3 1761 08309035 7

REVUE

D'HISTOIRE DIPLOMATIQUE

REVUE

D'HISTOIRE DIPLOMATIQUE

PUBLIÉE PAR LES SOINS

DE LA

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DIPLOMATIQUE

SIXIÈME ANNÉE

Paris
1892
Réimpression avec accord des éditions A. Pedone
KRAUS REPRINT LIMITED
Nendeln/Liechtenstein
1967

JX
3
R48
1892

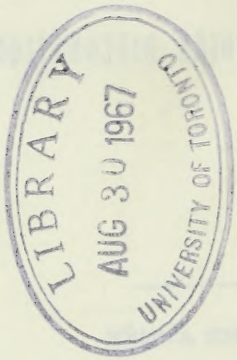

Printed in Germany

Lessing-Druckerei – Wiesbaden

LISTE DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DIPLOMATIQUE

JANVIER 1892

MEMBRES D'HONNEUR

Sa Majesté Don Carlos Ier, Roi de Portugal et des Algarves.

Son Altesse Royale Ernest II, duc régnant de Saxe-Cobourg et Gotha.

Son Altesse Royale Monseigneur le Prince Royal de Danemark.

Son Altesse Royale Monseigneur le Duc de Sparte, prince-héritier de Grèce.

Son Altesse Royale Monseigneur le Comte d'Eu.

Son Altesse Sérénissime Monseigneur le Prince de Monaco.

BUREAU

Président : M. le duc de Broglie.

Vice-Présidents : M. Geffroy, membre de l'Académie des sciences morales et politiques, directeur de l'École française de Rome, vice-président de la commission des archives diplomatiques ;

M. le marquis de Beaucourt ;

M. le marquis de Vogué, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, ancien ambassadeur.

Secrétaire général : M. R. de Maulde, ancien élève de l'École des chartes.

Secrétaires du Conseil : M. le marquis de Barral-Montferrat, ancien secrétaire d'ambassade ;

M. Rott, secrétaire de la légation de Suisse à Paris.

Trésorier : M. Octave Noel, administrateur de la compagnie des Messageries maritimes.

MEMBRES CORRESPONDANTS

Allemagne

Bavière

MM.

De SICHERER, recteur de l'Université de Munich.

Grand-Duché de Posen

Le baron CHLAPOWSKI.

Wurtemberg

Le docteur von SCHLOSSBERGER, vice-directeur des Archives royales de Stuttgart.

Autriche-Hongrie

Autriche

S. E. le baron von ARNETH, directeur général des Archives impériales et royales de la Cour, de la Maison et de l'État, membre de la Chambre des seigneurs d'Autriche, président de l'Académie des sciences.

Bohême

FOURNIER, professeur à l'université allemande de Prague;

GINDELY, professeur à l'université tchèque de Prague, archiviste de la Bohême.

Croatie

S. G. Mgr STROSSMAYER, évêque de Diakovo.

Hongrie

Mgr FRAKNOÏ, vice-président de l'Académie des sciences de Hongrie, évêque d'Abre.

Galicie

Le docteur St. SMOLKA, professeur à l'Université et secrétaire général de l'Académie des sciences de Cracovie.

Brésil

S. E. le conseiller F. DE MENÉZES DORIA, baron DE LORETO, ancien ministre.

Centre-Amérique

S. E. le docteur Manuel M. de PERALTA, ministre plénipotentiaire et envoyé extraordinaire de Costa-Rica en Belgique, en France et en Espagne.

Nicaragua

S. E. JOSÉ PASOS, ministre plénipotentiaire et envoyé extraordinaire de Nicaragua à Londres.

Danemark

S. E. le conseiller intime VEDEL, directeur du ministère des Affaires étrangères du Danemark.

Égypte

S. E. YACOUB-ARTIN-PACHA, ministre adjoint de l'instruction publique.

Espagne

Madrid

S. E. WENCESLAO de VILLA-URRUTIA, ministre résident d'Espagne à La Haye.

États-Unis

Andrew D. WHITE, président de Cornell University, ancien envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire des États-Unis à Berlin.

France

Alger

D. de GRAMMONT, président de la Société historique d'Alger.

Grande-Bretagne

Angleterre

OSCAR BROWNING, esq. R. S., professeur à l'université de Cambridge.

Canada

L'honorable Louis-A. JETTÉ, juge de la cour supérieure du Canada, professeur de droit civil à l'université Laval, à Montréal.

Malte

Le docteur CARUANA, directeur de la bibliothèque de la Valette.

Grèce

D. BIKÉLAS.

Italie

Rome

Le baron CARUTTI di CANTOGNO, sénateur, président de la Société historique de la Haute-Italie, membre de l'Académie *dei Lincei*, ancien ministre plénipotentiaire.

Bologne

Le comte N. MALVEZZI de MEDICI.

Turin

Le baron Antonio MANNO, secrétaire de l'Académie des sciences.

Venise

V. CÉRÉSOLE, consul de Suisse.

Grand Duché de Luxembourg

Le professeur van WERVECKE, secrétaire de l'Institut grand-ducal.

Monaco

SAIGE, conseiller d'État, conservateur des archives du palais.

Pays-Bas

W.-H. de BEAUFORT, membre de la Chambre des députés.

Pérou

PRADIER-FODÉRÉ, conseiller à la Cour d'appel de Lyon, doyen honoraire de la Faculté de Lima.

Portugal

S. E. le conseiller de SERPA-PIMENTEL, ancien président du Conseil des ministres.

Roumanie

BENGESCO, ministre plénipotentiaire de Roumanie à Bruxelles.

Russie

Saint-Pétersbourg

S. E. M. de MARTENS, professeur à l'université Impériale, directeur au ministère Impérial des Affaires étrangères.

Moscou

S. E. le baron BÜHLER, directeur général des Archives principales du ministère Impérial des Affaires étrangères, tuteur des Établissements charitables de S. M. l'Impératrice.

Pologne

Le comte WALISZEWSKI.

Serbie

S. E. Jean RISTITCH, Premier Régent du Royaume.

Suède

S. E. M. Ch. de BURENSTAM, ministre plénipotentiaire de Sa Majesté le roi de Suède et de Norvège à Bruxelles et à La Haye.

Suisse

Berne

Le comte SIMÉON, premier secrétaire d'ambassade.

Fribourg

Le comte Max de DIESBACH.

Genève

Francis DECRUE de STOUTZ, professeur à l'université de Genève.

Grisons

Le lieutenant-colonel T. de SPRECHER de BERNEGG.

Lausanne

Berthold van MUYDEN.

Neuchatel

Jean de PURY, docteur en droit.

Schwytz

Le baron Rodolphe de REDING-BIBEREGG.

Turquie

S. E. SAÏD-PACHA, ministre des Affaires étrangères.

Cilicie

S. B. Mgr ÉTIENNE PIERRE X. AZARIAN, patriarche des Arméniens catholiques.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le comte A. d'ANTIOCHE ;
Le baron d'AVRIL, ministre plénipotentiaire ;
Le marquis de BARRAL-MONTFERRAT, *secrétaire du Conseil* ;
Le marquis de BEAUCOURT, *vice-président de la Société* ;
Le comte de BIZEMONT, ancien officier de marine, président de la commission centrale de la Société de géographie de Paris ;
Le comte Amédée de BOURMONT, ancien élève de l'École des chartes ;
Le marquis de BRETEUIL, membre de la Chambre des députés ;
Le duc de BROGLIE, *président de la Société* ;
Le comte de CHAUDORDY, ancien ambassadeur :
Le baron de COURCEL, ancien ambassadeur ;
J. DELAVILLE LE ROULX, ancien élève de l'École des chartes ;
Paul DURRIEU, membre de la Société nationale des Antiquaires de France ;
L'hon. Hector FABRE, commissaire général du Canada à Paris ;
FUNCK-BRENTANO, professeur à l'École des sciences politiques ;
Le marquis de GABRIAC, ancien ambassadeur ;
GEFFROY, *vice-président de la Société* ;
Le comte d'HARCOURT, ancien ambassadeur ;
Le duc de LA TRÉMOILLE ;
René LAVOLLÉE, ancien consul général :
LEVASSEUR, membre de l'Institut, professeur au Collège de France ;
Le comte de LUÇAY, ancien maître des requêtes au Conseil d'État ;
Le comte de MAS LATRIE, membre de l'Institut ;
R. de MAULDE, *secrétaire général de la Société ;*
Le comte de MOUSTIER, ancien secrétaire d'ambassade ;
Octave NOEL, *trésorier de la Société*;
G. PICOT, membre de l'Institut ;
Victor PIERRE, avocat;
ROTT, *secrétaire du Conseil* ;
Le baron de RUBLE ;
Léon SAY, membre de l'Académie française et de l'Académie des sciences morales et politiques, député, ancien président du Conseil des ministres ;
SCHEFER, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, ministre plénipotentiaire, administrateur de l'École des langues orientales ;
SCHLUMBERGER, membre de l'Institut;
Le vicomte de SEMALLÉ, secrétaire d'ambassade ;
Le comte de TALLEYRAND-PÉRIGORD, ancien ambassadeur
TRANCHANT, ancien conseiller d'État, vice-président de la Société de législation comparée ;
Albert VANDAL, professeur à l'École des sciences politiques ;
Le marquis de VOGUÉ, *vice-président de la Société;*
E. de VORGES, ministre plénipotentiaire ;
WALLON, secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, doyen honoraire de la Faculté des lettres de Paris, sénateur, ancien ministre de l'Instruction publique.

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

O. H. AAGAARD, professeur au collège royal de Fredericsborg, membre de l'Académie de Stanislas (Danemark), Hilleröd, Danemark ;

Le duc d'ABRANTÈS, ancien secrétaire d'ambassade, conseiller général de la Mayenne (France), château de Gorron, Mayenne, France ;

La Bibliothèque de la MAGYAR TUDOMANYOS AKADEMIA (Hongrie), Budapest ;

Lord ACTON (Grande-Bretagne), 72, Princesgates, London ;

S. E. le baron AKERHIELM, ministre d'État (Suède), slott Margretelund, over Stockholm ;

Léon ADAM, licencié en droit, avoué (France), Yvetot, Seine-inférieure, France ;

Le conseiller Laurenço CAVALCANTI de ALBUQUERQUE, député (Brésil), Rio de Janeiro ;

S. E. le duc de ALMENARA LA ALTA, deputado à Cortès (Espagne), Madrid ;

Jean ALEXANDROPOULOS, attaché au ministère des Affaires étrangères (Grèce), Ὑπουργεῖον τῶν Ἐξωτερικῶν, ἐν Ἀθήναις ;

J.-C.-W. ALVAREZ, vice-consul et drogman (Grande-Bretagne), English Embassy, Péra, Constantinople ;

Le baron Jules d'ANETHAN, secrétaire de légation de 1re classe (Belgique) 1, Nassau laan, 's Gravenhage ;

Le baron Paul d'ANETHAN, secrétaire de légation (Belgique), 234, rue Royale, Bruxelles ;

Le comte d'ANSEMBOURG, député (Grand Duché de Luxembourg), château d'Ansembourg, G.-D. de Luxembourg ;

Le comte d'ANTIOCHE, *membre du Conseil* (France), 18, rue Vaneau, Paris ;

Stamati ANTONOPOULOS, chargé d'affaires (Grèce), 34, rue du Lycabète, ἐν Ἀθήναις ;

Al. d'APLETSCHÉIEFF, conseiller d'État actuel de S. M. l'Empereur de Russie (Russie), 39, rue de la Boétie, Paris ;

Le comte Alexandre APPONYI (Hongrie), Lengyelen, Tolna-Megye, Hongrie ;

Les ARCHIVES ROYALES de HONGRIE, représentées par M. Jules de PAULER (Hongrie), Lanczhidutcza, 2, sz, Budapest ;

Les ARCHIVES ROYALES de SUÈDE (Suède), Riks Archivet, Stockholm ;

Les ARCHIVES du LOIRET, représentées par M. DOINEL (France), à la Préfecture, Orléans, Loiret, France ;

D'ARGOLLO FERRAO, directeur du *Brésil* (Brésil), 11, rue du Bel Respiro, Paris ;

G. ARGYROPOULOS, agent diplomatique et consul général (Grèce), Alexandrie, Égypte ;

Le comte ARMAND, ancien ministre plénipotentiaire, député (France), 20, rue Franklin, Paris ;

S. E. le baron von ARNETH, *membre correspondant* (Autriche), Hofarchiv, Burg, Wien ;

Le conseiller d'Etat Alfonso-Celso de Assis FIGUEIRADO, sénateur (Brésil), Rio de Janeiro ;

ATHENEUM de Boston (États-Unis), Boston ;

Hippolyte AUBERT, archiviste paléographe, sous-conservateur de la bibliothèque publique de Genève (Suisse), Vermont, près Genève ;

D'AUBIGNY, attaché au ministère des Affaires étrangères (France), 5, rue de l'Odéon, Paris ;

Le comte Ludovic d'AUBIGNY, ministre de France (France), légation de France, Tanger ;

Le duc d'AUDIFFRET-PASQUIER, membre de l'Académie française, sénateur (France), 23, rue Fresnel, Paris ;

Le comte BALNY d'AVRICOURT, consul général (France), Hamburg ;

Le baron d'AVRIL, *membre du Conseil* (France), 27, rue Galilée, Paris ;

Louis d'AVRIL, secrétaire d'ambassade (France), 27, rue Galilée, Paris ;

J.-F. de AYCINENA (Guatemala), Guatemala ;

Albert AYGUESPARSSE (France), château de Toulouse, par Vayres, Gironde, France ;

S. B. Mgr AZARIAN, *membre correspondant* (Turquie), Constantinople ;

L'honorable Georges BABY, juge de la Cour d'appel du Canada, ancien ministre fédéral, membre du Conseil privé du Canada (Canada), Montréal ;

Charles BÆTZMANN, vice-président de l'association littéraire internationale (Norwège), 7, rue du Congrès, Asnières, Seine, France ;

G. BAGUENAULT de PUCHESSE, docteur ès-lettres (France), 18, rue Vignon, Paris ;

Frédéric BANCROFT, Ph. D., chef du bureau of Rolls and Library au ministère d'État, professeur d'histoire diplomatique des États-Unis à l'École Columbia des sciences politiques de New-York (États-Unis), Departement of State, Washington ;

E. BANNING, directeur du ministère des Affaires étrangères (Belgique), au ministère des Affaires étrangères, Bruxelles ;

Germain BAPST (France), 6, rue d'Antin, Paris ;

Nikos D. BARACLIS, ancien élève de l'École des sciences politiques de Paris (Grèce), ἐν Ἀθήναις ;

Le baron Claude de BARANTE (France), 128, boulevard Haussmann, Paris ;

Le marquis de BARRAL-MONTFERRAT, *secrétaire du Conseil* (France), 19, boulevard Montmartre, Paris ;

S. E. Camille BARRÈRE, ministre de la République française (France), München ;

Le conseiller H. de BARROS GOMES, ancien ministre des Affaires étrangères (Portugal), Lisboa ;

Le docteur BARTOLETTI EFFENDI, inspecteur général du service de santé (Turquie), Constantinople ;

A. D. BASILY, attaché de légation (Grèce), 15 rue Lesueur, Paris ;

Eug.-Louis BASTIN, consul de Belgique, attaché à la chancellerie de la légation (Belgique), 6, rue Bastiat, Paris ;

S. E. Antonio BATRES, ministre de l'Instruction publique (Guatemala), Guatemala ;

BAUDRAN, lieutenant au 10e chasseurs (France), Moulins, Allier, France ;

Alfred BAUDRILLART, agrégé de l'Université (France), L'Hay, par Bourg-la-Reine, Seine-et-Oise, France ;

Le comte HORRIC de BEAUCAIRE, rédacteur au ministère des Affaires étrangères (France), 12, rue Pierre Charron, Paris ;

Le marquis de BEAUCOURT, *vice-président de la Société* (France), 53, rue de Babylone, Paris ;

De BEAUFORT, *membre correspondant* (Pays-Bas), den Treck Leusden, Amersfoort, provincie Utrecht, Pays-Bas ;

Le vicomte Frédéric de BEAUMONT, ministre plénipotentiaire (France), 56, avenue d'Iéna, Paris ;

Léon BÉCLARD, secrétaire d'ambassade (France), 10, boulevard Malesherbes, Paris ;

BÉCOURT (France), 11, rue de la Banque, Belfort, territoire de Belfort ;

Le vicomte BÉGOUEN, ancien élève de l'École des sciences politiques (France), 10, place Saint-François-Xavier, Paris ;

SA MAJESTÉ LE ROI DES BELGES ;

Le comte de BELLISSEN, ancien secrétaire d'ambassade (France), 236, boulevard Saint-Germain, Paris ;

BENGESCO, *membre correspondant* (Roumanie), légation de Roumanie, Bruxelles ;

Ph. BÉRARD, secrétaire d'ambassade (France), 37, avenue Hoche, Paris ;

Le baron J.-A. de BERNON, docteur en droit (France), 3, rue des Saints-Pères, Paris ;

P. BERTRAND (France), 51, boulevard Arago, Paris ;

Le comte V. BETTONI, secrétaire d'ambassade (Italie), Italienische Botschaft, Wien ;

Le baron BEYENS, ministre de Belgique (Belgique), 25, avenue Marceau, Paris ;

La BIBLIOTHÈQUE ROYALE DE BELGIQUE (Belgique), Bruxelles ;

La BIBLIOTHÈQUE ROYALE DE WURTEMBERG (Wurtemberg), Stuttgart ;

La BIBLIOTHÈQUE ROYALE DE LA HAYE (Pays-Bas), 's Gravenhage ;

La BIBLIOTHÈQUE ROYALE DE DRESDE (Saxe), Dresden ;

D. BIKÉLAS, *membre correspondant* (Grèce), 4, rue de Babylone, Paris ;

Basile BILBASSOFF, membre de la Société historique de Russie (Russie), 36, Liteïna, Saint-Pétersbourg ;

Le comte de BIZEMONT, *membre du Conseil* (France), 2, rue Saint-Simon, Paris ;

BLADÉ, attaché au ministère des Affaires étrangères, professeur à l'École des hautes études commerciales (France), 11, rue de la Pépinière, Paris ;

Jean BLOCH (Russie), Marszalkowska, Varsovie, Pologne ;

Le baron de BLOCHAUSEN, ancien ministre d'État, député (Grand-Duché de Luxembourg), château de Birtrange, G. D. de Luxembourg ;

S. A. le prince Roland BONAPARTE (France), 22, Cours la Reine, Paris ;

Le baron Carl Jedward BONDE, ancien grand chambellan, chevalier de l'ordre des Séraphins (Suède), slott Ericsberg, over Katrineholm, Södermanland, Suède ;

L'honorable R. BONGHI, membre de la chambre des députés (Italie), villino Bonghi, quart. Macao, Roma ;

BONIECKI (Russie), 53, Nowy Swiat, Varsovie ;

Pierre BONNASSIEUX, archiviste aux Archives nationales (France), 62, rue de Rennes, Paris ;

F. BONNET, avocat au Conseil d'État (France), 198, boulevard Saint-Germain, Paris ;

Le docteur Carl von BONSDORFF, maître de conférences à l'Université d'Helsingfors (Russie), Helsingfors, Finlande ;

Auguste BOPPE, secrétaire de légation (France), légation de France, Belgrad ;

Maurice BOREL, secrétaire d'ambassade (France), 32, avenue Montaigne, Paris ;

Le comte BOULAY de la MEURTHE (France), 23, rue de l'Université, Paris ;

Joseph BOURDEL (France), 1, rue de Narbonne, Paris ;

Le comte de BOURMONT, *membre du Conseil* (France), 24, rue Las-Cases, Paris ;

BOUTIRON, secrétaire d'ambassade

(France), légation de France, Tanger ;

Alfred BOVET (France), Valentigney, Doubs, France ;

La Légation du BRÉSIL (Brésil), 17, rue de Téhéran, Paris ;

Le marquis de BRETEUIL, *membre du Conseil* (France), 28, rue François Ier, Paris ;

Mgr Carmel BRINCAT, évêque d'Adrumète, auxiliaire de S. E. le cardinal Lavigerie, directeur général de l'Œuvre antiesclavagiste (France), 6, rue Chomel, Paris ;

Le comte Pierre de COSSÉ-BRISSAC (France), 61, avenue de l'Alma, Paris ;

Le BRITISH MUSEUM (Grande-Bretagne), London ;

Le marquis BRIVIO SFORZA, consul du Chili (Italie), casa propria, Milano ;

Le duc de BROGLIE, *président de la Société* (France), 10, rue de Solférino, Paris ;

Le prince de BROGLIE, ancien secrétaire d'ambassade (France), 48, rue de la Boétie, Paris ;

G. BROLEMANN (France), 12, boulevard Malesherbes, Paris ;

Oscar BROWNING, *membre correspondant* (Grande-Bretagne), King's college, Cambridge ;

BRUCKNER, professeur à l'Université de Dorpat (Russie), Dorpat ;

BUCHHANDLUNG der ACTIEN-BUCHDRUCKEREI d'Agram (Hongrie-Croatie), Agram ;

S. E. le baron BÜHLER, *membre correspondant* (Russie), Moscou ;

SON ALTESSE ROYALE Mgr LE PRINCE DE BULGARIE ;

S. E. Charles de BURENSTAM, *membre correspondant* (Suède), 50, rue Marie de Bourgogne, Bruxelles ;

Le marquis de BUTE, pair du Royaume, président de la *British Record Society* (Grande-Bretagne), 51, St-John's lodge, Regents park, London ;

Le comte C.-J.-E. van BYLANDT, membre de la députation permanente des États de la province de la Hollande méridionale (Pays-Bas), 's Gravenhage ;

Le comte W. K. F. P. van BYLANDT, ministre résident en disponibilité, membre de la seconde chambre des États généraux (Pays-Bas), 's Gravenhage ;

Le grand rhéteur CALLIADY-BEY, président du Syllogue littéraire hellénique (Grèce), Constantinople ;

Don Felice CALVI, vice-président de la Société d'histoire lombarde (Italie), palazzo Castiglione, corso Venezia, Milano ;

S. E. Ch. CALVO, ministre de la République Argentine (République Argentine), 91, Roonstrasse, Berlin ;

S. E. M CAMBON, ambassadeur de France (France), palais de France, Constantinople ;

Augustin GONZALEZ del CAMPILLO, secrétaire de légation (Espagne), Legacion española, Tanger ;

Le comte de CANCLAUX, ministre plénipotentiaire (France), 82, rue de l'Université, Paris ;

S. E. Antonio CANOVAS del CASTILLO, président du Conseil des ministres, président de l'Académie Royale d'histoire de Madrid, président de l'Athénée de Madrid, etc. (Espagne), Madrid ;

Le prince Michel CANTACUZÈNE, général major, chef de l'État-major de l'arrondissement militaire de Finlande, ancien ministre de la guerre du Prince Alexandre de Bulgarie (Russie), Helsingfors, Finlande ;

Cesare CANTU, surintendant des Archives de Lombardie, membre de l'Académie dei Lincei, membre correspondant de l'Institut de France (Italie), 5, via Morigi, Milano ;

S. E. CARATHÉODORI-EFFENDI, ministre de Turquie (Turquie), légation de Turquie, avenue Louise, Bruxelles ;

S. A. CARATHÉODORI-PACHA, prince

de Samos (Turquie), au Palais princier, Samos ;

CARTERON, consul de France (France), Bâle :

Le docteur CARUANA, *membre correspondant* (Grande-Bretagne), Biblioteca publica, Valetta, île de Malte;

Le baron CARUTTI di CANTOGNO, *membre correspondant* (Italie), 8, via Florida, Roma ;

Le conseiller Francisco de CARVALHO SOAREZ BRANDAO, sénateur (Brésil), Rio de Janeiro ;

CASATI, conseiller à la cour d'appel de Paris (France), 12, rue de Martignac, Paris ;

Antonio de CASTRO Y CASALEIZ, secrétaire d'ambassade (Espagne), 6, Calle de Claudio Coello, Madrid ;

CEGIELSKI, député du Reichstag (Prusse), Posen ;

Le CERCLE AGRICOLE (France), 284, boulevard Saint-Germain, Paris ;

CÉRÉSOLE, *membre correspondant* (Suisse), Consolato di Svizzera, Venezia ;

Gabriel CHABERT (France), 31, avenue des Champs-Élysées, Paris ;

Sir T. CHAMBERLAIN, esq. (Grande-Bretagne), représenté par le major TANKERVILLE-CHAMBERLAIN, 17, Witehall place, London ;

La bibliothèque de la CHAMBRE DES DÉPUTÉS (France), Palais Bourbon, Paris ;

Le docteur V. CHARLIER-TABUR, rédacteur scientifique du *Temps* (France), 35, rue du Sommerard, Paris ;

Alfred CHARPENTIER, consul général (France), Consolato di Francia, Genova, Italia ;

CHARVÉRIAT (France), 29, rue Gasparin, Lyon ;

H. CHASLES (France), 31, rue de la Baume, Paris ;

Georges CHASSIOTIS (Grèce), 21, avenue de l'Opéra, Paris ;

Le marquis de CHATEAURENARD, ancien ministre plénipotentiaire, ancien conseiller d'État (France), 56, rue de Varenne, Paris ;

Le comte de CHAUDORDY, *membre du Conseil* (France), 22, rue de l'Élysée, Paris ;

Le marquis de CHAUMONT-QUITRY (France), 13, boulevard des Invalides, Paris ;

Le comte de CHAUMONT-QUITRY (France), 5, avenue d'Antin, Paris ;

S. E. M. Basile CHEREMETEW, conseiller d'État actuel de S. M. l'Empereur de Russie, correspondant des Archives principales du ministère Impérial des Affaires étrangères (Russie), 71, rue de la Faisanderie, Paris ;

A. CHEVANDIER de VALDRÔME, secrétaire d'ambassade (France), 35, avenue d'Antin, Paris ;

Maurice CHEVRIER, ancien magistrat (France), 35, rue Jacob, Paris ;

Le baron CHLAPOWSKI, *membre correspondant* (Prusse), Szoldry, Gr. D. de Posen ;

CHOTARD, doyen de la Faculté des lettres de Clermont-Ferrand (France), Clermont-Ferrand, Puy-de-Dôme, France ;

CHOUMIGORSKY, archiviste de la Chancellerie particulière de S. M. l'Empereur de Russie pour les institutions de l'Impératrice Marie (Russie), 22, Kouznetchoï Péréoulok, Saint-Pétersbourg ;

Jean de CHROUSTSCHOFF, attaché au ministère de l'Instruction publique (Russie), 38, milaïa italianska Saint-Pétersbourg ;

Le comte Albert de CIRCOURT, ancien conseiller d'État (France), 17, rue de Milan, Paris ;

Jules de CLERCQ, consul, rédacteur au ministère des Affaires étrangères (France), quai d'Orsay, Paris ;

Le Bibliothécaire des Facultés de CLERMONT-FERRAND (France), Clermont-Ferrand, Puy-de-Dôme, France ;

Alfred CLICIAN, publiciste (Turquie),

106, boulevard Tarla Bachi, Pera, Constantinople;

COBIANCHI, attaché d'ambassade (Italie), Italienische Botschaft, Berlin;

COGORDAN, ministre plénipotentiaire, délégué de la France à la Commission européenne du Danube (France), 7, rue Marbeuf, Paris;

Mme COIGNET (France), 23, rue des Écuries d'Artois, Paris;

Le comte Luigi PROVANA di COLLEGNO, gentilhomme de cour de S. M. la Reine d'Italie, correspondant du Comité royal d'histoire nationale de Turin (Italie), 16, via Bogino, Torino;

André CONDOURIOTIS, maréchal de la cour de S. M. le Roi des Hellènes (Grèce), ἐν Ἀθήναις;

LE PRÉSIDENT DE LA CONFÉDÉRATION SUISSE (Suisse), Berne;

G. CONSTANTINIDÈS, ancien directeur de l'École normale hellénique de Philippopoli (Grèce), 7, ὁδὸς Κάνεγγος, ἐν Ἀθήναις;

Le CONSUL GÉNÉRAL de GRÈCE à Paris (Grèce), 35, boulevard Haussmann, Paris;

Emm. COPPINGER (France), 1, rue Bassano, Paris;

CORDIER, professeur à l'École des langues orientales (France), 3, place Vintimille, Paris;

M. CORGIALEGNO (Grèce), George yard, Lombard street, London E.C.;

Le vicomte Roger de CORMENIN (France), 25, rue de l'Arcade, Paris;

Le conseiller d'État Manuel-Francisco CORRÉA, sénateur (Brésil), Rio de Janeiro;

Le comte de COSNAC (France), 37, rue Vaneau, Paris;

A. da COSTA, secrétaire de légation (Brésil), légation du Brésil, Washington;

Le marquis COSTA de BEAUREGARD, ancien membre de l'Assemblée nationale (France), 7, rue Marignan, Paris

Le baron de COURCEL, *membre du Conseil* (France), 10, boulevard Montparnasse, Paris;

Valentin de COURCEL (France), 20, rue de Vaugirard, Paris;

Le marquis de COURCY, ancien diplomate (France), 33, rue Saint-Dominique, Paris;

Ant. de COURTOIS (France), 57, boulevard Malesherbes, Paris;

CRAMPON, ancien consul général de France à la Havane (France), château du Grand-Rozay, par Oulchy-le-Château, Aisne, France;

Robert de CRÈVECŒUR (France), 120, rue de Longchamp, Paris;

CRIÉZIS, premier secrétaire de légation (Grèce), 33, cours Pierre Puget, Marseille;

De CYON, ancien directeur de la *Nouvelle Revue*, délégué du ministère du Commerce (Russie), 11, rue Copernic, Paris;

S. A. le prince CZARTORYSKI, membre de l'Institut de France (Autriche-Galicie), Hôtel Lambert, île Saint-Louis, Paris;

Le Jonkheer abbé Th. M. A. van DAEHNE van VARICK, docteur en droit (Pays-Bas), 154, Noordeinde, 's Gravenhage;

Jean DARCY (France), Brimborion, Sèvres, Seine-et-Oise, France;

Ernest DAUDET (France), 48, avenue Marceau, Paris;

Le duc DECAZES (France), 12, rue de Lubeck, Paris;

Paul DE CAZES, secrétaire du département de l'Instruction publique à Québec, membre de la Société royale du Canada (Canada), Québec;

S. E. Albert DECRAIS, ambassadeur de France (France), Französische Botschaft, Wien;

Francis DECRUE de STOUTZ, *membre correspondant* (Suisse), 14, rue de l'Hôtel-de-Ville, Genève;

Norbert DELACROIX, professeur à l'École spéciale de Varsovie (Russie-Pologne), 19, Smolna, Varsovie;

DELAFOSSE, député (France), 19, rue Caumartin, Paris;

DELAGARDE (France), 10, rue de Courcelles, Paris;

DELAROCHE-VERNET, attaché au Cabinet du ministre des Affaires étrangères (France), quai d'Orsay, Paris;

Louis DELAVAUD, secrétaire d'ambassade (France), Französische Botschaft, Berlin;

J. DELAVILLE LE ROULX, *membre du Conseil* (France), 52, rue de Monceau, Paris;

L. DELISLE, membre de l'Institut, administrateur général de la Bibliothèque nationale (France), 8, rue des Petits-Champs, Paris;

N. DELYANNIS, ministre de Grèce à Paris (Grèce), 46, rue Pierre Charron, Paris;

DEPREZ et GUTEKUNST (Grande-Bretagne), 18, Green street, St-Martin's place, London;

DESCHAMPS, secrétaire d'ambassade (France), ambassade de France, Saint-Pétersbourg;

Paul DESCHANEL, député (France), 69, avenue Marceau, Paris;

DESCOS (France, 211, boulevard Saint-Germain, Paris;

DEVERIA, professeur à l'École des langues orientales (France), 2, rue de Lille, Paris;

Le comte Max de DIESBACH, *membre correspondant* (Suisse), Villars-les-Joncs, par Fribourg, Suisse;

S. E. DJEVAD-PACHA, grand-vizir (Turquie), Constantinople;

H. DONIOL, correspondant de l'Institut, directeur de l'Imprimerie nationale (France), rue Vieille-du-Temple, Paris;

Le colonel DONOP, commandant la 1re brigade de chasseurs (France), Paris;

DORIZAS, premier secrétaire de S. S. le patriarche œcuménique (Turquie), Constantinople;

Jean DOULCET, secrétaire d'ambassade (France), 4, place du Palais-Bourbon, Paris;

L'archimandrite Nikiphor DOUTCHITCH (Serbie), Belgrad;

E. DRAGOUMIS, ancien ministre des Affaires étrangères (Grèce), ἐν Ἀθήναις;

Marc DRAGOUMIS, ancien ministre plénipotentiaire (Grèce), ἐν Ἀθήναις;

Le vicomte du DRESNAY, attaché d'ambassade (France), consulat de France, au Caire;

DUBOIS de l'ESTANG, inspecteur des finances (France), 43, rue de Courcelles, Paris;

Alfred DUCLOS DE CELLES, conservateur de la bibliothèque du Parlement du Canada (Canada), palais du Parlement, Montréal;

DUCROS-AUBERT, ministre plénipotentiaire (France), 80, rue de Lille, Paris;

Le vicomte DUGON (France), château de Moidière, par La Verpillière, Isère, France;

Alfred DUMAINE, secrétaire d'ambassade (France), Französische Botschaft, Berlin;

Enrique DUPUY de LÔME, (Espagne), deputado à Cortès, 5, Columda, Madrid;

Roberto DUPUY de LÔME, secrétaire d'ambassade (Espagne), 22, Calle del Prado, Madrid;

Paul DURRIEU, *membre du Conseil* (France), 2, rue Saint-Simon, Paris;

Michel A. DURUTTI, chargé d'affaires (Grèce), Ὑπουργεῖον τῶν Ἐξωτερικῶν, ἐν Ἀθήναις;

BERNARD DUTREIL, sénateur (France), 22, rue de Marignan, Paris;

La Bibliothèque de l'ÉCOLE des SCIENCES POLITIQUES (France), 27, rue Saint-Guillaume, Paris;

L. EMBIRICO, attaché de légation (Grèce), 22, rue de Stade, ἐν Ἀθήναις;

ENGELHARDT, ministre plénipotentiaire (France), 27, corso Solferino, Genova, Italia;

Michel EPHRUSSI (France), 45, rue de l'Arcade, Paris;

Le vicomte Alfredo d'ESCRAGNOLLE

TAUNAY, ancien sénateur de l'Empire (Brésil), 152, rua larga de S. Joaquin, Rio de Janeiro ;

Le baron BEZUEL d'ESNEVAL (France), 27, rue Saint-Guillaume, Paris ;

S. E. ESSAD-PACHA, ambassadeur de Turquie (Turquie), 10, rue de Presbourg, Paris ;

Le baron d'ESTRELLA, chambellan de S. M. l'Impératrice du Brésil (Brésil), 14, place Vendôme, Paris ;

A. EYDIN (France), 5, avenue de Picardie, Versailles ;

S. E. P. EYSCHEN, ministre d'État (Grand-Duché de Luxembourg), Luxembourg ;

L'honorable H. FABRE, *membre du Conseil* (Grande-Bretagne), 10, rue de Rome, Paris ;

N. FAUCHER de SAINT-MAURICE, député à la Législative, membre de la Société royale du Canada (Canada), Québec ;

Ed. FAVRE, ancien élève de l'École des hautes études (Suisse), rue neuve du Manège, Genève ;

FÉRAUD-GIRAUD, conseiller à la Cour de cassation (France), 74, rue de Rennes, Paris ;

S. E. MAURO FERNANDEZ, ministre des finances (Costa-Rica), San José, Costa-Rica ;

Hugo FINALI (France), 68, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris ;

Lord Edmond FITZMAURICE (Grande-Bretagne), Leigh house, Bradford on Avon, Wilts, England ;

Jules FLAMMERMONT, professeur à la Faculté des lettres de Lille (France), 47, rue Gantois, Lille ;

FLOURENS, député, ancien ministre des Affaires étrangères (France), 129, rue de la Pompe, Paris ;

FLURY, ancien ministre plénipotentiaire (France), 11, rue Murillo, Paris ;

Le FOREIGN-OFFICE (Grande-Bretagne), London ;

FOURNIER, *membre correspondant* (Autriche-Bohême), 36, Mariengasse, Prag ;

Mgr FRAKNÖI, *membre correspondant* (Hongrie), az Akademia palotájában, Budapest ;

Le colonel FRANASSOVITCH, ancien ministre des Affaires étrangères (Serbie), Belgrad ;

Le comte Édouard FRÉMY, ancien premier secrétaire d'ambassade (France), 101, rue de Rennes, Paris ;

M. de FRÉVILLE de LORME, conseiller à la Cour des comptes (France), 12, rue Cassette, Paris ;

F. de FRONDEVILLE (France), 19, rue Daru, Paris ;

S. E. le comte de KRAG JUEL VIND FRYYS, ancien président du Conseil des ministres (Danemark), Bolley, Horsens, Jutland, Danemark ;

FUNCK-BRENTANO, *membre du Conseil* (France), 5, rue de La Barouillère, Paris ;

Frantz FUNCK-BRENTANO, archiviste paléographe, attaché à la bibliothèque de l'Arsenal (France), 7, rue de Passy, Paris ;

GABBA, professeur à l'Université de Pise (Italie), Pisa ;

Le marquis de GABRIAC, *membre du Conseil* (France), 28, rue Barbet de Jouy, Paris ;

Alfred GARNEAU, chef de bureau au Sénat du Canada (Canada), Ottawa ;

Emmanuel GÉDÉON, président de la Société des études médiévales à Constantinople (Turquie), au patriarchat œcuménique, Phanar, Constantinople ;

A. GEFFROY, *vice-président de la Société* (France), palazzo Farnese, Roma ;

S. E. J.-U. GENNADIOS, ministre de Grèce (Grèce), 8, Eaton square, London ;

Léon GEOFFRAY, premier secrétaire d'ambassade (France), 16, rue de Siam, Paris ;

De GEOFROY, ministre plénipotentiaire (France), 1, rue de Narbonne, Paris ; villa Clémentine, Le Miry, Var ;

Le colonel docteur Vladan GEORGÉVITCH, ministre plénipotentiaire

(Serbie), légation de Serbie, ἐν Ἀθήναις ;

D. GEORGIADÈS (Grèce), 28, avenue de l'Opéra, Paris ;

Jean GEORGANDOPOLO, vice-consul (Grèce), 174, boulevard Haussmann, Paris ;

Le prince Romuald GIEDROYC, chambellan de S. M. l'Empereur de Russie (Russie), 3, rue Galilée, Paris ;

A. de GIERS, consul général (Russie), Jassy, Roumanie ;

Michel de GIERS, conseiller au ministère Impérial des Affaires étrangères (Russie), 12, rue Marbeuf, Paris ;

Le chambellan Nicolas de GIERS, premier secrétaire d'ambassade (Russie), 12, rue Marbeuf, Paris ;

Le professeur Ant. GINDELY, *membre correspondant* (Autriche-Bohême), Université tchèque, Prag ;

Le docteur GLAESENER (Grand-Duché de Luxembourg), Diekirch, Gr. D. de Luxembourg ;

J. G. GLEICHMANN, ancien ministre des finances, membre de la seconde Chambre des États-Généraux (Pays-Bas), 's Gravenhage ;

René GOBLET, sénateur, ancien ministre des Affaires étrangères, ancien président du Conseil des ministres (France), 83, rue de Chaillot, Paris ;

Le baron de GOLSTEIN, membre du Conseil de Régence, ancien ministre des colonies (Pays-Bas), 's Gravenhage ;

Ch. GOMEL, ancien maître des requêtes au Conseil d'État (France), 1, rue de la Ville-l'Évêque, Paris ;

Le comte Théodore de GONTAUT-BIRON (France), 45, rue de Varenne, Paris ;

Giacomo GORRINI, chef de la section des archives au ministère des Affaires étrangères (Italie), palazzo della Consulta, Roma ;

D. de GRAMMONT, *membre correspondant* (France), villa Grammont, Saint-Eugène, Alger ;

Le duc de GRAMONT (France), 52, rue de Chaillot, Paris ;

Le comte GREFFULHE, député (France), 8, rue d'Astorg, Paris ;

Édouard GRENIER, ancien secrétaire d'ambassade (France), 174, boulevard St-Germain, Paris ; Baume-les-Dames, Doubs, France ;

La Bibliothèque universitaire de GRENOBLE (France), Grenoble, Isère ;

Le comte GREPPI, ancien ambassadeur, sénateur (Italie), 12, via S. Antonio, Milano ;

Emmanuel GREPPI, membre correspondant de la R. deputazione di Storia patria (Italie), 12, via S. Antonio, Milano ;

Le comte Louis Gabriel GROPELLO, attaché d'ambassade (Italie), Italienische Botschaft, Wien ;

Le vicomte de GROUCHY, ministre plénipotentiaire (France), 29, avenue Montaigne, Paris ;

Le vicomte de GUICHEN, attaché d'ambassade (France), 50, rue de l'Université, Paris ;

Le baron GUILLAUME, conseiller de légation (Belgique), légation de Belgique, 's Gravenhage ;

Enrique GUZMAN (San Salvador), Managua, Nicaragua ;

Arpád de GYÖRY de NADUDVAR, archiviste-rédacteur aux Archives Impériales et Royales de Vienne (Autriche), 2, Renngasse, Wien ;

Herbert HAINES, esq. (Grande-Bretagne), 110, Belgrave Road, London ;

Agathon de HAMMARSKJÖLD, attaché aux archives du royaume (Suède), Riksarchivet, Stockholm ;

Le prince Ch. HANDJERI (France), château de Manerbe, par Lisieux, Calvados, France ;

Le comte B. d'HARCOURT, *membre du Conseil* (France), 43, rue de l'Université, Paris ;

Arthur HARDINGE, chargé de la légation de S. M. Britannique (Grande-Bretagne), Bukharest ;

Le jonkheer C. HARTSEN, ancien

ministre des Affaires étrangères (Pays-Bas), 's Gravenhage;

Le docteur HEIMBURGER, Privat-docent à l'université de Heidelberg (Allemagne), 22, Leopoldstrasse, Heidelberg;

S. E. M. HERBETTE, ambassadeur de la République française (France). Französische Botschaft, Berlin;

Le comte d'HÉRICOURT, consul de France (France), Stuttgart;

Mlle Luce HERPIN (France), 60, rue de La Boétie, Paris;

Manuel HERRERA, ancien ministre plénipotentiaire (Guatémala), 139, Pasco de Gracia, Barcelona;

Edmond HIPPEAU, vice-consul (France), consulat de France, Rodosto;

S. E. Michel HITROVO, ministre de Russie (Russie), légation de Russie, Téheran, Perse;

Le baron HOCHSCHILD, ancien ministre des Affaires étrangères (Suède), slot Bellings, over Marvinsholm, Suède;

HODJI-EFFENDI, secrétaire d'ambassade (Turquie), 10, rue de Presbourg, Paris;

S. E. le docteur Carlos HOLGUIN, vice-président de la République (Colombie), Bogota;

La direction de l'HÔTEL CONTINENTAL (France), rue Castiglione, Paris;

Henri HOUSSAYE (France), 47, avenue Friedland, Paris;

Le baron d'ITAJUBA, ancien ministre plénipotentiaire (Brésil), 121, boulevard Haussmann, Paris;

JAGERSCHMIDT, ministre plénipotentiaire, ancien directeur des consulats (France), 24, rue de l'Arcade, Paris;

Le baron de JAURÚ, ancien ministre plénipotentiaire (Brésil), 1, Schwindstrasse, Frankfurt-am-Mein;

Augustus JAY, secrétaire de la légation des États-Unis à Paris (États-Unis), 10, avenue Marceau, Paris;

L'honorable Louis-A. JETTÉ, *membre correspondant* (Canada) Montréal;

Le JOCKEY-CLUB (France), rue Scribe, Paris;

Henri JOHNSTON (France), 18, pavé des Chartrons, Bordeaux;

JOORIS, ministre de Belgique à Berne (Belgique), 94, Avenue Louise, Bruxelles;

Camille JORDAN, consul suppléant (France), consulat de France, Shang-Hai;

Le jonkheer A.-P.-C. van KARNEBEEK, ancien ministre des Affaires étrangères (Pays-Bas), 's Gravenhage;

Mgr KEANE, recteur de l'Université catholique d'Amérique (États-Unis), Washington;

Le comte R. de KERGORLAY (France), 26, rue de l'Aiguillon, Montpellier, France;

P.-L. de KERMAINGANT (France), 102, avenue des Champs-Élysées, Paris;

De KIROW-DINJAN, consul général de Russie (Russie), Cadiz, Espagne;

Aladar de KISS de NEMESKER, secrétaire d'ambassade (France), 3, rue de la Terrasse, Paris;

KLEEN, secrétaire d'ambassade (Suède), Stockholm;

Raymond KŒCHLIN, rédacteur au *Journal des Débats* (France), 205, faubourg Saint-Honoré, Paris;

Le comte KOMAROWSKI, professeur de droit international à l'université de Moscou (Russie), au lycée du Cesarevitch Nicolas, rue Ostojenka, Moscou;

Romain KOMIEROWSKY, membre du Reichstag (Allemagne), Niezychowo. Weissenhöhe, Preussen;

Le docteur Benjamin KORDT, bibliothécaire adjoint à l'université de Dorpat (Russie), Dorpat;

Le comte KOSCIELSKI, député au Reichstag (Prusse), 32, Kœniggraetzerstrasse, Berlin;

Le comte Hector KWILECKI, député au Reichstag (Prusse), Kwilcz, Gr. Duché de Posen;

Le marquis de La Borde (France), 27, quai d'Orsay, Paris ;

E. de Laboulaye, ancien ambassadeur (France), 34, rue Taitbout, Paris ;

J. de La Boulinière, secrétaire d'ambassade (France), 23, rue de l'Université, Paris ;

A. Lacaze, secrétaire d'ambassade (France), 23, rue de Luxembourg, Bruxelles ;

André de Lacvivier, secrétaire d'ambassade (France), légation de France, Mexico ;

Le comte Hector de La Ferrière (France), 138, boulevard Pereire, Paris ;

René Lenepveu-Boussaroque de Lafont, secrétaire d'ambassade (France), 29, avenue d'Antin, Paris ;

Pierre de La Gorce, ancien magistrat (France), Fouquières-les-Béthunes, par Béthune, Pas-de-Calais, France ;

A. Lahaille, premier secrétaire-interprète (Roumanie), légation de Roumanie, Constantinople ;

Louis de Laigue, consul général (France), plaza de Mina, Cadiz, Espagne ;

Roger Lambelin (France), 57, rue de l'Université, Paris ;

Léonidas Lambrinudi (Grèce), 16, Cleveland square, Hyde Park, London ;

Spiridion Lambros, professeur à l'université d'Athènes (Grèce), ἐν Ἀθήναις ;

Léon de Lanzac de Laborie (France), 22, rue d'Assas, Paris ;

Luis de La Piedra (Espagne), 98, rue Miromesnil, Paris ;

M. Lardy, ministre de Suisse (Suisse), 4, rue Cambon, Paris ;

Théodore de La Rive (Suisse), rue de l'Hôtel-de-Ville, Genève ;

William de La Rive (Suisse), Présinge, près Genève ;

Le comte Aymery de La Rochefoucauld (France), 93, rue de l'Université, Paris ;

Le duc de La Trémoille, *membre du Conseil* (France), 4, avenue Gabriel, Paris ;

Le comte de Laugier-Villars, conseiller d'ambassade (France), 24, rue de l'Université, Paris ;

Eugène Lautier, secrétaire de rédaction du *Temps* (France), 3, place des Batignolles, Paris ;

Le marquis de La Véga di Armijo, ancien ministre d'État (Espagne), Madrid ;

M. de La Verteville, ancien ministre plénipotentiaire (France), 78, rue de l'Université, Paris ;

R. Lavollée, *membre du Conseil* (France), 162, boulevard Haussmann, Paris ;

Léon Lefébure, ancien député (France), 36, avenue Marceau, Paris ;

S. E. le comte Lefebvre de Béhaine, ambassadeur de France près du Saint-Siège (France), palazzo Rospigliosi, Roma ;

Germain Lefèvre-Pontalis, rédacteur au ministère des Affaires étrangères (France), 52, boulevard Malesherbes, Paris ;

S. E. le baron de Rosenörn-Lehn, ancien ministre des Affaires étrangères (Danemark), Kjöbenhavn ;

J. Mc Pherson Le Moine, membre de la Société royale du Canada, (Canada), Québec ;

M. de Léon y Castillo, ancien ambassadeur (Espagne), Madrid ;

Léonardon, ancien élève de l'École des chartes, s.-conservateur de la Bibliothèque de Versailles (France), 11 bis, rue de Mademoiselle, Versailles ;

Anatole Leroy-Beaulieu, membre de l'Institut (France), 69, rue Pigalle, Paris ;

Le Roy (France), 112, rue Lafontaine, Paris ;

Le duc de Lesparre (France), 62, rue de Ponthieu, Paris ;

René de Lespinasse, ancien élève de

l'École des chartes, conseiller général de la Nièvre (France), 44, rue du Bac, Paris;

André LEVAL (France), 92, rue Yeni-Tcharsy, Péra, Constantinople;

LEVASSEUR, *membre du Conseil* (France), 26, rue Monsieur-le-Prince, Paris;

Ach. LE VAVASSEUR, sous-bibliothécaire à la Bibliothèque nationale (France), 46, rue de Lille, Paris;

Georges LEVIDIS, secrétaire de légation (Grèce), légation de Grèce, Paris;

Le comte Adam LEWENHAUPT, premier chambellan, grand-croix de l'Étoile polaire (Suède), slott Sjöholm, over Katrineholm, Södermanland, Suède;

Aimé LIEFFROY (France), 11, rue Carles-Nodier, Besançon, Doubs, France;

S. E. le prince LOBANOFF, ambassadeur de Russie (Russie), Russische Botschaft, Wien;

Le prince A. LOBANOFF de ROSTOFF, vice-consul de Russie (Russie), Yokohama;

R. LODGE, esq., professeur au Brasenore-College d'Oxford (Grande Bretagne), Brasenore College, Oxford;

Isidore LOEB (France), 35, rue de Trévise, Paris;

De LOMÉNIE, ancien auditeur au Conseil d'État (France), 71, rue de Madame, Paris;

F. de MENÈZES DORIA, baron de LORETO, *membre correspondant* (Brésil), 28, Draïa da Lapa, Rio-de-Janeiro;

L'abbé LOTH, curé de Saint-Maclou à Rouen (France), presbytère de Saint-Maclou, Rouen;

Le comte de LUÇAY, *membre du Conseil* (France), 90, rue de Varenne, Paris;

Le comte de MACEDO, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire (Portugal), légation de Portugal, Roma;

Le docteur Ch. MACRY (Grèce), Tecuci, Roumanie;

Le vicomte Adrien MAGGIOLO, ancien élève de l'École normale supérieure (France), 41, rue Demours, Paris;

C.-G. MALMSTRÖM, ancien ministre, ancien chef des archives du Royaume (Suède), Riks Archivet, Stockholm;

Le comte Nerio MALVEZZI de' MEDICI, *membre correspondant* (Italie), Bologna;

Bernard de MANDROT, ancien élève de l'École des chartes (Suisse), 57, rue Pierre-Charron, Paris;

Le baron MANNO, *membre correspondant* (Italie), 19, via Ospedale, Torino;

S. E. M. MANSFIELD, ministre d'Angleterre au Pérou (Grande-Bretagne) Lima;

L'honorable F.-G. MARCHAND, président de l'Assemblée législative de la province de Québec, membre de la Société royale du Canada (Canada), Saint-Jean-de-Québec;

I. MARINOVITCH, ancien ministre plénipotentiaire (Serbie) 46, rue Prony, Paris;

S. E M. de MARTENS, *membre correspondant* (Russie), 12, Panteleimonskaïa, Saint-Pétersbourg;

A. de MARTIN, licencié en droit (France), 14, avenue de Wagram, Paris;

Le comte de MAS-LATRIE, *membre du Conseil* (France), 229, boulevard Saint-Germain, Paris;

Frédéric MASSON, ancien bibliothécaire du ministère des Affaires étrangères (France), 122, rue de la Boétie, Paris;

Francisco de MATEUS, ancien ministre plénipotentiaire (Colombie), Bogota;

S. A. I. la princesse MALTHILDE (France), 20, rue de Berri, Paris;

Paul de MATVÉIEFF, ancien ministre plénipotentiaire (Russie), 15, Pouschkine, Saint-Pétersbourg;

R. de MAULDE, *secrétaire général*

de la Société (France), 10, boulevard Raspail, Paris ;

Lucien MAUROUARD, deuxième secrétaire de légation (France), Γαλλική Πρεσβεία, ἐν Ἀθήναις ;

Michel MAVRO (Grèce), Odessa;

S. E. le prince N. MAVROCORDATO, ministre de la Grèce (Grèce), Constantinople ;

S. E MAVROGÉNY-PACHA, sénateur, médecin en chef et particulier de S. M. I. le Sultan, inspecteur général des institutions médicales de l'Empire ottoman (Turquie), palais de Yildiz kiosque, Constantinople ;

E. MAVROMATI, consul général (Grèce), Constantinople ;

Edmondo MAYOR, conseiller d'ambassade (Italie), villino Mayor, Porta Pia, Roma ;

MAYOR (Suisse), chemin de Saint-Jean, campagne Grisi, Genève ;

Alexis de MAZARAKI (Russie), au Cercle anglais, Saint-Pétersbourg ;

Le vicomte de MEAUX, ancien membre de l'Assemblée nationale, ancien ministre (France), 101, rue du Bac, Paris ;

Constantin MÉLAS (Grèce), 67, cours Pierre Puget, Marseille ;

Joseph MÉNARD, publiciste (France), 13, boulevard de LaTour Maubourg, Paris ;

Le baron de MESNARD, ancien secrétaire d'ambassade (France), 95, faubourg Saint-Honoré, Paris ;

MERCIER, premier président honoraire de la Cour de cassation (France), Saint-Jeoire, Haute-Savoie, France ;

L'honorable Honoré MERCIER, procureur général et premier ministre de la province de Québec (Canada), Québec ;

Le docteur Carlo MERKEL, secrétaire de l'Institut Royal d'histoire (Italie), 29. A. 31, vicolo della Mantellata, Roma ;

S. E. le prince Alexandre MESTCHERSKI, écuyer de la Cour de S. M. l'Empereur, tuteur honoraire des institutions de S. M. l'Impératrice, ancien Grand-Maréchal de la noblesse dans les Gouvernements de Moscou et de Poltava (Russie), Twerskaja, Moscou ;

D. METAXAS, chargé d'affaires (Grèce), légation de Grèce, Belgrad ;

S. A. le prince Richard de METTERNICH, ancien ambassadeur (Autriche), 27, Rennweg, Wien ;

Le comte MEUNIER du HOUSSOY, secrétaire d'ambassade (France), 22, rue Prony, Paris ;

René MILLET, ministre de la République française (France), Stockholm ;

Le MINISTÈRE des AFFAIRES ÉTRANGÈRES et des CULTES de BULGARIE (Bulgarie), Sofia ;

Le MINISTÈRE des AFFAIRES ÉTRANGÈRES de COSTA-RICA (Costa Rica), San-José ;

Le MINISTÈRE des AFFAIRES ÉTRANGÈRES de l'ÉQUATEUR (Équateur), Quito ;

Le chef de la division des Archives au MINISTÈRE des AFFAIRES ÉTRANGÈRES de FRANCE (France), 130, rue de l'Université, Paris ;

Le directeur des affaires politiques au MINISTÈRE des AFFAIRES ÉTRANGÈRES de FRANCE (France), quai d'Orsay, Paris ;

Le MINISTÈRE des AFFAIRES ÉTRANGÈRES de GRÈCE (Grèce), ἐν Ἀθήναις ;
(souscrit deux fois)

Le MINISTÈRE des AFFAIRES ÉTRANGÈRES de TURQUIE (Turquie), Constantinople ;
(souscrit cinq fois)

Le MINISTRE des AFFAIRES ÉTRANGÈRES d'AUTRICHE-HONGRIE (Autriche-Hongrie), KK. Ministerium des Æussern, Wien ;

Le MINISTRE des AFFAIRES ÉTRANGÈRES de la RÉPUBLIQUE ARGENTINE (République Argentine), Buenos-Aires ;

Le MINISTRE des AFFAIRES ÉTRANGÈRES du BRÉSIL (Brésil), Rio-de-Janeiro ;

Le MINISTRE des AFFAIRES ÉTRANGÈRES de FRANCE (France), quai d'Orsay, Paris ;

Le MINISTRE des AFFAIRES ÉTRANGÈRES de PORTUGAL (Portugal), Lisboa ;

H. MISSAK-EFFENDI, conseiller d'ambassade (Turquie), 10, rue de Presbourg, Paris ;

M.-A.-M. MIZZI, consul général de Libéria, directeur de la Société géographique de Malte, président d'honneur des Hospitaliers d'Afrique, etc. (Grande-Bretagne), Valetta, île de Malte ;

M. le comte de MOLTKE-HVITFELD, ministre de Danemark à Paris (Danemark), 29, rue de Courcelles, Paris ;

Le marquis de RIPPERT de MONCLAR, ministre plénipotentiaire (France), légation de France, Caracas, Venezuela ;

S. E. le comte de MONTEBELLO, ambassadeur de France (France), Saint-Pétersbourg ;

Albert de MONTET, secrétaire de la Société d'histoire de la Suisse romande (Suisse), Chardonne-sur-Vevey, Suisse ;

Le comte de MONTHOLON, ministre plénipotentiaire (France), Γαλλικὴ Πρεσβεία, ἐν Ἀθήναις ;

Le marquis de MONTMARIN, conseiller d'ambassade (France), Französische Botschaft, Wien ;

Le docteur Manuel-J. MORALÈS (San-Salvador), San-Salvador ;

G. MORET, ancien ministre d'État (Espagne), Madrid ;

Alfred MORRISON, esq. (Grande-Bretagne), chez MM. Deprez et Gutekunst, 18, Green street, St-Martin's place, London ;

Le comte de MOSBOURG, ancien ministre plénipotentiaire (France), 9, quai Voltaire, Paris ;

Le comte Renaud de MOUSTIER, *membre du Conseil* (France), 85, rue de Grenelle, Paris ;

Le marquis de MOUSTIER, député (France), 9, avenue de l'Alma, Paris ;

Ad. MOYNIER, consul de Belgique à Genève (Belgique), 4, rue Constantin, Genève ;

Sir Charles MURRAY (Grande-Bretagne), villa Victoria, Cannes, France ;

Berthold van MUYDEN, *membre correspondant* (Suisse), Lausanne ;

Le comte Louis MYCIELSKI, député au Reichstag (Prusse), Galowo, Samter, Gr. Duché de Posen ;

Le comte de LA BARRE de NANTEUIL (France), château de Néchoat, par Morlaix, Finistère, France ;

Ferdinand Henry de NAVENNE, secrétaire d'ambassade (France), ambasciata di Francia, pal. Farnese, Roma ;

NAVILLE, directeur de la Banque ottomane à Paris (Suisse), 7, rue Meyerbeer, Paris ;

Mme Christine NEGROPONTE (Grèce), 31, rue Fortuny, Paris ;

Le baron de NERVO (France), 17, rue de Marignan, Paris ;

N. NICOLAIDES, directeur de l'*Orient* (Grèce), 147, boulevard Saint-Michel, Paris ;

S. E. le comte Nigra, ambassadeur d'Italie, sénateur (Italie), Italienische Botschaft, Josefsplatz, Wien ;

Le duc de NOAILLES, 60, boulevard de La Tour Maubourg, Paris ;

Octave NOEL, *trésorier de la Société* (France), 70 bis, rue de l'Université, Paris ;

C.-T. ODHNER, professeur honoraire de l'université de Lund, chef des Archives royales (Suède), Riks Archivet, Stockholm ;

Le marquis de OLIVART, (Espagne), 7, Sagristans, Barcelona ;

Luigi OLIVI, professeur à l'université de Modène (Italie), R. Universita, Modena ;

Le comte d'ORMESSON, directeur du Protocole, introducteur des ambassadeurs (France), 15, avenue d'Iéna, Paris ;

S. E. M. d'ORNELLAS, pair de Portugal, ministre plénipotentiaire de première classe, directeur des affaires politiques au ministère des Affaires étrangères (Portugal), Ministerio dos negocios estrangeiros, Lisboa,

W. OULANITSKI, professeur agrégé à la Faculté de droit de Moscou, premier archiviste aux Archives principales du ministère Impérial des Affaires étrangères (Russie), Moscou ;

S. E. le prince OUROUSSOFF, ministre de Russie (Russie), légation de Russie, Bruxelles ;

Théodore OUSPENSKI, professeur à l'université d'Odessa (Russie), Odessa ;

Leonidas PACHECO, secrétaire de légation (Costa-Rica), 71, rue du Commerce, Bruxelles ;

Manuel del PALACIO, ministre résident (Espagne), Ministerio de Estado, Madrid ;

G. PALLAIN, conseiller d'État, directeur général des Douanes, ancien directeur au ministère des Affaires étrangères (France), 12, quai Debilly, Paris ;

Alexandre PANGIRIS-BEY, secrétaire-interprète de la Banque impériale ottomane (Turquie), Banque impériale ottomane, Constantinople ;

PAPADOPOULOS - KÉRAMEUS, archiviste de S. B. le patriarche grec de Jérusalem (Turquie), au Patriarchat grec orthodoxe, Jérusalem ;

Le conseiller d'État vicomte de PARANAGUA, sénateur (Brésil), Rio de Janeiro ;

Th.-G. PARASCHOS, économe de la Régie des tabacs à Constantinople (Turquie), Régie des tabacs, Constantinople ;

Le comte P. D. PASOLINI, sénateur du royaume (Italie), casa Pasolini, piazza dell' Aquila, Ravenna ; 74, piazza S. S. Apostoli, Roma ;

S. E. JOSÉ PASOS, *membre correspondant* (Nicaragua), Managua ;

Louis PASSY, député (France), 45, rue de Clichy, Paris ;

L.-G. PÉLISSIER, maître de conférences à la Faculté des lettres de Montpellier (France), 5, rue du Palais, Montpellier, France ;

S. E. le marquis de PENAFIEL, ministre de Portugal (Portugal), 5, Alsenstrasse, Berlin ;

Le baron de PENEDO, ancien ministre plénipotentiaire (Brésil), 66, avenue d'Iéna, Paris ;

S. E. Manuel de PERALTA, *membre correspondant* (Costa-Rica), 85, Calle de Alcala, Madrid ;

Le conseiller d'État Lafayette-Rodriguez PEREIRA, sénateur (Brésil), Rio de Janeiro ;

Michel PERRET, ancien élève de l'École des chartes (France), 19, boulevard des Capucines, Paris ;

Le marquis de PERSAN, secrétaire d'ambassade (France), 50, rue Delaborde, Paris ;

Maxime PETIT, publiciste (France), 5, rue Sainte-Beuve, Paris ;

E. PETIT, conservateur de la Bibliothèque royale (Belgique), Bibliothèque royale, Bruxelles ;

S. Edward-I. PHELPS, ancien ministre plénipotentiare (États-Unis), Yale University, New-Haven, Connecticut ;

Georges PICOT, *membre du Conseil* (France), 54, rue Pigalle, Paris ;

V. PIERRE, *membre du Conseil* (France), 40, rue du Bac, Paris ;

Le comte Artus de PINA de SAINT-DIDIER, ministre plénipotentiaire (France), 37, rue de Naples, Paris ;

Léonce PINGAUD, professeur à la Faculté des lettres de Besançon (France), Besançon (Doubs) ;

PIOT, archiviste général du Royaume (Belgique), aux Archives royales Bruxelles ;

L'abbé PISANI, professeur à l'Institut catholique de (France), 5 bis, rue Bara, Paris ;

Le baron de PLANCY, ancien conseil-

ler d'ambassade (France), 74, avenue Marceau, Paris ;

PLANTET, attaché au ministère des Affaires étrangères (France), 242, boulevard Saint-Germain, Paris ;

J.-Casmir PLEBANSKI, docteur en philosophie, rédacteur en chef de la *Biblioteka Warszawska* (Russie), 41, Nowy Swiat, Varsovie ;

S. E. POLOVTSOFF, secrétaire de l'Empire, vice-président de la Société Impériale historique de Russie (Russie), Moïka, Saint-Pétersbourg ;

Le marquis de POMMEREU (France), 67 et 69, rue de Lille, Paris ;

Eustache POPPESCOS, professeur au Lycée hellénique, ancien secrétaire général du syllogue littéraire hellénique (Grèce), 18, rue Toptchilar, Constantinople ;

René BITTARD des PORTES, avocat, docteur en droit, rédacteur au *Mémorial diplomatique* (France), 9, rue Auber, Paris ;

G.-H. POULOULIDIS, avocat, licencié en droit de la Faculté de Paris (Grèce), 109, boulevard Tarla Bachi, Constantinople ;

Le comte POZZO di BORGO (France), 51, rue de l'Université, Paris ;

PRADIER-FODÉRÉ, *membre correspondant* (France), 65, cours Vitton, Lyon ;

William H. PRESCOTT, ancien sous-secrétaire d'État, ancien ministre plénipotentiaire (États-Unis), Vermont avenue and L. St., Washington, D. C. ;

Le docteur A. F. PRIBRAM, membre de l'Académie des sciences (Autriche), 20, Landesgerichtsstrasse, Wien ;

Le comte Constantin PRZEZDZIECKI (Russie), 4, ulica Wolska, Cracovie ;

Jean de PURY, *membre correspondant* (Suisse), Neuchâtel ;

Vincente-G. QUESADA, ministre de la République argentine (République Argentine), Washington ;

Mgr le chanoine RAÇKI (Hongrie-Croatie), Agram ;

Le marquis de RAMBURES, ancien secrétaire d'ambassade (France), 44, rue du Bac, Paris ;

Le comte de RAMBUTEAU, conseiller général de Saône-et-Loire, ancien conseiller d'État (France), 32, rue Barbet de Jouy, Paris ;

Démètre RASIS, secrétaire général au ministère des Affaires étrangères (Grèce), Ὑπουργεῖον τῶν Ἐξωτερικῶν, ἐν Ἀθήναις ;

Le baron R. de REDING-BIBEREGG, *membre correspondant* (Suisse), Schwytz, Suisse ;

Arthur REED ROSSES (Grande-Bretagne), King's college, Cambridge ;

Joseph REINACH, député, directeur de la *République française* (France), rue de la Chaussée-d'Antin, Paris ;

L. RENAULT, professeur à la Faculté de droit de Paris (France), 30, rue du Cherche-Midi, Paris ;

M. RENIERI, gouverneur de la Banque nationale d'Athènes (Grèce), Ἐθνική Τράπεζα, ἐν Ἀθήναις ;

Le baron RENZIS, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire (Italie), 53, rue de la Loi, Bruxelles ;

Rafael REYES, consul de Venezuela (San-Salvador), San-Salvador ;

P. RISTELHUEBER, consul de France (France), Tien-Tsin, Chine ;

S. E. Jean RISTITCH, *membre correspondant* (Serbie), Belgrad ;

Alph. RIVIER, professeur à l'université de Bruxelles, membre de l'Institut de droit international, consul général de Suisse (Belgique), 49, avenue de la Toison-d'Or, Bruxelles ;

Emmanuel RODOCANACHI (France), 8, avenue Hoche, Paris ;

Juan J. RODRIGUEZ, ministre de l'Agriculture (Guatemala), Guatemala ;

H. G. ROGGE, professeur à l'université d'Amsterdam (Pays-Bas), Amsterdam ;

ROLIN JAEQUEMYNS, ancien ministre, membre de l'Institut de droit international (Belgique), 67, avenue de la Toison-d'Or, Bruxelles ;

Le vicomte Olivier de ROMANET (France), château du Guillet, Orne ;

H de RONSERAY (France), 19, rue de Lille, Paris ;

Le comte de ROSEBERY, pair du royaume, ancien ministre, etc. (Grande-Bretagne), chez MM. Deprez et Gutekunst, 18, Green street, St-Martins place, London ;

Jules ROSTAND, banquier (France), 45, rue de Courcelles, Paris ;

Le baron Alphonse de ROTHSCHILD (France), 2, rue Saint Florentin, Paris ;

Le baron Arthur de ROTHSCHILD (France), 33, faubourg Saint-Honoré, Paris ;

Le baron Edmond de ROTHSCHILD (France), 41, faubourg Saint-Honoré, Paris ;

Le baron Gustave de ROTHSCHILD (France), 23, avenue Marigny, Paris ;

Ed. ROTT, *secrétaire du Conseil* (Suisse), 49, rue Vineuse, Passy-Paris ;

Louis ROUILLER, préfet de l'Académie I. R. orientale de Vienne (Autriche), KK. Orientalische Akademie, Wien ;

François ROUSSEAU (France), 12, rue Bayard, Paris ;

Le baron A. de RUBLE, *membre du Conseil* (France), 43, rue Cambon, Paris ;

Le baron Reinhold RUDBECK, ancien chambellan et secrétaire de légation (Suède), slott Edsberg, over Thüreberg, län Stockholm ;

Le comte Sigismond RZYSZCZEWSKI (Russie-Pologne), 36, Nowo Zielna, Varsovie ;

Le conseiller Franco de SA, sénateur (Brésil), Rio de Janeiro ;

SABOUROFF, sénateur, ancien ambassadeur (Russie), quai de la Cour, nouveau club, Saint-Pétersbourg ;

Le duc de SABRAN (France), 27, rue Barbet de Jouy, Paris ;

S. E. SAÏD PACHA, *membre correspondant* (Turquie), ministère des Affaires étrangères, Constantinople ;

Gustave SAIGE, *membre correspondant* (Monaco), au palais, Monaco ;

Maurice SAINCTELETTE, docteur en droit, avocat, secrétaire de légation, attaché au ministère des Affaires étrangères (Belgique), 83, rue du Trône, Bruxelles ;

H. POUGET de SAINT-ANDRÉ (France), 6, rue Murillo, Paris ;

Th. de SAINT-GEORGES d'ARMSTRONG (France), 32, rue de Monceau, Paris ;

Le comte Hervé de SAINT-GILLES (France), 25, rue Marbeuf, Paris ;

Le marquis de SAINT-MAURICE (France), en son hôtel, Montpellier, France ;

SAINT-PAUL, auditeur au Conseil d'État (France), 8, place des États-Unis, Paris ;

SAÏTO SHMICHIYO, directeur de l'agriculture et du commerce au ministère de l'Agriculture et du Commerce (Japon), ministère de l'Agriculture, Tokio ;

Le docteur SAKELARIDES (Grèce), 3, Kolowratring, Wien ;

Le comte SALA, consul général (France), consulat de France, La Havane ;

S. G. le le marquis de SALISBURY, pair du royaume, Premier ministre, ministre des Affaires étrangères (Grande-Bretagne), 20, Arlington street, London S. W. ;

G. de SALVERTE, maître des requêtes au Conseil d'État (France), 54, avenue Marceau, Paris ;

Enrique SANCHO, secrétaire d'ambassade (Espagne), 5, calle de Jovellanos, Madrid ;

Le conseiller Felippe-José-Antonio SARAIVA, sénateur (Brésil), Rio-de-Janeiro ;

Albert SARAZIN, ancien élève de l'École des chartes (Suisse), rue Neuve-Saint-Léger, Genève ;

Mme Marie SARNECKA (Russie), Zvola, Gadomska, Kahartyck, gouvernement de Kieff, Russie ;

Le vicomte de SARTIGES, secrétaire d'ambassade (France), ambasciata di Francia, palazzo Rospigliosi, Roma ;

S. E. SAVVAS-PACHA, ancien ministre des Affaires étrangères (Turquie), 26, rue Desbordes-Valmore, Passy, Paris.

Léon SAY, *membre du Conseil* (France), 21 rue Fresnel, Paris ;

SAYOUS, professeur à la Faculté des lettres de Besançon (France), Besançon, Doubs, France ;

Le marquis de SAYVE, ministre plénipotentiaire (France), 18, rue Barbet de Jouy, Paris ;

SCHEFER, *membre du Conseil* (France), 2, rue de Lille, Paris ;

Christian SCHEFER (France), 60 boulevard Malesherbes, Paris ;

Le docteur von SCHLOSSBERGER, *membre correspondant* (Wurtemberg), Königl. Archiv, Stuttgart;

Emm. SCHLUMBERGER, secrétaire d'ambassade (France), 140, faubourg Saint-Honoré, Paris ;

G. SCHLUMBERGER, *membre du Conseil* (France), 140, faubourg Saint-Honoré, Paris ;

J.-R. SEELEY, professeur à l'université de Cambridge (Grande-Bretagne), 7, Peter's terrace, Cambridge ;

Le vicomte de SÉGUR D'AGUESSEAU, secrétaire d'ambassade (France), Fransch Legaatschap, 's Gravenhage ;

Le comte E. de SÉGUR D'AGUESSEAU, lieutenant au 6e Dragons (France), Évreux, Eure, France ;

Le comte Pierre de SÉGUR, ancien auditeur au Conseil d'État (France), 56, avenue d'Iéna, Paris ;

Le vicomte de SEMALLÉ, *membre du Conseil* (France), 3, boulevard de La Tour Maubourg, Paris ;

Le conseiller privé SÉMEWKI, directeur de l'*Ancienne Russie* (Russkaja starina) (Russie), 7, Podjatchéskaïa, Saint-Pétersbourg ;

Em. SÉNART, membre de l'Institut (France), 16, rue Bayard, Paris ;

S. E. le conseiller de SERPA-PIMENTEL, *membre correspondant* (Portugal), Lisboa ;

H. SHIMAMURA, secrétaire de légation (Japon), Japaneesch Gesantschap, 's Gravenhage ;

Le jonkheer T.-H.-HORA SICCAMA, chef de la division politique au ministère des Affaires étrangères (Pays-Bas), Uitlandsch Ministerie, 's Gravenhage ;

Von SICHERER, recteur de l'université de Munich (Allemagne), München ;

J.-A. SILLEM, membre du Conseil communal d'Amsterdam et des États provinciaux de la Hollande septentrionale (Pays-Bas), Amsterdam ;

Luis de SILVA, secrétaire d'ambassade (Espagne), 14, calle San Bernardino, Madrid ;

Le comte SIMÉON, *membre correspondant* (France), 23, quai d'Orsay, Paris ; Oberhofen, lac de Thun, Suisse ;

Guillaume SINGER, directeur du *Neue Wiener Tagblatt* (Autriche) Wien ;

De SIVRY, secrétaire d'ambassade (France), 7, rue Bonaventure, Versailles ;

SMOLKA, *membre correspondant* (Autriche-Galicie), 22, Ul. Slawkowska, Cracovie ;

La SOCIÉTÉ HISTORIQUE de HOLLANDE (Pays-Bas), Utrecht ;

LA SOCIÉTÉ de LECTURE de NEUCHATEL, représentée par G. de Coulon (Suisse), Neuchâtel ;

Léon SOMZÉE, membre de la Cham-

bre des représentants (Belgique), 217, rue Royale, Bruxelles ;

Le marquis Raymond SORAGNA, patricien vénitien, membre de la Société d'histoire de Parme, Modène et Bologne (Italie), palazzo Soragna, Parma ;

Albert SOREL, membre de l'Institut, professeur à l'École des sciences politiques, secrétaire général du Sénat (France), palais du Luxembourg, Paris ;

S. E. Bernardo SOTO, président de la République de Costa-Rica (Costa-Rica), San-José ;

SOULANGE-BODIN, secrétaire d'ambassade (France), 5, avenue de Messine, Paris ;

Le conseiller d'État Paulino-José SOAREZ de SOUZA, sénateur (Brésil), Rio de Janeiro ;

Le conseiller d'État Manuel PINTO de SOUZA DANTAS, sénateur (Brésil), Rio de Janeiro ;

Le lieutenant-colonel T. de SPRECHER de BERNEGG, *membre correspondant* (Suisse), château de Maienfeld, Grisons, Suisse ;

C.-C. STAVRIDES, drogman de l'ambassade (Grande-Bretagne), English Embassy, Constantinople ;

André STCHÉGLOW, gentilhomme de la chambre de S. M. L'Empereur de Russie, premier secrétaire de légation (Russie), légation de Russie, Tokio, Japon ;

H. STEIN, archiviste aux Archives nationales (France), 54, rue Saint-Placide, Paris ;

STENDMANN, secrétaire de la Société historique de Russie (Russie) Moïka, Saint-Pétersbourg ;

B.-F. STEVENS (États-Unis), 4, Trafalgar square, London ;

Le docteur STŒRK, professeur de droit à l'Université de Greifswald (Prusse), Greifswald ;

Le docteur STRANSKI, ancien ministre des Affaires étrangères et des Cultes (Bulgarie), Sofia ;

S. E. Oscar STRAUS, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire des États-Unis, (États-Unis), American Legation, Constantinople ;

S. G. Mgr STROSSMAYER, *membre correspondant* (Hongrie-Croatie), Diakovo, Croatie ;

S. E. le chevalier de STUERS, ministre des Pays-Bas à Paris (Pays-Bas), 21, rue Lapérouse, Paris ;

S. E. le comte Ant. SZECSEN von TEMERIN, ancien ministre, grand maréchal de la cour, chevalier de la Toison-d'Or, vice-président de la Société historique de Budapest (Hongrie), 4, Herrengasse, Wien ;

S. E. M.-Lad. SZÖGYÉNY-MARICH de MAGYAR-SZÖGYEN et SZOLGAEGYHAZA, ministre *a latere* dans le cabinet hongrois auprès de S. M. l'Empereur d'Autriche (Autriche-Hongrie), Wien ;

Ladislas de TACZANOWSKI, ancien député au Reichstag (Prusse), Zzyplow, Mieszkow, Gr. Duché de Posen ;

Le comte de TALLEYRAND-PÉRIGORD, *membre du Conseil* (France), palazzo Talleyrand, Firenze, Italia ;

TAMIZEY de LARROQUE, correspondant de l'Institut (France), Gontaut, par Marmande, Lot-et-Garonne, France ;

L'abbé Cyprien TANGUAY, membre de la Société royale du Canada (Canada), Montréal ;

TARGET, ancien député, ancien ministre plénipotentiaire (France), 25, avenue d'Antin, Paris ;

Joseph TASSÉ, ancien député, rédacteur en chef de la *Minerve* de Montréal, membre de la Société royale du Canada (Canada), Montréal ;

Serge de TATISCHEFF, ancien secrétaire d'ambassade (Russie), 56, boulevard Maillot, Neuilly-Paris ;

TERNAUX COMPANS, ancien conseiller d'ambassade (France), 3, rue Bastiat, Paris ;

Charles THIÉBAULT, avocat (Belgi-

que), 60, rue Saint-François, Bruxelles ;

S. G. Mgr THOMAS, archevêque de Rouen (France), Rouen ;

THOUVENEL, ancien secrétaire d'ambassade (France), 6, rue Lincoln, Paris ;

THUASNE (France), 73, rue de Vaugirard, Paris ;

THUREAU-DANGIN, ancien auditeur au Conseil d'État (France), 11, rue Garancière, Paris ;

G. TOCILESCO, député, professeur à l'université de Bukharest (Roumanie), Bukharest ;

C. TOLLU, notaire (France), 9, rue de Grenelle, Paris ;

Le baron de TORNACO (Grand-Duché de Luxembourg), château de Sanem, G. D. de Luxembourg ;

Le comte de TORREPALMA, premier secrétaire d'ambassade (Espagne), 10, calle de la Sarten, Madrid ;

TORRES CAMPOS, professeur à l'université de Grenade (Espagne), Universita, Granada ;

S. E. le conseiller A. de TOVAR, ministre plénipotentiaire de 1re classe, ancien directeur des affaires politiques au ministère des Affaires étrangères (Portugal), 90, rue de Courcelles, Paris ;

G. TOWNSEND WARNER, fellow of Jesus College (Grande-Bretagne), Jesus College, Cambridge ;

TRANCHANT, *membre du Conseil* (France), 28, rue Barbet de Jouy, Paris ;

HOVYN de TRANCHÈRE, ancien député (France), Guitres, Gironde, France ;

A. TRATCHEVSKI, professeur à l'université d'Odessa (Russie), Odessa ;

S. E. le comte TRAUN, grand veneur de S. M. I. R. Apostolique (Autriche), 13, Wallfischgasse, Wien ;

Le prince TRIVULZIO (Italie), palazzo Trivulzio, piazza S. Alessandro, Milano ;

La princesse Lise TROUBETZKOI (Russie), Simeonoffski pereoulok, Saint-Pétersbourg ;

Le comte THOINNET de LA TURMELIÈRE, conseiller général de la Loire-Inférieure (France), 54, rue de Grenelle, Paris ;

Herbert TUTTLE, professeur à Cornell-University (États-Unis), Ithaca, New-York ;

La bibliothèque de l'UNIVERSITÉ de FRANCE (France), à la Sorbonne, Paris ;

La bibliothèque de l'UNIVERSITÉ de BUDAPEST (Hongrie), Ferencziektere, 5 sz. a., Budapest ;

La bibliothèque de l'UNIVERSITÉ de HEIDELBERG (Grand-Duché de Bade), Heidelberg ;

Octave VALIERI (Grèce), 2, Kensington Park gardens, London ;

Le duc de VALLOMBROSA (France), 125, rue de Grenelle, Paris ;

Albert VANDAL, *membre du Conseil* (France), 1, rue François 1er, Paris ;

Le conseiller Joa-Florentino Meira de VASCONCELLOS, sénateur (Brésil), Rio de Janeiro ;

VASSILAKI-BEY SARAKIOTI, ancien colonel-médecin dans l'armée ottomane (Turquie), Constantinople ;

Jean VAUQUELIN (France), château de Saint-Maclou, par Beuzeville-Eure, France ;

De VAUVINEUX, premier secrétaire d'ambassade (France), ambassade de France, Saint-Pétersbourg ;

S. E. le conseiller VEDEL, *membre correspondant* (Danemark), Udenrigsministeriet, Kjöbenhavn :

VEILLET-DUFRÈCHE, commis principal au ministère des Affaires étrangères (France), 3, rue du Cirque, Paris ;

De VERNOUILLET, ancien ministre plénipotentiaire (France), 7, rue de Varenne, Paris ;

L'abbé Hospice-A. VERREAU, principal de l'École normale Jacques Cartier, membre de la Société royale du Canada (Canada), École normale Jacques-Cartier, Québec ;

S. E. Wenceslao de VILLA-URRUTIA, *membre correspondant* (Espagne), Spaansch Legaatschap, 's Gravenhage ;

Le comte de VILLENEUVE, ancien ministre plénipotentiaire (Brésil), Bruxelles ;

Le marquis VISCONTI-VENOSTA, sénateur, ancien ministre des Affaires étrangères (Italie), 34, via Monforte, Milano ;

Arnold VISSIÈRE, interprète de légation (France), légation de France, Pékin :

A. D. VLASTO (Grèce), 144, avenue des Champs-Élysées, Paris ;

Étienne A. VLASTO (Grèce), 112, allées des Capucines, Marseille ;

Le marquis de VOGUÉ, *vice-président de la Société* (France), 2, rue Fabert, Paris ;

Le vicomte Eugène-Melchior de VOGUÉ, membre de l'Académie française (France), 15, rue Las Cases, Paris ;

Le comte A. GILBERT de VOISINS (France), à la Régie des tabacs, Constantinople ;

E. DOMET de VORGES, *membre du Conseil* (France), 38, rue du Général Foy, Paris ;

VOUTYRAS, rédacteur en chef du *Neologos* (Grèce), au Νεολόγος, Constantinople ;

Le comte WALISZEWSKI, *membre correspondant* (Russie), 5, rue de Phalsbourg, Paris ;

WALLON, *membre du Conseil* (France), Palais de l'Institut, Paris ;

WATERNAU, publiciste (France), 9, rue Paul-Louis Courier, Paris ;

Le docteur Ottocar WEBER (Autriche-Bohême), 30, Hibernergasse, Prag ;

Le professeur van WERVECKE, *membre correspondant* (Grand-Duché de Luxembourg), Luxembourg ;

Serge de WESTMAN, attaché au ministère Impérial des Affaires étrangères (Russie), Saint-Pétersbourg ;

Th. WESTRIN, archiviste aux Archives royales (Suède), Riks Archivet, Stockholm ;

Le comte Joseph WEYSSENHOFF (Russie Pologne), Marzalkowska, Varsovie ;

Andrew D. WHITE, *membre correspondant* (États-Unis), President White Library, Cornell University, Ithaca, New-York ;

Le baron Ch. de WIMPFEN, ministre plénipotentiaire (France), 3, rue de Villersexel, Paris ;

Pierre de WITT (France), 88, rue Pierre-Charron, Paris ;

E. J. WYATT-DAVIES (Grande-Bretagne), Trinity College, Cambridge ;

XYDACHIS (Grèce), 3, ὁδὸς Κανάρη ἐν Ἀθήναις ;

S. E. YACOUB-ARTIN-PACHA, *membre correspondant* (Égypte), au Caire ;

YAVER-PACHA, contrôleur impérial de la dette publique et de la Régie des tabacs (Turquie), Grand'rue, Péra, Constantinople ;

Ch. YRIARTE, publiciste (France), 23, rue Cambon, Paris ;

Ch. ZAPPAS (Grèce), Brosthéni, Roumanie ;

(souscrit cinq fois)

Constantin ZAPPAS (Grèce), Brosthéni, Roumanie ;

Léonidas ZARIFI, banquier (Grèce), Constantinople ;

Pedro-Perez ZELEDON, ministre de Costa-Rica (Costa-Rica), Washington ;

S. E. Christaki Effendi ZOGRAPHOS (Turquie), 21, avenue de l'Opéra, Paris ;

Georges Christaki ZOGRAPHOS (Turquie), 21, avenue de l'Opéra, Paris ;

Solon Christaki ZOGRAPHOS (Turquie), 21, avenue de l'Opéra, Paris.

MEMBRES DÉCÉDÉS

SA MAJESTÉ DON PEDRO II, EMPEREUR DU BRÉSIL ;

CHÉRUEL, membre de l'Institut (France) ;

Le comte FOUCHER de CAREIL, ancien ambassadeur (France) ;

Lord GRANVILLE, pair du royaume, ancien ministre (Grande-Bretagne) ;

André JOUBERT (France) ;

Le baron KERVYN de LETTENHOVE, membre de l'Académie royale, membre correspondant de l'Institut de France, ancien ministre, membre de la Chambre des représentants, (Belgique) ;

S. E. le comte E. BULWER-LYTTON, pair du Royaume, ancien vice-roi des Indes, ambassadeur d'Angleterre (Grande-Bretagne) ;

Le révérend C.-P. MILES, chanoine honoraire de Durham (Grande-Bretagne) ;

SANFORD, ancien ministre plénipotentiaire (États-Unis) ;

Alfred SANOCKI (Russie).

LA CONFÉDÉRATION BALKANIQUE

Jusque vers le milieu de ce siècle, les principaux groupes chrétiens de l'Europe orientale se trouvaient les uns vis-à-vis des autres dans un état d'isolement presque absolu, et, si l'on se rend compte de la situation particulière de chacun d'eux, c'est à des causes diverses qu'il faut attribuer cette absence de rapports suivis, de communion morale et de solidarité.

Les principautés de Moldavie et de Valachie, déchues de leur antique privilège, avaient été régies de 1710 à 1829 par des princes étrangers choisis et délégués par la Porte, et elles s'étaient vues successivement privées, sous de tels auspices, des plus importants attributs de leur autonomie conventionnelle. L'œuvre d'assimilation poursuivie par la puissance suzeraine sur le bas Danube fut alors si complète que les gouvernements occidentaux eux-mêmes parurent confondre le territoire roumain avec les autres provinces turques et revendiquèrent sur la rive gauche du fleuve, en plein pays de chrétienté, le bénéfice des capitulations qui n'avaient leur raison d'être qu'en pays mahométans.

Affranchies des princes phanariotes, la Valachie et la Moldavie furent placées sous le protectorat de la Russie, sans que ce nouveau régime, auquel se rattachent, d'ailleurs, de fécondes réformes, leur rendît l'indépendance des anciens jours. Les hospodars indigènes qui se succédèrent à Bukharest et à Jassy jusqu'au temps de la guerre de Crimée, furent naturellement à la dévotion

du Czar, et les consuls impériaux ne connurent plus d'obstacles à leurs volontés souveraines. Les deux provinces danubiennes furent mises de fait en quarantaine vis-à-vis de la Turquie, n'ayant, pour ainsi dire, de libre pratique qu'avec le puissant État auquel elles semblaient incorporées.

Dans cette période d'asservissement et sous cette tutelle jalouse, l'idée de patrie sommeillait et, moins soucieux de leurs propres droits, les Roumains se préoccupaient fort peu des droits et du passé des autres. Les hétairistes qui pensaient en faire les premiers instruments de la renaissance hellénique, éprouvèrent en 1821 les effets de cette indifférence.

La Serbie, depuis son soulèvement de 1804 jusqu'à la restauration des Obrénovitch en 1860, n'avait pas réussi à gagner la stabilité intérieure. Après les longues et pénibles négociations qui lui avaient valu, en 1838, son statut organique, des troubles s'étaient succédé qui avaient entraîné quatre changements de gouvernement dans l'espace de vingt ans. Ces révolutions n'avaient guère permis aux Serbes une action extérieure de quelque efficacité.

Morcelée par les répartitions administratives les plus arbitraires, plus exposée par son voisinage aux atteintes d'un pouvoir tyrannique, la Bulgarie avait dû plier à la fois sous le joug féodal, politique et religieux des spahis, des pachas et des Grecs du Phanar. Aucune province ottomane n'était plus complètement assujettie. Elle avait eu, sans doute, dans les jours de détresse, ses brigands patriotes, comme la Serbie ses Heiduks ; mais les soulèvements partiels de ces Kleftes des Balkans avaient presque toujours gardé le caractère de protestations locales contre les exactions des fonctionnaires ottomans.

Le Montenegro continuait à lutter pour son compte, trop heureux de se maintenir, comme autrefois, au-dessus du flot mahométan.

Quant aux raïas de la Bosnie et de l'Herzégovine, c'étaient réellement des corps sans têtes. Grâce à l'abjuration d'une partie de sa noblesse, à l'époque de la conquête, l'ancienne Bossina

avait conservé pendant plus de trois siècles certaines immunités qui rappelaient de loin la souveraineté du petit royaume chrétien détaché au XIVe siècle du grand empire serbe d'Étienne Duchan. Mais cette demi-indépendance qui faisait des seigneurs bosniaques plutôt des vassaux que des sujets du Sultan, avait rendu la condition des chrétiens plus intolérable encore que dans les autres contrées balkaniques. Ceux-ci, quoique incomparablement plus nombreux que les mahométans, s'étaient trouvés réduits par les begs renégats à un état d'abaissement voisin de l'esclavage[1].

La Grèce, elle, dans la première fièvre du patriotisme, nourrissait des projets ambitieux auxquels elle associait, sans doute, les chrétiens ottomans; mais ses aspirations n'étaient alors et ne pouvaient être que spéculatives et, d'ailleurs, à l'époque dont il s'agit, c'est-à-dire, antérieurement au traité de Paris de 1856, elle ne se représentait que vaguement la nécessité d'une entente avec ceux qu'elle considérait comme les futurs sujets de l'Empire byzantin. A la fin du dernier siècle, c'était à peine si les Slaves étaient distingués des Grecs ; on ne les qualifiait même pas de grecs-slaves, dénomination que leur ont donnée plus tard de complaisants phihellènes. L'on ne voyait dans les uns et les autres que des chrétiens courbés sous la même loi politique et patronnés auprès du pouvoir central par une même autorité, celle du patriarchat de Constantinople. La religion primait à ce point la nationalité qu'en Syrie même on appelait Grecs les Arabes orthodoxes[2].

Tel est, réduit aux proportions qui conviennent à cette étude, le tableau qu'offraient les chrétiens ottomans d'Europe dans la première moitié de ce siècle ; il montre et explique suffisamment, je crois, l'isolement réciproque que je marquais tout à l'heure.

[1] On comptait environ 550.000 musulmans et 795.000 chrétiens dans la Bosnie et l'Herzégovine. Ces derniers se divisaient en 580.000 orthodoxes et 215.500 catholiques.

[2] « *La Turquie et le Tanzimat* », ou *Histoire des réformes dans l'Empire ottoman*, par Éd. Engelhardt, t. II, p. 237.

Le Congrès de 1856 inaugura pour ces peuples une ère nouvelle en les plaçant sous la sauvegarde collective des grandes puissances, tout en ravivant en eux la conscience de leur nationalité. La Valachie et la Moldavie ne tardèrent pas à consommer leur union politique sous un prince indigène de leur choix, puis sous un prince étranger issu d'une des grandes familles régnantes d'Occident. Leurs anciens droits leur furent successivement reconnus, et bientôt la Porte n'exerça plus sur ses deux annexes transdanubiennes qu'une suzeraineté à peu près nominale. Quant à la Russie, elle dut renoncer à la protection exclusive dont elle les couvrait.

En Serbie, le successeur de Milosch Obrénovitch put réformer plus librement le statut oligarchique qui mettait le gouvernement dans une étroite subordination vis-à-vis de la Turquie et l'exposait aux assauts des factions intérieures et aux intrigues du dehors. La principauté, à partir de ce moment, est réellement entrée en possession d'elle-même ; c'est à la faveur de changements dont la portée ne s'est peut-être pas révélée tout d'abord, aux yeux des chancelleries européennes, qu'elle s'est vouée à la conquête morale des populations limitrophes. Ses vues se portèrent tout d'abord sur l'ancienne Serbie, sur la Bosnie et sur l'Herzégovine [1].

Les Bulgares, faute de mieux, se donnèrent une sorte de gouvernement occulte sous la forme d'un comité dirigeant établi à Bukharest. Ils avaient, d'ailleurs, compris depuis un certain temps que le clergé grec, indifférent à leurs besoins, était le plus grand obstacle à leur régénération et que la Porte s'en servait comme d'un instrument de centralisation politique. Aussi réclamèrent-ils avec insistance un clergé indigène et même une église autocéphale comme celle dont Okrida et Tirnovo étaient autrefois les métropoles [2].

[1] L'ancienne Serbie comprenait les Gouvernements de Nisch, Leskovatz, Vrania, Novi-Bazar, Pristina et Prisrend. Sa superficie était à peu près égale à celle de la principauté serbe.

[2] Voir notamment leur pétition adressée au Divan en 1860.

De leur côté, les Grecs durent quelque peu revenir des illusions dont se berçait leur imagination patriotique alors que les phanariotes gouvernaient les principautés roumaines, que toutes les éparchies balkaniques leur appartenaient et que les Slaves ottomans subissaient plus ou moins patiemment la servitude. L'émancipation des États riverains du Danube, la lutte de plus en plus passionnée des Bulgares contre les évêques helléniques donnaient à réfléchir aux esprits les plus exaltés, et il devenait manifeste que « la grande idée », dont la réalisation devait faire des Grecs les héritiers à peu près exclusifs de l'empire européen des Osmanlis, n'inspirait plus à ses champions une égale confiance.

Il était certain que l'on ne pouvait plus dire à Athènes, comme le proclamait en 1822 l'assemblée des Trézènes : « tous les ha-« bitants de la Turquie qui croient en J.-C. sont compris dans la « nouvelle nationalité hellénique. »

C'est dans ces circonstances et sous l'influence de progrès d'ordre divers qui élargissaient de plus en plus, dans le milieu slave et roumain, la sphère du rayonnement national, que des négociations furent ouvertes entre quelques-uns des États de l'orient chrétien, en vue d'une action éventuelle commune, et qu'est née peut-être l'idée d'une alliance politique analogue à celle qui réunit autrefois les Grecs en face des armées du Grand Roi.

Je ne voudrais pas affirmer qu'à ce moment psychologique un tel projet fut réellement conçu de *toutes pièces*, et encore moins qu'il se soit traduit en une charte *unique*, liant dans les mêmes termes les cabinets de Bukharest, de Belgrade, d'Athènes et de Cettigné. Certains actes, néanmoins, qui peuvent être rapportés aux années 1867 et 1868, démontrent, à ne s'y point méprendre, que, dans ces quatre principaux centres, gouvernements et partis tendaient à la conciliation de leurs intérêts propres et que le sentiment d'une même cause à défendre se généralisait de plus en plus.

Il n'est pas indifférent pour l'étude du problème dont l'énoncé

figure en tête de ces pages, de connaître ces symptômes, ainsi que les complications qui les ont suivis et, en les notant ici avec quelques détails, je crois pouvoir constater, d'après certaines publications récentes [1], qu'ils n'ont pas acquis toute la notoriété qu'ils méritent.

I.

A l'époque où l'administration des provinces roumaines était aux mains de la Russie et tandis qu'en Serbie le statut de 1838 maintenait encore le pouvoir sous la double étreinte du suzerain et du protecteur, il ne pouvait être question entre les États danubiens d'un rapprochement direct ayant la portée d'une entente politique proprement dite. L'ombrageuse sollicitude du cabinet de St-Pétersbourg ne permettait pas aux modestes bénéficiaires de ses traités avec la Porte d'imaginer et de poursuivre un pareil dessein.

Cependant les trois principautés entretenaient des relations auxquelles, on peut le croire, toute méfiance ou toute jalousie était absolument étrangère. Par le fait de leur séparation géographique, toute contestation territoriale semblait exclue du règlement de leurs intérêts réciproques ; d'un autre côté, la proximité de leurs frontières, l'analogie de leur situation vis-à-vis de la Turquie, la communauté de leur religion et, jusqu'à un certain point, celle de leurs vicissitudes passées, toutes ces causes, au contraire, avaient créé entre les Serbes et les Roumains une sorte de confraternité qui, sans porter la marque d'une vive sympathie, avait eu pour effet d'établir chez eux à l'égard des résidents d'autres pays, des distinctions tacites indépendantes de toute stipulation conventionnelle. C'est ainsi que, d'ancien temps, les Serbes pouvaient acquérir des immeubles

[1] V. notamment l'article de James de Bourchier dans la *Fortnightly Review* de septembre 1891.

ruraux en Valachie et en Moldavie et que les sujets respectifs étaient justiciables des tribunaux indigènes.

Ces dispositions naturelles devaient amener un accord plus étroit à la faveur des événements qui, tout en assurant aux deux peuples voisins le respect de leurs droits acquis, semblaient favoriser chez chacun d'eux les expansions nationales.

Il paraît, toutefois, que les Serbes hésitèrent de prime abord à confondre sans réserve leurs vœux et leurs efforts avec ceux des Roumains. Guidés par des considérations quelque peu exclusives, se croyant, d'ailleurs, plus forts, mieux organisés et doués de qualités plus solides, ils calculèrent les profits d'un pacte qui les rendrait solidaires de leurs frères transdanubiens et ils se persuadèrent, sans doute, qu'ils ne recueilleraient pas d'un pareil engagement les avantages d'une véritable et complète réciprocité.

C'est assez dire que les ouvertures formelles vinrent de Bukharest; l'on peut leur assigner pour date les premiers mois de l'année 1867[1].

Quoi qu'il en soit de ces préliminaires, un arrangement fut conclu en Roumanie au commencement de l'année 1868, arrangement d'un caractère mixte que l'on pourrait classer entre un traité « de concert et d'amitié » et un traité « d'alliance offensive et défensive ».

Il fut fait grand bruit dans certaines chancelleries, trop de bruit sans doute, de l'issue de conférences qui, si secrètes qu elles eussent été tenues, avaient éveillé l'attention de plus d'un gouvernement. Le Divan se crut même en possession du texte approximatif, sinon authentique, de l'acte passé à Bukharest et il en délivra quelques copies. Quoique apocryphe, l'instrument

[1] En 1862, les deux gouvernements avaient engagé des pourparlers secrets dont le résultat pratique s'était borné au concours prêté par les autorités moldo-valaques au transit de 40.000 fusils expédiés de la Bessarabie à Radujevatz.

En 1866, la députation roumaine chargée de consulter les principaux Cabinets sur l'élection d'un prince étranger, s'était accidentellement entretenue avec un haut fonctionnaire serbe d'une alliance entre les deux États.

parvenu à la Sublime-Porte, en mars 1868, reflétait assez fidèlement les vues que l'on attribuait alors à ses deux signataires, et plus d'un fait subséquent parut justifier la plupart des suppositions de son auteur. C'est à ce double tifre que je reproduis ici le contenu intégral de ce curieux document :

Art. 1er.

« Il y aura pour toujours amitié et union sincère entre le Prince de Roumanie et le Prince de Serbie et entre leurs héritiers successeurs et sujets respectifs.

Art. 2.

Les deux parties contractantes s'engagent formellement à se concerter entre elles et à combiner au besoin leur action, toutes les fois qu'elles auront un intérêt commun à poursuivre ou à défendre, soit vis-à-vis de l'une ou de plusieurs des grandes Puissances, soit vis-à-vis de la Turquie.

Art. 3.

En conséquence toutes ouvertures ou négociations ayant pour but la reconnaissance ou la consécration unilatérale ou collective de nouveaux droits et privilèges, jugés inséparables de l'autonomie des principautés, seront l'objet d'un accord préalable entre les deux Parties, de telle sorte que le bénéfice desdites ouvertures ou négociations leur soit, autant que possible, assuré à toutes deux.

Sont notamment considérés par les deux parties comme inhérents à leur autonomie et logiquement incontestables, le droit de juridiction sur les résidents étrangers, la faculté de conclure des conventions commerciales avec les Puissances limitrophes et autres et celle d'accréditer directement auprès desdites Puissances des agents consulaires.

Art. 4.

Les deux parties s'interdisent expressément tout engagement politique vis-à-vis d'une ou de plusieurs Puissances, lequel serait de nature à affecter l'entente stipulée dans la présente convention.

Art. 5.

Dans toute négociation politique ou commerciale à laquelle les deux États seront appelés concurremment à participer, ils se feront réciproquement connaître leurs vues et, en tant que l'objet de la négociation le comportera, ils muniront leurs agents d'instructions identiques.

Art. 6 (secret).

Les deux parties contractantes s'engagent spécialement à agir de concert, lorsque les circonstances leur commanderont de coopérer, soit par leur influence morale, soit par les armes, à l'émancipation des populations chrétiennes de l'Empire ottoman.

S'il y a lieu, elles combineront leurs opérations militaires d'après un plan arrêté en commun.

Elles devront disposer chacune, le cas échéant, d'une force active de 60.000 hommes, laquelle comprendra, dans les proportions ordinaires, les trois corps de troupes qui composent une armée en campagne.

Une convention ultérieure déterminera d'urgence si ces deux armées devront opérer séparément ou sous un seul chef et à qui, dans ce dernier cas, appartiendra la direction supérieure de leurs mouvements.

Art. 7 (secret).

Lorsque l'éventualité de guerre, prévue par l'article précédent, se réalisera, les Princes de Roumanie et de Serbie adresseront

une proclamation commune aux populations chrétiennes, en leur annonçant qu'ils ont pris les armes pour aider à leur affranchissement et pour leur assurer les bienfaits d'un gouvernement chrétien, paternel et libéral.

Les provinces ou districts que le sort des armes mettra en la possession des États alliés, seront provisoirement administrés par des conseils dans lesquels les parties contractantes seront également représentées.

Art. 8 (secret).

Si la Providence bénit leurs efforts et leur abandonne la libre disposition des territoires soustraits à la domination ottomane, les deux parties contractantes prendront entre elles les arrangements suivants :

Seront annexés et réunis à perpétuité à la Roumanie les îles formant le delta du Danube et la région orientale de la Bulgarie comprise entre Roustchouck et Varna, d'une part, et la mer Noire, d'autre part.

Seront annexés et réunis à perpétuité à la Serbie, l'ancienne Serbie, la Bosnie, l'Herzégovine et la Bulgarie, sauf la région de cette dernière province attribuée à la Roumanie.

Art. 9.

Le but essentiel de la présente convention étant d'établir dès maintenant une solidarité intime entre les diverses populations chrétiennes de la Turquie d'Europe, en vue d'une solution à leur profit de *la question d'Orient*, les parties contractantes s'efforceront d'obtenir l'accession de la Grèce et du Montenegro à celles des clauses de cette convention qui peuvent leur être applicables.

Le gouvernement roumain négociera, à cet effet, avec le royaume hellénique et celui de Serbie avec la principauté de Montenegro.

ART. 10.

Les présentes stipulations, notamment celles comprises dans les articles 6, 7 et 8 ci-dessus, resteront secrètes.

Cependant, comme le seul fait d'une entente réelle entre les deux pays serait de nature à rehausser l'autorité morale de leurs gouvernements et la confiance des populations autonomes ou encore soumises, on aura soin d'accuser l'existence de cette convention par les moyens ordinaires de publicité.

ART. 11.

Pour se donner mutuellement un gage ostensible du rapprochement intime qui s'est opéré entre elles et pour répondre en partie au but indiqué dans l'alinéa 2 de l'article précédent, les parties contractantes reconnaissent formellement à leurs agents accrédités à Belgrade et à Bukharest le caractère de ministres publics et elles leur accorderont les honneurs, dignités et prérogatives inhérents à cette qualité. »

L'existence d'un traité ne fut pas niée par le gouvernement du prince Charles qui, interpellé à ce sujet de diverses parts, déclara, au contraire, aux agents étrangers, voire même aux correspondants de plusieurs journaux qu'une alliance avec la Serbie, avec la Grèce et le Montenegro était à ses yeux le seul moyen d'arriver à une solution pratique de la question d'Orient. L'article 10 de l'acte supposé qu'on vient de lire ne pouvait recevoir une confirmation plus explicite ; il n'était, d'ailleurs, pas le seul, ainsi que semblent le démontrer les détails que je résume ci-dessous sous forme de note [1].

[1] Au mois d'avril 1868, à l'occasion de la fête du prince Charles, l'autorité serbe, pour la première fois, rendit à l'agent roumain les mêmes honneurs que ceux que prescrivait le cérémonial observé en pareille circonstance à l'égard des représentants des grandes Puissances (art. 11).

Vers la même époque un haut fonctionnaire serbe fut délégué à l'étranger pour

Il n'y a point de doute que la Grèce et le Montenegro n'aient été impliqués dans l'accord serbo-roumain. Un colonel du génie serbe fut envoyé à Athènes au printemps de l'année 1868 avec un mandat politico-militaire et il y séjourna plusieurs semaines. La Grèce, elle aussi, délégua temporairement à Belgrade un officier supérieur avec des instructions analogues. D'autres agents suivirent de près ces premiers émissaires et apparurent à Belgrade et à Bukharest. L'on prétendit qu'un traité d'alliance offensive et défensive était éclos de ces communications et que même la clause principale de ce traité portait en substance que, dans le cas où la Grèce ou la Serbie ferait la guerre à la Turquie, l'autre partie serait tenue de donner aide et assistance au belligérant, « conformément aux conditions stipulées dans la convention militaire ».

En même temps, des correspondances directes avaient lieu entre les princes de Roumanie et du Montenegro, et il est permis de conjecturer qu'elles se rattachaient par quelque lien aux conventions serbo-gréco-roumaines.

obtenir certaines modifications au régime capitulaire. La Roumanie avait déjà chargé d'une mission semblable un député connu qui avait passé par Belgrade et qui s'était rencontré à Vienne avec le ministre de Serbie (art. 2).

En ce qui concerne les questions territoriales auxquelles se rapporte l'art. 8 secret, et sans insister sur le point contestable qui touchait au sort de la Bulgarie, l'on voudra bien se rappeler qu'au Congrès de Berlin de 1878, la Roumanie fit valoir « ses titres séculaires sur les îles et sur les bouches du Danube » et que, dans une lettre publiée en 1885, le Ministre du Roi Charles à Paris s'appliqua à démontrer la nécessité absolue d'une rectification de frontière qui reporerait précisément sur la ligne de *Roustchouck à Varna* le nouveau territoire acquis sur le bas-Danube et dans la Dobrutcha.

Quant à l'ancienne Serbie, à la Bosnie et à l'Herzégovine, les projets annexionnistes du prince Michel étaient notoires (voir, d'ailleurs, la lettre du prince Milan au grand-vizir, datée du 1er juillet 1876). Les circonstances ont obligé le nouveau royaume à restreindre ses agrandissements à une certaine région de l'ancienne Serbie (voir à ce sujet l'intéressante monographie publiée par la *Revue d'histoire diplomatique* dans sa 4e livraison de 1891).

II

S'il n'est pas vraisemblable, je l'ai déjà laissé entendre, qu'un acte *commun* de coopération ait explicitement associé la Grèce aux stipulations plus ou moins étroites intervenues entre la Roumanie et la Serbie en 1868, et la suite de ce récit expliquera peut-être la réserve relative du cabinet d'Athènes, on doit admettre qu'à cette époque les trois États et le Montenegro s'étaient concertés en vue d'une sorte de conjuration dirigée contre la Turquie, adoptant ce même mot d'ordre : l'Orient doit appartenir à ses peuples, ou, suivant la paraphrase d'une formule connue, les chrétiens seront libres de l'Euxin à l'Adriatique.

Cependant des mésintelligences suscitées en partie par la diplomatie étrangère vinrent bientôt compromettre une entente qui laissait, d'ailleurs, planer des doutes sur maintes éventualités et qui comportait plus d'une arrière-pensée chez chacun des contractants.

L'on vit les deux principautés danubiennes suivre des directions différentes dans leurs relations avec les Puissances limitrophes. L'influence russe prévalut à Bukharest, alors qu'elle déclinait à Belgrade, et, tandis qu'en Serbie l'on sympathisait ostensiblement avec la Hongrie, l'on attisait en Moldo-Valachie par de sourdes provocations l'antagonisme des Roumains de Transylvanie et des Magyars.

L'assassinat du prince Michel et l'avènement d'un triumvirat provisoire portèrent un coup sensible à la confiance qu'inspirait la Serbie à ses voisins. Le Montenegro, cédant à d'opportunes suggestions, parut vouloir mettre à profit ce discrédit momentané pour substituer en Bosnie et dans l'Herzégovine son drapeau à celui des Obrenovitch.

En Bulgarie, le comité d'action reprocha aux Serbes de ne l'avoir pas suffisamment secondé dans sa campagne révolution-

naire, alors qu'il avait trouvé en Roumanie d'actifs encouragements.

Les Hellènes, à leur tour, se sentirent frappés au cœur, « trahis » même par la déchéance définitive du clergé grec dans les éparchies des Balkans et ils crurent pouvoir rejeter en partie sur les populations slaves et notamment sur la Serbie, avec laquelle ils avaient pactisé, la responsabilité de l'échec subi dans l'entreprise crétoise. Selon eux, les Slaves de Turquie avaient concouru par leur inaction à la résolution humiliante qui avait mis la Grèce aux pieds du Sultan. « Pendant trois ans, disait à ce propos un journal d'Athènes, nous avons prodigué notre sang et notre or sur les champs de bataille de Candie, en attendant le concours de la Russie et l'entrée en lice des Serbes et des Monténégrins. Pendant trois ans, nous avons, avec nos seules ressources, tenu tête à toutes les forces ottomanes pour nous voir imposer une déclaration honteuse que la Russie la première nous a conseillé de signer ».

D'autres griefs, paraît-il, ajoutaient encore à l'amertume de ces récriminations. Lors des premières propositions faites à la Grèce, à la suite du traité serbo-roumain, de vives susceptibilités furent mises en jeu au sujet de questions de délimitation territoriale. Les Serbes, tant en leur nom qu'au nom des Bulgares, dont ils se donnaient, sans doute alors, comme les mandataires tacites, ne consentirent pas, assurait-on, à abandonner au royaume hellénique toutes les provinces méridionales situées à l'ouest du Vardar, ce qui faisait dire au journal déjà cité : « Les Slaves élèvent des prétentions imaginaires jusque sur la Macédoine et se gèrent en compatriotes d'Alexandre le Grand et d'Aristote. Ils ne se contentent pas des vastes pays occupés par leur race nombreuse ; ils songent encore à expulser l'hellénisme des contrées où il a eu la gloire de jeter les assises de la civilisation moderne ».

C'est ainsi que la discorde éclata sur tous les points, comme soufflée par un malin génie et qu'un moment unis dans la poursuite d'un même but politique, les chrétiens orientaux offrirent

le spectacle d'une scission analogue à celle qui, en d'autres temps, livra la Grèce à la Macédoine et finalement à Rome.

III

A six ans d'intervalle et dans des conjonctures nouvelles, l'on vit la Roumanie et la Serbie renouer le fil de leur amitié et se comporter vis-à-vis de la Turquie en alliés résolus. C'était au printemps de l'année 1874 ; le prince Milan, déférant aux conseils de la plupart des cabinets, se rendit à Constantinople avec l'espoir d'obtenir du Divan deux concessions spéciales que son prédécesseur avait vainement réclamées. L'une se rapportait à l'abandon du Petit Zwornik, bicoque turque située sur la rive droite de la Drina ; l'autre, plus sérieuse, avait pour objet la jonction éventuelle par la vallée de la Morava du chemin de fer projeté entre Belgrade et la frontière méridionale de la principauté.

Non seulement la Porte se montra intraitable sur ces points ; mais pour accentuer son *veto*, le Grand-Vizir provoqua la chute du ministre des Affaires étrangères qui avait accueilli tout d'abord avec faveur les demandes de la Serbie.

Trompé dans ses calculs et le cœur aigri par une rigueur aussi inattendue, le Prince Milan quitta Constantinople et s'arrêta plusieurs jours à Bukharest. Or, il se trouva qu'à ce moment la Roumanie avait, elle aussi, sa question, prétendant, contrairement à l'avis de la Porte, posséder le droit de conclure des traités de commerce avec les États voisins[1]. Le débat s'était élargi et l'on en était venu à discuter le principe même de la suzeraineté ottomane en l'opposant au texte des capitulations anciennes considérées comme les vraies bases du droit public des principautés tributaires. L'opinion prévalait déjà dans les conseils du Prince

[1] Art. 3 du traité supposé de 1868.

Charles que la Roumanie jouissait de « tous les droits souverains qui appartiennent à un État autonome ».

Cette coïncidence de dissentiments porta naturellement les deux têtes couronnées à mettre leurs griefs dans le même plateau et à rechercher ensemble les moyens propres à amener le Sultan à composition. Le Prince Milan fit allusion à sa rencontre et à ses entretiens dans sa réponse à une députation qui vint le complimenter à son retour à Belgrade ; il y consacra même une mention dans son discours à la Skuptchina, et celle-ci, par une adresse qui ne fut repoussée qu'à trois voix de majorité, devait déclarer « qu'elle se félicitait de l'échange intime de vues intervenu entre les deux États, qu'il était nécessaire de se joindre aux autres peuples exposés à l'arbitraire des Turcs et auxquels les droits de l'homme sont même refusés ». Les journaux du pays commentèrent ces paroles en prononçant le nom de la Grèce et celui du Montenegro comme s'il s'agissait d'une alliance nouvelle contre l'Empire ottoman.

Le rapprochement qui pour la seconde fois venait de s'opérer entre la Roumanie et la Serbie ne devait pas justifier ces pronostics ou ces espérances ; bientôt, au contraire, l'on s'aperçut que les rivalités de races divisaient plus que jamais les chrétiens d'Orient et plus particulièrement les représentants des deux groupes balkaniques qui prétendaient à la plus large part dans les dépouilles ottomanes.

Vers la fin de l'année 1875, l'insurrection de l'Herzégovine éclata. La Serbie et le Montenegro s'avisèrent, il est vrai, de s'entendre en vue d'une participation directe à ce mouvement qui gagnait leurs frontières ; mais la Grèce en prit occasion pour condamner hautement leur projet qu'elle qualifiait de complot. Le cabinet d'Athènes usait de représailles vis-à-vis de ses anciens alliés qui lui avaient refusé tout concours pendant la guerre crétoise, et son hostilité semblait révéler toute l'âpreté de la jalousie qui tendait à faire de l'hellénisme l'adversaire né du slavisme oriental. Ces sentiments s'accusèrent davantage à mesure que l'insurrection se développa et prit toutes les apparences d'une

réaction politique et sociale des populations slaves de la presqu'île des Balkans. Lorsque la Serbie, entrant définitivement en scène, franchit le Rubicon, armée de toutes pièces, les Grecs se représentèrent non sans trouble l'éventualité d'un triomphe qui leur susciterait un rival redoutable sur le domaine de la « grande idée », ou qui ferait de la Russie, tenue plus que jamais en suspicion, l'arbitre futur de leurs destinées.

Ces appréhensions se manifestèrent sous mille formes, et comme le cœur des Hellènes bat à l'unisson, quelle que soit leur position et en quelque lieu qu'ils résident, partout et comme sur un mot d'ordre, ils prirent fait et cause pour la Turquie contre ceux qu'ils appelaient autrefois leurs « frères barbares ». En Bulgarie, plusieurs communes grecques offrirent spontanément à l'autorité musulmane de fournir des recrues ; à Philippopoli, à Fula-Burgas, à Pepinzi et sur d'autres points, des volontaires grecs se joignirent aux troupes sédentaires et aux corps irréguliers formés de Tcherkess et de Bachi-Bouzouks. Et quand, plus tard, le Divan ordonna d'instruire le procès des insurgés locaux, le métropolitain grec Neophitos n'hésita pas à souscrire aux condamnations prononcées par le tribunal extraordinaire de Philippopoli. A Corfou, l'on mit l'embargo sur des armes destinées au Montenegro. A Athènes, l'on eut hâte de protester contre les paroles du prince Milan qui, dans une proclamation du 2 juillet 1876, appelait les « nobles Grecs » à la guerre de délivrance. Enfin, on prit soin de démentir la nouvelle qui attribuait une mission officielle à un agent grec délégué en Serbie par un comité révolutionnaire.

Les Roumains eux-mêmes ne furent point en reste de froideur vis-à-vis des Slaves belligérants. Comme les Grecs, ils firent montre de leur neutralité, déclarant « qu'ils étaient décidés à rester dans les meilleurs termes avec le gouvernement ottoman »[1]. Plus tard, ils demandèrent à la Porte le prix d'une fidélité qui allait « jusqu'à couvrir et garder pour elle une frontière de plus de trois cents lieues » et ils crurent même pouvoir se plaindre

[1] Note du *Moniteur roumain*.

que le Sultan « se montrât plus prodigue de concessions envers ceux qui lui suscitaient des embarras qu'envers ceux qui s'appliquaient à lui en éviter »[1].

L'on ne se fit pas faute, d'ailleurs, à Bukharest de relever « les souffrances et les iniquités » auxquelles étaient en butte les Roumains des villages voisins de la principauté, comme les Roumains de Serbie « violemment enrôlés dans l'armée et dont aucun ne revêt la plus modeste fonction publique ». « Oh! nos bons amis, s'exclamait la *Trompette des Carpathes*, vous avez cru qu'il était bon d'imiter les Russes de Bessarabie ; comment avez vous pu imaginer que vos compatriotes roumains de la rive droite ne s'apercevraient pas qu'ils versent inutilement leur sang pour la nationalité slave et que cette nationalité les opprime beaucoup plus que les Turcs n'oppriment les Bulgares et les Herzégoviniens [2].

Que l'on était loin alors des serments échangés en 1868 ! L'absinthe, suivant le mot arabe, avait succédé au miel, et il était patent, telle est la leçon des faits, que les Slaves orientaux inspiraient une égale méfiance aux Grecs et aux Roumains et que le succès éventuel de leur coalition était considérée à Bukharest aussi bien qu'à Athènes, comme un événement funeste.

IV

Était-ce à dire du moins que, dans cette période de leurs rapports politiques, les Slaves de la péninsule constituaient vis-à-vis des deux races voisines une forte et durable unité et que, supé-

[1] Memorandum roumain du 28 juin 1876.

[2] Et cependant, à quelque temps de là, la Roumanie joignait ses armes aux armes de la Russie combattant pour la délivrance des Bulgares. Mais qui ne sait que ce revirement eut surtout pour mobile l'instinct de la conservation et nullement un élan de sympathie pour les Slaves révoltés. « Nous avons été entraînés, disait l'un des délégués roumains au Congrès de 1878, par des nécessités de force majeure » (protocole 10).

rieurs par le nombre, ils opposaient à leurs rivaux une masse compacte et homogène ? Assurément non, et dans leur propre camp la méfiance aussi avait semé la division.

Il importe pour la démonstration à laquelle ces pages sont consacrées, de pénétrer dans ce milieu plus intime et d'y observer quelques instants dans leurs tendances respectives et surtout dans leurs dispositions réciproques les trois sous-groupes représentés par la Serbie, par le Montenegro et par la Bulgarie. D'utiles enseignements se dégageront sans doute de cette étude spéciale, surtout si le lecteur rapproche mentalement les faits passés des faits contemporains.

Le Montenegro a longtemps subi l'influence et suivi l'impulsion de la Serbie. Des différends accidentels avaient surgi parfois entre les deux États ; ils étaient le plus souvent le résultat des tergiversations et de la mobilité d'une politique qui faisait de Cettigné le champ clos des rivalités consulaires.

Un désaccord plus marqué se produisit entre eux en 1869. A la suite d'un voyage en Russie, le prince Nicolas se montra très surexcité, dissimulant à peine ses projets ambitieux. Il se donna un moment comme le rénovateur de l'ancien royaume serbe, assumant ainsi une mission que les successeurs de Milosch Obrenovitch prétendaient leur appartenir.

Cette mise en scène causa à Belgrade quelque émotion, et dès lors l'ancienne intimité disparut.

Pendant la première période du soulèvement de 1875 et de 1876, le cabinet serbe prit ombrage des allures personnelles du Chef de la Montagne. En intelligence avec les insurgés et même, disait-on, en vertu d'un mandat formel conféré par les voïvodes assemblés au monastère de Kossierevo, en automne de 1875, le prince Nicolas aurait accepté la direction éventuelle des bandes opérant dans l'Herzégovine, résolu, en cas de réussite, à disputer cette province à la Serbie. Ce plan aurait été hautement avoué et défendu lors des premières discussions du traité d'alliance offensive et défensive projeté entre les deux gouvernements. Rupture de tous préliminaires s'en serait suivie, et le prince Ni-

colas aurait retiré ses pleins pouvoirs au sénateur accrédité auprès du prince Milan.

Cependant les négociations furent reprises plus tard à la demande du ministère serbe, et les prétentions du Montenegro auraient été finalement admises avec une vague réserve en faveur de l'unité nationale future. Les insurgés eux-mêmes ratifièrent peu après cette transaction plus ou moins sincère en proclamant comme leur souverain légitime, les Herzégoviniens, le prince Nicolas, les Bosniaques, le représentant de la dynastie des Obrénovitch [1].

Au moment d'entrer en campagne, les Serbes hésitèrent; ils apprirent que la Porte cherchait à désintéresser le Prince de la Montagne dont elle avait eu la satisfaction de constater « la bonne volonté ». lors du ravitaillement d'une forteresse turque dans l'Herzégovine. Il leur parut que la loyauté de leur allié était mise à une dangereuse épreuve [2] et, de fait, les hostilités annoncées pour le 27 juin, furent remises au 30 et puis au 4 juillet; l'ordre de franchir la frontière ne partit de Belgrade qu'après que l'on y eut acquis la certitude pour ainsi dire matérielle de la mobilisation effective des troupes monténégrines.

Dans le cours de la guerre, le prince Nicolas fut accusé en Serbie de lenteurs calculées et de préoccupations égoïstes, et les moins soupçonneux supposèrent qu'oublieux de la cause commune, il n'avait d'autre objectif que l'occupation de la province dont il devait agrandir son mince territoire.

Déjà le temps n'était plus où les Serbes se plaisaient à dire : « avec le Montenegro nous règlerons toujours nos affaires comme en famille. » On était alors bien revenu de ce confiant abandon,

[1] Dans sa proclamation aux Monténégrins daté du 1er juillet 1876, le prince Nicolas disait : « le drapeau de la liberté et de l'indépendance qui n'a cessé de flotter superbe sur nos rochers, était aussi l'emblême de la future liberté et de l'indépendance de la *nation (serbe) toute entière*.

[2] Il avait été convenu que les deux principautés seraient solidaires vis-à-vis de la Porte, que ni l'une ni l'autre ne pourrait entamer des négociations séparées ni conclure la paix moyennant des concessions qui seraient faites séparément.

ou du moins on n'affectait plus à Belgrade de compter aveuglément sur l'abnégation des frères de la Tchernagore [1].

L'étude des relations serbo-bulgares présente un intérêt particulier, eu égard aux évènements postérieurs qui ont fait de deux peuples frères des frères ennemis. Cette recherche, toutefois, ne saurait avoir la précision, d'ailleurs toute relative, des dissentiments serbo-monténégrins.

Les esprits, en effet, étaient très divisés dans le centre de la région balkanique depuis que le souffle révolutionnaire y avait pénétré ; la constitution politique future du pays y était l'objet de spéculations et de combinaisons diverses [2] et si intolérable que fût devenu pour tous un joug cinq fois séculaire, tous n'éprouvaient pas les mêmes impatiences. La question bulgare, si l'on peut se servir de cette figure, bourgeonnait à peine sur la tige déjà puissante qui avait donné naissance à la Grèce, à la Roumanie et à la Serbie modernes.

Comment, d'ailleurs, se rendre compte de l'opinion publique dans une société encore ignorante, dépourvue du contrôle d'une presse sérieuse et indépendante ?

Obscures encore pour les Bulgares eux-mêmes, les destinées de l'ancien royaume de Sisman ne l'étaient guère moins pour les Serbes, quoique le gouvernement du prince Michel ne parût point s'inquiéter des obstacles que pourraient mettre ses voisins à ses propres ambitions.

[1] La Serbie au Congrès de Berlin dans la *Revue d'histoire diplomatique*, n° 4, 1891, pages 487, 488, 532.

[2] Suivant le programme du jeune parti bulgare, le sultan, roi de Bulgarie, aurait délégué ses pouvoirs à un gouverneur général ou vice-roi chrétien, chef effectif de l'administration et de l'armée indigènes et magistrat suprême, élu par une assemblée nationale. Ce vice-roi aurait géré l'État avec le concours d'un conseil institué par l'assemblée nationale (mémoire adressé au sultan Abdul-Aziz en 1867).

D'après une pétition qui circula dans le pays quelques années plus tard, la Macédoine, la Thrace et la Bulgarie danubienne auraient formé une seule circonscription administrative ; cette circonscription aurait eu un chef suprême bulgare, une représentation élective et un exarque indépendant du patriarchat de Constantinople.

La Serbie, depuis qu'elle s'était érigée en État, avait été, concurremment avec la Russie, le refuge des émigrés et l'école de la jeunesse bulgares. Cette jeunesse, élevée dans les lycées et dans l'armée serbes, a pu voir longtemps dans les fils de Kara-Georges et de Milosch Obrenovitch les auxiliaires nés et les gardiens de l'indépendance de sa patrie.

Cependant, dès le début de ses menées, le parti de l'action concentré dans le comité de Roumanie laissa deviner qu'il ne partageait pas cette entière confiance. On dut croire qu'il soupçonnait les Serbes de duplicité et qu'à ses yeux leur concours exposerait la nation elle-même à des exigences quelque peu léonines. Et l'on entendit répéter de diverses parts au-delà de la Morava la devise ambitieuse de l'Italie régénérée.

Certaine presse étrangère prit à tâche d'alimenter ces doutes, affirmant que, si la Bulgarie tendait les bras vers la Serbie, elle ne ferait que changer de maître. Les Serbes, eux, protestaient de leur magnanimité et de leur respect pour la liberté bulgare, donnant à entendre qu'ils se contenteraient d'une simple rectification de frontière, commandée par des nécessités stratégiques. « Il y a dans notre pays, disaient en 1867 les patriotes de Sophia, de Philippopoli, de Tirnovo et de Bitolia [1], il y a chez nous des gens qui voudraient nous rendre les Serbes suspects, qui prétendent que les Serbes ne nous veulent pas de bien. C'est un mensonge. Il n'est pas croyable qu'un frère souhaite du mal à son frère de même sang et de même religion, pas plus qu'un coquin ne souhaite du bien à un coquin... Nous pensons que la Serbie est le seul pays et que le prince Michel est le seul homme, avec lesquels nous puissions nous entendre... Aujourd'hui nous ne pouvons rien sans l'assistance de la Serbie, de même que sans nous la Serbie est impuissante... Allions-nous avec le successeur de Milosch ; il sera le libérateur du peuple bulgare, comme il est le défenseur de la liberté slavo-serbe. »

Je suppose que dans leurs exhortations « les patriotes » de

[1] Proclamation du 20 mai 1867.

Sofia et autres lieux circonvoisins étaient plutôt les organes des patriotes serbes que les interprètes spontanés de leurs concitoyens [1]. Quelle qu'en soit l'origine, le document cité n'en est pas moins suggestif comme témoignage des appréhensions que je viens de rappeler.

L'attitude qu'observa le gouvernement serbe au cours des invasions locales suscitées par le comité bulgare de Bukharest n'était pas propre à rassurer les cœurs troublés et j'ai déjà fait allusion aux récriminations qui l'ont assailli après les exécutions sommaires de Roustchouk.

Ce n'était pas justice. En ce moment, la Serbie réformait son état militaire notoirement insuffisant, car le temps n'était plus de ces combats héroïques, mais sauvages, livrés par de simples pâtres devenus capitaines ; elle se préparait à des luttes plus sérieuses et, comme je l'ai dit incidemment déjà, elle visait des conquêtes qui intéressaient plus directement son existence nationale. En un mot, elle jugeait que son heure n'était pas venue et elle entendait sauvegarder toute sa liberté d'action.

Des considérations de politique étrangère lui imposaient, d'ailleurs, la prudence qui lui était si amèrement reprochée. A part la Turquie, l'Autriche était considérée alors comme l'adversaire le plus redoutable de la Serbie militante. L'on restait convaincu à Belgrade, en dépit de toutes les dénégations officielles, que la monarchie voisine persistait plus que jamais dans ses desseins sur la Bosnie et sur l Herzégovine et que, si elle devait surseoir ou renoncer à la réalisation de convoitises pour ainsi dire traditionnelles, elle s'opposerait de toutes ses forces à l'annexion de ces deux provinces à la principauté [2]. Or, se disait-on

[1] Il s'était formé à Belgrade un comité bulgaro-serbe, dont plus d'un fonctionnaire faisait partie et auquel a été remis cette proclamation, s'il ne l'a pas rédigée lui-même.

[2] A la suite des traités de Carlovitz de 1699, de Passarovitz de 1718 et de Belgrade de 1739, l'Autriche avait pris sous sa protection les communautés catholiques de Bosnie et de l'Herzégovine. L'annexion de ces deux provinces à la monarchie de l'est a fait l'objet de négociations avec la Russie en 1772 ; il y eut même à ce sujet un traité en 1786.

à Belgrade (tout en reconnaissant qu'en 1866 l'on n'était pas prêt), une campagne qui aurait pu être tentée avec quelque chance de succès, alors que l'Autriche, dégarnissant ses frontières orientales, faisait face à la Prusse et à l'Italie, devenait aventureuse en présence d'un rival puissant que la paix avait rendu à lui-même. Il fallait attendre que quelque nouvelle complication européenne laissât la Turquie livrée à ses propres ressources.

En Bulgarie, ces préoccupations pouvaient paraître excessives à ceux qui étaient capables de les raisonner ; elles témoignaient d'un profond égoïsme aux yeux des moins éclairés et c'était le nombre.

En résumé, l'on pourrait caractériser à peu près ainsi les rapports des Serbes et des Bulgares avant les évènements qui les ont séparés.

Les Serbes comptaient sur les Bulgares à peu près autant que les Grecs à l'époque déjà lointaine où ceux-ci, moralement les maîtres dans la péninsule des Balkans, rêvaient au retour d'un glorieux passé. Les Serbes, eux aussi, avaient leur « grande idée », et la Bulgarie devait se rattacher par un lien encore indéfini au noyau de l'État serbe futur [1].

Les Bulgares comptaient sur les Serbes, mais avec des restrictions à peine dissimulées. Si l'on savait à peu près ce qu'ils voulaient, on était absolument fixé sur ce qu'ils ne voulaient pas. « Nous verrions, déclaraient-ils au sultan Abdul-Aziz, en réclamant le droit de se gouverner eux-mêmes, nous verrions tous dans celui qui attenterait un jour à notre autonomie un ambitieux dont il faudrait combattre énergiquement les tendances envahissantes [2]. »

[1] On lit dans un document serbe paru en juillet 1876 : « L'histoire démontre qu'avant son martyr, le peuple serbe formait un grand État civilisé composé de tous les peuples serbes et albanais et de l'*État vassal de Bulgarie*. » — « Il faut que la nation serbe soit délivrée et *telle qu'elle était constituée sous les Nemania* » (adresse du conseil municipal de Belgrade insérée dans le *Journal officiel* en mai 1876).

[2] Mémoire déjà cité de 1867.

L'allusion donne à réfléchir et semble même témoigner d'une prescience singulière. Ne dirait-on pas, en pressant les mots, que les Serbes, soutiens naturels de la Bulgarie asservie, sont signalés comme les ennemis éventuels de la Bulgarie émancipée? N'est-on pas frappé, d'ailleurs, de l'analogie que présentent sous ce rapport les spéculations des jeunes diplomates bulgares dans leur contact avec la principauté et celles qui présidaient aux relations de la Serbie avec la Russie?

Mais ce n'étaient pas seulement les rivalités politiques qui tendaient à disjoindre le faisceau des forces slaves représentées par la Serbie et par le Montenegro. Au sein de la société d'inégale culture dont ces deux États semblaient vouloir se disputer la direction, l'antagonisme des confessions religieuses était un autre dissolvant.

L'insurrection des provinces occidentales de la Turquie a mis en pleine évidence un fait dont on retrouve dans l'histoire ottoman de nombreux exemples. Chez les orthodoxes et les catholiques, quand ils sont en présence, la religion l'emporte presque toujours sur le patriotisme, et leur aversion mutuelle est si profonde que, domination pour domination, ils préfèrent d'ordinaire celle de leur ennemi commun [1].

Les catholiques de Bosnie et de l'Herzégovine, par leur opposition en 1875 et 1876, ont pleinement confirmé cette observation. Dans le nord de la première de ces provinces, dans la Croatie turque et sur les rives de l'Unna et de la Save, ils se sont, en grande majorité, ralliés à la Porte contre les insurgés, repoussant l'idée d'une annexion éventuelle à la Serbie. En Albanie même, de nombreux contingents catholiques des tribus des Hotti, des Skreli, des Castrati, des Recci-Luho qui occupent avec les Klementi ce que l'on appelle les cinq montagnes chrétiennes, sont venus grossir le corps de recrues assemblées à Skutari et

[1] Peu avant la prise de Constantinople par Mahomet II, le grand amiral Notaras disait qu'il lui conviendrait mieux de voir dans la capitale le turban des Turcs que le chapeau d'un cardinal.

Au moment où l'armée de l'Islam faisait irruption dans les rues de Byzance,

lui ont disputé les armes de précision envoyées de Constantinople. Il n'est pas jusqu'à la puissante tribu des Mirdites qui ne se soit montrée prête à marcher sous l'étendard du prophète, si on lui rendait son chef national héréditaire [1]

La Bulgarie elle-même recelait des haines de religion non moins implacables, quoique les dissidents y fussent en faible minorité. Suivant les propres termes d'une proclamation déjà citée, ces dissidents devaient être simplement retranchés du corps de la nation [2].

Enfin, et c'est un dernier trait ajouté à cette esquisse finale, n'est-il pas surprenant qu'au sein même de l'orthodoxie slave des Balkans, un État depuis longtemps constitué ait eu à se défendre contre les empiétements spirituels d'une nation professant la même foi que lui et qui n'avait pas alors d'existence reconnue? Faut-il rappeler que les Bulgares, bien des années avant leur affranchissement, visaient à étendre aux Vieux-Serbes, aux Bosniaques et aux Herzégoviniens la juridiction de leurs propres évêques, prétendant imposer ainsi à des populations que de plus étroites affinités rattachaient à la Serbie, cette même suprématie cléricale que les Grecs exerçaient autrefois sur eux et dont ils avaient secoué le joug?

grecs et catholiques se trouvaient confondus dans l'église d'Aya Sophia, en proie à la plus grande terreur. « Si à cette heure suprême, dit l'historien Ducas, un ange se fut montré et leur eut adressé ces paroles : reconnaissez l'union des deux églises et je disperserai vos ennemis, les Grecs seraient restés sourds à cette voix, aimant mieux subir le joug des ottomans.

Pendant la guerre vénitienne du Péloponèse en 1463, un prêtre grec livra Argos aux Turcs pour la soustraire au pouvoir des latins.

[1] V. la proclamation des catholiques bosniaques contre les Serbes, de juillet 1876.

[2] « N'écoutez pas les renégats ; c'est la pire espèce. Le catholique bulgare n'est plus bulgare, c'est un Pavlican ; le bulgare mahométan n'est plus bulgare, c'est un Pomak ; le bulgare protestant, c'est une brebis galeuse qu'il faut chasser loin du troupeau. Les Pavlicans sont innocents, car ils se sont convertis à une époque d'ignorance et vous devez plutôt les plaindre que les maudire. Mais que votre mépris couvre les protestants qui ont sciemment renié la foi de leurs pères » (proclamation du 20 mai 1867).

Assurément les successeurs du Prince Michel que les patriotes de Sofia saluaient comme leur futur libérateur, ne pouvaient guère s'attendre à une telle compétition dans un milieu où, comme je l'ai dit en parlant du Montenegro, l'influence politique leur était déjà disputée[1].

Telle est, en toute impartialité, la courte histoire des rivalités et des dissentiments qui ont jeté le trouble parmi les chrétiens de l'Orient dans la première phase de leur contact direct et de leurs rapprochements. Les transformations qui se sont accomplies à la suite de la guerre de 1878, n'ont fait qu'aggraver ces divisions, et le temps ne paraît pas proche où, par des transactions nécessaires, les peuples orientaux, dont on suit avec une sympathique curiosité les émulations et les progrès, consommeront « leurs œuvres nationales respectives. » Car l'esprit d'accommodement et de conciliation dans le domaine des intérêts politiques suppose un degré de civilisation et de stabilité auquel *tous* les facteurs de l'*Union balkanique* ne sont pas encore parvenus.

Gênes, en octobre 1891.

Ed. Engelhardt.

[1] L'on découvre ici l'une des causes d'un groupement nouveau parmi les peuples des Balkans ; les ambitions bulgares ont donné naissance dans ces derniers temps à une ligue antibulgare représentée par la Grèce et par la Serbie.

LA PREMIÈRE NÉGOCIATION

DE LA PAIX DE 1783

ENTRE LA FRANCE ET LA GRANDE-BRETAGNE

La paix de 1783, qui mit fin à la guerre entre la France et l'Angleterre et qui consacra l'indépendance des États-Unis d'Amérique, fut l'objet de négociations rendues intéressantes pour l'histoire par le caractère des hommes qui les engagèrent, par les vues dont ils furent animés, et par cette particularité que rarement deux nations depuis longtemps rivales, séparées par tant de luttes, d'animosité, ni l'une ni l'autre réduite encore à s'avouer vaincue, se rencontrèrent avec autant de marques d'estime et rarement apportèrent à traiter ensemble autant de confiance dans le résultat de leur union.

Du côté de la France était M. de Vergennes. Sept années d'une politique sensément et patiemment hardie, qui avait redonné au roi son rang entre les autres monarques, faisaient présager comment ce ministre se dirigerait dans les conférences et quel esprit y manifesterait l'auxiliaire par qui il serait représenté. Du côté de l'Angleterre s'offrait un homme nouveau, lord Shelburne, qui avait été secrétaire d'État dans le temps des plus vives hostilités contre nous.

La chambre des Communes renversa bientôt lord Shelburne, à cause de la largeur d'esprit dont il avait fait preuve dans cette paix, souhaitée pourtant de toute l'Angleterre, et George III le

récompensa par le titre de Marquis de Lansdowne. Dire cela, c'est déjà faire connaître l'homme.

Lord Shelburne était devenu l'un des orateurs principaux de l'opposition wigh aux Communes et l'un de ceux qui montraient le plus d'opposition contre la ténacité de George III à l'égard des États-Unis. Il avait reçu le ministère des Colonies dans le cabinet Rockingham, né de la capitulation des Anglais à Yorktown devant Washington et Rochambeau, et Fox faisait partie de ce cabinet comme ministre des Affaires étrangères. Des tâtonnements de paix venaient d'être essayés avec la France par le cabinet précédent, lorsque leur administration respective s'ouvrit. A Versailles, par suite, M. de Vergennes et Franklin étaient, en commun, à l'affût de tous les indices qui feraient présager la reprise de ces tentatives. Lord Shelburne et Franklin s'étaient connus autrefois. Ils avaient échangé autour d'Adam Smith et sous son inspiration les idées qui défrayaient alors les esprits sérieux. L'Américain saisit une occasion de renouer avec le ministre anglais, et celui-ci ne mit pas un empressement moindre à répondre. Il le fit dans des termes qui autorisaient à fonder quelqu'espoir sur les dispositions du nouveau gouvernement : en conséquence, des émissaires furent ouvertement envoyés à Versailles, écoutés, et de premieres négociations s'engagèrent. Sur ces entrefaites, la mort de Rockingham arriva subitement et le cabinet fut dissous. Juste à cette heure là se produisaient entre Shelburne et Fox des dissidences qui tenaient beaucoup à la jalousie de ce dernier, mais qui provenaient cependant, au fond, de la manière dont ils envisageaient chacun la grande affaire de l'indépendance de l'Amérique.

Fox tenait bien pour une solution nécessaire de reconnaître l'indépendance ; toutefois c'était surtout pour lui quelque chose de sonore qui offrait un programme plein de promesses ou d'apparences contre les torys discrédités. Lord Shelburne, au contraire, avait été opposé à cette reconnaissance et il s'y était rallié. Seulement, il s'y était rallié avec conviction. La notion, très claire en son esprit, de ce qu'engendrerait désormais de

forces dans le monde l'impulsion économique, l'avait amené à changer de vues, et la résolution, pour la Grande-Bretagne, de se départir de son ancienne souveraineté lui apparaissait comme la source d'un grand commerce, désormais, entre son pays et les colonies affranchies, et comme le moyen de rendre à ce pays, dans la paix, une suprématie plus féconde que celle dont les rivaux de sa puissance avaient cru le dépouiller. Franklin était rentré en rapport avec lord Shelburne en lui adressant, du consentement de M. de Vergennes, par un Anglais traversant Paris, un billet de quelques lignes, auquel le lord avait tout de suite répondu : « Me voici presque à la même place où vous m'avez « vu il y a 19 ans, et je serais très heureux de m'entretenir avec « vous comme je le faisais alors, et ensuite, en 1767, sur les « moyens de procurer le bonheur du genre humain, sujet beau- « coup plus agréable à ma nature que les plans les mieux con- « certés pour répandre la misère et la dévastation. » Ces paroles sont à placer comme en exergue de la politique dont lord Shelburne se fit ouvertement l'organe, quand la mort de lord Rockingham lui donna le gouvernement.

L'Angleterre et la France s'épuisaient dans des rencontres dont, aucune ne décidant rien, la fin n'aurait lieu qu'après de grandes pertes respectives. Évidemment il y avait mieux à faire que de continuer. C'était le sentiment du nouveau ministre de George III : il voulut aussitôt le dévoiler à Versailles. En 1711, Louis XIV, vaincu cruellement, demandait en vain la paix au ministère de la reine Anne. L'entourage de la souveraine décida celle-ci à nouer en secret des négociations avec le roi de France, malgré les conseillers qui l'en détournaient. On chercha un intermédiaire que voilerait son obscurité personnelle : un certain abbé Gauthier se chargea de porter l'avis nécessaire au marquis de Torcy, qui avait été notre ambassadeur à Londres. Lord Shelburne, en 1782, imita ce précédent. Le comte de Grasse était prisonnier à Londres depuis sa défaite aux Antilles par Rodney. Il s'y voyait recherché et choyé au point que de mauvaises impressions en résulteraient contre lui de ce côté-ci de la Manche.

Nul ne supposerait que le Premier lord de la Trésorerie confiait ses secrets d'État, quant à la France, à un officier qui y était décrié pour de pareilles raisons. C'est justement lui que le ministre choisit. Au milieu du mois d'août, le comte de Grasse revint soudain à Versailles et, aussitôt, envoya apprendre à M. de Vergennes qu'il avait promis de lui communiquer verbalement des confidences en vue de la paix.

Ces confidences étaient pleinement en rapport avec les desiderata du gouvernement du roi, et l'opinion, au sein de ce gouvernement, éloignait la pensée de les voir accueillir à Londres ; aussi, les ouvertures apportées par le comte de Grasse furent près de paraître comme un « roman fait à plaisir. » M. de Vergennes l'écrivit dans ces termes mêmes à notre ambassadeur à Madrid. Cependant, on voulut s'assurer s'il y avait en cela quelque chose de réel ou une sincérité suffisante : on fit répondre par l'amiral de manière à laisser pressentir qu'on ne se refuserait pas à des entretiens sérieux. Ce fut le signal qu'avait, semble-t-il, guetté le ministre anglais. Tous les politiques de l'Europe entendaient le français, dans ce temps-là ; beaucoup même l'écrivaient mieux que plus d'un de nos gentilshommes. Lord Shelburne répondit au comte de Grasse dans notre langue, de sa main afin de tenir secrètes ses démarches, et nulles paroles n'auraient pu séduire davantage que les siennes. Jamais assurances n'avaient été données plus complètes. Il ne permettrait pas même aux circonstances les plus heureuses de changer quoi que ce soit au but, arrêté chez lui, d'asseoir la paix sur un fond durable : « Quant au détail que vous m'avez fait l'honneur de com-
« muniquer à M. le comte de Vergennes de mes sentiments par
« rapport à la paix et aux moyens de la rétablir, écrivait-il après
« quelques mots pleins de témoignages d'estime et de considéra-
« tion pour le comte de Grasse, je dois vous prier d'être persuadé
« de la confiance entière que je repose dans votre exactitude. Je
« conserve toujours les mêmes dispositions à perfectionner un
« ouvrage si désirable à l'humanité. C'est pourquoi j'ai beaucoup
« de plaisir à vous confirmer les assurances de la bonne foi et de

« la simplicité avec lesquelles nous sommes résolus de faire con-
« duire la négociation de notre côté, sans permettre aux événe-
« ments même les plus favorables de porter aucun changement
« à notre objet uni et décidé d'établir la paix sur les bases les
« plus permanentes. Il est impossible, après ce que vous me
« marquez de M. le comte de Vergennes, de ne pas compter sur
« son désir réciproque de mettre fin à tous nos différends, et
« j'espérerai là-dessus de prendre l'occasion de nous féliciter
« mutuellement de notre rencontre en Angleterre [1]. »

Tout engageait donc le gouvernement du roi à envoyer quelqu'un à Londres. Ce fut Rayneval, le premier commis des Affaires étrangères, secrétaire du Conseil d'État, que l'on chargea d'aller reprendre la conversation commencée par lord Shelburne. On dissimula son départ, le ministre ayant demandé le plus grand secret. Rayneval eut l'ordre d'éviter de se faire voir, d'éviter surtout que les représentants des autres puissances le rencontrassent, et Lord Shelburne, poussant plus loin les précautions, avait quitté Londres pour ne le recevoir qu'à 95 milles de là, dans sa résidence de Bowood Park. Rayneval arriva à Bowood le 13 septembre. Il y resta l'hôte du ministre le 14, le 15, et tout ce temps, en quelque sorte, le matin, l'après-midi, le soir, il fut question entre eux des conditions auxquelles la France et l'Angleterre pouvaient conclure la paix de manière à satisfaire et les États-Unis et les alliés européens de la France. L'ordre d'idées dans lequel ces entretiens s'étaient tenus ayant eu aussitôt l'approbation du roi George, ils se prolongèrent à Londres dans des rencontres successives où se trouva dorénavant en tiers lord Grantham, ministre des Affaires étrangères, le plus judicieux, le plus mesuré, le plus compétent des diplomates d'alors dans les affaires du Continent, et le plus porté à seconder des vues libérales.

Voilà comment les négociations effectives de la paix de 1783 commencèrent. Elles durèrent trois mois avec les alternatives

[1] 3 septembre 1782. Archives des Affaires étrangères. *Angleterre*, t. 538.

successivement les plus flatteuses et les plus décevantes jusqu'au dernier instant[1]. Elles avaient été conçues des deux parts en vue d'établir une définitive solution de continuité dans les rapports d'animosité qui caractérisaient les deux pays, et d'ouvrir comme un âge nouveau sous la bannière d'un traité de commerce qui serait le premier fanal de la liberté des échanges montré à l'Europe. Pour la première fois depuis près d'un siècle on vit un premier ministre anglais reconnaître la place due à la France, souhaiter, avec une chaleur que rien n'autorisa par la suite à ne point croire sincère, l'union des deux peuples pour produire une autre ère. On vit les deux nations qui se disputaient si anciennement la prééminence se rechercher volontairement et se manifester avec sincérité la plus grande estime réciproque. Dans un exposé de 46 pages in-folio, Rayneval fit à Versailles le récit des conversations où furent esquissés et préparés les résultats que l'on poursuivait ainsi. Voici ce document ; c'est un de l'époque de Louis XVI qui nous paraît mériter le plus d'entrer dans l'histoire.

H. Doniol.

[1] Nous retraçons dans le tome V de l'*Histoire de la participation de la France à l'établissement des Etats-Unis* les péripéties à vrai dire émouvantes de ces négociations, à peine connues jusqu'à présent.

CONFÉRENCES DE M. DE RAYNEVAL

AVEC LES MINISTRES ANGLAIS [1]

Vendredi, 13 septembre 1782.

Après que le Lord Shelburne eût lu la lettre dont j'étois chargé, il s'est fort étendu à louer les qualités de M. le Comte de Vergennes, et à me persuader des dispositions où il est de lui prouver sa confiance. J'ai observé à Mylord que M. de Vergennes est très disposé à lui laisser toute la sienne et à faire ce qui dépendra de lui pour obtenir du retour; qu'une première marque de confiance de M. le Comte de Vergennes étoit mon envoi. Mylord s'y est montré très sensible, et m'a remercié surtout d'être venu le trouver à sa campagne. Ensuite il m'a parlé de ses dispositions sincères pour la paix ainsi que de celles du Roi ; il m'a assuré que ces dispositions étoient invariables, quelqu'événements qui puissent survenir. J'ai assuré Mylord de mon côté que l'on pensoit ainsi en France, et que la justice et la modération dirigeroient essentiellement la conduite du Roi dans la future pacification ; ensuite j'ai observé que ce n'étoit pas une paix platrée, une simple trêve qui convenoit aux deux nations, mais une paix solide et durable. Mylord m'a répliqué en me rappelant que M. le Comte de Vergennes avoit dit plusieurs fois à M Oswald qu'il faloit faire une paix *stable*, que ce mot lui avoit beaucoup plû et qu'il le prenoit pour baze de sa conduite et de ses espérances.

Après ce préambule, nous sommes venus aux propositions remises par M. de Grasse. Mylord m'a dit qu'il n'avoit fait aucune ouverture formelle à cet officier général ; qu'ils avoient causé ensemble sur la guerre et la paix ; que dans le cours de la conversation Mylord a dit

[1] Archives des Affaires étrangères, *Angleterre*, t. 538, nº 65-138.

qu'il avoit toujours été contraire à l'indépendance, que c'étoit la pillule la plus dure à digérer ; mais qu'il sentoit la nécessité de l'avaler, et que cet objet pourroit être réglé sans condition. Qu'il avoit été question de Sainte-Lucie et de la Dominique ; qu'il l'a été très vaguement de l'Inde ; qu'il n'a rien été dit ni de l'Affrique, ni de Dunkerque, encore moins de Gibraltar et des intérêts des neutres.

Après cette explication, Mylord m'a renouvellé ses vœux pour la paix, et pour une paix prompte et durable ; qu'il sentoit parfaitement que l'indépendance seule ne sauroit nous satisfaire, ainsi que l'avoit exposé M. Fox ; que nous avions d'autres objets à régler ; que le Roi d'Angleterre étoit disposé à nous faire justice, et que lui Mylord désiroit infiniment que je le misse en état d'entretenir le Roi sur nos prétentions, afin qu'il pût me mettre à même de rapporter avec moi une solution satisfaisante.

Je me suis rendu aux instances de Mylord, j'ai repris le papier renfermant les propositions remises par M. de Grasse, et je les ai repassées et discutées l'une après l'autre.

1° L'indépendance. Cet article est convenu, il sera sans restriction.

2° Sainte-Lucie et la Dominique. Ces deux objets ne feront aucune difficulté. Il n'est pas question de Saint-Vincent.

3° La pêche de Terreneuve. J'ai expliqué notre système à Mylord. Je lui ai dit que jamais nous n'avons été d'accord avec l'Angleterre ni sur la concurrence ni sur la position de Pointe-riche. Qu'il convenoit de trancher ces deux difficultés en faisant un nouvel arrangement, selon lequel chaque nation pêcheroit exclusivement dans la partie qui lui seroit assignée : Mylord a adopté mon principe ; mais la discution aprofondie de la question a été renvoiée jusqu'après l'examen de la carte.

4° Les Indes Orientales. J'ai dit que nous avions autrefois des possessions dans cette partie du monde, que nous les avons perdues par le traité de Paris, et que pour nous faire justice sur ce point, il conviendroit de nous réintegrer dans l'état où nous étions en 1754. Cette proposition ayant effarouché Mylord, je lui ai observé que ce n'étoit pas

par esprit de conquête qu'elle étoit faite ; qu'autant que je sais, le Roi n'a nullement envie d'acquérir des domaines, des Roïaumes dans l'Inde, que son but étoit d'y faire librement et tranquilement le commerce et d'être le maître chez soi. Que c'est par cette dernière raison que Sa Majesté demanderoit des territoires près de Karikal, de Pondichéry et de Masulipatam ; que d'ailleurs il étoit juste que le Roi eût des territoires qui pussent fournir à l'entretien de ses comptoirs. Quant au Bengale, liberté entière de commerce, restitution de nos comptoirs sans restriction humiliante, telle que seroit la défense de fortifier. Mylord s'est récrié contre le terme humiliant, il a dit que jamais il ne proposeroit rien de pareil ; cependant il n'a pas goûté l'idée de fortifier ; et il m'a observé qu'il vaudroit mieux, pour la tranquilité réciproque, adopter pour l'Inde le principe que nous avons proposé pour Terre-neuve, c'est-à-dire séparer les deux nations de manière que, n'ayant rien de commun, elles n'ayent aucun démêlé. J'ai répondu que comme ce que j'ai dit de l'Inde n'étoit qu'un aperçu, et comme le but essentiel du Roi étoit de régler, dans cette partie du monde comme ailleurs, les choses de manière à prévenir de nouvelles querelles, j'ai prié Mylord de me communiquer ses idées en lui promettant que j'en rendrois un compte fidèle à Versailles. J'ai plusieurs fois insisté sur ma demande et j'ai eu lieu de croire que je serois satisfait.

5° Afrique. J'ai observé qu'il nous falloit une extension pour la traite des nègres et que cet article pourroit être discuté à Versailles, ne voulant pas articuler le Sénégal; Mylord m'a repondu qu'il n'étoit pas assez au fait quant à présent pour discuter cet article : je lui ai fait la même remarque à mon égard et nous n'avons pas été plus loin.

6° Dunkerque. Mylord m'a répondu que cet article n'a pas encore été discuté ; mais qu'il étoit très persuadé qu'il n'éprouveroit aucune difficulté de la part de S. M. Britannique.

7. Commerce. Je suis entré dans le détail des difficultés aux articles 8 et 9 du traité de 1713, et j'ai apuié sur la nécessité de mettre les choses sur un pied d'égalité. Mylord a été entièrement de mon sentiment, il s'est récrié contre les préjugés nationaux, il m'a assuré qu'il étoit très disposé à mettre le commerce entre les deux nations dans une li-

berté convenable, mais que ce que l'on ne pourroit pas faire dans ce moment, devroit être le fruit du tems et de la réflexion.

8° L'Espagne. J'ai dit que je n'étois chargé de rien concernant cette couronne ; que lorsque je suis parti, M. le Comte d'Aranda n'avoit encore reçu ni instructions ni plein-pouvoirs, et que tout cela ne devoit lui arriver que quelques jours après mon départ, mais que je pouvois assurer Mylord que le roi d'Espagne étoit parfaitement disposé à faire la paix à des termes convenables. Sur cela Mylord m'a observé que je devois naturellement connaître les vues et les désirs de la cour de Madrid et qu'il est à supposer que j'en sais quelque chose par M. le Comte d'Aranda. J'ai répondu que je doutois que cet ambassadeur fût pleinement instruit des intentions du Roi son maître, que je l'avois vu le jour de mon départ, et qu'il ne m'avoit parlé que des dispositions pacifiques de ce prince sans rien m'articuler. Que pour ce qui étoit de mes connoissances personnelles, je croïois, d'après tout ce que j'ai vu depuis 1778, que Gibraltar tenoit essentiellement au cœur au Roi Catholique, et que j'étois persuadé que si ce point n'étoit pas accordé, il seroit un obstacle insurmontable pour la paix. Mylord m'a répondu qu'il lui paroissoit comme à moi que Gibraltar seroit un rocher dans la négociation comme il l'est dans la mer ; qu'il lui sembloit impossible d'amener le Roi à en faire le sacrifice, parce qu'il tient à la gloire nationale ; que ce point avoit donné lieu à des discutions entre Mylord et M. Fox ; que depuis ce temps il n'en avoit plus été question. Et Mylord, insistant toujours sur la difficulté d'abandonner Gibraltar surtout s'il n'étoit pas pris, m'a fait entendre que nous avions du crédit en Espagne, et que nous devions avoir des moïens de mettre S. M. C. à la raison. J'ai répondu que ce prince étoit très entier dans ses sentiments, et que si nous cherchions à le convertir sur l'article de Gibraltar, la seule chose qui en résulteroit seroit de nous rendre suspects, chose que nous devons éviter à tous les titres. Mylord a tâché de me persuader qu'il ne nous convenoit pas à nous mêmes que l'Espagne eût Gibraltar, qu'ainsi il nous importoit d'empêcher cette acquisition. J'ai répondu qu'on nous soupçonnoit en Espagne d'avoir cette pensée secrète, et que c'étoit une raison de plus pour nous de ne point solliciter le Roi d'Espagne, parce qu'il nous accuseroit d'avoir l'intention de lui faire sacrifier ses intérêts aux nôtres. Je me suis attaché à diminuer l'importance de Gibraltar qui n'a ni port ni rade, et à faire sentir à Mylord que sans Minorque

Gibraltar n'est rien. Après avoir assez longuement discuté ce point, sur lequel j'ai eu lieu de juger Mylord intérieurement d'accord avec moi, Mylord m'a dit : mais dans le cas de la cession, qu'est-ce que l'Espagne pourroit nous donner en échange ? Cette question m'a mis dans le cas de renouveller la déclaration que je n'étois chargé de rien de la part de l'Espagne et que j'ignorois parfaitement les intentions du Roi Catholique sur l'objet en questions. Mais Mylord s'est montré très incrédule sur l'article de mon ignorance. Alors j'ai cru devoir faire usage de l'autorisation que m'avoit donnée M. le Comte d'Aranda. J'ai dit en conséquence à Mylord que je suposois que l'intérêt de l'Angleterre étoit d'avoir un point d'apui dans la Méditerranée pour son commerce du Levant, que je croïois d'après cela que si le roi d'Espagne donnoit satisfaction sur cet objet, il ne resteroit plus rien à désirer à la cour de Londres. Mylord, sans admettre explicitement mon principe, a insisté en conséquence à ce que lui indiquasse le point qui pourroit être cédé. Alors je me suis attaché à persuader à Mylord que Minorque démentelé ne pouvoit plus remplir l'objet de l'Angleterre, et que, selon moi, cette Puissance gagneroit beaucoup au change si le roi d'Espagne lui cédoit la ville d'Oran avec le port de Mazalquivir. Mylord n'a ni rejeté ni admis l'ouverture et il m'a simplement dit qu'il ne connoissoit pas le local, et il m'a demandé si l'on ne voudroit pas plutôt céder Majorque, à quoi j'ai répondu que ne pouvois lui donner aucune solution à cet égard ; qu'au surplus j'ignorais l'état de l'Ile de Majorque ; mais que je croïois que les Espagnols n'y avoient aucun établissement maritime.

Après cette discusion, Mylord m'a dit qu'il auroit supposé le roi d'Espagne dans l'intention de céder quelque chose dans les Iles. J'ai encore allégué mon ignorance à cet égard. Toute cette matière ayant été épuisée, Mylord en est revenu aux grandes difficultés que présentait l'article de Gibraltar, et sans néanmoins déclarer la cession impossible, il ne m'a donné aucune espérance de l'obtenir. Ma réponse a été que Gibraltar étoit pour le roi d'Espagne autant que son existence ; que je tromperois Mylord si je tenois un autre langage, et que la résolution de S. M. Catholique étoit comme immuable. Le cas de la non réussite du siège a été remis sur le tapis. J'ai pris de là occasion d'observer que si l'Espagne ne prend pas Gibraltar et que si le siège est abandonné, la guerre ne sera point finie pour celà, qu'elle ne fera que changer d'objet,

et qu'alors l'Angleterre, pour me servir de l'expression de toute l'Europe, perdroit un allié précieux, et que nous aurions un accroissement de forces considérables pour agir là où les conjonctures l'exigeront.

Mylord est convenu de la justesse de ma réflexion ; mais il s'est attaché à présenter les finances espagnoles comme étant dans un mauvais état ; à cela je n'ai répondu autre chose sinon que je n'avois rien ouï dire qui confirmât l'opinion de Mylord, que pour ce qui nous concernoit, je pouvois l'assurer que nos fonds étoient arrangés pour la campagne prochaine, mais que le Roi désiroit infiniment qu'ils ne fussent emploiés que pour désarmer. Mylord m'a dit qu'il n'étoit pas aussi avancé, mais qu'il alloit s'occuper de cet objet, et qu'il espéroit ne pas rencontrer de grandes difficultés.

Au surplus il n'a pas été question ni du golfe du Mexique ni de la baye de Honduras, et j'ai évité soigneusement de parler de ces deux objets.

9° La Hollande. Mylord m'a demandé si je ne savois pas ce que demandroient les hollandois. J'ai répondu que je suposois qu'ils demandroient ce qu'on appelle *restitutio in integrum*, et des dédomagements pour les pertes qu'ils ont essuiées. Mylord a répliqué qu'il ne devoit pas être question de ce dernier article, et que le premier lui paroissoit inadmissible. Je me suis borné, pour cette fois, à répondre que nous avions de quoi faciliter les restitutions, et que l'article des indemnités pourroit être discuté lors du traité définitif. Mylord, sans répondre à ma double remarque, a dit qu'il étoit étonné que le Roi eût entrainé les hollandois dans la guerre. J'ai répliqué que nous n'avions jamais eû l'intention de nous associer les Provinces-Unies ; que nous ne leur avons jamais demandé autre chose que le maintien de la liberté de leur pavillon selon les traités ; que c'est le ministère Anglois qui a poussé les hollandois vers la France, et qu'il étoit naturel que nous les reçussions. Ces détails ont donné lieu à une diatribe contre le Lord Stormont, et à des remarques sur les services que nous avons rendus aux hollandois en sauvant le Cap et Colombo. Mylord a ajouté relativement au Cap, qu'il conviendroit à toutes les nations commerçantes dans l'Inde qu'il fût neutre et livré en propriété à des colonistes qui seroient obligés d'admettre toutes les nations. Je me suis borné à répondre à cette réflexion épisodique, qu'en effet le Cap ouvert à tout le

monde seroit plus utile que dans l'état où il est actuellement, mais que c'étoit matière à reprendre dans d'autres tems.

Liberté de Commerce selon les principes de la neutralité armée. — Mylord a nié d'avoir dit un seul mot de tout cela à M. de Grasse. Il a rejeté la chose très-loin, en me disant que sans doute nous ne *donnerions pas là dedans*. J'ai dit que cet article avoit effectivement étonné à Versailles, parce qu'on y savoit que le principe dont il s'agit n'étoit aucunement du goût de la cour de Londres. Mylord a fini par déclarer que jamais il ne seroit question de cet article.

La conversation a été reprise après le déjeuner et une assez longue promenade.

Elle a commencé par l'article de Terre-Neuve. Nous avons pris une carte de cette Ile. J'ai de nouveau expliqué les faits et les principes relatifs à la pêche ; j'ai indiqué à Mylord ce que nous voulions sacrifier, et ce que nous demandions en échange en portant ce dernier objet jusqu'au cap Mai. Mylord a persisté dans l'aveu de la justesse et de la nécessité de notre principe ; il est convenu également qu'il faloit oublier la discution sur Pointe-riche, et faire un arrangement *ex æquo et bono :* mais il m'a observé qu'il y avoit des établissements à l'Ouest du cap Mai, et que sans doute nous n'en prétendions pas la cession : Mylord a fini par dire qu'il ne feroit pas difficulté de nous abandonner jusqu'au Cap Raze. J'ai répondu que je ne regardois pas notre proposition relativement au cap Mai comme un ultimatum, et que j'avois lieu de croire que l'on conviendroit aisément lorsqu'on discuteroit de nouveau la matière à Versailles. J'ai jugé ce langage convenable dès que Mylord s'est montré disposé à aller jusqu'au cap Raze. Nous n'avons pas discuté le point où nous aurions un établissement. Mylord a dit que la note envoiée par M. Fitz-Herbert indiquoit Belle-isle. J'ai répondu que cette indication étoit vague et purement consultative ; que cette ile avoit été nommée comme on auroit pu nommer les iles de la Madeleine, celle de St-Jean. Cet article discuté pour ce qui nous regarde, Mylord a dit que sans doute les Américains formeroient aussi des prétentions à la pêche, mais qu'il espéroit que le Roi ne les apuieroit point. J'ai répondu que j'ignorois les vües du Congrès sur l'objet en question, mais que je croïois pouvoir prendre sur moi d'affirmer que le Roi ne protégeroit jamais des demandes injustes.

2° objet. — *Les Indes Orientales.* — J'ai montré sur la carte Karikal, Pondicheri, Masulipatan, Yanaon et le Bengale. J'ai répété sur tous ces objets ce que j'avois dit dans la première conversation. J'ai observé que l'époque de 1748 n'étoit pas plus admissible que celle de 1763 ; que le Lord Chatham, mettant sa gloire personnelle à la place de celle de son païs, chercha, dans la négociation de 1761, à nous dépouiller de tous les côtés, et que les malheurs survenus après cette époque, avoient consolidé son système et son ouvrage ; qu'une conduite pareille ne pouvoit avoir des effets durables, et que selon moi, il convenoit aux deux nations de ne point renouveller la faute de M. Pitt ; que c'est dans cette vüe que nous proposons à l'Angleterre à se prêter aux arrangements que nous proposons pour les Indes ; que si l'époque de 1754 ne convenoit pas, il falait nous en indiquer une autre que nous pussions raisonnablement admettre, ou bien nous assigner un arrondissement dont le revenu pût fournir à nos dépenses et assurer notre tranquillité. Quant au Bengale, j'ai renouvellé les demandes déjà faites. Nous ne sommes convenus de rien. Mylord s'est borné à voir de la difficulté à arranger cet article, et à répéter que c'étoit assez de perdre un monde, qu'il ne falait en perdre un second ; à quoi j'ai répliqué que nous ne voulions rien conquérir dans l'Inde, que nous ne désirions que d'y être libres et tranquiles.

Affrique. — Mylord m'aïant vivement pressé de lui dire ce que nous désirions dans cette partie du monde, j'ai commencé par établir que l'on nous avoit escamoté par un trait de plume Arguin et Portandie en 1773, comme dépendances du Sénégal, quoiqu'ils n'y eussent jamais apartenu ; ensuite j'ai fait remarquer que par la perte du Sénégal nous avons été mis hors d'état de pourvoir nos colonies suffisamment de nègres ; que les Anglois y pourvoioient en nous vendant chèrement leur rebut ; que lorsqu'on nous demanda le Sénégal en 1761, nous demandames en échange Annamabon, et que si cette dernière proposition ne convenoit pas plus aujourd'hui qu'en 1761, il étoit naturel que nous conservassions le Sénégal. Mylord a repondu qu'il sentoit la nécessité de nous cantonner en Affrique comme en Amérique, et que, sans pouvoir rien arrêter, il pensoit que l'on pourra s'arranger d'une manière ou d'autre.

La conversation étant finie j'ai demandé à Mylord s'il jugeoit à propos que je visse le Lord Grantham ; que je me mettois à cet égard en-

tièrement sous sa direction ; je lui ai donné à lire la lettre que j'avois pour ce ministre. Mylord, après l'avoir lue, m'a dit que je ferois très-bien de voir le Lord Grantham ; que celui-ci avait connoissance de la conversation raportée par M. de Grasse ; que je trouverois un Ministre bien disposé et en qui je pouvois avoir une entière confiance.

Après dîner, Mylord m'a de nouveau entretenu sur divers objets ; il seroit inutile de raporter les détails de cet entretien : je remarquerai seulement que j'ai parlé avec beaucoup de chaleur sur l'article de Gibraltar, que Mylord m'a écouté avec beaucoup d'attention, qu'il m'a dit avec émotion qu'il se livrait entre mes mains, qu'il alloit sur le champ envoier un exprès au Roi pour lui rendre compte de nos entretiens et savoir ses intentions. La conversation a fini par l'article des médiateurs. J'ai demandé à Mylord quelles étaient ses vües à leur égard.

Il m'a répondu franchement que nous n'en avions pas besoin ; que les puissances du Nord n'avoient que faire de se mêler de nos affaires ; qu'il ne concevoit pas que les Kaunitz et les Potemkin pussent y rien comprendre, tandis que nous avons de la peine à les comprendre nous mêmes.

Mylord s'est exprimé au sujet des puissances du Nord d'une manière à me persuader qu'il n'en faisoit aucun cas ; il est étonné que l'on consente à leur laisser jouer un rôle, et il pense que lorsque la France et l'Angleterre seront réconciliées, elles devront s'amalgamer de manière à demeurer les arbitres de la tranquilité publique. Il m'a rappellé à cette occasion le système qu'il avoit en 1768, lorsqu'il a quité le ministère : il vouloit se concerter avec la France pour tenir un langage ferme et tranchant à la Russie et à la Prusse, et prévenir par là tout ce qui s'est fait en Pologne. A la suite de cette épisode, Mylord m'a demandé pour quelle raison nous voulions faire jouer un rôle à l'Empereur dans notre pacification. J'ai observé que nous n'étions pas les auteurs de la médiation ; que c'est la Russie qui l'a provoquée ; que c'est le ministère de Londres qui l'a établie, et que c'est ce même ministère qui a apellé Sa Majesté Impériale. En convenant de ces vérités Mylord m'a dit qu'il suposait la cour de Vienne très-fâchée de la révolution arrivée dans le ministère anglais à cause des liaisons qu'elle avoit avec le Lord Stormont, et à la suite de cette remarque Mylord m'a montré un grand éloignement pour la cour de Vienne. Il croit que

nous favorisons son projet de commerce dans l'Inde; j'ai répondu qu'on ne nous avoit jamais consulté, et que nous n'avions guères de faveur à accorder dans un païs où nous étions dans une entière nullité.

Quant aux médiateurs, j'ai dit à Mylord que nous ne pouvions que suivre l'impulsion que nous donne l'Angleterre; qu'il nous convenait très fort de traiter directement si nous pouvons parvenir à nous entendre; que nous avions franchement répondu, en dernier lieu, aux deux cours Impériales qu'en suivant une autre marche, nous croirions nous rendre coupables du crime de lèze humanité; que, d'ailleurs, quoique la médiation nous convînt, Mylord peut se rappeler que nous en avons arrêté l'activité à cause des Américains, et l'Espagne à cause de Gibraltar; d'où j'ai prié Mylord de conclure que nous ne tenions pa sinvinciblement à la médiation; et j'ai fini ce premier entretien sur cette matière en disant à Mylord qu'il me suffisoit de connaître ses intentions au sujet des Médiateurs, et que je verrois avec une grande satisfaction que nous pussions nous entendre sans aucune intervention étrangère. A cela Mylord m'a repliqué que vu les dispositions réciproques il ne falloit que trois personnes pour faire la paix, lui, M. le Comte de Vergennes et moi par le canal de qui qui les deux ministres pourroient s'expliquer franchement; cela m'a donné lieu de parler de M. Fitzherbert comme l'organe du ministère anglois; mais Mylord a exigé que je lui écrivisse directement dans le cas où nous aurions quelqu'éclaircissement à demander, et qu'il en useroit de même, que cette méthode lui conviendroit d'autant mieux qu'il met une entière confiance en moi, parce que j'ai celle de M. le comte de Vergennes, et que toute autre personne le trouveroit dans la plus grande réserve.

Cet entretien fini, Mylord Shelburne a fait son expédition pour le Roi, et l'a envoiée par un courier.

Samedi 14

J'ai eû un long entretien dans cette matinée. Mylord Shelburne l'a commencé de la manière suivante: « Je vous ai dit hier que je me li-
« vrois en vos mains; je vous le répète; j'ai voulu dire par là que je
« ne mettrois plus aucune réserve dans ma manière de m'expliquer
« avec vous, et que je ne crains nullement que vous en abusiez; je
« vous ai dit bien des choses contre les puissances du Nord, et qui, si

« on en faisait usage en France, pourroient susciter des tracasseries « à l'Angleterre ; mais qu'il n'avoit aucnne inquiétude à cet égard, et qu'il « continueroit de me parler sans réserve ». J'ai rassuré Mylord en apellant à l'opinion qu'il a du caractère de M. le Comte de Vergennes ainsi qu'aux principes qui font la baze de la politique de sa Majesté, politique qui n'a d'autre but que de vivre en bonne intelligence avec toutes les nations et de concourir au maintien de la bonne harmonie entre toutes. Ceci a conduit Mylord Shelburne à reprocher à M. le comte de Vergennes d'avoir enlevé la Russie a l'Angleterre ; mais ce reproche a été fait sous la forme de l'éloge. J'ai répondu que M. le comte de Vergennes n'avait jamais eu l'intention d'éloigner la Russie d'aucune puissance, mais qu'il a saisi un instant favorable pour détruire les préjugés fâcheux que l'Impératrice avait à l'égard de la France. A cela Mylord a répliqué : « Prenez garde que nous ne vous rendions la pareille ».

De là nous sommes entrés plus sérieusement en matière ; nous avons commencé par l'article de Dunkerque ; Mylord m'a dit que lui personnellement ne faisoit aucune difficulté à l'accorder, et qu'il espéroit qu'il en seroit autant de la part du Roi d'Angleterre ; mais, a ajouté Lord Shelburne, je me persuade que la fantaisie ne prendra pas à la France de rétablir le port de Dunkerque, parce qu'il seroit impossible à la Grande-Bretagne de suporter *une pareille lunette sur la Tamise.* J'ai répondu à cette observation, que je ne suposois pas qu'on voulût gêner le Roi : Mylord a repris avec vivacité : « Non, je suis bien éloi- « gné de vouloir vous imposer des conditions secretes ; mais j'ai crû « devoir vous parler franchement, afin que l'on connût bien notre « façon de penser à Versailles ». Je me suis chargé d'en rendre compte et j'ai laissé tomber la conversation sur cet article, parce que je ne voulois rien dire soit pour assurer, soit pour effaroucher Mylord Shelburne.

Nous avons pris ensuite l'article des Indes Orientales. Mylord Shelburne a renouvelé les difficultés déjà agitées dans les précédents entretiens ; mais il a principalement apuié sur le Bengale. Selon lui il n'y a aucune difficulté à nous rendre nos comptoirs et à nous accorder liberté entière de commerce ; mais il regarde le droit de fortifier et d'avoir des troupes comme un principe inévitable de guerre, à cause de l'extention que nous donnerions à notre droit ; que si les ministères étoient stables il n'auroit pas cette apréhension ; que les françois ont

les premiers porté l'esprit d'aquisition dans l'Inde, et que M. Dupleix avait été très loin à cet égard. J'ai répondu : 1° que le Roi ne voulait pas empiéter sur la souveraineté de l'Angleterre dans le Bengale, mais qu'il demandait à être le maître dans ses comptoirs et ne pas dépendre d'autrui ; qu'une garde de 100, 200, 300 hommes ne seroit point faite pour inquiéter l'Angleterre dans une contrée où elle a une puissance énorme ; que si jamais le Roi avoit envie de faire la guerre, il n'auroit pas besoin de chercher noise dans l'Inde ; que les prétextes ne manquent jamais aux grandes puissances ; que par conséquent nos troupes dans l'Inde ne devoient pas être un objet de jalousie et d'inquiétude ; qu'au surplus le ministère anglois pouvoit prendre une confiance entière dans les principes personnels du Roi, que Sa Majesté aime la paix et qu'elle s'efforcera toujours de la maintenir ; que c'est avec ces dispositions que Sa Majesté est montée sur le Trône: qu'Elle y a constamment été entretenue par son ministère et que Mylord seroit dans l'erreur s'il la suposoit facile à amener à d'autres sentiments ; que la conduite de M. Dupleix ne pouvoit point nous être oposée, parce que dans le tems où ce gouverneur était dans l'Inde, il pouvoit acquérir sans empiéter sur les anglais, qui n'avoient pas alors aquis les possessions immenses qui leur apartiennent aujourd'hui dans cette partie du monde; que ces possessions étant reconnues par un traité solennel, il n'étoit pas à présumer ni que le Roi ordonnât des empiètements, ni qu'aucun gouverneur fût assez osé pour en faire de son chef, qu'il falloit donc regarder comme sans fondement les appréhensions que l'Angleterre prendroit soit de la garde que nous mettrions à Chandernagor, soit des très minces territoires que nous posséderions dans la presqu'île de l'Inde. Ces réflexions n'ont pas empêché Mylord Shelburne de revenir sur la difficulté relative au Bengale, et il m'a demandé si je ne connaissois aucun expédient qui pût la sauver. J'ai répondu que je n'en connaissais aucun : mais m'a observé Mylord : « Vous avez la confiance de M. de Vergennes, j'ajoute foi à ce « que vous me dites comme s'il me parlait lui-même ; vous connaissez « ses sentiments, je vous prie de me les confier ». J'ai répondu que je ne savois que ce que je venois de dire, et que si M. le Comte de Vergennes était présent, il ne diroit rien de plus que moi, parce qu'il ne le pourroit sans avoir pris les ordres du Roi. J'ai fini par inviter Mylord à confier à M. Fitzherbert le plan qu'il jugeroit propre à concilier nos intérêts respectifs dans l'Inde ; il me l'a promis.

Il a de nouveau été question de Gibraltar. Les premières difficultés ont été rappelées, et Mylord s'est récrié avec chaleur contre toutes les cessions qu'on paraissait exiger de l'Angleterre ; que ce mot devoit être infiniment sensible à une oreille angloise ; que l'Angleterre étoit encore en état de faire deux ou trois campagnes, et que lui Mylord ne seroit pas fâché de tenter l'avanture ; « mais ajouta-t-il, ces réflexions « n'altèrent pas mes dispositions ; je vois avec répugnance la nécessité « existante, et vous me trouverez aussi pacifique en négociant, que « je serai actif s'il faut continuer la guerre ; je veux la paix sincère- « ment ; je serai l'avocat de la France au Parlement ; mais pour Dieu « que M. le Comte de Vergennes soit le mien à Versailles ; il faut ra- « procher, réunir nos deux nations, et prévenir la guerre autant que « cela sera humainement possible ». J'ai répondu à tout cela que si l'Angleterre juge devoir continuer la guerre, il faudra bien que la France en fasse autant; que je pouvois assurer Mylord et que ce n'étoit pas un propos de négociateur, que nos fonds pour l'année prochaine étoient prêts, et que depuis le commencement de la guerre. le Roi n'avoit mis qu'un seul impôt, savoir le troisième 20e; que si l'on se bat encore quelques campagnes il n'en résultera qu'un plus grand épuisement pour les deux nations, et qu'au bout du compte il faudra bien qu'elles fassent la paix ; que selon moi il vaudroit mieux, pour tout le monde, prévenir les maux et les dépenses de la campagne prochaine ; que les dispositions réciproques m'en donnoient l'espérance, et que je pouvois assurer Mylord que M. le Comte de Vergennes prêchera sans cesse la justice et la modération, parce qu'outre que c'est là sa morale en politique, c'est aussi celle du Roi, et que lui Mylord soutenant la cause de la France contre les clameurs de l'opposition, il y a lieu de croire que l'on réussira à faire de la besogne solide et durable.

Ces épisodes finies, Mylord est revenu à notre texte. Il est effraié de la cession de Gibraltar ; il ne voit pas comment on osera la proposer à la nation : céder Gibraltar, affranchir Dunkerque, fortifier Chandernagor, avoir un établissement militaire près de Terre-Neuve, abandonner le Sénégal etc., tout cela, dit Mylord, présente un tableau bien effrayant pour un ministre anglais. Si je proposois l'*uti possidetis* ? je ne le proposerai pas, je ferai ce qui dépendra de moi pour promouvoir la paix, mais je ne puis rien promettre ni même faire espérer sur l'article de Gibraltar.

De là nous avons repris l'article de la Hollande, Mylord a montré un

grand désir d'acquérir Trinquemalé, parce que ce port seroit un excellent point d'apui pour la navigation de l'Inde. J'ai rapellé ce que j'avois déjà dit de la restitution à faire aux hollandais, mais j'ai évité d'entrer en discution sur cet objet en disant que je ne connoissais point l'état des choses dans l'Inde.

Nous avons fini la conversation par l'article des médiateurs. J'ai demandé à Mylord si, dans le cas où nous conviendrions directement de nos faits, il ne conviendroit pas de faire figurer les médiateurs lors du traité définitif. Mylord m'a dit qu'il n'était guères en estat de repondre à ma question, et il m'a prié de discuter cet article avec Lord Grantham. Au surplus Mylord a encore manifesté son éloignement pour la médiation.

Nous avons parlé du secret à observer dans le cas où nous réussirions à établir des préliminaires, je l'ai assuré qu'il serait gardé fidèlement de notre part. Mylord craint les joueurs dans les fonds publics et il désireroit extrèmement prévenir leurs manœuvres. J'ai dit que l'on pourroit arriver aux moiens de terminer dans le plus grand secret en donnant le change aux curieux. Mais Mylord craint les Américains et les Hollandois ; j'ai encore dit qu'il y aurait moien de les dérouter, principalement en leur laissant ignorer l'état de la négociation entre la France, l'Espagne et l'Angleterre. Cet article tient infiniment à cœur à Mylord Shelburne.

Du 16.

Le lord Grantham étoit prévenu de mon arrivée par Mylord Shelburne. Je lui ai remis la lettre de M. le Comte de Vergennes. Après l'avoir lue, il m'a exprimé ses vœux sincères pour la paix, et ses dispositions à y concourir de toutes ses forces. Je lui ai dit assez succinctement ce qui s'était passé à Bowood park ; il s'est arrêté aux mêmes difficultés que Mylord Shelburne, cependant, en disant qu'il avoit besoin de plus de lumières sur l'article de l'Inde comme sur celui d'Affrique; à l'égard de Gibraltar le lord Grantham a été on ne peut pas plus négatif.

Quant aux médiateurs le lord Grantham n'en a pas plus envie que Mylord Shelburne ; il pense qu'ils ne sont propres qu'a causer des longueurs et des embarras, et il m'a observé que nous devrions nous entendre sur cet article afin de marcher dans la même mesure vis-à-vis

des médiateurs, et que nous devons surtout éviter de nous inculper respectivement. J'ai répondu que j'étois persuadé que l'on ne trouveroit aucune difficulté à cette marche à Versailles et pour convaincre le Lord Grantham que nous n'entendions pas inculper le ministère anglois, je lui ai cité le contenu de notre réponse aux médiateurs. Il l'a fortement approuvé en disant que c'est le langage de la raison, et qu'il devroit sufire aux médiateurs. J'ai trouvé occasion de demander au lord Grantham l'explication du langage tenu dernièrement par M. de Mercy ; il m'a dit que sa réponse à M. Simolin avoit été que l'Angleterre ne répugnait aucunement à une médiation qu'elle avoit agrée ; mais qu'il étoit impossible de s'y livrer sans avoir des bazes sur lesquelles les négociations pourraient être établies. A cela Mylord Grantham a ajouté que les deux cours médiatrices ne sauroient être blessées, si nous parvenons à nous arranger sans elles, et que c'est le désir du ministère Britannique.

Nous ne sommes pas entrés dans de plus grands détails. Mylord Grantham m'a dit qu'il verroit Mylord Shelburne, et ensuite le Roi, et qu'il feroit tout ce qui dépendroit de lui pour que je puisse m'en retourner promptement en France avec des solutions satisfaisantes.

Mardi 18.

Mylord Shelburne m'ayant fait prier de passer chez lui à 7 heures et demie du matin, je m'y suis rendu exactement. Mylord m'a dit qu'il désiroit infiniment d'avoir un entretien avec moi avant que d'aller au Conseil ; que depuis que nous nous sommes vus, il a reçu plusieurs lettres du Roi qui le mettoient dans le cas de me demander encore quelques explications, Mylord m'a demandé en conséquence si j'étois autorisé à traiter avec lui les différents objets qui doivent être réglés, si j'étois en état de lui donner des solutions sur tous, et s'il pouvoit prendre pour baze ce que je lui dirai, qu'il a d'autant plus besoin d'avoir des idées fixes avant d'entrer au Conseil qu'il sera dans le cas de fixer celles du Roi, et qu'il lui importoit de pouvoir répondre à toutes les questions et résoudre tous les doutes ; qu'il lui importoit surtout de ne donner ni fausses notions, ni fausses espérances, parce qu'il auroit beaucoup de peine à les détruire.

J'ai répondu à Mylord Shelburne que je ne pouvois que lui rapeller ce

que je lui avois déjà dit, savoir : que je n'étois aucunement chargé de négocier ; que le seul objet de ma commission était de connoître ses dispositions pour la paix d'après les ouvertures faites par M. de Grasse; que je croyais cependant pouvoir prendre sur moi de lui donner les élucidations dont il pourroit avoir besoin, et que j'étois persuadé que je ne serais point désavoué à Versailles.

Après ce préambule, Mylord m'a demandé si je pouvois lui donner une idée déterminée sur ce que nous demandons dans l'Inde. Je lui ai réitéré les principes de justice et de convenance que j'avais précédemment mis en avant ; mais Mylord m'ayant pressé de fixer encore mieux les choses la carte à la main, je m'y suis prêté, et je lui ai tracé, à l'égard de Pondichery, la ligne qui part au nord d'Alemparvé, prend un demi-cercle par Ginji, et de là va aboutir à la rivière de Chalembrun. Quant à Karikal et à Mazulipatan, je me suis borné à dire que nous y avions des terrains en 1754, mais que j'étois hors d'état d'indiquer précisément ce qui nous conviendroit; que c'étoit une affaire à discuter à Versailles. Il n'a aucunement été question du Bengale ni de Mahé, parce que nos vues de ces deux côtés n'avoient pas besoin d'explication ultérieure.

Sur l'article de l'Afrique, j'ai répété succinctement ce qui avoit déjà été dit dans les précédentes conférences.

Dunkerke n'a pas été discuté de novveau; Mylord m'a seulement dit que le Roi d'Angleterre, selon lui, devoit s'exécuter mollement sur cet objet et en faire une affaire de sentiment, et il m'a répété son désir personnel qu'après la paix nous ne nous occupions pas de la réparer parceque cette démarche détruiroit la confiance et la bonne harmonie. Je lui ai répondu que le Roi seroit guidé par l'amour qu'il a pour la paix, mais que je suposais qu'on ne lui imposeroit aucune condition restrictive.

Les intérêts de l'Espagne ont été fortement agités; Mylord Shelburne s'est apesanti sur Gibraltar ; il s'est apliqué avec chaleur à me prouver que la cession en est impossible, il m'a parlé de la résistance que cet article éprouveroit au Conseil ; que le Lord Keppel, lorsqu'il lui en a parlé, lui a dit nettement que si on parlait de céder Gibraltar, il prendrait son chapeau et s'en iroit. Je lui ai répondu que le premier Lord de l'amirauté n'avoit vu qu'en marin, que la politique doit envisager l'objet dont il s'agit sous un autre point de vue, qu'au surplus je ne pouvais que répéter le prix que le Roi d'Espagne attachoit à l'acquisition de Gibraltar.

En suposant, dit Mylor Shelburne, que l'Espagne soit satisfaite sur l'article de Gibraltar que voudroit-elle encore ? A cette demande j'ai déclaré de nouveau que je n'étois chargé de rien concernant cette puissance. Mais dans ce cas que voulez-vous que nous fassions ? dit Mylord Shelburne. Quelle détermination pourrons-nous prendre pour accélérer la paix ? Si vous pouviez au moins me donner une indication des vues ultérieures de l'Espagne, vous me mettriez par là fort à mon aise, j'aurois des matériaux pour le conseil du Roi. Pressé ainsi j'ai dit à Mylord Shelburne que pour lui complaire j'allais lui dire mes idées personnelles, mais je comptois bien que cela ne tireroit à aucune conséquence. J'ai après cela dit à Mylord Shelburne, que je supposois que l'Espagne voudroit affranchir le golfe du Mexique, et m'ayant demandé ce que j'entendais par le mot affranchir, j'ai répondu que c'étoit éloigner du golfe les Anglois. Ce n'est pas, a répliqué Mylord Shelburne, par les Florides, mais par la Jamaïque que nous faisons la contrebande. J'aurois cru au reste, ajouta-t-il, que l'Espagne en échange de Gibraltar pourroit nous rendre la Floride occidentale avec un petit arrondissement du côté de la Nouvelle-Orléans : cela nous mettroit à même de consoler la nation en lui montrant les vastes terrains qui sont depuis le golfe du Mexique jusqu'au pôle arctique ; ne croiriez-vous pas, a continué Mylord, que l'Espagne donneroit les mains à cette préparation. J'ai répondu à cette dernière question, que je ne connaissois que le désir de l'Espagne d'être seule maîtresse dans le golfe du Mexique pour prévenir la contrebande ; mais que je ne saurois dire jusqu'à quel point elle étoit attachée à cette idée ; que le ministère anglois étoit en mesure de le savoir, M. D'Aranda ayant certainement reçu ses pleinpouvoirs et ses instructions.

Mais, reprit Mylord Selhburne, l'Espagne ne pourroit-elle pas au moins nous céder, ou sa portion de St-Domingue ou bien Porto-Ricco. J'ai répondu que la partie espagnole de St-Domingue étoit importante par le bétail qu'on y élevoit et que cette partie ne pourroit convenir qu'à la France ; qu'à l'égard de Porto-Ricco je savois que l'Espagne y attachoit la plus grande valeur, et qu'elle craindroit d'autant plus d'en faire la cession à l'Angleterre que par là cette puissance se trouveroit au vent des Iles-sous-le-Vent. Ainsi, a répliqué le lord Shelburne, d'un côté on ne veut pas de nous, parce que nous serions au vent, et l'on veut nous chasser de l'autre à cause de la contrebande ; sans doute

que l'Espagne voudra aussi nous expulser de la baye de Honduras et nous priver du droit de couper du bois de Campêche ? Je le suppose ai je répondu. Il faut donc, a continué Mylord Shelburne, que l'Espagne ait envie de continuer la guerre plus tôt que de céder sur tous ces objets. Mais nous savons parfaitement bien que sa flotte est en mauvais et très mauvais état, que ses meilleurs effets perdent jusqu'à 15 p. 0/0, et que l'Amérique méridionale est dans la situation la plus critique. Je ne vous cacherai pas que l'Espagne a beaucoup à perdre, et qu'il fera bon continuer la guerre avec elle. Pour ce qui est de la France, nous ne pouvons que chercher à acquérir de la gloire vis-à-vis d'elle ; nous n'avons rien à lui prendre. Il en est tout autrement de l'Espagne. Il faut que le roi de France soit satisfait, et qu'il intervienne pour mette celui d'Espagne à la raison. J'ai répondu à ces réflexions, qu'en effet l'Espagne avoit des possessions excessivement étendues,que par conséquent elle étoit attaquable dans bien des points ; qu'il étoit également très possible que l'Amérique méridionale subît tôt ou tard une révolution ; mais que c'étoit un futur contingent sur lequel on ne pouvoit dans ce moment-ci faire aucun calcul ; qu'au surplus le Roi, s'il en étoit besoin, se feroit un devoir d'exhorter le Roi d'Espagne à être modéré dans ses prétentions ; mais que Sa Majesté ne pourroit aucunement parler de l'abandon de Gibraltar ; que pour ce qui étoit des autres points, je ne saurois prévoir ce que le Roi pourroit faire parce que j'ignorois le dégré d'importance que Sa Majesté Catholique y attachoit. J'ai encore saisi cette occasion de dire à Mylord Shelburne, que je n'étois chargé de rien à l'égard de l'Espagne, et que si je lui disois quelque chose de positif de ses intentions, je tromperois. A cela lord Shelburne m'a répondu, que dans ce cas nous regarderions comme non-avenu ce que je lui avois dit de l'Espagne, et qu'il n'en feroit aucune mention. J'ai accepté cette proposition avec reconnaissance comme remplissant parfaitement mon instruction.

Nous avons ensuite repris l'article de la Hollande. Mylord Shelburne m'a montré la liste de tout ce qui a été pris à la République ; ensuite il m'a répété que le port de Trinquemale convenoit à l'Angleterre. J'ai répondu que je n'avois aucune autorité pour discuter lesintérêts de LL. HH. PP. ; que tout ce que je pouvois dire étoit qu'Elles désiroient la restitution de toutes leurs possessions : cela ne sera pas, à ce que j'espère, a dit Mylord Shelburne, et nous n'avons pas été plus loin sur cet article.

Est venu enfin le tour de l'Amérique. Mylord Shelburne a prévu qu'ils auroient beaucoup de difficultés avec les américains, tant par rapport aux limites que par raport à la pêche de Terre-Neuve, mais il espère pue le Roi ne les soutiendra pas dans leurs demandes. J'ai répondu que je ne doutois pas de l'empressement du Roi à faire ce qui dépendra de lui pour contenir les Américains dans les bornes de la justice et de la raison ; et Mylord ayant désiré savoir ce que je pensois de leur prétentions, j'ai répondu que j'ignorois celles relatives à la pêche, mais que telles qu'elles puissent être il me sembloit qu'il y avoit un principe sûr à suivre sur cette matière, savoir, que la pêche en hautemer est *Res nullius* et que la pêche sur les côtes apartenoit de droit au propriétaire des côtes, à moins de dérogations fondées sur des conventions. Quant à l'étendue des limites j'ai suposé que les Américains la puiseroient dans leurs chartres, c'est-à-dire qu'ils voudront aller de l'Océan à la mer du Sud. Mylord Shelburne a traité les chartres de sottises, et la discution n'a pas été poussée plus loin parce que je n'ai voulu, ni soutenir la prétention américaine, ni l'anéantir. J'ai seulement dit que le ministère anglois devoit trouver dans les négociations de 1754 relatives à l'Ohio les limites que l'Angleterre, alors souveraine des 13 états unis, croyoit devoir leur assigner. Mylord Shelburne a beaucoup parlé de la révolution de l'Amérique ; il l'a présentée comme notre ouvrage, et il a appuyé sur la perte énorme qui en résultoit pour l'Angleterre. J'ai répondu que la révolution américaine étoit l'ouvrage seul des ministres anglais, et qu'il n'auroit tenu qu'à eux que le Roi ne la favorisât pas ; mais qu'il étoit un principe sacré en politique, savoir, qu'il valoit mieux prévenir que d'être préprévenu ; j'ai rapellé tous les faits qui ont forcé le Roi, contre son inclination, à faire usage de ce principe. Mylord Shelburne n'a pas contesté ces faits ; il s'est appesanti sur la conduite mal-adroite des ministres et surtout sur les imprudences et les incartades du Lord Stormont. Cette matière nous a de nouveau conduits aux principes et au caractère du Roi : je rendrai plus bas compte de ce qui a été dit plus particulièrement à cet égard.

Après avoir ainsi repassé toutes les matières qui viennent d'être rapor tées, Mylord Shelburne m'a demandé si je ne voudrois pas, uniquement pour soulager sa mémoire, lui donner une notte renfermant nos différentes prétentions ; qu'elle lui seroit infiniment utile pour pouvoir les

discuter sérieusement avec le Roi. Je n'ai trouvé aucune difficulté à condescendre à cette demande, en prevenant Mylord Shelburne que ma notte ne pouvoit avoir aucune valeur ministérielle, n'étant pas autorisé à la donner. La notte que j'ai remise est la même que celle où j'ai écrit les observations de Mylord Grantham.

Les objets de ma mission étant épuisés, Mylord Shelburne m'a dit avec le ton le plus sérieux et le plus réfléchi ce qui suit :

« J'ai été vivement touché de tout ce que vous m'avez dit du carac-
« tère du Roi de France, de ses principes de justice et de modération,
« de son amour pour la paix, et d'après l'opinion que vous m'avez
« inspirée je désire non seulement de contribuer au rétablissement de
« la paix entre nos deux souverains, mais aussi à les amener à une cor-
« dialité qui fera leur bonheur réciproque. Non seulement ils ne sont
« pas des ennemis naturels, ainsi qu'on l'a pensé jusqu'à présent,
« mais ils ont des intérêts communs qui doivent les raprocher. Autre-
« fois on n'osait pas tirer un coup de canon dans l'Europe sans le con-
« sentement de la France et de l'Angleterre, et aujourd'hui les puis-
« sances du nord veulent être quelque chose par elles-mêmes; ainsi nous
« avons de part et d'autre perdu notre considération pour nous être
« acharné à nous faire du mal ; changeons des principes aussi erronés :
« réunissons-nous, soyons bien d'accord, et nous ferons la loi au reste de
« l'Europe : on est trop clairvoyant en France pour n'être pas con-
« vaincu, d'un côté, que le système de l'Empire Germanique est déna-
« turé, et que la Russie veut jouer un rôle et a des vues qui ne con-
« viennent ni à la France ni à l'Angleterre. Si nous sommes d'accord,
« nous reprendrons notre ancienne place et nous arrêterons toutes les
« révolutions en Europe.

« Il est, a continué Mylord Shelburne, un second objet qui entre
« dans mes vues politiques, c'est de détruire le monopole du com-
« merce ; je le regarde comme une chose odieuse, comme un vice dont
« la nation anglaise est plus affectée qu'aucune autre. Mais cet objet
« demande autant de tems que de ménagements, parce que mes idées
« sont diamétralement opposées au catéchisme des négociants anglais;
« je m'en occuperai sérieusement et je me flate que je pourrai m'en-
« tendre avec votre cour, tant sur cet objet que sur notre *amalgame* po-
« litique. J'ai parlé au Roi sur tous ces points ; je lui ai rendu en

« même tems un compte fidèle de tout ce que vous m'avez dit des « principes et des vues du Roi de France. Sa Majesté y prend la plus « grande confiance, et j'ai lieu de croire que, lorsque nous aurons fait « la paix, il s'établira une parfaite cordialité entre ces deux Souve- « rains ».

A la suite de ce discours prononcé avec beaucoup de chaleur, Mylord Shelburne m'a dit que la conversion du Roi d'Angleterre n'avoit pas été une chose facile ; que ses ministres ne lui avaient jamais parlé que de sa grandeur, de sa puissance ; qu'ils l'ont toujours élevé au-dessus des plus grands monarques et des plus grands ministres ; qu'il a des ressources infinies, tandis que la France est épuisée et sans crédit, et qu'en continuant la guerre il parviendra infailliblement à réduire au néant la marine naissante de la France. Toutes ces idées, selon Mylord Shelburne, avaient pris de fortes racines dans l'esprit du Roi d'Angleterre, et que c'était une tâche aussi délicate que difficile d'entreprendre de les détruire ; que cependant lui Mylord a eû le courage de l'entreprendre ; qu'il se flatte d'avoir réussi jusqu'à un certain point, et qu'il espère parvenir à une conversion totale s'il est bien secondé de notre côté.

J'ai répondu, sur l'article concernant le Roi, que l'opinion que Mylord en avoit était parfaitement exacte ; que je pouvois l'assurer que ses ministres ne lui ont jamais parlé que de justice et de paix, et que Sa Majesté prouveroit dans tous les tems sa répugnance pour les envahissemens et pour l'ambition ; qu'avec de pareilles dispositions il ne sera pas difficile d'établir de la cordialité entre Sa Majesté et le Roi d'Angleterre ; que je pensois comme Mylord sur le mauvais effet résultant des querelles toujours renaissantes entre la France et la Grande-Bretagne ; que j'étois persuadé comme lui que ces deux Puissances cessant de s'épuiser réciproquement et se déterminant à se mieux entendre, elles demeureroient les arbitres de la tranquillité de l'Europe, puisqu'elles seules étoient en état de payer des subsides ; que j'étois persuadé que Mylord trouveroit de grandes facilités à Versailles pour tout ce qui pourroit assurer la paix générale et pour opérer un raprochement sincère et permanent entre la France et l'Angleterre. Qu'à l'égard de ses principes sur le commerce, ils étoient entièrement conformes à ceux que l'on a adoptés en France sur cette matière ; que M. le comte de Vergennes, personnellement, pensoit que la liberté fait l'âme du com-

merce, et que les privilèges exclusifs accordés à telle ou telle nation lui nuisent essentiellement ; que Mylord peut juger par là combien il trouvera de facilité et d'empressement pour l'exécution de son plan.

Le même jour mercredi, les ministres ont eu une conférence très longue avec le Roi ; je les ai vus le soir à dîner, mais ils se sont bornés à me donner rendez-vous pour le lendemain.

Je me suis rendu d'abord chez Mylord Shelburne de très grand matin. Il m'a dit que le Roi étoit parfaitement bien disposé et au delà de ce qu'il pouvoit espérer ; que le Lord Grantham, comme secrétaire d'Etat, étoit chargé de répondre aux différents points indiqués dans ma notte confidentielle ; qu'au surplus, il me verroit encore avant mon départ, conjointement avec le secrétaire d'Etat, et que je pourrois être assuré qu'ils feroient l'un et l'autre tout ce qui sera en leur pouvoir pour que je fûsse en état de porter une réponse positive et satisfaisante à Versailles.

Je me suis rendu ensuite à 11 heures chez le Lord Grantham ; il m'a dit à peu près ce qui est consigné en marge de la notte que j'avois remise. En même tems, ce ministre m'a prévenu qu'il vouloit encore me voir avant mon départ conjointement avec Mylord Shelburne, afin de pouvoir tirer les matières encore plus au clair, s'il étoit possible, et me mettre en état de m'en retourner pleinement instruit. J'ai reçu le soir un rendez-vous pour samedi à midi. J'ai été exact au rendez-vous, et y ai trouvé Mylord Shelburne.

Les deux Ministres ont commencé par me renouveller leurs dispositions sincères pour la paix et m'assurer de celle du Roi. Mylord Shelburne a ajouté qu'il étoit beaucoup plus content des sentimens de ce prince qu'il n'avoit osé l'espérer, et que je pouvois être assuré qu'on iroit de leur côté à la paix avec la franchise dont on donnoit l'exemple en France, et dont j'avois faict usage dans le cours de mes entretiens avec les deux ministres ; que c'est par une suite de cette résolution de leur part qu'ils alloient me communiquer leur façon de penser sur les articles renfermés dans ma notte confidentielle ; que je pouvois prendre confiance dans leurs observations, parce qu'elles avoient l'aveu du

Roi ; que je devois cependant plustôt les regarder comme renfermant leur opinion personnelle que comme une résolution ministérielle, parce qu'elles n'ont pas encore été munies de la sanction du Conseil, formalité nécessaire, et pour la sûreté des décisions et pour celle des ministres, qui répondent sur leur tête de tout ce qu'ils font ; qu'ils espéroient en conséquence que les réponses que Mylord Grantham, comme secrétaire d'Etat, alloit me communiquer ne seroient regardées que comme confidentielles et sécrettes, ainsi qu'ils en ont usé et en useront à l'égard de ma notte.

J'ai répondu à ces remarques préliminaires que j'étois très content de recevoir les réponses des deux ministres dans la forme proposée ; qu'elle me convenoit d'autant plus qu'étant sans caractère et sans autorisation pour négocier, je ne pouvois convenir de rien et ne recevoir rien de ministériel ; mais que la manière de nous expliquer de part et d'autre n'en devoit pas moins mériter la confiance réciproque, baze de la grande besogne dont on alloit s'occuper.

Après ces observations, Mylord Grantham a repris ma notte, en a lu mes différens articles, ainsi que les observations que j'ai écrites en marge de chacun. Ce secrétaire d'Etat avoit redigé ces articles sur une feuille séparée, et il m'a dit qu'il les écriroit de sa main sur ma notte si je le désirois, sinon qu'il me prioit de les transcrire ; je lui ai répondu qu'on n'avoit pas besoin de son écriture pour prendre confiance dans ses réponses, et je me suis chargé de transcrire ses observations ; je l'ai fait et il a collationné ma copie.

Tous les articles ont été analysés et discutés amplement, la séance ayant duré trois heures et demie. Je ne raporteroi pas tout ce qui a été dit ; je me borneroi aux objets suivants :

Restitution de Sainte-Lucie, etc.

Mylord Shelburne a dit qu'ils connoissoient parfaitement l'importance de cette ile, tant par sa situation que par sa fertilité ; que les officiers commandant dans les iles écrivoient avec les plus vives instances pour engager le ministère à la conserver ; que les derniers ou-

ragans avoient causé la révolution la plus heureuse à Ste-Lucie et à la Barbade ; qu'ils avoient détruit l'insalubrité de l'air et qu'il y avoit lieu d'espérer que Ste-Lucie deviendroit incessamment une colonie aussi florissante qu'elle est importante en tems de guerre. Que l'on n'ignoroit également pas la grande utilité de la Dominique, située entre la Martinique et la Guadeloupe. Mais que toutes ces raisons ne seroient point prises en considération ; que les deux iles en question demeureroient à la France ; mais qu'il espéroit que toutes les iles prises sur les Anglois seroient restituées sans difficulté. Je n'ai rien répondu sur Ste-Lucie autre chose, sinon que cette ile avoit été très insalubre jusqu'à présent ; qu'elle avoit été le tombeau de nos troupes, et que l'on ignoroit en France la révolution heureuse qui s'y étoit faite en dernier lieu. A l'égard de la Dominique, j'ai observé que cette ile, par sa position, étoit un sujet de querelles journallières, et qu'il convenoit également aux deux Puissances qu'elle fut possédée par la France. Pour ce qui est de la restitution des autres iles prises sur les Anglois, j'ai répondu que je n'avois aucune raison de croire que le Roi voulût en conserver aucune, et que j'étois persuadé que Sa Majesté seroit disposée à les restituer. Il n'a pas été question des établissements hollandais repris par les armes du Roi. L'etc. qui termine la réponse anglaise est relatif aux iles qui pourroient encore être conquises.

Pêche de Terre-Neuve.

Mylord Shelburne a dit qu'il suposoit que la souveraineté du Roi d'Angleterre sur cette ile demeureroit intacte ; j'ai répondu de la manière la plus affirmative, en assurant Mylord Shelburne que les articles relatifs à cet objet seroient libellés de manière à le pleinement satisfaire. Quant au Lord Grantham, avant de lire sa réponse, il m'a dit avec une vivacité qui n'est pas dans son caractère : « Nous nous persuadons, Monsieur, qu'il n'est pas question de votre part de demander un établissement soit civil soit militaire dans l'ile même, parce que cela serait inadmissible. » J'ai répondu que l'intention du Roi n'était aucunement d'avoir un établissement quelconque sur l'ile même de Terre-Neuve ; qu'elle en demandoit un sur une autre ile dans le voisinage pour pouvoir protéger et contenir les pêcheurs françois ; que l'Angleterre elle-même devoit désirer que nous ayons un point d'apui

fortifié, parce que cela empêchera les commandants anglois dans ces parages d'abuser de leur force pour vexer et insulter les François, comme cela est arrivé perpétuellement jusqu'ici.

Nous avons repris ensuite le point où notre pêche doit être bornée, savoir le cap May. Les deux ministres m'ont observé que, depuis que nous nous étions vus, ils avoient pris des informations sur l'état de la côte méridionale de Terre-Neuve, qu'on les avoit assurés qu'il y avoit beaucoup d'établissements sédentaires dans cette partie; qu'il seroit impossible de les détruire, et que, sans doute, nous ne l'exigerions point; que tout ce que l'on pourroit faire étoit d'aller jusqu'au cap Raye. J'ai répondu que j'étois persuadé que l'on ne regardoit pas à Versailles l'indication du cap Mai comme un *ultimatum;* que nous ne demanderions rien d'impossible ; que je priois les deux ministres d'examiner jusqu'où il leur seroit possible d'aller, en indiquant la baye de Fortune ou celle du Désespoir ; mais ces deux bayes m'ont été présentées comme remplies d'habitations. Alors j'ai dit que peut-être on serait satisfait en France de la baye des Basques ou Casques, située au revers du cap Raye. On m'a répondu, mais en hésitant, que cette baye étoit très vaste et qu'elle renfermoit des établissemens comme les deux précédentes ; sur cela, j'ai pris le parti de dire que sans doute on mettroit M. Fitz-Herbert en état de discuter cet objet particulier à Versailles.

Traite des nègres.

On m'a montré de grandes difficultés pour la cession du Sénégal ; mais on m'a assuré que l'on nous assigneroit des cantons d'où nous pourrions tirer les nègres nécessaires pour l'exploitation de nos iles. J'ai répondu franchement que M. Fitz-Herbert trouveroit M. le comte de Vergennes infiniment instant sur l'article du Sénégal, qui est une ancienne possession françoise dans laquelle il est juste et raisonnable que nous rentrions. Sur cette remarque, Mylord Shelburne m'a invité à déterminer ce que j'entendais par Sénégal, afin de mieux fixer la nature de notre demande. J'ai répondu que je ne saurois pleinement satisfaire à sa demande, faute d'être suffisamment instruit, mais que je suposois qu'il étoit question de toutes les dépendances de la rivière de Sénégal, ainsi que des comptoirs énoncés dans le traité de Paris, sa-

voir: Saint-Louis, Pactor et Galam, à quoi il falloit ajouter Arguin et Portendie. Mais vous savez, dit le Lord Grantham, que notre Sénégal comprend la rivière de Gambie; l'intention de la France seroit-elle d'avoir le tout? J'ai répondu qu'autant que je sache, les vues du Roi ne portoient que sur le Sénégal françois, sur le Sénégal que nous avons possédé avant la guerre de 1755, et non sur la Sénégambie, quoique nous la possédassions actuellement en entier; que l'Angleterre serait rétablie dans ses comptoirs situés sur la Gambie. Mais, a repris encore le Lord Grantham, en conservant Arguin et Portendie, vous ôtez aux Anglais un objet important de commerce, celui de la gomme arabique. J'ai répondu qu'effectivement les deux comptoirs dont il s'agit n'étoient utiles que pour la traite de la gomme; mais que je ne croyais pas qu'en nous les restituant, les Anglois perdroient cette traite; que si j'étois bien instruit, elle n'étoit pas exclusive; que tout ce qui résulteroit de la cession dont il est question, seroit que les Anglois vendroient moins de gomme aux Français.

L'Inde.

1° L'article du Bengale a été longuement discuté. On voudroit que nous renonçassions à l'idée de fortifier Chandernagor; que cette idée donneroit de l'ombrage, etc. Tout ce que j'ai dit au contraire n'a pu l'emporter sur la crainte d'effaroucher la nation anglaise; mais on a désiré trouver une tournure qui pût convenir de part et d'autre. et j'ai été pressé d'en indiquer une; je me suis excusé, parce que chaque parole devant être mûrement pesée, la chose demandoit du tems et de la reflexion, et que cela ne pourroit se faire qu'à Versailles.

2° On veut nous assurer un commerce sûr et libre sur toute la côte d'Orixa, si nous nous contentons d'avoir un comptoir à Mazulipatam. J'ai parlé de la convention provisionelle faite en 1754 entre MM. Godeheu et Saunders; les deux ministres venaient de la lire d'après l'indication que je leur en avois donnée quelques jours auparavant; mais ils l'ont trouvée inaplicable, parce que la nature des choses est essentiellement changée dans cette partie de l'Inde depuis 1754; que la compagnie a beaucoup de traités avec les princes du païs, et qu'il seroit à peu près impossible de les refondre; que l'on prendroit les mesures les plus propres pour la sûreté et la liberté de notre commerce, et que cette matière deviendroit un objet de législation. Les deux ministres

croyoient que l'expression *commerce sûr* que j'employais, renfermoit l'idée de territoire, d'où l'on pouvait conclure que notre intention était d'avoir en nos mains et d'établir pour nous-mêmes la sûreté que nous réclamions. Je me suis empressé de rectifier cette fausse interprétation. J'ai dit que nous ne pouvions point prétendre établir la sûreté dont il s'agit par nous-mêmes, hors de notre territoire ; mais que nous demandions que l'Angleterre assurât cette sûreté partout où elle est souveraine dans l'Inde, et qu'elle ne la troublât point ailleurs. Cette explication a satisfait les deux ministres, et ils ont tout promis relativement à la sûreté réclamée.

Pondicherry.

On n'a pas réclamé contre l'arrondissement que j'avois précédemment indiqué. On a seulement parlé de Juiji, qui est une forteresse. J'ai dit qu'on pourroit la démolir ou la rendre au Souverain du païs. Mylord Shelburne a répondu que ce serait à l'Angleterre à faire les arrangements convenables à cette place.

Dunkerke.

Il n'y aura aucune difficulté relativement à cet article. Le droit du non-rétablissement a encore été exprimé. Au surplus, l'intention des deux ministres est que la renonciation du Roi d'Angleterre ait plustôt l'air d'un hommage qu'il feroit au Roi que d'une condition exigée et forcée. J'ai assuré qu'on ne laisseroit sûrement rien à désirer aux deux ministres sur la manière de libeller cet article, ainsi que tous ceux qui seront compris dans le futur traité ; qu'ils auront tous l'empreinte du désir cordial des deux Souverains de vivre ensemble dans une parfaite intelligence.

L'Espagne.

J'ai dit que la réponse que l'on me donnoit à l'égard de l'Espagne me contentoit d'autant plus, qu'elle était parfaitement analogue à mes instructions. J'ai seulement demandé si la dernière phrase excluoit toute discussion. On m'a autorisé à dire qu'elle n'étoit relative qu'à moi et qu'on entreroit en discussion avec M. le comte d'Aranda, lorsqu'il auroit fait sa proposition.

Hollande

J'ai jugé ne devoir entrer dans aucune discussion ultérieure sur les intérêts de la Hollande.

Médiateurs

Cet article n'a pas fourni matière à une nouvelle discussion. J'ai jugé que les ministres anglois veulent éviter les médiateurs, mais que leur intention est d'éviter aussi tout blame en se conduisant avec beaucoup de circonspection.

Toutes ces matières ayant été épuisées, les deux ministres m'ont renouvellé leur désir sincère de parvenir à la paix, et les esperances qu'ils ont conçues à cet égard d'après tout ce que je leur ai dit des dispositions du Roi, et ce qu'ils savent de celles du Roi d'Angleterre ; qu'ils verroient avec beaucoup de regret les calamités de la guerre prolongées ; mais dans ce dernier cas, m'a dit le Lord Shelburne, je n'épargnerai rien pour faire la guerre la plus vive ; je négocierai de tous côtés, j'offrirai des iles, du commerce, des avantages partout pour procurer des amis à l'Angleterre et pour susciter une guerre sur le continent ; qu'il voit toutes les conséquences de ce système, soit pour la France, soit pour l'Angleterre, mais qu'il falloit d'une manière ou d'autre sortir de la crise actuelle ; qu'il avoit déclaré au Roi, en plein Conseil, qu'il n'y avoit que trois choses à faire pour un Ministre anglois, ou faire la guerre à toute outrance, ou faire une paix convenable, ou donner sa démission. J'ai répondu que je me flatois que Mylord remplirait la seconde alternative, et que j'espérois qu'il ne seroit pas dans le cas de chercher des amis pour engager une guerre générale. Mylord Shelburne a accepté mon augure comme remplissant parfaitement ses vœux, et en me rappelant ce qu'il m'avoit dit du système politique qu'il se proposoit de suivre lorsque la paix serait rétablie.

LA MONARCHIE FRANÇAISE ET L'ALLIANCE SUÉDOISE

A PROPOS D'UN LIVRE RÉCENT[1]

En faisant paraître un ouvrage sur les *Relations de la France et de la Suède*, M. Strindberg n'a certes pas voulu donner au public une histoire complète des rapports des deux pays. Il suffit de parcourir le volume pour s'en convaincre, et l'on hésiterait même à comprendre l'intérêt de ce recueil de documents rien moins qu'inconnus et d'assertions souvent inexactes, si l'auteur n'avait pris soin de nous l'indiquer en dédiant son travail « à l'alliance française ». C'est une glorification de cette alliance qu'il a eu en vue. Le sujet avait certes de quoi tenter. Mais, pour réussir complètement dans un tel dessein, il n'était pas besoin de remonter aux premiers temps du moyen-âge, non plus que de faire de fréquentes incursions dans le domaine de l'histoire de la civilisation. Il suffisait d'indiquer les avantages que la France avait procurés à la Suède, pendant le temps où le système de l'alliance suédoise était en faveur à la cour du Roi très chrétien.

On sait ce qu'était ce système. Les Instructions aux ambassadeurs de France en Suède et en Russie, récemment publiées par MM. Geffroy et Rambaud, les introductions que ces savants auteurs ont mises à leurs recueils et les ouvrages de M. Vandal en ont fait connaître les différents aspects. Désireuse d'assurer sa prépondérance en Europe, la France cherche à s'appuyer sur un

[1]. Aug. Strindberg. *Les relations de la France avec la Suède jusqu'à nos jours. Esquisses historiques des relations des deux pays.* Paris, 1891.

ensemble d'États parmi lesquels la Suède tient la première place. Ses armées nous ont aidés, pendant la guerre de Trente ans, à porter un coup redoutable à la puissance impériale et, les traités de Westphalie signés, nous continuons l'alliance afin d'assurer les résultats de notre victoire. Membre du corps germanique, chef presque incontesté des princes protestants d'Allemagne, la Suède agrandie par nos soins est une menace perpétuelle pour la maison d'Autriche. En combinant son action avec celle de la Pologne et de la Turquie, nous formons ce que M. Rambaud appelle la *barrière de l'Est*, et prenant ainsi notre rivale complètement à revers, nous semblons être en mesure de lui dicter nos conditions. Plus tard l'alliance avec la Suède survit à la situation qui l'a provoquée. Quand notre animosité contre la maison d'Autriche diminue et finit par faire place à une entente, c'est sur elle que nous comptons pour contrecarrer la Prusse et la Russie dont les progrès nous paraissent inquiétants.

Toutefois, si la théorie de l'alliance suédoise a été ainsi mise en pleine lumière, ses conséquences pratiques sont jusqu'à présent beaucoup moins connues. Les auteurs que nous citions tout à l'heure ont dû se borner à en marquer quelques-unes en passant, une pareille étude ne rentrant point dans le plan de leurs ouvrages. Les travaux de M. Vandal, par exemple, n'embrassent qu'une période limitée, et ce n'est point dans les recueils d'instructions que l'on peut chercher des indications de ce genre. Malgré la partie historique qu'elle renferme généralement, une instruction est toujours un document essentiellement théorique et l'ensemble des mémoires remis aux agents accrédités près d'une même cour nous fait connaître très exactement les vues et les desseins du Roi, non point le succès que ces desseins ont obtenu. Aussi faut-il regretter que M. Strindberg n'ait pas cru devoir tenir plus fidèlement les promesses de son titre et entreprendre un travail qui aurait présenté pour nous un très grand intérêt. Une combinaison politique ne valant que ce que valent ses résultats, il nous aurait permis de porter un jugement motivé sur un principe auquel notre diplomatie est resté fidèle pendant cent cinquante ans.

Il est vrai qu'une étude de cette nature, si on la voulait complète, ne laisserait pas que de présenter des difficultés considérables. Apprécier tous les avantages directs ou indirects que ses liaisons avec la Suède ont pu procurer à la France, reviendrait à étudier à fond, non seulement les rapports des deux pays entre eux, mais encore les relations de chacun d'eux avec toutes les autres puissances, c'est-à-dire, l'histoire presque entière de la politique européenne. Mais sans entreprendre ce gigantesque travail, il serait peut-être possible d'apprécier d'une manière générale les résultats de l'alliance suédoise. Il suffirait pour cela de dresser une sorte de bilan sommaire et de mettre en regard ce que la Suède a coûté et ce qu'elle a rapporté à la France.

I

Appliqué à l'alliance suédoise, le mot *coûter* que nous venons d'employer peut être pris au pied de la lettre, car il serait difficile de trouver une autre combinaison politique dont la réalisation ait nécessité, aussi constamment, une pareille quantité de sacs d'écus et de lettres de change. De 1661 à 1784, les conventions de subsides se succèdent presque sans interruption, et les sommes promises sont considérables : 400.000 écus par an en 1672, 300.000 en 1738, 1.500.000 livres en 1771. Même dans les moments les plus difficiles, quand la France semble complètement épuisée, elle s'engage encore à subventionner son alliée : en 1715, au lendemain de la guerre de la succession d'Espagne, elle lui promet un secours annuel de 600.000 écus. Sans doute, il arrivait que les subsides ne fussent pas régulièrement versés. Le gouvernement suédois élevait fréquemment des réclamations, et l'on doit reconnaître qu'elles n'étaient pas toujours dénuées de fondement. Les sommes payées n'en ont pas moins été très

considérables. Ainsi de 1771 à 1789 la Suède a reçu en vertu des traités plus de 35.000.000 livres [1].

Chose digne de remarque, la France ne donne pas toujours son argent en échange de services immédiats et déterminés. La Suède se contente le plus souvent d'affirmer « sa parfaite union » avec le Roi très chrétien ; elle garantit l'ordre de choses établi en Europe et promet d'être prête en cas de besoin. Quand on veut obtenir un appui réel, il faut un nouveau marché, et le prix augmente. Pour 400.000 écus par an, le roi de Suède s'engage à avoir des troupes sous la main et à entretenir certaines garnisons : il lui en faut 600.000 pour le décider à entrer en campagne. Le Roi désire qu'un corps de 8.000 hommes soit maintenu en Finlande, cela vaut un secours supplémentaire [2]. Car les subsides stipulés dans les traités, tout importants qu'ils sont, ne représentent qu'une partie des sommes payées par la France. Celle-ci fit, en outre, à diverses reprises, de grands sacrifices pour venir en aide à la couronne de Suède. Il suffira d'en citer quelques exemples.

L'instruction donnée au comte de Brancas, en 1725, parle des remises considérables d'argent que le « Roi fit, sans y être obligé », pour soutenir la Suède dans sa lutte contre la Russie, et Campredon nous raconte en effet que, lorsqu'il partit pour Stockholm en 1719, il était porteur de 2.250.000 livres en lingots d'or. Peu d'années auparavant, pendant que Charles XII oubliait son royaume à Bender, Louis XIV faisait passer 200.000 écus et 6.000 sacs de blé au maréchal Stenbock, commandant l'armée suédoise en Poméranie. On se souvient également, sans qu'il soit besoin d'insister, des sommes fournies à Gustave III pour le coup d'État de 1772. Parfois aussi les libéralités du roi de France avaient un but moins directement politique : Louis XV

[1] Akeson. *Les rapports de Gustave III et de la Révolution française* (en suédois). Geffroy. *Nos diplomates sous Louis XIV, France et Suède. Rev. des deux mondes, avril 1885.*

[2] Traités de 1672, de 1675 et de 1754. Les deux premiers dans Dumont, le troisième dans Koch.

envoya à Aldolphe-Frédéric et à sa femme 1.100.000 livres destinées à payer leurs dettes personnelles[1]

Alors même que l'on arriverait à dresser un compte exact de tous les subsides payés et de toutes les sommes remises à des titres divers aux souverains suédois, on ne saurait pas encore ce que l'alliance suédoise à coûté au trésor des rois de France. Il faudrait y ajouter le montant des innombrables gratifications libéralement distribuées aux ministres, sénateurs et fonctionnaires de tout ordre, dont on voulait s'assurer le concours, ou à ceux, déjà « bien intentionnés », dont il fallait entretenir et augmenter le « zèle pour le service du Roi ». L'évaluation de ces sommes est toutefois absolument impossible, tant nos agents déploient de prudence pour dissimuler leurs générosités. Il leur arrive souvent, même dans les dépêches adressées à leur Cour, de ne pas nommer les personnes qui en sont l'objet et de les désigner par des sortes de périphrases. Mais ces appellations sont quelquefois singulièrement significatives. Quand un personnage est constamment nommé « l'Ami des 60.000 platen » on est en droit de supposer qu'il lui a été remis, pour lui seul ou pour d'autres, 60,000 platen, ce qui ne laisse pas que d'être considérable [2]. Il existe d'ailleurs dans les Archives du ministère des Affaires étrangères un mémoire sur les sommes distribuées en Suède de 1698 à 1705, qui fournit à ce sujet des indications intéressantes. On y voit par exemple, que le total des gratifications de l'année 1698 s'élève à 24,000 livres, non compris les frais de change. En 1700, 30,240 livres ont été remises à deux ministres, Guldenstolpe et Akerhjelm. Sans doute, les gratifications ont pu être particulièrement élevées pendant cette période où Louis XIV voulait s'assurer l'appui de Charles XII, dans les affaires de la succession d'Espagne. Mais bien que la cour de France n'ait pas dû agir toujours

[1] Campredon. *Mémoire sur les négociations dans le Nord. Cabinet historique, 1864.* Geffroy. *Recueil des Instructions* : Introduction, instruction au Cte de Vergennes, etc.

[2] Malmström, *Hist. pol. de la Suède de la mort de Charles XII à la révolution de 1772* (en suédois).

avec la même générosité, on peut se faire par là une idée approximative des sommes ainsi répandues à Stockholm, et l'on est conduit à trouver que tous ces écus venant s'ajouter aux secours extraordinaires et aux subsides, faisaient de l'alliance avec la Suède une combinaison singulièrement coûteuse [1].

Ces millions ne sont cependant que peu de chose, comparés à l'inépuisable sollicitude de la France pour son alliée, et au travail formidable que s'impose sa diplomatie : s'occuper des affaires du Nord est si loin d'être une sinécure que l'on voit un ambassadeur, M. d'Avaugour, mourir littéralement à la peine [2].

Si dans la seconde moitié du XVIIe siècle, la Suède occupe une haute situation en Europe, elle le doit, en bonne partie, à la France. Notre appui lui a été précieux à la fin de la guerre de Trente Ans, et sans nous, les traités de Westphalie ne lui auraient pas procuré d'aussi grands avantages. Toutefois, la reconnaissance n'étant, en politique, qu'un vain mot, les services que nous lui avons rendus ne peuvent suffire à la retenir désormais dans nos intérêts. Nos agents doivent déployer une habileté et une activité peu communes pour l'empêcher de céder aux sollicitations de nos ennemis, pour s'opposer à ce qu'elle combatte des puissances que nous voulons ménager et enfin pour la tirer d'embarras quand elle se trouve sur le point de succomber : triple tâche rendue particulièrement difficile par la situation même que nous lui avons faite.

La Suède étant devenue une grande puissance, son alliance peut avoir autant de prix pour nos adversaires que pour nous et, ils cherchent naturellement à l'attirer à eux. Il faut donc être sans cesse sur la brèche pour contrebalancer l'effet des raisonnements de la cour de Vienne et l'appât des livres sterling aux-

[1] Il y aurait lieu de mentionner également, à la suite des gratifications proprement dites, les faveurs indirectes que la cour de France faisait à des hommes d'Etat suédois, en accordant, par exemple à leurs fils, des grades dans ses armées. Toutefois, l'appréciation de faits de ce genre est tellement délicate que l'on doit se borner à les signaler.

[2] Ayant suivi Charles Gustave dans ses campagnes, il succomba à Lubeck, en 1657. Cf. Chéruel, *Notice sur le baron d'Avaugour. Rev. d'hist. diplom.* 1889.

quels viennent s'ajouter certaines théories d'hommes d'État suédois dont nous aurons occasion de reparler. La cour de Versailles se montre d'ailleurs toujours pleine de prévenances et de ménagements. Elle accorde au roi de Suède ce titre de Majesté, que le roi de Danemark s'efforce en vain d'obtenir, elle renonce parfois à des alliances avantageuses qui n'ont pas l'heur de plaire à son alliée, enfin elle sanctionne et garantit des conquêtes qui sont loin de la satisfaire [1].

Il est naturel, d'autre part, que la Suède cherche à se servir de la puissance que nous l'avons aidée à acquérir pour étendre davantage encore son territoire, mais en cela elle contrecarre nettement nos desseins. Nous l'avons prise à gages pour soutenir notre politique, et, chaque fois que son ambition personnelle lui fait entreprendre une guerre, nous trouvons qu'elle use, sans profit pour nous, des forces qu'elle devrait réserver pour notre service. En outre, ses attaques sont surtout dirigées contre le Danemark et la Pologne, c'est-à-dire contre des puissances que nous considérons comme nos alliées. Aussi est-il sans cesse question du maintien ou du rétablissement de la paix du Nord dans les instructions que la cour de France adresse à ses agents. Dès qu'un conflit menace, ceux-ci doivent mettre tout en œuvre pour l'éviter et si, malgré leurs efforts, la guerre éclate, n'avoir de cesse qu'elle ne soit terminée. Non contents de peser sur la Suède et de l'exhorter à la modération quand elle est victorieuse, nous agissons en même temps auprès de ses adversaires. En 1660, Louis XIV va jusqu'à écrire au grand duc de Moscovie pour l'engager à la paix et lui offrir sa médiation.

Mais malgré sa force très réelle, la Suède ne triomphe pas toujours : il arrive qu'elle se trouve brusquement dans une situation périlleuse et c'est encore là une conséquence de son rapide accroissement. Celui-ci s'est naturellement fait aux dépens des puissances avoisinantes qui regrettent les provinces dont elles ont été dépouillées et sont toujours disposées à s'entendre entre

[1] *Mémoires de Pomponne*, t. I.

elles pour essayer de les recouvrer. Elles arment dès que la Suède semble malheureuse, et, au moindre échec, celle-ci se trouve en présence de coalitions sous lesquelles elle succomberait si la France n'était point là pour lui venir en aide. On en vit la preuve à la mort de Charles Gustave et lors des traités de Nimègue.

On sait quels furent les embarras de la Suède à la fin du règne de Charles Gustave. Les brillantes victoires remportées d'abord par ce prince avaient été suivies de terribles revers : lorsqu'il mourut en 1660, il était en guerre avec la Pologne, le Danemark, l'Empereur, le Brandebourg et la Russie, et sa situation était des plus critiques. L'activité de Mazarin désarma la Pologne, le Brandebourg et l'Empereur, amena la conclusion du traité d'Oliva (1660), et, quelques semaines plus tard, la France intervenait également au traité de Copenhague qui conservait à la Suède vaincue les principales acquisitions que le traité de Roskilde lui avait assurées deux ans auparavant.

Au moment de la guerre de Hollande, la Suède se décide, à notre instigation — et moyennant 600.000 écus par an — à attaquer l'électeur de Brandebourg. Mais dès qu'elle eut été battue à Fehrbellin, les vieilles animosités se réveillèrent, et les puissances qui la jalousaient, croyant le moment venu de la chasser de l'Empire, entrèrent en campagne. Les troupes autrichiennes se joignirent aux troupes brandebourgeoises pour envahir les provinces allemandes et une armée danoise passa le Sund. Ainsi attaquée de toutes parts, elle eût bientôt succombé si la France n'était encore intervenue pour la sauver. Elle négocia des arrangements particuliers avec les différents adversaires, paya quand il le fallut, fit même marcher ses troupes contre le prince le plus récalcitrant, si bien que la Suède sortit à peu près indemne d'une guerre désastreuse.

Mais tandis que la France s'efforçait ainsi de soutenir son alliée au degré de puissance auquel elle avait contribué à l'élever, il ne semble pas que la Suède lui ait procuré de grands avantages ni rendu les services que nous attendions d'elle.

Sans doute, quand Louis XIV, voulant faire sérieusement échec à la Maison d'Autriche dans le corps germanique, fonda la ligue du Rhin, le roi de Suède en devint un des membres principaux et contribua ainsi à fortifier et à étendre notre influence. Mais, dans le même temps, il contrecarrait directement notre politique par la guerre qu'il soutenait contre la Pologne. Bientôt même il se sépara complètement de nous ; quand en janvier 1667 on dut renouveler pour la troisième fois la Ligue, l'opposition de ses plénipotentiaires en amena la dissolution [1], et l'année suivante, quand Louis XIV envahit les Pays-Bas espagnols pour faire valoir les droits de Marie-Thérèse, la Suède se joignit à l'Angleterre et aux Provinces-Unies pour l'arrêter dans ses conquêtes. Elle rentra bientôt dans l'alliance française et intervint en notre faveur lors de la guerre de Hollande, mais on sait avec quel succès [2]. D'ailleurs, moins de deux ans après les traités de Nimègue, des difficultés soulevées par les chambres de réunion la rapprochèrent de nouveau des Pays-Bas et de l'Empereur, et en 1686 elle entra dans la ligue d'Augsbourg. Toutefois elle ne prit aucune part à la guerre, et sa médiation lors des traités de Ryswick ne nous fut peut-être pas complètement inutile.

Les années qui suivent marquent à certains points de vue l'apogée de la Suède. Le rôle qu'elle vient de jouer dans la conclusion de la paix a rehaussé encore la considération dont elle jouit, et si quelques symptômes de décadence intérieure se manifestent bientôt, ils sont dissimulés aux yeux des cours étran-

[1] Chéruel, *La ligue du Rhin*. Comptes rendus de l'Ac. des Sc. morales et politiques, 1885.

[2] Henri Martin dit (*Hist. de France*, XIV, p. 484), en parlant de la campagne de 1675 : « Les résultats eussent été bien pires sans la diversion opérée par les Suédois dans le Nord. La France dut beaucoup de reconnaissance aux Suédois pour ce service qui leur coûta fort cher ». Mais ce service, quelque grand qu'il pût être, n'empêcha pas qu'en fin de cause ce ne fut la France qui sauva la Suède. La phrase que nous venons de rapporter est d'ailleurs immédiatement suivie de celle-ci : « Ils (les Suédois) perdirent en effet l'ascendant qu'ils avaient eu si longtemps sur les Allemands et sur les Danois », et de l'énumération de tous les échecs que leurs armées essuyèrent.

gères par les prodigieuses victoires de Charles XII qui vient camper au milieu de l'Empire avec ses armées triomphantes.

Ce fut précisément quand la Suède se trouva dans cette situation exceptionnelle que la France eut particulièrement besoin d'elle. La grande affaire que notre diplomatie préparait depuis si longtemps aboutissait enfin, et la succession d'Espagne allait se régler. Or, si, dans cette question, la cour de France ne conserva pas toujours les mêmes vues, un point cependant demeura constant : ce fut la nécessité de se ménager des appuis. Le moment semblait donc venu où la Suède pouvait payer en une fois tous les sacrifices faits pour elle, et nos agents s'efforcèrent de s'assurer son concours. M. de Guiscard, alors ambassadeur à Stockholm, essaya d'abord d'obtenir la garantie des traités de partage, puis, quand l'acceptation du testament eut rendu ces arrangements inutiles, la garantie des dernières volontés de Charles II. Une fois la guerre commencée, les successeurs de M. de Guiscard cherchèrent à détourner Charles XII de ses entreprises contre le roi de Pologne pour le lancer sur les derrières de l'Empereur ; mais tous ces efforts demeurèrent sans effet ; et le roi de Suède, tournant le dos à l'Europe occidentale, s'enfonça en Russie, précisément au moment où la France, assaillie de toutes parts, était sur le point de succomber.

A peine débarrassée de ses ennemis, la France, encore toute meurtrie de la terrible lutte qu'elle venait de soutenir, voulut venir en aide à l'alliée qui n'avait rien tenté pour la tirer de peine et qui se trouvait à son tour dans une situation désespérée. La grandeur de la Suède n'avait pu, en effet, résister aux folies de Charles XII. Ce prince consuma ses dernières années en efforts inutiles pour sortir de la situation où lui-même s'était mis et, en mourant, laissa son pays complètement désorganisé, aux prises avec la coalition la plus formidable qu'il eût encore vue. La France, n'ayant pas de troupes à envoyer, fournit de l'argent, et sa diplomatie se mit à l'œuvre. Elle fit conclure d'abord avec l'Angleterre un traité de paix bientôt suivi d'une alliance, puis les deux puissances essayèrent de concert d'amener un

accommodement avec la Russie. Mais leur conduite fut bien différente. Tandis que l'Angleterre se bornait à protester de son bon vouloir et arrivait sans cesse à éluder ses promesses, la France agissait[1]. Campredon, qui représentait Louis XV à Stockholm, reçut l'ordre de passer en Russie, où son activité et son habileté contribuèrent à la conclusion de la paix de Nystadt.

Notre intervention n'avait cependant pu sauver complètement la Suède. Il lui avait fallu payer le règne de Charles XII ; et la perte de ses plus riches provinces, venant s'ajouter à l'anarchie intérieure et à son état d'épuisement, faisait d'elle une puissance de second ordre, désormais sans prestige et sans influence. Cette situation ne changea cependant pas les anciennes dispositions de la France, et fidèles à la politique de l'alliance, nos agents durent s'efforcer d'établir solidement notre influence à Stockholm. La tâche était loin d'être aisée. On sait comment, à la mort de Charles XII, sa sœur Ulrique-Éléonore, mariée au duc Frédéric de Hesse, obtint le trône, grâce aux concessions qu'elle fit aux États[2]. Son compétiteur, le duc de Holstein, n'en conserva pas moins un parti considérable qui se trouva bientôt exercer une action considérable. Mais par suite des liens qui unissaient le duc à la Russie[3], ce fut cette dernière qui en profita surtout, et l'influence russe devint ainsi prépondérante[4]. Pour la combattre, nous nous trouvions seuls : il ne fallait pas compter sur l'appui personnel du roi qui ne pouvait avoir qu'une action presque insignifiante sur la politique de ses États. De plus, sa qualité de landgrave de Hesse, en l'obligeant à de grands ménagements envers la cour de Vienne, ne lui permettait pas de

[1] Malmström. Campredon, *op. cit.*

[2] Cf. Boethius, *Remarques sur l'origine et le caractère de la constitution du Temps de la liberté* (en suédois) ; *Historisk tidskrift*, 1891. On appelle Temps de la liberté la période qui s'étend de l'avènement d'Ulrique-Éléonore au coup d'État de 1772, et pendant laquelle l'autorité royale fut considérablement réduite.

[3] Il avait épousé Anne, fille de Pierre-le-Grand, et touchait une pension de la Russie.

[4] Un traité d'alliance fut signé le 22 février 1724. Le texte dans Dumont.

se montrer chaud partisan de la France. Enfin, le président de la chancellerie, le comte Horn, redoutait tout ce qui pouvait engager la Suède envers quelque puissance que ce fût. S'il accéda à l'alliance de Hanovre, c'est qu'elle ne lui parut pas compromettante et, d'ailleurs, son adhésion n'impliqua nullement un retour véritable au système de l'alliance française.

Notre diplomatie ne se laissa pas décourager par ces obstacles, et bien que l'on puisse remarquer parfois un peu d'incohérence dans ses vues et dans ses procédés, elle n'en arriva pas moins à ses fins : au bout d'un certain temps, la Suède se trouva complètement placée sous l'influence de la France. L'étude de ce revirement serait curieuse, mais singulièrement délicate, car il faudrait y démêler l'action de causes qui, au premier abord, ne semblent avoir aucun rapport avec l'histoire diplomatique. Ainsi l'hostilité du comte Horn contre Mademoiselle Taube, la maîtresse en titre, contribua à la chute du ministre, et par suite facilita l'arrivée au pouvoir du parti que nous étions parvenu à constituer. Les gratifications jouèrent naturellement un rôle considérable dans la formation de ce parti, mais les affaires de Pologne y eurent également une grande part.

Les dispositions des Suédois vis-à-vis de la Pologne avaient en effet changé du tout au tout depuis le siècle précédent. Les progrès de l'ennemi commun, la Russie, avaient entièrement détruit l'ancienne animosité, et l'on comprenait maintenant à Stockholm que le sort de la Suède était en partie lié à l'indépendance de la République. Lors des évènements de 1733, un mouvement d'opinion considérable se produisit réclamant une intervention, et l'on se trouva du même coup rapproché de la France qui proposait une action commune pour soutenir un candidat hostile à la Russie. En même temps, la Suède entretenait des rapports intimes avec la Turquie [1] : la barrière de l'Est semblait donc véritablement constituée et le rêve de notre diplomatie réalisé. Dès lors et pendant près d'un demi-siècle, la Suède se

[1] Missions de Höpken et de Sinclair à Constantinople (1731 et 1738). Traités de 1737 et de 1739, textes dans Wenck.

montre en tous points une alliée docile et fidèle, disposée à tout faire pour conserver les subsides qu'on lui paie sans marchander.

Toutefois cette bonne volonté ne nous profite pas beaucoup. Ainsi dans les affaires de la succession de Pologne, la Suède est prête à soutenir notre candidat, au besoin par les armes, mais sa faiblesse rend ses velléités absolument stériles : il faudrait une escadre et une armée françaises pour permettre à ses troupes d'affronter les Russes. Il en fut de même quand, au moment de la guerre de la succession d'Autriche, nous voulûmes nous servir d'elle pour occuper la Russie dont les liaisons avec la cour de Vienne semblaient inquiétantes. Toujours obéissante, elle déclara la guerre, mais les quatre-vingt mille hommes sur lesquels on comptait à Versailles se réduisirent à vingt-cinq mille, et un de leurs principaux faits d'armes fut la capitulation de Helsingfors, par laquelle onze mille d'entre eux durent se rendre. Quand arriva la guerre de Sept-Ans, des secours considérables et la promesse de lui faire recouvrer la Poméranie décidèrent encore le gouvernement de Stockholm à entrer dans la lutte. Cette diversion causa sans doute quelques désagréments à Frédéric II qui la qualifie lui-même de « fâcheuse », mais elle n'exerça à coup sûr aucune influence sur la marche générale des affaires, et l'alliance de la Suède ne nous procura cette fois encore aucun avantage appréciable.

On finit par comprendre à Versailles qu'une puissance aussi affaiblie et dont l'influence équivalait à celle de la Pologne, ne pouvait être d'aucun secours. Pensant en même temps que la cause première du mal était dans l'état d'anarchie du pays, état que l'on avait d'ailleurs favorisé en intervenant dans les luttes des partis, on résolut d'y porter remède en restaurant l'autorité royale[1]. Il n'est pas besoin de rappeler ici cette mémorable campagne de la diplomatie française qui aboutit au coup d'État du 19 août 1772 ; les pages magistrales que M. Geffroy lui a consacrées sont présentes à la mémoire de tous. Une fois les efforts de la cour de France couronnés de succès et Gustave III

[1] Geffroy, *Recueil des Instructions*. Instruction au comte de Modène, 1768.

maître de son royaume, on put se croire sûr de la Suède. Et de fait, les années qui suivirent furent l'âge d'or de l'alliance entre les deux pays : le jeune roi était grand admirateur de la France, parlait le français au moins aussi bien que sa langue maternelle et se montrait très attaché à la famille royale. La France, d'autre part, ne cessait de donner des preuves de son bon vouloir : elle multipliait les subsides et tenait en respect les puissances mécontentes du relèvement de la Suède. On était donc en droit de supposer que notre alliée témoignerait de la même docilité que pendant la période précédente et que, sa puissance s'étant accrue, elle prêterait à notre politique un concours efficace. Ce fut cependant l'opposé qui arriva. Renonçant à ses anciennes préventions, la France se rapprochait alors de la Russie. Loin de suivre cette évolution, Gustave III manifestait contre elle une hostilité de plus en plus marquée ; malgré nos efforts, il céda aux instigations de l'Angleterre et de la Prusse et déclara la guerre à Catherine II, précisément au moment où notre entente avec elle était complète.

II

Ainsi, pendant cent cinquante ans, la France n'a cessé de prodiguer en faveur de la Suède ses efforts et son argent. Pour apprécier ces sacrifices à leur juste valeur, il ne faut point perdre de vue qu'ils ont toujours été faits pour le principe même de l'alliance. Si, en fournissant des secours, la cour de France a pu avoir parfois l'arrière-pensée d'empêcher l'agrandissement de certaines puissances et d'éviter des crises européennes, le désir de soutenir la Suède et de conserver des liaisons avec elle, a toujours été son but principal. Une Instruction de 1788 porte qu'en la favorisant, la France n'avait eu d'autres motifs « que les motifs généraux qui lui imposent de prévenir les grandes révolutions en Europe » ; et

toute l'histoire des rapports entre Versailles et Stockholm, toute la correspondance adressée par le Roi à ses agents, en sont la démonstration éclatante. La France a toujours soutenu la Suède parce qu'elle entendait faire d'elle un instrument actif de sa politique. En cela, toutefois, elle n'a guère reussi. Au temps de sa grandeur, la Suède est plus d'une fois résolument hostile, elle est contre nous lors de la guerre de Dévolution comme lors de la ligue d'Augsbourg ; elle nous laisse sans secours lors de la succession d'Espagne, et l'appui qu'elle nous prête pendant la guerre de Hollande ne sert qu'à nous embarrasser. Au temps de la Liberté, elle devient une alliée docile, mais sa faiblesse ôte toute valeur à son concours. Sous Gustave III, elle recommence à faire figure dans le monde, et tout aussitôt elle contrecarre notre politique en déclarant la guerre à la Russie. En un mot, elle a toujours été à notre égard, soit impuissante, soit indifférente ou même hostile. Des résultats aussi constamment défavorables ne sauraient être attribués uniquement à des circonstances accidentelles. Certes, des raisons spéciales, le caractère de Charles XII par exemple, suffisent presque à expliquer comment, dans certains cas, la Suède ne nous a pas rendu les services que nous étions en droit d'attendre d'elle, mais il faut admettre néanmoins que des causes profondes et générales l'empêchaient de remplir le rôle que nous lui destinions. Ces causes ne sont du reste pas difficiles à apercevoir.

Quand la Suède est puissante, il est naturel qu'elle veuille en profiter, et son ambition n'est pas pour surprendre, mais ses visées ne concordent que rarement avec notre politique. Elle cherche avant tout à établir solidement sa suprématie dans le bassin de la mer Baltique, et c'est pour cela que ses luttes contre la Pologne et le Danemark, qui font obstacle à ses desseins, sont fréquentes et acharnées. Et précisément parce que les guerres ainsi entreprises sont conformes à ses intérêts, les efforts de nos agents pour les prévenir ou les apaiser demeurent presque toujours sans résultat, ne réussissant guère que lorsqu'elle est vaincue et, par conséquent, bien aise de trouver une puissance amie qui la tire d'embarras.

Non contente de nous nuire ainsi indirectement, la Suède, au temps de sa grandeur, passe plus d'une fois résolument dans le parti de la Maison d'Autriche. Elle se trouve, en effet, fatalement entraînée à s'opposer aux vues ambitieuses de la cour de France. Quelle que soit sa force très réelle, elle n'est pas assez grande pour lui permettre de songer à régir l'Europe. Ses hommes d'État se rendent nettement compte qu'elle doit, pour conserver sa situation et sa puissance relative, empêcher la France ou la Maison d'Autriche de triompher définitivement. Il lui faut se porter toujours du côté qui semble le plus faible ; car, si l'équilibre était complètement rompu, son éloignement ne ferait que retarder son asservissement [1].

Ce n'est guère qu'au sujet de la Russie que la politique française et la politique suédoise se rencontrent, au moins pendant un temps. L'extension de cette puissance sur les côtes de la Baltique effraie naturellement la Suède, et son apparition dans la politique européenne inquiète la France. Mais l'hostilité des deux puissances contre la nouvelle venue ne fut point simultanée. Au temps de Charles X, de Charles XI et même de Charles XII, la Moscovie était quasi inconnue à Versailles : on ne se doutait ni de sa force véritable, ni du rôle qu'elle pouvait jouer, et l'on s'inquiétait des luttes qu'elle soutenait contre nos alliés, uniquement parce qu'elles troublaient la fameuse paix du Nord. Plus tard, quand la France voulut s'opposer à son développement en connaissance de cause, la Suède était trop affaiblie pour nous prêter un appui efficace. Mais, même si, sur ce point, une entente véritable eût été possible, ce n'eût été cependant qu'une entente fortuite et non une complète conformité d'intérêts. Combattre la Russie n'était pas pour la France une nécessité absolue, et l'alliance proposée par Pierre-le-Grand était une combinaison assurément fort acceptable, pour ne pas dire plus, tandis que l'hostilité de la Suède contre sa voisine était une hostilité profonde

[1] Cf. une lettre de Benoit Oxenstiern à Charles XII, mars 1702. Dans Nordberg, *Histoire de Charles XII*, appendice.

et véritable. Il est donc naturel qu'à peine relevée de l'abaissement où l'avait plongée le temps de la Liberté, elle déclarât la guerre à Catherine II.

Quand la Suède est forte, son intérêt lui commande donc de ne pas suivre notre politique : il n'en est autrement que lorsqu'elle est affaiblie au point de ne pouvoir nous servir. Incapable d'avoir par elle-même une influence quelconque et de chercher à maintenir, par un jeu de bascule, l'équilibre de l'Europe, elle n'a plus qu'à se mettre résolument aux gages d'une puissance, de celle qui la paiera le mieux. Les subsides lui permettront d'entretenir sa flotte et son armée, on lui donnera peut-être, pour prix de ses services, quelques-unes des provinces qu'elle a perdues et qu'elle rêve de reconquérir ; et dès qu'elle sera un peu relevée, elle aura de nouveau une politique indépendante, qui, par la force même des choses, ne sera pas celle de la France.

Mais une objection se présente tout aussitôt. Si les conclusions auxquelles nous arrivons sont exactes, si véritablement les avantages qu'a procurés l'alliance avec la Suède ne sont aucunement en rapport avec les sacrifices qu'elle a coûtés et si la cause de cet échec est, non point dans des circonstances fortuites, mais dans le principe même du système, comment se fait-il que notre diplomatie y ait persévéré pendant cent cinquante ans, comment surtout expliquer que les admirables politiques des débuts de Louis XIV aient commis, en s'engageant dans cette voie, une pareille faute de jugement?

A cela on peut répondre d'abord qu'il est toujours aisé de critiquer un système quand on est à même de juger ses résultats. Il nous est facile à nous qui embrassons d'un coup d'œil le dix-septième et le dix-huitième siècles, de discerner les causes et les consé¡uences et de démêler les véritables intérêts de la France et de la Suède. La situation des hommes d'État de l'ancienne monarchie était tout autre : vivant au milieu des évènements que nous apprécions aujourd'hui, il leur était naturellement très difficile de mettre chacun d'eux à sa véritable place. La profondeur de leurs vues ou la rectitude de leur jugement ne pouvaient les

préserver toujours de généraliser des cas particuliers et de tenir le résultat d'une cause profonde pour un simple accident. Une autre explication se présente aussi, dès que l'on se souvient du but primitif de l'alliance suédoise. En conservant avec la Suède les liaisons établies par Richelieu, les successeurs immédiats du cardinal voulaient avant tout maintenir l'œuvre commune, les traités de Westphalie, par lesquels les deux couronnes avaient réglé les questions de l'Empire. Or, dans ces limites, rien n'empêchait l'alliance de subsister, car les divergences d'intérêts que nous signalions tout à l'heure n'intervenaient pas. Et de fait, la couronne de Suède agit d'accord avec nous dans les affaires d'Allemagne tant que nous restâmes fidèles à l'esprit des traités de Munster et d'Osnabrück et si elle provoqua la dissolution de la ligue du Rhin, ce fut uniquement parce que l'ambition de la France devenait menaçante pour l'indépendance du corps germanique et l'équilibre de l'Europe [1]

Satisfait des résultats qu'on avait d'abord obtenus en Allemagne, on voulut faire de la Suède un instrument de politique générale et se servir d'elle, en Pologne d'abord, puis dans toutes les questions européennes. Les divergences d'intérêts se manifestèrent alors. Mais, en même temps, un élément nouveau commençait à intervenir et nous engageait à rester fidèles à un système que ses mauvais résultats auraient dû nous faire abandonner. L'union avec la Suède cessait peu à peu d'être une combinaison politique ordinaire pour devenir un principe consacré par le temps et, précisément au moment où, la situation ayant complètement changé, il eût été sans doute profitable d'y renoncer, elle était devenue à tel point traditionnelle qu'un homme d'État dût nécessairement beaucoup hésiter à la rompre. Cette évolution est chose curieuse à observer. Les textes des traités suffisent d'ailleurs presque à en marquer les différentes phrases. Dans les premiers temps, les parties contractantes déclarent toujours s'unir pour le maintien des clauses de Munster et d'Osnabrück. Plus tard, on

[1] Chéruel, *op. cit.*

voit apparaître « l'ancienne amitié et union qui a été entre Sa « Majesté Très Chrétienne et les glorieux prédécesseurs de Sa « Majesté Suédoise »[1], et c'est elle qui domine désormais. La garantie de la paix de Westphalie intervient une fois encore au début de la guerre de Sept Ans, mais c'est par suite des circonstances toutes spéciales où l'on se trouvait alors. Sauf cette exception, il n'est jamais question que de « l'amitié et de la bonne « intelligence qui ont subsisté depuis si longtemps entre les cou- « ronnes de Suède et de France »[2]. Les traités ne sont pas, comme à l'époque précédente, conclus pour un objet plus ou moins nettement indiqué. Sa Majesté Très Chrétienne promet des subsides simplement parce qu'elle « a toujours conservé un égal « désir de donner à S. M. et à la couronne de Suède des marques « effectives de sa sincère amitié et de son attention pour la pros- « périté et la gloire d'une couronne de tous temps unie à la « sienne »[3]. Et cette amitié traditionnelle que la France témoigne ainsi à son alliée a sans doute son origine dans le souvenir des antiques exploits de la Suède. A maintes reprises, on avait vu descendre du Nord des armées dont les triomphes étonnaient l'Europe, on avait vu aussi la Suède faire preuve d'un ressort admirable et se relever avec une vigueur surprenante. Son abaissement pouvait donc n'être que momentané, et, un jour ou l'autre, un second roi de neige viendrait peut-être aider la France à imposer de nouveau ses conditions à l'Europe.

Il n'y a donc pas lieu de s'étonner de ce que notre diplomatie soit demeurée fidèle à l'alliance si glorieusement inaugurée par Gustave Adolphe et Richelieu, et cependant, à partir des traités de Westphalie, nous n'en avons retiré ni gloire ni profit. La Suède ne nous a procuré aucun avantage sérieux. Quant à l'attitude de la France, elle se trouve résumée en une phrase de

[1] Préambule au traité de 1678. Dans Dumont.

[2] Traité de 1735. Ce traité ne fut pas ratifié, mais les dispositions qu'il renfermait furent reprises à très peu de chose près, dans le traité de 1738. Le texte dans Koch.

[3] Traité de 1738, dans Koch.

l'instruction du baron d'Avaugour, phrase qui n'était au moment où elle fut écrite qu'un compliment banal, mais devint par la suite l'expression même de la réalité, et l'on peut dire en toute vérité que Sa Majesté Très Chrétienne a toujours montré, « non seulement une amitié de bonne alliée et d'intérêt » d'État, mais même une amitié de frère, pleine de confiance et « de tendresse. »

Rien d'étonnant, dès lors, qu'un Suédois mette en tête de son ouvrage « à l'alliance française ». Il serait plus surprenant de voir un Français dédier le sien « à l'alliance suédoise ».

CHRISTIAN SCHEFER.

LA FRANCE ET L'EUROPE

A LA VEILLE DE LA RÉVOLUTION DE 1848

M. Thureau-Dangin qui va publier prochainement les deux derniers volumes de son *Histoire de la Monarchie de Juillet*, a mis en œuvre de nombreux documents inédits qui lui ont permis d'éclaircir beaucoup de parties obscures de cette histoire.

Il nous communique un fragment qu'on lira, croyons-nous, avec intérêt, sur l'attitude prise, en 1847, par le gouvernement du roi Louis Philippe, en face des agitations qui se produisaient alors dans presque toute l'Europe.

Depuis quelque temps, dans cette Europe naguère immobile, un vent s'était élevé qui agitait les peuples et ébranlait les gouvernements ; était-ce un vent de liberté ou de révolution ? L'horizon se chargeait sur plusieurs points de gros nuages noirs ; qu'en allait-il sortir ? une pluie fécondante ou une trombe dévastatrice ? Dès le commencement de 1847, en Allemagne, en Suisse, et surtout en Italie à la suite de l'avènement de Pie IX, la fermentation était assez visible pour que tous en fussent frappés, ceux qui s'en réjouissaient comme ceux qui s'en effrayaient. Au cours de la discussion de l'adresse, M. Thiers, traçant, à la tribune de la Chambre, un brillant tableau de cette agitation universelle, la saluait avec une allégresse triomphante ; M. de Metternich considérait naturellement ce spectacle avec des yeux tout autres. « Le monde est bien malade, écrivait-il mélancoliquement au comte Apponyi... La situation générale de l'Europe est fort dangereuse. L'ère dans laquelle nous vivons est une ère de transition, et le moment actuel porte le caractère de l'une des crises comme il

doit nécessairement s'en présenter aux époques de transition. Savoir à quoi aboutit une crise, n'entre pas dans la faculté des praticiens les plus expérimentés... Je suis né calme et patient, observateur sévère des forces agissantes et surtout des forces motrices ; eh bien, plus je suis tout cela, et moins je me reconnais capable de me rendre compte d'un avenir que mon esprit ne peut pénétrer. Ce qui est clair pour moi, c'est que les choses ont subi de grands changements [1]. » M. de Viel-Castel, que sa situation au ministère des Affaires étrangères mettait à même d'être exactement informé et que sa sagesse d'esprit préservait des exagérations, notait, sur son journal intime, en février 1847 : « L'aspect de l'Europe est grave en ce moment, et nul ne peut prévoir ce qu'il deviendra d'ici à quelque temps ; il s'en faut de beaucoup que la France soit la plus compromise [2]. » Le baron Stockmar, confident du prince Albert et du roi Léopold, écrivait de Londres, au commencement de 1847 : « Je prévois de grandes révolutions ; mais quels en seront les résultats, je ne m'aventurerai pas à le prédire. » Et encore : « Je suis de plus en plus convaincu que nous sommes à la veille d'une grande crise politique [3]. » M. Guizot disait à la tribune de la Chambre des députés, le 5 mai 1847 : « Depuis longtemps, l'Europe a vécu dans un état, à tout prendre, stationnaire ; la politique du *statu quo* a été, depuis 1814, la politique dominante dans les gouvernements européens. Un grand changement s'opère en ce moment, plus grand que ne le disent

[1] Lettres du 10 mars et du 19 juin 1847, (*Mémoires de M. de Metternich*, t. VII, p. 330 et 333.) — Il y avait longtemps d'ailleurs que le chancelier d'Autriche avait, au sujet de cette année 1847, de fâcheux pressentiments. En 1840, peu après la signature de la convention du 15 juillet, on parlait, dans son salon, des préparatifs militaires de la France et des dangers que courait la paix. « Non, dit le prince, la paix ne sera pas troublée cette fois : tout cela se calmera : *mais en 1847, tout ira au diable !* » Cette anecdote fut racontée dans les premiers jours de 1848, par la princesse de Metternich, à M. de Flahault, alors ambassadeur de France à Vienne. (Lettre particulière de M. Flahault à M. Guizot, en date du 8 janvier 1848. *Documents inédits.*)

[2] *Documents inédits.*

[3] *Le Prince Albert, Extraits de l'ouvrage de sir Theodore Martin*, par M. Craven, t. I, p. 212.

ceux qui en parlent le plus. » En somme, personne ne pouvait prévoir ce qui allait se passer en Europe ; mais chacun pressentait qu'il s'y préparait des événements graves. L'édifice politique construit en 1815, semblait sur le point d'être renversé ou tout au moins transformé.

En face de telles éventualités, la France ne pouvait demeurer inerte et indifférente. Tout le monde avait les yeux sur elle, attendait d'elle quelque chose, aussi bien les peuples qui s'agitaient que les gouvernements qui se sentaient menacés. Son intérêt était double : elle devait seconder des mouvements réformateurs et libéraux qui lui créeraient en Europe une clientèle d'États constitutionnels et feraient obstacle à la reconstitution d'une Sainte Alliance ; mais elle devait aussi empêcher que ces mouvements ne dégénérassent en des révolutions et des guerres qui compromettraient également sa sécurité intérieure et sa considération extérieure. En un mot, il lui appartenait d'exercer une sorte d'arbitrage, de protéger l'impulsion réformatrice contre la réaction absolutiste, et les gouvernements contre la révolution. Ce rôle pouvait être profitable et glorieux. La monarchie de 1830 n'avait pas encore eu l'occasion de tenir en Europe une telle place et d'y exercer une action aussi considérable.

Il était fâcheux que cette tâche s'imposât à elle, au moment même où elle était brouillée avec l'Angleterre. Notre gouvernement, sans doute, s'il n'eût tenu qu'à lui, se fût volontiers concerté avec le cabinet de Londres, dont l'alliance lui paraissait indiquée pour toute politique libérale. Mais il n'y avait aucune chance d'obtenir le concours de lord Palmerston ; bien plus, on pouvait être assuré que celui-ci verrait dans ces agitations européennes une occasion de nous susciter des embarras et des périls, en brouillant toutes les cartes, en poussant partout aux troubles et aux révolutions. L'œuvre à accomplir en devenait beaucoup plus compliquée. Le cabinet de Paris vit la difficulté et, pour la surmonter, prit tout de suite une importante décision ; il résolut de chercher du côté de l'Autriche le point d'appui qu'il n'avait plus l'espoir de trouver en Angleterre.

De la part du gouvernement du roi Louis-Philippe, ce n'était pas une sorte de nouveauté soudaine, de brusque revirement. Depuis longtemps, il tendait à se rapprocher de la cour de Vienne, et j'ai eu souvent l'occasion de noter les démarches qu'il avait faites dans ce sens. Sans doute, au lendemain de 1830, le cabinet autrichien s'était montré l'antagoniste, à la fois épeuré et dédaigneux, de la France de Juillet, s'agitant pour reconstituer contre elle la Sainte Alliance, sur tous les points contredisant ses principes et cherchant à contrarier sa politique, se heurtant directement en Italie à sa diplomatie, presque à ses armées ; c'est contre l'Autriche que Casimir Périer, en 1832, faisait l'expédition d'Ancône ; c'est à M. de Metternich qu'en 1833, à la suite des conférences de Münchengraetz, le duc de Broglie ripostait avec tant de raideur et de hauteur. Mais, dès 1834, le Roi, d'accord avec M. de Talleyrand, jugea le moment venu de se mettre en meilleurs termes avec les puissances continentales, notamment avec la cour de Vienne, et il entra en relations directes avec M. de Metternich : cette politique lui paraissait avantageuse à la fois pour la dynastie qui y gagnerait d'être reçue dans la société des vieilles monarchies, et pour la France qui, retrouvant par là le libre choix de ses alliances, ne serait plus à la discrétion de l'Angleterre. L'évolution était-elle prématurée ? Le duc de Broglie le croyait, et cette divergence avec le souverain n'avait pas été pour peu dans sa chute. M. Thiers, au début de son ministère, en 1836, entra vivement dans l'idée de Louis Philippe et fit beaucoup d'avances aux cours de l'est, dans l'espoir d'obtenir ainsi pour le duc d'Orléans la main d'une archiduchesse d'Autriche ; mais, déçu sur ce point, il ne songea qu'à se venger et voulut jeter un défi à l'Europe réactionnaire en intervenant en Espagne : le Roi alors le brisa et le remplaça par M. Molé. Le nouveau cabinet donna à la cour de Vienne un gage éclatant de ses intentions amicales, en évacuant Ancône ; aussi l'un des griefs de la coalition fut-il que M. Molé avait trahi la cause libérale en Europe et humilié la France devant les cours absolutistes. Dans la crise de 1840, l'Autriche ne suivit l'Angle-

terre et la Russie qu'à contre-cœur et parce qu'il lui paraissait impossible de s'en séparer ; si elle était peu énergique dans ses velléités de résistance à lord Palmerston, elle était sans hostilité propre contre la France ; avant la convention du 15 juillet, elle proposa plusieurs fois des transactions destinées à prévenir le conflit ; après, elle chercha des accommodements qui y missent fin, et, quand le cabinet du 29 octobre fut au pouvoir, elle l'aida efficacement à rentrer dans le concert européen. De 1841 à 1846, toutes les fois que M. Guizot avait quelque difficulté avec l'Angleterre, il cherchait appui à Vienne ; M. de Metternich, sans être toujours d'accord avec lui, ne lui refusait généralement pas cet appui, surtout s'il y entrevoyait un moyen de raffermir la paix générale et aussi de relâcher les liens existant entre les deux puissances occidentales ; il ne se montrait vraiment maussade à notre égard, que quand « l'entente cordiale » paraissait s'affermir.

Lors donc qu'au lendemain des mariages espagnols, le cabinet français avait, comme nous l'avons vu, cherché appui à Vienne contre les premières manœuvres hostiles de lord Palmerston, il n'avait fait que persévérer dans une politique déjà ancienne. Depuis, la rupture avec l'Angleterre étant devenue plus profonde encore, il voulut faire un pas de plus et proposa formellement à M. de Metternich une « entente » générale sur les questions pendantes [1]. Pour établir avec le chancelier des rapports plus directs et plus intimes que ne pouvaient l'être les communications officielles, il se servit d'un certain Klindworth, Allemand de naissance, dont il n'ignorait pas les liens avec la diplomatie autrichienne [2]. Au commence-

[1] M. de Metternich écrivait, le 19 avril 1847, au comte Apponyi : « Le cabinet français voudrait établir avec nous une *entente*. Nous n'aimons pas ce terme, fort discrédité aujourd'hui. » (*Mémoires de M. de Metternich*, t. VII, p. 331.)

[2] M. Guizot écrivait, le 31 mars 1847, au marquis de Delmatie, ministre de France en Prusse : « Vous verrez à Berlin un Allemand que vous connaissez sûrement, de nom au moins, M. Klindworth. Sachez qu'il voyage pour moi. Au fond, il appartient au prince de Metternich. Ce n'est pas une raison pour que je ne m'en serve pas. » (*Documents inédits.*)

ment d'avril 1847, ce personnage se mit en route pour Vienne, avec mission de faire connaître à M. de Metternich les sentiments de M. Guizot sur la conduite à tenir en face de l'agitation soulevée dans diverses contrées de l'Europe, notamment en Allemagne et en Italie ; il devait aussi parler des affaires d'Espagne et de Grèce [1]. M. de Metternich, flatté de recevoir ces avances, chercha, au moins vis-à-vis de ses propres agents, à faire croire que la France libérale était réduite à lui demander secours et à lui faire plus ou moins amende honorable [2]. Mais il ne le prit pas d'aussi haut dans sa réponse au ministre français : fort inquiet lui-même, il avait garde de décourager les ouvertures qu'on lui faisait. S'il se plaisait à envelopper ses déclarations de théories qui rappelaient un peu la Sainte Alliance, il aboutissait en pratique à accepter le terrain d'accord qui lui était proposé. M. Guizot souriait de ce qu'il appelait un « galimatias judicieux [3] » ; du moment où il avait satisfaction sur la réalité des choses, peu lui importait que le chancelier s'abandonnât à sa manie prédicante et pontifiante : loin de s'en formaliser, il affectait, pour mieux gagner son nouvel allié, de prêter une oreille attentive à ses enseignements, et était tout prêt à lui payer en courtoisie admirative et déférente l'avantage de l'attirer dans l'orbite de la politique française.

Cette disposition de M. Guizot apparaît bien dans une lettre qu'il adressa à M. de Metternich, après le retour de M. Klindworth ; ce que ce dernier lui rapportait de Vienne lui avait

[1] *Mémoires de M. de Metternich*, t. VII, p. 388.

[2] Voir notamment les lettres de M. de Metternich au comte Apponyi, en date du 19 avril et du 25 mai 1847. (*Mémoires de M. de Metternich*, t, VII, p. 331 à 333.)

[3] Lettre et dépêche du 12 et du 17 avril 1847, de M. de Metternich au comte Apponyi, *Mémoires de M. de Metternich*, p. 388 à 395.)

[4] M. Guizot écrivait au duc de Broglie, le 3 décembre 1847 : « Il m'est arrivé une fois d'appeler les dépêches du prince de Metternich un galimatias judicieux. Convenez que sa petite lettre d'aujourd'hui me donne bien raison. » (*Documents inédits.*)

paru assez favorable pour qu'il crût le moment venu d'ouvrir une correspondance directe avec le chancelier ; il lui écrivit donc le 18 mai 1847, la lettre suivante, qui est trop caractéristique de la nouvelle politique du cabinet français pour qu'il n'y ait pas intérêt à la reproduire en entier : « Les conversations de Votre Altesse avec M. Klindworth ne me laissent qu'un regret, mais bien vif, c'est de ne les avoir pas eues moi-même. Plus j'entrevois votre esprit, plus j'éprouve le besoin et le désir de le voir tout entier. Et l'on ne voit tout qu'avec ses propres yeux. On ne s'entend vraiment que lorsqu'on se parle. Faute de cela, et en attendant cela, car je n'en veux pas désespérer, je serai heureux de vous écrire et que vous m'écriviez, et que nos communications, si elles restent lointaines, soient du moins personnelles et intimes. Ce ne sera pas assez, mais ce sera mieux pour les affaires. Et ce sera pour moi un grand plaisir, en même temps qu'un grand bien dans les affaires. Je ne connais pas de plus grand plaisir, que l'intimité avec un grand esprit. Nous sommes placés à des points bien différents de l'horizon, mais nous vivons dans le même horizon. Au fond et au dessus de toutes les questions, vous voyez la question sociale. J'en suis aussi préoccupé que vous. Nos sociétés modernes ne sont pas en état de décadence, mais, par une coïncidence qui ne s'était pas encore rencontrée dans l'histoire du monde, elles sont à la fois en état de développement et de désorganisation, pleines de vitalité et en proie à un mal qui devient mortel s'il dure, l'esprit d'anarchie. Avec des points de départ et des moyens d'action fort divers, nous luttons, vous et moi, j'ai l'orgueil de le croire, pour les préserver ou les guérir de ce mal. C'est là notre alliance. Cest par là que, sans conventions spéciales et apparentes, nous pouvons, partout et en toutes grandes occasions, nous entendre et nous seconder mutuellement. Ce n'est pas de tels ou tels rapprochements diplomatiques, fondés sur telle ou telle combinaison d'intérêts, c'est d'une seule et même politique pratiquée de concert que l'Europe a besoin. Il n'y a pas deux politiques d'ordre et de conservation. La France est mainte-

nant disposée et propre à la politique de conservation. Elle a, pour longtemps, atteint son but et pris son assiette. Bien des oscillations encore, mais de plus en plus faibles et courtes, comme d'un pendule qui tend à se fixer. Point de fermentation profonde et turbulente, ni pour le dedans, ni pour le dehors. Il y a deux courants contraires dans notre France actuelle : l'un, à la surface et dans les apparences, encore révolutionnaire; l'autre, au fond et dans les réalités, décidément conservateur. Le courant du fond prévaudra. L'Europe a grand intérêt à nous y aider. A l'occident et au centre de l'Europe, en Espagne, en Italie, en Suisse, en Allemagne, c'est la question sociale qui fermente et domine. Il y a là des révolutions à finir ou à prévenir. A l'ouest de l'Europe, autour de la mer Noire et de l'Archipel, la question est plus politique que sociale. Il y a là des États à soutenir ou à contenir. Ce n'est qu'avec le concours de la France, de la politique conservatrice française, qu'on peut lutter efficacement contre l'esprit révolutionnaire et anarchique dans les pays où il souffle, c'est-à-dire dans l'Europe occidentale. Et dans l'Europe orientale, où tant de complications politiques peuvent naître, l'intérêt français est évidemment en harmonie avec l'intérêt européen et spécialement avec l'intérêt autrichien. La politique d'entente et d'action commune est donc, entre nous, naturelle et fondée en fait, et j'ai la confiance que, pratiquée avec autant de suite que peu de bruit, elle sera aussi efficace que naturelle. Je suis charmé de voir, mon prince, que vous avez aussi cette confiance, et je tiens à grand honneur ce que vous voulez bien penser de moi. J'espère que la durée et la mise en pratique de notre intimité ne feront qu'affermir votre confiance et votre bonne opinion. C'est la pratique qui est la pierre de touche de toute chose. Et certes les questions au sujet desquelles notre entente sera mise à l'épreuve, ne manquent pas en ce moment. Vous les avez parcourues et éclairées, tout en causant avec M. Klindworth. Je m'en entretiens aussi avec lui presque tous les jours... Croyez, mon prince, au profond plaisir que me causent les témoignages de votre estime, et permettez-

moi de vous offrir tous les sentiments qu'il pourra vous plaire de trouver en moi pour vous [1]. »

La réponse de M. de Metternich, datée du 15 juin, est loin d'avoir le même intérêt. Après avoir témoigné « la satisfaction que lui faisait éprouver la confiance personnelle » de M. Guizot, le chancelier dogmatisait avec sa solennité accoutumée. Il se piquait cependant de « ne pas vivre dans des abstractions, mais dans le monde pratique », et de « savoir tenir compte de la première des puissances, celle de la vérité dans les choses ». « Le caractère véritable de notre temps, ajoutait-il, est celui d'une ère de transition... Le jeu politique ne m'a point semblé répondre aux besoins de ce temps ; je me suis fait socialiste conservateur. » Il laissait toujours voir quelque préoccupation de se poser comme si c'était la France qui venait rejoindre l'Autriche sur son terrain ; mais, en somme, il adhérait à toutes les idées exprimées par M. Guizot. « La France, disait-il, marchant dans une direction conservatrice, peut être sûre de se rencontrer avec l'Autriche, et cette rencontre même renferme un gage pour le repos général. Vous avez, monsieur, une grande et noble tâche à remplir, celle de consolider le repos de la France. Le repos d'un grand État ne saurait être un fait isolé ; pour arriver à sa pleine jouissance, il doit être soutenu par le repos général. Comptez sur ma volonté de concourir, autant que mes facultés pourront me le permettre, à la salutaire entreprise d'assurer ce bienfait à l'Europe, et veuillez être convaincu de la satisfaction que j'éprouverai toujours en joignant, pour un but aussi important, mes efforts personnels aux vôtres [2]. »

En nouant ces relations, le désir de M. Guizot était évidemment de se mettre avec M. de Metternich sur le pied d'intimité amicale et confiante où il avait été, de 1843 à 1846, avec lord Aberdeen. Il n'y réussit pas pleinement. La correspondance directe devait se continuer entre les deux ministres français et

[1] *Mémoires de M. de Metternich*, t. VII, p. 400 et 401.
[2] *Ibid.*, p. 400 à 403.

autrichien ; mais, en dépit des politesses réciproques[1], il y resta toujours quelque chose d'un peu guindé. Si l'entente était établie, elle n'avait, à vraiment parler, rien de « cordial ».

Cette évolution vers l'Autriche était un moyen de nous défendre contre l'hostilité de l'Angleterre, de nous garantir de l'isolement où lord Palmerston prétendait nous réduire. Elle avait, de plus, cet avantage, constamment poursuivi par notre diplomatie depuis 1830, de rompre définitivement la coalition toujours près de se reformer entre les trois puissances de l'est contre la France suspecte de révolution. Convenait-elle aussi bien à la situation que nous faisaient, au rôle que nous imposaient les agitations survenues en Europe ? N'avait-elle pas cet inconvénient, au moment où la liberté fermentait dans tant de contrées, de nous ranger dans le camp réactionnaire ? C'était, on le sait, le reproche hautement formulé par M. Thiers. Ce reproche eût été fondé, s'il s'était agi pour la France de se mettre à la remorque de l'Autriche. Mais, comme on le verra, M. Guizot ne l'entendait pas ainsi. Il ne voulait pas aller rejoindre M. de Metternich sur le terrain où, après 1830, le chancelier s'était placé pour nous faire échec ; il voulait le déterminer à venir sur le terrain nouveau, intermédiaire, où il plaisait à la monarchie de Juillet, devenue un gouvernement établi, conservateur, de lui offrir une rencontre. Des deux objets de notre politique extérieure, combattre la révolution et aider aux réformes, le premier plaisait beaucoup plus à l'Autriche que le second. Mais nous comptions sur le besoin qu'elle avait de notre secours contre la révolution, pour obtenir d'elle qu'elle laissât faire les réformes. Que cette politique eût des difficultés, on ne saurait le nier. Il fallait s'attendre que l'Autriche n'eût pas toujours la résignation facile, et qu'elle cherchât à nous attirer dans sa ligne, à nous compromettre. Certains changements, notamment

[1] Dans une lettre du 7 novembre 1847, adressée par M. Guizot à M. de Metternich, on trouve cette phrase : « J'ai appris avec grand plaisir que la santé de Votre Altesse était excellente. J'en fais mon compliment à l'Europe. » (*Mémoires de M. de Metternich*, t. VII, p. 405.)

en Italie, devaient être malaisés à lui faire accepter. Mais quelle politique aurait été plus commode ? S'il eût fallu manœuvrer d'accord avec lord Palmerston, au milieu des agitations européennes, n'eussions-nous pas eu au moins autant de mal à ne pas nous laisser engager dans ses complaisances révolutionnaires ?

Du reste, c'était chez M. Guizot une idée arrêtée que la France servait d'autant plus efficacement la liberté en Europe, qu'elle était plus résolument et plus manifestement conservatrice, qu'elle donnait aux puissances, jusque-là méfiantes et inquiètes, plus de gages de sa sagesse. Il exposait cette idée, le 5 mai 1847, à la tribune de la Chambre des députés, en réponse aux critiques de l'opposition. Parlant du « grand changement » qui s'opérait alors en Europe : « Vous y voyez, disait-il, des gouvernement nouveaux, des monarchies constitutionnelles qui travaillent à se fonder, une en Espagne, une en Grèce ; vous voyez, en même temps, des gouvernements anciens qui travaillent à se modifier, le Pape en Italie, la Prusse en Allemagne. Je ne veux rien développer, je ne fais que nommer. Ces faits-là sont immenses. Croyez-vous que la politique que la France a suivie depuis 1830, la politique conservatrice, pour appeler les choses par leur nom, n'ait pas joué et ne joue pas un grand rôle dans ce qui se passe en Europe ? Beaucoup d'hommes dans les gouvernements et dans les peuples ont été rassurés contre la crainte des révolutions ; beaucoup d'hommes ont appris à croire ce qu'ils ne croyaient pas possible il y a quinze ans, que des gouvernements libres fussent en même temps des gouvernements réguliers, parfaitement étrangers à toute propagande révolutionnaire, à tout désordre révolutionnaire. L'Europe a appris à croire cela, qu'elle ne croyait pas. C'est une des principales causes des changements que vous voyez se faire aujourd'hui en Europe. Prenez garde ! le rôle que vous avez joué depuis 1830, ne le changez pas ; soyez plus conservateurs que jamais ! »

L'auteur après avoir ainsi indiqué quelle était, en face de l'agitation régnant en Europe, la direction générale de la diplomatie française, montre cette diplomatie à l'œuvre dans les contrées où cette agitation soulevait les plus graves problèmes, c'est-à-dire en Allemagne, en Suisse, en Italie. Ce qu'il dit de la Suisse et de l'Italie est trop étendu pour que nous puissions le reproduire ici. Nous nous bornerons à citer le passage relatif à l'Allemagne :

On sait comment, après 1815, l'organisation donnée à l'Allemagne et la conduite suivie par les gouvernements de la Confédération avaient trompé les espérances libérales et les ambitions nationales, éveillées en 1813. M. de Metternich avait été l'auteur principal et pour ainsi dire la personnification de cette réaction absolutiste à laquelle lui paraissait liée la suprématie de l'Autriche en terre germanique. Pendant de longues années, il fut assez habile ou assez heureux pour se faire seconder par la puissance même qui eût pu trouver intérêt à arborer le drapeau contraire, par la Prusse. Frédéric-Guillaume III, modeste, d'esprit un peu étroit et court, d'autant plus désireux de repos et d'immobilité, qu'il avait traversé, pendant sa jeunesse, de plus tragiques vicissitudes, s'était fait une loi de marcher toujours derrière le cabinet de Vienne. Mais ce prince était mort en 1840, et le caractère de son successeur, Frédéric-Guillaume IV, était loin de donner à M. de Metternich la même sécurité. Déjà plusieurs fois, j'ai eu l'occasion de noter quelques traits de cette physionomie complexe, énigmatique, troublée : un mélange de chimère et de pusillanimité, d'ambition et de scrupule, d'exaltation et d'indécision ; l'horreur de la révolution, la répugnance pour toute nouveauté libérale, surtout si elle portait la marque française, le culte presque superstitieux du passé, l'infatuation d'un roi de droit divin, des protestations sincères d'attachement à l'Autriche et de déférence pour M. de Metternich ; et, en même temps, une imagination toujours en travail, un esprit plein de projets, des rêves de grandes réformes, le goût de discourir et de donner ses émotions en spectacle, une aspiration à la popularité des remueurs et des meneurs d'opinion, et, dans un lointain encore un peu

vague, à travers beaucoup d'incertitudes, la tentation du grand rôle qui pouvait appartenir à la Prusse dans une Allemagne transformée et unifiée.

Un tel esprit devait être ému de l'insistance avec laquelle l'opinion réclamait l'exécution des promesses constitutionnelles, faites en 1807 et en 1815 par Frédéric-Guillaume III. Il eût bien voulu dégager la parole en souffrance de son père, satisfaire son peuple par quelque initiative généreuse, se sentir en communion avec l'âme allemande. Mais, en même temps, il était décidé à ne rien faire qui ressemblât à une constitution française, rien qui limitât le pouvoir absolu qu'il croyait tenir de Dieu. L'idée lui vint de résoudre la difficulté en développant les États provinciaux qui fonctionnaient en Prusse depuis 1822 et dont le caractère tout germanique lui plaisait. Il se mit alors à chercher comment il pourrait les réunir et les admettre à délibérer sur les affaires du royaume, sans cependant en faire des États généraux. Cette recherche dura plusieurs années. Par un effet singulier de la confusion qui régnait dans ce cerveau, au moment où il songeait à inaugurer une politique en réalité dirigée contre M. de Metternich, c'était de ce dernier qu'il tenait avant tout à prendre l'avis. Vainement le chancelier tâchait-il d'éviter des entretiens dont il pressentait l'inutilité, le Roi saisissait toutes les occasions de se « jeter à son cou » et de « lui ouvrir son cœur ». Ainsi profita-t-il de ce que M. de Metternich était venu, en 1845, à Stolzenfels, saluer la reine Victoria, pour avoir avec lui, dans la cabine d'un bateau à vapeur, une conversation de plus de deux heures. Le ministre autrichien l'écouta en homme dont la sagesse n'était pas dupe de ces chimères. A Frédéric-Guillaume lui affirmant sa volonté de ne se laisser jamais imposer des « États généraux du royaume » et de se borner à une réunion plénière des États provinciaux, il répliqua : « Si votre Majesté veut réellement ce qu'elle me fait l'honneur de me confier, mon intime conviction me presse de lui déclarer qu'elle convoquera les six cents députés provinciaux comme tels, et que ceux-ci se sépareront comme États généraux. Pour empêcher cela, la volonté de

Votre Majesté ne suffit pas. » Et comme le Roi ajoutait qu'il agirait seulement « pour lui » et que son successeur pourrait changer son œuvre, le chancelier l'interrompant : « Il y a des choses, lui dit-il, qui, une fois faites, sont irrévocables ! » Quoique ainsi contredit, le Roi n'en termina pas moins la conversation en prodiguant les démonstrations affectueuses à son interlocuteur et en « l'embrassant à l'étouffer ». Quant à M. de Metternich, il sortit de là inquiet et triste. « La Prusse, écrivait-il au comte Apponyi, est dans une fort dangereuse situation. Le Roi veut le bien, mais il ne sait pas où il se trouve... Il fait tout ce qu'il faut pour arriver là où il ne veut point en venir. Rendre droit un pareil esprit est une entreprise impossible. » Il ajoutait, toujours à propos des projets de ce prince, dans une lettre à l'archiduc Louis : « Tout le monde se demande ce qu'un avenir prochain pourrait bien nous réserver, et personne n'a confiance dans les événements futurs [1]. »

M. de Metternich avait raison de croire que ses conseils n'arrêteraient pas le roi de Prusse. Le 3 février 1847, après bien des tergiversations, celui-ci publia, avec grand fracas, des lettres patentes convoquant dans une diète générale les États divers, — État des princes, comtes et seigneurs, État de l'ordre équestre, État des villes, État des communes rurales, — qui jusque-là ne s'étaient réunis que sous la forme de diètes provinciales. Le nombre des députés dépassait six cents. Il est vrai que l'assemblée ne devait avoir ni périodicité, ni droit d'initiative, et que ses délibérations étaient purement consultatives. Le Roi, qui se piquait d'être orateur, inaugura, au commencement d'avril, les travaux de la diète par un long discours où éclataient toutes les contradictions de son esprit et de son œuvre. Il y déclarait, avec insistance, « qu'aucune puissance sur la terre ne l'amènerait à changer les rapports naturels entre le souverain et

[1] *Mémoires de M. de Metternich*, t. VI, p. 634 ; t. VII, p. 100 à 103, et 127 à 137. — Cf. aussi une conversation de M. de Metternich, rapportée dans une lettre particulière du comte de Flahault à M. Guizot, en date du 21 janvier 1847. (*Documents inédits*).

son peuple en rapports conventionnels et constitutionnels garantis par des chartes et scellés par des serments » ; il n'admettait pas « qu'une feuille écrite vînt s'interposer entre Dieu et la Prusse pour gouverner ce pays par ses paragraphes » ; il proclamait sa volonté de maintenir « l'omnipotence royale » contre « les damnables désirs et l'esprit négatif du siècle » ; et, en même temps, il donnait aux députés réunis l'exemple de la hardiesse, en soulevant, dans sa harangue, les questions les plus difficiles, les plus brûlantes, et en semblant les offrir lui-même à la discussion [1]. Le résultat ne se fit pas attendre. Dans la diète, des voix nombreuses, éloquentes, s'élevèrent contre les thèses royales et revendiquèrent les droits du peuple et de ses représentants. Les débats, qui se prolongèrent jusque vers la fin de juin, furent d'un véritable parlement politique ; ils portèrent sur toutes les questions intérieures et même, malgré les ministres, sur les affaires étrangères. Le retentissement fut immense, non seulement en Prusse, mais dans l'Allemagne entière. Les espérances libérales, si longtemps déçues et comprimées, se donnèrent carrière. Chacun avait le sentiment qu'il se passait quelque chose comme un 1789 germanique. Peu importait que Frédéric-Guillaume essayât et même qu'il réussît en partie, pour cette fois, à maintenir ses droits contre les exigences parlementaires ; le seul fait de ces discussions donnait à l'esprit public une impulsion à laquelle on ne pouvait se flatter de résister long-

[1] Le prince Albert écrivait, à ce propos, au baron Stockmar : « J'ai lu aujourd'hui avec alarme le discours du roi de Prusse, qui, dans ma mauvaise traduction anglaise, produit une impression vraiment étrange. Ceux qui connaissent et qui aiment le Roi le retrouveront là, lui, ses vues et ses sentiments, dans chaque parole, et lui seront reconnaissants de la franchise avec laquelle il s'est exprimé ; mais, si je me place au point de vue d'un public froid et mal disposé, je me sens trembler. Quelle confusion d'idées ! et quel courage de la part d'un Roi, que d'improviser ainsi, dans un pareil moment et aussi longuement, non seulement en touchant aux sujets les plus difficiles et les plus épineux, mais en s'y plongeant d'emblée, en prenant Dieu à témoin, en promettant, menaçant, protestant, etc. » (*Le Prince Albert, Extraits de l'ouvrage de sir Théodore Martin*, par M. Craven, t. I, p. 221).

temps. M. de Metternich qui, au mois de février, dès le lendemain des lettres patentes, s'était écrié tristement, mais sans surprise : « *Alea jacta est* », ajoutait, le 6 juin, après avoir vu se dérouler toutes les conséquences qu'il avait prévues : « Le Roi a été entraîné où il ne voulait pas aller. Il ne voulait point d'*États généraux* et il les a dans les *États réunis*... Il ne voulait pas subordonner aux États toute la législation, et elle est entre leurs mains... Six cent treize individus ne se laissent pas mettre sur un lit de Procuste, et, si on les y met, ils font sauter le lit et s'en procurent un meilleur [1]. »

Lord Palmerston voyait avec plaisir Frédéric-Guillaume s'engager dans cette voie nouvelle [2] ; il l'y eût volontiers poussé. Rien ne lui paraissait plus favorable à l'alliance anglo-prussienne qu'il rêvait d'édifier sur les ruines de l'entente avec la France. A Paris, avait-on les mêmes raisons d'être satisfait? S'il n'avait été question, à Berlin, que d'un développement libéral et constitutionnel, la France n'aurait eu aucune raison de le voir de mauvais œil; bien au contraire. Mais il suffisait d'être un peu attentif, — ce qui, à la vérité, était difficile au public parisien — pour apercevoir, au fond de ce mouvement, l'idée de l'unité allemande, redevenue si vivace depuis 1840. On la devinait, quoique encore enveloppée de réticences et de scrupules, dans la pensée royale; elle inspirait évidemment les hommes politiques prussiens dont les conseils avaient décidé Frédéric-Guillaume à publier sa quasi-constitution [3] ; elle éclatait dans les manifestations de la diète et plus encore peut-être dans l'émotion que ces manifestations éveillaient par toute l'Allemagne. Évidemment, en devenant libérale, la Prusse prenait la direction de l'opinion allemande, et continuait ainsi, dans l'ordre po-

[1] *Memoires de M. de Metternich*, t. VII, p. 368 à 371, et 377 à 379.

[2] Bulwer, *The Life of Palmerston*, t. III, p. 285.

[3] D'après une lettre de M. de Flahault, M. de Metternich était « persuadé que ces vues d'agrandissement politique et territorial entraient pour beaucoup dans les conseils des hommes d'État qui s'étaient employés le plus activement à déterminer le roi de Prusse à publier sa constitution. » (Lettre particulière de M. de Flahault à M. Guizot, du 5 mars 1847. *Documents inédits*).

litique, à son profit et au détriment de l'Autriche, l'unification qu'elle avait commencée déjà, depuis quelque temps, dans l'ordre économique, par l'établissement du *Zollverein*. M. de Metternich ne s'y trompait pas. Le 6 juin 1847, dans une lettre au roi de Wurtemberg, où il exposait les dangers de l'expérience tentée par le roi de Prusse, il terminait par ce remarquable pronostic : « Il faut que, sous la pression du nouveau système, la Prusse s'efforce d'agrandir l'espace dans lequel elle se trouve emprisonnée ; l'idée allemande lui en fournit les moyens tout prêts, et ces moyens, c'est l'idée des nationalités qui les lui offre, cette idée qui dit tout et qui ne dit rien, cette idée qui remplit actuellement le monde [1]. »

Ce n'est pas aujourd'hui qu'il est besoin de montrer de quel danger était, pour la France, l'unité allemande, constituée sous l'hégémonie prussienne. En intervenant d'une façon trop directe et trop ouverte pour l'empêcher, la diplomatie française eût risqué d'irriter le sentiment national et, par suite, de précipiter le mouvement qu'il lui importait de contenir. Mais elle avait, dans cette circonstance, des alliés tout indiqués, qui pouvaient agir plus utilement qu'elle et qu'elle devait se borner à stimuler, à seconder sous main : c'étaient les petits États d'outre-Rhin, intéressés à ne pas se laisser absorber par la Prusse ; c'était aussi l'Autriche, menacée dans sa suprématie sur la Confédération. M. Guizot eut tout de suite une vue très nette de la situation, et, dès le 25 février 1847, avant même que la diète prussienne eût commencé ses travaux, il adressait à son ambassadeur à Vienne cette lettre vraiment remarquable : « Un fait considérable vient de s'accomplir en Allemagne. Le roi de Prusse a donné une constitution à ses Etats ; ce que lord Palmerston voit surtout dans cet événement, c'est un triomphe de l'esprit libéral,... et c'est dans ce sens qu'il travaille à attirer l'événement et à l'exploiter. Nous n'avons certes aucun éloignement pour l'extension du régime constitutionnel en Europe ; et nous aussi, au moins autant que l'An-

[1] *Mémoires de M. de Metternich*, t. VII, p. 378.

gleterre, nous pouvons la regarder comme favorable. Mais nous voyons, dans ce qui se passe en Prusse, deux choses : d'une part le fait purement intérieur pour la Prusse, le changement apporté dans son mode de gouvernement au-dedans ; d'autre part le fait extérieur et germanique, la situation nouvelle que, par suite de ce changement, la Prusse prend ou pourra prendre en Allemagne. Nous n'avons, quant au premier de ces faits, aucun rôle à jouer, aucune influence à exercer ; le changement des institutions intérieures de la Prusse excite notre intérêt sans appeler notre action. Le changement de sa situation en Allemagne, au contraire, nous préoccupe fort et notre politique y est fort engagée. Nous sommes frappés du grand parti que la Prusse ambitieuse pourrait désormais tirer, en Allemagne, des deux idées qu'elle tend évidemment à s'approprier, l'unité germanique et l'esprit libéral. Elle pourrait, à l'aide de ces deux leviers, saper peu à peu l'indépendance des États allemands secondaires, et les attirer, les entraîner, les enchaîner à sa suite, de manière à altérer profondément l'ordre germanique actuel et, par suite, l'ordre européen. Or l'indépendance, l'existence tranquille et forte des États secondaires de l'Allemagne nous importent infiniment, et nous ne pouvons entrevoir la chance qu'ils soient compromis ou seulement affaiblis au profit d'une puissance unique, sans tenir grand compte de cette chance et la faire entrer pour beaucoup dans notre politique. Il y a donc pour nous, dans ce qui se passe en Prusse, tout autre chose que ce que paraît y voir lord Palmerston, et nous y regarderons de très près. Qu'en pense le prince de Metternich ? Quelle conduite l'Autriche tiendra-t-elle en cette circonstance ? Nous aurions grand intérêt à le savoir [1]. »

M. de Metternich, auquel lecture fut donnée de la lettre de M. Guizot, répondit dans la même forme, le 18 mars 1847, par une lettre à son ambassadeur à Paris. Il commença tout d'abord par affirmer son accord de vues avec le gouvernement français. « M. Guizot, écrit-il, fixe des regards inquiets sur ce qui se passe au-

[1] *Documents inédits.*

jourd'hui en Prusse. Il ne peut mettre en doute que, entre son expression et la mienne, il ne saurait guère y avoir de différence. » Le chancelier reconnaît que « la situation pourrait évoquer des dangers à l'égard desquels la France et l'Autriche se rencontreraient dans leurs intérêts, et qui, loin de concerner seulement ces deux puissances, toucheraient plus particulièrement les États allemands de second ordre et ceux d'un ordre inférieur ». Le moyen d'écarter ces dangers lui paraît être de soutenir, de renforcer le principe de la fédération et de l'opposer aux ambitions centralisatrices. « Le salut, dit-il, est, dans l'union de tous contre un, dans la voie légale qu'offre le système fédéral. » Il promet, quant à lui, de se placer sur ce terrain, d'y appeler ses confédérés, et demande à la France de lui donner, pour cette œuvre, son « appui moral ». Toutefois, faisant remarquer que le premier rôle doit être laissé aux États allemands, il recommande au cabinet de Paris une grande réserve ; il insiste sur ce que ce cabinet, en se donnant trop de mouvement, risquerait de « provoquer le mal » qu'il veut empêcher. « Un esprit éclairé comme l'est celui de M. Guizot, dit-il en terminant, ne saurait se tromper sur ce que nous regardons comme utile ou dangereux. Veuillez porter cette lettre à la connaissance de M. Guizot. Il me trouvera constamment disposé à l'échange le plus franc de mes impressions et de mes idées avec les siennes, et il n'y a pas aujourd'hui de sujet plus grave que le prochain avenir de la Prusse et le contre-coup que, en mal ou en bien, le développement des événements devra porter sur les autres États allemands [1]. »

L'observation du chancelier sur la réserve commandée à la France était fondée. Pour le moment, d'ailleurs, le danger qui nous préoccupait n'avait pas pris corps ; le roi de Prusse paraissait même plus embarrassé du mouvement suscité par lui en Allemagne que décidé à en profiter. Il y avait donc pour nous plutôt à regarder, à nous tenir prêts, qu'à agir. Notre vigilance, du moins, ne se ralentit pas. Quand, au commencement d'avril

[1] *Mémoires de M. de Metternich*, t. VII, p. 371 à 376.

1847, M. Guizot envoya M. Klindworth en Autriche pour proposer une entente générale, la première question dont il le chargea d'entretenir M. de Metternich fut la situation de la Prusse et de l'Allemagne. Cette communication mit de nouveau en lumière l'accord d'intérêts et de vues existant sur ce point entre les cabinets de Paris et de Vienne. « M. Guizot pense comme moi, écrivit à ce propos M. de Metternich, que le seul contrepoids possible contre les écarts auxquels a donné lieu d'entreprise de Sa Majesté Prussienne, devra être cherché dans le principe fédéral. Aussi est-ce vers ce but que tendent et que ne cesseront d'être dirigés nos efforts. Le développement des événements servira de guide à notre marche ultérieure [1]. » Le gouvernement français ne se contentait pas d'être ainsi en communication avec le cabinet autrichien ; il veillait à ce que les États secondaires d'Allemagne, ceux surtout qui avaient un régime constitutionnel plus ou moins analogue au nôtre, fussent aussi sur leurs gardes, et il les assurait de son appui discret, mais ferme, contre toute tentative d'absorption.

La diplomatie prussienne eut vent de nos démarches, particulièrement de nos ouvertures à l'Autriche, et, dans ses dépêches, le comte d'Arnim, ministre de Prusse à Paris, ne manqua pas d'en informer son gouvernement [2]. La presse allemande était aussi sur le qui-vive, singulièrement prompte à prendre feu dès que nous faisions mine de nous occuper des affaires germaniques. En novembre 1847, le *Journal des Débats* ayant dit que la Prusse n'était pas, ne pouvait pas être toute l'Allemagne, et ayant ajouté que celle-ci était une fédération d'États, non un État fédératif, les feuilles d'outre-Rhin répondirent en revendiquant hautement le droit du peuple allemand à constituer son unité. Le *Journal des Débats* répliqua en rappelant les traités de

[1] Lettre au comte Apponyi, en date du 12 avril 1847. (*Mémoires de M. de Metternich*, t. VII, p. 389.)

[2] Dépêches mentionnées par Hillebrand. *Geschichte Frankreichs*. 1830-1848, t. II, p. 649, 650,

1814, et en insistant sur l'indépendance des petits États. Pour empêcher qu'on n'évoquât le vieux spectre de l'ambition française, il déclara que personne ne songeait plus à revendiquer la frontière du Rhin et répudia, au nom de son gouvernement, toute prétention de s'immiscer, à titre de protecteur, dans les affaires germaniques. « Ce que nous souhaitons, ajouta-t-il, en donnant aux États secondaires de l'Allemagne des témoignages constants d'une vieille sympathie, ce n'est point de les obliger à venir prendre chez nous un mot d'ordre et une consigne, c'est de les encourager à maintenir chez eux l'ordre politique qui s'y est développé dans des formes analogues aux nôtres, à préserver les établissements parlementaires qu'ils doivent, comme nous, au mouvement constitutionnelde 1815. Ce que nous souhaitons par dessus tout, c'est que les puissants confédérés qu'ils ont à Francfort ne gênent pas plus leur liberté que ne la gênera jamais cette sincère et discrète amitié qu'ils trouvent auprès de nous, et dont on ne réussira plus à leur faire un épouvantail. »

En France, le public, distrait par d'autres questions plus bruyantes, s'occupait très peu de ces affaires allemandes; il les connaissait mal et n'en saisissait pas l'importance. La presse de gauche venait-elle par hasard à en parler, c'était pour s'indigner de ce que le gouvernement se rapprochait de l'Autriche absolutiste, au lieu de tendre la main à la Prusse en voie de transformation libérale ; et elle montrait là une preuve nouvelle de la conspiration réactionnaire dont elle accusait Louis-Philippe et M. Guizot. Vue bien courte et bien fausse ! Elle ne se rendait pas compte que le danger contre lequel la diplomatie française devait se tenir en garde au centre de l'Europe, avait changé de place depuis le seizième et le dix-septième siècle ; qu'il venait non plus de l'Autriche, maintenant déchue, mais de la Prusse, dont tout révélait la rapide et menaçante croissance. Or, de même que Richelieu avait accepté, contre la prépotence de la maison de Habsbourg, tous les alliés qui s'offraient, sans s'effaroucher qu'ils fussent protestants, de même, contre l'ambition des successeurs de Frédéric II, M. Guizot pouvait, sans scrupule, faire

appel au concours d'une puissance qui n'avait pas encore introduit chez elle le régime parlementaire. Aujourd'hui, d'ailleurs, après les événements de 1866 et de 1870, personne n'hésite à donner absolument raison au gouvernement du roi Louis-Philippe. On lui sait gré de n'avoir pas attendu la leçon de ces événements pour comprendre où était l'intérêt de la France, et l'on ne peut s'empêcher de songer, non sans des regrets amers, aux malheurs qui eussent été évités, si, parmi les gouvernements venus après lui, tous avaient eu la même clairvoyance et donné la même direction à leur politique.

PAUL THUREAU-DANGIN.

COMPTES-RENDUS

Les Mémoires du prince de Talleyrand [1].

La publication des Mémoires de M. de Talleyrand continue. Nous possédons depuis peu le quatrième volume, qui a trait à l'ambassade de Londres. Il nous conduit depuis le mois de janvier 1831 (on se rappelle que l'histoire des derniers mois de 1830 avait trouvé place dans le troisième volume) jusqu'en juin 1832.

C'est là, pour notre histoire, une période critique au cours de laquelle M. de Talleyrand eut l'heureuse fortune de trouver, après une carrière déjà longue et bien remplie, une occasion dernière d'honorer sa vie et de servir dignement son pays. Ce volume sera accueilli avec faveur, non assurément par les simples curieux, mais par les historiens qui aujourd'hui plus que jamais recherchent avec passion les pièces et documents officiels.

M. de Talleyrand, en effet, nous livre toute sa correspondance, tant officielle que confidentielle. C'est ce qui compose presque uniquement ce quatrième volume. A peine, de temps à autre, donne-t-il quelques éclaircissements pour relier entre eux les événements. Ne nous plaignons pas de cette abondance, et si parfois le lecteur se trouve embarrassé de suivre le fil des négociations dans le désordre forcé de la correspondance, il sera bientôt récompensé de son labeur, car ce recueil lui offrira le tableau le plus fidèle de la situation politique de l'Europe, l'exposé complet de la marche de la diplomatie.

Le sujet d'ailleurs en vaut la peine. En 1830, en effet, la France, isolée au milieu de l'Europe se voyait repoussée et tenue en suspicion par toutes les cours du continent. Effrayées de notre révolution, de la fermentation de nos idées qui menaçaient, comme en 1792, de passer la frontière et d'aller, jusque chez eux, agiter les passions de leurs peuples, les souverains, d'un commun accord, resserrèrent l'alliance de 1815, prêts à mettre leurs armées en marche. Seule, l'Angleterre se tenait en dehors de ce mouvement, soit secrète sympathie pour notre révolution dans laquelle elle voyait l'image de la sienne, soit désir de garder son entière liberté et répugnance à prendre aucun engagement avec le continent.

[1] *Mémoires du prince de Talleyrand*, publiés avec une préface et des notes par M. le duc Broglie, de l'Académie française, 4e volume.

Ce fut l'honneur de M. de Talleyrand de juger d'un coup d'œil cette situation et de voir que *l'entente cordiale* avec l'Angleterre pouvait seule éviter la guerre et assurer le sort de la jeune monarchie. Le principe adopté, il n'en dévie pas d'une ligne, et lui sacrifie tout, même l'annexion de la Belgique, qu'il abandonne sans hésitation au prince de Cobourg après l'avoir fait neutraliser. Ce premier conflit écarté il s'occupe de rendre à la France son ancienne influence dans les conseils de l'Europe. Il profite de toutes les circonstances; il lui ménage en Belgique l'occasion de faire une rude et glorieuse campagne, défi lancé à l'Europe et que personne n'osa relever; il fait accepter à Londres le principe d'une médiation franco-anglaise à Constantinople; enfin lorsqu'il s'agit de régler la question de la succession portugaise, M. de Talleyrand signa avec les cabinets de Londres, de Lisbonne et de Madrid le traité de la quadruple alliance, qui en regard des cours hostiles et absolutistes du continent, proclama la confédération des États libéraux de l'occident.

Tels sont les résultats de la politique sage et ferme du gouvernement de Juillet et de l'habileté de son ambassadeur. Tels sont les événements que nous allons voir se dérouler dans les deux derniers volumes des Mémoires et que nous pourrons étudier de près en dépouillant les correspondances que nous avons entre les mains.

Les correspondants de M. de Talleyrand sont très nombreux. Tout d'abord, le roi Louis-Philippe qui, en ce qui concernait les affaires étrangères, se souciait peu du précepte cher à M. Thiers que le roi constitutionnel doit régner et non pas gouverner. Il aimait au contraire à correspondre directement avec ses ambassadeurs et à se passer du concours de son ministre. Lorsque le général Sébastiani tomba malade, ce fut, on peut le dire, le roi qui fit l'intérim des affaires étrangères. D'ailleurs son esprit fin et prompt, sa connaissance parfaite des cabinets de l'Europe le rendaient très propre à cette tâche, et si parfois il ne sut pas dégager tout de suite sa haute intelligence de rêves un peu ambitieux, en somme il était à Paris le plus ferme appui de M. de Talleyrand.

Mais ses lettres sont assez rares; il confiait volontiers cette tâche à sa sœur. La correspondance de Mme Adélaïde et de M. de Talleyrand est en effet abondante et détaillée. Elle est le complément nécessaire des dépêches officielles, car beaucoup de choses que par défiance des ministres ou par tout autre motif, M. de Talleyrand ne voulait pas écrire au cabinet, il les confiait à Mme Adélaïde qui les redisait au roi.

Plus intimes encore sont les lettres qu'il écrivait à Mme de Vaudémont, son amie de plus d'un demi-siècle, et sa plus intime confidente. Ici il ne cache plus rien de sa pensée, et se permet souvent sur les personnes et sur les choses des libertés assez piquantes. C'est dans ces billets le plus souvent très brefs, heurtés, sans aucune recherche littéraire, qu'il donne libre cours aux épanchements de sa mauvaise humeur. Il avait en effet le verbe haut, et n'aimait pas qu'on intervint dans son jeu. Aussi y avait-il parfois entre lui et le cabinet ce qu'il appelle *des dispositions à l'aigreur*, dont Mme de Vaudémont avait toujours les premières et les plus vives confidences.

Dans le même genre sont les lettres du duc de Dalberg. Le duc était lié avec

M. de Talleyrand d'une amitié de longue date. Caractère acrimonieux et mécontent, il ne tarissait pas à l'égard du nouveau gouvernement d'insinuations malveillantes et de paroles même injurieuses. Jamais son esprit chagrin ne croyait charger ses tableaux de couleurs assez vives. On regrette de ne pas avoir les réponses de M. de Talleyrand qui en eussent été une contre-partie intéressante, mais ces lettres ne se sont pas retrouvées dans les papiers du prince.

Deux ministres se succèdèrent aux affaires étrangères jusqu'en juin 1832, MM. Molé et Sébastiani ; (je ne parle pas du maréchal Maison qui ne resta que quelques jours en charge). Il y eut, on le verra des moments difficiles entre M. de Talleyrand et ses deux chefs. A tort ou à raison, il leur reprochait de trop se sacrifier aux passions révolutionnaires du temps. Il n'avait en eux qu'une très médiocre confiance, et souffrait avec impatience leur autorité, à laquelle il ne se soumettait que lorsqu'il le voulait bien. A certains moments la querelle prit même une allure si vive qu'on put croire à une rupture. A vrai dire, l'idée qui se dégage de ce volume c'est que le vrai chef du département des Affaires étrangères était non pas le ministre temporaire qui siégeait au conseil à Paris, mais M de Talleyrand. Ce serait une curieuse histoire que de montrer les dissentiments profonds qui sous la courtoisie apparente du style séparaient M. de Talleyrand du cabinet des Tuileries, et notamment du général Sébastiani. Entre le ministre des Affaires étrangères qui *trépignait* à la pensée de voir la Belgique échapper à la France, et l'ambassadeur qui sacrifiait résolument toute velléité ambitieuse à l'alliance anglaise, il s'engagea un long duel où l'avantage finit par rester à M. de Talleyrand. Mais la victoire fut dure à remporter, et si la justesse des vues et l'intelligence de la situation font honneur à M. de Talleyrand, je ne sais si sa persévérance et le courage dont il fit preuve dans cette lutte avec son cabinet, et quelquefois même, on en jugera à la lecture, avec sa cour, ne lui font pas plus d'honneur encore. Tout ceci n'était peut-être pas très régulier, mais le succès justifia son indépendance et sa ténacité.

Ce sont là les principaux correspondants de M. de Talleyrand, mais il y en a bien d'autres. On trouvera des lettres de MM. Casimir Périer, de Flahaut, de Rigny, de Latour-Maubourg, de Rayneval, Bresson, etc. Ces dernières sont particulièrement intéressantes. M. Bresson était alors commissaire de la conférence à Bruxelles ; dépendant à la fois de la conférence et du cabinet des Tuileries, il recevait souvent de Paris et de Londres des instructions absolument contradictoires. Aussi M. Bresson se plaignait-il vivement de la situation qui lui était faite. Forcé de désobéir à la conférence pour suivre les instructions du général Sébastiani, il dut quitter Bruxelles ; mais M. de Talleyrand qui rendait justice à son énergie et à sa hardiesse, et qui savait à quoi s'en tenir sur les motifs de son attitude ne lui garda pas rancune.

La publication de cette correspondance fera sans nul doute tomber une légende singulièrement fausse ou du moins considérablement exagérée, qui s'est de tout temps attachée au nom de M. de Talleyrand. On a toujours voulu le représenter comme le type de la nonchalance et de la paresse. La lecture de ce volume prouvera au contraire avec quel soin il menait la négociation dont il était chargé, avec quelle ponctualité il rendait compte à Paris de la marche des

événements. Assurément il resta fidèle jusqu'à la fin à sa fameuse maxime : *pas de zèle*. Il y revient plusieurs fois dans ses Mémoires. C'est qu'en diplomate consommé il savait que le temps dénoue bien des difficultés qu'une intervention inopportune ne ferait qu'aggraver. Il savait attendre. « La patience, dit-il quelque part, doit être un des principes de l'art de négocier ». Et l'événement a prouvé qu'il avait raison.

JEAN DARCY.

Mirabeau diplomate et homme d'État [1].

On ne se plaindra pas de manquer de lumière sur Mirabeau. Il est peu de personnages qui aient été autant étudiés, commentés, glorifiés que lui, principalement depuis un demi-siècle. Un volume ne suffirait pas à la bibliographie de ce qui a été publié sur lui. Tout récemment encore, une des gloires du barreau, qui est en même temps un maître écrivain, s'est chargé de faire de lui, dans la galerie des grands hommes qui ont illustré notre littérature, un portrait en quelque sorte définitif. Mais de tous les travaux que le tribun populaire a inspirés, aucun n'est plus complet, plus sûr d'information, plus attachant par l'abondance et le choix des détails que la série d'études commencées il y a de longues années, dans un cours du Collège de France que personne n'a pu oublier, par M. Louis de Loménie, achevées par son fils, avec le même esprit et la même méthode, et qui ne forment pas moins de cinq gros volumes aujourd'hui.

La pensée ne saurait venir d'analyser ici cette œuvre considérable, ni de retracer une fois de plus les destinées aventureuses de Mirabeau et de sa famille. Mais quelques points du caractère, du génie, si l'on veut, du grand orateur de la Constituante pourraient avec profit être brièvement rappelés, ne serait-ce que pour vérifier certains aphorismes adoptés déjà par deux ou trois générations. La mort de Mirabeau, par exemple, eut-elle pour conséquence de précipiter et de faire dévier la révolution, dont il était le seul homme d'État ; et peut-on répéter, comme il le disait à Frochot, sur son lit de douleur, qu'il a emporté avec lui le deuil de la monarchie ? Ou bien, n'est-il pas plus juste de penser que Mirabeau, même à quarante-deux ans, est mort à temps pour sa gloire, que sa grande habileté fut de suivre les événements beaucoup plus que de les diriger, que son influence n'aurait pas résisté à deux ou trois échecs et qu'on n'aurait pas tardé à faire de lui ce qu'on fit si promptement de ses cendres, un objet de haine et de mépris que l'on disperse à tous les vents.

La révolution de 1789 arriva fort à propos pour Mirabeau. C'était la seule porte de sortie qu'il pût trouver pour son orageuse jeunesse. Il avait essayé de tout, même des faveurs du pouvoir. Cette peu innocente victime des lettres de cachet et des prisons d'État était devenue un des agents les plus actifs de M. de Calonne

[1] *Les Mirabeau.* Nouvelles études sur la société française du XVIIIe siècle, par Louis de Loménie, continuées par son fils. Paris, E. Dentu, 1891, 5 vol. in-8°.

et des financiers, qui intriguaient autour du contrôleur général. Il s'était ensuite essayé dans le rôle de diplomate subalterne ; et rien n'est curieux à lire comme le récit de sa mission secrète à Berlin, en 1786. Muni d'une lettre de recommandation banale de M. de Vergennes, il avait été mieux accueilli par le grand Frédéric que par l'ambassadeur de France, M. d'Esterno. Il se met avec son audace ordinaire à correspondre avec le roi de Prusse ; il lui fait des offres de service et devient le familier du prince Henri, second frère de Frédéric II. Puis, grâce à M. de Calonne et à ses amis, le duc de Lauzun et l'abbé de Périgord, il finit par être un personnage quasi-officiel, en tous cas payé par le ministère et se croyant obligé d'entretenir avec lui une correspondance régulière, bien qu'occulte. Cette situation se prolongea six mois, du 21 juillet au 19 janvier 1787, et pendant ce temps, il adressa à Paris, sans compter les mémoires particuliers et les extraits des journaux allemands, plus de soixante-cinq lettres d'information. Ces lettres chiffrées passaient d'abord par les mains de l'abbé de Périgord, qui non-seulement les traduisait, mais en modifiait de besoin le texte, adoucissant ce que l'expression de Mirabeau avait de trop vulgaire ou de trop peu politique, ou même de trop léger de langage. Ces deux hommes, bien dissemblables de caractère, mais d'une égale dépravation de mœurs, d'une non moins grande ambition et aussi avides d'argent, se complétaient l'un l'autre, comme ils aidèrent plus tard leur fortune, quand ils se retrouvèrent à l'Assemblée constituante. Mais il est singulier, que dans les Mémoires de Talleyrand, qui viennent d'être publiés, on ne trouve nulle trace de cette intimité avec Mirabeau qui avait été à l'époque un fait public. Au reste, les transcriptions des dépêches, écrites de la main de l'abbé de Périgord, ont été restituées aux archives du ministère des Affaires étrangères, où M. Charles de Loménie les a consultées, les comparant au recueil qui en a été publié en 1789, et ayant pu découvrir les changements mêmes que Talleyrand leur avait fait subir. Il est vrai qu'il y eut brouille plus tard entre les amis et que Mirabeau, dans une lettre, avait dit de l'abbé : « Mes malheurs m'ont jeté entre ses mains ; et il me faut encore user de ménagements avec cet être vil, bas, avide, intrigant. C'est de la boue et de l'argent qu'il lui faut. Pour de l'argent il a vendu son honneur et son ami, pour de l'argent il vendrait son âme et aurait raison, car il troquerait son fumier contre de l'or. » Mais la mesure n'étant pas la qualité du personnage, cela n'empêcha pas l'évêque d'Autun d'oublier l'injure et d'assister Mirabeau à ses derniers moments, d'une façon fort peu religieuse d'ailleurs, lors de cette mort théâtrale, qui prépara les funérailles d'Achille. Pour revenir aux dépêches secrètes de Berlin, elles ne plaisaient qu'à moitié à M. de Vergennes, le dernier ministre des Affaires étrangères vraiment habile et politique de l'ancienne monarchie; mais croirait-on qu'on voit par une lettre de l'abbé de Périgord que « le roi lit la correspondance avec beaucoup d'intérêt et que M. de Calonne remercie Mirabeau de son exactitude et du soin avec lequel il rédige ».

Cette bizarre situation ne pouvait se prolonger : elle présentait beaucoup d'inconvénients et peu d'avantages. Le faible successeur de Frédéric II redoutait les intrigants et se défiait des étrangers. Il ne tarda pas à charger M. d'Esterno de faire des observations à M. de Vergennes au sujet de l'hôte singulier que la cour de France lui imposait. Mirabeau se lassa lui-même de ce rôle de bas officier

en diplomatie, qu'il n'avait pris que dans l'espérance d'arriver à mieux. Il ne rencontrait qu'un accueil très médiocre dans la société de Berlin, où il était suspect par son passé trop connu. Il avait amené avec lui son amie, Mme de Nehra qui, malgré ses grandes qualités, ne pouvait tenir lieu d'une maîtresse de maison très respectable. Avec deux secrétaires et un certain état, il se trouvait fort mal payé par les cinquante louis par mois qu'on lui avait alloués comme traitement. Il dépensait constamment son crédit et se plaignait avec amertume quand l'excédent ne lui était pas aussitôt remboursé. Bref, il rentra en France pour demander à M. de Calonne une compensation ; et comme elle ne lui fut pas accordée, il reprit son ancien métier de pamphlétaire et s'attaqua immédiatement au contrôleur général, pour lui montrer que « s'il était bon à prendre, il n'était pas bon à laisser ».

Cependant Mirabeau voulait tirer quelque chose de son séjour en Allemagne, et il résolut de frapper un grand coup. Utilisant les nombreuses notes qu'il avait prises, s'entourant comme toujours de collaborateurs, auxquels il faisait faire tout le gros de la besogne, d'un certain Mauvillon, français d'origine, officier du génie au service du duc de Brunswick, il composa en une année un ouvrage en huit volumes in-8o, qu'il intitula la *Monarchie prussienne*, dans lequel l'œuvre de Frédéric II est analysée avec une profusion de détails et de renseignements de tous genres, dont beaucoup purent passer pour des révélations. Il s'y trouvait des idées philosophiques, économiques, financières, religieuses tellement contestables, qu'il fallut une singulière tolérance à l'ancien régime pour le laisser librement imprimer en France. D'autre part, il ne se distinguait pas par une grande discrétion diplomatique, attaquant à outrance et ridiculisant le gouvernement de Frédéric-Guillaume, l'accusant d'avoir en deux ans dissipé tout le prestige d'un grand règne. Il suffisait à l'auteur de faire du bruit dans le monde et d'atteindre le but qu'il signalait sans modestie à Mme de Nehra, lorsqu'il lui écrivait : « Mon amie, quand cet ouvrage paraîtra, je n'aurai à peu près que trente-huit ans ; j'ose le prédire, il me fera un nom, et il se peut qu'il donne quelque regret à mon pays de laisser oisif un tel observateur et d'avoir mal récompensé de tels travaux ».

La Révolution arriva bientôt, qui ne le laissa pas oisif. Mais, au milieu de l'énorme travail qu'il s'imposa par son intervention journalière dans les débats de la Constituante, Mirabeau donna peu de place dans ses préoccupations aux affaires étrangères et à la politique intérieure, dont la *Monarchie Prussienne* avait semblé poser les bases, et que l'indiscrète publication de la correspondance de Berlin avait, il est vrai, un peu compromise. Une fois pourtant, à la fin de sa vie, il intervint dans un grand débat diplomatique, et il montra que les événements l'avaient assagi, en lui donnant quelques-unes des qualités d'un homme de gouvernement. Il avait été chargé, au nom des comités diplomatiques et militaires, de faire un rapport à l'assemblée sur l'augmentation de la garde-nationale et la levée à titre d'auxiliaires de cent mille hommes, qui seraient encadrés dans les troupes de ligne en cas de guerre. Il fallait, sans froisser le sentiment public, rassurer les cours étrangères, qui ne s'étaient guère occupées de la France tant qu'elle avait poursuivi ses réformes intérieures, mais qui entendaient bien ne pas subir le contre-coup d'une propagande qui froissait tous leurs sentiments. « Tous ces

voisins, dit-il, ont besoin de la paix comme nous et non d'ennemis ». Puis, décochant quelques traits à Pitt, qu'il n'aimait pas, il parle de « cette contrainte fâcheuse pour des ministres d'être tranquilles dans l'Europe, de cultiver chez eux leur propres moyens de bon cœur et de renoncer à ces grands coups d'État, à ces tracasseries superbes, pour se livrer simplement au soin de gouverner, d'administrer, de rendre le peuple heureux ». Et enfin, se retournant vers les démagogues et les faux patriotes, qui déjà commençaient à devenir fort gênants, il s'écriait : « Nous craignons des ennemis du dehors, et nous oublions celui qui ravage l'intérieur du royaume. Presque partout les fonctionnaires publics choisis par le peuple sont à leur poste, ses droits sont donc exercés, il lui reste à remplir ses devoirs : qu'en surveillant ses mandataires, il les honore de sa confiance, et que la force turbulente de la multitude cède à la puissance plus calme de la loi ! » On était au 28 janvier 1791 ; ce discours fut un vrai triomphe, que l'assemblée consacra par d'unanimes applaudissements. Mirabeau, comme toujours, avait lutté contre les fâcheuses tendances du moment, en feignant de les partager : il cédait beaucoup pour obtenir quelque chose, entrevoyant les menaces de la guerre étrangère et l'isolement dans lequel les adversaires de la révolution avaient placé la France.

Un an plus tard, aurait-il eu le courage et la force de s'opposer aux belliqueuses entreprises du ministère Girondin ? Déjà sa popularité près des masses était singulièrement atteinte. Ses extravagances passées, ses désordres privés, qui continuèrent ouvertement jusqu'à son dernier jour, le mettaient dans cette situation douteuse de n'inspirer confiance ni aux honnêtes gens, qui ne le suivaient qu'avec répugnance, ni aux démocrates, très disposés à le rejeter comme un traître, après avoir obtenu par lui bien des victoires qu'ils eussent été incapables de remporter avec leurs seules forces. Ses immenses et perpétuels besoins d'argent achevaient de le déconsidérer. On croyait facile à acheter quelqu'un qui était toujours à vendre et dont l'insatiable ambition cherchait sans cesse un grand rôle à remplir. Ce rôle, l'eût-il pu jamais rencontrer ? La chose n'est guère probable. En tous cas, il n'avait l'esprit ni assez souple ni assez patient pour finir, comme son ami Talleyrand, dans la peau d'un diplomate si consommé que l'habileté souvent et l'intérêt lui tinrent lieu de patriotisme. M. de Loménie l'a bien jugé en disant que « les résultats pratiques obtenus ou préparés par cette activité et cette puissance oratoire sans pareilles furent relativement faibles ». Il n'a pas tenté de former un parti moyen par crainte de compromettre sa popularité, ni d'amener l'Assemblée à réparer quelques-unes des fautes mêmes qu'il avait reconnues, après y avoir coopéré. Et enfin, pour rappeler le mot de Joseph de Maistre, « il a eu le pouvoir d'agiter la multitude, sans avoir celui de la dominer ».

G. Baguenault de Puchesse.

Le comte de Montgomery, par M. L. Marlet, in-8°. Paris. Picard.

Il est des caractères qui forcent les sympathies de la postérité. Gabriel de Lorges, comte de Montgomery, n'est point au nombre de ces privilégiés de l'histoire. Malgré les efforts des biographes, cette figure aux contours indécis et fuyants garde je ne sais quoi de louche et d'inquiétant qui éloigne, qui repousse encore à trois siècles de distance, semblable à ce portrait merveilleux du spadassin d'Antonello de Messine dont le regard double et faux, du fond du Salon-Carré du Louvre, vous pénètre d'un indéfinissable sentiment de malaise et d'effroi.

Le meurtrier involontaire de Henri II, semble avoir été voué à sa destinée en vertu des lois d'un implacable atavisme. Trente-huit ans avant que son épieu vînt frapper le front de son maître au carrousel des Tournelles, le 5 janvier 1521, jour des Rois, son père, Jacques de Montgomery, capitaine de la Garde Écossaise se trouvant chez le Cte de St-Pol, dont François Ier et ses pages assiégaient l'hôtel à coup de boules de neige en manière de jeu, avait grièvement blessé ce prince, par un hasard malencontreux, en jetant sur lui d'une fenêtre un tison ardent. Le Roi-Chevalier défendit qu'on recherchât l'auteur de l'accident. Gabriel de Montgomery n'eut pas non plus à se plaindre de la cour. Henri II qui l'honorait d'une amitié toute particulière, lui avait donné la lieutenance de ses gardes en lui assurant la survivance de la charge paternelle. Montgomery répondait à ces bontés par le plus entier, le plus obséquieux dévouement. Toujours prêt à exécuter les commandements du souverain, quels qu'ils fussent, il n'avait fait aucune difficulté d'arrêter un jour, en pleine séance du parlement, cinq magistrats soupçonnés d'hérésie, au mépris de l'inviolabilité attachée aux fonctions juridiques.

Envoyé à Saint-Lô pour enrayer par les armes les progrès de la Réforme en Normandie, il s'était acquitté de cette mission avec tant de zèle et de succès que le Roi, au tournoi même où il allait recevoir de sa main le coup mortel, l'avait invité à repartir pour le pays de Caux afin d'en achever la pacification. Non-seulement Montgomery n'était point un *malcontent*, mais on doit le regarder comme faisant partie de la plus étroite intimité du prince. Son défaut de culpabilité dans l'évènement qui coûta la vie au Roi ne saurait être mis en doute. Henri II, mourant, aux pieds duquel il s'était jeté en le suppliant de lui faire couper la main et trancher la tête, s'était noblement écrié : « Ne vous souciez ! Vous n'avez besoin de pardon, ayant obéi à vostre Roy et fait acte de bon Chevalier et de vaillant homme d'armes ! » Cet élan de magnanime générosité ne put, toutefois, étouffer le ressentiment qu'éprouvait Catherine de Médicis, frappée dans ses plus chères affections. Montgomery est dépouillé de sa charge et banni de la cour. Il se réfugie d'abord à Venise, puis il rentre dans ses terres ; contrairement à toute attente, il installe un prêche dans son château de Ducey et pratique ouvertement la Réforme qu'il avait naguère combattue avec tant d'acharnement. Calvin se félicite de l'adhésion du plus puissant seigneur normand à son parti et Condé l'invite à venir le rejoindre à Orléans. « Celui qui avait le premier porté les armes contre les huguenots, était devenu leur défenseur. » Quoi qu'en dise M. Marlet, à qui l'on doit le remarquable travail que nous avons sous les yeux, ce brusque revirement, cette attitude soudai-

nement agressive et violente sous le coup de la disgrâce, offrent moins l'apparence d'une conversion que celle d'une vengeance. Ce confident, ce favori de Henri II, à partir du jour où il a accidentellement tué son royal ami, devient le plus fougueux ennemi du fils de sa victime, de son légitime souverain. Cette manière de comprendre la reconnaissance et le repentir, était, on le conçoit, de nature à nourrir, dans l'esprit prévenu de la Reine, de sinistres soupçons.

M. Marlet résume ainsi les principales campagnes de Montgomery dans l'armée protestante: « Il occupe Bourges sans coup férir ; il part de là pour la basse-Normandie, ayant, cette fois, des pouvoirs étendus équivalant à ceux de Lieutenant-général pour le Roi et parvient à échapper à l'étreinte de cinq colonnes ennemies. Il va ensuite occuper le poste de gouverneur d'une place de premier ordre près d'être assiégée et tient pendant quatre semaines contre des forces décuples. La seconde guerre civile le voit commandant d'une fraction de l'avant-garde; la première phase de la troisième, commandant de l'avant-garde tout entière. Dans la deuxième partie de celle-ci, *général d'un corps indépendant*, il efface en trois semaines les traces de trois mois de défaites et sait accomplir ce prodige de dissimuler si parfaitement ses projets que deux plans successifs complètement différents se fondent en un seul aux yeux des historiens, soit contemporains soit modernes. »

Nous ne pouvons entrer ici, on le conçoit, dans le détail de la carrière militaire de Montgomery, mais comment ne pas relever les justes reproches que lui adressent les contemporains impartiaux et dignes de foi? Admettons que son intégrité, quoique contestée, fût absolue, comment oublier, néanmoins, les fureurs dévastatrices, les actes de sauvage vandalisme qu'il laissa commettre par les troupes qu'il commandait, notamment lors de la prise de Bourges? « Dès le soir, le portail du grand temple Saint-Estienne, revêtu d'une infinité d'images, fut salué de plus de mille coups d'arquebuse. Le jour d'après, nouvelles profanations des merveilles artistiques qui décoraient les différentes églises... Montgomery, avoue M. Marlet, fut le *témoin passif* de cette orgie de destruction dont chaque phase coûtait à l'art un chef-d'œuvre.» Il voulait évidemment se venger de la France. Comment s'expliquer autrement la conduite de ce gentilhomme de grande race, qui, portant dans ses armes la fleur de lys royale en raison d'une alliance de sa maison avec celle des rois de France, se met aux gages de l'ennemi héréditaire, s'établit au Havre que ses amis ont vendu à Élisabeth et prie humblement le gouverneur de faire agréer à la reine d'Angleterre l'hommage de la galère sur laquelle il s'est échappé de Rouen, « *comme venant*, disait-il, *de quelqu'un qui donneroit volontiers sa vie pour le service de Sa Majesté.* » Il ne cesse de solliciter des renforts auprès d'Élisabeth ; « *il aurait voulu*, écrit M. Marlet, *qu'elle ordonnât à Warwick d'attaquer Honfleur, dont la possession devait favoriser la jonction de ses troupes avec celles de Coligny.* » La Reine, importunée de ses demandes d'argent, lui répond : « *Ayez égard à la grandeur de la somme qu'il nous faut despartir à l'Amiral.* » Coligny coûtait trop cher aux Anglais pour qu'ils pussent payer aussi largement la trahison de Montgomery : au lieu de « douze cents écus » il n'obtint que « quelques deniers ». On avouera que, dès lors, le comte de Montgomery était devenu le pire des rebelles et qu'en mettant sa tête à prix le gouvernement français ne faisait qu'user de représailles.

Après avoir pris la part la plus active à toutes les insurrections, Montgomery osé se montrer à côté de Coligny en 1572 aux noces d'Henri de Navarre ; il échappe le 24 août aux poursuites des Guise, grâce à la rapidité de son cheval, gagne la Normandie, s'embarque et se réfugie à Jersey. Charles IX réclame son extradition, mais Élisabeth refuse de se priver d'un aussi utile auxiliaire, et Montgomery, remplacant l'amiral assassiné, prend le commandement de toutes les forces révoltées avec la qualité de *généralissime* des huguenots. En 1574, assiégé dans Domfront par Matignon, il se voit contraint d'accepter la capitulation qui lui est offerte avec l'espoir de la vie sauve. Le Parlement de Rouen ayant refusé de le juger, Catherine fait évoquer l'affaire par le Parlement de Paris. Le comte arrive le 16 juin dans la capitale ; il est enfermé au Palais dans la tour ronde qui porte encore son nom, et son arrêt, rendu le 30, est aussitôt exécuté. Déclaré coupable de haute trahison, Gabriel de Lorges, comte de Montgomery, est décapité en place de Grève ; son cadavre est écartelé, ses biens sont confisqués, ses enfants et sa postérité sont déclarés déchus de noblesse.

Avait-on explicitement promis la vie sauve à Montgomery ? Le baron de Vassé, son cousin, qui avait servi d'intermédiaire entre lui et Matignon lors des préliminaires de la capitulation, accusé par les huguenots d'avoir faussé sa foi, s'écrie : « Les indignes calomniateurs qui prétendent que j'ai fait des promesses au malheureux Montgomery n'oseroient venir me le dire à moi-même ! *Si je lui avois donné quelque parole et que la cour ne l'eut pas tenue, je me serais coupé la main qui a reçu son épée et je l'aurois portée et faict attacher vis-à-vis du trône* ! » Catherine de Médicis, en annonçant à Brantôme le supplice de Montgomery, ajoute : « S'il eust eu contrition de son coup malheureux, je ne luy eusse jamais faict ny mal ny bien, puisque le Roy mon mary luy avoit pardonné : mais, faisant tels desbordements insolents et hostiles et bandes contre mes enfants, il se monstroit ayse de son coup et, pour ce, digne de mort. » Rien ne saurait jamais, bien entendu, excuser, en aucun cas, la violation d'une promesse ; mais, en réservant ce point, qui reste obscur faute de preuves, le langage de Catherine semble assez logique et assez conforme aux mœurs d'un temps qui ne se piquait ni de modération ni d'humanité.

Le livre de M. Marlet contient des informations sûres et précises ; les notes qui accompagnent le texte suffiraient pour témoigner d'une érudition aussi sérieuse que solide. Toutefois, les tendances protestantes de l'auteur, faciles à discerner dans son ouvrage, nous font malheureusement craindre que, chez lui, l'historien ne se soit souvent effacé devant l'apologiste. Coligny et Montgomery sont, assurément, de grands capitaines ; mais, en dépit des bronzes et des panégyriques qne leur ont consacrés de trop zélés partisans, les bons Français savent ce qu'ils doivent penser de leur désintéressement et de leur patriotisme.

Comte Édouard Fremy.

Conférences anti-esclavagistes, par M. Lefèvre-Pontalis, membre de l'Institut, in-8° 1891. Imprimerie Bélin, à Saint-Cloud.

Les puissances signataires du traité conclu le 30 mai 1814 déclaraient que le commerce connu sous le nom de *traite des régies d'Afrique* a été envisagé par les hommes justes et éclairés de tous les temps comme « répugnant aux principes d'humanité et de morale universelle ». Le 8 février 1815, le Congrès de Vienne convenait de délibérer sur les moyens d'accomplir la suppression de l'odieux trafic. Cette décision fut visée à l'article 118 de l'Acte général. En 1885, la déclaration de Berlin ; en 1890, l'Acte général de Bruxelles ont eu pour objet de mettre à exécution les principes de 1814 et de 1815, demeurés quelque peu platoniques, du moins en ce qui concerne une action combinée ; il y avait été suppléé par des accords particuliers entre diverses puissances maritimes.

Les grandes assises de 1885 et de 1890 concordaient avec la révélation navrante des horreurs qui menacent de dépeupler à bref délai la populeuse d'Afrique. Il y fallait parer et y parer sans retard ; mais c'est là une de ces œuvres que les gouvernements demeureraient impuissants à accomplir sans le concours moral et matériel tant des individus que des collectivités. C'est ce qui explique la nécessité d'un appel constant à la conscience et à l'émotion de la chrétienté. En France, notamment, où tant de préoccupations nous tiraillent, il ne faut pas laisser stérile l'ardeur que suscitaient naguère les prédications du cardinal Lavigerie.

M. Lefèvre-Pontalis, membre de l'Institut, s'y est appliqué, et nul n'y était plus propre par le don d'exposer une situation avec une émotion communicative qui n'enlève rien à la précision, à la clarté. On lira avec fruit la brochure où il a réuni les allocutions qu'il prononçait à Nantes en 1890, à Bruxelles en 1891. Entre autres choses, M. Lefèvre-Pontalis explique la genèse d'une situation assez nouvelle en Afrique : « La conquête de l'ivoire y a précédé la conquête de « l'homme. L'ivoire y était d'une abondance extrême... il fallait le transporter « sur la côte. Pour le transporter, on trouvait l'homme de meilleur rendement « que la bête. Pour avoir des porteurs, les traitants firent des esclaves.... Quand « l'ivoire est devenu rare, c'est le bétail humain qu'on a voulu prendre pour les « marchés qui s'ouvrirent, et les grandes razzias commencèrent (p. 7). »

Au prix de quelles abominations ? M. Lefèvre-Pontalis les résume en quelques citations des plus émouvantes. Assurément ces faits ont été révélés depuis les explorations du vénérable Livingstone et les discours du cardinal Lavigerie ; mais, si familiarisé qu'on y soit, nul ne pourra les entendre à nouveau sans frémir. Et c'est précisément cette émotion qu'il importe d'entretenir pour qu'il en sorte un concours efficace et soutenu :

Gutta cavet lapidem non vi, sed sœpe cadendo.

La conférence donnée en 1891 a principalement pour objet de préconiser l'institution des Frères de Satava, qui pourront rendre de grands services au moment où les velléités marocaines nous entraînent à brusquer l'extension française dans le sud de l'Algérie.

A. d'Avril.

Œuvres littéraires de l'archimandrite Nicéphore Doutchitch. 1er volume, Belgrade, 1891 in-12 de 256 p. (en serbe).

M. Doutchitch est originaire de l'Herzégovine. Moine et guerrier, toujours prêt à échanger le froc du moine contre la tunique de l'heïdouk, il a pris part à toutes les insurrections de la Herzégovine, où il commandait un corps en 1861. En 1886, il était conservateur de la bibliothèque nationale, et fut alors révoqué pour avoir *mal* voté.

Ce premier volume contient : la monographie de deux monastères de Trébinie avec des documents inédits ; la monographie du monastère de Jitomichtitch. Ici, M. Doutchitch raconte que, vers le 17e siècle, un supérieur se rendait à Seraïevo, à l'effet d'y recueillir une somme de 100 ducats qui lui était nécessaire pour obtenir quelque chose des fonctionnaires turcs. Les brigands (heïdouk), le prenant pour un musulman, l'arrêtent. Il explique son cas. « Inutile, dit le chef d'aller plus loin : tiens, voilà les 100 ducats. Songe à prier Dieu pour moi et mes amis. » C'est un acte digne de Novak ou de Grouitza, et qui démontre que la légende est de l'histoire.

Viennent ensuite : Détails sur la communauté religieuse de Trieste et dissertation sur l'origine serbe du mot Trst (en serbe, la lettre R est une voyelle) — Monographie du monastère de Vranina, d'après des documents découverts à Tsétinié — Étude sur les bouches de Cattato et la Zéta, un sujet sur lequel les auteurs slaves ont beaucoup écrit : on gagnerait, cependant, à étudier d'autres livres, notamment celui de Vialla de Sommières ; les Français y ont fait autre chose que manger des grenouilles.

L'intérêt du livre git dans les documents exhumés des monastères et dans la personnalité même de l'auteur, qui est un vrai Serbe, un vrai heïdouk, un vrai moine de son pays, où les religieux ont rendu les plus précieux services.

A. D'Avril.

CHRONIQUE

Société d'histoire diplomatique. — Ont été élus membres de la Société :

MM. Léon Adam, licencié en droit (France), présenté par MM. de Maulde et de Bourmont ;

Cobianchi, attaché d'ambassade (Italie), présenté par MM. Decrue de Stoutz et le comte Siméon.

Jean Georgandopulo, vice-consul (Grèce), présenté par M. Bikélas ;

Le colonel docteur Vladan Georgévitch, ministre de Serbie à Athènes (Serbie), présenté par MM. de Maulde et d'Avril ;

Édouard Grenier, ancien secrétaire d'ambassade (France), présenté par MM. Decrue de Stoutz et le comte Siméon ;

S. E. Savvas-Pacha, ancien ministre des Affaires étrangères (Turquie), présenté par M. Bikélas ;

Démètre Rasis, secrétaire général au ministère des Affaires étrangères (Grèce), présenté par M. Bikélas.

La Société vient d'être éprouvée par la perte de Sa Majesté Don Pedro II, Empereur du Brésil, et de S. E. le comte E. Bulwer-Lytton, ambassadeur d'Angleterre en France.

M. le comte Greppi a été nommé sénateur.

M. le Ministre des Affaires étrangères vient de décider, sur avis de la commission des Archives du ministère, que les communications au public seraient autorisées jusqu'à la date de 1830, aux conditions fixées jusqu'ici pour les communications relatives à la période de 1791 à 1814.

M. le duc d'Aumale met la dernière main au 6me volume de l'*Histoire des princes de Condé*, qui paraîtra au mois de mars.

M. Plantet, attaché au ministère des Affaires étrangères, va faire paraître incessamment la *Correspondance des Beys de Tunis et des Consuls avec la cour de France* (1577-1830) ; l'ouvrage fait suite à la *Correspondance des Deys d'Alger*, publiée en 1890.

M. Louis Farges annonce un volume qui ne manquera pas d'exciter la plus vive curiosité parmi les lettrés et les admirateurs de Beyle : *Stendhal diplomate*. L'auteur a utilisé la correspondance officielle, inédite, de Stendhal, du temps que celui-ci était consul de France à Venise, Rome, etc.

M. Henri Stein, vient de faire paraître, en collaboration avec M. Ch.-V. Langlois, chargé de cours à l a Faculté des lettres de Paris, le premier fascicule d'un important ouvrage : *Les Archives de l'Histoire de France*, 1 vol. in-8, à Paris, chez Alph. Picard); c'est le catalogue méthodique des fonds d'archives, intéressant l'histoire de France, conservés dans les archives et bibliothèques de France et de l'étranger. Ce premier fascicule est entièrement consacré aux archives françaises : *Archives nationales, Archives des ministères, Achives départementales, Archives municipales* ; le deuxième fascicule comprendra la fin du quatrième chapitre consacré aux Archives municipales françaises,

et l'inventaire des Archives de l'histoire de France à l'étranger : Allemagne, Angleterre, Autriche-Hongrie, Belgique, Espagne-Portugal, Italie, Pays-Bas, Pays scandinaves, Pays slavo-grecs, Suisse, Pays d'outre-mer.

Un *Mémoire sur la bataille de Courtrai et les chroniqueurs qui en ont traité*, lu par M. Frantz Funck-Brentano, dans l'une des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres du mois de février 1891, vient de paraître dans les Mémoires de cette Académie. Une étude attentive des chroniqueurs qui ont parlé de la terrible bataille — où la chevalerie française, commandée par Robert d'Artois, fut massacrée presque tout entière par les artisans des villes flamandes, le 11 juillet 1304 — ainsi que des documents nouveaux des Archives Nationales et de la Bibliothèque Nationale permettent d'établir d'une manière définitive la cause principale de la défaite de l'armée française.

M. Funck-Brentano éclaircit quelques points intéressant l'historiographie de l'époque, fixe la date de la chronique rieuse de Geoffroi de Paris (1313-1316), montre que la chronique anonyme de la guerre de Philippe-le-Bel contre Gui de Dampierre, publiée par le chanoine de Sinet a été rédigée à Arras ; et donne des détails sur le Spiegel-historiaal de Louis Van Velthen, œuvre importante pour l'histoire diplomatique de l'époque.

Signalons encore l'apparition du 3e et dernier volume des *Mémoires du général baron de Marbot* dont nous avons eu l'occasion de constater le succès dans notre dernière chronique. Dans le présent volume nous trouvons le récit des dernières années de l'Empire. Comme intérêt il n'est pas inférieur aux volumes qui l'ont précédé.

Le caractère de la *Revue* ne nous permet pas d'entrer dans de longs détails sur des œuvres de spéculations politiques modernes, telles que l'*Avenir de l'Europe envisagé au double point de vue de la politique de sentiment et de la politique d'intérêt* de M. Ch. Vigoureux (chez F. Alcan). Le titre à lui seul fait prévoir qu'il y est question des races latines, de la Russie, de la Triple alliance et que le sujet du livre est très moderne.

M. M.-E. Rodocanachi vient de publier deux brochures, l'une d'après un manuscrit de la Bibliothèque Nationale de Paris concernant les statuts de la corporation des cochers de Rome; l'autre sur Cavour, de 1833 à 1835. C'est une étude psychologique du comte de Cavour, d'après son journal, d'un « Cavour nouveau, un peu factice, et assurément passager » mais intéressant, amusant même.

M. l'abbé Pisani a publié en brochure sa lecture faite au congrès scientifique des catholiques de 1891 sur la légende de Skanderbeg, le héros de l'indépendance albanaise. Les Slaves prétendent que Skanderbeg n'a pas été élevé à la cour de Mourad; les Latins et les Turcs affirment que Skanderbeg a été élevé chez les Turcs, et qu'il a embrassé l'islamisme. L'auteur penche pour cette dernière affirmation mais attend d'autres preuves, pour se prononcer définitivement.

France. La Savoie va bientôt célébrer le centenaire de sa première réunion à la France. L'heure est venue de raconter, en utilisant les documents, dans quelles conditions la Savoie s'est donnée à la France. C'est cet important travail que M. Jules Masse a entrepris. L'ouvrage comprendra quatre parties. La première qui vient de paraître sous ce titre : *Histoire de l'annexion de la Savoie à la France en 1792* (Grenoble, Allier), comprend tout ce qui a trait à l'état du pays avant 1792, à la rupture des relations diplomatiques entre la France et la Sardaigne et à l'occupation de la Savoie par les troupes françaises du général Montesquiou.

Histoire de la question coloniale en France par Léon Deschamps (Plon,

Paris). Jusqu'à ce jour nous n'avons eu que des études partielles sur la colonisation française, ou bien des histoires plus ou moins complètes de nos aventures coloniales. Personne n'a encore traité cette grande question, qui acquiert une importance de plus en plus considérable, au point de vue de la participation effective de la nation à l'œuvre coloniale de ses gouvernements successifs.

M. Léon Deschamps a entrepris dans son bel ouvrage de combler cette lacune, et, pour remplir cette tâche délicate, il lui a fallu réunir l'érudition et les recherches patientes de l'historien au sens pratique des mouvements du commerce et des affaires. L'auteur s'est merveilleusement tiré de toutes ces difficultés. Il nous expose avec une sûreté que nous n'avons guère l'habitude de rencontrer en cette vaste matière d'abord l'époque des découvertes coloniales, puis leur grande expansion sous Richelieu et Colbert, leur déclin au XVIIIe siècle, et termine par se demander si la France contemporaine a failli aux traditions de l'ancienne France.

M. le vicomte Bégouen a publié en brochure son article du *Correspondant* sur « la France et l'Angleterre pendant la campagne de Chine en 1860 d'après la correspondance inédite du général Cousin de Montauban, laquelle fut sur le point d'être publiée en 1883, mais ne l'a pas été par suite de circonstances particulières.

M. Michel Bréal vient de publier dans la *Revue des Deux-Mondes* (1er décembre) un article intitulé le langage et les nationalités. Deux chapitres, les deux derniers, sont consacrés aux nationalités. « Tous les conflits, depuis vingt ou trente ans, « dit l'auteur, ont pris plus ou moins l'aspect d'une querelle de nationalité de « même qu'à certaines époques toutes les maladies se compliquent de la forme de « l'épidémie régnante. La nationalité est une idée moderne. Elle naît en 1848. « C'est un tort de tenir la langue pour le signe nécessaire et suffisant des natio- « nalités. La dignité de celle-ci en souffrirait...

« Ce serait une singulière illusion de voir dans l'identité du langage une pro- « messe d'union et de paix...

Après les mémoires du général Marbot, nous avons eu les souvenirs du maréchal Macdonald, que M. Camille Rousset nous résume en deux articles publiés par la *Revue des Deux-Mondes* (1er et 15 octobre).

Macdonald fut nommé, contre toute attente, lui, le caractère le plus anti-diplomatique, envoyé extraordinaire à Copenhague en mars 1801 ; il s'agissait d'organiser la défense du Danemark ; Macdonald arriva trop tard. Il refusa l'ambassade de Russie, persuadé que Talleyrand ne cherchait qu'un prétexte pour le tenir éloigné. M. Rousset cite en entier le jugement de Macdonald sur Talleyrand ; il n'est pas flatté.

Un article qui ne manque pas d'actualité est celui que M. A. D. Xénopol a publié dans la *Revue historique* (n° de novembre), sous le titre : « L'empire Valacho-bulgare. »

L'auteur nous explique comment l'invasion slavo-bulgare a coupé en deux et, en partie, absorbé les populations romaines qui occupaient tout le pays entre l'Adriatique et la mer Noire. Après un historique de l'empire valacho-bulgare, M. Xénopol retrace le rôle joué dans cet empire par les Roumains et indique le pays d'où ils sont sortis. Pour l'auteur, c'est dans les refuges inaccessibles des montagnes de la *Dacie trajane* que s'est formée la nationalité roumaine. Étouffés par la conquête magyare, les Roumains sont descendus dans la plaine ; c'est ainsi que les deux principautés de Valachie et de Moldavie prirent naissance.

Dans le dernier numéro de la *Revue du Monde latin*, MM. de Barral-Montferrat et de La Ferrière terminent leurs études dont nous avons dit quelques mots dans nos chroniques précédentes.

La façon dont est résolue la question hollandaise en 1787 amène M. de Barral à une conclusion qui mérite d'être notée. D'après lui, les cours européennes s'étaient prises, à la suite des incidents de Hollande, d'un tel mépris pour la puissance de la France que, cinq ans plus tard, elles ne doutèrent pas un instant que la campagne qui s'ouvrit avec Brunswick ne dût être qu'une simple promenade militaire.

Quant à M. de La Ferrière, il nous montre dans son dernier article quel a été *le lendemain de la Saint-Barthélemy* auprès de la reine d'Angleterre, Élisabeth, à laquelle Catherine de Médicis voulait toujours faire épouser son fils, le duc d'Alençon.

M. le vicomte de Grouchy vient de publier dans le Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile de France un travail sur les « *abonnés de l'Opéra en* 1778 ». C'est la liste des loges, soigneusement relevée dans l'étude d'un notaire, avec les noms, qualités et adresses des titulaires. Parmi les membres du corps diplomatique, on remarquait le prince Bariatinski, ministre de Russie, demeurant rue de Gramont; le baron de Blome, ministre de Danemark et Norwège, demeurant quai des Théatins; le comte d'Argental, ministre de Parme, logé quai d'Orsay, etc. M. de Grouchy est habitué aux heureuses trouvailles ; il y persévère.

Allemagne. — M. Jean Lulvès a fait paraitre chez Mayer et Muller à Berlin, sous le titre : *Summa cancellariæ des Johann von Neumarkt*, le résultat de ses recherches sur les livres formulaires, les collections de documents et de lettres, concernant la chancellerie de l'empereur Charles IV : l'auteur s'est adressé principalement au « Collectarius perpetuarum formarum et au Collectarius diversarum litterarum. »

Autriche-Hongrie. — Signalons deux articles intéressants parus dans la *Revue d'Orient* publiée en langue française à Budapest, l'un sur la *Mission hongroise* ; c'est le discours par lequel le président de l'Académie hongroise a ouvert la 51e séance annuelle de l'Académie ; l'autre est l'éloge du comte J. Andrassy par M. de Kallay. C'est à la fois une grande page d'histoire internationale et de l'histoire intérieure de l'Autriche-Hongrie, qui est sortie de la plume de l'auteur, au fur et à mesure qu'il étudiait la vie et l'œuvre de son héros.

Belgique. — M. Ch. Moeller, professeur à l'université de Louvain, vient de faire paraitre (chez Thorin, Paris) une *Introduction critique à l'histoire moderne, matériaux et littérature* comme suite au *Traité des études historiques par Jean Moeller*. C'est un catalogue par pays et par matière de toutes les œuvres importantes concernant l'histoire. Même les dictionnaires et les revues n'ont pas été oubliés. On trouvera dans le même volume quelques chapitres intéressants sur la formation des archives, leur concentration et leur classement, sur les recherches dans les archives, etc.

Espagne. — M. Manuel Torres Campos, professeur de droit international à l'Université de Grenade, continue ses publications sur la matière. Le dernier volume paru (chez Fernando Fé à Madrid) nous apporte les « estudios de derecho international privado. »

Vient de paraitre le tome C de la *Colleccion de documentos ineditos para la*

historia de España. Il est consacré à la *Chronica del rey Juan 2* (*1420-1474*). Cette chronique a pour auteur Alvaro Garcia de Santa-Maria ; elle avait déjà eu plusieurs éditions.

Grande-Bretagne. — C'est un véritable livre de luxe que notre éminent correspondant, M. Oscar Browning, vient de publier sur « the life of Bartolomeo Colleoni » et que nous avons le plaisir de signaler aux amateurs et aux érudils. L'histoire de la première moitié du XVe siècle se trouve résumée dans la vie de Colleoni qui a joué, comme *condottiere*, un rôle majeur et presque illustre. M. Browning a illustré son savant mémoire de superbes reproductions.

Encouragé par l'accueil fait à sa collection *The Queens Prime Ministers*, l'éditeur Sampson Low a résolu de publier une édition de luxe des neuf volumes, limitée à deux cent cinquante exemplaires. Le *Beaconsfield* de M. Froude ; le *Melbourne* du Dr Dunckley et le *Peel* de M. Justin Mac Carthy, sont déjà prêts à paraître. Les exemplaires imprimés sur papier de l'Inde seront numérotés ; ils contiendront des portraits en taille-douce, des fac-similés et des reproductions photographiques de lettres et de dépêches.

Grèce. — La maison Firmin Didot, de Paris, vient de donner une édition de luxe de Louki-Laras, le roman de notre correspondant M. Bikélas. Cette édition, établie de la manière la plus brillante, est artistiquement illustrée par M. Ralli, le peintre grec.

Italie. — Nous signalerons dans l'*Archivio storico Lombardo*, p. 364 et suiv. la publication par M. Frati d'un formulaire de la chancellerie de Francesco Sforza, duc de Milan, retrouvé dans un manuscrit de la Bibliothèque de l'université de Bologne. Ce formulaire est fort complet et présente diverses particularités intéressantes, telles que la qualification d'*honorandissimo* appliquée au Dauphin de Viennois, au duc de Bourgogne... et, en effet, exactement conservée dans les actes.

Notre si distingué membre correspondant à Bologne, M. le comte Nerio Malvezzi vient de publier une brochure toute palpitante d'actualité (Il caso della partenza del Papa di Roma, Bologne, Zanichelli, 1891), œuvre d'un penseur, d'un patriote et d'un chrétien. Le programme de notre Revue, qui la confine sagement dans la science et l'histoire, nous interdit d'émettre à ce sujet une appréciation. Mais nous pouvons dire que M. le comte Malvezzi se prononce énergiquement contre tout déplacement de la papauté, et qu'il espère en M. di Rudini pour maintenir avec sagesse la liberté d'accès au Vatican.

Suisse. — Sous le titre « Madame de Warens et le pays de Vaud », M. Albert de Montet a réuni en un volume les études publiées dans les Mémoires et documents de la Suisse romande (Bridel, à Lausanne). L'auteur a voulu compléter la biographie de Mme de Warens, l'amie de J.-J. Rousseau, sortout en ce qui concerne la première période de sa vie. Mme de Warens avait passé vingt-sept ans dans le pays de Vaud avant d'habiter la Savoie. M. de Montet raconte son odyssée avec une simplicité exquise ; c'est un charmant petit livre.

PUBLICATIONS

DES MINISTÈRES DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

RÉPUBLIQUE ARGENTINE

MINISTERIO DE RELACIONES EXTERIORES. — **Boletin mensual**. — *Septembre*. — Legacion en Inglaterra. Investigacion acerca de graves imputaciones hechas à altos funcionarios de la pasada administracion nacional.— Legacion en Chile. Communicaciones relativas à la asuncion del mando por la Exma. Junta de gobierno.

GRANDE-BRETAGNE

PARLIAMENTARY. — **Africa**. N° 7. Correspondence relating to Great Britain and Portugal in East Africa. — **Brazil**. Condition of Bristish immigrants. Reports. — **China**. N° 3. Anti foreign riots in China. Correspondence. — **Africa, S**. Proposal to establish responsible Government in Natal. Correspondence. — **Australasian Federation Convention at Sydney**. — March and april, 1891. Official record of the proceedings and debates.

BIBLIOGRAPHIE

FRANCE

ANNALES DE LA FACULTÉ DES LETTRES DE BORDEAUX. — *Nos 2-3.* — **J. F. Bladé**: L'Aquitaine et la Vasconie cispyrénéenne depuis la mort de Dagobert Ier jusqu'à l'époque du duc Eudes.

ANNALES DE L'ÉCOLE DES SCIENCES POLITIQUES. — *Juillet.* — **Alb. Vandal**: La France et la Russie pendant la campagne de 1809 (fin). — **J. Cruchon**: L'affaire de Terre-Neuve. — **A. Baraudon**: Le roi de Sicile Victor-Amédée II et la Triple Alliance (1715-1720). — *Octobre.* — **E. Boutmy**: La formation de la nationalité aux États-Unis. — **P. d'Orgeval**: Les protectorats allemands. — **Karel-Kamar**: La situation politique en Autriche.

ANNALES DU SÉNAT. — *Débats parlementaires. — Session ordinaire de 1890.* T. 28: du 6 mai au 6 août 1890. In-4 à 3 col., 759. — *Session extraordinaire de 1890.* — T. 29: du 29 octobre au 24 décembre 1890. In-4 à 3 col., 435 p. — (*Nouvelle série*). *Documents parlementaires. Session ordinaire de 1890.* — 2 vol. In-4 à 3 col. T. 21: du 20 janvier au 6 août 1890, 368 p.; t. 22: du 20 octobre au 24 décembre 1890, 367 p. *Paris, imp. des journaux off.*

ANNALES DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — *Documents parlementaires. T. 33. Session ordinaire de 1891.* T. 1er: du 15 janvier au 17 mars 1891. In-4° à 3 col., 891 p. *Paris, journaux officiels.*

BIBLIOTHÈQUE DE L'ÉCOLE DES CHARTES. — *Mai-Juin.* — **P.-M. Perret**: La mission de Péron de Baschi à Venise.

CORRESPONDANT. — 10 *juin.* — **Alb. de Chenclos**: L'émigration française de la République argentine. — 10 *juillet.* — **J. Grabinsky**: Amédée de Savoie, duc d'Aoste, roi d'Espagne. — 25 *août.* — **M. Dronsart**: Jeanne d'Arc en Angleterre. — **L. de Lanzac de Laborie**: Mirabeau d'après les récentes publications. — 10 *septembre.* — **Geoffroy de Grandmaison**: Le clergé français en Espagne pendant la Révolution (1792-1800).

ÉTUDES RELIGIEUSES, PHILOSOPHIQUES, HISTORIQUES ET LITTÉRAIRES. — *Juillet.* — **J. Brucker**: Anglais et Portugais dans l'Afrique Australe. — *Août.* — Le pape Jean VIII. — *Septembre.* — **J. Delbrel**: Le clergé français réfugié en Espagne pendant la Révolution.

NOUVELLE REVUE. — 1er *août.* — **Ph. Lehault**: La neutralité de Siam. — 1er *septembre.* — *** La vraie Russie. — **P. de Mori**: La Bohême diplomatique. — 15. — **E. Martineau**: L'encyclique du pape Léon XIII et la question douanière. — La guerre navale contre l'Angleterre.

REVUE DES DEUX MONDES. — 15 *juillet.* — **G. Valbert**: Le comte Alex. de Hübner et ses souvenirs de 1848. — 15 *septembre.* — **Amiral Jurien de la Gravière**: Les gueux de mer; Philippe II et Guillaume d'Orange. — **G. Giacometti**: Cinq mois de politique italienne (1891).

REVUE DES QUESTIONS HISTORIQUES. — *Octobre.* — **O. Vigier**: L'influence politique du père Joseph; négociations avec les princes d'Allemagne et la Suède. — **A. d'Herbomez**: Le voyage de Philippe-Auguste à Tournai en 1187.

REVUE DU MONDE CATHOLIQUE. — *Juillet et octobre.* — **Fr. Pichereau**: La déclaration de guerre en 1870. — **A. de Courneau**: Le partage de l'Afrique.

REVUE DU MONDE LATIN. — *Octobre-décembre.* — **Marquis de Barral**: La question hollandaise au siècle dernier. — *Novembre.* — **Funck Brentano**: La politique et l'histoire. — *Décembre.* — **Funck-Brentano**: La politique et les lois. — **H. de la Ferrière**: Le lendemain de la Saint-Barthélemy.

REVUE HISTORIQUE. — *Novembre-décembre.* — **A. D. Xénopol**: L'empire valacho-bulgare.

Revue politique et littéraire. — *4 juillet.* — **Alf. Rambaud**: L'alliance franco-russe au temps de Napoléon Ier. — **Ach. Luchaire** : L'histoire diplomatique de l'Europe (1815-1878) d'après un livre récent. — *1er Août.* — **Alf. Rambaud** : La politique française en Tunisie.

Science sociale. — *Septembre.* — **A. de Préville** : Les races étrangères dans la vallée du Nil ; les Grecs.

*** — Almanach national. Annuaire officiel de la République française pour 1891 (193e année), présenté au président de la République. In-8, 1503 p. *Paris, Berger-Levrault et Cie.*

*** — Annuaire diplomatique et consulaire de la République française pour 1891. (34e année). Nouvelle série. (T. 13.) (1er mai 1891.) In-8, 458 p. *Paris, Berger-Levrault et Cie.*

Begouen (vicomte H.). — La France et l'Angleterre pendant la campagne de Chine en 1860, d'après la correspondance inédite du général Cousin de Montauban ; In-8°, 19 p. *Paris, de Soye et fils.*

Bleibtreu (K.). — Der Imperator. [Napoleon, 1814]. *Leipzig, W. Friedrich.*

Bonnal (E.). — Les Armées de la République. Opérations et batailles (1792-1800), d'après le Dépôt de la guerre et les Archives nationales ; 2e *éd.* In-8, viii-295 p. *Paris, Delagrave.*

Canet (V.). — Histoire de France depuis l'avènement des Bourbons jusqu'à la seconde République. In-8, 503 p. *Lille, librairie de la Société Saint-Augustin.*

Carlyle C. J. Thomas. — The French Revolution. In-12, 624 p. *New-York, Ward, Loch and* Co.

Carré (H.). — La France sous Louis XV (1723-1774) ; In-8, 262 p. *Paris, May et Motteroz.*

*** — Compte rendu des séances de la Chambre des députés, avec relevé des scrutins et indication des votes émis par chaque député pour l'année 1891. Table alphabétique de toutes les questions traitées à la Chambre. Cinquième législature. Session ordinaire de 1891 Seconde partie : 27 avril au 18 juillet. In-8 à 2 col., xxxiii p. et 50 à 114 p. *Paris, Correspondance parlementaire.*

Castan (A.). — La Rivalité des familles de Rye et de Granvelle au sujet de l'archevêché de Besançon (1544-1586). Étude accompagnée de documents inédits sur l'ambassadeur François Bonvalot, sur son neveu, le cardinal de Granvelle, sur leur protégé, l'évêque François Richardot et sur le cardinal Claude de La Baume; In-8, 119 p. *Besançon, Dodivers et Cie.*

Coëtlosquet (É.). — Chartes inédites tirées des archives de Pampelune et de Sona et relatives à Du Guesclin et ses compagnons d'armes. (*Revue historique de l'Orient, 3e livraison, 1890.*)

Delachenal (R.). — Une clause de la paix d'Arras. — Les Conseillers bourguignons dans le Parlement de Charles VII ; In-8, 8 p. *Nogent-le-Rotrou, Daupeley-Gouverneur.*

*** — État du personnel et organisation des bureaux du ministère des Affaires étrangères, suivis de la liste des agents diplomatiques et consulaires de France à l'étranger et de celle des agents diplomatiques et consulaires étrangers en France. In-8, 88 p. *Paris, Berger-Levrault et Cie.*

*** — Frontière (la) franco-suisse pendant la Révolution. In-8, 23 p. *Besançon, Jacquin.*

Ferrand (G.). — Les Musulmans à Madagascar et aux Comores (première partie: les Antaimorona). In-8, xii-169 p. *Paris, Leroux.*

Flers (marquis de). — Le Roi Louis-Philippe. Vie anecdotique (1773-1850), avec cent trente lettres ou documents autographes inédits du roi Louis-Philippe, de la famille royale et des ducs d'Orléans depuis Louis XIV jusqu'à nos jours. In-8, xi-480 p. *Paris, Dentu.*

Funck-Brentano (F.). — Mémoire sur la bataille de Courtrai (1302, 11 juillet) et les chroniqueurs qui en ont traité, pour servir à l'historiographie du règne de Philippe le Bel. In-4, 99 p. et 2 plans. *Paris, Imprim. nationale.*

Ganneron Dom (F.). — Les Comtes de Boulogne ; (Manuscrit de 1640.) In-8, xiv-270 p. *Boulogne-sur-Mer, Deligny.*

Grammont (H. D. de) — Correspondance des consuls d'Alger (1690-1742). In-8, 298 p, *Alger, Jourdan.*

Hamel (E.). — Histoire de France depuis la Révolution jusqu'à la chute du second Empire ; 6e série : Histoire de la seconde République, faisant suite à l'histoire du règne de Louis-Philippe. Février 1848, décembre 1851. In-8, iv-784 p. *Paris, Jouvet et Cie.*

Humbert (Lieutenant-colonel). — La France au Soudan, conférence faite le 26 mai 1891, au congrès annuel de la Société d'économie sociale. In-8, 30 p. *Paris, Levé.*

Labouchère (G.). — Français et Anglais; par Philip Gilbert Hamerton. 2 vol. in-16. T. 1er, XXIV-272 p.; t. 2, 275 p. *Paris, Perrin.*

La Brière (L. de). — Souvenirs et vestiges de l'ordre de Malte subsistant encore à Paris. In-8, 43 p. *Évreux, Odieuvre.*

Laïc (Un). — Le Concordat. Qu'on l'observe loyalement ou qu'on le dénonce. In-16, 133 p. *Paris, Bloud et Barral.*

Lefèvre-Pontalis. — Rapport sur l'ouvrage intitulé « le Saint-Siège et les juifs, ou le Ghetto à Rome », de M. Emmanuel Rodocanachi, secrétaire de la Société des études historiques. In-8, 7 p. *Paris, Picard.*

Leray (V.). — Exposé élémentaire des principes du droit international public. In-8, 63 p. *Laval, Jamin.*

⁂ — Mémoires du général baron de Marbot. T. 3 et dernier : Polotsk; la Bérésina; Leipzig; Waterloo. In-8, 451 p. *Paris, Plon, Nourrit et Cie.*

Masse (J.). — Histoire de l'annexion de la Savoie à la France en 1792. Première partie (du 1er janvier 1792 au 6 octobre 1792). In-8, 100 p. *Grenoble, Allier père et fils.*

⁂ — Nationalité : déclarations, acquisition et répudiation de la qualité de Français (avril-juin 1891). In-8, 97 p. *Paris, Imprimerie nationale.*

Morny (duc de). — Une ambassade en Russie (1856). Extrait des mémoires. In-8, XII-244 p. *Paris, Ollendorff.*

Oncken (A.). — L'Article 11 du traité de paix de Francfort et l'expiration des traités de commerce, le 1er février 1892. In 8, 19 p. *Paris, Larose et Forcel.*

Paris (Gaston) et **A. Jeanroy.** — Extraits des chroniqueurs français (Villehardouin, Joinville, Froissart, Commines), publiés avec des notices, des notes, un appendice, un glossaire des termes techniques et une carte. In-16, III-485 p. *Paris, Hachette et Cie.*

Pradier-Fodéré (P.). — Traité de droit international public européen et américain suivant les progrès de la science et de la pratique contemporaines. T. 5. In-8. 1,175 p. *Paris, Pedone-Lauriel.*

⁂ — Que deviendront les colonies françaises dans l'éventualité d'un conflit franco-russe avec la triple alliance ? Traduction de l'ouvrage polonais « O przymierzu francusko-rosyjskiem napisal Josef Popowski ». In-18, 68 p. *Paris, Baudoin.*

Ridder (A. de). — Les droits de Charles-Quint au duché de Bourgogne. Un chapitre de l'histoire diplomatique du XVIe siècle. In-8, 160 p. *Louvain. E. Peeters.*

Robinet de Cléry (A.). — D'Essling à Wagram. Lasalle. Correspondance; gravures et carte du cours du Danube de Vienne à Raab, dressée par M. le capitaine Matuszinski. In-8, 226 p. *Paris, Berger-Levrault et Cie.*

Saint-Amand (Imbert de). — Marie-Antoinette at the Tuileries, 1789-1791. Tr. by Elisabeth Gilbert Martin. In-12, *New-York, Chas. Scribner's Sons.*

Id. — Marie Louise and the invasion of 1814. Translated by Thomas Sergeant Perry. With Portrait. In-8, 305 p. *London, Hutchinson.*

Trousset (J.). — Histoire d'un siècle (la Révolution française ; le Consulat ; l'Empire ; les Deux Restaurations ; la Monarchie parlementaire ; la Deuxième République; le Second Empire ; la Troisième République) : T. 8. (1830-1848.) In-8, 359 p. *Paris, Librairie illustrée.*

Vars (Baron V. de). — Les Femmes de Talleyrand. In-18, 312 p. *Paris, Kolb.*

ALLEMAGNE

ABHANDLUNGEN AUS DEM STAATSWISSENSCHAFTLICHEN SEMINAR ZU STRASSBURG. — Hrsg. v. G. F. Knapp. *8. Hft.* — **A. Hugenberg** : Innere Colonisation im Nordwesten Deutschlands.

DEUTSCHE ZEIT-U. STREITFRAGEN. — Flugschriften zur Kenntniss der Gegenwart. Hrsg. v. J. B. Meyer. Neue Folge. *84. u. 85. Hft.* — **R. Mahrenholtz** : Wandlungen der Geschichtsauffassung u. d. Geschichtsunterrichtes, besonders in Deutschland.

DIE PREUSSISCHEN GESCHICHTSCHREIBER, D. XVI. U. XVII. JAHRH. — Hrsg. v. dem Verein f. die Geschichte v. Ost-u. Westpreussen. Leipzig, Duncker et Humblot. — *2. Bd. 4. Lfg. 3. Bd, 1. Lfg.* — **Perlach, R. Philippi u. P. Wagner** : S. Grunau's preussische Chronik.

GESCHICHTE DER EUROPÆISCHEN STAATEN.— Hrsg. v. A. H. L. Heeren, F. A. Ukert u. W. v. Giesebrecht. — *Ergänzungsbd.* — Gotha, F. A. Perthes.— **Ch. Meyer**: Geschichte der Prov. Posen.

PUBLICATIONEN AUS DEN K. PREUSSISCHEN STAATSARCHIVEN. — Veranlasst u. unterstützt durch die k. Archiv-Verwaltg. 47. u. 48, Bd. Leipzig, S. Hirzel. — *47. Heft.* — **M. Lenz**: Briefwechsel Landgraf Philipp's d. Grossmüthigen v. Hessen m Bucer 3. Thl.— *48. Heft.*— **H. Reimer**: Hessisches Urkundenbuch. 2. Abth. Urkundenbuch zur Geschichte der Herren v. Hanau u. der ehemal. Prov. Hanau, 1. Bd. 737-1300.

SAMMUNLG GEMEINVERSTÆNDLICHER WISSENSCHAFTLICHER VORTRÆGE.— Hrsg. v. R. Virchow u. W. Wattenbach. — *129. Heft.* **G. Schultheiss**: Das deutsche National-Bewusstsein in der Geschichte.

SCRIPTORES RERUM GERMANICARUM. — In usum scholarum ex monumentis Germaniæ historicis recusi. — **E. L. B. ab Oefele**: Annales Altahenses maiores ex recensione W. de Giesebrecht et E. L. B. ab Oefele. Ed. II. — *Hannover, Hahn.*

STIMMEN AUS MARIA-LAACH. *Ergänzungshft.* 53. — **B. Duhr.** : Pombal. Sein Charakter u. s. Politik nach d. Berichten d. kaiserl. Gesandten im geh. Staatsarchiv zu Wien.

ZEITFRAGEN D. CHRISTLICHEN VOLKSLEBENS. — Hrsg. von E. Frhr. v. Ungern-Sternberg u. H. Dietz, *Stuttgart, Belser's Verl.* — *114. Hft.* — **B. Augurti**: Vaterland, Volkstum u. Staat. Streiflichter auf die gegenwärtige Nationalitätenfrage. — *115. Hft.* — **Frhr. v. Ungern-Sternberg**: Zur Kolonialpolitik d. deutschen Reiches.

Bismark (Prince de). — Opinions et discours. In-8, 36 p. *Paris, Gautier.*

Eberl (F.) — Studien zur Geschichte der Karolinger in Bayern. *Straubing, M. Hirmer.*

Frederick (Harold). — The young emperor William II, of Germany, In-12, 241 p. *New-York, G. P. Putnam's Sons.*

Grand-Carteret (J.). — Crispi, Bismarck et la Triple Alliance en caricatures. In-16, 328 p. *Paris, Delagrave.*

Hüffer (Herm.). — Die Kabinetsregierung in Preussen und Johann Wilhelm Lombard. Ein Beitrag zur Geschichte des preuss. Staates vornehmlich in den J. 1797-1810. In-8, XXVIII-579 p. *Leipzig, Duncker et Humblot.*

Jaeglé (E.). — Mémoires du maréchal H. de Moltke. La guerre de 1870 : 5e éd. In-8, III-504 p. et carte d'ensemble in-f° du théâtre de la guerre. *Paris, Le Soudier.*

Lavisse (E.). — The youth of Frederick the Great. Trans. by Stephen Louis Simeon. In-8, 476 p. *London, Bentley.*

Lockroy (E.). — M. de Moltke, ses mémoires et la guerre future. In-18, 262 p. *Paris, Dentu.*

Melle (W. von). — Das Hamburgische Staatsrecht. In-8, XI-295 p. *Hamburg, Voss.*

Muret. — Lebensbilder einiger Réfugiés a. d. Zeit d. Einwanderg., nach. ihren eig. Aufzeichngn mitgetheilt. *Berlin, E. S. Mittler u. Sohn.*

Paulig (F. R.). — Geschichte der Befreiungskriege (1805 bis 1816). In-8. VIII-368 p. *Frankfurt a/D., Paulig.*

Redern (E.v.) — Kaiser Wilhelm II. u. seine Leute, *Berlin, H. Steinitz'.*

Rittberg (K. G. H. D. Graf v.). — Ein Beitrag zu 1813. Die Belagerg. der Festung Spandau u. damit in Zusammenhang steh. krieger. Ereignisse im Königr. Preussen, vornehmlich in der Kurmark bis gegen Ende 1813. *Graudenz, J. Gaebel.*

Schreiber (W.). — Geschichte Bayerns in Verbindg. m. der deutschen Geschichte. 2 Bd. Vom österreich. Erbfolgekrieg bis auf die Gegenwart. *Freiburg i/Br., Herder.*

RÉPUBLIQUE ARGENTINE

Mitre (B.). — Historia de San Martin y de la emancipacion sud-americana; *Seg. edicion*, 4 vol. In-8, t. 1, LI-644 p.; t. 2, 696 p.; t. 3, 696 p.; t. 4. 628 p. *Paris, Mouillot.*

AUTRICHE

MONUMENTA VATICANA HISTORIAM REGNI HUNGARIAE ILLUSTRANTIA. Budapest. — *Series I. Tom 6. 4.* ***: Mathiae Corvini, Hungariae regis, epistolae ad romanos pontifices datae et ab eis acceptae 1458-1490.

Gindely (Dr Ant.). — Die maritimen Pläne der Habsburger und die Antheil-

nahme Kaisers Ferdinand II. am polnisch-schwedischen Kriege während der J. 1627-1629. In-4, 54 p. *Wien, Tempsky.*

Jelinek (B.). — Materialien zur Vorgeschichte u. Volkskunde Böhmens. 1. Thl. 4. *Wien, A. Hölden.*

Lentner (F.). — Der schwarze Kodex (Code noir). Der afrikan. Sklavenhandel u. die Brüsseler General-Akte vom 2. Juli 1890 in ihren einheitl. Massnahmen zur Bekämpfung der verbrecher. Gewerbsmässigkeit. *Innsbruck, Wagner.*

Neumann (baron de) et A. de **Plason**. — Recueil des traités et conventions conclus par l'Autriche avec les puissances étrangères, depuis 1763 jusqu'à nos jours. Tome XIX [Nouvelle suite, tome XIII]. *Wien, C. Fromme.*

Pribram (A. F.). — Die Heirat Kaiser Leopold I. m. Margaretha Theresia v. Spanien. *Wien, F. Tempsky.*

*** — Die gegenwärtige Lage Europas u. das Kriegs-Budget Oesterreich-Ungarns. *Wien, L. W. Seidel u. Sohn.*

*** — La Triple Alliance en Europe. L'Autriche-Hongrie dans la prochaine guerre. In-8, 88 p. *Paris, Charles-Lavauzelle.*

Ulmann (H.). — Kaiser Maximilian I. Auf urkundl. Grundlage dargestellt. 2. (Schluss-) Bd. *Stuttgart, J. G. Cotta Nachf.*

Zisterer (A.). — Gregor X. und Rudolf v. Habsburg in ihren beiderseitigen Beziehungen. Mit besond. Berücksicht. der Frage üb. die grundsätzl. Stellg. v. Sacerdotium u. Imperium in jener Zeit, nebst einigen Beiträgen zur Verfassungsgeschichte d. Reiches. *Freiburg i/B., Herder.*

BELGIQUE

Revue de droit international et de législation comparée. — N° 5. — **Ernest Nys** : Les Bentham papers du British Museum. — **Rolin-Jaequemyns** : Compte-rendu de la session de l'Institut de droit international à Hambourg (septembre 1891).

Revue générale de Belgique. — *N° 5.* — **M. de Marcey** : Catherine d'Aragon.

Foucault de Mondion. — La Belgique livrée à l'Allemagne (1886-1891). In-8, 1301 p. *Paris, Savine.*

BRÉSIL

Clavero (José). — Los Estados Unidos del Brasil. *Lima, Imprenta de F. Solis.*

Coelho (J.). — Mappa geral dos Estados Unidos de Brazil, segundo os mais recentes trubalhos do Engenheiro. 1 : 500,000. 2. Blatt. Farbendr. *Buenos-Aires, E. Nolte.*

Marcondes — (U.). Benjamin Constant. Collecçao de documentos, noticias e informaçoes para servir à biographia de Benjamin Constant Botelho de Magalhaes e à historia da revoluçao de 15 de novembro de 1889 e da republica dos Estados Unidos do Brazil. 1 vol. in-8, 685 p. *Paris, Motteroz.*

CHILI

Barros Avana (D.). Historia general de Chile. T. X. In-4. 646 p. *Santiago de Chile, R. Jover.*

Kunz (Hugo). — Chile und die deutschen Colonien. In-8, x-634 p. *Leipzig, Klinkhardt.*

Opitz (C.) i H. **Polakowsky**. — Mapa de la republica de Chile. 1 ; 2,500,000 Ed. correjido 1891. 2 Blatt. Farbendr. *Santiago ; Frankfurt a. M., C. Jügel*

COLOMBIE

(*par M. Rubio y Lluch*)

Alvarez (Enrique). — *Historia patria* per Jose Maria Quijano Otero, compendiada y adaptada à la enseñanza. 148 p. *Bogotà, Tipogr. Salesiana.*

Jinenez de la Espada. — Epitome de la Conquesta del Nuevo Reino de Granada, per M. J. de la E. (*Revista lit.* de Bogotà, Anc. 1 Entrega 9ª).

Martinez Silva (Carlos). — Compendio de Historia Antigua. *Bogotà, Imp. de La Luz.*

Ortega (Eugenio). — Historia general de los Chibchas. 104 p. *Bogotà, Tipogr. de Samper, Matiz.*

Pineres (Eduardo G.). — Documentos para la Historia del departamento de Bolivar. *Cartagena, Imprenta de Araujo.*

ÉGYPTE

Chélu (A.). — De l'Équateur à la Méditerranée. Le Nil, le Soudan, l'Égypte. Cartes hors texte. In 8, VII-512 p. *Paris, Garnier frères.*

Wingate (F. R.). — Mahdiism and the Egyptian Sudan: Being an account of the rise and progress of Mahdiism and of subsequent events in the Sudan to the present time. Maps and plans. In-8, 630 p. *London, Macmillan.*

ESPAGNE

(*par M. Rubio y Lluch*)

Coleccion de libros españoles raros y curiosos. — Tomo XX. — Pio IV y Felipe II, primeros diez meses de la embajada de D. Luis de Requesens en Roma (1563-64). *Madrid, Raphaël Marco.*

*** — Coleccion de documentos inéditos para la Historia de España. XCVI. Cartas de D. Pedro de Toledo y Osorio, Marques de Villafranca al Rey Felipe III. 1616 à 1618 Cartas de Felipe IV relativas à la guerra de Cataluña de 1644 à 1647. In-4, 521 p. *Madrid, Murillo.*

Documentos escogidos del archivo de la casa de Alba. — Los publica la Duquesa de Berwick y de Alba, Condesa de Siruela. In-4, 610 p. *Madrid.* Empieza con Doc. del.

Siglo XV y
del Siglo XVI refererentes à la persona y à la casa del.
D. de Alba, D. Fernando Alvarrez.
de Toledo y de su hijo D. Fadrique de Toledo. Cartas de Soberanos al D. de Alba.
Doc. referentes à América.
Id. que tratan de la corte pontificia.
Cartas de D. Jean de Austria. (Batalla de Lepanto.
Empresas de Africa.
Doc. relatios à los Paisos Bajos.
Cartas del principe D. Carlos, hijo de Felipe II y notisas de in vida y muerte (Estas noticias ó *relacion* hecha por Zurita, des conocida). — Cartas sobre aruntos de Portugal. Id. sobre asuntos varios. Doc. del S. XVII. S. XVIII. Apendice de los s. XI à XIV.
Doc. escogidos del Archivo de la Casa de Alba.
Hay una carta de Felipe II sobre el proyecto de canalizar el ismo de Suez. Cartas de Rousseau à un D. de Alba enciclopedista.
Cartas de Maria Stuartd,
Cartas de la Garcilaso de la Vega al D. de Alba y viceversa. Garcilaso de la Vega era un agente oficioso en la Corte pontificia cuando las relaciones oficiales citaban cortadas. El Papa le dió tormento.
En lo referente à America, se incluyen in el tômo libramientos con firmas autógrafas de Cristobal Colon: la reclamacion contra este de 180.000 ms: mas los sueldos de 3 anos de servicios hecha por Juanoto Berardi en 1495 cuyas cantidanes dice, desea ce entreguen a sus testamentarios Bufaldi y Americo Vespuci, para une hija huerfana y pobre; otros escritos de D. Hernando Colon, del Obispo de St-Domingo, del M. de Cate, etc.
Privilegio dado en Coria 13 avril 1483 por Andrés Paleologo. *Emperador de Constantinobla*, a favor del C. de Osorno.

Memorial historico espanol. — Coleccion de documentos, opusculos y antiguedades que publica la Real Academia de la Historia. *Tomo XXII.* (Tomo III de la Crónica escrita por Miguel Parets entre los años de 1626 à 1660. Comprend este tomo desde et 1° de déc. de 1640 hasta los primeros dias de abril de 1641). Imprenta y fundicion de Manuel Tello D. Evaristo, In-4, 482 p.

*** — Discours de St-Louis de Gonzague à Philippe II, roi d'Espagne. Fac-similé du manuscrit original, avec la traduction en français et en italien, In-4 à 2 col., 24 p. *Paris, 30 rue St-Sulpice.*

Coroleu (José). — Documents historichs catalans del sigle XIV. Coleccio de cartas familiars corresponents als regnats de Pere del Punyalet y Johan I. In-4. *Imprempta La Renaixensa.*

Fernandez Duro (Cesareo). — Estudios historicos del reinado de Felipe II. El desastre de los Gelves (1560-61). Antonio Perez en Inglaterra y Francia (1591-1612). In-8, 460 p *Madrid.* (*Coleccion de escritores castellanos*).

Foreman (J.). — The Philippine Islands: A historical, geographical, ethnographical, social and commercial sketch of the Philippine Archipelago and its political dependencies. Map. In 8, 494 p. *London, Low.*

Girbal (Enrique Claudio). — Epistolario del cardenal gerundense Fr. Benito de Sala y de Caramany Obispo de Barcelona. Comprende los años de 1704 à 1714.

Manrique (A. M.). — Guanhani. Investigaciones historico geograficas sobre el derrotero de Cristobal Colon por las Bá-

hamas y costa de Cuba, que comprende la situacion exacta de la primera tierra descubierta del Nuevo Mundo. In-4, 230 p. *Arrecife (Canarias), Impr. de Lanza rote.*

Mellado (F.). — Tratado elemental de derecho politico. In-4, 954 p. *Madrid, G. Hernandez.*

Monsalvatje y Fossas (Francisco). — *Besalu*, su historia, sus condes, su obispado y sus monumentos. 2 vol. *Olot, Juan Bonet.*

Moret (P. J. de). — Anales del reino de Navarra. Tomo III. *Tolosa Lopez.*

Nogara (B.). — Cristoforo Colombo é la scoperta delli America. In-16, 60 p. *Milano, Palma.*

Reparaz (G.). — España en Africa, y otros estudios de politica colonial. In-8, XXII-218 p. *Madrid, Imprenta La Justicia.*

Soler (Gayetá). — Badalona, monografia histórich-argueologica. In-8, 160 p. *Barcelona. Imprempta de Fidel Giro.*

Vilardaga y Canellas (Jacinto). — Historia de Berga y breves noticias de su comarca, desde los tiempos primitivos hasta nuestros dias. *Barcelona.*

Zenen (A.S.). Episodios historicos de America: descubrimiento, conquista, coloniaje, independencia. In-8, 191 p. con laminas. *Paris, Garnier, hermanos.*

ÉTATS-UNIS

AMERICAN CATHOLIC QUARTERLY REVIEW. — *Octobre.* — **J. A. Mooney** : The two Siciles and the Camorra. — **Rev. Reuben Parsons** : The suppression of the Templars.

Ellis (J.-J.). — Abraham Lincoln. Portrait. In-8, 195 p. *London, Nisbet.*

Detmold (C. E.). — The historical and diplomatic writings of Niccolo Machiavelli. *New ed* In-8, 4 vol. *Boston, Houghton, Mifflin and C°.*

Ford (Worthington). — The writings of George Washington, including his diary and correspondence. Vol. X. In 8. *New-York, G. P. Putnam's Sons.*

Kempin (E.). — Die Rechtsquellen d. Gliedstaaten u. Territorien d. Vereinigten Staaten v. Amerika m. vornehml. Berücks. d. bürgerl. Rechts. *Zurich, Orell Füssli.*

Schurz (Carl). — Abraham Lincoln. In-16, 117 p. *Boston, Houghton, Mifflin and C°.*

Stone (William L.). — Letters of Brunswick and Hessian Officers during the American revolution. In-8. 260 p. *Albany, Joel Munsell's Sons.*

ÉQUATEUR

Gonzalez (Fed.). — Historia general de la Republica del Ecuador. Tomo I. In-4, 310 p. *Quito, Imprenta del Clero.*

*** — La Santa Sede y el Presidente del Ecuador. In-8, 62 p. *Quito, Imprento del Gobierno.*

GRANDE-BRETAGNE

GOVERNMENT PUBLICATIONS. — **Military.** — Handbook of the military forces of Austria-Hungary. Prepared in the intelligence Division of the War Office by Major J. J. Levarson. — **Id.** — Handbook of the French Army prepared in the intelligence Division of the War Office by Capt. G. A. K. Wisely, Edited by Capt. Charles à Court, Rifle Brigade. Staff-Captain Intelligence Division. — **Civil service commission.** — Open competition for student interpreterships in China, Japan and Siam. July, 1891. Regulations, examination papers, and table of marks. — **Id.** — Open competition for clerkships in the Public Record Office (England). June, 1891. Regulations, Examination papers, and table of marks. — **Admiralty.** — Pacific Islands, Vol. 2. (Central and Eastern Groups). Containing former Vols. 2,3, and Fiji Islands, Sailing Directions for Fiji, Kermadec, Tonga, Samoa, Union, Phænix, Ellice. Gilbert, and Marshall Islands ; Tubuai, Cook, and Society Islands ; Paumotu or Low Archipelago ; Marquesas ; the Line Islands or Scattered Islands near the Equator, and the Sandwich Islands. 2nd ed. Compiled from Various Sources. — **Chronicles.** — Giraldi Cambrensis Opera. Vol. 8. De principis instructione liber. Edited by George F. Warner, M.A. F.S.A., Assistant keeper of manuscripts British Museum. With an index to vols. 1-4 and 8. — **Id.** — Year books of the reign of King Edward the Third. Year XV. Edited and translatet by Luke Owen Pike. — **Calendars.** — Calendar of the Patent Rolls preserved in the Public Record Office. Prepared under the superinten dence of the deputy keeper of the Record. Edward III, A. D.

1327-1330. — **Scotch** Record Works. — The register of Privy Council of Scotland. Edited and abridged by David Masson, Vol. 10. A. D. 1613-1616. H. M. General Register House, *Edinburgh*, 1891.

*** — Days of Queen Mary ; or, annals of her reign. Containing particulars of the restoration of Romanism and the sufferings of the martyrs during that period. (New Half-crown Series). In-8. *London, Religious Tract Soc.*

PARLIAMENTARY. — Historical MSS. Commission. 13th report, appendix, part 1, MSS. of the Duke of Portland, — **Statutes** : Public general acts passed in the 54th and 55th years of the reign of Her Majesty Queen Victoria. With index, tables, etc. In-8. *London, Eyre and Spottiswoode.*

Carter (G.).— Outlines of English history from 1066-1815. In-8. *London, Relfe.*

Froude (J.-A.). — The divorce of Catherine of Aragon. The story as told by the imperial ambassadors resident at the Court of Henry VIII. Being a supplementary volume to the author's history of England. In-8, 476 p. *London, Longmans.*

Fyfe (H. Hamilton). — Annals of our time : A record of events, social and political, home and foreign. Vol. 3, Part 1 : From the date of the fiftieth anniversary of the accession of Queen Victoria to the end of the year 1890. In-8, 168 p. *London, Macmillan.*

Henty (G. A.). — The dash for Khartoum. In-12, 382 p. *New-York, Charles Scribner's Sons.*

Id. — Held Fast for England. In-12, 353 p. *New-York, Chas. Scribner's Sons.*

Hodder (E.). — Heroes of Britain in peace and war. Vol. 1. In-folio. *London, Cassell.*

Hood (P.). — Oliver Cromwell : His life, times, battlefields and contemporaries. 3rd eb. In-8, 420 p. *London, Hodder and Stoughton.*

Hume (David). — History of England from the earliest records to the present time. In-8. 2650 p. 3 vol. *New York, Ward, Lock and Co.*

Sayous (E.). — Les deux Révolutions d'Angleterre (1603-1689) et la nation anglaise au XVIIe siècle. In-8, 256 p. *Paris, May et Motteroz.*

Seaforth (A. Nelson). — The last great naval war. An historical retrospect. In-4 120 p. *London, Cassell.*

Southey (R.). — Life of Nelson. With Illusts. In-8. 84 p. *London, Simkin.*

Weir (A.). — Historical basis of modern Europe. In-8. *London, Swan Sonnenschein.*

CANADA

Buckley and Robertson. — History of England and Canada. In-12, 427 p. *Toronto Ont., The Copp Clarke Co.*

Edgar (Matilda). — Ten years of Upper Canada in peace and war (1805-1815) : Being the Ridout letters, with annotations. Captivity among the Shawanesse Indians, in 1788, of Thos Ridout, afterwards Surveyor-General of Upper Canada, Vocabulary of the Shawanese language. In-8, 389 p. *London, T. Fisher Unwin.*

Mercier (H.). — La France et le Canada, conférence faite à Chartres, le 22 juin 1891. In-8, 51 p. *Chartres, Garnier.*

COLONIES

Hodder (E.). — George Fife Angas, father and founder of South Australia. In-8, 432 p. *London, Hodder and Stoughton.*

Hughes (Josiah). — Australia revisited in 1890, and excursions in Egypt, Tasmania and New Zealand. In-8, 500 p. *London, Simpkin.*

*** — In Afrikanderland and the land of Ophir : Being notes and sketches in political, social and financial South Africa. In-8 (*Pall Mall Gazette* Extra No 58).

Murray (R. W.). — South Africa from Arab domination to British rule. With maps, etc. In-8, 223 p. *London. Stanford.*

Rubinstein (S.). — Die Emancipation der Inden. In-8, 31 p. *Paris, Reiff.*

HAITI

Roche-Grellier. — Histoire d'Haïti, à l'usage des écoles. In-18, 136 p. *Paris, Rousseau.*

ITALIE

(*par le Dr Carlo Merkel*).

ARCHEOGRAFO TRIESTINO. — *N. S. XVII, 1.* — **A. Morpurgo** : Notizie intorno alla guerra della successione Spagnuola ed alla ribellione di Francesco Rakoczy II.

Archivio Storico Lombardo.—*S.2ª, XVIII, 3.* — **G. Agnelli** : Roncaglia. Dissertazione storico-topografica sul vero luogo delle diete imperiali. — **G. Romano** : Un matrimonio alla corte de' Visconti (matrimonio di Lucia, figlia di Bernabo Visconti, con Federico, figlio di Baldassarre langravio di Turingia, nel 1399). — **G. B. Intra** : Le due Eleonore Gonzaga imperatrici.

Archivio storico per le provincie Neapoletane. *XV, 3.* — N. **Bavone** : Notizie storiche racolte dai registri Carice della Cancelleria Aragonese.

Archivio Storico Siciliano. — *NS. XV.* — **G. B. Siragusa** : Le imprese Angioine in Sicilia negli anni 1338-1341.— **A. Sansone** : La Sicilia nel trentasette.

Nuovo Archivio Veneto. — *I, 3.* — **P. Zanetti** : L'assedio di Padorre del 1509 in correlazione alla guerra combattuta nel Veneto dal maggio all' ottobre.

Bergonzi (G.). — La prima compagnia della guardia nazionale di Reggio Emilia e la sua ritirata fino a Rimisi nel marzo 1831 ; narrazione storica del suo capitano. In-8, 32 p. *Pesaro, Federici.*

Borbonese (E.).— Gli ultimi d'Azeglio : conferenza. In-8, 55 p. *Saluzzo, Lobetti-Bodoni.*

Calligaris (G.). — Di tre diplomi di Federico II, uno dei quali inedito : nota. In-8, 18 p. *Torino, Clausen.*

*** — Carlo Emanuele I duca di Savoia : **Rinando** (C.). Prefazione ; **Orsi** (P.). Il carteggio di Carlo Emanuele I da ricerche negli archivi d'Italia, Francia ed Inghilterra ; **Manfroni** (C.). Carlo Emanuele I e il trattato di Lione, con nuovi documenti tratti dal R. Archivio di Torino e dall' archivio pontificio ; **Chiapusso** (F.) Carlo Emanuele I e la sua impresa sul marchesato di Saluzzo : lettere del nunzio di Savoia ricavate dall' archivio Vaticano ; **Gabotto** (F.). Un principe poeta : saggio di un lavoro sulla corte letteraria di Carlo Emanuele I di Savoia ; **Molineri** (G.). I poeti italiani alla corte di Carlo Emanuele I, In-8, VII-263 p. *Torino, Bocca.*

Cipolla (C.). — Nuovi studi sull' itinerario di Corrado II nel 1026 : nota II (Corrado II nell' attuale Piemonte). In-8, 18 p. *Torino, Clausen.*

Fabbri (P.). — Memorie storico-biografiche sulla R. Casa di Savoia. In-8, 23 p. *Siena, Nava.*

Grabinski (J.). — Amédée de Savoie duc d'Aoste, roi d'Espagne : In-8, 55 p, *Paris, de Soye et fils.*

Masse (G.). — Histoire de l'annexion de la Savoie à la France en 1792. 1re Partie : Du 1er janvier 1792 au 6 octobre 1779, In-8, 100 p. *Grenoble, Allie.*

Mitrovic (B.). — Federico II e l'opera sua in Italia, in-8, 127 p. *Trieste, Balestra.*

Narjoux (F.).— Français et Italiens. In-16, 288 p. *Paris, Savine.*

Pasini (G.). — La battaglia di Velletri del 19 maggio 1849, con alcuni cenni preliminari. In-8, 20 p. *Velletri, Bertini.*

Pietriboni (E.). — Commemorazione di Giuseppe Garibaldi. In-8, 38 p. *Venezia, Visentini.*

Pimodan (G. de). — Souvenirs du général marquis de Pimodan (1847-1849, avec une introduction et des notes, par un ancien officier. Cartes des campagnes d'Italie et de Hongrie. In-16. *Paris, Champion.*

Revel (Di) **Genova**. — Il 1859 e l'Italia centrale : miei ricordi. In-8, 128 p. *Milano, Dumolard.*

Schack (A. v.). — Joseph Mazzini und die Italienische Einheit. In-8, vi-185 p. *Stuttgart, Cotta.*

Suriano (M.), **Barbaro** (M. A.).— Despatches of Michele Suriano and Marc Antonio Barbaro, Venetian ambassadors at the court of France (1560-1563), edited by H. **Layard**. in-4, 107-clvi p. *Lywington, King.*

MEXIQUE

Boban (E.). — Documents pour servir à l'histoire du Mexique. Catalogue raisonné de la collection de M. E.-Eugène Goupil (ancienne collection J. M. A. Aubin). Manuscrits figuratifs et autres sur papier indigène d'agave mexicana et sur papier européen antérieurs et postérieurs à la conquête du Mexique (xvie siècle). 1er volume. In-4°, xv-432 p. *Paris, Leroux.*

Icarbalceta (Joaquin Garcia). — Nueva coleccione de documentos para la historia de Mexico. Tomo tercero. Pomar y Zurita (siglo XVI) *Mexico. Imprenta de Francisco Diar de Leon.*

Verdia (L. P.). — Compendio de la historia de Mexico desde sus primeros tiempos hasta la caida del segundo imperio, 2e éd. In-16, xvi-492 p. *Paris, Garnier frères.*

PAYS-BAS

Friso. — Attention ! Réponse à la brochure d'« Aldegonde », intitulée « Contre la France, front » (Naar Frankrijk.front) ; Traduit du hollandais. In-8, 38 p. *Paris, Fischbacher.*

PÉROU

Tschudi (J. J. v.). — Culturhistorische u. sprachliche Beiträge zur Kenntniss d. alten Perù. *Wien, F. Tempsky.*

RUSSIE

Biot et E. Massard. — La France et la Russie contre la Triple alliance. La guerre de montagnes ; éd. illustrée. Livraison 1. In-8, p. 1 à 8. *Paris, Fayard.*

Regel (W). — Analecta Byzantino-Russica. 154 p. In 4, *Petrepoli.*

SAINT-SIÈGE

(*par le Dr Carlo Merkel*).

Archivio Storico Italiano. — *S. 5, VIII, 3.* — **E. Casanova.** Un esemplare delle lettere che si scrissero Carlo Ve Clemente VII per la convocazione di un Concilio (1530) ; con correzioni autografe di Francesco Giucciardini.

Delarc (l'abbé O.)— Saint Grégoire VII et la réforme de l'Église au XIe siècle ; T. 3 et dernier volume. In-8. 643 p. *Paris, Retaux-Bray.*

Digard (G.), **M. Faucon** et **A. Thomas.** — Les registres de Boniface VIII, Recueil des bulles de ce pape, publiées ou analysées d'après les manuscrits originaux des archives du Vatican. 6e fascicule, publié par Georges Digard. In-4, à 2 col., 322 à 554 p. *Paris, Thorin.*

Funke (P.). — Papst Benedikt XI. Eine Monographie. In-8, 151 p. *Münster, Schöning.*

Langlois (E.). — Les Registres de Nicolas IV. Recueil des bulles de ce pape. publiées ou analysées d'après les manuscrits originaux des archives du Vatican ; 5e fascicule. Feuilles 69 à 85, p. 545 à 680. (1er juillet 1891). In-4° à 2 col., p. 545 à 680. 6e fasc. Feuilles 86 à 102, in-4, à 2 col., p. 661 à 881. *Paris, Thorin.*

Le Roy (A.). — Le Gallicanisme au XVIIIe siècle. La France et Rome de 1700 à 1715. Histoire diplomatique de la bulle Unigenitus jusqu'à la mort de Louis XIV, d'après des documents inédits (dépôt des Affaires étrangères, archives d'Amersfoort, etc.). In-8, XVIII-794 p. *Paris, Perrin et Ce.*

Zisterer (A.). — Gregor X und Rudolf von Habsburg in ihren beiderseitigen Beziehungen. Mit besonderer Berücksichtigung der Frage über die grundsätzliche Stellung von Sacerdotium und Imperium in iener Zeit, nebst einigen Beiträgen zur Verfassungs-Geschichte des Reiches. In-8, VI-170 p. *Freiburg i. Br., Herder.*

SUÈDE

Devrient (O.). Gustav Adolf. Historisches Charakterbild. *Leipzig, Breitkopf und Härtel.*

Jonas (E.)—Oscar II. König v. Schweden u. Norwegen, prosaische Schriften. *Hamburg, Verlagsanstalt A.-G.*

SUISSE

Quellen zur schweizer Geschichte. Hrsg. v. d. allg. geschichtforsch. Gesellschaft. d. Schweiz. *Basel, A. Geering. 10 Bd.* — Rätische Urkunden a. d. Centralarchiv. d. fürstl. Hauses Thurn u. Taxis in Regensburg. Mit enem Anh.: Bruchstücke e. rät. Schuldenverzeichnisses. — Urkunden z. Geschichte d. Oberwallis.

Sammlung schweizerischer Gesetze. — *Nr. 1 — 4.* — **F. Meili** : Die schweizerische Gesetzgebung üb. den Schutz der Erfindgn., Marken, Muster u. Modelle, nebst der internationalen Konventionüb. das gewerbl. Eigenthum.

Blumer (J. J.). — Handbuch d. schweizerischen Bundesstaatsrechtes. 1 Bd. 3. Aufl. . Hrgs v. J. Morel. *Basel, B, Schwabe.*

Chatelain (E.). — Les étudiants suisses à l'École pratique des hautes études (section des sciences historiques et philologiques (1868 1891), avec un appendice sur les étudiants suisses de Paris aux XVe et XVIe siècles In-8, 50 p. *Paris, Bouillon.*

*** — Denkschrift der historischen u. antiquarischen Gasellschaft zu Basel. Zur Erinnerg. an den Bund der Eidgenossen vom 1. Aug. 1291. *Basel, B. Schwabe.*

Hilty (C.). — Die Bundesverfassungen d. schweiz. Eidgenossenschaft. *Bern, K. J. Wyss.*

Niox (Colonel. — Géographie militaire. II : Grandes Alpes ; Suisse, Italie ; 3e *éd.*, carte et croquis. In-18, x-253 p. *Paris, Baudouin.*

Oechsli (W.). — Die Anfänge d. schweiz. Eidgenossenschaft. *Bern, K. J. Wyss.*

TURQUIE

Tomaschek (W.). — Zur histor. Topographie v. Kleinasien im Mittelalter. I. Die Küstengebiete u. d. Wege d. Kreuzfahrer. *Wien, F. Tempsky.*

VENEZUELA

(*par M. Rubio y Lluch*)

Documentos para los anales de Venezuela. (desde el movimiento de separacion de la Union colombiana hasta nuestros dias). En curso de publication. *Caracas.* (4 tomos).

Le Gérant : E. JAMIN.

Laval. — Imprimerie et stéréotypie E. JAMIN, rue de la Paix, 41.

L'AMBASSADE DU DOGE DE GÊNES

IMPERIALE LESCARO

A VERSAILLES

EN 1685

(D'après un manuscrit de la Bibliothèque Corsini).

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE, Cabinet des médailles.

On connaît l'ambassade du Doge de Gênes à Versailles, après le bombardement de sa patrie en 1684, par la réponse altière qu'on lui prête à cette occasion : « Que trouvez-vous de plus extraordinaire à Versailles ? » — « C'est de m'y voir » [1]. Mais on n'en connaît guère que ce détail qui, selon toute apparence, n'est pas authentique. Chose singulière, le marquis de Sourches, dans ses mémoires (t. I, 218), est le seul à raconter cet évènement ; aucun mémoire du temps, aucun historien, aucun épistolaire, pas même Madame de Sévigné, si prodigue de petits racontars de cour, ne mentionne avec quelques détails un épisode pourtant si marquant et si bien fait pour rehausser la gloire du souverain. Le récit circonstancié qu'on en trouve dans un manuscrit de la bibliothèque Corsini [2] de Rome,

[1] C'est à Seignelay qu'aurait été faite cette réponse. (VOLTAIRE, *Siècle de Louis XIV*, chap. XIV).

[2] Ms. 35, B. 3. p. 1 et suiv.

et que seul peut avoir dicté un des membres de l'ambassade, comble fort heureusement cette lacune [1].

On a violemment reproché à Louis XIV le bombardement de Gênes. Cette brutale atteinte aux droits d'une cité libre, qui laissa, en somme, les contemporains assez indifférents, a été jugée avec sévérité par les historiens de ce temps [2].

Certes, les puissants ont toujours mauvaise grâce à user de leur force contre les faibles, et les contemporains aussi bien que la postérité prennent inévitablement le parti du vaincu, même s'il n'a pas raison. Cela fait honneur à la nature, si ce n'est à la sagesse humaine. Mais il faut se rappeler pourtant que la République génoise, délivrée, encore qu'un peu rudement, du joug des Français par le marquis de Pescara [3], était restée inféodée à l'Espagne. Jamais alliée, pour son malheur, ne fut plus fidèle ; on y poussait la sympathie jusqu'à s'habiller et à se couper la barbe à la mode castillane. Un pamphlet qui parut vers cette époque et qui a ce titre significatif : « Dialogue entre Gênes et Alger, *villes foudroyées* » [4], dépeint fort bien l'état des esprits dans la République. Gênes affirme que les Espagnols lui sont chers et qu'il ne peut en être autrement : « Je n'ai pas un pouce de terre, dit Gênes, qui ne soit plein de l'or de l'Espagne, et je ne mange pas un morceau de pain qui ne vienne de leurs Indes ; en un mot il n'entre aucun bien chez moi qui ne vienne de chez eux » [5]. Et plus loin : « Examine toutes les victoires et tous les avantages que mes chers Espagnols ont eus sur la France, et tu trouveras toujours que les fidèles Génois ont porté du bois au

[1] C'est la réplique, au point de vue génois, de la narration de l'écrivain français. Les deux récits, semblables sur bien des points, se complètent et se corrigent ; celui-ci contient, en plus, le texte assez curieux du discours prononcé par le doge, qui n'existe pas ailleurs.

[2] Sismondi, *Histoire des Républiques italiennes*, t. XVI, 276 ; — Michelet, *Histoire de France*, t. XIII, 221 ; — Duruy, *Histoire de France*, in-octavo, t. II, 246.

[3] Il y laissa massacrer, dit-on, un grand nombre de partisans de la France. (Giucciardini, t. III, 76 ; *Nouvelle Biographie*, article d'Avalos).

[4] Amsterdam, 1685, in-12, texte italien et français en regard.

[5] Ibid., p. 12.

feu par le moyen de l'argent ou en fournissant des amiraux aux armées navales et des généraux à celles de terre »[1]. Bien au contraire, la France est odieuse à tout bon Génois ; les citoyens suspects d'admiration ou d'attachement pour ce pays étaient en butte à l'animadversion générale.

Cette haine s'était manifestée à plusieurs reprises de façon à ne laisser aucun doute au roi de France et à lui causer même quelque inquiétude. Les Génois s'en vantaient : « Ils ont fait manquer l'entreprise sur Crémone et la Lombardie, poursuit le pamphlet, permis aux montagnards de *dépouiller* les soldats Français, (on sait ce que cela veut dire), secouru d'argent le gouverneur de Milan, pendant que les amis de l'Espagne obtenaient les meilleures places, et que les charges les plus éminentes étaient réservées aux capitaines des sept galères génoises que l'on savait à la dévotion de l'Espagne »[2]. Ajoutez à cela que Gênes était véhémentement suspectée d'avoir passé des armes et fourni de l'argent aux Deys d'Alger et de Tunis.

Certes, l'heure de ces bravades était mal choisie. Le roi Louis XIV se trouvait précisément alors à l'apogée de sa puissance, de sa gloire et de son arrogance. Il avait lutté avec acharnement pour ruiner la prépondérance de la maison d'Autriche, et la paix de Nimègue venait d'en consacrer la déchéance et d'assurer l'hégémonie de la France en Europe. Ne tenant plus compte des avis de Colbert, privé même bientôt de ce sage conseiller (1683), il n'écoutait plus que Louvois, son hautain ministre, et Seignelay « très indigne fils de Colbert »[3] qui voulait, coûte que coûte, montrer qu'il était aussi vaillant dans l'action que prudent dans le conseil.

A la guerre ouverte, succéda cette paix « rongeante et envahissante » qui donna à la France vingt villes importantes ; Sarrebruck, Deux-Ponts, Luxembourg, Montbéliard, Strasbourg, mais lui aliéna l'Europe. Peu importait au roi ; il entendait

[1] Ibid., p. 18.
[2] Ibid., p 24.
[3] Michelet, *loc. cit.*

être le maître partout, sur mer comme sur terre. Or, dans la Méditerranée, deux peuples, outre l'Espagne, faisaient surtout obstacle à ses desseins : les Barbaresques, dont il eut vite raison, prenant, en cette circonstance, le rôle de champion de la chrétienté, comme naguère Charles-Quint, et les Génois, « ces Hollandais du Midi », ces fiers marchands qui ne voulaient point s'incliner devant lui, ces alliés si fidèles de l'Espagne, dont les flottes sillonnaient la Méditerranée et disputaient partout aux Français la prééminence commerciale et la prépondérance navale.

On cherchait donc ardemment à Versailles un prétexte pour écraser la trop puissante et trop orgueilleuse cité. Une première tentative avait échoué. La France ayant fait établir à Savone un dépôt de sel pour approvisionner Casal, il en résulta un grand préjudice pour la République elle protesta, menaça de détruire les magasins, mais on tint bon à Paris, et finalement les Génois se résignèrent

Louis XIV voulut alors pousser plus loin l'humiliation : il enjoignit à la République de suspendre l'armement de quatre galères que l'on disait destinées, aux termes d'un traité secret, à grossir la flotte espagnole. Pour appuyer cette outrageante injonction, M. de Saint-Olon, l'un des gentilshommes ordinaires du roi, fut dépêché à Gênes comme envoyé extraordinaire, avec le titre de résident. Sa présence ne fit qu'envenimer la querelle ; ce furent d'abord des vétilles : ainsi, le résident espagnol avait seul le droit de traverser en chaise le Pont-Royal ; le résident français réclama avec insistance le même droit ; on le lui accorda, mais, pour qu'il ne pût tirer vanité de cet avantage, tous les habitants de la ville furent, par le même décret, admis à en faire autant. Bientôt les griefs devinrent plus graves. Le roi avait exigé le salut en mer ; Pallavicini fut puni pour avoir abaissé son pavillon en présence d'une escadre qui cependant était supérieure en nombre à la sienne. La populace se mit à insulter, à malmener les gens de l'ambassadeur : tous ceux qui remplissaient

[1] Muratori, *Annales*, t. XI, 280.

une fonction quelconque auprès de lui, son médecin, son apothicaire, étaient frappés d'amendes ; on exila le confesseur de sa femme ; on attenta même, assure-t-on, à sa vie [1]. Il est vrai que, de son côté, le résident se permettait de faire à l'occasion bâtonner les citoyens de la République.

Les rapports devenaient de jour en jour plus difficiles, lorsque les Génois mirent le comble à la mesure en faisant opérer le lancement des quatre galères ; « ce fut, dit le Dialogue, la pierre de chute et de scandale qui te fit si rudement broncher. »

Le roi déclara sur-le-champ la guerre à la République : « Il était ordonné à quiconque rencontrerait n'importe où des vaisseaux ou des bâtiments génois de les saisir et de les arrêter, et d'envoyer leurs équipages dans les prisons des ports de France les plus voisins [2]». En même temps une flotte de quatre-vingt-dix voiles, dont seize gros navires, vingt galères, et dix de ces bateaux de guerre qu'on nommait galiotes à bombes et qu'un obscur marin, Bernard Renau, venait d'inventer, se dirigea sur la ville. Le vieux Duquesne la commandait ; le duc de Mortemar dirigeait les galères, et Seignelay avait tenu à honneur d'être à bord. On arriva devant Gênes le 14 mai.

Les Espagnols sur qui la malheureuse cité avait trop compté, se tenaient cois. Alors elle envoya auprès de Seignelay six sénateurs pour faire sa soumission. Mais Seignelay exigea l'abandon à la France des quatre galères et la promesse que quatre sénateurs se rendraient à Versailles pour implorer la clémence du Roi et lui jurer obéissance. Comme on hésitait, les galiotes ouvrirent, le 18 mai, le feu sur la ville, « ce musée de l'Europe », et, dix jours durant, y portèrent la ruine et la mort. Quatorze mille bombes, dit-on, furent lancées [3] qui détruisirent un grand

[1] De Haxis de Flassan, *Histoire générale de la Diplomatie française*, t. IV, p. 83.

[2] Jean Dumont, *Corps universel diplomatique du Droit des gens*, 1726, t. VII, 79.

[3] « Lesquelles bombes, écrivait Louvois à Créqui, le 25 mai, ont fait un si surprenant effet dans la ville de Gênes, que les trois quarts d'icelle étaient entièrement consumés du feu qui, ayant commencé le dix-neuvième du même mois, durait encore ce jour-là (le 25) et était si grand qu'à sa lueur on pouvait lire sur les vaisseaux du roi. » (Camille Rousset, *Histoire de Louvois*, t. III, p. 276).

nombre de ces palais, de ces édifices, de ces églises dont s'enorgueillissait « Gênes la Superbe ». Enfin, le 28, les Français espérant que, grâce au désarroi qui régnait dans la ville, ils pourraient y pénétrer, tentèrent un débarquement à Bisagno, mais les assiégés, aidés de quelques troupes envoyées par le gouverneur de Milan, repoussèrent cette attaque ; le chevalier de Léry, qui la dirigeait avec M. de Mortemart et le chevalier de Tourville, fut tué [1]. La flotte leva l'ancre et fit voile vers la Provence [2]

La leçon pourtant avait été rude ; la fière République dut s'humilier. A la fin de 1684, Louvois écrivait à Catinat : « Quoiqu'il n'y ait pas d'apparence que les Génois soient assez fous pour obliger le roi à faire marcher une armée contre leur ville, Sa Majesté doit commencer à régler, dans les premiers jours du mois prochain, ce qu'il y a à faire pour les contraindre à se soumettre » (26 décembre 1864). Et l'on organisa une armée de vingt-quatre mille hommes d'infanterie, six mille chevaux, vingt-cinq mortiers (Mémoire pour le bombardement de Gênes, 12 janvier 1685 ; voir également Dangeau, mai 1685). Louis XIV refusa d'abord de traiter et ne se laissa ou prétendit ne se laisser fléchir que grâce à l'intervention amicale du Pape [3] et l'attitude repentante de l'envoyé génois, Paolo de Marini : Colbert de Croissy reçut les pleins pouvoirs du roi de France, et, le 12 février 1685, la paix fut signée. Les principales clauses en étaient les suivantes :

Art. I. — Le Doge et quatre sénateurs des plus illustres viendront en France, dans la ville où il plaira au Roi de les recevoir ; ils se présenteront en costume de cérémonie, et le Doge fera au Roi un discours de soumission dans les termes les plus respectueux où éclatera le désir de mériter la bienveillance de sa Majesté.

Art. II. — Le Doge et les sénateurs rentreront dans leurs di-

[1] Ce débarquement avait été précédé d'une autre tentative également malheureuse.

[2] Muratori, *loc. cit.* — Voltaire, *loc. cit.*

[3] Il avait chargé l'évêque de Fano, Ranuzzi, de négocier, en son nom, cette médiation.

gnités après leur voyage, et ils ne seront pas remplacés pendant leur absence [1].

Art. III. — La République congédiera dans un mois toutes les troupes espagnoles, remettra sa marine sur le pied de 1683, et renoncera à toutes les ligues et associations qu'elle pourrait avoir faites depuis le 1er janvier 1683.

Art. IV. — L'État s'engage à faire à tous les saints-lieux endommagés par les bombes françaises les réparations nécessaires. Le Saint-Père fixera les sommes nécessaires et le temps qu'il jugera à propos.

Art. V. — L'État payera au comte de Fiesque cent mille écus.

Art. VI. — Le Roi s'engage à faire au Doge le meilleur accueil.

Art. VII. — Les actes d'hostilité cesseront le jour de la signature du traité sur terre, un mois après sur mer, les deux puissances élargiront leurs prisonniers.

Voici maintenant, d'après le manuscrit italien, comment fut exécuté ce traité, en ce qui concernait l'ambassade du Doge à la cour du Grand Roi.

« La réception du Doge et des quatre sénateurs [2] à la cour de France eut lieu le 15 mai 1685. Dans la matinée, messeigneurs Bonoglio et Girò étaient venus les prendre au palais où ils logeaient, à Paris, dans deux carrosses dont l'un appartenait au Roi et l'autre à la Dauphine et ils les conduisirent à Versailles. On était convenu, par avance, que, pour ne point froisser la dignité des ambassadeurs relativement aux questions de préséance, nul personnage d'un rang supérieur au leur ne se trouverait présent à l'entrevue. Ils partirent vers huit heures du matin, vêtus de leur costume de cérémonie, et le cortège fut organisé de la façon suivante : en tête s'avançaient douze pages à cheval qui précédaient le carrosse du Roi où se trouvaient le Doge, les

[1] Une loi fondamentale de l'État privait de sa dignité tout magistrat qui s'éloignait de la ville ; sans cette dérogation, ce n'eût donc été qu'un simple citoyen qui fût venu à Versailles s'humilier devant le Roi.

[2] Le doge était, on le sait, Maria Imperiale Lescaro ; les quatre sénateurs, Garibaldi, Durazzo, Lomellini, Salvago ; huit gentilshommes les accompagnaient.

quatre sénateurs et Mgr Bonoglio. Il était suivi du carrosse de la Dauphine, dans lequel avaient pris place l'envoyé de la République, Paolo di Marini, deux gentilshommes et Mgr Girò. A la suite, venaient le carrosse du Doge, demeuré vide, et deux autres voitures ainsi qu'une calèche appartenant aux sénateurs et qui servaient aux autres officiers de la Chambre et à plusieurs nobles génois. Puis venaient dix-huit voitures parmi lesquelles on remarquait celles des envoyés français, Messeigneurs Bonoglio et Girò, et que dirigeait le grand écuyer ; elles étaient occupées par tous les officiers de second ordre et les gens de la suite des ambassadeurs qui avaient pu y monter. Une foule de curieux suivaient à cheval ou en voiture.

« Le carrosse de S. Seigneurie et ceux des sénateurs furent fort admirés et particulièrement celui de S. Seigneurie qui était traîné par huit chevaux barbes ; les deux tiers au moins des autres equipages comptaient six chevaux et le reste quatre. Autour d'eux marchaient soixante valets ; après être sortis de Paris, lorsqu'on fut dans la campagne, ces valets montèrent derrière les voitures qu'ils quittèrent à l'entrée de Versailles pour reprendre leur place à l'entour des carrosses.

« Arrivés vers onze heures, le doge et ses compagnons se rendirent aussitôt dans la salle du palais réservée aux ambassadeurs ; la garde du Louvre (*sic*) les reçut sous les armes ; pendant ce temps, Monseigneur Bonoglio se rendait auprès du roi pour prendre ses ordres. Sur son invitation, les envoyés s'acheminèrent vers la salle d'audience ; ils passèrent par le grand escalier de cérémonie qui reste d'ordinaire fermé et au bout duquel les attendait le maréchal de Duras, capitaine des gardes. Celui-ci les conduisit dans la grande galerie où devait avoir lieu la présentation en leur faisant traverser les appartements du roi. Tout le long du parcours étaient échelonnés des gardes. Depuis les salles de réception des ambassadeurs jusqu'à l'entrée des appartements royaux, il y avait des suisses sur deux files portant la hallebarde ; dans les appartements, des gardes du corps, également sur deux files, le mousquet sur l'épaule. Les valets accompagnèrent le cortège jusqu'à l'antichambre ; les pages res-

tèrent dans les pièces suivantes, le reste de la suite pénétra jusque dans la grand'salle. Le roi y attendait les ambassadeurs assis sur un trône d'argent, avec le Dauphin à sa droite et le duc d'Orléans à sa gauche ; à ses pieds, les principaux seigneurs de sa cour. Le Doge et les sénateurs s'avancèrent en saluant le roi suivant la coutume ; le Roi se leva à leur approche et répondit[1] se tenant tout le temps debout ainsi que tous les assistants[2]. Les sénateurs firent, chacun à leur tour, leur compliment à Sa Majesté qui répondit de la même façon.

« La cérémonie terminée, les envoyés se retirèrent dans la salle des ambassadeurs, accompagnés des gardes, comme à leur arrivée ; ils y échangèrent leurs vêtements de cérémonie pour un costume plus simple et moins embarrassant et furent introduits ensuite dans une salle à manger voisine, où se trouvaient servies deux tables pour eux et les principaux seigneurs de leur suite. D'autres tables étaient apprêtées ailleurs pour le reste de leur escorte, d'après le rang de chacun et les règles de l'étiquette. Après le repas, les ambassadeurs, revêtus de nouveau de leurs habits de gala, allèrent, avec un cérémonial identique à celui du matin, rendre visite au Dauphin, à la Dauphine, aux ducs de Bourgogne et d'Anjou, leurs fils, au duc d'Orléans, à Mademoiselle sa femme[3], qui les reçurent avec la même bonne grâce que le souverain. Puis, ils se rendirent successivement chez le duc de Scialle (Chartres), fils du duc d'Orléans et, devant ce dernier, non seulement le doge resta couvert comme il l'avait fait devant tous les autres, mais aussi les sénateurs ; de là ils passèrent chez la duchesse de Sciatrie (*sic*), fille du même duc d'Orléans, qui s'avança à leur rencontre, et que le Doge salua

[1] C'est cette scène que rappelle la médaille que nous reproduisons. On trouvera plus loin le texte des deux allocutions.

[2] « Le Doge, en habit de cérémonie, dit Voltaire, parla couvert d'un bonnet de velours rouge qu'il ôtait souvent : son discours et ses marques de soumission étaient dictées par Seignelay. Le Roi l'écouta *assis et couvert* ». Je doute si la harangue fut, en effet, inspirée par le ministre du roi ; elle a une allure tout à fait italienne.

[3] L'auteur de ce récit confond probablement ici *Madame*, première femme du duc d'Orléans, morte en 1670, avec la Princesse Palatine.

d'un baiser. Elle s'entretint debout avec les ambassadeurs, et les sénateurs en sa présence aussi ne se découvrirent point : ensuite on les conduisit dans les appartements de Mademoiselle de Montpensier que le Doge salua comme il avait fait pour Mademoiselle de Chartres ; les sénateurs restèrent couverts. On visita ensuite Mademoiselle de Guise, auprès de laquelle se trouvait Mademoiselle la Grande Duchesse, sa sœur, et tout se passa chez elle comme chez la Montpensier, sa sœur. Les ambassadeurs passèrent ensuite dans les appartements du duc d'Angien, fils du prince de Condé, à la porte duquel ils rencontrèrent ledit Prince avec le duc de Bourbon, son fils, qui les attendaient. Les ducs prirent entre eux le Doge et, suivis des sénateurs, entrèrent tous ensemble dans la chambre où se fit la réception.

« Sa Sérénité prit place dans la partie la plus noble de la salle, sur un grand siège ; au-dessous de lui, les ducs s'assirent sur des sièges égaux, et, de chaque côté, les sénateurs en eurent de moins élevés. Après la réception, les envoyés furent reconduits par les ducs jusqu'à la porte de leur appartement avec tous les égards qui leur étaient dus ; ils devaient aller ensuite complimenter la femme du duc d'Anghien. Comme elle était malade et au lit, elle envoya à leur rencontre sa fille, Mademoiselle d'Angien, que le Doge embrassa comme la duchesse de Chartres, et il en fit autant pour sa mère. Le doge s'assit auprès de son lit ainsi que les sénateurs, tandis que Mademoiselle s'asseyait sur le lit de la duchesse. Enfin, les ambassadeurs rendirent visite à la Princesse de Conti qu'ils trouvèrent également couchée, et l'accueil qu'on leur fit fut le même qu'ailleurs. Ayant ainsi terminé toutes ces visites, ils s'en revinrent dans la salle qui leur était destinée et où on leur apporta beaucoup de rafraîchissements; peu après le doge et les sénateurs remontaient dans leurs carrosses, dans le même ordre que le matin, et reprenaient le chemin de Paris, universellement loués et admirés par la Cour, et au milieu d'un peuple infini.»

On le voit, les clauses de l'instrument de paix avait été scrupuleusement observées, et les envoyés de la République avaient bu le calice jusqu'à la lie. Le roi Louis XIV pouvait se targuer

d'un nouveau triomphe diplomatique, analogue à ceux remportés naguère sur le pape et sur l'Espagne. Il en consacra le souvenir en faisant frapper une médaille où on le voit représenté debout sur le premier degré du trône, ayant devant lui le doge et les sénateurs, dans l'attitude de la supplication; ces mots s'y lisent en légende :

GENVA OBSEQUENS
DVX LEGATUS
ET DEPRECATOR. 1685.

Discours du Doge prononcé en présence du Roi :

Sire,

« La République que je représente a toujours mis au rang des maximes fondamentales de sa politique la haute vénération où elle tient cette auguste Couronne que votre Majesté a reçue de ses glorieux ancêtres et qu'elle a élevée à ce haut degré de puissance et de gloire où nous la voyons aujourd'hui, par des entreprises si prodigieuses, si inouies que la renommée, loin d'en devoir exagérer la grandeur, comme elle le fait d'ordinaire, aura peine, même en les rabaissant, à les rendre vraisemblables pour la postérité. Ces avantages privilégiés dont Votre Majesté est comblée, ont forcé l'attention et l'admiration profondément respectueuse des tous les États, et notre Cité en particulier en a été si profondément touchée qu'elle veut aujourd'hui que nous vous portions l'expression de ses sentiments en termes tels que le monde entier soit persuadé qu'aucun malheur ne lui paraîtrait plus terrible et plus funeste que celui d'offenser Votre Majesté. Je ne saurais donc trouver de termes suffisants pour vous exprimer la douleur extrême qu'elle a ressentie de vous avoir causé quelque déplaisir, encore qu'elle se flatte que tout cela n'est arrivé que par une pure malchance de sa part. Elle souhaite néanmoins que ce qui s'est passé de peu satisfaisant pour Votre Majesté à son égard soit effacé, à quelque prix que ce soit, non seulement de votre souvenir, mais du souvenir de tous les hommes. Rien ne pourra soulager l'affliction immense où elle est plongée, si elle ne rentre en grâce auprès de Votre Majesté. Pour se rendre digne de votre faveur, Votre Majesté peut le tenir pour certain, il n'est pas d'efforts, pas de soucis qu'elle n'affronte, car elle ne désire pas seulement s'en assurer la perpétuelle conservation, elle veut aussi la mériter chaque jour davantage, à ce point que, non contente de vous témoigner sa déférence dans les formes accoutumées, elle a tenu à en

employer de tout à fait inusitées : c'est pourquoi elle a député auprès de vous son chef suprême ainsi que les sénateurs que voici, dans l'espérance que, grâce à ces marques extraordinaires de son attachement, Votre Majesté voudra bien se laisser convaincre de la très haute estime où mon gouvernement la tient.

« Pour moi, Sire, je considère comme une rare fortune l'honneur qui m'est échu de vous exprimer ces sentiments aussi vifs que profonds et je me félicite hautement de paraître en la présence d'un si grand monarque dont la valeur invincible inspire à tous une juste terreur, dont la magnanimité incomparable et la grandeur provoquent le respect, et qui surpasse en gloire tous les souverains des siècles passés, de même qu'elle assure dans l'avenir à sa descendance la même destinée. J'ai bon espoir que Votre Majesté, pour prouver à l'univers sa haute générosité, daignera agréer ces manifestations si dues et si douces (l'orateur fait presque un jeu de mots avec *divote e dovute*) des sentiments très sincères qui m'animent et que partagent mes collègues et tous les citoyens de la République. Puisse leur attente impatiente n'être point déçue et Votre Majesté ne pas repousser leurs humbles supplications ! »

Réponse du Roi :

Sa Majesté répondit en substance que, instruite de la douleur ressentie par la République à la suite des évènements fâcheux qui venaient de s'accomplir, elle en éprouvait elle-même un vif chagrin, qu'elle pouvait toutefois l'assurer de son amitié et de son estime, qu'en toute occasion elle lui donnerait des marques de son bon vouloir et lui viendrait en aide, à titre de réciprocité. Elle témoigna au Doge l'estime particulière où elle le tenait et lui exprima le désir qu'elle avait de lui rendre service en quelque façon; puis elle s'adressa en termes flatteurs aux sénateurs.

Le Doge reprit alors la parole pour remercier Sa Majesté des sentiments généreux qu'elle venait de témoigner à la République, et l'assurer que tous ses concitoyens étaient fermement résolus à s'en montrer dignes désormais. A quoi le Roi répliqua que, puisqu'il en était ainsi, tout irait pour le mieux, à l'encontre de ce qui s'était passé auparavant [1].

E. Rodocanachi.

[1] « Comme dans toutes les actions de sa vie, le Roi joignait la politesse à la dignité, il traita Lescaro et les Sénateurs avec autant de bonté que de faste. Les ministres, Louvois, Seignelay, Croissy, lui firent sentir plus de fierté. Aussi le Doge disait : « Le Roi ôte à nos cœurs la liberté par la manière dont il nous reçoit, mais ses Ministres nous la rendent » (Voltaire, ibid.).

UN

ENLÈVEMENT D'AMBASSADEURS

AU XVe SIÈCLE

L'inviolabilité des agents diplomatiques est certainement l'un des principes les plus absolus du droit public international. Elle s'imposa dans les pays civilisés, bien avant tout essai de codification de la matière. Mais à toutes les époques on eut à déplorer de graves infractions à ce principe. Au moyen-âge, d'ailleurs, aussi bien que dans les temps modernes, de telles violations provoquaient le plus souvent une vive émotion.

L'évènement dont le récit va suivre tire un intérêt spécial des conjonctures auxquelles il se trouve mêlé et des protestations qui sont parvenues jusqu'à nous. Il paraît donc nécessaire d'exposer rapidement les circonstances dans lesquelles il se produisit.

Les premiers mois de l'année 1415 avaient été pleins de promesses pour la paix intérieure de la France. Tandis que le concile de Constance se prononçait sur les questions religieuses pendantes, le duc de Bourgogne implorait enfin le pardon de Charles VI. Les négociations nouées en dépit des protestations du duc d'Orléans et de ses partisans, et spécialement du duc de Bar, semblaient devoir aboutir incessamment à un accord définitif entre les princes. Un service solennel pour le repos de l'âme du duc Louis d'Orléans put être célébré, dans le courant de janvier, par ordre du roi, sans provoquer aucune manifestation bourguignonne. Mais pour arriver à la conclusion de la paix tant désirée, il fallait régler, dans cet ordre d'idées, une question des plus délicates, propre à rallumer des passions qui semblaient s'assoupir.

En se rendant coupable de l'assassinat de son neveu, Jean-

sans-Peur s'était condamné à soutenir par la violence une situation intenable. Tantôt à Paris, triomphant et appuyant son autorité sur les plus basses passions de la populace, il faisait annuler par son gendre, le duc de Guyenne, au nom du roi malade, tous les actes qui stigmatisaient son crime ; tantôt, retiré dans ses États, il voyait avec rage ces mêmes actes remis en vigueur. Plus que le meurtre même, l'audacieuse justification tentée, à son instigation, par Jean Petit, perpétuait les difficultés au milieu desquelles il se débattait[1]. Le 27 décembre 1414, le roi venait encore de ratifier la sentence prononcée par l'évêque de Paris et l'Inquisiteur de la Foi contre les principes soutenus dans cette justification. Jean Petit était mort. Mais le duc de Bourgogne craignait que le concile de Constance ne fût invité à se prononcer sur ce sujet ; il redoutait vivement pour lui-même les conséquences d'une condamnation.

Ces craintes semblaient pourtant devoir être écartées depuis que le duc de Guyenne, ému par les larmes de la comtesse de Hainaut, avait promis de faire la paix avec son beau-père. Dès lors, le jeune prince la voulut à tout prix et se montra disposé aux plus grandes concessions. C'est ainsi qu'en mars 1415 les représentants du roi au concile et ceux du duc de Bourgogne reçurent de leurs maîtres l'ordre de ne point soulever la question brûlante ; ils étaient autorisés seulement à intervenir, si d'autres personnages en demandaient l'examen.

Mais trois mois ne s'étaient pas écoulés, et déjà le duc Jean, par un de ces coups soudains, qui prenaient leur source dans sa conscience troublée, rompit lui-même le pacte et réveilla, au sein de l'auguste assemblée, de bruyantes discussions.

Le 26 mai 1415, dans une réunion des représentants de la France, lecture fut donnée d'une lettre à eux adressée par Jean-sans-Peur[2]. Le duc, se plaignant vivement des bruits calomnieux répandus par ses ennemis et se soumettant, d'ailleurs, au juge-

[1] Tosti, *Storia del concilio di Costanza*, t. III, p. 40 et suiv.

[2] Elle était datée de Dijon, 15 mai. — Lenfant. *Histoire du Concile de Constance*, p. 249.

ment du concile, demandait la condamnation de ceux qui avaient provoqué la sentence contre Jean Petit. En présence des insinuations répandues dans cette lettre, Gerson et son collègue, Pierre de Versailles, protestèrent, mais en leur nom personnel, (ils étaient liés par leurs instructions), et en appelèrent au concile, se réservant de renouveler leurs protestations au nom de Charles VI et de l'Université de Paris, lorsqu'ils y seraient autorisés. L'évêque d'Arras et Pierre Cauchon, ambassadeurs spéciaux du duc de Bourgogne, moins respectueux de leurs instructions, ou en vertu d'ordres nouveaux et secrets, déclarèrent qu'ils acceptaient, au nom de leur maître, le jugement des Pères.

Le résultat acquis au mois de mars était donc de nouveau compromis. Les passions suscitées par le meurtre du duc d'Orléans menaçaient de se réveiller, avant que la paix d'Arras, jurée par les agents diplomatiques du duc de Bourgogne, eût été ratifiée par ce prince.

De nouvelles lettres arrivèrent le 4 juin à Constance. Jean-sans-Peur, dans son âpre besoin de se justifier, repoussait encore les calomnies répandues contre lui. Le bruit courait qu'il profiterait du passage de l'Empereur à travers la France pour le faire assassiner. Un premier crime donnait quelque fondement à de pareils soupçons ; le duc protestait avec énergie. Une autre accusation fut portée, moins grave, mais qui présente tous les caractères de la vraisemblance, et concorde bien avec l'état d'esprit inquiet du duc Jean ; craignant tout du concile, il cherchait, dit-on, à entraver les délibérations par tous les moyens en son pouvoir, et spécialement en jetant en prison les délégués près du concile. Bourgogne protestait de son ignorance de pareils faits, ajoutant que, d'ailleurs, il ordonnait une enquête, et faisait publier que, sous peine de mort, personne ne se rendît coupable d'un tel attentat dans ses domaines.

Mais la crainte fut la plus forte : Jean-sans-Peur mit sur la route de Constance des hommes dévoués. Il savait que les premiers jours de juin ne s'écouleraient pas sans que la commission chargée des matières touchant la foi fût saisie de l'affaire de Jean Petit.

Toute ambassade envoyée par le concile à Paris lui devenait suspecte. On le vit bientôt.

Jean XXIII avait été déposé le 29 mai 1415 ; plusieurs personnages notables furent chargés d'en porter la nouvelle au roi de France. Étant données les circonstances, Gerson dut en profiter pour solliciter, par eux, l'autorisation de prendre part, au nom du roi et de l'Université de Paris, aux débats qui s'annonçaient. Les affidés du duc de Bourgogne n'en doutèrent pas. La présence, parmi les envoyés, de Benoît Gentien, religieux de Saint-Denis, était propre à confirmer de tels soupçons ; c'était lui qui, le 23 février 1414, au parvis Notre-Dame, avait stigmatisé avec véhémence la justification de l'assassinat par Jean Petit. Sa présence suffit peut-être à provoquer l'incident.

Tout-à-coup, en effet, la cour apprit avec stupeur que les ambassadeurs, surpris et faits prisonniers, avaient été enfermés dans une forteresse. Comme l'attentat avait eu pour théâtre le duché de Bar, le roi s'empressa, le 14 juin, d'en exprimer au duc de Bar son mécontentement dans les termes suivants[1] :

De par le Roy.

Tres chier et tres amé cousin. Il nous est venu présentement nouvelles que plusieurs noz conseilliers et autres venans du concile de Constances, c'est assavoir les evesques d'Evreux et de Carcassonne, maistre Guillaume de Marle, doyen de Senlis, maistre Jehan de Mascon, docteurs en loys, maistre Benoist Gencien, docteur en theologie, maistre Jaques d'Espars, maistre en medicine et autres qui de par nous, nostre fille l'université de Paris et autrement avoient esté envoyez audit concile ont esté pris et detenuz prisonniers ensemble leurs biens en votre pais et duchié de Bar, et les aucuns de leur compaignie mors et bleciez, dont il nous desplaist moult grandement et non sans cause, et sommes bien certains que ce n'est de vostre sceu et voulenté. Et pour ce, vous mandons sur toute l'amour que avez a nous, que incontinent par tous les moyens a vous possibles, vous faites telle et si grande diligence que iceulx noz conseilliers et autres ainsi empeschiez, comme

[1] Original sur parchemin, signé du roi et d'un secrétaire. Au dos, trace du signet royal. Sur la languette qui fermait la missive : « A nostre tres chier et tres amé cousin le duc de Bar. » — *Bib. Nat. Coll. de Lorraine*, t. 201 : p. 76.

dit est, avecques leurs biens, soient du tout mis a plainne delivrance et puissent faire et acomplir les choses a eulx chargées, et pour lesquelles ilz venoient par devers nous. Et se la verité est telle que l'en nous a donné a entendre, nous nous en donnons grant merveille, considéré que ilz sont passez surement par autres marches et pais plus estranges de nous que le vostre. Si ne vueilliez en ce faire aucune faulte, mais nous en rescrivez par ce chevaucheur, porteur de ces présentes. Donné a Paris le XIIIIe jour de juin.

CHARLES. MILET.

Le duc de Guyenne, le même jour, écrivit dans les mêmes termes[1], et le chancelier de France, dont le frère, doyen de Senlis, était au nombre des ambassadeurs, s'empressa de recommander ce dernier au duc, tout en manifestant sa stupéfaction qu'un pareil attentat pût être commis dans les régions soumises à sa domination[2] :

Mon redoubté seigneur, je me recommande a vous si tres adcertes que je puis. Après ce que en vostre pays et soubz la seurete de vostre seigneurie sont prins et destrousses si notables personnes, ambaxadeurs de telle matière et de si grandes besoingnes pour telz seigneurs et pour la choze publique comme vous scaves, je vous prie, requier et suppli, tant que je puy, que vous faictes en ce le plaisir du Roy, de Monseigneur de Guienne, et de tout le conseil, et des particuliers ausquelz ce touche, en faisant de tout vostre pooir, toute diligence de lez recouvrer et sauver, et de reparer l'offence et outrages qui sont bien notés par deca, car en ce feres vostre tres grant honner et ce qu'il appartient de faire ; en especial je vous recommande mon frere le doyen de Senliz, qui es de la compagnie destroussée. Mon redoubté seigneur, nostresire vous doint bonne vie et longue. J'ay receu vos lettres de créance et sur ce je m'emploieray de bon cuer. Escript en haste de ma main a Paris le XVe jour de Juing.

Le vostre, H. DE MARLE,
chancellier de France.

On comprend par ces lettres, qui durent être envoyées dès

[1] Original sur papier, signé Loys et *Milet*. Au dos, signet du duc de Guyenne. — *Bib. Nat. Coll. de Lorraine*, t. 201, p. 75.

[2] Original sur papier, signé, olographe. Au dos, trace du signet du chancelier, et adresse : « A mon redoubté seigneur, monseigneur le duc de Bar, marquis du Pont et seigneur de Cassel ». — *Bib. Nat. Coll. de Lorraine*, t. 201, p. 74.

le 15 juin[1], que le sentiment dominant de la cour fut l'étonnement le plus profond, en voyant arrêter chez un fidèle vassal du roi des ambassadeurs qui avaient traversé sans être inquiétés les pays allemands.

Mais bientôt on eut des nouvelles plus exactes, et le langage de Charles VI s'adoucit sensiblement en présence de la bonne volonté du duc de Bar à défendre l'honneur de la couronne[2]

De par le Roy.

Tres chier et tres amé cousin, nous avons sceu la bonne voulenté que avez sur le recouvrement et delivrance de noz amez et feaulx conseilliers les evesques de Carcassonne et d'Evreux, de maistre Guillaulme de Marle, frére de nostre amé et feal chancellier, maistre Benoit Gencien et des autres de leur compaignie, lesquels nagueres ont este prins pres de Nanssy, en venant en ambaxade par devers nous de par le consil general celebré a Constances, et menez prisonniers en une forteresse nommée Chaucy, dont est cappitaine Henry de la Tour, et comment vous avez pour ce mis le siege devant icelle forteresse, dont nous sommes tres bien contens de vous. En vous priant tres a certes que en perceverant en vostre dicte bonne voulenté, vous faciez tout vostre effort et la grigneur diligence que faire ce pourra que vous aiez la restitucion et plaine délivrance des dessuz diz, qui ainsi ont esté prins et aussi de touz leurs biens, en punissant ceulx qui les ont prins tellement que ce soit exemple a touz autres, et tout ce faire comme nous en avons en vous parfaite fiance; et en ce faisant vous nous ferez très grand plaisir, en nous signifiant se chose voulez que faire puissons. et nous le ferons toujours de tres bon cuer. Donné a Paris le XVIe jour de Juing.

CHARLES. FERRON.

Le duc de Guyenne écrivit de nouveau dans le même sens[1], et le chancelier, fidèle écho des princes, fit connaître au duc de

[1] Témoin la mention *Escript en haste*, de la lettre du 15 juin.

[2] Original sur parchemin, signé du roi et d'un secrétaire. Au dos, trace du signet royal, et adresse suivant le formulaire. — *Bib. Nat. Coll. de Lorraine.* t. 201; p. 73.

Original sur papier, signé Lovs et *Milet*; au dos, signet du duc de Guyenne et signet de l'évêque de Carcassonne pour refermer la lettre ouverte par lui. — *Bib. Nat. Coll. de Lorraine*, t. 201; p. 73.

Bar que l'impression de la cour et de la ville était complètement modifiée en sa faveur[1].

Mon redoubté seigneur, je me recommande a vous tant que je puis. Et vous plaise savoir que par-deca sont venues nouvelles de la grant diligence que vous faites de recouvrer les destroussez, dont grans et petis vous donnent grant louenge. Et vray est que le Roy nostresire et Mons. de Guienne en devront estre bien joieulz, se vous en poez venir au dessus, et en devrez estre grandement recompensez. Pour quoy, mon redoubté seigneur, je vous suppli, veuilliez continuer, car c'est vostre honneur tres grande, en faisant la poursuite. Et s'il vous plait que je procure ou face par deca aucune chose nécessaire ou prouffitable ad ce, je le feray sans delay a mon pooir. Aussi, vous en plaise rescripre au roy, a Mons. de Guienne, a l'evesque de Clermont, chancellier de Mons. de Guienne, et a telz autres que bon vous semblera. Mon redoubté seigneur, nostresire vous doint bonne vie et longue. Escript à Paris, le XVIIe jour de Juing.

Le tout vostre, H. DE MARLE,
chancelier de France.

Enfin, le prévôt des marchands et les échevins de Paris, dont les derniers évènements avaient rehaussé l'importance, joignirent leurs encouragements et leurs remerciments, recommandant spécialement Benoît Gentien, frère du prévôt[2].

Noble et puissant seigneur. Ainsi que le Roy et Mons. de Guienne vous ont desja escript et encores escrisent, comme Henry de la Tour a arresté et prins les evesques d'Evreux et de Carcassonne et autres ambaxadeurs que le Roy avoit envoié au concile general a Constances en retournant par vostre pays du Barrois, entre lesquels est maistre Benoist Gencien, maistre des escoliers de Saint-Denis, docteur solennel en théologie, et frère du prevost des Marchans, dont le Roy et mondit s. de Guienne se sont donnez et donnent grant merveille et non sans

[1] Original sur papier, signé du chancelier, au dos signets du chancelier et de l'évêque de Carcassonne, et adresse comme plus haut. — *Bib. Nat. Coll. de Lorraine*, t. 201 ; p. 70.

[2] Original sur papier. Au dos, sceau de la prévôté des marchands et signet de l'évêque de Carcassonne ; adresse : « A noble et puissant seigneur Monseigneur le duc de Bar, marquis du Pont et seigneur de Cassel. — *Bib. Nat. Coll. de Lorraine*, t. 201 ; p. 71.

cause, comme nous tenons que vous l'avez veu et povez veoir plus a plain par leurs lettres. Et comme, noble et puissant seigneur, nous avons entendu que le plus tost et soudainement que vous avez peu, vous estes alé ou envoyé a grant puissance devant la forteresse et lieu de celluí qui a prins lesdiz messagiers, et ou vous tenez qu'ilz soient prisonniers, dont chascun dit grant bien de vous, et que vous avez en cecy grandement monstré l'amour et loyaulté que vous avez au Roy et proximité de lignaige. Si vous en remercions, noble et puissant seigneur, tant comme plus povons; en vous suppliant que en continuant vostre noble et honorable emprise, il vous plaise tant faire et tellement poursuir que iceulx messaiges soient delivrez a l'onneur du roy et au vostre, et en especial avoir le fait et la personne dudit maistre Benoit pour especialment recommandée, et nous savons que vous ferez tres grant plaisir au Roy et a mon dit s. de Guienne, qui ont ceste besongne tres a cuer, et nous en reputerons a toujours grandement tenus a vous, voz commendemens et plaisirs, lesquels vous nous povez mander et escrire comme a tous vostres. Noble et puissant seigneur, nous prions au benoit filz de Dieu qu'il vous ait en sa saincte garde, et vous doint bonne vie et longue. Escript a Paris le XVIIe jour de Juing.

Vos tres humbles serviteurs les Prevost des Marchans
et Eschevins de la ville de Paris.

De ces divers documents et de ceux que nous donnons plus loin jaillit une grande lumière sur cet incident, tout à l'honneur du duc de Bar, mais qui montre l'état précaire de la paix civile de la France, toujours compromise par les coups de force inspirés au prince assassin par la crainte.

L'ambassade se composait de cinq personnages principaux[1]: Giraud du Puy, évêque de Carcassonne[2], Guillaume de Cantier, évêque d'Évreux[3], Guillaume de Marle, doyen de Senlis[4], Benoît

[1] La première lettre du roi mentionne bien Jean de Mâcon, docteur en lois. Mais nous savons que les nouvelles étaient encore inexactes; et les autres documents ne parlent plus de ce personnage.

[2] Nommé évêque de Carcassonne le 12 mai 1413, il mourut le 5 septembre 1420,

[3] Élevé à l'épiscopat en 1400, ce personnage fut tué à Paris, le 12 juin 1418, pendant les troubles.

[4] Frère d'Henri Le Corgne, dit de Marle, chancelier de France.

Gentien, religieux de Saint-Denis, docteur en théologie, et Jacques d'Espars, maître en médecine [1].

Après une heureuse traversée du duché de Lorraine, favorable au duc de Bourgogne, ils étaient arrivés en pays barrois, le 8 juin, à la descente de Lay-Saint-Rémy [2], dans l'intention de franchir la Meuse à Pagny, lorsque une bande de Bourguignons et de Lorrains, commandée par Charlot de Deuilly, maréchal de Lorraine, Henri de la Tour, Winchelin de la Tour et Jean de Chauffour, les attaqua, tuant un chapelain et blessant mortellement deux écuyers de l'évêque de Carcassonne, et les entraîna au château du Saulcy [3], où ils furent jetés en prison [4].

Le choix de ce château et les documents que nous avons donnés plus haut permettent d'attribuer à Henri de la Tour le rôle capital dans cet attentat.

Fils de Gilles, bâtard de Luxembourg, et de Clémence de la Tour [5], Henri de la Tour avait épousé, vers 1412, Jeanne de Lénoncourt, veuve en premières noces de Jean de Marley, seigneur du Saulcy. Du premier mariage de Jeanne était né un fils, Colart de Marley [6], encore mineur en 1415. Henri de la Tour avait donc à sa disposition le château qui devait appartenir à son beau-fils ; il n'hésita pas à en profiter.

L'avenir montrera qu'Henri de la Tour fut toujours un ardent serviteur de la maison de Bourgogne. En effet, on le trouve

[1] Gentien et Jacques d'Espars furent envoyés de nouveau à Constance en janvier 1416 pour représenter l'Université.

[2] Meurthe-et-Moselle, arrondissement et canton de Toul.

[3] Meurthe et-Moselle, commune de Tronville, arrondissement de Briey, canton de Chambley.

[4] *Mémoires de la Société des Lettres de Bar-le-Duc* (1872), t. II, p. 144-145. — M. le baron de Braux nous permettra de lui adresser ici nos respectueux remerciments pour les précieuses indications bibliographiques qu'il a bien voulu nous adresser.

[5] La famille de la Tour prenait son nom du fief de la Tour en Woëvre, tout voisin du Saulcy ; la Tour relevait du duc de Bar, et lui devait six semaines de garde par an à Bar-le-Duc (*Bib. Nat.*, ms. fr. 4883, p. 6160. n° 22). Au milieu du XIVe siècle, peu avant 1366, le château et ses dépendances avaient été vendus par Jean de la Tour à Jean de Salm, seigneur de Viviers (*Bib. Nat. Coll. de Lorraine*, t. 94 ; p. 17.

[6] *Bib. Nat.*, ms. fr., 4884, p. 8977 ; n° 66.

bailli de Vitry[1], dès que cette place, défendue par La Hire, dut capituler devant l'armée anglo-bourguignonne, le 4 octobre 1424 ; la Tour était l'un des conservateurs de la capitulation[2]. Le 4 novembre suivant, le roi d'Angleterre le confirme dans la charge de gouverneur de Sainte-Menehould que lui a confiée le roi de France, au mois de septembre précédent, à l'instigation du duc de Bourgogne[3] ; il reste néanmoins bailli de Vitry, au moins jusqu'en janvier 1429. En 1431, on le voit réclamer la mise en liberté de prisonniers faits par Robert de Sarrebrück, damoiseau de Commercy, et par Robert de Baudricourt, capitaine de Vaucouleurs.[4] Il avait reçu, en 1421, comme gage du paiement d'un prêt fait au duc de Lorraine, la moitié de la seigneurie de Pierrefort[5] : il la possédait encore en 1441,[6] avec celle de Florange[7]. Mais, plus que tout le reste, un acte montre bien le zèle d'Henri pour la maison de Bourgogne, et la reconnaissance de cette dernière : le 4 octobre 1435, Philippe le Bon obtint de Charles VII pour la Tour des compensations pécuniaires, en échange de la ville de Sainte-Menehould, rendue au roi, et que le duc avait donnée naguère à Henri, pour l'indemniser de *la perte de deux de ses forteresses au service du feu duc Jean*[8]. Il s'était donc exposé à de sévères représailles. En attendant, il ne craignit pas, en 1415, d'en attirer autant sur les biens de son beau-fils, et on verra, le 12 août 1433, Colart de Marley, seigneur du Saulcy, conseiller du duc de Bar et de Lorraine, se déclarer content d'un don de 100 fr. de rente sur Marville, en indemnité de plusieurs dommages dont il se plaint, et, entres autres, de *la démolition*

[1] *Bib. Nat. Coll. de Lorraine*, t. 94 ; p. 22, 23.

[2] Marquis de Beaucourt. *Charles VII*, t. II. p. 17. — S. Luce, *Jeanne d'Arc à Domrémy*, p. 125.

[3] *Bibl. Nat. Cab. des Titres*, vol. reliés 252 *bis* ; f°s 143, 144.

[4] *Bib. Nat. Coll. de Lorraine*, t. 94 ; p. 24.

[5] *Bib. Nat.*, ms. fr. 4880 ; p. 1590 : n° 104.

[6] *Bib. Nat. Coll. de Lorraine*, t. 94 ; p. 25.

[7] Le dernier des seigneurs de Florange, Robert, avait laissé ce fief à sa sœur, Lise, qui épousa Colart de Lénoncourt, et eut de lui, entre autres enfants, Jeanne, femme d'Henri de la Tour : celle-ci reçut la seigneurie de Florange. — *Bib. Nat. Cab. des Titres*. Dossiers bleus : *Lénoncourt*.

[8] *Bib. Nat. Cab. des titres*, vol. reliés 252 *bis* ; f° 143 v°.

de sa forte maison du Saulcys, que le feu duc Edouard avait fait abattre[1].

La France, en effet, était déjà vengée de l'attentat commis contre ses ambassadeurs, lorsque furent écrites les lettres données plus haut : elle possédait dans le duc Édouard III de Bar, un vassal des plus fidèles. Petit-fils du roi Jean par sa mère, ce prince, au temps où il n'était que marquis du Pont, s'était montré aux côtés du duc Robert, son père, actif partisan de la politique française inaugurée en Luxembourg par le duc Louis d'Orléans; ce prince tenta de lui faire épouser une fille de Charles VI, Marie, mais il dut s'incliner devant la volonté de sa nièce, qui refusa de quitter le couvent de Poissy[2]. Plus tard, réconcilié avec le duc de Bourgogne lors de la paix de Chartres, et résolu à demeurer fidèle au roi, Édouard, duc de Bar depuis un an, se vit forcé, en 1412, de marcher avec l'armée royale contre les princes d'Orléans et leurs alliés[3]. Mais, le 4 septembre 1413, il sortit Armagnac de la prison où l'avait jeté la révolution cabochienne. Il protesta, avec Charles d'Orléans, contre les promesses de pardon données au duc de Bourgogne par le duc de Guyenne, à la prière de la comtesse de Hainaut[4]. Son nom, dans la paix d'Arras, est placé parmi ceux des partisans du duc d'Orléans.

Lorsqu'il apprit l'incroyable attentat dont les ambassadeurs venaient d'être victimes, Édouard III était à Saint-Mihiel. Le 10 juin, il écrit à la hâte à Metz[5] et à Verdun pour demander du secours, et part lui-même pour le Saulcy à la tête de ses troupes.

De son côté, pour dissiper les soupçons que devaient faire naître son intimité bien connue avec le duc de Bourgogne[6] et la

[1] *Bib. Nat.*, ms. fr. 4883. p. 7567 : n° 35.

[2] E Jarry. *La vie politique de Louis de France, duc d'Orléans*, pp. 313, 322, 325, 333, 352-354.

[3] Il était de ceux qui vinrent à la requête du duc de Bourgogne, « à la tres grant desplaisance d'aucuns ». — Cousinot. (éd. Vallet de Viriville), p. 143.

[4] Religieux de Saint-Denis, t. V, p. 380.

[5] Le 2 juillet 1408, Édouard avait conclu la paix avec Metz, après l'avoir vigoureusement combattue avec le duc d'Orléans. Le même jour, Charles, duc de Lorraine, et Robert, duc de Bar, avaient fait alliance avec cette ville.

[6] Dernièrement encore, en février 1415, Jean sans-Peur avait chargé le duc de Lorraine d'une mission de confiance au concile de Constance. — *Bib. Nat. Coll. de Bourgogne*, t. 55, p. 149.

présence de plusieurs Lorrains parmi les complices d'Henri de la Tour, le duc de Lorraine voulut faire montre d'un grand zèle, et, le 10 juin, de Nancy, exhorta le duc de Bar et la ville de Metz à marcher contre le Saulcy ; il ajoutait que plusieurs de ses gens avaient trouvé la mort à la poursuite des malfaiteurs. Mais il ne réussit pas à donner le change. Les *Chroniques Messines* disent plaisamment : « S'il estoit ainsy, Dieu le sceit, et comment ledit duc de Lorraine se portoit à cause qu'il estoit bon bourguignon; car, quand les malfaicteurs fuyoient d'ung costé, les Lorrains chassoient de l'autre costé, affin de ne les rencontrer ; et ainsy par eulx ne furent trouvés »[1]. Metz répondit au duc de Lorraine, le 11 juin, qu'elle avait reçu les lettres du duc de Bar avant les siennes et se disposait à envoyer les secours demandés.

Cependant, Édouard III tenait le siège devant le Saulcy, qui refusait opiniâtrement de se rendre. Mais, à la nouvelle de l'approche des Messins, la déroute fut générale. Dès le 12 juin, le duc put écrire à ses alliés que la place était prise et qu'ils pouvaient rentrer chez eux. Néanmoins, les Messins vinrent jusqu'au Saulcy, et, de concert avec le duc, décidèrent de raser le château : ce qui fut exécuté. Les habitants des environs s'en réjouirent, car ils avaient appris à redouter cette « larronnière ». Le duc de Bar eut pour lui les prisonniers ; son maréchal reçut les meubles du château[2].

Si l'on en croit la version qui eut cours au concile de Constance, les deux évêques ne furent point trouvés au Saulcy. Charlot de Deuilly les avait enlevés une nuit, et ils n'auraient été rendus à la liberté que grâce au duc de Lorraine.[3] Au moins

[1] Huguenin. — *Chroniques de Metz*, p. 141.

[2] Cette première partie du récit et les lettres citées sont tirées du t. IV (Preuves) de l'*Histoire de Metz*, p. 717-727. — V. aussi les *Mémoires de la Société des Lettres de Bar-le-Duc* (1872) t. II, p. 143-147. — Huguenin, *Chronique de Metz*, p. 140-141.

[3] Le P. Benoist Picard, dans son histoire de Toul, raconte que les deux évêques furent internés dans le château de Rémoville, appartenant à Charlot de Deuilly ; que l'évêque de Toul jeta l'interdit sur tout son diocèse pour contraindre ses vassaux à prendre les armes. Le cardinal de Bar, les évêques de Metz, Toul et Verdun et leurs troupes, sous la conduite du duc de Lorraine, auraient fait le

en ce qui concerne les évêques, cette version paraît inacceptable Elle dut être répandue dans le but d'écarter toute idée de complicité du duc de Lorraine dans les forfaits accomplis par plusieurs de ses sujets. De plus, nous allons voir que, dans leur lettre du 20 juin au duc de Bar, les deux évêques, comme leurs collègues, se disent les *prisonniers* d'Édouard III ; cette expression montre bien qu'ils durent la liberté au duc de Bar, et non au duc de Lorraine.

Quoi qu'il en soit, accompagnés d une escorte convenable, les ambassadeurs arrivèrent bientôt à Sainte-Menehould ; le bailli de Vitry, représentant du roi dans ces régions voisines de la frontière, leur fit fête. Ils trouvèrent là des chevaucheurs chargés des lettres que nous connaissons. Inquiets des sentiments du roi et de la cour à leur égard, ils n'hésitèrent pas à briser les cachets et à lire les missives adressées au duc de Bar [1]. Puis ils les envoyèrent à ce dernier, avec leurs excuses, et l'expression de leur soumission.

Haut et puissant prince et nostre tres redoubté seigneur. Nous avons receuz les chevaucheurs et lettres du Roy, de Monseigneur de Guienne, de Monseigneur le chancelier et du prevost des marchans avec les eschevins de la bonne ville de Paris, et ja soit ce que elles fussent et soyent dirigées a vostre seigneurie, pour la confiance de vostre humilité et bonté, nous sommes enhardiz d'elles ouvrir ; lesquelles nous vous envoyons par ce chevaucheur, en vous certifiant que, grace a Dieu et a vous, nous sommes à Saincte Minehous o Mons. le bailly de Vitry, qui nous festoye tres grandement, et nous offrons comme voz prinsons [2] a vostre service. Haut et puissant prince et nostre tres redoubté seigneur, nostre sire vous ait en sa saincte garde. Escript oudit lieu le XXe jour de Juing.

Cependant, le duc de Bar apprit bientôt qu'Henri de la Tour

siège de la place, qui fut prise douze jours après. Or, nous avons vu que les deux évêques étaient à Sainte-Menehould le 20 juin, certainement délivrés depuis plusieurs jours. De plus, s'ils avaient été à Rémoville, ils devaient rentrer à Paris par Chaumont et Troyes.

[1] On a vu plus haut que les lettres des 16 et 17 juin avaient été refermées avec le sceau de l'évêque de Carcassonne, Les lettres royales font seules exception ; elles furent sans doute enfermées dans celles du duc.

[2] Prisonniers. Cf. Sainte-Palaye, vo *Prison*.

n'avait été qu'un instrument, ce dont ni lui ni ses complices ne s'étaient cachés. Il reçut de Jean-sans-Peur une lettre qui lui reprochait, sans doute, d'avoir infligé une défaite à son fidèle Henri de la Tour, et rasé le Saulcy en faveur de personnages qui répandaient contre lui, duc de Bourgogne, les bruits les plus injurieux et l'avaient calomnié au concile. Le duc de Bar, effrayé du ton menaçant que prenait à son égard son redoutable voisin, s'empressa d'écrire à Sainte-Menehould pour communiquer cette lettre et prier les ambassadeurs de le recommander lui-même à la protection du roi. Cette missive fut reçue par eux, le 21 juin au matin; ils ajoutèrent, en conséquence, le post-scriptum suivant à la lettre du 20 juin qu'ils lui adressaient[1].

Nostre tres honnouré seigneur, après cestes lettres escriptes, ce venredi bien matin avons receu voz lettres avec celles de Monseigneur de Bourgoigne, dont nous sommes moult esmerveillez, quar en nostre conscience, sauve sa grace, onc en privé ne en publique nous ne parlasmes ne deismes chose villainne de lui ; et quant au surplus de voz dictes lettres, oultre ce que vous verrez que vous escripvent le Roy et Monseigneur de Guienne, nous labourerons o toute possible diligence par les moyens par vous advisez et touz aultres que l'on pourra adviser, et ferons tant, à l'aide de nostre seigneur, que vous en serez bien content. Nostre tres honnouré seigneur, le Sainct Esprit soit garde de vous. Escript ou dit lieu, le XXIe jour de Juing.

Mon tres honnouré seigneur, moy, evesque de Carcassonne, escrip de ceste matière a Monseigneur le duc de Bavière, et lui envoye copie des lettres que nous avons escriptes a l'Empereur et celle des lettres Monseigneur de Bourgoigne. Si vous suppli que le plus dilligentement que fère ce pourra, vous envoyez les dictes lettres, affin que il remonstre le fait audit Empereur.

Les touz vostres, les evesques de Evreux, de Carcassonne,
maistre Guillaume de Marle, et toute leur compaignie,
voz rachatez.

La plainte adressée à l'Empereur porta ses fruits ; nous le verrons plus loin.

[1] Cette lettre est sur papier, et porte au dos la trace d'un cachet rouge, avec l'adresse : « A haut et puissant prince nostre tres chier et tres honnouré seigneur monseigneur le duc de Bar, marquis du Pont et sire de Cassel », — *Bib. Nat. Coll. de Lorraine*, t. 201 : p. 60.

Enfin les ambassadeurs arrivèrent à Paris. Si l'on en croit le Religieux de Saint-Denis[1], on les reçut assez mal. Ils apportaient la nouvelle de la déposition de Jean XXIII à laquelle ils avaient coopéré. La cour de France craignait, de ce chef, des complications graves. En effet, au seul point de vue politique même, il était dangereux qu'un concile déposât un pape reconnu par toute la Chrétienté, alors qu'on sortait à peine d'un long schisme. Malgré cet accueil, le duc de Guyenne leur accorda, dès le 28 juin, le roi étant malade, des lettres patentes proclamant la fidélité du duc de Bar, et défendant à tous, *même du sang royal*, de l'inquiéter pour sa conduite en cette occasion[2]. On voit par là que personne ne doutait de la connivence du duc de Bourgogne.

Charles par la grace de Dieu roy de France. A tous les justiciers, officiers, et subgiez de nous et de nostre royaume ou a leurs lieutenans, salut. Comme nostre tres chier et tres amé cousin le duc de Bar, — qui tous les temps de sa vie a esté nostre bon, vray et loyal obéissant, amé nostre couronne, et emploié corps, avoir et puissance pour les droiz et honneurs d'icelle garder, — ait sceu que ainsi que noz amez et feaulx conseilliers, les evesques d'Evreux et de Carcassonne, le doyen de Senliz, maistre Benoit Gencien et Jaques de Lespart, noz solemprelz ambassadeurs et messages, et plusieurs autres en leur compaignie, tant leurs officiers et serviteurs comme autres venoient du saint concille general estant à Constance, par devers nous et nostre tres chier et tres ame ainsne filz le duc de Guienne, par l'ordonnance de nostre tres chier et tres amé frere et cousin le Roy des Rommains et aussi du dit saint concille, ont esté espiez et destroussez, prins et emprisonnez par un appellé Henry de la Tour, escuier, et *autres eulx disans servans et bienvueillans de nostre tres chier cousin le duc de Bourgoingne*, icellui nostre cousin de Bar, en demonstrant et continuant sa dicte bonne loyaulté et amour envers nous, se soit hastivement mis sus en armes à puissance, pour proceder à la rescousse et delivrance de noz diz conseilliers et de leurs gens et serviteurs, et telement que par sa grant et bonne diligence et d'autres ses aidans en ce cas, nozdiz conseilliers, à tres grans pourchas, peines et poursuites, ont esté délivrez, admenez et

[1] T. V, p 698.

[2] Original sur parchemin, scellé, sur simple queue, du sceau de Majesté en cire blonde. — *Bib. Nat. Coll. de Lorraine*, t. 201 : p. 77.

conduis par devers nous par nostre bailly de Victry et aucuns des officiers et serviteurs de nostre dit cousin de Bar, dont nous nous tenons tant contens de lui que plus povons. Mais pour ce que, a l'occasion de la dicte poursuite et rescousse d'iceulx noz conseilliers, il a fallu a icellui nostre cousin de Bar mettre sus puissance de gens d'armes, que l'en dit qui ont prins aucuns des malfaicteurs et ont abatu et arrasé certaine forteresse appellée Saucy, appartenant audit Henry de la Tour, comme l'en dit, qui estoit une larronnière, — et que ceulx qui se retraioient dedans faisoient tant de maulx aux gens du pais et autres passans par le pais que c'estoit chose innumerable, — et fait autres dommages a ceulx qui ainsi avoient prins et destroussé noz diz conseilliers, icellui nostre cousin de Bar doubte que pour le temps avenir, on en voulsist faire demande ou poursuite contre lui, qui seroit à sa grant charge. Savoir faisons que nous, considérée la seurte en laquelle estoient et devoient estre noz diz conseilliers qui venoient devers nous et nostre dit filz du dit saint concille, comme dit est, et avoient sauf-conduit du dit nostre frere et cousin et de nous, et pour plusieurs causes et autres raisons a ce nous mouvans, avons eu et avons tres agreable tout ce qui par nostre dit cousin de Bar et ceulx de sa dicte compaignie et aide a esté fait et besogné en ce que dit est, l'en avons advoué et advouons par la teneur de ces lettres, comme notre propre fait, et ne voulons que pour ceste cause et occasion, de quelconque forteresse ou chastel par eulx abatu ou arrasé de prinse d'aucuns desdiz malfaicteurs ne punicion d'eulx, ne autres dommages faiz a celle cause, aucun leur en puisse faire demande ne poursuite, ores ne pour le temps avenir, en quelque manière que ce soit, soit *de nostre sang et lignage* ou autre personne quelconque. Si vous mandons, commandons et expressement enjoignons et a chacun de vous sicomme a lui appartendra, que nostre dit cousin de Bar vous aidiez, conseilliez et confortez de corps, de puissance et d'avoir contre tous ceulx qui se vouldront ingerer de lui faire aucune demande, guerre ou poursuite ou dommage de ce que dit est, tout ainsi que vous feriez a nostre personne, se mandez et requis en estiez de par nous. Donné à Paris, le XXVIIIe jour de Juing, l'an de grace mil CCCC et quinze, et le XXXVe de nostre règne.

Par le roy, a la relacion du grant conseil tenu par l'ordenance de monseigneur de Guienne, ou le connestable, Vous, le chancellier de Guienne, le mareschal Bouciquaut, les sires de Jaligny, de Bacqueville et de Blarru et plusieurs autres estiez.

DERIAN.

Si le duc de Bourgogne et, peut-être, le duc de Lorraine avaient espéré compromettre le duc de Bar, en provoquant l'attentat sur ses domaines, ils avaient donc absolument échoué.

Cependant, la paix d'Arras n'était pas encore ratifiée par Jean-sans-Peur, qui ne pouvait se résoudre à voir exclure de cette paix ceux qui étaient bannis pour avoir servi ses intérêts et ses vengeances pendant la révolution cabochienne. Peu après l'enlèvement des ambassadeurs, soit qu'il ignorât encore cet incident, soit qu'il voulût profiter de la crainte qui devait en résulter, il fit une nouvelle tentative en leur faveur. Le 11 juin, Jean de Vergy, Rénier Pot et plusieurs autres personnages, ainsi que Jean de Montléon, aumônier du duc, partirent pour Paris [1]. Pour effrayer le conseil, les envoyés bourguignons, après de sévères remontrances au sujet de la conduite privée du duc de Guyenne, ne craignirent pas de déclarer que leur maître, s'il n'obtenait satisfaction, ne jurerait pas la paix d'Arras, et, en cas d'invasion anglaise, refuserait tout secours [2]. Parmi les requêtes figurait, à côté de la demande d'amnistie pour les bannis, une clause exigeant « que mon dit seigneur de Guyenne fist cesser la tres injurieuse poursuite que font et s'efforcent de faire, au nom du roy, au saint concille de Constance... maistre Jehan Jarson et ses complices, eulz disans ambassadeurs du roy au dit concille, contre mon dit seigneur de Bourgoigne, en la matière de la foy [3]. » La suite semble prouver qu'en définitive le duc de Guyenne accorda la seconde requête pour adoucir le refus de la première. C'était peut-être le secret désir de Jean-sans-Peur, de plus en plus inquiet de ce qui se passait au concile.

Pendant ces négociations, en effet, deux sentences, frappant d'une façon indirecte le duc de Bourgogne, furent rendues à Constance. Le 7 juillet, la proposition *Quilibet tyrannus...*, qui déclarait légitime le meurtre d'un tyran, fut condamnée dans

[1] *Bibl. Nat. Coll. de Bourgogne*, t. 57, p. 167.

[2] Monstrelet, t. III, p. 76-77.

[3] Requêtes que le duc de Guyenne promet de jurer, si Bourgogne jure la paix, 14 juillet 1415. — *Archives de la Côte-D'or*. B. 11894.

son essence, toute allusion personnelle étant exclue [1]. Mais l'ardeur de Pierre d'Ailly, de Jean Gerson et de leurs collègues pouvait faire craindre qu'après les principes on ne vînt à condamner ceux qui les proclamaient ou les mettaient en pratique.

Quatre jours plus tard, non contents d'avoir adressé, le 4 juillet, de chaudes félicitations au duc de Bar [2] et à Metz [3] pour leur intervention, les Pères du Concile, peut-être à l'instigation de Sigismond, prononcèrent une sentence d'excommunication contre les quatre personnages qui avaient enlevé les ambassadeurs [4].

Cependant, au milieu de juillet, le duc de Bar se sentit menacé dans ses domaines par des Bourguignons, visiblement soutenus par Jean-sans-Peur. Il écrivit à Metz de lui envoyer un secours de cent hommes d'armes, pour le 20, à Parey. Mais, le 19, Metz ne put que lui exprimer ses regrets avec son refus : elle était exposée aux mêmes attaques ; il lui fallait, comme au duc, expier le zèle déployé au Saulcy [5]. Devant l'imminence du péril, Édouard III recourut à l'Empereur, qui adressa de Bâle, le 22, à la ville de Metz, l'ordre d'envoyer les secours [6].

En même temps, pour couvrir davantage son vassal, et probablement à sa requête, Charles VI, alors en bonne santé, rendait, le 21 juillet, des lettres patentes identiques à celles que le duc de Guyenne avait octroyées en son nom le 28 juin ; mais on jugea prudent d'ajouter au nom d'Henri de la Tour les noms de ses trois complices [7].

[1] Labbe. *Concilia*, t. XVI, col. 262.

[2] *Mémoires de la Société des lettres de Bar-le-Duc* (1872), t. II, p. 148.

[3] *Histoire de Metz*, t. IV, p. 727.

[4] Labbe. *Concilia*, t. XVI, col. 269-270. — Le 6 juillet, une sentence générale avait été prononcée contre quiconque se rendrait coupable d'un attentat de ce genre. (Labbe, id. col. 262).

[5] *Histoire de Metz*, t. IV, p. 735. — On lit dans cette lettre : nous avons vu « que ce pour quoi vous nous en escripvez est et despent principalment du fait du Saulcis ».

[6] *Histoire de Metz*, t. IV, p. 739.

[7] Après les mots *Henry de la Tour, escuier*, ces lettres ajoutent : « Callot de Duilly, mareschal de Lorraine, Winchelin de la Tour, Jehan de Chauffour et autres leurs complices ». Elles sont signées *Par le roy. le sire de Douville et plusieurs autres présens.* Ferron. — S. Luce. *Jeanne d'Arc à Domrémy*, p. 291.

On respira enfin, lorsque, le 30 juillet, à Rouvre, le duc de Bourgogne ratifia la paix d'Arras, se contentant de protester contre l'exclusion des 500 bannis[1]. C'est pour nous une nouvelle preuve que le duc s'intéressait beaucoup moins au sort de ces derniers qu'à ce qui se passait à Constance. Que lui importait de jurer la paix sans avoir obtenu l'amnistie? Le duc de Guyenne, en échange de la ratification, devait donner ordre à Gerson et à ses collègues de cesser toute poursuite contre lui à propos de la justification ; c'était le plus grand désir de Jean-sans-Peur.

Cependant, l'armée anglaise débarquait à Harfleur le 14 août. L'attitude du duc de Bourgogne devint l'objet de l'attention inquiète de la cour. Pour le disposer favorablement, on scella, le 31 août, ses lettres de réhabilitation, et l'amnistie en faveur de 455 des bannis. En même temps, le duc de Guyenne se décidait à tenir tous ses engagements, et remettait à des ambassadeurs désignés pour négocier avec le duc de Bourgogne, un projet de lettre à envoyer à Constance pour arrêter les poursuites[2]. Voici ce projet :

De par le Roy,

Nos amez et feaulx. Pour certaines causes et considéracions ad ce nous mouvans, nous vous mandons, voulons et nous plaist que en la cause ou procez meuz ou a mouvoir au Saint Concil en la matière de la foy ou autrement, qui toucheroient ou pourroient touchier nostre tres chier et tres amé cousin le duc de Bourgoingne, vous ou aucun de vous ne faites aucune poursuite pour nous ne en nostre nom, a l'encontre de nostre dit cousin de Bourgoigne. Et toutes voyes se il vous sembloit que pour la conservacion de notre conscience et honneur nous feussions tenuz de faire aucune poursuite es dictes causes ou proces, nous, qui de tout nostre cuer desirons l'exaltation de la foy et de nostre povoir ensuir et garder la doctrine et determination de nostre mère Saincte

[1] Huit jours plus tôt, une nouvelle ordonnance de bannissement avait été publiée contre eux à Paris. — Monstrelet, III, p. 77.

[2] Original sur parchemin. Adresse : « A nos amez et feaulx conseilliers, les messaigiers, ambassadeurs, et procureur estans de par nous au saint concile a Constances ». — *Arch. de la Côte-d'Or*. B. 11014.

Eglise, voulons et vous mandons que vous nous rescripviez l'estat des dictes causes ou procès avecques vos advis sur ce. Et cependant, pour consideracion de la grandeur de la cause, surséez de y procéder en nostre nom, jusques ad ce que vous ayez de nous mandement sur ce, et nous vous ferons savoir nostre intencion et volonté. Donné à Paris le VIe jour de septembre.

CHARLES. FERRON.

En échange des concessions royales, le sire de Moreuil et le président de Vaily, ambassadeurs de Charles VI et du duc de Guyenne, présentaient à Jean-sans-Peur un certain nombre de requêtes, parmi lesquelles nous distinguons celle-ci : « ...le roy et mon dit seigneur de Guyenne défendent à mon dit seigneur de Bourgongne *qu'il ne face aucun grief ou dommaige au duc de Bar, pour cause de délivrance des ambassadeurs du roy venans du saint concille,* etc... *et pour la démolition du chastel de Saucey*, etc... »

Le duc de Bourgogne n'agréa pas la lettre qui devait être envoyée, à cause des réserves finales [1]. Mais il retira, comme le demandait le roi, sa protestation du 30 juillet. Quant à l'article des requêtes qui nous intéresse, voici la réponse par lui signée : « Respond mon dit seigneur de Bourgongne que son entencion n'est ne fut oncques de dommaiger le dit duc de Bar, ne ne fera en temps advenir, pour cause et occasion des choses dessus dictes [2]. »

L'incident était donc clos. Mais la solution même proclame qu'Henri de la Tour était l'homme de Jean-sans-Peur ; c'était de la part de ce dernier qu'on redoutait des représailles, alors que pourtant le château détruit était situé dans le duché de Bar.

En somme, grâce à l'invasion étrangère, le duc de Bourgogne

[1] La languette porte : « ces lettres n'ont point esté portées au gens du roy estans au concile, pour ce qu'elles ne sont pas en telle forme que Mons, le duc qui en a veu la copié, les demandoit ». Néanmoins, profitant des bonnes dispositions de la cour, Jean-sans-Peur, vers le 18 septembre, envoya à Constance une ambassade de cinq personnes, « pour le fait touchant la proposition de feu Jehan Petit. » — *Arch. de la Côte-d'Or*, B. 11614.

[2] *Archives de la Côte-d'Or*. B. 11894. Publié par Jonvevel, *Histoire de Charles VI* (éd. in-f°), p. 514.

restait en possession de toutes ses forces, et l'attentat, dont il acceptait implicitement la responsabilité, demeurait impuni. Henri de la Tour, sous ses auspices, commençait une vie de brigandages. Dans les lettres patentes du 14 août 1416, son nom figurera parmi ceux des chefs de bandes, tous bourguignons [1], que le roi met hors la loi parce qu'ils désolent les campagnes de l'Est [2]. Plus tard, on le trouve à la tête des écorcheurs qui ravagent les Trois-Évêchés [3].

Quant au duc Édouard de Bar, il resta digne du glorieux témoignage que lui accordaient les lettres du 28 juin, en tombant bravement à la bataille d'Azincourt, ainsi que son frère Henri et son neveu Robert de Bar, comte de Marle.

E. Jarry.

[1] Monstrelet, t. III, p. 149 : « estant au duc de Bourgogne ».
[2] Monstrelet, t. III, p. 152.
[3] Tuetey, *Les Écorcheurs sous Charles VII*, f. I, p. 4.

PASSAGES D'AMBASSADEURS

ET DE PRINCES ÉTRANGERS A ANGERS

DU XVe AU XVIIIe SIÈCLE

D'après des documents inédits.

Les honneurs rendus aux ambassadeurs envoyés en France par les puissances étrangères variaient extrêmement, selon les les circonstances, comme l'a fait remarquer, avec juste raison, M. J. Doinel, dans l'intéressante étude qu'il a publiée, dans cette *Revue*, sur les *Passages d'ambassadeurs et de princes à Orléans, du XVIe au XVIIIe siècle*. Nous avons donc pensé à suivre la voie tracée par notre savant confrère, en recherchant, dans les archives anciennes de la mairie d'Angers, les mentions relatives au même sujet, car nous considérons comme lui que ce côté curieux, pittoresque, du cérémonial, qui n'a pas encore été beaucoup étudié, mérite d'être mis en lumière par les érudits et les historiens.

Les passages d'ambassadeurs à Angers sont au nombre de quatre : ambassade de Hongrie (1487) ; ambassade d'Écosse (1544) ; ambassade de Flandre (1580) ; ambassade de Siam (1685). Nous avons relevé, d'autre part, quatre passages de princes et princesses étrangers : passage de la reine Marie Stuart (1548) ; passage d'Henriette d'Angleterre, femme du roi Charles Ier (1644), trois passages du roi d'Angleterre, Jacques II, en 1689, 1691 et 1692. La première ambassade a été déjà racontée ; la seconde n'a été que mentionnée, ainsi que la troisième ; la quatrième a été indiquée seulement ; le passage de Marie-Stuart a été l'objet d'un travail ; nous y avons ajouté les détails curieux sur les préparatifs pour l'entrée de la reine d'Écosse et « le devis de ce qui est à faire par les carrefours à

ladite entrée ». Le passage de la reine d'Angleterre a été décrit par l'Angevin Barthélemy Roger, mais cet historien n'a pas parlé des préparatifs ; quant aux deux passages de Jacques II, roi d'Angleterre, en 1691 et en 1692, ils ont été reproduits déjà, mais nous y avons ajouté des indications nouvelles sur les préparatifs faits par la ville, ainsi que le menu du dîner offert au roi. Le passage du même prince en 1689 n'avait été que signalé.

I

Passage des ambassadeurs de Hongrie (le 8 juin 1487).

Le 3 juin 1487, Jean Bourgeolays, échevin et connétable des portes Saint-Aubin, Toussaint et de la Basse-Chaîne, arrivait à Angers, venant de Laval, où séjournait alors le roi Charles VIII, en guerre contre les Bretons, auxquels il avait été chargé de porter divers messages. Le prince l'avait prié de remettre au maire d'Angers des lettres royales qui annonçaient la venue prochaine de l'ambassade de Hongrie et invitaient la municipalité à recevoir dignement ces nobles personnages. Ces nouvelles furent communiquées aux intéressés le lendemain 4 juin. On décide que les Hongrois seront logés dans la cité.

Thomin Berson et Jean Cyreul, « poullailiers », devront fournir les vivres nécessaires dont voici la liste : « Levratz, ce que « en pourront recouvrer ; 200 lapereaux, 200 pigeons, 200 poul- « lets, 50 héronneaux, palles, buhors, 50 oysons, 25 chevreaux, « 5 veaulx. » On écrira aux abbés et aux gentilshommes pour leur réclamer « venaisons, gibiers et volatilles pour festier ladite ambascade de Hongrie. » Chacun des chefs étrangers aura droit à « six quartes de vin » qui leur seront présentées par Pierre Thevin et René Touche-Rouche. Maîtres Jean Lohéac, juge de la prévôté, Guy Poyet, sieur de Jupilles, Jean Lenfant, sieur de Louzil, Jean Fallet, Ligier Bucher rempliront les fonctions de « mestres d'ostelz pour le festage de ladite ambassade. » Guillaume Leroy et Jean Delaunay seront commis pour emprunter

et fournir « de tapicerie ». Colas Main, Guillemin Doaisseau, Jean Périer et Jean Ragot emprunteront 300 plats et 300 écuelles.

Le vendredi 8 juin au matin, l'ambassade hongroise, conduite par le chancelier de Hongrie, archevêque, entrait à Angers. Deux cents cavaliers le suivaient, parmi eux étaient les évêques du Mans et de Limoges. Les gens d'église d'Angers, beaucoup d'officiers, le maire, les échevins, une députation des bourgeois, « en grant estat et ordonnance » allèrent jusqu'à Ballée à la rencontre des étrangers, qui furent accueillis par une belle harangue en latin, prononcée par le chef du clergé présent, nommé Jean de la Vignole. La femme de Guillemin Alaneau s'engagea à fournir le linge. Guillaume Leroy, Jean de Saint-Lambert, Guillaume Prieur et Jean Ogier furent désignés pour emprunter la vaisselle d'argent, au nom de la ville, et en répondre. Le chef de l'ambassade fut logé chez Olivier Leprince, chantre de l'église d'Angers. Le repas de gala, en l'honneur des Hongrois, eut lieu le dimanche 10 juin. Deux sergents, Augier Painot et Guillaume Jollet empruntèrent à madame du Houssay « une « couete, ung traverslit, deux orilliers, le tout garny de deux « souilles, quatre draps de lit, une sarge rouge et deux couvre « chiefz » pour le chancelier-archevêque et son secrétaire.

Le lendemain 11 juin on paie une partie des dépenses faites à cette occasion, montant à 118 livres 6 sous 11 deniers tournois. On n'a là qu'une portion des frais à laquelle il faut ajouter un paiement de 40 sous, fait plus tard à l'héritier du pintier qui avait fourni la vaisselle d'étain. Le repas avait eu lieu dans l'hôtel de Reculée, devenu la propriété de Louis XI, après la mort du roi René. La chronique rimée de Guillaume Ledoyen, notaire à Laval, au XV° siècle, parle de la venue des Hongrois dans cette ville pendant le nouveau séjour de Charles VIII. Il vante le luxe des ambassadeurs « vestus d'honneur, en robes d'or », et « coueffez de drap d'or, comme femmes. » Devant eux marchaient les « tabourins » et les « héraulx » montés sur des chevaux superbes.

Guillaume de Jaligny, historien de Charles VIII, semble

croire que le roi était à Angers quand l'ambassade hongroise y fit son entrée. Le prince n'arriva dans cette ville que le 10 juin au soir. Malgré les efforts du maire et des échevins, il retourna aussitôt à Laval où les étrangers le suivirent [1].

Nous reproduisons les deux lettres suivantes, relatives au passage des ambassadeurs de Hongrie en 1487, et qui ne manquent pas d'intérêt.

A mon très honoré et doubté seigneur, monseigneur maistre Jehan Bourré, seigneur du Plessis Bourré, général du Daulphiné.

Monseigneur, hyer matin, environ entre sept et huit heures, arriva l'ambassade de Hongrie, et furent au devant jusques près la justice messeigneurs de l'église et bourgois de la ville, en belle compaignie ; et fut receue bien honerablement, et doibvent Messieurs de la ville les festoier dimenche en l'église et maison des Cordeliers, lesquels font grans preparatifs de viandes et sont deliberez les biens traicter pour l'onneur du roy.

Monseigneur, en ce qu'il vous plaira me ordonner, vous me trouverez tousiours tout prest, comme celui qui désire estre du nombre de vos petits serviteurs, aydant notre Seigneur auquel je prie, Monseigneur, vous donner joye de vos desirs.

Escript à Angiers ce IXe jour de juing.

Votre tres humble et obeissant serviteur,

OLIVIER BARRAUT.

A Maistre Jehan Bourré, secrétaire de Monseigneur.

Monseigneur du Plessis, je me recommande à vous tant comme je puis. J'ai receu votre lettre par laquelle vous plaignez de ce que je vous deiz que nous ne icions point au Plessis, et que tout incontinent Jehan François vous a mandé que sy ferions. Il est vérité que vous ne feustes pas à deux lieux d'icy qu'ilz ne changèrent de propos. Et, pour abréger, le roy y sera aujourd'hui au giste. Et sera besoing que vous faciez du mieulx que vous pourres, car l'ambassade sera demain chez vous à disner.

A l'egard de la tapisserye, à la verité la breche que g'y ay faicte y est

[1] *Archives anciennes de la mairie d'Angers*, f° 25. — Marchegay, *Revue de l'Anjou*. 1854, 3e année, tome premier, 217 et suiv.

bien grande. Reballez la le mieulx que vous pourres pour l'onneur des Hongres, et vous aydez de la tappisserye qui est dans ma chambre et en la garde robbe. Car, quant g'y vouldroye coucher, pour ma santé sy la feroye-je oster. Et quant je suis chez moy, jamais je ne couche dans la chambre tapissée, car la challeur m'est contraire de nuyt.

Monseigneur du Plessis, je ne vous escrips plus pour ceste heure, sinon que je vous di adieu à qui je prie qu'il vous doint tout ce que plus desirez.

Escript de Chasteau gontyer, ce dimanche matin.

Le tout votre

LOYS DE GRAVILLE[1]

II

Passage des ambassadeurs d'Écosse (16 oct. 1544).

Un traité d'alliance avait été signé le 15 décembre 1543 entre l'Écosse et la France. Marie de Lorraine, veuve de Jacques V, roi d'Écosse, était alors régente du royaume, au nom de Marie Stuart, âgée d'un an. L'année suivante (1544), la régente envoya en France une ambassade auprès du roi François Ier. Cette ambassade, débarquée en Bretagne, devait traverser Angers pour gagner Paris.

Du mercredy matin seiziesme jour d'octobre l'an mil cinq cens quarante et quatre en la chambre du Conseil du pallays royal d'Angiers.

« A esté advisé et conclud que, au nom de ceste maison sera faict present de dragées, confitures et flambeaulx à l'ambassade d'Escosse laquel est de present en ceste ville, et à la discretion de maistres René Chevallier, controlleur des traictes, et René Ayrault, sieur du Rocher, et ainsy qu'ils verront estre à faire, lesquelx luy feront le dit present et luy recommanderont le pays, la ville et les habitants d'icelle, et les mises par les dits Chevallier et Ayrault deuement certifiées, est mandé au recepveur de les payer... [2] »

[1] Fonds Français 20487, folios 9 et 99.

[2] *Archives anciennes de la mairie d'Angers*, BB 23, f° 70.

III

Passage de l'ambassade de Flandre (1580).

Le duc d'Anjou, frère du roi Henri III, aspirait à la couronne du duc de Brabant, en 1580. Il avait échoué dans une première campagne, mais il ne se décourageait pas et semblait au contraire plus ardent à poursuivre la réalisation de ses ambitieux desseins. Au mois d'août, une ambassade vint lui offrir, au nom de « Messieurs des Pays-Bas », cette couronne tant désirée. Les agents du duc cherchèrent aussitôt à recruter des soldats. De son côté, le prince écrivit, le 12 août, aux échevins de la ville d'Angers la lettre suivante, datée de Plessis-lès-Tours, le 8 du même mois :

Tours, le 8 du même mois.

« Chers et bien amez,

« Ayant entendu Messieurs des Estatz des Pais Bas avoir delegué certains notaibles personnaiges an ambassade par devers nous, pour causes graves et importantes, lesquelz ambassadeurs nous desirerions estre partout où ils passeront, mesmes ès sures de nostre apainaige, honnestement et dignement receuz, et d'aultant que leur chemin se pourra adresser en nostre ville, vous pouvez assurer que ne sçauriez jamais vous amploier en chose qui nous aportant plus de plaisir et contentement qu'en leur faisant tout l'honneur qu'il vous sera possible, les respectant et leur faisant tant et si bon accueil que si nous mesme nous y estions en personne, comme nous vous en prions, avec asseurance que nous sçaurons bien recognoistre envers vous le debvoir que ferez. Sur ce, prions le Créateur, chers et bien amez, vous avoir en sa saincte et digne garde.

« Escrit au Plessis les Tours, le VIIIe jour d'aoust 1586. »

« Ainsi signé : Françoys. »

On lit à la note 3, de la page 201, dans l'ouvrage de M. Ernest Mourin, *La Réforme et la Ligue en Anjou*, nouvelle édition, que les ambassadeurs ne vinrent pas à Angers. L'auteur, d'ordinaire bien informé, se trompe ici, car les archives anciennes de la mairie d'Angers constatent que le Corps de ville rendit visite à ces ambassadeurs, à leur retour, et les invita à un banquet, comme le prouvent les extraits suivants des registres :

« Séance du vendredy 10 février 1581. — Pour le retour des ambassadeurs de Flandres, retournans d'auprès Mgr le duc d'Anjou et passans par ceste ville, a été advisé qu'ils seront visitez en corps. Leur sera faict present de vin blanc et clairet, au matin et au soir pendant qu'ilz seront en ceste ville ; et oultre, sera prié M. de Tilly les traicter. Pour quoy faire sera fourny par le recepveur des deniers communs, pour en faire les frais, jusqu'à la concurrence de vingt cinq ou trante escus ; et oultre, sera paié le vin, par le dit recepveur à ceux qui l'auront fourny. »

De Tilly était gouverneur d'Angers depuis le 18 juin 1576.

Dans la séance du vendredi 17 mars suivant, on règle le remboursement des frais du banquet offert aux ambassadeurs de Flandre :

« Veues les parties de l'achapt du poisson fraiz du patissier, du boullanger et de l'apoticaire fournies le quinziesme de febvrier dernier au festinement et bancquet faict au logis de Monsieur de Tilly à Messieurs les ambassadeurs de Flandres, passans en ceste ville à leur retour devers Mgr le duc d'Anjou, lesdites parties montant la somme de vingt huict escus et dix sols payées et acquictées par le recepveur des deniers communs luy seront allouées ; ensemble luy sera paié le vin fourni par Jehan Besrard, tant blanc que vin d'Orléans, montant la somme de neuf escus, le tout revenant à la somme de trente-sept escus dix solz [1]. »

IV

Passage des ambassadeurs de Siam (1686-1687).

Le jeudi 18 juillet 1686, le maire d'Angers annonçait au corps de ville qu'il avait appris l'arrivée, dans la soirée, à Angers, des ambassadeurs du roi de Siam, par un des gentilshommes de leur suite.

« Et qu'on eust à leur envoier à Ingrandes deux carrosses, deux cha-
« rettes et seize chevaux de selle tant pour les mener en cette ville,
« que le lendemain à Saulmur, suivant l'ordre du Roy. » Il est enjoint par Sa Majesté aux gouverneurs-lieutenants du roi, maires et échevins de fournir aux ambassadeurs toutes choses nécessaires. L'assemblée

[1] *Archives anciennes de la mairie d'Angers*, BB 36, fos 253 et 298.

décide que le maire se chargera de fournir ce qui est demandé et que l'artillerie de l'hôtel de ville « sera tirée à la porte Saint-Nicolas « lorsque les ditz ambassadeurs arriveront ; qu'ils seront conduits au « bruit des tambourgs et trompettes jusques à leur logement et qu'il « leur sera présenté, de la part de ce corps, le present de vin accous- « tumé estre fait aux personnes de qualité passants par ceste ville, et « douze boistes de confitures sèches et qu'ensuite Messieurs de ce « Corps iront les complimenter à leur logement de la part de la « ville. »

Le samedi 25 janvier 1687, le maire annonce au corps de ville l'arrivée des ambassadeurs du roi de Siam qui retournent dans leur pays et qui doivent arriver ce soir en l'hôtellerie de la Croix-Verte, faubourg Bressigny de cette ville. On décide que l'artillerie de l'hôtel de ville « sera tirée à la place Martineau » quand les ambassadeurs étrangers entreront dans Angers et qu'on leur offrira les présents accoutumés. Le corps de ville ira ensuite les complimenter à leur logement au nom des Angevins [1].

V

Passage de la reine Marie Stuart (1548).

Marie Stuart n'était âgée que de six ans quand elle monta sur le trône d'Écosse. La noblesse du royaume, divisée en deux partis, se disputait la régence. L'un s'appuyait sur l'Angleterre, l'autre sur la France. Henri VIII voulait marier son fils, le prince de Galles, à la jeune princesse et réunir ainsi les deux couronnes d'Angleterre et d'Écosse sous un seul et même sceptre. Ses efforts n'aboutirent pas. Les Écossais se rapprochèrent alors de la France, et un traité fut signé entre les deux nations. Marie Stuart, fiancée du Dauphin, devait être élevée à la cour du roi Henri II. La future reine de France avait alors six ans. Elle fut envoyée aussitôt en France.

Le 24 juillet 1546, une lettre du roi, datée de Mâcon, annonçait au maire d'Angers l'arrivée prochaine de Marie Stuart et

[1] *Arch. anc. de la mairie d'Angers*, BB 97, fos 34 et 44.

lui enjoignait de la recevoir avec les honneurs dus à son rang. Une autre lettre avait été adressée le 24 juillet, de Tournus, par Henri II, au duc d'Étampes, gouverneur de Bretagne, qui s'empressa d'en envoyer la copie au maire d'Angers. Cette lettre était également relative à « la venue de la rayne d'Escosse en France. » Marie Stuart devait être nourrie à Saint-Germain-en-Laye avec les enfants du roi. Le souverain disait que la fiancée du Dauphin devait être reçue partout avec honneur. Il ordonnait aux villes qu'elle traverserait de la traiter dignement « avecques presens de vins, fruictz et aultres honnestetez. » Le 7 août, Henri II faisait parvenir au duc d'Étampes de nouvelles instructions par l'entremise de Cabassolles, un de ses valets de chambre. Le 25 août une lettre royale, adressée aussi au duc d'Étampes et datée de Montcallier, recommande que Marie Stuart « face délivrer les prisonniers à ses entrées et qu'elle leur donne remission suyvant les lettres de pouvoir » qu'il lui envoie. L'évêque de Rennes, maître des requêtes de l'hôtel du roi, sera chargé d'observer « la forme et ordre qu'il faut tenir en l'espedicion des dites remissions. »

Cependant l'amiral Clinton, sur l'ordre du régent d'Angleterre, avait réuni une flotte nombreuse pour arrêter au passage la petite reine d'Écosse et l'empêcher d'atteindre les côtes de France. Marie Stuart parvint cependant, grâce à l'activité de la reine douairière d'Écosse, à gagner Dumbarton où l'amiral Villegagnon l'attendait avec cinq galiotes. Le 7 août, l'escadre leva l'ancre, et le 15 août elle entrait dans la rade de Brest, après avoir réussi à échapper à l'ennemi. Marie Stuart traversa la Bretagne et gagna Nantes à petites journées.

Le 9 septembre, le duc d'Étampes, dans une lettre datée de Blain, annonçait au maire d'Angers l'approche de Marie Stuart. Il recommande de recevoir la jeune reine « le plus honorablement qu'il sera possible avec le poêlle et les rues tendues... mais il fault y pourvoir de bonne heure, car elle pourra estre par dela d'ici neuf ou dix jours... » Le duc apprend le même jour à M. de la Porte, conseiller du roi au Parlement de Bretagne, que la reine d'Écosse sera à Angers « vers neuf ou dix

jours d'icy. » M. de la Porte communique le 10 septembre la nouvelle au maire d'Angers et l'invite à se tenir prêt. Le maire d'Angers recevait aussi, le 14 septembre, une lettre de Cabassol de Rhéal. « J'ai advisé, disait-il, que la dite Royne pourra loger chez Barault ou chez Breront, ou feu le lieutenant Roger, pour quoy donnerés ordre de faire preparer le plus commode d'iceux... »

Enfin La Porte écrit, le 14 septembre, de Nantes, au maire d'Angers, que la reine d'Écosse vient de faire son entrée à Nantes. « M. le gouverneur m'a ce jourd'hui chargé de vous escripre qu'il faudra garnyr de tous maibles la maison où vous la logerez ; car elle n'en porte point encore par ce que son estat ne sera faict jusques à ce qu'elle soyt à Saint-Germain. Elle partira de ceste ville samedi prochain et s'en ira sejourner trois ou quatre jours à Ancenis, ainsi on estime qu'elle pourra estre à Angiers dedans six ou sept jours... » Le même fait savoir, le surlendemain 16 septembre, que la reine d'Écosse entrera à Angers par la porte Saint-Nicolas. Toutefois elle ne partira d'Ancenis « plus tost que deux millors d'Éscosse qui sont venuz avecq elle et demourez malades par les chemyns, la soyent venuz trouver aud. Ancenys...

Les archives anciennes de la mairie d'Angers auxquelles nous avons emprunté les détails précédents, contiennent aussi de curieux renseignements sur les préparatifs faits à Angers pour l'entrée de la reine d'Écosse, ainsi que le « devis de ce qui est à faire aux carrefours pour la dite entrée... » Voici ce qui fut décidé : La reine d'Écosse sera reçue avec les honneurs royaux. Le maire fera la harangue. Les bâtons du « poisle » seront peints. On offrira des dragées et des confitures « jusques « à dix ou douze escus. » On présentera aussi à Marie Stuart des poires, des pêches, des raisins et autres fruits, et, à ses « gouverneurs », du vin blanc et clairet « jusqu'à deux

[1] *Inventaire analytique des archives anciennes de la mairie d'Angers*, séris AA 4. — P. Lachèse, *Revue de l'Anjou*, 1861, t. II, p. 51 et suiv. — Archives anciennes de la mairie d'Angers, BB 24, f° 204 et suiv.

pippes. » L'artillerie fêtera l'entrée de la petite princesse. Le guet aura une enseigne et deux écus pour boire. Les rues seront nettoyées, décorées, tendues de tapisseries. Les écoliers étant en vacances, l'Université sera représentée par le recteur et les procureurs des nations. Quetier, receveur des tailles, et René Belhomme, receveur du domaine d'Anjou, ont soumis la liste des préparatifs et le mémoire des dépenses nécessaires qui ont été acceptées par le conseil. Les portes, les fontaines, seront ornées de groupes allégoriques. Les marchands sont invités « à faire bandes comme il est accoustumé à de telles entrées... » Ceux qui sont mariés accompagneront à cheval le maire et les échevins à la rencontre de Marie Stuart.

Le dimanche 23 septembre, la reine d'Écosse dînait à l'abbaye Saint-Nicolas. Le maire, suivi du cortège, se rendit au monastère d'où il ramena Marie Stuart qui entra à Angers par la porte Saint-Nicolas.

VI

Passage de la reine Henriette d'Angleterre (14 août 1644).

Henriette de Bourbon, fille de Henri IV et de Marie de Médicis, sœur de Louis XIII, femme de Charles Stuart, roi d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande, obligée de quitter l'Angleterre en 1644 pour échapper à la haine du Parlement, avait résolu de se réfugier en France. Elle aborda à Brest, gagna Nantes et prit la route d'Angers.

Dès le 16 août 1644, le maire d'Angers annonçait au conseil de ville qu'il venait de recevoir, de M. le maréchal de Brézé, gouverneur de la province, la communication des ordres du roi, datés du 4 du même mois, par lesquels Sa Majesté veut et entend que la reine d'Angleterre soit reçue avec les honneurs réservés aux souverains dans toutes les villes qu'elle traversera, « comme il appartient à une grande reine, fille de France, sa tante et alliée. » Le maire dit qu'il a aussi été informé par M. le bailli de Nantes de l'arrivée prochaine de la reine qui se dirige

vers Angers où elle se rendra par eau, si le temps continue à être bon, soit par terre, si le temps devient contraire. Tout doit donc être prêt pour la réception dont le jour sera ultérieurement fixé.

On décide que les douze compagnies des habitants d'Angers, conduites par leurs capitaines en personne, lieutenants, enseignes et autres officiers, sortiront de la ville, en armes, et iront au-devant de Sa Majesté Britannique. Un bataillon sera rangé en bon ordre dans le pré d'Allemagne, sur le passage de la reine. La compagnie de Saint-Maurille aura la place d'honneur. Tous les habitants capables de porter les armes seront convoqués par les tambours ordinaires et devront se rendre aux lieux indiqués, sous peine de cinquante livres d'amende. Les capitaines tireront au sort le rang auquel ils entreront en garde au logis de la reine. Il est défendu aux habitants de quitter la ville jusqu'à l'arrivée de la reine, sous peine de cinquante livres d'amende. Chaque capitaine recevra vingt livres de poudre à canon pour ceux de ses soldats qui n'ont pas le moyen de s'en fournir. Tous les habitants « qui demeureront depuis la porte Saint-Nicolas, jusques au logis Barrault, destiné pour le logement de la reine », tiendront les rues propres et tapisseront le devant de leurs maisons. Ils tiendront des chandelles allumées aux fenêtres, « au cas que Sa Majesté Britannique arrive tard. » Les pavés qui sont sur le passage seront réparés. Les hôteliers devront être pourvus de son, avoine et autres provisions, sans pouvoir en augmenter le prix, sous peine de cinquante livres d'amende. On fera, aux frais du corps de ville, une chaise couverte en forme de dais qui sera de velours rouge par devant et couverte d'écarlate avec un coussin aussi de velours rouge, le tout orné de franges d'or et d'argent pour recevoir la reine à la sortie de son carrosse ou bateau. Sa Majesté sera complimentée au nom des habitants, « hors la première barrière de la porte Saint-Nicolas » par le maire, assisté des échevins, des conseillers et des autres officiers, richement parés. Le maire mettra un genou en terre pour la saluer, se relèvera et parlera debout. Puis les échevins présenteront le « poesle », qui sera

fait exprès et aux frais du corps de ville, en velours bleu, avec les armes de Sa Majesté Britannique, mi-partie de France et d'Angleterre, « lequel ilz porteront sur la dite Majesté jusques « à Saint-Maurice, et delà jusques au logis Barrault qui est destiné pour son logement. » Le maire suppliera la reine de se laisser porter dans sa chaire, sous le « poesle », par quatre archers dont les casaques seront ornées des armes de la ville, « affin que le peuple puisse contenter sa curiosité et voir Sa Majesté Britannique, laquelle M. le maire accompagnera à pied et sera à son costé et près de son poesle. » On fera présent à la reine, de la part du corps de ville, de bougies, de flambeaux de table et de maïs blanc et jaune, de confitures et de fruits de la saison. Ces dons seront offerts par le maire et les échevins. On aura soin de se procurer deux poinçons de vin clairet et une pipe de vin blanc, de qualité supérieure, pour la reine et ses principaux officiers, ainsi que pour M. le maréchal de Brézé qui traitera la cour de la reine pendant son séjour à Angers. M. Audouin, échevin, est prié d'aller de suite au-devant de Sa Majesté jusqu'à Nantes pour recevoir ses ordres et l'escorter pendant son voyage jusqu'à Angers. On enverra aussi à Nantes un messager chargé d'envoyer promptement des nouvelles de ce qui se fait dans cette ville à l'occasion de l'entrée de la reine. Les clefs de la ville ne seront pas présentées à Sa Majesté « sinon que l'on en ait exprès commandement de ce faire. » On visitera les maisons voisines du logis Barrault pour voir celles qui conviendront au logement des officiers, en présence du maréchal des logis quand il sera arrivé. Les échevins ont mission de tout préparer, et le receveur de l'hôtel de ville paiera les dépenses. Si les « va de piez de la « reine prétendent que le poesle qui sera présenté à Sa Majesté « leur appartienne, il sera racheté d'eulx jusques à la somme de « 100 livres, si faire se peult. » Les bateaux seront tenus prêts pour le maréchal et sa suite pour aller au devant de la reine, si elle vient par eau.

Le 12 août, le conseil est réuni de nouveau. Le maire dit qu'il a reçu l'avis de l'arrivée de la reine à Angers pour le lendemain. En conséquence, les capitaines des douze compagnies ont été

convoqués pour donner leur avis sur l'organisation de la réception militaire et régler les différends qui pourraient naître entre eux au sujet du rang de préséance. La compagnie de Saint-Maurille, commandée par le maire, qui est capitaine-général de la ville, sera « la colonnelle », pour ce jour-là, sans tirer à conséquence pour l'avenir. Les compagnies, conduites par les capitaines, avec les drapeaux déployés, iront au devant de la reine. On tirera au sort le rang et l'ordre que chacun tiendra au bataillon qui sera formé au pré d'Alloyau. La compagnie du maire aura, « hors le hazard du sort, tous les advantaiges de marche et du rang au dit bataillon qui appartiennent à une compaignie colonelle. » Les tambours inviteront les habitants à se tenir prêts.

Le samedi 13 août, le maréchal de Brézé, suivi de la noblesse à cheval, allait à la rencontre de la reine jusqu'à Serrant. Les douze compagnies de la ville, formant un ensemble de 2,600 hommes, étaient rangées au pré d'Alloyau. Le maire et sa suite attendaient, avec le clergé, la reine à la porte Saint-Nicolas. Les rues étaient sablées et tendues. On apprit à cinq heures du soir que la reine était retenue à Ancenis par une indisposition et qu'elle n'entrerait à Angers que le lendemain soir.

Le dimanche 14 août, le maréchal de Brézé, revenu la veille de Serrant, se rendait à la Pointe, avec la noblesse de la ville et la jeunesse, à la rencontre de la reine avec huit bateaux couverts de tapisseries. Les compagnies en armes, au nombre de 4,000 hommes, se tenaient au pré d'Alloyau, formant deux gros bataillons de mousquetaires.

Le maréchal, après avoir salué à la Pointe la reine qui fut haranguée par la jeunesse angevine, monta dans le bateau de Sa Majesté qui arriva à voiles déployées à Angers, la cavalerie suivant par terre au triple galop.

Quand le bateau royal parut vis-à-vis de l'arche du pont, il fut salué par la mousqueterie des douze compagnies qui dura tout le temps qu'il fut à côtoyer le pré d'Alloyau. Le canon du château répondait à cette « escopterie. » Il était cinq heures du soir. La reine aborda à la tour Guillou, du côté de la porte Saint-

Nicolas, accompagnée des seigneurs et des dames de sa suite, du maréchal de Brézé, du bailli de Nantes et de leur escorte. Elle monta en carrosse ; d'autres voitures contenaient les dames de sa cour ; une foule immense assistait au débarquement ; les habitants étaient en armes, les enseignes déployées en tête au premier rang. Arrivée à la porte Saint-Nicolas, Sa Majesté mit pied à terre, et, s'étant démasquée, elle prit place dans la chaire que le maire lui présenta. Celui-ci, après avoir salué, un genou en terre, se releva et harangua la princesse. La mousqueterie redoubla en ce moment. Après quoi, sans que les clefs lui fussent présentées, elle se mit sous le « poesle » qui fut porté sur elle par MM. de la Cour, de Crispy, Audouin, échevins, et M. Cemus, conseiller de la ville. Quatre archers de la mairie portaient la chaire. La reine avait à sa droite le baillif de Nantes et à sa gauche, un grand écuyer ; le maire, Nicolas Gilles, sieur de la Grue, marchait à droite, « hors le poesle », à pied, tête découverte. La noblesse précédait, aussi à pied et la tête nue. Sous la porte Saint-Nicolas la reine fut reçue par le clergé en habits magnifiques. Le prieur claustral de l'abbaye de Saint-Aubin lui tint une harangue. Le cortège se mit alors en marche, conduit par le clergé, au milieu des acclamations du peuple. A la porte principale de Saint-Maurice, la reine fut reçue par l'évêque, entouré des chanoines revêtus de leurs plus précieux ornements. Après avoir entendu le compliment de Claude de Rueil, elle fut conduite dans le chœur, à pied, par le maréchal de Brézé, le baillif de Nantes et le maire portant la queue de sa robe. Le *Te Deum* chanté, elle se rendit au logis Barrault, où elle fut complimentée par le sieur de la Guerche-Lanier, pour le présidial, par le sieur Eveillard pour la prévôté, par le sieur Voisin, recteur, pour l'Université, par le sieur Serezin pour l'Élection et par tous les autres corps. On lui offrit ensuite des corbeilles contenant des flambeaux, des bougies de cire blanche et des confitures sèches et liquides. Le chapitre lui présenta le pain et le vin à l'ordinaire.

Les troupes défilèrent devant la maison. Pendant son séjour, la reine fut gardée par la compagnie de M. Louet. Le len-

demain, 15 août, la princesse entendit la messe dans la salle du logis Barrault. Dans la journée, les dames de la ville furent admises à baiser le bas de sa robe. Le soir, pour contenter la curiosité de la foule qui remplissait la cour, elle se montra aux fenêtres et reçut avec plaisir toutes les bénédictions qui lui furent données. Le mardi 16, elle partit pour Saumur. Deux compagnies des habitants la suivirent jusqu'à la Madeleine, et elle fut escortée jusqu'à Sorges par le maire, les échevins et beaucoup d'habitants. La santé de Henriette d'Angleterre était fort délicate. La princesse s'était trouvée malade à Saint-Maurice, le dimanche, jour de son entrée. L'odeur de la poudre et celle de la mèche l'incommodaient également. Le maréchal de Brézé alla jusqu'à Saumur.

VII

Passages de Jacques II, roi d'Angleterre (1689, 1691, 1692).

Le 1er mars 1689, le maire d'Angers annonce aux conseillers que M. de Louvoy lui a écrit pour lui apprendre l'arrivée prochaine du roi d'Angleterre, Jacques II, et lui ordonner de préparer le souper et le coucher du prince. Cet avis a été confirmé par « M. le comte Davaux, cy-devant ambassadeur en Hollande », qui va devant pour préparer l'embarquement du roi d'Angleterre.

On décide qu'un appartement sera préparé dans l'hôtel de ville pour y recevoir Jacques II et qu un souper « le plus splendide qui se poura » sera servi aux frais de la ville. Messieurs les conseillers iront au devant du prince et l'attendront à la porte Saint-Aubin. M. le maire et M. Grandet donneront les ordres nécessaires pour la cérémonie. Le même jour, le maire est informé que l'arrivée du roi est remise au lendemain et que, dans les villes où il a passé, les habitants se sont mis sous les armes en son honneur. Tous les capitaines de la ville d'Angers

[1] *Archives anciennes de la mairie d'Angers*, BB 77, fos 187-194. — B. Roger, *Histoire d'Anjou*, p. 501-502. — Second cartulaire de Saint-Nicolas, p. 121.

seront donc convoqués pour prendre connaissance des instructions. Les habitants se mettront sous les armes, « à peine de dix livres d'amande. »

Un conflit s'élève entre les capitaines de la ville et ceux des deux compagnies de la paroisse de Saint-Michel-du-Tertre qui réclament le droit de marcher les premiers avec leurs hommes « sans égard à l'antiquité, tandis que les autres disent que l'on doit suivre, au contraire, l'ordre de réception. » On en délibère. Après discussion on arrête que « l'antiquité de réception des capitaines sera observée, sans aucune préférence. Cette méthode sera suivie toutes les fois que les habitants seront mis sous les armes, soit les compagnies entières, soit par détachements, et les capitaines, nommés dans un même jour, tireront au sort le rang de leur marche. Ce règlement sera communiqué à tous les capitaines convoqués par le maire. Ces capitaines devront se trouver le lendemain, à midi, avec leurs compagnies, dans la place d'armes, devant le couvent des Minimes pour défiler ensuite par la porte Saint-Aubin, suivant le rang de réception des capitaines, et se placer en haie des deux côtés des rues par où passera le Roi d'Angleterre, « avec défense à aucun soldat de tirer.. » La compagnie de M. de la Mauricière-Boylesve, qui est le plus ancien capitaine, sera de garde à l'Hôtel-de-Ville, tant à la porte de la chambre du roi qu'aux autres portes. Elle sera commandée par son capitaine ou son lieutenant.

Tous ces ordres furent exécutés ponctuellement. Chacun était à son poste le lendemain 2 mars. Le maire et les conseillers, avec M. d'Autichamp, se tenaient à la porte Saint-Aubin, quand survint M. de Mailly, chargé par Louis XIV de conduire Jacques II, qui déclara que l'on devait rendre, d'après l'ordre de Sa Majesté, les honneurs royaux au souverain d'Angleterre. L'évêque fut alors invité à faire sonner les cloches. On fit apporter « un poëlle », et les connétables envoyèrent prendre les clefs de la ville pour les présenter dans un bassin.

Peu après, Jacques II arriva en poste à la porte Saint-Aubin, sur les cinq heures du soir. Les gentilshommes de la ville et de la province conduits par M. du Plessis de Cosnes, ancien capitaine

de cavalerie, s'étaient portés à la rencontre du monarque anglais jusqu'à Sorges et l'escortaient à son entrée. Plusieurs groupes de ces cavaliers précédaient le cortège. M. d'Autichamp complimenta le Roi à la porte de son carrosse. Le maire, avec ses conseillers, s'approcha à son tour, et mit un genou en terre pour prononcer sa harangue. Le Roi l'invita à se relever pour continuer son discours. Puis le maire présenta les clefs de la ville au souverain qui les prit et les replaça dans le bassin. On fit alors une descharge « de toultes les boistes » qui avaient été portées sur le boulevard Saint Aubin. Les échevins présentèrent « le poëlle » à Jacques II et le portèrent devant lui pendant quelque temps « jusqu'à ce que Sa Majesté Britannique a tesmoigné qu'on cessast... »

Accompagné des gentilshommes, l'épée nue à la main, le roi d'Angleterre, suivi de M. d'Autichamp, du maire et des conseillers, montés dans des carosses, gagna la rue d'Hôtel-de-Ville par la rue Saint-Aubin, la place Sainte-Croix, la Place Neuve, la rue Saint-Laud, la rue des Poëliers, le Pilori et les Halles au travers des milices et des acclamations du peuple assemblé. Le roi monta alors dans la grande chambre du maire qui lui était destinée. Les compagnies de la ville, en tenue de cérémonie, etc., le présidial en robe rouge, vinrent le complimenter et il leur répondit très aimablement. Le repas dans la grande salle était très bien ordonné. Le maire et les échevins ainsi que les conseillers servaient le roi « estans debout ». Jacques II remonta ensuite dans sa chambre. A onze heures du soir, le carrosse de M. d'Autichamp conduisit le prince sur le quai où il s'embarqua pour continuer sa route vers Brest.

Le 14 décembre 1691, Pontchartrain écrivait, de Versailles, au maire d'Angers, que le roi avait fait prévenir les intendants des lieux où le roi d'Angleterre doit passer pour se rendre, en poste, en Bretagne, en leur disant « de ne luy rendre n'y faire aucuns honneurs, en sorte mesmes qu'on ne s'aperçoive pas de son passage. » Il pense que ces ordres seront fidèlement exécutés. « Cependant, comme il faut que Sa Magesté Britannique « soit commodément logée, dit en terminant Pontchartrain, je

« charge de cette lettre un valet de pied, qui va à l'avance, par « laquelle les maire et eschevins connoistront que le Roy veult « qu'ils ayent soin de faire préparer à Sa Magesté Britannique « le meilleur et le plus beau logement qui se trouvera dans la « ville ou autre ville où il devra coucher, et qu'ils fassent aussi « donner des logements commodes aux gens de sa suitte. » Cette lettre est lue le 17 décembre au corps de ville. On décide que le roi d'Angleterre sera logé à l'hôtel de la ville d'Angers avec les personnes qui l'accompagnent. Les officiers de la suite seront logés dans des maisons voisines. Le maire commandera un repas convenable. Comme il est défendu « de rendre aucuns honneurs en publicq » au prince, les officiers du corps de ville se trouveront seulement à la mairie pour l'y recevoir « et luy faire compagnie en particulier et pour le servir pendant le repas, sy Sa Magesté veult bien le permettre. »

Le roi d'Angleterre arriva à Angers, le 18 décembre 1691, à quatre heures du soir, accompagné de « milord Bervit, fils naturel de Sa Majesté, et de milord Strafor, premier gentilhomme de sa Chambre, avec MM. de la Motte, lieutenant des gardes du corps, et de Louvain, escuier du roy, suivi de dix ou douze autres de ses officiers. » Jacques II fut reçu à la porte de l'Hôtel-de-Ville, avec acclamation, par M. de Miribel, lieutenant du roi, de la ville et du château, par le maire et les officiers du corps de ville. Le roi répondit aux compliments du maire par quelques mots aimables. Jacques II descendit de sa chaise et fut conduit à l'appartement préparé par lui au-dessus de la grande salle, où il fut félicité sur sa venue de la part des corps et communautés de la ville d'Angers. Le prince s'entretint, à six heures, avec le maire et les officiers de l'hôtel jusqu'à sept heures. Il leur dit que, forcé de quitter son royaume avec les débris de son armée, il désirait se rendre au lieu du débarquement en France de ses fidèles sujets.

Jacques II « ayant marqué vouloir souper en particulier pour éviter la grande foule du monde, cela donna lieu à M. le maire de changer de dessein et de faire dresser le couvert dans l'appartement qui regarde sur la terrasse de l'Hôtel-de-Ville, et de

mettre le buffet dans la chambre d'à côté, mais comme par respect on avoit dressé qu'un seul couvert, avec un fauteuil pour le Roy, S. M., en se mettant à table fit ajouter six autres couvers et prandre place à quelques milors et officiers de sa suitte et voulut que MM. de Miribel et le maire se minsent à table auprès d'elle. M. le maire donna à laver au roy (ce qui est le plus grand honneur que S. M. Britannique luy put faire), et ensuite s'étant mis à table après un ordre réitéré de la part du Roy, MM. les eschevins servirent S. M. pendant le repas aiant toujours un genou en terre à la manière d'Angleterre. »

Le repas était magnifique et bien ordonné. Un grand nombre de personnes avaient envahi les appartements, si bien que, le festin terminé, la compagnie eut beaucoup de peine à conduire le roi dans sa chambre. Au bout d'une demi-heure, milord Bervit sortit et tous le suivirent jusqu'à son appartement. « Milord Strafor » et le premier valet de Chambre restèrent auprès de Sa Majesté. Le maire revint alors prendre les ordres de Jacques II pour son départ du lendemain.

Il établit dans le salon de l'Hôtel-de-Ville un corps de garde formé des habitants et chargé de faire la garde pendant la nuit. Il posa deux sentinelles l'une à la porte du roy et l'autre au bas de l'escalier à la porte d'entrée. Ces sentinelles furent relevées par le corps de garde de deux heures en deux heures.

Le lendemain, dès cinq heures du matin, le roi alla à pied à la messe chez les Pères de l'Oratoire, avec quelques officiers. Vingt-quatre valets munis de flambeaux de cire blanche précédaient le monarque, qui fut reçu et complimenté par le supérieur à la tête de la communauté toute en surplis. Les religieux conduisirent après la messe, pendant laquelle Jacques II avait été traité en roi, le prince jusqu'à sa chaise de poste. Sa Majesté remercia le maire et les conseillers de leur réception et prit, à sept heures, le chemin de Bretagne, avec quinze ou seize personnes de sa suite, pour se rendre à Nantes.

Le mardi 4 janvier 1692, le maire annonce au corps de ville que le roi d'Angleterre revenant de Bretagne devra passer par Angers le mardi suivant 8 janvier et que M. de Louvain, écuyer

du roi, chargé de conduire Sa Majesté Britannique, a écrit pour le prier d'envoyer un relais de seize chevaux à la Grande-Maison, sur le chemin de Candé. « Le roi désire que l'on tienne quel-« que chose de prest à manger pour Sa Majesté et ses prin-« cipaux officiers qui sont à sa suitte », lorsqu'elle passera pour aller à Saumur. Le maire est alors invité par le corps de ville à organiser le repas. On décide que MM. dudit corps de ville se trouveront à la mairie pour recevoir le roi d'Angleterre pendant qu'il y devra séjourner.

Le mardi 8 janvier, Jacques II arrivait à midi à Angers. Il fut reçu à la grande porte de l'Hôtel-de-Ville par le maire et toute la compagnie. Un magnifique repas était servi dans la salle basse de la mairie tapissée à cet effet. Cinq officiers de la suite, ainsi que M. de Miribel et le maire, prirent place à la table royale. Le repas dura environ une demi-heure, et le roi d'Angleterre remonta promptement en chaise, après avoir remercié les autorités de leur belle réception. Après le départ du roi, le maire donna à dîner aux personnes de considération que la curiosité ou le devoir avaient fait venir à l'Hôtel-de-Ville.

Le menu de ce repas fastueux, fourni par le pâtissier Trigory, est aussi conservé aux anciennes archives de la mairie d'Angers. Les frais s'élevèrent à la somme de cent dix-huit livres, d'après le mémoire réglé, le 11 juillet 1692, par les sieurs Granelet et Gourreau. Il se composait de viandes de boucherie, de gibiers divers, de ragoûts variés, de salade, de confitures sèches, d'oranges, de citrons, de poires, de gâteaux, de confitures liquides. Quarante-quatre bouteilles de vin furent servies.

André Joûbert.

[1] *Archives anciennes de la mairie d'Angers*, BB 97, f°s 99-100 ; 99, f°s 56, 60, 119 ; CC 16.

UNE DÉPUTATION GENEVOISE EN 1701

Les *Registres des Conseils* de Genève renferment de nombreux documents pour l'étude des relations politiques et économiques de la France et de la petite république genevoise pendant les derniers siècles. Il y aurait là matière à de volumineux travaux[1] ; du moins serait-il intéressant de dresser une sorte de régeste (si l'on peut employer ce terme) de ces documents, régeste qui formerait la base de toute étude postérieure.

L'importance de telles sources ne saurait échapper à l'historien, et il est fort à désirer que quelque érudit veuille bien mettre ces matériaux en œuvre. Que de faits ignorés jusqu'ici, que d'aperçus nouveaux sur les hommes et les choses ne trouve-t-on pas dans ces lettres officielles ou privées, ces rapports, ces délibérations toujours sérieuses et qui nous révèlent, d'un côté, le perpétuel souci de vivre en bonne intelligence avec un puissant voisin tout en sauvegardant la dignité d'un État libre, de l'autre, une certaine condescendance, un ton légèrement protecteur mais toujours courtois, et quelquefois une amitié un peu vive, un peu envahissante, pour la cité calviniste. Cela jusqu'au moment où la sympathie réciproque, subissant le contre-coup des événements politiques, fut profondément altérée.

Mais en attendant une étude approfondie des relations de la France et de Genève à travers les siècles, il nous paraît intéressant de donner ici quelques-uns des documents renfermés dans

[1] Il faudrait faire pour la France ce que M. Ch. du Bois-Melly a fait pour la cour de Sardaigne, mais non pas se borner au XVIIIe siècle. Voy. à ce sujet la *Revue d'histoire diplomatique*, 1891, p. 463.

les registres publics de Genève[1]. Le *Journal* qui suit a été écrit par un magistrat genevois chargé d'aller à Lyon, au mois d'avril 1701, porter les compliments de la *Seigneurie* aux ducs de Bourgogne et de Berry de passage en cette ville.

Ces deux princes revenaient alors de la frontière espagnole où ils avaient accompagné leur frère, le duc d'Anjou[2], qui allait prendre possession, sous le nom de Philippe V, du trône que Charles II lui avait légué. Les trois frères se séparèrent au bord de la Bidassoa « avec des larmes qui allèrent jusqu'aux cris[3]. »

Tandis que Philippe poursuivait sa route sur Madrid au milieu de l'enthousiasme des populations, l'aîné et le cadet des petits-fils de Louis XIV reprenaient le chemin de la capitale, en visitant les provinces du Midi. Après avoir traversé le Languedoc, le Dauphiné, la Provence, assistant à Aix, à Arles, à Marseille, à Toulon, à Avignon, à des réjouissances sans nombre données en leur honneur, ils arrivèrent à Lyon qui « couronna tous ces superbes plaisirs »[4]. C'est là que les députés genevois les trouvèrent et remplirent le mandat dont ils étaient chargés.

*
* *

Ce fut le 4 février 1701 que le *Magnifique Petit Conseil* apprit, par l'organe du premier syndic, que les ducs de Bourgogne et de Berry passeraient probablement à Lyon[5]. On décida, séance tenante, de leur envoyer une députation qui fut composée, par voie de votation, de MM. Pierre Gautier[6], syndic, et

[1] Les *Registres des Conseils* sont déposés aux Archives de l'État. Qu'il nous soit permis de remercier ici M. l'archiviste Louis Dufour pour sa très grande obligeance.

[2] Louis de France, duc de Bourgogne, dauphin de Viennois (1682-1712), Philippe de France, duc d'Anjou (1683-1746), et Charles de France, duc de Berry, d'Alençon et d'Angoulême (1686-1714), fils de Louis de France, dauphin de Viennois (1661-1711) et fils aîné de Louis XIV.

[3] Saint-Simon, *Mémoires*, édit. Chéruel, t. III, p. 72.

[4] *Ibid.*, p. 136.

[5] *Reg. des Conseils*, 1701, p. 39.

[6] Pierre Gautier (1641-1724) occupa avec distinction plusieurs charges impor-

Jean-Jacques Pictet, ancien syndic, malgré l'opposition de ces deux magistrats. Le Conseil fixa leurs honoraires à un écu par jour à chacun avec une gratification spéciale de cinquante écus pour leurs habits ; ils devaient être accompagnés d'un secrétaire et de trois valets, mais ils réclamèrent plus tard un second secrétaire[1] et un quatrième valet, ce qui leur fut accordé non sans peine et uniquement pour « l'honeur de cet État »[2]. Les députés rendront compte, du reste, de la « dépense qu'ils feront sans excès ». Le 19 mars, le Conseil, se préoccupant des plus petits détails, leur indiqua les visites à faire, « rien ne les obligeant à voir l'archevesque de Lyon »[3]. Le 28, on décide que la députation remettra une lettre de créance au duc de Bourgogne seulement et un blanc-seing au duc de Berry[4] ; la manière de souscrire ces deux pièces fut mûrement pesée, et, après de longues délibérations, le Petit Conseil arrêta « d'en rester à l'usage, vu les conséquences, en souscrivant par très humbles serviteurs », contrairement à une décision antérieure qui voulait que l'on souscrivît par « vos très humbles et très obéissants serviteurs », comme pour les lettres au roi[5].

Voici le texte de la lettre au duc de Bourgogne[6] :

Monseigneur,

« Nous envoyons les sieurs Gautier Sindic et Pictet ancien Sindic nos bien-aimés Frères, pour vous témoigner que de tous les Etats que le

tantes de la magistrature genevoise ; il accomplit de nombreuses missions à l'étranger et fut député auprès de Louis XIV, en 1696, avec le syndic Ami Le Fort et deux conseillers d'État, au sujet de quelques difficultés occasionnées par le résident de France à Genève, M. d'Iberville. Les envoyés obtinrent deux audiences du roi, qui leur fit remettre à chacun une chaîne d'or et une médaille à son effigie. Une des filles de Pierre Gautier épousa le père de Necker, le grand ministre.

[1] Ces deux secrétaires furent : Jean-Antoine-Gautier (1674-1729), fils aîné du chef de l'ambassade, qui fut un magistrat éminent, doublé d'un historien remarquable, et François Pictet (1667), fils d'Isaac Pictet syndic, et syndic lui-même plus tard.

[2] *Reg. des Conseils*, 1701, p. 45 et 117.

[3] Mgr Claude de Saint-George. — *Reg. des Conseils*, 1701, p. 118.

[4] *Ibid.*, p. 131.

[5] *Ibid.*, pp. 140 et 146.

[6] *Copie de lettres du Petit Conseil*, 1701, p. 19.

Roy Vôtre Ayeul honore de sa bienveillance Royale, il n'y en a point qui embrasse avec plus de joye et avec plus d'empressement que nous l'occasion que nous avons à present de Vous assurer, Monseigneur, de nos très humbles respects, et de l'admiration que nous avons de ces grandes vertus qui vous ont formé tel que vous devés étre pour imiter parfaitement celles de S. M. pour vous rendre l'objet de son amour, les delices de la France et la veneration de toute l'Europe ; nous donnons ordre à nos dits députés de Vous marquer nos sentimens d'une manière toute particulière ; nous Vous prions tres humblement de leur donner créance en ce qu'ils auront l'honneur de Vous dire de nôtre part ; et de nous permettre de continuer nos vœux ardens au ciel pour la conservation de la Personne Sacrée de S. M. et de toute la Famille Royale. Nous sommes avec un tres profond respect, Monseigneur,

Vos très humbles et tres obéissans
serviteurs. »

MM. Gautier et Pictet prirent congé du Petit Conseil le 2 avril et se mirent en route le 4. Ils étaient déjà de retour à Genève le 17 du même mois, et rendaient compte, dès le lendemain, de leur mission : « Messrs les synd. Gautier et ancien synd. Pictet députés à Messrs les ducs de Bourgogne et de Berri rendant conte de leur deputation, ont dit qu'ils ont reçû beaucoup d'honêtetés de M^r^ d'Erbigny Intendant de Lyon, et des magistrats de lad. ville, qui leur ont envoyé de toutes sortes de vins. Que le présent des truites a été extremement agréé de Messrs les Princes : Que dans l'audiance qu'ils ont eüe séparément, les Princes les ont assuré d'une maniere tres obligeante de leur estime et de leur bienveillance pour notre Etat : qu'ayant sollicité une réponse par écrit, ils n'en ont point pû avoir, ces Princes n'en ayant fait aucune aux autres Envoyés qui les ont complimentés dans leur voyage. Toutes les autres circonstances sont contenuës dans le rapport par écrit qu'ils ont remis ceans, avec le blanc-seing qui leur avait été donné à leur depart. Dont opiné il a été dit qu'on approuve leur conduite avec satisfaction et remerciement[1] ».

[1] *Reg. des Conseils*, 1701, p. 171.

Le 20 avril le Conseil délègue deux de ses membres, les anciens syndics Chouet et Buisson, pour aller remercier le résident de France[1] de ses bons offices en faveur de la députation et fait écrire à M. d'Herbigny[2], Intendant de Lyon, la lettre suivante[3] :

Du 22e avril 1701

Monsieur,

« Les honétetés que vous avés faites aux Sieurs Gautier Sindic et Pictet ancien Sindic nos Deputés, pendant le séjour qu'ils ont fait à Lion, nous engagent de Vous en témoigner notre reconnoissance d'une maniére toute particuliére, nous ne pouvons en cette occasion que vous marquer, Monsr, que nous en conserverons précieusement le souvenir et que nous embrasserons avec empressement et avec plaisir toutes celles qui se présenteront de vous assurer que nous sommes véritablement... »

Enfin le 30 avril les envoyés rendent compte pour la seconde fois de leur mandat, mais alors devant le *Magnifique Conseil des Deux-Cents*[4]. Voici leur rapport ou journal, tel qu'il est annexé au registre pour l'année 1701.

[1] C'était alors M. de la Closure ; il occupa ce poste depuis le mois de mai 1698 jusqu'en avril 1739, avec un intervalle de 1709 à 1713, pendant lequel il fut remplacé par M. de Lozilière. M. de la Closure laissa les meilleurs souvenirs à Genève, où l'on n'eut qu'à se louer de sa loyauté parfaite en plusieurs circonstances difficiles, telles que les troubles et la pacification de 1738, etc. — *Reg. des Conseils*, 1701, pp. 173 et 174.

[2] Henri-François-Lambert d'Herbigny, Intendant de la généralité de Lyon de 1694 à 1701.

[3] *Copie de lettres du Petit Conseil*, 1701, p. 21 et *Reg. des Conseils*, 1701, p. 175.

[4] *Reg. des Conseils*, 1701, p. 189.

JOURNAL DE LA DÉPUTATION DES NOBLES

Pierre Gautier Syndic, et Jean Jacques Pictet Ancien Syndic,
Députés à Lion
Pour complimenter Messrs. les Ducs de Bourgogne et de Berri,
à leur passage par ladₑ ville.

Nous partimes de Genéve le Lundi matin 4ₑ. Avril accompagnés des SSrs. Jean Antoine Gautier et François Pictet ; etans arrivés à Colonges, nous commenceames a y ressentir les honetetés de Monsr le Résident, nos males n'ayant point été visitées, par son ordre. Au fort de l'Ecluse le Major du dit fort ayant apris que nous passions, descendit sur le pont et nous fit compliment.

Monsieur le Résident qui étoit parti pour Lion le méme jour que nous, quelques heures apres, nous ayant joint prés de Sardon, coucha dans le méme Logis que nous à St. Jean le Vieux, ou nous continuames a recevoir de lui toutes sortes d'honetetez, le dit Seigr. Résident n'ayant jamais voulu, quelques instances que nous lui en fissions, coucher dans la prémiere Chambre, et nous ayant en suite défrayé, nous et tous ceux qui étoyent à nôtre suite.

A Montluel, ou nous dinâmes, nous rendimes la pareille à Monsr. le Résident.

A l'entrée de Lion, ou nous arrivâmes heureusemant le Mecredy au soir 6ₑ. Avril, le dit Seigr. Résident nous rendit à la Douäne, le méme ofice, qu'il nous avoit rendu à celle de Colonges, les douäniers n'ayant point ouvert nos mâles, à la prière que le dit Seigr. Résident, qui étoit arrivé quelque temps avant nous, leur en avoit faite ; et nous trouvames à la porte Mr. Jacques Buisson qui nous atendoit avec deux carosses, dans lesquels étans montés, nous fûmes conduits à nôtre logis.

Aussitôt que nous y fûmes, Monsr. le Résident nous y vint rendre visite, et nous ofrit avec des manieres tres obligeantes ses services ; le landemain Jeudi nous lui rendimes sa visite.

Le dit jour apres dîner Monsr. de la Valette subdélégué de M^r^. l'Intendant nous vint voir.

Le Vendredy 8e Messrs. les Echevins de la Ville [1] nous firent présent de quatre douzaines de bouteilles de diverses sortes d'excellens vins.

Nous envoyâmes le méme jour Monsr. Pictet Anc. Auditeur chés M^r^. l'Intendant pour le voir de nôtre part, mais il ne pût parler qu'a son secretaire, qui lui dit que Monsr. l'Intendant étant incommodé, nous ne le pourrions pas voir pour lors mais que nous lui ferions un très-grand plaisir de venir manger chés luy, et méme de n'avoir d'autre logement que le sien.

Le dit jour Monsr. Pictet étant aussi allé chés Monsr. le Prévot des Marchands, [2] pour le remercier de nôtre part, de l'honnéteté que Messrs. de la Ville de Lion nous ont faite en nous envoyant du vin, le dit Prévot des Marchands lui a fait toutes sortes de Civilités, l'ayant reconduit, malgré ses instances, jusqu'au dehors de la porte de la rüe.

Le dit jour nous écrivimes à Vos Seigneuries, et nous leur envoyâmes la létre que le Roy écrivoit à V. S. que M^r^. le Résident nous avoit remise.

En suite nous sommes allé chés Monsr. de la Valléte sans l'avoir rencontré.

Sur le soir Monsr. Seve de Fléchieres, Lieutenant général nous est venu rendre visite.

Le samedi 9e nous sommes allé voir sur les onze heures Monsr. l'Intendant qui nous a parfaitement bien reçû, il nous a reconduit jusqu'à nôtre Carrosse, et nous a prié d'aller souper chés lui.

Le dit jour entre une et deux heures après Midy, Messrs. les Ducs de Bourgogne et de Berry firent leur entrée dans Lion. Une heure après leur arrivée M^r^. l'Anc. Aud^r^ Pictet leur alla présenter de nôtre part les six truites [3] que V. S. avoyent fait partir de Genéve le jour précédent. Nous chargeames le dit M^r^. Pictet de s'adresser en même temps à Monsr. Desgranges, Maitre des Ceremonies, pour luy notifier notre arrivée, et savoir de luy à quelle heure nous le pourrions voir.

Monsr. Pictet s'en alla donc à l'hotel des Princes, suivi de nos quatre

[1] MM. Pierre Perrichon, Jean-Baptiste de la Roue, Jean Croppet de Saint-Romain, François Sabot.

[2] Louis Dugas.

[3] Présent habituel et très apprécié de la Seigneurie de Genève aux souverains et grands personnages traversant ou séjournant dans son territoire et que l'on envoyait même quelquefois très loin.

valets qui portoyent les six truites dans deux corbeilles. D'abord qu'il fût arrivé il demanda, selon l'ordre que nous lui en avions donné, Monsr. Desgranges, mais ne l'ayant point pu rencontrer, il trouva apres avoir atendu fort longtemps, Monsr. le Resident, qui luy dit qu'il lui feroit parler à M^r^. de Noailles [1], qui étant arrivé une heure apres dans la chambre ou M^r^. Pictet atendoit, M^r^. le Résident lui présenta led^t^ S^r^. Pictet, qui ayant dit aud^t^ Seig^r^. de Noailles le sujet pour lequel il étoit là, Monsr. de Noailles luy dit de faire aporter les Truites, qui etoyent dans la cour à la porte de la Chambre des Princes, ce qui ayant été fait, M^r^. de Noailles fit rentrer M^r^. Pictet, et amener les Truites aux pieds des Princes qui jouoyent. Alors M^r^. le Marechal de Noailles qui avoit M^r^. le Resident prés de luy, étant à coté de Monsr. le Duc de Bôurgogne, fit avancer M^r^. Pictet qui fit à ce Prince une profonde reverence et commencea un compliment que Monsr. le Duc de Bourgogne interrompit aussitot, disant d'un air obligeant, en regardant les Truites, Voilà de belles pièces. M^r^. de Noailles et les Seig^rs^. qui étoyent au tour en dirent autant, apres quoy M^r^. Pictet se retirant, M^r^. le Duc de Bourgogne le salua, et fit voir par son air souriant qu'il étoit content du présent qu'on lui faisoit. Mr Pictet ne manqua pas de dire que V. S. auroyent bien souhaité que la saison ût permis d'avoir de plus belles Truites. etc. Apres cela le Prince reprit son jeu, M^r^. Pictet se retira, et l'on donna deux Louïs d'or à chacun de nos quatre valets qui avoyent porté les Truites, qui furent portées à la bouche par ordre de M^r^. de Noailles.

Nous allâmes le soir dudit jour au souper ou M^r^. l'Intendant nous avoit invité, acompagnés des SS^rs^. Jaques Buisson, Gautier et Pictet; plusieurs Seig^rs^. de la suite des Princes, et M^r^. le Résident se rencontrerent à ce souper; nous y trouvâmes Monsr. Des Granges, à qui nous dîmes le sujet de nôtre Députation, et nous le priâmes de nous faire savoir le jour et l'heure en laquelle nous pourrions avoir Audiance de Messrs. les Princes; il nous dit qu'il l'aprendroit le soir à leur coucher, et qu'il nous la feroit savoir; là-dessus nous chargeames Monsr. Pictet de se trouver au dit coucher, pour savoir de M^r^. Des Granges l'heure requise; ce que M^r^. Pictet ayant fait, il aprit de M^r^. Des Granges que M^r^. le Duc de Bourgogne avoit donné l'heure de huit heures du landemain matin Dimanche 10e. Avril.

M. Pictet nous ayant porté céte réponse de M^r^. Desgranges, nous nous

[1] Anne-Jules duc de Noailles (1650-1708), pair et maréchal de France, gouverneur du Roussillon, vice-roi de Catalogne, fut chargé par Louis XIV d'accompagner ses petits-fils, conjointement avec le duc de Beauvillier.

rendîmes avec nôtre suite, le dit jour à l'heure assignée à l'hôtel des Princes dans trois Carrosses, dans le prémier desquels nous étions ; dans le second étoyent les SS^rs^. Jean Antoine Gautier, François Pictet, et Jaques Buisson ; et dans le troisieme les SS^rs^. Echer de Zurich, Jean Trembley et Marc Conrad Buisson ; nous descendîmes de Carrosse devant la grande porte de la cour, et nous montâmes en la sale des gardes, ou plusieurs de nos Genevois se rendirent pres de nous pour être présens à l'Audience, qui furent les SS^rs^. Alexandre Rilliet, Jean Antoine Lullin, Théophile Mollet, Jacob Huber, [1] Camp et [2] Dufour, Après avoir atendu assés longtemps dans lad^e^ sale, M^r^. le Maitre des Ceremonies nous apéla, et nous conduisit premierement dans la chambre de M^r^. le Duc de Bourgogne, ou nous entrames avec toute nôtre suite ; Nous y trouvâmes ce Prince assis dans un fauteuil et couvert ; M^r^. le Marechal de Noäilles et plusieurs seig^rs^. de la Cour étant autour ; Nous nous aprochames de luy en faisant plusieurs reverences, ausquelles il répondit en se découvrant et baissant son chapeau jusqu'au genou, après quoy il se couvrit, et nous lui fimes de la part de V. S. le compliment qui suit,

Monseigneur,

Votre passage en ces Provinces, et le grand Evénément qui en a fait le sujet, ont répandu par tout une parfaite joye ; celle que Messrs. les Sindics et Conseil de Genéve ont ressentie ne sauroit étre portée à un plus haut degré ; c'est pour vous la venir témoigner, Monseigneur, qu'ils nous ont fait l'honeur de nous députer, et en méme temps pour vous assurer de leurs tres profonds respects, et de leur atachement inviolable au service de céte Couronne ; leur inclination naturelle les y porte, Monseigneur, et la reconoissance les y engage, la Protection dont Sa Majesté les honore ayant toujours fait le plus ferme apuy de leur Etat, ils considerent, Monseigneur, l'heureux avénement du Roy vôtre Frére à la Couronne d'Espagne, comme une suite des merveilles dont ce glorieux Régne a toujours été accompagné ; Il fait aussi conoitre, Monseig^r^. que les Augustes Princes de la famille Royale, ne sont pas nés seulement pour le bonheur de la France, mais qu'ils peuvent encor faire la felicité de divers autres Peuples ; ce florissant Royaume, Monseigneur, l'heureuse France à laquelle le Ciel vous a réservé pour en étre l'amour et les délices en fera quelque jour

[1-2] En blanc dans l'original.

l'agreable expérience; le bienheureux sang qui vous anime, Monseigneur, vos inclinations heroïques, et les grands exemples du premier Maitre du monde en l'art de régner en sont un assuré présage ; Nous vous prions tres respectueusement, Monseigneur, d'honorer nôtre Republique de vôtre pretieuse bienveeillance, à l'exemple du grand Monarque votre glorieux Ayeul, et de Mónseigneur vôtre Auguste Pére, qui a aussi pour elles des inclinations favorables ; La conservation de ces incomparables avantages sera toujours le but de nos maximes et l'objet de nos soins ; nous faisons, Monseigneur, tous les souhaits que l'on peut former pour la Sacrée persone du Roy, pour celle de Monseigneur ; et nous en faisons aussi de tres ardens pour vôtre prospérité et pour votre gloire.

Ce discours fini, Monsr. le duc de Bourgogne se découvrit autant qu'il avoit fait, avant qu'il fut commencé et témoigna par son air obligeant qu'il étoit fort content. Il nous fit céte réponse.

Je suis fort obligé à Messieurs de Genéve, je leur donneray toujours dans les ocasions des marques de ma bienveillance.

Apres cela nous sortîmes de la Chambre avec nôtre suite comme nous y étions entré, Monsr. le Maitre des Ceremonies nous ayant reconduit jusqu'a la porte, et nous entrâmes dans la Sale des gardes ou nous avions atendu auparavant.

Peu de temps après Monsr. Des Granges nous apela et nous conduisit dans la chambre de Monsr. le Duc de Berri ou nous nous aprochames de ce Prince, qui étoit aussi assis sur un fauteuil, couvert, et ayant autour de luy Monsr. de Noäilles et plusieurs autres seigneurs ; lors que nous commencames nôtre compliment, Monsr. le Duc de Berri se découvrit et porta son chapeau fort bas, et toutes les fois que nous l'apelames Monseigneur, il se découvrit de même ; lors que notre discours fut fini il baissa aussi son chapeau fort bas. Nous lui exprimames les sentimens de V. S. envers lui, de la manière suivante.

Monseigneur

L'extrême satisfaction que ces Provinces reçoivent de voir les deux grands Princes sur lesquels la France fonde la continuation de sa félicité, se communiquant aussi aux États voisins, Messieurs les Sindics et Conseil de Genéve nous ont fait l'honeur de nous députer pour vous venir témoigner la parfaite joye qu'ils en ressentent, et la part qu'ils prennent au grand événement qui a fait le sujet de votre voyage; ils

vous prient tres humblement, Monseigneur, d'agréer les assurances de leurs profonds respects, et de l'admiration qu'ils ont pour vôtre sublime vertu digne d'une si Auguste naissance et pour les qualités qu'on voit briller en vous dans un âge si peu avancé, qui vous conduisent, Monseigneur, aux plus grandes et aux plus heureuses destinées. Nous n'avons pas, Monseigneur, des expressions sufisantes pour vous marquer la dessus l'étendüe de nos sentimens et nous estimons qu'il nous convient mieux de garder sur un si grand sujet un respectueux silence. La bienveillance Royale dont Sa Majesté honore la Ville de Genéve nous donne lieu, Monseigneur, de vous prier d'avoir pour Elle des inclinations favorables, et d'étre persuadé qu'elle aura toujours une aplication particuliére à s'en rendre digne par tous les devoirs et par tous les respects qu'exige un si prétieux avantage; Nous faisons, Monseigneur, des souhaits tres ardens pour vôtre conservation et pour vôtre prosperité. »

Il fit à ce compliment la reponse suivante d'un air fort obligeant et qui témoignoit la satisfaction qu'il avoit;

J'ay beaucoup d'estime pour Messieurs de Genève, vous pouvés les en assurer, et que je leur donneray toujours des marques de ma bienveillance.

Après cela M^r^. Desgranges nous reconduisit jusqu'à la porte de la chambre et nous nous retirames.

Le Lundi suivant le S^r^. Pictet étant allé de nôtre part chés Monsr. le Maréchal de Noäilles, pour savoir à quelle heure nous le pourrions voir, il donna celle de neuf heures du matin; nous étans rendus chés lui et étant entrés dans sa chambre, nous lui dimes que V. S. nous ayant député vers Messrs. les Princes, nous avoyent aussi chargé de le saluer de leur part, et de lui témoigner la haute estime qu'elles avoyent pour sa personne, tant par raport à sa naissance, et à la gloire qu'il s'étoit aquise, qu'aux grandes marques d'honneur et de distinction dont le Roy avoit recônu ses importans services, entre lesquels la conduite qu'il lui avoit commise dans ce voyage des trois grands Princes ses petits fils étoit l'une des plus considérables; Nous le priâmes ensuite de vouloir bien nous rendre ses bons ofices auprès du Roy en nous procurant la continuation de sa bienveuillance; Il nous répondit, Qu'il avoit une tres grande estime pour la Ville de Geneve, qui étoit une ville considerable, qui se conduit si bien, et pour laquelle le Roy a beaucoup d'afection; qu'il souhaiteroit de trouver les ocasions de rendre service à la Ville, et à nous en particulier.; Qu'il ne doutoit pas que V. S. ne

fissent de leur côté, tout ce qui dépendroit d'Elles pour se procurer toujours la bienveuillance du Roy ; Que nous nous en étions expliqué dans les discours que nous fimes aux Princes d'une manière qui leur avoit été tres agréable; Qu'il ne manqueroit pas de rendre conte au Roy de céte Députation ; Il aiouta, qu'étans assurés de la bienveuillance de Sa Majesté nous ne devions point écouter les craintes qu'on voudroit nous inspirer, etc. Il nous vint ensuite reconduire jusqu'au haut du degré, après avoir traversé deux chambres.

Nous allames, apres être sortis de chés Monsr. de Noäilles, voir M^r^. de la Valléte.

Nous allames aussi rendre visite à M^r^. le Lieutenant Général.

Le soir nous allâmes chés M^r^. Desgranges qui nous reçut fort obligeamment, nous pria instamment de lui remetre une copie des discours que nous avions fait aux Princes, et nous reconduisit jusqu'à nôtre carosse.

En sortant de là nous allâmes chés M^r^. l'Intendant que nous ne rencontrâmes pas; le d^t^. Seig^r^. Intendant étoit venu le même jour nous chercher a nôtre logis avec Monsr. d'Erbigny son frère, et Mr de la Valette, sans nous rencontrer.

Le Mardi suivant 12e M^r^. Desgranges, Maitre des Ceremonies nous vint rendre visite, et nous ayant fait de nouvelles instances pour avoir nos discours, nous disant que les Princes souhaitoyent de les voir; nous crûmes ne pas pouvoir les lui refuser.

M^r^ le Prevôt des Marchands et M^r^ Du Guas son prédécesseur vinrent aussi nous voir à notre logis; Nous leur rendimes leur visite le même jour sans les rencontrer.

Nous dinames chés M^r^. l'Intendant avec les SS^rs^. Pictet et Gautier; il nous avoit fait inviter par M^r^. le Résident; nous reçûmes et dud^t^. Seig^r^. Intendant et de diverses personnes de distinction qui s'y rencontrerent beaucoup d'honetetés; nous remarquames de grands empressemens à nous faire plaisir et a nous témoigner qu'on étoit content de nous.

Nous employames le Mécredi jour du départ des Princes a rendre et a recevoir des visites; nous allames voir M^r^. le Prevôt des Marchands et M^r^. Du Guas que nous n'avions pas rencontré le iour précédent ; nous allâmes chés M^r^. l'Intendant qui nous fit faire des excuses de ce qu'il ne nous pouvoit pas voir parce qu'il étoit incommodé; Et enfin nous rendimes visite à M^r^. le Résident pour le remercier de tous les bons offices qu'il nous avoit rendus dans nôtre Députation; le dit Seig^r^ Résident nous rendit notre visite le méme jour.

Pendant le séjour des Princes dans Lion nous les avons vû plusieurs fois dans leur Hôtel en diverses occasions.

Le Jeudi 14°. Avril voyans que nous n'avions plus rien a faire pour le service de V. S. dans la Ville de Lion, nous partimes pour Genéve avec les SS^rs^. Gautier et Pictet, et nous y sommes arrivés heureusement le Dimanche au soir 17°. Avril 1701.

GAUTIER, syndic

*
* *

Ceci n'est point, à coup sûr, un document de première importance, et il n'y a pas à en tirer autre chose, à part de menus faits intéressants, qu'une vue exacte des relations de la France et de Genève sous le règne de Louis XIV. C'est, du reste, dans ce seul but que nous l'avons publié.

J. MAYOR.

LA MÉDIATION DE L'ABBÉ DE FEUILLANTS

ENTRE

LA LIGUE ET HENRI III

1588-1589

I

La négociation conduite par Dom Jean de la Barrière, abbé de Feuillants, en 1588, n'a pas encore été étudiée comme elle mérite de l'être. Cette médiation marque, en effet, le suprême effort tenté pour ménager, entre le peuple français et la royauté, un accord équitable aux termes duquels le souverain et ses sujets étaient maintenus dans leurs rapports respectifs naturels. Bientôt après la situation se modifie sensiblement. Les injonctions séditieuses de la Ligue dépouillent le roi de ses prérogatives pour ne lui laisser qu'une autorité fictive et nominale. L'assassinat des Guise, ce coup d'État au moyen duquel Henri III espérait ressaisir le pouvoir, est vengé par Jacques Clément. Lorsqu'après une période d'anarchie, la restauration du trône écroulé des Valois s'opère au profit des Bourbons, la reconnaissance de Henri IV par tous les Français n'est obtenue qu'au prix de graves concessions. Pour prévenir le retour des guerres de religion et pour se concilier les partis opposés, le prince ne craint pas d'acclimater en France, sous le beau nom de tolérance, un facteur nouveau mais terrible entre tous : le scepticisme d'État. En face de la vraie France, surgit une France inconnue dont les tendances mystérieuses et les secrètes aspirations sont entièrement contraires aux traditions nationales. Ce funeste germe de division, introduit dans la constitution de la monarchie à la faveur du prestige de la victoire, ne cessera plus de se développer ; arrêté dans ses progrès par la main de fer d'un Richelieu ou par l'absolutisme

d'un Louis XIV, il grandira toujours désormais pour aboutir à la crise révolutionnaire de la fin du XVIIIe siècle. D'où venait ce levain de discorde, ce ferment de dissolution qui menaçait une institution dix fois séculaire? Pour s'en rendre compte et pour apprécier sainement l'état spécial de l'opinion à l'époque qui nous occupe, il n'est peut-être point inopportun de remonter, en quelques mots, à la cause première du trouble qui s'accusait partout alors dans les esprits.

La Réforme avait détruit l'équilibre des forces qui formait, avant elle, la base de l'édifice religieux et social. Elle réunit en un corps de doctrine les haines, les rancœurs, les instincts de vengeance et de destruction qui n'avaient pas encore trouvé l'occasion de s'agréger et de sortir du domaine des théories subversives pour entrer dans celui de l'histoire et des faits. Le caractère politique des aspirations de la secte s'était affirmé en Allemagne dès la première heure, Janssen l'a prouvé ; il en fut de même en France, M. de Maulde l'a constaté dans ses *Origines de la Révolution*. La révolte contre l'Église mena bientôt les protestants à la révolte contre l'autorité civile, car si, comme l'a dit M. Guizot lui-même, le catholicisme est « une grande école de respect », la religion réformée ne saurait être qu'une école d'insoumission.

Le libre examen qui avait déjà produit la *Réforme*, anarchie doctrinale, enfante la *Révolution*, anarchie civile qui se traduit non seulement par les guerres de religion mais par la *Ligue*. Le mauvais exemple donné par les huguenots ne tarde pas, en effet, à se propager même parmi ceux qui restent attachés à la foi de leurs pères. Dans les rangs des catholiques aussi bien que dans ceux des réformés, la tradition de l'obéissance se perd : on en vient à discuter et à critiquer les actes du pouvoir avec une âpreté dont l'esprit frondeur naturel aux Français accentue encore l'expression. La monarchie se trouve bientôt avoir ainsi contre elle deux factions opposées, les protestants et les ligueurs; elle est forcée de leur faire tour à tour des concessions sinon de principe du moins de fait, qui trahissent son irrémédiable faiblesse. D'une part, l'Allemagne et l'Angleterre, appelées par les chefs des dissidents, l'Espagne unie aux Lorrains d'autre part, savent

tirer habilement parti de l'indécision, et du défaut de volonté de Henri III dont le triste règne n'est marqué que par des prodigalités et des désastres. Trahi et vendu par les grands, par les princes du sang, qui auraient dû être ses plus fidèles défenseurs, le roi ne pouvait résister longtemps ; l'issue de cette lutte inégale et sans espoir n'était pas douteuse : en 1588, on le chasse de sa capitale ; en 1589 on le poignarde, et le peuple est déclaré souverain. Malgré la restauration de 1593, la disparition de la royauté n'est plus, dès lors, qu'une question de temps. Deux siècles plus tard l'œuvre révolutionnaire sera accomplie. L'épilogue naturel et logique du courant d'idées inauguré en France par la Réforme sera l'anarchie impie de 1793, lorsque la devise franc-maçonne « *Ni Dieu ni maître* » aura remplacé la devise fidèle et respectueuse : « *Dieu et le Roi.* »

On voit l'intérêt que peut offrir l'étude des conséquences de cette journée des barricades qui fut, en réalité, une ébauche de la journée sinistre du 10 août 1792. Les noms de *Protestants*, de *Ligueurs* ou de *Jacobins* importent peu : formes diverses et passagères du même instinct de rébellion de l'esprit humain, ils ne sont que des masques successifs appropriés aux temps et destinés à mieux déguiser les champions de l'anarchie dans le combat mortel qu'elle livre ici-bas, à travers les âges, aux représentants de l'ordre matériel et moral.

Le soir du 12 mai 1588, le duc de Guise, après s'être laissé porter en triomphe par la multitude qui voulait l'emmener à Reims pour l'y faire sacrer venait de rentrer chez lui, lorsque les portes de son hôtel s'ouvraient de nouveau pour donner passage à une litière aux armes royales. Bravant les fureurs et les insultes de la Ligue, Catherine de Médicis apportait elle-même à Henri de Guise les dernières propositions du roi, espérant encore arriver à désarmer le vainqueur et à sauver le trône si ébranlé de son fils. Depuis longtemps, la reine mère entretenait des rapports d'amitié très suivis avec les princes lorrains. Le désir qu'elle avait de frustrer le roi de Navarre de ses droits éventuels à la couronne et de les faire reporter sur le fils de sa fille Claude, duchesse de Lorraine, était le véritable mobile de

l'affection intéressée qu'elle leur témoignait en toute occasion. Guise, charmé de voir que Henri III avait chargé sa mère de traiter avec lui, n'hésite point, en raison des dispositions favorables que lui montrait cette princesse, à lui faire la confidence de ses audacieuses prétentions. Connaissant le but auquel Catherine aspirait, il croit trouver en elle un auxiliaire précieux pour décider le roi aux sacrifices qu'il veut exiger de lui. Mais, outre la déchéance des princes de la maison de Bourbon, que la reine mère lui accorde facilement, Henri de Guise ne réclame rien moins que le renvoi de tous les fonctionnaires de l'entourage du souverain, qui seront remplacés par ses créatures, le licenciement des *Quarante-cinq*, le commandement en chef des armées et la convocation des États-Généraux.

Les larmes de Catherine de Médicis ne peuvent obtenir aucune concession ; elle se voit contrainte de rapporter au Louvre cette réponse qui équivaut à une fin de non-recevoir. S'il cède au duc de Guise, Henri n'est plus roi.

Le lendemain se passe sans qu'une détente se produise dans la situation. Le peuple en armes parcourt les rues, élève de nouvelles barricades, le tocsin sonne, et le bruit se répand que les ligueurs des quartiers de l'Université et des Halles vont se porter sur le Louvre avant la nuit. Les projets les plus contradictoires se succèdent dans le conseil.

Catherine de Médicis, de plus en plus alarmée, se décide à retourner à l'hôtel de Guise afin de chercher, du moins, à gagner du temps. La journée s'écoule en pourparlers interrompus et repris dont chaque interlocuteur comprend, d'ailleurs, parfaitement l'inutilité. Le prince lorrain, fier de sa victoire et ne se méfiant de rien, reçoit et harangue les délégués de Paris, donne des ordres et revient prodiguer à la larmoyante reine mère des consolations aussi empressées que dénuées de conviction, lorsque survient tout à coup un confident du duc, M. de Menneville, qui, le prenant à part, lui annonce à voix basse la fuite de Henri III. Guise change de visage et, se tournant vers Catherine de Médicis, s'écrie : « Ah ! Madame, me voilà mort ! Tandis que Vostre Majesté m'amuse icy, le Roy s'en va pour me perdre ! » Catherine

affecte la plus profonde surprise. Avec un calme imperturbable elle prétend n'avoir aucune connaissance de l'évènement ; mais Henri de Guise ne doute point qu'elle n'ait joué une fois de plus, à ses dépens, le double jeu qui lui était habituel. Il ne se trompait pas.

Cette princesse, voyant que ses efforts demeuraient infructueux et que le tumulte allait grandissant, avait conçu des craintes sérieuses pour la vie de son fils ; elle avait profité d'un moment d'absence du duc pour expédier au Louvre un exprès chargé de déclarer à Henri III qu'il fallait partir sans perdre un instant. Le roi avait suivi son conseil. Cet expédient fut la dernière victoire diplomatique de la reine mère : il permit aux Valois de conserver le trône une année de plus et à Henri III de mourir roi de France.

Le duc de Guise ne tarda pas à se convaincre que la fuite du roi lui imposait la nécessité d'un revirement subit. Son coup d'État était manqué. Le Parlement, sur lequel il croyait pouvoir s'appuyer, ne lui laissait aucune illusion. Le soir même du départ de Henri III, lorsqu'il alla au Palais de Justice pour tenter d'amener la magistrature à seconder sa politique et à « s'accommoder au temps », le premier président de Harlay, qui lui avait déjà dit le jour des barricades : « *Monsieur c'est grand pitié quand le valet chasse le maistre* », resta inébranlable dans ses sentiments de fidélité royaliste et se porta même garant de celle des collègues. « Pour cette Compaignie, lui répondit-il, elle est assise sur les lys et, estant establie par le roy, elle ne peut respirer que pour son service : nous perdrons trestous plustost la vie que de fléchir à rien de contraire. » — « Je me suis trouvé à bien des batailles, à des assauts, à des rencontres les plus dangereuses du monde, mais jamais je n'ay esté estonné comme à l'abord de ce personnage », s'écria Henri de Guise en sortant du Palais. Dans l'opinion des diverses classes de la population, naguère si excitée contre le roi, s'était opéré, en deux jours, un étrange et indéniable changement dont le duc sentait toute la portée. A l'exaltation du triomphe avait succédé, chez les Parisiens, un sentiment d'indicible et de pénible embarras. Que feraient-ils de

leur victoire ? Ils se disaient qu'avec le départ du roi et de la cour, la capitale allait perdre son lustre et son éclat, sa parure et son prestige. Désormais, plus de fêtes, plus de dépenses, plus d'animation, plus d'étrangers, plus de commerce ! Cette cité fameuse, renommée dans l'univers entier comme le centre du progrès, des lumières et de la civilisation, ravagée par l'émeute, couverte de débris encore fumants, restes des barricades qui arrêtaient toute circulation dans ses rues étroites, offrait l'image lamentable du désordre et de la désolation. « Le peuple de Paris, ce peuple léger, dit le chroniqueur des Feuillants, reconnut bientôt que toute la gloire et l'abondance de leur ville ne venoient que de la présence du roi. La grande cherté, jointe à la confusion de tous les ordres, qui suivirent de près la retraite de Sa Majesté, firent sentir leur crime aux parisiens. »

Cet Henri de Valois, qu'ils avaient failli assassiner, était toujours le roi très chrétien, l'oint du Seigneur, le propriétaire né du royaume, le maître de la vie et de la mort de tous les Français. S'il rentrait à Paris, il avait droit, d'un seul mot, d'ordonner le supplice des fauteurs du mouvement insurrectionnel. Les dernières paroles qu'il avait prononcées en franchissant la poterne des Tuileries, étaient pleines de menaces et laissaient peu d'espoir de pardon. « Estant à cheval, dit L'Estoile, le Roy se retourna devers la ville, luy reprochant sa perfidie et son ingratitude contre tant de biens qu'elle avoit receus de sa main *et jura qu'il ne rentreroit que par la bresche.* »

Guise connaissait à fond l'inconstance de la populace. L'heure de la résistance à outrance était passée. Le changement de dynastie qu'il avait un moment espéré pouvoir effectuer à son profit étant devenu impossible, il ne devait plus s'attacher qu'à chercher à opérer un rapprochement avec Henri III. Il céda donc aux circonstances, en politique habile et pratique qu'il était. Après avoir occupé militairement tous les édifices publics, tous les points stratégiques de la capitale et pris les mesures nécessaires pour assurer le ravitaillement de la place en cas de siège, le duc écrivit au roi pour se justifier.

Les délibérations du conseil de la Ligue, en présence de ces

dispositions de son chef, furent, on le conçoit, des plus orageuses ; néanmoins, malgré les fureurs des énergumènes qui, soudoyés par l'étranger, se refusaient à toute transaction et exigeaient la déposition du roi, l'avis des modérés l'emporta au sein de l'assemblée ; une majorité s'y forma, résolue à faire tous ses efforts pour amener une solution pacifique de la situation. Comment, toutefois, arriver à réaliser ce vœu ? Le choix de l'intermédiaire entre les Parisiens et le souverain était d'une importance capitale. Les princes lorrains devaient être soigneusement écartés ; si l'on voulait entamer des pourparlers avec quelque chance de succès, il était indispensable de confier la conduite de la négociation à un homme qui ne fût point compromis dans les derniers évènements.

Les esprits assez éclairés pour dominer les passions tumultueuses des partis extrêmes, sont rares dans tous les temps : Dom Jean de la Barrière, abbé de Feuillants, était de ceux-là ; de plus, il était notoire qu'Henri III lui accordait autant d'estime que d'affection. Cette double considération engagea les ligueurs amis de la conciliation à recourir à ses bons offices : « sçachant ce qu'il pouvoit sur l'esprit du roi, écrit le Père de Saint-Alexis, ils voulurent s'en servir pour *Médiateur* auprès de sa Majesté. »

L'amitié que Henri III avait conçue pour le solitaire datait de loin : le respect qu'inspiraient son mérite et la sainteté de sa vie en avaient été l'origine. Catherine de Médicis passant à Toulouse au retour des conférences de Nérac, en 1579, entendit, par hasard, prêcher l'abbé de Feuillants dans la chapelle des *Pénitents Bleus* ; elle fut si frappée de son éloquence qu'elle voulut le revoir peu de temps après aux Cordeliers de Muret où il faisait une retraite, et le présenter au roi et à la reine de Navarre qui l'accompagnaient. Les éloges répétés de la reine mère ayant donné à Henri III le plus vif désir de connaître Dom Jean de la Barrière, il l'invita à venir le trouver à la cour. L'abbé, bien qu'obéissant à regret, obtempéra à cet ordre en 1583, et son caractère inspira au roi tant d'attachement qu'il ne le laissa partir qu'après avoir obtenu de lui l'engagement formel d'un retour

prochain et définitif à Paris. Dom Jean tint sa parole ; en 1587, il se remit en route, amenant avec lui soixante religieux sur les 140 Pères qui composaient la Congrégation, réformée par lui au prix de beaucoup d'efforts, de peines et de dangers. Après avoir traversé processionnellement toute la France en observant scrupuleusement les exercices de leur règle, protégés, sur l'exprès commandement de Henri III, par une escorte de 400 cuirassiers et conduits d'une province à l'autre par les autorités locales, les Feuillants arrivèrent à Vincennes le 11 juillet, après 25 jours de marche. Le roi, suivi de toute sa cour, vint à leur rencontre et fit à l'abbé l'accueil le plus chaleureux ; il le logea au château avec ses compagnons jusqu'à ce que le monastère qu'il leur avait fait construire au faubourg Saint-Honoré fut prêt à les recevoir. L'emplacement de ce couvent, érigé sous le vocable d'*Oratoire de Saint-Bernard*, avait été choisi à dessein par Henri III dans le voisinage immédiat du Louvre et des Tuileries. Ce prince fit disposer une galerie souterraine qui lui permettait de s'y transporter directement sans passer par la voie publique. Il ordonna même de bâtir, pour son usage personnel, un pavillon dans la cour de la maison conventuelle, et, dès que les Feuillants furent installés, vint faire des retraites chez eux. Le roi arrivait *incognito* à n'importe quelle heure du jour ou de la nuit. Une *loggia* qui donnait de sa chambre sur la chapelle, lui procurait le moyen de suivre les offices sans troubler les religieux et même sans être aperçu d'eux. Lorsqu'il avait franchi le seuil du cloître, le souverain disparaissait sous la robe blanche pour faire place au *frère Henri*. Affranchi, en ce pieux asile, des liens qui l'attachaient au monde extérieur, il observait toutes les prescriptions de la règle, psalmodiait et soignait les malades à l'infirmerie :

« Le Roy Henri IIIe, dit le Chroniqueur du couvent, le Père de Saint-Alexis, venoit souvent le jour et la nuit, de son Louvre, par un corridor, assistant à leurs offices, enfermé dans une loge faite d'une manière qu'il voyait les religieux sans en estre veu. Il s'entretenoit avec l'abbé pour s'instruire dans la piété ou avec d'autres religieux d'une perfection extraordinaire que l'abbé lui avoit désignés. L'exercice que Sa Majesté aimoit le mieux étoit de visiter les malades parce qu'il y voyoit de

grands actes de vertu. Ils souffroient non seulement avec patience, mais avec des transports de joie, tous fruits de leurs grandes pénitences. Le roi leur servoit lui-même à manger de ses mains royales, les soulageoit et les caressoit comme s'il eut été un de leurs frères. Il trouvoit une consolation toute particulière à les voir mourir avec tant de paix et de contentement et, pour cela, il vouloit être averti quand quelqu'un se trouvoit à l'extrémité. Il en tint une fois un sur ses genoux, où il expira, parce que la grande oppression de son mal l'empêchoit de rester dans le lit. Il les accompagnoit au tombeau, assistoit à leurs obsèques et, en priant Dieu pour eux, il les invoquoit d'abord comme des saints. »

Une grande intimité s'était donc établie entre Henri III et l'abbé de Feuillants ; Dom Jean de la Barrière était ainsi devenu, sans le savoir, une des plus importantes personnalités du parti royaliste qualifié si dédaigneusement par les factieux de parti des *politiques*. Tout en admirant, dans le mouvement de la Ligue, l'élan sincère de masses croyantes animées d'un grand souffle de foi, le pieux solitaire avait aisément discerné les vues coupables et ambitieuses des chefs qui n'agissaient que dans un intérêt tout personnel et tout humain et il était demeuré fidèle à son roi, condamnant hautement les menées révolutionnaires de l'Espagne et des princes lorrains.

Henri III sentait tout le prix de cet inaltérable dévouement ; il en avait donné à Dom Jean un éclatant témoignage en créant pour lui une charge de cour toute spirituelle et sans précédents, celle d'*Orateur du roi* qui, consistait à prier pour le souverain et pour sa famille.

Au lendemain de la bataille de Coutras, en 1587, Henri, désolé de la déroute de l'armée royale commandée par le duc de Joyeuse qui, lui-même, venait de trouver la mort dans l'action, avait demandé instamment des prières à l'abbé. La réponse de Jean de la Barrière, datée du 4 novembre de la même année, doit être citée, en raison de la profession de foi politique qu'elle contient et qui nous renseignera très exactement sur les sentiments auxquels obéit l'auteur en se prononçant contre la Ligue :

« Sire, écrit-il, nous avons receu et commencé d'exécuter le com-

mandement qu'il vous a pleu nous faire par M. Hubert en priant pour celui que le service de Dieu et de Votre Majesté a rendu bien heureux, le faisant sortir des misères de ce monde et lui donnant la récompense que tous ceux qui lui sont fidelles, et à Vostre Majesté, doivent espérer. *Dieu nous fasse la grâce de bien nous acquitter de votre commandement, selon votre fervente intention et de mourir dans la bonne résolution que nous avons de bien servir Dieu et Votre Majesté et de le prier de faire connoître à tous vos sujets la raison de la divinité qu'il a imprimée sur votre personne en l'onction miraculeuse de laquelle il vous a consacré pour les gouverner*, ce que j'espère de sa bonté, croyant que tant de vertus qu'il vous a données et tant de saintes intentions que vous avez, termineront *les horribles afflictions que les fausses et mauvaises opinions des religionnaires et mauvaises volontez des hommes de ce temps* ont introduit dans votre royaume, au grand scandale de toute la chrétienté. Et je me confie à son infinie miséricorde que, pour vous magnifier à jamais, *elle confondra l'impie et la rebelle insolence de ceux qui prétendent triompher de Votre Majesté*, comme elle confondit Saül, les Philistins et le malheureux Absalon, pour la gloire immortelle de son fidèle serviteur David. Et si nos péchez sont cause de tant de troubles, sa bonté infinie, qui vous a enrichi d'une si rare piété et de tant d'autres grâces, vous peut donner plus de secours et de forces contre vos ennemis qu'ils n'ont de mauvaise volonté contre son service et le vostre, ce que nous devons espérer qu'elle faira, inspirant à tous vos bons sujets d'obéir à ses divins commandements et à ceux de Vostre Majesté. *Nous ne manquerons pas de le prier, quatre-vingt-douze que nous sommes à présent dans votre Oratoire de Saint-Bernard, qu'il lui plaise, Sire, vous donner une très parfaite santé et une longue, très heureuse et très victorieuse vie.* »

On voit que Jean de la Barrière, tant par reconnaissance que par conviction, s'est fait une loi de demeurer irrévocablement fidèle au principe de la monarchie Très-Chrétienne, alors représenté par le dernier des Valois. L'onction du sacre est indélébile à ses yeux. Comme les religionnaires, les chefs de la Ligue sont pour lui des insurgés et, de plus, des calomniateurs, car ils n'ont réussi à désaffectionner le peuple du souverain qu'en lui persuadant qu'il est devenu hérétique, qu'il n'a désigné Henri de Navarre pour son successeur qu'afin de ruiner à tout jamais la foi en France et que sa déchéance doit être réclamée par tous les catholiques sous peine de manquer à un devoir sacré. Or, l'abbé de

Feuillants connaissait toute la fausseté de ces allégations. Il savait mieux que personne qu'au point de vue de l'orthodoxie Henri était inattaquable. De plus, il avait toujours trouvé dans ce prince le plus généreux bienfaiteur et l'ami le plus affectueux ; ces considérations étaient suffisantes pour lui tracer la règle de conduite dont il ne se départit jamais.

Avant de quitter la ville rebelle qu'il ne devait plus revoir, Henri III avait fait demander à Dom Jean de la Barrière une suprême entrevue qui eut lieu, dans le plus grand secret, au couvent des Capucins de la rue Saint-Honoré : « Dans ce dernier entretien, écrit le chroniqueur, *il lui dit un adieu fort tendre et recommanda sa personne et son royaume à ses prières et à celles de ses religieux*. S'être souvenu de notre abbé dans un si grand embarras, ajoute-t-il, est une preuve bien particulière de l'amitié et de la confiance dont ce grand roi l'honora. »

L'intervention de l'abbé de Feuillants offrait donc aux Parisiens de sérieuses et solides chances de succès. Le caractère ecclésiastique du négociateur, devenait, dans de pareilles conjonctures, un important élément de succès. En parlant au nom du ciel, en s'adressant à la conscience et aux sentiments chrétiens du prince, Dom Jean pourrait, sans doute, arriver à l'attendrir et à obtenir le pardon de ceux qui l'avaient mortellement offensé : sa *médiation* ouvrirait ainsi naturellement la voie aux pourparlers purement politiques qui, eux-mêmes, conduiraient à la conclusion d'un traité en bonne et due forme. Telle était la marche à suivre. Le choix de l'abbé de Feuillants ayant réuni la majorité des suffrages au Conseil de la Ligue et les princes n'ayant cru devoir y apporter aucune entrave, plusieurs délégués se rendirent à l'oratoire de Saint-Bernard pour exposer à Dom Jean de la Barrière le service qu'on attendait de lui.

Leur déception fut grande en apprenant qu'il était absent. Henri III, dès son arrivée à Chartres, l'avait supplié de venir le consoler dans son exil, et le bon moine, surmontant l'extrême répugnance qu'inspirait le spectacle des intrigues de cour à son âme d'ascète, avait aussitôt déféré à ce désir qu'il considérait

comme un ordre et comme un devoir pour lui. Malgré ce contretemps, les Parisiens ne se découragent pas ; ils partent pour Chartres et sont reçus par Dom Jean auquel ils font connaître le but de leur voyage. Le sort de la France, disent-ils, est entre ses mains. Paris a toujours été l'âme et le cœur de la patrie : ce qu'il acclame ou proclame est bientôt confirmé par le pays tout entier ; autorisés par la Ligue à venir solliciter son intervention, ils le conjurent de vouloir bien conduire cette négociation, la plus importante qui put être confiée à un homme animé de sentiments aussi élevés que les siens, puisqu'elle a pour objet de ménager la réconciliation de la nation avec son roi légitime. Lorsqu'on se sera assuré du pardon du prince, les députés des grands corps de l'État et les hauts fonctionnaires se rendront à Chartres successivement pour prendre ses instructions, mais c'est à l'abbé qu'il appartient d'arracher au roi une promesse formelle d'amnistie sans laquelle rien de définitif ne peut être arrêté.

« Dom Jean de la Barrière, dit le Père de Saint-Alexis, *n'avoit jamais trouvé une occasion qui satisfit mieux toutes ses inclinations.* » Très touché de cette démarche, il se montre donc prêt à faire tout ce qui dépend de lui pour désarmer le courroux du souverain : il demande seulement qu'on lui laisse la liberté de choisir le moyen qu'il jugera le plus efficace pour atteindre ce but. Après avoir mûrement réfléchi, l'abbé déclare qu'il croit opportun de toucher le cœur du roi par une cérémonie dont la pompe sacrée éteindra en lui tout désir de vengeance et engagera irrévocablement sa parole pour l'avenir. Alors qu'on souhaite d'être absout, il faut consentir à s'humilier. Dom Jean de la Barrière partira donc pour la capitale, reviendra aussitôt à Chartres accompagné de tous les Pères de Saint-Bernard et des Pères Capucins de la rue Saint-Honoré, leurs voisins, et il ira se jeter avec eux aux pieds du prince dont il implorera publiquement la clémence en faveur de sa bonne ville de Paris. Il compte ainsi frapper l'imagination des rebelles et les acheminer vers la soumission en leur montrant que la royauté n'a perdu ni ses droits ni son prestige. « *Pour rendre cette négociation plus touchante*, écrit le chroniqueur, *l'Abbé voulut aller à Chartres en procession avec ses reli-*

gieux... il crut que cette cérémonie produiroit deux bons effets : qu'elle fairoit mieux connaître aux parisiens la grandeur de leur faute et qu'elle attendriroit le roi. »

En ce temps-là, les Français avaient encore assez de force et d'énergie morale pour savoir reconnaître leurs torts et pour revenir sur leurs pas quand ils s'étaient engagés sur une mauvaise voie ; l'intérêt politique sagement entendu consiste parfois à discerner à temps ses erreurs pour les réparer. Les délégués ne firent donc aucune opposition au projet de Jean de la Barrière et souscrivirent à toutes ses intentions.

Pendant le séjour que Henri III avait fait à Avignon en 1574, lors de son retour de Pologne, ce prince, ayant assisté aux processions solennelles de la confrérie des Frères Pénitents, appelés par le peuple *Flagellants* ou *Battus* en raison des macérations corporelles qu'ils s'infligeaient, avait été très favorablement impressionné de la pensée d'expiation qui inspirait les austérités de leur règle. Ce souvenir lui avait fait concevoir, en 1583, le projet d'ériger à Paris, sous le titre de *Congrégation des Pénitents de l'Annonciation Notre-Dame*, une association analogue à laquelle il s'était aussitôt affilié avec les personnages les plus importants de la cour et de la ville. On avait souvent vu Henri, sous la cagoule ou le sac de bure, se mêler au cortège des Flagellants et le suivre nu pieds, soit dans les rues sombres et populeuses du vieux Paris, soit aux lieux de pélerinages les plus renommés des environs ; il assistait régulièrement au *Service de la Pénitence* célébré par les confrères chaque semaine au couvent des Grands-Augustins. Henri III avait encore fondé, en 1585, une nouvelle association expiatoire destinée, cette fois, à honorer spécialement le Calvaire et qu'il avait intitulée *la Compagnie de la Mort et Passion de Nostre Seigneur Jésus-Christ*. Cette compagnie, outre le roi, comptait vingt membres qui ne pouvaient être choisis ou remplacés que par le souverain ; son siège était dans la chapelle du Louvre. Tous les vendredis, à 8 heures du soir, on y disait un office psalmodié après lequel on emportait tout le luminaire : alors, dans les ténèbres, au chant du *De Profundis* et du *Miserere*, les confrères se donnaient réciproquement

la discipline, « *ce à quoi*, écrit Henri III lui-même dans un règlement rédigé de sa propre main, *la Compagnie est exhortée de se disposer, pour matter la chair.*[1] »

Ces détails étaient indispensables afin de bien faire saisir l'opportunité de la forme adoptée par Dom Jean de la Barrière dans la démarche expiatoire dont il fit précéder sa médiation personnelle auprès du roi. Il revint donc aussitôt à Paris et, se rendant au couvent des Capucins de la rue Saint-Honoré, demanda à parler au Frère Ange. Ce nom cachait celui du comte du Bouchage, frère du duc Anne de Joyeuse tué à Coutras, pour lequel l'abbé et la Congrégation de Feuillants avait été invités à prier, ainsi que nous l'avons dit plus haut. Dans le cours de l'année précédente, Henri de Joyeuse ayant perdu sa femme, Catherine de Nogaret, sœur du duc d'Épernon, en avait conçu un tel chagrin qu'il avait quitté le monde et la brillante situation qu'il occupait à la cour pour le cloître et le froc de capucin. Les supplications du roi, qui avait pour lui beaucoup d'affection, ne purent le faire revenir sur sa décision. Frère Ange, mis au courant de la situation par Dom Jean de la Barrière, échangea avec lui ses idées sur la conduite à tenir dans cette conjoncture. Connaissant tous deux parfaitement le caractère de Henri III, ils convinrent d'organiser une procession représentant les principales scènes de la Passion comme celles que le roi René avait instituées au XVe siècle pour la Fête Dieu à Aix et qui étaient encore d'usage en Provence. Le plus sûr moyen de fléchir le prince était de lui rappeler le Calvaire, qu'il avait lui-même voulu tout spécialement honorer en créant la *Confrérie de la Mort et Passion*. Frère Ange se chargerait du personnage du Christ ; une dizaine de novices de son couvent figureraient les autres acteurs du drame sacré.

Le 17 mai 1588, pendant que le roi assistait aux vêpres dans la cathédrale de Chartres, on voit défiler dans les rues de la ville une longue procession qui excite l'étonnement et la curiosité des habitants. Les 91 religieux Feuillants, pieds nus, précédés de

[1] V. notre *Henri III Pénitent*, in-8 Paris, 1885, chez Féchoz, 5, rue des Saints-Pères.

leur abbé, s'avançent, suivis de vingt-cinq capucins ; après ce défilé imposant, vient un groupe représentant le cortège du Christ sur la voie douloureuse, la *Marche au Calvaire*. C'est une sorte de tableau vivant et ambulant renouvelé des *Mystères* du moyen-âge, joués par les fameux Confrères de la Passion.

Jacques Auguste de Thou a décrit la scène dans son histoire si célèbre mais si calomnieuse pour tout ce qui concerne le catholicisme ; cet esprit sceptique et frondeur était bien peu en mesure d'apprécier l'effet qu'elle pouvait produire et sur le roi et sur le peuple à une époque où la foi était encore très vive en France. Essayons, néanmoins, à défaut d'autre source, d'en donner, d'après lui, quelque idée.

Le groupe principal était précédé d'un héraut d'armes sonnant de la trompette ; ce héraut était couvert d'un cilice, et de son baudrier pendait un grand sabre recourbé. Trois hommes à la mine féroce et rébarbative, armés de hallebardes et de pertuisanes, munis de de cottes de maille, de cuirasses et de casques de fer, écartaient la foule qui se précipitait sur le passage de la procession, et traînaient avec des cordes le Frère Ange de Joyeuse couronné d'épines et revêtu d'une robe blanche semblable à une aube sacerdotale ; il portait sur ses épaules une grande croix, semblait défaillir à chaque pas sous ce poids, et poussait des gémissements plaintifs. A ses côtés, deux jeunes novices voilés, également en robes blanches, figuraient la Sainte Vierge et Sainte Marie Magdeleine ; ils pleuraient, les mains jointes et les yeux levés au ciel, et, chaque fois que le Frère Ange tombait à terre, s'agenouillaient auprès de le lui. Derrière ce dernier se tenaient quatre autres soldats qui le frappaient de verges en vociférant furieusement.

Comme de Thou, qui devançait les idées de son temps, nous sommes, sans doute, mal placés pour juger des impressions qu'un tel spectacle devait suggérer à des Français du XVIe siècle. Prêts à admirer le sentiment exquis d'un Léonard Limosin, d'un Courtoys ou d'un de Court lorsqu'ils nous représentent les scènes de la Passion sur émail rehaussé d'or, pourquoi, cependant, nous refuserions-nous à comprendre l'art et le soin pieux que des hommes croyants et enflammés de zèle ont pu déployer

dans l'organisation de ces tableaux vivants à une époque où le style précieux et affiné de la Renaissance expirante se mêlait à tous les détails de la vie ? Cette procession que, de loin, nous considérons volontiers comme ridicule, devait être assez semblable aux scènes mimées qu'on interprète encore de nos jours à Oberammergau avec tant de succès devant un immense concours de spectateurs de toute nationalité aussi recueillis qu'édifiés. L'effet saisissant qu'elle produisit sur Henri III, forme le plus sûr témoignage du caractère grandiose et imposant de la cérémonie.

Après avoir traversé toute la ville de Chartres au chant des Psaumes de la Pénitence, la procession arrive à la cathédrale et en franchit le seuil. Les vêpres viennent de finir, et le salut commence. Le roi, agenouillé devant l'autel, est abîmé dans les tristes pensées que la cruelle situation où il se trouve peut lui inspirer, lorsque le son de la trompette du héraut d'armes retentit soudain dans le sanctuaire et le fait tressaillir. Il se lève, surpris et effrayé et contemple avec stupeur le spectacle qui s'offre à ses yeux. Le cortège expiatoire déroule en psalmodiant sa longue théorie sous les sombres arceaux des bas côtés de l'église. Cette procession lugubre et tragique, dit un contemporain, « *semble lui demander qu'il pardonne aux parisiens comme Jésus-Christ avoit bien voulu pardonner aux Juifs les horribles excès qu'ils avoient commis contre lui.* » Lorsqu'il reconnaît, enfin, sous les traits du Christ flagellé marchant au supplice, le brillant courtisan pour lequel il a conservé un sentiment de sincère amitié, Henri sent son cœur se fondre et ses genoux chanceler; saisi d'épouvante, il retombe sur son prie-dieu fleurdelysé, la tête dans ses mains.

Cte Edouard Frémy.

(*La fin prochainement*).

CORRESPONDANCE
DE TALLEYRAND AVEC LE PREMIER CONSUL
PENDANT LA CAMPAGNE DE MARENGO

Le général Bonaparte partit pour l'armée dans la matinée du 6 mai 1800 ; le 3 juillet il était déjà de retour à Paris. Cette absence, qui a duré deux mois à peine, avait été annoncée comme plus courte encore : on avait d'abord parlé de quinze jours. Il y avait en effet une hardiesse évidente à laisser dans une sorte d'abandon un gouvernement nouveau, mal assis, et dont le principal soutien reposait sur la volonté et le talent personnel de son chef. Les partis politiques étaient prêts à remuer, des complots s'ourdissaient, et la guerre civile n'attendait peut-être que la vue d'une escadre anglaise pour se ranimer en Normandie et en Bretagne. Il avait fallu une succession de nouvelles rassurantes sur l'état de la France, pour engager Bonaparte à donner quelques semaines de plus aux soins de tout genre qui le retenaient en Italie.

Pendant cette rapide campagne, la diplomatie n'avait pu jouer qu'un rôle subordonné. C'était même son impuissance qui avait rendu nécessaire la continuation de la lutte. Les offres de paix faites publiquement par le P. Consul au lendemain du 18 brumaire, n'avaient pas été admises par les deux cours qui, de fait, restaient seules à perpétuer la Coalition. Le cabinet anglais était décidé à profiter de la guerre, dont il ne souffrait pas, pour ajouter Malte et l'Égypte à son empire colonial et dominer ainsi sur la Méditerranée. Tandis qu'il affamait Malte par un blocus étroit, il avait désavoué la convention d'El Arich, conclue en son nom par les Turcs ses alliés, et prétendait que les troupes françaises remissent l'Égypte entre ses mains, comme une place réduite à capituler sans conditions. Bonaparte allait

apprendre à Milan, bien que sans détails certains, que Kléber, enfin désabusé, avait ressaisi les armes et culbuté les hordes du Grand vizir qui s'exposaient à ses coups. L'autre puissance ennemie, l'Autriche, jalouse d'étendre sa suprématie sur tous les pays italiens, travaillait même, en s'appropriant le Piémont, à reculer jusqu'au pied des Alpes la barrière qui la séparait du sol français. A la vérité, les pourparlers n'étaient pas rompus complètement avec l'Empereur comme ils l'étaient avec le roi d'Angleterre ; toutefois, si des notes continuaient à s'échanger à travers les armées entre Talleyrand et le baron de Thugut, les véritables diplomates étaient désormais les généraux qui manœuvraient dans les vallées du Pô et du Danube. Pour soutenir cette lutte décisive, le P. Consul n'avait dû compter que sur ses propres forces : de bonne heure il avait fallu reconnaître que, sous son gouvernement comme au temps du Directoire, il n'y avait point d'aide sérieuse à obtenir des pays alliés à la République ou assujettis à son influence. C'était l'Espagne, dont la flotte restait enfermée dans la rade de Brest, et qui éludait tous les plans d'opérations maritimes contre les Anglais, ou ne montrait un peu de bon vouloir que pour des affaires secondaires, telle qu'une entente entre la France et le Saint-Siège. C'était la Batavie qui, gênée dans son commerce, menacée dans ses colonies, froissée dans son sentiment national, marchandait des renforts exigés militairement par le P. Consul. C'était la République helvétique, où l'esprit de faction troublait le gouvernement, mais où les partis étaient tacitement d'accord pour réclamer la retraite complète de nos troupes. Maintenir la direction de la France sur ces pays et en tirer avantage, était à peu près l'unique politique qu'eût à suivre de ce côté le ministre des relations extérieures. La seule négociation ayant une portée générale qui fût offerte à son habileté, se faisait alors avec la Prusse. Berlin était devenu un centre de conversations diplomatiques, depuis que Bonaparte, essayant à son tour de tirer parti de la monarchie qui avait conclu le premier traité avec la Révolution française, avait indiqué les bases d'un concours à fournir par le cabinet prussien. Ce concours, il ne le demandait pas à l'égard des deux puissances qui

aujourd'hui nous faisaient la guerre : il savait que la Prusse, toujours rivale de l'Autriche, ne serait pas écoutée à Vienne, et que sa voix ne serait pas assez retentissante pour arriver jusqu'à Londres. S'il réclamait l'entremise prussienne, c'était à l'égard d'un souverain qui, hier encore, s'était mesuré contre nos troupes, mais qui, déçu dans ses rêves et blessé dans son orgueil, s'éloignait ouvertement de la Coalition, après en avoir été le plus redoutable associé. Le service le plus opportun que la Prusse fût en demeure de rendre au P. Consul était de ramener vers lui l'humeur mobile et fantasque de Paul Ier, et par ce rapprochement de commencer le rétablissement de la paix générale. Le pouvait-elle ? En tout cas, elle ne semblait pas le vouloir. Tout indiquait que cette puissance cauteleuse s'étudiait à la fois à se faire valoir et à ne point se compromettre, et que son attitude, au fond malveillante, se réglait d'après les progrès des armées françaises.

Cependant la certitude que la diplomatie la plus efficace se faisait alors sur le champ de bataille, n'empêchait pas Bonaparte de suivre avec une attention soutenue les divers incidents qui se passaient au dehors. Les traits de ce tableau changeant lui arrivaient sans cesse de Paris. De même que les consuls Cambacérès et Lebrun étaient tenus d'envoyer des lettres journalières sur les affaires intérieures de la France, Talleyrand avait dû promettre des nouvelles aussi abondantes sur nos relations avec les cabinets de l'Europe. Le ministre se relevait lentement d'une maladie dont il souffrait depuis un mois : avec cette santé affaiblie, il avait apporté néanmoins dans ses informations un zèle qui était peut-être sincère, et une régularité qui assurément ne lui était pas habituelle.

Cette correspondance si fréquente n'a pas été perdue pour l'histoire ; mais jusqu'ici elle n'a été ni signalée ni soumise au public. On la chercherait vainement dans le recueil récemment imprimé des lettres de Talleyrand à Napoléon et qui est maintenant conservé aux Affaires étrangères [1]. Si elle manque dans les deux

[1] Ce recueil ne contient que deux lettres de Talleyrand de l'an VIII : la pièce nº I, et la pièce nº IV (avec son annexe) qui est datée par erreur de l'an IX. —

volumes manuscrits de ce recueil, c'est qu'elle est demeurée à sa place véritable, au milieu des papiers du cabinet impérial. Lorsque, au mois d'avril 1814, M. de Villers reçut de Talleyrand, alors chef du gouvernement provisoire, la mission secrète d'enlever sans bruit au Louvre, dans les archives de ce cabinet, les lettres adressées par le ministre à l'empereur, il ne sut mettre la main que sur les liasses désignées spécialement pour les contenir[1]. Il ne poussa pas plus loin ce travail superficiel de découverte. Obligé de le faire par lui-même, n'ayant ni aide ni lumières à attendre de M. Bary, le gardien discret et fidèle de ce dépôt, il ne s'avisa pas qu'une petite liasse de l'an VIII, sans doute moins apparente, lui faisait défaut; et que d'autres pièces, de toutes dates, pouvaient être dispersées dans les dossiers des affaires auxquelles elles avaient rapport. C'est ainsi que la correspondance écrite pendant la campagne de Marengo a échappé presque entière au déplacement furtif qui, en 1814, ramena les lettres de Talleyrand sous les yeux de leur auteur, et au triage adroit qui opéra alors de nombreuses destructions. D'autre part, Talleyrand, rassuré par la suppression de tant de conseils devenus compromettants qu'il avait signés de son nom, oublia ou négligea de prescrire des recherches semblables dans le ministère où sa fortune avait grandi longtemps à côté de celle du maître, vaincu et détrôné, qu'il reniait aujourd'hui. Là aussi quelques ébauches de lettres particulières restaient mêlées aux documents diplomatiques ; et, par un hasard assez étrange, c'était un cahier de minutes[2] renfermant en partie ce que Talleyrand avait écrit pendant le printemps de 1800, qui formait le meilleur débris de cette correspondance personnelle du ministre. Cinquante-deux pièces ont été ainsi rassemblées. Elles n'ont pas toutes la forme de lettres ; mais celles qui sont rédigées comme de simples bulletins, appartiennent au

Quant à la pièce n° II, qui est donnée comme de l'an VIII, elle appartient certainement à l'année suivante.

[1] Nous avons raconté plus en détail la mission de M. de Villers, dans le *Bull. de la Soc. de l'Histoire de Paris* (t. XVI, p. 71).

[2] Ce cahier, de la main de Durant, qui était alors chef de la 1re division, se trouve dans le vol. *France* 656.

même ensemble et ne pourraient en être détachées. Il a paru à propos d'y joindre un rapport, remis par Talleyrand au moment du retour de Bonaparte et qui, laissant à part l'Autriche et l'Angleterre, résume les relations de la République avec les autres cours de l'Europe. Quelque longue que soit cette série de documents, nous avons l'espérance qu'elle ne sera pas inutile aux historiens. C'est en voyant de près quelle était alors la situation extérieure de la France qu'on pourra mieux apprécier cette campagne de Marengo, qui, dans la longue série des guerres du Consulat et de l'Empire, a été non seulement une des plus glorieuses, mais peut-être la plus féconde en résultats pour la diplomatie.

C^to^ Boulay de la Meurthe.

I.

État du Département des relations extérieures, du 14 au 17 floréal (4 à 7 mai).

Suède. — Point de lettres de Stockholm. La nomination du cit. Félix au Tribunat laisse vacante le commissariat général des relations commerciales en Suède [1]. J'attendrai le retour du Premier Consul pour lui proposer d'y nommer, d'autant plus qu'il est utile de connaître l'effet des ouvertures qui ont eu lieu à La Haye entre M. de Löwenhielm et le cit. Sémonville pour le rétablissement des relations politiques entre les deux Etats [2].

Danemark. — Le cit. Désaugiers [3], chargé d'affaires de la Répu-

[1] M. Félix-Beaujour, ne s'était pas rendu à ce poste, qui lui avait été confié l'année précédente et qui continuait à être occupé par M. Delisle. Il venait d'être nommé au Tribunat, le 28 avril. — Les relations de la République avec la Suède, très relâchées depuis plusieurs années, se trouvaient interrompues de fait par le rappel du chargé d'affaires suédois, le baron Brinckmann, qui avait quitté Paris en janvier 1800.

[2] En apprenant ces pourparlers avec l'envoyé de Suède à La Haye, Talleyrand avait recommandé (le 7 mars) à M. de Sémonville de tâcher d'y donner suite.

[3] M. Désaugiers, premier secrétaire, était devenu chargé d'affaires depuis le départ de M. Grouvelle, qui avait eu son audience de congé le 18 décembre. Il se faisait appeler Désaugiers l'aîné, pour se distinguer de son frère, second secrétaire à la même légation.

blique, écrit en date du 25 germinal (15 avril), qu'on travaille en Russie à l'armement de douze vaisseaux, mais qu'il paraît certain que cette escadre n'a point d'autre objet que de croiser dans la Baltique, comme dans les années précédentes ; qu'en Suède tout est calme et que la Diète ne fait rien qui ne soit conforme au vœu du Roi.

Hambourg. — Le cit. Bourgoing [1] mande, en date du 8 floréal (28 avril), que Dumouriez, partant de Pétersbourg [2], a reçu d'assez fortes sommes d'argent ; qu'on saura pour quel objet, à son arrivée à Hambourg, c'est-à-dire dans les premiers jours de mai; qu'il ne serait peut-être pas impossible de le rapprocher du gouvernement actuel de la République.

Si le Premier Consul m'y autorise, je répondrai au cit. Bourgoing que, quoiqu'il n'y ait aucun fond à faire sur Dumouriez, il pourrait convenir de lui faire faire indirectement quelques insinuations pour connaître, et ses dispositions personnelles, et ce qu'il aura pu apprendre de celles du cabinet de Pétersbourg.

Prusse. — Le Premier Consul ne m'a point fait remettre avant son départ les nos 31, 32 et 33 [3] de la correspondance du général Beurnonville [4], que je lui avais adressés.

Le no 34, en date du 6 floréal (26 avril), porte : que M. de Haugwitz s'est montré satisfait de l'explication donnée par rapport à Huissen [5]. — Que, sur les nouveaux développements donnés par le général Beurnonville aux propositions du Premier Consul, M. de Haugwitz a répondu que nos ouvertures n'étaient point négligées, et que le Roi les considérait comme un très grand pas vers la paix ; que si l'on avait déclaré que le plus sûr moyen de réussir était de conserver l'intégrité de l'Empire, c'est qu'on avait la certitude que tel était le vœu de la Russie dont le concours était nécessaire ; que cependant, quoique nous n'eussions pas déterminé d'une manière précise la limite à laquelle nous

[1] M. Bourgoing avait été nommé, en décembre 1799, ministre plénipotentiaire en Danemark. Il arriva à Hambourg le 24 mars 1800, y séjourna plusieurs mois en mission temporaire, et repartit le 19 août pour Copenhague.

[2] Dumouriez s'était rendu, en janvier, à Saint-Pétersbourg, pour soumettre un de ces plans que son esprit fertile en intrigues était toujours prêt à imaginer, même contre la patrie. Reçu par Paul Ier, qui fit d'abord mine de l'écouter, il avait reçu, le 15 avril, l'ordre subit de se retirer. Sur son passage il s'était arrêté à Mitau et y avait vu Louis XVIII. Il était revenu à Altona le 1er mai.

[3] Dépêches chiffrées, des 25, 29 germinal et 2 floréal (15, 19 et 22 avril).

[4] Le général de Beurnonville, nommé envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire au commencement de décembre 1799, était arrivé à Berlin le 20 janvier 1800.

[5] Une transaction du 5 janvier 1800 ayant réglé les limites entre les républiques française et batave, Huissen avait été attribuée à cette dernière. Elle était revendiquée par la Prusse.

consentions, on n'en a pas moins pressé vivement une réponse du cabinet de Pétersbourg à la communication qui lui a été donnée. — Que M. de Haugwitz confirme la décision du tsar de se renfermer dans une neutralité absolue, et sa conduite[1] envers les ministres d'Angleterre et d'Autriche.

En répondant aux derniers nos du général Beurnonville par ma lettre de ce jour, 17 floréal (7 mai), je lui observe : que nous ne pouvons regarder la communication donnée par M. de Haugwitz à la cour de Vienne des ouvertures que nous avions faites à la Prusse, que comme un témoignage de peu de bienveillance et de bonne disposition ; qu'elle nous rappelle celle du même genre qui eut lieu quelque temps avant la conclusion du traité de Campo-Formio, et dont M. de Thugut eut soin de faire mettre alors la preuve sous les yeux des négociateurs français, et qu'il serait utile que l'envoyé de la République, au lieu de rester toujours sur la défensive vis-à-vis du ministre prussien, tirât au moins parti de ses indiscrétions malveillantes pour récriminer contre lui.

J'ajoute dans ma lettre qu'il doit aussi nous paraître étrange que M. Ephraim[2], qui n'a aucun caractère et qui ne jouit pas d'une bonne réputation, soit toujours mis dans la confidence de ce qui nous concerne, même lorsqu'il s'agit des plus importants objets; que nous doutons qu'il fût ainsi appelé en tiers dans ce qui regarde la Russie, l'Autriche ou l'Angleterre; et que c'est une inconvenance sur laquelle il est bon de s'expliquer quand on en trouvera l'occasion.

Je mande au général Beurnonville que le Premier Consul est parti pour l'armée de réserve, mais que son absence ne sera que d'une quinzaine de jours.

Dresde. — J'ai écrit au cit. Lavalette[3], avant-hier, 15 (5 mai). Je lui ai annoncé le départ du Premier Consul et la durée de son absence. Je l'ai mis au courant de nos rapports actuels avec le Nord et l'Allemagne.

Francfort. — Par sa lettre du 4 floréal (24 avril), le cit. Bacher[4] mande que depuis que les troupes françaises cantonnées entre Mayence et Francfort, ont repassé sur la rive gauche du Rhin et filé vers Strasbourg, M. d'Albini a paru moins empressé de négocier en faveur de l'électeur de Mayence une neutralité semblable à celle dont jouit le landgrave de Hesse-Darmstadt ; enfin que, depuis qu'il se croit assuré

[1] Elle faisait présager une rupture avec ces deux puissances.

[2] Agent officieux de M. de Haugwitz.

[3] M. de Lavalette était arrivé à Dresde le 16 février. D'après ses instructions (*Mém. de Lavalette*, t. II, p. 389) il devait surtout recueillir des renseignements militaires.

[4] M. Bacher remplissait une mission semblable d'observation.

que le théâtre de la guerre s'est éloigné du Mein, il n'a plus fait aucunes démarches pour donner suite aux ouvertures très pressantes qu'il avait fait faire, dans le temps où l'électeur se croyait à tous moments menacé de l'invasion des troupes françaises.

Le cit. Bacher transmet plusieurs pièces, dont je joins ici les plus intéressantes [1].

La Haye. — Les lettres du cit. Sémonville [2] arrivées hier ne roulent que sur des objets particuliers.

Conformément aux intentions du Premier Consul, j'ai rappelé au cit. Sémonville, par ma dépêche du 15 de ce mois (5 mai), combien nous avions droit de nous plaindre de la conduite du gouvernement batave; comment, à mesure que nous nous montrions voisins plus sages, alliés plus bienveillants, nous éprouvions de la part des Bataves plus de froideur et de tracasseries, plus de résistance aux efforts demandés par la cause commune.

J'ai prévenu l'envoyé de la République, que le général Augereau avait reçu du Premier Consul l'ordre [3] de réclamer impérieusement la complète exécution des traités par rapport à l'entretien de l'armée française, et qu'il entendait que le cit. Sémonville appuyât de toute l'énergie de ses démarches, celles du général en chef.

II

Paris, 19 floréal (9 mai).

Général, j'ai l'honneur de vous transmettre l'état de la correspondance extérieure de mon département, du 17 au 19 floréal (7 à 9 mai) [4].

Le consul Cambacérès ayant fait connaître aux ministres étrangers qu'il désirait les recevoir avant-hier 17 (7 mai), suivant l'usage établi

[1] Notes sur les corps auxiliaires soldés par l'Angleterre en Allemagne.

[2] M. de Sémonville était arrivé le 16 janvier à La Haye, comme ministre plénipotentiaire.

[3] *Corr. de Nap.* n° 4734. — Le général Augereau commandait les troupes françaises en Batavie (cf. *Corr.* n°s 4641 et 4703).

[4] Cet état ne nous est pas parvenu. Nous en avons quelques notions par la réponse du P. Consul, datée de Lausanne, 24 floréal (14 mai) : « Je reçois votre lettre du 19 floréal (9 mai). Je vous ai renvoyé approuvé le rapport que vous m'avez fait sur les moyens de rétablir la paix avec les Puissances barbaresques. Il vaut mieux que le cit. Walkenaer soit ambassadeur à Madrid que directeur à La Haye : d'ailleurs une trop grande importance envers ce particulier serait ridicule » (inédit). — Cette dernière phrase se refère à des démarches faites par Talleyrand auprès du gouvernement batave pour obtenir le rappel de M. Walkenaer, dont l'attitude en Espagne semblait hostile à la France.

par vous [1], l'audience a eu lieu dans la salle des ambassadeurs. Elle a été plus longue qu'à l'ordinaire, parce que la conversation n'ayant point roulé sur des objets politiques, elle s'est portée sur des objets d'art et de curiosité. Le consul Cambacérès a annoncé au corps diplomatique que vous seriez de retour pour la prochaine audience.

III

Paris, 21 floréal (11 mai).

Général, j'ai l'honneur de vous adresser le tableau de la correspondance extérieure de mon département, du 19 au 21 floréal (9 à 11 mai).

C'est le troisième envoi que j'ai l'honneur de vous faire. Vous ne serez point étonné que la correspondance soit aussi brève. C'est maintenant aux succès de la Guerre à ranimer le département de la Paix.

IV.

Extraits de la correspondance extérieure du 19 au 21 floréal (9 à 11 mai).

Berlin, 9 floréal (29 avril). — Ci-dessous l'extrait littéral de la dépêche du cit. Beurnonville : « M. de Haugwitz a été à Potsdam comme il me l'avait promis, mais il ne m'a point encore donné de rendez-vous pour me faire part des intentions du Roi. Je n'ai pas cru devoir en provoquer, d'autant plus que son courtier [2] m'a prévenu avant-hier que nous aurions incessamment, M. de Haugwitz et moi, des entretiens sérieux et efficaces. Il m'informa aussi que M. de Krüdener [3] venait de recevoir ses lettres de créance, et devait avoir son audience du Roi dans quelques jours. Il borna là ses communications ; mais après m'avoir quitté, il dit au cit. Bélair, mon premier aide de camp, que la paix ne pouvait tarder ; que Paul I s'était expliqué sur les limites à donner à la France et à l'Autriche, et que la Prusse était à peu près d'accord avec lui sur ce point ; qu'on accordait à l'Autriche le pays vénitien et Mantoue seulement ; que la France aurait la Savoie, le Comtat-Venaissin, Mülhouse, la Belgique, les pays et villes de Luxembourg, Liège et Maestricht, et tout ce qui lui était nécessaire pour assurer sa frontière du côté de Landau ; et, quant à l'Angleterre, qu'on la forcerait à restituer les colonies dont elle s'est emparée.

[1] Le P. Consul recevait le corps diplomatique le 2 et le 17 de chaque mois républicain.

[2] Le banquier Ephraim.

[3] Envoyé de Russie.

«Le même agent est revenu hier chez moi, avec un air tout radieux, m'annoncer que M. de Krüdener avait reçu, avec ses lettres de créance, des instructions très détaillées sur les moyens à combiner ici pour amener la paix entre la France et l'Autriche. Il paraît qu'il y a déjà eu plusieurs conférences entre M. de Krüdener et M. de Haugwitz, et qu'ils sont convenus des bases à adopter. Le tsar est dans l'intention d'appuyer ses propositions, par la formation d'un cordon de troupes sur les frontières des Etats autrichiens. Il entre aussi dans les instructions de M. de Krüdener de s'occuper de la paix maritime, et il s'agit d'exiger de l'Angleterre la restitution de ses conquêtes. L'agent ministériel m'a ensuite insinué que je devais commencer la discussion par notes, et que tel était l'avis de M. de Haugwitz. Il venait de la part de ce ministre, et devait lui porter ma réponse.

« Je lui ai dit que le Premier Consul ayant fait à M. Sandoz des ouvertures précises[1], et ayant moi-même exprimé ici les intentions du gouvernement français au Roi et à M. de Haugwitz, j'attendais la réponse qu'on m'avait promise, et que cette réponse dirigerait ma conduite ; que, si elle était conforme aux propositions du Premier Consul, ce que je devais supposer d'après leur modération, nous pourrions entrer en matière ; que si au contraire on élevait quelques difficultés, je m'empresserais de reprendre les ordres de mon gouvernement.

« Il semble donc certain, cit. ministre, que Paul I, mécontent des Coalisés dont il a été la dupe, ne demande pas mieux que d'empêcher leur agrandissement, et veut tout à la fois une paix maritime et continentale. La Prusse se montre disposée à agir de concert avec lui. Mais quelles sont les bases définitives sur lesquelles ces deux Puissances veulent asseoir leur plan? Je ne puis tarder longtemps à les connaître. »

Cette dépêche paraît donner lieu aux observations suivantes :

1° On a toujours peine à comprendre comment dans des affaires aussi graves, M. de Haugwitz, au lieu d'entrer franchement en discussion avec l'envoyé de la République, ne lui fait transmettre, par un agent très secondaire, que des notions ou incomplètes ou exagérées ; premier indice qui empêche de donner foi entière à ce qui a été dit, soit au général Beurnonville, soit à son aide de camp.

2° M. de Krüdener n'ayant pas lui-même joui jusqu'ici d'une grande

[1] Dép. de Talleyrand à Beurnonville, du 14 ventôse (5 mars). Le P. Consul, après avoir déclaré qu'il prétendait seulement conserver la Belgique et la frontière du Rhin, avait demandé que la Prusse s'entremit pour détacher de la Coalition la Bavière et surtout la Russie. En récompense, il s'engageait à faire intervenir la Prusse dans le règlement des affaires italiennes, après la campagne qui allait s'ouvrir contre l'Autriche. Cf. Bailleu, *Preussen und Frankreich* (t. I, n° 325).

considération ni d'un crédit réel, on peut hésiter à croire que des négociations aussi importantes que celles qui sont annoncées, lui fussent confiées.

Par conséquent, on doit approuver la sage réserve du général Beurnonville, qui aurait eu grand tort de se rendre aux insinuations de M. Ephraim, et d'entamer une discussion écrite, sur les simples renseignements que cet agent lui avait portés.

Sans doute, la première dépêche du général Beurnonville nous transmettra les communications officielles du ministre prussien, et ce n'est qu'alors qu'on pourra s'occuper d'y répondre d'une manière catégorique [1].

V.

Paris, 22 floréal (12 mai).

Général, j'ai l'honneur de vous adresser copie de la lettre que le cit. Poussielgue m'a écrite de Toulon, en me donnant communication de celle que vous avez dû recevoir de lui [2].

Je n'attends que vos ordres pour l'envoi d'un commissaire à Constantinople ; sa présence m'y paraît d'autant plus nécessaire, que les Turcs semblent parfaitement disposés à le recevoir et que, sous l'autorisation ostensible à laquelle les Anglais et les Russes ne peuvent mettre aucune opposition, le gouvernement turc a déjà montré qu'il aimerait à reconnaître des pouvoirs plus étendus, qui, par la prudence et la réserve d'un commissaire habile et par des circonstances favorables, peuvent être mis à profit pour le rétablissement de nos anciens rapports dans le Levant.

Je préviendrai le ministre de la marine, de la probabité de l'expédition prochaine d'un parlementaire de Toulon, pour que les préparatifs ne ralentissent pas l'exécution de vos ordres. Je vous prie de me faire con-

[1] Voir la réponse du P. Consul à Talleyrand, datée de Lausanne, le 15 mai (*Corr. de Nap.*, n° 4801).

[2] M. Poussielgue, administrateur général des finances d'Egypte, arrivé récemment en France, avait écrit de Toulon le 15 floréal (5 mai). Il mandait aux Consuls que Sidney Smith avait reçu par l'amiral Keith des ordres de Londres, du 17 décembre, déclarant par avance que l'Angleterre ne se prêterait à aucune convention, à moins que l'armée française ne se constituât prisonnière de guerre. M. Poussielgue avait aussitôt averti Kléber, s'était embarqué à Alexandrie, et en route avait appris que la connaissance ultérieure de la convention d'El Arich n'avait pas paru à lord Keith devoir faire suspendre l'exécution des ordres du 17 décembre. M. Poussielgue concluait en conseillant l'envoi immédiat d'un commissaire à Constantinople.

naître sur qui tombera votre choix. Le cit. Descorches[1] me paraît, par son expérience, par la connaissance des localités, par sa circonspection et enfin par le crédit personnel dont il jouit auprès des Turcs, réunir le plus de titres pour obtenir cette marque honorable de votre confiance. Vous jugerez si tous ces avantages ne doivent pas balancer le danger que la réputation personnelle du cit. Descorches et la publicité de ses dernières missions peuvent attacher à sa nomination actuelle. Dans tous les cas, je pense qu'il conviendra de faire partir le commissaire français sous la simple sauvegarde d'un parlementaire et d'un passeport turc ; car des démarches pour obtenir une meilleure garantie ne feront que réaliser un danger incertain, et nous exposer sans fruit à des difficultés et à une perte de temps.

VI

Paris, 25 floréal (15 mai).

Général, j'ai reçu avec les trois lettres en date des 20 et 21 floréal (10 et 11 mai) que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire[2], les dépêches de Berlin et de Vienne dont vous avez ordonné le renvoi, ainsi que le rapport sur les Barbaresques.

J'ai aujourd'hui l'honneur de vous transmettre : 1° l'état de la correspondance extérieure de mon département, du 23 au 25 floréal (13 à 15 mai) ; 2° le rapport que vous avez désiré sur l'établissement des préfectures dans les pays cédés par le traité de Campo-Formio[3].

Permettez que, pour répondre à l'intérêt que vous avez bien voulu me témoigner, je vous annonce que ma santé va mieux, sans être cependant tout à fait rétablie. Je ne recouvre que peu à peu mes forces et le libre usage de mes membres. Mais, quoique je ne puisse quitter ma chambre encore, je ne suis pas d'un œil moins attentif le cours des évènements ; et, tandis que nos espérances comme nos vœux se portent sur les armées et se fortifient par leurs succès, je remarque qu'au milieu de nous quelques ressorts se relâchent, que les hommes à argent prennent un ton plus hautain, que si l'ensemble des affaires n'éprouve ni changement ni dommage notable, chaque partie paraît languir un peu et que toutes réclament la présence et le génie du chef. C'est assez vous dire combien votre retour est désiré.

[1] M. Descorches avait déjà été désigné, le 5 novembre, pour se rendre en Turquie. Il s'était même embarqué, lorsque, retenu par le vent au mouillage d'Hyères, il reçut la nouvelle de la convention d'El Arich. Sa mission paraissant désormais inutile, il était revenu à Paris.

[2] *Corr. de Nap.*, nos 4768, 4769, 4770 et 4777.

[3] Les pays allemands de la rive gauche du Rhin. — Le rapport de Talleyrand est conservé aux Arch. nat.

Veuillez me faire savoir, général, ce que je devrai répondre au Conseil des prises, lorsque je serai interrogé par lui sur l'affaire qui va lui être soumise de ce navire hollandais *le Canin-holm* [1], dont vous vous rappelez que vous fûtes si souvent entretenu par le cit. Schimmelpenninck. Exprimerai-je au nom du gouvernement quelque intérêt en faveur des Bataves ; ou, supprimant toute intervention ministérielle, laisserai-je cette affaire à son cours naturel [2] ?

VII

Correspondance extérieure du 23 au 25 floréal (13 à 15 mai).

Hambourg, 15 floréal (5 mai). — Dumouriez est arrivé à Hambourg avec M. d'Agoult. Il paraît certain qu'ils ont passé par Mitau. Dumouriez cherche à se faire valoir de diverses façons. Aux uns il dit qu'il est destiné à commander une partie de l'armée royale qui doit pénétrer dans les pays méridionaux, aux autres qu'il est chargé d'une mission secrète ; et le fait est qu'il cherche à louer une maison pour six mois dans un des faubourgs de Hambourg.

J'ai écrit au cit. Bourgoing [3] relativement à Dumouriez, dans le sens qu'indique le Premier Consul.

Cassel, 9 floréal (29 avril) [4]. — Tout ce qu'on publie de nouveau des préparatifs hostiles qui auraient lieu en Hanovre, et d'un débarquement de Russes dans la Basse-Allemagne pour attaquer la République batave par la Westphalie, ne mérite aucune attention. Voici un fait qui prouve que les nouvelles déterminations de l'empereur de Russie ont de la consistance.

Lorsque M. de Vioménil [5] se rendit à Londres, il avait avec lui le colonel Liedhorst, qui dit en confidence à un homme en place de Berlin, que non seulement l'armée de Souvorov, qui était alors en Bohême, ne retournerait pas sur le Rhin, mais que le voyage de Vioménil même

[1] Ce navire avait été pris par un corsaire français. — Cf. *Corr. de Nap.*, n° 4872.

[2] La lettre de Talleyrand a été reçue par le P. Consul le 19 mai (*Corr.*, n° 4819. Cf. n° 4817).

[3] Dép. de Talleyrand à Bourgoing, du 19 floréal (9 mai). Cf. *Corr. de Nap.*, n° 4777.

[4] L'agent français dans cette ville était M. Rivals, qui avait été nommé le 1er nivôse an IV (22 décembre 1795) ministre plénipotentiaire, peu de temps après le traité qui rétablissait la paix entre la République et le landgrave de Hesse-Cassel.

[5] Emigré français au service de Russie. Il était chargé de commander le corps russe, débarqué dans les îles de Jersey et de Guernesey pour soutenir les chouans de la Bretagne.

n'était qu'une simagrée, puisque l'empereur avait pris la résolution formelle de se séparer de la Coalition et de rappeler les Russes qui étaient à Jersey. Au retour de ce général, le colonel Liedhorst, qui l'accompagnait encore, a confirmé à la même personne ce qu'il lui avait dit, et a ajouté que les tentatives du cabinet du Saint-James seraient désormais sans fruit, tant l'empereur était en garde contre les vues ambitieuses des ennemis de la France.

VIII.

[Vers le 26 floréal (16 mai)].

Berlin, 13 floréal (3 mai). — M. Ephraim ayant dit que le comte de Haugwitz allait s'absenter pour quelques jours, le général Beurnonville n'a pas voulu différer si longtemps à s'assurer de l'importance des communications qui lui avaient été faites par l'agent secondaire. Il a demandé au ministre un rendez-vous, qui a eu lieu le 12 floréal (2 mai).

M. de Haugwitz a commencé par s'applaudir de la marche qu'il avait suivie vis-à-vis l'empereur de Russie, qui, a-t-il dit, vient de tomber entre les mains de la Prusse. Il a envoyé à M. de Krüdener des lettres de créance pour Berlin et pour Dresde. Il lui a donné des instructions pour s'entendre avec la Prusse sur la paix de terre et de mer, et sur la réponse qui est à faire aux propositions du Premier Consul. M. de Krüdener reste à Berlin, et place à Dresde son secrétaire de légation [1]. Il aura audience du roi à Potsdam le 16 floréal (6 mai) ; et aussitôt après on s'occupera de concilier les vues du Roi et les instructions du Tsar, pour répondre au gouvernement français. On posera des bases ; et, si le Premier Consul y accède, on tiendra à l'Autriche un langage ferme. — Le général Beurnonville a répondu qu'on ne pouvait douter des intentions du Premier Consul pour le rétablissement de la paix, et qu'on avait dû apprécier la modération de ses ouvertures.

Dans le reste de la conférence, M. de Haugwitz a témoigné de l'étonnement de ce que, tandis qu'on essuyait des échecs en Italie [2], on n'ouvrait pas la campagne sur le Rhin. Il a dit que le cabinet de Vienne, qui se gardait bien de parler de l'Italie, faisait insinuer qu'il ne continuerait la guerre que pour assurer l'intégralité de l'Empire ; d'où il a conclu qu'il ne pouvait être plus avantageux pour la France de s'entendre avec l'Autriche qu'avec la Prusse, puisque la Russie et la Prusse agissant de concert, ont sur l'Autriche cet avantage de pou-

[1] M. de Buzov.

[2] Allusion à la compagne de Masséna, qui était prêt à capituler dans Gênes.

voir forcer la paix de mer par le moyen des Puissances maritimes du Nord.

Le général Beurnonville établit qu'il faut attendre que M. de Krüdener ait eu sa première audience du Roi, et qu'il se soit ensuite concerté avec M. de Haugwitz, pour que la négociation puisse s'entamer. Il espère que ces retards n'iront pas plus loin que le 20 de ce mois (10 mai). Il pense qu'on aurait pu les épargner, mais que M. de Haugwitz aura désiré de voir les premiers coups portés sur le Rhin, pour prendre conseil des évènements et régler en conséquence les propositions auxquelles il devra s'arrêter.

Je répondrai par le courrier du 27 (17 mai) au général Beurnonville. Je lui ai déjà transmis les premières nouvelles de nos succès en Souabe[1], et je lui ferai sentir tout l'avantage qu'il peut en tirer, non pour rien changer aux ouvertures qu'il a été autorisé à faire, mais pour caractériser la modération d'un gouvernement, qui ne voit dans des triomphes qu'un élément de plus à une paix raisonnable. Je l'autoriserai à dire : qu'il n'est pas douteux que la République, pour arriver à la paix, préférât à toute autre voie de s'entendre avec la Russie et la Prusse, parce qu'elle a le sentiment de tout ce que ces Puissances réunies pourraient faire ; mais qu'avant de se réduire cependant à cette unique entremise, elle a besoin de connaître la valeur réelle du concours qu'on lui offrirait, et la nature des bases sur lesquelles on voudrait l'asseoir.

IX.

Paris, 27 floréal (17 mai).

Général, j'ai encore peu de chose à vous transmettre aujourd'hui.

Vous trouverez ci-joint l'extrait d'une lettre du cit. Bignon qui ajoute aux notions transmises par le général Beurnonville. Au retour du comte de Haugwitz, les communications deviendront sans doute plus positives, et si ce ministre attendait l'ouverture de la campagne pour mesurer ses propositions, je suppose que nos succès contribueront à le rendre raisonnable.

[1] Dép. de Talleyrand à Beurnonville, du 17 floréal (7 mai) : « Le P. Consul est parti dans la nuit du 16 (6 mai). Il est parti avec la bonne et grande nouvelle de l'avantage décisif obtenu contre les Autrichiens en Souabe... » Cet avantage était la victoire remportée par Moreau à Stockach et Engen le 3 mai, et dont la nouvelle était arrivée à Paris le 5, par le télégraphe (*Corr. de Nap.*, n° 4758).

Tout est ici parfaitement tranquille, comme vous aviez si bien su le prévoir.

Je me trouve mieux chaque jour, mais j'ai besoin d'un beau ciel pour achever ma convalescence.

X.

Correspondance extérieure du 25 au 27 floréal (15 à 17 mai).

Berlin, 9 floréal (29 avril). — Le cit. Bignon [1] rend compte d'une conversation particulière qu'il a eue avec M. Ephraim, et qui a roulé sur les vues de la Prusse et de la Russie dans leur intervention pour le rétablissement de la paix :

« L'un des motifs qui empêchent la cession de la rive gauche à la République, c'est que la Russie a garanti particulièrement les possessions de l'électeur de Bavière et qu'elle veut observer cette garantie. On n'élève aucune difficulté sur l'acquisition de la Belgique, de Maestricht, Luxembourg et de la Savoie. Quant à l'Empereur, on ne peut lui refuser Venise en échange des Pays-Bas. Il n'aurait pas la Lombardie, mais il faudrait lui céder Mantoue. L'article des trois Légations n'est pas encore décidé. Lorsque les conditions de paix jugées convenables par la Russie et la Prusse, et pour lesquelles on désire avoir aussi l'assentiment de la République, seront définitivement arrêtées, on les proposera à l'Autriche, et cette proposition sera appuyée par des mouvements militaires : cinquante ou soixante mille Russes s'avanceront en Gallicie ; la Prusse fera de son côté un mouvement semblable ; mais c'est la Russie qui, aujourd'hui se prononce la première. Les envahissements de l'Angleterre ne seront pas plus respectés que ceux de l'Autriche. On prendra les mesures les plus violentes pour forcer cette Puissance à la restitution de ses conquêtes, ou du moins à des arrangements acceptables par les parties intéressées. Il n'est point question du Stathouder ; on s'occupera de son indemnité [2], quand les circonstances le permettront. La Prusse sent que ses liaisons avec nous deviennent chaque jour plus intéressantes pour elle, et cette connaissance de ses vrais intérêts doit répondre de la sincérité de ses dispositions favorables pour la République. »

[1] M. Bignon, premier secrétaire de légation, se trouvait à Berlin avant l'arrivée du général Beurnonville. Par une dérogation aux usages diplomatiques, il avait été autorisé à entretenir avec Talleyrand une correspondance parallèle à celle de son chef de mission.

[2] Une indemnité pour la maison d'Orange a été en effet demandée par la Prusse, après le traité de Lunéville.

Telle est la substance des discours de M. Ephraim. Il veut persuader que la politique du cabinet de Berlin va prendre une direction plus conforme aux vues de la France.

Il a soin de présenter les ennemis de M. de Haugwitz comme les ennemis du système français; il cite un mot de ce ministre sur le général Rüchel[1] : « Puisqu'il veut se battre, a dit M. de Haugwitz, il se battra, mais ce ne sera pas contre les Français. »

Dans ma lettre de ce jour au général Beurnonville, j'ai eu soin, comme je l'avais annoncé au Premier Consul, de remarquer qu'il n'y avait encore dans tout ceci que de belles paroles, et que, pour juger de leur sincérité, nous devions en attendre l'effet; qu'il ne suffit pas d'annoncer ce qu'on peut faire ; qu'il faut prouver qu'on est disposé à le faire; et en communiquant au général Beurnonville la nouvelle reçue hier d'une quatrième victoire de l'armée du Rhin[2], je lui donne ample matière pour répondre aux inquiétudes de M. de Haugwitz.

La Haye. — Je suis sans lettre du cit. Sémonville. Je m'étonne de n'avoir pas reçu les détails qu'il m'avait annoncés par l'ordonnateur Dervillé.

Espagne. — En réunissant toutes les données que me fournit la correspondance d'Espagne[3], et dont j'ai eu l'honneur de vous rendre compte, l'induction que j'en ai tirée sur la ferme détermination du gouvernement espagnol à tout tenter pour faire rentrer ses vaisseaux dans ses ports, acquiert à mes yeux le caractère de la certitude. Toutes mes conversations avec MM. de Muzquiz[4] et Mazarredo[5], et les renseignements accessoires que je recueille me fortifient de plus en plus dans cette opinion ; et je pense qu'il serait tout à fait imprudent de ne pas opposer aux tentatives déjà prononcées, et à celles qu'on ne peut que prévoir, tous les obstacles qu'on croira les plus propres à les faire échouer. Vous trouverez sans doute qu'il est pressant que le ministre de la marine reçoive de vous l'ordre positif d'employer toutes les mesures de détail qui sont en son pouvoir, pour retenir les vaisseaux espagnols dans les ports de la République. L'empressement indiscret que le ministère espagnol laisse trop apercevoir, les incitations qu'il

[1] Général prussien, qui passait pour très hostile à la France.

[2] Le combat de Memmingen, livré le 11 mai.

[3] La France était représentée en Espagne par M. Alquier, nommé ambassadeur le 30 novembre 1799.

[4] Ambassadeur d'Espagne à Paris.

[5] L'amiral J. de Mazarredo, commandant la flotte espagnole de Cadiz, était bloqué dans Brest depuis le mois d'août 1799. Il s'étudiait à se dérober à toutes les opérations maritimes où le P. Consul s'efforçait de l'entraîner, et ne cherchait qu'un prétexte pour ramener ses vaisseaux en Espagne.

reçoit du ministère anglais et dont les siens nous ont fait plus d'une fois la confidence, sont des motifs plus que suffisants pour nous inspirer de la défiance sur le penchant que la cour d'Espagne montre à isoler son action de la nôtre.

XI.

Paris, 28 floréal (18 mai).

Général, j'ai l'honneur de vous adresser en original une note que j'ai reçue d'Angleterre et dont je garde copie. Il m'est connu qu'elle vient du cit. Otto [1], qui n'a pu sans de grandes difficultés me la faire parvenir ; et il me paraît qu'elle mérite de fixer toute votre attention, principalement par le nouveau jour qu'elle jette sur la position intérieure de l'Angleterre et sur les intrigues de son Cabinet [2].

Je suis porté à croire que l'effet produit par l'arrestation de madame Talon [3], aura arrêté le cours des intrigues du mari et forcé le

[1] A la fin de novembre 1799, M. Otto, qui était à Berlin, reçut la commission de se rendre en Angleterre pour négocier l'échange des prisonniers. Il arriva à Londres vers la fin de janvier 1800. En raison de l'état de guerre, le gouvernement anglais avait exigé de M. Otto la promesse de ne point correspondre avec Paris sur des objets politiques ; ce qui explique les précautions prises pour la note dont parle Talleyrand.

[2] Cette note anonyme, datée du 2 mai, représentait les ministres britanniques comme déconcertés à la fois par la capitulation de Kléber, parce qu'ils auraient voulu conquérir l'Egypte ; par la colère de Paul Ier contre l'Autriche et l'ambassadeur anglais ; par nos succès militaires en Italie. La fausse nouvelle de l'invasion du Portugal par les Espagnols, et le bill de l'impôt sur le revenu avaient encore aigri les esprits. « Mais le Ministre n'en persévère pas moins dans ses plans. Toutes les batteries sont dressées contre la personne de B[onaparte], dont on dirait qu'il est jaloux. C'est par la corruption, autant que par les armes de l'Autriche, qu'il veut renverser notre gouvernement. Quelques émigrés très marquants sont désignés pour être les principaux acteurs à Paris. L'arrestation de madame Talon a dérouté ce plan, sans l'anéantir. Le mari avait demandé environ deux millions sterling pour rétablir le roi : sans doute il en aurait eu sa part, comme il s'est réservé cent mille [livres] pour sa négociation avec le gouverneur de Surinam. Les autres émigrés ont d'autres vues. Ils demandent à hauts cris la formation d'une armée royale française, et ils prétendent être sûrs que ce moyen est le seul pour rétablir le trône. Ces idées ne s'accordent pas avec les vues du Ministre, qui ne voudrait relever le trône que pour soudoyer une Vendée républicaine. Suivant lui, le roi doit devoir son existence à l'intrigue, pour être culbuté ensuite par une autre intrigue et pour perpétuer en France les dissensions et le carnage. » La note concluait que, malgré cette animosité du Cabinet, la modération du P. Consul commençait à influer en Angleterre sur une partie de l'opinion.

[3] Madame Talon, arrêtée à Paris le 5 avril, avait été enfermée au Temple, où elle resta jusque vers le 10 mai : elle souffrait alors d'une maladie inen-

Ministère anglais de retirer la confiance qu'il avait mise en ses moyens; mais ce Ministère infatigable ne cessera d'employer les voies de corruption, que lorsqu'il verra tous ses projets successivement et entièrement déjoués; et peut-être est-il fâcheux qu'on ait abandonné légèrement les premières découvertes. A ce sujet, permettez-moi encore de vous rappeler que, quelques jours avant votre départ, je vous adressai, sur le résultat des opérations d'argent récemment faites par l'agent anglais Wickham [1], une note dont il résultait qu'il ne cessait de faire passer des fonds en France ; que les lettres de change qu'il se procurait sur Paris et Bordeaux étaient endossées à des gens, qui sous des noms supposés les endossaient à leur tour à des négociants d'ici pour en toucher le montant.

Je persiste à croire qu'il serait important de s'assurer de ce que devient cet argent. Si, d'après l'avis que vous lui en donneriez, le consul Cambacérès ou le consul Lebrun mandait les hommes qui sont désignés pour acquitter ces effets ou en recevoir le montant, se faisait apporter leur livres, inspectait leurs opérations, il verrait, il saurait à quoi s'en tenir ; et, suivant la nature des découvertes, ou il ferait arrêter ces négociants, ou il aurait au moins l'occasion de faire publier dans les journaux que les correspondances et les correspondants des agents de Wickham ont été découverts ; ce qui ne manquerait pas de déranger leurs intrigues. Croyez qu'il n'est pas sans inconvénient de les mépriser, et que le meilleur moyen d'arriver à leur parfaite connaissance est de faire suivre les mouvements d'argent auxquels elles donnent lieu.

Je dois encore vous rappeler, général, que l'endosseur, qui prend le nom de Souters, paraît être l'ex-constituant d'André [2], et qu'il a passé ses lettres de change aux négociants Cinot et Charlemagne et Emmerich

rable qui a dû l'emporter peu de temps après. — Son mari, Antoine-Omer Talon, ancien lieutenant-civil au Châtelet et député à la Constituante, avait émigré en Angleterre et passait pour avoir eu de fréquents rapports avec le comte d'Artois et le Ministère anglais. On lui reprochait d'avoir pris part à la reddition du gouvernement de Surinam. Il rentra en France en novembre 1801 ; mais arrêté au mois de septembre 1803, il subit un long interrogatoire, dont le modèle parait avoir été rédigé dans le cabinet même du P. Consul, et fut envoyé en surveillance aux îles Sainte-Marguerite.

[1] M. Wickham avait en effet répandu de l'argent, surtout dans le Lyonnais, où il essayait d'organiser un soulèvement avec l'aide du général Willot. En ce moment, la marche de Moreau avait obligé M. Wickham à se retirer vers la Bavière.

[2] M. d'André, réfugié alors à Nürnberg, était un des membres les plus remuants de l'agence royaliste, dite agence de Souabe, dont M. de Vézet était le président. (Voir pièce nº XXII).

frères, tous établis à Paris, et connus pour avoir eu des liaisons particulières avec lui.

P. S. — Je joins ici deux lettres qui me sont parvenues à votre adresse. Ma santé va toujours se rétablissant, mais avec lenteur, en raison du temps

XII

Paris, 29 floréal (19 mai).

Général, j'ai l'honneur de vous adresser le résumé de ce qu'il y a d'intéressant dans la correspondance extérieure de mon département depuis avant-hier. Je suis encore sans lettre de La Haye. J'en ai une de Dresde, qui ne rend compte que des bruits exagérés qu'on fait circuler en Allemagne sur nos désastres en Italie [1]. Les évènements du Rhin auront donné un autre cours à l'opinion.

P. S. — Vous avez pu voir dans « le Publiciste » d'hier 28 (18 mai) une lettre sur l'empereur de Russie, que j'ai cru utile d'y faire mettre.

XIII.

Correspondance extérieure du 27 au 29 floréal (17 au 19 mai).

Copenhague, [16] floréal [6 mai]. — M. de Bernstorff [2] prétend que Dumouriez a été congédié sans mission, que Souvorov est en disgrâce; que celle des Anglais est complète à Pétersbourg ; et que, quelles que puissent être encore les variations de l'empereur Paul, il sera du moins immuable dans sa résolution de ne plus prendre part à la guerre des Coalisés.

Le comte de Ludolff, ministre autrichien en Danemark, se rend par congé à Vienne et laisse son secrétaire de légation pour chargé d'affaires. On attend pareillement à Copenhague un nouveau chargé d'affaires de Russie.

Berlin, 16 floréal (6 mai). — Le général Beurnonville remarque que le jour où il écrit est celui où M. de Krüdener reçoit sa première audience. M. de Haugwitz est de retour : rien ne doit retarder son travail avec le ministre russe, et le cit. Beurnonville en attend le résultat. M. de Krüdener parle lui-même avec complaisance de l'importante mission, qu'il dit lui être confiée, et qu'il annonce devoir commencer par la mise en vigueur d'un traité conclu en 1793 [3] entre sa cour et celle de Berlin. La mise en avant d'un acte de garantie respective entre ces

[1] Dép. de M. de Lavalette, du 3 floréal (23 avril).

[2] Ministre du roi de Danemark.

[3] *Sic*. Il s'agit du traité du 7 août 1792. (Sybel, t. II, p. 152 de la traduc. française). Voir plus loin la pièce n° XXVIII.

deux Etats ne peut avoir d'autre but que de donner de l'inquiétude à l'Autriche, à qui on suppose toujours l'intention de s'arranger avec la France. Dans le moment surtout, on répand que cette négociation touche à son terme. M. de Krüdener a déclaré officiellement à Berlin que le tsar s'est retiré de la Coalition. Le général Beurnonville observe sagement que la réponse qui doit lui être remise sous peu de jours, donnera la mesure exacte de la bonne volonté dont on est réellement animé pour la paix.

Le reste de sa dépêche ne renferme que des réflexions sur les évènements militaires. Ils s'étonne et s'afflige de l'inaction de l'armée du Rhin : il aura été promptement rassuré à cet égard.

XIV.

Paris, 1 prairial (21 mai).

Général, je m'empresse de répondre à votre lettre du 26 (16 mai) [1], dont je remplirai sans délai les intentions. Demain j'aurai l'honneur de vous envoyer ma réplique à M. de Thugut. Si vous la jugez convenable, vous lui ferez donner cours ; mais comme rien ne presse à cet égard, s'il y a des changements qui vous paraissent utiles, il seront faits aussitôt qu'indiqués.

J'aurai soin d'écrire au cit. Lavalette, conformément à ce que vous m'avez prescrit.

J'ai encore peu de chose à vous communiquer aujourd'hui. Point de lettres de Berlin; une de Hambourg [2], d'où je dois seulement conclure que Dumouriez n'a réellement point à se louer de son voyage à Pétersbourg, qu'il est sans commandement, sans mission et sans crédit ; une de Sémonville [3], qui est occupé à recueillir les détails sur la machination dont l'ordonnateur Dervillé m'a apporté la nouvelle. Je ne joins donc ici que deux articles d'Helvétie et d'Espagne.

J'ai fait insérer dans le « Journal des Défenseurs de la Patrie » quelques articles tels que vous avez paru les désirer [4]. Vous en trouverez deux dans le n° 1612, sous la date de Madrid et du Var [5].

[1] *Corr. de Nap.*, n° 4806. Cf. n° 4805.
[2] Dép. de Bourgoing du 19 floréal (9 mai).
[3] Lettre particulière de Sémonville, du 25 floréal (15 mai).
[4] *Corr. de Nap.*, n° 4800. Cf. n° 4799.
[5] Le n° 1612 est celui du 1er prairial. Sous la rubrique « Madrid » on lit que M. de Corral va se rendre à Constantinople pour y représenter l'Espagne et qu'il doit s'employer pour rapprocher les Turcs et les Français. « La bizarrerie des événements qui ont fait perdre à ceux-ci l'Italie l'année dernière et leur font abandonner l'Egypte cette année, aura pour la Turquie de fâcheuses conséquences.

Demain, il y en aura du même genre dans le « Publiciste [1]. »

Vous y aurez remarqué l'article de Volney et la lettre précédente qui l'avait motivé [2]. J'en avais provoqué l'insertion, parce que une réponse que j'ai eue de Russie m'apprend que c'est ainsi qu'on peut développer les bons germes qui ont paru poindre à Pétersbourg.

P. S. — Ma santé devient chaque jour meilleure. J'ai pu hier me faire conduire chez les Consuls.

XV.

Paris, 2 prairial (22 mai).

Général, j'ai l'honneur de vous transmettre, ainsi que je vous l'avais annoncé, ma lettre pour M. de Thugut [3], telle que je l'ai communiquée aux Consuls, et qu'elle a eu leur approbation. Si vous lui donnez la vôtre, vous voudrez bien en faire assurer le cours.

M. de Muzquiz vient de m'adresser le billet suivant [4] : « L'ambassadeur d'Espagne reçoit par courrier des nouvelles de Vienne du 12 mai, qui annoncent que le général Kléber se méfiant des Anglais, des Russes et des Turcs, avait attaqué l'armée du Grand vizir et l'avait complètement battue [5]; il s'empresse d'en faire part au ministre des relations extérieures, etc. »

Si cette nouvelle est vraie, nous avons à nous féliciter d'avoir anticipé, dans les journaux, sur l'exposition des motifs qui justifient complètement l'armée d'Egypte d'avoir repris l'offensive. Les articles 2, 12 et 13 de la convention expriment de la manière la plus formelle que

Si Bonaparte était resté en France, l'Italie n'eût pas été enlevée par les Alliés ; si les revers de son pays ne l'avaient pas fait accourir d'Egypte, il eut conservé cette colonie... » — Sous la rubrique « Toulon » on discute les conséquences possibles de l'attitude des Anglais, qui avaient d'abord refusé de reconnaître la convention d'El Arich. « Ne peut-on supposer que l'armée française, rassemblée, ranimée, indignée d'avoir rempli sa part d'obligations que l'ennemi ne veut plus remplir, n'aura pris conseil que de son courage ?... »

[1] Le « Publiciste » du 2 prairial ne donne qu'une reproduction abrégée des deux articles parus la veille dans le « J. des Défenseurs. »

[2] Une lettre, signée P. P., insérée dans le « Publiciste » du 28 floréal (18 mai) avait recommandé la modération aux journalistes français quand ils parlaient de Paul Ier. L'article de Volney (no du 30 floréal), renchérissant sur ces conseils, soutenait que le tsar avait rendu service aux Français en réfrénant les folles entreprises du Directoire ; il concluait en faisant ressortir les avantages d'un rapprochement entre la France et la Russie.

[3] Cette dépêche de Talleyrand est celle qui, sous la date du 17 prairial (6 juin), a été publiée par Du Casse, t. II, p. 18, et par Vivenot (*Thugut*, t. II, p. 445).

[4] Lettre de M. de Muzquiz, du 21 mai.

[5] La bataille d'Heliopolis, du 20 mars.

les Turcs engagent l'intervention et le concours de leurs alliés à son exécution. Cette intervention ayant été illusoire, et le concours non seulement refusé, mais remplacé par les premiers ordres de l'amiral Keith, l'armée française n'a pu voir dans l'inexécution des clauses stipulées, qu'une violation qui annulait de droit et de fait la convention; soit que cette violation fût le résultat de l'impuissance, ou de l'infidélité de la partie qui avait contracté avec elle.

Les nouvelles que vous avez pu recevoir d'Egypte vous mettront, général, dans le cas de juger du degré de confiance qui est due à celle-ci.

A présent que chaque jour me rend de la santé et des forces, je me sens prêt à aller vous joindre, si vous le jugez convenable; et j'ose dire que votre absence se prolongeant encore, je n'aurais pas seulement le désir de me trouver auprès de vous, mais j'en éprouverais le besoin.

P. S. — Tout ce que j'apprends (puisque ma retraite ne me perme pas de dire encore tout ce que je vois) me confirme qu'il n'y a rien à craindre pour la tranquillité intérieure.

XVI

Paris, 3 prairial (23 mai).

Général, il arrive chaque jour que la qualification de ministre des relations extérieures se confondant avec celle de ministre de l'intérieur, des paquets sont portés chez l'un qui devraient arriver chez l'autre, et depuis longtemps cet inconvénient m'avait frappé. Mais une méprise de ce genre très grave, faite dernièrement par une ordonnance du consul Cambacérès, m'a fait sentir encore plus les dangers de cette confusion. J'observe d'ailleurs que tous les étrangers persistent à conserver dans leurs communications l'ancien titre du département, celui qui exprime dans toute l'Europe cette partie de l'administration publique. Il y aurait donc, à mon avis, un avantage réel à ce que le département qui m'est confié reprit l'ancien titre de département des affaires étrangères[1]. Je vous prie d'examiner cette question, plus importante qu'elle ne paraît au premier coup d'œil, et de me donner vos ordres.

XVII.

Paris, 3 prairial (23 mai).

Général, j'ai l'honneur de vous adresser le tableau de la correspon-

[1] Ce nom avait été abandonné en 1794, lorsque le système des Commissions avait remplacé celui des Ministères.

dance extérieure de mon département du 1er au 3 prairial (21 à 23 mai).

Quelque incertitude qui reste sur les nouvelles d'Egypte venues par la voie de Vienne, M. de Muzquiz les ayant communiquées à tout le monde, j'ai cru devoir les faire insérer dans le « Moniteur » sous la forme convenable. Vous trouverez à la fin du n° 243, l'article que j'ai fait mettre à ce sujet [1].

Je reçois dans l'instant [2], le paquet de pièces relatives à la négociation avec les Etats Barbaresques. J'expédierai aujourd'hui un courrier au cit. Dubois-Thainville [3], et je lui prescrirai de hâter son départ. Mais vous penserez sans doute qu'on est forcé de retarder celui des commissaires pour Constantinople, jusqu'à ce que de nouveaux renseignements jettent du jour sur la position réelle de l'armée d'Égypte. Je me bornerai donc, en attendant votre décision, à préparer le choix, et à me concerter conditionnellement avec le ministre de la marine pour la sûreté et la célérité de l'expédition.

XVIII.

Correspondance extérieure du 1 au 3 prairial (21 à 23 mai).

Berlin, 20 floréal (10 mai). — M. de Haugwitz n'a point encore fait de communication officielle ; mais son agent ordinaire a annoncé qu'elle aurait lieu dans quelques jours.

M. de Krüdener a donné un dîner diplomatique, auquel n'ont été invités ni le chargé d'affaires d'Autriche, ni celui d'Angleterre.

Tout confirme que la politique de la Russie prend une direction nouvelle. Déjà quelques Puissances se préparent à profiter de ce changement. M. de Rosencrantz, ministre de Danemark, et le Baron de

[1] Le Moniteur du 3 prairial (n° 243) contient en effet, en P. S., la nouvelle arrivée par Vienne, de la défaite du Grand vizir, et l'explication de cet événement telle que Talleyrand l'avait proposée la veille dans sa lettre au P. Consul.

[2] La minute porte ici « avec votre lettre du .... qui m'apprend la marche audacieuse de l'armée de réserve. » Ce passage a été supprimé, sans doute parce que Talleyrand n'avait pas retrouvé la date de la lettre du P. Consul, qui est du 29 floréal : 19 mai (*Corr.*, n° 4819).

[3] M. Dubois-Thainville, nommé consul général à Alger le 10 sept. 1798, avait été jusqu'ici empêché de rejoindre son poste. Il reçut des instructions de Talleyrand datées du 24 mai, s'embarqua le 31 à Marseille, et le 19 juillet réussit à signer à Alger un armistice avec la Régence.

Posch, ministre de Bavière, passent à Pétersbourg. Ce choix d'agents actuellement employés à Berlin, pourrait faire présumer que l'objet de leur mission est concerté avec la Prusse.

Le général Beurnonville pense qu'il serait utile de faire prendre à nos journaux un ton plus réservé relativement à la Russie. (Ses vœux à cet égard ont été prévenus.)

Un ancien officier français émigré, qui est employé par la Russie et qui avait été envoyé à Florence pour s'enquérir de la situation du roi de Sardaigne, repassant à Berlin, s'est présenté de nuit chez le général Beurnonville dont il a été autrefois connu, et il lui a dit que ce prince était dans la situation la plus désagréable, sans argent, réduit à un carrosse de remise et à deux domestiques, se plaignant de l'Autriche et implorant le secours de la Russie. La pénurie des vivres est telle en Piémont, que le moindre revers obligerait les Autrichiens à se reporter fort loin en arrière. Les habitants appellent l'ancien régime, ou le français. Le pays vénitien est surtout très fatigué de ses maîtres actuels. L'émigré qui donne ces détails conserve à Pétersbourg des connaissances intéressantes, notamment celles du ministre Rastaptchine, et il a promis au général Beurnonville de lui procurer de bonnes notions.

La Haye, 27 floréal (17 mai). — Tandis que le général Augereau visite l'armée dans ses divers cantonnements et reconnaît les positions militaires, le cit. Sémonville est en négociation pour obtenir tout ce qui est nécessaire à l'entretien de cette armée : en quoi il se flatte de réussir, quoique, d'après sa propre conviction, les Bataves aient réellement fourni et payé au-delà de ce qui est promis par les traités.

L'état politique de la Batavie n'est point changé. Ce serait en vain qu'on essaierait d'effacer les mécontentements qu'ont engendrés depuis plusieurs années tant de fausses mesures, en raison desquelles on n'a su s'attacher aucun parti. En prévenir l'effet est tout ce qu'on peut faire. Peut-être l'organisation des gardes nationales bataves n'est point sans inconvénient. L'armée proprement dite est moins à craindre. Toutes troupes soldées sont à leur général, et tant que le commandement sera dévolu au général français, il y a peu de chose à redouter ; mais tout ce qui tendrait à mettre en réquisition ou en activité partie des gardes nationales, n'est point sans dangers. Si nous étions destinés à éprouver des revers, nous pourrions trouver des agresseurs là où nous aurions cru armer des amis.

Telles sont les réflexions du cit. Sémonville.

XIX

Paris, 5 prairial (25 mai).

Général, j'ai l'honneur de vous transmettre le résumé de la correspondance extérieure du 3 au 5 de ce mois (23 à 25 mai).

J'ai vu les généraux Pérignon et Grouchy [1], couverts d'honorables blessures, mais à peu près rétablis. Ils m'ont dit que, à quelque distance de Vienne, on leur avait fait faire un détour qui les avait conduits dans un village où, comme par hasard, s'est trouvé le comte de Bellegarde, avec qui ils ont eu un entretien dans lequel celui-ci s'est exprimé ouvertement sur le désir qu'avait l'Empereur d'entrer en négociation, ajoutant que le gouvernement français aurait dû adresser les paroles de conciliation à M. de Lehrbach, qui a toute confiance et tout pouvoir. Vous apprécierez cette notion [2]. Mais, quelle que soit sa valeur, il est évident qu'après toutes les démarches que nous avons faites et sans succès, il nous convient à présent d'attendre que le cabinet de Vienne s'explique; et d'après vos ordres, j'en ai indiqué la voie dans ma dernière lettre à M. de Thugut. C'est aux évènements de la campagne à hâter les déterminations de l'Empereur.

Vous verrez, général, par l'extrait ci-joint de la dépêche de Beurnonville, ce qu'on peut espérer de la Prusse.

Je suis sans lettres d'Espagne, et celles d'Helvétie ne présentent que des objets d'intérêt individuel.

XX

Correspondance extérieure du 3 au 5 prairial (23 à 25 mai).

Berlin, 23 floréal (13 mai). — M. de Haugwitz s'était rendu à Charlottenbourg le 21 (11 mai) pour arrêter avec le Roi la réponse aux ouvertures du Premier Consul. Il devait la communiquer le 22 (12 mai) à l'envoyé de la République : rien n'a eu lieu encore.

Les ministres de Bavière et de Danemark, qui sont très liés avec celui de Russie, ont donné au général O'Farill [3] les renseignements suivants : — Le Roi voulait différer la première audience de M. de Krüdener. Celui-ci, piqué de ces délais, a insisté pour qu'elle fût prochaine : elle a eu lieu le 16 floréal (6 mai). Le Roi a montré de la froideur, et le mi-

[1] Ces deux généraux, faits prisonniers l'été précédent à la bataille de Novi, puis mis en liberté sur parole, étaient revenus à Paris, où ils attendaient d'être échangés pour pouvoir reprendre du service.

[2] Le ministre de la guerre, Carnot, avait également rendu compte de cet incident. (*Corr. de Nap.*, nº 4850).

[3] Envoyé d'Espagne à Berlin.

nistre russe à son retour s'est expliqué avec humeur. Comme il aurait proposé le renouvellement du traité de 1793, et qu'en même temps il aurait parlé de conventions secrètes tendantes à forcer la paix de terre et de mer, et à enchaîner l'ambition de l'Angleterre et de l'Autriche, le roi de Prusse, après une sorte d'acquiescement à ces propositions, s'y refuserait aujourd'hui, sous prétexte qu'elles pourraient l'entraîner par la suite dans une guerre, qu'il veut éviter et qui lui répugne autant qu'à ses aides de camp, « aussi peu capables que lui de l'entreprendre. » Ce sont, dit-on, les propres expressions de M. de Krüdener. Ce ministre insiste; le cabinet élude; et ce mesaccord est la véritable cause du retard qu'on met à donner la réponse promise.

Si cette réponse est encore différée, le général Beurnonville se propose de demander au Roi une audience particulière.

Il observe qu'il eût été avantageux que la négociation s'ouvrît directement avec la Russie[1]; sans quoi on ne pourra jamais connaître qu'imparfaitement les sentiments de cette cour, que celle de Berlin ne manquera pas de présenter sous le jour qui lui sera favorable.

Hambourg, 26 floréal (16 mai). — Un courrier est arrivé le 24 (14 mai) de Pétersbourg, après neuf jours de marche. On ne sait pas encore à quel sujet il a été expédié.

La disgrâce de M. Whitworth[2] a eu son contre-coup à Londres. On assure que M. de Vorontsov a reçu ordre de quitter cette résidence.

Malgré l'humeur violente de l'empereur russe contre l'Autriche et l'Angleterre, son ministre à Hambourg[3] continue d'afficher une grande aversion pour tout ce qui tient à la République française.

Dumouriez a beau s'envelopper de réticences mystérieuses, il ne peut parvenir à se faire croire chargé de grandes choses. Après avoir caressé tous les partis, il est au point de n'inspirer ni intérêt ni confiance à aucun.

XXI

[Vers le 6 prairial (26 mai)].

[*Berne*, 1er prairial (21 mai)][4]. — .. Toutes les autorités suivent l'impulsion nouvelle de zèle et d'activité qu'elles reçoivent du gouverne-

[1] Voir *Corr. de Nap.*, no 4873.

[2] Envoyé d'Angleterre à Pétersbourg. M. de Vorontsov était l'envoyé russe à Londres.

[3] M. de Mouraviov.

[4] Le commencement de ce Bulletin ne nous est pas parvenu. — Dans la première partie de sa dépêche, M. Reinhard rendait compte des dissensions qui agitaient le gouvernement de l'Helvétie.

ment; le service des armées françaises se fait, et presque aucune plainte ne se fait entendre, ni de la part des Français, ni de celle des habitants de l'Helvétie.

Madrid, 25 floréal (15 mai). — Alquier écrit que le roi d'Espagne ayant appris qu'il était chargé d'acheter huit chevaux de race, a changé sa première décision sur le présent qu'il devait faire au Premier Consul, et qu'il avait donné ordre de choisir douze chevaux parmi les plus belles et les plus célèbres races d'Espagne. Six seront pris dans ses haras d'Aranjuez, trois dans ceux de Medina Celi, et trois dans ceux d'Altamire. Ces chevaux seront conduits en France par douze hommes aux livrées du Roi, sous la direction d'un adjudant de ses écuries.

Le cit. Alquier fait part en même temps d'une nouvelle explication faite par M. de Urquijo sur le désir que la Reine a témoigné d'avoir des robes de France. Ce ne sont plus des robes de gala qu'elle désire, mais des parures de goût. Il s'étend assez longuement sur la description de celles qu'il convient d'envoyer [1], et il a cru utile de donner à lire aux commis des bureaux de poste, qui sont chargés d'ouvrir les lettres, que « S. M., qui réunit à l'esprit le plus juste dans les grandes affaires, le goût le plus délicat et le plus sûr dans tout ce qui tient aux arts, saura bien apprécier le charme de nos modes ; et cette princesse est assurément digne de recevoir l'hommage des produits de notre industrie. »

Dans une autre lettre de la même date, le cit. Alquier transmet copie d'une lettre écrite par le roi d'Espagne au roi de Naples en faveur de Dolomieu : j'en adresse une expédition au Premier Consul [2].

Cette démarche de la cour d'Espagne est la seconde du même genre qu'elle a tentée à notre sollicitation. Sur les instances de la famille du cit. Dolomieu [3], j'en ai réclamé une troisième. Les amis et les parents

[1] Voir *Corr. de Nap.*, n° 4872.

[2] Voici la traduction de cette lettre, datée d'Aranjuez, 15 mai : « Mon cher frère, je t'ai déjà engagé à mettre en liberté le savant Dolomieu, dont le malheur afflige généralement tous ceux qui font profession d'aimer les sciences, qu'il cultive avec la plus grande distinction. Outre que tu feras ainsi un acte d'humanité, qui te présentera aux yeux de l'Europe comme un roi plein de bonté et de générosité, tu me donneras le moyen de pouvoir complaire au P. Consul de la République française ; ce que je désire d'après l'intérêt qu'il attache à cet objet. Me flattant que tu accéderas à ma demande, j'ai donné les plus grandes espérances au Consul Bonaparte. Je te prie avec de nouvelles instances de prendre tout de suite cette détermination. Crois que tu ménageras ainsi une véritable satisfaction à ton frère, qui t'aime de tout son cœur. »

[3] Le savant Dolomieu, parti d'Egypte au mois de mars 1799 et forcé d'aborder à Tarente, était retenu en captivité par le gouvernement napolitain. Il ne put recouvrer la liberté qu'en 1801, par le traité de Florence.

de ce savant ont pensé que l'intervention du Pape, en sa faveur, auprès de la cour de Naples, offrait une espérance presque certaine de succès, et que cette intervention pourrait être convenablement demandée par la cour d'Espagne. J'en ai écrit à M. de Muzquiz et au cit. Alquier : je compte voir à ce sujet M. de Labrador [1], ambassadeur d'Espagne auprès du Pape. Je ne doute pas que le nouveau Pontife ne saisisse tout ce que cette circonstance lui présente de motifs et de moyens, pour se placer dans une position convenable à l'égard de l'Espagne, dans une position noble et digne à l'égard de Naples, et dans une position honorable à notre égard. J'ai développé ces motifs dans ma lettre au cit. Alquier.

XXII

Paris, 9 prairial (29 mai).

Général, j'ai l'honneur de vous transmettre le résumé de la correspondance du 7 au 9 (27 à 29 mai). Vous verrez par la lettre de Beurnonville que le cabinet de Berlin ne se départ point de cette incroyable apathie qui fait depuis quatre ans toute sa politique. Quand on compare le vide des communications officielles de M. de Haugwitz avec l'étalage des propos de son agent Ephraim, on ne peut fonder aucun calcul sur une pareille conduite.

Je joins ici deux bulletins du cit. Bacher, et une lettre arrivée de Berlin pour votre aide de camp, le cit. Duroc.

P. S. — J'ai reçu par une voie que je connais sûre les détails suivants, qui sont un bon commentaire aux notes que je vous ai remises ou fait parvenir précédemment sur le même objet.

Depuis quinze mois il existe à Augsbourg un rassemblement d'agents anglais [2]. L'ex-constituant d'André et Perrin de Précy sont les chefs. C'est le foyer d'où est parti l'insurrection qui a éclaté à Toulouse [3], et qui a été apaisée dans son principe par une jalousie survenue entre deux chefs. Les ramifications de leurs intrigues sont des plus étendues. La France entière est organisée par eux en arrondissements, en districts et en cantons. Dans chaque département ils ont des chefs avec lesquels ils correspondent exactement. Ils envoient leurs émissaires en France avec des passeports fabriqués par l'imprimeur Fauche, de Neufchâtel, qui a la promesse, pour récompense de ses

[1] Voir *Corr. de Nap.*, nº 4874.— Le marquis de Labrador était alors à Paris.

[2] Voir la pièce nº XI.

[3] Cette insurrection, qui avait pour principal chef M. de Paulo, avait éclaté dans la Haute-Garonne le 7 août 1799, et s'était prolongée pendant plusieurs jours.

services, d'être fait imprimeur du Roi, et qui en attendant est salarié par Wickham.

La partie méridionale de la France est le théâtre où manœuvrent principalement depuis trois mois les agents de l'Angleterre. Le ministre anglais Paget [1] s'est rendu en Toscane pour seconder ces intrigues ; il a emmené de Munich avec lui Danican. Le général Willot, qui a reçu de Mitau le brevet de maréchal de camp, est chargé d'exciter à l'insurrection les corps de l'armée d'Italie, de favoriser la désertion et de former des déserteurs un noyau d'armée [2] pour pénétrer en Provence, où il se flatte d'avoir conservé des relations nombreuses et utiles. M. de Bordes, de Bourgogne, est le trésorier de cette espèce de levée. L'Angleterre a destiné plusieurs millions à cette tentative : les fonds sont faits chez des banquiers de Livourne.

Le projet de ce parti est de créer dans chaque département une sorte de chouannerie. Les chefs engagent leurs adhérents à essayer les gens dont ils se sont assurés, en leur faisant piller les voitures et les caisses publiques. Leur projet est aussi de s'emparer des dépôts et des manufactures d'armes, notamment de celles de Saint-Etienne et de Charleville. Ils croient savoir que cinquante hommes seulement sont préposés à la garde de cette dernière, et ils en comptent plusieurs mille à leur dévotion dans cette partie de la Champagne.

Pichegru [3], qui ne paraît pas activement employé, reçoit cependant, ainsi que Willot, 150 louis par mois. Le premier a pour aide de camp M. de Jong, neveu de Précy, payé à 25 louis par mois. D'André a 200 louis par mois, Précy 300, Imbert-Colomès 50, l'abbé De la Marre 30, l'abbé Le Camus, 25, le chev. de Chaffoy, de Besançon, 30 louis : il est chargé conjointement avec M. de Wreux (qui se fait appeler *Werlow*, comme d'André *major*), de la rédaction des gazettes et de la correspondance avec l'intérieur. Le chev. de Perrin, neveu de M. de Précy, a, pour la même occupation, 30 louis par mois. Le baron de Cudes, autre neveu de Précy, est le colporteur des brochures et fait de fréquents voyages en France. Fenouilhot, avocat de Besançon, est l'auteur, gagé à 20 louis par mois, des pamphlets et autres productions de ce genre. Ils ont encore quantité d'agents subalternes à 12 et 15 louis par mois. Renaud, ancien clerc de procureur à Paris, est

[1] M. Paget était ministre plénipotentiaire à la cour des Deux-Siciles.

[2] « Un grand nombre d'émigrés étaient à Alexandrie avec le général Melas, entre autres le général Willot. Il était destiné à être à la tête de la chouannerie que l'on voulait organiser dans le Midi » (*Corr. de Nap.*, nº 4936. — Cf. nºs 4930, 4947 et et 4950).

[3] Pichegru devait être en ce moment à Ratisbonne, d'où il allait partir le 31 mai pour Nürnberg. (Cf. *Corr. de Nap.*, nº 4947).

celui qui a donné les moyens pour la sûreté des correspondances et qui a établi les relais.

La cour de Vienne connaît tous ces ressorts et n'est point étrangère aux mesures dirigées vers l'intérieur de la France. Babouin, ancien marchand à Lyon, établi à Augsbourg, est le caissier et le payeur général ; il négocie les traites que lui fournit Wickham (c'est le même que je vous ai plusieurs fois mentionné) : il est chargé en outre du paiement de toutes les troupes soldées par l'Angleterre.

L'homme chargé des plans militaires est Tinseau, ancien ingénieur géographe à Versailles ; il est actuellement colonel de l'état-major suisse. Varicour, ancien officier du génie, y est employé comme lieutenant-colonel. Le premier a 40, l'autre 30 louis par mois. M. de Vézet, ancien président du Parlement de Besançon, est à Augsbourg l'agent de Mitau et ne reçoit point d'argent de l'Angleterre.

XXIII.

Correspondance extérieure du 7 au 9 prairial (27 à 29 mai).

La Haye, 3 prairial (23 mai). — Dans une lettre confidentielle, le cit. Sémonville me donne les détails qu'il m'avait promis.

Un homme dont l'activité est extrême, les relations fort étendues, avait donné communication d'un complot qui ne tendait pas à moins qu'à faire insurger la Gueldre et à soulever les troupes bataves contre les Français. Le premier soin du cit. Sémonville a été de me participer cette révélation par l'ordonnateur Dervillé qui se rendait à Paris ; le second a été d'examiner. Voici ce qu'il a reconnu et ce qu'il certifie :

Depuis six mois le mécontentement des Bataves croît journellement, sans que de notre part nous fournissions le moindre prétexte. Jamais l'armée n'a été plus disciplinée ; jamais les agents politiques et commerciaux n'ont eu une conduite plus sage, plus amicale ; et cependant l'humeur, le chagrin augmentent. Quelques intrigants ont spéculé sur cette exaspération. Ils auraient calculé juste, sans nos victoires, qui dérangent cette progression, en ramenant des espérances de paix auxquelles chaque jour donne une telle consistance, que toute tentative des malveillants peut être regardée comme chimérique. Mais la fin de l'été amènerait celle de toutes les ressources, si la victoire et les négociations ne changeaient point un état de choses qui paraît au-dessus des forces de la Batavie. Le Directoire vient de consentir à équiper les demi-brigades, qui ont été envoyées dans un dénûment absolu des objets de première nécessité. Cet effort est étranger aux conventions subsistantes.

XXIV

[9 prairial : 29 mai].

Berlin, 25 floréal (15 mai). — L'entretien du général Beurnonville avec M. de Haugwitz a eu lieu enfin le 24 floréal (14 mai). Le ministre prussien n'a fait aucune proposition. Il a prétendu que le travail qu'il concertait avec M. de Krüdener se trouvait arrêté par le renouvellement des hostilités, et qu'il fallait remettre la négociation à un temps plus opportun, sans la regarder cependant comme abandonnée. Il s'est montré extrêmement soucieux ; il semblait craindre plus que jamais quelque arrangement entre la France et l'Autriche, et sans doute il avait déjà connaissance des succès de l'armée française en Souabe et il ne s'en réjouissait pas.

A ce sujet, il est remarquable que le 25 floréal (15 mai) Beurnonville paraissait ignorer encore que l'armée du Rhin eût ouvert la campagne; et que ce ne soit que l'arrivée d'un courrier au ministre de Bavière, qui ait donné à Berlin quelques notions publiques de nos premiers succès.

XXV

Paris, 11 prairial (31 mai) [1].

Général, J'ai l'honneur de vous adresser le court tableau de la correspondance extérieure de ces deux jours.

Je n'ai aucune lettre de Berlin, de La Haye, d'Helvétie, d'Espagne et de Turquie.

En répondant au cit. Alquier sur le présent que le roi d'Espagne se propose de faire au Premier Consul, j'ai cru convenable d'observer que l'appareil qu'il paraît que le Roi veut mettre à cet envoi, est sans doute propre à lui donner un nouveau prix; mais que si les personnes qui seront chargées de conduire les chevaux portaient une livrée aussi remarquable que celle du roi d'Espagne, cette livrée, qui est la même que celle de Louis XVI (cette parenthèse n'est point dans ma lettre), ne pourrait qu'attirer à elle l'attention du public, qu'il vaut mieux occuper uniquement des avantages qui résultent de la bonne intelligence subsistant entre les deux gouvernements.

Permettez, général, que revenant encore sur les détails qui ont terminé ma lettre d'avant-hier, j'ose insister sur le degré d'attention qu'ils méritent. Rien ne donne peut-être plus de considération véritable à un gouvernement aux yeux de l'étranger que cette aptitude à découvrir

[1] Par inadvertance, l'original de cette lettre est daté du mois de floréal. Cette erreur n'existe pas sur la minute.

ainsi les plus secrètes trames dirigées contre lui. Ainsi j'ai su, à n'en point douter, qu'en résultat de ce qui avait eu lieu ici, Talon et son parti ont été absolument discrédités en Angleterre.

Il faut en faire autant pour d'André, Précy et toute la dangereuse cohorte qui entoure M. Wickham. J'espère être très incessamment à même de vous donner les noms propres des correspondants de l'intérieur, et je ne néglige rien pour explorer à fond cette intrigue ; tandis que la merveilleuse irruption de l'armée de réserve en Italie, qui fait ici l'admiration de tous les étrangers et qui ne laisse à personne le moindre doute sur les succès décisifs de cette campagne, prépare à mon département des travaux plus chers, et dont toute la gloire vous sera encore dévolue.

XXVI

Correspondance extérieure du 9 au 11 prairial (29 à 31 mai).

Altona, 29 floréal (19 mai). — Le cit. Bourgoing persiste à croire que c'est la cour de Berlin qui a fait insinuer au gouvernement hambourgeois, qu'il devait s'abstenir de toute satisfaction pécuniaire envers la République; de sorte que ce gouvernement se montre rassuré contre nos ressentiments, et s'endort sur la foi des promesses vagues de Berlin.

Un émigré, du nom de Bellegarde, celui dont il a déjà été question dans une lettre de Beurnonville comme ayant du crédit en Russie, et du désir de s'employer pour se remettre en grâce avec la République [1], vient de partir pour Pétersbourg. Il a pris des mesures pour assurer sa correspondance avec le cit. Bourgoing.

Cassel, 23 floréal : (13 mai). — Une lettre du cit. Rivals, en date du 23 floréal, ne renferme que les réflexions de M. de Waitz [2] sur le bruit d'une négociation ouverte à Berlin pour l'arrangement de l'Europe. M. de Waitz croit qu'en définitive les propositions de la Russsie seront éludées par la Prusse.

Francfort, 26 floréal : (16 mai). — Le cit. Bacher transmet dans cette longue dépêche, moins des notions militaires ou politiques, que des réflexions sur le système ambitieux de la maison d'Autriche, qui ne tendait à rien moins qu'à lier ses possessions de Souabe au reste de

[1] Voir la pièce n° XVIII.

[2] Le baron de Waitz d'Eschen dirigeait depuis longtemps les affaires étrangères du landgrave de Hesse-Cassel.

ses provinces allemandes par l'envahissement de tout le pays qui les sépare ; ce qui comprend le cercle de Bavière, et celui de Souabe dans sa presque totalité. Mais les événements de cette campagne sont loin de s'accorder avec un plan si vaste. Les défaites du général Kray excitent les murmures de toute l'armée et donnent une nouvelle force au parti de l'archiduc [1].

La Bavière est livrée à l'inquiétude, au mécontentement ; et depuis que les milices de cet Electorat ainsi que celles de Souabe, de Franconie et du haut Rhin ont été si maltraitées, le ridicule s'attache à elles, et tous les princes mondains d'Allemagne, que l'Angleterre a mis en mouvement, s'aperçoivent un peu tard de la faute qu'ils ont faite.

XXVII

Paris, 13 prairial (2 juin).

Général, je ne suis dans le cas de vous transmettre aujourd'hui que l'extrait des dernières lettres du cit. Alquier [2]. Je reçois à l'instant un volumineux paquet de Berlin, dont on n'a pu déchiffrer que les premières lignes ; mais elles me prouvent que cette dépêche ne renferme rien de décisif. C'est le compte-rendu d'une longue conversation avec M. de Haugwitz, que je vous ferai connaître dans le plus grand détail par le prochain courrier.

Je joins ici un rapport sur lequel je vous prie de jeter les yeux et dont j'ose vous recommander les conclusions.

XXVIII.

Correspondance extérieure du 12 au 15 prairial (1 à 4 juin).

Berlin, 30 floréal (20 mai). — Il y eut le 28 floréal (18 mai) une conférence entre M. de Haugwitz et l'envoyé de la République. M. de de Haugwitz commença la conversation par ce qu'il appela deux confidences, savoir : 1° que la cour de Londres ayant essayé de persuader à celle de Pétersbourg que, par suite des menaces de l'Espagne au Portugal et l'exécution du traité récemment conclu entre le Portugal et la Russie, il y avait lieu à envoyer à Lisbonne les troupes russes qui étaient stationnées à Jersey et Guernesey, le tsar a répondu

[1] L'archiduc Charles. Il avait été remplacé par le général Kray dans le commandement de l'armée du Rhin, avant la reprise des hostilités.

[2] Nous n'avons pas retrouvé cet extrait, ni le rapport mentionné à la fin de la lettre de Talleyrand.

par un refus positif, disant qu'il ne voulait pas plus secourir le Portugal que la Bavière, et qu'il se regardait comme tout à fait étranger à la Coalition ; 2° que, dans le renouvellement qui allait avoir lieu du traité d'alliance, conclu entre la Russie et la Prusse le 7 août 1792, il serait fait des additions secrètes, favorables à la paix et aux intérêts de la France.

Après ces confidences préliminaires, M. de Haugwitz est passé à la lecture de la dépêche originale de M. de Sandoz [1]. C'est un compte détaillé des démarches que ce ministre a faites en exécution des ordres du Roi, et par rapport au rétablissement du gouvernement civil prussien dans les provinces trans-rhénanes [2], ainsi qu'à l'admission de l'intégralité de l'Empire comme base du rétablissement de la paix. Relativement aux provinces trans-rhénanes, M. de Sandoz prétend qu'ayant continué pendant la maladie du ministre à presser une décision favorable auprès du Premier Consul, le Premier Consul a fini par lui répondre, qu'ayant consulté à cet égard un membre de l'ancien Directoire, il s'était décidé à laisser les choses sur le pied actuel jusqu'à la paix. M. de Sandoz suppose que la personne consultée est le cit. Carnot, qu'il regarde comme peu porté en faveur de la Prusse. Quant à la question de la paix, et de l'intégralité de l'Empire, M. de Sandoz annonce qu'ayant développé à cet égard les intentions du Roi, qui étaient que la République gardât toutes ses conqnêtes sauf ce qui appartient à l'Empire, moyennant quoi on s'occuperait de lui faire restituer ses colonies par l'Angleterre, le Premier Consul avait répondu que c'était une discussion à remettre à des temps plus opportuns; que le point important était de se replacer d'abord vis-à-vis de l'Autriche dans une position militaire, qui mît un frein à son ambition.

De ce compte rendu par M. Sandoz, M. de Haugwitz semblait vouloir tirer la conséquence, qu'il devait cesser la négociation entamée pour un rapprochement entre la France et la Russie. Le général Beurnonville a combattu cette opinion, et M. de Haugwitz a promis de ne négliger aucun des moyens propres à ramener la Russie, et à provoquer la paix maritime, qu'il regarde comme très importante pour les Puissances du Nord.

[1] Il y avait en réalité deux dépêches de M. de Sandoz-Rollin, qui les avait envoyées de Paris les 24 et 27 avril (Bailleu, t. I, nos 331 et 332). Il était déjà question de ces pièces dans la dépêche du général de Beurnonville du 25 floréal (15 mai), dont on a vu plus haut un extrait.

[2] Les territoires prussiens situés sur la rive gauche du Rhin, devaient, d'après l'art. 5 du traité de Bâle, continuer à être occupés par les troupes françaises jusqu'à la conclusion de la paix avec l'Empire. Quant à l'administration civile, elle était restée prussienne jusqu'au commencement de l'an VI, moment où elle fut remplacée par l'autorité française. Ce changement n'avait cessé d'attirer les réclamations de la Prusse.

M. de Haugwitz témoigne quelque joie de nos succès contre les Autrichiens ; mais elle est troublée par la crainte d'un rapprochement direct entre la cour de Vienne et nous. Le voyage du ministre Carnot lui donnait de vives inquiétudes à cet égard [1].

Au reste, il n'est plus question de Huissen ; et l'affaire des provinces trans-rhénanes est pareillement mise de côté, grâce à nos triomphes.

Une lettre arrivée de Constantinople annonce que le général Kléber se retirant sur Alexandrie, a trouvé ce port bloqué par les Anglais, qui étaient parvenus à ranger les Turcs de leur parti ; que ce général se croyant joué et perdu, a rassemblé son armée et fait un grand carnage des Turcs ; qu'il est maintenant à attendre les moyens d'un embarquement.

Copenhague, 30 floréal (20 mai). — Cette dépêche du cit. Désaugiers ne donne rien d'intéressant, et se tait sur ce qui se trouve dans celle du cit. Bourgoing, datée d'Altona.

Hambourg, 3 prairial (23 mai). — Le cit. Bourgoing apprend d'une voie qu'il croit bonne, que M. de Dreyer [2] ne reprendra point le poste qu'il occupait à Paris. Son successeur n'est pas formellement désigné : les apparences sont pour M. Waltendorff.

Une lettre très authentique, écrite de Copenhague en date du 17 mai, porte ce qui suit : « Il vient d'arriver aujourd'hui un courrier russe, qui va troubler le repos dont jouissait ce pays. Il paraît que l'empereur Paul veut faire une coalition, pour se venger de l'Angleterre et l'obliger à faire la paix. A cet effet [il] a besoin des secours de la Prusse, de la Suède et du Danemark; mais jusqu'à présent il n'a rien encore transpiré du parti qu'il prendra : on croit qu'il suivra celui pour lequel se décidera la Prusse. »

XXIX

Paris, 16 prairial (5 juin).

Général, j'ai l'honneur de vous adresser les extraits accoutumés de correspondance.

Permettez qu'en provoquant votre attention sur la lettre où le cit. Sémonville peint les embarras de sa position présente, je vous rappelle

[1] Le ministre de la guerre, Carnot, était parti le 5 mai par ordre du P. Consul, pour détacher de l'armée de Moreau des troupes destinées à renforcer notre armée d'Italie (*Corr. de Nap.*, nos 4754 et s.). Il était de retour à Paris depuis le 20 mai.

[2] M. de Dreyer, ministre plénipotentiaire de Danemark à Paris, avait pris un congé depuis quatre mois ; mais il vint reprendre ses fonctions au commencement de l'automne.

qu'il y a déjà quelque temps que je vous ai prié de me faire connaître vos intentions par rapport à la Batavie. L'ignorance où je suis des ordres et des pouvoirs que vous avez transmis au général Augereau, me met dans l'impossibilité de donner au cit. Sémonville des directions convenables et suffisantes pour tous les cas. Cependant je connais trop bien vos intentions générales et les principes de votre administration, pour hésiter.

XXX

Correspondance extérieure du 14 au 16 prairial (3 à 5 juin).

Altona, 6 prairial (26 mai). — Le cit. Bourgoing revient sur l'avis qui lui a été donné des démarches de la cour de Russie auprès de celle de Danemark, relativement à une sorte de ligue des puissances du Nord contre la domination exclusive des Anglais sur mer. Le ministre de Suède à Hambourg, M. de Peyron, a dit au cit. Bourgoing que cette alliance des cours du Nord était fort à désirer; que le roi de Suède y entrerait volontiers et contribuerait de tous ses moyens à la rendre efficace; que déjà il s'entendait sur ce point, comme sur beaucoup d'autres, avec l'empereur de Russie; que sans doute le Danemark se lierait à l'intérêt commun; qu'il fallait que sans délai ces trois Puissances se concertassent pour fermer la Baltique aux Anglais; que c'était la seule manière de réprimer leur insolence; et que si, comme sa cour le voulait, cette résolution était prise dans le mois d'août prochain, elle enlèverait d'un seul coup à l'Angleterre trente mille matelots, dont la privation subite aurait dans tous les ports de ce pays un contre-coup très fâcheux pour le gouvernement. M. de Peyron ajoutait qu'il fallait le concours de la Prusse; que la Russie le réclamait, et que la politique de ces deux cours était en tout point réunie.

Dresde, 1er prairial (21 mai). — « Les succès rapides du général Moreau causent de la joie aux habitants et beaucoup de tristesse à la cour. Excepté l'électeur, qui reste froid et silencieux, tout le monde est dans la consternation. La douleur du prince Antoine est si vive, qu'il n'a pu en cacher ses larmes. Les liens du sang qui unissent sa femme à l'Empereur [1] n'excusent pas aux yeux de beaucoup de gens ce tendre attachement pour l'Autriche, et on en tire de funestes conséquences pour le sort de la Saxe, s'il parvient à la dignité électorale. »

[1] Le prince Antoine, frère et héritier présomptif de l'électeur de Saxe, avait épousé en secondes noces la princesse Marie-Thérèse, sœur de l'empereur François II.

La Haye, 10 prairial (30 mai). — L'envoyé de la République avait, pendant l'absence du général en chef, obtenu du Directoire batave la promesse d'un secours extraordinaire pour habiller l'armée, pourvoir à ses besoins et liquider un assez grand nombre de réclamations arriérées. On discutait sur la quotité. Le Directoire batave paraissait décidé à porter cette somme à un taux à peu près proportionné aux circonstances. Le général en avait personnellement acquis la certitude, et tout annonçait une conclusion prochaine, à la satisfaction commune, lorsque de nouvelles communications, transmises par le ministre de la guerre au général Augereau, ont donné lieu à un excès d'aigreur dont on peut difficilement calculer les suites ; et il est possible que les divisions se portent au point, que le général Augereau se détermine spontanément à faire usage des pleins pouvoirs reçus du Premier Consul par une lettre écrite de Lausanne le 26 floréal (16 mai)[1].

Ces pouvoirs, le cit. Sémonville ne les connaît pas. Il déclare qu'il connaît encore moins l'ordre de choses qu'il serait convenable d'établir brusquement en Hollande. Il a été le premier à faire observer combien trop souvent les premiers fonctionnaires bataves ont manifesté de l'éloignement pour l'alliance française; mais il n'est pas sûr que ceux par qui on les remplacerait, s'en rapprochassent davantage. La moindre erreur, commise dans l'exécution d'un pareil plan, suffirait peut-être pour entraîner des démissions unanimes dans toutes les autorités de la république: ce qui mènerait à une désorganisation complète.

Le cit. Sémonville réclame des instructions, pour régler sa conduite dans les circonstances graves qui peuvent se présenter.

XXXI

Paris, 18 prairial (7 juin).

Général, j'ai reçu votre lettre du 12 (1er juin) [2]. Je viens d'envoyer au général Moreau [3] celle pour M. de Thugut. J'ai pensé que la voie accoutumée, se trouvant aussi la plus expéditive, était la plus convenable.

[1] Cette lettre manque dans la *Corr. de Nap.*

[2] *Corr. de Nap.*, n° 4860.

[3] Talleyrand à Moreau ; Paris, 18 prairial (7 juin) : « Général, conformément aux intentions du P. Consul j'ai l'honneur de vous transmettre une lettre pour M. de Thugut, que je vous prie de lui faire parvenir sans délai par la voie accoutumée. » — La lettre à M. de Thugut est celle dont il a été question (pièce XV).

Vous aurez vu, par mes précédentes, combien j'étais frappé de la nécessité de rouvrir quelque communication avec la Russie. Il n'y a que des émigrés qu'on puisse employer à cet égard, et il en faut qui aient de la considération. J'avais fait écrire à M. de Choiseul [1]; mais il se trouve que dans ce moment son crédit est effectivement perdu : il en convient lui-même et il est au regret de ne pouvoir servir. J'ai la certitude qu'un des Caraman (Victor), qui a été envoyé par la Prusse à Pétersbourg [2] et qui y est bien posé, ne demande pas mieux que de nous être utile. J'emploierai cette voie, et je m'en servirai d'abord pour apprendre au juste ce qui se passe, ensuite pour exciter, pour entretenir la très vive colère qui se manifeste plus que jamais contre l'Angleterre ; car c'est là surtout ce qui nous intéresse.

Ci-joint l'extrait accoutumé de correspondance.

XXXII

[Vers le 18 prairial : 7 juin].

Berlin, 4 prairial (24 mai). — Après les revues de Postdam, celles de Berlin ont eu lieu, et le Roi se dispose à partir pour faire celle des troupes stationnées dans la Poméranie et la Prusse méridionale. Son absence sera de quatorze jours.

Au commencement d'un bal donné le 3 prairial (23 mai), le Roi a demandé au général Beurnonville pourquoi il n'avait point assisté à toutes les manœuvres de Postdam. Celui-ci a répondu qu'il n'avait pu y rester le dimanche, parce qu'il avait un rendez-vous chez M. de Haugwitz, de qui il espérait apprendre quelque chose de positif, mais

[1] M. de Choiseul-Gouffier, ancien ambassadeur de France à Constantinople. Dans un rapport, remis au P. Consul avant l'ouverture de la campagne, Talleyrand disait : « Il existe à Pétersbourg un homme qui a joui d'un très grand crédit, qui en conserve encore, c'est M. de Choiseul-Gouffier. Nous avons passé ensemble quinze années de notre vie dans une intimité qui ne peut avoir perdu toute sa force. Nous eûmes par rapport aux affaires du Levant des idées communes, qui sûrement subsistent encore chez lui et peuvent devenir la base d'une négociation importante. Depuis qu'il est en Russie, j'ai reçu une fois de ses nouvelles ; et, si la proposition avait été faisable à l'ancien Directoire, je n'aurais pas hésité à envoyer quelqu'un auprès de lui. Je suis instruit qu'il désire rentrer en France et que, s'il trouve un moyen de servir son pays, il le servira avec empressement. Si donc le P. Consul m'y autorise, je chercherai les moyens de faire sonder M. de Choiseul, et j'ose ne pas douter que, dans l'espoir de revoir sa patrie, il emploiera volontiers son crédit, ses talents, pour détacher la cour de Russie de ses engagements actuels, et l'amener à une négociation avec la France. Je demande que cette ouverture reste dans le plus profond secret. »

[2] En réalité, c'était comme représentant de Louis XVIII que M. de Caraman, alors au service de la Prusse, avait été envoyé à Pétersbourg.

dont il n'avait reçu que ce qu'il reçoit depuis quatre mois, c'est-à-dire rien. Le Roi, qui sentit où cette conversation pouvait mener, continua à parler manœuvres.

M. de Zastrow[1], revenant à la question des limites, a parlé d'une ligue qui laissait en dehors la presque totalité des possessions de l'Empire sur la rive gauche, offrant à ce prix la formation d'une ligue du Nord qui ferait restituer par l'Angleterre nos colonies et celles de nos alliés.

M. de Haugwitz annonçant que le Premier Consul devait être au-delà du Mont-Cenis, — « et peut-être bientôt au-delà de l'Adige », a répondu le général Beurnonville. « Il fait seul la besogne de la Prusse et de la Russie. En serez-vous au moins reconnaissants, et de votre côté le seconderez-vous ? »

L'envoyé de Bavière disait hier à celui de la République, que la Russie était peut-être plus dans le sens de la France que la Prusse, attendu que le tsar ne demandait qu'à agir et à se venger de l'Autriche, tandis que la Prusse était bien décidée à demeurer dans l'inaction.

Le général Beurnonville transmet un article très curieux de la gazette de Pétersbourg : « Offenbourg. — Les forces que les Français ont envoyées en Suisse sont réellement formidables. Si Bonaparte réussit dans ce qu'il entreprend, s'il parvient à passer le mont Saint-Gothard et à battre l'armée autrichienne, l'Empereur se trouvera forcé de signer la paix. Le plan de cette campagne pour Bonaparte est pleinement connu : il s'est proposé de conduire une armée sous Gênes, tandis qu'une autre s'avancera par la Suisse. Les deux armées doivent opérer leur jonction auprès du Pô, vers Crémone. »

La nouvelle relative au général Kléber se soutient. Cependant le chev. d'Ohsson, envoyé de Suède à Constantinople, et qui est arrivé hier de cette résidence, n'en ayant aucune nouvelle directe, la regarde comme controuvée, d'autant plus qu'elle part de Vienne.

Cassel, 1er prairial (21 mai). — Il n'y a dans cette lettre que la phrase suivante qui soit à noter : « Il paraît que le projet d'alliance présenté par M. de Krüdener au cabinet de Berlin ne sera point agréé. »

Cette information n'est pas d'accord avec celles que Beurnonville nous transmet.

XXXIII

Paris, 19 prairial (8 juin).

Général, je ne passerai point cette journée sans vous écrire, ayant à

[1] Adjudant-général prussien.

vous communiquer des nouvelles de Constantinople qui confirment la reprise des hostilités en Egypte [1].

Je joins ici les extraits accoutumés.

Tous les bulletins de Suisse ayant apporté ici la nouvelle que Reinhard m'avait mandée, il n'a pas été en mon pouvoir d'en empêcher la publication [2]; et j'en ai eu du regret, car je ne puis vous taire qu'elle a réellement produit un mauvais effet, jusque parmi les hommes à argent qui spéculent trop sur votre vie pour que le danger que vous paraissez avoir couru n'ait pas influé sur les fonds publics. Ils sont tombés hier de 33 à 30.

J'ose espérer encore qu'il n'y a pas un mot de vrai dans cette rencontre. N'ayant plus de vœux à former pour votre gloire militaire, je les porte tous vers votre conservation, qui est encore et pour longtemps le seul gage de notre fortune publique.

J'apprends que vous êtes à Milan. Je ne puis pas vous dire que j'en sois surpris ; mais j'aperçois dans cet évènement tous ceux qu'il renferme, et qui vont se développer pour le rétablissement de la paix et le bonheur du monde.

XXXIV

Correspondance extérieure du 19 prairial (8 juin).

Berlin, 7 prairial (27 mai). — Le général Beurnonville annonce qu'il aura l'occasion de faire, dans la journée même, usage des raisons qui lui ont été indiquées, ayant reçu de M. de Haugwitz un rendez-vous dont il ignore l'objet. Il sait seulement que la veille du départ du Roi, ce ministre a travaillé longtemps avec Sa Majesté.

La ligne de limites dont parlait M. de Zastrow, est aussi indiquée par le prince de Hohenlohe. Elle serait formée par la Queich, la Blise et la Sarre ; elle conservait à l'empire Mayence, Trèves et Cologne, et tout ce que nous avons conquis à la gauche du Rhin. Il paraîtrait que telle était la proposition qu'on devait faire en réponse à nos ouver-

[1] La phrase est complétée ainsi sur la minute « mais qui établissent d'une manière positive que c'est le refus des Anglais qui en a été cause, et que c'est aussi contre eux que se porte la grande colère du Divan. »

[2] On racontait que le soir du 23 mai, sur les pentes du grand Saint-Bernard, Bonaparte, presque seul, avait été surpris par un détachement autrichien ; qu'après avoir couru risque d'être enlevé ou tué, il avait su attendre l'arrivée de ses grenadiers et fait prisonniers les Autrichiens. Ce récit, répété par M. Reinhard, d'abord dans un bulletin annexé à sa dépêche du 12 prairial (1er juin), puis dans sa dépêche du 14 (3 juin), défrayait les gazettes suisses, et de là venait de passer dans les journaux français (voir, par exemple, *la Clef du Cabinet* du 20 prairial ; 9 juin).

tures. Le général Beurnonville a exprimé son étonnement sur une proposition que l'Autriche elle-même n'oserait pas faire.

L'envoyé de Russie à Munich vient d'être aussi rappelé.

Altona, 10 prairial (30 mai). — Malgré ce qu'on a mandé de Pétersbourg, il paraît de plus en plus probable que Dumouriez ne sera plus employé par nos ennemis.

Le banquier de Hambourg qui est chargé des opérations financières de la cour de Vienne, a dit au cit. Bourgoing qu'elle refusait de recevoir les nouveaux subsides que lui offre celle de Londres, et dont les fonds étaient déjà faits.

Il a été dit de même au cit. Bourgoing qu'un chev. de Lambert partait pour Paris sous le nom de Montferont avec des pleins pouvoirs du Prétendant, et qu'il emmenait avec lui un certain Desaulié, connu à Hambourg par son royalisme effréné. J'envoie au ministre de la police le signalement de ce M. de Lambert.

Le roi de Suède paraît aussi peu disposé que Paul Ier à caresser l'orgueil du gouvernement britannique. Offensé de la légèreté dédaigneuse avec laquelle il en est traité, dans les circonstances les plus graves comme dans les plus minimes, il a fait choix pour résider auprès de lui, du dernier commis de son bureau des affaires étrangères. C'est le ministre de Suède qui a confié cette particularité au cit. Bourgoing, en lui assurant que son maître n'oublierait jamais l'insulte faite à son pavillon par les Anglais, et qu'il était, plus qu'on ne pouvait croire, capable d'un ressentiment profond.

XXXV

Paris, 21 prairial (10 juin).

Général, j'ai reçu toutes vos lettres du 15 (4 juin)[1]. Vous ne doutez pas de mon empressement à remplir les instructions qu'elles m'apportent. J'ai écrit dès aujourd'hui au cit. Sémonville dans les termes les plus excitants[2]. Vous verrez, par l'extrait de sa dernière dépêche, que

[1] *Corr. de Nap.*, nos 4870 à 4874.

[2] Talleyrand à Sémonville; Paris, 21 prairial (10 juin) : « Je reçois votre lettre du 15 (4 juin) n° 42, et en même temps il m'en arrive une du P. Consul qui, sans me donner des notions suffisantes pour répondre à toutes vos questions, me met cependant dans le cas de vous transmettre des instructions auxquelles vous vous empresserez de vous conformer. ». Le P. Consul demande 7000 Bataves. « Il ne s'agit plus de s'arrêter à de vains prétextes, que les Bataves n'ont pas cessé de mettre en avant... Vous vous exprimerez donc de manière à ne pas laisser la possibilité d'un refus ; car il m'est évident que le P. Consul ne veut plus en éprouver sur des points si intimement liés à l'intérêt commun... Nous avons le droit et la force pour nous... » [Cette dernière phrase est empruntée à la lettre du P. Consul, n° 4871].

le gouvernement batave vient de faire quelque chose de ce qui lui avait été demandé ; mais il faut qu'il fasse tout ce qui est nécessaire. Je marque à Sémonville que vous êtes très mécontent des refus, très ennuyé des délais, et que décidément vous ne voulez des uns ni des autres. J'écrirai pareillement aujourd'hui au cit. Schimmelpenninck en termes convenables.

Je ne négligerai pas de m'occuper de la Russie.

Et par rapport aux intercessions faites ou à faire en faveur de Dolomieu, vos intentions seront remplies. La seule part que nous ayons prise à ces mesures a été la publication de la circulaire, qui fut faite lors de son emprisonnement et sous le ministère de mon prédécesseur. La lettre du roi d'Espagne au roi de Naples n'a été qu'une conséquence de l'effet produit par cette circulaire. Il n'a été donné aucune suite à la demande de l'intervention du Pape. Elle ne sera plus réclamée, et Dolomieu ne devra probablement sa liberté qu'à l'impression des succès éclatants de l'armée de réserve en Italie.

XXXVI

[21 prairial : 10 juin].

La Haye, 15 prairial (4 juin). — Le cit. Sémonville annonce qu'une partie des difficultés formées contre les demandes du général en chef est encore levée. Le gouvernement batave consent à équiper extraordinairement quatre mille hommes. Il acquitte le plus grand nombre des réclamations présentées après la dernière campagne. Au lieu d'un camp sous Berg-op.-Zoom, il met à la disposition du général quatre ou cinq bataillons dirigés vers les îles de la Zélande.

Le professeur Van Suruden a été nommé membre du directoire batave. C'est celui qui était venu à Paris pour les poids et mesures. On le représente comme entièrement dévoué à l'alliance française.

XXXVII

Correspondance extérieure du 21 prairial (10 juin).

Dresde, 8 prairial (28 mai). — Le cit. Lavalette a reçu une lettre du chev. de Bray, qui n'a pour objet que de justifier la Bavière, et d'établir qu'entraînée inévitablement et par de fausses combinaisons étrangères dans la guerre contre la France, elle se trouve aujourd'hui dans l'impossibilité d'en sortir séparément.

Tout ce qui tient à l'Angleterre et à l'Autriche est au désespoir. Un des plus marquants disait hier dans une société nombreuse : « Si Gènes eût été prise, nous avions gagné la partie. Nos vaisseaux dans Gènes,

Melas en Suisse donnant la main à Kray, et la légion de Condé en Corse, avec des Anglais pour multiplier les descentes sur les côtes de Provence et faire une bonne Vendée dans ce pays : dites-moi comment le général Bonaparte s'en serait tiré ? »

XXXVIII

Paris, 23 prairial (12 juin).

Général, voici de nouveaux détails à l'appui de ceux que j'ai déjà eu l'honneur de vous transmettre.

La majeure partie des lettres de change sur Paris, Bordeaux et Bayonne, que R. Babouin, négociant à Augsbourg, chargé des opérations d'argent de l'Anglais Wickham, s'est procurées à Hambourg ou ailleurs, sont presque toutes endossées à l'ordre de D. Souters, qui a passé toutes celles sur Bordeaux et Bayonne au nommé Perez ainé qui, sans être domicilié ni connu à Bordeaux et à Bayonne, est venu dans ces deux villes pour y toucher lui-même le montant de toutes ces lettres de change (aussi ne faut-il pas le confondre avec un cit. Perez aîné, établi à Bordeaux, qui n'a aucun rapport avec cette opération).

On a cherché à savoir ce que c'était que ce Perez aîné (celui qui n'a point domicile à Bordeaux) et un courtier estimé à Bordeaux, le cit. Prunié, qui repousse toute idée de soupçon sur son compte et que l'on a su avoir fait des affaires avec lui lors de son séjour à Bordeaux. [Prunié a justifié qu'il ne le connaissait que sur la recommandation d'un Américain de ses amis, qui le lui avait recommandé pour Américain aussi venu en France avec de la fortune. Ce même courtier a rendu compte depuis, que Perez lui avait écrit de Lyon (sans donner son adresse) pour le prévenir qu'il lui ferait de nouvelles remises. Il n'est pas douteux que le Perez aîné, Américain (ou se disant tel), circule dans différentes villes (sans y être connu), pour des affaires d'argent pour lesquelles il a des rapports directs avec les agents du ministre anglais Wickham.

Les lettres de change sur Paris endossées par R. Babouin d'Augsbourg à D. Souters, sont passées par ce dernier à l'ordre des cit. Cinot et Charlemagne, ou à celui d'Emmerich frères, négociants à Paris et connus pour avoir des liaisons d'intérêt et d'amitié avec l'ex-constituant d'André. Ce sont eux qui en reçoivent le montant, et ce n'est que par eux, ou par le dépouillement de leurs livres de commerce, que l'on pourrait savoir ce qu'ils font de ces fonds, à qui ils les remettent, ou à qui ils les font passer.

XXXIX

Paris, 25 prairial (14 juin).

Général, j'ai l'honneur de vous transmettre l'extrait accoutumé de correspondance.

Je suis sans aucunes nouvelles d'Espagne. Celles de Prusse sont, comme vous voyez, peu intéressantes. M. de Sandoz, que je vois souvent, ne me parle ni de paix ni de guerre. La nouvelle de la reddition de Gênes nous est parvenue[1], entourée de faits si brillants et compensée par tant de succès et d'espérances, qu'elle n'a point fait ici une impression aussi forte qu'on aurait pu le craindre.

Le sentiment général, c'est le dépit de voir que l'armée de Melas, qui paraissait perdue, puisse à présent vous échapper par la mer.

XL

Correspondance extérieure du 23 au 25 prairial (12 à 14 juin).

Berlin, 11 prairial (31 mai). — Une lettre du Roi relative à M. d'Esterno, fils de l'ancien ministre de France à Berlin[2], a été le prétexte du rendez-vous donné par M. de Haugwitz au général Beurnonville le 6 prairial (26 mai) ; mais le désir de connaître la marche et les intentions du Premier Consul en a été le véritable objet.

Le général Beurnonville juge superflu d'entrer dans tous les détails de cet entretien, que la stérile fécondité de M. de Haugwitz a prolongé pendant trois grandes heures. « C'est une admiration sans bornes pour les talents du Premier Consul, un attachement sincère à la République française, alliée naturelle de la Prusse. C'est une méfiance raisonnée du caractère de Paul Ier, qu'on veut lier solidement avant de s'engager avec lui dans des opérations communes. C'est du côté du Roi une délicatesse scrupuleuse, qu'aucune considération ne peut déterminer à proposer le démembrement de l'Empire. C'est une volonté décidée de nous soutenir, si nous éprouvons des revers en Italie ; c'est encore le projet d'une ligue du Nord, qui tendrait à limiter la navigation britannique et à faire restituer par cette Puissance les colonies qu'elle a conquises sur la France et ses alliés. C'est enfin le rétablissement en Europe d'un juste équilibre, qu'il convient à la Russie et à la Prusse d'opérer, en y faisant concourir le Danemark et la Suède... Tels sont les textes principaux des longues dissertations de M. de Haugwitz ; mais en

[1] Bulletin de l'armée du 19 prairial : 8 juin (*Corr.*, nº 4900). — Ces nouvelles ont été publiées dans les journaux du 26 (15 juin) : voir, par exemple, *La Clef du Cabinet*, de ce jour.

[2] En 1788.

définitive il ne pose aucun fait, et il s'en excuse sur la déclaration qu'il prétend avoir été faite par le Premier Consul à M. de Sandoz, qu'il remettait à un temps plus opportun à profiter des bons offices de S. M. prussienne. »

M. de Haugwitz ne croit pas que la République et l'Empereur puissent faire une paix solide, sans l'intervention de la Prusse et de la Russie (ce qui veut dire qu'il le craint). Le général Beurnonville lui a observé que toutes les démarches du Premier Consul prouvaient qu'il eût effectivement préféré cette voie d'accommodement, mais en même temps il a eu soin de lui laisser ses doutes et ses inquiétudes.

Il paraîtrait que le renouvellement du traité du 7 août 1792 a eu lieu entre la Prusse et la Russie, mais sans aucuns articles additionnels, le cabinet prussien, toujours dans l'attente des événements, n'ayant point voulu prendre d'engagement anticipé sur les affaires de la pacification.

M. d'Engeström, ministre de Suède, a obtenu un congé de sa cour pour s'absenter de Berlin pendant quelques mois. Avant son départ, il a de nouveau entretenu le général Beurnonville du désir qu'il a de voir renaître la bonne harmonie entre la France et la Suède ; mais il croit qu'il convient à la République d'attendre que la Suède se prononce. C'est le comte de Fersen, ennemi juré de la France, qui entretient l'espèce de mésintelligence actuellement existante; mais il y a lieu de croire que son crédit ne se soutiendra pas.

J'observe que nous sommes justement vis-à-vis de la Suède dans la mesure qu'indique M. d'Engeström. Nous avons reçu il y a quelques mois, une sorte d'insinuation. Nous y avons répondu sur le champ : nous en attendons l'effet.

Altona, 13 prairial (2 juin). — Le banquier de Hambourg qui fait les affaires de la cour de Vienne, a eu une longue conversation avec le cit. Bourgoing. Il lui a assuré que depuis deux ans l'Empereur n'avait pas reçu un schelling de l'Angleterre ; qu'en ce moment l'Angleterre réitérait ses offres avec instance, mais qu'elle y mettait des conditions auxquelles la cour de Vienne répugne invinciblement, et que les sommes accordées par le Parlement au gouvernement britannique servaient à soudoyer le corps des Suisses émigrés, les troupes de Wurtemberg, celles de Bavière et à fournir aux corruptions de Wickham.

On est dans la persuasion, à Hambourg, que l'animosité de la Russie n'est pas moindre contre la cour de Vienne que contre celle de Londres. On croit avoir la certitude que l'empereur Paul vient de faire proposer au roi de Prusse de fournir sur le champ une alliance offensive et défensive contre l'Autriche. Le roi de Prusse doit avoir répondu que, s'il s'agissait d'un traité en vertu duquel les deux Puissances se garanti-

raient l'intégralité de leurs possessions, il s'y prêterait volontiers et concerterait avec l'empereur de Russie une neutralité armée très imposante, mais qu'il n'avait aucune passion de s'engager dans une guerre offensive.

XLI

Paris, 27 prairial (16 juin).

Général, j'ai eu l'honneur de vous dire ce que j'avais conçu par rapport à la Russie. Je tiens toujours à cette idée et j'en poursuis l'exécution. C'est de Victor de Caraman qu'il faut se servir.

Des lettres d'Otto[1] m'apprennent que le gouvernement anglais, instruit des ordres qui avaient été donnés en France pour la sûreté des pêcheurs anglais, vient d'enjoindre par réciprocité aux vaisseaux et croiseurs de sa nation de respecter les pêcheurs français et bataves. Otto va faire les démarches nécessaires pour obtenir les passeports et sauf-conduits qu'exige l'expédition du capitaine Baudin[2]. En général, je n'ai qu'à me louer du zèle, de la conduite et de la correspondance de cet agent.

On a reçu, hier au soir, communication de la lettre que vous écriviez de Broni au conseiller d'Etat Pétiet[3]. La brillante nouvelle qu'elle annonce a excité le plus vif enthousiasme et achevé de détruire l'impression qu'avait produite la fatale capitulation de Gênes.

Je joins ici les extraits de correspondance.

XLII

[27 prairial : 16 juin].

Aranjuez, 13 prairial (2 juin). — Le cit. Alquier rend compte d'un entretien avec M. de Urquijo. Ce ministre lui fait part des obstacles qui s'opposaient à Dresde à la conclusion du mariage du prince des Asturies avec la princesse de Saxe. L'électeur, observateur de sa parole, tient aux engagements qu'il a pris ; mais sa famille est dévouée à l'Autriche et cherche à faire prévaloir l'union proposée avec le

[1] Note du « Transport office » du 2 juin, annexée aux dépêches d'Otto du 15 prairial (4 juin).

[2] Le cap. Baudin avait reçu du P. Consul l'ordre d'entreprendre un voyage scientifique autour du monde (Dép. de Talleyrand à Otto, du 29 floréal : 19 mai).

[3] Le P. Consul y rendait compte du combat de Montebello, livré le 9 juin (*Corr.* nº 4906). Cette lettre, envoyée par M. Pétiet à Cambacérès, a été publiée en partie dans les journaux (Voir *la Clef du Cabinet*, du 28 prairial : 17 juin).— Broni est sur la rive droite du Pô, un peu au sud de Stradella.

prince Charles. Le moyen qu'elle semble employer aujourd'hui avec le plus d'apparence de succès, est l'insinuation donnée par la cour de Vienne que, dans les négociations de la paix prochaine, l'Autriche espère amener la France à un accord pour former à l'archiduc une souveraineté héréditaire et indépendante. Cette ouverture a été reçue à Dresde avec une faveur qui donne à l'Espagne les plus vives inquiétudes. M. de Urquijo en a développé tous les motifs Si le mariage avec la fille de l'électeur de Saxe n'a pas lieu, où trouver une princesse pour l'héritier de la couronne d'Espagne ? La cour de Portugal ne peut offrir qu'un enfant de huit ans. De nouveaux nœuds de famille avec la cour de Naples répugnent trop aux sentiments personnels de la reine et du roi, et donneraient à la cour de Naples des moyens d'ascendant que l'un et l'autre sont bien décidés à ne pas lui laisser prendre. [1] Reste la cour de Vienne, et on sait à quel usage la maison d'Autriche destine l'influence de ses archiduchesses. La cour d'Espagne s'attache donc plus fortement que jamais, et par les motifs de sa politique, et par l'intérêt de sa tranquillité domestique, au plan, depuis longtemps arrêté, de l'alliance avec la cour de Saxe. M. de Urquijo a été chargé d'en parler avec la plus grande insistance au cit. Alquier, et celui-ci expose la multitude des considérations qui se présentent d'elles-mêmes et qui doivent nous intéresser au succès des vues de la cour d'Espagne.

Je répondrai au cit. Alquier que je vous ai fait part de l'entretien qu'il a eu avec M. de Urquijo ; que j'approuve la persévérance du ministère espagnol dans le projet d'union de la maison de Saxe à celle d'Espagne ; que l'ouverture de la cour de Vienne, loin de refroidir son zèle doit l'encourager, puisque le prétendu accord mis en avant par les partisans de la maison d'Autriche à Dresde, est encore en hypothèse, et que, quelque parti que la France prenne à l'égard des propositions qui pourraient lui être faites relativement au sort futur du prince Charles, la condescendance qu'elle pourrait donner à de telles vues sera toujours subordonnée non seulement aux intérêts politiques de ses alliés, mais encore aux vœux personnels d'une cour aussi particulièrement liée avec le gouvernement de la République que l'est la cour d'Espagne.

Dans une autre lettre, le cit. Alquier mande que M. de Coigny [2], qui prend le titre d'ambassadeur de France à Lisbonne, en notifiant à M. le duc de Frias, ambassadeur de S. M. Catholique, la mort de Madame

[1] C'était cependant une princesse napolitaine que le prince des Asturies devait épouser, pendant l'automne 1802.

[2] Représentant de Louis XVIII à la cour de Portugal.

Adélaide[1], a demandé, au nom de ses petits neveux, la réversion d'une pension de 35.000 piastres que la cour d'Espagne lui avait accordée. M. de Urquijo a écrit à M. le duc de Frias qu'il pouvait prévenir le comte de Provence (c'est le titre que la cour d'Espagne donne au Prétendant) que la pension de Madame Adélaide était supprimée. — « J'aurais voulu, a-t-il dit à M. Alquier, vous féliciter plus tôt ; mais vous savez comment vous étiez placé[2]. C'est bon; nous allons bien; nous les avons battus; nous les battrons. »

Berne, 19 prairial (8 juin). — Le cit. Reinhard rend un compte très satisfaisant de l'état des esprits en Suisse. Ce qui reste de malveillance contre les Français n'est que le tort de quelques individus. L'année dernière a vu éclater dix révoltes différentes ; cette année, assez orageuse en débats de tribune, n'a pas produit un seul désordre.

Les autorités, à très peu d'exceptions près, rivalisent de zèle quand il s'agit de concourir par le travail et les secours à la défense commune. Nos forces militaires en cantonnement en Helvétie ne montent pas à beaucoup près en ce moment-ci à mille hommes. Dans tout autre pays, on risquerait de se croire en sûreté avec aussi peu de moyens de garantie; mais le bruit de nos victoires tient ici lieu d'une armée, et la considération qui en résulte, en popularisant notre cause dans l'opinion d'une nation guerrière, prévient le souvenir de tout ce que cette cause lui a coûté de maux et de sacrifices.

XLIII

Paris, 1er messidor (20 juin).

Général, je joins à l'extrait accoutumé de correspondance[3] une lettre de Pétersbourg, qui m'est transmise par le cit. Bacher et qui, si elle ne renferme pas des faits nouveaux, ajoute du moins à la gravité de ceux qui nous sont connus. Il résulte en effet de tout ce que nous apprenons, que l'animosité est au plus haut point entre la Russie et l'Angleterre ; et, quoique nous ne soyons pas encore fondés à en conclure que les dispositions de l'empereur russe nous deviennent personnellement favorables, il paraîtrait cependant que ses ministres à Berlin, à Hambourg, et son chargé d'affaires à Dresde commencent à se mon-

[1] Madame Adelaide, tante de Louis XVIII, était morte à Trieste au mois de février.

[2] « En effet, ajoute Alquier dans sa dépêche, je me trouvais alors entre l'ambassadeur de Portugal et le chargé d'affaires d'Autriche. »

[3] Cet extrait n'a pas été retrouvé. — La lettre de Pétersbourg, datée du 1er mai (Aff. étr. *Allemagne*, 701, f. 202, et Arch. nat. AF IV 1696) était annexée à la dépêche de Bacher du 20 prairial (9 juin),

trer moins arrogamment ennemis et tendent même à quelque rapprochement, d'abord avec l'Espagne ; ce qui serait un préalable pour arriver à nous. Je suis avec soin ces divers indices; car si on doit se garder de faire aucune imprudence, il faut éviter aussi de perdre le premier moment qui sera bon pour agir.

Le roi de Prusse a écrit à M. de Sandoz qu'un courrier de Londres avait passé à Berlin, se rendant à Vienne. Il lui apprend que le cabinet de Saint-James se montre moins éloigné de travailler à la pacification, et que si le continent pouvait revenir entièrement à ses formes et à sa division précédente, la Grande-Bretagne ferait volontiers pour sa part le sacrifice de ses acquisitions. Le roi de Prusse témoigne son étonnement à cet égard.

Il se peut que la cour de Londres ait exprimé cette opinion, d'autant qu'elle sait bien que ce retour absolu à l'ancien ordre de choses est impossible; mais je demeure convaincu que cette modération n'est que d'apparat; que l'Angleterre persiste à vouloir retenir ce qu'elle a pris aux Hollandais, à argumenter sur les Espagnols, et que ses prétentions à cet égard vont même plus loin qu'en l'an V[1]. J'ai des notions assez sûres à ce sujet.

Ayant, suivant vos intentions, général, communiqué au cit. Schimmelpenninck la demande que vous avez adressée à son gouvernement pour que un corps de sept mille Bataves soit mis à la disposition du gouvernement français, l'ambassadeur batave m'a prévenu qu'il s'était empressé d'écrire à La Haye pour exciter son gouvernement à se conformer à vos vues.

XLIV

Paris, 2 messidor (21 juin).

Général, j'arrive des Tuileries. L'audience des ambassadeurs ne pouvait être plus brillante, et je n'essaierai pas plus de vous peindre l'enthousiasme des Français, l'admiration des étrangers, que les sentiments particuliers dont m'a rempli la lecture de la lettre que vous avez écrite aux Consuls[2]. Quel début et quel dénouement! La postérité pourra-t-elle croire aux prodiges de cette campagne? Sous quels auspices votre retour nous est promis! Il n'y a point eu d'empire qui ne fût fondé sur le merveilleux, et ici le merveilleux est la vérité.

[1] Au moment des conférences de Lille.

[2] Lettre du 26 prairial (15 juin) annonçant la victoire de Marengo (*Corr.* n° 4909).

XLV

Paris, 3 messidor (22 juin).

Général, je dois commencer cette lettre par vous assurer qu'on a retrouvé hier à Paris cet enthousiasme, cette unanimité de sentiments, de joie et d'espérance qui avaient marqué les premiers et les plus beaux jours de la Révolution. Aux Tuileries, aux spectacles et dans les places publiques, on ne s'entretenait que des prodiges dont on avait reçu la nouvelle, et si le peuple français a été content de son armée, il est fier de son général.

Je vous transmets peu de nouvelles de l'étranger. Nulle part on n'est plus occupé que de ce qui se passe en Italie, et c'est à Marengo que le sort de l'Europe aura été décidé.

Si nous voulions croire aux nouvelles de Hambourg, la quadruple alliance serait déjà conclue. A Berlin, au contraire, le cabinet nie qu'il en soit question. Quelques semaines doivent éclaircir ce mystère.

Je n'ai point de lettre officielle de La Haye; mais Sémonville annonce confidentiellement que le général et lui ont déjà obtenu une grande part des sept mille hommes : quatre bataillons d'infanterie, un de chasseurs, deux escadrons de dragons, une compagnie d'artillerie légère. On dispute pour dix-huit cents hommes ; on les obtiendra. Le cit. Schimmelpenninck me l'a dit hier positivement.

Je joins ici, général, un court extrait de correspondance [1].

XLVI

Paris, 5 messidor (24 juin).

Général, j'ai l'honneur de vous transmettre, avec un extrait de la correspondance de Madrid, divers états et bulletins que j'ai reçus du cit. Bacher, et qui m'ont paru propres à vous être communiqués.

Le cit. Sémonville m'avait prévenu qu'il se flattait que ses efforts, joints à ceux du général en chef, obtiendraient les sept mille hommes demandés. L'ambassadeur batave m'en apporte dans ce moment l'avis positif [2]. Je reconnais dans la promptitude de cette détermination l'in-

[1] Cet extrait fait défaut.

[2] M. Schemmelpenninck à Talleyrand ; Paris, 24 juin : « Un courrier extraordinaire, qui vient de m'arriver dans le moment même, m'apporte l'ordre de mon gouvernement de vous annoncer officiellement que l'appel que le P. Consul a fait à l'armée batave ne sera pas vain, et que les 7,000 hommes qu'il désire vont être immédiatement mis à sa disposition... »

fluence de nos succès. De tous côtés elle se fait sentir, et l'enthousiasme a de la durée parce qu'il a des bases.

Je me suis porté à croire que ce Duperou [1], qui a été arrêté ici comme agent anglais, était lui-même un des employés de Wickham, et que toute cette affaire est une branche de celle dont je vous ai donné le détail.

XLVII

5 messidor (24 juin).

Aranjuez : 23 prairial (12 juin). — Le cit. Alquier fait part d'un entretien avec M. de Urquijo sur les probabilités d'un rapprochement prochain entre les cours de Russie et d'Espagne, et sur les avantages que la France peut en retirer, pour assurer les vues de pacification générale que le Premier Consul ne cesse de manifester. Le cit. Alquier a cherché à intéresser l'ambition du ministre, par la perspective de la part de gloire qui lui reviendrait d'un concours connu de sa part à un si grand et si désirable évènement. M. de Urquijo, d'abord indifférent sur des indices de rapprochement avec une Puissance dont les bonnes ou mauvaises dispositions ne peuvent ni servir ni nuire à l'Espagne, a paru sentir vivement l'importance que les circonstances actuelles donnaient à un changement de rapports avec la Russie. Il s'occupe, dans ce moment-ci, à rédiger des instructions pour M. O'Farill, qui recevra bientôt l'ordre de rechercher le ministre russe et de tout employer pour traiter de la paix, sous cette condition expresse que le Roi persiste dans le refus de reconnaître Paul I comme grand maître de l'Ordre de Malte. M. de Muzquiz sera chargé de me communiquer ces instructions, avant de les expédier à Berlin.

M. de Muzquiz est blâmé par sa cour pour sa mesquinerie et sa vie solitaire. On lui écrit pour lui demander si, comme il en a eu l'ordre, il a donné une fête à Madame Bonaparte, et il reçoit l'injonction formelle d'en donner de brillantes au Premier Consul aussitôt après son retour d'Italie.

L'amiral Mazarredo blâme hautement l'expédition de Brest.

Le cit. Alquier renouvelle les assurances du dévouement de M. de

[1] Cet agent, dont les papiers ont été publiés par ordre du gouvernement consulaire, avait organisé une sorte de contre-police ; il communiquait avec le comité royaliste qui, sous la direction du chev. de Coigny et de M. Hyde de Neuville, se tenait à Paris en correspondance avec le comte d'Artois. M. Dupérou, arrêté à Calais le 24 mai, avait réussi presque aussitôt à s'évader (Cf. *Corr.* n° 4890). Repris le 13 juin et amené à Paris, il fut enfermé au Temple. Ses révélations le firent mettre en liberté, le 20 août 1802.

Urquijo à la France. Il impute cette disposition, qu'il croit franche, à l'attachement et à l'admiration vraiment sincères que le Roi ne cesse d'exprimer pour le Premier Consul. Un autre motif, qui semble plus déterminant encore, est la persuasion dans laquelle est M. de Urquijo et qu'il n'a pas su cacher, que des plaintes du Premier Consul, adressées au Roi, entraîneraient infailliblement sa disgrâce, et qu'elle serait sans retour.

Le cit. Alquier donne, dans sa lettre qui est chiffrée, l'explication de tout ce que celles qui ne le sont pas renferment d'insignifiant et de minutieux relativement aux détails personnels de la Reine, du Roi et de ce qui les entoure. Ses lettres sont ouvertes au bureau de Vittoria et transcrites pour être mises sous les yeux du Roi. Il a cru ne pas devoir laisser échapper cette occasion de faire parvenir des témoignages flatteurs, qui peuvent produire un bon effet, et quelquefois des renseignements capables d'éclairer le Roi sur les hommes qui lui donnent de bons conseils et sur les intrigues dont on l'obsède.

Puisque M. de Urquijo est occupé de la rédaction de ses instructions à M. O'Farill, le cit. Alquier ne peut recevoir à temps celles que je pourrais lui donner sur cet objet : mais elles me seront communiquées ; et j'aurai soin de les faire modifier, de manière à ne laisser à l'Espagne que le genre d'intervention qui lui convient. Les ministres espagnols peuvent intervenir pour renouer les liens diplomatiques que la guerre a rompus ; mais la paix doit être l'ouvrage et la gloire de la France seule et du Premier Consul.

XLVIII

Paris, 7 messidor (26 juin).

Général, vous aurez remarqué le dernier alinéa de l'extrait de Berlin. Le cit. Beurnonville savait qu'un courrier de Vienne était arrivé au gouvernement prussien. Il se trouvait instruit que ce courrier apportait communication des propositions faites par le Premier Consul à S. M. Impériale ; mais, ce qu'il n'a point su, c'est que cette communication était accompagnée d'une déclaration assez remarquable. Le Directoire batave, qui en a eu connaissance, vient d'en donner avis par courrier extraordinaire à son ambassadeur, qui s'est empressé de m'en transmettre la nouvelle.

La cour de Vienne annonce que, pour prouver à quel point elle est éloignée de toute ambition personnelle, elle est prête à donner communication des propositions de paix qu'elle a reçues du gouvernement français; que par ces propositions le général Bonaparte a fait connaître une partie de ses intentions, et qu'il lui a déjà été répondu que la

cour de Vienne ne pouvait négocier sans la participation de ses alliés. La cour de Vienne déclare encore qu'elle ne se prêtera point à une négociation séparée; que même elle aura égard, par rapport au rétablissement de la paix, non seulement aux Puissances qui lui sont alliées, mais encore à celles qui, sans être positivement dans ce cas, auraient des intérêts analogues ou communs aux siens, et « qu'il n'y a qu'une circonstance majeure, impossible à prévoir, qui pourrait la forcer de tenir une conduite différente. »

Ici, les dates sont à remarquer. C'est le 7 juin : 18 prairial, que la susdite déclaration est arrivée à Berlin. C'est le 14 prairial (3 juin), dans la soirée, que le courrier est parti de Vienne ; c'est donc dans la même journée,ou la veille,que la détermination du Cabinet a été prise; et à cette époque on ne connaissait point encore à Vienne les premiers succès de l'armée de réserve en Italie. On y pouvait ignorer jusqu'au passage entier des Alpes ; on se confiait sur l'armée de Melas et sur la prochaine capitulation de Gênes ; on croyait n'avoir de sujets d'inquiétude qu'en Allemagne [1], et comme c'étaient les moins sensibles, on pouvait faire montre de courage.

La question est donc de savoir si la bataille de Marengo et l'évacuation de l'Italie occidentale seront considérées à Vienne comme une « circonstance majeure » et modifieront les intentions annoncées.

J'ajoute que la cour de Vienne devant supposer que nous agissions à Berlin pour lier quelque partie avec la Prusse, peut-être avec la Russie, a pu croire qu'elle entraverait nos démarches en communiquant celles que nous avions faites auprès d'elle. Mais comme nous n'avons jamais rien nié à cet égard, les communications de l'Autriche pourront manquer leur but.

P. S. — Vous avez paru désirer que le cit. Serbelloni se rendît à Milan [2]. Depuis quelque temps il m'avait exprimé le même vœu. Il part après-demain. Il m'a demandé un passeport et une lettre pour vous, général. Je lui donnerai volontiers ce témoignage de l'estime que m'a inspirée pour lui le dévouement sincère qu'il a toujours montré pour son pays et pour le Premier Consul.

Ci-joint les extraits de correspondance.

XLIX

Correspondance extérieure du 7 messidor (26 juin).

Berlin, 24 prairial (13 juin). — Le lendemain du jour de l'arrivée

[1] Allusion à la marche de Moreau.

[2] M. Serbelloni avait été ministre plénipotentiaire de la République cisalpine en France, et continuait à prendre ce titre. Il quitta Paris à la fin de juin.

du roi à Charlottenbourg, M. de Haugwitz eut une conférence avec lui; et le général O'Farill ayant été voir le ministre prussien et lui faisant observer combien les circonstances devenaient favorables pour la Prusse si elle voulait prendre le rôle qui lui convenait, M. de Haugwitz s'est renfermé dans ses réponses ordinaires : « Il fait des vœux pour le triomphe de la République. Il regarde la diversion opérée par le Premier Consul comme un de ces coups audacieux qui caractérisent le génie, et il ne doute pas de son succès. Il se réjouira que la France obtienne la rive gauche du Rhin : c'est l'intérêt de la Prusse que la France soit forte; mais ce même intérêt veut d'un autre côté que la Prusse conserve l'estime de l'Empire, et elle la perdrait si elle en proposait le démembrement. »

Sur la question d'une Neutralité armée du Nord, M. de Haugwitz pense qu'elle est utile, possible, même probable ; mais il persiste à nier que jusqu'à présent elle ait été proposée par la Russie.

Le général Beurnonville regarde comme un point décidé, qu'on attendra à Berlin le déroulement complet des évènement qui se préparent, sans vouloir faire un seul pas pour en déterminer le cours; et que, quand même ils entraîneraient des résultats fâcheux pour la Prusse, tels par exemple que l'agrandissement tant redouté de l'Empereur, il est vraisemblable qu'on se bornerait à quelques témoignages de mécontentement, et qu'on se garderait bien de seconder la Russie, en cas que cette Puissance fût capable de se porter à un éclat contre l'Autriche.

Le prince Henri est à Berlin depuis quelques jours. Ce voyage est un tribut annuel que le prince paie à un reste d'ambition, toujours sans effet mais toujours subsistant. Ses sentiments pour la France n'ont fait que prendre une nouvelle chaleur. Il s'exprime, ainsi que son frère le prince Ferdinand, sur le Premier Consul, avec une admiration vive et sentie. Il persiste dans son ancienne idée qu'il conviendrait de former une association des princes de l'intérieur et du midi de l'Allemagne sous la protection de la Prusse. Il a communiqué ses idées au Roi, et au ministre; car il paraîtrait qu'il y a eu un rapprochement opéré par les soins du Roi entre ses oncles et son ministre. Toutefois il y a peu de résultats à en attendre.

Le comte d'Allet a raconté que, dînant chez M. de Hardenberg avec M. de Haugwitz, ce dernier a dit que la cour de Vienne avait communiqué à celle de Prusse, par courrier extraordinaire, les propositions de paix du Premier Consul[1].

[1] La minute contient ici le passage suivant, qui a été effacé : « J'en serais peu surpris. La cour de Vienne, qui doit supposer que nous travaillons à Berlin pour approcher de la Russie, et pour amener ces deux cabinets à partager nos vues, n'aura pas trouvé [d'autre moyen] de détourner l'effet de nos démarches,

Altona, 27 prairial (16 juin). — Cette dépêche ne renferme absolument rien qu'il soit utile de transmettre au Premier Consul. Les bruits sur la quadruple alliance du Nord se soutiennent; mais on n'en est plus à la certitude.

Dumouriez est chaque jour oublié davantage.

Cassel, 22 prairial (11 juin). — Le cit. Rivals mande de Cassel que le gouvernement anglais refuse de faire ramener les Russes dans leur pays [1], prétendant que leur rappel est une violation du traité conclu avec Paul I, et que c'est à ce prince à fournir aux frais de leur transport.

Le landgrave est à Wesel. M. de Waitz est à Berlin [2].

Dresde, 23 prairial (12 juin). — Le baron de Krüdener a été présenté le 19 prairial (8 juin), comme ministre de Russie ; il est reparti pour Berlin deux jours après, laissant, à Dresde, M. de Buzow comme chargé d'affaires.

On ne reçoit plus de nouvelles des armées, à Dresde, que par les gazettes de Paris. Celles d'Allemagne sont tellement chargées de mensonges, qu'on doit croire le contraire de ce qu'elles annoncent.

L

Paris, 13 messidor (2 juillet).

Général, j'ai l'honneur de vous adresser une dépêche que je viens de recevoir du cit. Reinhard. J'y joins la copie de celle qu'il vous a probablement adressée en Italie et que je suppose ne vous être pas encore parvenue. Vous verrez que les intrigues auxquelles votre passage en Italie semblait avoir mis un terme, se renouvellent et se reproduisent sous leur forme accoutumée.

LI

14 messidor (3 juillet)

Helvétie. — A l'époque du départ du Premier Consul pour l'Italie, la République helvétique était extrêmement agitée. Le gouvernement était menacé, l'opposition ne gardait aucune mesure ; on parlait hautement d'une constitution nouvelle et de la nécessité du renouvel-

que de rendre la Prusse et par elle la Russie [informée] des propositions directes que nous lui avions déjà adressées. C'est ce qu'elle a fait avant le traité de Campo-Formio ; c'est ce qu'elle fera toujours. Nous nous trouverons bien de n'en avoir jamais imposé là-dessus. Je ferai ces observations au général Beurnonville.»

[1] Le corps russe, stationné à Jersey et à Guernesey.

[2] M. de Waitz était parti pour Berlin le 21 mai. Il revint à Cassel vers le 24 juin.

lement de toutes les autorités; les Conseils et la Commission provisoire étaient en guerre ouverte. Au sein de cette lutte, l'ascendant du ministre de la République était le seul frein qui contînt l'impétuosité d'un parti, et le seul ressort qui ranimât la confiance et les espérances de l'autre. Cet ascendant s'affaiblissait tous les jours, parce que la politique ne voulait pas qu'il se prononçât trop; et, à mesure qu'il perdait de sa force, celle des factions s'accroissait progressivement et conduisait par degrés la malheureuse Helvétie vers une dissolution inévitable et prochaine. Le passage du Premier Consul a changé en un instant cet état de choses. Le ministre de la République a été autorisé à faire connaître son vœu ; il a parlé, en son nom, de la nécessité de tout ajourner et de s'entendre pour la défense commune, et tous les esprits se sont aussitôt ralliés; l'effervescence des Conseils s'est calmée, la Commission exécutive a repris toute l'influence et toute la consistance dont elle avait besoin pour gouverner. Depuis ce moment jusqu'au retour du Premier Consul, la correspondance du ministre de la République en Helvétie ne présente, comme l'histoire de tous les peuples tranquilles, qu'un tableau sans mouvements, des évènements sans éclat, des incidents sans intérêt.

Cependant il semblerait, par la dernière lettre que je reçois du cit. Reinhard,[1] que l'esprit d'agitation qu'on croyait éteint n'était que comprimé, et que l'éloignement des armées et celui surtout du Premier Consul ont paru offrir aux factieux une occasion favorable pour recommencer le cours de leurs déclamations et de leurs intrigues. Une lettre attribuée au secrétaire de la commisson exécutive, et qu'on donne pour avoir été écrite au ministre Jenner, a été supposée, ou par les amis de l'ancien Directoire, ou par l'ex-directeur Laharpe qui l'a adressée aux Conseils comme une découverte. Elle forme le texte d'une accusation dans laquelle la Commission exécutive et le ministre Jenner sont travestis en traîtres à leur patrie : on y parle incidemment de la connivence de mon ministère et des sommes d'argent qui ont dû m'être livrées; on y parle du soulèvement du peuple, de la dissolution des Conseils et des instigations de l'Angleterre. Ces détails ne présentent, et dans le fond et dans les formes, qu'un tissu de déraison, d'invraisemblance et de mauvais goût tellement absurde, qu'il est impossible qu'ils fassent une seule dupe en Helvétie ; et, avec quelque transport qu'ils aient été accueillis dans les Conseils, ils ne changent rien à l'opinion que je me suis faite de la tranquillité de ce pays.

Il n'existe pas en Suisse un homme qui ne regarde cette lettre comme supposée : la Commission exécutive, le cit. Reinhard et les chefs même

[1] Dép. de Reinhard du 10 messidor (29 juin).

du parti agitateur en sont convaincus. Le ministre Jenner déclare qu'il n'a jamais été en correspondance avec le cit. Mousson, qu'on suppose signataire de cette lettre ; et la réputation qu'a ce dernier d'être homme d'esprit et homme bien élevé est trop en opposition avec l'absurdité et le mauvais ton de sa prétendue lettre, pour qu'on puisse avec quelque vraisemblance la lui attribuer.

J'écrirai au cit. Reinhard que le seul moyen de donner quelque consistance à d'aussi misérables menées, serait celui de sévir contre leurs auteurs ou de descendre à des réfutations sérieuses contre leurs calomnies. Il ne faut opposer que le mépris à de telles manœuvres ; et les hommes qui les ont conçues, et ceux qui ont entrepris de les défendre, en sont déjà au regret d'avoir affiché tant de crédulité et tant de bassesse.

Le simple bon sens doit indiquer à la Commission exécutive et au ministre de la République la conduite qu'ils doivent tenir. J'ai tout lieu de croire qu'avant que j'aie pu faire connaître au cit. Reinhard l'impression que cette vile intrigue a faite sur l'esprit du Premier Consul, l'indignation et le mépris du public en auront fait justice, et que le gouvernement provisoire ne croira pas devoir punir autrement ses auteurs, qu'en les abandonnant à la honte de s'être dégradés à leurs propres yeux, et d'avoir déshonoré leur parti aux yeux de l'opinion publique.

Espagne. — Le tableau de l'Espagne ne présente pas d'amélioration, relativement à son état intérieur. Il paraîtrait, au contraire, que sa situation se détériore sous le rapport de ses finances : son crédit diminue dans une progression effrayante ; les *vales* se déprécient de jour en jour. Elle craint, comme une calamité, que les galions qu'elle attend avec la plus vive impatience, ne soient interceptés. Cette Puissance est certainement celle de toute l'Europe qui, indépendamment du danger que courent ses possessions lointaines, a, relativement à la disproportion de ses moyens et de ses dépenses, le besoin le plus pressant de la paix.

Le tableau de l'Espagne, sous le point de vue de ses rapports avec nous, s'est sensiblement amélioré. L'ascendant du Premier Consul y prend tous les jours de nouvelles forces. La cour l'a suivi dans son voyage en Italie, dans son prodigieux passage au travers des Alpes, dans le cours de ses triomphes, avec des sentiments qu'on pourrait dire français. Le Roi s'en est exprimé plusieurs fois publiquement, de la manière la plus franche.

Depuis le départ du Premier Consul, l'ambassadeur de la République a été chargé de différentes demandes : le ministère a déféré à toutes avec empressement. Il a donné des ordres pour une expédition à Malte ; il a donné des instructions pour une négociation relative à la possession de

cette île, à M. le duc de Frias, ambassadeur à Lisbonne. Cette mesure n'a pas eu de succès ; mais la négative du ministre anglais rejette sur son gouvernement le tort du refus, et laisse au Premier Consul l'avantage d'avoir mis en avant une offre généreuse. Le ministère espagnol s'est encore prêté, avec quelque désintéressement, à une négociation financière, provoquée par le ministre de la marine, pour procurer des fonds à l'administration coloniale de l'île de France : cette affaire n'est pas entièrement terminée ; mais son terme ne tient qu'au retour d'un courrier de M. de Muzquiz, qui doit arriver dans peu de jours.

Je n'ai pas trouvé moins d'empressement et de zèle dans M. de Labrador, ambassadeur d'Espagne auprès du Pape. Au passage de ce ministre, j'ai cru devoir l'entretenir des vues de pacification et de concorde religieuse du Premier Consul. Je lui ai dit que la France ne voulait point l'abolition de la puissance séculière du prince de l'Eglise, ni celle de sa suprématie spirituelle ; qu'il existait en France un clergé romain auquel le gouvernement de la République consentait à accorder toute la latitude de tolérance qui était nécessaire à son organisation sans compromettre celle de l'Etat ; qu'on n'exigerait de lui aucun serment ; mais qu'on attendait de Sa Sainteté qu'il exhorterait le clergé qui lui était soumis, à l'obéissance; qu'il lui inspirerait des vues de modération et de concorde à l'égard des prêtres qui avaient prêté des serments, qu'on n'exigeait plus aujourd'hui ; et qu'enfin il donnerait son approbation à toutes les lois fiscales et politiques que l'Assemblée Nationale avait portées sur le clergé, en exceptant seulement la partie de ses dispositions pénales, auxquelles la modération et la justice du nouveau gouvernement venaient de mettre un terme. M. de Labrador a parfaitement senti la justesse de ces observations. Il s'est chargé de les exposer au Souverain Pontife, et de les faire valoir par toutes les considérations qui peuvent, dans les circonstances présentes, ajouter à leur force. Je ne doute pas qu'il ne s'acquitte de cette commission avec zèle, et j'espère qu'il ne la remplira pas sans succès [1].

Ces preuves d'un bon accord constant entre l'Espagne et nous viennent des différentes impressions qui, en Espagne comme ailleurs, agissent comme causes des dispositions qu'on nous montre. L'une de ces impressions est indubitablement due à l'effet moral que produit sur les esprits le caractère du Premier Consul : vient ensuite l'impulsion de l'intérêt politique ; mais cet intérêt se présente encore ici sous un jour qui semble en modifier la personnalité. On voit clairement que la cour d'Espagne, en réclamant pour elle, demande et n'exige pas : on voit

[1] La dépêche de M. de Labrador rendant compte à sa cour de cet entretien avec Talleyrand, a été publiée dans le t. I des *Doc. sur la négociation du Concordat* (pièce n° 15).

encore qu'elle espère et qu'elle se confie. En butte à tous les cabinets de l'Europe, dont les moins malveillants traitent d'apostasie son alliance avec la République, elle sent qu'elle et sa famille n'ont d'autre appui que les bonnes dispositions de la France, et elle cherche toutes les occasions de cultiver ces dispositions.

Je ne placerai pas dans ce court résumé, mon opinion sur le rôle individuel des personnes qui, en Espagne, peuvent influer dans les déterminations politiques. Quel que soit le but personnel auquel elles tendent, leur conduite sera toujours subordonnée aux évènements. Or, comme les évènements font prévaloir nos rapports en Espagne, et les font prévaloir ailleurs, le caractère, l'ambition, les opinions de tel ministre ou de tel favori sont des incidents de peu d'importance. Leur conduite est la seule chose qui doive être appréciée; et, dans le cours que le génie et la fortune du Premier Consul font prendre aux évènements, la conduite de tous les hommes d'Etat de l'Europe est à peu près susceptible d'être soumise à un calcul rigoureux.

Turquie. — Nos rapports avec la Turquie sont encore une fois changés, comme le Premier Consul l'avait prévu. Les hostilités se sont renouvelées ; la convention d'El Arich a été violée; et, dans l'ignorance où nous sommes des évènements ultérieurs, on ne peut dire si la voie des négociations a été rouverte, ou si l'état de guerre subsiste encore entre la Porte et nous. Dans le doute, j'ai pensé qu'il convenait d'envoyer, selon le premier plan qui en a été présenté au Premier Consul, des commissaires à Constantinople avec des instructions éventuelles. J'attends ses ordres pour lui présenter le projet de ces instructions, et la nomination de ceux qui doivent les exécuter.

J'ai fait partir, selon les intentions du Premier Consul, un négociateur pour traiter avec les Etats barbaresques : il s'est embarqué à Marseille[1] pour Barcelone. J'ai lieu de croire qu'il est parti de ce dernier port. Nous ne tarderons pas, je pense, à être instruits de son arrivée auprès dudey d'Alger.

LII

Rapport [Premiers jours de juillet].

Ce rapport a pour objet de présenter au Premier Consul un résumé succinct des modifications qu'ont pu éprouver pendant son absence les relations extérieures de la République. J'aurai soin d'y relater et les directions que j'ai reçues de lui, et ce que j'ai fait en conséquence.

La Russie. — Le mécontentement de la Russie contre l'Autriche et

[1] Voir pièce XVII.

l'Angleterre paraît arrivé au plus haut point. Il n'est question dans le Nord que d'une quadruple alliance dont l'empereur russe aurait conçu le projet[1]. Suivant l'opinion commune, elle serait dirigée particulièrement contre l'Angleterre, mais quelques personnes paraissent craindre qu'elle ne fût pas plus favorable à la République, qu'on voudrait forcer à rentrer dans ses anciennes limites. Ce que je suis fondé à croire, c'est qu'il n'y a rien d'arrêté, de conclu, de prêt à l'être, et que le projet, s'il existe,doit rencontrer encore de grandes difficultés.

Conformément aux intentions du Premier Consul, j'ai dû m'occuper des moyens d'arriver à quelque connaissance directe des dispositions de l'empereur de Russie; d'autant que la cour de Prusse, qui s'était chargée de tenter un rapprochement, n'y met que peu de zèle. A cet effet, j'ai fait écrire à Victor Caraman, dont je sais que la position est bonne à Pétersbourg, pour l'engager à nous servir. Je lui ai donné l'espérance que ce qu'il ferait pour nous, serait utile à sa famille et à lui. J'attends l'effet de cette première mesure. De plus, j'ai fait proposer à un gentilhomme suédois, le chev. de Rungé, qui a épousé une française et qui est un homme sûr, de faire une course en Russie pour s'y occuper d'une série de questions que je lui ai transmises. Il est en ce moment à Hambourg : j'aurai incessamment sa réponse. C'est tout ce que j'ai pu faire ; car il règne encore trop d'incertitude sur les dispositions de Paul I, pour essayer de faire pénétrer en Russie un Français avoué. Nous n'avons pas connaissance qu'aucune des mesures de rigueur qui avaient été ordonnées contre eux, ait été révoquée.

La Suède. — Il paraîtraît que la Suède entre vivement dans les projets de Paul I; elle a contre l'Angleterre des griefs personnels, dont elle n'a pu obtenir aucune réparation. Cependant nous ne voyons pas qu'elle s'empresse de se rapprocher de nous. Depuis l'espèce d'insinuation qu'avait faite M. de Löwenhielm et à laquelle nous avions si promptement répondu, aucune démarche n'a été faite pour renouer les rapports mutuels. J'ai attribué ce retard à la tenue de la Diète, le roi de Suède ne se souciant point d'avoir pendant sa durée un ministre français résidant près de lui. Mais la Diète va se séparer[2]; et, si nous ne recevons pas quelque nouvelle avance de la part de la Suède, comme nous ne pouvons douter qu'elle ne soit exclusivement soumise à l'influence de la Russie; ce sera un indice que cette influence ne nous est pas favorable.

Le Danemark. — Nous avions pu en tirer déjà un de la conduite du Danemark. C'était par suite de ses ménagements pour la Russie que

[1] Elle a été réalisée les 16 et 17 décembre 1800 à Pétersbourg.
[2] La Diète suédoise, tenue à Norköping, s'était séparée le 14 juin.

la cour de Copenhague avait éloigné M. de Dreyer et se dispensait d'avoir un ministre à Paris. J'en ai souvent témoigné mon étonnement à M. de Manthey, qui était resté ici chargé d'affaires. Je n'ai pas négligé de lui faire sentir que les affaires de prises auxquelles le Danemark a intérêt, ne manqueraient pas de souffrir de ce refroidissement ; et, soit effet de mes insinuations, soit tranquillité du côté de la Russie, j'apprends que M. de Dreyer a ordre de revenir à Paris pour y reprendre le caractère et les fonctions d'envoyé extraordinaire : M. de Manthey m'en a donné l'assurance. Je pense donc qu'il est convenable d'autoriser le cit. Bourgoing à se rendre à Copenhague.[1] Sa présence dans cette ville sera utile, et pour connaître la véritable intention de ceux qui pressent l'alliance des Etats du Nord, et (si cette intention nous est favorable), pour stimuler le gouvernement danois à prendre une part active aux vues et plans de la Russie,

La Prusse. — Ce n'est pas pendant la courte absence du Consul, que la politique de ce cabinet a dû éprouver le moindre changement. Toujours la même inertie, le même désir de se soustraire à tout engagement qui pourrait présenter, n'importe dans quel éloignement, la probabilité d'une querelle. Aussi, suis-je porté à croire que si l'empereur de Russie a effectivement conçu le projet de réunir le nord de l'Europe pour influer sur la pacification, c'est à Berlin qu'il trouvera plus d'obstacles. De même qu'il n'a point été possible, malgré les préventions portées au plus haut point contre nous, de faire entrer la Prusse dans la dernière Coalition, de même elle s'attachera à ne point se compromettre vis-à-vis de l'Autriche ou de l'Angleterre, et M. de Haugwitz ne manquera pas de ses moyens accoutumés pour éluder toutes les propositions qui seront faites[2].

Le général Beurnonville continue à recevoir, à Berlin, les marques les plus particulières de considération et d'égards. Mais, s'il est vrai qu'une déclaration ait été faite récemment par la cour de Vienne à celle de Berlin, et que le ministre de la République n'en ait point été averti, il faut convenir qu'il y a, dans la bienveillance qu'on lui montre, plus d'apparat que de véritable confiance.

Hambourg. — Le gouvernement hambourgeois persévère dans l'espoir d'obtenir grâce, gratuitement, et sans se mettre en peine de rendre aucun service à la République. J'ai cependant eu soin qu'il fût bien assuré que ses torts[3] ne seraient pas si légèrement oubliés, mais en même temps, j'ai pensé qu'il ne convenait pas à la dignité de la République de

[1] Le 2 juillet, Talleyrand a écrit en effet à M. Bourgoing de se tenir prêt à partir pour Copenhague.

[2] Voir *Corr. de Nap.*, nos 5029 et 5047.

[3] Voir *Corr. de Nap.*, no 4070, etc.

provoquer elle-même aucune expiation, et qu'il fallait l'attendre. Ce qui maintient cette ville dans son impénitence, c'est l'appui secret de la Prusse, et l'embarras où nous sommes de lui faire aucun mal, sans que les mesures qui seraient prises à cet égard n'affectent notre propre commerce.

La Saxe. — La cour de Dresde n'est pas moins stérile en observations qu'en évènements. Elle tient à l'Autriche par ses affections, à la Prusse par sa politique. La seule affaire qui paraisse occuper l'électeur, et qui n'est pas pour lui sans embarras, c'est le mariage de sa fille. Le cit. Lavalette se trouve donc sans grande occupation à Dresde. Je lui avais fait connaître dans le temps les vues du Premier Consul par rapport aux négociations avec Vienne; je viens pareillement de l'instruire [1] de la démarche directe que le Premier Consul a faite [2] et qui pourrait donner aussi un cours direct à la négociation.

Hesse-Cassel. — Le landgrave est tellement subordonné à la politique du cabinet prussien, qu'il n'y a absolument rien, ni à faire chez lui, ni à dire sur son compte. Tous les petits Etats d'Allemagne ne rentreront en scène que quand il s'agira de régler les intérêts de l'Empire, et ils ne deviendront quelque chose qu'autant qu'on parviendra à les unir ensemble. C'est le vœu du landgrave, qui espère jouer un rôle dans cette association.

Bade. — C'est aussi le vœu du margrave de Baden, qui espère y trouver de la force, et qui mérite bien en vérité que la France s'occupe de lui [5]. Le cit. Massias n'a pu encore se rendre à Carlsruhe [3], où il est annoncé et attendu, parce que des partis autrichiens remplissaient le margraviat. Il est à Strasbourg, se préparant à joindre le prince aussitôt qu'il sera possible.

Allemagne intérieure. — Je comprends sous ce titre la Franconie, la Souabe, la Bavière, pays qui sont aujourd'hui le théâtre de la guerre, et dont je ne parle que pour rappeler au Premier Consul que je n'ai pas cessé de lui faire connaître que cette partie de l'Allemagne était aussi le foyer des intrigues de l'Angleterre. C'est là qu'elle recrute et soudoie des princes ; c'est là que M. Wickham prépare tous les complots dont il se flattait de fatiguer la République. Comme le Premier Consul ne m'a point mandé ce qu'il pensait des notions que je lui avais transmises, je juge qu'il aura fait prendre par le département de la Police les me-

[1] Dép. de Talleyrand, du 13 messidor (2 juillet).

[2] La lettre que le P. Consul avait écrite, du champ de bataille à Marengo, à l'Empereur (*Corr.*, nos 4914 et 4941), et qui a provoqué la mission de M. de Saint-Julien à Paris.

[3] M. Massias, nommé le 8 janvier pour représenter la France dans le cercle de Souabe, ne put arriver à Carlsruhe que le 3 août.

sures qui pourraient servir à dévoiler entièrement toutes ces intrigues[1].

Je dois relater dans ce paragraphe, qu'en conséquence des intentions du Premier Consul, j'ai fait rédiger deux lettres destinées à être répandues en Allemagne pour y dévoiler les vues de l'Autriche[2], et que je les ai transmises au cit. Bacher, qui se chargera de leur donner de la publicité.

République batave. — Quand le Premier Consul est parti, la malveillance, les contrariétés, les tracasseries étaient portées au plus haut point en Hollande, et il était triste de prévoir qu'on pourrait bientôt se voir forcé de prendre quelque résolution sévère à l'égard de ce pays. J'avais même été informé par le cit. Sémonville qu'un vaste complot paraissait formé pour expulser les Français de la Batavie ; mais j'avais bien pensé que, si ce projet avait été conçu, son exécution ne serait osée qu'autant que la République serait occupée d'autre part par des revers ou des troubles internes. Mais la sécurité intérieure étant parfaitement établie et les armes françaises ayant partout triomphé, on pouvait s'assurer que les malveillants de la Batavie rentreraient dans le silence. En effet, les dernières demandes faites au nom du Consul ont obtenu tout accueil. Les sept mille hommes ont été accordés, et la joie publique qui a été manifestée à la Haye à l'occasion des évènements d'Italie a eu trop d'éclat, pour n'avoir pas quelque franchise.

Cependant (il faut le dire) elle dérive moins d'attachement à la France, que de l'espoir de la paix, et la paix est pour la Batavie un besoin si pressant, un désir si exclusif qu'elle ne cesse de demander qu'on la rende neutre. Cette question m'est présentée chaque jour par le cit. Schimmelpenninck. M. de Sandoz lui même m'en a parlé plusieurs fois.

Il est aussi un point particulier qui est l'objet des plus vives démarches. C'est l'affaire du *Canin-holm*. Tout le commerce de Bordeaux d'une part, le gouvernement batave de l'autre, interviennent avec ardeur pour presser la conclusion qui convient à chacun d'eux. Le Premier Consul a eu l'occasion de se convaincre que la question était vraiment délicate. Il avait désiré que la décision du Conseil des prises fut retardée : son vœu a été suivi. Cependant il faut un terme à ce procès. Trop d'intrigues sont en mouvement ; trop d'argent est promis de chaque côté. Il peut en résulter du scandale ; et si le commerce de Bordeaux réclame quelques égards, le gouvernement batave, qui vient de donner une preuve de dévouement, en mérite aussi. J'avais pensé qu'il serait à désirer que cette litigieuse affaire se terminât par un accommode-

[1] L'agence royaliste, dite de Souabe, a été dispersée et ses papiers ont été saisis à Baireuth, le 8 juillet de l'année suivante,

[2] Voir *Corr. de Nap.*, nos 4870 et 4963.

ment. J'avais engagé le consul Cambacerès à réunir les intéressés des deux parts, et à les presser de s'arranger ensemble. Un premier rendez-vous a eu lieu à cet effet ; mais il a été inutile. Un second, où il serait employé un peu d'autorité, pourrait tout terminer, surtout si le Premier Consul disait qu'il désire que l'affaire finisse à l'amiable, et le cit. Cambacerès me paraît disposé à l'accorder aux parties.

TABLEAU DES DÉPÊCHES MENTIONNÉES DANS LA CORRESPONDANCE DE TALLEYRAND.

Berlin.

Le général de Beurnonville, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire. — *Prusse*, vol. 227.

6 floréal : 26 avril (nº 34, en chiffres)..... I
9 floréal : 29 avril (nº 35, en chiffres)..... IV
13 floréal : 3 mai (nº 36, en chiffres)..... VIII
16 floréal : 6 mai (nº 37, en chiffres)..... XIII
20 floréal : 10 mai (nº 38, en chiffres)..... XVIII
23 floréal : 13 mai (nº 39, en chiffres)..... XX
25 floréal : 15 mai (nº 40, en chiffres)..... XXIV
30 floréal : 20 mai (nº 41, en chiffres)..... XXVIII
4 prairial : 24 mai (nº 42, en chiffres)..... XXXII
7 prairial : 27 mai (nº 43, en chiffres)..... XXXIV
11 prairial : 31 mai (nº 44, en chiffres)..... XL
24 prairial : 13 juin (nº 48, en chiffres)..... XLIX

M. Bignon, premier secrétaire de la légation.

9 et 11 floréal : 29 avril et 1er mai (nº 11, en chiffres). X

M. de Sandoz-Rollin, envoyé extraordinaire du roi de Prusse. — *Bailleu*, t. I, nos 331 et 332).

[Paris, 24 et 27 avril]..... XXVIII

Berne.

M. Reinhard, ministre plénipotentiaire. — *Suisse*, vol. 472 et 473.

[1er prairial : 21 mai (nº 277)]..... XXI
Bull. du 9 prairial (29 mai), annexé à la dép. du 12 prairial (1er juin)..... XXXIII
14 prairial : 3 juin (nº 30)..... XXXIII
19 prairial : 8 juin (nº 31)..... XLII

Cassel.

M. Rivals, ministre plénipotentiaire. — *Hesse-Cassel*, vol. 16.

9 floréal : 26 avril (nº 218)..... VII
23 floréal : 13 mai..... XXVI
1er prairial : 21 mai (nº 221)..... XXXII
22 prairial : 11 juin (nº 225, en chiffres)..... XLIX

Copenhague.

M. Désaugiers (l'aîné), chargé d'affaires. — *Danemark*, vol. 176.

25 germinal : 15 avril (nº 17, chiffré en partie)..... I
[16] floréal : 6 mai (nº 20, en chiffres)..... XIII
30 floréal : 20 mai (nº 22, en chiffres)..... XXVIII

Dresde.

M. Lavalette, chargé d'affaires. — *Saxe*, vol. 74.

[3 floréal (nº 17, en chiffres)]..... XII
1er prairial : 21 mai (nº 21, en chiffres)..... XXX
8 prairial : 28 mai (nº 22, en chiffres)..... XXXVII
23 prairial : 12 juin (nº 24)..... XLIX

Francfort.

M. Bacher, chargé d'affaires près la Diète. — *Allemagne*, vol. 701.

4 floréal : 24 avril (nº 18)..... I
26 floréal : 16 mai (nº 19)..... XXVI
[20 prairial : 9 juin (nº 20)]..... XLIII

Hambourg (et Altona).

M. Bourgoing (en mission temporaire). — *Hambourg*, vol. 115.

8 floréal : 28 avril (nº 10)..... I
15 floréal : 5 mai (nº 12)..... VII
[19 floréal : 9 mai (nº 13, en chiffres)]..... XIV
26 floréal : 16 mai (nº 15, en chiffres)..... XX
29 floréal : 19 mai (nº 16, en chiffres)..... XXVI
3 prairial : 23 mai (nº 17, en chiffres)..... XXVIII
6 prairial : 26 mai (nº 18, en chiffres)..... XXX
10 prairial : 30 mai (nº 19, chiffré en partie)..... XXXIV
13 prairial : 2 juin (nº 20, en chiffres)..... XL
27 prairial : 16 juin (nº 23, chiffré en partie)..... XLIX

La Haye.

M. de Sémonville, ministre plénipotentiaire. — *Hollande*, vol. 604.

[25 floréal : 15 mai (lettre particulière)]..... XIV
27 floréal : 17 mai (nº 38)..... XVIII
3 prairial : 23 mai (confidentielle)..... XXIII
10 prairial : 30 mai (nº 41)..... XXX
15 prairial : 4 juin (nº 42)..... XXXVI

Londres.

M. Otto, commissaire pour l'échange des prisonniers de guerre en Angleterre. — *Angleterre*, vol. 593.

[Note du 2 mai]..... XI
[15 prairial : 4 juin (nº 10)]..... XLI
[15 prairial : 4 juin (nº 11)]..... XLI

Madrid.

M. Alquier, ambassadeur. — *Espagne*, vol. 658 et 659.

25 floréal : 15 mai (nº 29)..... XXI
13 prairial : 2 juin (nº 34 en chiffres)..... XLII
13 prairial : 2 juin (nº 36)..... XLII
23 prairial : 12 juin (nº 43 en chiffres)..... XLVII

LES

MÉMOIRES DE TALLEYRAND

Le cinquième et dernier volume des *Mémoires* du prince de Talleyrand, qui va paraître, complète la publication dont les exécuteurs testamentaires du prince avaient laissé le soin à des mandataires de leur choix. Les éditeurs accomplissent l'engagement qu'ils ont pris en remettant à M. le Directeur de la Bibliothèque nationale les volumes manuscrits dont le texte aujourd'hui imprimé est l'exacte reproduction. Il sera ainsi aisé de se convaincre qu'ils ne se sont permis de faire subir au dépôt qu'ils avaient reçu aucune modification et aucun retranchement d'aucune sorte.

A la vérité, le recueil mis à la disposition du public n'étant point un écrit autographe mais une copie certifiée par les exécuteurs testamentaires, cette constatation, suffisante pour attester la sincérité scrupuleuse des éditeurs, ne le serait pas à elle seule, à défaut d'autres témoignages, pour terminer la controverse qui a été élevée sur le caractère des *Mémoires* eux-mêmes. Heureusement, la discussion à laquelle cette controverse même a donné lieu a déjà suffi pour dissiper tous les doutes.

La question de l'authenticité des *Mémoires* de Talleyrand a été débattue, en effet, à fond dans la presse, et leur caractère original établi jusqu'à l'évidence par des critiques éminents et par les juges dont l'autorité est la moins contestée. M. Sorel dans le *Temps*, M. Chuquet dans la *Revue critique*, M. Gustave Monod et M. Farges dans la *Revue historique*, se sont prononcés avec la compétence que leur donnent leurs études comparées de tous les documents touchant à l'histoire contemporaine ; et à l'appui du même jugement, M. Pierre Bertrand a apporté dans la *Revue encyclopédique* des détails curieux sur les procédés de composition du prince de Talleyrand, tels qu'il a été en mesure de les recon-

naître dans la publication qu'il a faite de plusieurs de ses lettres inédites.

Si je reviens donc aujourd'hui sur un sujet qui peut paraître épuisé, ce n'est pas dans la pensée de rien ajouter à des démonstrations si concluantes, mais simplement pour en offrir la reproduction et le résumé aux lecteurs qui, n'ayant pu suivre les phases du débat, désireraient être fixés sur la véritable valeur de l'œuvre mise aujourd'hui tout entière entre leurs mains.

Quelques mots suffiront pour rappeler sur quels points la contestation a porté et dans quelle mesure exacte elle a été renfermée. On n'a pas essayé d'assimiler les *Mémoires* de Talleyrand à ces compositions apocryphes qui abondent dans notre littérature, véritables romans historiques, fabriqués de toutes pièces par des artistes de profession et mis ensuite par eux sous le nom de tel ou tel personnage célèbre. L'origine certaine des documents et l'empreinte d'un esprit supérieur visible dans certaines parties ne pouvaient prêter à des suppositions de cette espèce. On s'est borné à soutenir que le texte primitif avait été mutilé, remanié, et n'arrivait ainsi à la publicité qu'après avoir subi des altérations qui le rendaient méconnaissable ; et, pour justifier cette assertion, on a signalé dans le récit de la vie publique ou privée du prince soit des lacunes qui semblent l'effet de retranchements faits après coup par une main étrangère, soit des confusions de faits ou de noms qui n'auraient pas dû échapper à l'auteur, puisque l'erreur porte sur des évènements auxquels il a été personnellement mêlé. L'absence d'un manuscrit autographe s'expliquerait alors par le dessein, arrêté chez ceux qui l'ont transcrit, de faire disparaître les traces des modifications qu'ils n'auraient pas craint d'y apporter.

On doit reconnaître, en effet, que dans les *Mémoires* ne figurent pas, du moins avec le même degré de détail et d'importance, tous les événements de la vie de l'auteur qui ont trouvé place depuis longtemps dans sa biographie. La narration passe très rapidement et sans insister sur les débuts de la carrière politique de Talleyrand, le rôle qu'il a joué à l'Assemblée constituante, ses rapports avec les personnages illustres qui ont alors occupé

la scène, les missions et les fonctions publiques qu'il a remplies pendant cette première phase de la Révolution. A ne considérer même que la dimension des récits, il y a loin des quelques chapitres consacrés à ces années de jeunesse aux développements qui sont réservés à l'exposition complète et détaillée des grandes négociations de 1814 et 1830. Mais loin que cette différence dût surprendre, on devait s'y attendre, elle ne présente rien à nos yeux que de très natnrel. Dans le cours d'une existence presque séculaire, Talleyrand, associé à toutes les vicissitudes dont l'Europe et la France avaient été le théâtre pendant cette période d'agitation, avait vu en réalité changer la face du monde autour de lui ; par l'effet d'une si longue expérience suivie de déceptions répétées, il devait lui arriver, comme à la plupart des hommes de sa génération, de ne retrouver presque rien en lui de l'état d'âme et d'esprit qu'il avait partagé avec beaucoup des plus sages de ses contemporains. Au moment où il prenait la plume, au lendemain de la Restauration à laquelle il avait puissamment contribué, le prince de Talleyrand, venant de représenter la monarchie légitime à Vienne devant l'Europe assemblée, conservait bien peu d'idées et de traits communs avec l'abbé de Périgord siégeant au côté gauche de l'Assemblée constituante, et il devait avoir peine à reconnaître en lui-même à travers un passé si lointain ce modèle presque effacé. Il avait beaucoup appris et peut-être aussi un peu oublié. Bien des résolutions qu'il avait appuyées dans des jours d'espérance, d'illusion et d'orage, devaient lui apparaître, sinon comme un entraînement dont il n'avait pu se défendre, au moins comme des nécessités qu'il avait dû subir. Comment ne se serait-il pas hâté de tourner cette page de son histoire pour arriver rapidement à celle où étaients inscrits les services éminents qu'il venait de rendre à son pays ? Comment se serait-il attardé à retracer avec complaisance, pour la postérité, des impressions dont il avait peut-être lui-même perdu, et dont il ne se souciait pas, en tout cas, de raviver la mémoire ?

Un homme qui a exercé sur les affaires politiques de son temps une action pareille à celle qui est échue à Talleyrand ne se met

pas à écrire, comme un narrateur ordinaire, uniquement pour charmer les loisirs de l'âge avancé en repassant sur les souvenirs de sa jeunesse. Sa pensée constante est de faire apprécier la mesure des efforts qu'il a faits pour servir les intérêts qui lui étaient confiés et les résultats qu'il s'applaudit d'avoir obtenus. A ce point de vue, 1789 ne rappelait à M. de Talleyrand qu'une activité dépensée sans fruit. Est-il étonnant qu'il ait mieux aimé s'occuper de la grandeur et de l'utilité incontestables du rôle qu'il avait joué en 1814 et 1830 ? On n'a point, d'ailleurs, tenu une si grande place dans son siècle sans avoir été sujet à beaucoup d'accusations et de reproches. Des mémoires n'ont point alors pour but de révéler des faits inconnus, mais de préparer les pièces d'un procès qui doit être instruit devant l'histoire, et l'histoire elle-même y doit chercher encore moins des informations nouvelles que les éléments propres à l'éclairer sur le jugement qu'elle est appelée à porter.

Je sais bien qu'on s'était fait assez généralement des *Mémoires* de Talleyrand une idée toute différente de celle que la connaissance aujourd'hui complète a réalisée. Par l'effet des précautions peut-être excessives prises par les exécuteurs testamentaires pour prévenir une publication prématurée, on s'était plu à se figurer que le secret n'avait pu être aussi longtemps gardé que parce qu'il portait sur des faits de nature délicate et mystérieuse et que, le voile une fois levé, on verrait apparaître des révélations piquantes, des portraits satiriques, des anecdotes malignes, qui sait ? peut-être même des confidences sur les facilités que le relâchement des mœurs permettait au clergé mondain de l'ancien régime. Le ton grave du récit particulièrement approprié à la nature des sujets traités a déconcerté cette curiosité frivole, et de là à supposer qu'on avait supprimé à dessein tout ce qui aurait pu la satisfaire, il n'y avait qu'un pas. Mais il n'était pas nécessaire d'avoir connu M. de Talleyrand, il suffisait d'avoir vécu avec ceux qui l'avaient approché pour n'avoir jamais conçu et, par conséquent, n'avoir pas à perdre une illusion de cette nature. Il suffisait même de se rappeler que parmi les reproches de tout genre qu'on a pu lui faire, celui de

manquer de tact et de goût est peut-être le seul qu'on lui ait épargné. Si des écrivains sérieux ont pu chercher dans ses *Mémoires* ce genre d'intérêt et s'étonner de ne l'y pas trouver, ils ont fait preuve d'un défaut de jugement qui ne leur permettrait pas de prétendre à la qualité d'historiens.

On ne comprend pas davantage comment, avec la moindre habitude d'écrire l'histoire d'après des documents originaux, on pourrait attacher une réelle importance à quelques erreurs de chronologie ou de noms propres qu'on a pu relever dans les *Mémoires* de Talleyrand. Au lieu d'y voir une marque de contrefaçon, on doit y reconnaître ce qu'il y a de plus simple au monde : une défaillance de mémoire inévitable au bout d'une longue vie écoulée dans des circonstances si diverses. J'ose affirmer qu'il n'y a pas de mémoires connus, même ceux dont l'authenticité est la moins douteuse, qui ne renferment des erreurs plus graves et qui, examinés à la loupe, ne supportent moins bien l'examen. Je puis invoquer, à cet égard, mon expérience personnelle faite dans diverses conditions.

J'ai eu l'occasion, par exemple, dans le cours de mes travaux, d'étudier avec soin les mémoires laissés par les hommes qui avaient joué pendant le XVIIIe siècle un rôle important comme ministres, généraux ou ambassadeurs : je citerai, entre autres, le maréchal de Belle-Isle et le marquis d'Argenson : et en comparant ensuite leurs récits avec leur correspondance écrite pendant leur gestion, ce n'est pas une fois, par hasard, c'est à tous moments que j'ai rencontré des différences, des contradictions, même en apparence inconciliables, entre le détail des faits tels qu'ils les ont rapportés après coup dans leur retraite et tels qu'on les trouve dans leurs lettres écrites au lendemain même du jour où les incidents se sont produits. Beaucoup de ces différences sont motivées sans doute par le désir de se justifier de certains reproches ou d'accroître le mérite de certains services, mais d'autres n'ont d'explication que des oublis ou des confusions involontaires.

De plus, deux hommes politiques ayant tenu une place considérable dans notre histoire contemporaine — et dont l'un a cessé de vivre — ont bien voulu me faire part de tout ou partie de leurs

souvenirs inédits, et je me suis permis de leur signaler, dans le récit des évènemeuts où ils avaient figuré comme acteurs principaux, des inexactitudes très inoffensives, sans doute, et très innocentes, mais beaucoup plus graves que celles dont on accuse les *Mémoires* de Talleyrand, et ils se sont empressés, sur ma seule observation, de les reconnaître et de les réparer.

J'ajouterai qu'appelé à publier moi-même les souvenirs de mon père, j'ai pu constater, d'après son propre témoignage, combien l'homme le plus consciencieux, écrivant après de longues années, doit se défier de la fidélité de sa mémoire et a de précautions à prendre pour ne pas la trouver en défaut.

On sait que le premier acte et l'un des plus caractéristiques de la vie politique de mon père fut la résolution qu'il prit en 1815 de siéger à la Chambre des pairs dans le procès du maréchal Ney, bien qu'il n'eût pas encore l'âge légal pour délibérer et qu'il ne dût l'atteindre que le jour où la sentence serait portée. Combien de fois ne l'avais-je pas entendu raconter le détail de la première séance à laquelle il avait assisté et dont l'impression devait être restée gravée dans son esprit en traits ineffaçables, en raison de la gravité et de la nouveauté du spectacle qu'il avait sous les yeux. Le sujet du débat, me disait-il, était ce jour-là la décision du point peut-être le plus important de la cause : la question de savoir si on appliquerait au maréchal le bénéfice de l'amnistie promise aux rebelles par la capitulation de Paris. Quelle surprise n'ai-je donc pas éprouvée en retrouvant dans ses souvenirs ces mêmes détails, mais rapportés avec la réserve qu'on va lire :

« Le 4 décembre, écrit-il, je pris séance, j'entrai à onze heures du matin dans la Chambre du conseil déjà réuni, la Chambre du conseil, c'est-à-dire le lieu où la Chambre délibérait hors la présence du public, c'était la galerie de tableaux. Je vois encore ici la position de chacun des membres à moi connus et la place que je pris moi-même au dernier banc. Chose inconcevable, si j'en étais requis, je prêterais serment que le sujet de la délibération c'était la question de savoir si l'on permettrait au maréchal Ney de plaider la capitulation de Paris. On sait que ce fut le tort, le grand tort, je dirai presque le crime de la Chambre des pairs d'avoir en

ceci fermé la bouche à l'accusé. J'entends M. Molé parler dans un sens, Lanjuinais et Porcher de Richebourg en sens opposé. Cette séance a fait époque dans ma vie. Comment se fait-il que je me trompe ? Il le faut bien, néanmoins, puisque le procès-verbal place cette séance non le premier, mais le dernier jour du procès à l'issue des plaidories. Mais tout en reconnaissant mon erreur, c'est ma raison qui se soumet, ma mémoire reste intraitable, et, je le répète ici, je prêterais serment contre le procès-verbal. »

Supposons maintenant que le narrateur n'eût pas été en mesure de consulter les procès-verbaux de la Chambre des pairs et eût mis par écrit ses souvenirs tels qu'il les avait gardés, cette erreur de date suffirait-elle pour contester soit la véracité de l'écrivain, soit l'authenticité du texte ?[1]

Enfin, s'il suffisait d'une erreur sur la qualité d'un personnage public pour mettre en doute la sincérité d'un écrit, comment expliquer que, dans le petit nombre de lettres autographes de M. de Talleyrand lui-même que nous possédons, on trouve, à cet égard, des méprises plus considérables que celles qu'on a signalées dans ses *Mémoires*? Comment expliquer, par exemple que, parlant à l'empereur Alexandre, il donne la qualité de beau-frère du roi Frédéric-Guillaume au chef d'une maison assurément très illustre, mais qui ne tenait à la famille royale de Prusse que par des liens de parenté beaucoup plus éloignés[2], et comment expliquer qu'au lieu de réparer cette erreur, deux jours après, il la renouvelle en rendant compte au roi Louis XVIII de son entretien ? As-

[1] C'est une erreur de date de ce genre qui a fait mettre en doute un instant l'authenticité de la lettre de Louis XVIII à M. de Talleyrand relative au projet formé par les Prussiens de faire sauter le pont d'Iéna. En citant cette lettre dans ses *Mémoires* (C. III, p. 236) M. de Talleyrand la fait précéder de cette suscription : Paris, le 15 juillet 1815, samedi dix heures. Cette date ne pouvait être exacte puisque le fait auquel la lettre se rapporte s'est passé non pas le samedi 15, mais le samedi 8 juillet. Heureusement l'original de la lettre existe et a été reproduit en photographie en tête du premier volume des *Mémoires* et elle ne porte d'autre date que celle-ci : ce samedi. L'erreur est donc uniquement du fait de l'auteur des *Mémoires* qui, voulant donner, de souvenir, à la lettre, une date certaine, s'est trompé d'une semaine : ce qui pour un incident en lui-même de peu d'importance, n'a rien d'extraordinaire.

[2] Voir Tome III, p. 71.

surément, pour un homme de cour, pour un diplomate vivant et causant avec les souverains, sachant combien ils aiment peu qu'on se méprenne sur ce qui les touche, il y avait là une inexactitude ou une maladresse beaucoup plus grande que celle qui consiste à avoir donné au directeur Carnot, en 1796, le grade de général, qui ne lui a été conféré qu'en 1813.

On chercherait donc vainement à tirer parti, contre la confiance due aux *Mémoires* dans leur ensemble, de ces corrections inévitables portant sur de telles minuties. Reste à expliquer pourquoi le manuscrit que les exécuteurs testamentaires ont laissé est une copie certifiée et non pas un texte autographe. La réponse est des plus simples : c'est qu'un pareil texte — au moins dans les conditions qu'on suppose — n'a probablement jamais été entre leurs mains, et connaissant les habitudes de M. de Talleyrand, ils n'en ont éprouvé eux-mêmes aucune surprise.

Tous ceux qui avaient vécu auprès de M. de Talleyrand savaient, en effet, que le travail matériel le fatiguant, il n'écrivait de sa propre main que ses lettres intimes ou celles que, par respect pour les personnes à qui il les adressait, il ne se croyait pas permis de faire passer par la plume d'un secrétaire. Pour les travaux de plus longue haleine il dictait ; la dictée faite, il la revoyait, y apportait des corrections pour rendre l'expression plus conforme à sa pensée ; puis la pièce ainsi revue était recopiée de nouveau et classée dans ses papiers. Quelquefois, il jetait au courant de la plume quelques idées sur le papier et laissait à un secrétaire le soin de relier entre eux ces fragments détachés. Enfin, quand il avait pleine confiance dans l'intelligence et l'habileté de ce collaborateur, il se bornait à lui faire connaître le fond de la pensée qu'il voulait exprimer, en se réservant à lui-même la tâche de corriger la forme pour lui donner plus de force et d'élégance. C'étaient des textes ainsi préparés, mais dont aucun probablement n'était de la propre main de l'auteur, que M. de Bacourt a reçus en dépôt ; et en les transcrivant de nouveau il n'a cru altérer en rien leur caractère, ni surtout leur enlever aucune garantie d'exactitude et d'authenticité. Que gagnerait-on, en effet, à avoir sous les yeux ces textes originaires (re-

marquez que je ne dis nullement originaux) ? ce seraient des copies tout comme celles que nous avons reçues, sauf qu'au lieu d'être reliées en volumes et toutes d'une même main, ce seraient des cahiers détachés peut-être d'écritures différentes, tout aussi susceptibles et tout aussi facilement suspectées de suppression ou d'interpolation, et pour y ajouter foi, il faudrait toujours s'en rapporter à la loyauté des exécuteurs testamentaires et en particulier du dernier survivant, M. de Bacourt [1].

Je sais bien que c'est cette loyauté même de M. de Bacourt que, sans craindre de contredire l'opinion unanime de ceux qui l'ont connu, on n'a pas hésité à mettre en suspicion. A cette occasion, on rappelle que la marque de confiance dont M. de Talleyrand avait honoré M. de Bacourt n'était pas la première du même genre qui lui eût été conférée ; son nom figure déjà en tête d'une publication faite il y a plusieurs années, contenant des pièçes très importantes relatives aux rapports de Mirabeau avec la cour de Louis XVI, et dont le comte de La Marck, depuis prince d'Arenberg, avait été l'intermédiaire. M. de La Marck en mourant avait chargé M. de Bacourt de faire connaître ces pièces au public pour bien établir le caractère, suivant lui mal apprécié, de ces relations secrètes de Mirabeau, et on accuse M. de

[1] Voici comment M. Bertrand, après avoir expliqué en détail le mode de composition de M. de Talleyrand dont l'étude de ses lettres et des pièces émanées de lui existant aux Affaires étrangères a pu lui donner connaissance, résume son opinion au sujet des *Mémoires* eux-mêmes :

« Le caractère des manuscrits privés et de ses *Mémoires* est fort bien indi-
« qué par cette mention de la copie laissée par M. de Bacourt dans l'inventaire
« de ses papiers, inventaire qui était joint à son testament :

« Quatre volumes reliés en peau qui sont la seule copie authentique et com-
« plète des *Mémoires du Prince de Talleyrand*, faite d'après les manuscrits, dic-
« tées et copies dont M. le prince de Talleyrand lui avait indiqué l'emploi.

« On le voit, il est question de manuscrits, de dictées et de copies. Les ma-
« nuscrits sont évidemment toutes pièces émanées de divers personnages dont
« les originaux possédés par Talleyrand sont aujourd'hui aux mains de M. le
« duc de Broglie et dont quelques-uns ont été insérés par M. de Bacourt dans
« la copie des *Mémoires*. Il est permis de supposer que les copies dont parle
« l'inventaire sont des copies faites par Talleyrand des pièces possédées par les
« archives de l'État ou par des particuliers : il reste les dictées. Mais que serait-
« ce que ces dictées, sinon les manuscrits originaux des *Mémoires* ? »

Bacourt de n'avoir pas porté un scrupule suffisant dans l'accomplissement de ce mandat. Quelques-unes des pièces, dont on a trouvé la trace, ont dû être supprimées et laissées dans l'ombre ; et on en conclut que c'est à une élimination du même genre que M. de Bacourt a procédé dans la publication des *Mémoires* de Talleyrand. Le fait allégué fût-il vrai — ce que je n'ai pas à discuter ici — je ne vois pas quelle conclusion on serait en droit de tirer d'une assimilation faite entre deux situations qui n'ont rien de pareil. M. de La Marck avait réuni une vaste collection de papiers de dates et d'origines différentes. C'étaient des lettres et des notes, les unes émanant de Mirabeau lui-même, les autres à lui adressées, d'autres postérieures à sa mort. C'est de cet ensemble un peu confus de documents qu'il avait entrepris de tirer la justification de l'homme illustre dont il avait été le confident et l'ami. Mais pour atteindre ce but et produire l'effet désiré, ou seulement pour mettre un peu d'ordre et de clarté dans la suite des pièces et en faire comprendre au lecteur le sens et la portée, un classement et, par suite, un choix étaient à faire. C'est à cette tâche que M. de La Marck s'était appliqué ; mais le déclin de sa santé ne lui permettant pas de la mener à fin, il léguait à M. de Bacourt le soin de l'achever dans l'esprit et avec les intentions qui lui étaient connues. De quelque manière que le mandataire se soit acquitté de sa commission, il usait de son droit et surtout ne trompait personne. Car on ne voit nulle part que M. de La Marck lui eût enjoint de mettre au jour sans distinction tout ce que son testament lui remettait, et lui-même n'a non plus prétendu nulle part s'être dessaisi de tout ce qu'il avait entre les mains. Enfin — et c'est ici dans le cas présent le plus important — on ne dit pas et même on ne soupçonne pas que M. de Bacourt ait fabriqué lui-même aucune des pièces qu'il livrait à l'impression avec l'intention de faire passer sa prose sous le couvert et sous le nom d'autrui [1].

[1] Ces lignes étaient écrites avant la publication dans la *Revue Historique* du 1er mars 1892, d'un travail de M. Pierre Bertrand, qui justifie M. de Bacourt du reproche qui lui avait été adressé. On avait signalé l'existence, dans un ouvrage allemand, des pièces que M. de Bacourt était accusé d'avoir suppri-

Tout autre et bien plus grave serait le tort ou plutôt l'injure qu'on ferait à la mémoire de M. de Bacourt, si on admettait l'imputation dont elle est l'objet. Chacun des volumes manuscrits des *Mémoires* de Talleyrand porte, on le sait, à la dernière page, l'attestation, signée par M. de Bacourt lui-même, que le contenu en est *authentique* et *complet*. Or admettons que, par une subtilité de conscience assez difficile à comprendre, un homme d'honneur pût se croire autorisé à attester l'intégrité d'un recueil qu'il aurait lui-même altéré et mutilé. Mais une fois les suppressions et les altérations faites, pour faire disparaître dans la suite et la trame du récit des solutions de continuité trop visibles, il aurait fallu prendre la plume, combler les lacunes, rétablir les transitions interrompues. en un mot prêter à l'auteur parlant à la première personne, comme un personnage de comédie, un langage qu'il n'a pas tenu. Les critiques de M. de Bacourt n'ont pas reculé devant cette supposition; il y a même des chapitres entiers où ils ont prétendu ne pas reconnaître la touche élégante et délicate de Talleyrand, et dont ils ne font pas difficulté d'attribuer la composition à celui qui s'est couvert de son nom. Ici, il n'y a aucun ambage possible : le fait, s'il était vrai, serait une falsification pure et simple et un mensonge sans aucune circonstance atténuante.

Comment alors ne pas tenir compte du témoignage unanime et de la protestation indignée de tous ceux qui ont vécu auprès de M. de Bacourt, et dont il n'est pas un qui n'atteste que le trait le plus saillant de son caractère était une délicatesse poussée jusqu'à un scrupule méticuleux? Telle était, d'ailleurs, son admiration profonde et presque superstitieuse pour le maître qu'il vénérait, que l'idée de prendre sa place et de parler en son nom était un excès de présomption qui ne pouvait pas lui traverser l'esprit. Il n'aurait pas supposé que le lecteur pût s'y tromper un seul instant.

més et il se trouve que ces pièces figurent dans la collection de M. de Bacourt, seulement à une date différente de celle que le traducteur allemand leur assigne. De plus, cet ouvrage allemand n'est que la traduction du recueil de M. de Bacourt, faite de son consentement et porte en tête son approbation. Jamais méprise ne fut plus complète.

La conclusion est donc certaine. Les *Mémoires* de Talleyrand peuvent prendre place à un rang élevé dans cette riche collection de souvenirs historiques qui est l'un des titres de gloire de notre littérature, et on peut les lire avec autant de confiance que les Mémoires de Richelieu que personne ne conteste aujourd'hui, bien qu'on n'en connaisse aucun manuscrit, et que les trois quarts des lettres de madame de Sévigné, dont on ne possède pas la minute.

Duc de Broglie.

COMPTES-RENDUS

Recueil des instructions données aux ambassadeurs et ministres de France. Russie; avec une introduction et des notes, par Alfred Rambaud. Paris, 1890.

De nos jours la France occupe une place honorable dans les études slaves en général et celles de la Russie en particulier. Des travaux aussi consciencieux et aussi importants comme, par exemple, les ouvrages de MM. Rambaud et Léger ne se rencontrent pas souvent chez les savants slaves eux-mêmes; et les Russes voient dans ce fait la meilleure preuve des sympathies et de la considération de la nation française pour eux ; c'est avec un vif plaisir qu'ils contemplent les travaux français sur cette matière. « L'Histoire de la Russie » par Rambaud a été traduite en russe il y a longtemps, et jouit d'une considération méritée. Aussi nous avons été bien aise d'apprendre que c'est lui précisément qui a été chargé, il y a cinq ans, par la commission des archives diplomatiques, de publier « les instructions données aux ambassadeurs français en Russie ». Nous avons aujourd'hui sous les yeux deux des volumes qui témoignent l'irréprochable accomplissement de cette tâche. Dans ce travail, M. Rambaud est resté fidèle aux savantes traditions, établies en France depuis les remarquables publications diplomatiques de M. Mignet. Ce n'est pas seulement une exacte reproduction du texte des documents ; non, il est accompagné en outre d'une introduction, de nombreuses explications dans le texte même et des notes immédiatement sous le texte. Ces dernières font preuve de vastes connaissances, non seulement dans la littérature scientifique de l'Ouest, mais aussi dans celle de la Russie. La table alphabétique des noms — condition indispensable pour pouvoir se servir de documents aussi importants — ne manque pas non plus. Elle aplanit par une transcription aussi heureuse qu'exacte toutes les difficultés de la prononciation correcte des noms russes. Ce qui présente surtout un intérêt capital pour le grand public, c'est une vaste introduction, qui est un véritable traité des relations diplomatiques franco-russes à partir de la paix de Westphalie jusqu'à la Révolution française.

C'est un fait nouveau, surtout pour le public hors de la Russie, comme étude d'ensemble, consacré à un des plus importants côtés de l'histoire des deux grandes puissances. Il paraît à son heure. Les recherches dans les archives, tendent

[1] La Société historique russe prend part à ces recherches : à ce moment-ci est sous presse le troisième volume des « Relations diplomatiques entre la Russie et la France sous Napoléon Ier », qui fait partie de son « Recueil » et qui est composé des documents extraits des archives de St-Pétersbourg et de Paris, années 1805-1806.

maintenant à éclaircir les rapports politiques entre la France et la Russie au commencement du XIXe siècle [1], et l'ouvrage de M. Rambaud forme un espèce de guide à ces recherches. M. Rambaud ne se borne point à exposer les faits diplomatiques ; pour chaque période il trace un tableau vivant de l'état général de la Russie, ce qui rend son introduction très intéressante. Ces périodes figurent chez lui au nombre de cinq. Nous pensons qu'il serait plus juste de les réduire à trois. Au fond, la période de 1654-1726 ne diffère en rien de celle de 1726-1775 ; tout ce temps nous voyons la lutte continuer entre la France et la Russie pour la Pologne, la Turquie et la Suède, et ce n'est qu'après le premier partage de la Pologne que survient, au dire de M. Rambaud, un changement dans les relations de part et d'autre : les deux puissances renoncent à leurs anciennes haines et cherchent à se rapprocher. Mais la Révolution les ralluma. Quant à la dernière période, nous ne sommes pas tout à fait d'accord avec l'auteur ; en général la politique française du comte de Vergennes nous apparait sous un autre jour, grâce à des documents nouveaux, surtout aux documents tirés des Archives de Moscou et des Archives nationales de Paris [1]. C'est ici précisément que les faits sont exposés d'une manière contradictoire et obscure : d'un côté, M Rambaud, selon les anciennes traditions de la diplomatie française, est indigné contre l'alliance autrichienne, « si féconde en déboires » ; d'autre part, il paraît trahir la tradition quant à la Prusse, qu'il dit être « plus ambitieuse encore que la Russie, et qui eut une responsabilité encore plus directe dans toutes les catastrophes. Au commencement de l'introduction, il est dit que le gouvernement français « se rapproche sincèrement de Catherine II et ébauche *de concert avec elle* un système de politique conservatrice », et vers la fin on parle d'un air railleur de la participation de Catherine II à cette même politique. En même temps on nous assure que « la Russie semble devenue puissance conservatrice, » tandis que « la France n'a jamais cessé de l'être. » Jamais ? Même sous le règne de son magnifique roi dit le Roi-Soleil ? Dans un autre endroit la diplomatie française sous Louis XV est peinte comme une vraie idylle en ce qui concerne la Pologne, la Turquie et la Suède. Jugez bien : « la maison de Bourbon s'intéressait à elles uniquement pour elles-mêmes, par esprit de justice, d'humanité, de respect pour les droits des princes et des peuples » ! Ce petit désaccord avec l'honorable auteur ne nous empêche pas d'applaudir encore une fois son nouvel ouvrage, qui doit être regardé comme un secours indispensable pour l'étude de l'histoire de Russie, par les Russes eux-mêmes.

A. Tratchevski.

[1] Voir *Tratchevski* : La France et l'Allemagne sous Louis XVI. Paris, 1880 (et dans la *Revue historique*).

CHRONIQUE

Société d'histoire diplomatique. — Ont été nommés Membres correspondants de la Société : M. Cesare Cantù, à Milan ; M. le marquis de Olivart, à Barcelone.

Ont été élus membres de la Société :

MM. Barack, bibliothécaire en chef de la bibliothèque de l'Université de Strasbourg (Alsace-Lorraine), présenté par MM. le comte de Mas-Latrie et Delisle ;

Georges de Courcel (France), présenté par MM. le duc de Broglie et le comte de Chaudordy ;

Camille Labouret, secrétaire d'ambassade (France), présenté par MM. le baron de Courcel et le comte de Chaudordy ;

Fernand Laudet, ancien secrétaire d'ambassade (France), présenté par MM. le baron de Courcel et le comte de Chaudordy ;

Le Ministère des Affaires étrangères d'Italie, présenté par MM. de Maulde et Gorrini ;

Stolojian, député (Roumanie) présenté par MM. le duc de Broglie et de Maulde ;

S. E. M. G. van Tienhoven, ministre des Affaires étrangères (Pays-Bas) présenté par M. de Beaufort ;

La Société a eu le regret de perdre MM. Pierre de Witt, Zappas, le marquis de Peñafiel, le marquis R. di Soragna, Mme Coignet.

M. le baron de Courcel a été élu sénateur. M. Flourens a été nommé grand-croix de l'Aigle-blanc de Russie ; S. E. M. Bengesco, grand officier de la Légion d'honneur, et M. de Vauvineux, officier de la légion d'honneur.

M. le duc de Broglie a reçu de S. M. l'Empereur d'Autriche la croix *pro scientia* ; M. Bikélas a reçu la croix de la Légion d'honneur. Le décret qui la lui confère est ainsi libellé : « Ecrivain grec établi à Paris depuis 1874 ; membre correspondant de la Société d'histoire diplomatique ».

Parmi les membres de notre Société, qui ont donné d'intéressants opuscules, citons M. de Crèvecœur qui publie un document nouveau sur la succession des Concini (chez Champion, in-8, 67 p., Paris). Les observations dont il fait précéder ce document, montrent la façon dont les biens du maréchal d'Ancre furent en partie volés ou dissipés. Quant à l'arrêt du Conseil du roi, du 31 mars 1678, l'auteur donne des détails très intéressants sur la partie des biens dont il fut régulièrement disposé.

Continuant ses recherches dans les archives notariales de Paris, M. le vicomte de Grouchy y a retrouvé l'original du testament d'Anne d'Autriche qu'a publié Mme de Motteville, en ses mémoires, et l'inventaire après décès de la Reine, qu'il a donné àla Société de l'Histoire de Paris et Ile de France. C'est un curieux document pour l'art, car il comprend la description de près de trois cent cin-

quante objets, reliquaires déposés au Val-de-Grâce, vaisselle d'or et d'argent, meubles partagés entre Louis XIV et Monsieur, bijoux parmi lesquels le fameux collier d'un rang de perles estimé à l'époque cent cinq mille livres, la croix de diamants de cent vingt mille livres, et les ferrets qui sont peut-être ceux à la recherche desquels Alexandre Dumas avait lancé ses mousquetaires ! Il y a là encore décrits, les chevaux et les carrosses de la Reine, laissés au duc d'Orval, fils de Sully, des éventails et des gants envoyés soit par le cardinal des Ursins, soit par le maréchal de Créquy, sur lequel le comte de Moüy prépare un si curieux travail, etc., et ce qui fut légué aux femmes qui entouraient la mère du Roi, parmi lesquelles se trouvaient Mme de Beauvais, la première maîtresse de Louis XIV.

M. de Grouchy a trouvé chez M. Paul de Grétry, petit neveu de l'illustre compositeur, trois volumes manuscrits, tous de la main de Grétry, dont il a extrait un fort curieux chapitre, publié dans le quinzième volume de l'*Annuaire du Conservatoire royal de musique* de Bruxelles. Il s'agit des démêlés du grand musicien avec Marmontel, et leur récit est d'un fort grand intérêt. Les trois volumes constituent les tomes 1, 2, 6 (il y en avait huit), d'un ouvrage littéraire et philosophique assez confus, — *Les Réflexions d'un solitaire*, — que Grétry préparait dans les dernières années de sa vie et qui n'ont pas été livrées à l'impression. Le tome 5 a été acquis par la Bibliothèque nationale de Paris, et de nombreux fragments des autres ont passé dans des ventes d'autographes.

Sous le titre « Un Réformateur français en Espagne au XVIIIe siècle », M. F. Rousseau a consacré une brochure à Jean Orry, choisi par Louis XIV pour réformer les finances espagnoles (1701 à 1714). Orry réussit dans son entreprise, malgré les obstacles infinis qu'il rencontrait à la fois en Espagne et en France. Il fut victime de la disgrâce de la princesse des Ursins.

France. — *Souvenirs de la côte d'Afrique* (Paris, Plon) (*Madagascar. — Saint-Barnabé*), par le baron de Mandat-Grancey. M. de Mandat-Grancey nous donne ses souvenirs sur le pays des Malgaches et de Saint-Barnabé, souvenirs curieux, typiques, écrits avec entrain. Les opinions formulées par l'auteur, sur la colonisation de l'Afrique équatoriale offrent un intérêt particulier aujourd'hui où tous les yeux sont tournés vers le continent africain que les peuples d'Europe cherchent à ouvrir de divers côtés à la civilisation. M. de Mandat Grancey nous donne en même temps tout un chapelet d'anecdotes, d'historiettes, de traits de mœurs africaines contés avec la verve caustique dont il a le secret. L'ouvrage est illustré par Riou.

La Tunisie française (Paris, Plon), par Eugène Poiré. La France, en Tunisie, a eu la prudence de ne pas faire table rase du passé ; elle a conservé la souveraineté du bey, ses organes de justice et d'administration ; avec un contrôle et une direction. A des troubles incessants ont succédé un ordre parfait, une paix complète ; aux abus fiscaux, la régularité et la probité dans la perception des taxes. Des améliorations économiques très importantes ont été accomplies. L'initiative individuelle s'est développée avec une énergie inconnue en Algérie, et, de plus, la Tunisie n'a pour ainsi dire rien coûté à la France.

Le livre de M. Eugène Poiré, fortement documenté, plein d'observations et de

faits, fait connaître la situation des ressources de la Tunisie, ses produits, les mœurs de ses habitants, son organisation politique et sociale.

La maison Plon vient aussi de faire paraître sous le titre *Du Pacifique à l'Atlantique*, le récit des explorations de M. Ordinaire, de l'océan Pacifique à l'Océan Atlantique, à travers les Andes péruviennes et l'Amazone aux montagnes de Yanachaga et du Rio Palcazu, chez les sauvages du Pérou, avec de bonnes photogravures et une carte.

La *Formation de la Prusse contemporaine*, par M. Cavaignac (1 vol. in-8°, Hachette et Cie), est un des sujets auquel le développement des événements contemporains donne le plus d'actualité. Le livre de M. Godefroy Cavaignac résume et discute les travaux nombreux et considérables que Treitschke, Drogsen, Ranke, Schmoller, Bornak, Meir, Stadelmann, Philippson, Knapp, ont publiés depuis 1870, et surtout dans ces dernières années, soit sur les origines de la prépondérance de l'État prussien en Allemagne, — soit sur le développement intérieur de son organisation sociale.

Les documents publiés dans ces dernières années par MM. Bailleu, Hassel, Lehmann, les mémoires de Bayen, les travaux tout récents de Hüffer, les mémoires de Schön et les polémiques qui se sont engagées à leur sujet, les travaux anglais de Seeley, ont permis de compléter les publications anciennes, comme la biographie de Stein par Pertz, — ou les travaux qui ont suivi de près les événements de 1870, comme l'œuvre de Ranke sur Hardenberg.

M. le duc de Broglie a repris dans la *Revue des Deux Mondes*, n° du 15 janvier, ses *Études diplomatiques*. Titre : Fin de la guerre de la succession d'Autriche, Paix d'Aix-la-Chapelle (1746). — 1. — Les préliminaires du Congrès.

La guerre durait depuis sept ans déjà, et aucune puissance ne paraissait avoir confiance dans les négociations qui allaient s'ouvrir. Maurice de Saxe se faisait donner des pouvoirs sur les Pays-Bas, et on le croyait à présent plus intéressé que jamais à faire durer la guerre.

La situation n'était pas moins belliqueuse en Italie. Mais les Hollandais manquaient d'argent, les Anglais aussi, pour payer les subsides aux Russes.

Il fallait penser à la paix. Restait la grosse question de l'établissement du frère de Ferdinand VI et gendre de Louis XV en Italie.

Marie-Thérèse craignant de rester isolée s'empressa de faire des propositions à la France. Puisieulx redoutait que la Prusse, alors, ne prît la place de l'Autriche. Marie-Thérèse proposa les duchés de Parme et de Plaisance pour la dotation de l'infant. Avant que les propositions françaises fussent parvenues à Vienne, le congrès d'Aix-la-Chapelle s'ouvrait. Le plénipotentiaire de la France était le comte de Saint-Séverin d'Aragon. Dans notre prochaine chronique, nous analyserons la suite de cette étude.

M. le comte J. du Hamel de Breuil, publie dans la *Revue historique* le commencement d'une étude sur « le testament politique de Charles V de Lorraine ». L'auteur distingue d'abord trois avis d'érudits en ce qui concerne l'authenticité du testament. Le premier conclut qu'il est authentique, le second qu'il est apocryphe, le troisième, intermédiaire, attribue l'origine du testament à quelque personnage autorisé, mais non à Charles de Lorraine. M. du Hamel de Breuil, après avoir analysé le testament, passe à la question de l'éditeur. Par une suite de déductions fort curieuses à lire, il conclut que l'éditeur du testa-

ment est l'abbé D. C., l'abbé de Chèvremont ; et, à la fin de ce premier article, que Charles de Lorraine n'est pas l'auteur du testament.

Les Mémoires de Talleyrand. — Les *Mémoires* de M. de Talleyrand donnent lieu en ce moment à un courant tout spécial de littérature. Le moment n'est pas venu de résumer un débat qui, à en juger par les apparences, fera encore couler beaucoup d'encre. On est à peu près d'accord sur le point que M. de Bacourt a pu donner quelques coups de ciseaux pour éloigner des phrases dont la publication n'eût pas été sans inconvénients. Ceci admis, M. de Bacourt a-t-il été plus loin ? A-t-il simplement mis en ordre les *Mémoires* : ou bien, malgré son culte pour son ancien chef, les a-t-il plus profondément réparés ; a-t-il retouché ou repeint le tableau ? voilà la question qui défraie en ce moment un nombre respectable de préoccupations savantes et autour de laquelle on s'agite avec vivacité.

M. Jean Darcy a fait paraître en brochure l'article publié par le *Correspondant* sous le titre : l'*Ambassade de M. de Talleyrand à Londres, d'après ses mémoires et sa correspondance.* M. Jean Darcy apprécie le but poursuivi par Talleyrand en écrivant ses mémoires. Il s'agissait des allusions de Talleyrand à des agrandissements possibles de la France sur le Rhin, de l'annexion de la Belgique. Pour M. Jean Darcy « ce sont là des phrases, des propos en l'air pour amu- « ser le ministère, les Parisiens et avoir la paix. D'ailleurs, si M. de Talleyrand « avait eu un instant des idées de conquête, qu'on soit bien persuadé que ses « *Mémoires* n'en auraient pas gardé trace. C'est là un procédé auquel il nous a « habitués. L'évènement lui aurait donné tort, puisque, en fin de compte, la « France garda ses vieilles frontières, et M. de Talleyrand n'aime pas avoir eu « tort. Si donc sa censure a laissé passer quelques phrases suspectes, soyons « certains qu'il avait pour cela de bonnes raisons. »

Dans la *Revue historique*, M. Flammermont dit son mot sur les mémoires de Talleyrand, ou plutôt sur le *manuscrit des Mémoires*.

M. Flammermont estime que le manuscrit original des *Mémoires* a existé ; qu'il a été supprimé, et que sa suppression est une présomption grave contre l'authenticité *intégrale* du texte publié d'après la copie de M. de Bacourt.

La *Revue historique*, n° du 1er mars, nous apporte encore deux nouveaux articles sur l'authenticité de ces *Mémoires*. L'auteur du premier, M. Alfred Stern, est de l'avis de M. Flammermont « que le manuscrit original des *Mémoires* a réellement existé » et se déclare à même de renvoyer à un morceau de ce manuscrit, *qui*, dit l'auteur, *manque, si je ne me trompe, dans la copie de M. de Bacourt.*

Ce morceau est mentionné dans une lettre de C. E. Oelsner, conseiller de légation de la Prusse à Paris, du 16 juin 1821, à son ami Varnhagen. Le baron de Vitrolles, qui a lu les *Mémoires* encore inédits, a vanté ce morceau comme un chef-d'œuvre. M. Alfred Stern « ose soutenir que le passage communiqué « (sans doute d'après le récit du baron de Vitrolles) par Oelsner à Varnhagen « ne se retrouve pas dans l'édition imprimée. Or cela confirmerait la supposition « qu'il y a eu un manuscrit original des *Mémoires* de Talleyrand différent de « celui qui a été laissé par M. de Bacourt à M. Andral et publié par M. de « Broglie ».

Le second article a pour titre « l'authenticité des *Mémoires* de Talleyrand » et est signé de M. Pierre Bertrand. C'est une réponse à l'article de M. Flam-

mermont. Le but que se propose M. Bertrand est de rendre justice à la probité de M. de Bacourt comme éditeur.

Comme M. Flammermont s'appuie sur MM. Aulard et Funck-Brentano, l'auteur de l'article discute les opinions de ces deux derniers. A M. Aulard, il oppose M. Sorel ; à la « source sûre » de M. Funck-Brentano, il oppose le témoignage de Mme de Martel.

M. Bertrand pense qu'il n'y a pas eu de manuscrit unique, mais une réunion de fragments dont chacun est relatif à un sujet déterminé.

Contrairement à M. Alfred Stern, M. Bertrand déclare que les récits dont Vitrolles a eu communication se retrouvent sans aucune contestation possible et sans aucune exception dans les *Mémoires*. N'y seraient-ils pas qu'il n'y aurait pas là une preuve de mutilation.

Quand Mme de Martel dit que M. de Bacourt « classait, raccordait, copiait, M. Bertrand trouve abusif de donner au mot « raccorder » le sens d' « interpoler ». M. Pierre Bertrand conclut qu'il ne reste rien de toutes les accusations portées contre la probité et la fidélité de M. de Bacourt comme éditeur.

D'autre part, M. Paul Bailleu publie dans l'*Historische Zeitschrift* (vol. 68, 1re livr.) un article sur les deux premiers volumes des *Mémoires* de Talleyrand. En ce qui concerne leur authenticité, l'auteur croit que, dans les détails, on ne peut ni la démontrer ni la nier ; on ne peut pas davantage prouver que Bacourt n'a pas rayé de ci de là un certain nombre de passages.

Mais on ne peut nier que les opinions qui dominaient au début de la Restauration n'aient exercé une influence sur la forme des *Mémoires*. M. Paul Bailleu pense avec M. Funck-Brentano que Talleyrand était avant tout un homme du XVIIe siècle. M. Paul Bailleu relève diverses méprises que commet Talleyrand ; il lui reproche son ingratitude envers Mme de Staël.

Allemagne. — Un jeune historien allemand, M. Cartellieri, a entrepris l'étude complète de la vie de Philippe II Auguste. Dans un article publié dernièrement par la *Revue historique*, M. Cartellieri a prouvé que Philippe-Auguste était né à Paris en 1165, et non à Gonesse. L'auteur donne aujourd'hui en brochure, l'histoire des premières années de Philippe-Auguste, de 1165 à 1180 ; l'étude contient une esquisse de la situation de l'Europe et des relations entre la papauté, le roi de France, le roi d'Angleterre et l'empereur d'Allemagne.

En 1170, le pape se sentait très menacé s'il perdait l'appui de la France, si Louis VII s'alliait avec Frédéric Ier. En 1173, il fut même question de marier Philippe-Auguste avec une fille de Frédéric.

Autriche. — Nous recevons du P. Bernard Duhr, les trois premières livraisons d'un ouvrage important qui doit devenir une contribution à l'étude de la civilisation, sous le titre un peu singulier de *Jesuitenfabeln*, « fausses légendes sur les Jésuites ».

L'étude de M. Bernard Duhr est intéressante à un double point de vue ; d'abord, il applique les règles de la critique historique la plus sévère à l'analyse de toutes ces légendes, d'après lesquelles les Jésuites auraient non seulement contribué à l'empoisonnement du pape Clément XVI, mais auraient été les instigateurs de la guerre de Trente ans, de la Saint-Barthélémy, et — de la Révolution française. Les questions diplomatiques auxquelles l'auteur applique ses

règles de critique sont particulièrement la fameuse affaire de la confession générale de Marie-Thérèse, l'empoisonnement du pape Clément XVI, les intrigues à la cour de Jacques II. Macaulay et Ranke, ayant accusé le père Ed. Patri d'avoir été la cause, principale peut-être, de la chute des Stuart, le P. Duhr montre qu'aucun document, ni aucune preuve, si ce n'est des pamphlets d'auteurs obscurs, n'a été apportée à l'appui des dires de ces historiens.

Le même auteur a écrit une étude très complète sur *Pombal, son caractère et sa politique* (chez Herder à Fribourg en Br.), d'après les rapports de l'ambassadeur autrichien, tirés des archives secrètes de la cour et de l'État à Vienne. Les historiens qui ont fait de Pombal une espèce de Richelieu portugais trouvent dans le P. Duhr un contradicteur décidé. Pombal a été, d'après l'auteur, un autocrate dans toute la force du terme. L'auteur consacre un chapitre particulier à l'action diplomatique exercée près du Portugal, en faveur des ressortissants de l'empire d'Allemagne, par l'ambassadeur de l'empereur (1768-1807).

Belgique. — M. Charles Woeste, ancien ministre de la justice, a publié à la fin de l'année dernière, une brochure intitulée : *La Neutralité belge; la Belgique et la France.* Il y a lieu de noter les chapitres relatifs à la neutralité de la Belgique et à la Monarchie de Juillet, à la République de 1848, au second Empire et à la troisième République, qui donnent un résumé des relations diplomatiques de la France et de la Belgique depuis 1830.

Signalons l'article de M. Rolin-Jaequemyns paru dans la *Revue de droit international*, sous le titre ; « Quelques mots encore sur l'acte général de la Conférence de Bruxelles et la répression de la traite ». L'auteur commente les opinions de M. Arthur Desjardins et du Dr Ferdinand Leutner.

Dans la même revue, M. Louis Olivi publie un article fort curieux sur la « Cessation de la force obligatoire des traités internationaux ». Nous ne suivrons pas l'auteur dans son examen des opinions de Bynkershoek, Wolf, Pinheiro Ferreira, de Martens, Casanova Brusa, Hautefeuille, Bielfeld, del Bon, Bluntschli, Jellinek, Schmalz, Sandona, Pertile. M. Louis Olivi pense que « la force obligatoire des traités cessera *rebus mutatis* dans le cas seulement « où le changement des circonstances rentrera de quelque façon dans le domaine « propre du droit nécessaire, ou si le changement en question a été regardé, d'une « manière expresse ou tacite, par les États contractants, à l'époque de la conclu- « sion du traité, comme une cause de résiliation ou d'extinction de ce dernier ».

Italie. — *Istitucioni scolastiche in Turchia, par Mario Mandalari* (Rome, imprimerie diplomatique et consulaire). L'ouvrage est dédié à M. F. Bonghi, président de l'Association nationale *Dante Alighieri* et membre de notre Société. L'auteur jette un coup d'œil des plus intéressants sur les caractères de l'instruction publique en Turquie, sur les écoles du gouvernement et de l'empire ottoman, et fait un tableau complet des différentes institutions scolaires se rattachant aux nombreuses sociétés chrétiennes et israélites de l'Empire, et termine par un tableau détaillé de toutes les écoles italiennes créées en Turquie.

Luxembourg. — La section historique de l'Institut royal grand-ducal de Luxembourg vient de publier trois volumes qu'il est utile de signaler à cause des nombreux renseignements qu'ils offrent pour l'histoire internationale. Le tome

XXXIX renferme l'analyse du cartulaire du prieuré de Marienthal (2e volume), dressée par M. le docteur Van Werveke ; le tome XLI contient une étude sur les chartes luxembourgeoises du moyen âge, du même auteur, renfermant l'indication des sources locales et étrangères dans lesquelles sont conservés les documents relatifs au grand-duché ; cette étude trouve son complément dans un excellent travail de M. Bonnardot sur les archives de l'État de Luxembourg. Quelques documents tirés des archives de Meurthe-et-Moselle et d'archives privées, par M. Léon Germain, méritent également d'être signalés. Le tome XLII (1re livraison), enfin, est consacré à un travail considérable rédigé en allemand par MM. L.-J. Zelle et A. Knaff, sur les opérations militaires des Français dans le Luxembourg de 1794 à 1796, et dont les sources ont été principalement puisées dans les archives impériales de Vienne. Un plan de Luxembourg et une carte montrant la marche des armées républicaines accompagnent ce dernier travail.

Russie. — M. Brückner vient de publier la 3e partie (5e volume) des matériaux destinés à servir à la biographie du comte Panine (Materiali dlia Jisneopisania Grafa Nikiti Petrovitcha Panina, 1770-1837, Saint-Pétersbourg, imprimerie de l'Académie impériale des sciences, 1891).

Cette partie du rapport de M. Brückner a trait à la période d'octobre 1799 à mars 1801, durant laquelle Panine, rappelé de Berlin où il occupait le poste de ministre plénipotentiaire, fut préposé, par le tsar Paul Ier, aux fonctions de vice-chancelier (ministre des Affaires étrangères) dans le cabinet de Rostoptchine. Panine, jeune encore, fit preuve dans cette haute situation de qualités d'homme d'État, qui provoquèrent la jalousie de Rostoptchine; il ne pouvait se résigner au rôle de « commis de bureau » qu'on voulait lui imposer; il avait en outre, aux yeux du tsar Paul Ier, le défaut capital d'être « un Romain... pédant, systématique et méthodique ». La disgrâce qu'il redoutait, aux premiers jours de son ministère, ne tarda pas à l'atteindre. Dès que Paul Ier prêta une oreille complaisante aux avances de Bonaparte, Panine, ennemi acharné de la Révolution française qu'il appréciait avec les yeux d'un émigré français, suivant l'expression de Rostoptchine, fut relevé de ses fonctions et exilé dans ses terres.

M. Brückner a recueilli la plupart des correspondances officielles et confidentielles, échangées à cette époque entre Panine et les représentants russes auprès des principales cours européennes. Rien de plus curieux que ces lettres, écrites en français pour la plupart, qui nous donnent de piquants détails « sur la tyrannie » qui « est à son comble en Russie », au point « qu'il suffit d'avoir un caractère noble pour donner de l'ombrage et s'exposer à des avanies » ; sur « l'humeur du maître qui décide tout, en administration comme en politique » ; sur les ordres contradictoires qui sortent « de la marmite de Gatchina, etc. »

Aussi Panine pouvait-il écrire au baron de Krüdener, son successeur à l'ambassade de Berlin : « Nous sommes ici de pauvres galériens... Je lutte contre « le torrent; mes forces s'épuisent, et il m'entraînera bientôt au fond de quel- « que village obscur ».

L'éloignement du ministre disgrâcié ne fut pas d'ailleurs de longue durée. La mort tragique de Paul Ier lui permit de fournir une nouvelle carrière politique, que M. Brückner nous expliquera dans son prochain volume.

Suède. — Notre correspondant, S. E. M. de Burenstam, a publié dernièrement un petit livre sur le voyage de la *Reine Christine de Suède à Anvers et à Bruxelles* (1654-1655), fort agréable comme forme et comme fond (chez Vromant, Bruxelles), qui contient un certain nombre de hors-d'œuvres diplomatiques et quantité de détails sur la vie de Christine, pendant son séjour en Belgique. L'auteur atteint ainsi son but, qui était de mettre en lumière certains menus faits que les nombreuses publications consacrées à la reine Christine avaient négligés.

Suisse. — Les fêtes du sixième Centenaire de la Confédération suisse et du Jubilé sept fois séculaire de la fondation de la ville de Berne, célébrées avec éclat l'an passé, ont provoqué l'éclosion d'une quantité de volumes, brochures et souvenirs de toute nature, dont quelques-uns relèvent de l'histoire générale. En donner une nomenclature complète dépasserait le but de cette chronique ; nous nous bornerons à signaler les publications qui peuvent intéresser la *Société d'histoire diplomatique* et traitent de sujets plus généraux que les traditions locales ou les hauts faits de tel ou tel héros.

La première place est due aux deux volumes édités par ordre du Conseil fédéral en mémoire de la première alliance helvétique ; la valeur de ces productions officielles est très inégale ; tandis que le Dr W. OEchsli a traité des *Origines de la Confédération suisse* [1] avec sa compétence habituelle et sa profonde érudition, M. C. Hilty a rédigé avec une légèreté sans pareille, un exposé des *Constitutions fédérales* [2] ; que voilà un pauvre livre ! Sous prétexte de mettre l'histoire à la portée de tous, l'auteur s'est livré, comme on l'a fort bien dit, à d'aventureuses combinaisons qui n'ont rien de commun avec la réalité des faits et offensent toutes les règles de la critique historique ; la partie la plus heureuse du volume est la reproduction en fac-similé de la fameuse charte d'alliance de 1291, reproduction à laquelle M. Hilty est étranger du reste. C'est peu de chose pour un volume de 500 pages ; œuvre de politicien en somme, et rien de plus !

Le livre de M. OEchsli est infiniment précieux ; écrit sous une forme un peu lourde peut-être, il est fort bien conçu et renferme un régeste du plus haut intérêt. C'est un ouvrage en quelque sorte définitif, qui met chaque chose à sa place, détruit certaines légendes et jette une lumière abondante sur les premiers temps des Waldstätten, l'établissement de leur droit coutumier, les relations qu'ils nouèrent avec les villes voisines, et leurs rapports, peu cordiaux comme l'on sait, avec l'Autriche. L'obscurité dans laquelle se trouvaient bien des faits, est ainsi dissipée et donnera lieu dorénavant à moins de querelles.

En dehors des sphères officielles, M. le curé von Ah a rassemblé les différents traités d'alliance des cantons suisses, de 1291 à 1513, et en a formé un intéressant recueil [3] qui sera lu et consulté avec profit. M. le Dr Strickler a raconté en un volume extrêmement concis, mais bien rédigé, toute l'histoire politique de la Suisse. Si-

[1] Berne, 1891, in-8.

[2] Neuchâtel, 1891, in-8. L'édition originale de ces deux volumes est en allemand, celui de M. Hilty a été, en outre, traduit en italien.

[3] J. J. von Ah. *Die Bundes-Briefe der alten Eidgenossen.* 1291-1513. Einsiedeln, 1891, in-8, édité par la Société historique des cinq cantons primitifs.

gnalons encore une nouvelle édition, mise à jour, de l'excellente notice de M. le professeur P. Vaucher, sur les *Commencements de la confédération suisse* [1] et l'élégant volume-souvenir de la Société historique de Bâle [2] renfermant, entre autres, un intéressant article de M. F. Fäh intitulé *Die Exemtion der Schweiz nach dem westfälischen Friedenscongresse und die zweite eidg. Abordnung* 1649-1651, très précieux pour l'histoire diplomatique du XVIIe siècle.

Le Jubilé de Berne nous a valu un magnifique in-4° consacré à la gloire de la vieille République et orné de planches et de cartes qui en augmentent encore la valeur. Les différentes phases de la formation du territoire bernois y sont longuement et savamment racontées par le Dr Blösch, et il y a, dans cette remarquable étude, plus d'un détail à glaner pour l'histoire générale. D'autres auteurs ont décrit les usages, les mœurs et les traditions de la ville fédérale. M. W. F. de Mülinen a publié une simple *Histoire de Berne* [4], qui, pour être très abrégée, n'en est pas moins un livre de fond, où les rapports de cette ville avec les Zähringen, les comtes de Savoie, les Habsbourg, les Bourguignons, les Français, sont très habilement mis en lumière.

M. Œchsli, dont nous parlions plus haut, a publié il y a quelque temps déjà, un petit ouvrage [5] qui contient, avec deux mémoires importants d'histoire locale, une savante appréciation du grand ouvrage de Sybel sur la fondation de l'empire allemand et, spécialement, du chapitre que cet auteur, peu impartial, a consacré à la question de Neuchâtel et au conflit prusso-suisse de 1856. Il importe de ne pas négliger ce mémoire dont l'auteur relève en termes, quelquefois très vifs, les erreurs de M. de Sybel, qui semble être resté dans l'ignorance la plus complète de pièces et de faits nécessaires à l'intelligence de son sujet.

J. MAYOR.

P. S. — Nous recevons une lettre de notre éminent collègue et collaborateur, M. l'archimandrite N. Doutchitch qui nous signale (p. 496 de la *Revue*, année 1891), dans l'article de M. Georgevitch, une erreur d'impression, que nos lecteurs auront d'eux-mêmes rectifiée. Il s'agit de villages, près de l'Ouvatz, réclamés au nom de la Serbie, par M. Ristitch. Il semblerait, d'après le *lapsus* d'imprimerie signalé, que ces villages (Chtitkavo, Troudovo, Tissovitsa, Débélia, Zviertsi, Bojetitchi, Boukovik et Lepoïevitchi) portaient le nom de M. Doutchich. Au lieu de *tels que*, il faut lire *dus à* ; en effet, c'est M. l'archimandrite Doutchich qui les a bravement conquis, mais on ne leur a pas donné son nom.

Quant au qualificatif de *heydouk*, employé par M. le baron d'Avril (6e année, p. 143), nous sommes bien à notre aise pour assurer qu'il a été employé dans un sens très favorable vis-à-vis du courageux archimandrite qui, après avoir été le chef populaire de l'insurrection d'Herzégorine en 1861, et avoir combattu en 1862, en 1876-78, est revenu à ses études comme bibliothécaire de la bibliothèque Nationale de Belgrade, vice-président du conseil supérieur de l'Instruction publique et du tribunal ecclésiastique, président de la *Société savante* de Serbie, et notre excellent collaborateur.

[1] Lausanne, 1891, in-8.

[2] *Denkschrift der historischen und antiquarischen Gesellschaft zu Basel zur Erinnerung an den Bund der Eidgenossen vom 1. Aug.* 1291. Bâle, 1891, in-8.

[3] *Festschrift zur VII. Säkularfeier der Gruendung Berns.* 1191-1891. Berne, 1891, in 4.

[4] Berne, 1891, in-12. Traduite de l'allemand.

[5] Dr W. Œchsli. *Bausteine zur Schweizergeschichte*, Zurich, 1890, in-8.

RÉPUBLIQUE ARGENTINE

MINISTERIO DE RELACIONES EXTERIORES. — **Boletin mensual.** — *Octobre.* — Circular al Cuerpo Diplomático relativa à las licencias de los Secretarios y demás empleados de las legaciones. — Circular al Cuerpo Diplomático sobre ajuste de sueldos de acuerdo con la ley de 21 de Agosto de 1856. — Carta Autógrafa de la Junta de Gobierno provisorio de Chile, acreditando al señor Adolfo Guerrero E. E. y M. P. cerca del Gobierno Argentino.

FRANCE

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — **Documents diplomatiques.** — *Première partie.* **Dénonciation des traités de commerce expirant le 1er février 1892** : 14 pièces et annexes (circulaires du ministre des Affaires étrangères, lettres et dépêches de MM. Ribot, Bourée, Cambon, Legrand, le prince de Chimay, le duc de Tetuan, Hartsen, Barboza du Bocage, Millet, le comte de Lewenhaupt, Due, Lardy, de Savignies, du président de la Confédération helvétique et annexes). — *Deuxième partie.* **Application du nouveau tarif douanier et prorogation de certaines clauses des traités dénoncés** : Belgique, 10 pièces et annexes ; Espagne, 47 pièces et annexes ; États-Unis, 3 pièces ; Grèce, 15 pièces et annexes ; Pays-Bas, 11 pièces ; Portugal, 12 pièces ; Suède et Norwège, 6 pièces et annexes ; Suisse, 23 pièces et annexes.

GRANDE-BRETAGNE

PARLIAMENTARY. — **Turkey.** N° 6. Affairs in the East. Further correspondence. — **Cyprus.** Affairs and finances of. Further correspondence. — **East India.** Orakzai and Black Mountain expeditions. Correspondence. — **Turkey.** N° 5. Affairs of Crete. Further correspondance.

BIBLIOGRAPHIE

FRANCE

ANNALES DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — *Cinquième législature. — Débats parlementaires.* — Session ordinaire de 1891. T. 2. 2 vol. in-4 à 3 col. Première partie 800 p. ; deuxième partie, p. 801 à 1531. — *Documents parlementaires.* — T. 34. Session ordinaire de 1891. T. 2 ; du 9 mars au 15 juillet 1891. In-4°, 891 p. *Paris, imp. des journaux officiels.*

ANNALES DU SÉNAT. — *Débats parlementaires.* — Session ordinaire de 1891. T. 31 : du 27 avril au 18 juillet 1891. In-4 à 3 col., 551 p. *Paris, imp. des journaux officiels.*

BIBLIOTHÈQUE DE L'ÉCOLE DES CHARTES. — *Juillet-août.* — **Comte de Mas-Latrie** : Pacte pour la paix et le commerce entre la République de Venise et l'émir de Milet en Asie-Mineure. — **P. M. Perret** : Documents relatifs aux rapports de François Philelphe avec François Sforza.

CORRESPONDANT. — *10 novembre et 10 décembre.* — **Ed. Frémy** : Lamartine diplomate (suite). — *10 décembre.* — **J. Darcy** : La neutralité de la Belgique ; l'ambassade de M. de Talleyrand à Londres. — **A. de Chenclos** : Don Pedro.

NOUVELLE REVUE. — *1er janvier.* — **Fr. Loliée** : Don Pedro II d'Alcantara, empereur du Brésil. — *15 janvier.* — **Mis de Castellane** : République et laïcisme ; la révision du Concordat. — **G. Mary** : Une lettre de Napoléon.

REVUE DE BRETAGNE, DE VENDÉE ET D'ANJOU. — *Novembre.* — **J. Trévédy** : Anglais et Espagnols en Bretagne en 1594 (fin).

REVUE DE GÉOGRAPHIE. — *Novembre.* — **A. de Rochas** : Projet d'une carte politique de l'Europe par Vauban en 1706.

REVUE HISTORIQUE. — *Janvier.* — **J. Flammermont** : Le manuscrit des Mémoires de Talleyrand. — *Mars.* — **A. Giry** : Études de critique historique. Histoire de la diplomatique. — **Cte J. du Hamel de Breuil** : Le testament politique de Charles V de Lorraine. Première partie. — **Alfred Stern** : Le manuscrit des Mémoires de Talleyrand. — **Pierre Bertrand** : L'authenticité des Mémoires de Talleyrand.

REVUE DES DEUX MONDES. — *15 décembre.* — **A. Leroy-Beaulieu** : La papauté, le socialisme et la démocratie. — **Ern. Lavisse** : Le grand Frédéric avant l'avènement ; le séjour à Neu-Ruppin. — *1er janvier.* — **G. Valbert** : Charles Pictet de Rochemont et sa correspondance diplomatique. — *15 janvier.* — **Duc de Broglie** : La paix d'Aix-la-Chapelle ; les préliminaires du congrès.

REVUE MENSUELLE DU MONDE LATIN. — *Janvier.* — **Funck-Brentano** : La guerre future. — *Janvier et février.* — **H. Le Noir** : L'empereur du Brésil Don Pedro II.

SÉANCES ET TRAVAUX DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES. — *Décembre.* — **Em. Bourgeois** : Alberoni, Mme des Ursins et la reine Elisabeth Farnèse.

Boislisle (A. de). — Mémoires de Saint-

Simon. *Nouv. éd.*, collationnée sur le manuscrit autographe, augmentée des additions de Saint-Simon au journal de Dangeau et de notes et appendices, et suivie d'un lexique des mots et locutions remarquables. T. 8. In-8, 721 p. *Paris, Hachette.*

Boissonnade (P.). — Les Archives de Navarre à Pampelune et les Archives de Castille au château de Simancas. In-8. 38 p. *Paris, Leroux.*

Broglie (duc de). — Mémoires du prince de Talleyrand. Publiés avec une préface et des notes. T. 4. In 8, 505 p. et portrait. *Paris, C. Lévy.*

Id. — Translated by Mrs. Angus Hall. Memoirs of the Prince de Talleyrand. In-8, 328 p. Vol. IV. Portrait. *New-York. G. P. Putnam's Sons.*

Cartellieri (A.). — Philipp II, August von Frankreich bis zum Tode seines Vaters (1165-1180). Ein Beitrag zu seiner Biographie. In-8, 32 p. *Berlin, Mayer u. Müller.*

Chauveau. — Le Droits de gens dans les rapports de Rome avec les peuples de l'antiquité. In-8, 57 p. *Paris, Larose et Forcel.*

Id. — Le Droit des gens, ou Droit international public. Introduction (notions générales, historique, méthode). In-8, 187 p. *Paris, Rousseau.*

Craig (Hugh). — Napoleon Bonaparte, soldier and statesman, emperor and exile. In-8, 183 p. *New-York, George Routledge and sons.*

Darcy (J.). — L'ambassade de M. de Talleyrand à Londres, d'après ses mémoires et sa correspondance. In-8, 28 p. *Paris, de Soye et fils.*

Ebeling (A.). — Napoleon III. u. s. Hof. Denkwürdigkeiten, Erlebnisse u. Erinnergn. a. d. Zeit. d. 2 franz. Kaiserreichs 1851-1870. 1. Bd. *Köln, A. Ahn.*

Funck-Brentano (Frantz). — Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France. Paris. Bibliothèque de l'Arsenal. T. IX. Archives de la Bastille. Prem. fasc. In-8, LXXIX-273 p. *Paris, Plon, Nourrit et Cie.*

La Ferrière (H. de). — La Saint-Barthélemy (la veille, le jour, le lendemain) In-8, IX-289 p. *Paris, C. Lévy.*

Id. — Lettres de Catherine de Médicis. T. 4 (1570-1574). In-4, CCVIII-391 p. *Paris, Hachette.*

*** — La mission de Péron de Baschi à Venise, d'après des documents vénitiens (1493). In-8, 14 p. *Nogent-le-Rotrou, Daupeley-Gouverneur.*

Lot (F.). — Les Derniers Carolingiens; Lothaire, Louis V, Charles de Lorraine (954-991). In-8, XLVIII-479 p. *Paris, Bouillon.*

Mahé de la Bourdonnais. — Mémoires historiques de B.-F. Mahé de La Bourdonnais, gouverneur des îles de France et de la Réunion. *2e éd.* In-18, XII-328 p. *Paris, Savine.*

Mavidal (J.) et **E. Laurent.** — Archives parlementaires de 1787 à 1860. Recueil complet des débats législatifs et politiques des Chambres françaises, imprimé par ordre du Sénat et de la Chambre des députés. 2 vol. in-8 à 2 col. 1re série (1787 à 1799), t 37, du 2 au 28 janvier 1792, 799 p.; 2e série (1800 à 1860), du 19 février 1833 au 9 mars 1833, 796 p., 2e série, T. 79, du 18 janvier 1833 au 18 février 1833. In-8, 800 p. T. 81 : du 9 mars au 30 mars 1833. In-8, 776 p. *Paris, P. Dupont.*

Noguères. — Des progrès du droit international public au XIXe siècle, discours prononcé à l'audience solennelle de rentrée de la cour d'appel de Chambéry, le 16 octobre 1891. In-8, 51 p. *Chambéry, imprimerie nouvelle.*

Radeval (J. de). — Politique internationale. 1892. France, Allemagne et Tonkin. In-8, 22 p. *Paris, Chamerot et Renouard.*

*** — Rapport sur les travaux de la commission des archives diplomatiques pendant les années 1889 et 1890. In-8, 31 p. *Paris, Imp. nationale.*

Rousset (Camille). — Souvenir du maréchal Macdonald, duc de Tarente. Deux portraits. In-8 XCVI-423 p. *Paris, Plon, Nourrit et Cie.*

Ruble (baron de). — Histoire universelle, par Agrippa d'Aubigné. Edition publiée pour la Société de l'histoire de France. T. 5 (1576-1579). In-8, 398 p. *Paris, Laurens.*

Saint-Amand (I. de). — Marie Antoinette and the downfall of royalty. Trans. by Elisabeth Gilbert Martin. With Portrait. In-8, 400 p. *London, Hutchinson.*

Sorel (Albert). — L'Europe et la Révolution française. 4e partie : Les limites naturelles, 1794-1795. In-8, 492 p. *Paris, Plon, Nourrit et Cie.*

Soulange-Bodin (A.). — Le Pacte de famille. Louis XV et Ferdinand VI. In-8, 75 p. *Paris, Hennuyer.*

Stephens (H. M.). — A history of the French Revolution. Vol. 2. In-8, 546 p. *London, Longmans.*

Zeller (B.). — La minorité de Louis XIII, Marie de Médicis et Sully (1610-1612), étude nouvelle d'après les documents florentins et vénitiens. In-8, XXX-394 p. *Paris, Hachette.*

Id. — La Ligue de Cognac ; Sac de Rome ; Paix des dames ; Charles-Quint en Italie et en Allemagne (1527-1586). Extraits de Du Bellay, etc. In-16, 191 p. *Paris, Hachette et Cie.*

ALLEMAGNE

GESCHICHTE DER EUROPAEISCHEN STAATEN. — Gotha, F. A. Perthes. — *52. L. 2. A.* — **M. Brosch** : Geschichte von England, 1. Bd. — *53. L. 1. A.* — **J. Dierauer** : Geschichte der schweizerischen Eidgenossenschaft, 2. Bd. (bis 1516).

HANDBUCH D. ÖFFENTL. RECHTS D. GEGENWART IN MONOGRAPHIEN. — Hrsg. v. H.

Marquardsen. 4. Bd. — *V. Abth.* **M. Vauthier** : Das Staatsrecht d. Kgr. Belgiens. — *VII.* **E. Brusa** : Das Staatsrecht d. Kgr. Italien.

Historische Zeitschrift. — *68. B. 1. Hft.* — **Paul Bailleu** : Talleyrand's Memoiren.

Geschichte, allg., in Einzeldarstellgn. Hrsg. v. W. Oncken. 4. Hauptabth. 5. Thl. u. 6. Thl. 2. Bd. Berl., Grote. 5. — **F. Bamberg**. Geschichte d. oriental. Angelegenheit im Zeitraume d. Pariser u. d. Berliner Friedens. — 6. **W. Oncken** : Das Zeitalter d. Kaisers Wilhelm. 2. Bd.

Geschichte der europaeischen Staaten. Hrsg. v. A. H. L. Heeren, F. A. Ukert u. W. v. Giesebrecht. 53. Lfg. 2. Abth. *Gotha, F. A. Perthes.* **A. Huber** : Geschichte Oesterreichs.

Monumenta Germaniae historica inde ab a. Chr. D usque ad a. MD, edidit societas aperiendis fontibus rerum germanicarum medii aevi, Epistolarum tomi I, pars II. *Berlin. Weidmann.* — **L. M. Hartmann** : Gregorii I papae registrum epistolarum. Tomi I pars 2. Libri V — VII.

Osnabruecker Geschichtsquellen. — *1. Bd.* — **F. Philippi u. H. Forst** : Die Chroniken des Mittelalters.

Preussische Staatsschriften a. d. Regierungszeit König Friedrichs II. Hrsg. v. H. v. Sybel u. G. Schmoller. 5. Bd. — **O. Krauske** : Der Beginn d. siebenjähr. Kriegs. *Berlin, A. Duncker.*

Publicationen a. d. k. preuss. Staatsarchiven. — Veranlasst u. unterstüzt durch d. k. Archiv-Verwaltg. — *49. Bd. Lpzg. Hirzel.* — **E. Friedlænder** : Aeltere Univ.-Matrikeln. I. Univ. Frankfurt a. O. Personen- u. Ortsregister. 3. Bd.

Boehmer (J. F.). — Regesta imperia. V. Die Regesten d. Kaiserreichs unter Philipp, Otto IV, Friedrich II, Heinrich (VII), Conrad IV, Heinrich Raspe, Wilhelm u. Richard. 1198—1272. Nach d. Neubearbeitg. u. d. Nachlasse J. F. B.'s neu hrsg. u. ergänzt v. J. Ficker u. E. Winkelmann. 4. Lfg. od. III. Abth. 1. Lfg. 4. *Innsbrück Wagner.*

Forschungen, hohenzollerische. Jahrbuch f. d. Geschichte d. deutschen Kaiser- u. preuss. Königshauses. Hrsg. v. Ch. Meyer. 1. Jahrg. 2 Hfte. *Berlin, H. Lüstenöder.*

Gebhart (B.). — Handb. d. deutschen Geschichte. 2 Bde. *Stuttgart, Union.* I. Von d. Urzeit bis z. Reformation. — II. Von d. Reformation bis z. Frankfurter Frieden. Nebst e. Uebersicht über d. Ereignisse bis z. J. 1890.

Grünhagen (C.). — Schlesien unter Friedrich d. Grossen 2 Bd. 1757—1786. *Breslau, Koebner.*

Kohl (H. J.). — Fürst Bismarck. Regesten zu einer wissenschaftlichen Biographie d. 1. deutschen Reichskanzlers. 1. Bd. 1815-1871. *Leipzig, Renger.*

*** — Monumenta Germaniae historica inde ab a. D usque ad a. MD ed. societas aperiendis fontibus rerum germanicarum medii aevi. (Neue Quart-Asg.) Scriptorum qui vernacula lingua usi sunt tomi III pars 1. 4. *Hannover, Hahn.*

Roth v. Schreckenstein (K. H. Frhr.). — Philipp Christian Friedrich Graf v. Normann-Ehrenfels, kgl. württemberg. Staatsminister, geboren 1756 — gestorben 1817. Denkwürdigkeiten, aus dessen eigenhänd. Aufzeichngn. *Stuttgart, Kohlhammer.*

Tanera (C. J.). — Deutschlands Kriege v. Fehrbellin bis Königgrätz. 1. Bd. Deutschlands Misshandlg. durch Ludwig XIV (1672-1714). *München, Beck.*

AUTRICHE

Galicie, Bulletin international de l'Académie des sciences de Cracovie. — *Décembre.* — **S. Smolka** : La genèse de la Constitution du 3 mai. — **V. Czermack** : Rapport sur les travaux de la mission de Rome en 1890-91. — **A. Lewicki** : Archivalischer Reisebericht, Dresden, Danzig, Königsberg.

Feldzuege d. prinzen Eugen v. Savoyen. — (Geschichte d. Kämpfe Oesterreichs.) Hrsg. v. d. Kriegsgeschichtl. Abteilg. d. k. u. k. Kriegs-Archivs. 18. u. 19. Bd. (2. Serie, 9. u. 10. Bd.) (Mit 8 Beilagen z. 18., 19. u. 20. Bd.) *Wien, Gerold's S.* — **R Gerba** : Die Kämpfe d. Kaiserlichen in Sicilien u. Corsica 1717-1720 u. 1730-1732. 19. Poln. Thronfolge-Krieg Feldzug 1733 u. 1734.

Niederösterreichisches Urkundenbuch [Acta Austriae inferioris.] Hrsg. v. Vereine f. Landerkunde v. Niederösterreich. 1. Bd. — **J. Lampel** : Urkundenbuch d. aufgehob. Chorherrnstiftes Sanct Pölten. [Codex canonicorum S. Ypoliti.] 1. Tl.: 976—1367. *Wien, Seidel.*

*** — Triple-Alliance (la) et la Hongrie ; par Un patriote hongrois. In-8, 45 p. *Paris, Boutillier.*

Zwiedineck-Südenhorst (H. v.). — Erzherzog Johann v. Osterreich im Feldzuge v. 1809. *Graz, Styria.*

BELGIQUE

Revue de belgique. — *Octobre.* — **J. Carlier** : Talleyrand et la Belgique.

Revue de droit international et de législation comparée. — *N° 6.* — **G. Rolin-Jaequemyns** : Quelques mots encore sur l'acte général de la conférence de Bruxelles et la répression de la traite. — **F. H. Geffcken** : Incidents de droit international dans la guerre civile du Chili. — **L. Olivi** : D'un cas controversé de cessation de la force obligatoire des traités internationaux.

Woeste (Ch.). — La neutralité belge. La Belgique et la France. In-8, 85 p. *Paris, Savine.*

CHINE

Coltmann (Robt). — The Chinese : Their present and future. In-8, 212 p. *Philadelphie, F. A. Davis Co.*

DANEMARK

Detlefsen (H.). — Geschichte d. holstein. Elbmarschen. (In 4 Lfgn.) 1 Bd. Von d. Entstehg. d. Marschen bis zu ihrem Uebergange an d. Könige v. Dänemark, 1460. 1. Lfg. *Glückstadt, Verfasser.*

ÉTATS-UNIS

AMERICAN CATHOLIC QUARTERLY REVIEW. — *Janvier.* — **Mgr O' Reilly** : Nationalism, the conclave and the next pope.— **Mgr Schroeder** : American catholics and the temporal power of the pope. — **J. A. Mooney** : Pius IX and the revolution 1846-1848.

Moireau (A.). — Histoire des États-Unis de l'Amérique du Nord depuis la découverte du nouveau continent jusqu'à nos jours. T. 1er et 2. 2 vol. in-8. T. 1er : la Période coloniale, 588 p.; t. 2, les États-Unis de 1776 à 1800, 507 p. et carte. *Paris, Hachette et Ce.*

Schouler (James). — History of the United States of America under the Constitution, Vol. V. In-8, XVII-531 p. *New-York, Dodd, Mead et Co.*

Villeneuve (A). — Les États-Unis d'Amérique et l'émigration. In-8, VI-53 p. *Marseille, Imprimerie marseillaise.*

GRANDE-BRETAGNE

GOVERNMENT PUBLICATIONS.— **Calendars** : Calendar of State papers, Domestic series, of the Reign of Charles I., 1645-47. Vol. 21. Preserved in Her Majesty's Public Record Office. Edited by William Douglas Hamilton. — **Military** : Handbook of the Italian Army. Compiled from official publications by Colonel J. R. Slade. — **Chronicles** : A. Collection of the Chronicles and Ancient Histories of Great Britain, now called England. By John De Waurin, Lord of Forestel. Translated by Edward L. C. P. Hardy. From A. D. 1422 to A. D. 1431. — **Miscellaneous** : The Map of Europe by Treaty; Showing the various political and territorial changes which have taken place since the General Peace of 1814. With numerous maps and notes. Vol. 4. 1875 to 1891. By Sir Edward Hertslet, C. B., Librarian and Keeper of the Papers, Foreign Office.

Fyfe (H. H.). — Annals of our time : A record of events, social and political, home and foreign. Vol. 3, Pt. 1. From the date of the fiftieth anniversary of Queen Victoria to the end of the year 1890, 154 p. *London, Macmillan.*

Holmes (T. R. E.). — A history of the Indian mutiny. 4th ed., with 2 maps and 6 plans. In-8, 600 p. *London, W. Allen.*

Philippson (M.). — Histoire du règne de Marie Stuart. T. 2. In-8. 412 p. *Paris, E. Bouillon.*

Rosebery (Lord). — Pitt. (Twelve English statesmen.) In-8, 290 p. *London, Macmillan.*

Traill (H. D.). — The Marquis of Salisbury. (Queen's Prime Ministers.) In-8, 232 p. *London, Low.*

Whittaker (Thomas). — Brighter England and the way to it. With frontispiece. In-8, 328 p. *London, Hodder and Stoughton.*

SAINT-SIÈGE

Finke (H.). — Konzilienstudien z. Geschichte d. 13. Jahrh. Ergänzgn. u. Berichtign. zu Hefele Knöpfler « Conciliengeschichte » Bd. V. u. VI. *Münster, Regensberg.*

Mirbt (C.). — Die Wahl Gregors VII. *Marburg, Elwert's Verl.*

Pastor (L.). — The history of the Popes from the close of the Middle Ages. Edited by Frederick Ignatius Antrobus. 2 vols. In-8. *London, J. Hodges.*

Id. — Geschichte d. Päpste seit d. Ausgang d. Mittelalters. 1. Bd. Geschichte d. Päpste im Zeitalter d. Renaissance bis z. Wahl Pius. 2. Afl. *Freib. i/B., Herder.*

SUÈDE

Lamparter (E.). — Gustav Adolf, König v. Schweden, d. Befreier des evangelischen Deutschland. *Barmen, Wiemann.*

*** — La reine Christine de Suède à Anvers et Bruxelles, 1654-1655. In-8, 168 p. *Bruxelles, A. Vromant.*

Puaux (F.). — Histoire de l'établissement des protestants français en Suède. *Paris, G. Fischbacher.*

SUISSE

QUELLEN Z. SCHWEIZER GESCHICHTE. — Hrsg. v. d. allg. geschichtforsch. Gesellsch. d. Schweiz. *11. u. 12. Bd. Basel, Geering.* — **R. Luginbühl** : Aus Ph. A. Stapfer's Briefwechsel. 2. Bde.

Bernouilli (J.). — Acta pontificum helvetica. Quellen schweizerischer Geschichte aus dem päpstlichen Archiv in Rom, veröffentlicht durch die historische u. antiquar. Gesellschaft zu Basel. 1. Bd. 1198-1268. *Basel, Reich.*

Gobat (A.). — La République de Berne et la France pendant les guerres de religion, d'après des documents inédits. In-8, 242 p. *Paris, Gedalge.*

Muyden (B. van). — La Suisse sous le pacte de 1815. In-8, 563 p. *Lausanne, F. Rouge.*

TURQUIE

Mas-Latrie (Cte de). — Pacte pour la paix et le commerce entre la république de Venise et l'émir de Milet en Asie-Mineure. In-8, 4 p. *Nogent-le-Rotrou, Daupeley-Gouverneur.*

Le Gérant : E. JAMIN.

Laval. — Imp. et Stér. E. JAMIN, rue Ricordaine, 8.

DISCOURS DU PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ

A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 2 JUIN 1892

La variété et l'intérêt des communications que vous venez d'entendre attestent assez que les travaux de votre société répondent d'une façon chaque jour plus complète au but qu'elle s'est proposé et qui consiste, comme son nom l'indique, à suivre le rôle de la diplomatie dans l'histoire aux époques et sur les théâtres les plus divers. Et ce n'est pas seulement dans un jour comme celui-ci qu'elle donne en quelque sorte rendez-vous à ses collaborateurs de France et de l'étranger pour s'entretenir avec eux des résultats les plus curieux de leurs recherches, c'est dans tout le cours de l'année que par sa Revue trimestrielle, elle sert de lien entre eux et offre un lieu de rencontre et de réunion à des études, venues de points de départ et dirigées à des points de vue différents, dont le rapprochement donne lieu à des instructions utiles ou à des contrastes piquants.

Ce genre d'intérêt qui consiste à mettre en regard, dans un même recueil, des sujets qui par leur analogie ou leur opposition, s'éclairent et se complètent l'un l'autre, n'a pas manqué à notre Revue cette année pas plus que les précédentes. C'est ainsi que dans l'un des derniers numéros, nous avons pu faire figurer côte à côte les tableaux présentés avec des mérites divers par MM. Doniol et Thureau-Dangin sur l'action de la diplomatie française en Amérique en 1785 et en Italie en 1847, deux dates qui rappellent des souvenirs assurément fort dissemblables, mais qui ont pourtant ce point commun que les deux scènes se passent à la veille de grandes révolutions, dont la commotion se fait déjà sentir et sous la pression irrésistible d'un courant d'opinion qui force la main aux négociateurs.

C'est ainsi également que la *Revue* a pu mettre sous les yeux de ses lecteurs un exposé du rôle de la Serbie au congrès de Berlin, dû à la plume autorisée de M. Georgewitch et un travail consciencieux sur la confédération Balkanique de M. Engelhardt, éclairant ainsi d'une lumière nouvelle depuis leur début jusqu'à leur état actuel les questions que soulève l'organisation des provinces Danubiennes et qui, après avoir fait depuis un demi-siècle le tourment de tous les hommes d'État, leur causent aujourd'hui encore de légitimes inquiétudes. Le défaut de temps et d'espace nous empêche seul de rappeler ici d'autres écrits qui bien que d'une moindre étendue n'ont pas dû par des raisons diverses être moins appréciés.

Mais comment pourrais-je oublier le service éminent que notre collègue M. Boulay de la Meurthe a rendu cette année encore à la société, en continuant de mettre sous ses auspices la publication des précieux documents qu'il a recueillis sur la négociation du Concordat de 1801 ?

Une nouvelle série, qui est actuellement entre nos mains, se recommande par les mêmes qualités que j'ai déjà eu l'agréable obligation de constater dans notre dernière réunion, la conscience et l'intelligence des recherches, l'habileté à en mettre les résultats en ordre et en lumière, la lucidité des exposés historiques qui, placés à la tête de chaque pièce importante, en font comprendre le sens et apprécier la portée, l'art, en un mot, de faire d'une collection qui, en d'autres mains, paraîtrait aride et monotone, une lecture presque entraînante.

Ce second volume devait clore la publication. Mais la découverte inattendue de renseignements inédits ont fait prendre au travail de M. Boulay de la Meurthe des proportions auxquelles il ne s'attendait pas et un tome supplémentaire est devenu nécessaire, que son obligeant auteur offrait également de mettre à notre disposition. Nous étions menacés alors de souffrir de l'embarras des richesses : car un autre ouvrage était déjà désigné pour la distribution qui doit avoir lieu avant la fin de l'exercice courant, et vous comprendrez que nous ne pouvions ni en abandonner, ni en ajourner l'impression déjà commencée, quand

vous saurez qu'il aurait fallu, par ce retard, vous priver d'une œuvre due à notre savant confrère, M. Schefer. M. Boulay de la Meurthe a compris nos scrupules et a levé la difficulté d'une manière souveraine. Le troisième volume du Concordat paraîtra bien dès cette année, mais il sera imprimé à ses frais, bien que dans la forme aux mêmes conditions que les deux premiers, et portant, comme eux, l'estampille de la Société. Les sociétaires recevront donc en 1892 deux volumes au lieu d'un et sauront encore à qui ils doivent être reconnaissants de cette libéralité.

Dans le cours de cette savante étude, M. Boulay de la Meurthe ne pouvait manquer de se rencontrer à plus d'une reprise en face de l'homme célèbre dont le souvenir a si fort occupé l'attention publique, dans ces derniers temps, et a donné lieu à des controverses auxquelles votre président a été appelé à prendre part. Plus d'une des lettres qu'il publie porte la signature de Talleyrand. Le nom de l'ancien évêque d'Autun, devenu le ministre des relations extérieures du Premier Consul, se retrouve à toutes les lignes, sa personnalité est constamment mise en scène dans les dépêches des prélats chargés par le Saint-Siège de mener à fin la réconciliation de l'Église avec un pouvoir issu de la Révolution française. Lui-même, dans ses *Mémoires*, indique dans quelle mesure il participa à ces transactions auxquelles il devait par moment lui paraître étrange de se trouver mêlé. Mais il était dit que ce serait l'originalité caractéristique de sa vie si singulière que, pendant le cours de sa longue durée, aucune négociation importante n'a pu être engagée sans qu'on ait eu recours à lui et sans que sa main s'y soit fait sentir. Talleyrand s'est trouvé ainsi, durant plus d'un demi-siècle, le représentant de la diplomatie française dans ses phases et sous ses faces les plus diverses.

De plus, tandis que la diplomatie, dont le rôle est d'habitude caché dans un demi-jour, mène rarement à la gloire, Talleyrand est presque le seul qui ait pris ce chemin pour y arriver, et sa renommée, devenue très grande, est demeurée essentiellement et exclusivement diplomatique. Tout ce qui touche à sa mémoire

rentre donc dans la sphère de vos études. Aussi, quand une disposition que je n'avais pas cherchée m'a confié le soin de faire connaître ses souvenirs posthumes à la postérité, j'aurais eu mauvaise grâce et même éprouvé quelque scrupule à décliner une tâche qui se rattachait si naturellement au mandat que la bienveillance de votre conseil m'a conféré.

Aujourd'hui que cette œuvre est terminée et mise tout entière sous les yeux du public, je ne pense pas que, malgré les discussions qu'elle a suscitées, vous ayez à regretter de voir le nom de votre président inscrit à la première page. Se plaigne qui voudra de n'y avoir pas trouvé les révélations piquantes ou les confessions indiscrètes que s'en promettait une curiosité malsaine et mal avisée. La Société d'histoire diplomatique, qui ne cherche pas dans les documents qu'elle étudie ce genre de satisfaction frivole, n'est pas exposée non plus à ces déceptions.

Pour ceux qui pensent comme vous que, si la diplomatie n'a pas encore trouvé le moyen de faire régner entre les peuples cette concorde fraternelle qui n'a jamais existé depuis la sortie du paradis terrestre, c'est pourtant ce que la civilisation a imaginé de mieux pour empêcher la force de présider seule aux rapports internationaux, le récit détaillé de la vie de Talleyrand présente un intérêt d'un genre supérieur à tout autre. On y voit à plusieurs reprises le spectacle, qui n'est pas sans grandeur, de la raison parlant par la bouche d'un ambassadeur avec une autorité suffisante pour se faire écouter même dans des jours d'orage, et disputer à la victoire le droit de dicter les décisions suprêmes d'où dépend la destinée des États. Dans les premiers chapitres de ce testament politique, on a pu apprécier à l'aide de quelle dignité tranquille, Talleyrand, au congrès de Vienne, a su contraindre les conquérants de la France à lui réserver la place qui lui était due dans les conseils de l'Europe. Les nouveaux volumes consacrés à la négociation épineuse qui précède la formation du royaume de Belgique présentent, sous une forme moins dramatique et plus ingrate, un caractère qui, à la réflexion, n'est pas moins frappant.

Placée entre l'esprit révolutionnaire, qui menace de tout em-

porter tant en France que dans le midi de l'Europe, et les rancunes de la coalition antifrançaise de 1816 qui domine encore dans le Nord, la conférence de Londres dont Talleyrand est l'instigateur et l'âme réussit à contenir l'un par l'autre ces deux courants contraires dont la rencontre paraissait inévitable et, comme une résultante de ces deux forces opposées, elle fait sortir une royauté nouvelle dont la neutralité pacifique contient toutes les ambitions sans menacer aucun intérêt. Ce dernier résultat est obtenu après deux ans d'efforts, sans qu'aucune goutte de sang ait été versée, sans que la foi des traités ait reçu aucune atteinte et en s'astreignant à passer par toutes les filières des formalités de la chancellerie ; véritable tour de force d'habileté et de patience. Une monarchie dont l'acte de naissance est enregistré avec date certaine dans un protocole et qui cependant vit, prend racine et dure encore après soixante ans ! Voilà, il faut bien le convenir, le chef-d'œuvre unique en son genre de l'art consommé d'un diplomate.

Cette manière correcte et régulière d'opérer sans secousse une grande transformation politique, paraît encore plus remarquable quand on la compare aux procédés d'une autre nature, et à la vérité plus expéditifs, dont la génération qui a suivi Talleyrand a vu s'introduire l'usage. Depuis la conclusion du traité final qui a consacré la nationalité belge, plusieurs États nouveaux ont pris naissance et la carte de l'Europe a été remaniée en plus d'un sens et à plus d'une reprise. Mais quelle différence ! Pour réaliser ces changements que le cours du temps pouvait rendre désirables ou nécessaires, on ne s'est pas mis en peine de les concilier avec le respect des droits acquis et le ménagement des intérêts légitimes. On n'a pas pris soin de s'enquérir si on n'altérait pas par ces modifications entre des États rivaux ou voisins la relation proporrtionnelle des forces ; si grandir celui-ci ce n'était pas par là-même rabaisser celui-là, et mettre le faible à la disposition des entreprises ambi-tieuses du plus fort.

Ces sages précautions qu'avait dictées à nos devanciers une expérience séculaire, ont été traitées de surannées, et le nom même d'équilibre européen n'était plus prononcé qu'avec déri-

sion dans de nouvelles théories de droit public qui n'ont pas tardé de passer en application. Pour résoudre toutes les difficultés et mettre ordre à toutes les contestations, on s'est figuré un instant qu'il suffisait de deux formules d'un dogmatisme tranchant : consulter le vœu des populations, afin de se conformer au principe des nationalités. Bien entendu que ceux qui se sont hâtés de mettre ces maximes en pratique ont toujours pris soin, avant d'interroger les peuples, de se mettre en mesure de dicter eux-mêmes à leur gré les réponses à leurs questions. Bien entendu aussi qu'ils ont donné au mot vague de nationalité une acception assez élastique pour justifier ce qu'on aurait appelé autrefois des conquêtes et ce que, par un euphémisme qui a levé bien des scrupules, on a nommé simplement des annexions. Où ces docteurs ont conduit l'Europe, ce qui est advenu en définitive de ce respect des volontés et des sympathies nationales dont ils prétendaient être les représentants, demandez-le aux gémissements de l'Alsace asservie, et à la patrie mutilée de *Jehanne la bonne Lorraine*.

Les peuples aussi peuvent se demander s'ils n'étaient pas plus heureux et moins chargés, quand la souveraineté était répartie entre des États moyens se faisant l'un à l'autre des contrepoids naturels, que tombés comme ils sont aujourd'hui sous la main de deux ou trois grandes unités qui, se croyant toujours prêtes à entrer en bataille, luttent d'avance à qui disposera du plus grand nombre de soldats, et de la force la plus meurtrière des armes de tir ; et si cette nouvelle manière d'entendre l'équilibre européen n'est pas de nature à faire regretter un peu l'ancienne. Quand la lecture des *Mémoires* de Talleyrand ne servirait qu'à donner un commentaire, par malheur un peu tardif, à ces rudes leçons de l'expérience, elle ne serait pas encore sans fruit.

Duc de Broglie.

RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

L'année dernière, notre illustre président demandait, je ne sais trop pourquoi, à Bossuet, de revenir juger l'histoire. En vous parlant du premier de nos membres d'honneur que nous avons eu la douleur de perdre, S. M. dom Pedro II, Empereur du Brésil, je ne prendrai pas pour texte l'immortel tableau de « la mer tant de fois traversée et en des appareils si divers. » Le cadre serait ici plus grandiose. C'est du vaste Empire du Brésil qu'est venue l'explosion et elle a rejeté d'augustes princes à travers l'immense Océan. Mais M. le maréchal de Fonseca ne fut pas Cromwel. Il s'agit d'une révolution nouvelle, en dehors de nos savantes classifications ; elle a surpris l'Europe, et aujourd'hui encore j'éprouve quelque difficulté à la définir, comme aussi à définir la personnalité si spéciale de dom Pedro.

Dom Pedro, né sur le trône et constamment heureux, avait les traits d'un homme formé par l'exil ou l'adversité : simplicité extrême, bonté, longanimité... Il est le naturel même : aucun fard. Sans cesse, on sent l'homme. Par dessus tout, il aimait prodigieusement le travail. Il en a fourni, jusqu'au dernier moment, une somme incroyable, et je ne pense pas qu'il eût volontiers admis la fixation d'un maximum. M. Daubrée résume parfaitement son règne en deux mots : « Pour ce souverain, la première souveraineté semblait être celle de l'intelligence[1]. » Il mit, en effet, son orgueil à devenir le premier citoyen de son État. Il vivait de travail, de lecture, « mon *pabulum vitæ* », disait-il[2]. Son âme vibrait à toutes les impressions hautes. Poète ! musicien ! artiste ! passionné en particulier pour la Bible et pour

[1] Discours pour les obsèques de Dom Pedro.
[2] Lettre du 25 juillet 1890, à M. Daubrée.

Homère, qu'il savourait en hébreu, en grec [1] ; passionné pour Hændel : « Je l'ai souvent entendu avec l'âme [2] », et il n'oubliait pas les notes qui lui allaient *à l'âme* [3]. Cependant, il concentra l'effort de son intelligence sur les sciences exactes, et la nature même de son esprit le portait à tout apprécier mathématiquement, sauf à donner ensuite à la certitude matérielle une interprétation large et libre. Il dévorait les notes et les articles scientifiques, ceux surtout de l'Institut de France, au point de les réclamer impatiemment en cas de retard, et dans d'incessantes correspondances personnelles, il envoyait ses appréciations, ses réflexions. Les grands projets industriels, ceux, par exemple, qu'on a formés pour utiliser les forces motrices du Rhône et du Niagara, l'attiraient extrêmement. « J'attends avec impatience les renseignements sur l'énorme machine hydraulique, la chute du Niagara, un des grands témoins de la toute-puissance et science du Créateur [4]. » Et, parmi ce labeur ardu, technique, dans des lettres, toutes scientifiques, sur les tremblements de terre, sur les bolides, sur l'écorce terrestre...., çà et là éclate au bout de la plume un cri sur la puissance de l'homme et l'infini de Dieu. « La transformation des forces de la nature ainsi que l'unité de celle des corps est la tendance de mon esprit qui me fait admirer les deux grandes unités, Créateur et créé [5]... Je prendrai connaissance des expériences intéressantes de synthèse minérale de Friedel. Dieu a fait vraiment l'homme à son image [6]. » Ou bien il s'empare gaîment des hypothèses : « Je n'ai pas encore pu suivre Flammarion dans ses fantaisies, mais je m'y lancerais sans la plus petite crainte... Quoique les applications de

[1] « Je relis à présent l'*Odyssée*, en comparant l'original à la traduction barbare de notre confrère à l'Institut. Il n'y a presque pas d'auteur grec que je ne connaisse... » (Lettre du 15 juillet 1891, à M. Daubrée).

[2] Lettre du 1er avril 1891, à M. Daubrée.

[3] « Que ce nom de B... (la princesse B...n) m'a fait presque entendre son piano si différent de bien d'autres par ses notes admirables ! » (Lettre du 21 avril 1890 à M. Daubrée).

[4] Lettre du 19 janvier 1890, à M. Daubrée.

[5] Lettre du 26 avril 1891, à M. Daubrée.

[6] 14 juin 1890. à M. Daubrée.

l'extension de la vapeur m'intéressent beaucoup, vous savez que je ne songe qu'à l'électricité et à la différence de pesanteur pour aller partout... J'aime comme Flammarion le monde des fantaisies, quoique pour moi il ne soit que le manque des réalités [1].» Les découvertes de la science lui semblaient ainsi un hommage à Dieu. Il éprouvait ce sentiment, qui ressort si bien des recherches actuelles vers l'inconnu des infiniment petits et des infiniment grands, que l'homme se trouve pour ainsi dire placé sur un échelon. Et il cherchait à percevoir des réalités, en chrétien, en savant.

Ce savant, c'est tout l'Empereur.

L'opinion publique en Europe s'est habituée à ne voir en dom Pedro qu'un éminent voyageur, et l'on a presque universellement conclu que, souverain très constitutionnel, il laissait faire ses ministres et se désintéressait largement de la direction du pays. Au contraire, dom Pedro aimait autant l'autorité que le travail ; les plus petites affaires comme les plus grandes passaient par ses mains, et il leur donnait à toutes une solution extrêmement personnelle. Il se considérait comme le premier ouvrier du Brésil ; en présence d'un ample champ d'exploitation où la nature sollicite de toutes parts l'intervention de l'homme et où celui-ci n'avait encore à sa disposition que l'instrument vraiment rudimentaire de l'esclavage, l'Empereur envisagea les besoins les plus pressants. C'est parce qu'il s'identifiait au Brésil, qu'il se fit ingénieur, chimiste, hydraulicien, astronome... L'École des mines de Rio, le câble sous-marin, l'Observatoire de Rio, et dernièrement un Institut Pasteur, voilà, on le sait, ses créations chéries, personnelles, auxquelles il concourait largement de ses deniers et de son travail, qu'il suivit jusqu'à son dernier jour du regard le plus paternel. Il créa aussi à Rio un grand collège secondaire qu'il décora de son nom, dont il se fit l'inspecteur ; on l'y voyait sans cesse, il se donnait le plaisir d'arriver à l'impromptu au milieu des examens... Et lorsqu'ainsi dans les écoles secondaires et supérieures, il avait distingué un

[1] 18 février 1890.

jeune homme d'avenir, il le prenait personnellement sous son égide, l'envoyait à ses frais en Europe, lui donnait, de sa main, des lettres de recommandation pour ses amis. Il a constitué au Brésil un vrai état-major d'hommes distingués.

Remplit-il bien de la sorte le rôle d'un Empereur ? Une nation vit-elle surtout par les sciences exactes, et ne se prépare-t-on pas des repentirs en exagérant leur place ? Le cœur et l'âme d'un peuple n'appellent-ils pas des croyances, une littérature, des arts ? L'armée ne répond-elle point à un besoin de gloire ? Les intérêts privés des détenteurs du sol n'ont-ils pas droit à une large représentation ? La souveraineté intellectuelle, surtout trop scientifique, répond-elle à tout ? Questions délicates ! Mais, ici, l'équité nous oblige à tenir compte de l'état spécial du Brésil, dont l'avenir réside dans la richesse du sol, et qui doit, avant tout, apprendre à l'exploiter. Sous ce rapport, le long règne de don Pedro a abouti à d'immenses bienfaits. En trente-six heures de sleeping-car, on va aujourd'hui de Rio à Saint-Paul, alors que le Mis de Barral pourrait nous raconter qu'en 1873, ayant l'honneur de faire avec Mgr le comte d'Eu ce même trajet par terre, il lui fallut huit bonnes journées de mules parmi des fondrières. Je laisse, à cet égard, la parole aux statisticiens qui ont parfois leur éloquence....

Mais peut-on, Messieurs, passer sous silence un fait majeur, un souvenir brûlant : l'abolition de l'esclavage ? Le 3 mai 1888, la princesse régente disait, en ouvrant le Parlement brésilien : « Alors que l'intérêt privé lui-même travaille spontanément à délivrer le Brésil du malheureux héritage que les nécessités de l'agriculture avaient maintenu, je compte que vous n'hésiterez pas à effacer du droit national l'unique exception qui contraste avec l'esprit chrétien et libéral de nos institutions. »

En Europe, un immense applaudissement accueillit ces admirables paroles. Sur son lit de douleur, à Milan, dom Pedro les reçut avec enthousiasme. Léon XIII envoyait à la régente la Rose d'Or ; en France, M. Jules Simon s'écriait : « Je voudrais être un esclave libéré d'hier, et mon cœur ne battrait pas plus vite dans ce moment-ci.... M. Goblet vient de rappeler des

paroles de la princesse qui nous ont émus jusqu'aux larmes ! Il a bien fait de les citer pour qu'elles soient entendues dans les deux mondes et conservées pour l'avenir ! »

Personne mieux que la princesse régente n'a mérité cet hommage universel. Elle avait certes l'esprit trop clairvoyant, trop politique pour se dissimuler bien des difficultés, tranchons le mot, bien des périls, qu'elle affrontait en rendant, par un trait de plume, la liberté à 800.000 esclaves. Elle hésita longtemps : deux mois avant l'initiative officielle, le 13 janvier 1888, elle écrivait encore à M. Daubrée ces sages paroles, bien dignes d'un homme d'État, et que recueillera l'histoire : « Ici, la question de l'abolition de l'esclavage avance, et je souhaite bien vivement qu'elle se termine le plus tôt possible. Il me semble que nous sommes assez préparés pour que cela se fasse sans de trop grandes secousses pour le pays. Pourvu que mon enthousiasme ne me fasse aller trop vite ! C'est ce qui me fait encore un peu hésiter à pousser davantage que je ne le fais pour le moment[1]. » On sait le reste. La chaleur de son cœur, la grandeur de son âme l'emportèrent ...

Dom Pedro, dans son désir de créer une aristocratie intellectuelle, avait constamment mis son autorité au service des idées libérales, positives, même républicaines. Ses démêlés avec les évêques, l'énergie extrême qu'il apporta à détruire le gouvernement du Paraguay trahissent un prince au-dessus des préoccupations dynastiques ; dans le même ordre d'idées, on peut rappeler un certain pèlerinage à la tombe de Washington, dont il se souvenait avec complaisance. Et, comme le Brésil n'était pas un pays essentiellement monarchique, il en résultait que la notion d'Empire avait revêtu ainsi une forme, en quelque sorte, de statoudhérat.

Attaché à l'Empereur, *Pédriste* pour dire le mot, le Brésil l'était et l'est encore, autant que possible ; mais lorsque la santé chancelante de dom Pedro arrêta ses travaux et qu'il fallut lais-

[1] Lettre à M. Daubrée.

ser davantage à l'initiative des ministres, une Révolution, qui n'en était pas une, pensa faire œuvre meilleure et plus durable en improvisant un autre stathouder. Cette Révolution, mêlée d'autoritarisme et de scientifisme, s'est extérieurement présentée comme une continuation du régime de dom Pedro, et ce fut son originalité : car un changement de Constitution, qu'on nous permette de le dire, n'a plus, dans l'Amérique du Sud, assez de nouveauté pour mettre fort en relief des hommes d'État : en matière d'emprunts, de déficits, de fondations de banques, on ne trouve guère non plus de sentiers inexplorés ; tandis que l'Europe s'est montrée vraiment surprise de prétentions scientifiques qui constituaient un procédé nouveau.

L'avenir nous en dira la valeur ; pour le moment, on croit volontiers à une variété de Pédrisme.

Il n'y a pas longtemps, à la suite d'un soulèvement militaire au cri de : Vive l'Empereur, divers personnages politiques comparaissaient à Rio devant un conseil présidé par l'un des chefs du nouveau gouvernement, M. Benjamin Constant ; un de ces messieurs, tout en déclinant sa prétendue participation au complot, avouait son dévouement pour l'Empereur : « Aimer l'Empereur et lui être dévoué, mais ce n'est pas un crime, interrompit M. Benjamin Constant. Ce crime-là, j'en suis coupable plus que personne ! »

Comme Henriette d'Angleterre fut douce envers la mort, dom Pedro fut doux envers la Révolution : « On ne récolte pas toujours ce qu'on a semé, mais on se réjouit toujours d'une moisson prospère », tel est son premier mot en débarquant à Lisbonne[1]. De même qu'un laboureur, fatigué, s'assied au bout de son sillon, pour respirer le grand air du soir, le prince parut accepter volontiers, au soir de la vie, ces heures précieuses de libre possession que convoitait M. Guizot, que Charles-Quint alla chercher si loin du trône. Aucune plainte, aucune amertume ! Il retrouve de vieilles affections : l'Institut de France, auquel il avait été

[1] 20 déc. 1889, à M. Daubrée.

associé, disait-il dans son extrême modestie, à cause de « votre sympathie pour mon pays [1] », mais où il voulait siéger aussi « par droit de conquête. [2] » Il renouvelait ses souvenirs d'amitié. « L'amitié a toujours été pour moi un sentiment pour ainsi dire céleste, et où il y a souvent presque du miracle [3]. » Cependant, il ne peut cesser de s'identifier avec son cher Brésil : « Mon pays », voilà le mot qui revient sans cesse sur ses lèvres, et avec quel accent ! Sa pensée ne peut s'en détacher. « Je remercie bien Pasteur de son aimable souvenir, et ayez la bonté de lui dire que je recevrai, peut-être, bientôt, des renseignements sur son institut de Rio [4]. »

A l'exemple d'un grand prince français, au lendemain d'un exil immérité, il eut la générosité d'offrir à la République sa bibliothèque de Rio, estimée d'un haut prix.

Sa mort a été pour le Brésil un deuil cruel, et nous avons eu le spectacle des funérailles vraiment grandioses et touchantes de ce noble exilé, enseveli dans les plis de son drapeau, escorté, à travers Paris qu'il aimait tant, par l'armée française. Don Pedro trouva autour de son cercueil ce qu'ambitionnait son cœur, des amis et de vraies larmes, où ne se mêlaient ni l'intérêt, ni la flatterie. Il n'est pas mort en souverain, mais en chrétien, en philosophe, et ses sujets l'ont pleuré plutôt en philosophes qu'en sujets. Ce prince que l'on peut présenter comme exemple, sinon aux princes, du moins aux peuples, laissera dans l'histoire et parmi nous un souvenir auquel on ne saurait en comparer d'autres : le souvenir d'une âme magnanime, d'un esprit nourri, soutenu, consolé par les plus nobles pensées.

Dom Pedro n'est pas mort tout entier. Il revit dans un petit-

[1] 3 mars 1875, à M. Daubrée.

[2] « En écrivant à des savants comme vous, le titre de confrère est lourd à porter, non pas pour le cœur », lisons-nous dans une vieille lettre de Rio (27 mars 1875, à M. Daubrée).

[3] 12 juillet 1890, à M. Daubrée.

[4] 12 juillet 1890. « J'avais déjà lu la note de Pedro (Dom Pedro de Saxe, son petit-fils), et je vous prie de l'encourager à des occupations sérieuses et qui puissent intéresser le Brésil, » écrivait-il à M. Daubrée le 1er mars 1891.

fils, dont l'esprit ouvert et vif fut formé avec amour par son illustre aïeul : dans un Prince, que sa bravoure, que ses traits, que sa race, que tout enfin a fait saluer du nom de nouveau Condé, et qui a daigné s'inscrire en tête de notre association ; enfin, — et surtout —, dans cette auguste Princesse, la vraie fille de Marie-Thérèse, que la France entière saluait jadis de ses acclamations et qu'elle entoure de ses plus profonds respects.

Avec lord Lytton, ambassadeur d'Angleterre à Paris, a disparu une figure marquée aussi au coin d'une originalité très particulière. Le gouvernement de la Reine avait montré une fois de plus son caractère traditionnel de sagesse et d'à-propos, en envoyant dans une ville comme Paris, où l'influence n'appartient guère qu'aux idées, un homme, que sa nature, son talent, son passé appelaient tout naturellement à entrer en contact particulier avec le monde où les idées naissent. Il n'y a pas un Français, même peu lettré, qui n'ait lu *Les derniers jours de Pompéi*. Les œuvres du fils de l'illustre romancier ne se trouvèrent pas moins populaires ; et lorsque lord Lytton arriva dans son ambassade, je ne sais quel choc électrique fit éclore toute une littérature qu'on ne peut appeler que du nom de Lyttonnienne. Lord Lytton était entré fort jeune dans la carrière diplomatique, à dix-huit ans, et il en avait parcouru toutes les étapes avec une correction parfaite, comme attaché ou secrétaire à Washington, à Florence, Pétersbourg, Constantinople, Copenhague, Athènes, Madrid, rappelé au Foreign-Office, chargé d'affaires à Vienne et à Paris, enfin ministre à Lisbonne. C'est dans ce dernier poste qu'il reçut les hautes fonctions de vice-roi des Indes. Démissionnaire à la chute du cabinet Disraeli, il rentra dans la vie politique active comme ambassadeur à Paris. Une existence si voyageuse et si occupée ne l'empêchait pourtant pas de tenir constamment la plume ; on sait même qu'il est mort en laissant une pièce de vers inachevée. Cette double vie, faite pour garder l'esprit en haleine et qui témoigne de qualités bien équilibrées, lord Lytton la trouvait naturelle. Il avait vu son père tenir une place au moins aussi grande dans l'œuvre politique que dans la littérature, et lui-même, dès le berceau, avait été façonné tout à la fois à la

littérature et à la diplomatie : heureuses traditions, qui assurent à un grand pays un état-major de tout point préparé à sa mission ! Aussi ne pourrions-nous dire de quel côté excellait particulièrement lord Lytton. Comme littérateur, il laisse une œuvre assez considérable, notamment quatre volumes consacrés aux grands souvenirs de son père, et nombre de poèmes, car il était surtout poète, poète byronien, imaginatif, sonore S'il éprouva dans les Indes quelques déceptions politiques, en revanche ce poste semblait plus qu'aucun autre correspondre à ses rêves ; quel pays parlerait mieux à l'âme d'un poète que l'Hindoustan, avec les arcanes mystérieux de son histoire, avec ses splendides monuments, son faste, son immensité ?... A Paris, il resta poète avec les poètes, artiste avec les artistes et, avec tout le monde, diplomate accompli, gentleman cordial, aimable, accueillant, même pour les moindres de ses compatriotes. Il rappelait, et c'était une suprême habileté, ces diplomates du temps de la Renaissance, qui, tout en maniant les plus graves intérêts, s'attachaient à laisser toujours paraître, au premier plan, l'homme de goût, l'homme artiste, et atteignaient ainsi un double but ; servir leur pays par la communication constante de tout ce qui élève le niveau d'une société : atteindre le pays où ils étaient accrédités dans ses fibres les plus chères, les plus délicates, dans ce qui fait le plus juste objet de son orgueil. Les temps de la Renaissance sont loin, mais la tradition ne s'est jamais perdue. Et si je ne craignais de paraître indiscret, nous pourrions facilement citer dans le corps diplomatique de Paris des esprits éminents qui la perpétuent, et que leur modestie seule retient — à cet égard — dans une sorte de pénombre. Aussi lord Lytton a-t-il laissé de grands regrets. On ne pouvait l'aborder sans être frappé d'une sorte de voile qui s'étendait sur sa physionomie et qui lui donnait comme une apparence mélancolique et crépusculaire. Qui aurait pu cependant s'attendre à une fin si proche ? qui aurait prévu cette mort soudaine ?

J'ai encore à vous citer, Messieurs, parmi nos pertes, le patriote grec Constantin Zappas, qui témoignait son intérêt pour nos travaux par une large souscription ; la générosité prover-

biale de M. Zappas lui survivra, car il a légué, comme vous savez, au gouvernement grec, une somme de vingt millions pour l'entretien d'écoles : M. André Joûbert, un jeune, excellent, infatigable érudit, dont nous venons de publier une œuvre posthume : M. le marquis de Peñafiel, ministre du Portugal à Berlin, encore un de ces esprits privilégiés, à qui rien n'échappe, qui savent établir autour d'eux un courant intellectuel.

Le Révérend Charles Pepham Miles, ancien chanoine honoraire de Durham, qui s'est éteint dans un âge avancé, après une carrière ecclésiastique des mieux remplies, était frère cadet de trois officiers anglais, lui-même ancien enseigne de vaisseau et docteur en médecine. Esprit bienveillant et laborieux, il avait publié, jadis, plusieurs ouvrages de polémique religieuse et un livre de zoologie. Il profita des loisirs de sa retraite pour une publication familiale qui l'a rendu des nôtres : l'intéressante correspondance de son père, qui parut en 1890 sous ce titre : « *Correspondance of William Augustus Miles on the french Revolution.* » W. Aug. Miles, grand ami de Pitt, avait été, à plusieurs reprises, employé en missions secrètes à l'étranger. Le succès qu'il obtint, en 1785 86, près du prince-évêque de Liège, le mit en évidence et lui valut plusieurs missions très importantes auprès du gouvernement français. On sait quelles difficultés se produisaient alors entre l'Angleterre et la France. W. A. Miles s'efforça sincèrement de les aplanir, et même il conserva des relations d'amitié avec plusieurs hommes d'État français. Tels sont les souvenirs qu'aima à recueillir le R^d^ Ch. P. Miles. Tâche intéressante, d'autant plus douce à sa piété filiale qu'elle consacrait une tradition à laquelle lui-même demeurait fidèle, une tradition destinée à se perpétuer, puisque le nom de M. Miles s'est allié, comme on sait, à l'un de ceux qui incarnent les bons rapports de la France et de l'Angleterre.

M. Ceresole, notre correspondant à Venise, explorait depuis nombre d'années, les archives de la Sérénissime République. En 1866, lorsque l'Autriche céda la Vénétie à la France, M. Ceresole fit des démarches pour obtenir le maintien à Venise de

ces archives. Nommé consul de Suisse, M. Ceresole a fait relever, pour le compte du gouvernement Fédéral, les documents relatifs aux rapports de Venise avec les Cantons suisses. Outre ce long et minutieux labeur, il a publié quelques excellents écrits d'histoire.

Nous avons encore eu le regret de perdre quelques-uns de nos jeunes membres et les plus distingués ; MM. Pierre de Witt, le marquis de Soragna et M. Jean Vauquelin ; Mme Coignet ; un membre enfin dont la perte, toute récente, devait être particulièrement sensible à nombre d'entre nous, M. le comte de Mosbourg, ministre plénipotentiaire, diplomate fin et lettré, qui employait ses loisirs à se constituer une bibliothèque bien connue dans le monde des bibliophiles.

L'illustre Cesare Cantù, le savant et distingué marquis d'Olivart, M. Piot, l'éminent archiviste général du royaume de Belgique, ont été élus membres correspondants de notre Société dans le cours de cette année.

Nos travaux, Messieurs, suivent leur cours normal. M. le Président vous parlera des articles parus dans notre *Revue*, tous si solides et si neufs, et dont plusieurs sont vraiment remarquables.

M. le comte Boulay de la Meurthe nous a généreusement offert un troisième volume, destiné à compléter son très important Recueil sur le Concordat français. Ce volume, actuellement sous presse, sera gratuitement offert à nos membres. En même temps la Société fait imprimer un volume consacré à l'Histoire de l'ambassade de France à Constantinople. Ce volume, dû au savant M. Schefer, contiendra un Mémoire historique écrit par M. le marquis de Bonnac, ambassadeur près la Porte Ottomane de 1716 à 1724. M. Schefer le documentera par les Relations de MM. de Lahaye-Vantelay, Castagnères de Chateauneuf, et de Ferriol, ambassadeurs de Louis XIV, et par les documents relatifs à l'affaire de Chio, à l'état de la religion et du commerce, à la réparation de la Coupole du Saint-Sépulcre.

R. DE MAULDE.

P. S. — Au moment de notre Assemblée générale, nous avons appris la mort si regrettable de S. E. M. le baron de Rosenörn

Lehn, ministre des Affaires étrangères de Danemark. S. E. M. le conseiller Vedel veut bien nous envoyer à son égard le souvenir suivant :

« Le ministre des Affaires étrangères de Danemark, le baron de Rosenörn Lehn vient de décéder quelques jours avant le soixante-douzième anniversaire de sa naissance. Sa vie avait été bien remplie et sa mort laisse un grand vide dans toutes les nombreuses sphères dans lesquelles il avait occupé une place considérable. Ministre depuis vingt-deux ans, il avait gagné l'estime et l'affection de ses collaborateurs dans la diplomatie de son pays et du grand nombre de diplomates étrangers qui pendant sa longue carrière avaient eu des affaires à traiter avec lui. L'homme politique en lui était doublé d'un savant et d'un fin connaisseur des Beaux-Arts. Ainsi, il avait réuni une des plus grandes bibliothèques particulières du Danemark et une collection de table aux remarquables ; il était directeur de la galerie de peinture et d'autres musées, et sa mort sera vivement regrettée par les jeunes artistes danois qui avaient trouvé en lui un protecteur aussi éclairé que libéral. Enfin il était un des plus grands propriétaires du pays. Possesseur de deux baronnies et majorats, il avait en outre des propriétés étendues dans le Slesvic et en Scanie, et il serait difficile de trouver un seigneur plus doux et plus juste envers ses nombreux fermiers et tenanciers. Son intérêt pour les indigents n'était pourtant pas limité à ses subordonnés et se manifesta activement par la part qu'il prenait à la direction de plusieurs grandes institutions de charité et d'utilité publique. La sympathie générale qu'il s'était conciliée pendant sa vie se montra à son enterrement : trois souverains, quatre princes royaux et un grand nombre d'autres princes assistèrent à la cérémonie funèbre, et tout le monde s'associa sincèrement à l'officiant, lorsqu'il dit que le défunt était de ceux qui, pendant une longue vie, n'oublient jamais que Noblesse oblige. »

COMPTE-RENDU DU TRÉSORIER

La situation financière de notre Société s'est peu modifiée depuis la dernière assemblée générale à laquelle vous avez été conviés, et nous avons à placer sous vos yeux des résultats presque identiques. La Société d'histoire diplomatique s'adresse à une élite, et si le nombre de ses adhérents n'est pas appelé à s'accroître indéfiniment, nous n'avons pas du moins à craindre qu'il ne subisse un amoindrissement appréciable. La liste de nos sociétaires s'est donc peu modifiée, et, par conséquent, les ressources sur lesquelles nous étions en droit de compter sont demeurées les mêmes, suffisantes pour faire face aux dépenses que nécessitent la publication de la Revue et celle du volume de documents dont nous avons inauguré la distribution gratuite en 1890.

De l'examen des comptes de l'exercice écoulé ressort le bilan suivant :

Solde au 31 décembre 1890.	2.155f 65
Recettes de l'année 1891, provenant des cotisations et du revenu des économies réalisées par la Société . .	11.183 35
Total des ressources de l'exercice.	13.339
Dépenses de l'année 1891.	10.552 35
Reste au 31 décembre 1891. . . .	2.786.65
Sur ce solde, le Comité financier doit prélever, afin d'apurer les comptes afférents à l'exercice dernier, une somme de	2.618.70
représentant les frais d'impression et de distribution du deuxième volume de *Documents sur les négociations du Concordat* qui vous a été remis, il y a quelques semaines, mais qui appartient à l'année écoulée.	
L'excédent net de l'exercice dernier est donc de . .	167.95

Cette somme est assurément minime, et nous aurions peut-être

à nous préoccuper de son exiguité si nous n'avions à constater qu'un certain nombre de cotisations de 1891 n'ont pas pu, pour des causes diverses, être encore recouvrées, et que, de ce chef, les recettes totales de l'année derniére sont inférieures de plus de deux mille francs aux prévisions de votre Conseil.

Ces rentrées qui, nous l'espérons, se feront au cours de l'exercice actuel se confondront avec les recettes de 1892, et le Comité financier les fera figurer dans le bilan prochain.

En résumé, la situation matérielle de la Société est satisfaisante, et votre Conseil assuré du présent et confiant dans l'avenir vous prie d'approuver les comptes qu'il a l'honneur de vous présenter et de décider que l'excédent de 167 fr. 95 provenant du règlement financier de 1891 sera reporté à l'exercice en cours.

Octave Noel.

UN

PROJET DE SOULÈVEMENT

DES INDES

EN 1785

Quelle est la personne étrangère aux choses de la diplomatie qui se figure un ambassadeur autrement que sous les traits d'un homme déjà vieux et cassé, à cheval sur le protocole et l'étiquette, ne parlant qu'à mots compassés afin de bien peser ses paroles et de mieux dissimuler sa pensée, d'un être grave enfin, solennel et passablement ennuyeux ? Tel était du moins le portrait que je me faisais d'un ambassadeur, avant d'avoir connu ceux qui m'entourent en ce moment ; telle est la figure de l'emploi qu'on prête à ce genre de personnages dans les comédies les opérettes ou les romans.

Eh bien, rien ne ressemblait moins à ce type conventionnel, que l'ambassadeur de Sa Majesté Très Chrétienne à Londres en l'an de grâce 1785. C'était le comte d'Adhémar, un des membres les plus influents de cette fameuse coterie Polignac, qui fut tant reprochée plus tard à l'infortunée Marie-Antoinette. Capitaine de dragons pendant la guerre de Sept ans, Adhémar avait eu la bonne fortune de se faire remarquer par le général de Ségur, qui devint plus tard ministre de la guerre et maréchal de France. Adhémar fut attaché à sa personne en qualité d'aide de camp et le suivit à la cour. Le jeune et fringant officier allait trouver plus d'occasions encore de se distinguer sur ce nouveau champ de bataille que sur ceux où il venait de servir avec éclat.

Il était joli garçon, faisait des vers, tournait galamment un madrigal et jouait la comédie à ravir. En fallait-il davantage pour gagner le cœur et conquérir la main d'une veuve, déjà un peu mûre peut-être, mais encore sensible et qui joignait à la passion ressentie pour le bel officier l'avantage de posséder une situation de cour des plus enviables, étant dame de la Reine, jouissant de la faveur de son auguste maîtresse et complétant le tout par une grosse fortune.

Notre Adhémar l'épouse, devient riche, devient influent, et trouvant insuffisante désormais la position de mestre de camp de cavalerie, à laquelle il était parvenu, songe à déployer ses talents et son luxe dans la carrière faite entre toutes pour tenter les gens fastueux, dans la carrière diplomatique. « C'est un habile homme en trigauderies de cour », disait de lui Auguste d'Aremberg, comte de La Marck. Adhémar donna raison à ce dire, et l'on vit un beau jour la Reine, le baron de Breteuil, la duchesse de Polignac et le maréchal de Ségur importuner à qui mieux mieux Vergennes pour qu'on donnât au jeune colonel de dragons la direction d'une de nos légations. Vergennes se fit un peu tirer l'oreille, mais il finit par nommer le protégé de tant de gens haut placés, ministre plénipotentiaire de France à Bruxelles.

Adhémar s'y montra un fin et avisé diplomate, et plut tant à Vergennes que, lorsque la paix fut rétablie entre la France et l'Angleterre en 1783, ce fut lui qu'on nomma ambassadeur de Sa Majesté Très Chrétienne près la cour de St-James. Il y était à l'époque où se passa l'épisode dont je vais avoir l'honneur de vous entretenir.

La France occupait alors dans le monde une place exceptionnellement brillante. Victorieuse de la Grande-Bretagne, à laquelle le traité de Versailles venait d'arracher l'indépendance des États-Unis, elle était unie à l'Autriche, à l'Espagne, au royaume de Naples par des alliances formelles. La Prusse lui faisait mille avances. Les hollandais avaient combattu à côté de ses soldats pendant la guerre d'Amérique et ils étaient en train de négocier avec le cabinet de Versailles, à ce moment même, un nouveau traité d'alliance. La Russie accueillait avec une fa-

veur croissante les envoyés de Louis XVI, et le dernier nommé, celui qui devait achever l'évolution de Catherine, le comte de Ségur, venait d'arriver à Pétersbourg. La Suède et la Turquie étaient de vieilles clientes de la monarchie française. La Pologne elle-même, toute délaissée qu'elle fût, se réclamait encore de la protection de la France. Les principautés allemandes, orientant leur politique sur celle de Vienne, ou sur celle de Berlin, étaient par conséquent les amies de la cour de Versailles ou aspiraient à le devenir. Les principautés italiennes enfin, placées sous l'étroite dépendance de l'Espagne ou de l'Autriche, gravitaient dans l'orbite du système français.

A cette même époque, au contraire, l'Angleterre n'avait pas une seule alliée, une seule amie. Affaiblie par la perte de ses colonies du Nouveau-Monde, menacée dans ses possessions indiennes par l'hostilité sans cesse renaissante des Hyder Ali et des Typpo-Saïb, appauvrie par les dépenses énormes de la dernière guerre, en proie enfin au plus effroyable désarroi parlementaire qu'il y ait à enregistrer dans ses annales, elle n'avait à peu près rien à risquer et pouvait se jeter impunément dans des aventures que le gouvernement français avait, lui, le plus grand intérêt à éviter. De là, je ne dirai pas l'hésitation, mais la réserve presque excessive du comte de Vergennes, en face de la fougue et de la décision des conseillers du roi Georges, dont la politique extérieure était guidée par la seule pensée de nuire à la France partout et toutes les fois qu'ils le pourraient, afin de substituer peu à peu l'Angleterre à sa rivale, dans l'estime et la sympathie de l'Europe.

Tout prudent que fût Vergennes, la patience lui manquait parfois en face de ces agissements, et il se laissa un moment séduire par la pensée de rendre aux anglais coup pour coup. Ce fut en 1785, lorsque le comte d'Adhémar fit miroiter à ses yeux la perspective d'exploiter l'ambition de Warren Hastings pour soustraire au roi d'Angleterre cet empire des Indes, qui devait former depuis, le plus beau joyau de la couronne britannique. Le rêve fut de courte durée, et Vergennes ne tarda pas à ramener Adhémar des éblouissements de la fantaisie aux froides réalités d'une si-

tuation particulièrement difficile ; mais la fantaisie, il faut bien le reconnaître, était tentante, surtout dans un moment où le gouvernement du roi que l'on servait, était en butte à toutes les perfidies mises en œuvre par la diplomatie britannique, pour faire échouer sa médiation entre l'Autriche et la Hollande.

*
* *

Un grave différend divisait alors ces deux puissances. Il était né, dans le courant de l'année 1784, avec toute la soudaineté que mettait habituellement Joseph II à faire éclater en Europe des difficultés internationales, et il avait failli donner naissance à une guerre européenne. Mais le roi de France s'était interposé entre les deux parties en litige et grâce, à ses bons offices, la question avait été soumise à un congrès, qui se réunit à Bruxelles au mois d'octobre de cette même année.

L'Angleterre, nous l'avons dit, était diplomatiquement isolée en Europe et particulièrement jalouse des liaisons de la France avec les autres puissances. Il ne pouvait donc pas lui convenir que la médiation française réussit, et la voyant sur le point d'aboutir à un résultat acceptable, elle mit tout en œuvre afin de brouiller les cartes. A Vienne, les diplomates britanniques allèrent disant partout que Louis XVI s'était montré mauvais allié en ne soutenant pas davantage les prétentions de l'Empereur. A La Haye, ils s'attachèrent à démontrer que le roi de France sacrifiait aux caprices de son beau-frère, par faiblesse envers sa femme, les droits des hollandais. Et des deux côtés ils réussirent si bien à envenimer la querelle et à aigrir les esprits que les conférences de Bruxelles furent rompues, les autrichiens continuant à demander, et les hollandais persistant à refuser la libre navigation de l'Escaut.

Joseph II tenta alors un coup d'audace. Il enjoignit à un navire portant son pavillon de descendre le fleuve, d'Anvers jusqu'à Ostende ; mais les hollandais repoussèrent ce vaisseau par une volée de mitraille. De plus, considérant cette tentative de forcer le passage de l'Escaut comme un outrage à leur souve-

raineté, ils rappelèrent le plénipotentiaire qu'ils avaient laissé jusqu'à ce jour à Bruxelles. L'Empereur, de son côté, ordonna aux troupes autrichiennes, qui tenaient garnison dans les provinces belges, de se masser avec vivres et munitions sur la frontière de Hollande. L'état de guerre succédait ainsi à l'état de paix entre les Provinces-Unies et l'Empereur, rendant plus difficile encore l'attitude de la France.

*
* *

Lord Carmarthen, ministre des Affaires étrangères du roi Georges, choisit ce moment critique pour augmenter autant qu'il était en son pouvoir, les embarras de la France. Nous en trouvons notamment la preuve dans sa dépêche du 1er octobre, par laquelle il recommandait au duc de Dorset de rappeler à Vergennes et au maréchal de Castries la promesse qu'ils avaient faite de réduire nos forces militaires et navales dans l'Inde. Voulant aller au-devant du reproche qui pourrait lui être adressé, de choisir, pour une pareille démarche, l'instant où la France avait le plus besoin de déployer avec éclat toute sa puissance maritime et militaire, Carmarthen ajoutait que c'était alors l'époque ou le ministère avait coutume de soumettre au Parlement les *Army-Estimates* et qu'il avait l'intention de proposer à cette occasion une réduction analogue des forces britanniques. Voilà pourquoi, disait-il, il adressait une semblable demande en un pareil moment! Cette dernière phrase n'est-elle pas un aveu?

S'il pouvait rester dans notre esprit un doute à cet égard, la suite que comporta cette demanda de réduction des forces respectives des deux nations dans l'Inde, suffirait à le faire évanouir. Le 19 octobre, en effet, le gouvernement britannique profita de l'occasion pour tendre aux Français un véritable guet-apens.

A cette date, deux lettres partirent du Foreign Office, par la poste. Toutes deux étaient adressées au duc de Dorset; l'une, écrite en clair, portait le n° 26, l'autre était chiffrée, et portait le n° 27.

« Mylord, disait Carmathen dans la première, rien ne pouvait être plus agréable à Sa Majesté que la nouvelle et amicale preuve qu'Elle a reçue des sincères dispositions de la Cour de France pour cultiver et perpétuer l'état actuel de bonne harmonie, qui règne entre les deux gouvernements..... ainsi qu'il ressort de la note de M. de Vergennes à Votre Grâce, au sujet des forces navales, qui doivent être respectivement maintenues aux Indes par les deux nations. Une communication sincèrement confiante des désirs et intentions de l'une et de l'autre semble être la seule circonstance qui manquerait, à un moment donné, pour rendre aux deux puissances ce degré de poids et de considération, qui leur permettrait à un si juste titre d'être les arbitres de l'Europe. »[1]

Carmarthen constatait ensuite, avec un apparent chagrin, que la dispute entre l'Empereur et la Hollande semblait arrivée à une période critique et ajoutait enfin que l'ouverture de l'Escaut étant d'un intérêt commun à toutes les puissances européennes, un accord entre elles, et plus particulièrement entre la France et l'Angleterre, serait tout à fait désirable pour l'obtenir.

Dans la dépêche chiffrée, au contraire, le secrétaire d'État britannique expliquait que la précédente n'avait été écrite en clair et envoyée par la poste, que pour être décachetée et lue en France. Il demandait à être minutieusement informé de l'attitude de notre gouvernement dans la querelle austro-hollandaise et déclarait qu'il fallait nous pousser à demander l'ouverture de l'Escaut, « attendu que les hollandais ne l'accorderaient jamais. »

La poste française rendit ruse pour ruse au ministère britannique ; elle ouvrit le paquet, lut la dépêche en clair, qui portait le n° 26, et se doutant que la dépêche chiffrée n° 27 n'en serait pas un bienveillant commentaire, la supprima tout bonnement. Mais on comprend que les agissements de l'Angleterre à Vienne et à la Haye, que certaines conversations du chargé d'affaires britannique à Paris avec Mercy Argenteau, conversations imprudemment rapportées par cet ambassadeur à Vergennes, que la perfidie des demandes anglaises au sujet de l'Inde, que le parti pris de ressusciter à ce moment-là une foule de réclamations particulières, résidu de la dernière guerre, et qui sommeillaient depuis 1783 dans les cartons du Foreign-Office, que toutes les déloyautés enfin pressen-

[1] *Public Record Office.*

ties, connues ou devinées dont se sentait enveloppée notre diplomatie, aient porté sur les nerfs au ministre des Affaires étrangères du Roi Très Chrétien comme à son ambassadeur à Londres.

Ce dernier se trouvait alors à Paris en congé. Dans ses nombreux entretiens avec Vergennes il ne parla que de l'irritation que lui causaient les trames anglaises. Un beau jour, et c'était bien naturel, il proposa au ministre de s'en venger et lui suggéra l'idée que l'on pourrait bien rendre à des adversaires aussi peu scrupuleux, la monnaie de leur pièce. Ce fut au cours de cette conversation qu'Adhémar donna un premier aperçu de son idée.

— « Étudiez la chose », lui répondit Vergennes, et Adhémar, plein d'ardeur, regagna son poste aussitôt.

*
* *

Lorsqu'il arriva en Angleterre, il trouva le gouvernement et le public plus agités, plus émus et plus préoccupés que jamais de la question indienne. Aux longues luttes avec la France, qui avaient à plusieurs reprises mis en péril la domination britannique dans l'Inde, avait succédé un terrible duel avec l'empire de Mysore, empire que le génie d'Hyder Ali avait fait surgir comme par enchantement du chaos des petites principautés indiennes sans cohésion et sans lien, qui couvraient avant lui le sol de l'Indoustan. Hyder Ali avait commencé par être au service du rajah de Mysore. Sorte de maire du palais de ce potentat asiatique, il n'avait pas tardé à devenir plus puissant que son maître, à lui arracher une espèce d'abdication, à l'enfermer dans une forteresse, et à lui prendre sa couronne. Mais la condition de simple rajah ne suffisait pas à l'ambition d'Hyder Ali : La guerre doubla et tripla l'étendue des domaines qu'il avait usurpés, et son empire s'étendit sur une grande partie de l'Indoustan. Prenant alors le titre audacieux de sultan, il songea à réunir sous son sceptre l'Inde tout entière ; mais il trouva sur son chemin les anglais.

Leur expansion gênait et arrêtait la sienne. La lutte s'engagea donc, et continuée par son fils Typpo-Saib, dura en somme, avec des péripéties diverses, plus d'un demi siècle. C'était la lutte de

la civilisation asiatique contre la civilisation européenne, et vu la supériorité de celle-ci, la première devait nécessairemeut succomber et succomba en effet. Si même elle résista si longtemps, c'est qu'elle trouva des européens à opposer à d'autres européens, c'est que l'hostilité des français contre les anglais lui fournit un secours inespéré et un précieux auxiliaire. La paix de 1783 enleva cet appui au Mysore, mais William Pitt, qui avait su apprécier cet appui à sa juste valeur, craignit que, malgré la paix signée, notre gouvernement ne continuât à fournir secrètement des subsides, des armes, et surtout des officiers au plus redoutable et plus dangereux ennemi que l'Angleterre ait jamais eu dans l'Inde. Aussi, ne cessait-il d'envoyer, par l'intermédiaire du marquis de Camarthen, ministre des Affaires étrangères, dépêche sur dépêche à l'ambassade de Paris, afin d'empêcher que les Français ne joignissent leurs efforts à ceux du sultan de Mysore pour entraver l'expansion territoriale de la compagnie anglaise des Indes.

Chose curieuse, tandis que le premier ministre du roi Georges pressentait tous les avantages que sa patrie retirerait un jour de l'attitude envahissante de cette compagnie, et n'était préoccupé que de lui faciliter son action, le public, lui, ne semblait avoir qu'une idée, celle d'empêcher cette même compagnie d'étendre sa souveraineté sur de nouveaux territoires. « Son rôle, disait l'opposition, disaient même quelques-uns des collègues de Pitt, doit être exclusivement commercial ; sa constitution lui défend de faire des conquêtes ; son devoir l'oblige à éviter à la métropole les hasards de guerre inutiles, lointaines et dangereuses ». Cette théorie, thème favori de toutes les oppositions, avait été exposée au lendemain même de la concession du privilège, et l'on avait vu plusieurs fois les gouvernements et les administrateurs de la compagnie, partager et prôner des idées si contraires pourtant aux véritables intérêts et de la société et de la métropole. Mais plus on rappelait les gouverneurs envoyés dans l'Indoustan, à leur rôle de marchands, plus ils étaient entraînés par la force même des choses à s'en écarter et à devenir des conquérants. Fox, Burke, Shéridan ont beau contester à la compagnie le droit d'acquérir de nouveaux territoires, l'empire britannique

de l'Inde n'en continue pas moins de s'agrandir par une sorte de force fatale.

La compagnie anglaise n'avait au début, et n'était censé devoir posséder sur les côtes de l'Inde, que des comptoirs ; mais ces comptoirs entrèrent en relations commerciales avec les rajahs et les nababs voisins, leur prêtèrent de l'argent, reçurent en gage des provinces, se saisirent du gage le jour où ils ne furent pas payés, et acquirent ainsi une première souveraineté territoriale. Une fois maîtres d'une partie du sol, il leur fallut défendre les possessions acquises ; puis éclata la guerre avec la France ; certains princes de l'Inde devinrent des alliés, d'autres des ennemis, et de proche en proche la compagnie fut mêlée à toutes les vicissitudes de la vie politique de l'Inde, y formant un État comme un autre, nouant des traités, défendant des alliés, guerroyant des ennemis, et finalement, augmentant chaque jour davantage sa souveraineté territoriale. En Europe on pouvait bien discuter à perte de vue sur le danger et l'inutilité d'une pareille situation, on pouvait se jurer d'y mettre un terme ; mais sur place on était étreint par la fatalité des choses, pris dans l'engrenage et forcé d'agir presque malgré soi dans le sens d'une expansion territoriale continue. Beaucoup de gouverneurs de l'Inde partirent de Londres se promettant de mettre un terme aux conquêtes de la compagnie ; mais bien peu se tinrent parole. Ce n'est pas qu'ils ne fussent point sincères, lorsqu'ils critiquaient leurs devanciers aux bords de la Tamise, c'est que la réalité des faits leur apparaissait tout autre dès qu'ils mettaient le pied sur les rives du Gange.

Mais si à peu près tous les gouverneurs de l'Inde se montrèrent, après quelques mois de séjour en Asie, partisans de l'expansion territoriale de la compagnie, aucun d'eux ne poussa le parti pris de la conquête, aussi loin que lord Clive, et celui de l'organisation systématique et réfléchie de la souveraineté territoriale aussi loin que Warren Hastings. Préoccupé de légitimer pour ainsi dire les droits de la compagnie, ce dernier se mit à signer une foule de traités avec divers princes indiens pour se faire reconnaître personnellement souverain des territoires acquis. C'était trop demander, croyait-il, à des asiatiques, que de compren-

dre et respecter la souveraineté d'une personne morale, d un être collectif de pure raison et aussi impersonnel qu'une compagnie ; il fallait que les territoires occupés eussent un souverain en chair et en os. Ce souverain serait le gouverneur, et comme le gouverneur était Hastings, ce souverain serait, jusqu'à nouvel ordre, Hastings lui-même.

*
* *

On se figure aisément le parti que les détracteurs de Hasting purent tirer de cette façon d'agir et combien il leur fut facile de déclarer et de prouver que ce gouverneur, homme avide et ambitieux, n'était qu'un prévaricateur, usurpant à son profit particulier les droits souverains de la compagnie, et toutes leurs conséquences, surtout celles qui se traduisaient en belles pagodes sonnantes et trébuchantes.

On comprend combien aussi il fut aisé, après avoir accusé Hastings, d'en arriver à accuser aussi le ministère qui le couvrait de son prestige et de son autorité, d'en venir à déclarer que les secrétaires d'Etat de Sa Majesté Britannique étaient tous des vendus, des complices, des concussionnaires.

C'est ce qui se dit à peu près ouvertement dans la séance de la Chambre des pairs du 17 février 1785, à laquelle assista le comte d'Adhémar.

Peu de jours auparavant, Pitt, sommé à la Chambre des communes de communiquer au Parlement les dépêches ministérielles relatives à l'Inde, avait refusé de livrer ces dépêches à la publicité. La motion fut reprise à la Chambre des pairs par lord Carlisle, le 17 février. Le chancelier y donna à son tour d'excellentes raisons pour se refuser à la communication demandée. Les discours furent brillants de part et d'autre, et la motion de lord Carlisle finit par être repoussée ; mais ce qui frappa surtout l'ambassadeur de France, ce fut le ton sur lequel opposants et ministériels parlèrent de l'Inde.

« Les Anglais ont parlé en maîtres de toute l'Inde, écrivit-il à Vergennes ; ils s'y regardent comme les protecteurs des Princes et bientôt

du Mogol lui-même. A cette occasion il n'est pas indifférent de recueillir un propos du Lord Chancelier qui, faisant les plus brillants éloges de M. Hastings, a dit : « Il a élevé notre puissance, il aurait consommé « son ouvrage. Je ne sais point si la nouvelle de son rappel est vraie, « dans ce cas la nation doit s'en affliger comme de la plus grande perte « qu'elle puisse faire. Je n'ai jamais vu M. Hastings, je ne le connais que « comme Alexandre le Grand, par la renommée, mais l'on enverrait « dans l'Inde *dix Marcarteney* qu'ils ne remplaceraient jamais un Has- « tings (1). »

La nouvelle à laquelle faisait allusion le chancelier était exacte, ou du moins à peu près exacte. Hastings n'avait pas été rappelé, mais il avait demandé à revenir en Europe, peut-être pour se disculper des accusations dont il se savait menacé, et du vote de blâme dont son expédition contre les Rohillas avait été l'objet en 1782. Certes, bien des gens avaient changé d'avis depuis lors, et Dundas, qui avait été le promoteur de cette censure parlementaire de 1782, était précisément, en 1783, le collègue, au ministère, du chancelier dont nous venons de citer les paroles. Mais si les ministres, si les gens qui, par situation avaient dû regarder de plus près les choses de l'Inde se montraient moins hostiles et même sympathiques à Hastings, l'opinion publique n'en restait pas moins émue et frémissante, et c'était cette opinion que le gouverneur du Bengale se flattait de ramener à lui. Il le fit en effet, mais il fallut pour cela traverser bien des épreuves et subir bien des avanies, car, ce ne fut qu'en 1813 que le Parlement d'alors, voulant effacer jusqu'à la trace du vote de blâme de 1782 et du procès de 1786, se découvrit et se leva en masse pour recevoir l'ancien gouverneur.

En attendant le déchaînement de critiques et de colères, qui se produisit en 1785 contre lui, était tel que le conseil supérieur de l'Inde fut heureux de s'en débarrasser. Saisissant avec empressement l'occasion fournie par sa demande de rentrer en Angleterre, il se hâta, non de lui accorder un congé mais de mettre fin à sa mission et de le remplacer par lord Marcarteney. Pitt

1. Dépêche du 20 février 1785, *Archives des Affaires étrangères.*

lui-même, craignant d'être compromis à la longue, s'il continuait à le couvrir, abandonna sa défense.

*
* *

Comment Warren Hastings, supporterait-il sa disgrâce et un pareil abandon ? Telle fut la question que se posa le comte d'Adhémar et qu'il discuta dans sa dépêche du 20 février 1785, se demandant s'il n'y aurait pas à tirer de tout cet imbroglio un parti avantageux pour la France.

« Lord Macarteney, écrivit-il, est nommé gouverneur général de tous les établissements anglais ; et cet homme qui depuis son arrivée dans l'Inde n'a cessé de contrarier les mesures du gouvernement, se trouve aujourd'hui à la tête de l'administration, et d'un conseil dont presque tous les membres sont ses ennemis. Il y a eu de grandes déclamations contre ce choix qui porte sur un homme actuellement suspendu de ses fonctions et que l'on pourrait croire en chemin pour revenir en Angleterre, si l'arrivée de M. Staunton n'annonçait des manœuvres dont la révolution présente est peut-être l'effet. Quoiqu'il en soit, les adversaires de Lord Marcarteney dans l'assemblée des Directeurs ont surtout insisté sur ce que sa conduite envers les Princes du pays les avaient tous aliénés.

« En effet le Nabab d'Arcate, le Soubah du Decante et Typpo-Saïb se sont montrés ses ennemis décidés. L'on assure même que les Marates verront avec un extrême déplaisir la nomination de Lord Marcarteney. Il est certain, monsieur, que le renversement de toutes les mesures prises par M. Hastings va être odieux et donnera aux Indiens une grande défiance de la stabilité des principes britanniques ; voilà qui va retarder beaucoup le bien, qu'auraient pû produire les nouveaux règlements, mais cet événement présente encore de plus grandes conséquences ! Il offre deux moyens de nuire aux Anglais dans l'Inde, l'un par l'effet qu'un si grand changement produira sur les Princes du pays, l'autre par la rage et l'indignation de M. Hastings. Peut être que la crainte de porter ici sa tête sur un échafaud, pourrait bien se réunir à son ressentiment, pour lui inspirer l'idée de se soustraire à toute autorité. C'est un homme à grand caractère, d'une ambition effrénée, qui se sent dans l'Inde une force réelle par ses richesses, sa considération, ses propriétés territoriales, et par les diplômes de souveraineté qui lui ont été personnellement accordés par l'Empereur du Mogol. Je ne serais pas du tout surpris, monsieur, qu'un homme de cette trempe que rien n'attache en Europe ne fût un instrument propre

à une grande révolution. Il me semble que cette possibilité vaudrait bien la peine d'envoyer dans l'Inde. La mise est petite, la chance est énorme, pourquoi ne la pas tenter ? Il est certain, monsieur, que ce moment serait singulièrement favorable pour opérer de grandes choses dans l'Inde, et peut-être par la seule influence politique. Notre scrupuleuse fidélité, notre extrême réserve ne nous mettront jamais à l'abri des imputations que les Anglais nous font sans cesse. Jugeant de nous par eux, ils nous supposent pénétrés de nos grands intérêts dans l'Inde et nous imputent comme fait, tout ce que nous devrions faire. Ils nous attribuent des plans, des liaisons dont nous nous occupons peut-être trop peu ; ainsi nous perdons l'occasion d'anéantir des gens oppressés, qui n'attendent que d'avoir repris leur respiration pour nous attaquer avec avantage. Je remplis mon devoir, monsieur, en mettant sous les yeux du Roi et de son conseil les objets importants qui me frappent ici. Après ces premières secousses dans l'Inde il se pourra bien que le calme et l'ordre s'y rétablissent. Lord Marcarteney haï des Princes indiens n'en est pas moins un homme de mérite, sage et surtout point fripon. Un honnête homme anglais est bien redoutable pour nous dans l'Inde. Il n'y souffrira pas les malversations. Le temps lui ramènera les esprits et les dispositions seront changées lorsque nos ennemis nous forceront de rentrer en lice. »

Le 26 février Adhémar revenait sur ce même sujet dans une nouvelle dépêche :

« Jamais, écrivait-il, l'Angleterre ne fut agitée par de plus grand objets. Plans pour l'Irlande, projets de commerce, menées politiques avec le Nord, redressement dans les finances, réforme parlementaire, nouvelle administration dans l'Inde, tout enfin, tout ce qui peut faire la destinée de cet empire s'agite ici presque en même temps et se résout dans le tumulte des passions.

« Ouvrons les yeux, monsieur, sur la crise où se trouve l'Angleterre et mettons à profit des moments qui ne se reproduiront peut être jamais. Dans le chaos d'administration qui pèse sur ce pays-ci de toutes parts, l'Inde est sans doute ce qui doit attirer le plus notre attention, ce vaste pays se présente sous deux grands rapports : 1° comme faisant partie de l'empire britannique ;

« 2° Comme étant la source d'un commerce immense qui intéresse plus ou moins l'Europe entière. C'est cette division simple que je suivrai dans cette dépêche.

« La nomination de Lord Macarteney, le rappel de M. Hastings, la fermentation qui doit s'en suivre, le désordre où se trouve la compagnie anglaise, les intrigues du sieur Bourdieu pour nous faire servir d'instrument à sa régénération, toutes ces circonstances réunies me font un

devoir de mettre encore sous les yeux du Roi et de son Conseil des vérités dont j'ai fait connaître une partie dans ma dépêche de l'année dernière n° 52. Mais avant d'aller plus loin, Monsieur le Comte, permettez-moi de présenter au Conseil une réflexion dont je vous supplie d'être l'appui. Les écrits sur les matières les plus essentielles sont, par la disposition de nos départements, relégués et comme perdus dans la masse d'une correspondance volumineuse — A la lecture d'une dépêche l'on est souvent frappé d'une vérité qui reste sans effet parce que le papier qui la renferme tombe dans l'oubli. — Je désirerais bien, monsieur, que cette dépêche eût un autre sort, non pas que j'aie la présomption de croire qu'elle mérite un traitement particulier, autrement que par l'importance de la matière. Si je vois mal, il faut rejetter un écrit que je soumets avec un abandon entier à la sagesse du Conseil, mais si le Ministère trouve que par mon zèle et par ma position dans ce pays-ci, j'ai pu rassembler quelques notions justes, j'ose insister pour que cette dépêche soit remise à l'examen plus particulier d'un comité, que l'on veuille bien en discuter les points principaux, et qu'il en résulte enfin une opinion stable et un système d'état sur l'Inde.

« J'ai dit, monsieur, que ce vaste pays devait être considéré d'abord comme faisant partie de l'empire Britannique, j'ajoute, d'après l'aveu de tous les Anglais instruits, que l'Inde est la seule ressource de l'Angleterre, le principe de sa puissance et par conséquent le mobile de sa considération dans l'Europe. Ces vérités sont absolument incontestables.

« Il en est une non moins évidente, c'est que les Anglais sont des ennemis irréconciliables. Rivalité, concurrence, jalousie, haine nationale, esprit de vengeance, tout s'oppose à un rapprochement quelconque avec cette nation à la fois perfide, avide et vindicative. C'est donc contre un ennemi si redoutable que la France doit toujours diriger ses efforts. La paix n'aura de durée que celle de son impuissance ; on ne saurait trop se le dire et se le répéter. Ses dispositions connues ne dépendent absolument que de ses moyens. Otons-lui donc ses moyens pour nous assurer de ses dispositions.

« Quelles que soient les crises passagères où des circonstances forcées peuvent mettre la France, elle n'a rien à craindre sur terre. Que lui feraient des ennemis sans argent, épuisés par l'étalage ruineux de leurs propres forces ? Les combinaisons de la politique sur le continent nous donneront toujours assez d'amis et d'alliés. Mais l'Angleterre est une puissance qu'il nous faut combattre corps à corps. L'expérience a fait connaître l'abus des flottes combinées. C'est l'Angleterre seule qui peut alimenter et faire mouvoir ces nombreuses armées d'Allemagne, rassemblées avec tant de frais et tant d'impuissance. C'est encore l'An-

gleterre qui par son argent ou une considération usurpée traverse nos mesures politiques. C'est en un mot la seule Angleterre qui peut tout contre nous, et c'est notre premier intérêt de tout entreprendre contre elle. Cette vérité fondamentale étant une fois posée, il est aisé de sentir combien nous importe un pays dont elle va tirer toute sa richesse. Dépouillée de l'Inde l'Angleterre tombe au rang des puissances du second ordre, et la France est à jamais le premier Empire de l'Europe. Maîtresse de l'Inde l'Angleterre s'élève au-dessus de tout ; elle fait mouvoir à son gré les armées du continent, et la France est environnée d'ennemis. Voilà, monsieur, une alternative vraie sur laquelle il faut que le Conseil du Roi prononce. Quand je parle à des ministres éclairés il me suffit d'établir des faits ; je n'irai point les fatiguer du calcul des revenus territoriaux ni de l'énumération des richesses que la conquête de l'Inde procurera aux Anglais. Je donnerai ces aperçus quand on me les demandera. Je me borne à dire aujourd'hui, que cette conquête est le but de l'Angleterre, et que les conséquences en sont la chute inévitable de la France. Les affaires versatiles du continent perdent bien de leur importance à côté d'un intérêt si permanent et si capital.

« S'il est démontré, monsieur, que l'Inde doive effectivement opérer la chute ou la grandeur de notre ennemi naturel, vous me pardonnerez un peu d'assertion, un peu de chaleur, un peu de surprise de la tiédeur que le gouvernement paraît mettre dans la poursuite d'une si grande affaire. Vous m'excuseriez bien davantage encore si vous pouviez voir, monsieur, combien ici les affaires du continent sont peu de chose, combien les idées sont familiarisées avec les grandes spéculations de l'Inde, combien l'on en parle, combien l'on nous en croit occupés, combien l'on nous attribue d'intrigues et de liaisons dans le pays, enfin combien l'on nous suppose tout ce que nous devrions faire. C'est alors qu'avec une douleur sentie et fondée sur la conviction, je m'afflige de voir s'échapper l'occasion unique d'assurer la ruine d'une nation rivale. Je prends la plume, j'écris dans la chaleur de mon zèle et peut-être que l'on improuve ce bon mouvement ; mais n'importe, rassuré par la pureté de mes intentions j'irai jusqu'au bout. Cependant, monsieur, avant d'entrer dans la déduction de tous les moyens qu'il faudrait employer pour ruiner les Anglais dans l'Inde, j'attendrai de savoir si le Conseil adopte mes opinions sur l'importance que j'attache à cette grande entreprise. Il ne faut pas sur une simple hypothèse le fatiguer de détails qui deviendraient nuls si le principe n'était pas admis. »

*
* *

Adhémar entrait cependant encore dans une foule de détails

commerciaux, dont je ne vondrais pas moi, fatiguer votre attention, et il terminait sa dépêche en démontrant à Vergennes que, comme Gribouille, le gouvernement français allait se jeter à l'eau par crainte de se mouiller, c'est-à-dire rendre par l'adoption d'un système commercial et politique vicieux, inévitable une guerre qu'il redoutait. Mieux valait donc en courir le risque tout de suite, pour chercher à développer la situation de la France aux Indes.

Et il faut bien reconnaître qu'Adhémar avait parfaitement raison, au moins en théorie. Si l'idée de se servir de Warren Hastings était chimérique, en revanche celle de profiter de l'état de crise intérieure où se trouvait l'Angleterre, du désarroi que le remplacement du gouverneur du Bengale allait jeter dans l'administration de la Cie Britannique des Indes, et enfin du mécontentement des princes indiens, pour ruiner en Asie la puissance d'une séculaire rivale, pour tarir la principale source de ses revenus et de ses richesses, était incontestablement une idée heureuse et bien conçue. Mais pour passer de la conception à la mise en pratique de ce projet. il eût fallu s'exposer à une guerre immédiate avec l'Angleterre, et cette chance à courir effraya Vergennes.

Aussi malgré la faveur avec laquelle il avait accueilli les prepremières ouvertures verbales, et plus tard les premières dépêches d'Adhémar sur ce sujet, ce ministre se crut-il obligé de lui répondre en termes peu encourageants, le 13 mars 1785 :

« Le Conseil du Roi, écrivit-il, est vraiment aussi pénétré que vous pouvez l'être de la nécessité d'avoir un œil attentif sur ce qui se passe dans l'Inde, et il sent de même que l'Inde peut devenir pour l'Angleterre la source d'une grande prospérité ; mais ces vérités, quelque importantes qu'elles soient, ne le sont pas assez pour que nous nous livrions aux risques et aux hasards d'une nouvelle guerre : La position de la France l'assujettit à des combinaisons dont elle ne saurait s'écarter sans se jeter dans des inconvénients et des embarras qu'il est de la sagesse du Roi de prévenir. Je veux admettre, monsieur, que nous pourrions dans les conjonctures où se trouve la Grande-Bretagne lui faire du mal dans l'Inde ; mais il serait démontré aux yeux de toute l'Europe que nous ne ferions qu'une guerre de jalousie et d'ambition ;

et il résulterait de cette opinion que le Roi détruirait en un clin d'œil tout son système politique, qui est fondé sur la modération ; que l'envie, mal assoupie, se réveillerait, et que l'Angleterre, au milieu de sa détresse, trouverait des ressources plus que suffisantes pour faire tête à l'orage. Je ne dis rien de l'état de nos propres finances, et du besoin très urgent que nous avons nous mêmes d'un long repos pour reprendre haleine. »[1]

*
* *

Cette réponse était, vous le voyez, Messieurs, une fin de non-recevoir absolue. Le comte d'Adhémar reçut la dépêche ministérielle qui la lui apportait au moment où il allait monter en voiture pour se rendre au lever du roi. Il la prit avec lui et la lut dans le trajet de l'ambassade au palais de St-James. La commotion qu'elle produisit sur son esprit fut si forte, qu'en descendant de son carrosse, il chancela tout à coup et tomba sans connaissance dans les bras des gardes de Sa Majesté Britannique. On le rapporta à son hôtel avec le côté gauche et les deux jambes paralysées. Pendant plusieurs jours son état inspira de sérieuses inquiétudes. La société anglaise tout entière, dont il avait su conquérir les sympathies par ses manières affables et son accueil gracieux, s'en émut. Les voitures se pressèrent à la porte de l'ambassade : ministres, lords et députés vinrent à qui mieux mieux savoir de ses nouvelles, et lord Carmarthen, dans un élan affectueux écrivit au duc de Dorset :

« Leurs Majestés ont fait prendre plusieurs fois des nouvelles de la santé de Son Excellence et témoigné par là de leur inquiétude. Et ce n'est que justice, car ce ministre s'est rendu on ne peut plus digne de l'intérêt, qui lui a été généralement témoigné dans cette circonstance, par la manière très polie et obligeante avec laquelle il a toujours traité les personnes de tous les rangs de la société, auxquelles il a eu affaire depuis qu'il réside à Londres. »[2]

Pendant ce temps l'ambassadeur, tant estimé, tant aimé même des Anglais, dictait à son secrétaire ces quelques mots pour le comte de Vergennes.

« J'ai reçu, Monsieur, la lettre dont vous m'avez honoré en date du 13 mars, j'ai lu avec une sorte de saisissement que l'on avait pris un

[1] *Archives du quai d'Orsay.*
[2] *Public Record Office.*

parti définitif absolument contraire aux réflections que j'ai pris la liberté de mettre sous vos yeux, et qui ne sont au fond que vos propres pensées et celles de M. de Calonne, telles qu'elles m'ont été exprimées l'année dernière. L'on ne saurait aimer son pays, sans voir avec douleur que pour un profit mercantile, tout à fait douteux et même illusoire, on porte une atteinte irréparable à la dignité nationale, que l'on perde l'occasion de prendre vis-à-vis de l'Angleterre le ton qui convient à la France, et que l'on compromette même la durée de la paix. J'ai été si vivement affecté de toutes ces vérités que je ne serais pas surpris que ce fût la cause de l'étrange accident que je viens d'éprouver, ainsi j'espère, monsieur, que vous me pardonnerez de vous en parler encore avec chaleur. J'ai rempli mon devoir, je me renfermerai désormais dans le silence. »[1]

L'antithèse est amusante, entre le chagrin causé à toute la société anglaise par l'accident survenu à cet ambassadeur, et le naïf aveu qu'il fait des motifs de son attaque et de sa maladie. C'est sur cette antithèse, Messieurs, que je veux finir cette lecture déjà trop longue, laissant à votre jugement de décider qui fut le sage et qui fut le fou en cette circonstance de Vergennes ou d'Adhémar.

Ce dernier était, en tous cas, plus qu'un habile homme en trigauderies de cour, et son souvenir méritait d'être rappelé pour l'instruction, et peut-être pour l'exemple, des diplomates contemporains.

BARRAL-MONTFERRAT.

[1] *Archives du quai d'Orsay.*

LA MOLLE ET COCONAT

ET LES

NÉGOCIATIONS DU PARTI DES POLITIQUES

I

LE PARTI DES POLITIQUES

La Providence se sert de petits moyens pour arriver à de grands résultats. Quelque faibles que soient les instruments employés, l'œuvre peut être belle. Au lendemain de la Saint-Barthélemy, le complot de deux minces personnages, dont un roman célèbre a fait des héros, devait avoir pour fin suprême de mettre en évidence le parti catholique de la liberté religieuse. L'apparition de la Réforme au seizième siècle n'a point partagé la France en deux camps tranchés : catholiques fanatiques et sectaires protestants. Entre ces deux opinions extrêmes il y avait place pour des esprits modérés. En dépit des premières persécutions de François Ier et de Henri II, malgré les essais de révolte sous François II et les guerres du règne de Charles IX, des hommes cherchaient à réconcilier les partis et à empêcher une lutte qui menaçait d'engloutir la monarchie. Français avant tout, ils soutenaient le système de l'indépendance gallicane à l'égard de Rome et les principes d'une politique nationale, hostile à l'Espagne depuis la rivalité de François Ier et de Charles-Quint. Les disciples de la Renaissance, en général, partageaient cette manière de voir. L'entourage lettré de François Ier comptait ses mystiques et ses sceptiques, qui, sans se convertir à la Réforme, la favorisaient par la liberté de la discussion.

Dans ces conjonctures, la maison lorraine de Guise prit un grand ascendant ; elle représentait en France les idées de Rome

et de l'Espagne. Les princes du sang royal de Bourbon, qui risquaient d'être opprimés par elle, suivirent une politique contraire, qu'accentua encore l'adhésion de plusieurs d'entre eux aux idées nouvelles. Ils s'unirent intimement à la maison de Châtillon, dont le chef, l'amiral de Coligny, se trouvait être le protecteur des Églises réformées. Ainsi la lutte s'engagea entre les Lorrains, agents de Rome et de l'Espagne, et les Bourbons, assistés des Châtillon. La noblesse française, même catholique, était tenue de secourir ces derniers par patriotisme. A une époque qui semble à première vue sacrifier tous les principes à celui de la religion, il y eut des hommes qui poursuivirent uniquement le salut national. Après le court règne de François II, tout favorable aux Lorrains, les partisans des Bourbons, par une réaction naturelle, prirent le pouvoir à l'avènement de Charles IX. Ils cherchèrent à imposer la paix civile en défendant les principes de la liberté religieuse. Quelque court qu'ait été leur ministère, ils constituèrent dès lors un parti, qui emprunta le nom de Politique au mot grec Polis, c'est-à-dire État, afin de marquer l'intention de ne s'appliquer qu'aux affaires publiques sans s'ingérer dans les faits de conscience. Ce parti eut sa raison d'être dès la promulgation du premier édit de tolérance de janvier 1562 ; il s'efforça d'en reproduire les termes dans les armistices qui suspendirent les guerres de religion, déclarées peu après.

Il se rattacha d'abord aux deux grands ministres d'État du seizième siècle, aux deux soutiens de cet écu de France, si compromis pendant les troubles : M. le Connétable et M. le Chancelier. Anne de Montmorency et Michel de L'Hospital, quoique catholiques, et le premier jusqu'au fanatisme, n'ont cessé de revendiquer les droits de la monarchie en face de la cour de Rome et de la maison de Guise. Ils se rendaient à ce point suspects que l'on disait qu'il fallait également se défier de la messe de M. le Chancelier et des patenôtres de M. le Connétable. L'Hospital a donné au parti ses principes de liberté religieuse et civile ; Montmorency lui a laissé des chefs dans la personne de ses fils, étroitement unis à ses neveux de Coligny : ce que l'un a fait par esprit de justice, l'autre l'a fait par esprit de famille

La mort du Connétable permit aux Politiques d'entrer dans des voies plus larges sous la direction de ses quatre fils. L'aîné, le duc François de Montmorency, pair et maréchal de France, et gouverneur de Paris, était connu pour son attachement à son cousin l'amiral. Le second, le maréchal de Damville, commença au contraire par persécuter les huguenots dans son gouvernement de Languedoc. Le colonel général des Suisses, Méru, était une figure plus effacée, tandis que Thoré, colonel général de cavalerie, unissait à la hardiesse d'un chevau-léger l'esprit d'aventure d'un cadet de famille. Ils ont pour amis les maréchaux de Cossé-Brissac et de Gontaut-Biron. Parmi leurs partisans figurent nombre d'officiers, et surtout les diplomates, appelés à résider dans des pays hétérodoxes et à juger les affaires de loin et de haut.

Le duc François de Montmorency aurait dû se montrer le chef de cette brillante phalange. Mais il avait du goût pour la retraite, et la chasse à l'oiseau était son péché mignon. Il était plus seigneur féodal et pair de France que maréchal de France et gouverneur de la capitale. Son influence pouvait se faire sentir en temps de paix, non pas en temps de crise. Durant les années de répit que Catherine de Médicis accorde à la France, de 1570 à 1572, il est capable d'exécuter le programme des Politiques, alors au pouvoir. Le mariage est un gracieux symbole en matière d'État. Celui de Henri de Navarre et de Marguerite de France marquera la réconciliation des partis ; celui d'Élisabeth d'Angleterre avec un frère de Charles IX pourrait consacrer l'union de la France et de l'Europe libérale. Montmorency en jette les bases : il va recevoir à Londres le serment d'alliance d'Élisabeth, après avoir présenté à Charles IX le comte Ludovic ou Louis de Nassau, le frère le plus distingué de Guillaume le Taciturne. La guerre étrangère servira de dérivatif aux troubles civils ; on la fera contre Philippe II. Coligny est l'homme de la revanche de Saint-Quentin ; il personnifie le système. C'est pourquoi Montmorency le met en avant ; c'est pourquoi Catherine de Médicis le sacrifiera. Une rupture avec l'Espagne semblait à la Reine-mère la pire des calamités. Un assassinat peut la tirer de peine :

il faut faire disparaître l'homme de la revanche. Rien n'est plus aisé. Depuis le meurtre de François de Guise, les Lorrains réclament la tête de l'amiral. Catherine la leur donne. Le coup manque une première fois : Coligny n'a été que blessé. Craignant les révélations d'un procès et le soulèvement des huguenots, Catherine et Guise donnent le signal de la Saint-Barthélemy, qui vient d'être excellemment racontée par M. de La Ferrière.

Les Politiques auraient eu le même sort que les huguenots sans l'attitude de Montmorency, cantonné à Chantilly au milieu de ses gardes à cheval, et celle de Biron, qui braqua sur les émeutiers les canons de l'Arsenal. Ils perdirent en tout cas le pouvoir et rentrèrent dans l'ombre ; j'entends les sages, la droite du parti. Mais la faction compte des éléments extrêmes, représentés par le cadet de Montmorency, Thoré, le chevau-léger téméraire, le révolutionnaire de haute race. Thoré se pose en vengeur de Coligny ; ce catholique relèvera l'épée brisée des huguenots. Les Politiques sages s'abstenant, il cherche un chef et une occasion pour renverser la Reine mère, le lieutenant général du royaume, Henri d'Anjou, et le Conseil italien des Gonzaga, des Birago et des Gondi, responsables du crime du 24 août.

Ce chef pouvait être pris parmi les princes du sang atteints par la Saint-Barthélemy. Thoré les anima à la vengeance et leur fit craindre un massacre complémentaire dont ils seraient les victimes. Henri de Navarre et Henri de Condé, convertis de force au catholicisme, ne sont pas en état de diriger le mouvement ; ils le suivront. Un personnage, plus rapproché du trône, avait la situation, sinon le caractère propre à endosser cette responsabilité : c'était M. le Duc, frère cadet de Charles IX et de Henri d'Anjou. Hercule-François d'Alençon devait le premier de ses prénoms à sa qualité de filleul du classique Connétable, dont les fils étaient ses amis. Il avait pleuré la mort de Coligny. C'était lui que les Politiques voulaient faire roi d'Angleterre par son mariage avec Élisabeth, souverain des Pays-Bas au moyen de la guerre d'Espagne. Ce prince, affligé d'une maladie qui l'avait défiguré, n'avait rien de sympathique. Ce qui frappait surtout dans sa difformité physique, c'était un nez énorme ;

dans sa laideur morale, la duplicité. Aux Pays-Bas, on fera sur lui ces vers :

Flamands, ne soyez étonnés
Si à François voyez deux nez,
Car par droit, raison et usage,
Faut deux nez à double visage.

Thoré tenait au prince par son neveu Turenne, le camarade de François d'Alençon. L'oncle et le neveu étaient également avides de nouveauté. Les aventureux attirent les aventuriers : il faudra compter avec l'un d'eux, La Molle, confident de M. le Duc. Bien qu'il porte les noms peu conquérants de Joseph de Boniface de La Molle, auxquels Marguerite de Valois ajoutera le surnom de Hyacinthe, ce cadet de Provence remporte de grands succès parmi les femmes. C'est le baladin de la Cour, l'amant de la reine de Navarre. A la galanterie il mêle la superstition. Couvert de pieuses amulettes et d'affiquets à la mode, il passait la journée à la messe et la nuit ailleurs. Charles IX disait : « Qui veut tenir registre de La Molle, n'a qu'à compter ses messes. » Alençon et La Molle, le maître et le valet, tels sont les personnages auxquels Thoré confie les destinés de la cause.

Thoré épia ensuite l'occasion. La quatrième prise d'armes des huguenots la lui offrit. La Rochelle fut la digue opposée aux fureurs des Valois. Elle ferma ses portes au lieutenant du Roi, et son exemple fut suivi dans le Languedoc. Pour réduire les révoltés de cette province, le roi y renvoya le gouverneur Damville, qui ne fera plus que par devoir ce qu'il faisait jusqu'alors par passion. L'intérêt se porte au siège de La Rochelle. Ce fut là que Turenne, d'accord avec Thoré, combina de premières intrigues. Elles consistaient à faire sortir du camp royal François d'Alençon et à le mettre à la tête d'un parti. Sur ces entrefaites, l'élection du chef de l'armée au trône de Pologne imposa la paix. A nouveau fait, nouveau conseil. Le départ de Henri d'Anjou pour son lointain royaume semblait rapprocher du trône de France François d'Alençon. A tout le moins, il était permis à ce dernier d'aspirer à la lieutenance générale du royaume, que son frère avait exercée.

Afin de préserver l'avenir de Henri III, la Reine mère accom-

pagna le roi de Pologne aux frontières et prit à tâche de le rapprocher des princes allemands. Catherine et Henri rencontrèrent à Blamont le duc de Bavière, fils de l'Électeur palatin Frédéric III le Pieux, et le comte Ludovic de Nassau, déjà cité, frère de Guillaume le Taciturne. On leur promit des subsides pour l'armée palatine qu'ils assemblaient à Sedan, dans l'intention d'attaquer les Espagnols aux Pays-Bas. En même temps le duc d'Alençon et le comte de Nassau eurent de secrets pourparlers, où ils s'engagèrent à s'assister mutuellement. Catherine se méfiait. M. le Duc et le roi de Navarre ne purent profiter de l'offre que leur fit déjà le comte Ludovic de les enlever à Soissons. Charles IX, rejoint par sa famille en Champagne, où son mal l'avait retenu, la ramena rapidement vers la capitale.

Il prit le temps de saluer au passage le duc de Montmorency qui l'attendait à Chantilly. On se représente l'éclat d'une visite royale dans cette maison élevée sur son rocher triangulaire, aux abords dégagés par les terrasses, les eaux et les pelouses, qui tiennent à distance la forêt mystérieuse. Le donjon féodal, auquel on accédait par la rampe du Connétable, était déjà flanqué du châtelet Renaissance de Jean Bullant, qui mire sa façade délicate dans la clarté des eaux, bijou de pierre serti dans la forteresse gothique. Que de merveilles entassées dans ces constructions princières : bustes antiques, statues de Michel-Ange, grisailles d'après Raphaël, émaux de Palissy, sculptures de Jean Goujon, peintures, manuscrits et livres de prix, armes et tapisseries d'Occident et d'Orient ! Quel régal pour l'esprit et les yeux après la chasse à courre par le mont et la plaine ! Tout « dans cette magnifique et délicieuse maison, dans ces jardins enchantés », célébrés par Bossuet, « dans ces superbes allées, au bruit de tant de jets d'eau qui ne se taisaient ni jour ni nuit », tout était pour donner le spectacle des merveilles de l'art et de la nature et l'image de la gloire au repos.

Catherine semblait l'avoir compris. Pour empêcher la révolution, elle consentait à se rapprocher des Politiques sages. Pendant la royale visite, Montmorency détourna le duc d'Alençon de suivre les conseils des jeunes aventureux. La Molle, retenu

par la reine de Navarre, appuyait à ce moment Montmorency, qui rejoignit la Cour à Saint-Germain, au commencement de 1574. Charles IX conféra à son frère la présidence du Conseil, mais il persistait à lui refuser la lieutenance générale du royaume. On ne satisfait pas les gens en retenant d'une main ce que l'on donne de l'autre. Catherine s'effrayait déjà du retour de ceux-là même qu'elle avait rappelés. Comme à la veille de la Saint-Barthélemy, elle craignit de nouvelles complications avec l'Espagne. L'incident de Ventabren vint à point pour la sortir d'embarras. Le bruit se répandit qu'un écuyer de ce nom s'était vanté d'avoir été chargé par Montmorency d'assassiner le duc de Guise. Ventabren, qui faillit être tué par le prince lorrain, nia le propos ; mais les intrigues du château dégoûtèrent l'honnête Montmorency, qui quitta Saint-Germain au bout de six semaines. Les aventureux du parti avaient les mains libres.

II

LA CONJURATION.

Le départ de Montmorency met fin à tout espoir de concorde. Les huguenots, mécontents de l'insuccès de leurs requêtes contre l'insuffisant traité de La Rochelle, se liguent à la voix de La Noue, leur nouveau chef. Des intelligences sont créées par les soins de Thoré entre Alençon, La Noue et Nassau : il est convenu que M. le Duc rejoindra à Sedan l'armée palatine, tandis que La Noue lèvera l'étendard de la révolte. La prise d'armes est fixée au mardi gras et l'évasion des princes, quinze jours après. Mais M. de Chaumont-Quitry, chargé de les recueillir près de Saint-Germain, devança la date fixée. Il en résulta une indécision bien naturelle. Poussé par Marguerite, autorisé par son maître, le craintif La Molle découvrit à Catherine la tentative d'évasion. Les princes se défendirent, disant qu'ils voulaient simplement gagner les Flandres, pour combattre aux côtés de Ludovic, selon les termes de l'accord de Blamont. Leurs dépo-

sitions chargèrent Thoré, qui s'était mis à l'abri. Cependant la Cour est dans l'effroi. Le soir du samedi 27 février, à l'ouïe de ces révélations, le cardinal de Lorraine donne l'exemple de la fuite. Prélats, conseillers de robe longue mettent à contribution les chevaux de guerre du château. Sans prendre le temps de s'équiper, ils se sauvent, accrochés aux arçons de la selle, en aussi grand'peur de leur monture que de l'ennemi. On ne put s'empêcher d'en rire ; Charles IX comparait le cardinal aux anguilles de Melun, qui crient avant qu'on les écorche. Le lendemain, le Roi fit une retraite digne, gagnant d'abord l'hôtel de Retz au faubourg Saint-Honoré, puis le Bois de Vincennes. Pour faire tête aux rebelles, il leva des armées, renvoya les gouverneurs dans leurs provinces, notamment Henri de Condé en Picardie, et convoqua les maréchaux de France, dont François de Montmorency était le premier. Sur les explications de Quitry, qui déclara n'avoir pris les armes que par crainte d'un nouveau massacre, il accorda une amnistie. Il ignorait encore la portée de la prise d'armes du mardi gras et les véritables causes de ce tumulte, qui garda le nom d'Effroi de Saint-Germain.

L'apparence de mansuétude du Roi encouragea les partisans de M. le Duc à reprendre leurs desseins. Ils oubliaient qu'un repas réchauffé ne valut jamais rien. Turenne, qui ne provoquait pas les méfiances, avait reçu l'ordre d'aller quérir Quitry. Au retour, il avertit François d'Alençon que les rebelles faisaient encore fond sur lui et qu'il pouvait persister dans ses folles entreprises. Par une singulière volte face, La Molle prit la direction d'une conjuration nouvelle. Il est à croire que Marguerite n'y mettait plus d'obstacle. Puis l'occasion semblait favorable : les huguenots tenaient la campagne et l'armée palatine de Nassau était en force. Enfin La Molle est ambitieux. Content d'être débarrassé de la rivalité de Thoré, il brûle d'occuper une situation qui lui assurera tout le bénéfice de l'affaire. Des aventureux, les fils de l'intrigue passent aux mains des aventuriers. La Molle tire vanité de se sentir à la tête d'une conspiration bien servie. Pauvres favoris, avides mais sincères, mêlés à des querelles de famille qui se passent au-dessus d'eux, instruments insuffisants,

victimes désignées à monter sur l'autel de la réconciliation, tel sera Cinq-Mars, tel est La Molle, également dévoués au maître, également voués à la mort!

Le but visé est toujours l'évasion de M. le Duc à Sedan. Une fois à la tête de l'armée palatine de Nassau, ralliée aux rebelles, le prince fera la loi. Il deviendra lieutenant général du royaume, en attendant, qui sait? de monter sur le trône à la mort de Charles IX. Pour remplir son rôle, l'efféminé La Molle sentait la nécessité d'avoir une doublure plus solide. Tandis qu'il combinera, un compère exécutera. Le compère choisi est un Piémontais, le comte Annibal de Coconato, qui a passé du service de l'Espagne à celui de la France. Capitaine des gardes de Henri d'Anjou, il a montré toute sa férocité à la Saint-Barthélemy. Au départ du roi de Pologne, il s'est rattaché à François d'Alençon, tout en continuant le métier d'espion au profit de l'Espagne. Après l'Effroi de Saint-Germain, La Molle lui développa les plans de M. le Duc, et Coconat se laissa tenter par l'aventure. On s'assure la coopération du sieur de Grandchamp, qui s'est vu retirer l'ambassade de Constantinople à cause de son insuffisance, et du sieur de La Nocle, plus tristement célèbre encore sous le nom de La Fin. Le frère de Grandchamp, qui prétend avoir appris chez les Grisons le secret de transformer les métaux en or, vient en sous-ordre, ainsi que le Florentin Cosimo Ruggieri, qui prédit l'avenir, et divers émissaires, employés à gagner le duc de Bouillon à Sedan, le prince de Condé en Picardie, le maréchal de Damville en Languedoc, et, si possible, le maréchal de Montmorency. Mais les deux maréchaux de France ne voulurent rien entendre. Les quatre chefs de l'entreprise sont La Molle, Coconat, Grandchamp et La Nocle, un baladin musqué, un espion féroce, un diplomate manqué et un traître fameux, digne société, complétée par un alchimiste et un astrologue.

Le complot s'ourdit dans les maisons occupées par les jurés autour du pont Saint-Michel. On se réunissait au domicile de La Nocle. M. le Duc s'y rendait du Bois de Vincennes, sous le prétexte de « venir gouverner une dame de la Cour. » Le 6 avril, se tint une réunion décisive. On convient que, trois jours après,

François d'Alençon quittera Vincennes dans le carrosse de Mme de Retz et sous une escorte de cavaliers massés à Saint-Maur. Il couchera à Paris chez La Molle et, le 10 de grand matin, on se dirigera avec des guides et par des étapes assurées jusqu'à Sedan. On se procure l'argent, soit avec les ressources personnelles des affidés, soit à l'aide des banquiers italiens et même des ministres anglais. Coconat a acheté des chevaux ; Turenne, qui rentre à la fin dans l'intrigue, en réunit aussi, soi-disant pour équiper sa compagnie d'ordonnance ; Grandchamp a recruté des hommes. Les gouverneurs de Metz et d'Auxerre ont promis leur concours.

Les conspirateurs s'adressaient à trop de monde pour échapper aux espions de Catherine. L'un deux, Yves Brinon, feignit de participer aux intrigues et gagna la confiance de Grandchamp, qui l'initia au mystère. Le 4 avril, il fit son rapport au premier président du Parlement, puis au Roi, cinq jours après. Catherine et Charles IX reçurent d'autres avis. Montmorency arrivait au Bois de Vincennes. Informé des projets d'Alençon et de La Molle, il s'efforça de les en détourner ; mais La Molle le rebuta avec insolence. Ne pouvant faire entendre raison aux fous, il dut recourir aux forts. Il remit à Catherine une lettre de convocation des conjurés, qu'avait surprise un garde de son gouvernement de Paris. Le 8 avril, le Roi fit fermer les portes du château et, le lendemain, celles de la capitale. Les conspirateurs étaient pris comme dans une souricière. La Nocle et Grandchamp eurent le temps d'échapper avec d'autres complices. Mais, le 9 avril et les jours suivants, on emprisonna plus de cent personnes. Malgré les prières de Marguerite de Navarre et de François d'Alençon, La Molle fut enfermé à la Conciergerie, et l'on découvrit Coconat dans la cellule d'un couvent, où Mme de Nevers l'avait fait cacher.

Le 11 avril était le jour de Pâques, qui semblait si plein de promesses pour tous nos intrigants. Ce jour là, le procès commença et il s'instruisit jusqu'au 30. Le Roi en avait chargé le premier président du Parlement Christofle de Thou, assisté de trois conseillers. Quoique De Thou passât pour l'ennemi des Po-

litiques et le complaisant de la Cour, cette commission était composée d'une façon toute légale. L'interrogatoire de l'espion Brinon mettait les juges au courant. Gagné par Catherine, il accusa vilainement les conspirateurs d'en vouloir aux jours du Roi. C'était faux. Les princes déposèrent à leur tour. Infidèle épouse, mais fidèle alliée, Marguerite avait rédigé elle-même le mémoire justificatif de son mari, qui n'avouait qu'une simple intention de retraite à Sedan.

Les interrogatoires des deux grands coupables, La Molle et Coconat, devaient être décisifs. Leur système de défense différa totalement. Tandis que Coconat faisait des aveux complets, La Molle prétendait ne rien savoir. La question de l'eau le fit parler. Le patient, solidement lié par des anneaux au mur et au plancher, était étiré au moyen de cordes que tendait encore un petit tréteau, passé au-dessous des pieds. Le bourreau, rejetant la tête en arrière, ingurgitait coquemar sur coquemar dans la bouche du condamné, qu'il lui maintenait ouverte en lui pinçant les narines. A chaque acte de cette torture, les questions étaient posées. Le supplice arracha une première fois à La Molle la révélation du complot. On le lui infligea une seconde fois, pour savoir la signification de figures de cire, que l'on avait trouvées chez lui percées d'aiguilles. Ces figures avaient été faites par Cosimo Ruggieri, sur qui l'on finit par mettre la main. Catherine ne doutait pas que maître Cosme n'eut enchanté ses fils, Charles IX pour le faire périr, François d'Alençon pour lui faire aimer La Molle. Comme l'envoûteur peut seul désenvoûter, on ne le condamnera point à la peine capitale. On croit bien aujourd'hui aux suggestions de l'hypnotisme ; y a-t-il lieu de s'étonner qu'au seizième siècle on ait ajouté foi à celles de la magie ?

Au milieu de la torture, qui lui arrachait des larmes et des cris consignés dans un impitoyable procès-verbal, La Molle prétendit que ces figures de cire, percées au cœur, représentaient une jeune Provençale, dont il voulait se faire aimer, pour l'épouser. Il nous plait de le croire et de surprendre un sentiment naïvement honnête chez le courtisan débauché. Quant à Coconat,

il subit les manottes, supplice analogue aux brodequins, qui serraient les jambes ou les bras dans un étau intolérable. Pour le Piémontais c'était formalité pure : il chargeait tout le monde et devançait les questions.

Les aveux de Coconat, pas plus que les réticences de La Molle, ne pouvaient sauver deux conspirateurs haïs pour leurs bonnes fortunes. Le 30 avril, l'exécution capitale devait suivre le supplice de la torture. Marguerite de Navarre et François d'Alençon eurent beau se traîner aux genoux de la Reine mère, ils n'obtenaient rien. On envoya un ordre de surseoir, mais quand il était trop tard. Le messager de Vincennes trouva les portes de Paris fermées. Suivant des instructions précises, les deux condamnés avaient été rapidement transportés du palais de justice à la place de Grève. La Molle mourut non sans faiblesse, Coconat fut brave jusqu'au bout. La fin du baladin provoqua nombre d'épitaphes ou d'épigrammes, dont la meilleure est le jeu de mot sur le nom de La Molle :

Mollis vita fuit, mollior interitus,
Molle fut sa vie et plus molle sa mort.

Les corps des condamnés, coupés en quatre quartiers, furent exposés aux quatre coins de Paris, et leurs têtes en place de Grève. Quelques jours après, des mains pieuses avaient tout enlevé. La reine de Navarre et la duchesse de Nevers firent inhumer ces tristes restes dans une chapelle de Montmartre. La malignité publique prétendit qu'elles gardèrent, embaumées dans leurs oratoires, les têtes de leurs amants. Ce souvenir macabre eût été gênant pour les successeurs qu'elles leur donnèrent. Le deuil public qu'elles se mirent à porter, scandalisa le monde, sauf leurs maris, qui étaient des philosophes.

Telle fut la conjuration de La Molle et Coconat, plus importante par ses conséquences qu'en elle-même. En punissant les coupables, Catherine et ses conseillers voulaient frapper plus haut. C'est à la droite du parti des Politiques qu'ils en ont ; de là, les efforts faits afin d'arracher aux conjurés des aveux compromettants pour les Montmorency. La Molle ne les avait pas incriminés, mais Coconat avait répété que La Nocle et Grand-

champ faisaient espérer l'adhésion des maréchaux de France. Charles IX avait mis aux arrêts François d'Alençon et Henri de Navarre. Le 4 mai, il donna l'ordre de conduire à la Bastille les maréchaux de Montmorency et de Cossé, dans l'idée que Damville était sur le point d'être surpris en Languedoc. C'était à la fois injustice et imprudence. Le complot était l'œuvre d'aventuriers ; en frappant les innocents, on se mettait à dos les Politiques et leurs alliés.

Cependant la mort de Charles IX suspendit le procès des princes et des maréchaux. Catherine ne voulait pas mettre le royaume en combustion au moment du retour de Henri III. La capitulation et l'exécution du chef protestant Montgomery pacifiaient le nord ; une trève avec La Noue tranquillisait l'ouest ; l'armée palatine de Nassau avait été se perdre en Flandre. Restait Damville au midi.

La Cour se flattait de s'emparer facilement du gouverneur de Languedoc. Le 4 mai, le comte Martinengo partit avec un mandat d'arrêt ; il n'osa pas le montrer, quand il vit le maréchal soutenu par tout le monde. Peu après Henri III revenant de Pologne, Damville consentit à aller lui rendre hommage à Turin. Le Roi lui fit d'abord le meilleur accueil ; mais, ayant reçu des instructions de sa mère, il invita la cour de Savoie à le retenir, après qu'il l'eut quitté à Suse. Le maréchal sut s'esquiver à temps. Arrivé en Languedoc, il se prépara à la guerre, que nécessitait la fin de non-recevoir opposée par le nouveau conseil de Henri III aux requêtes des réformés. Appelé au commandement général par l'assemblée protestante de Millau, puis par le congrès des réformés et catholiques unis de Nîmes, il répandit un manifeste belliqueux et engagea la lutte. Les forces de Henri III marchaient sous les ordres du duc protestant d'Uzès ; celles des huguenots sous le catholique Damville. Il n'y a plus de guerre de religion ; il n'y a qu'une guerre civile, dont les impolitiques Valois font les frais. Henri III quitta le champ des opérations pour le sacre de Reims. Etabli au Louvre, il recourut à tous les moyens pour conjurer un danger menaçant : l'invasion de l'armée de Condé.

III

LES NÉGOCIATIONS

La Saint-Barthélemy avait uni au sort de Henri de Navarre son cousin Henri de Condé, Bourbon morose, que sa sévérité rapprochait plus de ses parents maternels, les Châtillons et les Montmorency. Délivré par l'Effroi de Saint-Germain, à la suite duquel il fut renvoyé dans son gouvernement de Picardie, il jugea prudent de passer la frontière lors de l'arrestation de La Molle. Il fut rejoint par les cadets de Montmorency, Méru et Thoré. Les Pays-Bas, le Palatinat, l'Alsace, la Suisse, tous les bords du Rhin regorgeaient de fugitifs, compromis dans la conjuration. Tandis que Turenne rentrait dans sa bonne vicomté, Condé et ses cousins recueillirent leurs partisans, entre autres les cavaliers du duc de Montmorency, qui leur apportaient l'argent et les joyaux de Chantilly.

Condé avait choisi d'abord, comme quartier général, la ville de Strasbourg, où, reprenant la religion de son enfance, il assuma la protection des Églises réformées. Les subsides de Languedoc devaient l'aider à former une armée. Cette province, grenier du royaume, devint le trésor de la confédération. La situation de Condé s'améliora du fait de la déroute de l'armée palatine de Nassau en Flandre. Après la défaite et la mort du comte Ludovic, l'électeur Frédéric III se montra enclin à soutenir les huguenots plutôt que les Gueux. Son fils, le duc Jean-Casimir, que l'on a surnommé le condottiere du protestantisme français, accepta un projet de capitulation. Mais on l'ajourna à la nouvelle de l'avènement de Henri III, peut-être mieux disposé que Charles IX. L'habile diplomatie royale parvint à contenir pour quelque temps la cour palatine de Heidelberg.

En attendant, Condé rédigea une déclaration qui, sans avoir rien de révolutionnaire, n'en était pas moins un appel aux armes. Il fallait du temps pour réunir l'argent et les hommes. On y consacra les années 1574 et 1575. Le prince se réservant la direction

générale, les cadets de Montmorency agirent pour le détail, l'un en Angleterre, l'autre en Suisse. Durant son long séjour à Londres, Méru sut amuser la reine Elisabeth du récit des amours des Valois, et il obtint d'elle un prêt de cinquante mille écus d'or. La mission du diplomate improvisé avait été couronnée de succès. Thoré n'avait pas été moins actif.

Les exilés comptaient trouver des ressources en Suisse. Le premier Condé y avait déjà contracté un emprunt, que j'ai raconté dans la *Revue d'Histoire diplomatique*. Douze ans après, son fils espéra un succès semblable, d'autant plus que le pays s'était rempli des réfugiés de la Saint-Barthélémy. La présence de ces exilés préoccupait l'ambassadeur de France, ainsi que les Cantons, opposés aux levées de troupes. L'inquiétude redoubla à l'arrivée des proscrits de 1574, précédés par les conspirateurs La Nocle et Grandchamp. Le plus considérable de tous, Condé, quittant Strasbourg, s'établit à Bâle pour longtemps.

Il importait de gagner Genève. La capitale de la Réforme était nécessairement la ville du refuge et du secours. On ne cessait de lui emprunter de l'argent, sous la garantie de seigneurs français qui possédaient des fiefs au bord du lac, comme le baron de Coppet. Condé et Thoré se proposaient d'augmenter la liste des débiteurs de la République. Ils tendaient aussi à Genève parce que de là l'on donnait la main aux huguenots de Dauphiné. Tout empressée qu'elle était à aider ses frères de France, Genève craignait d'encourir la colère du Roi et de s'exposer aux embûches du duc de Savoie, dont les terres l'entouraient de partout. Elle ne communiquait que par le lac avec ses alliés suisses, qui la pressaient de ne se pas compromettre. Mais Théodore de Bèze, l'héritier de Calvin, était plus huguenot que Français ou Genevois. Il n'hésitait pas à satisfaire Condé, qu'il allait voir souvent.

Dans l'été de 1574, Genève reçut une première visite de Thoré. Quand le conseil de la République apprit l'approche du cadet de Montmorency, « papiste réfugié, disait-on, pour une querelle particulière », il pria Théodore de Bèze de le détourner de venir. Bèze calma le Conseil ; il lui expliqua l'alliance des huguenots et des Politiques, et le cousin de Coligny fut reçu avec

les égards dus à son rang et à son sang. Le chevau-léger venait en éclaireur. Le 27 septembre, le prince de Condé arriva lui-même. L'accueil fut plus chaleureux. Entrant par un de ces beaux jours de septembre où le soleil dore les rives teintées du lac et fait étinceler les clochers de la ville, Condé dut éprouver quelque émotion au bruit du canon du boulevard et du port, qui saluaient gaiment son approche. On lui présenta, suivant l'usage, le vin de choix, la truite du lac, le produit des chasses improvisées dans les bois, peu giboyeux, de la Seigneurie. Le dimanche, après le sermon à la cathédrale de Saint-Pierre, où on lui avait réservé le siège d'apparat, on l'invita à un banquet de six tables, grand luxe pour la calviniste cité. Puis on passa aux affaires sérieuses. La ville de la Réforme mit ses ressources à la disposition du prince, qui partit le 7 octobre. Thoré fit un plus long séjour et se ménagea l'appui des capitalistes genevois.

Abandonnés pour l'instant par Casimir, Condé et les cadets de Montmorency ne comptaient plus que sur eux-mêmes pour recruter des forces. Les diamants de famille, qui leur avaient été apportés par les cavaliers de Chantilly, leur permirent de contracter leur emprunt auprès des bourgeois de Genève. Par acte passé à Strasbourg, le 2 septembre 1575, ils confessent leur devoir la somme de 11,200 écus d'or de France. Thoré donnait en garantie ses joyaux. L'inventaire du coffret qui les contenait donne une idée de ce qu'étaient les diamants d'une grande famille au seizième siècle. On y comptait d'abord quarante-cinq boutons d'or garnis de perles, destinés à couvrir un bonnet, sept grands diamants en table mis en chaton, dont un évalué 4000 écus et un diamant violet (ou améthyste), tous marqués de lettres diverses pour être reconnus, une bague à pendre au col, enrichie d'un grand diamant et d'un rubis, estimée 4000 écus, et une bague à mettre au doigt avec une pointe de diamant ; puis sept roses de diamant et sept roses de rubis, ornées de six perles, une fleur de lis de diamant et une fleur de lis de rubis, entourées de six perles chacune ; sept émeraudes rehaussées de même ; une chaîne d'or à nœuds avec trente-sept diamants ; enfin soixante et une grosses perles enfilées dans un

cordon. Le tout était évalué 15,000 écus d'or, valeur du temps, faisant peut-être de nos jours un million et demi. Jamais la ville sévère de Calvin, gardienne du dépôt, n'en avait vu autant.

L'argent en mains, Condé commence les levées. Le duc Jean-Casimir ne semblait pas s'en mêler, quand tout à coup il rentre en jeu. Une lettre du 18 septembre l'y invite, dans laquelle Condé insiste sur la nécessité de secourir Monsieur, frère du Roi. Casimir répond favorablement. Etait-ce parce qu'il se sentait moins nécessaire? Le 27, Condé et les Montmorency signent avec Casimir une définitive capitulation. Le Palatin pénétrera en France avec 8,000 reitres, 6,000 Suisses, levés en dépit des autorités, 2,000 lansquenets et vingt pièces de campagne. Ces forces se réuniront aux quinze mille hommes de Damville pour le bien de la cause commune des réformés et des catholiques unis. Casimir touchera une somme mensuelle de 12,000 écus d'or. Il recevra, à la paix, le gouvernement de Metz, Toul et Verdun, en qualité de lieutenant général du roi de France, et à la condition d'entretenir une garnison française. On lui remettra en outre 500,000 écus, plus les 50,000 prêtés par Elisabeth, plus une pension annuelle et le montant de la solde des troupes et des frais de la guerre. Ainsi le prince allemand se promettait de rapporter de France des millions à défaut de milliards, et de recouvrer sinon la souveraineté, du moins le gouvernement de Metz, Toul et Verdun. C'était là la faute, c'était là le crime. Le crime, il est vrai, était atténué par les circonstances et par l'exemple que donnait l'adversaire.

Au seizième siècle, on ne condamnait pas, comme aujourd'hui, l'appel à l'étranger. Il n'y avait pas d'armée qui ne comprît surtout des éléments du dehors. Jusqu'à un certain point, la remise d'une place à l'allié du moment s'excusait: on se réservait *in petto* de la reprendre à la paix. Il est superflu de récriminer contre qui donne l'exemple. Condé ne fait qu'imiter, et avec des restrictions, Henri III, qui vient de livrer, en toute souveraineté et sans appel, les clefs des Alpes au duc de Savoie, pour faire la guerre à ses sujets. De la part de Condé, il ne s'agit pas d'une donation de territoire. C'est le gouvernement seul qui est promis

à Casimir, sous la réserve de la souveraineté de la France et la garantie d'une garnison française. A la paix, le Roi sera-t-il tenu d'observer les capitulations de ses sujets rebelles? Il reste encore l'appel à la France.

Les deux fils cadets du Connétable avaient fait une longue opposition à cette clause du traité. Quand il fut signé, il s'était écoulé plus d'un an et demi depuis les premières négociations avec Casimir. D'où venait qu'après avoir si longtemps hésité, chacun se mettait d'accord, tant du côté du Palatin, que du côté des Politiques? C'est qu'au milieu de septembre une nouvelle a éclaté, qui explique l'appel de Condé à Casimir et l'acceptation de celui-ci, une nouvelle qui accable la Cour, qui exalte ses ennemis, celle de la délivrance enfin réussie, après tant de complots et de supplices, de François Monsieur, fils de France, frère unique du Roi, duc d'Alençon.

Pendant un an et demi, François d'Alençon n'avait cessé de travailler à son évasion. Une dernière tentative réussit au mois de septembre 1575. Il parvint à Dreux, d'où il lança sa déclaration: la mode était aux manifestes. Il réalisait enfin le plan conçu à Saint-Germain et au Bois de Vincennes, et dont l'insuccès avait coûté la vie à La Molle. La Reine mère lui courut après, négociant soit par correspondance, soit dans de rares entrevues. Le duc de Montmorency, sorti de la Bastille au bout de dix-sept mois de captivité, remplit généreusement son office de grand modérateur de France. Il arracha à Monsieur la signature d'une trève. Mais était-il croyable qu'elle fût acceptée par Condé et Casimir, qui amenaient leurs reîtres aux frontières ? Une avant-garde, commandée par Thoré, avait été défaite à Dormans par le duc de Guise. La balafre qu'y reçut le prince lorrain l'obligea à laisser le commandement à son frère Mayenne. Celui-ci était impuissant à arrêter l'élan de l'armée palatine, qui parcourut, comme un torrent dévastateur, la Champagne et la Bourgogne. Une invasion de reîtres rappelait les barbares. Même terreur chez les habitants, même pillage de la part des envahisseurs. C'était le fléau de Dieu que ces soldats de la liberté.

Monsieur prit en Bourbonnais le commandement de toutes ces

forces, qui s'élevèrent à 30,000 hommes. Damville ne voulut pas sortir de sa satrapie de Languedoc pour rejoindre le frère du Roi; mais Montmorency ne quittait pas le prince, lui prodiguant les conseils de soumission. Henri III ne se montrait guère conciliant, quand il perdit enfin le dernier atout qu'il avait dans son jeu : c'était Henri de Navarre, échappé à son tour. Une démonstration de l'armée de Condé et de Casimir au sud de Paris détermina Catherine à signer la paix dite de Monsieur. La fourberie ne cède qu'à la violence. Le traité coûtait cher, parce qu'il fallait beaucoup d'or pour acheter le départ des reîtres. Pour payer, Henri III dut mettre en gage les joyaux de la Couronne. Tous les diamants de France étaient hors du royaume pour servir de garantie aux emprunts : ceux du Roi à Venise, ceux de Navarre à Londres, ceux de Montmorency à Genève. Les Suisses obtinrent du Palatin qu'il renonçât au gouvernement de Metz. Aussi put-on se réjouir de l'édit de paix, le plus beau qu'eussent jamais obtenu les huguenots : la liberté de conscience et de culte leur était accordée. Henri III réhabilitait Politiques et réformés, depuis le baladin La Molle jusqu'à l'amiral de Coligny. Il infligeait un éclatant désaveu au crime de la Saint-Barthélemy.

Tel était le résultat merveilleux de ce misérable complot de La Molle et Coconat. Sans doute, on estimera que les conjurés méritaient leur sort pour avoir tenté de renverser, sinon le Roi, du moins le gouvernement, en lui substituant le duc d'Alençon, en provoquant la révolte et en déchaînant l'invasion. Mais condamnera-t-on avec sévérité les huguenots et les Politiques, traqués comme des fauves, pour s'être débattus contre un conseil sanguinaire et perfide, qui n'avait de national que la faveur d'un roi agonisant ? Ce conseil avait impliqué les innocents dans le complot. Il voulut saisir cette occasion de se défaire des Politiques sages, catholiques généreux, qui seuls comprirent à ce moment les bienfaits de la liberté religieuse et les égards dus à la minorité. La conspiration eut pour conséquence de faire d'eux un parti d'action, qui arriva à ses fins par l'édit de 1576. Si cet édit ne porte pas ses fruits, c'est à cause de l'insuffisance des

chefs. François d'Alençon n'était qu'un ambitieux ; Montmorency ne l'était pas assez, et il mourut peu à près ; son frère et successeur Damville péchait par égoïsme. Mais, à la faveur de ces intrigues, le Béarnais recouvre sa liberté et son prestige. Voilà désormais le prince valeureux et habile qui dirigera et *légitimera* la cause des réformés et des catholiques unis ; voilà le Roi que la Providence destine à la France. Il reprend le plan des Politiques contre Guise et l'Espagne. Il restaure la monarchie par l'établissement de la paix civile et la concession des libertés nécessaires ; son édit de Nantes confirme et développe celui de 1576. En voyant enfin le foyer d'intrigues politiques et galantes de l'entourage des derniers Valois, qui doutera que, malgré ses faiblesses amoureuses, Henri IV n'ait réformé les mœurs ? Maître dans l'histoire politique et religieuse, il l'est aussi dans celle de la civilisation.

Francis Decrue de Stoutz.

CORRESPONDANCE INÉDITE DE LA FAYETTE

LETTRES ÉCRITES AU COMTE D'ESTAING

PENDANT LA CAMPAGNE DU VICE-AMIRAL DE LA DELAWARE A BOSTON
DU 14 JUILLET AU 20 OCTOBRE 1778

I.

On a compulsé depuis peu d'années seulement les archives du règne de Louis XVI. Faute d'y avoir regardé jusque-là, le rôle rempli dans l'intervention du gouvernement du roi en Amérique par l'adolescent qui s'appelait le marquis de La Fayette n'était pas seulement connu d'une manière très inexacte, il faut dire très inexactement supposé. On en restait à peu près à une légende qui faisait de ce gentilhomme de dix-neuf ans l'auteur, à vraiment parler, de la participation de la France à la guerre engagée par les colonies anglaises contre leur métropole, et en conséquence à l'établissement des États-Unis.

Aujourd'hui, les choses sont éclaircies. L'histoire auparavant inexplorée de cette participation a été retracée pièces en mains, la légende a fait place aux documents. On sait que le gouvernement de Louis XVI méditait de prendre parti pour les Colonies et que son intervention fut réfléchie autant qu'à la fin elle devint souveraine. Il ne suivait pas seulement avec attention les événements arrivés de l'autre côté de l'Atlantique, il avait le désir d'en profiter contre l'Angleterre. Il favorisait ces événements par des secours et des encouragements détournés, en attendant de se sentir à même d'y entrer d'une manière ouverte.

Le marquis de La Fayette, ayant un peu plus de dix-huit ans et officier à Metz, se trouvait par naissance et par situation dans l'en-

tourage du comte de Broglie, commandant par intérim des Trois Évêchés. C'était justement le milieu où s'élaboraient des plans pour engager le gouvernement du roi plus ou moins directement dans le soulèvement des colonies. Une extrême ardeur native fit que le marquis se mêla à ce mouvement avec plus de vivacité que personne. Nous tenons pour probable, et non en vue d'amoindrir du tout sa personnalité historique, que nulle idée politique n'était alors dans son esprit sauf de voir s'ouvrir une guerre de revanche contre l'Angleterre, et que le désir de s'assurer plus vite un rang militaire ne fut pas sans l'animer. Sa fortune lui rendit facile d'avoir des compagnons et d'écarter les obstacles ; moitié de lui-même et moitié excité par d'autres, il partit donc sur un navire à lui, désavoué tout haut, non sérieusement blâmé au fond. En emmenant ainsi chez les *insurgents* des gentilshommes officiers comme lui, il donna aux entreprises d'ordre jusque-là secondaire et presque d'aventure qui avaient assez publiquement lieu le retentissement des noms de cour, par suite un effet moral qui ne fut pas sans disposer davantage et le cabinet de Louis XVI et l'opinion à aller demander à la révolution américaine l'occasion de relever la France des humiliations de la guerre de Sept ans.

La Fayette a eu, depuis ce moment, une incontestable influence sur le cours de cette dernière conception politique de la maison de Bourbon. Il l'a exercée d'abord en Amérique, puis en France, puis en Amérique de nouveau. Ces trois périodes de son action se délimitent comme il suit. Quand il fut parvenu à se faire agréer d'abord du Congrès nullement disposé, le premier jour, à reconnaître les engagements pris à Paris par l'agent qu'il y avait envoyé, de Washington ensuite défendant ses cadres contre les intrus étrangers ; quand il eut conquis son grade en se battant non pas seulement avec une juvéline vaillance, mais très intelligemment, en payant de sa fortune et de sa plume de même que de son épée, le premier lien militaire se trouva à vrai dire établi entre les États-Unis et nous. Cet effet initial de la présence du jeune marquis en Amérique se compléta une fois le comte d'Estaing et son escadre apparus dans la Delaware. Il devint alors

l'intermédiaire entre le général en chef du Congrès et le vice-amiral du roi, entre les troupes américaines destinées à être soutenues par celui-ci et la marine française. La faute plus ou moins réelle de son départ de Versailles semblant ainsi rachetée, et l'insuccès de notre expédition, l'inutilité de notre escadre, trop faible pour aider à rien entreprendre, n'étant que trop démontrés, il revint en France porté par un navire du Congrès, avec la mission aussi positive que peut l'être une chose non formellement écrite, mais qu'il se donnait d'ailleurs à lui-même, d'obtenir du gouvernement du roi une assistance plus efficace.

Voilà le commencement; voici la suite. A Versailles on avait absolument pardonné à La Fayette son « équipée », pour parler ici comme M. de Vergennes le faisait d'abord. Il se vit écouter, rechercher, consulter au sujet des États-Unis. On était dans la fièvre de cette descente en Angleterre conçue sous Louis XV et étudiée sur les ordres secrets de ce monarque par le comte de Broglie, qui venait d'en faire remettre toute la trame sous les yeux de Louis XVI. La réussite en paraissait immanquable parce que la flotte franco-espagnole d'Orvillers et Cordova devait transporter les troupes et les soutenir. La Fayette eut aussitôt le régiment des Dragons du roi, destiné à l'entreprise ; il fut nommé aide-major général des logis du comte de Vaux, qui prenait le commandement; pendant les préparatifs, au Havre, il reste en correspondance presque quotidienne avec M. de Vergennes. Mais nous étions constamment déçus par le sort, dans les tentatives que le patriotisme inspirait successivement au gouvernement de Louis XVI pour nous relever de nos défaites. Les escadres combinées de la France et de l'Espagne échouèrent dans leur campagne de la Manche. Abandonner l'idée d'une attaque de la Grande-Bretagne sur ses propres côtes devint rapidement nécessaire. Sans désemparer, alors, on se reprit aux projets, que Lafayette était venu susciter et défendre, de porter les coups en Amérique. On lui redemande ces projets. On les lui fait détailler, justifier; on en arrête avec lui le mode et l'exécution, après quoi un vaisseau du roi le ramène à Boston, chargé d'annoncer à Washington le départ, au service des États-Unis, d'une escadre et d'un corps d'armée conduits par Ternay et Rochambeau.

Telle fut, dans l'entreprise d'Amérique, la seconde période du rôle de La Fayette. La troisième s'ouvrit aussitôt. Le jeune marquis était, désormais, un officier de France officiellement autorisé par le gouvernement du roi à rester général américain, afin qu'il fît bien venir et ménager nos soldats et qu'influant sur les esprits il pût amener le Congrès à des mesures qui rendissent efficace notre politique, fondée toute sur les intérêts de l'Amérique. Washington fait de lui, plus encore qu'auparavant, son interprète auprès de nos généraux, puis il le jette en Virginie, soldat avisé et prudent autant qu'actif et osé, pour atteindre les forces anglaises de concert avec nos vaisseaux. Toutefois, cette tentative est rendue vaine, et la mission de défendre la Virginie contre l'armée de Cornwallis échoit alors au marquis. Or ce n'était pas de défendre cet État, mais le contraire qui était vrai. L'obligation de s'y garder de Cornwallis, voilà ce qui lui incombait, et il n'avait pas même, comme il ne le disait que trop justement, « assez de moyens pour se faire battre » ; il inquiétait par ses périls l'amitié paternelle qu'avait conçue pour lui Rochambeau. Quand enfin tout sourit, quand Washington et Rochambeau se sont réunis à lui, quand le comte de Grasse est avec sa flotte à l'entrée de la baie de Chesapeak, c'est lui qu'ils envoient ou par qui ils se font suivre auprès de ce dernier ; il enlève avec eux les ouvrages de Yorktown et avec eux il voit défiler l'armée anglaise déposant les armes à leurs pieds. Revenu à Versailles, après ce grand coup, avec le mandat plus étendu que jamais d'y appuyer les intérêts de l'Amérique, il recevait de M. de Vergennes, pour Franklin, l'autorisation d'entrer en rapports avec lord Shelburne en vue de parler de paix, dans le moment même où, nommé par le roi au grade français qu'il avait dans l'armée américaine, il allait emmener de Brest à Cadix, comme major général du comte d'Estaing, un nouveau corps d'armée qu'une autre escadre franco-espagnole conduirait aux Antilles et aux États-Unis pour une campagne que l'on espérait devoir être cette fois définitive ; le moment d'après, les préliminaires de janvier 1783 mettaient fin à sa carrière américaine, raison et cause principale de la carrière politique qui commença pour lui avec la Révolution.

C'est à la première de ces différentes périodes du rôle de La Fayette qu'a trait la correspondance dont il s'agit ici. Elle se compose de 27 lettres conservées dans les cartons du ministère de la marine[1]. Les éditeurs de ses *Mémoires* l'ont probablement ignorée ; en tout cas ils l'ont laissée inédite. A la date où ces mémoires ont paru, l'on s'occupait du La Fayette de 1789 et de 1830, assez peu de celui d'auparavant. A ce dernier égard, la légende de l'entraînement de la France aux États-Unis par l'expédition romanesque de cet enfant de grande maison en 1777 était reçue sans examen. Je me suis servi des lettres en question et j'en ai donné quelques parties dans l'*Histoire de la participation de la France à l'établissement des États-Unis*[2]. Mais elles ne présentent pas l'unique intérêt d'un document biographique ; elles en sont un presque unique, jusqu'à présent, pour éclairer les rapports écrits par le comte d'Estaing à Versailles sur sa première campagne par delà l'Atlantique, rapports qui sont à peu près les seules pièces que l'on possède à ce sujet. Non seulement cette campagne n'eut guère de résultats heureux, mais il s'y produisit des péripéties faites pour jeter des ferments regrettables entre nos alliés et nous. Il importe, par suite, que les détails de ces péripéties soient élucidés. Or, les lettres de La Fayette au comte d'Estaing sont, à ce point de vue, des pièces historiques. Le jour manque sans elles, il faut les donner dans leur entier. On ne possède malheureusement presque aucune des réponses du comte d'Estaing, ni ce que, de son côté, il écrivit peut-être le premier.

II.

Les vingt-sept lettres dont il s'agit se partagent entre les différents moments de la première campagne du vice-amiral, la campagne de la Delaware à Rhode Island ; on sait qu'il en fit une seconde en 1779, celle de la Caroline, vite et peu heureusement terminée à Savanah. L'escadre arriva dans la Delaware au

[1] Archives de la Marine, B[4], folios 144 et suivants.
[2] Tome III, chapitres VII et VIII.

commencement de juillet. C'était une semaine trop tard pour y bloquer l'escadre anglaise. Washington insista alors en vue de faire forcer les passes de New-York par le comte d'Estaing, et, à défaut d'y réussir, pour qu'il allât enlever aux Anglais Newport et Rhode-Island, conjointement avec les milices du Nord censées réunies pour cela à Providence. Après quelques jours, ce dernier parti s'imposa. Washington ne comptait pas assez sur l'avocat Sullivan, qui, devenu général, commanderait ces milices; il lui envoya La Fayette et Greene avec 1000 hommes chacun, pour constituer au moins un noyau militaire. Dans les lettres dont il s'agit, il y a un premier groupe qui commence à l'arrivée du comte d'Estaing. Ce jour-là, le marquis, comme un officier de France au service américain, s'empressait de saluer de sa bienvenue le vice-amiral, et Washington lui faisait ajouter à son pli des indications personnelles de nature à servir de signalement incontestable, notamment sa signature sous ses vrais noms d'origine [1], pour qu'il pût être bien reconnu du destinataire, qui était de même province et de mêmes alliances que lui. On trouvera ici le *fac simile* de cette signature, qui fixe les érudits sur ces noms un peu obscurcis par les altérations nées de l'usage. Après quoi la correspondance devient presque quotidienne, jusqu'au moment où le comte d'Estaing, qui venait de passer brillamment sous le canon de Newport afin de concourir avec Sullivan au plan d'attaque concerté, reprit aussitôt en sens inverse le même chemin périlleux, pour se jeter sur la flotte anglaise accourue avec l'intention de l'enfermer entre les îles du Rhode Island. J'ai montré ailleurs combien, dans ces lettres, La Fayette se fait voir le lieutenant dévoué de Wasinghton et le vigilant serviteur de l'Amérique, bien que déjà très désillusionné sur elle, mais en tout cas et surtout l'officier de France qu'exaltait la joie de retrouver les forces françaises, de se battre contre l'Angleterre à côté d'elles, de reprendre par là son rang, en quelque sorte, dans l'armée de son pays. Avec son extrême ardeur naturelle, il emploie là un jugement militaire précoce à rendre les combinaisons le plus possible efficaces.

[1] *Gilbert du Motier marquis de Lafayette.*

A cette première série de lettres, qui s'ouvre le 14 juillet, en succède une autre à partir du 10 août, par le fait de l'apparition de la flotte anglaise et à la fois par celui de l'amour-propre du général Sullivan. Les circonstances ont alors changé subitement. Sullivan s'est mis en mouvement au rebours du plan concerté, dans le moment même où le comte d'Estaing a annoncé qu'il se portait au devant des vaisseaux de Howe, dont les voiles pavoisent déjà la rade. L'Américain, engagé inconsidérément, s'empresse de crier à l'abandon. Il le fait bien davantage dix jours après, le vice-amiral se retrouvant de nouveau devant Newport. Celui-ci était revenu contre l'avis de tous ses commandants, mais parce qu'il l'avait promis. Une tempête effroyable avait assailli et dispersé son escadre, fait courir de grands dangers, désemparé plusieurs vaisseaux. Le *Languedoc*, notamment, ne naviguait qu'avec peine, et le vice-amiral le montait néanmoins afin de donner l'exemple aux autres. Seulement, il était revenu pour se déclarer hors d'état de mettre du monde à terre, et plus encore de tenir la mer sans aller d'abord rétablir ses mâtures et ses gouvernails à Boston. Sullivan, lui, brûlait d'être tiré de son mauvais pas, mais aussi de s'assurer le relief d'avoir enlevé Newport, et il voulait que les soldats de l'escadre donnassent l'assaut afin qu'il pût se vanter d'avoir pris la place. De là un débordement de récriminations chez le commandant des milices du Nord, une suite de protestations, de plaintes à l'amertume, voire aux violences desquelles il obtint que ses subordonnés s'associassent, et qui menaçaient de retentir dangereusement dans les rapports des deux pays. Elles firent à La Fayette, entre son dévouement américain et sa passion pour la France ainsi que son attachement au comte d'Estaing, une situation infiniment délicate dont il sortit avec le feu et l'honneur qui étaient dans sa nature.

A ce dernier égard, ces lettres laissent des lacunes ; deux seulement, celles du 21 et du 22 août, s'y rapportent. Les lacunes sont comblées, nous l'avons établi autre part, par la correspondance du marquis avec Washington, par celle de La Luzerne avec Versailles, par quelques autres pièces du moment. On le voit le 10 août donner avis au vice-amiral du mouvement prescrit soudain par Sullivan

à l'encontre du plan convenu, et dans ce qu'il dit se sent le désarroi jeté déjà sur les opérations à l'heure même où la sortie de l'escadre vient les interrompre. La correspondance devient presque quotidienne quand le vice-amiral est à Boston. Le sujet en est tantôt d'éclairer ce dernier sur des projets propres à reconquérir l'opinion des Américains, tantôt de l'informer des mouvements des Anglais, tantôt de se bercer avec lui de suppositions nées de rumeurs apportées d'Europe, tantôt d'opérations futures ou de démarches à tenter. Il est visible qu'ils se sont rencontrés dans l'intervalle et, en effet, du 26 au 30 août, La Fayette a été envoyé à Boston par Sullivan et les autres généraux. On reconnaît aussi que le vice-amiral lui a écrit des plis dont il n'est rien resté. Le comte d'Éstaing, depuis son départ de France, s'était épris d'une campagne possible sur Halifax, sur la Nouvelle-Écosse, sur le Canada ; les lettres du marquis montrent qu'ils s'excitèrent l'un l'autre au sujet de ces perspectives. Dans la pensée de les réaliser sont arrangés entre eux le premier retour de La Fayette en France et l'opportunité d'en aller occuper Washington et le Congrès.

A la date de la dernière de ces lettres, La Fayette partait de Philadelphie pour Boston, d'où il devait retourner à Versailles ; en chemin, il tomba très gravement malade, de sorte que l'escadre avait mis à la voile pour les Antilles quand il fut en état de s'embarquer. Nous reproduisons ici, telle que les originaux la présentent, cette correspondance jusqu'ici non publiée. Elle fait ressortir avec la vivacité de couleur dont la jeunesse a le secret le caractère du marquis, que la destinée réservait à des circonstances successivement si diverses. Quand on réfléchit qu'elle émanait d'un homme n'ayant guère plus de vingt ans, on ne s'étonne pas qu'il ait pris une place dans l'histoire. L'éducation des hautes classes, lorsque la tradition du devoir public y est un héritage et la gouverne, n'a pas autant d'infécondité que notre temps s'est engoué de le croire.

HENRI DONIOL.

LA FAYETTE AU COMTE D'ESTAING

Au camp près de Paramus, ce 14 juillet 1778.

C'est avec un plaisir bien vif, Monsieur le Comte, que j'apprends l'arrivée d'une flotte françoise sur les côtes d'Amérique ; je n'en ai pas moins à savoir que vous la commandés, et ce dernier m'en promet un bien plus grand encore, celui d'apprendre la nouvelle d'une victoire plus intéressante je crois dans cette conjoncture que jamais victoire n'a pu l'être. J'aime à penser que vous porterés les premiers coups sur une insolente nation parceque je sais que vous appréciés le plaisir de l'humilier et que vous la connoissés assés pour la haïr. J'ai l'honneur de vous appartenir par ce sentiment aussi bien que par les liens du sang et notre titre commun d'auvergnat, et il n'y a pas de motifs dans le monde qui ne se réunissent pour me faire désirer vos succès avec une ardeur impossible à exprimer. Ils sont bien importants dans ce moment pour plus d'une raison, et j'espère, Monsieur le Comte, voir bientôt justifier de nouveau les sentiments dont j'ai vu à Londres que MM. les Anglois vous honorent.

La nouvelle de votre arrivée que j'avois déjà eu de Newyork m'a été confirmé hier au soir par une lettre du président du Congrets. Je viens de lui répondre par un courier et de l'engager le plus vivement possible à ne pas perdre un moment pour vous donner toutes les nouvelles et toutes les informations dont vous pouvés avoir besoin. Le g^al^ Washington fera de son côté tout ce qui dépendra de lui pour vous en faire parvenir, et vous recevrés une de ses lettres en même tems que celle-ci. Vous pouvés compter sur lui comme un homme devoué à l'alliance françoise et l'homme de ce continent le plus dégouté de l'Angletère.

Je me repose sur lui du soin de vous donner de mes nouvelles ; nous nous sommes mutuellement communiqués celles que nous avions obtenus et je ne pourrai pas vous en apprendre davantage. J'ai envoyé des personnes intelligentes à Newyork qui ont assez la confiance des Anglois, et leur ai promis de fortes récompenses s'ils me donnoient une liste exacte des vaisseaux partis ou à partir, et de tout ce que j'imagine que vous serés bien aise de savoir. S'il y a quelque chose d'intéressant, je ne perdrai pas un moment à vous l'apprendre par tous les moyens possibles.

Vous aurés eu bien des nouvelles de l'évacuation de Philadelphie, de la marche du g^al^ Clinton à travers le Jersay, de l'affaire ou le g^al^ Washington a remporté le double avantage du champ de ba-

taille et d'une beaucoup plus grande perte de leur côté ; cette marche du Jersay, en désertion, en maladie, etc. doit avoir couté aux Anglois bien près de deux mille hommes. Aussitôt qu'ils se sont embarqués j'en ai donné avis aux isles par deux différentes occasions comme M. de Bouïllé m'en avoit chargé. On vous mandera sûrement que les Anglois ont pris tous les matelots de leur port et armé tous les vaisseaux en état de combattre pour aller vous chercher. Ils l'ont même imprimé dans leur gazette; un espion m'a rapporté que les compagnies de grenadiers et chasseurs avoient ordre de rejoindre leurs régiments ce qui paroit montrer une envie de s'embarquer; il dit aussi que toute l'armée a ordre de se tenir prête. Il seroit facheux qu'ils échappassent à si bon marché, car si vous battés leur flotte et que l'admiral Keppell soit arrêté en chemin, ils sont dans une fort mauvaise passe. Je laisse au g^al^ de l'armée le soin de vous communiquer ses projets, et je me borne à vous dire que nous allons passer la rivière du nord et menacer Newyork pour les empêcher de se dégarnir de leur vaisseaux. Dès que le pavillon françois se montrera du côté du Canada la moitié des habitans et des sauvages se déclareront pour nous.

Si tout en vous parlant des affaires publiques, Monsieur le Comte, je prenois le tems de vous parler des miennes, je vous dirois combien ma situation est embarrassante ; quelque agréablement que je sois en Amérique, j'ai toujours pensé, et j'ai écrit et dit partout ici que j'aimerois mieux être soldat sous les drapeaux françois qu'officier général partout ailleurs ; mon intention est de partir sur le champ pour les isles, l'Europe, même les Indes s'il y avoit une de ce ces trois parties du monde ou nous fissions la guerre. Je ne m'attends pas à recevoir aucun ordre ; car on avoit je crois trop de chose à faire pour penser à mon existence ; tout ce que je voudrois savoir c'est si la guerre est déclarée en Europe.

Si je n'espérois pas que nous pourrons agir conjointement avec la flotte, je monterais sur le premier batteau et vous demanderois la permission de vous suivre par derrière et aussi près que je pourrois pour être témoin de vos succès. L'armée marche en trois divisions, celle que je commande est la dernière à passer la rivière, et j'espère être de l'autre coté après demain ; j'aurai l'honneur de vous écrire de là. Le président du Congrets m'a envoyé une lettre imprimée qui doit vous être parvenüe ; je vais cependant la joindre à la mienne.

Si je puis vous être bon a quelque chose, Monsieur le Comte, envoyés moi vos ordres ; plus vous me donnerés de soins à prendre plus vous me rendrés heureux. L'avantage d'être utile dans la moindre chose à une patrie qui me devient plus chère a mesure que j'ai plus

connu son excellence au dessus des pays étrangers, sera pour moi une félicité parfaite, et je sentirai aussi un vif plaisir à pouvoir vous prouver mon zèle pour vous servir.

Puissiés-vous, Monsieur le Comte, les battre, les couler à fond, les mettre aussi bas qu'ils ont été insolents. Puissiés-vous commencer le grand œuvre de leur destruction qui mettra leur nation sous les pieds de la notre ; puissés-vous leur prouver à leurs dépends ce que peut faire un françois et un françois auvergnat; puissiés vous leur faire autant de mal qu'il nous en souhaittent, est le vœu sincère de celui qui, en vous demandant pardon de la longueur de sa lettre, a l'honneur d'être avec le plus grand désir de mériter quelque part dans votre sentiment, et l'attachemeut le plus respectueux, Monsieur le Comte, Votre très humble et très obéissant serviteur.

Le Mis de Lafayette.

P. S. — J'arrive dans ce moment au quartier g^al^, Monsieur le Comte, et j'apprends avec un vif plaisir que vous êtes dans une place ou vous genés extrémement les projets du g^al^ Clinton et de lord Howe. J'espère que ceci finira d'une manière bien brillante. Le g^al^ Washington va vous envoyer le c^lel^ Laurens, son aide de camp, pour porter ses dépêches. C'est un secret qu'il na confié qu'à moi crainte d'accident : il désire en même tems que je vous donne quelque signe pour reconnoitre l'autenticité de ce message. Je ne crois pas que vous connoissiés mon écriture, mais quand je vous parlerai de nos terres d'Auvergne, de mon château de Chavaniac, de la belle terre du Pont-du-Château et de la belle pêche de saumon de M. de Montboissier ; quand je vous parlerai de M^do^ de Chavaniac et de Mlle du Motier, mes tantes, et du mariage de ma cousine avec M^r^. d'Abos, ces petits détails de famille vous feront me reconnoitre pour un franc Auvergnat. Je voudrois que vous nous fissiés bientôt aussi connoitre votre écriture, ou quelque chifre qui nous empechat de donner dans aucun panneau. Permettés moi de vous présenter ici le c^lel^ Laurens, aide de camp de confiance du g^al^ Washington et fils du président du Congrets. C'est un jeune homme qui a de l'esprit, des connoïssances et l'amour le plus vif pour la patrie. Vous ferés un grand plaisir au général et au Congrets de le recevoir avec distinction et *cela aura plusieurs bons effets.* Vous pouvés lui parler avec confiance de tout ce que vous jugerés à propos de communiquer au g^al^ Washington, parceque c'est comme si vous parliés au général lui même qui l'admet à ses secrets les plus importants.

Adieu, Monsieur le Comte; voilà une lettre bien longue. Puisse le c^lel^ Laurens nous rapporter la nouvelle de quelque succès ou la proposi-

tion de quelque plan qui en assure de brillants où il seroit heureux pour moi de trouver enfin l'occasion de verser mon sang pour ma patrie et d'être avoué par elle. Je vais finir cette énorme épitre en signant mon nom tout du long.

Gilbert du Motier Mis de Lafayette

***

Au quartier général près Kings-Ferry, ce 17 juillet 1778.

J'ai déjà eu l'honneur de vous écrire, Monsieur le Comte, une longue lettre dont la plus grande partie n'étoit qu'ennuyeuse, et dont je viens vous renouveller mes excuses ; la joïe de vous savoir ici et le désir de vous offrir des assurances d'un dévouement que je voudrois bien pouvoir vous être utile, m'ont mis la plume à la main ; le général Washington m'a forcé d'ajouter à une épitre déjà trop étendue des détails qui l'ont surement rendu ridicule ; mais il craignoit vivement que vous ne doutiés de l'authenticité de ses dépêches, et sachant que j'avois l'honneur d'appartenir à votre maison et à la province dont elle sort, il a exigé que je vous citasse mon nom, surnom, etc. et d'autres particularités que non seulement les Anglois ignorent, mais dont je ne crois pas que vous même soyés bien instruit.

Je prends aujourd'hui la liberté de vous écrire deux mots pour vous présenter le c^tel Hamilton, aide de camp du général Washington, qui est chargé de dépêches importantes et a désiré vous être annoncé par moi. L'expérience que le général a fait de ses talents, la confiance et l'amitié qu'il a pour lui l'ont mis à portée de savoir toutes les circonstances ou nous nous trouvons ; et ses connoissances jointes a une pénétration peu commune, pourront, je crois, vous satisfaire dans toutes les informations qu'il est possible de vous donner ; je n'en ajouterai aucune ici ; elle sont toutes contenües dans la lettre du général ou communiqués à Monsieur Hamilton, qui est peut-être l'homme de l'armée le plus capable de vous en donner.

Quelque soïent les opérations sur lesquelles vous vous fixiés, permettés moi de renouveller ici les vœux les plus ardents pour leur succès ; ils partent non seulement de l'adoration que mon cœur a voué et que tout homme digne de l'honneur d'être françois doit avoir pour notre patrie, mais encore d'un intérêt tout particulier pour votre gloire ; ce seroit pour moi le comble du bonheur de me trouver destiné à en être le témoin avant que la réception de quelques ordres ou l'ab-

scence d'aucun ordre m'engage à rejoindre les drapeaux françois dans une autre partie du monde.

J'ai l'honneur d'être avec le plus respectueux attachement, Monsieur le Comte, votre très humble et très obéïssant serviteur.

LAFAYETTE.

P. S. — Monsieur de Chouin, qui est arrivé de Philadelphie ce matin, vous écrit dans ce moment, et je crois que sa présence est bien utile ici ; des différents projets qui vous sont proposés, celui d'entrer à Newyork si c'est possible a un avantage si immense sur les autres, que je ne doute pas de vous le voir préférer, et je suis persuadé que *vous demanderés particulièrement* a être soutenu par la totalité ou aucune partie de notre armée dans tous les points ou son secours pourra vous être utile.

⁂

King's Ferry, le 18 juillet
à neuf heures du soir.

J'ai eu l'honneur de vous écrire, Monsieur le Comte, par un excellent pilote qui s'achemine vers votre flotte aussi vite que sa santé et son caractère peuvent le permettre ; je prends la liberté d'ajouter ici quelques lignes pour vous présenter M. Nevill, mon aide de camp, jeune homme d'une des meilleures familles américaines ; Mr de Chouin m'a témoigné un vif désir d'avoir quelqu'un sur l'activité duquel il pût entièrement compter, et Mr Nevill est le plus expéditif américain que j'ai rencontré.

J'ai donné à M. de Chouin le peu de nouvelles et de reconnoissances que j'ai pu obtenir ; nous avons beaucoup causé sur nos circonstances présentes ; il vous écrit une longue lettre, et je ne veux pas vous ennuyer par des répétitions. L'officier que vous avés choisi pour rester ici me paroit, s'il m'est permis de joindre ici mon sentiment, le plus propre à remplir vos vües dans la place importante que vous lui avés confiée.

Les espérances dont nous pouvons nous flatter ici sont si incertaines que nous ne savons sur quel point les fixer ; il ne nous reste qu'à faire des vœux pour vos succès et à désirer ardemment de pouvoir les seconder ; ce sont les sentiments joints à ceux de l'attachement le plus respectueux avec lesquels j'ai l'honneur d'être, Monsieur le Comte, votre très humble et très obéïssant serviteur.

⁂

Au quartier général, ce 22 juillet.

Je reçois dans l'instant, Monsieur le Comte, la lettre que vous me

faites l'honneur de m'écrire par Mr Nevill. Le colel Hamilton n'est pas encore arrivé ; les bontés que vous me témoignés me donnent une vive ambition de mériter votre estime et quelque part dans votre amitié ; vous me donnés des éloges qui, même en faisant les déductions de ce que je dois mettre sur le compte de votre politesse, sont encore dix mille fois au dessus de mes très minces mérites. Mais quoique je puisse perdre à une plus ample connoissance, Monsieur le Comte, mon sentiment l'emporte trop sur mon amour propre pour que je ne sois pas ravi de l'espérance de vous voir bientôt et de combattre sous vos yeux.[1]

Mr Laurens vous dira où je vais, ce que je fais, et votre cœur françois sentira combien je suis heureux. Je laisse avec un plaisir bien vif mon commandement de White-plains pour le détachement dont on vous parlera. Vous m'avés comblé de joie, Monsieur le Comte, en me flattant de l'espérance de combattre avec l'infanterie que vous avés à bords. On ne m'a jamais rien annoncé, depuis que je suis au monde, qui m'ai fait plus de plaisir. C'est dans cette flatteuse idée que je pars, et je suis bien occupé de celle de mériter l'amitié et l'estime de nos braves et chers compatriotes. Jamais, Monsieur le Comte, je n'ai si bien ressenti les charmes de notre métier que depuis qu'il m'est permis de l'exercer avec des françois. Jamais je n'ai tant désiré les talents que je n'ai pas et l'expérience que j'acquerrai d'ici à vingt ans, si Dieu me conserve la vie et nous conserve en guerre. Vous devés trouver bien ridicule de me voir une espèce d'officier général, moi ; car j'avoüe que je ne puis pas m'empêcher d'en rire moi même, dans un pays ou l'on ne rit pas autant que dans le notre.

Au nom de votre propre amour pour la gloire, ne commencés pas avant que nous arrivions ; je presserai le plus possible la marche des troupes ; j'y suis enchainé, sans cela je devancerois Mr Laurens. Ce renfort assurera de beaucoup les succès, comme vous verrés par le compte qui vous sera rendu. J'avoüe que si j'arrivois trop tard j'aurois envie de me pendre.

Adieu, Monsieur le Comte, on me presse, on ne me donne pas le tems d'achever mon griffonnage, encore moins d'écrire en chiffres. Le gal Washington est impatient de voir partir son aide de camp. Les derniers mots de votre lettre sont bien conformes à mes désirs ; j'ai sur cela une idée que je vous demande humblement la permission de vous proposer à l'endroit où nous pourons nous voir.

Je vous aime tendrement, Monsieur le Comte, vous êtes l'homme qu'il me fallait à la tête de cette escadre, et l'homme qui plait à mon cœur ; mais cela ne m'empêchera pas de vous rendre la considération

[1] Les mots et les parties soulignés d'un trait sont figurés, sur l'original, par des signes géométriques, chiffre évidemment convenu avec le vice amiral.

et le respect que je vous dois à tant de titres ; cependant comme une suite de ce respect est de se faire un honneur et un plaisir de vous obéïr, je finirai en vous assurant simplement de mon très sincère attachement et de mes très sincères souhaits pour le succès et la gloire du nom français.

*
* *

A Stampfort, 16 milles de Whiteplains,
24 juillet 1778, à midi.

Cette lettre est confiée, Monsieur le Comte, au même messager qui, joignant à son zèle ordinaire la reconnoissance la plus vive des bontés dont vous l'avés honoré, ne tardera pas à vous la remettre. Vous en avés receu une par Mr Laurens, écrite à la hâte, où je vous fais part de tout le bonheur que je me promets, et des flatteuses espérances qui vont m'entretenir pendant mon voyage, pourvû que vous jugiés que notre détachement vaut la peine d'etre attendû, ce que je désire bien vivement. J'ai l'honneur de joindre ici une lettre qui m'a été envoyée cette nuit par votre correspondant.

J'ai été retenu deux jours au quartier general dans l'attente de Mr Hamilton, et comme il est peut être arrêté par quelque accident je me suis decidé à partir avant son arrivée pour ne pas retarder la mienne et celle de mes compagnons de voyage, dans l'endroit ou je brûle de me trouver. Je n'ai pu quitter le gal Washington qu'hier fort tard. Les troupes sont à trente milles en avant d'ici et je vais les joindre pour les presser. J'ecris à l'officier qui commande dans la ville ou Mr Nevill va se rendre pour le prier de lui faciliter tous les moyens de vous parvenir; il viendra me reporter de vos nouvelles, à moins que vous n'aïés quelques autres ordres à lui donner. L'article dont je vous parle dans mes premiers chiffres me tient vivement à cœur, et je vous avoüe que je n'aurai pas un instant de repos jusqu'à ce que son retour m'ait rassuré. J'ai offert au général Sullivan, s'il est bien pressé, de le joindre avec les hommes les plus lestes des différents régiments.

Mr de Chouïn vous mande surement qu'on a vu il y a deux jours des vaisseaux qui nous ont effrayés par une idée dont vous vous doutés bien ; mais nous n'avons point eu de nouvelles, et il faut espérer que ces messieurs avoïent trop d'affaires pour penser à tout. Je me flatte que je serai dans peu de jours au but de mon voyage.

Plus je réfléchis à ce que vous m'avés mandé, Monsieur le Comte, plus je me trouve heureux ; j'ai communiqué à Mr de Chouïn une idée qu'il croit devoir se conformer à celle qu'il vous connoit et j'en suis bien glorieux. Je vous réponds de la plus grande discrétion vis à vis les Américains et et les Français. C'est une règle encore plus nécessaire ici qu'ailleurs pour bien des raisons.

Adieu, Monsieur le Comte, puissé-j'avoir bientôt de vos nouvelles et la confirmation des espérances dont mon cœur se flatte. Que ne m'est-il permis de marcher aussi vite que ma pensée ou du moins aussi vite que vous pouvés aller combattre et vaincre, J'aurai l'honneur de vous récrire dans deux ou trois jours. Rien ne m'a plus convaincu de vos bontés, j'ose dire de votre amitié pour moi que les plaisanteries que vous voulés bien me faire de mes talents de général. Je n'ambitionne encore, Monsieur le Comte, que de vous paroitre digne d'être un soldat francois et de servir en cette qualité sous vos ordres.

Comme l'obeïssance et le respect sont deux des trois hommages que mon cœur aime à vous offrir, je me contenterai de vous présenter ici celui de mon tendre attachement.

LAFAYETTE.

Je vous prie d'excuser la gaucherie et le griffonnage de mes chiffres ; je suis fort nouveau à ce métier et je crains de les avoir rendus presque aussi inintelligibles pour vous que pour Mylord Howe.

J'ai vu hier un monsieur qui en avoit vu un autre, lequel lui disoit avoir vu un vaisseau françois arrivé à Boston en 36 jours, dont il avoit appris que l'amiral Keppell avoit été visiter la flotte angloise qu'on lui vouloit confier, et l'avoit trouvée en si mauvais état tant par rapport aux bâtiments qu'à l'espèce des matelots qu'ils avoïent à bords, qu'il en avoit refusé le commandement.

⁂

A Norrech (Norwich), le 30 juillet 1778.

J'imagine que vous êtes aujourd'huy devant Newport, Monsieur le Comte, et je me vois avec bien du chagrin eloigné encore de quarante milles du point où je dois me rendre ; c'est une terrible chose quand on est pressé de conduire des troupes par terre. Nous avons marché le plus vite possible, et avec un jour de repos nous sommes fort en état de travailler au succès de vos opérations ; je ne vois pas même la nécessité d'aller jusqu'à la P...[1] si les attaques se font aux points ou je pense qu'elles seront dirigées. Il est vrai que cette isle est bien la partie du continent que j'ignore le plus, et je ne puis être guidé que par des cartes assés médioeres, des raisonnements que je souhaitte valoir mieux, et mon propre jugement établi par ces moyens, lequel pourroit bien ne pas valoir davantage.

J'écris au g^al Sullivan pour le prier de me communiquer ses idées et ses connoissances. Je lui offre, en cas qu'il ne veuïlle pas les confier au

[1] Providence.

papier, d'aller en avant pour causer avec lui. Cela pourra éviter une perte de tems et de chemin, deux choses qui n'ont été que trop prolongées. Ma lettre est entre les mains de Mr de Gimat qui aura aussi l'honneur de vous remettre celle-ci. Il est capitaine au rgt de Viennois inf., lt colonel continental, mon aide de camp et mon ami, sur lequel vous pouvés compter sur tous les points avec une assurance entière et dont le mérite, le patriotisme et l'honnéteté égalent tous les éloges que j'en pourrois faire.

Je suis si certain du soin que Mr de Gimat aura de ma lettre dans tous les cas, que je vous éviterai la peine de déchiffrer autre chose que ma simple écriture. J'ai eu l'honneur de vous donner des nouvelles de notre marche par Mr Nevill, et j'attends impatiemment d'en avoir de votre flotte et de vous même par son retour. On m'assure que vous avés passé hier à la pointe de Long Island, voilà donc la porte fermée aux ennemis et j'espère qu'elle va bientôt s'ouvrir pour nous; vous avés dû recevoir une grande quantité de pilotes, à ce que tout le monde m'a répété sur la route, car nous ne sommes pas dans le pays du mistère.

Je viens de voir un colonel d'artillerie qui est chargé de nous avoir du canon d'un calibre respectable ; le gal Greene, quartier-maitre général, et major général aussi, a eté presider au rassemblement des bateaux, et finira je crois par commander les milices de la Providence, son pays natal ; il me semble qu'on ramasse un grand nombre de cette espèce de troupe; celles de la Nouvelle Angleterre ont la réputation d'être très braves ; je n'en doute pas, mais je crois qu'elles trouveront une grande différence entre le genre de guerre qu'elles ont fait jusqu'ici et celui qui les attend à l'attaque de Rhode Island. Tout ce qui demande à être brusqué ne leur convient aucunement, et le gal Sullivan les connoit sûrement trop bien pour ne pas les employer de la manière qui leur est la plus propre. Je suis fort aise de le voir commander là, parcequ'il est brave est entreprenant.

Il y aura trois sortes de troupes américaines, cette milice qui est la meïlleure du continent, les troupes de l'État dont on m'a fait l'éloge, quoique je ne crois pas qu'elles aïent vu le feu de bien près, et le peu de troupes continentales que le gal Washington m'a donné, lesquelles, si elles sont animées par l'exemple de cette sorte de soldats qu'on ne trouve que parmi ceux qui ont du sang francais dans leurs veines, se conduiront, j'espère, de manière à surpasser le reste de leurs compatriotes, parcequ'elles sont elles mêmes très bonnes en raison de leur nouveauté. Cependant s'il y à quelque chose à enlever vivement, j'aimerai, *pour bien des raisons*, à voïr marcher les Francois les premiers. Je ne saurois exprimer, Monsieur le Comte, à quel point l'offre

dont vous avés eu la bonté de m'honorer m'a comblé de joye et de reconnoissance. Cette charmante espérance m'a fait abandonner White Plains avec un grand plaisir; elle m'a enchanté tout le long de mon voyage avec mon petit détachement, elle le terminera d'une manière bien flatteuse s'il m'est permis de combattre avec mes compatriotes, de me glorifier de leur gloire et de mériter leur estime en jouïssant de leurs succès.

Il me paroit que les Anglois ont envie de vous présenter de grands obstacles par leurs batteries de Konnonicut Island. Si ceux qui sont à même de juger autrement que sur des cartes fort incertaines jugent à propos de les attaquer par terre, j'aurai des droits à en être, comme me trouvant avec les troupes les plus attaquantes de l'expédition.

Je pense que si nous sommes assés nombreux pour être divisés, une des attaques de la grande isle se fera sous votre protection ; sans m'arreter aux particularités du terrein, que je ne connois pas, il me paroit que c'est le parti le plus généralement indiqué. Mais si je m'arrêtois aussi aux particularités de ce qui pourroit me plaire, c'est sans contredit le côté que je choisirois. J'imagine qu'on divisera les Anglois en les attaquant sur plusieurs points et que s'ils se retirent derrière leurs ouvrages (sur lesquels nous n'avions pas des détaïls bien sûrs a White-Plains) on tâchera d'en miner et prendre quelques uns de manière à les engager à rendre promptement les autres. Si mes lettres ne vous vous ennuïent pas à un certain point, ce que je vous prie, Monsieur le Comte, de me mander sans compliment, j'aurai l'honneur de vous écrire après avoir vu le g^al^ Sullivan.

Le g^al^ Washington m'ayant dit de prendre avec moi un ingénieur, j'ai ammené et j'envoye dans ce moment à la Providence Mr de Gouvion, capitaine au corps du génie de France, qui est fait pour remplir l'idée la plus flatteuse qu'on puisse se former sur son compte.

J'ai une bien vive impatience, Monsieur le Comte, d'avoir l'honneur de vous revoir, et le moment où je grimperai à bord de votre beau *Languedoc* sera bien agréable pour moi ; je désire bien être à portée de l'avancer le plus tôt possible. J'y vois un grand avantage pour vous; c'est que plus je vous aurai parlé, moins ensuite j'écrirai. Je vous demande pardon du griffonnage de ma lettre que je me suis trop pressé d'écrire, je vous demande aussi pardon de sa longueur parceque je ne me suis pas assés pressé de la terminer. Cette seconde raison me rend plus que jamais encore porté à l'obéïssance, en vous assurant en deux mots de mon tendre et sincère attachement.

LAFAYETTE.

Il y a telles choses que vous trouveriés peut-être trop longues d'écrire en chiffres, mais que vous pourriés dire a M. de Gimat sur

lequel vous pouvés bien compter, et c'est une assurance que je ne vous donnerai pas légèrement.

*
* *

A la Providence, ce 5 aoust 1778.

Je suis arrivé ici la nuit dernière, Monsieur le Comte, et j'ai parlé vivement le matin des différents points dont vous m'avés fait l'honneur de me charger et sur lesquels je serois plus positif si je n'avois trouvé ici un officier de plus ancienne datte dans la personne du g^al Sullivan ; il a envoyé partout pour rassembler des provisions, quelques-unes même ont marché pour la flotte ; il y a des ordres donnés pour cuire du biscuit en différends endroits ; vous allés recevoir un homme qui vous indiquera une place plus commode pour faire de l'eau que les puits desséchés dont on est obligé de se servir ; il vous arrivera aussi quelques bâtiments chargés de barriques d'eau, lesquels ramèneront les prisonniers dont vous voulés vous débarrasser ; on va faire une recherche ainsi qu'un exemple à ce que j'espère des militiens qui ont dépouïllé ceux que vous leur aviés confié, et on tachera de les dégouter de cette manière angloise ; vous allés recevoir les pièces de campagne, et les batteaux seront aussi envoyés ainsi que les chevaux ; enfin, Monsieur le Comte, aulieu de six mille briques on m'a assuré que vous en auriés sous peu vingt mille. Plût au ciel que nos troupes augmentassent dans la même proportion que ces briques, mais il me paroit qu'au lieu de quatorze mille hommes nous ne comptons guères que sur dix mille, à présent, et ils ne sont pas tous arrivés ; les troupes continentales vont cependant joindre demain celles des milices qui sont au rendés-vous commun.

Quant à la grande affaire, Monsieur le Comte, à celle où le succès de l'expédition, l'agrément de la flotte, celui des troupes de terre, enfin tous les avantages que nous devons souhaitter vous paroissent intéressés, je ne puis pas me vanter d'avoir beaucoup réussi dans ma négotiation.

L'attaque sur un seul point, l'union des troupes américaines et surtout des troupes continentales, le rectangle englobant qui peut enfermer les Anglois, tels sont les articles qui tiennent le plus à cœur. J'ai représenté que l'ennemi divisé dans une opération pareille en étoit bien moins à craindre, que plusieurs fausses, et deux vraies attaques nous répondront de cet avantage, que les Anglois perdoïent à reconnoitre le tems qu'ils devroïent employer à marcher et à combattre, toutes les fois qu'on les mettoit à même de faire cette sottise, et qu'enfin toutes les fois qu'on faisoit une descente on n'attendoit pas d'être presque

tous à terre pour débarquer ce qu'on avoit de meïlleur, comme on le propose à nos troupes.

J'ai dit aussi que si de donner une aile de l'armée étoit trop, vous vous contenteriés d'un détachement ; que vous laisseriés au g^al Sullivan *la plus grande partie* de ses troupes continentales ; qu'on en joindroit un petit nombre à des militiens, le tout faisant deux ou trois mille hommes dont la jonction avec les troupes françoises leur assureroïent une protection et un exemple toujours certains ; que ce débarquement se feroit sous le feu des vaisseaux et nous mettroit à portée d'arriver à eux, par la même raison qu'il sera lui-même à portée d'arriver à nous suivant le tableau que je vous ai remis. Vous remarquerés d'ailleurs que s'il n'accepte pas le projet de faire l'attaque des redoutes sur deux points, il ne pert pas l'avantage du rectangle en question et lui donne même une forme plus régulière en allongeant votre côté.

J'ai enfin ajouté que non seulement c'étoit à la flotte que nous devions l'expédition puisque sans elle il n'y en auroit point eu, mais que c'étoit le secours de la flotte qui en décideroit le succès dans l'instant de l'attaque. Le bruit et l'effet de vos tonnerres, la division des points où il se font craindre, un corps de troupes dont le nombre reconnu considérable mais cependant incertain descend sous leur protection, et dont les premiers pas apprendront aux ennemis qu'il y a des francois parmi eux, tel est le spectacle inquiétant qu'on peut offrir aux Anglois, et dont ils seront privés si l'on s'en tient servilement au plan enluminé que j'ai eu l'honneur de vous remettre.

Mes idées, Monsieur le Comte, n'ont frappé ni le g^al Sullivan, ni le g^al Green comme je l'aurois désiré. Vous verrés par la réponse du premier que s'il vous envoye un renfort c'en sera un si peu considérable qu'il ne veut pas se mettre dans la tête que je le préfère au commandement de son aile de six mille hommes, parcequ'il me procure le bonheur de me trouver sous vos ordres et compagnon de gloire des françois, mes chers compatriotes. D'ailleurs il imagine que vous garderés le commandement de tout ce détachement, et croit alors que je lui suis d'une utilité que je n'appercois pas moi-même avec cette fameuse aile gauche.

Je n'ai pas cependant oublié de dire que la flotte françoise étoit faitte pour jouer un grand rôlle dans cette affaire, que nos troupes de de débarquement devoïent être comptées pour beaucoup ; que si l'on arrivoit à terre en toute sureté il n'y avoit pas d'inconvénient à altérer la disposition, mais que s'il y avoit du danger les francois avoïent le droit d'en jouïr, et que c'étoit la seule marque de reconnoissance à laquelle ils prétendoient. De façon que dans les deux cas la descente

devoit se faire en même tems, et se faire de façon que les deux partis eussent les occasions de se distinguer que le bonheur leur présenteroit. Je sens bien qu'il est fâcheux pour certaines gens de voir jouër les belles tirades de la pièce par des acteurs étrangers, je sens que les François éclipseront un peu leurs voisins et que les beaux coups de théâtre leur seroïent peut-être réservés. L'attaque du g^al Sullivan quoique fort importante seroit ce qu'on appelle à la comédie un peu *en robbe de chambre* en comparaison du spectacle que votre flotte et vos troupes pourroïent donner; mais sans exiger que des cœurs qui ne sont pas françois battent avec cette émotion que j'épprouverois moi-même en voyant la gloire de mes compatriotes, je serois faché qu'on hésitât à faire un arrangement qui me paroit devoir leur convenir davantage en les rapprochant de la place qu'ils doivent occuper dans cette expédition.

Le g^al Sullivan ne trouve pas de difficulté, après que les troupes de débarquement ne seront plus sous vos ordres immédiats, à ce qu'elles viennent du côté que j'aurai l'honneur de commander. Mais tout cela ne ressemble point au projet que vous avés bien voulu me communiquer. L'idée que vos troupes viendroient à terre après que la descente seroit assurée ne me paroit en aucune manière acceptable. Quant au nombre du détachement qu'il vous offre, je lui ai dit que considérable ou non j'en aimerois le commandement et que le plaisir de combattre sous les yeux de mes compatriotes ne seroit pas compensé par toutes les ailes possibles, que d'aïlleurs je reprendrois le nombre de troupes qui m'est dû quand je serois joint avec lui. Je vous avouë que je n'aimerois pas à voir les troupes françoises avec des gens dont les cœurs étrangers n'en sentiroient pas le prix.

Cet article de ma lettre est immense, Monsieur le Comte, mais j'ai voulu vous rendre compte de ce que j'ai dit, vous répéter ce qu'on m'a répondu et faire sentir ce que j'ai cru appercevoir. A présent je vais demander la permission d'ajouter ce que le peu de connoissance que j'ai de ce pays-ci me fait espérer. Votre projet me paroit bien loin d'être manqué. Si dans votre réponse au g^al Sullivan vous en reparlés comme vous paroissant nécessaire au succès de l'expédition, conforme à vos désirs et aux vœux de ceux qui sont sous vos ordres, si en y joignant vos réflexions militaires vous voulés bien les appuïer avec fermeté, ces messieurs trouveront plus aisé de s'y rendre que d'y répondre, et alors ils aggrandiront le détachement qu'on veut vous donner. Le nombre n'en est pas fixé dans la lettre du g^al Sullivan; paroissez certain d'au moins deux mille hommes dont la moitié ou un tiers de troupes continentales. Si à cela vous joignés la bonté de me demander pour les commander ou du moins de demander qu'on *me les pro-*

pose je vous assure que mon choix partira du cœur et que je me verrai au comble de mes vœux.

Cette milice, Monsieur le Comte, serviroit du moins à faire montre, faire du bruit, faire peur pendant que vos françois feroïent du mal ; leur genre de combattre est si éloigné de celui dont nous avons ici endormi les Anglois que ceux de Rhode Island en seroïent sûrement étourdis.

Je pars demain pour la ville où se rendent les troupes. C'est dimanche qu'on compte attaquer *si l'on est prêt.* Vous voyés qu'on a le tems de vous faire passer du renfort si vous répondés tout de suite. Cette lettre vous sera remise par Mr de Gouvion dont je vous ai déjà parlé et que je vous envoïe pour vous rendre compte de la partie de l'isle qu'il a vu, en même temps qu'il en reconnoitra une autre partie. Mr de Gouvion est aimé et estimé de toutes les personnes qui sont le plus faites pour en bien juger. Il est accompagné par Mr de Noirmont, officier françois qui meurt d'envie de voir la flotte et que j'ai l'honneur de vous présenter.

Quant je saurai que vous avés écrit pour les projets que vous m'avés fait l'honneur de me communiquer, je pourrai si vous le jugés à propos en dire un mot dans mes lettres particulières au président du Congrèts, avec lequel je suis fort bien ; pour le gal Washington, je vous laisserai lui en écrire, et alors il ne m'en fera sûrement pas un secret ; je voudrais seulement savoir la datte de vos lettres pour m'arranger en conséquence.

Pardon, et mille fois pardon, Monsieur le Comte, de vous tant ennuïer ; j'ai cru qu'en écrivant ma lettre vîte je la feroïs courte ; mais ici l'intérest national, l'envie de faire réussir la commission dont vous m'aviés chargé, le charme que je trouverois à voir les francois à portée de faire le plus possible, tout cela parloit à la fois, et il n'est pas aisé de s'empêcher d'être bavard. Je vais me presser de finir en vous assurant, Monsieur le Comte, combien je suis sensible à vos bontés pour moi, et combien je vous suis sincèrement et tendrement attaché.

LAFAYETTE.

J'ai eu l'honneur de voir Monsieur de Pleville et de lui offrir mes services comme interprête et citoïen de la Providence.

*
* *

Au quartier du gal Sullivan,
le 8 aoust 1778.

Vous verrés, Monsieur le Comte, par la lettre du général Sullivan qu'en conséquence de celle qu'il a reçeu de vous ce matin, il enverra un

détachement pour joindre vos troupes et se propose de m'en donner le commandement. Quelque agréable que cette espérance puisse être pour moi je l'avois entièrement abandonnée, et je cessois de désirer un avantage particulier que vous croyés contraire à l'intérest général. Mais votre lettre ayant déjà fait l'*effet suffisant*, j'ai pensé que mon refus y ajouteroit trop, et que j'aurois l'air de troubler l'arrangement commun par mes fantaisies. Je me suis contenté de dire que mon attachement pour l'Amérique et mon amour plus tendre encore pour mes compatriotes rendoïent ma situation délicate ; on a cru plus à propos de m'envoyer avec ce détachement, quoique disproportionné au commandement que je devois avoir, et je l'ai accepté parceque j'ai cru le devoir pour bien des raisons que j'ose me flatter que vous ne désapprouverés pas.

Nous ne serons pas à beaucoup près aussi nombreux que l'on s'étoit flatté ; je m'en doutois bien ; cela rend le plan incomplet parceque le tableau en avoit été fait avant l'arrivée des troupes. Le g^al^ Sullivan a eu une armée à rassembler, et qu'elle armée si l'on en ôte les troupes continentales ! Attendés vous à voir arriver de bonnes figures et la mienne à leur tête qui rougiroit beaucoup non pas si ces messieurs ne sont pas bien ratapés, il n'ont ni le tems ni les moyens de l'être, mais s'ils ne se battaïent pas aussi bien qu'on doit l'attendre au moins de troupes nouvelles.

On dit, Monsieur le Comte, que je vous joindrai demain dans l'après-midi ; les ennemis auront le plaisir de nous voir à leur aise, lundi paroit être le jour pris pour l'attaque *si tout est prêt*. Celle de l'ouest réussira sûrement, et la raison s'en devine ; mon détachement animé par l'exemple suivra, se montrera, tirera et cela fera quelque chose. Notre jonction avec le g^al^ Sullivan ne peut pas être différée longtemps ; une fois sur l'isle les deux partis sont obligés de marcher en avant et c'est le moyen de nous rassembler. Je ne crois pas que vous ayés à craindre ce que vous touchés légèrement dans votre lettre.

Mandés moi, Monsieur le Comte, si vous jugés indispensablement nécessaire que je reste ici ; alors le désir de suivre vos vües me mettra au dessus de toute considération ; mais si vous me faites l'honneur de prendre mon opinion j'ose croire que dans les circumstances présentes cela auroit peut-être un mauvais effet par un nouveau dérangement ; c'est ce qui m'a condamné au silence sur cette affaire.

Adieu, Monsieur le Comte, on me force à finir, et je remets à demain le plaisir d'une plus longue conversation en vous assurant seulement de mon tendre et sincère attachement.

A Monsieur
Monsieur le Comte d'Estaing
Vice amiral de France[1].

Lundy matin, 10 aoust.

On ne me donne que le tems de vous écrire un mot, Monsieur le Comte, et je [ne] le perdrai pas à vous répéter ce qui vous a été dit de ma part sur notre débarquement inattendu, ni sur le sentiment qui me fait si vivement partager les vôtres dans cette occasion. Il me paroit qu'en conséquence d'un conseïl de guerre tenu la nuit passée on se détermine à rester sur l'isle dans tous les cas. Je pense que vous ne trouverés pas cette détermination extrêmement prudente. Le g^al Sullivan m'a dit qu'il n'avoit que sept à huit mille hommes. Il en croit six ou sept à l'ennemi sans parler du renfort d'hier.

Mr de Fleury m'a dit que vous pourriez donner cinq cent hommes, d'autres que vous garderiés toutes vos troupes, ainsi je ne sais qu'en croire. Le g^al Sullivan m'assure que si votre flotte étoit obligée de rester quelque tems ici il répond de la nourrir. Je ne veux pas vous ennuïer ni de mes réflexions qui ne peuvent avoir aucun poids dans cette nouvelle circonstance ni des offres du peu qui dépendoit de moi dans ce pays que vous savés bien qui est à vos ordres. J'ajouterai seulement que *les Américains ne trouvent pas votre situation dangereuse*, mais il est aisé de faire des plans d'attaque et de défense quand on est à terre et qu'on n'est chargé de rien. Adieu, Monsieur le Comte, je voudrois même, indépendemment de mon amour, de mon adoration pour ma patrie, pouvoir vous prouver par tous les moyens dont l'humanité est capable, combien je vous suis attaché.

*
* *

Au quartier du général Sullivan
ce 21 aoust.

J'arrive ici dans ce moment, Monsieur le Comte, et j'ai remis la lettre qui m'a paru deconcerter beaucoup les projets de ceux qui y etoïent le plus intéressés; ils vous feront part plus au long et de leurs craintes presentes, et des esperances dont ils se voyent frustrés ; mais il me semble qu'il y avoit *beaucoup de choses* déjà exprimées dans la lettre du g^al Greene. Vous en allés recevoir de M^r le g^al Sullivan et de Mr Hancock; on desire que j'y en ajoute une ; je la ferois bien longue si je vous répétois tout ce que je pris la liberté de vous dire, et les conversations que vous avés bien voulu avoir avec moi ; mais elle sera

[1] Cette suscription ne se trouvait mise à aucune des lettres antérieures.

bien courte si je me borne à ne rien répéter du tout. Cependant je peux y ajouter que je n'ai jamais vu ces messieurs si positifs sur les facilités que vous trouverés et les espérances de nos succès. Ils en repondent avec une assurance qui, je l'avoue, paroit engageante et que *vous serés à portée d'apprecier* d'autant mieux que je leur ai conseïllé d'y mettre une grande clarté. On dit que vous ne pouvés pas encore etre parti, et c'est sur cette espérance que ces messieurs vous écrivent ; vous sentés que je ne puis pas m'empêcher d'y joindre ma lettre ; j'ose vous prier de n'y pas répondre ; vos moments sont si précieux que je ne voudrois pas vous en faire perdre ; mais si vous avés de nouveaux ordres à me donner, je vous les demande avec autant d'empressement que j'en mettrai à les exécuter.

Je trouve aujourd'huy des assurances *les plus positives* sur tous les points dont *je doutois* de la part des personnes qui vous écrivent ; j'avoüe que *si j'en crois M. Hancok* je suis en peine pour vos ressources à Boston ; pardon, Monsieur le Comte, si je vous donne ou des regrets inutiles, ou des répétitions qui ne le sont pas moins ; mais vous m'excuserés *sur la nécessité* et mon devoir. Je sens vivement ce que vous sentés vous-même dans cette occasion et je me crois digne de partager vos affections par la sincérité des miennes. Adieu, Monsieur le Comte, mon tendre attachement pour vous se réunit à l'amour sans bornes que j'ai pour ma patrie et à mes vœux pour le succès de ses armes, et je ne serai tranquille que lorsque je pourrai partir pour aller vaincre ou mourir sous vos ordres et avec vous.

LAFAYETTE.

Le g^al Sullivan, à qui j'ai lu la plus grande partie de ma lettre approuve les assurances que je vous donne de sa part, et je lui laisse la lettre pour l'envoyer. L'ignorance ou je suis nécessairement sur plusieurs points m'oblige à régler nos espérances sur celles dont je suis flatté par les gens que je consulte.

***

Ce 22 aoust 1778.[1]

Vous allés recevoir un long mémoire, Monsieur le Comte, et je vais l'accompagner d'une courte lettre ; l'état où je suis, les différends sentiments qui m'animent, et les mouvements d'impatience que je viens d'exprimer m'ôtent même le pouvoir de vous parler et d'écrire de sang froid. Croiriés-vous qu'on a été m'appeler à un conseïl où l'on

[1] Cette lettre porte en tête la même suscription que la lettre précédente.

proteste contre une mesure prise par l'escadre françoise. J'ai dit à ces messieurs que ma patrie m'étoit plus chère que l'Amérique, que ce que la France faisoit étoit toujours bien, que Mr le Cte d'Estaing étoit mon ami et que je soutiendrois ces sentiments avec une épée qui n'auroit jamais été mieux employée. J'ai dit que si l'on avoit manqué de délicatesse en m'appellant je n'en mettrois pas dans mes expressions ; tout le monde m'a fait des excuses, et m'a dit qu'on étoit bien loin d'exiger mon avis ; cependant, M. le Comte, jugés ma situation ; à chaque mot qui dorénavant va être prononcé, je crois voir sortir celui qu'il faut que je venge.

J'avoüe que la consternation générale a été plus loin que je n'aurois jamais cru ; il étoit impossible de prévoir l'effet que ce départ opère sur les esprits. Pardon, Monsieur le Comte, mais ce n'est pas la première fois que je pêche par trop de franchise ; je vous ai dit l'autre jour tout ce que je savois, je vous dis aujourd'huy ce que je vois et plus que je n'attendois ; mon cœur sera toujours ouvert à un homme que j'aime autant que vous.

Adieu, Monsieur le Comte, on me fait des monstres de vos dangers en allant à Boston et j'en suis effraïé ; je n'aurai pas un moment de repos avant votre arrivée. J'irai dans cette ville sur le champ si je sors de l'isle ; j'espère que rien ne restera après moi à Rhode Island, et qu'on n'aura pas à se plaindre d'aucune perte, à moins que je n'en partage pas le danger ; le dernier batteau sera pour moi, et *dans tous les cas* je vous prie de recevoir l'hommage de mon admiration pour vos vertus, votre patriotisme et tout ce qui peut vous faire respecter et aimer par

***

Rhode Island, ce 24 aoust 1778.

Nous sommes encore à la même place, Monsieur le Comte, tâchant de finir une délibération pour commencer une démarche ; la conformité de charactère qu'ont nos ennemis avec nous peut seule excuser une perte de tems aussi ridicule que dangereuse. Car enfin, ne fit-on rien, au moins faut-il savoir ce qu'on pourra faire un jour ; le Conseïl de ce soir paroit cependant ammener une conclusion ; on fera passer dans le nord de l'isle ce que nous avons de plus difficile à transporter ; on y fortifiera un camp et nous occuperons celui-ci jusqu'à ce que les circumstances nous forcent à prendre celui qu'on prépare ; je vous avoue qu'il n'y a pas de dessein arrêté ; tant que New-Port sera ouvert, notre séjour auprès des lignes ne peut, je crois, nous conduire qu'à un grand danger ; le nord de Rhode Island semble remplir tout aussi bien le parti mitoyen que l'on choisit ; d'aïlleurs je voudrois savoir jusqu'à

quel point l'on compte sur de nouveaux moyens de conquête pour justifier un sejour dans l'isle, qui n'est jamais, bien sûr avant que le port soit bloqué, et qui le deviendra moins quand la milice nous abandonnera. Dans le fait, tous ces Messieurs, qui s'étoïent beaucoup vantés devant leurs amis et leurs ennemis de famille, n'osent plus se montrer aux yeux des uns et des autres ; si l'on se supporte ici. Monsieur le Comte, si les Anglois nous y laissent, je prévois qu'il vous faudra prendre New-Port tôt ou tard pour appaiser les esprits d'un peuple injuste et prévenu.

Je croyois que votre départ déplairoit, je comptois sur de la mauvaise humeur, mais je ne m'attendois pas à tout l'effet qu'il a produit ; il étoit même impossible à toute âme un peu honnête et généreuse de le prévoir ; croiriés-vous qu'oubliant et les obligations générales dues à la France, et les services particuliers rendus par la flotte, la pluralité de ces gens-ci laissant revivre des préjugés mal éteints, parlent comme s'ils étoïent abandonnés, presque trahis. Pardon, Monsieur le Comte, de vous faire un rapport qui doit vous indigner et vous affliger ; j'ai epprouvé ces deux sentiments d'autant plus vivement que je n'aurois jamais imaginé ce que j'ai vu ; mais je dois vous rendre compte de ce qui se passe sous mes yeux ; le peuple est puissant ici, et il est intéressant de connoitre leurs affections dans de tels moments ; peut-être même régleront-elles vos démarches. Les chefs des Américains ont été les premiers à s'élever contre un départ qui frustroit leurs espérances ; croiriés-vous que j'ai été obligé d'employer des menaçes plus grossières encore que les discours qu'elles ont prévenus ? D'un autre côté nous avons des commissaires anglois pleins d'art et de fourberie qui ne sont placés là que pour souffler le feu de la discorde entre nous et les Américains.

Il faut cependant avoüer, Monsieur le Comte, qu'on peut déplaire à Monsieur Sullivan et aux gens de la Nouvelle-Angleterre sans se brouïller avec le général Washington et le Congrets, les deux grands moteurs de toutes nos entreprises ; je ne craindrois que de les voir prévenus par des gens qui se débarrassent sur la flotte de toutes leurs sottises. J'écris dans ces deux endroits ; je ne l'ai pas fait plutôt parcequ'il me falloit savoir ce qu'on disoit pour y répondre d'avance ; si je prenois la liberté de vous donner un conseïl, ce seroit d'écrire une longue lettre au g^al Washington où vous pourriés glisser quelques mots sur le regret de n'avoir pas coopéré avec lui. J'imagine que vous enverrés aussi un courier au Congrets. Mons. Gérard ne me paroit pas un homme bien merveïlleux ; mais en lui dictant ce qu'il faut dire ; il le dira avec emphâse, et cela fera l'affaire. Le peuple va être mécontent ; il le sera d'autant plus que cet échantillon-ci ne m'a pas satisfait sur leur reconnoissance ;

un mot public du Congrets par lequel il se déclare content de ce qui s'est passé et l'attribue à des raisons dont l'évènement rendra compte engagera tous ces gens-ci à la tranquillité, à la patience, jusqu'à ce que nous puissions nous venger des Anglois en punissant leur insolence et des Américains en forçant leur admiration.

Il me paroît (même sous le point de vüe politique le plus intéressant) qu'il est absolument nécessaire de faire bientôt quelque coup important. Qu'il serait beau si nous pouvions tous seuls, c'est-à-dire avec l'addition des troupes que vous comptés demander pour nos opérations, si nous pouvions, dis-je, prendre Newport sans secours étranger! Ce seroit une bonne leçon pour nos alliés. Mais comme cette idée est plus flatteuse que practicable, je voudrois, si vous revenés ici, et si vous coopérés avec une armée américaine, que le g^al Washington vint lui même la commander. Les peuples voleront sous lui ; d'aïlleurs ne pourroit-il pas mener quelques troupes de son armée ? Car tant que nous n'aurons que de la milice et surtout Mons. Sullivan que je n'ai bien connu qu'ici, nous ferons, j'ai peur, de mauvaises affaires. Si vous jugés nécessaire ou utile de revenir, je voudrois que vous fissiés cette proposition au g^al Washington.

On avoit pensé ici qu'étant une fois à Boston vous pourriés nous envoyer vos troupes de terre et même celles de la marine ; on a même voulu me prier d'aller les demander ; j'ai dit que dans tous les cas j'étois prêt à marcher, non pas pour ces Messieurs qui ne méritoient que correction, mais pour le bien de l'Amérique en grand. Comme le projet trainoit en longueur j'ai dit au g^al Sullivan que je voulois aller vous joindre pour tâcher de vous être utile ; mais il m'ont répondu qu'ils croyoient avoir besoin de moi en cas que nous soyons attaqués, et d'après cela, vous sentés, Monsieur le comte, qu'il faudra qu'on m'envoye pour que je parte ; je prévois cependant que je serai sous peu de jours avec vous. Les Anglois sont si lents qu'ils ne profitent pas même de notre lenteur, et nous semblons disputer non pas de vîtesse mais d'inactivité. Cela me fait espérer qu'en prenant bien mon moment, je pourrai avoir le tems de courir à Boston et d'en revenir pour partager le danger de notre retraite si nous en faisons une.

Une lettre du général Washington vient de nous annoncer une grande quantité de bâtiments de transports préparés dans la Sonde; on dit qu'il y en a assés pour évacuer Newyork Nous ne serons pas long tems à être instruits de leur destination, et je vous ferai passer sur le champ toutes les nouvelles que nous recevrons à ce sujet ; elles pourroïent devenir d'une grande importance, et opérer de grands changements dans la suite de vos opérations.

Mons. Hancok part pour Boston ; c'est une tournure jésuitique, un

homme d'ailleurs qui n'a d'esprit que ce qu'il en faut pour se tirer d'affaire partout, et dont la vanité égale la réputation qu'on a bien voulu lui donner en Europe; mais c'est un homme tout puissant à Boston ; son zèle pour la France, joint au peu d'empressement qu'il témoigne pour les boulets anglois, l'engage à vous aller offrir ses services ; je lui donne une lettre de recommandation qui flatte son amour propre et puisse l'engager à nous donner des preuves de cette popularité qu'il a obtenu et dont il est bien aise de faire parade. La crainte de la vengeance angloise le rendra fidèle à l'alliance de notre patrie, et c'est un homme tout à ménager dans la ville dont le secours nous est malheureusement nécessaire.

J'ai envoyé à Mr de Pleville une longue lettre pour le g^al Heath qui est un homme fort en crédit à Boston ; on m'a fait pour l'hôpital des difficultés qui m'ont fort impatienté ; mais j'espère que vous trouverés tout à bon port ; j'ai donné à Mr de Pleville un officier françois qui parle anglois et qui pourra l'aider.

J'imagine que vous enverrés un courier au Congrets immédiatement après votre arrivée. Je pense qu'il faudra *au moins leur proposer* vos services pour quelque expédition qui les touche de près ; si celle de Rhode Island étoit encore sur le tapis je voudrois que vous demandiés la présence du général Washington, sans cela je craindrois encore quelques mauvaises avantures. Permettés moi, Monsieur le Comte, de vous communiquer un projet qui me paroit assés propre à plaire au Congrets en ce qu'il leur laisse entrevoir de belles espérances

Je voudrois qu'on fît marcher deux mille hommes ou plus pour Boston, qui seroïent joints à vos troupes et s'embarqueroïent ensemble aussitôt que vous pourriés mettre à la voile ; il faudroit les demander de troupes choisies ; ils s'habilleroïent à Boston en même temps que les vôtres, et seroïent regardés comme entièrement à vous pour des expéditions dont on garderoit le plus grand secret ; alors vous pourriés aller ou à Hallifax si l'on en reconnoit la possibilité, ou à Newport si l'on veut recommencer l'expédition ; mais dans ce dernier cas le détachement étant entièrement à vous nous dépendrions moins des volontés étrangères. En supposant même qu'aucune de ces opérations n'eut lieu, vous pourriés répondre au Congrets de la conquête de St-Augustin et de tout leur État de Georgie, de la ruine des isles angloises ce qui fairoit une puissante diversion sans compter les autres avantages ; celui d'éclaircir en passant toute la côte du Sud en seroit un grand pour le commerce. On pourroit flatter le Congrets de leurs petits projets de corsaire sur les Bermudes ; mais en terminant la campagne par la prise des isles angloises, il me semble qu'elle tourneroit avantageusement pour notre patrie.

Les Américains répondront à cela que nous faisons plus pour nous que pour eux ; mais s'il étoit possible de les flatter pour l'année prochaine d'un corps de six ou dix mille François destinés à la conquête du Canada, je pense que le Congrets se rendroit à vos demandes. Vous sentés de quel avantage un tel secours seroit pour eux ; si Newyork n'est pas évacué c'est une diversion puissante ; s'il l'est le Canada nous appartient nécessairement ; tandisque vos troupes débarquent du côté du fleuve le g^al^ Washington s'avance par le lac Champlain dont il peut s'assurer la possession pendant l'hiver et présente deux têtes d'attaque par la Nouvelle Angleterre et le fort Schuyller ; cela joint à l'amour des Canadiens et sauvages pour les François doit rendre les affaires angloises fort mauvaises. Si Hallifax étoit épargné cette année il pourroit tomber la campagne prochaine et terminer nos négotiations de Terre-Neuve.

Pardon, Monsieur le Comte, de vous griffonner mes idées ; vous avés eu la bonté de me l'ordonner ; j'ose croire que ces propositions ne déplairoïent pas au Congrets ; je pense qu'ils me donneroïent le commandement de leurs troupes auxiliaires si cela paroissoit vous plaire ; il me semble qu'il n'y a pas un moment à perdre pour les obtenir ; les délibérations du Congrets sont si longues ! D'aïlleurs le tems de les choisir, de les envoyer, habiller, etc. ; j'avoüe que je voudrois voir tout de suite quelque chose sur le tapis qui fît oublier l'accident de Rhode Island, amusât le Congrets et le peuple, et surtout fût arrangé avant que les clabauderies et la contagion gagnent Philadelphie. J'ose vous conseïller de vous plaindre des traverses que vous avés essuïé de la part des Américains de Rhode Island en écrivant au Congrets.

Je vous fais mon compliment de tout mon cœur sur l'arrivée du *Cæsar* ; je n'ai pas besoin de vous dire la joïe que ma causé cette nouvelle ; mais vous serés ettonné qu'on y ait été ici presque indifférent, même à la glorieuse blessure de M. le Cte de Broves. Cela vous prouve combien ils ont de l'humeur ; mais un succès nous rendra toute la balance. Il y a une isle auprès de Boston qui sera fort utile à vos troupes si vous les mettés à terre, *et cela pour bien des raisons*. Cette lettre vous sera remise par M. le Mis de Vienne, qui connoît cette ville et meurt d'envie de vous être utile ; vous pourriés le renvoyer dès que vous aurés quelque chose à me mander. Si vous croyés ma présence nécessaire à Boston, je déserterai plutôt que de n'y pas aller. Pardonnés la fin de ma lettre, mais je ne veux pas vous en augmenter le volume pour votre repos.

LAFAYETTE.

P.-S. — Si vous envoyés des courriers pour la proposition, il vaut mieux que celui du g^al^ Washington n'arrive pas tout de suite ; et il

pourroit passer pour prendre des lettres de service qui auroit le bon effet de le retarder. Vous avés dû recevoir plusieurs barbouïllages qu'on a envoyé après vous.

⁂

Rhode Island ce 24 aoust 1778.

C'est un plaisir d'autant plus vif pour moi, Monsieur le Comte, de vous présenter par cette lettre Monsieur Hancok pour qui je connois tout l'empressement que vous avés de faire connoissance avec lui. On est bien aise dans le dix-huitième siècle de voir des Brutus tout en vie, et le rôle joué par celui-ci dans la révolution doit le rendre aussi intéressant dans l'âge présent qu'il le sera dans la postérité. Nous devons d'aïlleurs comme François reconnoître la justice qu'il a rendu de tous tems à la nation dont nous avons l'honneur d'être membres, en prévoyant dès le commencement qu'elle sauroit protéger et venger l'innocence et la liberté outragée. Monsieur Hancok s'est mis depuis longtemps au dessus des vils préjugés dont l'Angletterre tâchoit d'empoisonner ce malheureux pays ; il sent que l'Amérique et la France ne peuvent s'occuper trop tôt d'écraser l'ennemi commun ; il désire de voir la flotte du roi en état de seconder bientôt les troupes américaines, et c'est la raison qui l'arrache du champ de Mars pour aller vous offrir et vous rendre des services à Boston.

Quelque idée qu'on puisse se former de la reconnoissance d'un peuple libre, vous ne pouvés imaginer à quel point Monsieur Hancok a mérité celle de ses concitoyens ; vous en verrés bientôt des preuves efficaces ; il m'a promis de tout faire pour nous, et dès lors j'ai été tranquille. Ce n'est ni sur le rang auquel il s'est élevé, ni sur son autorité que je me repose le plus, c'est sur son crédit et l'amour du peuple de Boston. Ils prendront ses sentiments, il leur communiquera son activité, et vous aurés bientôt lieu de reconnoitre aux yeux du roi et de la nation combien il vous a été utile.

J'ai appris avec grand plaisir l'arrivée du *César* et l'honneur qu'ils ont acquis. Je ne craignois pour lui qu'une grande supériorité de nombre ; à forces égales ou peu inférieures les François peuvent être tranquilles.

Je ne sais pas, Monsieur le Comte, quand je pourrai avoir l'honneur de vous rejoindre, mais vous avés Monsieur Hancok et je suis rassuré ; ce n'est plus tant à présent pour le service de la flotte que pour la satisfaction de mon cœur que je désire vous présenter bientôt moi-même l'hommage de mon tendre et respectueux attachement.

Rhode Island ce 25 aoust 1778.

Ma grande lettre est si remplie, Monsieur le Comte, qu'il me faut en écrire une moins volumineuse pour vous adresser celle que j'ai pris sur la table du g^al Sullivan ; j'avois été lui rendre une visite assés sérieuse au sujet d'un mot mis à l'ordre qu'il a bien voulu rétracter dans un ordre nouveau, et voyant cette lettre exposée à la démangeaison de tous les doits qui la retournaient, j'ai cru qu'elle seroit plus en sûreté dans mes mains ; je vous en envoye une autre, Monsieur le Comte, qui doit me rendre bien honteux puïsqu'elle est décachetée. Comment pourrai-je vous faire agréer mes excuses pour une telle liberté ? Il faudroit pouvoir vous transporter au moment où recevant la nouvelle de l'arrivée du *César*, ne sachant qu'en croire dans le tumulte de ma joie (car j'avoüe que j'en étois bien inquiet) on m'a remis une lettre du garde malade de M^r le Cte de Broves dont l'accident m'intéressoit assés pour me faire oublier ce que je devois à la discrétion. D'aïlleurs le porteur m'a assuré qu'elle étoit d'un homme que vous n'aviés jamais vu, et qu'on lui avoit offert d'en lire le contenu qui ne renfermoit que les nouvelles du *César* et de son commandant qui a eu le premier l'honneur de verser son sang pour la patrie ; j'ai été bien heureux d'apprendre que la blessure n'est pas mortelle. J'espérois, Monsieur le Comte, avoir bientôt l'honneur de vous voir, parce que je comptois sur une plus prompte retraite ; j'attends à présent des nouvelles, des ordres, et des conseils de vous pour fixer mes incertitudes. Je compte sur le zèle que Monsieur de Vienne mettra à vous servir pour entendre bientôt parler de vous. On dit que les vents ont été bons, que vous serés demain à Boston. Que je le souhaitte !

Adieu, Monsieur le Comte, puissiés vous être dorénavant aussi heureux que mon cœur le désire, et jouïr d'une félicité aussi parfaite, aussi constante que l'admiration, la vénération et la tendresse que je sens pour vous et que je voudrois pouvoir être à même de vous prouver.

***

A Tyvertown, ce 31 aoust 1778.

Je n'avois hier à choisir que des privations, Monsieur le Comte, mais vous sentés que celle d'avant-hier m'ordonnoit d'en prévenir de nouvelles de ce genre par un prompt retour à Rhode Island ; il falloit que mon voyage eût été sollicité et exigé avec autant de force par les chefs de l'armée assemblée sur cette isle, il faudroit de plus que je vous eus été de quelque utilité pour me consoler de l'avantage que j'ai perdu. Heureusement pour moi j'ai pu arriver à tems pour l'évacuation de

l'isle, quoique l'ettonnante tranquillité des Anglois ne l'ait pas rendu aussi intéressante qu'elle pouvoit l'être.

Vous serés bien aise, Monsieur le Comte, d'apprendre que toutes les troupes américaines ont passé sans perdre un homme sur le continent; les différentes escarmouches du jour précédent ayant été mêlées d'avantages ont été bien loin de donner de l'humeur, puisqu'au contraire elles ont flatté l'amour propre. Notre retraite hors de l'isle n'est même due qu'à la nouvelle d'un renfort considérable, sans lequel on ne la croïoit pas nécessaire ; elle s'est exécutée de la manière la plus satisfaisante pour nous, et la plus rassurante pour tous ceux que leur bonheur destine à guerroïer contre les Anglois.

On dit que les ennemis se disposoïent à nous attaquer aujourd'hui, et leur flotte avoit été vüe dès hier de bonne heure; les deux armées étoient assés près l'une de l'autre pour que les piquets se touchassent presque, et je ne sais comment ils n'ont pas apperceu le départ des nôtres ; la retraite a commencé à la nuit, et avant deux heures du matin l'arrière garde et tous les postes rappellés étoïent embarqués. Je m'attendois au moins à être interrompu dans les derniers moments, mais je n'ai pas eu le moindre dédommagement pour tout ce que j'ai perdu le jour précédent. Le g^al^ Sullivan retourne à la Providence avec environ mille hommes ; le g^al^ Greene et moi nous partageons le reste, qui sera distribué le long des deux côtes pour défendre un pays, tandis que nous pourrions à peine bien défendre un point ; mais le g^al^ Sullivan regarde comme nécessaire d'en mettre plusieurs en garde contre de petits partis ennemis jusqu'à ce que *les renforts promis* et peut-être *le g^al^ Washington lui-même* soient arrivés de la grande armée. Il ne prétend pas qu'on s'oppose à aucun détachement trop considérable de l'armée angloise. C'est à Warren, petite ville auprès de Bristol, à dix mille de la Providence, que l'on établit le chef-lieu de ma résidence, et c'est là, Monsieur le Comte, que je serai bien heureux de recevoir vos ordres ; je vous communiquerai tout ce que je pourrai apprendre d'intéressant et je vais, pour le peu de jours que je demeure ici, tâcher de me faire un petit établissement d'espionnage.

La lettre du g^al^ Washington qui a déterminé notre retraite est dattée du 23 aoust à midy. Il y dit « qu'il est instruit de plusieurs co-
« tés que lord Howe est sorti depuis plusieurs jours et que son inten-
« tion doit être selon toute apparence de secourir la garnison de New-
« port, soit en la renforçant, soit en facilitant l'évacuation de cette
« place » ; il ajoute « qu'une information receüe la veille de Long Is-
« land lui donne lieu de croire qu'il y aura bientôt un grand et géné-
« ral mouvement dans l'armée angloise dont il ne peut pas encore dé-
« couvrir l'objet ; mais il pense qu'une quantité de leurs troupes doit

« coopérer avec la flotte, vû le nombre de transports qu'on a conduit « dans la Sonde. »

Nous avons receu ce matin une nouvelle lettre du quartier général dattée du 29 à 9 heures du soir où l'on m'annonce le départ de ces transports assemblés dans la Sonde; ils partirent la nuit du 28 au 29 et se rendirent jusque vis à vis Oyster-Bay où ils paroissoient avoir été arrêtés par les vents contraires; il y avoit entre soixante et soixante et dix voiles; il paroît certain qu'un nombre considérable de troupes a passé sur Long Island, et plusieurs personnes prétendent qu'ils ont été mis à bord des transports de la Sonde; on dit même que le g^al^ Clinton en personne les commande et qu'ils sont cinq mille hommes; quelque soit la vérité de ces rapports plus particularisés, il n'y a pas de doute que les ennemis ne s'occupent avec la plus grande vigueur de secourir Rhode Island; le g^al^ Washington ajoute que parmi ces vaisseaux il y en a une cinquantaine *top sail vessels*, terme anglois dont j'entends la signification, mais par lequel je ne veux pas me ridiculiser à vos yeux par une traduction impropre dans ma langue.

Telles sont, Monsieur le Comte, les nouvelles que j'ai pu me procurer, je serai bien heureux de pouvoir vous en envoyer jamais qui deviennent utiles à vos projets et à vos futurs succès; j'ai bien entendu parler de garnisons envoyées à Hallifax, etc., mais tous ces propos-là ne me paroissent pas encore assés appuyés. Je vous envoye ma lettre par un jeune auvergnat capitaine en Amérique; j'avoüe que j'ai une grande aversion pour les express publics et j'aime mieux me confier au zèle de M^r^ le chevalier de la Colombe. Oserai-je prendre la liberté de vous demander quand vous écrirés en France; je solliciterai la permission de joindre ma lettre à vos paquets; je manderai à M^r^ le Prince de Montbarrey que je suis ici, que je crois pouvoir et même devoir y rester tant que vous y agirés de concert avec l'armée américaine; cette formule me paroît d'autant plus nécessaire que je ne puis me prévaloir en venant ici que d'un *consentement tacite*, et même si tacite qu'il m'étoit présenté sans *dessous de cartes* sous la forme d'une défense fort expresse.

Mr Hancok doit, dit-on, arriver ce soir; je vous le renverrai bien vite; son utilité me paroit essentielle à Boston, quoique cependant vous soyés au mieux avec les membres du Conseil; mais en cessant d'être inquiet de leur bonne volonté, je ne le suis pas moins sur leur diligence; les formes républicaines sont plus rassurantes dans certains cas, mais elles sont moins expéditives, surtout en temps de guerre que si le pouvoir et les moyens étoïent moins divisés.

J'avoüe, Monsieur le Comte, que j'attends avec impatience les réponses aux demandes que vous allés faire au Congrets et même au g^al^

Washington; elles me paroissent devoir influer beaucoup sur vos expéditions, sans parler de l'influence qu'elles auront sur mon bonheur particulier; je n'écrirai pas sur ces articles (même en confidence à mes connaissances du Congrets ou au général), à moins de recevoir des instructions de vous, de peur que mes démarches ne fussent pas calculées sur les vôtres. Je n'ai pas cru m'en écarter en montrant au général Sullivan la fin de la lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire; celle-ci me paroit s'allonger beaucoup en proportion du tems que vos affaires peuvent vous donner pour me lire; mais elle seroit immesurable et infinissable si j'essayois d'y exprimer le tendre attachement et tous les autres sentiments que mon cœur sent pour vous et qu'il vous a voué pour la vie.

LAFAYETTE.

Pardonnés à mon inquiétude si j'ajoute ici une question sur les espérances que vous avés pu concevoir depuis mon départ et sur les nouvelles probabilités de succès dans vos réparations dont vous auriés peut être lieu de vous flatter. Le g^al^ Washington avoit déjà appris votre départ pour Boston par le g^al^ Sullivan quand il lui répondit; car prévoyant qu'il pourroit y avoir *quelque espèce de mécontentement dans l'esprit de quelques personnes*, il le prie de condamner et étouffer des sentiments aussi pernicieux. Ma lettre lui en aura appris davantage.

*
* *

Tyvertown ce 1er septembre 1778.

Monsieur de Fleury part pour Boston, Monsieur le Comte, et me prie instamment de vous répéter ce que j'ai déjà eu l'honneur de vous dire au sujet de notre débarquement sur Rhode Island, qu'il a été trop soudain, trop imprêvu pour qu'il fut possible de s'en douter deux heures auparavant. Quant à moi vous savés que je ne l'ai appris qu'au moment même, et je ne crois pas que Mr de Fleury eût pu en être instruit à tems pour vous le faire savoir ; mais il craint vivement que vous ne le soupconniés de négligence dans cette occasion, et j'ai cru nécessaire pour sa tranquillité de vous donner encore une assurance sans laquelle il seroit fort inquiet et qui est d'autant plus méritée que l'activité est le propre de son caractère. Vous verrés aussi Mr Laurens qui retourne au camp de Whiteplains. Son père, le président du Congrets, et le g^al^ Washington ont beaucoup de confiance en lui. Quant à moi, Monsieur le Comte, je vais me rendre à mon poste de Warren d'ou j'aurai l'honneur de vous présenter les assurances que je voudrois bien vous faire moi même, du sincère et tendre attachement que mon cœur vous a voué pour la vie.

 LAFAYETTE.

Le colonel Laurens se sera surement consulté au quartier général.

Monsieur de Fleury, quelque soient ses craintes à ce sujet, doit d'autant plus espérer d'être bien receu de vous, que sa vigilance et toute sa conduite militaire à Rhode Island et principallement le jour de l'action, lui donnent une nouvelle raison pour s'en flatter.

*
* *

Bristol ce 5 septembre 1778.

J'attends avec bien de l'impatience des nouvelles de Boston, Monsieur le Comte ; j'ai appris l'arrivée de Lord Howe devant le port ; mais je n'en sais pas assés pour juger s'ils vous y peuvent bloquer, ou si un moment de vent favorable vous peut faire retrouver la bonne fortune dont la tempête vous a privé. Mon incertitude sera, j'espère, bientôt fixée par quelque lettre de la flotte, et peut être de vous même. Je vais en attendant vous communiquer le peu de connoissances que j'ai pu me procurer depuis mon établissement dans ce pays-ci. Il est si nouveau, il a été si interrompu par l'obligation d'un voyage à la Providence, et le peuple de cette côte a tant de peur d'aller sur l'isle que je ne puis vous rien mander d'aussi neuf ou aussi important que je le désirerois.

J'ai vu hier un déserteur hessois qui avoit quitté Rhode Island la nuit précédente. Il m'assure que les renforts annoncés par le g^al^ Washington et apperçus par nous devant le port, ayant appris votre retraite, n'avoient point débarqué, mais étoient retournés le même jour. Il n'a pu me rien apprendre sur leur nouvelle destination ; ils étoïent, dit-il, convoyés par lord Howe lui même. Mais personne n'est venu à terre, et il ignore entièrement ce qu'ils sont devenus. Le g^al^ Pigot a repris tous ses anciens postes sur l'isle et les garde avec une grande vigilance, ce qui rend le service fort fatiguant. Le déserteur ajoute une circonstance assés singulière. C'est qu'on est occupé à couper des fashines qu'on espère avoir achevées pour demain, et qu'on mettra à bord de deux ou trois fregattes laissées exprets à Rhode Island pour joindre ensuite la flotte de lord Howe. Voilà tout ce que j'ai pu tirer du soldat hessois. M^r^ le chevalier de Pontgibault qui avoit été porter au quartier général la lettre que j'ai montrée à Monsieur de Grandclos, et qui est revenu hier, a vu de ses propres yeux quarante huit voiles retournant du côté de Newyork. Elles étoïent le trois de ce mois à midy à la hauteur de London Ferry. Il y a compté environ vingt cinq vaisseaux à trois mâts et quoiqu'on l'ait assuré qu'il y avoit des vaisseaux quarrés parmi eux, il n'a vu que deux frégattes. Le reste lui a paru être des bâtiments de transports ; ce rapport me

confirme dans l'idée que l'Hessois s'est embrouillé dans ses dattes, car j'ai vu moi-même beaucoup de bâtiments le premier du mois, et il me paroit qu'ils sont partis deux jours après notre sortie de l'isle.

Les bruits populaires sur la route de Mr de Pontgibault étoient que Lord Howe avoit pris à bord de ses vaissaux de guerre les troupes destinées pour Rhode Island, et qu'il comptoit aller vous bloquer et peut être vous prendre dans le port de Boston ; on prétend que les Anglois vous croïent beaucoup plus endommagé par l'orage que vous ne l'êtes réellement. Mais je n'ai acquis aucune connoissance certaine ni sur leurs projets ni sur leurs idées.

La difficulté *non pas de séduire* mais de rassurer les habitants de cette côte me donnera de la peine à envoyer de bons espions quoiqu'à la fin j'espère en trouver ; j'ai profité en attendant de l'offre d'un officier américain qui a passé déguisé sur l'isle et j'y ai envoyé un soi-disant déserteur, par le moyen desquels j'espère établir quelque correspondance avec les amis de la liberté qui demeurent à Newport. Si j'apprends quelque chose d'intéressant je vous le ferai savoir ; je vous communiquerai aussi, Monsieur le Comte, le rapport d'un officier francois, le chevalier de Faïlly, qui est parti hier dans un petit batteau pour reconnaître les bâtiments qu'ils ont dans le port et dans les passes. On m'a mandé hier qu'il n'y en avoit plus dans le passage de Seconnet. Quant à moi je ne puis voir qu'une frégatte qui vient nous braver à une distance un peu plus éloignée de la batterie de Bristol qu'il ne faut pour l'atteindre.

J'ai été infiniment content de la réponse du gal Washington ; il y témoigne toute la sensibilité et la délicatesse que l'on peut désirer. La conduite des chefs, et les propos d'une partie de l'armée de Rhode Island lui ont fait le chagrin le plus vif. Il m'assure que ces sentiments seront condamnés par l'Amérique entière ; il écrit à ses amis dans le Congrets et dans les différentes parties du continent pour leur communiquer les siens. Ce n'est pas son amitié pour moi qui a dicté sa lettre ; c'est vraiment l'honneteté de son âme. J'avoue que je mets beaucoup de valeur à retrouver dans cette occasion le cœur d'un homme auquel je suis tendrement attaché.

Mr de Luçe, un françois capitaine en Amérique, m'ayant demandé mes commission pour Boston, je lui confierai cette lettre et le chargerai d'avoir l'honneur de vous la remettre. J'ai une grande aversion pour les express publics et sans connoitre bien particulièrement le porteur de celle ci je sais au moins qu'elle est en mains sures, et qu'elle ne restera pas en chemin ; la première que je recevrai de Boston m'apprendra peut-être que les mâts sont arrivés, que vous avés receu quelques provisions, et que vous serés bientôt en état d'aller donner de

vos nouvelles à Lord Howe. Je voudrois bien l'espérer autant que je le désire non seulement pour le bien de ma patrie, mais pour vous en particulier, Monsieur le Comte, à qui je suis pour la vie sincèrement et tendrement attaché par les sentiments les plus vifs et les plus respectueux.

LAFAYETTE.

On parle ici de l'arrivée de vaisseaux de ligne qui ont quitté la France il y a longtems ; mais je suis aussi incertain de leur départ que de leur destination. Cette nouvelle vient dit-on de Boston ou de Portmouth.

*
* *

Bristol ce 5 septembre à 7 heures du soir.

Un malentendu sur lequel je ne comptois pas, Monsieur le Comte, ayant amené ici Mr de Luce dans le moment que je lui envoyois mes lettres à la Providence, cet accident retardera l'arrivée de la première ; mais je vais tacher d'en profiter pour ajouter dans celle-ci le peu de nouvelles que j'ai pu apprendre. L'officier que j'avois envoyé reconnoitre les vaisseaux de Newport, n'en a compté autour de l'isle qu'une douzaine, dont deux seulement armés qui sont des frégattes. Voilà tout ce qu'ont pu distinguer les yeux d'un officier d'infanterie, qui pour mieux voir a vu de près et dont le compte quant au nombre est surement bien exact. Cela se rapporte assés à la déposition du déserteur.

Je viens de recevoir votre lettre par Mr de la Colombe, Monsieur le Comte ; les Bostoniens ont du ouvrir de grands yeux en vous voyant aller si vîte en affaires, et vingt quatre heures ont du leur paroitre courtes pour tous les préparatifs que vous leur avés montré ; il est facheux que Lord Howe ne soit pas venu les reconnoitre de plus près. Si ses nouveaux projets le menent encore du côté de Boston avec l'idée d'y mettre des troupes à terre, j'aimerois bien à être employé dans la défense d'une ville dont la sureté est intéressante à la flotte françoise. Je pourrois mener sur le champ dix-sept ou dix-huit cent hommes de troupes continentales à Boston, en attendant d'autres renforts, et alors la Providence se trouveroit comme elle étoit avant l'expédition. J'avois été toujours à l'armée qui se battoit; cela me fait rencontrer des camarades stationnés dans les différends coins du continent qui me commandent partout vû leur ancienneté ; mais je serois charmé d'être le second du gal Heath qui me paroit le meïlleur homme du monde ; c'est pour la flotte que j'ai été enchanté de venir ici, et c'est pour la même raison que j'aimerois aller à Boston s'il est

menacé d'une attaque ; si les craintes à ce sujet prennent du fondement et que le Conseil nous demande on ne pourra pas je crois refuser.

Seroit-il possible que ces gens-là seroient assés forts pour nous jouër le tour dont nous les menaçions eux mêmes dans notre dernière conversation ? Je suis plus qu'inquiet de cette idée ; mon amour propre national en est blessé. Eux nous attaquer là ! Monsieur le Comte, Il serait bien facheux que cette nation prit de l'ascendant au commencement de la guerre ; dans ce cas-là ne prendroit-on pas des troupes ici pour courir après eux. Mais j'espère pour notre gloire et notre sureté qu'ils en veulent uniquement à Boston. J'avoüe qu'il seroit cruel de ne pas pouvoir faire au moins Saint-A. et les isles. Vous trouverés à Boston plus de connaissances sur H... qu'en aucune autre partie des Etats-Unis.

Je viens de recevoir une nouvelle fort intéressante à ce qui me paroit par le brigadier g^al^ Comell, commandant le poste de Tivertown. Il me rend compte qu'on a vu ce matin devant le passage du Seconnet une flotte composée de grands et petits vaisseaux : *Standing east ward under easy sail*. L'opinion générale est qu'il y a une centaine de voiles, mais il dit lui-même qu'il ne répond pas de leur nombre ; il assure seulement que c'est une flotte très considérable ; il est décidé à présent qu'ils ne sont pas pour Rhode Island. Ainsi vous en entendrés surement parler. Je m'empresse de vous communiquer cette nouvelle, et dans l'espérance de vous en envoyer d'autres demain ou après demain je ne me permettrai pas de répondre plus au long de peur de retarder celle-ci, ni aux compliments que vous daignés me faire et que je ne mérite pas, ni aux marques d'amitié et et de bonté dont vous me comblés et que je mérite par le tendre et éternel attachement que mon cœur sent vivement pour vous, Monsieur le Comte, et qu'il sentira jusqu'à mon dernier soupir.

LAFAYETTE.

Je n'ai jamais vu un pays si stérile en espions que celui-ci ; croiriés vous que j'ai offert inutilement jusqu'à mille dollars. Mais si mes deux émissaires officier et sergeant ne sont pas pendus, je pourrai apprendre quelque chose. Cependant les intelligences intéressantes doivent venir de Newyork ou est le quartier générale des Anglois. J'ai envoyé aujourd'huy Mr de Noirmont porter une lettre pour le g^al^ Pigot, mais au lieu de rencontrer un officier anglois qui auroit pu jaser, il n'a trouvé qu'un allemand et c'est tout dire. J'envoye cette nuit un officier déguisé sur Kononicut pour reconnoître un poste de deux à trois cent Hessois qui feroit bien mon affaire si je peux les visiter en sureté.

Bristol ce 6 septembre 1778.

La flotte que je vous annonçois hier, Monsieur le Comte, s'est arrêtée la nuit dernière devant Bedfort, petite et jolie ville de l'État de Mashachushet, environ vingt milles du plus voisin des postes dont je suis chargé, et pleine de vaisseaux, de marchandises, etc. Ils y ont débarqué vers les huit heures du soir et ont brulé navires, magazins, maisons et tout ce qu'ils ont trouvé, sans epprouver la moindre opposition. On me mande ce soir qu'ils se sont retirés vers le matin du côté de l'Est, et qu'ils vont vraisemblablement se porter sur quelque autre partie. Tel sera le sort de toutes les villes maritimes qu'ils prendront fantaisie de détruire, tant qu'ils oseront hazarder leurs transports sur mer. Nous n'avons pas assés de troupes continentales pour garder même les points qu'il seroit militairement indispensable de mettre en sureté. Les milices mettent même dans leur diligence une lenteur qui les fera toujours arriver trop tard. Aussi le g^al^ Washington s'est-il toujours attendu que les derniers efforts des Anglois porteroient la destruction sur les côtes américaines.

Je viens de recevoir quelques déserteurs qui ont quitté Bedfort la nuit dernière ; l'un deux est un sergeant écossois assés intelligent. Il dit que la flotte de transport porte quatre milie hommes sous le général Gray, composés de huit régiments anglois ou écossois, un batallion de grenadiers et un de chasseurs. Il prétend que cette flotte n'avoit que seize vaisseaux à trois mâts y compris trois frégattes et le *Vigilant* de 42 canons qui les a rejoint à Rhode-Island et les a laissé à New-London. Ce compte me paroit cependant peu exact, car Mr de Pontgibaut a vu lui même plus de vingt bâtiments à trois mâts comme je vous l'ai mandé. Cette flotte, continue mon sergeant, étoit destinée à jetter du jour dans Rhode-Island ; mais sur la nouvelle de leur évacuation ils prirent la route de New-London avec l'intention de détruire la ville, et quelques hommes qui y sont établis leur firent abandonner le projet (je ne sais pourquoi). C'est là que Mr de Pontgibaut les a vus. De New-London ils se sont portés devant Seconnet Point où ils ont rencontré lord Howe avec dix-sept vaisseaux de ligne. C'est en ce moment qu'ils furent apperçus par le brigadier général dont je vous ai communiqué le rapport. L'amiral parla au commodore qui mena la flotte pour faire le débarquement, tandis que celle de lord Howe croisoit pour couvrir leurs opérations. L'histoire de mon sergeant finit là parcequ'il déserta le même soir, et la nouvelle de leur rembarquement me vient d'un autre côté.

Je l'ai interrogé, Monsieur le Comte, ce sergeant écossois ; je l'ai pris de mille manières ; je lui ai fait répéter trois fois la même chose et toujours il m'a paru que la flotte de lord Howe ne constituoit que

dix-sept vaisseaux dont le plus considérable ne passoit pas soixante et quatorze cannons ; encore n'en a-t-il que deux de cette force ; il l'a vu lui-même hier à bords *de l'Aigle* son ancien vaisseau de 64 cannons. Cet homme assure que ni l'amiral Byron ni aucune partie de son escadre n'est arrivée ici, il prétend que son intimité avec le domestique d'un officier l'auroit mis à portée de savoir une nouvelle aussi intéressante, que d'aïlleurs il a lu exactement toutes les gazettes où une telle arrivée auroit été annoncée.

Il ajoute qu'étant encore sur Long-Island il entendit le colonel Grant disant au colonel Stanley que le *Languedoc* et d'autres vaisseaux ayant été endommagés vous aviés été vous refaire à Boston, que Lord Howe continueroit à croiser devant le port, vous inquieter *and kup the coast clear of these french men* jusqu'à ce que l'arrivée de Byron les mit en état de ne plus s'embarasser de vous. Le sergeant ne sait pas un mot de la nouvelle destination du général Gray. Ils avoïent à bords de chaque bâtiment douze jours de provisions, sans compter ceux qui pouvoïent en être particulièrement chargés. Il ne sait pas si le g^al^ Gray a mené des ingénieurs avec lui ; mais ils n'avoient que leurs pièces ordinaires de campagne ; point de fashines, et le même nombre d'outils qu'ils ont coutume de prendre avec eux.

Je crois que si le g^al^ Gray a quatre mille hommes c'est tout au plus ; le déserteur ne pense pas qu'il y ait de soldats à bord de la flotte de lord Howe. Voilà, Monsieur le Comte, tout ce que je pus tirer de cet homme et de trois autres qu'il mène avec lui. Je l'interrogerai demain encore au jour avant de faire partir cette lettre ; elle vous sera donnée par M^r^ le Chevalier de Pontgibaut qui a porté mon épitre au g^al^ Vashington et sa réponse avec une vélocité surprenante et qui, dut-il devenir encore plus maigre, ambitionne l'honneur de vous remettre celle-ci.

Mon sergeant, etabli à Newport m'a fait promettre des nouvelles demain dans la nuit. J'y enverrai son correspondant et s'il y en a d'intéressantes je vous les ferai savoir sur le champ. Je voudrois bien vous être bon à quelque chose, Monsieur le Comte, je voudrois pouvoir être bientôt près de vous, servir sous vous et avec vous, faire quelque expédition qui put rehausser la gloire des armes françoises et faire taire les envieux. Enfin je voudrois vous prouver par tous les efforts dont je suis capable, combien je vous révère et combien je vous aime ; ce sont, Monsieur le Comte, les sentiments naïfs d'un cœur franc auquel vous avés inspiré tous ceux de respect, d'intérest vif, et de l'attachement le plus tendre qui ne finira qu'avec ma vie et qui sera senti par moi dans tous les moments.

Ce 7 matin.

Une nouvelle conversation avec le sergeant et un des autres déserteurs, domestique du capitaine Grant, n'a servi qu'à me faire jurer vingt fois de plus que lord Howe n'a pas encore receu un seul vaisseau d'Europe. Il ne me reste donc qu'à vous demander pardon du griffonnage de ma lettre, qui sera suivie demain d'une autre. Je ne sais pas s'il est vrai que Mr d'Orvilliers ou une partie de son escadre a quitté Brest, mais si ce rapport ne se confirme pas il devient douteux. J'ai grand peur qu'on ne vous fasse attendre longtemps pour ces mâts. Mr de Pontgibaud vous dira qu'on a trouvé des provisions en chemin. Si dans l'entreprise d'Hallifax l'avancement de la saison ne nous exposoit qu'à souffrir ce seroit un petit malheur. Ne pourriés-vous pas l'envoyer reconnoître de Boston par quelques espions qui entendissent à distinguer des vaisseaux et des ouvrages pour nous rendre un compte un peu exact. Quand vous aurés vos mâts vous saurés le jour précis ou vous aurés fini. Car enfin, Monsieur le Comte, si j'ose vous dire ici mon avis on ne peut pas borner ici la campagne, et il faut frapper, quoiqu'il en coûte, quelque coup dans quelque partie du monde. J'ai une grande impatience, Monsieur le Comte, de vous revoir même à Boston, et si je n'étois pas un peu en l'air par rapport à ma position militaire je serés moi-même le porteur des lettres que j'ai l'honneur de vous écrire. Je m'étois arrangé pour n'avoir jamais affaire qu'au gal Washington et si je voulois, je pourrois le rejoindre, mais je serois alors loin de vous, et d'aïlleurs je ne perds pas l'espérance de vous revoir bientôt en vous menant un détachement américain pour commencer la carrière que le malheur vous a forcé d'interrompre et que vous n'avés surement pas envie de terminer.

LAFAYETTE.

Quoiqu'il y ait quelques compliments dans la lettre du général Washington qu'il est ridicule de montrer, je ne peux pas m'empêcher de vous l'envoyer parce que comme elle est écrite en confiance à moi elle vous prouvera que les sentiments dont nous avons eu à nous plaindre ne sont pas généraux.

***

Bristol ce 8 septembre 1778.

J'ai grand peur que mes espions ne soïent pendus, Monsieur le Comte, car ils devoïent me donner des nouvelles ce matin et je n'en entends pas parler; cet accident assés commun dans ce métier là me forceroit à prendre d'autres mesures ; mais je ne désespère pas encore et je vous envoye en attendant la déposition d'un déserteur domestique d'un

officier qui m'est arrivé ce matin et qui paroit plus intelligent que ceux que j'avois interrogé hier ; je n'en peux obliger aucun à me dire qu'il est arrivé du renfort à lord Howe ; je leur ai fait jurer trente fois la même chose ; je leur ai fait répéter tous les petits propos qu'ils ont entendus dont plusieurs sont parfois bien insolens, mais ils disent tous que l'amiral Howe n'est pas plus fort qu'il n'étoit il y a trois mois. Au reste des rapports de déserteurs ne sont jamais infiniment exacts.

Le brigadier général Comell me rend compte aujourd'huy que les ennemis étoïent encore hier du côté de Bedfort et qu'un de leur parti étoit venu à quatorze milles d'un de ses postes. D'un autre côté plusieurs personnes m'assurent avoir vu dans l'après-midi la flotte de transport faisant voile du coté du sud. La faute qu'a fait le g^al^ Comell de ne pas mentionner le tems de la journée ou les ennemis étoïent encore à terre me donne beaucoup d'incertitudes. Jusqu'à ce que cela soit éclairci le poste de Bristol est encore le plus exposé et par conséquent j'y reste. Mais si vraiment les ennemis ne se rembarquent pas j'irai cette nuit à Tivertown ; j'ai déjà écrit pour assembler quelques milices et pour savoir les projets du g^al^ Sullivan, puisque c'est lui qui commande dans le département. Je crois que les ennemis sont repartis et s'ils ne le sont pas je crois que l'obligation de garder ces postes-ci le plus longtemps possible et la difficulté d'assembler quelques miliciens ne nous mettra pas à portée de rien faire dans aucun cas.

J'ai pris sous main des informations sur Hallifax et je n'ai pas été à portée de rien découvrir qui satisfasse votre curiosité. Mais Boston est la place la plus propre à vous fournir les connoissances dont vous pouvez avoir besoin sur cet article. *Marbletown*, une petite ville au nord de Boston avoit, *dit-on*, un commerce établi avec Hallifax avant la guerre. Vous pourriés y envoyer des gens de confiance dans des batteaux légers qui pour de l'argeant, pour beaucoup d'argeant, et pour de l'argeant en or vous procureroïent toutes les particularités que vous souhaités. Mr Hancok est le grand moteur des Bostoniens ; l'expédition d'Hallifax lui plaît. Vous pourriés vous adresser à lui ; je joins même ici une lettre que vous lui donneriés en cas que vous pensiés encore à ce voyage et que vous croyés Mr Hancok propre à le faciliter.

Pardon, M. le Comte, mais permettés moi d'être inquiet. Vous n'avés ni vos mâts ni vos provisions ; je n'entends rien à ces sortes d'arrangements et par conséquent lorsque même vous les aurés je ne pourrai pas juger quand vous serés en état de sortir. Les réponses du Congrets à vos demandes ne sont pas les plus grandes difficultés. Il y en a tant après celles d'obtenir un renfort pour vos troupes. D'un autre côté je brûle d'impatience de voir quelque coup porté et porté par les Fran-

çois. Je vous exprime franchement ce que je sens, Monsieur le Comte, heureusement *c'est vous qui êtes là*, et mettant à part tout sentiment particulier, je vous jure sans compliment et sur mon honneur que comme patriote et bon François je donnerois mon sang pour charger des intérests de l'honneur françois celui qui commande à présent la flotte du roi. Adieu, Monsieur le Comte, je ne pense qu'au bonheur d'être réuni à vous, à Hallifax capitulant, St-Augustin pris, les isles angloises en feu, et le tout confessant que rien ne peut résister à des François. Si j'ai un peu trop d'enthousiasme auquel j'avoue que je me laisse toujours emporter, pardonnés-le à mon âge. C'est avec la même vivacité et la même sincérité que je sens pour vous, Monsieur le Comte, les sentiments que je voudrois bien pouvoir vous prouver, ceux de la vénération et de l'attachement le plus tendre et le plus éternel.

LAFAYETTE

Si vous recevés des réponses du Congrets, j'ose me flatter que vous daignerés me les faire savoir tant je compte sur vos bontés. Si par hasard vous aviés quelque chose à envoyer de ce côté, Monsieur de Pontgibaud y seroit infiniment propre par son zèle et son activité, et il seroit heureux de vous être utile.

***

Bristol, ce 9 septembre 1778.

Encore un exprès de moi, Monsieur le Comte ; mais le hazard m'ayant procuré ce que j'aurois payé bien cher je m'empresse de vous le communiquer. J'avois écrit l'autre jour au général Pigot pour le prier de permettre que mon ancien hôte de Rhode Island receut quelque argent que je lui devois pour les dommages de sa maison. Il m'a fait aujourd'hui la réponse la plus polie et la plus honnête. L'officier anglois qui la portoit ayant été interrogé par l'officier américain qui l'a receue s'il y avoit quelque nouvelle à Newport qu'on put communiquer, il lui a offert de lire la Gazette, et c'est elle que je voue envoye. Vous y trouverés une phrase intéressante sur quelques vaisseaux arrivés à Sandy Hook. La liste de ceux de lord Howe vous est connue, ainsi vous verrés aisément s'ils appartiennent à sa flotte ou à celle de l'amiral Byron dont je vous ai vu l'état. Je sais que messieurs d'Albion poussent l'amour du mensonge jusqu'à l'impudence outrée, mais cette nouvelle aussi particularisée paroit cependant assés sure.

Le dernier rapport que j'ai eu du détachement du général Green m'apprend qu'ils sont rembarqués et paroissoïent prendre le chemin du Sud. Ils paroitront selon toute apparence devant Seconnet, et je

vous instruirai de leurs mouvements qu'il me faut voir tranquillement à moins qu'ils ne viennent exprès me chercher. Un malheureux lieutenant d'artillerie tombé sans défense à Bedfort entre les mains du 42e régiment a été coupé en morceaux par ces messieurs, du moins à ce que l'on m'assure. Leur Gazette fait une mention du général Clinton que je ne peux pas accorder avec le rapport des déserteurs, à moins qu'il ne soit retourné tout de suite à New-York. On m'assure que le *Languedoc* a receu un de ses mâts. Je ne sais si je dois m'en flatter. D'un autre côté les provisions qu'on vous envoye doivent être bien près de Boston; je n'ose pas parler encore du moment ou vous serés prêt, mais je soupire seulement après celui où il ne sera pas indiscret de demander quand vous comptés mettre à la voile à une ou deux semaines près. Pardon, Monsieur le Comte, mais la gloire et l'avantage de ma patrie, mon premier sentiment, le tendre et très vif intérest que je prends à tout ce qui peut vous arriver, l'amour de ma propre satisfaction tout fait bouïllir mon sang et justifie mon inquiétude.

Par la lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire, je vois que vous envoyés les dépêches en France vers le seise ou dix-huit de ce mois. Je profiterai de cette occasion pour faire passer les miennes à ma famille et mes amis; puissent les premiers donner la nouvelle de quelque grand coup porté par les armes françoises; si un tel bonheur se payoit avec du sang j'aimerois à en mettre beaucoup à la soubscription.

L'homme qui vous portera cette lettre a ordre de revenir sur le champ. Qu'il seroit bien venu s'il me portoit des nouvelles flatteuses pour mes espérances : tous ces nouveaux arrivés, si tant est qu'ils soient nouveaux ou qu'ils soient vraiment à Sandy Hook, sont des soixante et quatorze, et si moi chétif marin j'osois former une idée je dirois que nous avons encore l'avantage de la force; il est vrai que celui du nombre augmente furieusement de leur côté. Adieu. Monsieur le Comte, vous m'avés permis de vous dire toutes les réflexions de ma tête, et si vous trouvés bon que j'y joigne les sentiments de mon cœur, je ne peux pas m'empêcher de vous assurer encore du tendre, éternel et sincère attachement qu'il vous a voué pour la vie.

*
* *

Bristol, ce 13 septembre 1778.

J'attendois le retour d'un de mes envoyés, Monsieur le Comte, pour avoir l'honneur de vous écrire; mais ayant acquis quelques nouvelles connoissances je ne veux pas tarder à vous les communiquer. Vous trouverés ici un papier de Newport du dix vraiment anglois, car il est bien insolent; il y a deux articles que vous ne lirés pas sans impatience

Le plus intéressant me paroit celui où l'on répète les noms de cinq vaisseaux arrivés devant Sandy Hook; mes espions assurent que nous ne devons pas en attendre davantage du moins pour quelque tems, mais cela ne me paroit pas suffisamment prouvé pour y compter. Mon sergeant est en prison; j'espère qu'il aura l'adresse d'échapper à la potence et de continuer son dangereux office; mais je viens de voir un officier qui étoit sur l'isle la nuit dernière, et par lequel j'ai enfin établi une correspondance avec un ami de la cause américaine qui a jusqu'ici trompé les Anglois par la profession ouverte du plus violent torysme. Ils sont convenus de différends signaux et d'une conférence tous les huit jours ou plus souvent s'il y a des nouvelles.

Cet homme dit que l'amiral Keppel, après s'être présenté devant Brest, ne se trouvant pas assés fort pour notre flotte est retourné en Angleterre, que les cinq vaisseaux arrivés sont les seuls que nous verrons de longtems, que les ennemis sont fort effraïés de la nouvelle qu'une escadre étoit partie de Brest pour se joindre à vous et qu'ils craignent de la voir arriver à chaque instant. Les matelots qui étoient à Rhode Island ont été envoyés partie à New-York et partie à bord des transports du g^al^ Gray. Les intentions des Anglois sont d'avoir leur flotte continuellement en motion, dans la double vue de vous inquiéter et d'échapper plus aisément à cette escadre dont ils redoutent la jonction pour les bloquer s'ils restoïent dans un port. Cet homme a même entendu dire qu'en cas que vous ayés une grande supériorité ils diviseront leur flotte.

Quant aux expéditions de terre dont il a eu l'occasion de mieux s'instruire, il prétend qu'ils se borneront à piller et brûler les côtes pendant tout le tems qu'ils seront maîtres de la mer. Ils rançonneront les isles, mettront le feu aux vaisseaux, aux maisons de tous les ports où ils pourront entrer, afin, disent-ils de faire voir aux rebelles que leur nouvelle alliance ne sert qu'à attirer sur eux la désolation sans leur procurer de secours. Cet homme imagine que les ennemis évacueront Newport et peut-être même Newyork avant que l'automne soit finie. Les habitants de Rhode Island ont été fort tourmentés depuis notre départ; il n'y a que peu de jours qu'ils ont permis d'aller à Newport. Le g^al^ Pigot écrit souvent à Newyork et à la flotte du général Gray. Il n'entre dans l'isle que les subsistances et tous les autres articles nécessaires au besoin journalier. Il y a des amas de bois coupé très court tel que celui qu'on met sur les vaisseaux et qui sont gardés avec grand soin. L'opinion des officiers anglois est qu'ils seront envoyés aux isles, dans le Canada et à Hallifax. Voilà, Monsieur le Comte, les bruits communs de Rhode Island au moins ceux qu'on a bien voulu me communiquer.

J'ai receu aujourd'huy des nouvelles de Tyvertown, et l'on me mande que plusieurs petits vaisseaux paroissent devant la passe de Seconnet; on jette dans Rhode Island une partie du bétaïl pris dans les isles de Sineyeard (?) C'est là que la flotte de transports et les troupes du g^al Gray se sont portées. Un déserteur qui les a quitté là vendredi dernier m'apprend qu'ils ont mis à contribution toute cette partie, et avec la menace de tout réduire en cendres les ont obligé de fournir une grande quantité de bestiaux et surtout de moutons, le grand article d'Amérique à cause des manufactures. Tout cela devoit être rendu samedi au soir et je vois par une lettre du g^al Comell qu'ils en ont déjà envoyé une partie à Newport. Je m'attends à tous moments à entendre parler de quelque nouvelle expédition de ce genre et je voudrois qu'au moins ils vinssent à portée de se faire tirer quelques coups de fusil.

J'espère, Monsieur le Comte, que vous ne désapprouveres pas le projet que je vais avoir l'honneur de vous communiquer; j'ai été révolté de l'avant dernier paragraphe de la lettre des commissaires au Congrets; il va de l'honneur de la nation de ne pas le passer sous silence. Lord Carlisle est le président de ces messieurs; c'est un homme de trente cinq ans, bien constitué, bien leste, et dont la fortune, le rang et la naissance lui donne une grande existence en Angleterre; je vais lui écrire un billet doux et lui proposer une correction exemplaire à la vue des armées américaines et angloises. Je n'ai rien à faire ici de bien intéressant et tout en tuant lord Carlisle, je peux faire à Whiteplains des arrangements plus importants. Je me flatte que le g^al Washington ne désapprouvera pas cette proposition et je suis sûr qu'elle fera un bon effet en Amérique. D'aïlleurs, Monsieur le Comte, l'amitié que vous me témoignés me donne un droit pour vous ouvrir mon cœur, et je vous avoüe que je brûle d'envie de verser quelques gouttes de sang pour ma patrie.

J'ai vu ici Monsieur de Fleury, et ne sachant pas jusqu'à quel point il avoit eu votre confiance, j'ai receu tout ce qu'il m'a dit sans lui rendre rien de ce que je savois moi-même. Il m'a paru fort occupé de l'idée d'avoir des troupes françoises pour l'année prochaine et il est convenu qu'il avoit eu tort de vous dire que cette entreprise auprès du Congrets me seroit difficile. Du reste, Monsieur le Comte, je crois que tout notre projet peut réussir; je crois qu'il est possible d'obtenir un détachement à mon choix qui se rendroit à Boston et de là opéreroit sous votre direction, soit à XXX, soit à X, XX, etc.[1]; je ne réponds pas qu'il fut considérable, mais il seroit de quinze cent hommes. Je voudrois que vous vous engagiés *à demander* ainsi que *Monsieur l'Ambassadeur*

[1] Ces signes ne sont pas traduits sur les originaux.

un secours de troupes françoises pour l'année prochaine. Si vous restés aux isles je m'offre d'aller en France faire vos affaires, qui sont celles de la patrie après que les expéditions militaires seroïent finies, et de revenir après trois semaines de séjour; pour peu que vous pensiés que mon voyage à Whiteplains, au Congrets, ou vous voudrés soit le moins du monde utile je suis tout prêt, et je viendrai auparavant prendre vos ordres. D'ailleurs la correction de sa seigneurie Lord Carlisle demande un petit voyage devant New-York. C'est une bonne fortune, Monsieur le Comte, que l'amitié de mes compagnons de guerre françois me cédera et à laquelle je veux mettre toute la fatuité d'un petit maitre.

J'aurai l'honneur de vous écrire aussitôt que je recevrai de vos nouvelles; quand même je n'en recevrois pas je dépêcherai après demain matin un courier avec des lettres pour France que je prendrai la liberté de vous confier. Pardon, Monsieur le Comte, mais vos bontés pour moi et mon tendre sentiment pour vous sont tels que je m'oublierai, je crois, quelquefois, jusqu'à m'adresser à vous comme à un ami de mon âge.

Mes lettres pour France parlent principalement de mes affaires particulières; j'y dis de l'expédition de Rhode Island ce qui peut s'écrire; ce que je dis de la flotte est d'après mon cœur. Rien de tout ce que je mande ne peut souffrir le moindre inconvénient à être imprimé par les Anglois, et la manière dont je m'exprime au sujet de ces messieurs les a toujours dégoûté de publier mes lettres. J'écris de manière à pouvoir les leur laisser lire. Je serois cependant bien aise pour des raisons qui ne sont pas politiques qu'elles fussent jettées à la mer en cas de prise.

J'ai appris, Monsieur le Comte, avec un grand plaisir le succès de *la Chimère* et j'espère qu'elle arrivera bientôt environnée de gloire et de précieuses farines.

M^r le Mis de Vienne, qui a fait avec moi une partie de cette campagne, désire que je le recommande à vos bontés pour obtenir la permission de passer volontaire à bords de *l'Alcmène*; j'avoüe que je ne connois même pas le degré d'indiscrétion qu'il y a à vous faire cette demande. Je prendrai en même tems la liberté de vous parler de M^r le Vte de Mauroy que je vous ai présenté; c'est un homme mal receu je ne sais pourquoi par le Congrets et qui joint à beaucoup d'esprit beaucoup de talents. J'ai été bien aise de vous faire connoitre son caractère.

Ce qu'on désire au quartier général au sujet de Mr Fitzgerald, autrefois aide de camp du général Washington, est que vous lui donniés la commission pour toutes les ventes de vos prises qui se feront depuis la baye de Chesepeack jusqu'au Sund. Vous vous souvenés que j'en ai parlé à Rhode Island.

Adieu, Monsieur le Comte, je désire fort avoir l'honneur de vous

voir; il y a tant de choses qui ne s'écrivent pas. Je crains que notre flotte n'ait été droit aux isles. Je voudrois que nous puissions entreprendre le plutôt possible ; en attendant la réponse de mylord et celle du g^al Washington pour notre rendés vous, j'aurois le temps d'aller vous présenter l'hommage de mon respect et de mon tendre attachement.

***

Bristol, ce 17 septembre 1778.

Je vous demande mille pardons, Monsieur le Comte, d'avoir retardé d'un jour l'envoi de mes lettres; le tems affreux qu'il fait depuis hier au soir semble me justifier en arrêtant le départ d'aucun vaisseau; d'ailleurs j'espérais recevoir de vos nouvelles ; j'en attendois d'intéressantes du côté de l'ennemi. Vous avez bien raison de dire que Newyork en est la source; il faut qu'elles passent par bien des mains avant d'arriver au g^al Pigot, et ce simple commandant est aussi long à découvrir ses secrets qu'un général en chef. Le bruit de Rhode Island étoit avant hier au soir que le g^al Gray avoit des projets contre la côte de Naraganset; j'en ai averti l'officier qui y commande sans ajouter une grande confiance. On a vu hier au soleïl levant une flotte d'environ soixante voiles, dont une quarantaine étoïent *square rigged vessels*, devant le passage de Seconnet; ils parurent ensuite à l'entrée de la Sonde; je ne fais ici que copier les différends avis que j'ai receu. Il me semble que la crainte de l'orage équinoxial doit suspendre pour quelques jours les projets de nos ennemis, et si j'osois former une conjecture maritime je croirois que les transports du g^al Gray ont été se mettre à couvert.

Vous avés receu, Monsieur le Comte, une lettre du g^al Washington ; il regarde un grand mouvement comme certain, et semble pencher pour la crainte d'une descente ou d'une attaque du coté de Boston. Les ennemis se hazardant entre les deux caps, je ne vois pas que vous ayés le tems d'obtenir aucun secours. S'ils mettent à terre dans la baïe de Buzzard, ils auront un avantage de tems immense sur vous ; je courrai bien après eux avec ce que je pourrai ramasser de troupes, mais tout est si lent dans ce pays que j'aurois bien de la peine à les attraper. Il nous faudroit deux mille hommes de plus à Boston. Je crois que le g^al Washington vous les donneroit. Je vous mènerois d'ici environ mille hommes qui sont des environs de Boston, appartenant à la brigade de Glover, et le g^al Washington y joindroit le même nombre tiré de son armée. Cela seroit en attendant qu'il put envoyer des troupes pour compléter ma division. Je vous envoye l'original de sa lettre, et si par hazard vous la faisiés partir pour France, j'oserois

vous prier d'en faire tirer une copie. Sa correspondance avec moi pourroit faire un beau tableau de son charactère si des confidences phisiquement trop dangereuses ne m'avoient forcé de brûler quelques lettres.....

Je n'ai pas besoin de vous dire, Monsieur le Comte, l'horreur que j'ai senti en apprenant l'affreux accident de Mr de St-Sauveur ; il a jetté la consternation dans mon cœur et je n'y peux pas penser de sang froid. J'ai admiré la modération de votre lettre ; si j'étois bostonien que je serois honteux ! Il faut cependant qu'on tire cette affaire au clair. Si les ennemis des deux nations sont les seuls coupables, je voudrois que la justice fût terrible pour ramener la confiance ; votre conduite dans cette occasion, Monsieur le Comte, est bien faite pour gagner celle des Américains ; c'est un effet qu'elle doit nécessairement produire.

L'idée que vous avés bien voulu me communiquer est ensevelie pour jamais, et je sens toute l'importance de ce secret. Je ne peux avoir ni avis ni jugement dans une telle affaire, et je ne me donnerai pas les airs d'en proposer. C'est comme une inspiration dont le succès dépend des hazards. Les manœuvres de l'amiral Keppel, celles de l'escadre de Brest, le départ et l'arrivée de Mr Duchaffaut sont si incertains. Le tems ou vous arriverés en France seroit-il propre à une descente, ce grand objet d'une supériorité maritime ? Dans tous les cas je vous prie de m'emmener avec vous, Monsieur le Comte, mon cœur aime à s'attacher à votre fortune, et j'espere que vous ne vous refuserés pas à l'attraction qui m'attire vers vous. D'aïlleurs dès qu'il n'y a plus de flotte ici je me crois rappellé par mon devoir dans ma patrie.

Si par hazard cette idée de retour se réalisoit, si vous croyés que ses avantages passent ses inconvénients, j'imagine que vous le communiquerés au Congrets. Vous pourriés même faire les commencements d'arrangements pour les six mille hommes de l'année prochaine ; il faudrait qu'ils passassent par le gal Washington, qui est le grand arbitre des affaires militaires, et dont comme son ami je puis plus aisément répondre. Alors je vous offre mes services ; j'irai à Boston, à Whiteplains, à Philadelphie, je reviendrai vous joindre, et je ferai tout ce que vous jugerés convenable. Si Boston est vraiment menacé, si les ennemis évacuent New-York, il faut voir ce que cela deviendra. Dans tous les cas si vous vous en allés, je voudrois y préparer le gal Washington et même voir le Congrets. Une expédition dans les isles sera regardée comme une diversion ; un retour en Europe ne plaira pas autant avant qu'aucun coup n'ait été frappé.

Vous daignés excuser mon bavardage, ainsi je vais vous dire quel seroit le projet de mon cœur. Prendre Hallifax ou St-Augustin si c'est possible, mais au moins secourir les isles et ruiner celles des ennemis cette automne ; aller en Canada le pringtems prochain, et retourner

en Europe de meïlleure heure que nous n'y pouvons être cette année si la crainte de perdre leur cher Canada les engage à se dégarnir. On dit que Mr Duchaffaut pourroit avoir pris la route des isles.

Pardonnés ce que je vais vous dire, Monsieur le Comte, mais la force de l'amitié m'emporte et mon cœur ne sait pas se contraindre. Nous avons les plus braves troupes, les meïlleurs officiers de l'univers ; mais nos généraux sont encore bien moins exposés aux caprices du ministère qu'ils ne le sont aux jalousies de leurs égaux ou de leurs inférieurs. Ce dernier inconvenient est le grand, le seul à craindre. Cette dernière phrase m'est échappée et mon cœur vous la confie *à vous seul* sous le sceau de votre parole d'honneur. Il est importun d'en être réduit à l'écriture.

Vous allés trouver mes dépêches pour France bien immenses, encore mes amis m'accusent ils de paresse. Je prends la liberté de vous prier de joindre l'épitre de Mr le prince de Montbarrey à vos dépêches pour Versaïlles. Quant aux autres, il suffit pour ma tranquillité que la personne chargée de vos lettres veuïlle bien les mettre à la poste au premier port. Je prends même un vif interest à ce qu'il termine là ses bontés pour moi et pour des raisons de société.

Adieu, Monsieur le Comte, j'ose vous supplier de répondre à la lettre que j'ai l'honneur de vous écrire ; pardonnés à mon impatience, mais je brûle de savoir vos incertitudes finies. Vous êtes dans une cruelle situation et mon cœur la partage vivement. Dans tous les cas le tems s'avance, et quelques soïent vos mouvements, ils seront, j'imagine, précédés d'une espèce de négociation. Si vous jugés que je vous sois bon à quelque chose, employés moi dans tous les genres. Faites moi aller ou vous voudrés. Plus je prendrai de peines pour le service de ma patrie et plus je serai heureux. Je gouterai d'aïlleurs un plaisir vif à vous donner quelque marque du tendre, respectueux et éternel attachement que mon cœur vous a voué et qu'il sentira jusqu'au dernier soupir.

LAFAYETTE.

Je suis bien faché que le François au service d'Amérique que j'avois chargé de vous porter une lettre ait pris sur lui d'embarrasser vos vaisseaux d'un frippon ; on vouloit avoir un cheval qu'il avoit volé, et j'avois exprimé quelque crainte que la pendaison d'un Francois ne vint orner la Gazette de Boston. Mais il donne dejà au vaisseau qui en est chargé plus de peine qu'il ne vaut et il vaut bien mieux l'abandonner à sa mauvaise conduite.

*
* *

Warren ce 21 septembre 1778.

Un courrier m'arrive de Boston, Monsieur le Comte ; grandes nou-

velles mais point de particularités. Toute la flotte angloise bien battue, Keppel tué, le pavillon françois victorieux ; voilà tout ce que j'en sais ; et ce que je sens, vous me connoissés assés pour le deviner.

Cette incertitude sur les dattes et les détaïls me tient en suspens ; une lettre de vous va j'espère compléter ma joïe. On me parle aussi d'une flotte espagnole, d'une expédition secrète, de batteaux plats, de troupes assemblées sur les côtes. Ou vont-ils ? Que font-ils ? Entreprendront-ils une descente ? Si l'on y alloit sans moi je me pendrois. J'aimerois mieux être soldat là que général partout ailleurs, et le bonnet de grenadier formeroit complètement mon ambition, pourvû que j'eus le plaisir de voir un beau feu à Londres. Vous avés reçeu des nouvelles, des instructions ; vous savés à quoi vous en tenir : vous êtes bien heureux. Ces dépêches vont peut être ou aider ou détruire mes chères chimères. Que je vais arracher lestement le cachet de votre première lettre ! Mon cœur est bien satisfait, mais je n'en suis pas moins sur les charbons ardents. Les premières nouvelles que je recevrai de vous m'apprendront si je vous verrai bientôt en même tems qu'elles me donneront quelques lumières sur mon sort futur. Dans tous les cas je désire qu'il soit le plus possible attaché au vôtre et qu'il me soit permis de partager votre fortune en étant employé dans vos expéditions. Ce n'est pas seulement l'admiration, la confiance et tant d'autres sentiments plus sincères qu'exprimables qui m'inspirent cette forte envie, mais elle tient en même tems beaucoup au tendre attachement que mon cœur vous a voué pour la vie.

LAFAYETTE.

Les nouvelles que je recois Rhode Island, Monsieur le Comte, ressemblent toujours plus à des projets d'évacuation qu'à des projets de conquête ; je tacherai de leur communiquer celle-ci, si par la lettre que je recevrai de vous je vois qu'il n'y a pas d'inconvénient. Car je compte assés sur vos bontés pour en attendre une.

***

Boston ce 1er octobre 1778.

Je viens encore vous dire adieu, Monsieur le Comte, et je viens en même tems vous donner des nouvelles du papier à imprimer que Mr Hancok avoit dans ses mains. Il est aussi persuadé que moi du bon effet que cette publication peut avoir et le docteur Cooper va se mettre à traduire. Ainsi vous en entendrés bientôt parler. Je ne suis pas moins que vous, Monsieur le Comte, une victime malheureuse de l'irascible Mr Sullivan. Mon honorable camarade et ancien m'a refusé une réponse, et c'est la seule manière qu'il avoit de ne pas m'en faire une

ridicule. Je n'en pars pas moins que s'il m'avoit écrit quatre pages d'approbation, et je traduis le silence en consentement. Vous voyés qu'entre nous autres Excellences nous nous traitons cavalièrement; je vous envoye la copie de mon billet à une Excellence d'un autre métier et je désire qu'elle mérite votre approbation. Toutes les occasions de servir en gros ou en détaïl une patrie que j'adore me seront toujours bien chères.

J'ai communiqué vos idées à Mr Hancok ; il les approuve et les croit conformes aux intérests de son pays. Vous pensés qu'ils importent aux intérests du notre ; ainsi je n'ai plus qu'à tâcher de réussir. Ma première jouïssance sera de servir ma patrie dans quelque degré d'utilité ; la seconde de la servir d'une manière qui me procure quelque occasion de me distinguer. Il en est une autre bien chère à mon cœur. Votre phrase d'hier ne me laisse pas d'espérance à ce sujet, à moins que je n'aie le bonheur de servir avec vous dans une occasion plus prochaine.

Dans ma conversation avec Mr Hancok, il me parloit de diverses opérations, et sur ce que je faisois valoir le sacrifice de troupes portées à des alliés éloignés, il me dit que les Américains porteroïent les leurs avec grand plaisir dans une expédition, aux isles par exemple. Je pesai sur cette idée, et j'apperceus moins de difficultés que je n'aurois craint joint à un plaisir secret d'amour propre qu'on m'assura devoir être partagé par le Congrets. Il faut trois ou quatre jours pour avoir du monde de la Providence. Pardonnés, Monsieur le Comte, à une petite disgression que je fais d'autant plus volontiers par écrit qu'elle n'a l'air ni de demander ni de chercher une réponse, comme un regard de conversation.

Adieu, Monsieur le Comte, je reviendrai dans peu de jours, et que je réussisse ou non dans le projet de l'année prochaine, je serai le plus heureux des hommes s'il m'est permis cette année d'être témoin de vos succès et de vous dire bien souvent et bien longtems combien je vous suis tendrement attaché.

LAFAYETTE.

Je vous prie de vouloir bien envoyer mes lettres par la première occasion passable. Votre *A propos du Canada* a fait un admirable effet. Toutes les imaginations sont hûchées sur des raquettes et glissent le long du lac Champlain. La mienne est vivement occupée du bonheur de me battre avec vous avec telle qualité et commandement que ce puisse être.

*
* *

Philadelphie, le 20 octobre 1778.

Vous serés surpris, Monsieur le Comte, de me savoir encore ici,

et je le suis pour le moins autant que vous. J'ai voyagé en toute diligence, je n'ai passé qu'un jour au quartier général, je me suis annoncé ici pour n'en avoir que trois à perdre dans cette ville, et tous mes soins n'ont pas encore pu obtenir ma délivrance. Je regarde Philadelphie comme une ennuyeuse prison et si je n'y restois que pour mes affaires j'en serois bientôt sorti. Celle de mon congé n'a pas souffert de difficulté. Mais il a fallu préparer des instructions au docteur Franklin dont on ne s'étoit pas encore occupé. Je dois en être le porteur ainsi que de dépêches de Mr l'ambassadeur ; on a voulu en même tems s'occuper de l'affaire de Rhode Island, et je ne devois pas être expédié avant le Resolvé qu'on vous envoye. Tout cela a causé de grands retards. Cependant si l'on ne s'occupoit pas plus d'intrigues que d'affaires, tout seroit fini.

J'ai tout lieu d'espérer, Monsieur le Comte, que cette lettre me précèdera de très peu de jours. Je partirai après demain au plus tard ; mon séjour au quartier général ne sera pas plus long que la première, fois, et je n'ai pas besoin de vous assurer de mon impatience d'arriver. Ils se détermineront à demander des troupes pour le Canada. On nous dit ici que les Anglois iront à Boston ; ce seroit s'y prendre bien tard ; cependant ces bruits augmentent encore le désir que j'ai de partir et j'espère avoir le bonheur de me retrouver avec vous avant la fin du mois.

Lors Carlisle m'a fait une réponse fort tardive, ou il s'échappe à travers les prorogations diplomatiques ; sa prudence va même jusqu'à prévoir le tems où la commission cessant je pourrois prendre envie de corriger le commissionnaire, et il prétend n'être tenu à aucun compte de ce genre. Mr l'ambassadeur de France doit vous écrire pour me recommander à vos bontés en cas que vous envoyés une frégatte en Europe, et il approuve entièrement mon retour dans ma patrie. Il s'est opposé à ce que je demandasse un congé absolu.

Adieu, Monsieur le Comte, j'enrage d'en être réduit à vous écrire quand je devrois être depuis deux jours à Boston. Je n'ai pas besoin d'être pressé par des engagements ni par des affaires importantes pour désirer le moment où il me sera permis de vous assurer moi-même du tendre et sincère attachement que mon cœur sent si vivement pour vous, et qu'il sentira dans tous les instants de ma vie.

LAFAYETTE.

J'ai fait de mon mieux vos commissions auprès du ministre, et je n'ai pas mal réussi ; j'ai l'honneur de vous envoyer la copie de ma lettre au Congrèts au sujet de leurs remerciements pour l'affaire de Rhode Island. J'espère trouver au quartier général celle dont vous m'avés fait l'honneur de me parler la veille de mon départ.

LA MÉDIATION DE L'ABBÉ DE FEUILLANTS

ENTRE

LA LIGUE ET HENRI III

1588-1589 [1]

(*Fin*)

La procession des Feuillants et des Capucins, qui cause au roi une émotion si vive, fait naître une impression entièrement opposée dans l'esprit du maréchal de Biron. Très peu accessible au sentiment de respect que commandait le lieu où il se trouve, il ne craint pas d'invectiver et d'injurier le Frère Ange, au passage, de façon à être entendu de tous, dans des termes plus dignes d'un soudart que d'un maréchal de France. Selon lui, ces moines sont des paresseux, des lâches, des séditieux : il importe à la sécurité du prince et de l'État qu'ils soient arrêtés et jetés en prison. Biron s'était arrogé le droit de tout dire ; cette fois, pourtant, un regard sévère du roi lui prouva que son crédit avait des limites.

La cérémonie terminée, le roi est à peine rentré dans l'hôtel affecté à sa résidence, que Dom Jean de la Barrière lui fait demander, pour les Pères Feuillants et Capucins, la faveur d'une audience immédiate. Henri III ordonne qu'ils soient aussitôt introduits en sa présence : dès qu'ils sont arrivés devant lui, les cent seize moines se prosternent à ses pieds pour bien marquer le caractère de réparation qu'ils entendent imprimer à leur démarche. Dom Jean de la Barrière et ses compagnons indiquent ainsi qu'ils

[1] Voir la *Revue d'histoire diplomatique*, nº 2, 1892.

prennent sur eux le repentir et la pénitence de leurs concitoyens : c'est le pardon de Paris coupable qu'ils implorent avec larmes du Roi Très-Chrétien qui dispose à son gré de la grâce ou du châtiment.

En voyant les pieux solitaires de ces cloîtres qu'il avait tant fréquentés tomber devant lui et rester immobiles, la face contre terre, Henri III se sent pénétré d'une indicible émotion. Ce peuple, le plus vif, le plus remuant, le plus spirituel et le plus impressionnable de la terre qui, dans la personne des religieux, confesse ses torts et crie miséricorde, lui inspire un sentiment d'irrésistible commisération. Le roi invite les Pères à se relever et donne la parole à Dom Jean de la Barrière qui s'avance vers lui. L'abbé de Feuillants, l'Orateur du roi, se fait cette fois, l'orateur des parisiens. Il expose leur faute et la sincérité de leur repentir, dit le Père de Saint-Alexis, « *avec cette charité qui lui auroit fait donner mille vies pour les coupables et qui lui fit dire des choses si touchantes que le Roi lui accorda sur le champ le pardon qu'il lui demandoit.* »

Henri III ne dictait qu'une condition à la ville de Paris c'était « *qu'elle rentrast dans son devoir.* » Si l'on s'en était tenu à cette amnistie pure et simple arrachée au roi par Jean de la Barrière, la paix eut, sans doute, été à jamais conclue entre le roi et son peuple ; mais les ambitions des Guise et les convoitises de Philippe II ne trouvaient pas leur compte à cet arrangement ; leurs exigences croissantes imposèrent bientôt au prince un programme si audacieux qu'il provoqua à bref délai une réaction : l'assassinat des Guise.

Sept jours après la médiation de l'abbé de Feuillants, le 24 mai, une députation officielle du corps de ville de Paris, ayant à sa tête M. de Menneville, arrivait à Chartres et remettait au roi une *requête* :

« Les cardinaux, princes, seigneurs et députés de Paris et autres villes catholiques associez et uniz pour la défense de la religion signataires de ce manifeste, conjurent Henri III : 1° D'éloigner de sa personne et de priver de leur charge le duc d'Epernon et son frère, lieutenant général du gouvernement de Provence, comme fauteurs d'hé-

rétiques, perturbateurs de tous les bons règlements et police de France et dilapidateurs des finances. 2° De marcher *en personne* contre les hérétiques de Guyenne et d'envoyer le duc de Mayenne contre ceux du Dauphiné tandis que la reine mère maintiendra Paris en repos pendant l'absence du roi. 3° De laisser le droit de remontrances sur les édits aux cours souveraines ; d'abolir les partis (la mise des impôts à ferme) et les acquits au comptant. 4° D'assurer les catholiques contre le danger de tomber sous la domination des hérétiques. 5° D'ôter au Sr d'O tout commandement dans la ville de Paris, d'approuver l'élection des nouveaux prévôt et échevins et de réformer les abus qui se sont introduits dans l'élection des conseillers de ville et des quarteniers. 6° De revenir à Paris, en éloignant de la capitale toutes les compagnies de gens de guerre d'au moins douze lieues. »

Quoique mortellement offensé par de pareilles injonctions si contraires aux traditions de la vieille monarchie dont la devise « *c'est mon plaisir* », signifiait simplement que le prince entendait rester seul maître de ses décisions, le roi sut se contenir et se contenta de répondre aux députés par de banales assurances de bienveillance et de sympathie ; mais, à partir de ce jour, il ne se fit plus d'illusions. Le 17 mai, il avait pardonné aux bons Français qui, reconnaissant leur faute, étaient venus avec Dom Jean de la Barrière lui exprimer sincèrement leur repentir ; ces loyaux sujets avaient été, depuis lors, écartés pour faire place à une autre nuance de ligueurs. Ce n'était plus, en réalité, des Français, mais des traîtres vendus aux Lorrains et aux Espagnols que le roi avait devant lui. Le dernier représentant de la maison de Valois se trouvait en face de rebelles irréductibles qui, malgré leurs hypocrites protestations, étaient payés pour lui arracher la couronne et pour la mettre sur la tête d'un étranger.

Néanmoins, dans l'état si précaire de ses affaires, Henri, dénué de toutes ressources et expulsé de sa capitale, ne pouvait songer à soutenir la guerre ; quelque dures que fussent les conditions de la paix, il y devait souscrire en attendant l'heure de la revanche ; il joua donc la résignation. D'Épernon, contre lequel l'opinion se prononçait avec tant d'unanimité, fut privé par lui de l'amirauté et du gouvernement de Normandie ; un

maître des requêtes de l'hôtel porta au Parlement de Paris la promesse de la convocation des États Généraux à Blois pour le 15 septembre « afin de réformer les abus et d'assurer l'héritage de la couronne à un prince catholique. » Le roi s'engageait d'avance à ratifier toutes les décisions de l'assemblée. De plus, il chargea Villeroy de se rendre également dans la capitale pour annoncer au duc de Guise qu'il lui accordait le commandement général de ses armées.

Dès son retour à l'oratoire de Saint-Bernard, Dom Jean de la Barrière, désireux avant tout d'éviter le bruit et le scandale, avait interdit aux Feuillants et spécialement aux prédicateurs, de s'occuper en aucune manière des affaires politiques du temps ; il leur recommandait, « *de n'en traiter qu'avec Dieu, qu'ils devoient fléchir par leurs prières.* » Mais les énergumènes du parti espagnol, furieux des pourparlers ouverts entre la Ligue et le roi, recommençaient leurs intrigues et leurs menées ; ils suscitèrent bientôt, dans les églises de la capitale, des orateurs qui, du haut de la chaire, ne craignaient point d'exciter encore ouvertement la population à la révolte : « *Ils preschoient ordinairement,* dit le père Feuillant, *la hallebarde droite dans la chaire et souvent le casque en tête et la cuirasse sur le dos,* pour faire sentir au peuple qu'ils estoient les trompettes d'une guerre sainte dans laquelle ils estoient prests de mourir. »

Ces prédicateurs incendiaires, en agitant toujours « *le fantosme de l'hérésie du roy,* » produisirent peu à peu dans les masses une telle fermentation qu'on avait lieu de craindre le prochain retour des scènes de violence de la journée des barricades. Dom Jean de la Barrière jugea alors que, « *le mal estant arrivé à cet excès, le silence seroit désormais une désertion criminelle de la justice et de la vérité.* »

L'abbé de Feuillants était entré dans la lice pour soutenir et faire triompher le parti de la paix ; la guerre civile étant de nouveau prêchée, il n'hésite point à y redescendre pour continuer la mission qu'il a accepté de remplir dans un intérêt supérieur aux vulgaires ambitions. Il voit que son œuvre conciliatrice est directement menacée par l'étranger. Ce ne sont plus des sujets

coupables et repentants qui implorent à genoux la clémence du prince, ce sont des vainqueurs qui prétendent faire passer le roi sous leurs fourches caudines. En tout temps, la révolution a toujours affecté de considérer la soumission à l'autorité légitime comme contraire à la dignité humaine ; l'orgueil est son grand levier, pour capter les faveurs du peuple. Les provocations, les calomnies, les mensonges journaliers des prédicateurs aux gages de l'Espagne ou des Guise, ne devaient pas rester plus longtemps sans réfutation. L'heure du silence était passée : celle de la parole libre avait sonné.

Revenant sur ses instructions premières, l'abbé conçoit donc le projet d'opposer la prédication des Feuillants à celle des ecclésiastiques séculiers ou réguliers qui, méconnaissant leur mission, faisaient de la chaire du Dieu de paix et de miséricorde une officine de guerre et de rébellion. N'était-ce pas appliquer l'esprit de l'Évangile que de s'arracher au cloître pour dessiller les yeux de la multitude aveuglée par ces faux frères, pour enseigner la concorde et la douceur à ceux qu'on excitait au meurtre et au pillage ? Cette pensée était assurément digne d'une âme aussi élevée que celle de Jean de la Barrière ; il voulut la mettre à exécution sans délai. Parmi les religieux capables de le seconder dans cette tâche militante, complément de celle qu'il avait naguère remplie à Chartres, Dom Bernard Percin de Montgaillard était le plus instruit et le plus éloquent. Son talent oratoire était déjà célèbre : en 1578, âgé seulement de 15 ans, il avait prêché devant toute la Cour avec un immense succès lors de l'institution solennelle de l'Ordre royal du Saint-Esprit. Depuis, sa renommée n'avait fait que s'accroître. Les reines le consultaient, lui faisaient des présents, lui envoyaient leurs médecins lorsqu'il était malade et le roi « *allait parfois passer bien des heures dans sa cellule pour lui communiquer tous ses secrets et tous ses chagrins* »... « Quelques-uns de ces Feuillants, dit l'Estoile lui-même, se firent suivre et admirer en leurs prédications, surtout frère Bernard, gascon, âgé de 21 à 22 ans, vivant, selon le bruit, fort austèrement et *disant bien jusqu'à miracle.* »

Les sermons de Dom Bernard de Montgaillard et de Dom

Jean de la Barrière, les prières publiques et solennelles récitées chaque jour à l'Oratoire de Saint-Bernard pour la santé et le salut du roi, ne tardèrent point à faire tant d'impression sur la foule que les partisans des Guise et de l'Espagne s'en montrèrent fort émus. Ils s'attachèrent, en conséquence, à exciter la populace contre ces pauvres moines en les désignant à sa vengeance comme les seïdes du tyran déchu. Leur asile de la rue du faubourg Saint-Honoré et leurs personnes même, coururent les plus grands dangers. « *Le roi*, dit le chroniqueur du couvent, *avait enfin quelque raison d'être touché de la fidélité des Feuillants. Leurs sermons... et les prières publiques que l'abbé faisoit chanter tous les jours dans son église pour Sa Majesté faisoient de si grands effets sur le peuple, que les Ligueurs, irritez au dernier point, avoient résolu de mettre le feu à leur monastère.* »

Pénétré de reconnaissance pour le zèle héroïque avec lequel Dom Jean et Dom Bernard soutenaient le parti du droit et de l'ordre en face de l'usurpation et de la révolution, Henri III voulut leur marquer combien cette attitude lui apportait de consolation dans son son exil. « Mon père, écrivit-il à l'Abbé, je ne puis assez vous tesmoigner ny exprimer combien je sens votre affection et celle de vos frères, car celuy qui a été nourry chez vous me l'a, depuis peu, tant faict paroistre que je vous scay, et à luy, un gré infiny. *C'est le frère Bernard, duquel j'ay sceu qu'en un sien sermon il a parlé en vray Catholique et en vray François, craignant d'engager son âme et monstrant l'amour qu'il doibt à son seul souverain et prince. C'est de vostre saincte doctrine, exemple, bonne vie et mœurs qu'il a apprins et retenu ceste qualité, si loüable en ce misérable temps où nous sommes* et plus qu'en tout aultre, y ayant tant de prédicateurs qui, avec si impudents mensonges, remplissent la chaire de vérité. Mais Dieu sera vostre récompense et vous faira prospérer, et eulx seront à la fois confondus, à leur ruïne et très grande honte ; car, qui jugera sans passion tout ce qui se faict et tout ce qui se passe et ne voudra se laisser *beffler*, verra clairement si toutes les parolles et les effects qu'on invente contre moy sont conformes à ce qu'on me voyt faire. *Je ne veux sinon la vérité* ! C'est pourquoy mes bons religieux vos enfants m'assisteront toujours. Prenez plus de courage. A Dieu ! »

Dom Jean de la Barrière répondit en ces termes à la missive de Henri III :

« Sire, la lettre qu'il a pleu à Votre Majesté de m'escrire a mis en

moi et au Frère Bernard et à tous les religieux de cette congrégation une nouvelle connoissance de la très-admirable piété et très grande bonté dont il a pleu à l'Esprit de Dieu vous remplir contre les inhumanitez et impiétez de ce misérable temps, et nous fait brûler d'une nouvelle ardeur de nous acquitter le plus parfaitement que nous pourrons de l'amour, le respect, fidélité, service et soumission que nous devons à Votre Majesté par le très-exprès commandement de Dieu et de son Eglise et par toutes sortes de droits de gens et de nature. Nous sommes infiniment obligez de souhaiter et prier Dieu qu'il lui plaise nous inspirer continuellement les prières que nous devons faire envers sa divine Majesté pour la prospérité et santé de la vostre, afin que nous nous y employions de toutes nos forces, que nous méritions d'être exaucez dans nos demandes et trouvions grâce auprès de lui pour faire quelque chose qui soit utille à vostre service. *Nous le prions sans cesse afin que vous puissiez ranger tous les peuples de votre royaume, par la puissance et autorité qu'il vous a données et par le sceptre que vous portez en main, à l'obéissance de Dieu et de l'Eglise*, selon le saint désir et le zèle que vous avez, les délivrant avec l'ange de votre prudence, le feu de votre courage et les miracles de votre dévotion, de la captivité de tant de troubles pour les conduire en la terre sainte de la vraie paix qui est en Jésus Christ, notre premier souverain. Nous supplions encore Sa Majesté divine, avec la même affection, qu'il lui plaise vous donner son Saint-Esprit pour vous assister en tous lieux et en tous temps et *nous donner la grâce de confesser de cœur et de bouche avec constance la souveraine puissance qui vous a été donnée de Dieu sur vos peuples et l'obéissance qu'ils sont obligez de vous rendre après lui*, qui tient votre cœur entre ses mains, dans lequel il a imprimé l'image de sa divinité. *Nous avons tous une ferme espérance que ceux qui vous ont offensé ou reconnoîtront leur faute avec regret, et, par ce moyen, vous trouveront si rempli de bonté et de miséricorde...* (lacune) *qu'ils seront obligez de vous rendre tout le reste de leur vie vous les faira chérir et tenir entre vos meilleurs et plus affectionnez sujets, ou, si l'esprit de superbe et de rebellion les empêche de se reconnoître, aveuglez par les faux discours, calomnies, et méchantes hérésies qui ont lieu en votre royaume par la permission divine et la malice des hommes, ils sentiront la juste main de Dieu s'appesantir sur eux et, malgré qu'ils en aient, ils seront obligez de confesser que c'est chose dure et difficile de regimber contre l'éperon*. Et, s'ils sont si misérables que leur obstination dure jusqu'à la fin de leurs jours, Dieu les précipitera dans l'abîme sans jours et sans limites pour y être tourmentez dans les peines qui n'ont autre

durée que l'éternité, *car il répute les injures et les offenses faites à Votre Majesté comme si elles avoient été faites à sa personne.* Et j'ose tant me promettre de son infinie bonté et miséricorde et des grâces particulières qu'il lui a pleu vous faire par son Saint-Esprit, qu'après la tempête, le calme et les beaux jours viendront, auxquels vous verrez tout votre royaume réduit à l'obéissance de sa divine Majesté et de son Eglise, de laquelle ils se sont éloignez en refusant ce qu'ils vous doivent naturellement. *Je supplie très humblement Votre Majesté de croire que jamais notre cœur et notre langue n'abandonneront l'entière et parfaite obéissance de laquelle, par toute sorte de droit divin et humain, nous vous sommes redevables, sans bornes ni exception quelconque, avec soumission au glaive de justice que vous portez pour maintenir les bons dans la règle du devoir et punir ceux qui, par téméraire présomption et rebellion, s'en écarteront.* Et nous prierons Dieu de tout notre cœur qu'ils rende accomplies vos saintes intentions, selon le souhait des gens de bien qui sont encore à votre service, le suppliant de vous donner en parfaite santé, Sire, très-longue très-heureuse et très-sainte vie avec la prospérité que l'Eglise vous désire.

Votre très humble, etc. F. Jean, Abbé de Feuillans, *de votre Oratoire de Saint-Bernard* de la congrégation de Notre-Dame de Feuillans, le 17 juin 1888. »

L'exagération dont cette lettre est empreinte, en ce qui concerne la personne du roi, pourrait peut-être, non sans raison, au premier abord, mettre les lecteurs en défiance et leur faire croire qu'ils ont affaire ici à un de ces abbés de cour qui se faisaient un jeu de la flatterie : on commettrait à la fois une grave erreur et une grande injustice en pensant ainsi. Cette forme excessive ne doit être imputée qu'au goût du temps et à l'exaltation du milieu si agité où vivait alors ce religieux. Les philippiques révolutionnaires et régicides dont les énergumènes de la Ligue étaient coutumiers, devaient naturellement induire leurs antagonistes à leur opposer dans leurs discours, avec une égale énergie, le prestige encore si considérable, pour ses adhérents, de cette vieille monarchie Très-Chrétienne qui ne relevait que de la puissance divine. Quels que fussent les travers et les vices du prince qui occupait le trône, il était *le Roi* et, comme tel, il avait droit au dévouement, à l'obéissance sans bornes, à la fidé-

lité sans réserve de tous les bons Français. Le souverain régnant était même, si l'on peut s'exprimer ainsi, plus qu'un roi : en lui s'incarnait le principe même de la royauté. « *Je suis un principe ou je ne suis rien* », a dit, de nos jours, sans être compris de son temps, le dernier des petits fils de la branche aînée française des princes issus de Louis XIV, formulant à la fois, par cet aphorisme, la meilleure définition de la monarchie légitime et le plus fort des arguments contre celle qui ne l'est pas.

Loin d'être un courtisan servile, l'abbé de Feuillants était un saint et même « un grand saint ». Le mot est du Pape Clément VII qui, en apprenant plus tard sa mort, s'écriera : « L'Église a perdu, de notre temps *trois grands saints*, un Cardinal en Italie (Saint Charles Borromée), une religieuse en Espagne, (Sainte Thérèse), *un Abbé en France* » (Dom Jean de la Barrière). L'idée qu'on se trouve en présence d'un flatteur, doit être, par conséquent, absolument écartée. Jean de la Barrière pense donc tout ce qu'il dit du roi. Ce point, on le sent, est d'une importance capitale pour l'histoire. Les éloges que l'abbé de Feuillants accorde aux sentiments d'un prince sur les déréglements duquel les historiens huguenots et ligueurs se sont si complaisamment étendus, forment, en effet, une très forte présomption en faveur de la bonne foi de Henri III dans l'esprit peu équilibré duquel des crises de sensualité et de dévotion se succédaient parfois sans intervalle appréciable ; son médecin et son ami, l'honnête Miron, ne voyait en lui qu'un névrosé souvent peu conscient.

Le roi avait espéré que la nouvelle de la convocation des États-Généraux lui accorderait quelque répit et calmerait, du moins provisoirement, les impérieuses revendications de la Ligue : il n'en fut rien. La capitale devint même le théâtre de troubles assez graves. Les parisiens déposèrent les quarteniers nommés par le roi et les remplacèrent par des hommes sans aveu ; ils exigèrent que la garnison de la Bastille fut licenciée, que le Prévôt des marchands et les échevins fussent changés. Le Président de Harlay s'était flatté que le Parlement prendrait l'initiative d'une réaction énergique qui réduirait à néant les entreprises des séditieux, mais la Compagnie lui laissa entendre qu'elle n'était pas disposée à

seconder plus longtemps ses généreux efforts et qu'elle redoutait les menaces de la rue. Dans ces conditions et en présence d'un *ultimatum* que les princes ligués lui adressèrent le 15 juin, Henri III, ne disposant plus d'aucun moyen de résistance efficace, se vit contraint de céder sur tous les points aux vœux de la Ligue. Le traité publié sous le nom d'*Edit de Réunion* parut à Rouen le 19 juillet. Le roi, renouvelant le serment du sacre, jure d'employer toutes ses forces « *et sa vie même* » à la destruction des hérésies, sans conclure jamais ni paix ni trève avec les hérétiques :

« Il *veut* que tous les princes, seigneurs, gentilshommes et habitans des villes et généralement tous ses sujets ecclésiastiques et séculiers fassent le même serment ; il unit à lui les sujets ci-devant associés ensemble contre les hérétiques, prescrit à tous de se départir de toutes unions et intelligences dedans et dehors le royaume et déclare rebelles et criminels de lèze majesté, les particuliers, les corporations, les villes qui refuseraient de signer la présente *Union* ou s'en sépareraient après l'avoir signée. Il *promet* de ne donner jamais aucune charge militaire qu'à ceux qui feront notoirement profession de la religion Catholique, Apostolique et Romaine; défend très expressément de recevoir qui que ce soit en l'exercice d'aucun office de judicature et de finance, qu'il n'apparaisse de la religion catholique par l'attestation de l'Evesques ou de ses vicaires ou au moins des curés ou de leurs vicaires avec la déposition de dix tesmoins, personnages qualifiés et non suspects. *Jure* aussi de tenir pour ses bons et loyaux sujets et de protéger et défendre, tant ceux qui l'ont toujours suivi que tous les autres qui se sont unis et associés cy-devant contre les hérétiques et qu'il réunit maintenant avec soy afin d'agir de concert tous ensemble pour la même fin. *Il tient pour non avenu tout ce qu'il semble avoir esté fait contre luy, tant en la ville de Paris que partout ailleurs, particulièrement depuis le douziesme de may jusqu'au jour de la publication de cet Edit, sans que personne en puisse estre jamais recherché ny inquiété pour quoi que ce soit.* Mais il veut aussi que tous ses sujets, de quelque qualité qu'ils soyent, jurent qu'ils renonceront à toutes les Ligues et Confédérations, tant dehors que dedans le royaume contraires à cette Union, sur peine d'estre punis comme infracteurs de leur serment et criminels de lèze-majesté. »

Par des articles secrets qui complétaient l'édit, le roi promettait d'envoyer deux armées contre les protestants, l'une en Dau-

phiné et l'autre en Poitou. Il s'engageait à recevoir le Concile de Trente et à en faire appliquer les décrets dans le royaume, sans préjudice des droits de la couronne et des libertés de l'église gallicane. La restitution des places de sûreté accordées au duc de Nemours était prorogée pour quatre années. La Ligue réclamait également le gouvernement d'autres villes et notamment d'Orléans, de Bourges, de Montreuil, etc.; le duc de Guise serait investi de la Lieutenance générale des armées; le gouvernement ne destituerait aucun officier ligueur et ferait procéder à la vente des biens des huguenots.

Le roi versa des larmes de honte en signant l'*Édit de Réunion* : c'était, en effet, au fond, une véritable abdication qu'on venait de lui arracher. Henri III sentait qu'après une pareille atteinte il n'était plus roi que de nom. Jusques alors, les souverains français avaient régné *par la grâce de Dieu* : la Ligue, couronnant l'œuvre de la Réforme, les contraignait à régner *par la grâce de la révolution* qui, se plaçant au dessus d'eux, venait mesurer et limiter leur pouvoir. Guise achevait ce que Coligny avait commencé. Catherine de Médicis avait appelé l'Amiral « *le second Roy de France* »; la même qualification pouvait assurément, dès lors, être appliquée au prince lorrain. La Réforme, toutefois, faisait son œuvre en s'attaquant au trône des rois Très-Chrétiens comme elle s'était attaquée à l'unité religieuse, car sa fonction était de saper et de détruire les fondements de l'ordre et de l'autorité légitime, spirituelle et temporelle. Mais la catholique maison de Lorraine était sans excuse alors qu'elle dépouillait la race de Saint Louis, sa bienfaitrice, du royaume de ses pères, par la ruse, le mensonge et la trahison.

Dom Jean de la Barrière fut profondément affligé de la signature de l'Édit. Ce n'était pas là le traité de paix que le succès de sa médiation lui avait fait espérer. Au lieu de l'entente cordiale et équitable établie à Chartres entre le prince et son peuple, c'était l'entier effacement devant les plus acharnés adversaires de ce traditionnel pouvoir royal « *armé du glaive de justice pour maintenir les bons dans la règle du devoir et punir ceux qui, par téméraire présomption, s'en écarteraient,* » ainsi qu'un mois aupara-

vant l'abbé l'écrivait encore au roi lui-même. Dom Jean envisagea, dès lors, l'avenir sous les plus sombres couleurs. Le gouvernement était devenu matériellement impossible avec un maire du palais qui avait pourvu ses adhérents de toutes les grandes charges du royaume et qui disposait de la force armée. Un coup d'Etat, une guerre civile effroyable, un changement de dynastie, telles étaient les éventualités qu'une telle situation faisait redouter à l'abbé de Feuillants : ses prévisions n'étaient que trop fondées. Le drame de Blois sera, en effet, la conséquence directe de l'Édit de Juillet : la Ligue exaspérée vengera les Guise par le régicide de Saint-Cloud et Henri IV ne se maintiendra sur le trône qu'en accordant à l'esprit de secte, aux dépens du principe d'autorité, des concessions qui, deux siècles plus tard, contribueront à faire tomber la tête du roi martyr.

Momentanément réduit à l'inaction forcée par suite de la nouvelle orientation de la politique officielle de Henri III, l'Abbé de Feuillants résolut de donner suite à un projet que le sentiment d'un impérieux devoir avait seul pu le porter à ajourner jusques alors. Si des circonstances exceptionnelles avaient, par accident, fait de dom Jean de la Barrière un négociateur, c'était assurément bien contre son gré : on ne pouvait voir en lui qu'un diplomate malgré lui. Le cloître, avec sa solitude, ses macérations et ses austérités, était toujours demeuré sa véritable, son unique vocation. Revoir cette chère Abbaye de Feuillants, se fixer, du moins pour quelque temps, dans ces lieux témoins de sa première ferveur monastique, était le but de toutes ses aspirations. Désireux, toutefois, d'instruire lui-même Henri III de son voyage et de lui exposer les mesures qu'il se proposait de prescrire pour que la défense de la bonne cause ne souffrit en rien de son absence, il partit avec dom Bernard Percin de Montgaillard pour Rouen, où résidait alors le Roi. Ce prince déclara tout d'abord qu'il ne lui permettrait pas de l'abandonner ; il avait résolu, disait-il, de l'inviter avec tous ses religieux à l'accompagner à Blois où les États Généraux allaient s'ouvrir ; il ajoutait même que, par ses ordres, des cellules étaient déjà disposées dans une des ailes du château, leurs prières lui étant indispensable dans

d'aussi graves conjonctures. Néanmoins, Dom Jean de la Barrière n'ayant pu dissimuler la peine que lui causait ce refus, Henri III, qui lui portait une affection sincère, se laissa fléchir et l'autorisa à s'éloigner. Avant de prendre congé du prince qu'il ne devait plus revoir ici-bas, l'Abbé lui présenta le Frère Bernard, qu'il avait choisi pour le remplacer. « Le roi lui en fit voir une grande satisfaction, dit le chroniqueur des Feuillants, car, après l'Abbé, c'était le religieux qu'il aimait le mieux et en qui il avait pris une grande confiance, quoiqu'il n'eut encore que vingt-cinq ans ». Nous verrons bientôt à quel point cette confiance devait être trahie par ce jeune religieux que ses talents oratoires avaient déjà illustré sous le nom populaire du *Petit Feuillant*.

Inspiré par une pensée facile à pénétrer, Dom Jean de la Barrière franchit le seuil de l'Oratoire de Saint-Bernard de Paris le 1er août, fête de saint Pierre-*ès-liens*, établissant ainsi un rapprochement entre la délivrance du prince des apôtres et la sienne, après la longue contrainte qu'il avait dû s'imposer :

« J'ay choisi le jour de cette fête pour mon départ, à cause des rapports que j'y trouve de Saint-Pierre avec moy. *Paris et la Cour ont esté pour moy, jusques icy, une dure prison ! Les affaires et les honneurs ont esté des chaisnes pesantes que j'y ay portées !* Les voilà brisées, par la grâce de Dieu : je commenceray, dès ce jour, à respirer la liberté tant désirée ! »

Malgré ces paroles, dictées à Dom Jean par son désir de la retraite, on se tromperait beaucoup en croyant qu'il quittait sans regrets le prince infortuné dont le trône lui semblait plus compromis que jamais. Henri III, de l'aveu même de ses adversaires les plus justement indignés contre ses faiblesses et contre ses vices, possédait le secret d'inspirer à tous ceux qui l'approchaient un réel attachement. Loin de se croire délié des obligations que lui imposaient les marques d'affection et de bonté dont le Roi l'avait comblé, lui et ses religieux, l'Abbé de Feuillants, tout en manifestant sa joie de s'éloigner des agitations de la politique pour rentrer dans la paix de la vie intérieure, emportait en lui la ferme résolution de rester partout le vaillant et intrépide champion d'une cause qui lui tenait au cœur. A la fois *ora-*

teur du Roi et *médiateur* du peuple, il entendait ne jamais se départir de la double charge dont les hasards étranges de sa destinée l'avaient investi, lui conférant ainsi une mission qu'il considérait comme providentielle. Ce moine était un patriote ; il s'était promis de faire tout ce qui dépendrait de lui pour conserver à la maison de France, à la monarchie nationale, le trône sur lequel la Ligue avait juré de faire monter un étranger.

Dès que l'Abbé de Feuillants fut arrivé dans son ancien monastère, son premier soin fut de faire dire, comme à Paris, des prières publiques quotidiennes pour la pacification du royaume et pour le Roi, sans s'inquiéter de l'effet que pouvait produire son attitude dans une province où les partisans de la Réforme et de la Ligue rivalisaient d'efforts pour soulever partout les populations contre leur légitime souverain.

La mort du duc et du cardinal de Guise, assassinés à Blois par ordre de Henri III le 22 décembre 1588, vint bientôt porter à son comble l'exaspération des ligueurs contre le Roi et contre ses partisans. Désireux d'attirer à eux un homme de la valeur de l'Abbé de Feuillants, ils n'épargnèrent rien pour atteindre ce but. Des pièges furent tendus chaque jour sous ses pas ; des délateurs et des espions répandirent habilement autour de lui de fausses nouvelles pour l'amener à faire des déclarations compromettantes et à donner des gages à la Ligue : « Sur les huit Parlements de France, disait-on, sept déjà avaient adhéré à la Sainte Union » ; il était temps pour Dom Jean de la Barrière de suivre cet exemple sous peine de se voir soupçonné de trahison. On alla plus loin : le système des *interviews*, qui fait fureur de nos jours, était déjà usité au XVIe siècle, quoique alors il ne fut point d'usage d'introduire des termes étrangers dans le discours ; plusieurs délégués reçurent, des chefs de la Ligue, la mission de se rendre auprès de Dom Jean de la Barrière et de l'inviter à leur faire connaître ce qu'il pensait de l'assassinat de Guise.

Sans se laisser intimider, Dom Jean de la Barrière discute tranquillement avec ceux qui en veulent à sa liberté et à sa vie et soutient le principe de la monarchie légitime avec un courage

qui ne faiblit pas. Il n'admet pas que le peuple s'érige en juge du prince auquel il doit l'obéissance et il prouve par des textes tirés des Saintes-Ecritures aux rebelles qui couvrent leurs menées du nom de la religion, que leur cause serait encore criminelle, quand même le Roi serait coupable de tous les forfaits qu'ils lui reprochaient :

« Plusieurs personnages furent deputez expressément pour le sonder et sçavoir ce qu'il croyoit de l'*action de Bloys*. Il tesmoigna ouvertement à tous que, *si le duc de Guise prétendoit à l'Estat et que, pour cette cause, il avoit esté tué, ce n'estoit pas au peuple à cognoistre du fait ny faire la loy à son prince, ny le blasmer comme criminel et, comme tel, le vouloir chasser de son Estat et ne recognoistre point son authorité*, comme il voyoit que prétendoyent ceux qui se disent estre de la Ligue. *Que, quant à luy, oultre l'obéissance qu'il devoit à son prince, il en avoit receu tousjours beaucoup de bien et de faveur* ; qu'il ne pouvoit estre que son très humble et très obéissant serviteur... L'Abbé respondit à tous, avec ce cœur que Dieu luy avoit donné, incapable de craindre autre chose que Lui, *que ce n'estoit point la simple reconnoissance qui l'attachoit au party du Roy, mais la science certaine qu'il avoit de la pureté de sa foi et de la droiture de son cœur* ; *que quand bien même il seroit tel qu'ils le faisoient injustement, leur rébellion seroit tousjours un crime et il le leur prouvoit par l'autorité de l'Écriture Sainte, des Pères et de l'histoire ecclésiastique.* »

A une pareille époque, la droiture et la fidélité exposaient à tous les dangers ; l'Abbé de Feuillants ne tarde point à l'éprouver. Les ligueurs, reconnaissant l'inutilité des démarches qu'ils avaient tentées pour l'entraîner, ne reculent pas devant la violence et les voies de fait. Dom Jean est menacé par eux d'être arrêté et incarcéré sans que sa constance en soit ébranlée. Un tourment auquel il devait être beaucoup plus sensible lui était toutefois réservé. Il apprend bientôt que Dom Bernard de Montgaillard, ce disciple préféré choisi par lui pour continuer à Paris sa mission de concorde et de conciliation, s'est laissé séduire par les factieux. Après avoir longtemps soutenu en chaire « que la France n'avait point eu un Roi plus ami de la justice, de la foi et de l'Église et qu'il ne pouvait refuser ce témoignage à la connaissance intime qu'il avoit de son cœur », Dom Bernard, changeant brusquement de langage, formulait chaque jour les plus

violentes attaques contre ce prince dont il était naguère l'ami et le confident.

Non content d'exercer son ascendant sur la populace, Bernard de Montgaillard usait de l'autorité sans borne que son titre de doyen lui conférait sur les religieux confiés à sa direction, pour les écarter de plus en plus de leurs devoirs :

« Ainsi, écrit le chroniqueur du couvent, avec cette éloquence qui le rendoit maistre de tous, Dom Bernard fit conclure à tous ses religieux une *petite Ligue* particulière dont il envoya l'acte au conseil de la grande Ligue, comme son premier triomphe ».

Le Roi, instruit des épreuves diverses qui affligeaient Dom Jean de la Barrière, s'empressa de de lui écrire pour l'assurer de sa reconnaissance et de sa sympathie :

« M. de Feuillants, lui disait-il, j'ay entendu que la rage de ceulx qui ont tant oublyé Dieu que de s'élever contre moy, a passé jusqu'à vous menacer de vous mal-traiter parce que vous condamnez leurs mauvaises actions, en quoy ils font aussi cognoistre combien leurs cœurs sont esloignez de la piété et du zele de la relligion catholique dont ils prennent le prétexte envers les hommes. Et, combien que je scache que ceulx qui ont constitué leur vraye fyance en Dieu sçavent prendre et convertir les afflictions qu'ils reçoivent en ce monde à leur avantage ; j'ay été très-marry de l'insolence dont ils ont usé en votre endroit, *vous sçachant néantmoins très bon gré de ne laisser à tesmoigner ce que vous avez connu de l'intérieur de mon cœur* en ce qui touche nostre saincte foy et relligion catholicque et Romaine, et *de la répréhension que vous avez fait à vostre religieux*, qui s'est laissé emporter au vent des factieux pour prêcher plustôst leurs calomnies et impostures que la parolle de Dieu et la vérité. *Et, pour consoler davantage vostre constance en ce que vous soustenez et tesmoignez de moi, je vous diray que je suis telement résolu en la religion catholicque, je crois si fermement n'y avoir point de salut hors d'icelle, que je prie Dieu de me donner plustôst la mort que de permettre qu'il m'entre jamais en l'esprit de varier jamais de cette créance.* Continuez vos bonnes prières et oraisons pour moi envers sa divine Majesté, à ce qu'il luy plaise fortifier et assister de sa grâce ma juste cause et bonne intention. Comme je le prie qu'il vous ayt, M. de Feuillants, en sa saincte garde. Escript à Tours, ce 6 avril 1589. Signé : Henry. »

Dans le document qu'on vient de lire, Henri III supplie l'Abbé de Feuillants de « *témoigner ce qu'il a connu de l'intérieur de son cœur* » ; il ajoute qu'il croit si fermement qu'il n'y a point de salut hors de l'église qu'il « *prie Dieu de lui donner plutôt la mort que de permettre qu'il lui entre jamais en l'esprit de varier en cette créance* ». Invité par les séditieux à s'expliquer sur les sentiments du Roi dont il dirige la conscience, Dom Jean de la Barrière, on s'en souvient, avait affirmé « *la science certaine qu'il avait de la pureté de sa foi et de la droiture de son cœur* ». L'histoire a-t-elle le droit de passer ces déclarations sous silence ? Nous ne le pensons pas.

Henri III, très douloureusement affecté de la trahison de Dom Bernard sur l'amitié et sur le dévouement duquel il avait cru pouvoir compter voulut lui écrire également, espérant encore le toucher en lui rappelant leur affectueuse intimité :

« Dom Bernard, lui disait-il, est il bien possible que vous, qui avez reconnu et les avez si bien faict connoistre, par vos discours publics et particuliers, *les meschantes intentions de la Ligue* et qui m'avez, par ci-devant, tant et si bien soutenu, vous soyez capable, comme on le dict, de loger dans votre âme une damnation si asseurée et soutenez, à présent, tout le contraire avec des sentiments si indignes d'un bon chrestien et de la chaire de vérité où vous montez si souvent ? Non ! je ne puis croire que vous le fassiez, comme vous le fairiez, sans doute, médisant de moy, *que vous connoissez jusque dans l'âme pour plus et meilleur catholicque que ceulx qui me veulent nier pour Roi*. Seroit-il bien possible, que vous, qui m'avez par ci-devant tant et si bien soutenu, vous soyez à présent rangé de ce traistre troupeau ? Vous n'avez pas pris cela de votre bon et saint Abbé de Feuillans, auquel je suis fort obligé, et vous à moi, qui vous ai établi où vous êtes. Souvenez vous en et ne vous damnez pas ! »

Comme tous les transfuges, qui veulent se faire pardonner leur passé, Dom Bernard était à la fois obséquieux et lâche. Il envoya la lettre du Roi au conseil de la Ligue avant de l'ouvrir ; le conseil la lui retourna en le félicitant de sa fidélité à la cause de l'union.

Lorsqu'il eut lui-même pris connaissance de la dépêche de Henri III, le moine séditieux se mit en devoir de lui répondre.

« *Dans cette réponse, dit le Père de* Saint-Alexis, *il n'y a pas de ligne qui ne le rende digne de la mort et de l'enfer* ! Je ne la rapporte point, ajoute-t-il, non point parce qu'elle est trop longue, mais parce que j'estime que c'est une grande faute de ressusciter de semblables indignités ».

Cette lettre du Petit Feuillant au Roi constitue le véritable manifeste de la *révolution* victorieuse de la *tradition*. Dom Bernard, et derrière lui tout le parti espagnol, déclarent qu'*Henri de Valois*, (on appellera plus tard aussi Louis XVI *Louis Capet*), ayant perdu la France et trahi la Ligue, est déchu de sa qualité de souverain. L'oint du seigneur, le Roi Très Chrétien, le fils aîné de l'Église est dépouillé de sa prérogative royale. Ceux « *qui ont été* » et qui, par conséquent, ne sont plus ses sujets, se vantent de relever la grandeur du pays qu'il a, disent-ils, conduit aux abîmes. Le peuple français se proclame désormais seul dépositaire de la souveraineté et s'arroge le pouvoir ou de la décerner à qui bon lui semble ou de la réserver pour lui seul.

Le plus grave danger que présentait cet état de choses était le défaut d'autorité dans la répression du désordre. Heureusement pour le pays, les Bourbons se trouveront prêts à faire accepter, tant par la victoire que par des compromis dont les conséquences furent fatales dans la suite, un système monarchique mixte qui, sans déraciner le mal, arrêtera ses progrès pendant deux siècles.

Nous ne citerons de l'écrit de Dom Bernard de Montgaillard qu'un passage qui suffira pour en faire apprécier le fond et la forme :

« Plusieurs personnes de ce royaume, dit Dom Bernard à Henri III, pensoyent que vous eussiez trouvé, parmi les mémoires et papiers de Péricard, secrétaire du duc de Guise, quelques grands esclaircissements pour vostre *justification* sur la mort dudict feu duc et du feu cardinal, son frère, comme le bruict en couroit à vostre cour. Mais, ayant veu, par vostre déclaration contre le duc de Mayenne, duc et chevallier d'Aumalle, l'obscurité et les ténèbres que vous y apportez *par les peu vraysemblables froides et impertinentes causes que vous alléguez avoir eu de les faire mourir*, tous les gens de bien ont recogneu estre très véritable ce que l'on dict communément que plus on cache la vérité, plus elle se

descouvre... Pour le regard de ceux *qui vous ont esté subjects*, ils doivent espérer que, maintenant fermement l'union qu'ils ont par votre commandement jurée, Dieu leur fera la grâce de conserver et de remettre cet Estat, *que vous avez destruit*, en sa première dignité et splendeur ».

Le moine factieux termine en déclarant au Roi qu'il n'a plus qu'à abdiquer, le peuple l'ayant déposé et il l'engage à se retirer dans un monastère pour y faire pénitence

Henri III, on l'avouera, avait une belle cause à défendre. Il répondit au factum de Dom Bernard de Montgaillard par une lettre ou plutôt par un *mémoire* dont les termes sont très curieux à scruter et qui, rédigé par ce prince au château de Plessis-lez-Tours, n'a jamais été intégralement imprimé. En raison de l'intérêt de premier ordre que ce document nous paraît présenter, nous le reproduisons ici malgré son étendue, tel que nous l'avons relevé nous même dans les manuscrits des Feuillants conservés à la Bibliothèque Nationale :

« Si la foy ne m'avoit appris que, jusque dans la cour céleste, à l'approche de Sa Majesté et splendeur infinie, au trône même de sa gloire et parmi ses plus favoris officiers et ministres, le Roi et créateur des Rois trouva de l'infidélité ; si je ne tenois et croyois encore, par un même principe de vérité, que le Sauveur et Rédempteur de nos âmes a esté vendu et livré par l'ingratitude et desloyauté d'un de ses propres disciples, alors que j'ay reçeu vostre lettre coupable de tant de crimes et impiétez, je n'eusse pu comprendre qu'elle fust partie d'un homme qui traicte et manie si souvent à l'autel le Sacré-Saint mystère et sacrifice expiatoire qui s'y offre pour nos péchez, d'un homme qui paroit, aux yeux du monde, sous l'habit et simplicité d'une des plus austères et observantes Religions [1] qui soyent dans mon royaume.

Prodige, et superbe monstre d'ingratitude, où est cette obéissance promise et voüée si solennellement à Dieu en la personne de ses anges et de ses saints ? « *Où est cette reconnaissance des puissances souveraines, images de Dieu sur la terre, auxquelles résister est se bander contre Dieu même et qu'on ne peut mespriser, comme vous faites, sans encourir le blâme et la damnation d'un contempteur impie de toutes sortes de lois divines et humaines* » ? Votre bon père Instituteur [2] (la vie et prières duquel retardent,

[1] Communautés.
[2] Dom Jean de la Barrière.

pour quelques années, la main vangeresse (*sic*) de Dieu d'éclater la foudre de son juste courroux sur votre coupable chef (*pour ce qu'il n'est pas mutin et ambitieux comme vous et qu'il blâme ceux qui le sont*), est, à votre dire, un homme dont le jugement peut se tromper d'une infinité de sortes, et voulez encore qu'il n'ait ni piété ni sçavoir au prix d'un peuple aveuglé de fureur auquel vous taschez de donner crédit, et que l'*ombrage d'une affection humaine* (c'est ainsi que vous traitez encore ce personnage vénérable), *luy a dérobé la lumière de la vérité.*

Pauvre aveugle que vous êtes vous-même ! Que dites-vous ? Que pensez-vous ? A qui parlez-vous ? Et de qui ? A moy de l'Abbé de Feuillants ? Quelle imprudence ! Quel scandale ! Un moine, qui ne doit penser à autre chose que se condamner soi-mesme, crache au visage de son supérieur à la présence de son Roy !

Avorton contrefaict ! Indigne et illégitime fils d'un si bon père ! Impudent hypocrite ! Après, vous me voulez persuader que je cesse d'être Roy pour me faire moine, à cause que *vous cessez d'estre moine pour marcher de pair avec les chefs des mutins qui se sont liguez et révoltez de mon obéissance, changeant le silence de vostre cloistre au tumulte et babil que vous faites dans leurs Conseils !* Vous voulez que, d'un cœur lasche et pusillanime, je quitte le gouvernement de mon peuple, pour ce qu'il est troublé par l'ambition des meschants et que, comme vous vous ennuyez d'obéir, je m'impatiente de commander ?

Je suis Roi, oint et sacré de Dieu et mourray, moyenant sa grâce, le sceptre dans la main ! Mais, si vous ne vous amandez, une damnable apostasie vous attend infailliblement, et ne mourrez jamais Feuillant !

Je sçai plus de vos nouvelles que vous des miennes. Vous êtes las des disciplines et des haires, de la bouillie et des herbes sans sel, du pain bis et de l'eau, du silence et de l'obéissance ! Votre chair se réveille et vous sollicite d'esprouver le plaisir qu'il y a de manger quelque bon morceau à la table des grands et de dire le mot parmi les dames !

Quand vous alléguez les années que vous avez passées en religion pour votre justification, vous êtes mauvais logicien et ne concluez rien. Neuf ans de pénitence ne suffisent pas pour l'accomplissement du vœu d'un moine qui a promis la persévérance sans prévarication jusqu'à la fin de ses jours. Ce n'est pas assez pour vous sauver d'avoir prins quelque commencement dans l'observance de votre règle et dans la simplicité et austérité de vie de votre bon et vertueux Abbé. Il falloit demeurer dans cette première ferveur et humillité d'esprit qui me donna sujet de vous désirer et faire venir auprès de moi, sans vous

jetter aux curiositez de sçavoir ce qui se traite dans le Conseil des grands, *dont la seule pensée est un crime à un homme de votre profession. C'étoit assez pour vous damner d'être Ligueur, séditieux, chef de parti dans votre monastère contre l'autorité de votre supérieur, sans vous mêler des factions de mon Etat, du gouvernement duquel vous ne scauriez parler que comme un clerc d'armes* [1], *et un aveugle des couleurs.* Mais quoi, vous ajoutez à ce désordre l'impudence, la calomnie, l'effronterie, l'audace et la fureur brutale à parler et escrire publiquement au déshonneur et mépris de votre prince, afin d'espandre, par ce venin diabolique, un séminaire de parricides et assassins sous prétexte de relligion !

Détestable bourreau que vous êtes, de cœur et de volonté, et auquel il ne manque que la hardiesse de mettre en exécution le crime que vous pensez ! Quoi donc ! *N'avez-vous jamais leu, dans tant de passages de vostre Bible, que ç'a toujours été un forfaict exécrable de mettre la main sur les Oincts du Seigneur, quelque méchants et dissolus qu'ils fussent ?* Et cependant, qu'est-ce que prétend faire vostre séditieuse plume et vostre langue de vipère, sinon plonger autant de poignars dans le sein sacré de vos Rois, que vous dictes, et escrivez des paroles contre l'amour et l'honneur qui leur est deu par leurs sujets ?

Rentrez dans vostre intérieur et demandez à Frère Bernard pourquoi il partit de Toulouse pour aller prendre l'habit à Feuillants et pourquoi il a embrassé une si austère relligion. *S'il vous répond que c'étoit pour corner la guerre et prescher le feu et le sang, juger et condamner les actions de ses supérieurs spirituels et temporels, remplir sa pensée de factions,* passions et intérêts du monde et pallier ce trafic, si contraire à sa vocation et à la simplicité de son Institut, du prétexte de piété, rejettez loin cette réponse et, vous escoutant de plus prez, voiez si, depuis que le peuple de Paris commença d'applaudir à vos prédications, vous ne vous êtes point fait accroire que c'eut été grand dommage qu'un si bel esprit que le vostre fut demeuré caché dans les déserts ; et, après cet applaudissement des séculiers, de vos frères, possible, et. qui pis est, de vous mesme, si vous n'avez pas commencé à concevoir de grandes

[1] L'allusion est d'autant plus mordante que Dom Bernard aimait à se donner parfois des allures toutes militaires. Les auteurs de la *Ménippée* tracent de lui le portrait suivant dans la fameuse *Procession de la Ligue* : « Un Feuillant boiteux armé tout à crud se faisoit faire place avec une espée à deux mains et une hache d'armes à sa ceinture, son bréviaire pendu par derrière, et le faisoit bon veoir sur un pied faisant le moulinet devant les dames. » (*Satyre Ménippée*, édition de 1711, T. I, p. 12 et 13).

choses de vous, croyant que vous êtes le plus digne sujet de vostre Congrégation et le plus capable de tous pour la gouverner et mettre en estime ; et puis, quand vous vous êtes vu sur ce haut poinct de superbe, comme un faucon prenant l'essor dans les nuées de vos imaginations, je vous laisse à penser encore à quelles pointes d'ambition la légèreté de votre esprit trop jeune et trop hardi ne vous aura point emporté ! Je ne me trompe pas : les esprits vains et orgüeilleux sont tousjours remplis de ce vent de légèreté, qui fit que Lucifer, mesme, ne tint pas ferme dans le bien. Vos neuf ans de profession n'y font rien, car, en effet, je ne crois pas qu'un diable incarné put, avec plus d'ingratitude, d'orgüeil, de mespris et de rage, vomir des blasphèmes contre Dieu, son Créateur que vous en faites contre moy, qui, quoique je n'aie point faict à votre monastère le bien que je désirois parce que l'humilité de votre Père Abbé m'en a empêché et s'y est tousjours glorieusement opposée, je puis, néantmoins, dire que j'ai tesmoigné particulièrement à votre personne beaucoup plus d'amour et de bienveillance qu'elle ne méritoit, dont je ne me repentirois pas si je ne me sentois coupable devant Dieu de vous avoir fourni, par l'honneur que je vous ai fait, le sujet de vous méconnoitre et de vous égarer si loin des termes de vostre devoir.

Au reste, la justice que j'ai faict faire du perfide attentat du duc de Guise contre ma couronne et ma vie, et qui, sans mon commandement, s'est étendue. par un secret jugement de Dieu, sur son frère le Cardinal, complice de son crime, vous faict desclamer contre moy. Lisez mes desclarations publiques par tout mon royaume et vous verrez par quelle nécessité j'ai été contraint de le châtier et prévenir l'exécution de son entreprise si prête. si prompte et si bien aprouvée, qu'en ce flagrant délict c'eut esté aussi grand péril de la rüine de mon Estat de ne faire pas justice que d'en garder les formalitez, qui en eussent empêché l'effect. Et, puisqu'il faut contenter vostre curiosité, apprenez encore que ce prince rebelle ne se hasarda pas de venir aux Estats, comme on a voulu croire, sur la parole que je lui donnay, mais bien sur la témérité et outrecuidée confiance qu'il avoit qu'en ce lieu là mesme, au mespris de mes Gardes et de ma noblesse qui y estoit convoquée, son party se trouveroit si fort qu'il se pourroit facilement saisir de ma personne et faire de moy ce que vous me conseillez de faire pour son frère ou son fils, afin que vous puissiez entrer dans le Conseil de l'un de ces bons princes, lorsque l'un ou l'autre seroit Roy *Mais cela ne va pas comme le Roi de la fève ! Le roi de Navarre et tous les princes de Bourbon s'y opposeroient après ma mort.*

Pour conclusion, Frère Bernard, faisons chacun nostre métier : retirez-vous dans votre celle [1] pour pleurer vos péchez et les miens et de toute la France, tandis que j'exposeray ma vie pour le repos de mon peuple et conservation de mon Estat. *Appaisez l'ire de Dieu*, par la reconnoissance et contrition de vos fautes en vous humiliant dessous Sa main puissante et croyez que, quand cela sera, je vous pardonneray de bon cœur, *en mémoire de la passion de Jésus-Christ*, les offenses que vous m'avez faictes, et vous fairay voir que j'ay encore plus de piété, de clémence et magnanimité que vous d'impiété, de félonie et d'ingratitude ! »

Signé : HENRY.

Du Plessis-lez-Tours ce 5e jour de juin 1589 [2].

Voilà un Henri III tout à fait inconnu de l'histoire. Ce noble et fier langage d'un prince dont on ne nous a montré que les puérilités ou les turpitudes, a lieu de nous étonner. Henri se venge en homme d'esprit de celui qui le trahit et qui l'insulte, mais il prouve également qu'il sait aussi parler en Roi ; sa lettre offre un heureux mélange d'ironique causticité et d'énergique grandeur. C'est la première fois, peut-être, depuis les origines de la monarchie française, qu'un souverain daigne condescendre à se justifier devant un de ses sujets. Henri croit fermement au principe de la légitimité monarchique qu'il représente et cette foi en sa mission imprime à sa parole une véritable éloquence : sept semaines après avoir écrit au Petit-Feuillant, Henri III était assassiné par Jacques Clément.

Nous sommes arrivés à l'épilogue de la lutte soutenue par le médiateur des Parisiens contre les adversaires de ce prince infortuné. Dom Jean de la Barrière, malgré les menaces auxquelles il était exposé, ayant constamment refusé de signer les manifestes et les proclamations de la Ligue, s'était vu, lui et ses religieux, soumis à de telles persécutions qu'il avait dû, avec quelques Pères, se résoudre à quitter l'Abbaye des Feuillants pour venir se réfugier à Bordeaux. L'archevêque mit les bâtiments du monastère de Saint-Antoine à la disposition de l'Abbé

[1] Cellule.

[2] V. Bibliothèque nationale, *Manuscrits*, Fonds français, n° 11564.

qui y fonda un nouvel établissement de son ordre. C'est là que lui parvint la nouvelle de l'attentat de Saint-Cloud. Quelques heures avant de succomber, en proie à de terribles souffrances, le Roi pensait encore à Dom Jean de la Barrière et lui donnait un suprême témoignage d'affection : le 2 août, le lendemain du jour où il avait été frappé, ce prince dictait une lettre dans laquelle il disait à l'Abbé de Feuillants « *qu'il ne croyait pas sa blessure mortelle, qu'il espéroit d'entrer dans Paris au premier jour par la bresche et qu'il l'y feroit venir aussitost.* »

L'empressement avec lequel, dès qu'il était question de pacification et d'entente entre les partis, chacun s'empressait de recourir aux bons offices de Dom Jean de la Barrière, est la meilleure preuve de l'influence salutaire et conciliatrice que l'Abbé de Feuillants a exercée sur ses contemporains. En 1588, les Parisiens repentants étaient venus le chercher pour le prier de leur ménager un accord avec Henri III ; le Roi expirant le considère encore, en 1589, comme le seul conseiller dont les sages avis puissent inspirer sa politique au lendemain du jour où la force lui aura rouvert les portes de la capitale insurgée.

Dom Jean sut dignement remplir jusqu'au bout sa charge d'*Orateur du Roi* : pendant la vie du prince, il avait non seulement prié, mais vaillamment combattu lui-même pour le triomphe de sa cause et il avait cherché à le réconcilier avec son peuple ; un devoir lui restait encore à accomplir envers Henri III, celui de défendre sa mémoire : il n'y faillit pas. Dès qu'il eut appris la mort du Roi, il se rendit dans une des paroisses les plus populeuses de Bordeaux, fit sonner toutes les cloches, monta en chaire et prononça l'oraison funèbre du Roi Très Chrétien comme il l'eut fait en temps ordinaire à Paris, bravant ainsi de sérieux dangers en raison du fanatisme des Bordelais pour le parti de la Ligue. « L'Abbé de Feuillants, écrit M. Labitte, fit acte de vrai courage en louant dans une chaire chrétienne ce dernier et malheureux représentant de la race des Valois. »

L'ardent et chevaleresque dévouement de l'austère réformateur des Feuillants constitue, pour Henri III, un témoignage d'un

inestimable prix qui a manqué à de grandes et augustes infortunes. Quelque accoutumé qu'on soit aux surprises d'une époque si fertile en revirements imprévus, il nous a semblé qu'on trouverait peut-être quelque intérêt à voir le prince le plus décrié par nos historiens, exalté, défendu et aimé par un saint.

Cte Edouard Frémy

COMPTES-RENDUS

La Transylvanie et la guerre du « Nord-Est » *Recueil de lettres et documents historiques*, publié par ALEXANDRE SZILÁGYI (de l'Académie hongroise) 1er volume, 1648-1655.

Dans sa préface écrite en hongrois et reproduite en latin, l'auteur nous dit les raisons qui ont déterminé l'Académie des sciences hongroise à faire les recherches nécessaires pour aider à reconstituer, en embrassant la totalité des puissances co-intéressées, l'ère qui suivit la guerre de Trente-ans, principalement en ce qui concerne la région Nord-Est de l'Europe.

Les historiens suédois, allemands, autrichiens, russes, polonais qui se sont récemment occupés de cette question, l'ont fait en se plaçant chacun au point de vue de son pays respectif, au point de vue presque exclusif du rôle joué par ce pays dans la période du « Nord-Est », qui fut la plus importante de l'ère dont nous parlons.

Ce qui manque, c'est une œuvre d'ensemble qui permette de comparer le rôle des diverses puissances, les mobiles et les intérêts de chacune, leur but, leurs moyens d'action, les affinités et les contrastes des diverses politiques. Ce n'est qu'ainsi qu'il est possible de faire revivre ce mouvement si important et si peu connu encore, de s'imprégner de l'esprit de l'époque.

Il faut donc que tous les pays qui ont pris une part active aux évènements de l'époque sus-nommée apportent aujourd'hui leur contingent de recherches et travaux historiques et scientifiques en cette matière, pour pouvoir reconstituer, aussi fidèlement que possible, l'histoire des temps que l'on se propose d'étudier.

La Transylvanie et une partie de la Hongrie proprement dite, réunies sous le sceptre des Rákóczy, princes élus et reconnus, ont été une des puissances les plus intéressées à la lutte : jusqu'à ce jour le rôle joué par cette puissance n'a pas été suffisamment mis en relief, et c'est cette lacune que l'Académie hongroise a entrepris de combler. Elle s'est adressée pour cette mission difficile à un de ses membres les plus distingués, à M. Alexandre Szilágyi : elle ne pouvait faire un plus heureux choix. Avec une patience et une activité bien récompensées du reste, l'éminent savant, l'infatigable et érudit chercheur a réuni en un premier volume près de 300 documents du plus haut intérêt, de 1648 à 1655 inclusivement, qu'il publie dans l'original en ce qui concerne les pièces écrites en hongrois, en latin et en allemand.

Il faudrait, pour bien faire, traduire la presque totalité de l'ouvrage: la place

et le temps nous manquant, nous nous bornerons à exposer dans un compte-rendu un peu concis, le résultat des recherches de M. Szilágyi.

L'année 1648 a vu éclater la grande révolte des Cosaques contre leurs suzerains, les Polonais. Depuis plusieurs années, des troubles et des mécontentements agitaient cette vaste région, demi sauvage, qui formait, avec la Petite Russie, les confins et l'avant-garde du puissant royaume de Pologne du côté de l'Empire Ottoman.

La mort du roi de Pologne, Wladislas IV, survenue en mai 1648, n'était pas faite pour aider à la pacification. Les dissensions intérieures, les intrigues des factions qui se disputaient le trône, électif comme on sait, donnèrent beau jeu aux Cosaques qui venaient de trouver dans la personne de Hetman Bogdan-Zénobe Chmielniczky, un chef d'une rare habileté, aussi remarquable comme diplomate que comme capitaine.

Le vieux prince de Transylvanie, Georges Rákóczy I, s'était mis aussi sur les rangs comme compétiteur au trône de Pologne. Un grand parti appuyait sa candidature, se rappelant qu'un des règnes les plus glorieux et les plus prospères de la Pologne avait été celui d'un de ses prédécesseurs, Etienne Báthori, prince élu de Hongrie et de Transylvanie, élu roi de Pologne vers 1575.

Cette combinaison aurait rassuré Chmielniczky qui avait pleine confiance dans la justice de Rákóczy ; mais Rákóczy mourut avant l'élection et son fils Georges II lui succéda comme prince de Transylvanie. Sur ces entrefaites, Jean-Casimir (Wasa) fut élu, par surprise, le 17 novembre 1648, et couronné roi de Pologne le 11 janvier 1649.

Entre temps, Chmielniczky, mettant à profit les dissensions des Polonais, avait défait leurs troupes commandées par Wisniewicky, et mis le siège devant Lemberg et Zamoysk où il se trouvait, quand Jean-Casimir lui manda d'avoir à se présenter devant lui pour lui rendre hommage comme à son nouveau suzerain.

Chmielniczky s'y montra enclin, mais sous la condition formelle qu'on lui confirmerait les huit articles qui renfermaient les garanties exigées par les Cosaques pour assurer leurs libertés et les défendre contre les exactions des Polonais.

Ces conditions furent repoussées par Jean-Casimir, qui déclara les Cosaques traîtres et rebelles et ouvrit la campagne contre eux.

A cette nouvelle, Chmielniczky envoya une ambassade à Georges II Rákóczy, lui demandant secours d'hommes et d'argent. L'ambassade trouva le jeune prince peu disposé à entrer dans ces vues et négociant avec la Porte et le Woïvode de Moldavie avant de vouloir se décider à embrasser la cause des Cosaques. De son côté, Jean-Casimir avait aussi dépêché en toute hâte une ambassade au czar de Russie et une au prince Georges Rákóczy : ce dernier ne se prononça pas plus en sa faveur qu'il ne l'avait fait en faveur de Chmielniczky. Il déclara pourtant ne pas s'opposer à ce que son frère cadet, le prince Sigismond, prenne parti pour les Cosaques qui recherchaient aussi son appui. Mais Sigismond qui désirait épouser une princesse allemande voulut d'abord savoir l'avis de l'Empereur pour ne pas compromettre son mariage par une décision précipitée qui aurait pu ne pas plaire à la Cour de Vienne.

Chmielniczky s'adressa alors à Lupul, Woïvode de Moldavie, et au khan des Tartares : ce dernier seul lui envoya du secours ; ses troupes étaient de véritables hordes sauvages, mais en tel nombre, que, selon « Pistorius » depuis les Huns et Tamerlan (Timur-Leng) on n'avait pas vu foule pareille.

Le roi Jean-Casimir, à la tête de ses troupes, rencontra à Zborow l'armée ennemie qui lui infligea une sanglante défaite. Le lendemain un armistice fut conclu, et l'on fit droit aux justes revendications des Cosaques. Mais la défiance d'un côté, de l'autre le mécontentement et l'amour propre froissé, devaient rendre cette paix de courte durée.

Jean-Casimir s'efforça sous main d'exciter le prince de Transylvanie contre les Cosaques. Mais Klobusicky, ambassadeur de Georges Rákóczy en Pologne, sut bien vite démêler les écheveaux de l'intrigue qui s'y tramait : on voulait amener son maître à tirer les marrons du feu, quitte à le désavouer et à l'abandonner en cas d'insuccès.

En prenant la succession de son père, le prince Georges Rákóczy avait hérité de sa grande prudence, mais aussi de nombreuses difficultés. Les pourparlers avec la Porte (à propos d'une cession de territoire) n'étaient pas encore terminés ; il était obligé de ménager le Woïvode de Moldavie, qui comptait avoir pour gendre son frère Sigismond, alors que ce prince, rebuté par un premier refus, s'était tourné du côté de Vienne pour y épouser, comme nous l'avons dit, une princesse allemande : Rákóczy n'était pas encore fixé sur le résultat des négociations de son ambassadeur Jean Dániel qu'il avait envoyé à Munster pour faire reconnaître ses états comme partie contractante dans les traités dits de Westphalie. Toutes ces complications n'étaient pas faites pour l'engager à se lancer dans un guerre d'aventures.

En 1650 le khan des Tartares se rendit en Pologne pour réclamer l'indemnité de guerre stipulée à son profit au moment de l'armistice de Zborow. Le czar de son côté y envoya Pouschkin (ou Puskin) demander réparation à propos d'un libelle écrit contre les Russes par un certain Tvardowsky. Jean-Casimir, serré de près de ces deux côtés, trouva un allié dans Lupul, Woïvode de Moldavie. En effet, ce prince qui venait de promettre sa fille au fils de Chmielniczky, regrettait sa décision et aurait voulu reprendre sa parole ; mais il n'osait le faire, craignant de provoquer par un refus l'invasion des Turcs alliés des Cosaques. Il n'avait pourtant rien à craindre de ce côté, les Turcs ayant alors assez à faire en Crète où il étaient aux prises avec la République Vénitienne.

En 1651, Jean-Casimir attaqua les Cosaques et remporta sur eux une victoire à Krasnopolje ; mais ce succès fut contrebalancé par plusieurs défaites. A ce moment Rákóczy fit mine de voloir prendre fait et cause pour Chmielniczky, et avait même arrêté avec lui les préliminaires d'un traité. La Porte l'y engageait fortement, lui garantissant son appui au cas où ses Etats auraient à subir une agression de la part de l'Empire pendant son absence.

Toutes ces lenteurs tournèrent au profit de la Pologne, dont les armées sous le commandement de Radzivill et Potocki, purent, grâce à la défection du khan des Tartares, mettre en pièces les Cosaques à Bereczko et devant Kiew : quelques jours après la prise de cette ville, Chmielniczky dut consentir à signer à Biéla-Zerkov un traité de paix désastreux qui enlevait aux Cosaques tous les avantages conquis à Zborow.

En 1652, le prince de Transylvanie, Georges II Rákóczy tomba gravement malade, et son frère cadet Sigismond mourut : aussi de ce côté nous n'avons, pour le moment rien à relater. Il n'en est pas de même pour Lupul, Woïvode de Moldavie, dont le caractère perfide mérita d'être mis en lumière. Il avait enfin accordé la main de sa fille au fils de Chmelniczky, Timusz, et arrêté le lieu et la date du mariage. Mais désirant se débarrasser de ce prétendant, il avertit en secret Jean-Casimir du prochain départ du fiancé et de la route qu'il devait suivre pour se rendre en Moldavie où le mariage devait être célébré. Ses projets furent déjoués, car Timusz, arrêté à Batow par les Polonais, les tailla en pièces, poursuivit son chemin et arriva sain et sauf à la cour de Lupul où le mariage fut célébré en grande pompe, sans que l'infamie de Lupul fut dévoilée.

La victoire de Batow ne grisa pas Chmielniczky, qui offrit aux Polonais une paix, que ceux-ci refusèrent. L'Hetman rechercha alors l'alliance d'Alexis Michaëlowitch, czar de Russie, mais sans succès positif. Le Czar, ayant conclu un traité de paix avec la Pologne, ne voulut pas entrer en action : ses bonnes dispositions se bornèrent à l'offre qu'il fit aux Cosaques de les établir dans l'Ukraine.

En 1653 Lupul conclut un traité secret avec le pacha de Bude et François Wesselényi, seigneur transylvain. Leur but était de détrôner le prince Georges II Rákóczy, et de réunir sous un sceptre les trois principautés de Transylvanie, Moldavie et Valachie. Lupul communiqua à la Porte son projet qui fut fort mal accueilli, les intérêts des Turcs s'opposant à la création d'un état trop important dans leur voisinage le plus proche. Le pacha de Bude révéla alors le complot à Rákóczy, qui sans plus délibérer, envahit la Moldavie.

Lupul s'enfuit sans livrer bataille, et alla s'enfermer avec ses trésors dans la forteresse de Kumenicz, pendant qu'une partie des troupes de Rákóczy, sous la conduite de « Kemény, » entrait à Jassy sans coup férir. Mais là, surprise par les Cosaques de Timusz, l'armée Transylvaine subit plusieurs échecs : cependant, grâce au renfort que lui amena Matthiéis, woïvode de Valachie, elle reprit l'offensive avec succès : le frère de Lupul tomba entre les mains de Kemény, et fut envoyé sous bonne garde en Transylvanie.

La Porte, irritée contre Lupul, autant à cause de la duplicité de son caractère que de son insubordination, le destitua et investit de la dignité de woïvode Stéfan, qui, à la tête d'un petit corps d'armée, alla prêter main forte à Rákóczy. Ils mirent le siège devant Suchava, où s'étaient renfermés la femme de Lupul, sa fille et son gendre. Timusz, blessé d'un éclat de bombe ne tarda pas à succomber, et son lieutenant Federeko rendit aussitôt la place et dut livrer aussi tous les trésors qui y étaient entassés.

Chmielniczky, accouru avec le khan des Tartares au secours de son fils, ne put arriver à temps pour le sauver et dut rebrousser chemin. Le khan, furieux de ne plus trouver rien à piller, s'empara de Lupul, l'envoya chargé de fers à Constantinople, puis rejoignit Chmielniczky en Pologne, pillant et dévastant tout sur son passage. Le nouveau woïvode de Moldavie, Stéfan, donna à Rákóczy, comme part de butin 100.000 pieces d'or et 25.000 thalers ; ils se quittèrent dans la meilleure entente.

Ici se place un fait de la plus haute importance. La révolte des Courgues peut être considérée en grande partie comme une guerre de religion, résultat du

zèle intempestif de quelques évêques polonais. Ce n'est pourtant qu'au bout de sept ans de lutte que les Cosaques se jettent dans les bras de la Russie : Chmielniczky fait sa soumission à Czeherin, le 8 janvier 1654, et décide les Russes, fanatisés par la question religieuse, à envoyer contre la Pologne une armée de 200.000 hommes. C'est de ce moment que date la lutte, deux fois séculaire, des pays de religion orthodoxe contre le catholicisme représenté par la Pologne.

La campagne s'ouvre favorablement pour les Russes, qui s'emparent de Smolensk. Mais ici le rôle de Chmielniczky paraît incompréhensible. Il ne prend part à cette campagne que contraint et forcé par son nouveau souverain, et le fait avec une lenteur et une mollesse qui démontrent, comme d'autres preuves du reste, son mauvais vouloir et son manque de fidélité envers la Russie. La mort du khan des Tartares affaiblit aussi les forces russes, car son successeur, partisan de Jean Casimir, tourne ses armes contre les Cosaques de l'Ukraine : la peste noire qui se déclare en Russie porte à son comble le désarroi dans le camp Moscovite où l'on se décide à cesser la campagne et à se retirer.

Mentionnons ici la mort de Matthiéis, woïvode de Valachie, et l'avènement de son successeur Constantin Sorbán.

Les Russes, cependant, avaient subi plusieurs défaites pendant leur retraite précipitée. Les Cosaques n'étaient pas tous satisfaits de la soumission de Chmielniczky et nombre d'entre eux regrettaient, malgré tout, leurs anciens suzerains. Il s'en trouva, en Ukraine, une fraction qui se déclara ouvertement pour la Pologne. Le revirement d'opinion ne dura guère, par suite de l'invasion des Tartares qui vinrent mettre le pays à feu et à sang, soi-disant au nom des Polonais. Le Czar envoya en Ukraine Chmielniczky qui fut rencontré et battu par Potocki à Dryekipolej.

Malgré ces victoires, les Polonais se trouvaient dans une situation fort précaire : l'état de leurs finances était tel qu'ils ne pouvaient plus payer leurs troupes : de là de nombreuses défections qui amoindrissaient leurs armées plus que ne l'aurait pu faire les bataillons ennemis.

Ils recherchèrent en vain l'alliance de la Hollande, du Danemark, de l'Angleterre, et de la Transylvanie. Rákóczy qui avait promis son concours, ne put tenir sa parole, obligé qu'il était de se défendre contre les « Szemény » mercenaires licenciés du woïvode de Valachie qui venaient d'envahir ses états et s'y livraient à mille excès. Il parvint à les défaire et à les exterminer ; mais Jean-Casimir ne voulut pas accepter cette excuse, bien légitime, et ne lui pardonna jamais ce qu'il appelait une trahison.

Georges Rákóczy, à ce moment, envoya « Schaum » comme ambassadeur près des différentes cours protestantes en vue de constituer une ligue européenne des États protestants. Schaum, sur la recommandation de Coménius, fut partout bien accueilli, principalement par Cromwell et Charles X de Suède.

Charles X, qui venait de succéder à la reine Christine, fut averti des prétentions de Jean-Casimir. Ce dernier revendiquait, en sa qualité de Wasa, ses droits à la couronne de Suède, sans réfléchir à la témérité de cette déclaration qui lui suscitait un nouvel ennemi. En effet, Charles X ne voulut pas laisser passer cette bonne occasion de mettre la main sur les provinces polonaises de la Baltique,

et, mettant à profit les embarras de Jean-Casimir, envahit la Pologne en mars 1655. Jean-Casimir voulut alors négocier : il était trop tard. Le 15 mars, il convoqua à Varsovie la noblesse polonaise, et proclama l'insurrection, ou levée en masse. Malgré cette mesure, le 20 août, les Suédois entraient à Varsovie : Chmielniczky assiégeait Lemberg, Potemkin occupait la Volhynie, et le Czar en personne la Lithuanie.

Les Suédois envoyèrent Welling en ambassade près de Rákóczy, qui stipula, comme prix de son alliance, la couronne de Pologne. Welling ne se crut pas autorisé à accorder cette condition, et tout en demandant au prince sa neutralité, il retourna près de son souverain accompagné de « Sebesi » ambassadeur de Rákóczy.

Pendant ce temps Charles X poursuivait Jean-Casimir, le rejoignait et le battait à plate couture à Strakovaja (le 6 septembre), l'obligeant à s'enfuir en Silésie, puis, se retournant contre Lanskarowsky, le forçait à capituler dans Cracovie avec le restant des troupes polonaises (17 octobre 1655).

Potocki vint alors offrir à Rákóczy la couronne de Pologne, pour lui ou pour son fils François qu'on aurait fait adopter par Jean-Casimir, ne mettant d'autre condition que le changement de religion, un souverain protestant ne pouvant régner en Pologne. Rákóczy attendit pour lui rendre réponse le résultat de son ambassade près Charles X, qui pendant ce temps, dans une campagne aussi rapide que brillante, réduisait la Prusse et l'obligeait à le reconnaître comme suzerain (Königsberg, 17 janvier 1656).

L'ambassadeur Transylvain Sebesi, ayant fait part au roi de Suède des désirs de Rákóczy revint porteur de nouvelles favorables qui décidèrent Rákóczy à se rapprocher de la Suède. Le but du prince de Transylvanie était, avant tout, d'amener Charles X à s'opposer à tout accroissement de la puissance Moscovite : il lui demandait en outre son assistance éventuelle contre l'Empire et son appui au cas où il se mettrait sur les rangs comme compétiteur au trône de Pologne.

Ici se termine le premier volume : espérons que la publication de la seconde partie ne se fera pas longtemps attendre, et que nous pourrons, sous peu, donner aux lecteurs de la *Revue d'Histoire Diplomatique* l'analyse des événements qui suivirent la période décrite. Rendons de nouveau hommage au travail remarquable de M. Alexandre Szilágyi : puisse cette modeste étude lui être une preuve qu'il a atteint le but proposé.

ALADÁR DE KISS DE NEMESKÉR.

Dr Wilhem FRAKNÓI : **Mathias Corvinus, Kœnig von Ungarn**, 1458-1490. Freiburg im Breisgau, chez Herder. in-8, 1891. Illustré.

Mgr Fraknói, notre collègue et récemment notre collaborateur, continue le cours de ses savants travaux sur l'histoire de son pays. L'année 1890 rappelait le nom du plus puissant roi qu'avait eu la Hongrie, le nom de Mathias Corvin, comme l'année 1886 rappelait la croisade de Bude. Le quatrième centenaire de

la mort du conquérant magyar, a mis la plume à la main de l'historien. De plus, l'ouvrage vient d'être traduit en allemand, ce qui le met à la portée d'un nombre de lecteurs beaucoup plus considérable.

Ceux qui appartiennent à la Société d'histoire diplomatique, ou qui suivent ses travaux avec intérêt, peuvent saluer dans Mathias Corvin, digne contemporain de Louis XI, un des fondateurs de l'ère diplomatique : tel nous le fait connaître mieux encore son nouvel historien. On sait que la diplomatie, suivant une marche inverse à celle du monde mythologique qui commença par l'âge d'or, n'a pas débuté par la vertu. Ses précurseurs n'ont pas inventé la franchise, ni la constance. Notre auteur, qui aime son héros, mais pas jusqu'au fanatisme, voit en lui un précurseur du machiavélisme, du moins en ce qui concerne la prédominance du mobile de l'intérêt. D'ailleurs Mathias a eu l'étendue, la complexité, la simultanéité des relations, qui caractérisent les grands monarques diplomates. Mgr Fraknói, chercheur infatigable, a réuni, à toutes les données connues, nombre de données nouvelles, et il s'en est servi pour construire un véritable monument. Les relations italiennes, en particulier, ont été grandement renouvelées.

Oserai-je risquer une toute petite observation à l'adresse de mon savant confrère de l'académie hongroise? Il ne dit rien, ce me semble, d'aucun ouvrage français. Nous sommes pourtant quelques-uns qui, en cette pauvre langue, avons travaillé à faire connaître de notre mieux Mathias Corvin, sa politique, son caractère, sa bibliothèque. Par exemple le regretté Saint-René Taillandier, dans des articles développés de la *Revue des Deux-Mondes*, réunis plus tard en volume, a fait ressortir avec beaucoup de force les mérites du roi de Bohême Georges Podiebrad, et par suite les torts de Mathias Corvin. Y répondre en valait la peine. Je sais bien que Mgr Fraknói, constatant une opinion générale qui reproche à Mathias d'avoir divisé les forces de la chrétienté, croit justifier son héros en disant que ses conquêtes sur les chrétiens étaient destinées à fortifier la Hongrie contre les Turcs. C'est possible. Napoléon, à certains moments, a peut-être cru préparer en Espagne son succès dans la guerre de Russie. L'illusion du roi magyar n'était pas moindre lorsqu'il versait des flots de sang chrétien pour mieux préparer une croisade.

Cette part faite à la critique, je constaterai que l'historien s'est montré savant paléographe et archéologue éclairé. Ses fac-simile, ses dessins empruntés à des monuments fort peu connus de Transylvanie, de Moravie, de Silésie, etc., font revivre toute cette époque. La curieuse renaissance littéraire dont la cour de Bude a été le centre, est presque aussi savamment étudiée que les questions de politique extérieure. Nous pouvons dire que notre collègue continue à se montrer plus que jamais l'historien par excellence de sa patrie.

E. Sayous.

La Turquie actuelle, *les peuples affranchis du joug ottoman et les intérêts français en Orient*, par Demétrius Georgiadès. Paris, C. Lévy, 1892, in-8° de XVIII, 377 pages.

Khalifat, Patriarcat et Papauté. *Etudes historiques*, par ***. Paris, Salmon ; Athènes, Beck, 1892, in-12 de VII, 231 pages.

Les auteurs de ces deux ouvrages abordent résolument les questions du jour,

les plus graves, même les plus irritantes dans l'ordre religieux, politique et commercial. C'est assurément de la *diplomatie* ; ce n'est pas encore de l'*histoire*. La nature de notre recueil ne permet pas de prendre parti dans les polémiques qui y sont soulevées avec une vivacité remarquable, mais aussi avec assez de compétence pour que nous devions signaler ces publications aux personnes qui s'occupent de l'Orient ottoman, au triple point de vue sous lequel les questions y sont exposées.

La première partie est spécialement consacrée, dans le livre de M. Georgiadès, au monde musulman. Après un aperçu général, l'auteur examine successivement le fonctionnarisme, le pouvoir personnel de S. M. I. Abd-ul-Hamid, l'affaire de Mourad V et ses conséquences, la Société secrète de Yldil-Kiosh, le réveil patriotique. La situation de la Grèce, de la Serbie, de la Roumanie, de la Bulgarie, de la Bosnie et de l'Herzégovine, de la Tunisie y est ensuite exposée plus brièvement. Les négociants français, les producteurs et même l'administration auraient intérêt à étudier les considérations étendues, consignées dans la troisième partie, concernant la situation et l'avenir de notre trafic en Asie-Mineure et particulièrement dans la grande ville de Smyrne.

L'auteur de *Khalifat, Patriarcat* et *Papauté* traite : 1° la question des *privilèges* des chrétiens, qu'il considère comme des *droits* originaires du temps byzantin, confirmés par les conquérants Seljoucide et Osmanli et garantis par l'Europe ; 2° les affaires de la Bulgarie, non pas au point de vue politique, mais par le côté hiérarchique : il condamne formellement la solution imposée par le firman de 1870 ; 3° la question religieuse entre Rome et Constantinople.

Je ne crois pas sortir de la neutralité qui m'est imposée en signalant que ce livre contient un assez grand nombre de documents, qu'il est bon de connaître, sauf à constester, s'il y a lieu, les conclusions que l'auteur en a tirées.

A. d'Avril.

CHRONIQUE

Société d'histoire diplomatique. — L'assemblée générale annuelle de la Société d'histoire diplomatique a eu lieu le 2 juin dernier.

Après le compte rendu du trésorier et le rapport du secrétaire général, l'assemblée a entendu les lectures faites par MM. le marquis de Barral-Montferrat, et Decrue de Stoutz, et l'allocution de M. le duc de Broglie, le tout publié dans le présent numéro.

L'assemblée a réélu les membres sortants du conseil d'administration : MM. le duc de Broglie, comte de Chaudordy, H. Fabre, Funck-Brentano, marquis de Gabriac, Levasseur, comte de Mas-Latrie, Octave Noel, Léon Say, Albert Vandal.

Le Conseil d'Administration a réélu le bureau, comme il suit :

Président : M. le duc de Broglie.

Vice-présidents : M. le marquis de Vogué.
M. le baron de Courcel.
M. le marquis de Gabriac.

Secrétaire général : M. de Maulde.

Secrétaires du Conseil : M. le marquis de Barral Montferrat, M. Rott.

Trésorier : M. O. Noel.

M. Piot a été élu Membre Correspondant pour la Belgique.

Ont été élus membres de la Société : MM.

S. E. le baron d'Anethan, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. le Roi des Belges à La Haye (Belgique), présenté par MM. le baron Jules d'Anethan et de Maulde ;

Barré de Lancy, premier secrétaire interprète du gouvernement pour les langues orientales (France), présenté par MM. Schefer et de Maulde ;

Eugène Jarry (France), présenté par MM. de Maulde et le comte de Circourt ;

Le comte A. de Perrien (France), présenté par MM. le vicomte de Semallé et de Maulde ;

Le comte C. G. Sparre, gentilhomme de la chambre de S. M. le Roi de Suède et Norvège (Suède), présenté par M. de Burenstam ;

Gabriel Syveton, agrégé d'histoire (France), présenté par MM. de Maulde et le baron d'Arneth.

La Société a perdu MM. Ceresole, le comte de Mosbourg, Vauquelin.

M. A. Durutti a été nommé chargé d'affaires de Grèce à Rome ; M. Dupuy de Lôme, ministre d'Espagne à Washington ; M. Mayor, directeur de la section commerciale au ministère des Affaires étrangères d'Italie ; M. le baron J. d'Anethan, chargé d'affaires de Belgique à Berne ; M. Rolin-Jacquemyns, ministre des Affaires étrangères de Siam ; M. Vic. Quesada, ministre de la République

Argentine à Madrid ; M. Rouiller a été appelé aux fonctions de secrétaire général de S. A. le Khédive et a reçu le titre de Bey ; M. Antonopoulos a été nommé secrétaire de la légation de Grèce à Paris et promu au grade de chef de division ; il a reçu la croix d'officier de l'ordre du Sauveur de Grèce ; M. Criésis a été nommé consul général à Trieste ; M. le colonel Donop a été promu général de brigade ; lord Roseberry a été élu président du conseil du comté de Londres. M. Charles Calvo a été élu associé étranger de l'Institut de France ; M. le comte Nigra a été élu membre correspondant à l'étranger de l'Académie des sciences de Vienne.

M. Rott a donné sa démission des fonctions de secrétaire de légation.

S. E. Djevad-Pacha a reçu la plaque du Medjidié, enrichie de brillants. M. le marquis de Courcy a obtenu de l'Académie française un prix du concours Thiers pour son ouvrage : *L'Espagne après la paix d'Utrecht* ; MM. de Loménie et le Mis de Beaucourt, le grand prix Gobert pour *Les Mirabeau* et l'*Histoire de Charles VII* ; M. Franz Funck-Brentano, de la Société des études historiques, le prix Raymond pour un mémoire sur les *Lettres de cachet dans la généralité de Paris*.

Un membre de la Société qui signe pour la circonstance *Vintoc*, a publié dernièrement une brochure sur l'*Organisation d'un escadron de spahis tonkinois*, que nous sommes heureux de pouvoir signaler à ceux de nos lecteurs qui s'intéressent aux choses militaires.

On lit avec profit le livre de M. le comte d'Antioche sur *Changarnier* (Paris, Plon). L'auteur a eu entre les mains des documents personnels, inédits, surtout en ce qui concerne la dernière partie du volume, l'histoire des négociations entre Frohsdorf et Claremont.

Signalons encore le *Roman d'un royaliste sous la Révolution*, de M. le marquis Costa de Beauregard (Paris, Plon), c'est l'histoire du comte de Virieu tué à Lyon en 1792.

La Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile de France a donné récemment une étude économique de M. le Vte de Grouchy : les comptes de maison du Cardinal de Richelieu, des ducs de Nemours et de Candale, de Mazarin, de Louis XIV, de Mesdemoiselles d'Orléans, de la Reine Marie Leczinska, d'après des documents tirés de divers minutiers de notaires parisiens. Cette étude nous donne le prix de la vie à Paris de 1633 à 1747.

Dans le *Bulletin du bibliophile*, le même auteur publie des documents relatant la vente de volumes de l'Imprimerie Royale faite en 1684 par Louvois. M. le vicomte de Grouchy nous promet pour bientôt de nouvelles publications sur le dix-septième siècle, toujours tirées des archives notariales.

M. Pingaud a donné, sous le titre : *les Suisses en Franche-Comté* (1815), un extrait du Journal d'un officier genevois, de Gabriel Gallot. Il s'agit de l'entrée de 30,000 Suisses en France, après Waterloo, alors que le Jura était complètement dégarni de troupes françaises.

France. — M. L. Thouvenel vient de publier les *Épisodes d'histoire contemporaine tirés des papiers de M. Thouvenel* (*1844 à 1852*) (chez M. Lévy). Le volume se compose de deux parties distinctes. La première comprend les lettres écrites par M. Thouvenel, d'Espagne, de France et de Belgique ; ces lettres dont beaucoup étaient adressées au prince (aujourd'hui le duc) de Broglie, contiennent nombre d'observations piquantes sur les hommes et les choses de la poli-

tique. La deuxième partie constitue une véritable étude politique des années 1851 et 1852 encadrant les lettres contemporaines de M. Thouvenel. Le tout forme une contribution importante à l'histoire de la monarchie de Juillet et du Second empire.

Un article extrêmement bien fait et bien écrit de M. N. Jorga, dans la *Revue historique* (mai-juin), nous présente une série de lettres, qu'on ne connaissait guère, de Phil. de Maizières, le célèbre écrivain, chancelier et ambassadeur du XIVe siècle. Parmi ces papiers se trouve le texte d'un discours de créance prononcé à Venise, après 1366, comme le prouve M. Jorga, qui l'analyse et l'explique longuement. Ce discours appartient à l'époque ampoulée des discours de créance ; on y trouve donc des louanges hyperboliques. M. Jorga commence aussi à exposer l'ambassade de Maizières qui avait pour but d'obtenir un secours en faveur du roi de Chypre. Le pape Urbain V l'appuyait, mais sans se faire d'illusions.

M. le duc de Broglie vient de publier en volume sous le titre : la Paix d'Aix-la-Chapelle, les études diplomatiques parues dans la *Revue des deux mondes*, et dont nous avons eu l'occasion de parler. Dans ce nouveau volume, un personnage principal traverse le récit et concentre presque l'intérêt du lecteur. L'auteur ne se cache pas qu'il a un faible pour son héros, et le lecteur lui en est reconnaissant. Comment refuser ses sympathies au comte de Saint-Sévérin, dont l'habileté parvient à faire triompher sa cause, malgré les conditions détestables où le placent les circonstances ?

Les instructions qu'il avait reçues en partant pour Aix-la-Chapelle étaient précises, il n'y devait rien ajouter ; il ne devait pas non plus faire de concessions.

Rien de plus amusant que de suivre Saint-Sévérin dans ses négociations avec Kaunitz et Sandwich. « Jamais comédie ne fut plus complète, c'est véritablement don Juan entre ses deux maîtresses. »

Saint-Sévérin penchait pour un arrangement préalable avec l'Autriche, mais Marie-Thérèse demandait trop en échange de ce qu'elle offrait. Maurice de Saxe, en mettant subitement le siège devant Maëstricht, fit faire un grand pas aux négociations.

L'Autriche se radoucit et l'entente entre Saint-Sévérin et Kaunitz était presque faite lorsque le ministre français comprit que sans l'Angleterre il n'était pas possible d'arriver à la conclusion de la paix ; l'Angleterre restait l'adversaire réellement à redouter de la France. C'est avec l'Angleterre qu'il fallait s'entendre avant tout. Le coup de théâtre de Maurice avait du reste produit également son effet sur le cabinet de Londres et Sandwich avait reçu l'ordre d'en finir. Ici se place la scène capitale de cette comédie inénarrable jouée entre Saint-Sévérin, Kaunitz, Sandwich, et les représentants des autres puissances, tenant le rôle de comparses.

Sous prétexte que l'Espagne et l'Autriche étaient sur le point de conclure un traité particulier, Saint-Sévérin arracha un traité préliminaire à Sandwich ; sous prétexte qu'il avait fallu couper court aux intrigues de l'Espagne avec l'Angleterre, le négociateur français s'excusa tant bien que mal auprès de Kaunitz d'avoir signé ce traité. La Hollande adhéra la première, la Sardaigne suivit ; l'Espagne finit par l'accepter, quoique à contre-cœur, et l'Autriche restait isolée.

Après six mois de tergiversations, elle écouta le conseil de Saint-Sévérin, qui

disait à Kaunitz : « Laissez finir ceci ; après, chacun pourra se faire un système « à l'avenant de son goût, et c'est alors que l'Autriche nous retrouvera si elle « nous cherche sincèrement et de bonne foi. »

Ce n'est que huit ans plus tard, en 1756, que l'Autriche et la France trouvèrent « à l'avenant de leur goût » de conclure un traité d'alliance.

Les épisodes, toujours intéressants, quelquefois amusants, ne manquent pas dans ce nouveau récit de M. le duc de Broglie.

Nous retrouvons les personnages que nous connaissions déjà ; Marie-Thérèse, Louis XV, Frédéric II, Maurice de Saxe, Ferdinand, Vauréal, Valori, le prince Edouard.

La dernière partie du nouveau volume forme, suivant le mot de l'auteur même, plutôt le premier chapitre de a Guerre de sept ans que le dernier de la Guerre de la succession d'Autriche.

Le général Jarras fut un fort honnête homme et un loyal soldat : les souvenirs que publie sa veuve (*Souvenirs du général Jarras*, Paris, Plon) apportent donc à l'histoire une contribution très sérieuse. Ces souvenirs se rapportent à l'année 1870, où M. le général Jarras, exerça les fonctions de chef d'état-major général de l'armée du Rhin, commandée par le maréchal Bazaine.

Sous le titre *Français et Russes en Crimée*, le général Herbé a publié en un volume (Paris, C. Lévy) quatre-vingt-deux lettres écrites par lui pendant la guerre d'Orient. Ces lettres constituent une contribution à l'histoire de cette campagne.

L'Arménie, Kurdistan et Mésopotamie, de M. le comte de Cholet, est la relation d'un long voyage à travers la Turquie, dans laquelle l'auteur essaie d'analyser l'état actuel du pays, ses chances de relèvement comme ses risques de décadence.

M. E. Rott a publié dans le *Bulletin historique et littéraire* une lettre admirable à tous les points de vue du roi Henri IV et adressée par lui à « Messieurs les ambassadeurs des Magnifiques Seigneurs des cantons des ligues faisans la profession de la religion catholique romaine. » M. Rott en fixe la date (10 juin 1584), et, la comparant à *la déclaration du roi contre les calomnies de ceux de la Ligue*, qui parut huit jours plus tard, signale les nuances délicates qui les séparent. Il nous révèle d'une part la position étrangement difficile dans laquelle se trouvait en ce moment l'héritier du trône, soutenu par les réformés, et défendant lui-même la cause de Henri III qui érigeait en principe que les souverains ont le droit de ne « souffrir en leurs royaumes et estatz aultre exercice de religion que de celle dont ilz font profession », pendant que, d'autre part, la Ligue alliée de l'Espagne combattait le roi catholique soutenu par le prince protestant; les cantons, obligés de permettre des levées de troupes, par le traité d'alliance conclu avec Charles IX et renouvelé en 1564, se partageaient en deux camps, les uns décidés à accorder la levée demandée par le roi, les autres permettant au contraire une levée pour la Ligue, ce qui achevait de rendre la situation inextricable. Toutes ces oppositions se reflètent, d'après M. Rott, dans « les fluctuations de la foi du prince en corrélation intime avec la réussite ou l'insuccès de ses entreprises temporelles... condamné par la fausseté même de sa situation à louvoyer sans cesse entre les deux confessions. » « Henri de Navarre, ajoute M. Rott, avait acquis une maîtrise incontestable

dans l'art de se mettre au diapason des opinions diverses sur lesquelles il entendait agir. » La lecture de sa belle lettre nous a fait une autre impression : Henri IV, en vrai roi, s'était donné en matière de religion une opinion de roi. « *Car mon opinion a toujours esté que les différentz de la religion se debvoint vuider par les amiables conférances, par la parolle de Dieu,... les armes les plus tranchantes se rebouchoient contre les consciences.* »

Dans la *Revue des questions historiques*, M. Ludovic Sciout fait l'historique très complet des relations du Directoire avec la république de Berne, ainsi que de la situation de la Suisse à cette époque. Beaucoup de points portent directement sur les relations et les négociations diplomatiques.

Allemagne. — La *Historiche Zeitschrift* publie dans son dernier fascicule (68 vol. 2 livr.) le texte du « Mémoire d'Ancillon » du 4 février 1813, avec les annotations en marge d'Hardenberg et de Knesebeck. Le mémoire et les annotations sont en français.

Dans une courte introduction, M. Max Lehmann fait ressortir l'importance de ce mémoire, qu'il considère comme une des manifestations les plus importantes du prussianisme « spécifique » (specifischen Preussenthums). Ancillon disait : « Rappelons-nous que nous sommes Prussiens premièrement et avant toutes choses. » Les tentatives de négociations qui se sont produites entre les 3 et 27 février 1813 entre la Prusse d'un côté, la Russie et la France de l'autre, ont leur origine et leur explication dans le mémoire d'Ancillon. Le roi Frédéric-Guillaume avait donné son approbation au mémoire et croyait qu'Hardenberg était dans les mêmes idées. Hardenberg, il est vrai, pensait comme Ancillon et comme Knesebeck que la Prusse devait chercher des agrandissements du côté de l'Est. Aussi l'alliance russo-prussienne fut bien près d'échouer totalement. Pour la faire aboutir, il fallut un nouvel effort des patriotes allemands.

Belgique. — En tête de son intéressant N° 3, la *Revue de droit international et de législation comparée* publie une étude de M. Féraud-Giraud sur « les recours en cassation pour violation d'une loi étrangère. »

L'auteur développe son sujet en posant les deux propositions suivantes : Il ne faut pas conclure de l'indépendance réciproque des nations, qui leur assure la possession exclusive de la souveraineté et la juridiction sur leur territoire, que les juges n'ont à tenir compte que de leurs seules lois nationales ; il ne faut pas davantage admettre que les frontières entre Etats aient disparu, lorsqu'il s'agit de rendre la justice. La règle à suivre, M. Féraud-Giraud la voit dans l'article 1134 du code civil français, qui dit que les conventions légalement formées tiennent lieu de loi à ceux qui les ont faites. « Lorsque le litige porté devant les « tribunaux sera régi par la loi étrangère, cette loi devra être tenue devant les « tribunaux, comme la loi que les parties se sont faite dans leurs conventions, « qu'elles ont acceptée implicitement pour le règlement de leurs droits et de « leurs obligations. » Ce petit résumé suffira pour faire saisir l'importance de l'article et l'originalité des conclusions de M. Féraud-Giraud.

M. Louis Olivi apporte dans la même Revue, un compte-rendu du congrès juridique de Florence en ce qui concerne la question du divorce, congrès au-

quel l'auteur a pris part en même temps que deux autres membres de notre Société, MM. Bonghi et Gabba.

Signalons encore dans le même N°, l'article de M. Contuzzi : « Des attributions des consuls en matière notariale, au point de vue de la législation italienne. » C'est pour ainsi dire le code de la matière entière que l'auteur résume en vingt-sept paragraphes.

Grande-Bretagne. — Il faut applaudir notre éminent correspondant d'Angleterre, M. Oscar Browning, d'avoir réuni en un volume un certain nombre d'études publiées par lui pendant les dernières années dans différentes publications périodiques « Hugh Elliot à Berlin, » par exemple qui a paru pour la première fois dans la *Revue d'histoire diplomatique*.

On relira avec le même vif plaisir ces études, car M. Browning, s'il est historien de grand mérite, est aussi un écrivain aimable, gai et styliste jusqu'au bout des ongles. Le volume est intitulé à tort, croyons-nous : *The flight to Varennes and other historical essays*. Car, sur les dix articles, deux seulement ont rapport à la *fuite de Varenne* ; le premier et le second. L'auteur croit qu'on possède, depuis la publication des mémoires de Mme de Tourzel et du comte Fersen, toutes les données voulues pour faire un récit complet de l'évènement.

Le second article est une critique de la relation de Carlyle. Les quatre articles qui suivent se complètent l'un l'autre. Ce sont : *The foreign policy of William Pitt*; *Commercial treaty of 1786* (entre la France et l'Angleterre) ; *the Triple alliance of 1788, England and France in 1793*. Ce dernier chapitre surtout peut passer pour un modèle du genre. Les deux articles suivants nous montrent Hugh Elliot à Naples et à Berlin. Au récit paru dans la *Revue d'histoire diplomatique*, l'auteur a ajouté les observations présentées par M. C.-A. Fyffe à la Royal Historical Society. M. Fyffe trouve la conduite d'Elliot pleine de bassesse, l'hypocrisie de lord Suffolk « dégoûtante » ; « Jamais Talleyrand n'a été plus effrontément cynique... » L'article suivant est intitulé: *Queen Caroline of Naples, 1811-1814*. Le volume se termine par une étude du *Republican government*.

Quand on parle de Pitt, on est forcément amené à prononcer le nom de Fox ; aussi à peine lord Roseberry avait-il publié son volume sur le premier qu'un admirateur du second prenait la plume pour combattre dans la *Contemporary Review* quelques assertions du biographe de Pitt. La querelle entre Pitt et Fox survit donc à ces deux hommes d'Etat anglais. Voici ce que le « Foxite », comme s'appelle le contempteur des mérites de Pitt, répond à lord Roseberry, qui affirmait que Pitt était le ministre le plus pacifique :

Peut-être, écrit le collaborateur de la *Contemporary*, Pitt était-il pacifique dans son for intérieur. Mais les hommes d'Etat doivent être jugés plutôt d'après leurs actes que selon leurs sentiments intimes. En ce qui concerne Pitt, il a trois fois poussé l'Angleterre dans des voies belliqueuses : en 1788, il y eut conflit avec la France à propos de la question hollandaise ; en 1791, avec l'Espagne à cause du Nootka Sound et en 1791 avec la Russie au sujet de l'affaire d'Oczacoff. Même, dans ce dernier cas, l'Angleterre avait pris des engagements avec la Prusse dans le but de marcher contre la Russie ; l'ordre avait été déjà donné d'envoyer une escadre anglaise dans la mer Baltique. Pitt dut céder à la pression de l'opinion publique et abandonner l'action qu'il méditait.

Les documents officiels de la fin du siècle dernier prouvent combien le président du conseil britannique de cette époque cherchait à entraîner son pays vers la guerre. Il suffit pour cela de relire les notes échangées depuis le 12 août 1792, date de la déposition de Louis XVI, jusqu'au 1er février 1793, jour de la déclaration de guerre. Immédiatement après la chute de Louis XVI, l'Angleterre rappela son ambassadeur de Paris ; la cour de Londres refusa de reconnaître M. de Chauvelin comme ambassadeur de France et lord Granville répondit par des lettres hautaines aux explications fournies par M. Lebrun, ministre des affaires étrangères de France.

Au Parlement, les membres du gouvernement anglais se signalaient par de violentes sorties contre la France ; les Français résidant en Angleterre furent soumis aux mesures policières les plus humiliantes, et finalement on expulsa l'ambassadeur de France Chauvelin. C'est à juste titre que la France considéra ce dernier acte comme une déclaration de guerre et, de tout cela, la responsabilité retombe sur Pitt.

La question de la navigation sur l'Escaut, ne fut qu'un simple prétexte à l'Angleterre pour ouvrir des hostilités dont la véritable cause se trouvait ailleurs. Il faut remarquer d'abord qu'en 1792, le gouvernement hollandais ne s'était nullement plaint de la violation du traité de 1788 par la France et qu'il n'avait point invoqué l'intervention de l'Angleterre. En vain Fox, l'adversaire de Pitt, essaya-t-il de dissuader le gouvernement anglais de pousser la Hollande à la guerre contre la France. L'Angleterre envoya en Belgique une armée commandée par le duc d'York ; celui-ci fut battu et dut se retirer en Hollande, dont la population lui était hostile et rendait sa retraite excessivement difficile.

Qu'aurait-on dit, ajoute l'auteur de cette étude, si en 1886, lord Roseberry avait, à propos de l'affaire de Batoum, déclaré la guerre à la Russie, sans s'assurer préalablement l'appui de la Turquie dans l'intérêt de laquelle cette campagne aurait été entreprise ?

Avant de déclarer la guerre à la France, Pitt s'était déjà entendu avec la Prusse et l'Autriche. L'homme d'Etat britannique s'inquiétait du reste fort peu de la question de l'Escaut ; ce qu'il voulait, c'était détruire le gouvernement révolutionnaire, restaurer la monarchie bourbonnienne, mutiler la France et s'emparer de toutes les colonies françaises. La veille de la déclaration de guerre Pitt avança la somme de 10.000 livres au service secret des frères de Louis XVI. Même en 1798, après une guerre de six ans et au lendemain de l'avènement de Napoléon, Pitt exigea comme la première des conditions de paix la restauration de l'ancienne Monarchie.

On sait qu'en 1795 la Prusse se retira de la coalition qui s'était formée contre la France ; l'Angleterre persista à y demeurer, et c'est elle qui fournit à l'Autriche des subsides pour continuer la guerre contre la France.

En Angleterre, le courant de l'opinion publique se portait de plus en plus vers la paix. Dans les deux Chambres, des orateurs comme Fox, Wilberforce, Gray, Lansdowne, insistaient pour qu'on entrât en négociations avec la République française. Pitt et les autres ministres s'y opposèrent.

En 1799, l'Angleterre forme une nouvelle coalition ; le duc d'York est une fois de plus battu. Bonaparte rentré d'Egypte et devenu premier consul s'empresse d'offrir la paix à la Grande-Bretagne, on lui fait une réponse insolente. Mais les

projets de Pitt échouèrent. En 1800, la Russie se retira de la coalition et l'Autriche qui continuait la guerre fut écrasée. Aussi l'Angleterre dut-elle songer à faire la paix, mais il était évident que pour la conclure il fallait changer de cabinet. Pitt quitta le pouvoir, non pas parce que le roi refusa d'émanciper les catholiques, mais parce que le pays désapprouvait sa politique extérieure. Ce fut le cabinet Addington qui parvint à conclure la paix avec la France. »

Italie. — La *R. Deputazione Veneta di storia patria* a résolu de publier un volume *Codice Diplomatico Veneto-Levantino*, préparé par le Dr Thomas et destiné à continuer la publication entreprise jadis par l'Académie des Sciences de Vienne. Etant donnée la haute importance du rôle joué par Venise entre l'Orient et l'Occident, cette publication présente un intérêt évident. Mais le Dr Thomas est mort, laissant même inachevé le premier volume à publier ; la *Deputazione* aura donc à le compléter et à exécuter elle-même ceux qui doivent suivre.

Dans le premier fascicule de 1892, l'*Archivio Veneto* publie un intéressant travail de M. Gaetano Capasso sur les Légats au concile de Vicence en 1538, d'après les documents des archives de Parme. L'auteur donne de fort curieux détails sur les préparatifs du concile de Trente, dont le concile avorté de Vicence ne fut que la préface. Les légats envoyés pour y assister n'eurent en réalité d'autre rôle que celui d'exécuter une entrée solennelle. Mais l'un d'eux, le cardinal Aleandro, envoyé en Allemagne, fut mêlé à d'intéressantes négociations ; il s'agissait de détacher de la Réforme Mélanchton. Aleandro échoua et éprouva un vif chagrin. M. Capasso cite, à titre de détail, une lettre d'Aleandro qui, comme tous les ambassadeurs de cette époque, se plaint de la modicité de ses ressources : « En Allemagne, dit-il, il faut dépenser beaucoup, tenir table ouverte aux savants et autres qui s'invitent d'eux-mêmes ; on ne peut refuser, il faut aller au-devant..., sinon ce sont des murmures, des dialogues en latin inventés par de mauvais esprits, comme jadis contre le cardinal de St-Sixte, au grand détriment de l'Eglise et de la foi. » M. Cerasoli donne aussi dans l'*Archivio storico italiano* quelques documents relatifs à l'installation matérielle du concile de Trente.

L'*Archivio storico lombardo* (ann. XVIII, fasc. 4), nous apporte le texte du traité de 1402 entre Milan et les Carraria. Le texte de ce traité était inconnu et donnait lieu depuis longtemps à des appréciations divergentes. Le professeur G. Romano, à qui l'on doit déjà d'excellents travaux, l'a retrouvé et le publie avec une préface substantielle.

M. Ghinzoni a retrouvé aussi dans les archives de Milan une dépêche diplomatique sans date ni signature, mais écrite de la main de Panigarola, ambassadeur milanais en Bourgogne, et d'après son texte il a pu la dater, elle est du 25 juin 1476. Elle relate la bataille de Morat. C'est donc un document extrêmement intéressant. Les circonstances que nous venons d'indiquer expliquent comment il a échappé aux recherches de M. de Gingins-la-Sarra et plus récemment à M. Ochsenbein. M. de Gingins-la-Sarra, en avait reconnu et déploré l'absence. M. Ghinzoni le publie bien annoté, dans le même *Archivio* (ann. XIX, fasc. 1). Il ne nous dit pas toutefois si l'absence d'adresse, de date et de signature tient à un état de lacération matérielle ou s'il s'agit d'une dépêche destinée à rester secrète.

Signalons encore dans l'*Archivio della R. Società Romana di storia patria*

(vol. XIV, fasc. 3 et 4), un article de M. Lévi sur le cardinal Ottaviano degli Ubaldini, intéressant pour l'histoire des rapports du Saint-Siège avec les villes italiennes au XIIIe siècle.

M. le baron Ant. Mannò a donné les tomes II et III de sa magnifique *Bibliografia storica* des états de la monarchie de Savoie. Le troisième volume s'arrête dans la lettre C.

Dans une brochure de circonstance (*L'Italia e le scuole armeno cattoliche d'Oriente*), avec un appendice sur le séminaire des capucins à Philippopoli (Roma, tip. della Camera dei deputati, 40 p.) M. Mario Mandalari passe en revue les établissements chrétiens d'instruction en Arménie, c'est-à-dire les Ecoles du patriarchat, celles des Méchitaristes à Venise et à Pera, le pensionnat et le séminaire de Kadikioj. Il déplore le caractère français des établissements des jésuites en Arménie et il appelle toute l'attention du gouvernement italien sur la nécessité de soutenir en Orient les ordres religieux. C'est un résumé intéressant de la question.

Russie. — M. Tratchevski vient de faire paraître le 3e volume de ses *Documents concernant Napoléon Ier et Alexandre Ier*, et prépare le 4e volume qui embrassera les années 1807-1808.

PUBLICATIONS

DES MINISTÈRES DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

FRANCE

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — Rapport au Président de la République sur la situation de la Tunisie en 1891 (6 chapitres : gouvernement, finances, justice, travaux publics, enseignement, postes ; 24 documents annexés).

GRANDE-BRETAGNE

PARLIAMENTARY. — **Egypt**. — *N° 3*. Administration, Finances and condition of Egypt, and the progress of reforms. — **China**. — *N° 1*. Anti-foreign riots. Further correspondence.

BIBLIOGRAPHIE

FRANCE

Annales de la Chambre des députés. — *5e législature.—Débats parlementaires.* — Session extraordinaire de 1891. Tome unique. 2 vol. in-4 à 3 col. Première partie : du 15 octobre au 7 décembre 1891, 740 p.; deuxième partie : du 8 décembre 1891 au 11 janvier 1892, p. 741 à 1475. *Paris, imp des journaux officiels.*

Id. — *Documents parlementaires.* — T. 35. Session ordinaire de 1891. T. 33 : du 16 au 18 juillet 1891. In-4 à 3 col., 771 p. *Paris, imp. des journaux officiels.*

Annales de l'École libre des sciences politiques. — *Janvier.* — **A. Sorel** : La France et l'Europe en octobre 1795. — **Ch. Dupuis** : Un conflit entre Frédéric II et l'Angleterre au sujet des prises maritimes.— *Avril.* — **E. Junod**: La Bavière et l'Empire allemand. — **V. Bérard** : Les nationalités de Macédoine ; Turcs, Musulmans, Bulgares et Valaques.

Annales du Sénat. — *Débats parlementaires.*—Session extraordinaire de 1891. T. 32 : du 15 octobre 1891 au 11 janvier 1892. In-4 à 3 col., 971 p. *Paris, imp. des journaux officiels.*

Bibliothèque de l'École des chartes. — *Septembre-décembre.* — **N. Valois** : Discours prononcé le 14 juillet 1380 en présence de Charles V, par Martin, évêque de Lisbonne, ambassadeur du roi de Portugal.

Journal des sciences militaires. — *Janvier.* — La situation actuelle en Chine (fin). — *Mars.* — La neutralité de la Belgique et de la Suisse.

Revue des deux mondes. — *15 février et 15 mars.* — **Duc de Broglie** : La signature des préliminaires de la paix d'Aix-la-Chapelle.

Nouvelle revue.— *15 mars.* — L'alliance franco-russe au point de vue de la nation russe.— **J. Bonjean** : La dernière Encyclique et la politique d'apaisement. — **Picard Destelan** : La prise de Thuan-An et ses conséquences diplomatiques. — **Ph. Lehault** : Lord Lamington et l'Angleterre dans la vallée du Mékong. — *1er avril.* — **Ch. Laroche** : La question de Terre-Neuve.

Revue des questions historiques.—*Avril.* **Abbé F. Vernet** : Le pape Martin V et les Juifs. — **Abbé Gendry** : Le conclave de 1774-1775 et la première année du Pontificat de Pie VI. — **L. Sciout**: Le Directoire et la République de Berne (1797-1799).

Aumale (le duc d'). — Histoire des princes de Condé pendant les xvie et xviie siècles. T. 6. In-8, 791 p. avec un portrait du grand Condé d'après Téniers et 2 planches en coul. *Paris, C. Lévy.*

Barante (C. de). — Souvenirs du baron de Barante, 1782-1866. T. 2. in-8, 553 p. *Paris, Calman Lévy.*

Bertrand (P.). — Lettre à M. Gabriel Monod, directeur de la *Revue historique*, sur l'authenticité des Mémoires de Talleyrand. In-8, 16 p. *Nogent-le Rotrou, Daupeley-Gouverneur.*

Broglie (duc de). — Mémoires du prince de Talleyrand, avec une préface et des notes. T. 5 et dernier. In-8, xviii-655 p. et portrait. *Paris, C. Lévy.*

Cosnac (comte G. J.) et E. **Pontal**. — Mémoires du marquis de Sourches sur le règne de Louis XIV, publiés d'après le manuscrit appartenant à M. le duc des Cars. T. 11 (Janvier 1708-juin 1709). In-8, 370 p. *Paris, Hachette.*

Daubigny (E.).— Choiseul et la France d'outre-mer après le traité de Paris. Étude sur la politique coloniale au xviiie siècle, avec un appendice sur les origines de la question de Terre-Neuve. In-8, xvi-352 p. *Paris, Hachette.*

Id. — Davout in Hamburg. Ein Beitr. z. Geschichte d. J. 1813-1814. Von e. Freunde histor. Wahrheit. Deutsche Ausg. *Mühlheim a. d. R.. Ziegenhirt Nf.*

Huberti (L.). — Gottesfrieden u. Landfrieden. Rechtsgeschichtl. Studien. 1. Buch : Die Friedensordnungen in Frankreich. *Ansbach, Brügel.*

Farges (L.). — Stendhal diplomate. Rome et l'Italie de 1829 à 1842, d après sa correspondance officielle inédite. In-18, 299 p. *Paris, Plon.*

Gower (lord Ronald). — Last days of Marie Antoinette. New. ed. In-12. *Boston, Roberts Bros.*

La Rocheterie (M. de). — Correspondance du marquis et de la marquise de

Raigecourt avec le marquis et la marquise de Bombelles pendant l'émigration (1790-1800). In-8, XXXIII-446 p. *Rennes, Le Roy.*

Lecoy de la Marche (A.). — Les relations politiques de la France avec le royaume de Majorque (îles Baléares, Roussillon, Montpellier, etc.); 2 vol. In-8. T. I, XVI-519 p.; t. II, 580 p. *Paris, Leroux.*

Leroy-Beaulieu (A.). — La papauté, le socialisme et la démocratie, suivi de l'encyclique pontificale sur la condition des ouvriers. In-18, IX-384 p. *Paris, C. Lévy.*

Martin (H.).—Les Capétiens et la France féodale depuis le traité de Verdun jusqu'à la mort de Philippe-Auguste. In-8, 250 p. *Paris, Jouvet.*

Mavidal (J.) et E. **Laurent**. — Archives parlementaires de 1787 à 1860. Recueil complet des débats législatifs et politiques des Chambres françaises, imprimé par ordre du Sénat et de la Chambre des députés, 2e série (1800 à 1860). T. 82 : du 30 mars au 20 avril 1833. *Paris, Dupont.*

Rouard de Card (E.). — Les destinées de l'arbitrage international depuis la sentence rendue par le tribunal de Genève. In-8, 272 p. *Paris, G. Pedone-Lauriel* (Bibliothèque internationale et diplomatique, XXX).

Rousset (C.). — Recollections of Marshal Macdonald, Duke of Tarentum. Trans. by Stephen Louis Simeon. 2 vol. in-8, p. 720. *London, Bentley.*

Sturmhœfel (K.). — Franzœsische Kœnigsgeschichten aus der Bourbonenzeit. *Leipzig, Spamer,*

Thouvenel (L.). — Épisodes d'histoire contemporaine, tirés des papiers de M. Thouvenel (1844-1845) — 1851-1852). In-8, 36 p. *Paris, C. Lévy.*

Thureau-Dangin (P.). — Histoire de la monarchie de Juillet. In-8. T. 6, 431 p.; t. 7, 537 p. *Paris, Plon.*

Violet. — Memors of Marguerite de Valois, queen of Navarre, written by her own hand. Newly translated into english. In-8, 272 p. *London, J. C. Nimmo..*

ALLEMAGNE

Historische Zeitschrift. — *68. B. 2. H.* — **K. Wittich** : Zür Geschichte Wallenstein's. — Ancillon's Denkschrift vom 4. Februar 1813. — *3. H.* — **Karl Wittich** : Zur Geschichte Wallenstein's. — **Th. Schiemann** : Eine Episode aus der Geschichte der preussisch-russischen Heiratspläne. — Eine Denkschrift des Weimarischen Ministers von Gersdorff vom Jahre 1817. — Ernst Moritz Arndt, zur schleswig-holsteinschen Frage.

Historisch-politische Blaetter, *1891.* — Talleyrand's Memoiren. — Die Politik Bismarck's im Orient. — Die ersten Jahre der preussischen Botschaft bei dem Heiligen Stuhl. — Der König Mathias Corvin und der Heilige Stuhl.

Systematisches Handbuch der deutschen Rechtswissenschaft, hrsg. v. K. Binding. 5. — **Haenel** (A.) : Deutsches Staatsrecht. 1. Bd. Die Grundlagen d. deutschen Staates u. d. Reichsgewalt, *Abth. 1. Thl.*

Adlersfeld (E. v., geb. Gräfin Ballestrem di Castellengo). — Das goldene Buch. Chronolog. Verzeichniss d. regier. Häupter, herrsch., erloschener u. mediatisirter Fürstenhäuser Europas, sowie d. deutschen Standesherren. *Breslau, Schlesischer Verl.-Anst.*

Balcker (K.). — Die Frage d. Zolleinigung mit Oesterreich-Ungarn. Orientier. Darlegg. d. Gründe u. Gegengründe. *Leipzig, Rossberg.*

Id. — (K.). Grundriss d. Weltgeschichte u. d. Quellenkunde f. Historiker, Lehrer, Examinanden u. andere Gebildeté *Karlsruhe Macklot.*

Bloch (H.) — Forschungen zur Politik Kaiser Heinrich VI. in d. J. 1191-1194. *Berlin, Behr.*

Bloomfield (Baronin G.).—Mittheilungen über europaeische Höfe u. deren Diplomatie seit 1841, a. d. Engl. v. J. Goeken. 2 Bd *Berlin, Malcomes*

Bokemeyer (H.). — Das Auswanderungswesen in d. Schweiz, in Belgien. England u. Deutschland nach offiz. Schriftenmaterial. *Berlin, C. Heymann.*

Erdmannsdorffer (B.). — Politische Correspondenz Karl Friedrichs v. Baden 1783-1806. 1792-1797. *Heidelberg, C. Winter.*

Knies (C.). — Carl Friedrich's v. Baden briefl. Verkehr m. Mirabeau u. Du Pont. Bearb. u. eingeleitet durch e. Beitr. e. Vorgeschichte d. 1. franz. Revolution u. d. Physiokratie. 2 Bdz *Heidelberg, C. Winter.*

Kummer — (F.). — Die Bischofswahlen in Deutschland z. Z. d. grossen Schismas 1378-1418 vornehmlich in d. Erzdiöcesen Köln, Trier u. Mainz. *Leipzig, Fock.*

Leroux (A.). — Franchises accordées par Charles V, roi de France aux habitants d'Aix-la-Chapelle, en l'honneur de Charlemagne (mars 1369); in-8°, 3 p. *Nogent-le-Rotrou, Daupeley-Gouverneur.*

Maisch (G.). Religion u. Revolution nach ihrem gegenseitigen. Verhältnis in 3 Geschichtsbildern : I. Das Reich d. Wiedertäufer zu Münster [16. Jahrh.], II. Die Revolution d. Independenten in England [17 Jahrh.), III. Die Revolution d. Freidenker in Frankreich (18 Jahrhr] dargestelt. *Leipzig, Werther.*

Reimann (E). — Abhandlungen z. Ges-

chichte Friedrichs d. Grossen. *Gotha, F. A. Perthes.*

Roloff (Dr Gust.). — Politik und Kriegführung während des Feldzuges von 1814. Ein Beitrag zur Geschichte der Freiheitskriege In-8, IV-92 p. *Berlin, Mayer und Müller.*

Schulte (A.). — Markgraf Ludwig Wilhelm v. Baden ü. d. Reichskrieg gegen Frankreich 1693-2697. 2 Bde. *Karlsruhe, J. Bielefeld.*

Suttner (Baronin von). — Die Waffen nieder! Monatsschrift z. Förderg. d. Friedens-Idee. 1. Jahrg. 1892, 12 Hfte. *Berlin, Fried u. Co.*

AUTRICHE-HONGRIE

Bulletin international de l'académie des sciendes de Cracovie. — *Mars.* — **Ketrzynski** : Granice Polski w X. wieku. (Les frontières de la Pologne au Xe siècle). — *Avril.* — **A. Lewicki** : Powstanie Swidrygietty. (La rébellion de Swidrygietto).

Hinneschiedt (Dominix.). Die Politik König Wenzels gegenüber Fürstan und Städten im Südwesten des Reiches. I. Von seiner Wahl bis zum Vertrag zu Heidelberg [1348], *Leipsig, Fock.*

Matuschka (Ludw.). — Feldzüge des Prinzen Eugen von Savoyen [Geschichte der Kämpfe Œsterreichs.] XVI. Der Türken-Krieg (1176-18). Feldzug 1716. Nach den Feld-Acten und anderen authent. Quellen. XVII. Dasselbe, Feldzug 1717-1718. *Wien, Gerold.*

Feldzüge d. Prinzen Eugen v. Savoyen [Geschichte d. Kämpfe Osterreichs.] Hrg. v. d. kriegsgeschichtl. Abtheilg. d. k. u. k. Kriegs-Archivs. Wien, (Gerold's S.). — *15 Bad.* — **Machalicky**. — Span. Successions-Krieg. Feldzug 1713. — *20 Bd.* — **Gerba**: — Poln. Throhfolge-Krieg. Feldzug 1635.

BELGIQUE

Revue de droit international et de législation comparée, — *N° 1, 1892.* — **A. Rolin** : Du principe de la non-extradition pour délits politiques. — *N° 3.* — **Féraud-Giraud** : Des recours en cassation pour violation d'une loi étrangère.— **L. Olivi** : Le congrès juridique de Florence et la question du divorce. — **F. Contuzzi** : Des attributions des consuls en matière notariale au point de vue de la législation italienne.

Bulletin de l'académie royale de belgique. — *1891.* — **Baron de Chestret de Haneffe** : Les conjurations des La Marck formées à Liège contre Charles-Quint.

Revue de belgique. — *Février.* — **J. Carlier** : Talleyrand et la Belgique. — *Mars.* — **Em. de Laveleye** : La politique extérieure de l'Italie.

Messin (C.). — La neutralité de la Belgique ; In 8°, 59 p. *Paris, Charles Lavauzelle.*

CHILI

Andrés Rocha (D.). — Colección de libros raros que tratan de América. Tomo IV. Tratado unico y singular del origen de los indios del Peru, Méjico, Santa Fé y Chili. Vol. II. In-8, 219 p. *Madrid, Thomas Minuesa.*

Barros Arana (D.). — Historia generalde Chile. Tomo XI (1817-1820). In-4, 698 p. et pl. *Santiago, Cervantes.*

ESPAGNE

La España regional. — *Février.* — **E. Audinet** : El derecho internacional privado, en el nuevo codigo civil espanol. — **A. Campion** : Como fué proclama reina de Nobarra D. Isabel II de Castilla.

— Coleccion de documentos inéditos para la historia de España. Tomo CI. Correspondencia de los principes de Alemania con Felipe II y de los embajadores de este en la Corte de Viena (1556-1598). Tomo II. In-4, VIII 511 p. *Madrid. R. Marco y Vinas.*

— Colleccion legislativa de España (continuation de la Coleccion de decretos). Tomo CXLIV. In-4, 624 p. *Madrid, imp. del Ministerio de Gracia y Justicia.*

ÉTATS-UNIS

Doniol (H.). — Histoire de la participation de la France à l'établissement des États-Unis d'Amérique. Correspondance diplomatique et documents. T. 5. In-4, 721 p. *Paris, A. Picard.*

Hart (Albert Bushnell). — Epoch maps illustrating American history. In-15. *New-York, Longmans, Green and Co.*

— Lives of. General Grant, General Lee Abraham Lincoln. Illust. (Heroes of the Great Republic). In-8. *London, W. Scott.*

McMaster (John Bach) — History of the people of the United States from the Révolution to the Civil War. Vol. 3. 584 p. *New-York, D. Appleton and Co.*

GR. BRETAGNE

Dublin Review *1891.* — **Scannell** : The diplomatic lettre of Talleyrand (1762-1799). — The Internuncio at Paris during the Revolution.

English historical review. — *Avril.* — **Nisbet Bain** : The siege of Belgrade

by Muhammad. VI, 1456. — **Martin A. S Numé** : The visit of Philip. II.

Government publications. — **Scotch Records**. The Hamilton Papers. Illustrating the political relations of England and Scotland in the sixteenth century. Formerly in the possession of the Dukes of Hamilton, now in the British Museum Edited by Joseph Bain. Vol. 2. a. d. 1543-1590. — **Record office**. Acts of the Privy Council of England. New series. Vol. 4 : a. d 1552-1554. Edit., Roche Dasent, by John.

Appleton (L.). — The foreign policy of Europe. In-8, 426 p. *London, Simpkin.*

Browning (Oscar). — The flight to Varennes, and other historical essays. In-8, 348 p. *London, Swan Sonnenschein.*

Traill (H. B.). — The Marquis of Salisbury K. G. The Queen's Prime Ministers" Series. In-8. *New-York, Harper andBros.*

Waraker (T.). — Naval warfare of the future : a consideration of the Declaration of Paris (1856) ; its obligation and its operation upon maritime belligerents. In-8, 222 p. *London, Sonnenschein*

GR. D. DE LUXEMBOURG

Zelle (L. J.) u. A. **Knaff**. — Die Blockade der Festung Luxemburg durch die Truppen der französischen Republik, 1794-1795. *Luxemburg.* Bück

Eltz (Jan van der) — Aus Luxemburgs Vergangenheit und Gegenwart. Historischpolit. Studien. In-8, x-198 p. *Trier, Fr. Lintz.*

GRÈCE

— Collection de documents concernant l'histoire politique et littéraire de la Grèce médiévale et moderne T. 1er : Deux vies de Jacques Basilicos, seigneur de Samos, marquis de Paros, comte palatin et prince de Moldavie ; par Jean Sommer, A. M, Graziani, et Emile Legrand. In-4. xli 295 p. *Paris, Maisonneuve.*

Georgiadès (D.). — Le développement économique de la Grèce contemporaine. In-8, 15. *Paris, Chaix.*

ITALIE

(par M. C. Merkel).

Archivio Storico Italiano. — 5e, VIII, 4. — **Fr. Cerasoli** : Alcuni documenti inediti relativi al concilio di Trento.

Archivio della R. Società Romana di Storia Patria.— XIV, 3-4.— **C. Manfroni** : La marina pontificia durante la guerra di Corfù con nuovi documenti dell' archivio vaticano.

Archivio Storico Siciliano.— N. S. XV. — **L. Boglino** : L'ambascieria di Enrico Chiaramonte e di frà Paolo dei Lapi al Re Martino ed alla Regina Maria per la sommessione alla regia ubbidienza delle città di Palermo e Monreale. — **G. B. Siragusa** : Le imprese angioine in Sicilia negli anni 1338-1341.

Rivista Storica Italiana. — VIII, 4. — **G. de Leva** : La guerra di papa Giulio III contro Ottavio Farnese dal principio delle negoziazioni con la Francia sino all' accordo del 29 aprile 1552.

Agostino (Fra). — La perdita di Famagosta e la gloriosa morte di M. A. Bragadino : Relazione. In-8, 39 p. *Venezia, Ferrari, Kirchmayr e Scozzi* (Pubblicata de N. Morosini per nozze Lucheschi Arrigoni.

Barelli (G.). — Da Cuneo al Valentino : Studio sul viaggio nuziale di Carlo Emanuele I, 1891, in-8, 87 p. *Cuneo, Fracchia.*

Calligaris (G.). — Carlo di Savoia e i torbidi genovesi del 1506-7, in-4, 178 p. *Genova, tip. dei Sordomuti.*

Claretta (G.). — La regina Cristina di Svezia in Italia, 1655-1689 ; memorie storiche ed aneddotiche con documenti, in-8, xvi-456 p. *Torino, Roux.*

Corradi (A.). — Gian Bartolomeo Gattinara ed il sacco di Roma del 1527. Nota, in-8, 21 p. *Torino, Clausen.*

Ettore (G.). — Il marchese Luigi Dragonetti nel carteggio politico e letterario con gli uomini illustri del secolo XIX : conferenza. In-8, 31 p. *Aquila, Grossi.*

F. M. — Note alla buona sulle campagne inglese del 1867-68 e italiana del 1887-88 in Abissinia : Considerazioni. In-8, 39 p. *Piacenza, Tedeschi.*

Crousse (Fr.). — La lutte dans la mer Adriatique en 1866. Bataille de Lissa. Traduit de l'allemand. Avec une biographie authentique de l'amiral Tegetthoff, 2 cartes et 6 tableaux. In-8, vi-141 p. *Bruxelles, Mugnardt.*

Lentz (E.). — Das Verhältnis Venedigs zu Byzanz nach dem Fall des Exarchats bis zum Ausgang des IX Jahrhunderts. I Theil : Venedig als Byzantinische Provinz. In-8, vi-127 p. *Berlin, Mayer und Müller.*

Mario Jessie (W.). — Garibaldi e i suoi tempi, illustrati da E. **Matania**. Undicesima edizione. In-4, fig., 586 p. *Milano, Treves.*

Merkel (C.). — Adelaide di Savoia elettrice di Baviera. Contributo alla storia civile e politica del millescicento. In-8, viii-400 p. *Torino. Bocca.*

Nerucci (Gh.). - Ricordi storici del battaglione universitario toscano alla guerra dell' indipendenza italiana del 1848 con

ritratti, illustrazioni e copiosi documenti. In-8, xv-519 p. *Prato, Salvi.*

Nubilonio (C.). — La cronaca di Vigevano scritta nel 1584, ora pubblicata per cura di C. **Negroni**. In-8, xii-178 p. *Torino, Paravia.*

Nicholson (W. B.). — Ordine della solennissima processione fatta dal sommo pontefice nell' alma città di Roma per la felicissima nova della destruttione della setta Vgonotana. Photholitograh of this most rare pamphlet, printed at Rome in 1572, from the copy in the Bodleian library, Oxford. an introductory note. In-8, 4 p. *London, Quartich.*

Roberti (G.). — Due diari inediti dell' assedio di Genova nel MDCCC. In-4, 151 p. *Genova, tip. dei Sordomuti.*

Sanuto Marino. — I Diari. T. XXXI-XXXIII. fasc. 143-46. In-8, *Venezia, Visentini.*

Villari (P.). — Ist d Geschichte e. Wissenschaft? Ubers. v. H. Loevinson. *Berlin, Gaertner.*

Zimmermann (Fr.).—Karl IV Römisch deutscher Kaiser. Acta Karoli IV imperatoris inedita. Ein Beitrag zu den Urkunden Kaiser Karls IV. Aus italienischen Archiven gesammelt. In-8, ix-272 p. *Innsbruck, Wagner.*

MEXIQUE

Ladd (Horatio O.). — The Story of New Mexico. « The Story of the States Series. » In-12. *Boston, D. Lothrop Co.*

PAYS-BAS

Lazemans (E. G.). — Recueil des traités et conventions des Pays-Bas avec les Puissances étrangères depuis 1813 jusqu'à nos jours. T. X. In-8, xxvi-366 p. *La Haye, Belinfante frères.*

Wichers (L.). — De regeering van Koning Lodewijk Napoleon (1806-1810). In-8, viii-403 p. *Utrecht, Van der Post.*

RÉPUBLIQUE ARGENTINE

Power (J.). — History of the Argentine Republic, from the landling of Solis until the present day. In-8, 132 p. *London, H. Grevel and Co.*

Turner (H.). — Argentina and the Argentines. In-8. *New-York, Chas. Scribner's Sons.*

RUSSIE

Biot et **E. Massard.** — La France et la Russie contre la triple alliance. La guerre de montagues. Livraisons 31 à 60 (T. 2). In-8, p. 241 à 480. *Paris, Favart.*

Hartmann (O.). — D. Antheil d. Russen am Feldzug v. 1799 in d. Schweiz. Beitr. z. Geschichte diese Feldzug u. z. Critik seiner Geschichtschreiber. *Zürich, A. Munk.*

Rambaud (A.). — Français et Russes. Moscou et Sebastopol (1812-1854). 5e éd. In-16, xxxi-353 p. *Paris, Berger-Levrault.*

Tikhomiroy (L.). — Russia, political and social. Translated from the french by E. Aveling. 2 vol. in-8. *Swan Sonnenschein.*

SAINT-SIÈGE

Nuntiaturberichte a. Deutschland, nebst ergänz. Actenstücken. 1. Abth. 1533-1559. Hrsg. durch d. k. preuss. histor. Institut in Rom u. d. k. preuss. Archiv-Verwaltg. *1. u. 2. Bd.* Bearb. v. W. Friedensburg. *Gotha, E. A. Perthes.* — 1. Nuntiaturen d. V. Vergerio 1532-1536. — 2. Nuntiatur d. Morone 1536-1538.

Pastor (L.). — Histoire des papes depuis la fin du moyen âge, ouvrage écrit d'après un grand nombre de documents inédits, extraits des archives secrètes du Vatican et autres ; Trad. de l'allemand par Furcy-Raynaud, 2 vol. In-8. T. 3, xxxii-362 p. t. 4, p. *Paris Plon.*

TURQUIE

Georgiadès (Demetrius). La Turquie actuelle. Les peuples affranchi du joug ottoman et les intérêts français en Orient. In-8, 377 p. *Paris, C. Lévy.* — Khalifat, patriarchat et papauté. In-8, 231 p. *Paris, F. Salmon.*

Thuasne (L.). — Djem-Sultan, fils de Mohammed II, frère de Bayezid II (1459-1495), d'après les documents originaux en grande partie inédits. Étude sur la question d'Orient à la fin du XVe siècle. In-8, XIII-457 p. *Paris, Leroux.*

Le Gérant : E. JAMIN.

UN PROJET

DE

DÉMEMBREMENT DE LA FRANCE

EN 1716

On sait que les traités de 1713 par lesquels on avait cru régler la grande querelle de la succession d'Espagne, se trouvèrent à l'expérience, et dès le début, être une cote mal taillée. Ils avaient un vice essentiel : ils ne satisfaisaient ni l'un ni l'autre des principaux intéressés, ni Philippe V ni Charles VI. Le premier s'obstinait à revendiquer les anciennes possessions de l'Espagne en Italie ; le second réclamait pour lui la totalité de ces mêmes possessions, dont une partie avait été attribuée au duc de Savoie. Un grave conflit subsistait donc en Italie : l'empereur et le roi d'Espagne s'y menaçaient mutuellement et menaçaient tous les deux Victor-Amédée. De plus Philippe V maintenait ses droits éventuels au trône de France et Charles VI revendiquait avec plus d'âpreté que jamais la couronne d'Espagne.

Aussi à peine les traités avaient-ils été signés que les diplomates durent se mettre à l'œuvre pour les remanier. Il fallait trouver une combinaison qui contentât tout le monde et l'*équilibre européen*. La tâche était ardue. Elle ne fut entreprise sérieusement et poursuivie d'après un plan régulier que lorsque la France et l'Angleterre se furent unies pour l'accomplir.

Cette alliance fut décidée au mois d'octobre 1716. Depuis la fin de la guerre jusqu'à cette date, deux années s'écoulèrent. Elles furent pleines de tâtonnements et de fausses manœuvres diplomatiques. L'Europe cherchait un système et n'en trouvait

pas. Les alliances les plus contradictoires se négociaient simultanément. Les cerveaux diplomatiques en ébullition enfantaient projet sur projet. Ce fut la belle époque des politiques d'imagination.

Un des plus curieux de ces projets éphémères fut concerté à Paris en février 1716 entre les ministres de Savoie et d'Angleterre, qui le communiquèrent ensuite à l'ambassadeur impérial. Il consistait à rétablir la « grande alliance » contre la maison de Bourbon, à réconcilier la Savoie et l'Empereur aux dépens de la France que l'on démembrerait.

Avant d'entrer dans ses détails et pour comprendre comment il put être formé, il faut se rendre compte de l'état des affaires et des esprits à ce moment.

*
* *

Le conflit entre l'empereur et Victor-Amédée primait alors le conflit entre l'empereur et l'Espagne et menaçait bien plus directement la paix européenne. Philippe V, épuisé par la dernière guerre, lié par des traités récents, n'était pas en état et ne manifestait pas l'intention de risquer une attaque immédiate sur l'Italie. Charles VI aurait été arrêté par le prince Eugène et par ses conseillers allemands dans toute tentative sur la péninsule espagnole. Par contre une attaque de l'Empereur contre la Savoie paraissait imminente : tout le monde était d'accord à Vienne sur la nécessité et la légitimité d'une pareille guerre.

Pour la cour de Vienne, Victor-Amédée était un traître et un spoliateur. Lorsqu'en 1703, il avait passé du parti des Bourbons à la coalition, l'empereur Léopold et l'archiduc Charles avaient payé sa défection d'une importante cession de territoire en Italie : la partie du Montferrat relevant du duché de Mantoue, les provinces d'Alexandrie et de Valence et les terres entre le Pô et le Tanaro, la Loméline, la vallée de Sesia, etc. Or, en 1713, le duc de Savoie avait abandonné Charles VI, traité sans lui et malgré lui avec la France et l'Espagne. Il s'était fait confirmer par ses ennemis les possessions qu'il tenait de lui. Il avait ac-

cepté le droit de successibilité à la monarchie espagnole, au cas où s'éteindrait la descendance directe de Philippe V, se plaçant ainsi comme un obstacle de plus entre Charles et la couronne d'Espagne. Enfin il avait mis le comble à ses torts en se faisant donner, avec le titre de roi, la Sicile, c'est-à-dire le complément indispensable du royaume de Naples, sa dépendance naturelle, un pays dont la cession avait toujours paru inadmissible et même monstrueuse aux politiques de Vienne.

En vain l'empereur avait essayé de le détourner de cette trahison : au mois d'octobre 1712, il lui fit offrir la main d'une archiduchesse pour son fils aîné s'il voulait renoncer à la Sicile et à ses prétentions sur l'héritage espagnol. Victor-Amédée passa outre et traita avec les Bourbons [1].

Cette attitude de la Savoie fut une des causes qui déterminèrent Charles VI à rompre les négociations de paix et à rappeler ses plénipotentiaires du congrès d'Utrecht. Plus tard, quand il fit sa paix séparée avec la France à Rastadt, il s'opposa absolument à ce que le traité fit mention des acquisitions de Victor-Amédée en 1703 et 1713. Toutes les instances de Villars auprès du prince Eugène à ce sujet restèrent sans effet : Eugène déclara, au nom de son maître, que le duc avait perdu les bénéfices du traité de 1703 en n'en remplissant pas les obligations, et il refusa de le reconnaître comme roi de Sicile [2].

Déjà d'ailleurs l'empereur avait rompu toute relation diplomatique avec la Savoie. Pendant quelque temps il avait feint d'ignorer que Victor-Amédée eût accepté la couronne et pris le titre de roi de Sicile. Mais sa colère éclata lorsque le comte de Bolgaro signifia officiellement cette nouvelle, au nom de Victor-Amédée, à la diète de Ratisbonne et aux principaux Électeurs.

L'ambassadeur savoyard à Vienne était le comte Provana. Le 9 février 1714, deux secrétaires du maréchal de la cour vinrent chez lui et lui lurent une véritable lettre d'injures contre son maître. Elle était écrite en latin pour mieux braver l'honnêteté.

[1] V. Weber, *Der Friede von Utrecht*, p. 359. Gotha, Perthes, 1891.
[2] Carutti : *Storia della diplomazia della Corte di Savoia*, t. III, p. 458.

Charles VI y accusait le duc d'avoir violé sa parole et déchiré le pacte de 1703. Il intimait à Provana l'ordre de ne plus paraître à la cour, de quitter Vienne sous trois jours et de sortir des États impériaux par la voie la plus directe ; s'il n'obéissait pas, on l'expulserait à main armée. Provana ayant refusé de recevoir cette lettre, les deux secrétaires la déposèrent sur sa table et sortirent. L'ambassadeur partit une demi-heure avant l'expiration du délai : les soldats étaient déjà à sa porte.

On en usa de même à Ratisbonne avec le comte de Bolgaro [1].

La cour de Vienne d'ailleurs ne s'en tint pas à des protestations platoniques. Elle prépara son attaque. Dans la vallée du Pô rien ne lui était plus facile que d'envahir les États du duc et de se garnir les mains en occupant les territoires cédés en 1703. Mais pour une expédition en Sicile il fallait une flotte, et l'Autriche n'en avait pas. Elle s'efforça d'y suppléer en s'assurant la coopération de l'Angleterre.

Lorsqu'à la fin de 1714 Stanhope vint proposer à Vienne un plan d'alliance entre l'Angleterre et l'empereur, on lui répondit en lui demandant son appui pour reconquérir la Sicile. Le 12 avril 1715, la conférence secrète, Eugène en tête, déclara que la Sicile était indispensable à la sécurité du royaume de Naples et qu'il fallait s'assurer sans plus tarder le concours d'une flotte anglaise pour la reprendre. Le résident impérial à Londres, Hoffman, fit en effet cette demande au commencement de mai. En même temps, Gallas à Rome et Daun à Naples recevaient l'ordre de préparer l'expédition en envoyant des émissaires pour travailler la population de l'île. Le refus très net du cabinet de Saint-James força Charles VI d'ajourner ses projets, mais il ne l'y fit pas renoncer : en juin 1716, Hoffman devait en effet revenir à la charge auprès de Stanhope [2].

Victor-Amédée était donc menacé et à courte échéance d'être attaqué par l'Autriche. Il le savait et il se sentait en même temps incapable de résister. Faible par lui-même, il ne pouvait comp-

[1] *Idem*, t. III, p. 453-55.

[2] V. Weber, *Die Quadrupel-Allianz vom Jahre* 1718, p. 3-6, Wien, Tempsky, 1887.

ter, sur le continent, sur aucun secours étranger. Son système de bascule, ses perpétuelles trahisons l'avaient fait exécrer en Europe. La maison de Bourbon qui avait l'intérêt le plus direct à borner la puissance de l'empereur en Italie, ne pensait nullement pour cela à prendre la Savoie sous sa protection, mais bien à rétablir la domination espagnole dans la péninsule.

Dans ces conditions Victor-Amédée n'avait plus qu'à chercher à se réconcilier avec Charles VI. Si dur que fût ce parti, le duc s'y résolut dès qu'il en sentit la nécessité. Tous les efforts de sa diplomatie tendirent, dès 1715, à vaincre l'opiniâtreté de la cour de Vienne [1]. Il faisait intriguer dans ce but auprès de son parent, le prince Eugène. Mais l'appui sur lequel il comptait le plus pour mener à bien cette œuvre de réconciliation était celui de l'Angleterre.

* * *

Le cabinet de Saint-James s'employait en effet très activement à rétablir la bonne intelligence entre la Savoie et l'empereur. Il agissait dans ce sens à Vienne. Il agissait aussi à Paris.

Quand le baron de Pentenridter, envoyé extraordinaire de Charles VI auprès du Régent, arriva à Paris en décembre 1715, il eut au débotté un long entretien avec lord Stair, l'ambassadeur anglais. Stair lui représenta immédiatement et avec beaucoup de chaleur la nécessité d'arranger, d'une façon ou de l'autre, la querelle de Charles VI et de Victor-Amédée : il ne manquait pas, dit-il, d'expédients qui pouvaient satisfaire l'une et l'autre partie ; il fallait absolument fermer à la France la porte de l'Italie. Pentenridter répondit froidement qu'il n'y avait pas de réconciliation possible tant que le duc prétendrait garder « le bien mal acquis [2]. » Stair ne se découragea pas et revint presque journellement à la charge auprès du ministre impérial, sans plus de succès d'ailleurs [3].

[1] V. Weber, *Qu.-All.*, p. 24-25, et Carutti, *op. cit.*, t. III, p. 496-497 et 503. Ces deux historiens sont d'accord sur ce fait que dès 1715 Victor-Amédée était décidé à se réconcilier avec l'Empereur.

[2] *Ibidem*. Relation de Pentenridter à l'Empereur, le 15 déc. 1715. *Wiener Staatsarchiv*, Correspondance avec la France.

[3] Relat. de Pentenridter à l'Empereur, du 9 février 1716. W. S. A. Correspondance avec la France.

Si les hommes d'État anglais montraient tant de zèle en faveur de la Savoie, ce n'était pas seulement par amour pour l'œuvre d'Utrecht. Ils songeaient alors à nouer une coalition contre la France, et le concours de Victor-Amédée leur semblait nécessaire.

Depuis la mort de la reine Anne et l'avènement de Georges Ier, les rapports des deux cabinets de Paris et de Londres avaient été franchement hostiles. Dans les derniers mois de 1715 et les deux premiers de 1716, cette hostilité parvint à l'état aigu. L'Écosse se souleva à ce moment contre le roi Georges, et le Prétendant quitta la France pour aller se mettre à la tête de ses partisans. Le Régent le soutint en secret, Paris s'intéressa publiquement à sa tentative [1]. De là une grande exaspération en Angleterre. Stair se plaignit hautement au Régent de ce qu'il fournissait sous main des secours à Jacques Stuart : le 2 février il remit à se sujet un mémoire conçu en termes très violents [2]. Cette colère ne s'apaisa pas lorsque le chevalier de Saint-Georges, vaincu en Écosse, eut débarqué en fugitif à Gravelines, au milieu de février. Sa seule présence sur le territoire français suffisait à alarmer le gouvernement de Londres. Celui-ci s'attendait à une nouvelle attaque, soutenue ouvertement cette fois par la France et par l'Espagne : on croyait le duc l'Orléans et Philippe V étroitement unis contre la maison de Hanovre.

En pareil cas le roi Georges n'aurait pu compter que sur l'empereur pour l'aider à se défendre. Dans les rapports des cours de Saint-James et de Vienne à cette époque, se trahit à chaque instant ce calcul des politiques anglais : se ménager les secours de l'empereur en l'empêchant d'engager ailleurs ses forces [3].

Or, Charles VI était sur le point de se lancer dans une guerre contre la Porte [3]. L'Angleterre aurait bien voulu l'en détourner.

[1] Relations de Pentenridter, du 15 déc. 1715 et du 17 janvier 1716, W. S. A. V. aussi dans Lemontey (*Histoire de la Régence*, t. I, p. 94 et 96), deux lettres de J. Stuart au Régent du 26 déc. 1715 et du 2 janvier 1716 : elle prouve l'entente qui existait entre eux.

[2] Stair au Régent le 2 février 1716, W. S. A. Corresp. avec la France.

[3] Ce calcul est déjà signalé par le résident impérial à Londres dans sa relation du 10 mai 1715, citée par Weber, *Quadr.-All.*, p. 6.

Une des premières questions de Stair à Pentenridter, lorsque ce dernier arriva à Paris, fut : n'y a-t-il pas moyen d'éviter cette guerre de Turquie [1] ? Mais on était mal venu à prier l'empereur de renoncer à ses plans en Orient pour monter la garde devant le trône de Georges Ier. Les politiques anglais firent alors un pas de plus et en vinrent à l'idée d'engager Charles VI dans une guerre contre la France.

Dès les premiers jours de janvier 1716, Pentenridter déclare très nettement que Stair ne poursuit d'autre but que de nouer une coalition contre la France entre l'Angleterre, la Hollande et l'empereur ; on pourra même, disait l'ambassadeur anglais, gagner les cantons protestants de la Suisse ; on attaquera la France à l'improviste et on lui arrachera ce qui est nécessaire à la sécurité future de l'Europe (zur künftigen Sicherheit)

Mais ce plan n'était pas complet. Stair n'avait pas dévoilé encore toute sa pensée. Il savait parfaitement que le préliminaire obligé de la guerre était la réconciliation de Charles VI et de Victor-Amédée ; cela était indispensable pour le succès des opérations militaires. Or, étant donnée l'opiniâtreté de l'empereur sur ce point, la réconciliation ne semblait possible que si le duc restituait « le bien mal acquis », c'est à-dire la Sicile et les cessions de 1703. D'autre part, pour déterminer Victor-Amédée à ce sacrifice, il fallait lui offrir une indemnité sérieuse. N'était il pas tout simple dès lors de lui procurer cette compensation aux dépens de l'ennemi, de la lui tailler dans le sud-ouest de la France ?

*
* *

Dans les premiers jours de février, Stair ayant rencontré Pentenridter à la cour, le pria de passer chez lui pour causer d'une

[1] La conférence secrète du 16 avril 1715 est déjà d'accord sur la nécessité de cette guerre. Citée par Weber, *Quadr.-All.*, p. 6.

[2] Relation de Pentenridter du 15 déc. 1715. L'Angleterre a essayé jusqu'au dernier moment d'empêcher cette guerre ; pour ses tentatives de médiation, voir les protocoles de la conférence secrète des 10 et 12 juin et du 6 octobre 1716, W. S. A.

[3] Relation de Pentenridter du 4 janv. 1716, W. S. A.

affaire importante. Pentenridter vint le trouver le six et ne fut pas peu étonné d'entendre la proposition suivante[1] :

Le duc de Savoie est prêt à céder à l'Empereur toutes ses acquisitions de la dernière guerre : la Sicile, le Montferrat et les places du Milanais. Mais il demande naturellement un dédommagement. Pour le lui fournir, on pourra entamer une guerre générale contre la France. On enlèvera à celle-ci la Provence et le Dauphiné, et on donnera ces deux provinces à Victor-Amédée, lui constituant ainsi une sorte de royaume de Bourgogne transjurane dont le Rhône formera la frontière. Tout le monde se trouvera ainsi satisfait : l'Empereur qui recouvrera la Sicile et les cessions de 1703 ; le duc de Savoie qui ne perdra des possessions éphémères et dangereuses que pour devenir un roi puissant ; les deux puissances maritimes qui verront affaiblir leur éternelle rivale par la perte de ses deux grands ports de Marseille et de Toulon et de son riche commerce du Levant.

De plus, et afin de mettre la France complètement hors d'état de nuire, il sera nécessaire de dégarnir ses frontières du nord et de l'est : le canal de Bergues sera comblé ; Dunkerque, Lille, Condé, Maubeuge enlevées au roi de France (sans doute pour être réunies à la Barrière des Pays-Bas) ; Sarrelouis sera rasé ; Landau et Kaiserslautern seront rasés et donnés à l'électeur palatin ; les places de Marsal et de Phalsbourg seront rendues au duc de Lorraine, dans l'état où elles sont, « pour le tirer de l'esclavage » ; Strasbourg, le Fort-Louis, Neuf-Brisach, Huningue, Schlestadt seront donnés à l'Empereur.

*
* *

Voilà le plan tel que Stair l'exposa finalement. Mais il n'en arriva pas là sans de longs détours. Pour expliquer comment le projet avait été combiné, il se crut obligé d'inventer une longue histoire qu'il débita à Pentenridter, non sans quelque embarras (etwas verlegen). Elle ne manque pas d'un certain charme romanesque.

En rentrant chez lui le soir du 31 janvier, raconta-t-il, il trouva sur sa table un mémoire déposé par un inconnu. C'était le plan en question, à cela près qu'il n'y était pas parlé... du point important, c'est-à-dire de la cession de la Sicile et des autres

[1] Tout ce qui suit est emprunté à la relation de Pentenridter à l'empereur du 9 février 1716. W. S. A.

pays italiens à l'empereur. Le concours de Charles VI dans la guerre projetée contre la France n'y était prévu que comme une éventualité tout à fait contingente : s'il voulait se mettre de la partie, on l'accommoderait simplement des places d'Alsace. C'est entre la Savoie et les puissances maritimes que tout devait se combiner et s'exécuter. Le roi de Sicile envahirait la France par les chemins des Alpes ; il soulèverait la Provence et le Dauphiné où il se vantait de faire « prendre les armes à 25,000 hommes... avec tout ce qu'il y a de noblesse à la tête. » Il ne fallait que deux mille écus pour acheter les armes et les chevaux. En commençant la campagne en juillet, Victor-Amédée serait maître du pays en décembre. Le seul concours qu'il demandât sur le continent, était celui des Hollandais : pendant qu'il agirait au sud, ils « menaceraient la frontière du nord. »

L'auteur de ce mirifique projet déclarait ne vouloir se faire connaître qu'à bon escient. Si Stair acceptait d'entrer en négociation avec lui, il n'avait qu'à faire imprimer et afficher à la porte de l'église des Pères Oratoriens, rue Saint-Honoré, l'avis suivant : « On a perdu une bourse de soie rouge longue dimanche dernier où il y avait cinquante louis d'or dedans ; celui qui la rapportera au Père X, il lui donnera la récompense promise[1]. » Le chiffre de cette récompense devait servir à indiquer l'heure à laquelle l'auteur du mémoire pourrait se présenter chez Stair : dix pistoles signifieraient dix heures du matin, treize une heure de l'après-midi, etc. L'auteur se présenterait à l'heure indiquée sous le nom de M. de Huntley.

Stair n'osa pas faire afficher le placard. Il craignait que toute l'affaire ne fût qu'une ruse de la cour de Saint-Germain pour le compromettre avec le Régent. A la réflexion pourtant, il se dit que le projet, intéressant surtout Victor-Amédée, pourrait bien émaner du ministre de Sicile, le baron de Pérone. Ayant rencontré ce dernier chez le maréchal d'Huxelles, il fit, en causant avec lui, quelques allusions à l'affaire, et Pérone promit d'aller le voir.

[1] Nous respectons ici le style du mémoire en français, joint à la relation de Pentenridter.

Dans cette entrevue, le Savoyard laissa entendre assez clairement que la proposition venait de sa cour :

Le roi de Sicile, dit-il, n'est pas dans une situation qui lui permette de faire lui-même des propositions, mais il est tout prêt à écouter celles que pourrait lui faire l'Angleterre pour le bien et la sécurité générale. Il ne peut pas rester plus longtemps dans l'état où il est ; si personne ne lui tend la main, il sera obligé de se jeter dans les bras de la France. Il ne demande pas mieux, au contraire, que de réduire celle-ci dans de justes bornes et d'assurer la liberté de l'Europe. Je me fais fort d'obtenir rapidement un plein pouvoir particulier pour traiter à cet effet.

A ce discours, Stair répondit qu'il trouvait le projet bon en soi, mais qu'il le considérait comme impraticable sans la coopération de l'empereur et même de l'Empire. Or Charles VI, en paiement de son concours, demandera des avantages équivalents à ceux du roi de Sicile. Il faudra que ce dernier cède à l'Autriche la Sicile et ses acquisitions de 1703 ; il sera dédommagé de ce sacrifice par ses conquêtes dans la prochaine guerre ; même il gagnera au change, car ce qu'il recevra lui convient infiniment mieux que ce qu'il perdra.

Pérone se rendit sans objection à cet argument : son maître comprenait bien, dit-il, que la Sicile l'affaiblissait plus qu'elle ne le fortifiait, car elle le brouillait avec l'empereur et le mettait sous la dépendance de la France et de l'Espagne ; le roi de Sicile ferait ce que l'Angleterre jugerait bon.

Et ainsi fut arrêté le plan tel que Stair le proposa à Pentenridter.

*
* *

Ce récit de lord Stair est évidemment de pure fantaisie. Le mémoire mystérieux et la bourse perdue sont bons à reléguer dans le magasin des accessoires pour comédies diplomatiques. N'est-il pas bien clair, d'autre part, que la cession de la Sicile à l'empereur, au lieu d'être une modification faite après coup au projet, en est, en réalité, le point de départ et la raison d'être ? Sans cette cession, pas de réconciliation de la Savoie avec l'em-

pereur, et dès lors pas de guerre possible contre la France : Victor-Amédée ne pouvait pas penser à faire cette guerre à lui seul, ou du moins avec les Hollandais pour tout appui sur le continent ; sa situation était déjà assez dangereuse pour qu'il ne songeât pas à la compliquer bénévolement d'un nouveau conflit avec la France. S'il pensait à conquérir la Provence et le Dauphiné, c'était pour se dédommager, avec l'appui de l'empereur, du sacrifice fait préalablement à ce dernier.

Le plan est donc né en partie du désir de régler la question de Sicile. Cette préoccupation savoyarde s'est combinée avec les idées de coalition et de guerre contre la France que nourrissaient les politiques anglais. Nous avons montré plus haut de quelle façon. Stair a donc eu autant de part à cette combinaison que le baron de Pérone. Ils y ont travaillé sans doute tous les deux de longue main, avant de rien proposer à Pentenridter. Dès la première quinzaine de décembre 1715, Stair représentait à Pentenridter la nécessité d'arranger la querelle entre Charles VI et Victor-Amédée ; il parlait vaguement d'expédients qui pouvaient contenter les deux parties, et immédiatement après il ajoutait (sans lien apparent entre les deux idées) que les temps étaient propices pour prendre pour l'avenir des sûretés contre la France [1]. Quelques jours plus tard, il exposait tout un plan de coalition, sans parler, cette fois-ci, de la Savoie [2]. N'étaient-ce pas là autant d'insinuations préparatoires à la proposition du 6 février ?

Dans ces conditions, doit-on croire que les deux diplomates aient agi de leur propre mouvement et sous leur seule responsabilité, sans être autorisés par leurs gouvernements respectifs ? En ce qui concerne Stair, il est probable qu'il n'avait pas d'ordres. Dans cette première conférence avec Pentenridter, il eut grand soin de ne pas engager ses chefs et de bien marquer qu'il ne parlait qu'en son propre nom ; il venait seulement, disait-il, d'envoyer un courrier à Londres et ne recevrait de réponse que

[1] Relation de Pentenridter du 15 décembre 1715.
[2] Relation de Pentenridter du 4 janvier 1716.

dans huit ou dix jours. Mais il est certain aussi que, s'il risquait un pareil pas, c'était en connaissance de cause, dans la conviction que sa démarche répondait aux dispositions actuelles du ministère anglais : il ne paraissait pas mettre en doute l'approbation de lord Stanhope.

Quant à Victor-Amédée, il était certainement au courant de tout.

Dans le récit même de Stair, on voit le baron de Pérone se faire fort d'obtenir rapidement un plein pouvoir particulier pour traiter l'affaire, admettre en principe, au nom de son maître, la rétrocession de la Sicile, ce qu'il n'aurait osé faire sans des ordres précis. Le consentement du duc de Savoie est, du reste, posé dès le début dans la négociation comme un fait acquis.

Tout indique donc que le projet a été concerté entre Stair et la cour de Turin par l'intermédiaire du baron de Pérone. C'est là la vérité telle qu'elle apparaît assez clairement à travers les détours et les réticences de l'ambassadeur anglais. Si celui-ci crut devoir l'entortiller dans une fable ridicule, c'est qu'il était embarrassé pour présenter son plan et ne savait quel accueil on lui ferait à Vienne. Il a alors présenté les choses de façon à ne compromettre personne, laissant tout entendre et n'affirmant rien. Il s'est fait honneur de tout ce qui, dans la combinaison, pouvait allécher la cour de Vienne, et il a rejeté le reste sur le dos de son collègue : procédé au plus haut point diplomatique.

*
* *

Quoi qu'il en soit, après avoir exposé à Pentenridter le projet dans sa forme définitive, Stair lui en détailla les avantages :

Il le trouve, quant à lui, tout à fait satisfaisant (ganz nach seinem Vergnügen). Il vient d'envoyer un courrier à Londres tout exprès pour en informer son gouvernement. Il prie Pentenridter d'en faire autant pour le sien.

Il est probable que les deux cours adhéreront à la proposition.

Le ministère anglais trouve en effet que la paix d'Utrecht n'a pas établi la sécurité de l'Europe sur un fondement assez solide; que la France est restée trop forte et trop dangereuse; qu'elle doit être affai-

blie, surtout comme puissance maritime. Et quel meilleur moyen pour cela que de la priver de deux ports aussi considérables que Marseille et Toulon, d'un commerce aussi riche que celui du Levant?

Quant à l'Empereur, il faudrait qu'il soit aveugle pour ne pas reconnaître les avantages énormes qu'on lui fait : il recouvre tout ce qu'il a perdu en Italie ; il empêche définitivement toute intrusion de la France dans la Péninsule ; il s'assure l'alliance éternelle de la Savoie, irrévocablement brouillée avec la France par l'acquisition de la Provence et du Dauphiné. Enfin, d'un autre côté, sur le Rhin quel profit pour l'Empereur et l'Empire d'étendre et de fortifier leur frontière contre la France, de mettre cette dernière une fois pour toute hors d'état de leur nuire !

Ainsi nul doute que le projet ne plaise également à Vienne et à Londres. On se rendra compte aussi qu'il est facilement exécutable. La France est en ce moment complètement dégarnie de troupes du côté de la Savoie ; la réforme qu'on a entreprise dans l'armée n'est pas achevée et tout se trouve désorganisé. Les armements de Victor-Amédée et de Charles VI n'exciteront pas de soupçons ; on croira qu'ils arment l'un contre l'autre ; car on ne pense pour le moment qu'à leur querelle et le roi de Sicile ne fait que crier au secours contre l'Empereur.

C'est entre ces deux souverains et l'Angleterre que tout doit se combiner. Il est inutile de mettre les États-Généraux au courant : on ne peut compter sur leur adhésion dès le début ; ils voudront voir la tournure que prendront les choses ; d'ailleurs, en les avertissant on compromettrait fort le secret qui est la première condition du succès. On entreprendra donc la guerre à trois seulement. Victor-Amédée passera les Alpes avec une armée d'au moins 40,000 hommes dont l'Empereur devra fournir la moitié. L'Empereur fera une diversion à l'est avec deux armées, l'une sur le Rhin et l'autre sur la Moselle. L'Angleterre en fera une autre en Flandre ou en Picardie et elle fournira une escadre de vingt vaisseaux de guerre. Quant aux Pays-Bas, on n'a pas à s'en inquiéter : les Hollandais, sans qu'on leur ait demandé leur concours, serviront à garder la « barrière » ; d'ailleurs, dès que la guerre sera en bon train, ils voudront intervenir à leur tour pour prendre leur part du profit. Enfin on peut compter en Suisse sur les cantons protestants : leur concours permettra de reprendre la campagne projetée jadis entre l'armée du Haut-Rhin et les troupes savoyardes.

*
* *

Telles furent les propositions de Stair. Elles prirent Penten-

ridter au dépourvu. L'ambassadeur impérial se contenta de répondre que le projet avait un défaut essentiel : c'était d'émaner de la Savoie ; tout ce qui vient de cette cour est suspect, dit-il, et l'évènement a assez prouvé qu'on ne peut pas se fier à elle.

Dans l'occasion, répliqua Stair, nous devons croire à la sincérité du roi de Sicile. Son intérêt répond ici de sa bonne foi. Il voit bien qu'il a tout à craindre de l'empereur et rien à espérer de la France. Si on ne lui tend pas la main, il est forcé d'abdiquer. Au contraire le plan proposé le tire d'affaire. Il a d'ailleurs grande envie de Toulon et de Marseille et il déteste le Régent, bien qu'il ait épousé sa sœur.

La conversation dura longtemps sur ce ton. Plus Pentenridter montrait de froideur et de méfiance, plus Stair s'échauffait et prônait le projet.

L'ambassadeur impérial finit par prendre copie du mémoire, et par s'engager à le communiquer à l'empereur ; mais il ne voulut rapporter toute l'affaire que comme une simple conversation, non *ad referendum* et comme exigeant une réponse. Stair aurait voulu qu'il envoyât un courrier spécial, il s'en excusa en disant qu'il avait une occasion tout à fait sûre pour faire parvenir sa dépêche. On se promit le secret et l'on se sépara.

*
* *

Il est à remarquer qu'en toute cette affaire le ministre savoyard était resté dans la coulisse. Il n'en sortit pas dans la suite. Mais on ne saurait se prévaloir de cette abstention pour mettre en doute la participation de la cour de Turin au plan du six février. La réserve du baron de Pérone était simplement due à la rupture des relations entre Victor-Amédée et l'empereur. Cette situation ne permettait pas à Pérone de conférer avec Pentenridter. Stair affirma simplement à ce dernier que son collègue savoyard lui avait montré une lettre où Victor-Amédée déclarait qu'il avait la plus grande envie de se réconcilier avec l'empe-

reur et qu'il était prêt à faire tout ce que l'Angleterre lui prescrirait [1].

Pentenridter n'eut donc affaire qu'à Stair. Celui-ci avait déclaré le six février qu'il espérait avoir dans huit ou dix jours la réponse du ministère anglais. Il n'était pas dans les habitudes du cabinet de Saint-James de faire attendre longtemps les instructions à ses ambassadeurs. Stair dut donc recevoir les ordres de Stanhope vers le quinze février. Il fut évidemment autorisé à poursuivre la négociation. Il vint en effet plusieurs fois à la fin de février et au commencement de mars trouver Pentenridter chez lui pour lui parler du projet.

Il remontrait infatigablement dans ces entrevues combien l'occasion était favorable. La France était appauvrie, affaiblie, divisée : il ne fallait pas lui laisser le temps de se refaire. Victor-Amédée était plein d'ardeur et prêt à entrer en campagne : il ne fallait pas le décourager, le livrer aux Bourbons, qui en profiteraient pour entamer contre l'empereur une guerre en Italie. L'Angleterre, de son côté, était dans des dispositions et dans une situation excellente pour attaquer la France. En effet, elle est outrée des procédés du Régent, de l'appui qu'il prête au prétendant. Malgré toutes les protestations du duc d'Orléans et du maréchal d'Huxelles, Stair est persuadé qu'à la moindre chance de succès on se déclarera à Paris contre le roi Georges. L'agent de Jacques Stuart, le duc d'Ormond, est sans cesse en conférence avec le Régent ; il a des vaisseaux dans différents ports français. On le sait bien à Londres aussi, et l'Angleterre est prête à donner son dernier liard (den letzen Heller) pour régler ses comptes avec la France et prendre ses sûretés. Georges Ier est d'ailleurs en état d'entrer immédiatement en campagne ; toutes les troupes levées pour réprimer la dernière insurrection sont encore sur pied. Mais si l'on attend trop longtemps, l'opinion publique oubliera les torts du Régent et ses dangereux desseins. On licenciera les troupes qu'on ne peut pas conserver éternellement sans les employer. Un nouveau parlement sera moins disposé à fournir aux frais d'une

[1] Relation de Pentenridter du 4 mars 1715. W. S. A.

guerre. Que l'empereur mette donc de côté ses desseins contre les Turcs, qu'il tourne ses regards vers l'Occident, et qu'il saisisse l'occasion qu'on lui offre d'y régler à tout jamais ses affaires [1].

En même temps qu'il prêchait ainsi Pentenridter, Stair prenait une attitude de plus en plus raide et hostile vis-à-vis du cabinet de Paris. Sur l'ordre de Stanhope, il remit le 9 mars au Régent une note où il protestait en termes très acerbes contre les travaux faits à Mardyck et la présence du prétendant sur le territoire français [2].

*
* *

Pentenridter de son côté était à moitié convaincu. Le quatorze mars il représentait dans sa relation que, si l'on voulait attaquer la France, le moment était admirablement choisi [3]. Cependant il n'y avait pas grandes chances pour que Charles VI changeât brusquement toute l'orientation de sa politique. Loin de songer à substituer une guerre contre la France à la guerre contre la Turquie, il faisait justement négocier par Pentenridter un rapprochement avec le Régent pour avoir les bras libres sur le Danube. Les propositions que Pentenridter était chargé de faire, étaient, il est vrai, assez étranges : elles ne tendaient à rien moins qu'à la rétrocession de l'Alsace et de Strasbourg à l'Empire. Mais si choquantes qu'elles dussent paraître au Régent et si sèchement qu'elles dussent être repoussées par lui, elles n'en étaient pas moins faites en toute sincérité. On croyait à Vienne la France assez affaiblie pour qu'on pût exiger d'elle toutes les concessions [4].

Le 21 mars, Charles VI envoya à Pentenridter l'ordre de ne se laisser entraîner dans aucune négociation sur les ouvertures de Stair : les circonstances n'étaient pas favorables à de pareilles

[1] Relation de Pentenridter du 4 mars 1716.

[2] Stanhope à lord Stairs le 22 février 1716 (cité par Weber, *Quadr.-All.* p. 16) ; relation du 4 mars 1716.

[3] Relation de Pentenridter du 14 mars 1716. W. S. A.

[4] Relation de Pentenridter du 14 mars 1716.

entreprises[1]. Quelques jours après l'empereur renouvelait son traité d'alliance avec Venise : c'était décider la guerre contre la Porte[2]. En même temps on envoyait de nouveau au résident impérial à Londres l'ordre de demander le concours d'une flotte anglaise pour une expédition contre la Sicile. La politique impériale restait donc immuable.

Pentenridter reçut la dépêche de Charles VI, du 21 mars, vers le milieu d'avril. A ce moment d'ailleurs le plan avait été abandonné par ses promoteurs mêmes. L'envoyé du roi de Sicile avait quitté Paris. Stair ne soufflait plus mot du projet. Pentenridter crut que la négociation avait été transportée à Vienne[3]. Il était étrange en effet de choisir Paris pour traiter d'un démembrement de la France. Cependant on ne trouve aucune trace de pareils pourparlers à Vienne. Le plan de Stair et de Victor-Amédée était tombé de lui-même, c'était le seul sort qu'il méritait.

*
* *

On s'explique pourtant qu'il se soit produit. Les traités de démembrement ou de partage ont été au dix-huitième siècle une coutume diplomatique. Tous les traités relatifs à la succession d'Espagne, depuis le premier que Louis XIV signa avec Guillaume III, jusqu'à ceux d'Utrecht, ont été au demeurant des traités de partage. Il en est de même de ceux qui ont terminé la guerre du nord à la même époque. En 1720, un plan de démembrement de la Pologne circulera à Berlin, Vienne, Pétersbourg et Londres. Le 8 novembre 1725, Philippe V et Charles VI, signeront secrètement un traité où ils se distribuent en « bons frères » les provinces du sud, de l'est et du nord de la France[4]. Dès lors, on ne s'arrêtera plus en si beau chemin. Le Pologne, la Turquie et la Suède ne l'ont que trop expérimenté. Dès qu'un État paraît af-

[1] Charles VI à Pentenridter le 21 mars 1716. W. S. A.

[2] Protocole de la conférence secrète du 16 avril 1716. W. S. A.

[3] Relation de Pentenridter à Charles VI, du 25 avril 1716. W. S. A.

[4] Le texte de ce traité que j'ai retrouvé aux Archives de Vienne paraîtra dans la *Revue Historique*.

faibli, désorganisé et incapable de se défendre, vite trois diplomates se réunissent autour d'un tapis vert, taillent, pèsent, distribuent et lancent dans le mieux concerté et le plus « équitable » des traités de partage.

Or, en 1716, la France paraissait tout à fait propre à devenir la proie de ses voisins. Les diplomates étrangers qui vivaient alors à Paris constataient tous qu'elle était épuisée d'argent, son armée désorganisée, son gouvernement inconséquent, haï du peuple, ballotté entre les partis qui se déchiraient à l'envi. C'était ce que Stair répétait sans cesse à Pentenridter, ce que Pentenridter voyait de ses propre yeux et mandait à sa cour [1].

Dans ces conditions, on comprend que Victor-Amédée, reconnaissant l'impossibilite de garder la Sicile, ait jeté les yeux sur la Provence et le Dauphiné pour se dédommager d'une perte prévue. Ce n'était pas là du reste une imagination de cet esprit inquiet qui faisait (comme Richelieu l'a dit d'un autre duc de Savoie) sept fois par jour le tour du monde. Victor-Amédée obéissait à une antique tradition de sa maison. Il ne faut pas oublier que, jusqu'à la fin du XVIe siècle, les ducs de Savoie, à cheval sur les Alpes, se sont efforcés de réaliser le mot d'un roi d'Angleterre : « Si j'étais duc de Savoie je voudrais dominer en Italie et en Bourgogne ». Ils rêvaient la constitution d'un royaume *allobroge* dont la Savoie serait le centre et qui s'étendrait à l'est sur les provinces italiennes, à l'ouest sur la vallée du Rhône [2]. La perte de Genève, définitive en 1534, celle du pays de Vaud cédé aux Bernois en 1564 (traité de Lausanne), le traité de Lyon de 1601 qui cédait à Henri IV la Bresse, le Bugey, le Valromey et le pays de Gex, enlevèrent aux ducs les moyens de réaliser ce plan et les rejetèrent vers l'Italie. Mais la tradition

[1] V. Relation de Pentenridter du 15 décembre 1715 et du 4 janvier 1716.

[2] Ce plan savoyard se trouve systématisé dans le mémoire qu'un sénateur de Chambéry, Joly d'Allery fit paraître en 1561. Charles-Emmanuel s'est efforcé avec beaucoup de persistance de le réaliser : en 1589, mission d'un autre sénateur savoyard, Chabod de Jacob, en Provence et en Dauphiné ; en 1590, invasion de la Provence par Charles-Emmanuel ; en 1602, participation du même due à la conspiration de Biron, le plan des conjurés attribuant au duc la Provence et le Dauphiné.

ne fut jamais complètement abandonnée. Elle reparaît chez les princes savoyards par des accidents périodiques. Victor-Amédée ne fut par exempt de ses attaques. Toutes les fois qu'il traita avec les ennemis de la France, il stipula des acquisitions dans la vallée du Rhône. En 1690, quand il accéda à la ligue d'Augsbourg, il se fit promettre qu'on lui ferait une part dans les conquêtes qui pourraient être faites en France[1]. Le traité conclu par lui en 1703 avec les puissances de la Grande Alliance est plus explicite : il y est dit qu'en cas que la guerre soit portée en France et qu'on y fasse des conquêtes, la Provence et le Dauphiné seront donnés à la Savoie, la Franche-Comté et la Bourgogne à l'Autriche[2].

Le plan de partage de février 1716 était donc pour Victor-Amédée des plus sérieux. Il n'en était pas de même pour les politiques anglais, qui n'y virent qu'un expédient bon à les tirer d'un embarras momentané.

Le seul d'entre eux qui ait pris une part active à ce projet est lord Stair. Homme à courtes vues et à passions violentes. Stair détestait profondément la France. Il lui prêtait les plus noirs projets. Torcy, dans ses mémoires, appelle ses relations « envenimées ». C'était avant tout un *gallophobe* aveugle. Ses dépêches alarmaient le ministère anglais et firent plus d'une fois accourir Stanhope à Paris. Ne s'avisa-t-il pas un beau jour de mander que le Régent avait réuni 30,000 hommes sur les côtes de la Manche et se préparait à les jeter en Angleterre ! Une autre fois il faisait une affaire d'État, au vrai sens du mot, d'un almanach imprimé à Paris, où Jacques Stuart était désigné comme roi d'Angleterre, et Georges Ier comme Électeur de Hanovre. Il finit par se rendre insupportable à Paris, et son gouvernement dut le rappeler. Mais en 1716 il avait beau jeu. Dans l'affaire qui nous occupe, il est certain que ses chefs lui laissèrent la bride sur le cou, et même qu'ils l'encouragèrent. Ce n'est pas que l'on crût à Londres à la possibilité d'exécuter le plan et qu'on se flattât de l'espoir d'enlever à la France son com-

[1] Art. XV de son traité avec l'Espagne. Art. 7 de son traité avec l'Empereur. V. ces traités dans Dumont, *Corps diplomatique*, t. VII.

[2] Carutti, t. III, p. 343.

merce du Levant avec Marseille et Toulon. Ce n'était là que le prétexte qu'on avait choisi pour prôner le projet. Le vrai mobile du gouvernement anglais, Pentenridter l'a dénoncé : c'est la peur de rester seul en face du prétendant soutenu par les Bourbons, le désir de parer à ce danger en détournant l'empereur de ses projets en Orient et en l'entraînant dans une guerre contre la France. C'était là le point à obtenir. On se serait arrangé après comme on aurait pu, suivant les résultats de la guerre. On comprend alors que le projet devait être abandonné par les politiques anglais dès qu'aurait disparu chez eux la crainte du prétendant. C'est ce qui arriva. A la fin de mars, une détente très-sensible se produisit dans les rapports entre Paris et Londres. A la note hargneuse remise par Stair le 9 mars, le Régent répondit en termes des plus doux. Iberville, notre ambassadeur auprès de Georges Ier, protesta des bons sentiments du duc d'Orléans et offrit des garanties par rapport au prétendant. En fait, Jacques Stuart se retira à ce moment en terre papale, à Avignon [1]. Peu après, le Régent proposa à Stair une garantie des successions anglaise et française conformément au traité d'Utrecht [2]. Il revenait ainsi de lui-même à une proposition qu'il avait repoussée six mois auparavant quand Stair la lui avait faite au nom de son maître [3].

Il en résulta que le plan du 6 février fut complètement abandonné par les hommes d'État anglais. Il laissèrent Victor-Amédée se débrouiller comme il pouvait de ses démêlés avec l'empereur.

Cependant, de ce projet chimérique et éphémère, une idée est à retenir, car elle fit son chemin. C'est celle de la rétrocession de la Sicile à l'empereur. Dès février 1716, cette idée est émise par l'Angleterre et admise par Victor-Amédée. On croit généralement qu'elle n'a été exprimée qu'à la fin de cette même année, lorsqu'en novembre, l'envoyé de Victor-Amédée à Hanovre, Schulenbourg, donna à entendre que son maître sacrifie-

[1] V. Weber, *Quadr. All.* p. 16.
[2] Relation de Pentenridter du 25 avril 1716.
[3] Le 20 octobre 1715. V. Weber, *Quadr. All.* p. 8.

rait au besoin la Sicile pour se réconcilier avec l'Autriche [1]. En réalité la proposition avait été faite, et bien plus clairement, dix mois auparavant à Paris.

Un autre fait est à rapprocher de celui-là : le mariage de Philippe V avec Élisabeth Farnèse. Si le roi d'Espagne épousa cette petite princesse italienne, ce n'est point, comme on l'a voulu dire, parce qu'Alberoni lui vanta son excellent caractère ; c'est parce qu'elle avait des droits à la succession du grand-duché de Toscane, et des duchés de Parme et Plaisance, droits qui pouvaient servir les vues de restauration espagnole en Italie. Cela est si vrai qu'immédiatement après son mariage, Philippe V, dans une lettre à son aïeul, réclamait la reconnaissance des droits de sa femme et de sa descendance sur ces duchés [2]

Ainsi, presque au lendemain des traités d'Utrecht, apparaissaient nettement les deux idées maîtresses d'après lesquelles ils devaient être remaniés. Car la « combinaison » qui fait le fond de la Quadruple-Alliance de 1718 et qui avait pour but de mettre fin au conflit entre l'empereur et l'Espagne, consiste essentiellement en ceci : contenter l'empereur en lui donnant la Sicile, contenter l'Espagne en accordant la Toscane, Parme et Plaisance à un fils de Philippe V et d'Élisabeth Farnèse.

La Quadruple-Alliance ne fut donc pas une conception *a priori*, née dans le cerveau de Stanhope ou de Dubois. Elle sortit naturellement du cours des événements et de la force des choses. Il en est d'ailleurs ainsi de toutes ces combinaisons politiques : les historiens les critiquent à leur aise à un siècle de distance, mais ceux qui y travaillèrent en leur temps n'ont fait que formuler des faits accomplis et obéir à des nécessités.

GABRIEL SYVETON.

[1] Weber. *Quadr. All.* p. 25. Il croit que c'est de la mission de Schulenbourg que date l'idée première de la Quadruple-Alliance : « Bereitvillig griff Stanhope diesen Gedanken auf : in ihm lag der Keim zur Quadrupel-Allianz. »

[2] Lettre de Philippe V à Louis XIV du 2 avril 1715. Citée par Weber, *Quadr. All.* p. 5.

LES ÉTATS-UNIS

AU LENDEMAIN DE LA GUERRE DE L'INDÉPENDANCE

D'APRÈS LA CORRESPONDANCE DIPLOMATIQUE INÉDITE DU COMTE DE MOUSTIER

M. de la Luzerne avait été le premier envoyé diplomatique accrédité régulièrement par la cour de France auprès des États-Unis, avec le rang de ministre plénipotentiaire, après le traité de Versailles. Lorsque M. de Moustier[1] le remplaça en la même qualité en 1788, la constitution du nouvel État n'était pas encore achevée, et, selon l'expression de Joseph de Maistre, « l'enfant n'était point sorti de ses langes. »

L'enthousiasme pour la cause américaine était alors, en France, à peu près universel, et il n'y avait guère de famille, à la ville aussi bien qu'à la Cour, où elle ne comptât plus d'un défenseur. Quelques esprits chagrins cherchaient pourtant à réagir tout bas contre cet engouement : ils s'inquiétaient de cette irruption de l'opinion publique sur le terrain de la politique extérieure, et craignaient qu'elle ne fît prédominer désormais le sentiment sur la raison ; ils redoutaient le contre-coup dans l'Ancien Monde des idées démocratiques défendues par la France dans le Nouveau, et répétaient le mot de Joseph II qui, dans un accès de bon sens — une fois n'était pas coutume — avait dit que « son métier à lui était d'être royaliste. » Puis ils rappelaient qu'au moment même où les envoyés américains étaient venus solliciter le concours de la France en protestant de leurs sentiments d'amitié à son égard, ils cherchaient encore à négocier une réconciliation avec l'An-

[1] François-Eléonor-Marie, comte, puis, après la mort de son frère aîné, marquis de Moustier, né en 1751, mort en 1817, ministre plénipotentiaire auprès de l'Électeur de Trèves, en Angleterre, aux États-Unis, en Prusse, ambassadeur à Constantinople, lieutenant-général.

gleterre, lui promettant, en échange de la reconnaissance de leurs privilèges, le concours le plus actif dans l'hypothèse d'une guerre contre la France [1]. Enfin les encouragements que les colonies révoltées avaient reçus d'un politique aussi réaliste que le roi de Prusse leur inspiraient de graves soupçons : à les entendre, le seul but de Frédéric II, en mettant aux prises la France et l'Angleterre, avait été de se réserver sa liberté d'action du côté de la Pologne et de la Bavière.

A vrai dire, ces pronostics et ces critiques rencontraient peu d'écho. Le règne de Louis XVI s'était ouvert sous d'heureux auspices, et, si chacun parlait plus ou moins de la réforme des abus, nul ne doutait de la solidité des institutions monarchiques. Cette croisade en faveur d'un peuple luttant pour sa liberté semblait avoir donné à la vieille royauté un nouvel éclat ; les jeunes gentilshommes qui s'étaient élancés à la suite des La Fayette et des Rochambeau avaient mis en relief les qualités traditionnelles de la race française : la bravoure, la générosité, le désintéressement. Ceux mêmes qui recherchaient des avantages plus substantiels considéraient la guerre de l'indépendance américaine comme la revanche de la guerre de Sept ans ; la fortune de la France avait partout balancé celle de l'Angleterre, elle lui avait été supérieure en plusieurs rencontres, elle était redevenue une grande puissance maritime. Quelle que fût d'ailleurs la balance des avantages et des inconvénients de la politique couronnée par le traité de Versailles, chacun se plaisait à répéter le mot de Jefferson, expression fidèle des sentiments de l'élite européenne à cette époque : « Chaque homme a deux patries, la sienne et la France. »

Le caractère et les principes de M. de Moustier le mettaient naturellement en garde contre les opinions extrêmes dans les deux sens. Appartenant à la noblesse franc-comtoise pour laquelle la fidélité au souverain et l'esprit d'indépendance constituaient deux traditions également chères, peu porté vers les idées

[1] Voir à ce sujet une intéressante étude de M. Beslay dans le *Correspondant* : « Le centenaire de l'Indépendance américaine » (nº du 25 juin et du 25 juillet 1876).

nouvelles, mais habitué à envisager toutes choses à un point de vue élevé, il était entré fort jeune dans la carrière diplomatique et en avait parcouru rapidement tous les échelons [1]. On pouvait donc s'attendre à rencontrer en lui un observateur impartial, expérimenté et pratique. Sans doute bien des questions, alors douteuses, ont été résolues affirmativement, et, en présence du développement prodigieux de la grande République américaine, la postérité a dû remplacer maint point d'interrogation par un point d'exclamation. Mais beaucoup d'autres sont encore pendantes, et, en face de certaines ombres, il est permis de se demander si la prospérité des États-Unis est due au progrès des idées démocratiques ou aux traditions antérieures de la race anglo-saxonne, à sa vigoureuse originalité, à l'impulsion donnée au nouvel État par le génie de ses fondateurs. Il est également curieux, si l'on se reporte aux tendances néo-césariennes manifestées il y a quelques années dans l'entourage du général Grant, de voir avec quelle prudence les premiers constituants, tout en établissant le système électif, cherchaient à le rattacher aux origines monarchiques. On peut trouver en un mot quelque intérêt, alors que les Américains ont célébré avec un si légitime orgueil le centenaire de leur indépendance, à se pencher pour ainsi dire sur leur berceau avec un observateur bien placé pour les juger tels qu'ils étaient il y a un siècle [2].

M. de Moustier débarqua à New-York le 18 janvier 1788, après une pénible traversée de soixante-cinq jours, et reçut le service des mains de M. Otto [3], consul général et chargé d'af-

[1] Après avoir servi quelque temps dans un régiment de cavalerie dont son père était colonel-propriétaire, M. de Moustier fut attaché, en 1769, à la mission de son beau-frère, le marquis de Clermont d'Amboise, ministre plénipotentiaire à Lisbonne. En 1772, il subit un des premiers l'examen établi par le duc d'Aguillon pour l'obtention du grade de *conseiller d'ambassade*, et fut envoyé à Londres en cette qualité.

[2] Les dépêches reproduites ou analysées ici ont été copiées par mon père sur les originaux qui se trouvent aux archives du ministère des Affaires étrangères.

[3] M. Otto devint ministre plénipotentiaire aux États-Unis en 1803, en Bavière en 1804, ambassadeur à Vienne en 1809. Napoléon Ier le créa comte et grand'croix de la Légion d'honneur.

faires depuis le départ de M. de la Luzerne, qui remontait à plus de dix-huit mois.

La première dépêche, datée du 8 février, renferme un tableau de la situation du pays, dont la constitution politique n'est pas encore complètement fixée. Le Congrès est sans pouvoir réel, l'empressement des États à y envoyer des députés, de ceux-ci à y occuper leurs sièges, laisse beaucoup à désirer. Il n'y a ni armée, ni marine ; les États-Unis ne peuvent encore jouer aucun rôle extérieur, et seraient des alliés inutiles dans une guerre entre la France et l'Angleterre. D'autre part, depuis que les Américains ne dépendent plus de cette dernière puissance, elle leur vend les produits de son industrie sans être tenue à rien leur acheter en retour, tandis que la France enlève les produits de l'Amérique, à laquelle elle ne vend presque rien ; c'est ainsi que les États-Unis paient l'Angleterre avec l'argent français. Pour remédier à cet état de choses, M. de Moustier préconise la conclusion d'un traité de commerce. Il insiste également dans une seconde dépêche (10 février) sur la nécessité de montrer souvent le pavillon français, d'envoyer chaque année l'escadre des Antilles mouiller successivement sur divers points des côtes de l'Amérique, et, tout d'abord, en face de New-York où siège le Congrès, où les Français sont peu connus, où l'Angleterre compte encore beaucoup de partisans.

Le 26 février, M. de Moustier remit ses lettres de créance au président du Congrès en audience solennelle, en prononçant le discours suivant :

Messieurs du Congrès,

Les rapports d'amitié et d'affection qui subsistent entre le Roi mon maître et les Etats-Unis ont été établis sur une base qui ne peut qu'acquérir chaque jour un nouveau degré de solidité. Il est satisfaisant de pouvoir se convaincre mutuellement qu'une alliance formée pour obtenir une paix glorieuse, après des efforts dirigés par la plus grande sagesse et soutenus avec une constance admirable, doit être de tout temps conforme aux intérêts communs, et qu'elle est une source féconde d'avantages infinis pour deux nations qui se rapprocheront de plus en plus, à mesure qu'elles parviendront à se mieux connaître.

Le Roi, qui a été le premier à se lier aux Etats-Unis comme puissance souveraine, pour seconder leurs efforts et pour favoriser leurs intérêts, n'a pas cessé, depuis cette époque mémorable, de s'occuper des moyens de leur prouver son affection. Ce sentiment dirige les vœux que Sa Majesté forme pour leur prospérité. Leurs succès l'intéresseront toujours vivement ; on doit les espérer de la sagesse des mesures qu'ils adopteront.

A ces assurances solennelles d'intérêt et d'attachement de la part du Roi, aux sentiments unanimes de la nation, et aux souhaits fervents d'un grand nombre de mes compatriotes qui ont eu l'avantage d'être associés aux travaux et aux succès militaires des Etats-Unis, qu'il me soit permis d'ajouter les vœux que je fais particulièrement pour l'accroissement et la gloire de ces Etats. Je jouis aussi de la satisfaction de pouvoir témoigner ici la vénération profonde dont j'ai été constamment pénétré pour un peuple qui a su fixer, dès sa naissance, l'attention des puissances les plus considérables de l'Europe, et dont le courage et le patriotisme ont étonné toutes les nations. Mon bonheur sera complet, Messieurs, si je puis réussir, par mon zèle et les soins les plus constants, à mériter votre estime, votre confiance et votre approbation.

La tâche que j'ai à remplir me paraît d'autant plus difficile qu'en succédant à un ministre[1] qui a occupé près de vous, Messieurs, la place dont je suis actuellement honoré, je suis loin de jouir des avantages que lui procuraient ses talents, ses lumières, et des circonstances qui le mettaient avec vous dans des relations plus intimes. Je tâcherai de lui ressembler au moins par la plus grande attention à exciter et à faire réussir tout ce qui pourra contribuer à la satisfaction, à la gloire et à la prospérité des Etsts-Unis.

Le Président du Congrès répondit en ces termes :

Monsieur,

Ce sera toujours avec plaisir que nous reconnaîtrons l'amitié et les bons offices que nous avons éprouvés de la part de S. M. T. C. et de votre nation généreuse. Nous nous flattons que les mêmes principes de magnanimité et d'égards pour la convenance mutuelle qui ont servi de base à nos liaisons continueront d'opérer, et donneront encore plus d'étendue aux avantages qui en résultent pour les nations respectives.

Nous considérons l'alliance comme renfermant des engagements très intéressants pour les deux puissances, et nous sommes persuadés qu'ils seront observés avec une bonne foi entière et mutuelle.

[1] Le chevalier de la Luzerne.

Nous sommes heureux de recevoir des assurances aussi formelles de la continuation de l'amitié et de l'attachement de S. M. T. C., et d'avoir cette occasion de manifester que nous en sentons vivement la sincérité et le prix.

C'est avec une satisfaction réelle, Monsieur, que nous vous recevons comme ministre plénipotentiaire, surtout parce que votre caractère personnel nous donne lieu d'espérer que la bonne harmonie et les intérêts des deux nations ne seront pas moins soutenus par vos talents, votre candeur et l'élévation de vos sentiments qu'ils ne l'ont été par les qualités qui ont distingué votre prédécesseur et qui lui ont concilié nos égards et notre estime.

M. de Moustier trouva la réponse du président du Congrès un peu froide, et, dans la dépêche où il rend compte de la remise de ses lettres de créance, il fait les réflexions suivantes :

La composition actuelle du Congrès ne permet pas de le regarder comme le véritable représentant de la nation américaine, parce que, depuis quelques années, le plus grand nombre des membres étaient tirés d'une classe inférieure, soit par les places, soit par les talents, soit par les connaissances, soit par la fortune. Aussi ai-je été moins surpris de la sécheresse du discours du Président, travaillé par des gens qui, dans leur petite sphère individuelle, se bouffissent de l'idée d'une parfaite égalité avec un Roi de France. C'est parmi cette classe de gens ignorants, qui tirent toutes leurs connaissances des gazettes, leur unique lecture, qu'a pu s'accréditer l'opinion absurde que le Royaume soit dans le plus grand désordre et dans l'épuisement, que l'Angleterre lui dictait la loi, et qu'il était hors d'état d'être utile à ses alliés ou formidable à ses ennemis. Le sentiment général du peuple est assez analogue à celui de ses démagogues, qui sont moins susceptibles de reconnaissance et de lumières sur leurs véritables intérêts que la partie saine de la nation américaine qui, je n'en doute pas, pense généralement comme le général Washington s'est exprimé dans une lettre qu'il m'a écrite.

Il suffit de comparer la convention générale tenue à Philadelphie l'année dernière avec le Congrès tel qu'il a été depuis la paix, pour juger combien les Etats-Unis peuvent être différemment représentés. Il ne se trouve dans cette dernière assemblée qu'un très petit nombre de membres qui aient été de la première. Je pense toujours que dans la forme actuelle du Congrès, qui n'est qu'un fantôme de souverain, il est impossible de rien obtenir. Il lui serait certainement bien difficile, si on n'adopte pas une nouvelle constitution, non seulement d'acquitter ses dettes, mais même de subvenir aux très faibles dépenses

du gouvernement. C'est la multitude d'autres inconvénients, joints à celui du défaut de finances, qui a enfin décidé la plus grande partie de la nation américaine à désirer une autre constitution. La question est de savoir jusqu'à quel point celle qui probablement sera bientôt adoptée remplira l'objet qu'on s'est proposé.

Les dépêches suivantes se rapportent en grande partie aux obstacles que rencontre l'adoption de la nouvelle constitution.

Quelques nouveaux Etats[1] ont adhéré au projet de constitution, mais présentent des amendements qui devront être discutés par un nouveau congrès. Il y a aussi un parti anti-fédéraliste. En somme, beaucoup de difficultés à surmonter encore, sans parler des sauvages qui se montrent hostiles, et, sur quelques points, redoutables..... La Caroline du Sud a adhéré à la constitution[2]; mais il y a toujours de sérieuses résistances, surtout de la part des antifédéralistes. Les élections dans la Caroline du Nord ont été agitées ; on a assommé à coups de hache plusieurs fédéralistes..... Dix Etats sont maintenant représentés au Congrès[3], on n'attend plus que la décision des conventions de deux Etats pour ordonner l'élection d'un président et des autres membres du gouvernement; cependant les élections de l'Etat de New-York ne sont pas favorables..... Les tendances antifédéralistes de quelques Etats, comme la Virginie, New-York, ne s'atténuent pas[4]; il règne au contraire une certaine animosité entre les partis. Certains Etats seraient disposés à sortir de la Confédération : la Virginie et New-York sont dans ce cas. Un *post-scritpum* annonce que l'adhésion du New-Hampshire complète le nombre des Etats nécessaire pour que le Congrès puisse adopter la nouvelle constitution ; mais si New-York et la Virginie se retiraient de la Confédération, elle ne constituerait plus qu'un Etat sans importance.

Cependant, le gouvernement ne disposait pas de moyens de répression efficaces, ainsi que M. de Moustier le constate dans sa dépêche du 20 avril en rendant compte d'une violente émeute qui avait eu lieu le 14 avril à New-York, sur le soupçon du peuple que des chirurgiens déterraient dans les cimetières des cadavres pour les disséquer, et que les paquebots français achetaient des squelettes pour les porter en France. « L'autorité des

[1] Dépêche du 11 mai.
[2] Dépêche du 23 mai.
[3] Dépêche du 5 juin.
[4] Dépêche du 20 juin.

magistrats a été méconnue, le gouverneur renversé, M. Jay[1] blessé. »

La dépêche du 26 juin renferme des indications sur les établissements que fondent dans l'ouest les colons auxquels le Congrès a vendu des terres, et parle des difficultés qu'ils rencontrent de la part des sauvages. Dans certaines régions, dans l'Illinois principalement, les habitants sont pour une bonne part des descendants des Français venus du Canada ou de la Louisiane pour s'établir sur les deux rives du Mississipi. Ils sont maintenant, suivant la rive du fleuve qu'ils habitent, les uns sous la domination de l'Espagne, les autres sous celle des États-Unis. Ces derniers semblent parfois regretter leurs anciens maîtres.

Ils n'ont pas encore compris qu'il pût exister un gouvernement régulier sans un chef. La conduite des Etats-Unis, collectivement et séparément, dans beaucoup de cas, n'est pas faite pour donner au dehors et au dedans une grande idée de la prétendue supériorité d'un gouvernement républicain. Il s'en faut de beaucoup que toutes les opinions, dans les Etats-Unis mêmes, soient en faveur de ce genre de gouvernement, l'avenir le prouvera peut-être.

Tout en s'efforçant d'entretenir les meilleures relations entre les deux pays, le Cte de Moustier ne se faisait pas d'illusion sur la *reconnaissance* des Américains, et cherchait à fonder ces relations sur une base plus pratique. Dans sa dépêche du 6 juillet, relative à un projet de convention consulaire, il fait allusion à un discours prononcé le jour anniversaire de l'indépendance, et termine par ces mots : « L'affaiblissement de la haine contre l'Angleterre et de la reconnaissance envers la France est sensible dans ce discours. Mais il n'y a rien en cela de surprenant et d'inattendu. »

Cependant les différents États adhèrent successivement à la constitution, et on fête l'adoption de celle-ci par des processions, spécialement à New-York, où la ville offre au Congrès un banquet auquel le corps diplomatique est invité, et où M. de

[1] Secrétaire d'État des affaires étrangères.

Moustier occupe la première place, à la droite du président du Congrès.

La suspension du service des paquebots amena à cette époque une assez longue interruption dans la correspondance du Cte de Moustier ; il avait du reste consacré une partie de l'été à visiter plusieurs États, laissant la direction de la légation à M. Otto. Il reprend la plume le 18 novembre, et expédie une dépêche chiffrée assez importante. Dans cette dépêche, M. de Moustier insiste sur ce fait que l'adoption de la nouvelle constitution va consolider l'Union américaine, que le dédain dont elle a été l'objet jusqu'ici de la part de l'Angleterre va cesser, qu'il est temps que la France travaille sérieusement à affermir son influence. M. de Moustier a passé plusieurs jours avec M. Washington, qui sera élu président s'il le désire au mois de mars prochain ; celui-ci lui a témoigné les meilleures dispositions envers la France ; il lui a dit que le peuple américain n'oubliait point ce qu'il nous devait, mais que, l'*intérêt étant le seul lien solide entre les nations*, il fallait ne pas négliger les moyens d'établir sur cette base les relations entre les deux pays. Aussi M. de Moustier recommande-t-il l'adoption de toutes les mesures qui pourront favoriser le commerce entre la France et les États-Unis, et, avant tout, l'établissement, fût-ce aux frais de l'État, *d'un service régulier de paquebots*. Il croit que « le nouveau Congrès et le Sénat seront composés d'hommes distingués, à l'opposé de ce qu'est le Congrès actuel. »

L'année 1789 s'ouvre par une dépêche contenant des appréciations assez sévères sur les *politiciens* américains, dont le rôle commence, bien que le mot ne doive prendre place dans la langue que longtemps après. « Malgré la singulière prévention qu'ils ont eue, dit M. de Moustier [1], et, ce qui est plus extravagant, qu'ont entretenue des étrangers de leurs lumières politiques, je ne crains pas d'affirmer qu'ils sont très faibles sur la politique intérieure et extrêmement bornés sur la politique extérieure. La race nombreuse et pétulante des gens de loi s'est vue

[1] Dépêche du 19 janvier 1889.

subitement métamorphosée en un corps de législateurs. Elle s'est prônée elle-même, elle a attribué au pays où ces légistes sont nés ou se sont fixés des avantages innombrables sur les autres nations, et, malheureusement, leurs hyperboles ont enflammé les têtes d'une partie de notre propre nation, qui ont présumé de décider des droits des nations et des vrais principes des gouvernements, pour avoir été occupés quelques instants des déclarations des Américains. La raison et le calcul, en réduisant les avantages de ce nouveau peuple à leur juste valeur, leur en laissent encore suffisamment, quoique bien au-dessous des idées absurdes que les *américomanes* se sont forgées.

Le nouveau système américain est une preuve de fait suffisante de la faiblesse des anciens ressorts politiques tant vantés, et les variations successives qu'il éprouvera fourniront de nouvelles preuves de l'absurdité d'une grande démocratie.....

La question est de savoir si les États-Unis iront à la monarchie par le chemin le plus court, ou s'ils y arriveront après avoir passé par toute la décomposition de l'anarchie....

On s'intéresse, ou du moins on témoigne s'intéresser beaucoup aux mouvements qui agitent la France, malgré la privation de toutes nouvelles directes du royaume, et, ne pouvant avoir quelques idées de ce qui s'y passait que par la voie infidèle des gazettes anglaises, ou par les rapports encore plus extravagants et en même temps méchants de quelques Français, et entre autres d'un nommé Brissot de Warville[1], qui est venu ici muni d'une lettre de vous pour me le présenter, à la recommandation de M. le Mis de La Fayette.

J'ai eu le bonheur de rencontrer le vrai rapport sous lequel on doit envisager la situation du royaume. Je n'ai trouvé personne qui ne fût ou ne parût convaincu par mes discours de l'absurdité et de l'injustice des prétentions de certaines provinces, de certains corps et de certains individus couvrant leur intérêt particulier du prétexte du bien du peuple, tandis que toutes leurs démarches ne tendent qu'à rester toujours établis entre ce même peuple et le Roi, afin de jouir de privilèges odieux aux dépens de l'autorité du souverain et de l'aisance du peuple. Je ne crois pas douteux que la majorité des Américains ne soit en faveur de la bonne cause, et qu'ils ne fassent des vœux pour le succès d'un Roi qui paraît uniquement animé par la bienfaisance et la justice. Ceux des Français qui sont particulièrement connus en Amérique y

[1] Plus tard membre de la Convention et un des chefs du parti girondin.

sont blâmés de la conduite qu'ils ont tenue pour montrer leur opposition aux vues de Sa Majesté.

Je présente aux Américains le royaume comme le lion malade, et dont le rétablissement le fera voir plus fort et plus respectable que jamais.

Au moment où la nouvelle constitution va fonctionner, où à un congrès unique et souverain succèdent trois pouvoirs se partageant la souveraineté, M. de Moustier, constamment préoccupé du soin de maintenir la prépondérance de la France, demande des instructions relativement au cérémonial à adopter dans les rapports des ministres étrangers avec le gouvernement de la République. « L'exemple de la France fera loi », dit-il [1]. Il est d'avis que les ministres soient accrédités auprès du président. « Les Américains, dit-il, toujours attentifs à donner à leurs officiers exécutifs plutôt de la considération au dehors que du pouvoir dans l'intérieur, se sont déjà occupés de plusieurs titres par lesquels ils comptent rehausser la dignité de leur président aux yeux de l'étranger. Quelques-uns ont proposé de l'appeler *Votre Majesté élue*, d'autres *Votre Altesse sérénissime* ou *très illustre*. « M. de Moustier pense que le ministre du Roi devra demander à occuper, dans toutes les cérémonies publiques, *le premier rang* après le président ; il estime, en tous cas, qu'il ne devra jamais céder le pas soit à un sénateur, soit à un fonctionnaire ou officier quelconque des Etats-Unis, ni faire la première visite aux membres du nouveau Congrès, dont plusieurs du reste sont déjà venus le voir. « Dans ce pays où l'on tient beaucoup au cérémonial, ajoute-t-il, il importe d'établir de bonne heure des principes sûrs et invariables, et ne pas exposer le ministre du *premier souverain de l'Europe* à perdre la considération qui lui est due. »

Dans sa dépêche du 10 mars (reçue à Versailles le 23 août seulement) M. de Moustier annonce l'envoi d'un mémoire étendu sur la situation de la Louisiane, « que, dit-il, il serait bien heureux d'avoir contribué à faire rentrer sous la domination française. »

Le 7 avril, M. de Moustier annonce que la veille a eu lieu au

[1] Dépêche du 2 février.

sein du Congrès, composé du Sénat et de la Chambre des représentants réunis (12 sénateurs sur 22, 34 députés sur 59), le dépouillement des bulletins déposés depuis quelque temps par les 69 électeurs présidentiels chez le secrétaire de l'ancien congrès.

Le général Washington a obtenu l'unanimité des suffrages. John Adams, ayant réuni 34 voix, a été proclamé vice-président.

L'élection du général Washington, dit M. de Moustier, fait honneur à celui qui en est l'objet, et non moins au peuple qui sait aussi bien reconnaître le vrai mérite et les services rendus. Aussi peut-on rendre cette justice aux Américains en général que, lorsqu'ils suivent leur propre impulsion, ils se livrent à des mouvements plus nobles, plus généreux et plus louables que lorsqu'ils obéissent, ce qui arrive trop fréquemment, à la voix et aux séductions de leurs guides qui les flattent et les excitent, pour faire du public les instruments de leurs passions particulières. Ce qui se passe à cet égard en Amérique est semblable à ce que l'histoire offre dans tous les temps et dans tous les pays à l'égard du peuple, toujours facilement trompé et toujours obéissant à des impulsions étrangères.

Le 29 avril, le comte de Moustier écrit que, malgré l'intérêt qui porte la Grande-Bretagne à se rapprocher des États-Unis, il règne toujours un sentiment de rancune et de méfiance de la part de l'Angleterre vis-à-vis de ses anciens sujets. Il vient d'en avoir la preuve dans le refus qu'il a éprouvé de la part du gouverneur du Canada, lord Rochester [1], refus formulé avec courtoisie, de traverser le Canada pour accomplir une excursion qu'il méditait, le conduisant, à travers le lac Ontario, à descendre le Saint-Laurent, et à revenir par la rivière Sorel, l'État de Vermont et une partie du Massachussets.

Au commencement de mai, M. de Moustier envoie une relation des cérémonies qui ont eu lieu le 30 avril pour l'installation du général Washington.

Le 30, à midi, les deux chambres se sont assemblées dans la salle du sénat, les sénateurs rangés à droite, les députés à gauche du siège destiné au président. Celui-ci se rendit de son hôtel à la salle du sénat

[1] Ce refus n'était-il pas dû plutôt à la crainte de réveiller les souvenirs de 1763 et de provoquer des manifestations françaises ?

avec le cortège suivant : une compagnie de cavalerie, trois d'infanterie, le shériff de l'État de New-York, à cheval, puis des voitures où avaient pris place les comités du sénat et des représentants venus au-devant du président, la voiture de celui-ci, attelée à quatre chevaux, avec trois laquais, précédée et suivie de trois maîtres des cérémonies à cheval, d'autres voitures enfin destinées aux deux secrétaires du président, au secrétaire des affaires étrangères, aux trois commissaires de la trésorerie, au secrétaire de la guerre, au chancelier de l'État de New-York.

Les troupes formaient la haie, la foule était énorme, tout le monde chapeau bas et gardant un silence respectueux. Sur la place, en face du palais du Congrès, le général descendit de voiture le chapeau à la main, saluant le public. A son entrée dans la salle, le vice-président et tous les membres se levèrent, le vice-président conduisit le président au siège qui lui était réservé, puis le président, le vice-président, les sénateurs et les députés se transportèrent sur un balcon dominant la place, et là, étendant la main sur la Bible, le président, en présence du peuple, répéta après le chancelier de l'État de New-York, la formule suivante de serment :

« Je jure solennellement d'exercer avec fidélité les fonctions de président des États-Unis, et de faire tout ce qui sera en mon pouvoir pour conserver, protéger et défendre la constitution des États-Unis. »

Sur quoi le chancelier, faisant au peuple un signe de son chapeau, s'écria : « Vive Georges Washington, président des États-Unis ! » Les trois *hurrah*, acclamation usitée du peuple, suivirent, le président salua le public profondément, et, après avoir été l'objet d'une seconde acclamation, il rentra dans la salle avec les sénateurs et les députés.

Les fédéralistes les plus zélés avaient proposé de saisir ce moment pour donner à leur idole un titre qui la rapprochât davantage d'un véritable souverain : celui d'Altesse Sérénissime leur parut le plus convenable. L'enthousiasme de la foule était poussé au point qu'on aurait pu même lui faire goûter celui de Majesté ; mais on craignit de déplaire à l'homme même qui en eût été l'objet, et d'affaiblir dès le principe un gouvernement qui n'est fondé que sur la confiance.

Les sénateurs et les députés ayant repris place sur leurs sièges, le président des États-Unis prononça un discours fort pathétique avec cet air de dignité et de candeur qui lui est particulier. Il parla de la protection de Dieu si évidemment manifestée dans les deux révolutions que sa patrie avait éprouvées. On quitta ensuite la salle à pied, pour se rendre à l'église Saint-Paul, où l'évêque anglican, chapelain du sénat, récita des prières, et, de là, le président fut ramené à son hôtel. Tout le monde paraissait pénétré de respect et de vénération pour cet

illustre chef de la République, et on ne s'apercevait pas que la ville était sans police ; le dernier des citoyens paraissait s'enorgueillir des vertus de l'homme qui devait le gouverner, on voyait couler des larmes, jamais souverain n'a régné plus complètement dans le cœur de ses sujets que Washington dans celui de ses concitoyens.

Le soir, Washington se rendit, à pied et sans suite, à la maison du chancelier pour voir le feu d'artifice qu'on avait préparé depuis plusieurs semaines. Il s'arrêta devant l'hôtel du comte de Moustier, qui était complètement illuminé, et décoré de plusieurs transparents relatifs aux victoires et aux vertus du général Washington. Il parut content de celui qui représentait onze abeilles sortant de leur ruche guidées par leur reine, avec cette épigraphe de Virgile :

> Ille operum custos, illum admirantur et omnes
> Circumstant fremitu denso.

Le lendemain, il reçut, dans son hôtel, les félicitations et les hommages de tous les ordres de citoyens et des étrangers de distinction.

Le 17 mai, M. de Moustier rend compte d'une conférence qu'il a eue avec M. Adams relativement au cérémonial. M. Adams pensait que les ministres étrangers devraient être accrédités auprès du président comme auprès d'un souverain ; M. de Moustier ne pensait pas pouvoir lui attribuer ce caractère. M. Adams ne pouvait nier que la constitution ne fit pas du président un vrai souverain, *mais il le regrettait.*

M. de Moustier termine par cette réflexion :

> Les Américains sont disposés à prendre, dès à présent, le ton et les manières d'une grande puissance; semblables, en cela, à un enfant appelé à recueillir une grande succession, ils jouissent par anticipation, et ils n'ont pas absolument tort d'espérer d'être bientôt au niveau des plus anciennes puissances de l'Europe, si leur gouvernement se soutient sur le pied sur lequel il est établi.

Le 25 mai, le comte de Moustier rend compte d'une visite qu'il a faite au général Washington. Dès le premier jour, il avait demandé à celui-ci une audience privée. Il en donne la raison en ces termes : « Cet homme, qui porte la méfiance et la circons-

pection aussi loin, ne peut, dit-on, se soustraire à une influence quelconque, et il a toujours été guidé. On cite même à ce sujet des faits qui paraissent justifier cette opinion. » M. de Moustier voulait être en mesure de combattre toute influence contraire aux intérêts de la France. Washington, ne sachant pas encore quelle attitude il lui convenait de prendre vis-à-vis des ministres étrangers, aurait préféré que ceux-ci se contentassent de conférer avec le ministre des Affaires étrangères. Il répondit donc à M. de Moustier d'une manière évasive, et même, étant venu chez lui au bal quelques jours après, il ne fit aucune allusion à sa lettre. Le ministre du Roi de France ayant insisté, le président lui répondit enfin qu'il serait toujours fort aise, comme général Washington, de recevoir le comte de Moustier, mais qu'il ne croyait pas que le président des États-Unis fût dans le cas de traiter des affaires avec un ministre étranger.

« Je me suis décidé, écrit M. de Moustier, à traiter cette affaire par la voie confidentielle du général Washington au Cte de Moustier, en lui disant cependant que je n'en connaissais pas d'autre pour faire savoir au président des États-Unis ce que je croyais convenable que je lui apprisse. Pour mieux constater que je n'étais pas plus convaincu de la justesse de son principe dans un sens absolu que rassuré sur les inconvénients des intermédiaires dans tous les cas, je crus devoir remettre au général Washington la lettre dont je joins ici copie, avec celle de la réponse que j'ai reçue de lui[1]. Je crois cette seconde pièce intéressante, en ce qu'elle peint la circonspection extrême de l'auteur, et, en même temps, son embarras pour concilier ses prétentions avec les égards que je ne doute pas qu'il voudrait bien me persuader qu'il a pour moi, dans toute l'étendue à laquelle je puis me permettre de prétendre. » Suit un exposé des raisons présentées au président pour lui faire admettre la nécessité, dans certains cas, d'entretiens directs entre lui et les ministres étrangers.

Ces matières, qui sont entièrement neuves pour le général Washington, ont paru faire une singulière impression sur son esprit, à en juger par sa lettre, car, d'ailleurs, selon son naturel fortifié par une longue habitude, de ne rien témoigner au dehors de ce qui l'affecte au dedans, et d'éviter surtout des explications verbales, dans lesquelles je ne crois pas qu'il eût de grands avantages, je n'ai aperçu en lui que de

[1] Ces deux lettres, écrites en anglais, se trouvent reproduites en annexes à la suite de la dépêche.

l'empressement à me témoigner toutes sortes d'égards, mais rien qui annonçât la confiance. Au reste, quoiqu'il eût annoncé que ce n'était que le général Washington qui me recevrait, je l'ai trouvé dans son costume de président, c'est-à-dire habillé complètement et avec son épée, coutume qu'il observe à ses audiences publiques, et qu'il affecte de ne pas suivre en d'autres. La seule nuance que je remarquai est que la conférence se passa assis, et que je ne crois pas que le président des États-Unis fît asseoir un ministre plénipotentiaire, même du Roi de France, quoiqu'autrefois le Congrès n'eût pas cru pouvoir lui rendre trop d'honneurs. Pour moi, me conformant strictement à tout ce qui pouvait caractériser une conférence confidentielle, je m'y étais rendu à pied et vêtu en frac, selon l'usage ordinaire, avec la seule attention de prendre les couleurs favorites du général Washington, qui sont un frac bleu avec veste chamois. Je le lui fis remarquer en entrant, afin de me donner d'autant plus de liberté dans mes expressions employées confidentiellement.....

En terminant ma conférence, je le priai de permettre que le comte de Moustier pût toujours trouver le général Washington disposé à l'accueillir. J'ajoutai à cette demande des expressions flatteuses, et j'en obtins une réponse favorable. Je fus reconduit en sortant, sans doute par le *général Washington*, qui voulut m'aider à passer ma redingote, de même que, pendant mon séjour chez lui à Mount-Vernon, il voulait toujours me conduire et m'éclairer jusqu'à ma chambre.

Dans sa dépêche du 5 juin, le comte de Moustier cherche à peindre la physionomie des États-Unis depuis l'élection du président, et il commence par raconter la marche triomphale de Washington lorsqu'il se rendit à New-York après cette élection. Après avoir relaté les circonstances qui marquèrent son passage dans les États qu'il traversa, il dit :

A son approche de la ville, il fut salué du canon de la place, qui était garnie de tous les côtés d'où l'on pouvait l'apercevoir d'une foule considérable de monde. Les rues étaient remplies de gens de toutes les classes. Des troupes précédaient et suivaient le cortège du président qui marchait à pied à la suite de la députation du Congrès, accompagné du gouverneur de l'État, et suivi des magistrats et principaux citoyens de la ville.

Personne n'avait imaginé de me communiquer aucun des arrangements faits pour l'entrée du président. Je formai le mien selon la circonstance, qui n'exigeait aucun cérémonial, et qui me laissait libre de tous mes mouvements.

Je me transportai en voiture vers le lieu où le président avait dé-

barqué, pour suivre le chemin qu'il avait pris, afin de montrer au public que mon empressement pour le premier magistrat était égal au sien.

Ne pouvant rien distingner à travers la foule que perçait ma voiture, et dans laquelle aucun costume ne faisait ressortir le cortège, j'arrivai jusqu'auprès du général Washington que je ne remarquai qu'aux gestes de satisfaction qu'il fit en me voyant, et que lui inspirait plus encore sans doute le plaisir d'être vu dans un moment de triomphe aussi flatteur.

Je descendis aussitôt, et je l'accompagnai jusque dans la chétive maison qu'on avait disposée pour lui. Là, il reçut l'hommage de tous ceux qui l'avaient accompagné, et d'un grand nombre d'autres personnes qui s'étaient rendues à ce qu'il faut bien appeler son hôtel. Chacun lui serra la main selon l'usage général qui commence à s'abolir parmi les gens d'un rang supérieur, et auquel le président s'est aussi insensiblement soustrait, de sorte qu'aujourd'hui il ne donne la main qu'à ceux qui lui tendent la leur, au lieu d'avancer la sienne comme il avait toujours fait à tout le monde indistinctement.

Il y avait aussi, pour ce jour-là, une grande provision de vin et de punch, dont, cependant, le président n'offrit qu'à moi, qui lui rappelai ce que je lui avais objecté contre cet usage à Mount-Vernon. Depuis il a reçu ses visites, et, aujourd'hui, il donne ses audiences sans ces rafraîchissements qui attiraient autrefois et entretenaient la foule chez les présidents du Congrès, dont la principale fonction était, dans les derniers temps, de tenir cabaret....

Le président n'avait point de titre honorifique ; on les aime dans ce pays, et on aurait voulu lui en donner un très relevé, qui ne pouvait cependant pas être celui de Majesté. Faute de s'accorder, le président est resté sans titre, tandis que les gouverneurs ont celui d'Excellence, qu'on donnera probablement aussi au vice-président et aux chefs de départements. Tant qu'il n'y a rien eu de décidé à cet égard, j'ai donné au général Washington ce même titre dont il avait joui constamment par courtoisie. depuis sa démission du commandement en chef des troupes. Il me l'a accordé également, tant par écrit qu'en me parlant, même le lendemain de son installation où il a cessé de se regarder comme général Washington. Mais comme on avait trouvé que ce titre n'était pas assez élevé pour lui, je ne le lui rendis pas, et, depuis ce temps, il n'en est plus question de part ni d'autre. Je penche fort à croire que celui d'*Altesse* lui aurait été fort agréable, si on le lui eût décerné, quoiqu'en général on pense ici et qu'il pense lui-même que sa dignité l'élève fort au-dessus de tous les personnages qui jouissent du titre d'Altesse.

Durant l'intervalle du jour de l'arrivée du général Washington jusqu'à celui de son installation, il ne savait trop quel parti prendre sur sa conduite envers le public. Les Américains sont très disposés à la familiarité, et le général Washington est l'homme à laquelle elle paraît le moins convenir....

Malgré l'envie du général Washington de ménager les faibles des Américains, il n'aurait pas pu résister à la fatigue et à l'ennui d'une représentation continuelle, et surtout à l'assujettissement, d'ailleurs incompatible avec sa dignité, de rendre des visites. Je ne crois pas cependant qu'en arrivant ici il eût encore pris un parti fixe à cet égard, puisqu'il entra en conversation avec moi pour savoir ce que j'en pensais, sans cependant me faire de question directe, mais en exprimant la peine d'être sans cesse aux ordres du premier venu. Il me dit, entre autres, avec quelque humeur qu'il lui fallait son temps, ayant à donner sa sanction à toutes les mesures publiques, afin de n'être pas dans le cas d'être surpris, faute de pouvoir considérer les choses, qu'il n'aimait pas à faire dans l'obscurité. Je lui donnai alors l'idée de fixer des jours et des heures d'audience, et il me dit qu'il croyait que ce serait pour le mieux.

La maison dans laquelle est établi le président est très mesquine pour un homme qui doit avoir à lui seul toute la représentation de la souveraineté, dont il a le pouvoir en partie. Tout son cortège consiste dans un de ses anciens aides-de-camp, le colonel Amphreys, et son secrétaire, nommé Lar, jeune homme modeste et réservé, décoré d'une épée avec son frac, costume que, paraît-il, on voudrait insensiblement introduire à la Cour du président, *afin d'imiter d'autant mieux les Cours d'Europe*.....

Toute la ville avait été illuminée le jour de l'arrivée du président. J'avais préparé une illumination en lampions que le grand vent avait empêchés de rester allumés. La manière américaine, qui consiste à placer des chandelles derrière les vitres, est plus sûre, mais je ne l'avais pas trouvée assez distinguée pour moi. Je pris ma revanche le jour de l'installation[1], et je réussis à la satisfaction du public.

J'ai donné ensuite un bal auquel j'ai invité le président, et qui était composé de 160 personnes. Il a paru très satisfait de cette attention. Dans un pays où la danse n'est guère perfectionnée, j'ai donné un air de ballet à deux contre-danses françaises, dont les figures permettaient le mélange de deux quadrilles composés de quatre officiers Français et de quatre officiers Américains, dont les dames avaient des couleurs analogues. Je dis au général Washington, qui en paraissait en-

[1] Voir la dépêche du commencement de mai.

chanté, que c'était un détachement de Yorktown que j'avais fait venir pour lui exprimer la joie commune aux deux nations sur l'élévation du général qui avait commandé leur armée combinée.

Le 9 juin, M. de Moustier écrit qu'après avoir consigné dans sa précédente dépêche les détails qui lui ont semblé les plus intéressants sur le général Washington depuis son élévation à la présidence, il va en fournir quelques-uns sur le Congrès et sur les Etats, tant dans l'Union qu'en dehors de l'Union.

Il semblerait, dit-il, qu'après plus de trois mois d'existence, le Congrès, dont on attendait des merveilles, aurait déjà pu faire goûter au peuple américain quelques fruits d'une révolution dans le gouvernement qui devait produire des remèdes à tous les maux dont ce peuple se plaignait, et faire naître tous les biens dont il n'attribuait la privation qu'au défaut d'un gouvernement bien organisé et pourvu d'énergie.

Depuis que je suis sur ce continent, j'ai eu des preuves constantes de cette vérité si connue qu'il y a une grande distance de la théorie à la pratique.

L'aréopage américain, composé de l'élite de cette nouvelle nation, n'a encore prononcé que sur des objets qui ne sont d'aucun intérêt pour la chose publique. On a fait des règlements sur la police intérieure des deux chambres, sur quelques formalités, sur le cérémonial ; on a admis des requêtes ; la chambre des représentants a nommé un greffier (clerck), le sénat a donné à un pareil officier le titre de secrétaire. L'esprit démocratique prévaut encore dans la chambre, le sénat est guidé par des principes aristocratiques, et même penche vers ceux de la monarchie.... Les délibérations de la chambre des représentants sont publiques, le sénat tient ses séances à huis-clos....

Les deux chambres n'ont encore terminé aucun objet essentiel, et l'on se propose déjà d'examiner quels sont les amendements qu'il est à propos d'introduire, dans la constitution, conformément au vœu d'une grande partie du peuple confédéré.

L'avis en a été ouvert par M. Madison, le représentant le plus distingué par ses connaissances, son activité et son intégrité. Le général Washington lui accorde, dit-on, une grande confiance, et il est l'ami particulier et le compatriote de M. Jefferson. C'est lui, en grande partie, qui a déterminé la Virginie à adopter la constitution qui a, dans cet État, des adversaires très redoutables.

Le but secret de M. Madison doit être d'arriver à augmenter l'autorité du président, mais il ne peut y arriver que par des détours et des voies qui écarteront l'attention du peuple, persuadé que tout ce qui se fait est uniquement en sa faveur.

Le seul acte du Congrès qui ait subi toutes les formalités légales est un bill pour prescrire le serment à tous les officiers publics, non seulement composant le Congrès ou en dépendant, mais encore à tous ceux des États particuliers, de maintenir la constitution fédérale. C'est par cet acte que nous voyons que les deux chambres réunies sont désignées sous le nom de Congrès promulguant les lois, dont la sanction résulte de la signature que le président y appose.

M. de Moustier parle ensuite des projets d'impôts destinés à alimenter le trésor fédéral qui est encore vide. On est embarrassé, parce qu'on craint d'être impopulaire. L'opinion publique s'élève contre l'accise et surtout contre les impôts directs et de capitation, du moins envisagés comme impôts fédéraux, car ils sont établis dans les Etats particuliers ; on n'admet guère que les droits sur les marchandises et la navigation. Les projets votés par la chambre des représentants ont dû être soumis au sénat qui les a amendés, renvoyés à la seconde chambre, et il n'y a encore rien de fait. Le défaut de revenus empêche de constituer encore les tribunaux fédéraux, les départements ministériels, etc.....

Le Congrès actuel est plutôt une école où l'on étudie la politique en tâtonnant qu'une assemblée de politiques tout formés. Il faut rendre cette justice à la plupart des membres des deux chambres qu'ils reconnaissent mieux que ceux de l'ancien Congrès leur défaut de connaissances en administration. Un des grands vices dans l'exercice du pouvoir du Congrès vient de l'esprit de localité qu'y apportent la plupart des membres, ou qu'ils sont obligés de suivre afin de conserver leur popularité dans le district auquel ils appartiennent.

Le reste de la dépêche est consacré aux principaux hommes d'Etat américains.

M. Adams, vice-président de l'Union et président du Sénat, lui semble un partisan déclaré de la monarchie, ou du moins d'un pouvoir exécutif, tempéré par un corps législatif et un corps judiciaire, mais énergique et environné d'un grand éclat.

Il y a, dit M. de Moustier, différents principes dans les Etats-Unis qui, à la longue, doivent produire différents effets et faire naître différents partis. On reviendra aux titres. Les Américains les aiment et même les respectent. C'est par une suite de ce goût que tout homme de ce pays-ci est un *gentleman*, et toute femme au moins une *gentlewoman*. On fera tant qu'il y aura une *Altesse*, des *Excellences*, des *most-honorable* et des *honorable*. Quant les richesses se joindront aux titres, viendra la noblesse héréditaire dont quelques familles sont déjà enti-

chées : alors on connaîtra la classe des *well-born*. Je n'ai pas craint d'entrer dans ces détails qui font partie des traits de ce peuple, dont on a longtemps fait des portraits d'imagination. »

M. Clinton, gouverneur de la Géorgie, a failli ne pas être réélu, en partie « pour n'avoir pas donné à dîner aux ministres étrangers ni aux membres du Congrès. »

Le docteur Franklin, plus par ses infirmités que par son grand âge, est dans l'impossibilité de prendre part aux affaires publiques. M. Jefferson serait un personnage très influent s'il était ici dans les circonstances présentes, et je regrette qu'il soit éloigné.

Les communications étaient alors rares et difficiles entre la France et les États-Unis. C'est ainsi que M. de Moustier se plaint le 15 juin de n'avoir pu depuis longtemps expédier les dépêches qu'il a écrites à mesure que l'occasion s'en présentait. Le 29 juin (dépêche reçue à Versailles le 23 août), il annonce le départ pour la France de ses dépêches de six mois par un paquebot qui a mis quatre-vingt jours à venir de France. La dernière dépêche reçue par lui de son gouvernement portait la date du 21 novembre 1788, elle lui est parvenue le 23 mai 1789.

M. de Moustier donne des nouvelles du président Washington qui, accoutumé jusque-là à la vie des camps, est tombé dernièrement malade par suite du nouveau genre de vie qu'il mène, et peut-être encore de la peine et de l'inquiétude dont il a plus d'un sujet. Il a fallu lui ouvrir de trois pouces un abcès « placé de manière à empêcher le malade de s'asseoir, et il vient de passer trois semaines couché. »

La même dépêche renferme des détails sur les sauvages kreeks qui se livrent à des hostilités contre la Géorgie. « Il y a du reste des blancs qui commettent des crimes dans ces parages, se montrant pires que les sauvages dont ils imitent les vices. » L'Espagne accueille bien les sauvages qui passent sur la rive droite du Mississipi ; elle est parvenue à les soumettre à une sorte de discipline qui en fait une milice nombreuse, sortes de Croates et Pandours futurs du continent américain. L'Espagne espère garantir ainsi la Louisiane des attaques des Américains.

M. de Moustier signale les grands approvisionnements de bois pour constructions navales que l'Angleterre fait en Amérique ;

il est d'avis que la France devrait l'imiter, et amortir ainsi la dette des États-Unis envers elle.

La dépêche du 2 juillet est consacrée aux questions commerciales : un mémoire sur ces matières s'y trouve joint. Il conclut à une sévère réglementation en faveur de notre marine marchande ; M. de Moustier voudrait que les importations en France des farines, viandes salées etc., de l'Amérique, fussent rendues plus faciles, mais se fissent exclusivement par des navires français.

Le 12 septembre, M. de Moustier écrit que le Congrès va se proroger pour quelques semaines, ce qui sera heureux, car des divisions commencent à s'y manifester, par suite de propositions peut-être intempestives relativement aux amendements à la constitution et au siège du gouvernement fédéral. On a alloué des traitements de 25.000 piastres au président, de 5.000 au vice-président, de six piastres par jour aux membres du Sénat et de la Chambre des représentants.

Washington reste toujours populaire : « les épithètes de grand, d'illustre, de père de la patrie lui sont prodiguées de tous côtés, et il a l'avantage unique d'être constamment et unanimement admiré et approuvé par un peuple qui n'est rien moins que reconnaissant, rien moins que juste, rien moins que soumis à ses magistrats. »

Le 13 septembre, M. de Moustier annonce que la convention consulaire qui a occasionné tant de démarches et de négociations a enfin été ratifiée par le Sénat ; il y a lieu de croire que le président l'a sanctionnée.

Le 15, il dit que si la France souffre encore de la disette, il est facile de tirer des blés du continent américain, en accordant une prime convenable aux importateurs. La récolte en grains a été très abondante.

Le 17, il rend compte d'un entretien avec M. Hamilton, secrétaire d'État des finances, qui est venu lui faire part d'un projet d'emprunt en Hollande pour rembourser la dette, spécialement en ce qui concerne la France.

Le 3 octobre, M. de Moustier dit que « dans un tête-à-tête d'une

heure, la veille, le général Washington a été beaucoup plus ouvert qu'à l'ordinaire, et, au sujet des évènements arrivés récemment en France, il a témoigné un intérêt pour le Roi et la nation qui est fermement dans son cœur. » M. Jay vient d'être remplacé au département des Affaires étrangères par M. Jefferson, dont on attend à chaque instant le retour de France : c'est un choix heureux. La première session du Congrès, qui a duré sept mois, a été close le 22 septembre.

Quelques jours après, le comte de Moustier, que l'état de sa santé avait obligé, plusieurs mois auparavant, à demander un congé, s'embarquait pour la France. Il avait reçu une lettre autographe de M. Necker qui se terminait par ces mots : « Je vous prie d'être persuadé, Monsieur, de la justice que je rends, avec tous ceux qui vous connaissent, à votre mérite et à vos talents. »

Cte Renaud de Moustier.

LA SOCIÉTÉ PHILANTHROPIQUE

EN FAVEUR DES GRECS (1825-9).

La nouvelle de la révolution hellénique avait été très défavorablement accueillie par les membres de la Sainte Alliance qui siégeaient en ce moment à Laybach. Cette révolution était contraire aux principes de la Sainte Alliance. Les souverains qui en faisaient partie avaient, par leurs déclarations officielles qualifié la révolution des Grecs comme aussi illégitime et aussi répréhensible que les mouvements révolutionnaires d'Espagne et d'Italie dont la répression était le but du congrès de Laybach. Ils ne sont cependant pas intervenus matériellement contre le mouvement grec, la Porte leur ayant déclarée qu'elle allait le réprimer très aisément avec ses propres ressources.

Mais si les gouvernements européens ont fait à la révolution grecque un accueil plus ou moins défavorable et même hostile, les peuples au contraire l'ont saluée, dès le commencement, avec une vive sympathie. Il y a eu, sans doute, aussi des voix dissidentes, mais elle étaient couvertes par la grande majorité de l'opinion publique. Voici en quels termes s'exprimait, dans le temps, la Γενικὴ ἐφημερὶς τῆς Ἑλλάδος [1] (Gazette générale de la Grèce), sorte de *Journal officiel*, fondé au milieu du cliquetis des armes :

« ... Dès les premiers jours de notre guerre, plusieurs philantropes ont écrit en notre faveur et appelé les secours de leurs compatriotes.

[1] N. 67 du 19-31 juillet 1826.

L'Allemagne s'est placée au premier rang et a fait les plus grands sacrifices ; mais la méfiance d'une grande puissance et la paralysie de nos affaires intérieures n'ont pas permis aux philantropes allemands de continuer leur mouvement charitable et chrétien [1].

Après les Allemands, sont venus les Anglais qui ont fait pour nous ce que tout le monde sait et ce que pouvait faire une nation aussi riche et aussi indépendante.

Puis, les chevaleresques Français, dont les exhortations et l'éloquence ont rallumé les sentiments philhelléniques de la haute Allemagne.

Mais dans l'intervalle de ces trois époques, les Hollandais [2] et les Suisses n'ont pas cessé de faire les plus grands efforts pour le soutien de notre cause...»

Le nouvel élan de philhellénisme français dont parle la feuille grecque coïncide avec la formation à Paris de la *Société philantropique en faveur des Grecs*. Moyennant 50 fr. par an tout Français en pouvait être membre, et toute somme était admise pour la souscription volontaire qu'elle a, en même temps ouverte. Vers le mois de mars 1825, un *Comité* de cette société a été formé par MM. André, le vicomte de Châteaubriand, le duc de Choiseul, le duc de Dabberg, Benjamin Delessert, le comte de Mathieu Dumas, Eynard, A. Firmin Didot, le duc de Fitz James, le comte Eugène d'Harcourt, le comte Al. de Laborde, J. Laffitte, le duc de Larochefoucauld-Liancourt, le comte de Saint-Aulaire, le comte Sébastiani, le baron de Staël, Ternaux, Villemain, Lainé de Villevêque, le comte Alexandre de Lameth.

M. Ternaux [3] a été nommé président et M. le comte Alexandre de Lameth vice-président de ce *Comité*.

Vers le mois de septembre de la même année, la *Société de la morale chrétienne* a institué un *comité des Grecs* destiné à secon-

[1] Voir aussi l'« Appel à la Nation allemande et aux autres peuples de l'Europe en faveur des grecs » par M. *Minoïde Mynas*. Paris, 1826.

[2] Les Hollandais et les Belges.

[3] Guillaume-Louis Ternaux, né à Sedan (Ardennes) le 8 octobre 1763, fils d'un fabricant de drap. Grand industriel, il a joué, sous la Restauration, un rôle politique, d'une certaine importance. Napoléon l'a nommé membre de la Légion d'honneur, et Louis XVIII l'a créé Baron. Il est mort le 3 avril 1833 dans sa propriété de Saint-Ouen.

der et à développer l'action morale de la *société philantropique en faveur des Grecs* par des publications successives et par la formation de comités de souscriptions. Ce *comité* a débuté dans sa tâche par la publication d'un *appel aux nations chrétiennes en faveur des Grecs*, rédigé par M. Benjamin Constant [1].

La formation de la *société philantropique* a été l'effet de l'intensité qu'avaient prise à cette époque les sentiments du public européen pour la cause des Hellènes : Ceux-ci se battaient héroïquement depuis trois ans déjà et paraissaient être près de leur triomphe définitif, lorsque les armées du vice-roi d'Égypte, commandées, par son fils Ibrahim, sont venues à la rescousse de celles du grand seigneur. On a pensé, avec raison, que les Grecs n'y auraient pu résister. Le bruit courait même que l'intention du grand seigneur et de son puissant vassal était d'exterminer la population du Péloponnèse et repeupler cette presqu'île d'Arabes et d'autres musulmans.

Mais si la formation de la *Société philantropique* a été l'effet de ce phihellénisme, elle a, à son tour, contribué à attiser celui-ci encore davantage : Il n'y a presque pas eu de ville en France qui n'ait pas eu sa quête, son bazar, son exposition, sa fête au profit des Grecs. Des comités à l'instar de celui de Paris, ont été constitués à peu près dans tous les arrondissements. L'entraînement a gagné les personnes de tout sexe, de toute condition, même de toute nuance politique. La famille d'Orléans faisait parvenir au comité de Paris des offrandes généreuses accompagnées de paroles pleines de sympathie pour les Grecs.

Mais le comité de Paris est devenu le centre non seulement de tous les comités analogues des autres villes de France mais encore de ceux formés dans le reste du continent Européen. C'est à celui-là qu'envoyaient les uns et les autres les fonds qu'ils recueillaient. M. Eynard, un grand négociant suisse, qui a fait de considérables sacrifices personnels pour les Grecs était aussi l'agent et, pour ainsi dire, le trait d'union de tous ces comités. Un journal du temps l'appelle le dépositaire et l'administrateur de tous les secours adressés à la Grèce par la charité européenne.

[1] *Journal du commerce* du 10 septembre 1825.

Somme toute, la *Société philhellénique* de Paris était la plus importante de l'Europe et il n'y a que celle de Londres, formée au mois de février 1823, qui pût rivaliser avec elle en ce qui concerne les services rendus à la Grèce.

D'après les comptes qu'il a publiés, le comité de Paris a recueilli, depuis sa formation jusqu'à la fin de décembre 1828, fr. 1,642,017,17. Assurément, cette somme n'était pas colossale, si l'on pense qu'elle était le produit de la générosité de tout le continent Européen pendant presque 4 ans ; mais, tout de même, elle a été d'une grande utilité pour les Grecs réduits dans la plus grande misère : Un chef grec disait au général Roche : « Mes soldats ont la tête couronnée de lauriers ; mais ils meurent de faim ! »[1]. Comme d'ailleurs, je viens de le dire, le plus grand service que le comité de Paris ait rendu à la cause grecque c'est qu'il a donné une nouvelle impulsion au philhellénisme. Un des moyens par lesquels il poursuivait ce but, c'était la publication d'un bulletin intitulé : Documents relatifs à l'état présent de la Grèce. Le premier numéro en a paru au mois de juin 1826 et le dernier au mois de février 1829. On consignait dans ce Bulletin :

Les derniers évènements militaires de la Grèce, le détail de ses forces et de ses besoins; les actes publics de son gouvernement et d'autre part, les divers témoignages de l'opinion française et Européenne, les formations de sociétés philantrophiques, les souscriptions, les secours et enfin tous ces actes qui sont comme la protestation permanente des nations civilisées en faveur de la nation grecque[2]...

Le comité fut d'abord très circonspect à cause de la politique incertaine du gouvernement et parce qu'il n'avait à disposer que de faibles secours. Il ne se fit connaître au gouvernement provisoire de la Grèce que par l'offre de faire élever à ses frais les enfants dont les pères, s'étaient déjà le plus illustrés dans cette lutte mémorable... Bientôt après cette première époque, l'opinion publique s'étant plus fortement prononcée, le comité, sur la demande du gouvernement de la Grèce, fit successivement diverses expéditions d'armes, d'effets d'ha-

[1] *Documents relatifs*, etc., août et septembre 1826.
[2] *Documents relatifs*, etc., juin 1826.

billement, de machines, d'outils, de métaux propres à former des ateliers modèles et le fond d'un arsenal d'artillerie. Ces expéditions furent accompagnées d'officiers, de sous-officiers de différentes armes et d'officiers de santé choisis dans un grand nombre qui se présentèrent.

Le *comité* ne s'est cependant pas contenté de ces envois et de ces expéditions ; il a aussi accrédité un représentant auprès du gouvernement provisoire de la Grèce. Ce fut d'abord le général Roche. Il était un homme de mérite [1], mais il a eu le tort de se mêler des affaires politiques du pays, malgré les instructions formelles du comité, dont elles constatent le tact parfait et le philhellénisme aussi ardent que pur.

Voici quelques passages de ces instructions :

Monsieur le général Roche doit avant tout se bien pénétrer de la pensée que le comité grec de Paris, dont il est l'envoyé, n'appartient à aucun parti et ne s'est formé que dans le but de seconder de tous ses moyens les efforts héroïques des chrétiens d'Orient pour revendiquer une patrie et le libre exercice de leur religion : il doit donc demeurer étranger aux mouvements de leur politique intérieure et extérieure et se borner, dans toutes les occasions qui s'offrent naturellement, à leur faire voir les dangers des divisions intestines et les avantages inappréciables de l'union qui seule peut les faire triompher de leurs ennemis.

Un officier français, d'une grade élevé dans l'armée et qui emporte avec lui son estime et ses regrets, ne doit pas, lorsqu'il se voue noblement à la défense de la cause des Grecs, se faire un devoir de ce dévouement, même pour les importuner de son zèle et les forcer à l'acceptation de ses services. La modération, la mesure, une sage et prudente réserve, beaucoup de franchise unie à une grande discrétion, telles sont les bases de la conduite de M. le général Roche. Il aidera de ses lumières, de son expérience, de son bras, le gouvernement grec, dans toutes les opérations militaires, mais il se gardera bien de prévenir sa demande ; et lors même qu'il s'emploiera le plus activement pour le triomphe d'une cause aussi sainte, il le fera avec ces égards, ces respects, cette obéissance qui seuls rendent les services aussi agréables qu'utiles, inspirent une pleine confiance et forcent à la gratitude.

. . . . . .

[1] « La Grèce au printemps de 1825 », par le comte *Guiseppe Pecchio*.

Si M le général Roche trouve en Grèce des envoyés d'autres comités ou de puissances, il n'oubliera point que la France est en état de paix avec toute l'Europe. mais il s'empressera de faire connaître au comité de Paris leurs vues politiques, s'ils en manifestaient... »

Pourtant, les Grecs ayant cru devoir faire, dans un moment difficile, un appel à la protection particulière de la Grande-Bretagne, le général Roche s'est permis d'adresser une protestation hautaine au gouvernement provisoire au nom du Comité et de la France.

En outre, il a travaillé sous main à faire élire par les Grecs pour souverain le duc de Nemours [1].

Cette manière d'agir a valu au général Roche son rappel par le comité, qui l'a remplace alors par le comte Eugène d'Harcourt, un de ses membres.

Les secours de toute espèce du comité étaient adressés au gouvernement provisoire de la Grèce ; mais plus tard, ils l'étaient au comte Capodistrias, dès qu'élu Président de la Grèce, il a pris possession de ses hautes et difficiles fonctions.

La *Société philantropique* a, pour ainsi dire, prononcé sa clôture officielle par une déclaration insérée au dernier numéro de son bulletin. Voici comment elle se termine :

Le Roi a envoyé une expédition en Morée, et déjà nous en connaissons les heureux effets. Une si haute et si active intervention en faveur des Grecs semblerait devoir mettre un terme aux travaux du comité ; aujourd'hui, le sort des Grecs est entre leurs mains; de leur conduite actuelle va dépendre leur existence future en Europe. Cependant le comité, qui se glorifie d'avoir, jusqu'à ce point décisif, suivi et secondé leurs efforts, ne se bornera point à faire des vœux pour une cause qui sera toujours la sienne et qu'il a toujours adoptée avec enthousiasme, alors même que pas une voix ne s'élevait pour elle. Il continuera de concourir à l'affermissement de la liberté de la Grèce par la propagation des lumières. Les dons qui lui serait confiés par les constants amis des

[1] Σωρίδωνος Τεϊνούνη, ἱστορία τῆς ΕΜ. Ἐωαναστάσεως, Κεφ. Ξ ! Ἰδιοριναί Ἀναμνήσεις ὑπὸ Νικολάου Δραγουμη, Κεφ. Ε !

Grecs seront immédiatement et exclusivement employés à multiplier parmi les Hellènes les bienfaits de l'instruction, principe régénérateur de l'esprit public, base inébranlable de la propriété des Etats.

Les Grecs conservent un vif sentiment de reconnaissance envers les trois grands Etats qui ont si puissamment contribué, par leur intervention, à l'affranchissement de la Grèce ; mais ils savent très bien que cette intervention effectuée après cinq ans d'une lutte d'extermination, a été l'effet du philhellénisme des peuples. Ils savent, en outre, que le philhellénisme des Français, en particulier, a été pour beaucoup dans ce résultat et que la *Société philantropique* de Paris en était l'apôtre et le porte-drapeau enthousiaste.

S. Antonopoulos.

LE DROIT DES GENS

ET LES

IMMUNITÉS DIPLOMATIQUES

AU XVIIIe SIÈCLE

D'après les archives de la Bastille.

Monsieur le Président de la Société d'histoire diplomatique, au cours de son discours à l'Assemblée générale de 1888, observa combien la diplomatie moderne avait subi de transformations profondes, autant pour l'esprit que pour la forme, par suite des chemins de fer, des télégraphes et de la publicité des journaux. Il nous a semblé intéressant de vérifier par les archives de la Bastille, dont l'inventaire a été publié récemment[1], la justesse de l'observation de notre Président, et de rechercher, dans ces nombreux dossiers, oubliés jusqu'à ce jour sous la poussière, les modifications que la facilité des communications et l'extension des relations avaient apportées aux rapports, toujours si délicats et si difficiles, des États. Déjà, en parcourant l'inventaire, nous avions été frappé du grand nombre des documents intéressant l'histoire diplomatique. Violations de domicile chez des ambassadeurs, emprisonnements de chargés d'affaires pour dettes ou pour intrigues, surveillance des étrangers de marque et du personnel des ambassades, mémoires diplomatiques, bulletins, documents et lettres adressés au Lieutenant

[1] Catalogue des Manuscrits de la bibliothèque de l'Arsenal, t. IX. *Archives de la Bastille*, par Frantz Funck-Brentano, 1892, édit. Plon, Nourrit et Cie.

de police sur les opérations des armées françaises et des armées ennemies, rapports de la police sur les actes et les menées des agents étrangers, complots et procès de haute trahison, espionnage et débauchage d'ouvriers par les légations étrangères, embastillement de sujets étrangers, et même de sujets français sur la seule demande de gouvernements amis, tout un monde se révélait à nous, et dont les mœurs et les coutumes diplomatiques de notre époque ne nous donnent plus, à l'exception de l'espionnage, la moindre notion.

En l'année 1730, l'inviolabilité du domicile de l'ambassadeur était encore tellement absolue que toute personne, n'appartenant à aucun titre à l'ambassade, mais en habitant simplement l'hôtel, échappait à la juridiction territoriale. Nous en trouvons un exemple curieux dans la lettre adressée par M. de Barrenechea, plénipotentiaire du roi d'Espagne auprès du roi de France à M. Chauvelin, garde des sceaux.

Paris, le 24 déc. 1730,

Hier, le nommé Le Queux, huissier ordinaire du Bureau des finances et de la Chambre du Domaine du Palais, après avoir attendu l'heure où ny moy ny mes gens n'estions point au logis, eut la hardiesse, sans demander la permission et sans aucune attention préalable, d'y venir faire la notification cy-jointe à madame la Contesse de Nancré, et de la remettre à mon suisse, que j'ay congédié pour l'imbécillité qu'il a eue de s'estre laissé requérir et de s'estre chargé de cette assignation.

Votre Excellence voit bien la violation du Droit des gens dans ce manque de respect pour ce que ma maison a de sacré, tant que je conserve le caractère qui réside en moy, et Votre Excellence a très présent ce que disent là-dessus Wicquefort, Puffendorf et Grotius. J'espère donc de sa justice et de sa bonté qu'elle me fera donner la satisfaction qui m'est due pour réparer cette offense, car il n'y a point de pardons praticables en ces matières, parce que l'indulgence establiroit un exemple préjudiciable [1].

Lettre de M. de Chauvelin, garde des sceaux, à M. Hérault, lieutenant général de police.

A Versailles, le 25 décembre 1730,

Je vous remets, Monsieur, la copie d'une lettre que j'ay reçue de Bar-

[1] *Bibl. de l'Arsenal* (Archives de la Bastille), ms. 11,106, ff. 226-227.

renechea, l'un des ambassadeurs plénipotentiaires d'Espagne, et par la quelle il demande satisfaction de ce qu'un huissier a signifié et remis chez lui, à son suisse, l'acte ci-joint qui me paroit un commandement de payer à Mme la Comtesse de Nancré. Quoique cette dame, pour être logée chez un ministre étranger, son gendre, ne doive pas être à l'abry des actes et poursuites de justice, cependant l'huissier est en faute d'avoir procédé chez ce ministre et de s'être adressé à son suisse, et il est deu une réparation à M. de Barrenechea. Je croy que, sans mettre en œuvre le tribunal, en vertu ou en conséquence de la sentence duquel l'huissier a agy, il faut que vous le fassiez mettre en prison. Je vous prie de voir ensuite M. de Barrenechea et en l'informant de ce qui aura déjà esté fait, de le porter à convenir que c'est à peu prez la réparation qu'il peut ou doit souhaiter. Ces cas sont toujours très ambarrassans n'y ayant rien qui établisse jusqu'où ces sortes de satisfactions doivent être portées. Suivant le résultat de votre conversation avec lui, nous règlerons le plus ou le moins de tems que l'huissier devra demeurer dans la prison. Il faudra retirer l'original de l'exploit et et le déchirer.

Soyez persuadé, Monsieur, que je vous honore très parfaitement.

Signé : « CHAUVELIN [1]. »

En suite de cette correspondance l'huissier Le Queux fut arrêté et conduit au Petit-Chatelet le 26 décembre 1730, et rendu libre trois jours après, sur le consentement de l'ambassadeur d'Espagne [2].

En revanche, si le domicile de l'ambassadeur était respecté au point qu'on punissait de la prison un huissier qui y avait déposé un exploit, on ne se gênait guère pour saisir le mobilier d'un ministre et lui refuser ses passeports jusqu'à ce qu'il eût payé ses dettes. Le cas du ministre de Hesse, auquel M. d'Aiguillon déclara, en 1772, que la loi autorisait ces mesures est devenu célèbre. Il en est un autre beaucoup plus grave que nous révèlent les archives de la Bastille ; c'est l'emprisonnement du baron Charles-Gustave de Cederhielm, chambellan du roi de Suède, envoyé du duc de Holstein qui, fut arrêté pour dettes, et enfermé au Chatelet, où il mourut le 10 mai 1740 [3].

Ce n'est qu'en 1817 que la Cour impériale de Paris, par

[1] Archives de la Bastille, ms. 11,106, f. 224.
[2] Archives de la Bastille, ms. 11,106, ff. 228-230.
[3] Archives de la Bastille, ms. 11,345.

arrêt du 5 avril, décida qu'aucune saisie ne pouvait avoir lieu dans le pays de résidence d'un ministre étranger pour dettes contractées avant ou pendant sa mission.

Ce ne sont du reste pas ces faits qui nous intéressent le plus pour le moment ; mais c'est d'apprendre comment le gouvernement, en l'absence de renseignements sûrs et de nouvelles rapides, suppléait à l'ignorance dans laquelle il se trouvait le plus souvent, aussi bien sur la personne que sur la mission d'un ministre étranger. Les archives de la Bastille, par des documents nombreux, montrent que c'était simplement par le canal du Lieutenant de police, — dont le rôle fut, sous l'ancien régime, infiniment plus important que ne l'est de nos jours celui du Préfet de police, — que le gouvernement se procurait les renseignements qu'il doit aujourd'hui à la publicité et à la rapidité des communications. La Lieutenance de police soumettait à une surveillance attentive les ambassadeurs auprès du roi de France dès leur nomination en pays étranger par leur souverain, et pendant tout leur séjour en France. Nous puisons au hasard parmi ces documents, qui présentent parfois un intérêt plein de surprises, quelques exemples qui montreront avec quel soin la Lieutenance de police cherchait à avoir des hommes à elle, cuisiniers, cochers, valets de pieds, pages, à l'intérieur des ambassades, en sorte qu'elle pouvait renseigner le gouvernement jusque sur les propos de table et sur toutes les allées et venues des amis, des hôtes et sur la correspondance des ministres étrangers.

Rapports de Chantilly. [1]

Le Ministre de la Reine d'Hongrie a passé l'après-midi du premier décembre chez M. Temmeson avec le Ministre de Wirtemberg [2]. On dit que le Ministre d'Hongrie s'y ennuie beaucoup ici et qu'il est à la veille de s'y trouver très embarrasé n'ayant point de fonds et étant sans ressource.

Le Ministre de Pologne [3] a communiqué un mémoire ou ma-

[1] Agent de la police.

[2] « M. Fesch, chargé des affaires du Duc de Wirtemberg. » *Almanach royal.*

[3] On avait à cette date, à Paris, deux ministres de Pologne, M. de Brais, chargé des affaires du roi de Pologne, *électeur de Saxe*, et M. Hulin, ministre du roi de Pologne, *duc de Lorraine*. C'est sans doute de ce dernier qu'il s'agit ici, le premier n'étant désigné dans les documents officiels que par le simple titre de chargé d'affaires.

nifeste à tous les ministres étrangers, on ignore de quoy il est question.

L'ambassadeur d'Espagne [1] reçut le 1er décembre un courrier.

Le 2 décembre 1741.

Signé : « POUSSOT.[2] »

L'ambassadeur d'Espagne qui attendoit depuis plus de huit jours un courrier, le reçut, le 7 janvier, dans le moment que l'ambassadeur de la Porte passoit sur le pont Royal ; il sortit dans l'instant de son hôtel et s'en fut à Yssi parler à son Eminence Monseigneur le Cardinal de Fleuri. D'Yssi il fût à Choisi et ensite à Versailles. On dit qu'il fait construire une salle dans son jardin pour y donner un grand repas.

Monsieur de Temmeson ne voit plus ce ministre. On dit que les Anglois ont été très sensibles à la perte du grand visir, ils comptoient qu'il favoriseroit la Reine d'Hongrie. Il est arrivé la semaine dernière deux barons prussiens, ils ont été descendre chez le prince Cantemir [3], ils logent à l'hôtel de Lhuine, rüe du Colombier.

Signé : « POUSSOT. »

Rapports du lieutenant de robe courte Pommereuil.

Du jeudy, 19 octobre 1730.

M. de Castelar, qui est Italien de nation, a son frère, premier ministre d'Espagne, et luy en est ambassadeur en France.

Il n'est pas encore arrivé, et on l'attend depuis samedy dernier, 14 du courant.

Cet ambassadeur va loger à l'hôtel de Tréville, faubourg Saint-Germain, rue Tournon, vis-à-vis l'hôtel d'Antragues.

La sœur de M. le maréchal de Warvick, quy logeoit à cet hôtel de Tréville, n'en est sortie que par raport à M. l'ambassadeur Castelar, et pour luy faire plaisir.

Cette dame qu'on dit être mariée avec un seigneur étranger, occupe à présent l'apartement qui a été tenu par M. Walpole ambassadeur, qui depuis peu s'en est retourné en Angleterre.

M. Abuquenowe, banquier anglois, qui loge rue de la Jussienne, quartier Saint-Eustache, est en correspondance avec cet ambassadeur, et son homme de confiance.

Ce banquier a réglé la maison de M. de Castelar et il n'y a nullement à doubter que ça ne puisse être luy qui a déterminé la sœur de M. de Warvick de céder à cet ambassadeur son apartement de l'hôtel de Tréville, il se peut bien aussy que cette dame connoit particulièrement

[1] M. le prince de Campoflorido, ambassadeur extraordinaire du roy d'Espagne.
[2] Inspecteur de police.
[3] Le prince de Cantemir, ambassadeur extraordinaire du Czar.

M. Walpole [1], et que celuy cy, quoi qu'absent, n'agit pas moins, malgré son éloignement, pour les intérêts de sa nation et que le banquier en question n'y est pas inutile.

Du vendredy, 20 octobre 1730.

Le 12 du présent mois d'octobre, M. de Castelar [2], ambassadeur d'Espagne, est party en poste de Bayonne, pour se rendre à Paris, accompagné de cinq de ses officiers.

On dit qu'il arrivera aujourd'huy ou demain tout au plus tard.

On parle de lui comme d'un grand génie.

On dit aussy qu'il a ordre de ne point s'en retourner en Espagne que toutes les affaires pour lesquelles il vient, ne soient terminées, quoiqu'on assure que son séjour à Paris, ne sera que de quatre mois tout au plus.

Le Roy d'Espagne donne à M. de Castelar une plus forte pention qu'à ses autres ambassadeurs.

Les six valets de pied, que M. Abuquenowe, banquier Anglois, a retenus pour cet Ambassadeur, ont mis aujourd'huy les habits qu'on leur a fait faire, qui sont d'un drap brun très fin, sans livrée, ny galon, avec une veste rouge, d'une belle écarlate, brodée d'or, large d'un pouce.

Outre les écuyers, et les pages que M. de Bournonvile à donnez à ce nouveau ambassadeur, il lui a encore cédé son maître d'hôtel, qui loge avec eux, à l'hotel de Tréville, faubourg Saint-Germain, il ne s'y fait rien pour le service de M. Castelar que par ses ordres, et de concert avec M. Abuquenowe, banquier Anglois, qui vit d'une grande union avec ce maître d'hôtel.

Au surplus, on a appris dans la maison, que M. de Castelar est originaire de Milan, et qu'il n'est qu'un homme de fortune, aussy bien que son frère premier ministre d'Espagne.

C'est ce banquier qui a retenu pour ce nouveau ambassadeur d'Espagne six valets de pied, et il est à remarquer qu'ils sont presque tous Savoyards de nation.

Ce commissionnaire banquier s'est expliqué et dit qu'on n'en vouloit point qui soient Espagnols.

On n'en a point voulu non plus de françois, ny de ceux qu'ordinairemenl servent les étrangers, dont la plus part sont habitants du faubourg Saint-Germain.

A l'égard des écuyers et des pages, ce sont ceux qui étoient à Mon-

[1] « M. Horace Walpool, ambassadeur extraordinaire du roy d'Angleterre. » *Almanach royal.*

[2] « Le marquis de Castelar, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Roy d'Espagne. » *Almanach royal.*

sieur le duc de Bournonville, nommé jadis le baron de Cape, qu'il a cédez à ce nouveau ambassadeur comme n'en ayant plus de besoin, son ambassade étant finie.

Ces écuyers et les pages sont logés depuis quelques jours à l'hôtel de Tréville pour le compte de M. de Castelar, ambassadeur d'Espagne [1].

Nous ajoutons à ces deux pièces quelques autres documents de même genre, pour faire voir la surveillance à laquelle étaient sujets non seulement les ambassadeurs, dont la mission avait pour le moment quelque importance, mais indistinctement tous les ministres des puissances étrangères.

Rapports de Chantilly.

Le 5 décembre, le ministre d'Hongrie depêcha un courrier, auquel on recommanda de faire grande diligence. On dit que l'amiral Vernon vient de perdre dix-huit cents hommes. Les Anglois disent qu'il n'osera pas retourner en Angleterre et ils comptent qu'il se retirera bien tôt du service.

Le ministre d'Anover [2] dit ouvertement que la guerre n'aura pas de suite et qu'il est certain qu'il y aura incessament un empereur.

Le sieur Danville va toujours très fréquement chez le ministre d'Angleterre [3].

Ce 6 décembre 1741.

Signé : « Poussot. »

Le ministre d'Hongrie recut le 6 décembre un courrier ; il partit aussi tôt pour Versailles et le 7, il fut chez Monsieur Amelot. On dit chez le ministre d'Angleterre qu'il doit arriver incessament un ambassadeur qui doit être chargé de travailler à un accommodement avec le ministre d'Espagne.

On dit aussi que les Anglois se disposent à faire mettre Monsieur Vernon dans une tour s'il revient en Angleterre, mais on ne croit pas qu'il en coure le risque.

Monsieur l'envoyé d'Anover a été avec une dame Angloise, voir les illuminations rue de la Planche chez Monsieur le comte de Bavierre et il n'entra point dans la maison.

On a seu du secrétaire du prince Grimberg que ce Seigneur attend

[1] Arch. de la Bastille, ms. 10,284.

[2] De Hanovre.

[3] « M. le Comte de Waldegrave, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du roy d'Angleterre. » *Almanach royal.*

avec impatience un courrier qui doit luy apporter la relation de ce qui s'est passé à la prise de Prague.

Ce 11 décembre 1741.

Signé : « POUSSOT. »

Monsieur de Temmeson reçut le 11 décembre un courrier, qu'il attendoit depuis quatre jours, avec impatience, et il fut aussitôt voir le ministre d'Anover. On dit qu'il y a de sérieuses brouilleries entre le roy d'Angleterre et quelques-uns des principaux de ce royaume, ce qui est occasioné par la promesse qu'avait faite le Roy, et qu'il ne juge pas à propos de tenir, d'envoyer à la reine d'Hongrie dix mille hommes et plusieurs millons, ces messieurs voudroient l'engager à tenir sa parole.

Ce 13 décembre 1741.

Signé : « POUSSOT. »

L'ambassadeur d'Espagne donna jeudi, 14 décembre, un grand dîner au retour la chasse où il fut; il avoit invité Messieurs les princes de Colonne, le comte de La Roque, le ministre de Pologne, celuy de Danemarc[1] et deux nobles vénitiens; il fut pendant tout le repas très inquiet; on dit qu'il a dépeché depuis très peu de tems trois courriers en Espagne et que, ne recevant point de réponse, il se dispose à faire partir son maître d'hôtel en qui il a beaucoup de confiance.

Le ministre d'Hongrie prit mardi, 12 décembre, congé du Roy; on dit qu'il a laissé ici son secrétaire pour gérer en sa place jusqu'à nouvel ordre.

M. Temmeson, qui ne voyoit pas ci-devant l'ambassadeur d'Espagne, l'a vu trois fois depuis la prise de Prague. Il est arrivé un évêque qu'on dit être envoyé de Modène, il loge à l'hôtel de la Frezillière, rue de Tournon.

Messieurs de Colonne et de La Roque, dont il est ci-dessus parlé, sont neveux de l'ambassadeur de Naples, ils partent incessament pour Francfort.

Le dernier ordinaire, M. Temmeson envoya les nouvelles d'Angleterre au sieur Danville et le sieur Danville, en les remettant, donna au domestique six lettres pour les faire mettre dans le paquet.

Ce 17 décembre 1741.

Signé : « POUSSOT. »

Le 20 décembre Monsieur Monroy, ancien Lieutenant Général, reçut une lettre d'un officier de France, qui est en Allemagne, par laquelle il luy marque que M. de Neuville, qui a le commandement de 10,000 hommes, posta aux environs de Prague, dans des broussailles, un régiment

[1] Le baron de Windt, ministre du roi de Danemark.

d'infanterie et que, s'étant un peu retiré avec le gros de sa troupe, il avoit apperçu l'armée de la reine d'Hongrie, que, n'ayant point eu le tems d'avertir le régiment posté, il l'avoit abandonné à l'événement qui cependant n'a pas été facheux, puisqu'il en a été quitte pour être harcelé par 1500 huzards qui caracoloient autour et qui leur ont seulement enlevé 2000 sacs de farine et 20,000 paires de souliers, sans tirer un coup de feu, s'étant imaginé qu'un régiment ainsy exposé, et qui ne faisoit aucun mouvement, n'étoit là que pour les faire donner dans quelque piège.

Il est aussy dit, dans la même lettre, que le duc de Bavierre a été proclamé roy de Boème, le 7 décembre, que le 13 il y eut une assemblée de noblesse où on a déterminé que le couronnement se feroit le 25, et qu'il étoit déserté 10,000 hommes des troupes de la reine d'Hongrie, qui s'étoient données au duc de Bavierre.

Le comte de Bene, nommé ambassadeur d'Espagne pour Moscovie, fait revenir des ballots, par conséquent il n'ira point.

Le prince de Nassau est parti pour assister à la célébration du mariage d'une de ses nièces, après laquelle il doit se rendre à Francfort.

On dit que les Hollandois font une augmentation de troupes et qu'ils ont actuellement quatre vingts mille hommes.

Le différent qui étoit entre les Anglois existe toujours. Il y a dans ce royaume un parti considérable pour la reine d'Hongrie. On veut absolument contraindre le Roy à envoyer le secours qu'il a promis. On assure que le ministre d'Hongrie, qui c'est retiré la semaine dernière, est allé en Angleterre.

M. Temmeson reçut ces jours passés un courrier et fut trois jours sans vouloir recevoir aucune visite, ayant employé tout ce tems à écrire.

Ce 25 décembre 1741.

Signé : « Poussot. »

Il a été dit chez Monsieur le prince de Nassau que le frère du duc de Toscane[1] commanderoit au printemps prochain trente mille hommes d'effectif sur pied. Le ministre de cette reine est toujours incertain s'il restera ici ; il ne reçoit point de nouvelle à ce sujet.

Les étrangers disent que l'avant-garde des François a été surprise par les hussards et qu'ils ont perdu quatre mille hommes.

M. le chevalier de Bissi[2], qui doit aller en Angleterre, fut en visite ces jours passés chez les ministres d'Angleterre et d'Anover.

Ce 29 décembre 1741.

Signé : « Poussot. »

[1] François-Étienne de Lorraine, grand-duc de Toscane depuis le 19 juill. 1737, n'avait qu'un frère Charles-Alexandre de Lorraine, né le 12 déc. 1712.

[2] M. le chev. de Bussy, nommé à cette date, chargé des affaires du roi de France en Angleterre.

Ces exemples suffisent, pensons-nous, à montrer que si la diplomatie, sous l'ancien régime, avait les coudées plus franches, plus de loisir pour méditer et négocier les affaires, elle avait aussi à lutter contre des difficultés plus grandes. C'est par des étrangers qu'on apprend que l'avant-garde de l'armée française a été surprise, et par le retour de ballots qu'un ambassadeur ne part pas, etc. Mais il est un fait que nous ne pouvons passer sous silence, c'est la surveillance à laquelle les Français eux-mêmes étaient soumis et les dangers auxquels ils s'exposaient en fréquentant certains hôtels d'ambassade.

« **Protestans françois qui vont au presche.** »

Monsieur,

En conséquence de vos ordres, j'ay introduit, ce jourd'hui, une personne de confiance dans l'hôtel de M. l'ambassadeur d'Hollande, qui a assisté aux exercices que son Ministre y a faits.

Cette personne m'a raporté qu'il y avoit beaucoup de Protestans François, de différents sexes, âges et qualités, dont la plus part ne sont sortys que très tard, dans la crainte d'estre arrestez, du nombre desquels estoient les dénommés au mémoire cy-joint.

La même personne de confiance m'a aussy assuré que le Ministre de cet ambassadeur avoit invité les personnes, qui composoient l'assemblée, d'envoyer leurs enfants au catéchisme qu'il devoit faire dorénavant tous les Mercredys de chaque semaine, et même les grandes personnes qui n'estoient pas sufisamment instruites.

Comme je ne doute point qu'il ny ait beaucoup de monde Mercredy prochain à ce nouveau catéchisme, je crois qu'il seroit à propos de faire examiner ce qui s'y passera, et même d'y introduire quelqu'un.

J'ai l'honneur d'estre avec beaucoup de respect, Monsieur,

Votre très humble et très obéissant Serviteur,

Ce 6 juin 1729.

Signé : « MALIVOIRE. »

Noms, demeures et qualités de quelques uns des protestans François, qui ont assistés au presche, et autres exercices, qui ont esté faits en l'hostel de M. l'ambassadeur d'Hollande, le jour de la Pentecôte, cinq du présent mois de juin 1729.

Outre les protestants François, qui ont esté arrestez en sortant du presche de M. l'ambassadeur de Hollande, on y en a remarqué beaucoup qui sont en usage d'y aller tous les Dimanches.

Parmy le nombre de ceux qui y vont ordinairement, à qui j'ay parlé plusieurs fois, et à qui j'ay fait connaître les intentions du roy :

les nommés Jacques, et sa femme,

Chastelain,

la femme Grasyeux,

et les Dlles Brustel, sœurs ;

ce sont ceux et celles qui y vont avec le plus d'obstination, quoy qu'ils ayent esté arrestés plusieurs fois pour ce sujet.

Je pense que, pour l'exemple, il est à propos de les faire arrester encore, et conduire en prison.

Nous passons sous silence les procès de haute trahison : l'affaire de Rouen dont tous les accusés furent ou pendus ou condamnés aux galères perpétuelles [1] ; l'affaire des Chanoines du Chapitre de Beauvais, qui se termina par la condamnation à mort de Raoul Foy, un des membres du Chapitre [2] ; ainsi que les complots du duc et de la duchesse du Maine [3], et le procès de Lally Tollendal [4], qui sont connus. Néanmoins l'on se tromperait fort en croyant que le Lieutenant de police était, pour ainsi dire, le bras droit du ministre des Affaires étrangères, et suppléait à tous les renseignements et à toutes les nouvelles que les journaux et les télégraphe fournissent d'heure en heure, de nos jours.

Les dossiers qui démontrent le contraire abondent. Entre Sèvres et Passy, le 1er écuyer du Roi, M. de Beringhen, fut enlevé par un « parti hollandois, » sans que la Lieutenance en ait eu le moindre éveil, et ce n'est que longtemps après qu'un ci-devant colonel d'un régiment suisse au service du Roi fut embastillé pour avoir participé à l'enlèvement [5].

Mais il y a mieux ; voici un document qui montre avec quelle liberté les étrangers agissaient en France et à quels excès ces abus pouvaient parvenir avant que le gouvernement songeât à intervenir. Et encore, quand il y voulait porter remède, quels pauvres moyens il avait à sa disposition !

[1] Arch. de la Bastille, mss. 10,442-10,488.
[2] *Ibid.*, mss. 10,486-10,488.
[3] *Ibid.*, mss. 10,677-10,678.
[4] *Ibid.*, ms. 12,168.
[5] *Ibid.*, ms. 10,578.

Embauchage de colons pour les pays étrangers.

MÉMOIRE[1]

Depuis 1736, le nommé Walrab, batelier à Worms a procuré tous les ans aux Anglois une certaine quantité de familles pour leurs colonies qu'il tire, tant des Electorats voisins de cette ville, que de l'Alsace. On a même remarqué que dans le convoy qu'il amena à Weesep, en Hollande, au mois d'avril dernier, composé de neuf cents et quelques têtes, sous la conduite du lieutenant Rollwagen, il s'y trouvoit quantité de ces colons qui avoient l'uniforme Etrangers-françoises.

En 1765, au mois d'octobre, il fit aussi un convoy de 345 têtes ; les deux tiers tous hommes qui avoient servis.

On a vu à Rotterdam, en Hollande, à la fin de may de cette année, un transport, qui se faisoit pour l'Amérique, de deux cents familles, beaucoup d'Alsaciens, tous jeunes gens.

Comme le nommé Walrab a, ou doit avoir, beaucoup d'émissaires sur les fontières de l'Alsace, il conviendroit qu'on s'assurât de sa personne pour les découvrir ; mais comme il paroît difficile de faire sortir de Worms[2] cet homme, on se propose moyennant les secours nécessaires, de le rendre dans une des villes françoises, bourg ou village de sa domination, soit en faisant freter son bateau pour porter des marchandises, soit en traitant avec luy pour prendre des colons, et cela suivant les circonstances, même on pourra y engager son frère qui est à Francfort pour l'associer avec luy ; ce dernier ne sera pas inutile par les connaissances qu'il a Bééding, dont il sera bon de connaître.

Le lieutenant Rollwagen ne sera pas peu nécessaire, celui-ci ayant fait un traité avec Munier de Précourt, de Saint-Laurent, de lui fournir 3,000 familles. Comme il a son frère à Strasbourg, prêtre Luthérien, il se peut très bien qu'il luy eût été d'un grand secours, la voix de la religion étant parmi cette populace la plus persuasive ; d'ailleurs le d. Rollwagen a rempli déjà une partie de ses engagemens.

Aujourd'hui aucun gouvernement ne tolérerait des menées pareilles, qui n'ont rien de commun avec les agences d'émigration créées de nos jours. Par contre, aucune ambassade non plus, ne se chargerait à présent de telle ou telle besogne qu'elles accomplissaient couramment au XVIIIe siècle, de l'embauchage d'ouvriers par exemple. Non seulement dans la diplomatie, mais encore chez le grand public toutes les idées ont complètement changé sous ce rapport. Vattel écrivait, dans son traité sur le Droit

[1] Arch. de la Bastille, ms. 12,299.

[2] En note dans le manuscrit : « Ville libre et impériale d'Allemagne. »

des gens, publié en 1753 : « On doit retenir dans l'État les ouvriers « qui lui sont utiles, et certainement l'autorité publique est en droit « d'user, s'il le faut, de contrainte, pour y réussir. » Voici une série de documents que nous prenons dans les dossiers relatifs à l'embâuchage d'ouvriers par les ambassadeurs étrangers.

Lettres du duc de Choiseul à M. de Sartine, lieutenant général de police.

Saint-Hubert, le 21 juillet 1766.

J'ay reçu hier au soir, Monsieur, une lettre de Paris qui me prévient qu'un particulier né et domicilié à Beauvais, présentement à Paris sous le nom de Dampierre, et logé rue Saint-Denis à la « Sellette Rouge », a de fréquents entretiens avec le ministre d'Angleterre à l'effet d'établir en Angleterre une manufacture de tapisserie de haute lisse à l'instar de celle de Beauvais ; comme l'on me mande positivement, qu'en faisant sa proposition au ministre anglois, il y a ajouté qu'il débaucheroit la majeure partie des ouvriers de la dite manufacture de Beauvais, je vous prie, aussitôt ma lettre reçue, de vouloir bien donner les ordres nécessaires pour faire arrêter le dit sieur Dampierre. Je feray ensuite expédier dans mes bureaux, en la forme ordinaire, les ordres du Roy que j'aurai l'honneur de vous adresser.

J'ay celuy d'être, etc.

Signé : « Le Duc de Choiseul. » [1]

En apostille, de la main de Duval, premier secrétaire du Lieutenant général de police : « Donné note ledit jour au sieur Buhot[2] pour le chercher et m'en rendre compte » ; et de la main de Sartine : « Ecrit à M. le Comte de Saint-Florentin pour l'informer de cette affaire, le 26. »

Le 27 juillet 1766, Choiseul écrivait encore à Sartine :

« Je ne puis, Monsieur, qu'approuver les ordres que vous avés donnés au commandant de la maréchaussée de Beauvais pour faire arrêter dans cette ville le nommé Dampierre, accusé de s'être chargé de débaucher les ouvriers de la manufacture de tapisserie, pour les faires passer en Angleterre. Je vous seray obligé de m'instruire des suites de l'exécution des ordres que vous avez envoyés à Beauvais.

J'ay l'honneur d'être, etc.

Signé : « Le Duc de Choiseul. » [3]

[1] Archives de la Bastille, ms. 11,660, f. 575.
[2] Inspecteur de police.
[3] Archives de la Bastille, ms. 11.660, f. 576.

L'ambassadeur d'Espagne ne se montrait pas moins empressé à enrôler pour le compte de son gouvernement, des ouvriers parisiens, que l'ambassadeur d'Angleterre ; on en peut juger par l' « instruction sur la conduite de Jean-Léonard Bourgeois, détenu dans les prisons de la Bastille, né place Dauphine à Paris, qui, après y avoir été établi horloger pendant plusieurs années, passa à Liège, où il s'appliqua au génie et y fit une pendule qui fut envoyée (par l'intermédiaire de l'ambassade d'Espagne) au roy d'Espagne et reçue avec aplaudissement. »

« Le sieur Bourgeois, content de sa réussite, fit un mémoire des sciences qu'il possédoit, qui fut présenté au Roy ; il y faisoit le détail d'une machine propre à faire des limes, façon d'Angleterre. La Cour d'Espagne envoya des personnes pour l'examiner, et sur le rapport, le Roy ordonna que le sieur Bourgeois se rendît en Espagne avec la machine, et Sa Majesté à cet effet fit payer les dettes du sieur Bourgeois, à Liège, et luy fit donner des avances pour les frais de voyage[1]. »

Les extraits suivants d'un rapport, rédigé le 19 janvier 1748 par Bourgeois, pour l'ambassadeur d'Espagne, montrent avec quel soin et quelle activité, celui-ci s'occupait de l'embauchage :

« Monseigneur,

« Ayant bien examiné et refléchy les petites notes que Votre Excellence a eu la bonté de mettre à la marge de mes deux derniers mémoires, je me sens obligé de vous écrire la présente, pour vous dire que je vais prendre incessamment mes arrangements pour partir d'icy et me rendre à Liège, afin de gagner du temps et retirer la grande machine que j'ay laissée dans ce pays là ; mais avant tout, puisque les intentions de Votre Excellence sont que je profite de cette occasion, pour emmener ou envoyer des ouvriers en Espagne, j'espère qu'elle sentira bien la nécessité indispensable de me munir des passeports et documents, qui me garantissent de toute insulte, et même en cas qu'il m'en arrive quelqu'une, de me reclamer comme employé au service de Sa Majesté, puisqu'il ne seroit pas juste que je fusse la victime de mon zèle[2]. »

Bourgeois, en écrivant ces dernières lignes, prévoyait le sort

[1] Archives de la Bastille, ms. 11,660, f. 300.
[2] Archives de la Bastille, ms. 11,660, f. 342.

qui lui était réservé. Il parvint sain et sauf en Espagne, où le Roi le combla de faveurs et d'argent ; mais ayant été obligé de rentrer en France, pour y enrôler des ouvriers dont il avait besoin et acheter à Paris des outils qu'il ne pouvait se procurer en Espagne, il fut arrêté, sur la demande du contrôleur général Machault et enfermé, le 5 juin 1748, à la Bastille, d'où il ne sortit que le 3 novembre suivant, après avoir fait revenir d'Espagne femme, enfants, ouvriers et machines, et avoir signé l'engagement de demeurer en France.

L'ambassadeur d'Espagne, qui l'avait engagé à entrer au service de son maître, fut impuissant à le protéger contre les ordres du Lieutenant général de police.

A l'ambassade de Russie l'activité n'était pas moins grande.

« Extrait d'une lettre écrite de La Haye, le 5 mai 1767 », au duc de Choiseul.

Je viens d'apprendre, Monseigneur, à la suite des recherches que je fais pour découvrir les manœuvres des enrôleurs russes, tant pour peupler les déserts de cet empire, que pour l'industrie, que les nommés Vallier, natifs de Carcassonne, père et fils, ont passé à Pétersbourg, il y a quelques années, pour y établir des manufactures de drap, et que l'un d'eux (on croit que c'est le père) a passé l'année dernière icy au mois d'octobre, allant en France, parcourir toutes les manufactures, pour débaucher des ouvriers. Il devoit surtout travailler à Louviers, Elbeuf, Tours, Lyon, Lille, Amiens, pour les camelots, et en Languedoc. On le dit encore actuellement en France. Je n'ai pu obtenir le signalement de ce Vallier ; mais je pense, Monseigneur, qu'il seroit facile de le savoir par Carcassonne, où il est connu, et qu'il seroit aisé de le faire arrêter sur les frontières, lors de son retour. C'est par M. le comte de Worouzow [1] lui-même qu'un fabricant de Lyon, nommé Grant, qui se trouve icy, l'a appris et me l'a confié. Ce fabriquant, qui a éprouvé des malheurs dans sa patrie, avoit été recommandé à ce ministre, mais il n'a point du tout envie de profiter des offres qu'il luy a faites de passer à Pétersbourg. J'ai tâché, Monseigneur, de tirer de cet homme les éclaircissmens que j'ai pu, sans lui laisser entrevoir que le moindre ordre de vous, Monseigneur, m'autorisoit à m'informer de ce qui peut estre relatif à cette affaire, mais seulement pour ma satisfaction et mon instruction particulière [2].

[1] Ambassadeur de la cour de Russie à La Haye.

[2] Archives de la Bastille, ms. 12,299.

Le duc de Choiseul écrivit aussitôt[1] au Lieutenant de police pour lui demander de s'assurer par tous les moyens possibles du sieur Vallier père, dont il était question dans cette lettre.

Les ministres du roi de France ne négligeaient d'ailleurs rien pour arrêter les « embaucheurs d'ouvriers et artisans » et les empêcher d'écouter les propositions des ambassadeurs accrédités par les cours étrangères auprès de celle de France. Leurs signalements étaient imprimés, tirés à grand nombre d'exemplaires et répandus dans tout le royaume.

En voici un modèle :

Signalement
d'un embaucheur d'ouvriers et d'artisans pour les pays étrangers.

Le nommé Beauregard, âgé de trente à trente-cinq ans, taille de cinq pieds six pouces, le visage grêlé, teint extrêmement basané, portant ses cheveux, et s'énonçant très bien ; il porte un uniforme russe gris-de-fer, boutons jaunes unis, veste et culotte rouges : il est originaire françois, quoiqu'il se dise Brabançon, et quelquefois des environs de Bâle.

Monseigneur le Duc de Choiseul ordonne à toutes les brigades de Maréchaussées, de faire les recherches les plus exactes du particulier ci-dessus signalé, de l'arrêter, si elles parviennent à le découvrir, et d'en donner avis sur le champ[2].

Il paraît en ce moment à Berlin une publication importante sous le titre *Acta Borussica*, où nous trouvons dans les trois premiers volumes, qui viennent d'être publiés, des commentaires aux nombreux documents des archives de la Bastille, et entre autres de curieux détails sur la manière dont Frédéric III est parvenu à introduire l'industrie des soieries de Lyon et d'Italie dans le nord de la Prusse. Du reste, nous voyons dans l'inventaire de la Bastille le baron Chambrier, envoyé de Prusse, accusé d'embaucher des ouvriers pour le compte du roi de Prusse, et Ducommun, son chargé d'affaire, embastillé le 23 août 1738 comme intrigant et rendu libre le 13 septembre suivant.

[1] Versailles, 18 mai 1767.
[2] Archives de la Bastille, ms. 12,299.

Toutes les puissances ont leur dossier composé de documents en tout semblables à ceux que nous venons de citer.

Toutes encore ont le leur pour des affaires d'espionnages. Ces dernières sont même les seules pour lesquelles la pratique du Droit des gens n'ait point changé. Les procédés ont été identiquement les mêmes que de nos jours, mais les punitions beaucoup plus sévères.

Par contre, il est des faits que nous avons mentionnés plus haut et dont il n'existe plus d'exemple aujourd'hui, nous voulons parler de l'emprisonnement, sur la demande de gouvernements étrangers, de leurs sujets propres ou de sujets français.

M. François Ravaisson en cite un exemple dans les documents inédits des archives de la Bastille, qu'il a publiés. A la suite d'une émeute, à Naples, en 1702, le vice-roi confie quatre prisonniers au comte d'Estrée, qui les remet à M. de Grignan, lequel les enferme : l'un, le baron de Chassinet, à la grosse tour de Toulon, l'autre, le prince de la Riccia, à la citadelle de Marseille, et les derniers, deux frères, les seigneurs d'Aquavina, dans le fort de Saint-Jean. Cet emprisonnement ne paraissant sans doute pas suffisant au roi d'Espagne, le premier fut conduit à la Bastille, le second au château de Vincennes.

Le Pacte de famille pouvait, jusqu'à un certain point, expliquer le rôle de geôlier assumé par Louis XIV, en faveur de son parent le roi d'Espagne, mais ce qu'aucun pacte de famille ne saurait expliquer est le document suivant.

Affaire du droit d'indult.

« Dossier de Charles-Patrice-Mac Lawglin, dit Langlin, natif de Saint-Malo, capitaine du vaisseau le *Saint-Louis* au service de l'Espagne, conduit au For-l'Évêque par lettre de cachet, en date du 7 mars 1747[1]. »

La lettre de cachet fut délivrée sur la demande du duc de Huescar, ambassadeur d'Espagne, agissant à l'instigation de Jean de Marqueza, délégué par le roi d'Espagne en France pour le recouvrement des droits d'indult sur le chargement du navire le *Saint-Louis* que commandait Langlin.

[1] Voir l'inventaire de M. Frantz Funck-Brentano, p. 158, n° 11,631.

Langlin fut transféré à la Bastille, le 9 avril 1751.

Le 30 mars précédent, sur la demande de l'ambassadeur d'Espagne, le Lieutenant général de police avait fait faire des perquisitions afin de mettre l'ambassadeur en possession de tous les papiers du prisonnier, ainsi qu'en témoigne la note suivante datée de Versailles, 30 mars 1751, et adressée au Lieutenant général de police.

« Monsieur l'ambassadeur d'Espagne [1] ayant obtenu un ordre secret du Roy, qui a été remis hier au soir par M. le marquis de Puisieulx [2] à Monsieur de Berryer [3], aux fins de faire une certaine descente de commissaire, Monsieur l'ambassadeur prie Monsieur de Berryer de vouloir bien garder secrètement ledit ordre, sans en faire usage, jusqu'à ce que Monsieur l'ambassadeur ait l'honneur d'avertir Monsieur de Berryer du moment le plus favorable pour l'exécution de ladite descente, en quoi Monsieur de Berryer obligera sensiblement Monsieur l'ambassadeur [4].

Langlin fut tenu en prison pendant près de trente ans ; ce n'est qu'en août 1774 que le roi d'Espagne consentit à l'élargissement de son créancier.

Le ministre des affaires étrangères, Vergennes, écrivit de Compiègne, le 20 août 1774, au lieutenant de police Gabriel de Sartine :

J'ai l'honneur de vous informer, Monsieur, que Sa Majesté Catholique [5] vient enfin de consentir à l'élargissement du nommé Langlin, détenu depuis trente ans au For-l'Évêque. Vous pouvez en conséquence faire rendre la liberté à ce particulier, à moins qu'il ne soit chargé d'écrous civils, ou que d'autres raisons ne donnent lieu à sa détention ultérieure.

J'ai l'honneur, etc.

Signé : « De Vergennes » [6].

Un autre cas, non moins curieux, est celui d'un gentilhomme

[1] Dom François Pignatelli.

[2] Ministre des affaires étrangères.

[3] N.-R. Berryer de Ravenoville, lieutenant général de police du 27 mai 1747 au 29 oct. 1757.

[4] Archives de la Bastille, ms. 11,631.

[5] C'est-à-dire le roi d'Espagne.

[6] Archives de la Bastille, ms. 11,631.

irlandais, Jacques-Constantin de Bruodin au service de la Czarine, et qui lui, du moins, ne fut pas oublié par sa souveraine.

« Le capitaine Bruodin étoit accusé et prévenu d'être l'un des assassins du baron de Sinkler, colonel, ambassadeur du roy de Suède, venant de Constantinople. Le baron de Sinkler fut arrêté près de Frauenstadt, en Silésie, par le sieur baron de Nothhaft et le sieur Bruodin, accompagnés d'un sergent et de quatre dragons, par ordre de la Czarine et du général Spiegel, commandant l'armée russienne, qui lui avoit donné commission d'espionner les démarches des ambassadeurs de Suède, de s'emparer de leurs papiers et même de leurs personnes, et de donner avis de leurs mouvements. Le baron de Nothhaft donna un coup de pistolet au baron de Sinkler, lui donna ensuite quatre coups d'épée et le fit hacher par ses soldats. Après cette héroïque expédition, le sieur Bruodin fut envoyé en France pour y espionner et traverser l'alliance de cette couronne avec la Suède, afin de donner avis des mouvements des ambassadeurs et de leurs courriers, afin que les généraux de l'armée russienne puissent faire saisir leurs papiers et leurs dépêches, même leurs personnes. Le sieur Bruodin était encore chargé d'engager des chirurgiens et des cuisiniers en France pour faire passer en Russie ». Il fut mis à la Bastille pour l'assassinat d'un ambassadeur d'une puissance amie en pays étranger en 1739, et sortit l'année suivante pour être chassé du royaume. « La Czarine a été obligée, pour sa décharge, de donner un désaveu public de la part qu'elle avoit eue à l'assassinat du baron de Sinkler ». [1]

Enfin pour terminer cette rapide analyse du caractère et de l'importance des archives de la Bastille au point de vue de l'histoire diplomatique, nous signalerons parmi les mémoires et pièces diplomatiques qui s'y trouvent, un mémoire sur les consulats dans les Échelles du Levant, qui prouve que si la Chambre de commerce de Marseille avait eu le génie commercial et l'énergie du Conseil de Venise, la cité phocéenne prenait, vers

[1] Note de Duval, garde des Archives de la Bastille, publiée dans l'inventaire, pp. 144-145.

la fin du XVIIe siècle, dans le commerce du Levant, la situation dominante et le même rôle qu'avait eus au XVe siècle, la reine des lagunes.

L'auteur du Mémoire, dont il ne subsiste malheureusement plus qu'un fragment chiffonné et couvert d'une boue qui, a elle seule, raconterait les péripéties de l'histoire des archives de la Bastille. écrit :

« M. de Pontchartrain, depuis chancellier, qui succéda à M. de Seignelay, remit les consulats à la Chambre du Commerce de Marseille, avec la faculté de nommer des sujets pour les remplir. On leur régla des appointements payables par cette Chambre ainsi que les autres dépenses consulaires et, pour y subvenir, on établit au profit de cette Chambre, par les arrêts du 1er juillet et du 29 novembre 1691, au lieu et place des droits qui y étaient auparavant affectés, un tonnelage sur les bâtiments françois qui négocioient au Levant et Barbarie, lequel augmenteroit ou diminueroit selon qu'on reconnoîtroit être nécessaire, S. Majesté laissant subsister sur les effets des étrangers en faveur de la Chambre de Commerce de Marseille les droits qu'ils payaient précédemment. »[1]

TH. FUNCK-BRENTANO.

[1] Arch. de la Bastille, ms., 10, 318.

L'ÉVÊCHÉ PROTESTANT DE JERUSALEM

Les lieux sacrés de la Terre Sainte, le Saint-Sépulcre à Jérusalem, l'église de la Nativité à Bethléem ont été de préférence le théâtre des plus violentes rivalités confessionnelles. Ce sol si cher à la chrétienté, qui a été jugé digne de voir les évènements les plus saisissants de l'histoire générale du monde, a plus d'une fois été teint du sang des partisans des différentes églises chrétiennes, oublieux du repos du saint lieu.

Ces derniers luttaient sauvagement pour les plus vils intérêts sur les lieux mêmes où l'amour du prochain avait été proclamé en termes si énergiques. Pourtant on ne peut refuser de reconnaître que les fidèles de l'Eglise protestante n'ont pris aucune part à ces scènes sauvages. Ce qui n'y a pas peu contribué, c'est la cohésion intime, au point de vue du droit public et du droit international, de l'Eglise évangélique avec la plus grande puissance coloniale de l'Europe, par l'évêché anglo-prussien de Jérusalem fondé au commencement de l'année 1840. La création de l'évêché protestant de Jérusalem, autour duquel devaient se grouper tous les protestants de la Terre-Sainte fut l'accomplissement d'un désir favori caressé depuis sa jeunesse par Fréderic-Guillaume IV, ce magnanime et sensible roi de Prusse.

Voilà quelques années que cette création de sa haute intelligence, cette satisfaction de son plus profond désir est passée entièrement entre les mains de l'Angleterre. En même temps se sont brisées les illusions, sur lesquelles le royal créateur et l'intelligent exécuteur de ses idées, Chr. de Bunsen, avaient bâti à

cette époque des plans d'une haute envolée. Ici aussi on éprouve la vérité de cet adage : Veut on désespérer des institutions humaine, il n'y a qu'à exagérer leur force d'action. Ainsi le projet primitif de Frédéric-Guillaume IV, qui laissait espérer un résultat considéble et significatif, et qui devait attirer une foule de bénédictions sur la vie de l'humanité chrétienne, ce plan a définitivement échoué il y a quelques années, après avoir trouvé une apparente réalisation pendant quarante ans. — Nous sommes partis de ce principe aussi important pour les historiens que pour les juristes : Ni blâmer, ni louer, ni haïr, ni aimer, mais comprendre ; et nous donnons dans la suite la totalité des actes diplomatiques accessibles jusqu'à ce jour, comme un apport à l'histoire diplomatique, en nous interdisant, quelque séduisant que cela nous paraisse, de toucher aux nombreuses questions théoriques de droit public et de droit canonique que cette question soulève. *Acta loquuntur.*[1]

Les actes qui suivent présenteront aux lecteurs d'abord le plan de la fondation de l'évêché protestant de Jérusalem et les questions fondamentales de son existence et ensuite son passage intégral dans la sphère des intérêts de la Grande-Bretagne.

Instructions remises à M. de Bunsen.

Les pensées qui préoccupaient l'esprit de Frédéric-Guillaume IV au moment de la fondation de l'évêché de Jérusalem sont très clairement exprimées dans les instructions spéciales remises le 2 juin 1841 au conseiller secret de légation Bunsen, que le roi avait déjà appelé de Berne à Berlin en avril. Voici une analyse et des extraits de ce document :

[1] Voir : Hefele : Beiträge zur Kirchengeschichte. B. I.
Hengstenbergs. Journal de l'Eglise évangélique. T. 28, 2e partie, Berlin 1841.
Nippold Christian C. J. Freih. von Bunsen, 2 Bd. Leipzig, 1869, S, 163 fg.
Bunsen et Abeken. L'évêché protestant de Jérusalem. Berlin, 1862, trad. en fr. par A. de Mestral.
Chr. de Bunsen. La création de l'Eglise de l'Avenir. Hambourg, 1845.
Parliamentary Papers presented to both Houses of Parliament, July 1887. (C. — 5051).
Martens-Stœrk. Nouveau recueil général. II série. T. XV. Göttingue, 1891.

« La Grande-Bretagne ne se montrant pas opposée à entrer en union avec le roi de Prusse pour l'exécution de ses projets, Sa Majesté charge un envoyé extraordinaire de cette mission spéciale avec les instructions suivantes : « Il doit chercher à négocier dans une forme agréable au ministère anglais et entièrement confidentielle, en conférant avec l'évêché de Canterbury, en tant que primat d'Angleterre et avec l'évêque de Londres, en tant que chef immédiat de l'unique communauté actuelle de l'Eglise anglaise [1] : »

« De quelle manière l'Eglise nationale anglaise qui se trouve actuellement en possession d'une paroisse sur la montagne de Sion et qui y a entrepris la construction d'une église, serait disposée à constituer une position fraternelle à l'Eglise nationale évangélique de Prusse [2]. »

« Comme cette question touche aux points les plus tendres de la vie nationale des deux peuples et que le sujet est très important, Sa Majesté juge bon d'exposer clairement les convictions qui la dirigent en cette affaire.

« Sa Majesté part de cette conviction que la chrétienté évangélique en Orient, et particulièrement en Terre Sainte, ne peut espérer ni une reconnaissance entière et durable, ni une action riche en bénédictions et susceptible de demeurer, et de se développer, si elle ne se présente pas en ces contrées autant que possible comme une unité [3]. »

[1] Es soll nämlich derselbe, in einer dem englischen Ministerium genehmen, ganz vertraulichen Form durch Besprechung mit dem Erzbischof von Canterbury, als Primas von England, und mit dem Bischof von London, als unmittelbarem Haupte der einselnen auswärtigen Gemeinden der englischen Kirchen, zu vermitteln suchen :

[2] In welcher Art die englische Landeskirche, welche bereits sich im Besitz eines Pfarrgebäudes auf dem Berge Zion befindet, und daselbst den Bau einer Kirche begonnen hat, geneigt sein dürfte, der evangelischen Landeskirche Preussens eine schwesterliche Stellung im gelobten Lande zu gestatten.

[3] Seine Majestät gehn also zunächst von der Ueberzeugung aus, dass das evangelische Christenthum im Orient und namentlich im gelobten Lande, keine Hoffnung auf volle und dauernde Anerkennung und auf segensreiche und bleibende Wirkung und Ausbreitung hat, wenn dasselbe sich nicht in jenen Gegenden möglichst als eine Einheit darstellt.

En Orient, le gouvernement et le peuple sont habitués à voir agir comme un seul corps, dans les affaires spirituelles, ceux qui se reconnaissent unis par la religion, comme les Juifs, comme les communautés des Latins, des Grecs, des Arméniens. La chrétienté évangélique, en tant que communauté épiscopale d'Angleterre, presbytérienne d'Ecosse, évangélique unie, luthérienne, réformée, baptiste, méthodiste, indépendante, devrait poursuivre sa reconnaissance, elle aussi, et le gouvernement l'assurerait. Or, une telle reconnaissance renferme des droits politiques très importants pour les chefs des communautés. Ainsi tout récemment les évêques des différentes communautés chrétiennes de la Syrie ont été appelés à Damas pour conférer avec le Mufti et le Cadi sur le futur conseil d'administration du pays et chacun d'eux a été autorisé à nommer cinq députés de sa connaissance pour le futur conseil de la Syrie. Si la Porte se décidait à accorder les mêmes privilèges aux différentes communautés évangéliques, elle s'enquerrait d'abord du nombre et de la situation des sujets, des membres de chaque nouvelle communauté et des garanties d'existence qu'elle présente. Mais toutes les communautés évangéliques réunies ne peuvent, en ce moment, présenter que quelques indigènes qui sont venus à elles. Bien qu'en ces dernières années, en Arménie, à Beyrouth et à Jérusalem, des personnes très considérées aient déclaré passer à la foi évangélique ou n'être point opposés à la conversion de leurs enfants, pourtant elles se sont trouvées dans l'impossibilité d'assurer leur vie et leurs biens là où se trouvent les missionnaires. Mais on doit obtenir une situation analogue à celle des anciennes communautés sans pour cela montrer un grand nombre de fidèles. Quant aux garanties que la Porte pourrait demander, quel gouvernement en donnerait pour une telle foule de communautés ? Elle devrait s'en rapporter à l'intercession des communautés religieuses déjà existantes.

On voit quelle position occupe la chrétienté évangélique si dispersée, auprès des anciennes églises, si compactes, si bien organisées au point de vue de la liturgie et de la hiérarchie et en possession d'une ancienne situation. Ce sont là les raisons

politiques qui ont conduit Sa Majesté à la conviction que l'Unité d'action est la première, l'indispensable condition du succès de l'Eglise évangélique.

Mais cette conviction repose sur des raisons d'ordre supérieur. Sa Majesté voit une véritable intervention divine dans la situation actuelle de la Turquie et dans les situations respectives de de l'Angleterre et de la Prusse par rapport à cette dernière. Elle croit que ce serait une faute que de ne pas profiter de cette circonstance unique pour répandre la libre interprétation de l'Evangile sur le berceau du christianisme, en prenant la place qui revient à la communauté évangélique dans l'Eglise universelle du Christ. Ici se placent des considérations très élevées sur le rôle de l'Eglise évangélique, sur sa mission qui est une œuvre d'amour, de charité et de concorde. Elle doit donner le spectacle de l'unité, de l'entente parmi ses membres, ni persécuter, ni supplanter, ni exclure, ni disputer, ni disperser, ni dissoudre. Les Eglises évangéliques devraient, oubliant leurs discordes, se tendre la main de la paix et de l'unité sur le berceau et sur le tombeau du Sauveur [1].

Sa Majesté profitant des bonnes dispositions de l'Eglise épiscopale d'Angleterre à cet égard, ne veut pas tarder à lui accorder sa confiance. Sans attendre la réciprocité de la part de Sa Majesté, Elle permettra, dans les pays infidèles où existe un évêché de cette Eglise, aux religieux et aux missionnaires de son Eglise nationale, de se rattacher à la précédente et d'acquérir dans ce but l'ordination épiscopale que l'Eglise anglaise exige pour l'accès aux fonctions. Elle prendra soin que cette ordination soit en tout temps reconnue et considérée dans ses Etats [2].

[1] Sie will auftreten, den älteren Gemeinschaften gegenüber, und im Angesichte von Iuden und Mahommedannern, nicht um zu verfolgen, zu verdrängen, aufzuschliessen, nicht um zu hadern, zu verstreuen. aufzulösen... Dass die evangelischen Kirchen, ihrer Spaltungen vergessend über der Wiege und dem Grabe des Erlöfers sich die Haud des Friedens und der Einigkeit reichen.

[2] Il est à peine besoin d'expliquer que depuis l'obtention de la permission jusqu'à l'ordination par un évêque anglais il est uniquement question d'un candidat non encore ordonné et nullement de la *réordination* d'un religieux déjà consacré, à laquelle ni l'Eglise évangélique allemande ni aucun prince qui la représente

Sa Majesté a résolu de faire en Terre Sainte tout ce qui lui serait possible pour le développement de l'Evangile et de la foi chrétienne. Or, l'Angleterre se trouve ici en possession d'une église sur la montagne de Sion, et Sa Majesté considère comme le devoir de tout prince évangélique d'adhérer à cette création, parce qu'elle est le point de départ et le centre d'une action commune. C'est là évidemment pour les missions qui se meuvent dans l'étendue de l'empire turc et sur les bases du christianisme, un centre visible et un levier vivant, dont la force, une fois mise en mouvement, se fera sentir bientôt jusqu'en Abissinie [1] et même jusqu'en Arménie. C'est pourquoi Sa Majesté désire une union de l'Eglise évangélique qui peut se faire ici avec une plus grande facilité que partout ailleurs.

Naturellement, il ne peut exister dans les vues de Sa Majesté que l'on songe à sacrifier dans cette occasion l'indépendance de l'Eglise nationale de son pays. Toute église nationale a, sans aucun doute, aussi bien que le peuple qui lui appartient, sa vocation propre dans l'ordre général et dans le développement du royaume de Dieu [2]. Oui, même la plus mince, la plus petite communauté chrétienne en pays chrétien a indubitablement la vocation et le devoir de chercher à l'intérieur de l'Eglise universelle une activité particulière, pour laquelle une impulsion particulière et une bénédiction particulière lui sont données [3].

ne pouvait aucunement consentir. Il va de soi également que pour l'entrée des missionnaires dans l'Eglise anglaise, Sa Majesté n'a pensé qu'aux conditions où cette dernière, par l'érection d'un évêché, est devenue une Eglise proprement nationale, par exemple, dans les colonies anglaises où la séparation et la fondation d'une nouvelle communauté, entièrement indépendante, offriraient aux païens, qui doivent être gagnés par l'exemple de l'amour, le scandale de la division. Là où l'Eglise allemande peut espérer fonder un domaine propre et s'établir la première elle peut ne pas se préoccuper de ces difficultés.

[1] Zuvörderst wird offenbar dadurch ihren Missionen im ganzen Amfange des türkischen Reiches und in Ursitzen des Christenthums, ein sichtbarer Mittelpunkt und ein lebendiger Hebel gegeben, dessen Kraft, einmal in Bewegung gesetzt, sich bald bis nach Abyssinien und bis nach Armenien hin fühlbar machen würde.

[2] Jede Landeskirche hat ohne Zweifel, wie das Volk, welches ihr angehört, ihren eigenen Beruf in der grossen Ordnung und Entfaltung des Reiches Gottes.

[3] Ja jede engere, kleinere christliche Gemeinschaft in einem christlichen

En tant que prince allemand et roi de son pays [1], Sa Majesté trouve que l'Eglise évangélique allemande est appelée à prendre une place *indépendante* dans l'Eglise universelle évangélique apostolique aussi longtemps encore que la parole de Dieu sera proclamée en langue allemande et que ses louanges seront chantées en allemand [2]. Sa Majesté nourrit aussi l'espoir que l'Eglise évangélique d'Allemagne est appelée à jouer dans ce siècle un rôle en rapport avec la position générale religieuse et politique de ce peuple, d'où est sorti trois cents ans avant l'œuvre bénie de la Réforme [3].

Conformément à ces vues et à ces convictions, la prochaine et confidentielle entente avec l'Eglise anglaise devra s'inspirer de ces deux principes dirigeants. Le premier : Unité d'opération et d'action des deux Eglises dans l'Empire turc et en particulier en Terre Sainte [4]. Le second : Egards pour l'indépendance de l'Eglise évangélique allemande et pour le caractère du peuple allemand [5].

La première condition et le point de départ de cette action commune sont, comme on l'a déjà vu, ce fait que l'Eglise anglaise érige un évêché à Jérusalen. Le premier succès de la mission à Jérusalem autorise les meilleures espérances, mais son affaissement actuel semble conseiller au plus vite cette fondation en ce lieu. Cet évêché pourrait renfermer les créations jusqu'ici entamées et les bâtiments effectués sur la montagne de

Lande hat ebenso unzweifelhaft den Beruf und die Pflicht sich innerhalb der allgemeinen Kirche eine besondere Wirksamkeit der Liebe zu suchen, zu welcher ihr besondere Veranlassung und besonderer Segen gegeben ist.

[1] Als deutscher Fürst und als König ihres Landes.

[2] So lange noch das Wort Gottes in deutscher Sprache verkündigt, und sein Lob in deutscher Zunge gesungen wird.

[3] In Verhältniss mit der gesammten geistigen und politischen Stellung desjenigen Volkes, von welchen vor dreihundert Jahren das gesegnete Werk der Kirchenverbesserung ausgegangen ist.

[4] Einheit des Wirkens und Handelns beider Kirchen im türkischen Reiche und insbesondern im gelobten Lande.

[5] Rücksicht auf die Selbstständigkeit der evangelischen deutschen Kirche und auf die Eigenthümlichkeit des deutschen Volkes.

Sion. Les chrétiens évangélistes de la Terre Sainte, dont les sentiments se sont fait jour tout récemment, lors de la convocation des « Amis de l'Eglise Anglaise », sous la présidence de l'honorable archevêque de Canterbury, semblent à Sa Majesté une garde [1] assez sûre pour que l'on puisse espérer fonder une Église solide dans le pays des missionnaires.

Le roi se sent disposé, lorsqu'un tel évêché aura été fondé, de permettre à un ou plusieurs religieux ou missionnaires de ses sujets d'accéder à cette création épiscopale, en vue des Juifs convertis [2] qui parlent la langue allemande et pour le bien des chrétiens évangélistes de langue allemande. Pour l'exécution de cette idée, Sa Majesté autoriserait [3] ces personnes à recevoir leur ordination de l'Eglise anglaise ; Elle verrait pourtant de bon œil que cette ordination eût lieu à Jérusalem [4].

« En ce qui concerne le conseiller secret de légation Bunsen, Sa Majesté l'autorise [5], sous les instructions qui lui ont été remises, conformément aux principes exprimés, à conférer d'une manière confidentielle avec les chefs de l'Eglise d'Angleterre [6]. »

Les bases de la fondation de l'évêché de Jérusalem.

L'évêché ne pouvait pas être soutenu par des secours annuels comme les stations de missionnaires ; il avait besoin d'un revenu fixe avec un capital durable. Le roi de Prusse promit de fournir ce revenu, non pas au nom de son Eglise ou de son pays, mais comme prince chrétien, avec les moyens mis à sa libre disposition ; l'autre moitié devait être fournie par l'Angle-

[1] Eine sichere Bürgschaft.

[2] Behufs der deutsch redenden bekerten Iuden und zum Bestender evangelischen Christen deutsche Zunge.

[3] Seine Majestät werden gern gestatten.

[4] Dass dieses in Jerusalem geschähe.

[5] So ermächtigen des Königs Majestät denselben hiermiet...

[6] In vertraulicher Weise mit den Häuptern der anglischen Kirche zu besprechen.

terre. Cet argent pouvait être pris sur les fonds de l'Eglise ou de l'Etat ; mais les évêques proposèrent de réunir les fonds nécessaires au moyen d'une collecte générale en Angleterre. C'était bien l'affaire de l'Eglise, et le roi ne devait pas s'étonner de voir le denier de la veuve à côté de son généreux apport.

Le fonds de l'évêché devait comprendre 30,000 livres st. pour assurer un revenu de 1,200 l. st. à l'évêque éloigné de son pays et qui devait faire élever ses enfants en Europe. Le peuple anglais répondit avec joie à cet appel qui retentit dans tout le pays. dans les églises de village et dans les cathédrales, dans les ramifications nombreuses des sociétés et des corporations religieuses.

En Prusse aussi, on quêta dans les églises évangéliques du royaume en vertu d'un édit du 14 novembre 1841. Les sommes recueillies devinrent la propriété de l'évêché. Mais comme on ne pouvait trouver à l'étranger de personnes capables de posséder, suivant un expédient fréquemment usité en Angleterre, on forma par acte juridique un conseil d'administration *(Trustees)*, dont les membres, au nombre de 5, devaient se compléter eux-mêmes, et ce conseil fut autorisé à accepter et acquérir l'argent aussi bien qu'à l'administrer.

Le roi versait annuellement la somme de 600 l. st. entre les mains de ce conseil, jusqu'à ce qu'il se présentât une occasion de placer tout le capital en fonds de terre à l'intérieur de l'évêché.

Mais on prit la précaution de déclarer que, si le revenu venait à augmenter par un pareil placement, l'excédent n'irait pas augmenter (comme en pareil cas) les revenus de l'évêque, mais qu'il serait consacré aux établissements religieux et aux créations de l'évêché.

Au cas de nomination de l'évêque, comme le roi devait le considérer comme un évêque de l'église anglaise, il n'avait aucun droit à élever et il n'exprima pas le moindre désir à ce sujet. Un chapitre, auquel on pût confier le choix de l'évêque, n'existait pas, mais on pouvait en attendre la création. La nomination devait donc donc revenir à la couronne, avec le conseil

ou du moins l'assentiment de l'Eglise. Sur la proposition et le désir exprès des prélats anglicans, on décida que la nomination devait alterner entre la couronne d'Angleterre et celle de Prusse. Ce premier choix fut considéré comme fait par le gouvernement anglais. Mais l'Eglise d'Angleterre, comme il s'agissait au fond d'un évêque qui appartenait à son Eglise, (ce pouvait être un étranger, choisi par un prince étranger), se réserva le droit de veto à la nomination, droit qui devait être exercé par l'archevêque de Canterbury. Tels étaient les fondements extérieurs de l'évêché établis dans les deux documents suivants :

Acte de Dotation.

Nous[1], Frédéric-Guillaume, par la Grâce de Dieu, roi de Prusse, faisons savoir par les présentes que Nous voulons fournir

Dotations Urkunde.

Wir Friedrich Wilhelm, von Gottes Gnaden, König von Preussen, thun kund und bekennen hiermit, dass Wir zur Dotation eines evangelischen Bisthums zu Jerusalem, welches von der Krone und Kirche von England gestiftet wird, die Hälfte beitragen wollen und bestimmen Wir hierzu ein Kapital von 15,000 Lv. st., in Wozten Funfrehn Tausend Pfund sterling welches Wir bei unserer Dispositionskasse darort zur Verfügung gestellt haben, dass zunächst die Ziefen von diesem Kapital mit 600 Lv. st., in Worten Sechs Hundert Pfund Sterling, in jährlichen Zahlungen pränumerando als Hälfteteil des jährlichen Einkommens des Bischofs von Jerusalem, zu Händen der Erzbichöfe von Canterbury, von York und des Bischofs von London, als Trustees jenes Bischofsitzes geleistet werden sollen. Sollte in späterer Zeit die Anlegung des Austattungs-Kapitals in Ländereien in Palästina für sicher und vorteilhaft erachtet werden, wozu es jedoch in Rücksicht der von Uns gewährten Hülfe, desselben zuvor Unserer besonderen Bestimmung bedarf, dann wird das oben gedachte Kapital der 15,000 Lv. st. selbst, für den mehrerwähnten Zweck, den Trustees ausgezahlt werden, wogegen dieser von Uns gewährte Beitrag in die Dotations-Urkunde des Bisthums aufgenommen werden soll und zwar mit der Festsetzung, dass wenn das durch jenes Kapital angekaufte Eigentum eine höhere als die mit 600 Lv. st. jährlich ausgesetzte Rente gewähren sollte, dieser Mehrertrag nicht zur Vermehrung der Einkünfte des Bischofs werwandet werden, sondern den Stiftungen des Bistums zuschliessen soll.

Dessen zu Urkund haben Wir vorstehende Dotation-Bewilligung vollzogen. Geshehen und gegeben zu Kolbnitz bei Jauer den 6ten september 1841.

Statement of proceedings relative to the establishment of a Bishopric of the United Church of England and Ireland in Jerusalem.

la moitié de la dotation d'un évêché évangélique à Jérusalem, fondé par la Couronne et l'Eglise d'Angleterre — et que Nous affectons à cet objet un capital de 16,000 livres sterling déposé dans la caisse qui est à notre disposition. Le revenu de ce capital 600 l. st., doit être remis annuellement, comme paiement de la moitié du traitement de l'évêque de Jérusalem, entre les mains des archevêques de Canterbury et d'York et de l'évêque de Londres, administrateurs de ce siège épiscopal. Si plus tard on jugeait sûr et avantageux de placer le capital de dotation en fonds de terre en Palestine, le susdit capital serait versé aux Trustees et le traitement assuré par Nous sera prélevé dessus, avec cette condition, que si la propriété ainsi achetée assurait une rente annuelle supérieure à 600 l. st., l'excédent n'en soit pas consacré à augmenter les revenus de l'évêque, mais soit affecté aux créations de l'évêché.

En foi de quoi nous avons accordé la présente dotation. Fait et donné à Kolbnitz sur la Jauer, le 6 septembre 1841.

FRÉDÉRIC-GUILLAUME.

The Bishop will be subject to the Archbishop of Canterbury as his Metropolitan, until the the local circumstances of his bishopric shall be such as to make it expedient, in the opinion of the Bishops of that United Church, to establish some other relation.

His spiritual jurisdiction will extend over the English clergy and congregations, and over those who may join his Church and place themselves under his Episcopal authority in Palestine, and, for the present, in the rest of Syria, in Chaldea, Egypt and Abyssinia; such jurisdiction being exercised, as nearly as may be, according to the laws, canons and customs of the Church of England; the Bishop having power to frame, with the consent of the Metropolitan, particular rules and orders for the peculiar wants of his people. His chief missionary care will be directed to the conversation of the Jews, to their protection, and to their useful employment.

He will establish and maintain, as far as in him lies, relations of Christian charity with other Churches represented at Jerusalem, and in particular with the orthodox Greek Church; taking special care to convince them, that the Church of England does not with to disturb, or divide, or interfere with them; but that She is ready, in the spirit of Christian love, to render them such offices of friendship as they may be willing to receive.

A College is to be established as Jerusalem, under the Bishop whose Chaplain will be its first Principal. Its primary object will be, the education of Jewish converts: but the Bishop will be authorized tho receive into it Druses and other

Le texte anglais qui fixe les rapports intérieurs de l'évêché de Jérusalem se trouve dans les instructions officielles du *Statement of proceedings relative to the establishment of a Bishopric of the United Church of England and Ireland in Jerusalem.*

« L'évêque sera subordonné à l'archevêque de Canterbury son Métropolite, tant que la situation de son évêché n'exigera pas, au jugement des évêques de cette Eglise Unie, l'établissement d'autres relations.

« Sa juridiction spirituelle s'étendra sur le clergé et les congrégations anglaises et sur ceux qui pourraient joindre leur Eglise et se placer eux-mêmes sous son autorité en Palestine, et, pour le présent, dans le reste de la Syrie, en Chaldée, en Egypte et en Abyssinie ; une telle juridiction sera exercée, d'aussi près que possible, conformément aux lois, canons et coutumes de l'Eglise d'Angleterre. L'évêque aura le pouvoir d'émettre, avec le consentement de son Métropolite, des règlements particuliers et des ordonnances pour les besoins spéciaux de ses administrés. Son chef des missions devra s'efforcer d'entrer en relations avec les Juifs, de les protéger et de les employer utilement.

« Il établira et maintiendra, autant que cela dépend de lui, des rapports de charité chrétienne avec les autres Eglises représentées à Jérusalem et en particulier avec l'Eglise grecque orthodoxe ; il prendra un soin particulier à les convaincre que l'Eglise d'Angleterre ne veut ni les déranger, ni les diviser, ni s'immiscer entre elles ; mais qu'elle est prête, dans l'esprit de l'amour chrétien, à leur rendre tels offices d'amitié qu'elles pourraient désirer en recevoir.

« Un collège sera établi à Jérusalem, sous la surveillance de l'évêque, dont le chapelain sera le premier principal. Son objet principal sera l'éducation des Juifs convertis : mais l'évêque sera

Gentils converts and if the funds of the College should be sufficient, Oriental Christians may be admitted ; but clerical members of the orthodox Greek Church will be received into the College, only with the express consent of their spiritual superiors, and for a subsidiary purpose. The religious instruction given in the College will be in strict conformity with the doctrines of the United Church of England and Ireland, and under the superintendence and direction of the Bishop.

autorisé à y recevoir les Druses et autres païens convertis et si les fonds du collège sont suffisants, les chrétiens orientaux pourront être admis. Mais les membres du clergé grec orthodoxe ne pourront être reçus dans le collège qu'avec le consentement exprès de leurs supérieurs spirituels, et en payant pension. L'instruction religieuse donnée dans le collège sera strictement conforme aux doctrines de l'Eglise Unie d'Angleterre et d'Irlande sous la surveillance et la direction de l'évêque ».

Quarante années s'étaient à peine écoulées que de graves difficultés mettaient en péril l'entente anglo-prussienne en vue de l'évêché de Jérusalem. Ces difficultés aboutirent à la dissolution de l'union conclue par les deux Eglises, comme nous le verrons dans les documents suivants.

Un memorandum adressé le 17 juillet 1882 par le comte de Munster, ambassadeur d'Allemagne à Londres, à lord Granville, alors ministre des affaires étrangères, expose les griefs des Allemands de la Terre Sainte contre l'interprétation de l'acte d'union du 6 septembre 1841.

L'ambassadeur d'Allemagne au ministre des affaires étrangères de Grande-Bretagne.

« Comme Votre Excellence le sait [1], la couronne de Prusse n'a encore fait aucun usage du droit de nomination qui lui revient, au siège épiscopal de Jérusalem, rendu vacant par la mort de l'évêque Barclay. Des considérations de différentes sortes ont décidé Sa Majesté l'Empereur, mon très gracieux maître, à me charger d'entrer en négociation avec Votre Excellence pour l'abolition de l'union conclue en l'année 1841 au sujet de l'évêché de Jérusalem [2]. »

Ce qui a amené cette résolution chez le roi de Prusse, c'est le

[1] Wie Eurer Excellenz bekannt, hat die preussiche Krone von dem ihr zustehenden Recht der Widerbesetzung des durch den Tod des Bischofs Barclay erledigten bischöflichen Sitzes in Jerusalem bis jetzt keinen Gebrauch gemaeht.

[2] Erwägungen verschiedener Art haben inzwischen Seine Majestät den Kaiser, meinen Allergnädigsten Herrn, dazu bestimmt mich auszuweisen in Verhandlungen über die Aufhebung des im Jahre 1841 abgeschlossenen, das Bisthum in Jerusalem betreffenden Abkommens mit Eurer Excellenz zu treten.

développement de la communauté allemande, qui ne peut plus dépendre aujourd'hui de sa sœur l'Eglise anglicane et qui tend à se donner une organisation indépendante. Une autre cause de cette résolution, c'est que l'union conclue en 1841 n'a répondu que fort peu aux vues et à l'attente de feu Frédéric-Guillaume IV.

L'ambassadeur rappelle les pensées dirigeantes de l'auteur de cette union et il examine comment les conditions en ont été observées.

Le roi voulait une représentation unique de l'Eglise évangélique, qui pût lui donner du prestige non seulement auprès des autres anciennes Eglises, mais encore auprès du gouvernement et de la population de l'Empire turc, lui valoir une reconnaissance effective de la part de la Turquie et par suite tous les droits politiques conférés aux autres Eglises.

Il désirait aussi que cette union externe devint le point de départ d'une union interne de tous les membres de la chrétienté évangélique. C'est en partant de ces principes que le roi confia à Chr. de Bunsen le soin de négocier l'union la plus intime d'opération et d'action des deux Eglises dans la Terre Sainte [1].

Le deuxième principe consistait dans l'indépendance de l'Eglise évangélique allemande, pour laquelle on devait avoir les égards convenables.

L'alliance qui devait réaliser ces principes ne leur répond qu'imparfaitement [2]. La liaison des deux Eglises dans l'évêché anglican de Jérusalem ne s'est pas faite sans préjudice de l'égalité de droits de l'Eglise et de la communauté allemandes [3].

Ainsi, l'évêque que la Prusse peut nommer doit recevoir la consécration d'après le rite anglican et adhérer aux 39 articles de la profession de foi anglicane. Par suite, les religieux de l'Eglise évangélique allemande sont, pour ainsi dire, exclus de la nomination.

[1] Vor Allem, die möglischte Einheit des Wirkens und Handelns beider Kirchen im gelobten Lande auzustreben.

[2] Nur mangelhaft,

[3] Die Zusammenfassung der beiden Kirchen ist nicht ohne Beeinträchtigung der Gleichberechtigung der deutsch-evangelischen Kirche und Gemeinde erreicht werden.

De même, l'archevêque de Canterbury, en tant que métropolite de l'évêché de Jérusalem, s'est réservé un droit de veto absolu contre la nomination que pourrait faire la Prusse. Les religieux doivent souscrire les 39 articles et être ordonnés suivant le rite anglican, et les catéchumènes allemands doivent être confirmés suivant ledit rite.

Si jamais les conditions énumérées précédemment ont été obtenues, c'est grâce à l'évêque Gobat, nommé par la Prusse bientôt après la conclusion de l'entente. Cet homme bienveillant et étranger à l'égoïsme [1] renonça à ces mesures vexatoires. Mais il crut nécessaire de déclarer que cette condescendance de sa part n'obligeait nullement son successeur à l'imiter [2]. Ne pas même créer un précédent qui pût forcer son successeur à observer l'égalité de droits des deux Eglises, voilà un résultat qui ne répondait nullement aux projets de Frédéric-Guillaume IV.

Cette inégalité de traitement se fait jour surtout dans la subordination de l'office allemand à l'office anglais. Le service divin principal dans l'église anglicane demeure exclusivement réservé au rite anglais et l'office de l'après-midi au rite allemand. Après l'installation, en 1852, d'un pasteur spécial pour les Allemands, il ne fut permis d'officier à ce pasteur allemand qu'en alternant avec le pasteur anglais. C'était encore un manquement considérable à l'égalité de traitement.

Le développement postérieur des rapports des deux communautés n'a pas répondu davantage aux projets nourris par le roi de Prusse et par l'Eglise allemande.

Jamais, sous aucun des évêques qui ont occupé jusqu'ici le siège épiscopal de Jérusalem, aucune des justes prétentions de l'Eglise évangélique allemande à l'indépendance et à l'égalité de droits avec l'Eglise anglicane dans les limites du diocèse hiérosolymitain n'ont été mises en vigueur [3].

Quant au projet du roi de faire de cette entreprise le point

[1] Der wohlwollende und aller Engerzigkeit abgeneigte. Bischof Gobat.

[2] Er hat selbst es hervorzuheben fur nöthig gehalten, das diese von seiner Seite geübte Nachgiebigkeit seinen Nachfolger nicht verschlieszte.

[3] Unter keinen der Bischöfe sind zur Geltung gelangt.

de départ d'un rapprochement des Eglises évangéliques, ce projet n'a pas eu plus de succès que les autres. Au contraire de ce qu'on espérait, ces Eglises sont demeurées dans leur séparatisme national. Il est vrai de dire aussi que toutes les fois que des considérations religieuses sont en question, c'est à peine si la haute Eglise d'Angleterre attache une valeur à la conservation avec l'Eglise de Prusse, d'une union qui reposerait sur une entière égalité [1].

Si l'on poursuit l'examen des avantages pratiques que la communauté allemande pouvait attendre de l'érection de l'évêché, on voit ou bien qu'ils n'ont pas été confirmés, ou qu'ils ont perdu entre temps leur signification [2].

Les intérêts de la communauté allemande n'ont pas trouvé dans l'évêque leur représentant auprès des autorités turques [3]. Plus d'une fois, la sauvegarde de l'Eglise et de la communauté allemandes ont exclusivement reposé sur le consul prussien.

L'office allemand est mieux desservi qu'auparavant, depuis qu'on a élevé une chapelle allemande. Mais, aussi longtemps que dure la communauté des deux Eglises et que l'évêque prend soin de l'office principal anglais, la communauté allemande continue à ressentir une profonde incommodité, parce que l'office allemand doit avoir lieu à une heure matinale indue pour les usages de l'Orient [4]. Un point caractéristique de l'égalité des deux Eglises est celui-ci, que l'évêque *commun* ne peut officier dans la chapelle allemande [5], parce qu'elle ne sert pas à l'usage

[1] Soweit kirchliche Gesichtspunkte im Frage kommen, auch in der anglischen Hochkirche auf Beibehaltung einer auf voller Parität beruhenden Gemeinschaft mit der evangelischen Kirche Preussens erheblicher Werth kaum gelegt werden wird.

[2] So haben sie theils sich nicht bewahrheitet, theils inzwischen ihre Bedeutung verloren.

[3] Gegenüber den türkischen Behörden haben die Interressen der deutschen Gemeinde nicht bei dem Bischof ihre Vertretung gefunden.

[4] Der deutsche Gottesdienst zu einer für morgenländische Sitte ungewöhnlich frühen Tageszeit abgehalten werden muss.

[5] Der *gemeinsame* Bischof in der deutschen Kapelle nicht amtlich fungieren kann.

anglican, et que, par suite, aucun évêque n'a jamais paru dans la chapelle allemande.

On se rappelle qu'un des buts poursuivis en concluant la convention de 1841 était la représentation unique des deux Eglises évangéliques à l'extérieur. Pour connaître quelle valeur infime on attache à cette représentation unique, il suffit de voir qu'elle a éprouvé un relâchement par la séparation des deux Eglises quant à l'heure du service divin, et qu'à présent, cette représentation qui, à la fondation de l'évêché, était une nécessité, encore pendante depuis 40 ans[1], a à peine une signification pratique aujourd'hui que les deux communautés protestantes ont été reconnues par les autres Eglises chrétiennes, ainsi que par les autorités turques.

En dernier lieu, on doit considérer dans la question présente les changements considérables qui sont survenus dans la colonie allemande de Jérusalem dans ces quarante dernières années. Jadis il n'y avait pas de paroisse allemande, elle devait d'abord être appelee à la vie auprès[2] des établissements des missions anglaises alors existants, et ses débuts furent des plus modestes. Aujourd'hui, la communauté allemande dépasse en nombre la la colonie anglaise; elle est pourvue d'un temple et d'une école, d'un pasteur et de maîtres, d'un hospice où beaucoup de malades retrouvent la santé, d'orphelinats ; elle n'est inférieure en rien pour l'étendue et la perfection de son organisation à sa sœur la communauté anglaise[3]. Une chose lui manque pour rendre son organisation indépendante digne d'attention, c'est la possession d'une église, qui ne le cède pas[4] aux temples des autres confessions, mais elle espère y parvenir dans un temps qui n'est pas éloigné[5].

L'ambassadeur d'Allemagne termine sa note en demandant

[1] Eine Nothwendigkeit, jetzt nach Verlauf von 40 Jahren.

[2] Erst in Leben berufen werden.

[3] Steht Sie an Umfang und Vollendung ihrer Organisation der englischen Schwestergemeinde in keiner Weise nach.

[4] Eine Kirche welche gegen die Gotteshäuser der übrigen Kirchengemeinschaften nicht in den Hintengrund tritt.

[5] Wird ihr offentlich, in nicht zu ferner Zeit zu Theil werden.

une prompte solution du litige, et prie le ministre de vouloir bien communiquer à cet effet avec l'archevêque de Canterbury et les évêques de Londres et d'York [1].

Le désir exprimé par l'ambassadeur fut communiqué par le Foreign Office à l'archevêque de Canterbury [2]. On le pressa de réunir une assemblée des administrateurs et des prélats intéressés [3]. Mais une longue maladie de l'archevêque, qui occupait alors ce siège, maladie qui le conduisit au tombeau [4], reporta la solution de l'affaire à l'année suivante. Le 22 mars 1883, Edw Cantuar, nommé archevêque de Canterbury, adressait au Foreign Office la lettre suivante :

[1] Und werden Sich Eure Excellenz gewiss zu diesem Behufe gern mit dem Herrn Evzbischof von Canterbury und der Herrn Bischöfen von York und London ins Erinernehmen setzen.

[2] Foreing-Office, August 9, 1882.

My lord Archbishop,

I am directed by Earl Granville to transmit to your Grace the accompanying translation of a note from the German Ambassador, stating that is the wisht of the German Government to cancel the existing arrangement respecting the Bishopric of Jerusalem.

Lord Grandville will be glad to barn the views of the Trustees as regards his proposal.

Julian Pauncefote.

[3] F. Of., December 13, 1882.

Sir,

I am directed by Earl Granville to state that the German Ambassadeur has repeatedly pressed for an answer to his letter of the 17 July upon the subject of the Bishopric of Jerusalem, and I am to request that you will convey to the Trustees and Prelates concerned in this question the expression of Lord Granville's hope that he may be enabled to come to some decision in the matter with as little delay as possible.

Julian Pauncefote.

[4] 2, The Sanctuary Westminster, Déc. 15, 1882.

Sir,

I have the honour to acknowledge your letter of the 13th instant, referring to the German Ambassador's letter of the 17 July last to Earl Granville, upon the subject of the Bishopric of Jerusalem, to which letter Earl Granville desires to be enabled to send an answer.

Unfortunately, the long illness of the late Archbishop, who had been deputed to communicate with lord Granville ou the subject, has provented any action being taken. But I will take care the correspondence is handed to his Grace's successor.

John B. Lee.

Après avoir dit qu'il résulte de la note du comte de Munster que le gouvernement prussien veut mettre fin à la convention de 1841, l'archevêque rappelle dans quelles circonstances et après quelles négociations cette convention fut conclue. Il présente au ministre un mémoire composé par le révérend W. H. Hechler, qui contient tous les papiers d'Etat et autres relatifs à cette convention. Ce fut après la promesse du roi de Prusse de subvenir pour moitié aux dépens de l'évêché, que certains membres influents de l'Eglise d'Angleterre prirent l'engagement de fournir la seconde moitié du capital affecté à l'évêché de Jérusalem.

Un acte spécial fut voté par le Parlement au sujet de la création de cet évêché, et ce fut en vertu de cet acte que le révérend Michel Salomon Alexandre fut sacré[1], sur la nomination de Sa Majesté la reine, premier évêque de l'Eglise d'Angleterre à Jérusalem, et investi d'une juridiction spirituelle dans une sphère déterminée sur les ministres des congrégations de l'Eglise d'Angleterre et sur toutes les autres congrégations protestantes qui pourraient se mettre elles-mêmes sous son autorité[2]. Depuis lors, les appointements de l'évêché furent toujours payés par les couronnes d'Allemagne et d'Angleterre.

Le comte de Munster exprime dans sa note la déception éprouvée dans le fonctionnement de la convention, et il mentionne les divers points où les membres de la communauté allemande se croient désavantagés en comparaison des membres de la communauté anglaise. Mais il faut remarquer, comme le montrent les papiers imprimés, que le roi de Prusse a devant

[1] Certain influential members of the Church of England engaged to supply the other moiety of the same fund.

[2] An Act of the English Legislature (5 Vict., cap. 6) was passed having special reference to the creation of this Act the Reverend Michael Salomon Alexander was, on the appointement of Her Majesty the Queen, consecrated to be the first Bishop of the Church of England in Jerusalem ; and was invested with spiritual juridiction within a specified sphere over the Ministers of British congregations of the Church of England, and over such other Protestant congregations as might place themselves under his autority.

les yeux la preuve que le projet qu'il a accepté pouvait difficilement manquer d'entraîner quelque degré d'inégalité [1]

Le mécontentement exprimé maintenant par l'Allemagne est assez naturel [2] ; toutefois, on ne peut le considérer comme une raison suffisante pour se retirer d'une convention qui n'a peut-être pas entièrement répondu dans son fonctionnement à des avantages grossis par l'imagination [3], mais qui a fait beaucoup de bien à la cause chrétienne ; et l'on peut espérer trouver quelques moyens d'écarter ou en tous cas de diminuer les objections actuellement soulevées par l'Allemagne [4].

« Je suis tellement convaincu de l'importance qu'il y a à maintenir l'évêché anglican de Jérusalem comme un centre au milieu des nombreuses églises orientales, que c'est mon devoir de faire tous mes efforts pour rendre efficace une organisation qui a contribué, surtout par ses écoles, à étendre la civilisation et à faire mieux comprendre le but des églises chrétiennes [5]. »

Il semble à l'évêque qu'on doit insister quelque peu sur l'engagement pris par le gouvernement allemand de pourvoir aux dépenses de l'évêché [6] et faire comprendre que les négociations qui amenèrent cette convention furent le résultat des propositions du roi de Prusse (Circulaires du ministre des cultes en Prusse du 14 novembre 1841. — Rapport de M. Hechler, p. 62).

[1] But it should be borne in mind that, as the printed papers show, the King of Prusia had clearly before him the prospect that the scheme which he accepted could hardly fail to act with some degree of inequality.

[2] The dissatisfaction now expressed, on the part of Germany, is not unnatural.

[3] An arrangement which, though it may not, in its working, have entirely answered the expectation of advantages greater than may be thought to have accrued to the German community.

[4] And it is to be hoped that some means may be found of removing, or at all events greatly diminishing, the objections now entertained on the part of Germany.

[5] I am so fully aware of the importance of maintaining the Anglican Bishopric of Jerusalem as a centre amid the numerous Eastern Churches that it becomes my duty to use every endeavour to maintain in officiency an organization by means of which, particularly as regards its schools, civilization has been extended and opinions have been made for a better understanding among Christian Churches.

[6] I shall not be regarded as unduly pressing the obligation which it seems to me the German Governement is under of adhering to the engagement so solemnly undertaken by the King of Prusia to provide a fund in perpetuity in aid of the endowment of the Bishopric.

L'archevêque de Canterbury appelle aussi l'attention sur l'Acte de donation, acte en bonne et due forme, de la nature d'une loi ou d'un décret signé et scellé par le roi de Prusse et contresigné par David Thile, ministre d'Etat et membre du cabinet de Sa Majesté [1]. Les 15,000 l. st. promises dans cet Acte [2] sont si bien affectées à l'évêché, que l'Acte contient une disposition, dans un cas déterminé [3], pour le versement de cette somme entre les mains des archevêques de Canterbury et d'York et de l'évêque de Londres.

C'est sur la foi de cet engagement de la couronne de Prusse que l'Angleterre fournit la moitié de la dotation, à savoir 20,000 l. consolidées [4].

Le 11 mai, lord Granville adressa des copies de la correspondance avec l'ambassadeur d'Allemagne et l'archevêque de Cantorbéry, à lord Ampthill, alors ambassadeur de la Grande-Bretagne à Berlin.

Il le priait de communiquer la lettre du primat d'Angleterre à l'Empereur et à ses conseillers [5].

Il exprimait aussi le vœu de servir d'intermédiaire entre le gouvernement allemand et l'archevêque pour les modifications de la convention qu'on trouvait être désirable dans l'avenir [6].

Le 24 janvier de l'année suivante, le comte de Munster indiquait, dans une note au comte de Granville, à quelles conditions le gouvernement allemand serait disposé à maintenir son

[1] I desire, moreover, to invite particular attention to the terms of the Prussian Deed of Endowment... a document of the most formal character, in the Nature of a Bond or Deeree, under the hand and seal of the King and countersigned by « David Thile », Minister of state and Member of the Cabinet of His Majesty.

[2] Voir *suprà* ce Document.

[3] A provision, in a specified contingeney.

[4] It was on the faith of this engagement on the part of the Crown of Prussia that the English moiety of the Endowment was provided, viz., a fund of 20,000 l. consols.

[5] I shall be glad, therefore, that the letter should be considered by the Emperor and His Majesty's advisers.

[6] I added that I should be happy to be the means of communicating with the Archbishop as to any modification of the arrangement which might be shought desirable in the future.

adhésion à la convention de 1841. Ces conditions sont au nombre de deux : le premier point a rapport au droit réservé à l'archevêque de Canterbury d'opposer son veto à la nomination d'un évêque par l'Allemagne. Ce droit, dit la note, met l'Empereur dans une situation anormale vis-à-vis de l'archevêque [1].

La seconde condition est que l'évêque nommé par la Prusse, s'il appartient à une église évangélique allemande, en dehors de la consécration épiscopale, n'ait pas à se soumettre à une réordination de la part de l'Église anglicane, ni à l'engagement aux 39 articles que celle-ci entraîne [2]. Le gouvernement voudrait voir ces points réglés d'une manière satisfaisante [3]. Il croit pouvoir y compter d'autant plus que l'archevêque reconnaît dans sa lettre que les plaintes des Allemands ne sont pas sans fondement [4].

Cette note transmise au primat d'Angleterre ne parut pas assez explicite à celui-ci. Il demanda des éclaircissements au Gouvernement Impérial [5]. En même temps il laisse entendre qu'il semble bien difficile d'accorder les modifications demandées par l'Allemagne ; les accorder serait porter le trouble dans les esprits et s'écarter des principes de discipline admis dans l'Église Anglicane [6]. Il rappelle encore une fois à la fin de sa lettre qu'il était

[1] Wodurch Seiner Majestät dem Kaiser dem englischen Erzbischof gegenüber eine Stellung zugewiesen wird, welche den Verhältnissen doch wohl nicht entsprochen dürfte.

[2] Der zweite Pnukt betrifft die Frage, ob der Preussicherseits ernannte Bischof, wenn er einer deutsch evangelischen Kirche angehört, sich ausser der Bischofswehe auch noch einer Reordination durch die anglikanische Kirche nebst der Verpflichtung auf denen 39 Artikel zu unterziehen habe.

[3] Der Wunsch der Kaiserlichen Regierung, diese beiden Punkte in befriedigender Weise geregelt zu sehen.

[4] Der Erzbichof die deutschen Beschwerden als nicht unbegründet bezeichnet.

[5] Your Lordship will, I think, understand how impossible it would be for me to state with any explicitness or authority the view of those who are directly concerned in this important matter, unless I were furnished in a more definite shape with the distinct modifications which the Imperial Government would wish to make in the conditions originally laid down a basis of joint action.

[6] So far I am able at present time to judge, I fear there would be very great difficulty caused in the minds of many by such modifications as are sketched in Count Münster's letter, on account of their apparent divergence from principles of discipline in the Church of England.

entendu que les conditions primitives seraient observées des deux parts, et qu'à ce prix seulement on accorda un appui au projet de Frédéric-Guillaume IV[1].

Les éclaircissements demandés par l'archevêque sont fournis dans deux memorandum adressés le 19 septembre 1884, au Foreign Office par le baron de Plessen, chargé d'affaires d'Allemagne.

Premier Memorandum.

Le premier memorandum explique de quelle nature est la convention de 1841, ainsi que l'acte de dotation de l'Évêché. Il indique ensuite quels sont les actes que le gouvernement impérial considère comme les fondements de cette convention.

La convention de 1841 n'est pas du tout revêtue de la forme d'un traité public entre le gouvernement anglais et le gouvernement prussien[2]. L'envoyé du roi de Prusse a négocié avec les représentants de l'église d'Angleterre et conclu cet accomodement. Les négociations n'ont pas eu lieu seulement avec la connaissance et l'autorisation du gouvernement anglais[3], mais M. de Bunsen a aussi traité directement le sujet avec Lord Palmerston. Une coopération du gouvernement anglais s'est fait d'ailleurs sentir à deux reprises, une fois avec le gouvernement turc pour rendre possible l'érection d'un évêché évangélique à Jérusalem ; une seconde fois dans le but d'asseoir l'évêché sur les bases du droit public[4], consacrer un évêque et lui confier une juridiction spirituelle sur son diocèse[5].

[1] It has always been upon the understanding that the original conditions on on both sides would be observed, that support has in England been accorded to the sheme.

[2] Die im Iahre 1841 wegen Errichtung des Bisthums zu Jerusalem getreffene Uebereinkunft ist allerdings nicht in die Form eines Staatsvertrages zwischen der Preussischen und der englischen Regierung gekleidet. Aus diesen Grunde allein ist das Abkommen aber noch kein Privatvertrag.

[3] Die Verhandlungen sind nicht nur mit Wissen und Billigung der Englischen Regierung geführt worden.

[4] Und sodann zu dem Zwecke, um die englische Kirche staatsrechtlich in die Lage zu versetzen.

[5] Ihm geistliche Jurisdiction für seinen Amtssprengel zu verleihen.

A cet effet une loi spéciale fut votée par le Parlement et sanctionnée par sa Majesté. Par suite, on n'a pas conclu un contrat de droit privé, mais un accomodement passé avec l'assentiment du gouvernement anglais, entre sa Majesté le roi Frédéric Guillaume IV, comme porteur de la Couronne de Prusse et detenteur de la puissance publique en Prusse d'une part, et l'Église d'Angleterre d'autre part, et cet accomodement doit être jugé d'après les règles du droit international [1].

De même l'acte de dotation contresigné par le ministre d'État von Thile et qui assure la moitié des dépenses de l'évêché avec « les sommes de la caisse qui est à notre disposition » (Bei Unserer Dispositions Kasse) considérée comme un fonds d'État, n'est pas un acte qui oblige Sa Majesté le roi ou l'État prussien au point de vue du droit privé [2], mais un acte passé par Sa Majesté en vertu du droit souverain public (Staatshoheitsrecht). Sur la rupture ou le changement de l'accordement de 1841, la Prusse s'entendra par la voie diplomatique [3] avec le gouvernement anglais, qui représente l'Église d'Angleterre vis-à-vis des puissances étrangères [4].

Le memorandum rappelle dans quelles vues le roi de Prusse voulait créer l'évêché protestant de Jérusalem [5]

Il rapporte que des négociations s'engagèrent entre M. de Bunsen envoyé du roi de Prusse et le gouvernement anglais, représentant de l'Église d'Angleterre pour la réalisation du projet royal. L'entente promptement obtenue trouva son expression écrite [6] dans le mémoire du 25 juillet 1841, rédigé par Bunsen

[1] Es sich um ein mit Zustimmung der Englischen Regierung zwischen Seiner Majestät den König Friedrich Wilhelm IV als Träger der Krone Preussen und Inhaber der Preussischen Staatsgewalt einerseits und der Englischen Kirche anderseits geschlossenes, nach völkerrechtlichen Normen zu beurtheilendes Abkommen gehandelt hat.

[2] Ist nitch als eine Seine Majestät den König oder den Preussichen Staat privatrechtlich verbindende Urkunde anzusehen.

[3] Hat sich daher Preussen auf diplomatische Wege zu verständigen.

[4] Die Englische Regierung als derjenigen Stelle, welche die Englische Kirche fremden Mächten gegenüber zu vertreten hat.

[5] Voir *suprà* les instructions données au conseiller de légation de Bunsen.

[6] Erhielt ihren schriftlichen Ausdruck.

sous le titre de « L'Église à Jérusalem » [1]. Ce mémoire fut approuvé, avec quelques changements, dans les conférences d'Addington, au mois d'août de la même année. Le mémoire ainsi modifié fut expressément reconnu, dans une lettre commune des représentants de l'Église d'Angleterre au roi de Prusse, comme formant, ainsi que s'exprime Bunsen, « la base de l'entente avec l'Église anglaise sur l'esprit, le projet, la but et la forme de l'érection de l'évêché » [2]. (Rapport du 16 août 1841). On rédigea aussi un écrit destiné à être livré à la publicité dans les églises évangéliques des deux royaumes. En somme, le Mémoire du 25 juillet 1841, avec les modifications que lui firent subir les résolutions d'Addington et les négociations postérieures, doit être considéré comme le document fondamental de l'entente survenue avec l'Église anglaise pour la fondation de l'évêché [3].

Deuxième Mémorandum.

Le second mémorandum précise les deux points sur lesquels le gouvernement prussien désire s'entendre avec le gouvernement de la Reine.

Le premier point comprend le droit de véto qui revient à l'archevêque de Canterbury contre le droit de nomination de la Couronne de Prusse. Ce droit resté jusqu'à présent dans l'indécision met Sa Majesté l'empereur et roi dans une situation qui ne répond pas aux convenances.

L'Église anglaise ne peut désirer que ce droit de véto demeure sous cette forme indéterminée, car le contenu des articles des prélats anglais du 7 décembre 1841 semble n'être pas

[1] Die Kirche zu Jerusalem.

[2] Die Urkunde der Verständigung mit der Englischen Kirche über Geist, Zweck, Ziel und Form der Errichtung des Bisthums.

[3] Die Deukschrift mit den an den Beschlüssen von Addington sich ergebenden Modificationen ist daher, soweit sich aus den späteren Verhandlungen nicht nachweislich eine Aenderung ihres Inhalts ergiebt, auch gegenwärtig noch als die Urkunde der über die Errichtung des Bisthums mit der Englischen Kirche erzielten Verständigung zu erachten.

d'accord avec ce qui avait été convenu précédemment entre eux et l'envoyé extraordinatre de Bunsen [1].

D'après le mémoire rédigé par Bunsen le 25 juillet 1841 les droits et les fonctions du primat d'Angleterre, de la Couronne d'Angleterre et de la Couronne de Prusse devaient être respectivement les mêmes touchant la nomination des évêques. Mais le droit de véto de la Couronne d'Angleterre fut compté comme véto de l'Église.

Les articles d'Addington ébauchés par Bunsen et remis par prélats d'Angleterre à lord Palmerston ne contenaient au sujet de ce droit de véto que la mention suivante : As the Archbishop may have no canonical objection to consacrate.

Enfin, dans son rapport du 23 juillet 1841, de Bunsen compte le véto comme un véto de l'Église avec cette addition : C'est une formalité anglaise, mais seulement une formalité [2].

Il a été convenu de vive voix entre l'archevêque de Canterbury et le comte de Munster qu'on pourrait écarter les griefs du gouvernement royal de Prusse à condition que l'archevêque déclare ne vouloir employer ce droit qu'en cas de défauts canoniques démontrés. Ce point pourrait donc être élucidé par la rédaction expresse et formelle d'une note où les défauts canoniques justifiant l'usage du droit de véto seraient nettement déterminés [3].

Le second point exprimé dans le memorandum est aussi très important : l'Église anglaise devrait reconnaître, qu'un religieux ordonné d'une des Églises nationales allemandes, que la Couronne

[1] Die Fassung der Artikel der Englischen Prälaten vom 7 December 1841 schient diesbezüglich nicht mit demjenigen in Einklang zu stehen, was zwischen ihnen und dem Gesandten von Bunsen vorher verabredet war.

[2] Das sei eine englische Form, obwohl nur Form.

[3] Die das Veto betreffenden Bedenken der Königlich Preussischen Regierung etwa dadurch würden gehoben werden können, dass er bestimmt erkläre, er werde das Recht nur bei nachgewiesenen kanonischen Defecten zur Geltung bringen, würde dieser Punkt durch die ausdrückliche und förmliche Abgabe einer solchen Erklärung, in welcher die zur Geltenmachung des Vetorechts berechtigenden kanonischen Defecte näher festzustellen wären, als erledigt betrach tet werden können.

de Prusse voudrait nommer évêque, n'est pas obligé, pour être consacré par l'évêque de Canterbury, de se soumettre à une réordination de la part de l'Église anglicane et à l'obligation connexe de souscrire aux 39 articles [1]. Cette reconnaissance doit être obtenue 1° parce que le droit alternatif de nomination de la Couronne de Prusse serait sans signification [2], si celle-ci était forcée de nommer dans tous les cas un membre de l'Église anglaise tandis que les membres de l'Église allemande seraient exclus en principe de la nomination [3] ; 2° parce qu'il est incompatible avec l'égalité des deux Églises qu'un religieux anglais possède comme tel la qualification au siége épiscopal, tandis qu'un religieux allemand doit l'acquérir d'abord, en sortant de l'Église allemande pour entrer dans l'Église anglaise [4]. Ce serait constituer une différence que l'Église allemande ne peut pas admettre et qui serait en criante contradiction avec la position fraternelle des deux Églises recherchée et principalement convenue par le feu roi.

Cette reconnaissanse ne se présente pas comme une modification aux conventions de 1841. Au contraire, elles trouvent ainsi un fondement beaucoup plus sûr [5].

Le mémoire du 25 juillet 1841 ne renferme au sujet de cette nomination rien de plus que cette disposition : l'archevêque de Canterbury a le véto de l'Église contre l'évêque nommé par la

[1] Der zweite Punkt betrifft das zu erzielende Anerkenntniss der Englischen Kirche, dass, wenn seitens der preussischen Krone ein ordinirter Geistlicher einer der deutschen evangelischen Landeskirchen zum Bischof ernannt werden sollte, derselbe behufs Erwirkung der dem Erzbischofe von Canterbury zustehenden Consecration nicht verpflichtet ist, sich einer Reordination seitens der Anglikenischen Kirche und der damit in Verbindung stehenden Verpflichtung auf deren 39 Artikel zu unterziehen.

[2] Bedeutunglos.

[3] Wenn dieselbe genöthigt sein sollte, ebenfalls nur Geistliche der Englischen Kirche zu ernennen, während Geistliche der deutschen Kirche prinzipiell von der Ernennung ausgeschlossen wären.

[4] Da es mit ihr unvereinbar wäre, wenn nur ein Englischer Geistlicher als solcher die Qualification fur den Bischofsstuhl von Jerusalem besässe, ein Deutscher Geistlicher sie aber erst durch seinen Eintritt in die Englische Kirche, und damit nach seinem Austritt aus der deutschen Kirche, erwerben müsse.

[5] Sie findet in inhen vielmehr eine völlig sichere Begründung.

Prusse, aussi bien que contre l'évêque nommé par l'Angleterre et il accomplit la consécration [1].

Cette disposition trouve d'ailleurs une explication non équivoque dans l'article 1 qui la précède. Il y est dit qu'il doit « paraître très désirable » [2] que l'évêque de Jérusalem, entre autres exigences de la dignité épiscopale, possède encore les qualités suivantes : [3]

1. Qu'il soit Juif de race [4].
2. Qu'il soit lettré [5].
3. Qu'il soit membre de l'Église anglaise [6].

Cette dernière condition est simplement désirable ; elle n'appartient pas aux exigences générales et elle n'est pas plus désirable [7] que la condition première : *qu'il soit Juif de race*, à laquelle aucune importance ne fut attachée, en dehors de la première nomination en l'année 1841, dans les deux nominations suivantes, ni par la Couronne de Prusse, ni par la Couronne d'Angleterre. — L'exigence de son entrée dans l'Église anglaise ne précède pas cette condition [8]. Elle répond à la position de l'évêché par rapport à l'Église d'Angleterre, telle qu'elle fut établie par le mémoire de Bunsen pour la durée de l'union avec la Prusse. C'est seulement à partir de la fondation d'un évêché allemand à Bethléem — comme c'était alors le plan du feu roi — que l'évêché de Jérusalem sera exclusivement anglais ; jusque là c'est un évêché anglo-allemand [9].

[1] Nichts weiter dass der Erzbischof von Canterbury gegenüber dem Preussichenseits ernannten Bischofe, gleichwie gegenüber dem Englischenseits ernannten das Veto der Kirche habe, « und die Bischofweihe vollziehe ».

[2] Höchst wünschenswerth erscheinen müsse.

[3] Dass der Bischof von Jerusalem ausser den allgemeinen bischöflichen Erfordnissen auch noch die folgenden Eigenschaften besässe.

[4] Dass er seines Stannues ein Inde.

[5] Dass er gelehrt.

[6] Dass er ein Glied des Ministeriums der Englischen Kirche sei.

[7] Nicht wünschenswerther.

[8] Liegt hiernach nicht vor.

[9] Erst von der Errichtung eines deutschen Bisthums zu Bethleem wie sie damals im Plane der hochselisen Königs lag — an soll das Bisthum zu Jerusalem ausschlieszlich das Englische sein, bis dahin ist es also ein Englisch-deutsches.

Les articles appelés Addiasten-Articles sont d'accord avec ceci pour faire dépendre la consécration seulement de la non-présence d'empêchements canoniques [1]. Mais il ne faut pas considérer comme un empêchement canonique l'absence de l'ordination anglicane [2]; ce qui ressort d'un acte du Parlement du 5 octobre 1841 relatif à la fondation d'un évêché à Jérusalem ; cet acte étend le droit de l'archevêque, fondé sur un acte plus ancien, de consacrer les sujets de n'importe quel pays ; il l'autorise à consacrer toutes personnes, qu'elles soient ou non sujettes du pays où elles doivent remplir leurs fonctions [3]. Qu'on ne peut pas exiger de ces évêques étrangers l'obtention précédente de l'ordination anglaise ou même de la réordination, c'est ce qui ressort de la nature de la chose [5].

C'est ce que de Bunsen a fort bien rendu dans son Instruction au sujet de la consécration par l'Eglise anglaise de nos premiers évêques et de nos premiers pasteurs en Palestine [4] (rapport du 22 août 1841) : « Ainsi qu'il est dit dans les Instructions (remises à Bunsen pour ses négociations avec l'Eglise d'Angleterre) [6] : Celui qui sera désigné comme évêque à Béthléem viendra se faire consacrer par l'Eglise anglaise [7]. On suppose qu'il ne peut pas et ne doit pas être question d'une réordination [8]. Nous nous sommes clairement expliqué ici à ce sujet. La forme de

[1] In Uebereinstimmung hiermit machen die sogenannten *Addiasten* Artikel die Vornahme der Consecration nur von dem Nichtvorhaudensein kononischer Hindernisse abhänpig.

[2] Maugel der anglikanischen Priesterweihe nicht an sich als ein kanonischer Hinderniss der Consecration zu betrachten ist.

[3] Ohne Unterschied, ob solche Unterthanen desselben Landes, worin sie ihr Amt ausüben sollen, sind oder nicht.

[4] Dass von solchen fremdenländischen Bischöfen nicht etwa die vorgängige Erlangung einer Englischen Ordination oder gar Re-ordination zu fordern sei, ergielt sich aus der Natur der Sache.

[5] In Beruf auf die durch die Englische Kirche zu bewirkende Consecration unserer ersten Bischöfen und Geistlichen in Palästina.

[6] Voir *suprà*.

[7] Der zum Bischofe in Bethleem Ausersehene werde für seine Consecration zur Englischen Kirche kommen.

[8] So setzt dies voraus, dass von keiner Re-ordination die Rede sein könne und soll.

la consécration anglaise ne s'inquiète pas de savoir si l'homme est prêtre ou non[1]. »

Ainsi les évêques nommés à Jérusalem par la Prusse, s'ils ne possèdent pas l'ordination anglaise, doivent, quand même, être consacrés. Si ce point n'était pas encore indubitablement établi il ressortirait dans la suite du rapport où Bunsen déclare :

« Les évêques approuvent que, tant que Votre Majesté n'aura aucun évêché propre en Terre Sainte, celui qui existe ait tantôt un évêque prussien, tantôt un évêque anglais; ou encore mieux que Votre Majesté et la couronne d'Angleterre présentent alternativement un évêque[2]. Votre Majesté pourrait désigner un Anglais, au lieu d'un sujet. Dans tous les cas, le primat le consacrera d'après la forme anglaise tout comme l'évêque possible de Bethléem. — En un mot, Votre Majesté conserve à Jérusalem ce qu'elle désire pour Bethléem, aussi longtemps que la fondation de cet évêché n'est pas possible[3]. »

Il va de soi qu'on ne pouvait pas exiger pour les évêques futurs de l'évêché exclusivement prussien de Bethléem, l'obtention de l'ordination anglaise, ni la souscription aux 39 articles de la profession de foi anglicane.

Un autre rapport du 20 août disait d'ailleurs, quoique d'une manière plus concise :

« L'expression *consécration* suppose qu'aucune ordination ne précède, même si l'évêque présenté n'a pas été ordonné en vue de l'épiscopat[4]. »

[1] Die Consecrationsform der Englischen Kirche fragt nicht darnach, ob der Mann Priester sei oder nicht.

[2] Die Bischöfe finden es billig, dass so lange Eure Majestät kein eigenes Bisthum in gelobten Laude haben, das jetzt gegründete später, alternirend einen Preussischen oder einen Englischen Bischof habe : oder noch genauer alternirend einen von eurer Majestät und der Krone England dem Primas vorgechlagen.

[3] Mit einem Worte : Eure Majestät erhalten in Jerusalem, was Allerhöchstdieselben fur Bethleem wünschen, so lange die Errichtung dieses Bisthums nicht möglich ist.

[4] Der Ausdruck « Consecration » setzt vorans, dass keine Ordination vorhergeht, wenn auch der Mann nicht bischöflich ordinirt ist.

Les deux mémorandums adressés au Foreign Office par le baron de Plessen furent remis par le comte de Granville à l'archevêque de Canterbury, primat d'Angleterre, pour être examinés et annotés [1]. Dans la lettre qu'il lui envoyait avec les mémorandums, lord Granville faisait observer que le gouvernement prussien avait effectué le paiement de la subvention annuelle de l'évêché sans préjudice des futurs arrangements [2].

Les mémorandums furent soumis par l'évêque aux administrateurs (trustees) de l'évêché de Jérusalem. Ceux-ci ne jugèrent pas possible de satisfaire aux désiderata du gouvernement prussien et ils votèrent une résolution tendant à abolir la convention de 1841 :

« Il est désirable, s'exprimaient-ils, que l'arrangement fondamental entre les gouvernements d'Angleterre et de Prusse pour la subvention d'un évêque anglican à Jérusalem soit rescindé [3] » (28 juillet 1885).

L'Eglise d'Angleterre, en la personne de ses trois représentants, l'archevêque de Cantorbéry, primat d'Angleterre, l'archevêque d'York et l'évêque de Londres, s'associait à cette résolution [4], et demandait à ce que le gouvernement allemand rédigeât

[1] Foreing-Office, Dec. 6, 1884.

I have now the honour to transmit to your Grace translation of two papers which have been placed in my hands by the German chargé d'affaires at his Court, containing a history of this question and further particulars as to the modifications wich the Imperial Government would wish to have made in the conditions originally laid down in the Agrement of 1841 ; and I should be glad to be favoured with such further observations as the additionnal information furnished in the accompanying Memorandum will enable your Grace to offer.

[2] I have the honour to add that in leaving these papers Baron Plessen observed that he was instructed to state that the recents payments towards the support of the Bishopric had been made by the German Government without prejudice in regard to future arrangements.

[3] « It is desirable that the original Arrangement made between the English and Prussian Governments, for the appointment of the Anglican Bishop at Jerusalem and his maintenance, be fortwith rescinded. »

[4] I have the honour, further, to state that, having conferred with his Grace the Archbishop of York and the Lord Bishop of London upon the terms of this Resolution and upon the matter generally, we are prepared to consent to the determination of the arrangement arrived at in 1841, and I beg to request that your Lordship will kindly communicate this to the German Government.

un court mémorandum pour établir que cette conclusion de l'affaire concordait avec ses projets [1].

Le 20 mars 1886, lord Rosebery, qui avait succédé à lord Granville au Foreing Office, communiquait cette décision à l'ambassadeur d'Allemagne, comte de Hatzfeldt, et lui demandait quelle était, selon lui, la meilleure manière de mettre fin à la convention de 1841 [2].

Il suit d'une lettre du comte de Rosebery à M. E. Malet, alors ambassadeur d'Angleterre à Berlin, que le comte de Hatzfeldt proposa, dans une entrevue avec le ministre [3], que les représentants des parties, c'est-à-dire l'ambassadeur d'Allemagne et le ministre des affaires étrangères de Sa Majesté la reine, rédigeassent une note déclarant que la convention de 1841 était rompue [4]. (lettre du 2 avril 1886).

Voici la note rédigée par l'ambassadeur d'Allemagne :

Londres, le 4 décembre 1886.

« Dans une note du 20 mars de cette année, lord Rosebery m'a informé que les administrateurs de l'évêché de Jérusalem se sont unanimément déclarés pour la suppression de la convention de 1841.

« Conformément aux ordres que j'ai obtenus, j'ai l'honneur d'informer humblement Votre Excellence que le gouvernement de Sa Majesté le roi de Prusse, d'accord avec les administrateurs de l'évêché, déclare la convention supprimée et libère ces derniers de toutes les obligations qui leur incombent [5].

[1] As this course is evidently in accord with the wishes of the German Government I assume that some short Memorandum should be drawn up and signed on their.

[2] I should be glad to be favoured with the views of your Excellency as to the best mode of recording and carring out the cancelling of the Arrangement of 1841, for the information of the Archbishop and the Trustees of the English Deed of 1841.

[3] In the course of conversation.

[4] He suggested that he should write a formel note to me, withdrawing, on behalf of Germany, from that Arrangement, and that I, in reply, should address an identical note to him.

He asked if I saw any objection to this method of proceeding, and I replied that I saw none.

[5] « Erhaltenen Auftrage gemäss beehre ich mich Eurer Excellenz ergebenst mit-

J'ai également l'honneur de déclarer que Sa Majesté l'empereur et roi, mon très gracieux maître, attache une grande valeur à ce que, même après la dissolution de leurs rapports conventionnels, les deux Eglises sœurs en Palestine s'accordent paisiblement pour tous les desseins, qu'elles ont poursuivis jusqu'à présent dans leur union extérieure[1]. »

L'ambassadeur déclare à la fin de la note que le gouvernement allemand entend bien qu'une pleine égalité de droits des deux communautés soit observée, en ce qui concerne l'usage du cimetière et l'accomplissement des cérémonies religieuses[2], tant qu'une séparation amiable des deux communautés ne sera pas survenue[3].

L'Angleterre rédigea aussi une note, ainsi qu'il avait été convenu entre lord Rosebery et le comte de Hatsfeldt. Une correspondance fut échangée entre le comte d'Iddesleigh, successeur de lord Rosebery et l'archevêque de Cantorbery ; il s'agissait de savoir si les administrateurs (trustees) voulaient rédiger une déclaration qui serait remise à l'ambassadeur d'Allemagne ou s'ils laissaient ce soin au ministre des affaires étrangères[4]. L'archevêque répondit au nom des trustees qu'il serait bien aise que le

zutheilen, dass die Regierung Seiner Majestät des Königs von Preussen im Einverständniss mit den Trustees des Bisthums das erwähnte Uebereinkommen für aufgehoben erklärt und die Letzteren aus allen für sie daraus hervorgehenden Verpflichtungen entlässt.

[1] Ich beehre mich noch hinzuzufügen dass von Seiner Majestät dem Kaiser und König, meinem Allergnädigsten Herrn, Werth darauf gelegt wird, dass auch nach Auflösung der vertragsmässigen Beziehungen zu der englischen Kirche die beiden evangelischen Schwesterkirchen in Palästina für alle Zwecke, welche sie bisher in irher äusseren Verbindung befolgt haben, einträchtig zusammenstehen.

[2] Die Königliche Regierung von der Voraussetzung ausgeht dass an dem Friedhofe volle Gleichberechtigung beider Gemeinden zur bestimmungsmässigen Benützung sowie zur Aussübung der Amtsfunktionen von Seite der Geistlichen fortbesteht.

[3] So lange bis etwa im Wege der Verständigung der beiderseitigen Gemeinden eine Auseinandersetzung herbeigeführt sein wird.

[4] Lettre du comte d'Iddesleigh à l'archevêque de Canterbury, 11 décembre 1886. — I have now the honour to request Your Grace to be so good as to inform me in what manner the Trustees desire their declaration to a similar effect to be

ministre prit soin de cette déclaration[1]. La note projetée fut soumise à l'approbation des trustees. Ceux-ci avaient entre temps remis les fonds dont ils avaient la garde entre les mains des représentants de l'Eglise d'Angleterre. Ainsi que les trois évêques, ils donnèrent leur consentement à cette note[2], que le comte d'Iddesleigh transmit le 8 janvier 1887 au baron de Plessen, chargé d'affaire d'Allemagne. Le gouvernement royal de Prusse était libéré de ses engagements[3], et l'Eglise d'Angleterre donnait l'assurance quelque peu platonique qu'elle ne demandait pas mieux que de coopérer aux futurs projets de l'Eglise allemande[4]. Les droits des Allemands, en ce qui concernait l'usage du cimetière protestant de Jérusalem, devaient être scrupuleusement observés[5].

Dr Stœrk.

made; whether it is wished that I should make it on the Trustees' behalf, or wether they would prefer to send a written statement for transmission to the German Ambassador.

[1] Lettre du 20 décembre 1886. — In persuance of a Resolution of the Trustees dated the 28th July, 1885, communicated to me by them with the request that I would act upon it (referred to in my letter to Lord Roseberry of February 1886), I have the honour to request your Lordship, on behalt of Trustees, to declare the said Agreement with the Royal Prussian Government terminated, and to liberate that Government from all obligations incurred thereby.

[2] L'archevêque de Cant. au comte d'Iddesleigh, 6 janvier 1887. — The five Trustees properly so-called have applied the Fund according to the Deed of Endowment under the direction of the Archbishop of Canterbury, the Archbishop of York, and the Bishop of London, and these Prelates, as well as the Trustees properly so-called, have given their consent to the conclusion of the Agreement.

[3] I have the honour to acquaint you that his Grace, on behalf of the Trustees now requests me to declare the said Agreement with the Royal Prussian Government terminated, and to liberate that Government from all obligations incurred thereby.

[4] The Archbishop most readily concurs in the desire expressed in Count Hatzfeldt's letter as to the future harmonious cooperation of the Churches.

[5] And the continued common use of the chuchyard as hitherto.

LES INSTRUCTIONS DIPLOMATIQUES

AU MOYEN-AGE

L'Instruction diplomatique est une note, remise à l'ambassadeur, qui dicte sa conduite et résume le langage à tenir au nom de son gouvernement.

De tous les instruments spéciaux de l'histoire diplomatique, il n'en est pas de plus souvent invoqué et de plus utilisé par l'histoire générale. Celui-ci, en effet, a l'avantage de présenter une esquisse toute prête, un groupement raisonné de dessins, de vues, de motifs ; on y trouve l'indication d'une tendance, la marque de l'esprit d'un gouvernement ; on croit y trouver le germe qui mûrira par la suite de la négociation ; faute de s'y référer, l'historien devrait s'orienter lui-même, se livrer en personne au travail d'une vérification habituellement très minutieuse et pénible. Malheureusement, la connaissance même des Instructions ne doit pas, en réalité, dispenser de ce travail ; on s'égarerait souvent en se laissant guider par elles. Nul acte n'appelle un examen critique plus sérieux et plus difficile : c'est l'acte le plus subtil de la diplomatie du Moyen-Age, qui est la subtilité même.

Une ambassade a généralement pour but d'obtenir le plus possible et de donner le moins possible ; l'idéal consiste à payer des réalités par de belles, gracieuses et aimables paroles : quelles qu'elles soient, les instructions partiront de ce principe supérieur. Elles sont censées exposer nettement l'objet cherché, et indiquer à l'ambassadeur jusqu'à quel point lui-même peut aller ; en réalité, elles n'envisagent souvent que certaines faces du but vrai, c'est-à-dire qu'elles sont rarement complètes, et plus rarement encore bien sincères. Les belles paroles y occupent, toujours, la première place.

La diplomatie du Moyen-Age agit habituellement en partie double. C'est son procédé. Elle a une partie publique, et une partie secrète : ce qui ne suppose pas une antinomie nécessaire entre ces deux parties ; les discours publics peuvent marcher de pair avec les discours secrets. Ils convergent vers le même but, mais par des voies diverses ; on parle dans le même sens, sans dire les mêmes choses. Il en est ainsi des instructions. Il y a deux grandes catégories d'instructions : les instructions montrables, qui correspondent au discours que tiendra l'ambassadeur, en audience publique, pour la remise publique de sa créance ; les instructions qui correspondent au langage à tenir dans l'audience secrète, et que nous appellerons non-montrables, quoiqu'on les montre quelquefois.

Lorsqu'il existe de bons rapports diplomatiques, l'usage veut que, par courtoisie, par affectation de franchise, l'ambassadeur, lors de la remise de sa créance, communique ses instructions. Il est fort rare que l'exposition de la créance reste purement verbale, et, dès que l'affaire présente quelque importance, on peut demander à l'ambassadeur de « bailler sa charge par écrit [1] ». D'ordinaire l'ambassadeur présente spontanément son instruction, lors de l'audience publique. Au XIVe siècle, il la paraphrasait volontiers dans un long discours, compendieux et touffu ; à mesure que la mode disparaît de ces discours, et qu'on arrive au langage « court et bon » de la fin du XVe siècle, l'ambassadeur s'épargne des développement inutiles, enprésentant l'instruction. Ainsi, en 1500, l'ambassadeur de France à Rome remet au pape son instruction, qui est aussitôt lue en consistoire [2]. L'instruction est tellement publique qu'en 1479 avant l'arrivée

[1] Gachard, *Deuxième voyage de Philippe le beau*, p. 399. — Instructions de Jean Galéas Viconti, ainsi intitulées : « Infra sunt capitula ambaxiate imposite per Illum et ExcumDnum comitem Virtutum, exposite Sermo principi et Dno, Dno Regi Francorum » (Archiv. du Loiret, A. 2193). Note, adressée par Albert, roi des Romains, au Scolastique de Sarrebourg, de ce qu'il aura à dire comme orateur près le roi de France. A la fin : « Hec sunt que Scolasticus Sareburgensis, Dui Regis Romanorum Nuncius, proposuit, vive vocis oraculo, Dno... (*sic*) Regi Francorum. » (J. 995).

[2] Sanuto, III, 309.

de l'ambassade de Louis XI à Rome, on avait répandu dans la ville de fausses instructions, soi-disant données à cette ambassade [1]. Machiavel, dans sa correspondance, fait allusion au caractère public des Instructions. Dans une dépêche, il réclame un prompt envoi d'instructions à l'ambassadeur pour lui donner l'autorité d'agir [2]. Plaidant avec beaucoup de chaleur la cause des Florentins contre César Borgia, il finit par émouvoir le cardinal, en invoquant les preuves du dévouement de Florence : « Le cardinal, écrit-il, se borna à me dire : Ecrivez à votre ambassadeur d'arriver promptement et de vous faire passer sa commission pour que nous connaissions l'esprit de votre gouvernement. Nous ne manquerons pas alors de suivre à son égard la route que le devoir nous indiquera [3] ».

C'est ainsi qu'on trouve souvent, en copie, ou en traduction, dans les archives d'un pays, des instructions aux ambassadeurs accrédités dans ce pays (résultat manifeste de la communication officielle) [4], ou bien un texte d'instructions latines, avec mention de chancellerie, en tête ou en bas de la copie, indiquant que ces instructions résument bien le langage tenu par l'ambassadeur. Dans cette condition, l'instruction, assez developpée, ressemble extrêmement à la note diplomatique remise à l'appui

[1] En janvier 1479, les ambassadeurs de France à Rome, avant leur audience du pape, communiquent leurs instructions au cardinal St-Pierre-aux-liens. Celui-ci leur déclare, qu'on a « forgé », répandu dans Rome et montré au pape des instructions qui « n'estoient pas honnestes ». Il est heureux de voir par celles-là que les autres étaient fausses. Le pape accorde aux ambassadeurs, avant l'audience publique, une audience secrète, où le chef de l'ambassade déclare énergiquement la fausseté des instructions répandues dans Rome (lat. 11802).

[2] Dép. du 9 août 1510.

[3] Dép. de Machiavel, du 4 nov. 1500.

[4] Par exemple, texte italien (avec date, en caractères arabes) des instructions du roi de France à Jean de Manzi, « scudero, consigliero del dicto Sre », envoyé à Fo Sforza, à la suite de la mort du roi d'Aragon ; instructions relatives à Naples, datées de Vendôme, le 2 septembre 1458. (Archivio Sforzesco). Instruction de Louis XI à Gaston de Lion sénéchal de Saintonge, et au président des comptes de Grenoble, envoyés à Milan le 26 mars 1465, datée, en italien (copie évidemment remise à Milan), compliments de condoléance et d'amitié, offres de renvoyer les gens d'armes milanais employés en Dauphiné. (Archivio Sforzesco).

d'une communication verbale. Ainsi communiquée et faite pour être communiquée, elle s'appelle une *crédence* (créance) *baillée par écrit* [1] ; on y répond par une note [2] ou mémoire, calqué sur elle, avec des paragraphes ou des *articles* parallèles [3]. Bornons nous à citer, comme exemple de cette pratique si fréquente, l'instruction remise par Charles VIII à ses ambassadeurs pour Milan, le 21 janvier 1491, relativement à l'hommage de Gênes et de Savoie. Cette instruction traite la matière en sept articles. Elle est remise par l'ambassade, et le gouvernement de Milan remet, à son tour, le 11 avril 1491, la réponse point par point. Il répond oui aux articles 1, 5, 6, 7, il accepte l'art. 3; il pose des conditions sur l'article 4, il répond non à l'article 2 [4]. Ludovic Sforza, comme régent, remet de son côté, le même jour, une réponse personnelle semblable [5].

Outre cette communication directe, on juge souvent convenable de communiquer l'instruction à des alliés [6], soit avant le départ de l'ambassadeur, soit après la remise de sa créance, ou bien on adresse simultanément une copie à une cour amie [7]. Ces quatre procédés, assez rares en France, sont au contraire en Italie de l'usage le plus commun ; il est facile d'en citer des exemples : à Venise, en 1500, on communique aux ambassades

[1] Communiquer ses instructions, s'appelle « bailler ses articles ». (Instructions de Charles VI à G. de la Trémoïlle, Saquet de Blaru et consorts, art. 29, *Le Duc d'Orleans, frère de Charles VI*, par M. le comte de Circourt, II. p. 78). Il y a des mentions expresses de la communication des articles (mention de ce genre, *ibid.*, p. 12 note).

[2] Responsio facta instructionibus datis per sanctissimum dominum nostrum. Reverendo in Christo patri, Dno Andræ, episco Moraviensi, oratori serenissi et potenti Regis Scotiæ ad Christianissimum Regem ». (1511. *Lett. de Louis XII*, III, 51).

[3] *Lett. de Louis XII*, I, 37.

[4] Ms. lat. 10133, fos 454, 455.

[5] *Id.*, fo 456.

[6] Les articles peuvent être communiqués aussi en copie à une ambassade envoyée sur un autre point (Cte de Circourt, *Le duc Louis d'Orléans*, II, 77, art. 26).

[7] Les cours communiquent aussi les copies d'instructions tierces. En 1464, Louis XI, comme marque d'amitié, communique au duc d'Orléanis un duplicata des instructions du duc de Bretagne (*Lettres de Louis XI*, II, 205).

de France et du pape, la teneur des instructions données à l'ambassade en Allemagne [1] ; André de Burgo, ambassadeur d'Allemagne en 1512, trouve mauvais que le gouvernement français ne lui communique pas l'instruction qu'il va donner à une ambassade pour l'Allemagne [2] ; en route pour la Hongrie, un légat du pape montre à Venise son instruction [3] ; Louis XI écrit au duc de Milan que son ambassade circulaire en Italie lui communiquera son instruction du 20 novembre 1478, afin que « puissiez amander, adjouster et diminuer ainsi que verrez estre à faire » (il est bien entendu qu'en réalité, Louis XI entend ne rien y changer [4]) ; Charles VIII ordonne au sire de Citain, son ambassadeur à Venise, de s'arrêter à Milan pour communiquer également son instruction [5].

Quant aux communications ultérieures, rien de plus fréquent ni de plus simple ; à Venise, on va plus loin, on communique aux ambassadeurs amis non-seulement l'instruction, mais la correspondance, celle-ci, il est vrai, « castigata prima in alcuni lochi [6] ». Machiavel, dans la première dépêche de sa légation de 1506 près de Jules II, nous fournit un exemple typique de ces communications ; il arrive près du pape à Nepi, il prononce le discours de créance analysé dans sa dépêche : « après ce discours, dit-il, j'ai tiré de mon sein les instructions, et je les lui ai lues *de verbo ad verbum*. Sa Sainteté a écouté mon discours et les instructions avec attention et m'a répondu... etc. », puis Elle a appelé l'ambassadeur de France « et lui a fait exhiber les instructions qu'il a apportées ; Elle m'a fait voir la signature du roi, et m'en a lu Elle-même deux articles relatifs à l'entreprise de Bologne... [7] ».

Les communications simultanées naissent de causes très

[1] Sanuto, III, 1591 et passim.
[2] *Lett. de Louis XII*, III, 212.
[3] Sanuto, III, c. 298.
[4] Lat. 11802.
[5] Arch. de Milan, Potenze Estere, Fra, Corrispondenza ; lettres de Charles VIII, de Lyon, le 11 avril.
[6] Sanuto, III, 227.
[7] Dans une lettre à Yves d'Alègre, commandant des troupes françaises, la

variées. En 1495, Ludovic Sforza, comme allié, communique à Maximilien ses instructions à l'envoyé François de Casate, et Maximilien les approuve [1]. A un autre point de vue, le duc de Bretagne, négociant en 1486 une trêve marchande avec l'Angleterre, envoie au roi de France copie des instructions données à ses ambassadeurs, afin de bien montrer qu'il ne poursuit point un but politique, et de calmer les susceptibilités françaises alors si vives à l'égard de l'Angleterre. Charles VIII se hâte de le remercier de ce bon procédé [2].

Enfin, au cours même d'une négociation moins amicale, un ambassadeur peut tirer bon parti de la production brusque d'instructions jusque là réservées.

Par ces divers motifs, il peut y avoir un intérêt véritable à ce que les instructions ne disent rien, ou du moins peu de chose. En tout cas, elles indiquent simplement le langage officiel [3]. Sous Louis XI, l'importance des instructions françaises paraît, d'ordinaire, en raison inverse de l'importance de l'objet. Une instruction détaillée, précise, étendue, indique une matière de faible importance, sur laquelle on peut écrire ; si elle est courte et insignifiante, on a le droit de conclure à une grosse affaire.

On supplée donc à la discrétion nécessaire des instructions non montrables. Celles-ci sont complémentaires ou secrètes, et remises soit à l'ambassade entière comme les premières, soit à un membre seul de l'ambassade.

Louis XI, accusé du meurtre de son frère le duc de Guyenne, envoie en Bretagne une ambassade solennelle pour se disculper. Cette ambassade, conduite par l'archevêque de Tours (métropo-

Seigneurie de Bologne lui oppose les volontés de Louis XII, d'après l'instruction de M. de Trans, ambassadeur de France, que celui-ci a communiquée (Lettre du 21 janvier 1501. Archives de Bologne, Litterarum).

[1] Calvi, *Bianca-Maria Sforza Visconti*, p. 22.

[2] Dupuy, *Histoire de la réunion de la Bretagne*, II, 83.

[3] Machiavel, chargé d'affaires à Rome, écrit à Florence l'exégèse des instructions données à l'évêque de Raguse, que le pape envoie à Florence. Le cardinal Soderini a été chargé d'écrire ces instructions. Il avertit Machiavel qu'elles recommandent à l'envoyé pontifical une extrême prudence, mais qu'en réalité, d'après les instructions verbales, celui-ci doit s'entendre avec Florence (Dépêche du 23 novembre 1503).

litain de Bretagne) et par un prélat fort avisé, l'évêque de Lombez, présente naturellement un caractère nettement judiciaire ; les trois autres ambassadeurs sont des magistrats, les présidents des parlements de Paris, de Toulouse et du Dauphiné. Le roi, dans ses instructions officielles, réclame une enquête et fait observer que tous ses ambassadeurs ont qualité pour la suivre, au titre canonique ou civil [1]. Dans des instructions complémentaires, il invite les ambassadeurs à poursuivre énergiquement la réclamation d'enquête ; ils mèneront, dans leur suite, en grand secret, deux notaires apostoliques, pour faire un *vidimus* authentique de la réclamation, et pour dresser secrètement procès-verbal, si le duc de Bretagne refusait ou retardait l'enquête [2]. De même, lorsqu'il envoie Jean d'Arson pour détacher le roi de Naples de l'alliance de la Bourgogne, Louis XI lui donne des instructions confidentielles très détaillées [3]. La Seigneurie de Venise remet à ses ambassadeurs près de Louis XII en 1499 des instructions complémentaires également très détaillées, sur ce qu'ils devront faire et dire à l'audience secrète du roi [4], après l'audience solennelle de réception [5].

Les instructions complémentaires, données à toute l'ambassade, ne font qu'ajouter aux instructions officielles les détails qui leur manquent. Les instructions secrètes, confiées à un seul ambassadeur, s'en séparent plus nettement. Nous avons eu occasion de citer une instruction verbale donnée par Anne de Beaujeu au secrétaire Ami, membre d'une ambassade à Rome [6]. En 1500, l'archiduc Philippe le Beau envoie en ambassade près de Louis

[1] 22 novembre 1473. Ms. fr. 3884, f°s 293 et s.

[2] *Id.*, f° 306.

[3] Ms. fr. 10238, f°s 5 et s.

[4] 28 sept. 1499. Archiv. de Venise, Secreto 37, f° 131 v°.

[5] V. dans les œuvres de Machiavel, les instructions qui lui sont personnellement données par le gonfalonier P. Soderini, pour sa troisième légation en France, en outre des instructions officielles (1510). Supplément d'instruction, motivé par l'annonce de faits nouveaux, envoyé sous forme de lettre à un ambassadeur encore en route, en y joignant une lettre directe pour le souverain (Lett. du 3 juillet 1466, à l'évêque de Cahors, ambassadeur envoyé de France à Rome, et au pape : *Lett. de Louis XI*, p. 67 et 65).

[6] *Procédures politiques du règne de Louis XII*, p. 1050.

XII le chambellan Amé de Viry et le secrétaire Ph. Haneton. Dans les instructions qu'il leur donne, il expose brièvement que le roi, son père (Maximilien), désire la paix avec la France, et il demande les conditions de Louis XII [1]. Dans les instructions confidentielles pour Haneton seul, Philippe le charge de dire à Louis XII en secret que Maximilien ne veut aucunement la paix, et qu'on a eu beaucoup de peine à lui faire entendre raison ; il indique les vues de Maximilien, qui entrerait volontiers avec la France dans une guerre contre les Italiens ; il aborde diverses affaires spéciales ; il propose une continuation provisoire de la trève. Bref, ce sont les véritables instructions [2]. D'autrefois, c'est au chef seul de l'ambassade qu'on donne les instructions de ce genre, à l'exclusion des autres ambassadeurs et du résident [3]. Envoyé en France, en 1511, Machiavel a l'ordre de passer par Milan, pour y voir le vice-roi français et le résident florentin ; il communiquera au vice-roi des instructions écrites pour la circonstance, et il aura bien soin d'ajouter que la Seigneurie de Florence tient extrêmement à ce que Son Excellence connaisse le but de l'ambassade... Machiavel pourra au contraire communiquer à son collègue de Milan les instructions verbales qui lui ont été données, et l'avertir du but véritable de sa mission, but que le vice-roi doit ignorer pour le moment [4].

Les instructions secrètes doivent, bien entendu, être défendues contre toute indiscrétion des tiers. Saisi et fouillé lors de son passage par la Lombardie en 1507, Machiavel déchire tous ses papiers, se rend en Allemagne par la Savoie et la Suisse, et communique là verbalement ses instructions au résident florentin [5].

[1] Le Glay, *Négociations entre la France et l'Autriche*, t. I, p. 19.

[2] *Id.*, p. 21, 22.

[3] Note des archives de Milan, 1492, citée par Delaborde, *Expédition de Charles VIII*, p. 237, n. 2.

[4] Instructions du 10 septembre 1511.

[5] « Nuncii dni Regis Francie debent reportare litteram Regis Castelle subforma que sequitur : Petrus Dei gracia Castelle, Legionum... etc., » (projet de lettre ; sur parchemin). « C'est ce que ont à faire les messages que le Roy envoie pour la besoigne touchant lui et le Roy d'Espaigne » (Instructions particulières sur le collationnement à opérer) — J. 915 B.

Mais les instructions secrètes peuvent parfois être communiquées en audience secrète ou aux commissaires délégués [1].

En résumé, les instructions non montrables sont souvent verbales [2]. Toute instruction écrite suppose la possibilité d'une communication, et on doit ne la consulter qu'avec réserve. Toutefois, l'instruction non montrable a une valeur, que ne possède pas l'instruction montrable.

Quand on rencontre, dans les Archives, une instruction, on peut partir de la présomption qu'elle est montrable ; cette présomption se réalise le plus souvent [3]. Mais à quels signes distinguer son véritable caractère ?

Il y a d'abord des signes matériels. L'instruction qui porte, qu'après avoir salué le chef de l'État, l'ambassadeur lui dira telle et telle chose, est montrable, puisqu'elle a trait à l'audience publique.

L'instruction écrite en latin, au XVe siècle, sera presque toujours montrable.

L'instruction secrète porte que l'ambassadeur, à l'audience secrète, tiendra tel ou tel langage, ou bien au roi seul. Parfois,

[1] A leur audience secrète, les ambassadeurs de Louis XI à Rome en 1479 présentent leurs instructions secrètes, écrites en latin, dans la même forme que les autres. (lat. 11802).

[2] Ou adressées avec beaucoup de précaution. Le pape Grégoire XI, informé de l'entrevue de l'empereur et du roi à Paris, en 1378, écrit en toute hâte à Guillaume de Lestrange, archevêque de Rouen, de s'y trouver. Sa mission sera la suivante : « Quod aliquis cautus, prudens et diligens indagator illic existeret, et quicquid fieret vel forte jam factum est, tam in communi quam in privato et secretis consiliis, solicitus exploraret, et confestim, quod sentire posset, nobis nuntiare studeret. » Pour cette mission confidentielle, nul titre, nul pouvoir, nulles autres instructions : Grégoire XI ajoute seulement, en finissant : « Nonnulla etiam tibi scribit decanus, germanus tuus, de nostri conscientia, quibus credat. » (Bref du 12 janvier 1378. *Inventaire... des biens de Guill. de Lestrange*, Paris, 1888, p. 154-155. Lestrange était envoyé du pape avec l'archevêque de Ravenne, depuis 1372).

[3] Montrables, les « Instructions baillées à... par manière de mémoire de dire au pape les choses qui s'ensuivent de par le Roy par vertu des lettres de créance à luy envoyés » ; sans date, signées *Loys* (le régent duc d'Anjou). (Douet d'Arcq, *Choix de Pièces*, I, 4).

elle contient l'ordre à l'ambassadeur de la conserver, et de la restituer à son retour[1].

Les deux instructions sont généralement écrites sur des feuilles séparées. On trouve aussi des instructions complémentaires réunies à l'instruction montrable, dans une seule rédaction.

Si les signes matériels ne suffisent pas, on pourra chercher des données dans l'examen intrinsèque du texte, données douteuses, mais que le développement ultérieur de la négociation viendra confirmer. L'instruction de Charles VIII pour sa grande ambassade à Rome, composée des évêques de Fréjus et de Lodève, de l'abbé de St-Ouen, du sire de St-Mauris, porte, par exemple, le caractère montrable. Elle est relative au projet de la conquête de Naples, et elle explique que l'expédition a pour but de chasser les Turcs de Constantinople[2]. Alexandre VI, dans son bref de réponse, exhorte poliment Charles VIII à renoncer à ses grands projets[3]. Dans son instruction à ses nonces en France en 1498[4], Alexandre VI, à son tour, développe en détail et point par point toute une politique ; il proteste énergiquement contre l'injure qu'on lui fait de lui supposer des relations avec les Turcs ; il insiste vivement, au contraire, pour la paix et l'union des princes chrétiens en vue d'une croisade, œuvre fondamentale de son pontificat. Il omet la seule chose qui l'intéresse, l'avenir de son fils. Sur les divers points traités, sa politique fut le contraire de ce qu'il annonçait. Encore une instruction montrable.

Voici une autre variété d'instruction, essentiellement montrable : les ambassadeurs de France en Castille pour le mariage du roi de France Jean avec la princesse Blanche emportent un projet de lettre toute rédigée où la date seule reste en blanc, à faire signer et sceller par le roi de Castille. Le mariage a été réglé par les ambassadeurs précédents, Alvarez Garcia de Albornos, et l'évêque de Burgos, pour la Castille, l'archevêque de Rouen,

[1] Dans son instruction à Em. de Jacopo, du 27 mai 1463, le duc de Milan lui prescrit de restituer, au retour, cette instruction (Archivio Sforzesco).

[2] Février 1494. K. 1710.

[3] Mars 1494. *Id.*

[4] *Procédures politiq. du règne de Louis XII*, p. 1106 et suiv.

l'évêque de Chalon, le sire de Revel pour la France. Les ambassadeurs nouveaux veilleront à ce qu'il ne soit pas modifié un seul mot au projet de lettre, ils vérifieront les sceaux et la couleur de la cire [1].

Montrable encore l'instruction détaillée donnée au cardinal de Gürck, légat du St-Siège près de la Diète Germanique, en 1500; instruction vive et insistante pour le projet de croisade, évidemment faite en vue de la production. Elle n'ajoute rien aux idées personnelles, bien connues du légat, rien si ce n'est qu'elles retracent à grands traits les efforts personnels d'Alexandre VI pour procurer la paix de l'Europe et l'union des princes. Le pape insistait aussi sur son accord parfait et absolu à ce sujet avec l'unanimité des cardinaux [2], unanimité utile à affirmer, car le cardinal de Gürck lui-même s'était plus d'une fois montré l'adversaire résolu d'Alexandre.

Instructions montrables encore, celles de Charles VIII à Jean Rabot et autres, envoyés à Rome en 1491; avant d'aborder diverses affaires, le roi les charge de rappeler les bons rapports séculaires de la France avec Rome, la grandeur de l'Université de de Paris, l'argent envoyé à Rome, les concordats passés entre Louis XI et Sixte IV, qu'on n'observe pas et sur lesquels on peut reprendre des négociations.... [3]; les instructions d'Innocent VIII à l'évêque de Tréguier et Antonio Flores, au frère Baldassar, en 1489.... [4]

Enfin, à l'instruction montrable, on ajoute quelquefois une rumeur répandue, au dehors, dans le grand public, contraire même à l'instruction officielle. En 1492, on annonce que Perron de Bascher va en Italie pour des achats de chevaux [5].

[1] Une Instruction de 1352, (les premières lignes en latin), pour le mariage du prince Jean de France avec la princesse Blanche, est inscrite en forme de rôle: au verso du rôle se trouve la mention des réponses. Cela prouve que l'instruction ne fut communiquée que verbalement et qu'il y fut fait une réponse également verbale. Elle peut être montrée, mais elle ne fut pas laissée et les ambassadeurs la rapportèrent. (J. 915, 6 a.).

[2] Archives du Vatican, reg. β. LV, fo 321 et suiv.

[3] Ms. fr. 15870, no 1 ; Burchard, I, 430.

[4] Ms. Dupuy 594, fos 91, 103,

[5] Boislisle, *Et. de Vesc*, p. 54.

Les instructions s'appellent en France « instructions »[1], en Italie « instructions » ou « Commissions ». Elles constituent un acte essentiellement régalien et portent la signature autographe du roi. Elles sont délibérées et arrêtées en Conseil du roi[2], sur une minute préparée par un secrétaire de chancellerie, ou par un membre du Conseil. La minute est revue et raturée en tant que de besoin.

En France, elles sont transcrites indifféremment sur papier ou sur parchemin, en forme de notes, et datées le plus souvent du jour et du mois, sans indication d'année, comme les lettres missives. La signature du roi est suivie de celle d'un secrétaire. Le sceau est de cire rouge et plaqué ; mais la plupart des Instructions n'ont pas de sceau ; elles ne comportent en effet ni garantie ni engagement[3]. Leur intitulé ne mentionne pas toujours le

[1] L'intitulé habituel est : « Instructions baillées de par le Roy à... lesquelz il envoie devers... des choses qu'ilz auront à faire devers le dit... (comte)». En Chancellerie, on les qualifie plus brièvement par la destination : on les appelle, par exemple : Instructions de Pavie et d'Avignon. (Jarry, *Vie... de Louis de France*, p. 430).

[2] Bernier, *Registre...*, p, 45-46: Instructions de 1385 en conseil, Douet d'Arcq, *Choix de pièces*, I, 60 et suiv. Lorsqu'il s'agit d'affaires communes, les instructions ne sont arrêtées qu'après une première négociation entre les intéressés. C'est l'habileté de l'ambassadeur de faire adroitement présenter celles qu'il désire, pour les faire accepter. Une clause spéciale à ce genre d'instructions est : « addatur et mutetur, secundum voluntatem dominorum confœderatorum. » (Rapp. d'un ambass. milanais, 1478 : Kervyn de Lettenhove, *Lettres et négociations*, III, 33).

[3] Citons, à titre de variétés, par exemple : Ms. Moreau 1425, nº 90, orig. : « Instructions pour mess. Renier Pot, chelier, sgr de la Prugne, de ce qu'il aura à dire de par la Royne à mons. le duc de Bourgogne ». Il doit dire que le duc « trouvera la Royne bone dame et mère et autant que s'il estoit son propre filz » ; sur papier in-fº, sceau plaqué rouge de la reine, signée *Ysabel* ; datée : « Fait à Troyes le XVIIe jour de décembre l'an mil CCCC et dix-neuf », puis signée du secrétaire. K. 53 A, 6 *bis*. Instructions baillées par le roi et son conseil à l'évêque de Langres et Jean de Ryé, ambassadeurs à Foix ; sur parchemin, sans aucune date ni formule que le titre ; signée *Loys*, sans nulle indication : *id.*, 8 *ter*, instruction à l'évêque de Langres, envoyé au pape dans les mêmes conditions. — Instructions à l'ambassade près du pape, 30 mai 1376 : « Instructions baillées par le Roy nostre sire à..., envoyez par lui devers..., sur ce qu'ilz ont à faire à cause de leurdite messagerie. Premièrement,... » ; datées du lieu, du jour, du mois, de l'année, du règne, avec signature autographe du roi, sans

nom des ambassadeurs : ce nom est quelquefois remplacé par un blanc, qu'on n'a pas pris soin de remplir. Il se peut, en effet, que l'ambassade soit nommée ou complétée après la rédaction de l'instruction. Il arrive aussi qu'on désigne pour une ambassade des personnages éloignés de Paris, sauf à les aviser par lettre close ou sous forme de mandement : dans ce cas, on ne peut remettre l'instruction à tous les membres de l'ambassade en bloc.

Les instructions françaises sont rédigées d'un style très bref, découpées en menus alinéas, qui sont marqués uniformément par le mot *Item*. On emploie rarement un numérotage, si ce n'est la mention *Primo* pour le premier alinéa [1]. Ces alinéas se nomment *articles*.

Sous Charles VI, les instructions portent la mention du conseil [2]. Les instructions se bornent à un simple exposé, une fois fait ; très rarement, elle comportent une seconde partie « par mémoire de réplicacion, si besoing est [3]. »

secrétaire : traces de sceau plaqué, parchemin (Jarry, *Vie... de Louis de France*, p. 385 et suiv.). Instruction aux ambassadeurs envoyés à Avignon, 24 janv. 1393, datée, signée du roi (Douet d'Arcq, *Choix de Pièces*, I, p. 112 et s.). Instruction à des ambassadeurs, datée des lieu, date, jour, mois, année, signée « de Reilhac », (secrétaire du roi), sans signature du roi, 6 avril 1459 (Quicherat, *Th. Bazin*, IV, 357). Instruction du 16 mars 1478, datée, signée de Bolfile de Juge « ex mandato Regis, » du 20 novembre 1478, datée, signée : *Loys* et *Courtin* (ms. lat. 11802) : diverses instructions réunies dans le ms. fr. 3884, etc.

[1] Instruction du 30 mai 1376, numérotée en chancellerie : J. 458, n° 9 *bis*. L'expédition originale ne porte pas de numéros (*id.*, n° 9).

[2] « Instruccion pour les messages du Roy pour assembler avecques ceulx d'Angleterre, bailliée le... » : en conseil, sans date, signée d'un secrétaire. (Instruction du 29 nov. 1401. Douet d'Arcq, *Choix de Pièces*, I, 215). Instructions, à des envoyés près du pape, contresignées du conseil ; 26 juin 1388 (*ibid*, 94). « Instruction pour... envoiez de par le Roy devers..., des choses qu'ilz auront à faire par delà », d'août 1401. Par articles : datée, signée du roi (autogr.) : « Veue par les ducs de Berry, d'Orléans et de Bourbon, et paravant avisée par leur commandement par les gens du grant conseil où... etc », et signée du secrétaire (Douet d'Arcq ; *id.*, I, 204 et suiv.) « Instruction baillée de par le Roy à... envoiez de par lui en Angleterre, » rédigée et signée de même, avec visa du grand Conseil, et date de ce visa. (6 sept. 1400. Donet d'Arcq, I, 193).

[3] « Instructions baillées par le Roy et son conseil à... sur le fait de leur légation, toichant... », par articles, sans date, signée du régent, en deux parties ; la seconde est « par mémoire de explicacion, si besoing est. » (Douet d'Arcq, *Choix de Pièces*, I, 6).

Enfin, il y a des cas pressants et exceptionnels où l'instruction s'écarte, par force majeure, des règles habituelles. Telles les « Instructions pour Henry de Chauffour, escuier maistres Jehan Milet et George d'Ostemde, secrétaires du Roy nostre sire, et pour maistre Henry de Monstereul, bourgois de Paris, envoiez par devers monseigneur de Bourgogne et par Monsieur de Saint-Pol, le conseil du Roy estant à Paris, et les prévost des marchans, eschevins, bourgois et habitans de la ville de Paris... » Cette instruction qui ne pouvait porter la signature du roi, y supplée, autant que possible, par des mentions solennelles : « Par le Roy, à la relation du grant conseil, tenu par Monsieur le conte de Saint Pol, lieutenant du Roy par deçà. Duquel Vous, le grant maistre d'ostel, le mareschal de Chasteluz et plusieurs autres. Donné à Paris, le XXIIe jour d'octobre, l'an mil CCCC et dix-neuf. »

Philippe. Oger, et elle porte le sceau rouge, plaqué, du comte de *Saint-Pol*[1].

Les minutes d'instructions ne portent ni date ni signature[2].

Ces minutes, parfois multiples, une fois rédigées, restent à la Chancellerie. Elles se distinguent facilement de la transcription définitive par l'écriture, par les ratures et par diverses mentions. Une minute originale d'instruction du duc de Bourgogne, en 1419, porte, dans l'intitulé, la mention suivante :

« De par Monsr de Bourgogne, a telz pour aler devers le Roy et la Reyne » : *telz pour aler* est raturé et remplacé par : « A mess. Lourdin, Sr de Saligny, Henry de Chaufour et maistre George d'Ostende, qui vont[3] ».

La comparaison des minutes des instructions avec le texte définitif constitue un moyen très important, quand on peut l'opérer, d'interpréter la valeur des instructions dont elles forment le

[1] Orig. parch. : ms. Moreau 1425, n° 87.

[2] Ms. fr. 2964, f° 89.

[3] Ces instructions se bornent à des protestations de dévouement. Les véritables instructions sont les « Instructions à la Reyne pour les dessusdits. » Là gît tout le nœud de l'ambassade : lui montrer le péril de Paris, par conséquent de tous les pays du roi ; l'adversaire veut traiter avec l'Angleterre, etc. ; orig. pap. avec ratures, ms. Moreau 1425, n° 95.

commentaire naturel. Nous avons trouvé jusqu'à trois minutes de la même instruction, étudiées, corrigées et fort diverses [1] : d'autres fois, on rencontre une simple minute, semblable à l'acte définitif [2].

On fait aussi des copies des instructions pour le service de la chancellerie [3] : ou, tout au moins, on garde en note la substance « Summarium » [4], de l'instruction.

Quand les instructions ne portent ni dans le texte, ni dans les annotations de Chancellerie aucune mention d'année, il est souvent difficile de les dater exactement. On peut y arriver par la date des pouvoirs, ou par la date de la trève, du traité, de l'hommage..., bref de l'acte principal de la mission. Il vaut mieux ordinairement ne pas se fier à l'examen intrinsèque de la pièce pour essayer d'en tirer une donnée chronologique, à cause de l'élasticité voulue des affirmations, qui a égaré parfois les meilleurs juges [5].

Dans les républiques, les instructions sont arrêtées par le Conseil dirigeant, ou Seigneurie : à Florence, par les Dix : à Ve-

[1] *Histoire de Louis XII*, t. III.

[2] Instruction de Louis XII au sire de Dourrier, ambassadeur en Angleterre, (1504), au premier président de Normandie envoyé de même en Angleterre (1514), ms. fr. 15870, nos 41, 42 : minutes de ces instructions, ms. fr. 17840, fos 131-136, et fos 137-140 : Minute de l'instruction donnée au cardinal d'Amboise envoyé au roi des Romains (1501), ms. fr. 2964, fo 89.

[3] Lettre de Jean le Prévost au roi. Il lui envoie, selon ses ordres, le double des instructions adressées « aux ambassadeurs ordonnez par les trois estatz » et en remet un exemplaire au chancelier, qui adresse également un rapport au roi (ms. fr. 2811, 68).

[4] « Summarium instructionis dni Ludovici (Sforza) facte Ambrosio Biucardo... », ms. fr. 2927, fos 94-97 ; publiée dans Corio, *Historia di Milano*, p. VII, p. 498 et s. de l'édition, in-4o de Venise, 1554.

[5] Exemple : Dans la très savante et très consciencieuse publication *Documents luxembourgeois à Paris, concernant le gouvernement du duc Louis d'Orléans*, copiés et rassemblés par M. Albert de Circourt, mis en ordre et publiés par le Dr N. Van Werveke (Luxembourg, 1886), le texte des « Instructions à M. de Gaucourt par le duc d'Orléans », publié page 93, et minutieusement étudié, donne à penser qu'on doit le dater de 1442. La date exacte ne peut être donnée que par celle de l'hommage que devait prêter et que prêta le sire de Gaucourt à l'Empereur, le 23 juillet 1414 (K. 68, no 4).

nise également, ou même par le conseil général de tous les *savii*[1].

Dans les pays d'Etats, nous voyons, en quelques cas exceptionnels, les Etats-généraux délibérer eux-mêmes sur les instructions, et les arrêter : ce qui constitue un empiétement indiscutable sur les fonctions du pouvoir exécutif[2].

Outre les instructions, on remet parfois à l'ambassadeur un mémoire[3], un Mémorial[4] ou Memorandum[5], ou une simple note[6] sur l'affaire spéciale qu'il devra traiter. Ce mémoire forme, en quelque sorte, un chapitre détaché des instructions[7]. Nous avons précédemment cité l'exemple d'une princesse, faisant fonctions

[1] Sanuto, III, 1320.

[2] Instructions « commandées et conclutes » par les trois états de tous les pays de Mlle la duchesse de Bourgogne et Brabant, assemblés à Gand, « du sceu, bon plaisir et consentement de madite damoiselle » (le 28 février 1476, a. st. Gachard. *Analectes*, CCCLXXV): Instruction aux ambassadeurs envoyés de Bretagne en Bourgogne, le 14 décembre 1408 ; datée, donnée en assemblée générale des Etats de Bretagne, en français (*Mém. de Bret.*, II, 815).

[3] « Mémoire pour faire l'instruction de ceulx qui vont a Jennes. Premièrement, qu'ilz soient bien informez comment... » etc. : mémoire, en français, contenant l'historique de la question, par articles (1398. Archives du Loiret, A. 2193). Instruction de Maximilien à ses envoyés près de Louis XII, nov. 1509, en latin, très développée et très importante. C'est un mémoire étendu sur les actes à arrêter en commun pour la campagne contre Venise. Elle débute : « Maximilianus, divina favente clementia, electus Romanorum imperator semper augustus. — Instructio de hiis que agere et tractare debent nostro nomine... » Elle s'achève par un ordre la communiquer au cardinal d'Amboise. Il y est ajouté, en appendice, des articles (Le Glay, *Négociations*, I, 277-291).

[4] J. 915 A, no 11. « C'est le mémorial as messagiers qui iront en Espaigne » (Instructions anciennes, sur rouleau de parchemin).

[5] Les Instructions florentines à Machiavel, en 1511. (Saige, *Documents*, II, 106) forment un simple memorandum (en italien) : « Si effetti della conventione che si ha a fare con Luciano Grimaldi, signore di Monaco, son questi, cioè... » etc.

[6] Pièces publ. par Reumont, *Della diplomazia italiana*, p. 140 : « Nota data ambaxiatoribus de agendis in... » : p. 142, « Breve ricordo ed informazione » : p. 154, « Ricordo » (ou Instruction secrète) : p. 144, « Istruzione data... Nota e informazione a te... »

[7] Des Instructions de 1505 sont même intitulées : « Mémoire et instruction à vous... pour moy, Lucian de Grimault, seigneur de Monigue, en court de... » (Saige, *Documents*, II, 36 et 41).

d'agent officieux, qui, par decorum, ne reçoit pas d'instruction, mais simplement un « Memoriale »[1].

Observons enfin que les instructions présentent un caractère essentiellement temporaire et peuvent toujours être modifiées. Il a pu arriver, d'abord, que dans un moment d'urgence, l'on ait fait partir un ambassadeur sans ses instructions définitives, quitte à les lui expédier par la suite. Ainsi les Seize de Bologne font partir, le 15 septembre 1502, Vincent Budriolo qu'ils envoient à Louis XII; les instructions sont rédigées seulement le 17 et expédiées le même jour. La Seigneurie avait voulu attendre l'arrivée d'un ambassadeur français Claude de Seyssel, dont le roi avait refusé d'indiquer d'avance la mission : les instructions consistent donc dans le récit, point par point, d'une longue et importante conférence, où l'on a juridiquement discuté avec Seyssel la situation de Bologne à l'égard du pape. Les objections de Seyssel, les réponses de la Seigneurie sont reproduites pour servir d'enseignement à l'ambassadeur, qui aura à traiter la même question ; jusque-là, l'agent ignorait évidemment le but précis de sa mission[2]. Dans le cours d'une négociation, des objections se produisent qui peuvent donner lieu à de nouvelles instructions[3].

[1] Parfois ce mémoire se confond avec l'instruction. V. instruction de l'archiduc, en français : « Mémoire à.., de ce qu'il exposera et remonstrera à monsr le Roy très chrestien de nostre part » ; sous forme narrative, sans *Items* (1512. Le Glay, *Négociations*, I, 516) Instruction milanaise, du 10 février 1470, à Alex. Spinola, envoyé en France, signée de Cicco Simonetta ; mémoire très étendu sur les questions à traiter, en italien (Cibmel, *Notizenblatt*, 1856).

[2] Archives de Bologne.

[3] Ce genre d'Instruction ne diffère guère des dépêches par la forme. V. la lettre du duc de Savoie à ses ambassadeurs pour Chypre, du 27 mai 1432; comte de Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, III, 805 : Instruction du 9 juillet 1498, du Sénat de Venise au secrétaire en mission à Gênes, portant que, le 28 juin, Gênes a envoyé une note sur les affaires de Pise, en demandant : 1° Qu'on rétablisse la paix entre Pise et Florence : 2° Que Venise retire ses troupes qui défendent Pise; 3° Que les puissances de la ligue se portent garantes de Pise, par des troupes ou par de l'argent. En général, dit l'Instruction, nous avons toujours soutenu l'indépendance de Pise. Le 1° est notre désir, mais le second serait livrer Gênes sans défense; et il dépend du 1°. L'important est d'arriver à un arrangement qui garantisse efficacement la liberté de Pise; nous y souscrirons

Ce qui est tout à fait irrégulier, c'est le fait relaté dans une dépêche des nonces envoyés en France par Alexandre VI en 1498. Ces nonces, munis d'instructions régulières, sont solennellement reçus à Crémone par Ludovic Sforza, duc de Milan. Ludovic leur remet un bref daté du 14 juin (on était le 24), qui les charge de prendre en main à la cour de France la défense de ses propres intérêts [1].

Outre leurs instructions générales, les ambassadeurs florentins reçoivent toujours l'ordre de recueillir du résident ou de leurs prédécesseurs en arrivant à la cour, un complément d'instructions verbales sur les détails pratiques de conduite. Nous pouvons apprécier ces instructions verbales par l'une d'elles, que les circonstances obligèrent d'écrire ; celle que, en 1500, François della Casa et Machiavel, envoyés à la cour de France, reçurent de leurs prédécesseurs, ou plutôt d'un de leurs prédécesseurs, Laurent Lenzi, car l'autre ambassadeur, Gualterotti était déjà parti. C'est une instruction pratique, fort développée, donnée sous la forme de « conseils et renseignements », dans laquelle l'auteur examine les affaires pendantes, indique les personnes sur lesquelles on peut compter, celles qu'il faut voir, et donne diverses indications de conduite.

Enfin, au cours de l'ambassade, les instructions primitives sont tenues à jour ou modifiées par la correspondance, au besoin par de nouvelles notes en forme d'instructions [2]. En septembre 1503, la Seigneurie de Venise envoie à son ambassadeur à Rome une lettre à présenter au collège des cardinaux sur l'élection du nouveau pape. Dans cette lettre, en latin, de forme solennelle,

très volontiers, car nous désirons sa liberté, non son occupation. On pourra alors s'arranger pour les troupes. Quant au 3o, on devine ce que serait une occupation mixte de Pise. Quant à un paiement de troupes en commun, nous ne refusons pas, car nous ne voulons que sa liberté. (Arch. de Venise, *Secreto*. 37).

[1] Dépêche de Crémone, 25 juin 1498 ; Bibl. Marciana, à Venise, cod. CLXXVII (Epistolæ Illustr. virorum, cl. X), fo 40.

[2] Instructions vénitiennes au secrétaire chargé d'affaires à Gênes, 9 juillet 1498 ; à l'ambassadeur en Angleterre, 14 septembre 1509. (Arch. de Venise, Secreto, 37 et 42).

elle déclare s'en référer au Saint-Esprit, n'appuyer personne et désirer seulement un pape saint et utile. Des instructions confidentielles y sont jointes, où la Seigneurie déclare à son ambassadeur que le candidat le plus digne lui paraît être le cardinal de Naples, lequel a dû se reconnaître dans le portrait tracé par la lettre officielle[1]. Mais, habituellement, les nouvelles instructions sont portées par une nouvelle ambassade, qui les communique à la précédente[2]. Charles VI écrit à son ambassade en Espagne, composée de l'évêque de Saint-Flour, Hermite de la Faye, Pierre Trousseau et Jean Luce, secrétaire, que, par suite de « très mauvaises et déshonnourables » lettres reçues de Pierre de Lune (Benoît XIII), il envoie en Castille deux conseillers (non nommés) : il défend absolument jusqu'à leur arrivée et leurs explications, de parler « des articles ou article » touchant l'église qui sont dans les instructions[3]. Charles VIII, lors des difficiles affaires de Saluces, en réponse aux réclamations directes du duc de Savoie, envoie un nouvel ambassadeur, son maître d'hôtel, Antoine de Mortillon, et en prévient par lettre les précédents ambassadeurs, le comte de Bresse et Du Bouchage. Mortillon a même l'ordre de « se tirer par devers nostredit oncle (le comte de Bresse) et monstrer à lui et à vous son instruction pour y estre changé ou adjousté ce que à nostredit oncle et à vous semblera convenable et prouffitable à ladicte matière ». Charles VIII prie Du Bouchage d'y réfléchir et d'instruire Mortillon de tout ce qui peut lui servir en cette matière[4]. Charles VIII envoya aussi dans le même but l'archevêque de Narbonne. Sa correspondance avec Du Bouchage modifie sans cesse ou complète ses instructions[5].

[1] Sept. 1503, Villari ; *Dispacci di A. Giustinian*, II, 460 et s. Cf. 2931, f° 3. Instruction de François Ier à un agent secret du pape pour faire nommer Charles V curateur de Jeanne la Folle, et protester contre son titre de roi d'Espagne.

[2] Machiavel apporte à Valori des instructions (Dép. de Valori, du 29 janvier 1503-4) : Machiavel en porte, en passant à Milan, à Pandolfini (Instructions de la quatrième légation en France).

[3] J. 915 B. Paris, 24 mai (lettre close).

[4] Laval, 7 mai : ms. fr. 2923 f° 9 : d'autre part, le roi tient à être averti de tout ce qui surviendrait (lettre du 10 avril, fr. 2923, f° 24).

[5] Portef. Fontanieu 146, p. 100, 147-48 ; fr. 2922, f°s 49, 27.

Le style des instructions varie extrêmement (comme le ton de toute la diplomatie) selon les circonstances, et selon les personnes avec qui l'on traite. Il admet pourtant certains principes généraux que nous allons essayer de dégager.

Une instruction complète règle : le voyage de l'ambassadeur et ses visites officielles sur la route, son entrée, la remise de sa créance, les compliments qu'il formulera, l'objet à exposer dans son premier discours, les visites à faire. Les deux premiers articles et le dernier sont facultatifs : il n'en est pas de même des stipulations relatives à la créance, aux compliments, au discours ; celles-ci forment le noyau de toute instruction.

L'instruction montrable commence, au moins, par cette clause de style : « Premièrement, ses lettres présentées et recommandations accoustumées faictes, luy dira[1]... » Cette clause, le plus souvent sèche dans la chancellerie française, prête, au contraire, dans les chancelleries italiennes à des variations infinies, qui atteignent, parfois en un très grand style, à la pompe et à l'exaltation. Cependant, dans l'ancienne diplomatie française, quand le roi s'adressait à des « princes de son sang, » il affectait, par un étalage de cordialité, de les considérer toujours comme parties de sa couronne[2]. Dans ses instructions pour un envoi à la cour de Bourgogne, Louis XI « desire avoir bonne et parfaite amour avec tous les princes de son sang », et surtout, bien entendu, avec le duc de Bourgogne [3]. Pour le duc de Bretagne, il annoncera une amitié unique « comme à son prouchain parent, à celuy qu'il ayme, veult et désire aymer, à celuy ou il a sa singulière confiance et qui, entre les autres princes et seigneurs de son sang, plus le peut servir[4]. »

S'il s'agit de traiter un mariage, l'instruction insiste sur le chapitre des compliments : elle recommandera une grande amabilité, beaucoup de ménagements : on rappellera discrètement

[1] *Lett. de Louis XII*, I, 34. *Reg. du Conseil de Charles VIII*, p. 46, etc.
[2] Ms. fr. 3884, f° 277.
[3] *Id.*, f° 276.
[4] Instructions à l'évêque de Langres, Crussol, Doriole, Le Boulanger (fr. 3884, f° 276).

qu'on préfère le parti en vue à tous les plus grands: on tâchera, pour une fille, de faire fixer le douaire et de le recevoir. Le prince auquel on s'adresse est le plus vertueux du monde: s'il y a quelques difficultés d'âge (la jeune fille, par exemple, a quinze ans, et le futur cinq), cela ne prouve que davantage le désir qu'on éprouve[1].

Cette partie des compliments arrêtée, on aborde, par articles, l'exposé du discours à tenir.

La règle générale, ici, est d'affecter une grande clarté. C'est pourquoi, même en cas d'obscurité voulue, on multiplie les alinéas, les *Item*, on exprime sa pensée dans des phrases brèves et d'allures précises. C'est une grande faute diplomatique, de s'écarter de cette règle.

En 1511, Louis XII répond très fermement à l'ambassadeur de Jules II qu'il ne veut pas abandonner l'empereur ; que « les articles du Traicté de Cambray sont si clers que riens plus, et ne les fault point gloser... » ; si Jules II veut négocier, « qu'il ne pense plus avec pratiques de habuser et destruire les choses de l'empereur, mais... envoyer articles et choses cleres, et non générales, touttes confuses, comme sont ceulx que a apporté de présent ledit ambassadeur[2]. »

Sous cette réserve générale, nous distinguons plusieurs espèces d'instructions importantes : l'espèce juridique, où l'on se représente comme le scrupuleux observateur des traités outrageusement violés par l'adversaire ; on énumère scientifiquement les *casus belli* dont celui-ci s'est rendu coupable; on peut même alléguer un avis du Conseil, des informations prises sérieusement[3]. Le désir de la paix est une clause de style, dans cette espèce peu pacifique[4]. On peut aussi toucher avec légèreté à l'argument d'honneur et de bonne foi. Dans leur instruction à Fantucci, qu'ils envoient à Milan solliciter pour leur ville

[1] Ms fr. 3884, f° 285 et s., Instruction de L. XI à Jean d'Arson.

[2] *Lett. de Louis XII*, III, 8.

[3] Instruction de Louis XI, pour la Bretagne, 1470, fr. 3.884, f° 280, et autres.

[4] *Lett. de Louis XII*, I, 34.

le maintient du protectorat de la France, les Seize de Bologne consacrent aux compliments les trois quarts de l'acte : dans le dernier quart, ils rappellent les engagements de protection pris par Louis XII : « Quiconque entreprendrait contre cette protection ne saurait être vrai ami ni *devoto* de Sa Majesté, car ce serait essayer de Lui faire manquer à l'honneur et à la foi donnée. Ce n'est pas le Roi très chrétien qui y manquera jamais. Aussi.., etc. [1]. »

L'espèce solennelle appartient plus particulièrement à la diplomatie de Venise. Elle comporte d'amples développements, un beau style, quelque chose de vaste dans les périodes. Cette solennité s'applique surtout à la partie des compliments. Elle s'efface dans la partie des affaires [2].

L'espèce onctueuse, très diplomatique et très Romaine, apparaît avec succès. Elle comporte l'avis d'employer des moyens dilatoires. Dans ses instructions du 14 mars 1504 à l'évêque d'Arezzo, nonce en Espagne, Jules II lui-même enveloppe un plan très net, très énergique, sous des formes onctueuses et habiles ; car il s'agissait d'une bien difficile mission, celle de réconcilier la France et l'Espagne en vue d'une guerre contre Venise ! Jules II ne se faisait aucune illusion sur des difficultés, qu'il vainquit d'ailleurs, à force de patience, par le travail persévérant de plusieurs années. Il prescrit donc à son nonce de se satisfaire, pour le moment, de ce qu'on pourra obtenir, ne fût-ce qu'une simple déclaration de neutralité à l'égard du St-Siège. Le nonce ira, en passant, à Florence, dire des paroles affectueuses, à la cour de France voir avec beaucoup d'égards le cardinal d'Amboise ; il parlera chaudement au roi d'un projet d'alliance ; il verra la reine en particulier, et fera appel à ses sentiments de piété : en Espagne, enfin, il tiendra un langage analogue. Là, si on lui parle de la dispense qu'on demande pour le mariage de la fille du roi avec le fils du roi d'Angleterre, il

[1] Instruction du 15 juillet 1501, Archives de Bologne, Comune Litterarum, 1500 ad 1505, c. 89 r°.

[2] Instructions vénitiennes aux ambassadeurs près de Louis XII, le 28 sept. 1499, près du pape le 20 juin 1509 (Arch. de Venise).

répondra simplement, vaguement, qu'il n'a pas d'instruction, que l'affaire sera traitée avec maturité. Si, par hasard, il réussissait à un accord, il devrait immédiatement revenir[1].

Pour l'espèce énergique, la palme revient à Venise. Il y a certainement des instructions énergiques et chaudes dans les autres diplomaties; par exemple, l'instruction d'Alexandre VI au légat envoyé en Hongrie pour prêcher la croisade de 1500 : le légat devait jouer un rôle considérable, voir le roi, provoquer une réunion des magnats, vérifier lui-même l'organisation militaire : l'instruction respire donc un souffle tout belliqueux. Alexandre VI annonce qu'il se mettra lui-même à la tête de la flotte... « Nous partirons en personne, avec les cardinaux, quoique bien peu expérimentés des choses de la guerre, nous qui avons fait profession sacrée, *qui sacra secuti sumus*, » chute de phrase très naturelle, mais qui pourtant affaiblit l'effet[2]...

Dans certaines instructions de Venise, à l'époque surtout où ce petit État fait face à presque toute l'Europe, lorsqu'il lutte pour l'existence, éclate une incomparable énergie : vraie, profonde, simple, maîtresse d'elle-même, clairvoyante ; et en même temps éloquente, fougueuse. « La Hongrie elle-même nous attaque comme des ennemis du nom chrétien, nous qui avons versé tant de sang pour lui, et nous n'avons donné aucun grief aux Hongrois ! Mais, Dieu, nous l'espérons, ne nous abandonnera pas ! Exposez au roi (d'Angleterre) la situation : il est notre espérance ; lui seul est en état de sauver la république chrétienne parmi tant de périls ! Notre alliance maritime, si la paix se rétablit, peut lui être très utile. Qu'il agisse sur l'Empereur ! Qu'il marche contre la France, sa mortelle ennemie ! Quelle plus belle occasion ! les forces françaises sont retenues en Italie, les peuples tyrannisés ne demandent qu'à se soulever... [3] », etc.

Il y a enfin, dans les instructions, une clause qui doit appeler l'attention, et que nous appellerons : La clause de confiance.

[1] Archives du Vatican, reg., β. LV, f°s 420 v°-433 r°.

[2] Archiv. du Vatican.

[3] Nous analysons simplement un fragment de cette belle instruction, du 14 septembre 1509 (Arch. de Venise, Secreto 42, 60).

Elle consiste dans la mention de la confiance spéciale que l'envoyé inspire au souverain, et dans des conseils généraux de prudence [1]. Cette clause n'est pas banale, et, pour le dire en passant, nous ne la rencontrons guère dans les Instructions remises à Machiavel. Elle donne de suite à la négociation un caractère pratique : elle suppose des pouvoirs étendus, elle indique le désir d'une conclusion. Louis XI, en envoyant des ambassadeurs tâter le duc de Gueldre, sur un projet d'alliance contre la Bourgogne, leur donne des instructions assez larges et vagues, avec ordre d'agir « en la meilleur forme et manière qu'ils pourront [2]. » La clause de confiance ne supprime pas l'invitation, habituelle, d'écrire très souvent [3]. Le contraire de cette clause ressort de la minutie extrême de certaines instructions, qui veulent tout prévoir, jusqu'aux moindres incidents de la route [4], ou qui interdisent de s'aventurer jusqu'à un engagement quelconque [5]. D'après celles-ci, l'ambassadeur doit observer strictement ses

[1] Instruction de 1480, n. 3.884, f° 311 v°.

[2] Instruction à Joaquin de Velours, Sgr. de la Chapelle, Jean de Nyvenen, huissier d'armes (fr. 3.884, f° 270). A la mort du roi d'Aragon, Charles VII envoie un ambassadeur au pape et au Collège des cardinaux, pour faire valoir ses droits au royaume de Naples et ceux du roi René, « fare tutto quello che diricto et rasone vole » (Instruction de Charles VII à J. de « *Manzi* », 3 sept. 1458. Archivio Sforzesco). « Il y a beaucoup d'autres sujets très importants à aborder : nous ne vous donnons aucune règle ; votre sagesse choisira le lieu et le moment, » porte l'instruction de la Seigneurie de Venise à ses ambassadeurs près de Jules II, le 20 juin 1509. Clause de confiance, dans l'instruction Bolonaise à Mino di Russi, du 19 décembre 1500 (Archives de Bologne, Comune, Litterarum, 1500 ad 1505, c. 42 r°).

[3] Instruction de Louis XI de 1480 (fr. 3.884, f° 315). « Eritis autem diligentissimi in scribendo et minutissime significando omnia occurrentia de die in diem. » — Commission vénitienne, du 10 juillet 1498, aux ambassadeurs en France.

[4] Instructions à Galéas Sforza allant en France pour son mariage (2 mars 1466. Archivio Sforzesco).

[5] Instructions de Charles VIII à Du Bouchage et au général de Languedoc, ms. fr. 2.922, f° 1. Ne pas s'engager à fond, ne pas laisser « cheoir ladite matière en rompture » ; demander aux gens du duc de Savoie ce qu'il y a à faire. Le général reviendra alors à Grenoble avec le sire Du Bouchage, qui y attendra la personne qu'enverra le roi pour terminer la négociation. Le roi les autorise à maintenir d'abord le *statu quo* jusqu'à... (date en blanc) : orig. sur papier, signé : *Charles* ; date en toutes lettres, 30 novembre 1487.

instructions, et, si on le presse, répondre qu'il n'a pas de mandat, que l'affaire n'est pas mûre, que les circonstances et la volonté même du souverain peuvent changer, et, en dernière analyse, annoncer, s'il le faut, l'arrivée d'un autre ambassadeur : l'ambassadeur, en ce cas, doit déployer surtout de la discrétion, et observer avec sagacité [1].

Ce que nous venons d'indiquer nous dispense de nous étendre sur le style des diverses chancelleries, pour les instructions.

Les instructions françaises sont toujours écrites en français, par alinéas courts, en style condensé, comme une sorte de code, présentant les propositions ou les réponses du roi [2] sous une forme sententieuse et un peu raide. Quelques instructions de Louis XI sont rédigées à la mode italienne, c'est-à-dire qu'elles reproduisent les raisonnements eux-mêmes sous forme d'un résumé des discours à tenir [3].

[1] Instructions de Fr. Sforza à son ambassadeur en France (27 mai 1463. Archivio Sforzesco).

[2] Instruction de Charles VI, publiée par M. le comte de Circourt, *Le duc Louis d'Orléans*, t. II, p. 74 : Instruction de Louis XII à son ambassade d'obédience, le 4 février (1500), ms. fr. 2.930, f° 1, publ. par Thuasne, *Diarium* de Burchard, t. II, p. 513. — L'original de ce second texte présente une particularité assez fréquente : au-dessus de la signature autographe du roi, la date porte : « Fait à Loches, le IVe jour de février, l'an mil CCCCIIIIXX dix-neuf. » Les mots *l'an*, etc., sont ajoutés par une écriture contemporaine. — Autres instructions : fr. 2.964, f° 89, fr. 2.423, f° 49 (copie ancienne, avec date fausse : *Amiens* pour *Ancenis*) : fr. 10.237, f° 115, ms. Dupuy, 751, f° 145 ; ms. fr. 3,884, f^s 269, s. d., Joachim de Velor, et Jean de Nysvenen à Ad. duc de Gueldre, pour alliance contre la Bourgogne ; f° 276, 1er déc. 1470, l'évêque de Langres, de Crussol, Pierre Doriole, Jean le Boulengier, au duc de Bretagne (sur le traité de Péronne) ; f° 286, s. d., Jean d'Arson, au roi de Naples, pour le mariage du dauphin ; f° 292, 1473, ambassade en Bretagne, à propos de la mort du duc de Guyenne ; f° 310, janvier 1479, à Metz, pour ligue contre Maximilien, etc., etc.

[3] Voici l'analyse d'une instruction de cette manière (fr. 10.238, f° 5 et s.) : Instruction confidentielle de Louis XI à Jean d'Arson, son ambassadeur près du roi de Sicile, Ferdinand (en dehors de la commission officielle). Le but est d'empêcher le roi de s'allier au duc de Bourgogne. Louis XI aime, estime Ferdinand comme *un frère* ; grand éloge de lui. Louis XI est mécontent du comte du Maine, qui *pratique* avec le roi René, quoiqu'il doive tout au roi ou à son père et n'ait « ung seul pié de terre » qu'il ne leur doive. Le duc de Bourgogne a offert son appui au roi René contre tous ses adversaires, donc contre le roi

Les chancelleries d'Angleterre [1] et des Pays-Bas écrivent leurs instructions également en français, dans un style analogue à celui de la chancellerie française, même après l'avènement de l'archiduc Philippe le Beau au trône de Castille [2]. La chancellerie allemande procède du même faire, mais en latin [3] : ses ins-

de Sicile : il a pris alliance avec le feu duc Nicolas, dit duc de Calabre, fils du roi René, et voulut lui donner sa fille ; donc il est ennemi du roi de Sicile. Louis XI offre, pour prouver son amitié, de céder à Ferdinand tous ses droits éventuels sur le royaume de Sicile. Bien plus, il « veult faire descouvrir ung secret, qui jusques cy n'a point esté descouvert, » c'est que le roi a plus de droit que la maison d'Anjou. Le frère du roi St-Louis a reçu ce fief en apanage de l'église, et « promist à son frère le tenir en apanage. » Or, à défaut d'hoirs mâles, après la mort de la reine *Joannelle*, le royaume a dû revenir à la couronne, qui, jamais ne l'a donné à la maison d'Anjou. En outre, Louis XI est fils de Mis d'Anjou, et a ses droits ; bien plus, le comte du Maine, recevant en partage le comté du Maine, Château du Loir, etc., a cédé ses droits sur Naples au feu roi par bonne et valable quittance. Louis XI offre donc une grande concession. Il insiste (question délicate) sur l'affection que lui inspire Ferdinand, « de ce qu'il est seul filz du bon et vertueux Roy don Alfons que Dieu absoille, dont les bonnes et louables vertuz sont par succession et imitacion naturelle descenduz et demourez en lui » (Ferdinand était fils naturel). Protestations extrêmes d'affection. Louis XI voudrait lui voir tout l'Aragon, et la Castille. Le roi de Castille n'est pas légitime, mais fils naturel, parce que le second mariage de son père n'était pas valable. Louis XI ne demande que le Roussillon et la Cerdagne, il est prêt à aider énergiquement Ferdinand : il ne peut abandonner Perpignan sans déshonneur. Louis XI offre de marier Béatrix, fille de Ferdinand au dauphin son fils aîné, et propose d'envoyer une ambassade solennelle. Ferdinand sera libre de rompre ouvertement ou non avec la Bourgogne, par écrit ou sans écrit. Louis XI n'a pas de frère d'armes : il serait heureux d'avoir Ferdinand pour frère d'armes, comme ils seront bientôt frères par le mariage de leurs enfants. Il lui offre son ordre ; il ne veut pas croire que Ferdinand accepte la Toison d'or de Bourgogne, comme on le dit, d'un simple duc sujet du roi ! et traitre à son roi ! Il y a un intérêt majeur pour tous les rois à ne pas aider des sujets rebelles. Le duc de Bourgogne est ligué avec le roi René. D'ailleurs, futur père d'une reine de France, Ferdinand ne peut accepter.

[1] L'instruction d'Henri VII d'Angleterre pour son envoyé près de Louis XII en 1506 commence par : « Premièrement, après qu'il aura fait les très affectueuse et très cordialles recommandations du Roy à son dit bon frère et cousin, et fait présentation de ses lettres... » (*Lett. de Louis XII*, I, 78).

[2] « Instruction de par le Roy (Philippe le Beau, roi de Castille) à..., de ce qu'ils diront au Roy Tres Chrestien, après qu'ils luy auront fait ses tres affectueuses recommandations et présenté ses lettres de crédence. » (1505. *Lett. de Louis XII*, I, 7, 37).

[3] 1509. *Lett. de Louis XII*, I, 180.

tructions sont adressées à l'ambassadeur, ou aux ambassadeurs, au lieu de la forme de notes à la troisième personne, cultivée par la chancellerie française [1].

En Suisse, on a le faire germanique des instructions en latin, par articles, à la seconde personne, d'un style très net qui confine à une franchise un peu rude [2].

En Portugal, en Espagne, les instructions sont adressées aux ambassadeurs, dans la langue nationale [3]. Le roi, comme on sait, dans ces deux pays, signe *Le Roi*, et non pas de son prénom.

Les Instructions vénitiennes affectent la forme de Commission; elles s'appellent souvent *Commissio*, et débutent par le mot « Committimus tibi ». . Elles portent l'intitulation du Doge, et la signature *Per Collegium*. Elles sont écrites en latin [4], et fort minutieuses. Après l'ordre de partir rapidement, elles tracent l'itinéraire, elles indiquent les visites à faire, le langage à tenir ; elles détaillent les affaires pendantes et ajoutent au besoin quelques directions d'ordre général. A ces instructions, sont jointes telles copies de délibération du Sénat, tels dossiers se rapportant aux affaires à traiter, et même la copie des instructions adressées à l'ambassade précédente ou à une autre ambassade [5]. Aucune chancellerie n'est plus soupçonneuse. Il faut que les agents écrivent sans cesse, qu'on voie par leurs yeux, qu'on

[1] J. 995. « Proponatur d^no^... (*sic.*) regi Francorum per vos, d^ne^ Scolastice, qualiter... (*sic.*) Romanorum Rex, etc. »

[2] Instruction des Bernois, pour un ambassadeur en France : « In regem instructio parte dominorum Bernensium Reverendo patri... etc., sub universali et particulari nomine credita... » « Item dicetis lucidissime quod domini de Liga incontentissimi sint de predictis... » — « In hiis agite augendo vel minuendo ut libet et res expostulat, ita ut singula mox expediantur. Datum sub sigillo Urbis Bernensis, XVI novembris LXXV. Executa coram sculteto..., post prandium Veneris, vigilia Martini, LXXV. (B. de Mandrot, *Relations de Charles VII e de Louis XI, avec les cantons suisses*, p. 194 et suiv.).

[3] Mendes Leal, *Corpo Diplomatico Portuguez*, I, 1-5.

[4] Les Commissions officielles. L'instruction est préparée en italien : « Instructio danda Magnifico d^no^ Bartholomeo Firmiano, captivo, proficiscenti ad Cesaream Majestatem. » (5 nov. 1509. Arch. de Venise, Secreto 42, 77 v°).

[5] Instruction placée en tête du recueil des *Dispacci di Ant. Giustinian*, par M. Villari.

parle par leur bouche. Les instructions sont adressées à l'agent « Ser... oratori nostro, ad partes... »

Les instructions florentines ne sont relatives qu'à l'arrivée et aux premières démarches de l'ambassadeur : elles indiquent les cours où il faut officiellement s'arrêter en route ; elles prescrivent de communiquer la commission au prédécesseur, de s'entendre avec lui et de prendre auprès de lui des renseignements : elles donnent la substance du discours à prononcer à l'audience de réception et, s'il y a lieu, les propositions à produire à l'audience secrète, elles indiquent les visites à faire en arrivant. L'ambassadeur ne peut rien poursuivre au-delà sans en référer à la Seigneurie. Quelquefois, lorsque la mission a un objet très principal, l'instruction commence par exposer cet objet avec quelques développements. La clause de confiance, est rare [1]. En cas d'urgence, on invite les ambassadeurs à se rendre à leur poste au plus vite, par le chemin le plus court, ou par le chemin qu'ils préfèreront. Lorsqu'un des ambassadeurs se trouve dans l'impossibilité physique de se hâter, les instructions invitent, en cas d'urgence absolue, l'un des ambassadeurs à se détacher et à aller seul en avant.

Toutes les instructions florentines de l'époque de Louis XII sont écrites en italien. Elles sont adressées directement à l'ambassadeur, sous cette forme, plus ou moins adoucie selon la qualité du personnage : « X.., (ici le seul prénom), tu iras.. [2]. » Quand on s'adresse à un simple secrétaire, tel que Machiavel, la formule est toujours brève : « Nicolas, tu monteras à cheval et [3]... » ou bien « Nicolas, tu partiras en poste... [4] » Un prélat

[1] Instruction du 20 avril 1500 : Desjardins, II, 31.

[2] Instructions, publiées par Desjardins, t. II, p. 15, 24, 31, 43, 51, 56, 63, 72, 79, 85, 90, 248, 297, 522, 578, 608 (de 1498, 1499, 1500, 1501, 1502, 1503, 1505, 1507, 1510, 1512, 1514). Commission florentine de 1423 à Rin. Albizzi et Al. Bencivenni, envoyés à Venise : Nota ed informazione a voi.., di quello che avete a fare a Venezia e altrove ; fatta e deliberata per... », etc. — « Andrete a Venezia, e subito... », etc. (Reumont, *Diplomazia italiana*, 351).

[3] Cette formule est employée aussi à Milan. C'est, du reste, la même que pour les missions administratives ou militaires à l'intérieur : V. Instruction à Bartholomeo da Chalco, envoyé à Plaisance pour une révolte, Milan, 28 novembre 1466 (Arch. Sforzesco).

[4] L'Instruction à Machiavel, envoyé à Monaco, le 13 mai 1511, (Saige, *Docu-*

seul a les honneurs du *Vous*. « Vous, Monsignore, et toi [1]... »

Presque toutes les instructions florentines prescrivent d'écrire souvent.

Les instructions milanaises pour un envoyé spécial, en italien [2], avec tutoiement, après un préambule qui résume la question, prescrivent de se mettre en chemin le plus rapidement possible, de voir en arrivant l'ambassadeur résident, de lui communiquer la commission et d'obtenir par lui l'audience. Elles tracent ensuite le langage à tenir, près du roi et près de la reine.

Parfois on y ajoute des instructions communes pour les deux ambassadeurs, le spécial et le résident [3].

Les instructions milanaises excellent dans les démonstrations de dévouement et les compliments : la moindre démonstration d'amitié consiste à offrir, de la part du duc de Milan, « son état, sa personne, ses biens, tout ce qu'il possède au monde . [4]»

ments, II, 108), est même sous forme de lettre, avec la formule finale : « Bene vale. »

[1] Desjardins, II, 15, 63.

[2] Au XIVe siècle, elle emploie souvent le latin et la forme d'articles (Instructions de ce genre, Arch. du Loiret, A. 2.193).

[3] Instructions à Maf. Pirovano, 1494 (F. Calvi, *Bianca-Mª Sforza-Visconti*, p. 74 et suiv.).

[4] Instructions des 26 et 27 août 1460 (Archivio Sforzesco). Instruction du duc de Milan à son ambassadeur près le roi de France (sans nom), en 1458 : « Tu andaray da la M^ta del de Franza e a quella, dopo le debite reverentie et recomandatione... » à la fin : « Tandem offeris regi Roy e nostri figlioli, e stato, e faculta, quali sarano sempre promptissimi a li piaceri, honori e comodi di quella che sempre como soy devotissimi saremo, in ogni cosa obsequentissimi, quanto lo honor nostro se permettera poter fare » (*Id.*). Instructions du duc Milan à Prospero Camulio envoyé au dauphin ; date en latin : « Mediolani, die XXVII augusti MCCCCLX » : titre : « Instructio Prosperi de Camulio, ituri ad... », texte en italien, par articles : « Prospero, volimo che te transferisse allo seren^mo et excell^mo s^re monsignore Delphino de Vienna, primogenito del christianissimo re de Franza, etc., et poy la visitacione et commendacione gli faray per nostra parte, gli diray la nostra optima disposicione verso la Excellentia Soa, offerendo lo stato, persona, facultate et quello habiamo al mondo tanto largamente et con quella reverentia che se rechiede et che tu say è nostra intencione etc... » « Deinde diray che la pratica... » A la fin : « Vogli li capituli et contracto sia facto per mano de notaro et possa sottoscripti per man propria de monsignore Delphino, etc., et retornato che saray et facta la relacion ad boca, la

Les instructions Bolonaises affectent une forme narrative [1] ; les instructions gènoises, au moins sous le règne de Louis XII, constituent moins des instructions que de véritables mémoires remis aux envoyés [2].

Quant aux instructions pontificales, naturellement rédigées en latin, ce sont des instructions d'affaires, les plus larges de toutes. Elles n'ont pas l'étroitesse des instructions françaises, strictement attachées à la formule exacte des propositions, ni l'étroitesse plus grande encore des instructions florentines et vénitiennes qui se bornent à régler minutieusement les premiers actes de l'ambassade, en attendant une correspondance ultérieure. L'instruction romaine passe en revue les affaires pendantes et donne sur chacune à l'envoyé une direction générale. Elle prescrit quelquefois d'écrire [3]. La clause de confiance y est fort rare [4] : Néanmoins, ce sont les seules qui laissent au diplomate la possibilité de se mouvoir librement, et qui le guident, sans prétendre lui dicter ses paroles. Elles sont quelquefois libellées en Commission, sous forme de bref adressé à l'ambassadeur [5].

Un trait commun aux instructions italiennes et romaines, c'est le soin extrême de la forme. Les instructions romaines, sorties de la plume de connaisseurs en beau langage et en belles manières, et souvent, d'écrivains excellents eux-mêmes comme Bibbiena ou Podocataro, trahissent leur origine par un noble tour, un accent, une largeur, une pureté de langage toutes classiques. On peut en dire autant des autres chancelleries italiennes, où des

faray ancora sub compendio in scritto, et quella una con questa instructione et l'altre scripture daray ad Cicho, nostro secretario. » Elle est signée seulement de *Cichus* (Cicco Simonetta). (*Lettres de Louis XI*, I, p. 325 : autre, p. 341, avec la même signature).

[1] Archives de Bologne, Comune Litterarum, 1500 ad 1505.

[2] Instructions du 3 mars 1500, du 4 mai, du 14 juin 1500, etc., etc. (Archives de Gênes, Istruzioni e relazioni diplomatiche, filza 3).

[3] Instructions diverses aux Archives du Vatican, à la Marciana (papiers de Podocatharus), ms. Dupuy 594, f°s 91, 103, 760, 80, etc.

[4] Instruction d'Innocent VIII à frère Baldassar, ms. Dupuy 594, f° 103.

[5] Commission, contresignée de Podocatharus, à l'évêque de Tivoli, du 4 mai 1500 : Archives du Vatican, reg., β. LV, f° 340.

écrivains du premier mérite et d'un goût raffiné savaient revêtir un canevas aride et banal des grandes formes de la tradition diplomatique. Les dépêches les plus admirées de Machiavel ne sont pas supérieures à beaucoup d'autres actes diplomatiques italiens de cette époque, œuvres d'un art consommé, qui mériteraient aussi bien de rester classiques pour la diplomatie que les glorieuses œuvres des contemporains pour les autres branches des arts [1].

R. DE MAULDE.

[1] Nous n'avons pas parlé des Instructions des chancelleries françaises, de Bourgogne, de Bretagne, d'Orléans.., qui n'existent plus du temps de Louis XII. Celles-ci suivent le style français (V. l'Instruction du duc d'Orléans à M. de Gaucourt, publ. par MM. le comte de Circourt et van Wervecke, *Documents luxembourgeois*, p. 93, en français, par articles, très longue et développée, sans aucune date, signée *Charles*, sans mention de secrétaire). Cf. Instruction de Lucien Grimaldi, seigneur de Monaco, à son cousin Pierre Grimaldi, publiée par M. Saige, II, 36-38 : en français, signée *Monygue* (Monaco).

COMPTES-RENDUS

Bibliotheca storica Italiana, publicata per cura della R. Deputazione de storia patria, IV. *Relazioni diplomatiche della Monarchia di Savoia della prima alla seconda restaurazione* (*1559-1814*), pubbl. da Antonio Mannò ed Ermanno Ferrero. *Francia, Per. III, vol. III* (1717-1719). Torino, Bocca, 1891, grand 8o.

Ce nouveau volume, qui contient 324 documents, s'étend seulement du 23 octobre 1717 au 26 juin 1719. Nous y voyons reparaître le comte Provana et le marquis d'Entremont avec lesquels nous avons précédemment fait connaissance. Provana, dont les Instructions figurent au volume précédent, avait pour mission de pénétrer l'esprit des négociations pendantes à Londres avec la France et de veiller aux intérêts de la maison de Savoie : question particulièrement ardue, car pour obtenir de l'Empereur Charles VI l'abandon de ses prétentions sur l'Espagne, on lui cherchait une compensation, et l'on songeait à la Sicile, possession capitale de Victor-Amédée II.

Le roi menacé comptait surtout sur l'Espagne : on sait comment, tandis qu'Alberoni affectait de faire bon accueil à ses propositions, les Espagnols envahirent brusquement la Sicile. Peu après, le traité de la quadruple alliance, signé le 2 août 1718 entre la France, l'Allemagne, l'Angleterre et bientôt après avec la Hollande, dépouillait Victor-Amédée II de la Sicile et lui donnait la Sardaigne. Là est le point culminant de la négociation. Malgré les efforts du comte Provana, le roi dut adhérer au traité, le 8 novembre.

Ensuite, l'ambassadeur ordinaire, le marquis d'Entremont, revient à Turin; il a pour successeur en France le marquis di Vernone, que le volume nous présente, sous une double forme : par son portrait, et par ses instructions.

Les œuvres de notre éminent ami le baron Mannò sont aisées à présenter au public savant; il suffit de nommer l'auteur, pour qu'on se rende compte aussitôt de l'abondance extraordinaire des informations, du soin parfait dans l'exécution, de l'incroyable activité qui président à la publication. Celle-ci ne dément pas ses aînées et nous promet une bibliothèque diplomatique de premier ordre.

R. de Maulde.

Correspondance secrète du comte de Mercy-Argenteau avec l'empereur Joseph II et le prince de Kaunitz, publiée par M. le chevalier Alf. d'Arneth et M. Jules Flammermont. Paris, Imprimerie nationale, 2 gr. vol. in 8 et une introduction, 1889-91.

On se rappelle la vive curiosité avec laquelle fut accueillie, il y a plus de quinze ans, la publication faite par MM. d'Arneth et Geffroy de la correspondance secrète de M. de Mercy avec l'impératrice Marie-Thérèse. Chacun fut frappé de la sollicitude éclairée de la grande souveraine d'Autriche pour ses enfants, pour sa fille Marie-Antoinette en particulier ; et les révélations si piquantes sur la cour de Versailles à la fin du règne de Louis XV, sur la politique intérieure et extérieure de la France attirèrent vivement l'attention. On se demanda quel était ce Mercy et à quelle école de diplomatie il avait été élevé, pour avoir si bien su pénétrer tous les secrets, observer les hommes et les choses, et rester serviteur dévoué de sa souveraine, tout en ne trahissant aucun des intérêts supérieurs de la séduisante princesse auprès de laquelle il jouait le rôle d'un conseiller intime, plus encore que d'un ambassadeur étranger. Mais le précieux recueil s'arrêtait à l'année 1780, au commencement du règne de Louis XVI, et ne comprenait pas toute la partie la plus émouvante de la vie des infortunés princes, jusqu'à la catastrophe finale, que de longue date le fidèle ami de ces deux grandes races royales n'avait que trop prévue. Cette lacune est aujourd'hui comblée : M. le chevalier d'Arneth, associé cette fois à un autre historien français, qui connaît non moins à fond que M. Geffroy la fin du dix-huitième siècle, M. J. Flammermont, vient de livrer à l'impression deux gros volumes qui contiennent toute la fin de la correspondance du comte de Mercy-Argenteau avec son gouvernement, jusqu'à l'époque où il quitta Paris pour n'y plus revenir, au commencement d'octobre 1790. Il n'est question, bien entendu, que des dépêches secrètes et en quelque sorte privées que l'ambassadeur adressait à la fois à l'empereur Joseph II, frère de la reine, et à son premier ministre le prince de Kaunitz, et aussi des lettres de l'empereur et du ministre à M. de Mercy. Quant à la « Correspondance des ambassadeurs impériaux en France », elle formera une série distincte qui, à titre de pièces officielles, sera publiée par le même M. Flammermont, dans la grande collection des documents inédits. Les historiens de l'avenir ne manqueront pas de moyens d'information.

Il ne peut entrer dans notre pensée d'analyser, dans un court espace, ces six ou sept cents pièces, qui ne comprennent qu'une période de dix années. Mais nous voudrions, à la suite des savants éditeurs, donner une idée de l'importance du témoignage, apporté au bout d'un siècle écoulé, par un des esprits à coup sûr les plus éclairés de cette ancienne société européenne qui, très française de mœurs, avait alors une sorte de solidarité que les grands changements sociaux survenus lui ont entièrement fait perdre.

Autrichien des Pays-Bas, Florimond-Claude de Mercy-Argenteau était né en 1727. Après avoir fait ses études supérieures à l'Académie de Turin, si célèbre alors, il débute en 1757 comme chevalier d'ambassade, attaché au prince de Kaunitz, qui représentait l'empereur à Paris, et avait à peine dix ans de plus que son élève. En 1754, il est choisi par sa cour pour aller à Turin, près du roi de Sardaigne ; il y reste sept ans, se formant modestement aux grandes af-

faires, et passe de là d'emblée à l'ambassade de Russie, à une époque où les affaires de Pologne ne faisaient pas de ce poste une sinécure. Puis, il fut désigné en 1766 pour remplacer en France le prince de Staremberg, rappelé à Vienne, afin de partager les travaux du chancelier Kaunitz. Cette nomination fut accueillie avec faveur à Paris, où le jeune Mercy avait laissé des souvenirs favorables, accrus encore par ses succès ultérieurs, et elle eut de plus le don de plaire aux Choiseul, tout puissants alors, et dont le choix de l'impératrice favorisait singulièrement la politique. Le mariage de la jeune archiduchesse avec le dauphin, petit-fils et futur héritier de Louis XV, mit naturellement le comble à l'influence du nouvel ambassadeur. A partir de cette époque, le comte de Mercy se regarda en France comme dans une patrie d'adoption ; il s'y établit définitivement, loua au prince de Condé le palais du Petit-Luxembourg, avant de faire construire un hôtel somptueux sur le boulevard Richelieu, acheta, à Chenevières, une vaste maison de campagne, où il s'installa royalement, y ajouta bientôt la baronnie de Conflans et la seigneurie de Neuville, et put inviter à ses chasses le ministre du roi et ses collègues du corps diplomatique, de même qu'il recevait à sa table la haute finance et la bourgeoisie intelligente de Paris, qu'il prisait beaucoup plus que les grands seigneurs. Sa vie privée ne lui aurait pas permis, même à cette époque, des relations avec le grand monde, autrement qu'à titre officiel. Il avait commencé en 1770 une liaison publique avec Mlle Rosalie Levasseur, de l'Opéra, intimité qui dura jusqu'à sa mort, c'est-à-dire pendant vingt-quatre ans, et qui ne fut pas étrangère aux grands succès que rencontrèrent en France les opéras de Gluck. De plus, Mercy fréquentait beaucoup le salon de Mme Geoffrin, où il rencontrait la plupart des gens de lettres, et il était intimement lié avec le banquier Laborde, qui par ses relations internationales était mieux que personne informé de toutes les affaires économiques et financières. Par contre, il évitait systématiquement la société particulière de la Reine et tout le monde que groupait au tour d'elle Mme de Polignac ; mais l'abbé de Vermont le tenait au courant de ce qui s'y passait.

Le comte de Mercy était ainsi bien placé pour tout voir, tout apprendre et tout apprécier, en dehors des idées étroites de la cour et d'après ce qui constituait la véritable opinion publique du temps. Aussi, toute sa correspondance est-elle empreinte d'une sagesse politique et d'un bon sens pratique, que ne répudiaient pas dans leurs réponses les représentants de la vieille monarchie féodale de l'Autriche. Voyant clairement venir les temps nouveaux, Mercy aurait voulu qu'on cédât avant de se laisser forcer la main ; il était partisan de Necker, croyait à l'impossibilité de revenir à l'état ancien, et fut un des intermédiaires des relations de Mirabeau avec la cour. Sa modération, il est vrai, ne survécut pas aux excès de la Révolution et aux odieuses confiscations dont il fut lui-même victime ; et à la fin de sa vie il ne voyait d'autre ressource que l'extermination violente des coupables et une punition exemplaire infligée à la France doublement régicide. Mais, à cette époque, il n'était plus en France. Il avait même quitté son ambassade dès 1790, chargé par l'empereur de le représenter au congrès qui allait se réunir à La Haye pour régler la situation des Pays-Bas autrichiens, révoltés contre leur souverain depuis plus d'un an. Il réussit au mieux dans cette tâche, où tant d'autres avaient échoué ; et il était encore

pourvu d'une importante mission en Angleterre, quand il mourut à Londres, presque subitement, le 25 août 1794.

La correspondance de Mercy avec Joseph II a un tout autre caractère que celle avec Marie-Thérèse. Le diplomate supprime la foule de menus détails intimes qui n'auraient eu aucun intérêt pour l'empereur ; il ne parle guère que de l'action politique de la reine, de son influence sur le roi ou sur les ministres et de l'usage qu'elle en faisait. Les lettres secrètes complètent ainsi les dépêches d'office mensuelles, avec lesquelles les éditeurs ont eu la bonne pensée d'établir, dans leurs notes, de fréquents rapprochements. De plus, il faut constamment comparer les lettres de Mercy à l'empereur à celles qu'il adressait par le même courrier au prince de Kaunitz. Ces dernières sont en effet souvent plus complètes ; car à son maître et vénéré protecteur le fidèle ambassadeur disait tout, le sachant capable de juger sans passion et d'apprendre sans colère même ce qui devait lui causer le plus de désagrément. Il ne faut donc pas négliger l'important appendice, de plus de deux cents pièces, publié à la fin du second volume et qui, complétant la correspondance avec Marie-Thérèse, contient les lettres échangées entre Kaunitz et Mercy, de juillet 1766 au 3 novembre 1780. On y trouvera beaucoup d'appréciations sur le gouvernement de la France, aussi élogieuses pour Vergennes qu'elles sont défavorables à Breteuil ; et sur ce point encore l'histoire a donné pleinement raison à la clairvoyance du comte de Mercy-Argenteau.

C'en est assez pour faire voir toute l'importance du recue ilue viennent de terminer MM. d'Arneth et Flammermont. On trouve évidemment dans ces documents bien des redites, bien des faits connus et plus d'une idée médiocre. Mais il faut s'incliner devant la somme énorme de travail consciencieux et d'observations intelligentes qu'une pareille correspondance suppose. Quel est l'homme d'État ou le diplomate assuré de se faire lire après cent ans !

G. Baguenault de Puchesse.

La Suisse sous le Pacte de 1815 (1830-1838), par Berthold van Muyden, président de la Société d'histoire de la Suisse romande. Paris et Lausanne, 1892. Un vol. in-8.

Il y a, dans le cours de l'histoire, des époques obscures, si l'on ose ainsi dire, où rien ne commence et rien ne se dénoue, où la leçon des évènements reste enveloppée, où aucun fait d'éclat ne vient, au regard de l'humanité inattentive, jeter sa lumière sur la marche des choses. La période racontée dans ce volume est de celles-là. Il s'en faut pourtant qu'elle manque d'intérêt. A la distance où nous sommes, les confusions se débrouillent : tel travail sourd de transition, à l'heure où il s'opère dans une société, ne se révèle qu'aux yeux les plus perspicaces ; contemplé de loin, dans la teneur continue qui conduit de ses origines à ses conséquences une fois connues, il dévoile toute l'évidence de sa logique, il livre alors à tous le secret des évolutions historiques. A cet égard, il est particulièrement curieux d'observer, en Suisse et en huit années, un abrégé, dans le temps et dans l'espace, des destinées de l'Europe elle-même gagnée de proche en proche, tout au long du XIXe siècle, par l'envahissement progressif de l'es-

prit moderne, comme par le mouvement irrésistible et continu d'une marée montante. Là-dessus, bien plus que les révolutions consommées et les faits acquis, les velléités, les tentatives et les avortements eux-mêmes nous instruisent de façon significative : ceux ci, en leur temps, ne sont ils pas la condition première et l'épreuve précoce de ceux-là ? Ainsi, nous voilà induits en belle occasion de passer du particulier au général et en tentation grande de philosopher sur les caractères communs à l'un et à l'autre.

Issu des événements de 1815, le pacte qui régissait la Suisse ne l'avait point dotée d'institutions trop libérales. Droits inégaux, privilèges de lieu, de naissance et de famille, disproportion marquée entre l'autorité et la reponsabilité, indépendance excessive des corps constitués à l'endroit de leurs commettants, autant de souvenirs du passé dont la restauration contrastait fâcheusement avec l'expérience faite naguère de l'acte de médiation, c'est-à-dire des idées empruntées à la France de la Déclaration des Droits et du Code civil. De 1829 à 1833, la majorité des cantons, usant de leur autonomie fédérale, changent leurs constitutions, se donnent un régime démocratique, en un mot, *se régénèrent*, suivant leur expression. Et il n'est que juste de le reconnaître à la louange du peuple helvétique, le bon ordre se voit, parmi ces secousses et presque partout, l'objet de ménagements dont il n'a pas trop l'habitude en pareille occurence. Dans cette rénovation d'une douzaine de cantons et dans les contre-coups qu'elle détermine chez les voisins, c'est tout à fait par exception que les dissentiments s'échauffent jusqu'à la haine déclarée, jusqu'à la collision violente, jusqu'aux voies de fait et aux prises d'armes. Tel, par exemple, le cas de Bâle et de sa sanglante querelle entre citadins et campagnards. Tel, celui de Neuchâtel, plus voué que tout autre aux discordes par l'effet de sa constitution amphibie, moitié prussienne et moitié suisse, moitié principauté et moitié État fédéral. Presque partout, au contraire, pouvoirs se déplacent et autorités se remplacent, sans qu'il en coûte rien au bon renom de sang-froid et de mœurs paisibles des habitants du pays. Et cela, sans doute est rare et méritoire. Mais l'infériorité humaine ne laisse pourtant pas de se faire encore la part belle. Les privilégiés que l'on dépossède, que l'on contraint au partage, protestent au nom des principes, mais aussi au nom de leurs intérêts. Le zèle qu'ils montrent pour les uns se ressent de leur prévention naturelle en faveur des autres, et en cela il les inspire mal. Voici venir un parti nouveau dont les prétentions attentent à d'antiques prérogatives, font injure à des idées réputées jusqu'alors vraies et incontestables. On s'indigne et on résiste, on se fait un devoir et un point d'honneur, étant conservateur, de ne rien concéder aux libéraux, on se targue hautement de préférer une lutte ouverte à la moindre transaction. La passion s'oppose à un débat attentif et impartial. Ces nouveaux venus, après tout, si l'on prenait la peine d'y regarder de plus près, n'ont pourtant point d'exigences trop impudentes. Avec un peu d'équité, on s'aviserait qu'il y a lieu de s'accommoder, mais on s'en garde bien, on écarte dédaigneusement les propositions des gens conciliants ; on se refuse à faire œuvre d'harmonie et de bonne entente. Qu'advient-il de cette politique ? C'est qu'impuissante à conserver, elle est efficace à contrarier, elle trouble le jeu des institutions nouvelles, elle y laisse subsister des lacunes et des disparates, elle est un merveilleux instrument de désarroi. Ainsi, notamment, le succès de l'opposition que les partisans de l'ancien ordre de choses

firent en 1833 à toute révision du pacte fédéral et qui eut pour suite de maintenir entre le droit public de la confédération et celui de la plupart des cantons pourvus de lois nouvelles, un désaccord éminemment préjudiciable à l'intérêt. Comme on le pense bien, une si ruineuse opiniâtreté d'humeur trouve principalement à s'exercer dans les questions qui touchent à la conscience, dans les questions religieuses et celles qui les avoisinent. On compromet les meilleures causes par la manière de les défendre. On laisse retentir dans le désert telle sage exhortation dont il semble que l'écho prophétique porte jusqu'en d'autre temps et en d'autres pays. Voici par exemple, ce qu'écrivent en 1835 des ecclésiastiques lucernois, trop peu écoutés : « Nous devons... regretter de voir que plusieurs de nos confrères croient trouver l'appui de la religion dans certaine constitution et certaines personnes. Mais ce qui est plus déplorable encore, c'est que la religion s'est dégradée jusqu'à servir de moyen aux partis qui ont abusé de son nom pour semer le trouble » (p. 277). Puis, quand chacun, s'acharnant dans ses haines, s'est échauffé jusqu'à perdre toute notion de mesure, dans ce champ clos où la raison réduite au silence désespère d'intervenir, ce sont les violents qui l'emportent, les *radicaux*, poussant à outrance et imposant par force les arrogances extrêmes de cet esprit nouveau dont on avait répudié l'essai tempéré. Ceux qui en souffrent, en définitive, ce sont les conservateurs imprévoyants contraints de céder tout d'un coup bien au delà de ce dont on avait voulu leur faire négocier l'abandon amiable, mais c'est bien plus encore et par dessus tout le pays, mis en défiance, indisposé contre ceux des citoyens qui eussent dû être les plus éclairés, et livré aux expériences des téméraires.

Telles sont les réflexions qui naissent d'elles-mêmes à l'occasion de ce livre sur l'histoire intérieure de la Suisse dont elles dépassent de beaucoup la portée. Il faut féliciter l'auteur de les avoir provoquées, de les avoir tirées lui-même de son sujet, avec une clairvoyance qui n'est pas exempte de mélancolie. La justice à lui rendre de ce fait est, peut-être, pour un critique français, la meilleure vengeance à exercer de certains manques d'égards par où il a dérogé à la modération qui lui est habituelle. Les embarras intérieurs où la Suisse se débattait, en ce temps, ayant donné lieu entre elle et ses voisins de France, d'Autriche et de Sardaigne, à des conflits diplomatiques de solution malaisée, il semble que pour en rendre compte, M. van Muyden ait abdiqué quelque peu de cette gravité mesurée dont il garde le ton, quand ses récits ne concernent que ses compatriotes. En particulier, la mésintelligence sérieuse qui survint entre la France et la Suisse, à l'occasion des menées des réfugiés politiques qui résidaient dans cette dernière contrée, et surtout le danger imminent d'une guerre entre les deux nations, lors du retour en Suisse du prince Louis Napoléon, après le coup de main de Strasbourg, paraissent valoir à la France une place de prédilection dans les rancunes rétrospectives de l'historien. On doit, sans doute, admettre que le vif sentiment de la tâche ingrate que le Gouvernement fédéral eut à remplir ait, même après un demi-siècle, communiqué au patriotisme de M. van Muyden une chaleur d'émotion dont il n'est pas complètement le maître ; mais son livre ne peut que perdre à la trahir dans les termes où sont conçus divers passages et notamment les phrases inexcusables de la p. 518.

LÉON BÉCLARD.

Dr William Fraknoi : **Mathias Corvinus Kœnig von Ungarn**, 1458-1490. Freiburg im Breisgau, chez Herder, in-8, 1891, Illustré.

Mgr Fraknói, notre collègue et notre collaborateur, continue le cours de ses savants travaux sur l'histoire de son pays. L'année 1890 rappelait le nom du plus puissant roi qu'avait eu la Hongrie, le nom de Mathias Corvin, comme l'année 1886 rappelait la croisade de Bude. Le quatrième centenaire de la mort du conquérant magyar, a mis la plume à la main de l'historien. De plus, l'ouvrage vient d'être traduit en allemand, ce qui le met à la portée d'un nombre de lecteurs beaucoup plus considérable.

Ceux qui appartiennent à la Société d'histoire diplomatique, ou qui suivent ses travaux avec intérêt, peuvent saluer dans Mathias Corvin, digne contemporain de notre Louis XI, un des fondateurs de l'ère diplomatique : tel nous le fait connaître mieux encore son nouvel historien. On sait que la diplomatie, suivant une marche inverse à celle du monde mythologique qui commença par l'âge d'or, n'a pas débuté par la vertu. Ses précurseurs n'ont pas inventé la franchise, ni la constance. Notre auteur, qui aime son héros, mais pas jusqu'au fanatisme, voit en lui un précurseur du machiavélisme, du moins en ce qui concerne la prédominance du mobile de l'intérêt. D'ailleurs Mathias a eu l'étendue, la complexité, la simultanéité des relations, qui caractérisent les grands monarques diplomates. Mgr Fraknói, chercheur infatigable, a réuni, à toutes les données connues, nombre de données nouvelles, et il s'en est servi pour construire un véritable monument. Les relations italiennes, en particulier, ont été grandement renouvelées.

Oserai-je risquer une toute petite observation à l'adresse de mon savant confrère de l'académie hongroise ? Il ne dit rien, ce me semble, d'aucun ouvrage français. Nous sommes pourtant quelques-uns qui, en cette pauvre langue, avons travaillé à faire connaître de notre mieux Mathias Corvin, sa politique, son caractère, sa bibliothèque. Par exemple le regretté Saint-René Taillandier, dans des articles développés de la *Revue des Deux-Mondes*, réunis plus tard en volume, a fait ressortir avec beaucoup de force les mérites du roi de Bohême Georges Podiebrad, et par suite les torts de Mathias Corvin. Y répondre en valait la peine. Je sais bien que Mgr Fraknói, constatant une opinion générale qui reproche à Mathias d'avoir divisé les forces de la chrétienté, croit justifier son héros en disant que ses conquêtes sur les chrétiens étaient destinées à fortifier la Hongrie contre les Turcs. C'est possible, Napoléon, à certains moments, a peut-être cru préparer en Espagne son succès dans la guerre de Russie. L'illusion du roi magyar n'était pas moindre lorsqu'il versait des flots de sang chrétien pour mieux préparer une croisade.

Cette part faite à la critique, je constaterai que l'historien s'est montré savant paléographe et archéologue éclairé. Ses fac-simile, ses dessins empruntés à des monuments fort peu connus de Transylvanie, de Moravie, de Silésie, etc., font revivre toute cette époque. La curieuse renaissance littéraire dont la cour de

Bade a été le centre, est presque aussi savamment étudiée que les questions de politique extérieure. Nous pouvons dire que notre collègue continue à se montrer plus que jamais l'historien par excellence de sa patrie.

E. Sayous.

Histoire de la participation de la France à l'établissement des Etats-Unis de l'Amérique, t. V, par M. H. Doniol, membre de l'Institut.

Le nouveau volume que publie M. Doniol et qui sera, paraît-il, le dernier, est fort intéressant. Il comprend le récit des négociations pour la paix avec l'Angleterre. On y voit toutes les difficultés contre lesquelles a eu à lutter M. de Vergennes pour recueillir ce fruit glorieux de son habile politiqne : difficultés causées par l'échec du comte de Grasse aux Antilles, par notre insuccès devant Gibraltar, par la conduite indépendante des plénipotentiaires américains, par les lenteurs et les prétentions de l'Espagne, par le relèvement du parti de la guerre à Londres. La droiture de M. de Vergennes et les idées humanitaires de Lord Shelburne ont réussi, malgré tout, à amener une entente à laquelle on voit, pour la première fois, se rattacher l'idée d'une alliance habituelle entre la France et l'Angleterre.

On sait combien l'Espagne nous a reproché d'avoir conclu la paix de 1783, sans lui procurer un dédommagement de ses efforts. Le récit de M. Doniol et les pièces qui l'accompagnent prouvent surabondamment la loyauté avec laquelle le cabinet français s'est attaché à obtenir pour l'Espagne des avantages considérables, au point d'offrir le sacrifice de ses propres intérêts. La véritable cause qui nous a empêché d'assurer la restitution de Gibraltar à cette puissance, est la précipitation avec laquelle les plénipotentiaires américains ont réglé leurs griefs particuliers avec l'Angleterre. On pouvait craindre une paix séparée qui eût laissé retomber sur la France seule les efforts de la Grande-Bretagne. Les ministres anglais en ont profité pour retirer plusieurs concessions auxquelles ils paraissaient d'abord résignés.

Nous félicitons M. Doniol d'avoir conduit à terme cette grande et intéressante publication qui a obtenu en 1890 le prix Gobert. Nous regrettons seulement qu'il ne l'ait pas poussée jusqu'à la signature de la paix, mais se soit arrêté à celle des préliminaires. Nous ne trouvons même pas dans l'ouvrage le texte de ces préliminaires. Après les discussions si vives et mêlées de tant d'alternatives soutenues par M. de Rayneval à Londres, il eût été cependant à propos de résumer nettement le résultat de tant d'efforts.

On dirait une pièce dont nous voyons bien la conclusion, mais dont on se dispense de jouer le dernier acte.

Le volume se termine par une correspondance fort intéressante du comte de Rochambeau, commandant en chef de l'armée royale, et relative à la part qu'il a prise à l'affaire de la chesapeak et à l'action décisive de Yorktown, qui amena la capitulation de Lord Cornwallis.

E. de Vorges.

La Turquie actuelle, *les peuples affranchis du joug ottoman et les intérêts français en Orient*, par Demétrius Georgiadès. Paris, C. Lévy 1892, in-8° de XVIII, 377 pages.

Kalifat, Patriarcat et Papauté. *Etudes historiques*, par ***. Paris, Salmon ; Athènes, Beck, 1892, in 12 de VII, 231 pages.

Les auteurs de ces deux ouvrages abordent résolument les questions du jour, les plus graves, même les plus irritantes dans l'ordre religieux, politique et commercial. C'est assurément de la *diplomatie* ; ce n'est pas encore de l'*histoire*. La nature de notre recueil ne permet pas de prendre parti dans les polémiques qui y sont soulevées avec une vivacité remarquable ; mais aussi avec assez de compétence pour que nous devions signaler ces publications aux personnes qui s'occupent de l'Orient ottoman, au triple point de vue sous lequel les questions y sont exposées.

La première partie est spécialement consacrée, dans le livre de M. Georgiadès, au monde musulman. Après un aperçu général, l'auteur examine successivement le fonctionnarisme, le pouvoir personnel de S. M. I. Abd-ul-Hamid, l'affaire de Mourad V et ses conséquences, la Société secrète de Yldil-Kiosh, le réveil patriotique. La situation de la Grèce, de la Serbie, de la Roumanie, de la Bulgarie, de la Bosnie et de la Herzégovine, de la Tunisie y est ensuite exposé plus brièvement. Les négociants français, les producteurs et même l'administration auraient intérêt à étudier les considérations étendues, consignées dans la troisième partie, concernant la situation et l'avenir de notre trafic en Asie-Mineure et particulièrement dans la grande ville de Smyrne.

L'auteur de *Khalifat, Patriarcat* et *Papauté* traite: 1° la question des *privilèges* des chrétiens, qu'il considère comme des *droits* originaires du temps byzantin, confirmés par les conquérants Seljoucide et Osmanli et garantis par l'Europe ; 2° les affaires de la Bulgarie, non pas au point de vue politique, mais par le côté hiérarchique; il condamne formellement la solution imposée par le firman de 1870 ; 3° la question religieuse entre Rome et Constantinople.

Je ne crois pas sortir de la neutralité qui m'est imposée en signalant que ce livre contient un assez grand nombre de documents, qu'il est bon de connaître, sauf à contester, s'il y a lieu, les conclusions que l'auteur en a tirées.

A. d'Avril.

Histoire du meurtre de Charles le Bon, par Galbert de Bruges, nouvelle édition, par M. Henri Pirenne, professeur à l'Université de Gand[1].

Les érudits connaissent l'importance des récits de Galbert de Bruges pour l'histoire des rapports de la France avec la Flandre au commencement du XIIe siècle : c'est la meilleure source que nous possédions pour la connaissance des événements diplomatiques et des négociations entre la France, l'Angleterre

[1] *Histoire du meurtre de Charles-le-Bon*, comte de Flandre (1127-1128) par Galbert de Bruges, suivie de poésies latines contemporaines, publiées d'après les manuscrits, avec une introduction et des notes, par M. Henri Pirenne, professeur à l'Université de Gand (Paris, librairie Alphonse Picard, 1 vol. in-8).

et les villes de Flandre, qui suivirent le massacre de Charles le Bon (11 mars 1127), marquèrent le règne de Guillaume Longue-Épée (mort le 27 juill. 1128), et l'avènement de Thierri d'Alsace. Il est peu de chroniqueurs qui aient raconté les faits avec autant de couleur. Galbert a su donner à ses récits tant de vie et d'éclat que M. Henning, dans ses *Niebelungenstudien*, a été jusqu'à prétendre qu'il était une manière de poète épique, à imagination vive, et qui se souciait peu d'exposer les faits exactement. Le nouvel éditeur du chroniqueur brugeois réfute ces appréciations originales en termes convaincants, choisissant le passage que M. Henning produisait comme l'un des plus caractéristiques à appuyer son opinion — la description du bourg de Bruges — pour en signaler, d'après les chartes et les anciens plans de la ville, l'exactitude parfaite.

Il est surprenant qu'un texte d'une si grande importance n'eût encore été publié que d'une manière défectueuse. Il n'en existait même, jusqu'à présent, qu'une seule édition originale, celle des Bollandistes. Langenbeck, dans les *Scriptores rerum danicarum*, Köpke, dans les *Monumenta Germaniæ historica*, n'ont fait que réimprimer le texte de Henschen et de Papebroch. Bien plus, dans le tome XII des *Monumenta* (*Scriptores*), Köpke ne s'est pas même donné la peine de remonter jusqu'au texte des Bollandistes, mais s'est contenté de reproduire Langenbeck avec les nombreuses fautes typographiques qui émaillent cette édition. Le texte établi avec soin par M. Pirenne n'est d'ailleurs pas seulement préférable par sa correction, on y trouve des passages entiers encore inédits que, pour des raisons particulières, Henschen et Papebroch avaient omis, et après eux leurs successeurs qui n'ont fait que les rééditer.

L'introduction de M. H. Pirenne sera appréciée comme un modèle de sobriété, de clarté et de concision scientifique ; chaque affirmation est justifiée par des citations empruntées aux meilleurs textes ; les notes, qui ont le double mérite d'être nombreuses et brèves, les tables et les plans que l'éditeur a joints à son livre en font un ouvrage de tous points excellent.

FRANTZ FUNCK-BRENTANO.

Œuvres littéraires de l'archimandrite Nicephore Doutchitch, 2e volume, avec 2 planches. Belgrade, 1892 (en serbe).

M. Doutchictch n'a pas abordé, dans ce volume, quelque question de l'ordre diplomatique qui nous permettrait d'analyser sa publication avec quelque étendue. Voici d'abord une description du monastère et de l'ermitage d'Ostrog, un lieu de pèlerinage sis au Monténégro et fréquenté par les habitants, tant musulmans que chrétiens, de toute la contrée avoisinante. Viennent ensuite des études critiques sur l'histoire ecclésiastique des Serbes, sur un poème publié en Croatie par Majouranitch, des dissertations sur la mort de l'empereur serbe Ourosch, sur les ancêtres de Lazare Greblianovitch, qui a succombé en 1389 avec l'indépendance de la monarchie serbe dans la journée désastreuse de Kossovo et sur l'aigle bicéphale. Les antiquités du musée de Belgrade ne seraient pas toutes authentiques. — Un ouvrage du régent Ristitch est analysé avec de grands éloges.

L'archimandrite, dont les appréciations critiques peuvent être discutées, pos-

sède une science archéologique et philologique incontestable, comme il résulte notamment de l'étude qu'il consacre tant aux manuscrits slaves de la Bibliothèque nationale de Paris qu'aux travaux dont ces manuscrits ont été l'objet en France et à l'étranger.

A. D'AVRIL.

Recueil des traités et conventions conclus par la Russie avec les puissances étrangères, par J. de Martens, tome IX. *Traités avec l'Angleterre, 1710 à 1801*. St-Pétersbourg, 1892. In-4 de CVII-441 p.

Il suffit de jeter les yeux sur la courte préface, placée par M. de Martens en tête de ce volume, pour reconnaître que nous sommes en présence d'une des publications les plus importantes de l'année.

Les premiers rapports de la Russie avec la Grande-Bretagne ont été une lune de miel, dont la sérénité ne fut pas sérieusement troublée. Le comte Panine disait : « L'Angleterre est l'Etat dont les intérêts sont, par leur nature, indis- « solublement unis avec ceux de l'Empire de toutes les Russies. »

Deux causes vinrent plus tard altérer la continuité des bons rapports. Ce fut primitivement la Déclaration russe de 1780 sur les questions de droit maritime. « La nation anglaise déteste profondément les règles de la neutralité armée », disait un homme d'Etat anglais au comte Woronzof en 1788.

La seconde cause de refroidissement date aussi de 1780, époque à laquelle le cabinet de Londres se prit à contrecarrer la politique de la Russie à Constantinople.

La première cause de dissentiment n'existe plus depuis que la Déclaration de 1856 a tranché les questions de droit maritime au bénéfice de l'Angleterre et, dit-on, de l'humanité, dont on sait si bien jouer à Londres. Au contraire, la question d'Orient a déjà fait mentir la prophétie lancée imprudemment par le célèbre Pitt, à savoir que « la Russie et l'Angleterre ne sont pas, d'après « leur situation politique naturelle, dans la nécessité de se faire *jamais* la « guerre. »

Elles se sont déjà fait la guerre en 1854-1856. Elles auraient recommencé en 1877, si la Russie n'avait pas alors fait des concessions, dont elle n'a eu guère à se louer. Enfin, si le Levant, proprement dit, ne paraît plus gros de nuage depuis que l'Europe s'est résignée sottement à laisser l'Angleterre y piétiner tous les droits et tous les intérêts, il n'en est plus de même dans l'Extrême-Orient. On se demande périodiquement si l'allumette de Lord Palmerston ne va pas prendre feu sur l'un ou l'autre versant du Parapomise ou sur les plateaux glacés du Pamir.

Nous aurons certainement occasion de revenir sur la grande publication de M. de Martens, que je n'hésite pas à appeler le *Manuel de la diplomatie russe* ; mais je ne veux pas terminer cette insuffisante mention sans rappeler combien

l'éminent publiciste a été heureusement inspiré en encadrant les documents dans un récit des événements auxquels ils correspondent. Ajoutons que, dans le nouveau volume, tout est reproduit simultanément en russe et en français. Sans parler de l'intérêt propre aux récits et aux documents, ceux de mes compatriotes qui éprouveraient le désir fort naturel de se familiariser avec la langue russe, trouveront, dans cette juxtaposition des deux langues, un moyen d'exercice bien supérieur à ceux qu'on leur présente dans les publications de l'ordre pédagogique.

A. D'AVRIL.

Etude sur la théorie du droit musulman, par Sawas-Pacha. 1re partie. Un vol. in-12, Paris, Marchal et Billard, 1891.

Sawas-Pacha, ancien ministre des Affaires étrangères et des Travaux publics, a été le premier chrétien appelé au Ministère, en Turquie. Esprit religieux, philosophique, d'une haute indépendance, il fut amené, par les circonstances, à créer l'école de droit de Constantinople, et dès lors il a consacré ses travaux à pénétrer le véritable esprit du droit musulman. Le droit musulman, comme on sait, repose sur deux bases essentielles : la parole de Dieu et la conduite du Prophète. Autour de cet enseignement primordial, s'est établi une sorte de droit prétorien. Les jurisconsultes occidentaux, en étudiant ce droit, ont été frappés de sa ressemblance avec le droit romain et ils en ont conclu que les premiers exégètes syriens du Coran, sous les premiers Abassydes, familiarisés avec le long usage du droit romain, s'en étaient pratiquement servis, comme d'un mécanisme éprouvé, pour la mise en œuvre des paroles du Prophète. Sawas-Pacha ne nie pas ce fait, mais il le restreint : selon lui, la législation a un caractère beaucoup plus mêlé, et il cite en effet bien des emprunts au droit arabe ou à d'autres. Je crois que les savants qui ont été frappés des traces de législation romaine qui se trouvent dans le droit musulman enregistreront facilement cette réserve et que sur ce point l'entente est facile. Au reste, dans l'esprit des jurisconsultes occidentaux, le qualificatif de dérivé du droit romain n'implique aucun caractère de dédain : au contraire, les juristes d'occident ont toujours attaché au droit romain, pour leur propre compte, une importance extrême et pour ainsi dire exclusive : en France, pour ne citer qu'un exemple, le droit coutumier, quoique national, occupait un rang très inférieur, et, bien qu'il soit, avec le droit romain, la source de notre droit actuel, il n'y a pas bien longtemps qu'il occupe une place dans les chaires d'enseignement, tandis que le droit romain y a toujours régné. On pourrait, sous ce rapport, comparer le droit musulman au droit canon, tout imprégné, lui aussi, de droit romain, quoique parfaitement indépendant.

Mais Sawas-Pacha aborde une théorie plus grave et plus nouvelle : comme il le dit, « la conservation littérale de la parole de Dieu a dans l'Islam une grande importance législative ». Il est certain qu'en Occident, on considère le droit slamite comme faisant partie, pour l'Islam, des « sciences révélées », sur

lesquelles par conséquent on ne peut point discuter. Il n'y a lieu qu'à interprétation littérale, qu'à jurisprudence, à déductions pratiques; en un mot, le droit musulman est une théologie. On peut donc bien, en serrant de près le Coran, la *Sounnet*, l'Opinion unanime, l'Analogie légale, les quatre sources primordiales de ce droit, et en se pénétrant du long enseignement, des grands recueils, des annotations dont il a été l'objet, on peut, dis-je, déduire de cet ensemble, un peu lourd et confus au premier abord, des principes et une théorie, ce que Sawas-Pacha appelle avec raison l' « algèbre du droit ». Sawas-Pacha cite à cet égard de grand travaux. Lui-même a entrepris d'en tirer l'essence; c'est l'objet de son livre.

Ce qui manque au droit musulman, et, en même temps, ce qui fait sa force et son immutabilité, c'est l'absence d'une philosophie juridique, dans le sens où le monde chrétien l'entendrait. Sa base est la morale révélée, morale qui commence par l'étude des êtres et des choses, et qui fait directement reposer la théorie des obligations sur une injonction religieuse, sans intermédiaire. Ce serait certainement fausser le droit musulman que de lui donner pour base la discussion philosophique, et Sawas-Pacha, qui, comme chrétien, y serait peut-être enclin, est trop savant et trop exact pour aller jusque-là. Il nous présente donc, sous un petit format, un tableau très substantiel, très condensé, très précis de la théorie musulmane. Par la forme comme par le fond, ce petit volume, d'apparence purement scientifique, présente un intérêt extrêmement pratique. Les points de contact entre l'Islam et la Chrétienté sont devenus, en effet, si nombreux, si intimes, qu'il devient indispensable de bien comprendre l'esprit des institutions musulmanes. On éviterait ainsi, comme le remarque Sawas-Pacha, beaucoup de méprises, soit que l'on prétende européaniser le droit musulman, soit qu'on veuille « islamiser » le droit chrétien, ce qui est plus rare, et ce qui serait souvent praticable et même facile. Sous ce rapport, on ne peut trouver un meilleur guide que ce savant manuel, écrit avec soin, avec compétence et avec une rare hauteur de vues. Sur certains points, Sawas-Pacha émet des vues très neuves : ainsi, il soutient que la civilisation de Bagdad, sous les premiers abassides, et même jusqu'à la mort d'Haroun el Rachid, est entièrement l'œuvre du génie sémitique, et en quelque sorte sa glorification.

R. de Maulde.

CHRONIQUE

Société d'histoire diplomatique. — Lord Roseberry a été nommé ministre des Affaires étrangères d'Angleterre ; M. Dragoumis, ministre des Affaires étrangères de Grèce ;

M. Hitrovo a été nommé ministre au Japon ;

M. le baron de Courcel, M. le marquis Visconti-Venosta ont été désignés comme arbitres dans l'affaire des pêcheries de la mer de Behring ;

S. M. le Sultan a conféré à S. E. Djevad-Pacha, grand-vizir, la plaque enrichie de diamants de l'ordre de l'Iftikar ;

M. Le Nepveu Boussaroque de Lafont, M. le comte de Ségur d'Aguesseau ont été nommés chevaliers de la Légion d'Honneur;

M. H.-V. Aubert a été nommé conservateur de la Bibliothèque publique de Genève.

M. de Maulde a lu, à l'Académie des Inscriptions, à Paris, des fragments d'un ouvrage qu'il va publier sur *La Diplomatie au temps de Machiavel*. Ces fragments ont trait à la composition des ambassades permanentes ou spéciales, au système des Représailles, à la valeur des Instructions diplomatiques.

Au mois d'août de l'année dernière, un congrès médical international siégeant en Autriche, avait appelé à Vienne les sommités scientifiques de toutes les nations. Deux illustres médecins de Constantinople, les docteurs Zamboca-Pacha et Mavroyéni-Pacha, avaient été convoqués ; mais seul le premier put s'y rendre et y remplit les fonctions de secrétaire spécial de la section orientale. Le second, Mavroyéni-Pacha, en raison même de la haute position qu'il occupe près de S. M. I. le Sultan, dut décliner l'invitation qui lui était faite; mais s'unissant par la pensée aux travaux de ses confrères, il adressa à S. Ex. Zambaco-Pacha une lettre, qui vient d'être imprimée et publiée à Constantinople en langue française (*Lettre adressée par Mavroyéni-Pacha*, médecin en chef et particulier de S. M. I. le Sultan, à son Excellence le docteur Zambaco-Pacha. Constantinople, imprimerie Mahmoud Bey, près la Sublime-Porte, n° 72.)

Le Roman d'un royaliste sous la Révolution[1], par le Mis Costa de Beauregard, tel est le titre de l'histoire du comte de Virieu, dont l'auteur nous a restitué en poète et en historien la généreuse figure. Virieu fut un de ces gentilshommes, épris de liberté, qui saluèrent la Révolution à son aurore, et crurent sauver la Monarchie en se ralliant aux idées nouvelles. Bientôt le cœur plein d'amertume,

[1] Un vol. in-8, avec deux portraits. Prix : 7 fr. 50. E. Plon, Nourrit et Cie, éditeurs, 8 et 10, rue Garancière, Paris.

il devait combattre ce qu'il avait aimé et devenir lui-même la victime des excès et des horreurs qu'il ne prévoyait pas.

Son existence mouvementée, sa fin mystérieuse, épisode dramatique de l'histoire encore mal connue du siège de Lyon, son enthousiasme de la première heure, ses désillusions du lendemain, ses espérances, ses déceptions, ont inspiré ce titre : *Le Roman d'un royaliste*. C'est bien un roman, vécu par un homme ardent, sincère, loyal et vaillant, que la lutte n'a point terrassé, que les épreuves n'ont pas pu abattre. En écrivant cette vie agitée par tant d'orages, à l'aide des notes et des correspondances du comte et de la comtesse et des souvenirs de leur fille Stéphanie de Virieu, le marquis Costa de Beauregard se trouve avoir ajouté un chapitre nouveau à l'histoire de la Révolution. Il l'a fait dans ce style éloquent et coloré, avec cette noblesse de fond et de forme qui ont déjà valu un si vif succès à *Un homme d'autrefois*.

La vie de peu d'auteurs a été aussi fouillée que celle de Racine, si ce n'est celle de Molière; les travaux de M. Paul Mesnard et ceux de l'abbé Adrien de la Roque semblaient avoir épuisé la mine des découvertes à ce sujet : il n'en était rien heureusement, et un volume publié par la maison Techener complète, autant que possible, les actes authentiques déjà révélés aux admirateurs du poète.

M. le vicomte de Grouchy a découvert dans les minutiers de plusieurs notaires parisiens différentes pièces inédites des plus curieuses, et qui nous font pénétrer dans la vie intime de l'auteur d'Athalie. Ce sont : son contrat de mariage, celui de sa fille, l'achat et le bail d'une maison, rue de la Friperie, à l'enseigne du Chat, l'inventaire après décès du mobilier garnissant le logis de la rue des Marais, le catalogue de la Bibliothèque de Jean Racine, la vente de ses charges, la liquidation de sa fortune, etc., etc.

En 1684, Louvois, comme surintendant et ordonnateur des Bâtiments, Arts et Manufactures de France, représenta au Roi qu'il se trouvait un nombre fort encombrant de volumes dans les magasins de l'Imprimerie Royale, établie alors aux galeries du Louvre, et reçut l'ordre de s'en défaire. Le projet de vente fut annoncé par une affiche qui a été conservée et reproduite. En conséquence, le 22 septembre, eurent lieu des enchères. Ce fut une des ventes les plus considérables de l'époque ; les documents qui la relatent ont été relevés dans les minutes du successeur du notaire Galloys, par M. le vicomte de Grouchy, et publiés par lui dans le numéro de mai-juin du *Bulletin du bibliophile* (Paris, Techener).

France. — Dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes* (mai-juin 1892), p. 254, M. Omont fait connaître un projet de réunion des églises grecque et latine en 1327. Il publie trois documents intéressants qui trahissent l'insuccès de l'ambassade adressée dans ce but à Constantinople. Le premier est la réponse d'Andronic Paléologue à l'envoyé Benoit de Come, en forme d'une lettre des plus vagues ; le second, une récréance de Paléologue pour le même Benoit ; le troisième, une lettre de courtoisie du grand Logothète au roi de France, à emporter par l'ambassadeur.

M. P.-M. Perret a donné dans les *Notices et Extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale et autres Bibliothèques* (Paris, Imprimerie nationale, t. XXXIV, 1re partie), un mémoire sur *Le manuscrit de Cicco Simonetta, manuscrit latin 10,133 de la Bibliothèque nationale*. Il établit avec soin comment ce manuscrit, d'origine milanaise, est entré à la Bibliothèque nationale, et quel

il est. Il le croit de la main de Simonetta, et de l'année 1478, avec une adjonction de 1494; il l'analyse brièvement, et estime les transcriptions exactes, autant du moins qu'on peut en juger à défaut des originaux.

M. Perret montre que ce manuscrit est venu de Milan par les mains d'un Robertet. Il en conclut qu'il a dû y être pris en 1499-1500 (une faute d'impression a mis 1502), 1509, 1515 ou 1524, et probablement par Florimond Robertet, secrétaire et homme de confiance de Louis XII et de François Ier. Cette hypothèse est fort vraisemblable. Nous nous permettrons de soumettre à l'appréciation de l'auteur une autre hypothèse encore possible : Florimond Robertet, comme secrétaire du roi, était resté détenteur de papiers d'Etat, dont l'Inventaire fut dressé après sa mort; cet inventaire qui existe encore aux archives nationales ne fait pas mention du manuscrit en question; d'autre part, il y avait alors un autre Robertet, Louis Robertet, secrétaire particulier du cardinal d'Amboise; or, comme on sait, le cardinal fut quelque temps lieutenant général du roi à Milan... Faudrait-il rendre ce second Robertet responsable de l'enlèvement? Quoi qu'il en soit de ces hypothèses, nous ne pensons pas qu'il soit indispensable, pour expliquer l'émigration du registre, de supposer, comme l'a fait M. Perret, un pillage de Milan, en 1499, dont nous ne trouvons point de traces. Le registre de Simonetta est un recueil conforme aux habitudes des chancelleries : le chancelier Doriole, en France, sous Louis XI, en avait fait confectionner, pour les besoins du service, un semblable, et l'on trouve même des ambassadeurs auteurs de semblables compilations. Ce recueil ne pouvait pas être considéré comme une pièce d'archives ou de bibliothèque, mais comme une sorte de *vademecum* pratique de chancellerie. Serait-il excessif de croire que la chancellerie du cardinal d'Amboise n'éprouva aucun scrupule à en hériter, d'autant qu'il renfermait encore copie de certains documents d'un intérêt pratique? Elle ne toucha pas aux originaux : elle en possédait plusieurs dans les archives françaises (ainsi les patentes de Louis XI, du 5 novembre 1467, cotées J. 496, nº 7, aux archives nationales); elle laissa les autres à Milan. Fut-elle bien criminelle de prendre un recueil pratique de copie de pièces, destiné au bureau du chancelier? M. Perret est un très aimable écrivain en même temps qu'un savant fort judicieux : espérons qu'il ne refusera pas les circonstances atténuantes...

On annonce l'apparition d'un nouveau volume des *Lettres de Louis XI*. Sous ce titre, comme on sait, la Société de l'Histoire de France poursuit la publication d'un vaste recueil d'actes de ce prince, qui ont souvent un vif intérêt. Les documents, recueillis dans des archives très nombreuses, formeront une publication de onze ou douze volumes. Cette grande entreprise, commencée, il y a nombre d'années, par Mlle Dupont, le savant éditeur de Commines, puis interrompue par la mort de cette dame, fut continuée enfin par un estimable savant M. Charavay; et aujourd'hui par M. Væsen.

Une si vaste publication qui témoigne d'une érudition, d'une patience, d'une activité consommées, ne peut aller évidemment sans quelques très menues erreurs de détail, sur lesquelles il serait ridicule de s'appesantir[1]. L'auteur fait

[1] Ainsi, au tome II, p. 25-26, à une lettre relative au mariage forcé de la dame Dauge avec Josselin du Bois, M. Væsen oppose un acte constatant que Josselin avait épousé Annette Asse; il en conclut que Josselin n'épousa pas la dame Dauge,

bien aussi d'omettre des éclaircissements biographiques sur des personnages de très second ordre. L'ensemble du travail est vraiment digne de la plus grande et de la plus sincère louange. Mais comme ce travail doit présenter pour l'histoire de la diplomatie le plus sérieux intérêt, nous permettrait-on quelques réflexions sur le plan lui-même, qui nous paraitrait comporter une amélioration désirable ? Ne serait-il pas utile (et rien de plus facile au savant éditeur) d'y joindre une mention des réponses, ou des lettres auxquelles le roi répond ? Le mot *Lettres* éveille l'idée d'une correspondance; on ne s'attend point à trouver dans le Recueil des actes de gouvernement, des patentes, des mandements... Mais s'il ne contenait que des lettres missives, et des lettres toutes nues, il en résulterait un perpétuel monologue, qui diminue, pour le lecteur, la clarté et même l'intérêt des pièces. Notre vœu serait de voir donner à cette publication la forme vivante et exacte de correspondance, sans nuire, bien au contraire, à la rigueur scientifique qui lui assure tant de prix. Et puisque nous émettons un vœu, ajoutons-en un autre.

Nous voudrions bien, au point de vue tout spécial de l'histoire diplomatique, voir aussi s'introduire, dans les publications scientifiques, l'usage de dénominations plus précises. L'histoire diplomatique est une science encore si moderne que les auteurs les plus savants et les plus consciencieux ne s'estiment nullement tenus d'en connaitre les termes et les usages, et de diriger leurs publications en conséquence. Cette observation n'a rien de spécial à M. Væsen, qui agit, à cet égard, comme bien d'autres: nous nous bornons, à l'appui de notre dire, à prendre des exemples dans sa savante publication, comme nous pourrions les prendre ailleurs.

Ainsi, on sait ce que c'est qu'une lettre de créance: dans le cas habituel, ce n'est pas une missive; il suffirait de la cataloguer « lettre de créance » exactement, et nous ne voyons pas d'intérêt à en publier le texte. T. II, p. 32, M. Væsen, analysant ainsi une créance impérative de Louis XI, pour les États de Catalogne placés sous sa protection, appelle « prises » maritimes des *marques* décernées par les Catalans, pour représailles de prises. P. 41, à propos d'un envoi par le pape de « l'épée et le chapeau », M. Væsen croit à l'envoi d'un chapeau de cardinal. En réalité, il s'agit de l'épée et du chapeau, l' « ensem cum pileo », classiques dans l'histoire diplomatique, que le pape bénissait à Noël et qu'il adressait à un prince chrétien. La lettre publiée p. 374, n'est pas une « Relation », comme l'indique l'éditeur, mais un Rapport. Elle contient la phrase suivante : « Après que moy, trésorier, fu arrivé à Bordeaux, *Mgr le mareschal et moy escripvismes à moy*, Dauvet, que je me rendisse devers eulx à Acqz, ce que fis incontinant, jasoit ce que Mgr de Foix fust arrivé à Navarrins, près d'Ortais, ou je estoie, et qu'il me eust mandé aller vers lui, etc. ». L'éditeur trouve cette phrase inintelligible et croit qu'il faut lire : « Mgrs le mareschal et de Foix escripvirent à moy... ». La fin de la phrase montre suffisamment son erreur. La phrase est très correcte et exactement conforme au style diplomatique; dans les dépêches du Moyen-Age, on emploie cette formule

et même que Louis XI échoua souvent dans ses prescriptions matrimoniales. Nous ne pouvons que le renvoyer au volume intitulé : *Procédures politiques du règne de Louis XII*, où il verra qu'Annette Asse, dame du Plessis d'Augé, est la même personne que la dame Dauge.

moi pour parler d'un des signataires. Ici, le simple *moy* désigne le chef de l'ambassade, Jean Bureau; « moy, Dauvet », signifie le second ambassadeur Dauvet. A ce rapport, est joint un rapport annexe du second ambassadeur seul, que l'éditeur appelle *Relation* et qu'il sépare à tort de l'autre, au lieu de le mettre à sa place en post-scriptum : c'est simplement un morceau personnel du rapport.

Ces critiques ne s'adressent nullement à l'éditeur de la publication en question; elles visent seulement une question plus générale : la nécessité scientifique de connaître les règles de l'histoire diplomatique pour aborder la publication des documents qui relèvent d'elle : et l'erreur où l'on est de négliger ces règles, utiles à la critique historique; nous pourrions, à l'appui de cette remarque, citer d'autres exemples plus ou moins curieux.

Ajoutons que la Société de l'Histoire de France qui a entrepris cette publication monumentale a fêté, il y a quelques années, son cinquantenaire. Cette vie déjà longue a été marquée au coin de la plus louable activité : la Société a publié une collection de Mémoires où se trouveront réunies toutes les sources de l'histoire de France.

Une Société d'Histoire contemporaine qui s'est récemment créée à Paris, et où figurent plusieurs de nos collaborateurs, s'est donné la mission de publier des volumes sur l'Histoire de France contemporaine. Son premier volume est consacré à la *Correspondance du marquis et de la marquise de Raigecourt avec le marquis et la marquise de Bombelles, pendant l'émigration* (1790-1800), publiée par M. Maxime de la Rocheterie. Les malheureuses victimes des discordes civiles qui s'exilent ou qu'on exile ne cessent pas, cependant, d'appartenir à leur patrie, et bien que les diverses émigrations jouent un rôle accessoire important dans l'histoire internationale, elles n'en relèvent pas. Cependant, nous n'hésitons pas, sur le désir de la jeune Société, à recommander la lecture de ce volume comme une œuvre intéressante et vécue, qui donne la sensation de portraits pris sur le vif. Toute cette correspondance intime, écrite par des personnages spirituels, distingués, d'un dévouement sans bornes, a l'intérêt d'un roman. Au point de vue des jugements politiques et même des nouvelles, l'éditeur a fait çà et là de sages réserves, car on reconnaîtra aisément la trace de singulières illusions. Mais l'histoire même de ces illusions est intéressante et parfois touchante. Ce volume se présente sous les auspices d'une des plus nobles femmes qui aient existé, Madame Elisabeth.

Mémoires et Souvenirs du baron Hyde de Neuville. Dans la belle collection des *Mémoires et Souvenirs historiques* publiées par la librairie Plon, ceux du baron Hyde de Neuville méritent une place importante en raison du nombre et de l'intérêt des révélations qu'ils apportent. Le tome III vient de voir le jour. Les trois personnages qui y tiennent la plus large place : *Charles X, la duchesse de Berry, le comte de Chambord,* sollicitent vivement aujourd'hui l'attention des historiens, l'intérêt du public. Bien des faits qui les concernent se trouvent éclairés d'un jour nouveau. Nous voyons ici le baron Hyde de Neuville, l'ardent royaliste qui a été mêlé à tant de conspirations durant la Révolution et sous le Consulat, l'âme chevaleresque que Napoléon n'a pu asservir, entrer aux affaires avec la Restauration, se révéler homme de gouvernement et exercer, comme ministre et comme ambassadeur, une action considérable sur la politique de la France.

Une partie de ce volume est consacrée à l'ambassade du baron Hyde de Neuville à Lisbonne, en 1823. Hyde de Neuville assista à l'insurrection de dom Miguel : c'est lui qui réunit le corps diplomatique et le mena chez le roi. Il donna asile au comte de Subserra. Il montra dans toutes ces circonstances la plus haute fermeté et devint en quelque sorte le conseiller, l'appui du roi Jean VI. Dans sa dépêche confidentielle du 28 mai 1824, M. de Chateaubriant rend un éclatant hommage à la belle et politique conduite de l'ambassadeur. L'histoire de ces événements recevra des Mémoires d'Hyde de Neuville une contribution précieuse : les éditeurs ont complété le récit de l'ambassadeur par des notes de sa femme.

La *Revue de Droit international* (1892, nº 4), nous apporte un important article de notre éminent collaborateur M. Engelhardt sur l'histoire des protectorats : *Considérations historiques et juridiques sur les protectorats*. M. Engelhardt établit d'abord le caractère juridique des protectorats dans le droit romain ; passant au Moyen-Age, il se refuse, et avec raison, à assimiler à ce système le système féodal, qui en effet ne présente rien d'international. Nous lui ferons remarquer cependant que le Moyen-Age a parfaitement connu et pratiqué le système des protectorats. Les lettres de protection n'y sont pas rares ; et nous nous bornerons à citer ici celles qu'a publiées récemment M. Saige dans son *Recueil de Documents relatifs à la principauté de Monaco*. M. Engelhardt trouve dans l'organisation des Balkans à la suite de la conquête ottomane quelque chose qui se rapproche fort du protectorat romain, du moins quant aux effets, et il paraitrait incliner à admettre que les petits Etats Balkaniques étaient ou sont reliés à la Porte par un contrat primitif de protectorat, encore que la Porte ait constamment nié ce système. Pendant plus de cinquante ans, les principautés danubiennes ont, dans ce siècle, eu à la fois un suzerain, la Porte, et un protecteur, la Russie : cette situation fut remplacée en 1856 par une situation encore plus compliquée, le protectorat collectif des puissances.

La Serbie, à raison des conditions de sa conquête, a toujours prétendu, quant à elle, ne se relier à la Porte que par une union personnelle. Ici, la Russie n'a point exercé de protectorat officiel, et le traité de 1856 concéda aussi le protectorat collectif.

Quant au Montenegro, il a, de tout temps, exercé les droits de la souveraineté. La Bulgarie, au contraire, ne trouve dans l'histoire aucune garantie d'indépendance, même relative. M. Engelhardt établit avec beaucoup de précision sa situation présente.

La Bosnie ne se rattachait guère à la Porte que par un lien de vassalité assez lâche ; actuellement occupée et administrée par l'Autriche-Hongrie, se trouve-t-elle dans une situation qu'on puisse qualifier de protectorat ? C'est assez difficile à dire. Quant au régime de Chypre, c'est celui d'une occupation provisoire. La situation de l'Egypte est absolument celle de la vassalité vis-à-vis de la Porte.

Dans la même *Revue*, M. Michel Revon publie une note sur les *Traités d'arbitrage permanent*. Cet article fait partie d'un ouvrage plus considérable sur lequel nous aurons sans doute à revenir ; aussi n'insisterons-nous pas pour le moment. Cependant nous remarquerons qu'évidemment moins habitué que M. Engelhardt à creuser les questions dans leur tuf, M. Revon donne à son sujet

des bases philosophiques un peu superficielles. Il y a, paraît-il, des personnes qui pensent que le droit international est né d'hier, et nous ne querellerons pas M. Revon de partager cette bizarre opinion, qui a pour elle d'illustres autorités. Cependant quand il pense que l'idée de l'arbitrage, même permanent, se trouve pour la première fois en germe (et quel germe!) dans l'*Essai* de Kant *sur la paix perpétuelle*, publié en 1795, nous croyons qu'il commet une légère méprise. Au risque de l'étonner, nous pouvons l'assurer qu'il n'y a rien de plus vieux que l'idée de l'arbitrage et même que sa pratique. Elle a toujours existé, et elle a été, depuis des siècles, systématiquement proclamée. Sans fouiller très profondément les annales de l'histoire diplomatique, il recueillera facilement des précédents un peu plus positifs que la rêverie de Kant.

Le nouveau volume de M. le vicomte de Vogüé, *Regards historiques et littéraires*, se recommande de lui-même. C'est un volume tout d'actualité : une revue de voyageurs, d'historiens, de poètes, qui s'achève sur deux paysages. Les sentiers fleuris où nous suivrons volontiers M. de Vogüé sous couleur d'histoire nous mènent sur des points très divers; l'histoire byzantine et romaine représentée par MM. Schlumberger, Th. Reinach; l'histoire de la Révolution et de l'Empire avec le prince de Talleyrand, M. Sorel, M. Vandal; les temps contemporains, M. Lavisse, M. le duc d'Harcourt. Le *Saint Empire Romain*, de M. Bryce, chevauche sur le tout, comme c'est son droit. Nous n'avons qu'à choisir : là commence notre embarras. C'en serait un, si nos lecteurs n'étaient déjà édifiés : ils ont lu notamment le portrait de Talleyrand, qui, décidément, est toujours habile : « M. de Talleyrand s'est laissé dire chez les morts que les affaires de France étaient dans l'embarras et que l'on pensait à lui. Après cinquante-trois ans de retraite, il revient, il s'offre. Mais fut-il jamais chez les morts? La suprême habileté de cet homme, c'est de n'avoir jamais souffert que l'oubli l'approchât un instant, dans le pays des oublis rapides. Depuis un demi-siècle, la maigre main sort de terre, elle écarte patiemment le lierre et la ronce. Le prince n'a pas cessé un jour d'occuper les esprits; il rentre aujourd'hui, comme on revient d'une absence... Il s'est pourvu d'une solide doctrine pour défendre les principes du gouvernement existant... Après demain, vous verrez qu'on le fera, qu'il se fera ministre. Il nous étonnera tous, il ne s'étonnera de rien ni de personne, il reconnaîtra gracieusement ses collègues... »

Amen!

M. le comte de Cholet, lieutenant au 76e régiment d'infanterie, a donné sous ce titre : *Arménie, Kurdistan et Mésopotamie*[1], le récit d'un voyage en Turquie d'Asie.

Il serait intéressant, nous dit-il au début de son ouvrage, de pouvoir dès maintenant prédire l'avenir de l'Empire Ottoman et de savoir distinguer, au milieu des troubles de sa politique, le moment « prochain peut-être, de sa résurrection ou celui de sa ruine définitive, d'exposer ses chances de relèvement comme ses risques de décadence, d'analyser enfin d'une façon impartiale et complète son état actuel. Je ne puis malheureusement entreprendre qu'une bien faible partie de cette tâche, en essayant, au retour d'un long voyage en Turquie d'Asie, de rapporter sincèrement les impressions que j'y ai reçues des hommes et des cho-

[1] Un vol. in-18. Prix 4 fr. Plon, Nourrit et Cie, éditeurs, 8 et 10, rue Garancière, Paris.

ses et d'exposer fidèlement les appréciations que j'ai été à même d'y faire sur place..... »

La littérature des Mémoires, et parmi eux des Mémoires militaires, tend à prendre en France, pour le moment, une place prépondérante. Quoique le programme de notre Revue nous en éloigne singulièrement, nous croyons utile de signaler deux nouvelles publications, qui présentent un vif intérêt : les *Mémoires du général Jarras*, mémoires francs, loyaux, nets et moins personnels que la plupart des mémoires : le général Jarras fut chef d'Etat-Major du maréchal Bazaine en 1870. Les souvenirs d'histoire qu'il évoque toucheront donc bien des esprits et bien des cœurs. Nous y signalerons surtout le récit des pourparlers pour la reddition de Metz, que le général Jarras eut la mission d'ouvrir au quartier-général allemand.

L'autre volume, *Souvenirs du maréchal Macdonald, duc de Tarente*, se recommande tout d'abord par une excellente introduction de M. Camille Rousset. Maréchal de la Grande-Armée, Macdonald, caractère fier et franc, est un de ces guides qu'on sent qu'on peut suivre. Il nous promène dans toutes les campagnes de Napoléon : ses Mémoires ont aussi le plus vif intérêt pour l'histoire du rétablissement des Bourbons et du début de la Restauration. La franchise de Macdonald allait presque jusqu'à la rudesse ; et sous tous les régimes elle nuisit un peu à son éclatante carrière qui ne dut rien à la faveur, qui connut même bien des disgrâces. Personne n'était moins fait pour la diplomatie. Cependant, à sa grande surprise, il reçut, après la paix de Lunéville, l'ordre de se rendre à Copenhague comme envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire. Il faut dire que le Danemarck avait demandé un général français pour diriger sa défense, et l'on n'était pas fâché, à Paris, d'éloigner Macdonald. La mission dura cinq mois. Macdonald se loue hautement de l'accueil du gouvernement danois, mais, à partir de cette époque, il refusa de voir M. de Talleyrand. Aussi n'avons-nous aucun autre fait diplomatique à enregistrer à son actif.

Dans une suite d'intéressants articles publiés par la *Revue du Monde latin* (juillet-août 1892), M. de Brotonne a établi l'histoire peu connue et compliquée du Concordat de 1817, ou plutôt du projet de concordat entre Louis XVIII et Pie VII. En somme, cette négociation consiste en de longs piétinements, qui aboutirent seulement à une double déclaration : déclaration du roi d'augmenter le nombre des sièges épiscopaux, déclaration du pape, en consistoire, de paix et *statu quo*. M. de Brotonne y voit la fin de l'église gallicane : il estime que le gouvernement français montra peu d'esprit politique, et que, depuis lors, le clergé français est demeuré dans une situation extrêmement déprimée et fausse : d'un côté, étroitement rattaché au pouvoir « comme un simple service administratif » ; de l'autre directement soumis à Rome. Il voit dans cette conclusion le triomphe de l'habileté romaine, devenue ainsi la directrice du clergé français de compte à demi avec le pouvoir civil, ce qui eût été impossible si le concordat avait été remanié dans le sens des idées de Bossuet.

Allemagne. — Les deux premiers volumes des *Nuntiaturberichte am Deutschland nebst ergängenden actenstücken*, herausgegeben durch das k. preussische histor. Institut in Rome, vient de paraître (Gotha, Perthe, 1892). Le premier volume contient la Nunciature de Vergerio (1533-1536), le second celle de G. Morone (1536-1538).

Les tomes III et IV de la traduction française de l'*Histoire des Papes* du Dr Louis Pastor, par M. Furcy Raynaud, vient de paraître. On n'attend pas ici, en quelques lignes, un examen critique de cette magnifique publication, dont l'éloge n'est plus à faire. Nous trouvons que M. Pastor fait finir un peu tôt le Moyen-Age : Innocent VIII, Sixte IV, appartiennent, si l'on veut, au bas Moyen-Age, au déclin du Moyen-Age, mais enfin ils appartiennent encore au monde du Moyen-Age, lequel ne prend réellement fin que vers l'époque de Léon X, lorsqu'aux papes régnant sur la chrétienté les circonstances et l'esprit nouveau substituent nécessairement des papes en lutte pour la conservation de la foi. M. Pastor, suivant la mode nouvelle, fait aussi précéder ses volumes d'une table des archives et bibliothèques où il a travaillé, et des ouvrages les plus fréquemment cités. La mode le veut, et elle nous vaut ici une justification vraiment monumentale : mais une table de ce genre a l'inconvénient d'étaler pêle-mêle des sources bien dissemblables et d'importance bien diverse : à ne rien céler, on est un peu étonné de trouver dans la longue liste des ouvrages « le plus fréquemment cités » par M. Pastor, des travaux auxquels on ne peut guère supposer qu'il ait recouru plus d'une seule fois. D'autre part, l'esprit humain est ainsi fait qu'il éprouve toujours la tentation de regretter quelques-uns des absents... Ce sont là des vétilles. M. Pastor est un esprit vigoureux, qui procède par la méthode morale, avec une grande puissance de synthèse. Il ne se perd point dans les petits faits ni dans les menus détails de son plan immense : on pourrait même discuter certains de ses détails. Il voit de haut, il écrit d'une manière intellectuelle et suggestive, il peint fort bien, et surtout il possède merveilleusement son sujet. A la sûreté de son pinceau, aux accents de sa touche, à la vérité et à la franchise de son coloris, on sent l'homme parfaitement maître de sa matière; il l'a profondément creusée, il se l'est assimilée, il a vécu lui-même de la vie de ce temps : voilà pourquoi il peut faire œuvre magistrale et durable.

Les tomes II et IV sont consacrés à Pie II, Paul II, Sixte IV : la question d'Orient y tient, par conséquent, une large place.

Italie. — Le vénérable château de Milan représente la quintessence de l'histoire milanaise. Aussi attire-t-il constamment l'attention des savants, et ce culte se traduit, par des études, par des mémoires. M. Felice Calvi vient de lui consacrer un beau volume d'ensemble, de 550 pages, orné d'héliogravures, dans lequel il passe en revue tous les évènements (et Dieu sait s'ils sont nombreux et variés) qui se rattachent au vieux château. Il suffit de jeter les yeux sur le *Sommario* de la fin du volume pour apprécier la largeur avec laquelle M. Calvi a compris son sujet. L'histoire du château de Milan remonte à François Sforza, dictateur de la république ambrosienne, qui éleva cette bastille pour s'assurer de la fidélité de son peuple. Le château passait pour imprenable et au XVIe siècle encore il jouissait de la réputation du plus formidable engin militaire. Les Sforza y avaient établi leur résidence, — malheureusement, au point de vue de l'art, car les vicissitudes militaires de la forteresse ont emporté les traces de l'installation raffinée que Ludovic Sforza s'était faite à l'abri de ces murs épais. Le château de Milan fut plusieurs fois occupé par les Français, ensuite il subit la longue domination espagnole et autrichienne. Sa rude façade s'égaya ; les récits de fêtes et de spectacles succèdent aux récits militaires. Masséna entre à Milan ; Bonaparte ordonne de démanteler la vieille bastille et va au Dôme ceindre l'antique couronne

de fer. Puis on revient à l'Autriche et le récit de M. Calvi nous mène jusqu'aux journées de 1848.

Cet agréable récit ne peut qu'offrir aux Milanais un vif intérêt : il présente un tableau complet que l'on ne possédait pas encore. M. Calvi nous donne, à la fin, une liste des commandants du château, d'après les documents milanais, qu'il aurait peut-être pu compléter par l'examen des documents français et espagnols. C'est une œuvre de patriotisme milanais, qui a l'avantage de faire vibrer bien des sentiments vivants.

L'*Archivio storico Lombardo* (fasc. du 30 juin 1892), p. 386, contient un curieux document de droit public. On avait déjà élevé des doutes sur la valeur de la prétendue donation du Milanais passée par Philippe-Marie Visconti à François Sforza ; ce document semble avoir été fabriqué pour les besoins de la cause. Il paraît que, pour lui donner plus de force. François Sforza le fit enregistrer aux minutes d'un notaire, afin d'armer d'une pièce authenthique, au moins en apparence, l'ambassadeur qu'il envoya l'année suivante (1451) solliciter son investiture près de l'empereur d'Allemagne.

M. François Contuzzi a prononcé, à l'université royale de Naples, à l'ouverture de son cours de Droit International, un discours dont voici le résumé, pour lequel il demande notre hospitalité :

« Au point de vue du fait, la guerre est une lutte à main armée entre deux ou plusieurs États, entreprise dans le but d'obtenir par la force des armes, ce qu'on n'a pu atteindre par les voies pacifiques. Au point de vue juridique, la guerre est l'usage légitime et régulier de la force armée des États, comme moyen extrême et nécessaire pour la tutelle du Droit international.

« Comme d'ordinaire on a considéré la guerre dans les causes qui la fomentent, et dans les effets désastreux qu'elle produit, on a émis différentes opinions ; et deux courants se sont développés dans la conscience de l'Humanité à travers l'histoire. D'un côté, ceux qui, avec un cynisme singulier, légitiment la guerre comme une institution fondamentale des sociétés civiles, comme un instrument de progrès ; de l'autre, ceux qui la condamnent systématiquement pour élever des hymnes à la paix perpétuelle.

« Si nous jetons un regard rétrospectif sur le chemin parcouru par l'Humanité à travers les siècles, nous ne tarderons pas à apercevoir les rapports dans lesquels la guerre s'est trouvée avec la civilisation. Quand les peuples vivaient dans l'isolement, ou n'avaient pas d'autre moyen de communication, la guerre a, certes, puissamment contribué au développement de la civilisation ; la guerre a rapproché entr'elles des populations qui ne s'étaient jamais connues auparavant.

« Dans les temps anciens, la force était un grand principe organisateur de la société ; et la guerre constituait l'état normal de leur vie chez ces peuples ; la classe militaire dominait dans tous les rangs de la vie civile, on peut même dire, qu'en grande partie, c'était la Société même. Et ce phénomène se reproduit chez tous les peuples, qui traversent leur première phase dans l'histoire de leur civilisation. Mais, avec le temps, la force ne se présente plus comme l'élément de civilisation par excellence, elle s'habitue à perdre son caractère d'exclusivisme, elle s'habitue à tolérer la compagnie de la paix ; une société civile s'organise presque comme contre-poids à la société militaire ; la première

commence même à l'emporter, en accordant toutefois à la seconde la première place dans la lutte de la vie ; c'est la paix qui appelle sous son empire la guerre et la proclame un instrument pour les buts les plus élevés de cette même société. Et, si dans la première époque, la paix pouvait être un pieux sentiment de quelques ascètes ou une simple inspiration de poètes, elle devient dans la seconde, un objet de profonde méditation pour le philosophe: elle frappe à la porte du juriste pour qu'il proclame sa légitimité devant l'humanité. Une troisième époque suit encore : la paix passe des discussions solitaires du juriste au cabinet agité de l'homme d'État, elle passe dans les réunions populaires, dans les assemblées législatives; tout le monde est saisi d'une certaine horreur pour la guerre, et la retient à peine comme un moyen d'assurer une paix durable à sa patrie.

« Et de nos jours, nous assistons au spectacle de congrès et de conférences d'hommes parlementaires, appartenant à des nations différentes, lesquels se réunissent dans une ville pour manifester collectivement les aspirations à la paix.

« Et cela s'entend et s'explique aisément.

« Le désir de l'aisance devenu l'aspiration constante de toutes classes; les principes libéraux qui figurent dans les institutions politiques des peuples, les maximes d'économie répandues dans tous les rangs sociaux, l'instruction élargie, le sentiment de la solidarité des intérêts de tous les peuples senti en plusieurs manières, la liberté des mers et des rivières navigables, les communications par chemins de fer, tous les éléments qui constituent la base de la civilisation moderne, ont créé un milieu pacifique, un écueil formidable contre lequel vient se briser l'institution de la guerre ; et celle-ci, de son côté, se voyant refoulée au fond de l'histoire, se réfugie dans le cabinet du philosophe panthéiste et invoque une protection au nom de la majorité sociale du fatalisme du succès.

« Mais devons-nous croire à la paix perpétuelle ? Certes, non; cet adjectif *perpétuelle* que les philanthropes accrochent au mot *paix*, c'est précisément ce qui discrédite la propagande en faveur de la paix. La guerre subsistera tant que le principe de justice aura besoin de la force pour se traduire en réalité, en d'autres termes, tant que l'homme, lui-même, existera avec ses passions. Le droit a besoin de la force ; la force, mise au service du droit, se purifie à son tour, et ne demeure plus comme un instrument aveugle de mort et de destruction. Mais c'est précisément parce que la force devient la *servante des principes du Droit*, que la guerre tend toujours à disparaître pour faire face à la paix.

« La lutte entre les communes est terminée ; il n'y a d'autre lutte possible que celle entre les grands États, et ceux-ci cherchent à se fonder sur la base de la nationalité pour éloigner chez les gouvernements tout prétexte à des ambitions belliqueuses. Le respect de la personnalité humaine veut que le prisonnier ne soit pas sacrifié, tué, ou fait esclave par l'ennemi, mais qu'au contraire il soit scrupuleusement gardé et renvoyé ensuite dans sa patrie ; le blessé est enlevé du sol et soigné ; les populations pacifiques ne sont pas attaquées par les armées victorieuses ; la guerre est soumise à son tour à l'empire du Droit ; les gouvernements savent et répètent les essais pour modifier les lois de la guerre et on

impose des peines très sévères aux soldats prépotents qui enfreignent les lois sanctionnées par leur gouvernement ou les principes reconnus dans la Société internationale.

« Plus de guerres générales ; mais la nouvelle théorie de la *localisation de la guerre* rend ce fléau moins désastreux, en ce qu'elle en limite le théâtre d'action. Nous songeons avec horreur à ces temps où la guerre était l'état de vie permanent entre les peuples, où tous étaient en guerre contre tous ; l'esprit se rassure en songeant à cette seconde époque de civilisation, où les guerres se développent dans un nombre d'années déterminé et où elles finissent par des stipulations de traités de paix solennels ; le cœur se soulage, l'intelligence s'éclaircit en songeant aux siècles postérieurs à la réforme, lorsque la durée de la guerre devenait moindre, et l'intervalle pacifique marquait une plus longue ligne ; et lorsque notre esprit s'arrête aux guerres de la seconde moitié de notre siècle, à ces guerres rapides dans leur cours, de courts intervalles dans leur durée, nous songeons, non pas au retour de la guerre en permanence, mais à un danger nouveau de civilisation, qui a une horreur toujours croissante pour le spectacle d'hommes appelés à se tuer sur les champs de bataille.

« Cela prouve qu'avec le temps la fréquence des guerres diminuera aussi bien que leur durée ; cela prouve qu'aujourd'hui on essaye d'atteindre au progrès international plus par *adoption* que par induction, à l'instar des réformes intérieures de chaque État ; cela prouve que les peuples repoussent les grandes secousses violentes, et les réservent uniquement pour des moments suprêmes et pour des questions vitales; qu'ils ne veulent recourir à la force que lorsque toutes les tentatives de paix auront échoué, et pas autrement que pour des causes graves et bien méditées , cela prouve enfin que la paix est aujourd'hui un besoin qui s'impose, le premier besoin des sociétés modernes. Mais la guerre restera dans l'histoire des rapports internationaux ; sa loi est de devenir toujours plus courte et moins fréquente. Voilà quelle est sa destinée historique dans le cours progressif du triomphe du principe de Nationalité. La paix, oui ; mais cette paix qui ne consacre pas la domination d'un peuple sur l'autre ; la paix qui se fonde sur la justice ; la paix qui est soutenue par le souffle continuel de la liberté des nations ; la paix qui assure la coexistence et l'indépendance réciproque de toutes les nations sous la loi universelle du droit, cette paix qui reconnaît que le mouvement des peuples est sujet aux lois spontanées qui gouvernent la nature et la vie. Le principe de nationalité élimine les prétextes de guerres, et ne rend possibles que les guerres entreprises pour le triomphe du droit ; le principe de nationalité repousse les usages qui rendent les guerres plus désastreuses qu'elles ne doivent réellement l'être ; le principe de nationalité résoud d'après les critériums rationnels de la justice les conflits diplomatiques ; le principe de nationalité définit en quels cas, dans quelles limites une guerre doit être déclarée juste et nécessaire. Sous l'égide de ce principe nous vivons pleins de confiance dans le progrès incessant de l'humanité ; sans méconnaître le fondement de la nature humaine, nous croyons que le progrès est un fait, non pas une opinion ni une théorie. Pas de guerre en permanence, donc : pas de guerre absolue et permanente ; mais l'empire du droit dans les sociétés politiquement organisées. N'oublions pas que si l'utopie est l'idéal à distance, tout

idéal finit par se réaliser dans les limites et les contingences de la nature humaine.

« Or, donc, constituez les États dans les confins et dans les bornes marquées par la nature, résolvez la question de l'émancipation des pays de la Péninsule Balkanique, résolvez la question de Trente et de Trieste ; résolvez la question de l'Alsace-Lorraine, et vous aurez la meilleure garantie pour le maintien de la paix, qui est une condition indispensable pour créer ce milieu favorable aux vraies luttes des temps civils, aux batailles vraiment sérieuses des temps modernes, aux batailles du travail, aux batailles industrielles et commerciales combattues sous les auspices de la liberté. »

Roumanie. — Nous lisons dans l'*Indépendance roumaine :*

Le gouvernement roumain avait prié l'année dernière M. Emmanuel Kretzulesco, ministre plénipotentiaire, qui se rendait à Paris, d'obtenir du gouvernement français la communication et l'autorisation de prendre copie de la correspondance officielle échangée entre M. Billecocq, consul général de France en Valachie, et son gouvernement.

Nous avons maintenant le plaisir d'annoncer que notre éminent compatriote a pleinement réussi dans cette mission et que notre ministère des affaires étrangères possède aujourd'hui la copie des rapports, non seulement de M. Billecocq, mais encore de ses deux successeurs, MM. de Nion et Hori. Cette corespondance va de 1839 jusqu'à 1850 environ. Elle comprend par conséquent la période qui a vu le règne et la chute du prince Al. Ghika, celui du prince Bibesco, les événements de 1848, avec la réaction et l'intervention des puissances étrangères.

On voit quelle lumière ses rapports — au nombre de plus de 300 — peuvent répandre sur l'époque la plus agitée et la plus féconde de notre histoire contemporaine, surtout si l'on se souvient qu'à cette époque néfaste notre politique extérieure et même intérieure était influencée et parfois même conduite par les consuls des grandes puissances.

Nous félicitons M. Kretzulesco de ce succès, dont tireront profit tous ceux qui étudient cette période de notre histoire.

Nous devons ajouter que c'est au bienveillant accueil que lui a fait M. Ribot, ministre des affaires étrangères de France, et au précieux concours de M. Gérard de Rialle, l'ethnographe bien connu, ministre plénipotentiaire et directeur des archives de ce ministère, que M. Emmanuel Kretzulesco doit l'heureux résultat de ses recherches. »

PUBLICATIONS

DES MINISTÈRES DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

ESPAGNE

DOCUMENTOS PRESENTADOS A LAS CORTES en la legislatura de 1892 por el ministro de Estado. — Negociaciones seguidas por el Gobierno español para la porroga del Tratado de Comercio con Francia que expiró el 31 de Enero de 1892. In-4, 60 p., *Madrid, el Progreso Editorial.*

GRANDE-BRETAGNE

PARLIAMENTARY. — **Africa.** — *N° 4.* — Mombasa Railway Survey and Uganda Papers. — *N° 5.* — Suppression of Slave-Raiding in Nyassaland. South. Boundary questions in Zululand. Correspondence. Maps. — International Marine Conference at Washington, Oct. to Dec. 1889. Final Act and Index of Proceedings.

Chile. — *N° 1.* — Revolution in Chile. Correspondence. Trade and Treaties Committee. 7th Report. New French Tariff. — 9th Report. Central European Customs League. Treaties and Tariffs. Correspondence Respecting Commercial Treaties and Tariffs. — **Turkey.** — *N° 1.* — Condition of the Populations in Asiatic Turkey. Further Correspondence. — **United States** — *N° 3.* — Behring sea seal fisheries. Further correspondence.

BIBLIOGRAPHIE

FRANCE

ANNALES DE BRETAGNE. — *Avril.* — **L. G. Pélissier** : Louis XII et les privilèges de la Bretagne en cour de Rome. — **Dr Mauricet** : La maladie et la mort de Louis XV.

ANNALES DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — *Documents parlementaires.* — T. 36. Session extraordinaire de 1891. Tome unique : du 15 octobre 1891 au 11 janvier 1892. In-4, à 3 col., 679 p. *Paris, impr. des journaux officiels.* — *Cinquième législature.* — **Débats parlementaires** : Session ordinaire de 1892. T. 1er : du 12 janvier au 13 avril 1892. In-4 à 3 col., 747 p., *Paris, imvr. des journaux officiels.*

ANNALES DE L'ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES. — *Juillet.* — **A. Baraudon** : Le roi de Sicile Victor-Amédée II et la triple alliance (1715-1720).

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DE LÉGISLATION COMPARÉE. — *Mars.* — **D. Nicolopoulo** : Les privilèges de l'église orthodoxe en Turquie. — **A. Lainé** : Convention du 30 juillet 1891 entre la France et la Belgique sur l'application des lois qui règlent le service militaire dans les deux pays.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DU PROTESTANTISME FRANÇAIS. — *Mars.* — **Ch. Read** : Les préoccupations persistantes de Louis XIV au sujet des huguenots en 1699. — **O. Douen** : La Réforme française est-elle la fille de la Réforme allemande ? — **E. Rott** : Les idées confessionnellee de Henri de Navarre à la veille de la paix de Nemours (juin 1585). — *Mars et Avril.*— **A. Lods** : Le dernier chapelain de l'ambassade de Suède à Paris, Charles-Christian Gambs (1579-1822).

CORRESPONDANT. — *10 juin et 10 juillet.* — **Duc de Broglie** : Souvenirs de M. de Viel-Castel.

MATINÉES ESPAGNOLES. — *Juin.* — *** — Nos ambassadeurs en Russie.

NOUVELLE REVUE. — 1er *mai.* — *** — La Russie et le quai d'Orsay. — **F. de Zépelin** : Les noces d'or des souverains de Danemark. — **E. Rodocanachi** : L'histoire des princes de Condé. — 1er *juin.* — **H. de la Ferrière** : Anne Boleyn d'après des documents nouveaux. — **D. Tchernoff** : La civilisation russe et l'occidentalisme. — *15 juillet.* — **Th. Funck-Brentano** : Les ressources sociales et politiques de la France. — L'armée et la politique italienne. — **Général Cosseron de Villenoisy** : La prétendue dépopulation de la France. — **B. d'Attanoux** : De l'organisation des conquêtes.

NOUVELLE REVUE HISTORIQUE DU DROIT FRANÇAIS ET ÉTRANGER. — *Mai-juin.* — **M. Revon** ; L'arbitrage international dans la civilisation grecque.

REVUE DE GASCOGNE. — *Juin.* — **J. F. Bladé** : Préface de l'histoire de la Gascogne (fin).

REVUE DE GÉOGRAPHIE. — *Mai.* — **D. Belley** : La fédération australasienne et l'esprit d'indépendance des colonies anglaises (fin).

REVUE DES FACULTÉS CATHOLIQUES D'ANGERS. — *Août.* — **L. Dedouvres** : Le Père Joseph devant l'histoire.

REVUE DU CERCLE MILITAIRE. — *24 juillet.* — La neutralité de la Suisse.

REVUE HISTORIQUE. — *Juillet-août.*— **Alf. Leroux** : La royauté française et le saint-empire romain au moyen-âge. — **Baron A. du Casse** : Journal et correspondance de la reine Catherine de Westphalie (suite).

REVUE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE. — *9 juillet.* — **Ern. Lavisse** : Comment le grand Frédéric voyait l'Europe.

*** — Annuaire diplomatique et consulaire de la République française pour 1892. Nouvelle série. T. 14, (35e année), in-8, 461 p. *Paris, Berger-Levrault.*

Babeau (A.). — Le Maréchal de Villars. gouverneur de Provence, d'après sa correspondance inédite. In-8, XI-307 p. *Paris, Firmin-Didot et Ce.*

Bess (B.). — Zur Geschichte d. Konstanzer Konzils. Studien, 1. Bd. Frankreichs Kirchenpolitik u. d. Prozess d. Jean Pe-

tit üb. d. Lehre vom Tyrannenmord bis z. Reise König Sigismunds. *Marburg, Ehrhardt.*

Broglie (de). — La paix d'Aix-la-Chapelle. In-8, 346 p. *Paris, C. Lévy.*

Burke (E). — Reflexions on the French Revolution. In-12, 220 p. *London, Dell and Sons.*

Butler (A.-J.) — Memoirs of Baron de Marbot, late Lieutenant-General in the French Army. Trans. from the french. With portrait and maps. 2 vols. In-8, 720 p. *London, Longmans.*

Casabianca (L. M.). — L'Ambassadeur Pozzo di Borgo. In-8, 23 p. *Angers, Burdin et Cie.*

*** — Compte rendu des séances de la Chambre des députés, avec relevé des scrutins et indication des votes émis par chaque député. Table alphabétique de toutes les questions traitées à la Chambre. Cinquième législature. Session ordinaire de 1892. Première partie : 12 janvier au 13 avril 1892. Grand in-8, à 2 col., 48 p. *Paris, Correspondance parlementaire.*

Cosnac (comte de). — Mazarin et Colbert; 2 vol. in-8, t. 1er, XII-528 p. ; t. 2, 515 p. *Paris, Nourrit et Cie.*

Delorme (E). Documents inédits des XVIe et XVIIe siècles, avec le fac-similé, en cinq gravures sur bois, des signatures de François II, Catherine de Médicis, Henri III, Charles IX et Henri IV. In-8, 10 p. *Toulouse, Chauvin et fils.*

Dreyfus (F.). L'Arbitrage international ; préface de Frédéric Passy. In-18, XIX-400 p. *Paris, C. Lévy.*

Du Casse (A). — La chute des monarchies en France au XIXe siècle. Histoire et palinodie. In-18, 175 p. *Paris, Dentu.*

∴ — Mémoires militaires du général baron Dellard sur les guerres de la République et de l'Empire. In-8, XXVI-290 p. et portrait. *Paris, librairie illustrée.*

Du Teil (J.). Campagne de M. le maréchal de Noailles en l'année 1743. Journal du chevalier de Malbez, commissaire d'artillerie. Notes et plan de la bataille de Dettingen. In-8, IV-81 p. *Paris, Picard.*

∴ — Englishman in Paris. Notes and recollections. 2 vols. Vol. I. Reign. of Louis Philippe : Vol. 2. The Empire. In-8, 690 p. *London, Chapmann and Hall.*

Fane (Violet). — Memoirs of Marguerite de Valois, Queen of Navarre. Written by her own hand. Newly translated into english, with an introduction and notes. In-8. *London, J. C. Nimmo.*

Fournier (Dr A.). — Napoléon Ier. Traduit par E. Jaeglé. T. 2 (1802-1810). In-8, 328 p. *Paris, Bouillon.*

Fustel de Coulanges. — Histoire des institutions politiques de l'ancienne France. L'Alleu et le Domaine rural pendant l'époque mérovingienne. In-8, VII-471. *Paris, Hachette et Cie.*

Gaffarel (P.). — Campagnes du Consulat et de l'Empire. Période des succès (1800 1807) ; 2e édit. In-8, 319 p. *Paris, Hachette et Cie.*

Geoffroy de Grandmaison. — L'Ambassade française en Espagne pendant la Révolution (1789-1804). In-8, VII-361 p. *Paris, Plon, Nourrit et Cie.*

Gauvain (G.). — La vie politique à l'étranger, publiée sous la direction d'Ernest Lavisse, (3e année 1891). Préface d'Anatole Leroy-Beaulieu. In-18, XI-540 p. *Paris, Charpentier et Fasquelle.*

Hooper (G.). Abraham Fabert, Governor of Sedan Marshal of France, the first who rose from the ranks : His life and times, 1599-1662. With a portrait In-8, 270 p. *London, Longmans.*

Jacqueton (G.). La Politique extérieure de Louise de Savoie. Relations diplomatiques de la France et de l'Angleterre pendant la captivité de François Ier (1525-1526). In-8, XXIII-476 p. *Paris, Bouillon.*

Jaeglé (E.). — Correspondance de Madame, duchesse d'Orléans, extraite de ses lettres originales déposées aux archives de Hanovre et de ses lettres publiées par M. L. W. Holland. 2e éd. 3 vol. in-8. t. 1er, VIII-291 p. et portrait ; t. 2, 300 p. ; t. 3, 303 p. *Paris, Bouillon.*

Jusserand (J.J.) A French Ambassador at the Court of Charles the Second : Le Comte de Cominges. From his unpublished correspondence. With portraits. In-8, 259 p. *London, T. Bisher Unwin.*

Laigle (A.). — La Dénonciation des traités de commerce. Résumé sérié et annoté de la discussion générale de notre régime douanier devant la Chambre et le Sénat. In-18, 163 p. *Paris, Lecène, Oudin et Cie.*

Laumonier (J.). La Nationalité française. II : les Hommes. In-18, 383 p. *Paris, Chamuel.*

∴ — Mémoires et Souvenirs du baron Hyde de Neuville. T. 3 : Charles X ; la Duchesse de Berry ; le Comte de Chambord. In-8, 595 p. avec héliogravures et fac-similés d'autographes. *Paris, Plon, Nourrit et Cie.*

∴ — Nationalité. Déclarations. Acquisition et répudiation de la qualité de Français. (Octobre-décembre 1891). In-8, 119 p. *Paris, Imprimerie nationale.*

Ministère de l'instruction publique et des beaux-arts. — Etat sommaire par séries des documents conservés aux Archives nationales. In-4, XIV-880 p. *Paris, Delagrave.*

Parkmann (F.). A half-century of conflict. Completing the series, « France and England in North America ». 2 vol. in-8. *Boston, Little, Brown and Co.*

Pitois (A.). — Principes de droit international public, rédigés conformément au nouveau programme officiel. In-8, 104 p. *Paris, Duchemin.*

Rambaud (A.). Histoire de la Révolution française (1789-1799). In-16, VIII-296 p. *Paris, Hachette et Cie.*

Rastoul (A). — Histoire de France depuis la Révolution de juillet jusqu'à nos jours. T. 1er : la Monarchie de Juillet et la deuxième République. In-8, 575 p. *Paris, Delhomme et Briguet.*

Roux (X.). — L'Invasion de la Savoie et du Dauphiné par les Autrichiens en 1813 et 1814, d'après des documents inédits. 2 vol. In-8, T. 1, XVIII-250 p. ; t. 2, 323 p. *Grenoble, Baratier frères et Cie.*

Saint-Amand (I. de). — The Duchess of Angoulême and the two Restorations. Trans. by James Davis. With portrait. In-8, 406 p. *London. Hutchinson.*

Schvarcz (J.). — Montesquieu u. die Verantwortlichkeit d. Räthe d. Monarchen in England, Aragonien, Ungarn, Siebenbürgen u. Schweden (1189-1748). *Leipzig, Friedrich.*

⁂ — Talleyrand ; la mort du duc d'Enghien, par Châteaubriand. In-8, 36 p. *Paris, Gautier.*

Trousset (J.). — Histoire d'un siècle : la Révolution française, le Consulat, l'Empire, les deux Restaurations, la Monarchie parlementaire, la deuxième République, le second Empire, la troisième République. T. 11. (1870-1873). In-8, 359 p. *Paris, Libr. illustrée.*

X. (le général). — Etude sur la frontière nord-est ou franco-allemande. In-8, 64. *Paris, Charles-Lavauzelle.*

ALLEMAGNE

CODEX DIPLOMATICUS SILESIAE. — Hrsg. vom Vereine f. Geschichte u. Alterthum Schlesiens. 16. Bd. *Breslau, Max u. Co.* — **Grünhagen u. C. Wutke** : Regesten z. schles. Geschichte 1301-1315.

HALLE'SCHE ABHAUDLUNGEN ZUR NEUEREN GESCHICHTE. — *Halle, Niemeyer.* — 28. Heft. — **E. Teubner** : Der Feldzug Wilhelms von Oranien gegen den Herzog von Alba im Herbst des Jahres 1568.

HISTORISCHE ABHANDLUNGEN A. D. MÜNCHENER SEMINAR. — Hrsg. v. K. Th. Heigel u. H. Grauert. *Bamberg Buchner Verl.* — 2. H. — **J. Schnitzer** : Die Gesta romanae ecclesiae d. Kardinals Beno u. and. Streitschriften d. schismat. Kardinäle wider Gregor VII.

HISTORISCHE ZEITSCHRIFT. — 69. B. 2. H. — **H. von Sybel**: Gneisenau und sein Schwiegersohn, Graf Friedrich Wilhelm von Brühl.

NUNTIATURBERICHTE OUS DEUTSCHLAND, nebst ergänz. Actenstücken. Hrsg. durch das k. preuss. histor. Inst. in Rom u. d. k. preuss. Archiv-Verwaltg. 3. Abth. 1572-1585. — *1. Bd.* — **J. Hansen** : Der Kampf um Köln 1576-1584. *Berlin, Bath.*

PUBLICATIONEN AUS DEN K. PREUSSISCHEN STAATSARCHIVEN. — XLVI. — **G. Irmer** : Die Verhandlungen Schwedens und seiner Verbündeten mit Wallenstein und dem Kaiser von 1631-1634. In-8, LXXVI-562 p. *Leipzig, Hirzel.*

QUELLEN U. FORSCHUNGEN A. D. GEBIETE D. GESCHICHTE. — In Verbindg. m. ihrem histor. Institut in Rom hrsg. v. d. Görres-Gesellschaft. — I. B. 1. Th. — **F. Districh** : Nuntiaturberichte G. Morone's vom deutschen Königshofe 1539. 1540.

SCHRIFTEN D. VEREINS F. SOCIALPOLITIK. — *51. Bd. Leipzig, Duncker et Humblot.* — Die Handelspolitik d. wichtigeren Kulturstaaten in d. letzten Jahrzehnten. — *3. Bd.* — Die Handelspolitik d. Balkanstaaten Rumänien, Serbien u. Bulgarien, Spaniens u. Frankreichs. Berichte u. Gutachten.

⁂. — Berlin-Wien-Rom. Betrachtgn. üb. d. neuen Kurs u. d. neue europ. Lage. *Leipzig, Duncker et Cie.*

Bigelow (Poultney). — The german Emperor and his eastern neighbours. In 8, 180. pp. *London, Cassell.*

⁂. — Die Chronikender deutschen Städte vom 14. bis ins 16. Jahrh. Hrsg. durch. d. histor. Commission bei d. kgl. Akad. d. Wissensch. 22. Bd. Chroniken d. schwäb. Städte. Augsburg. 3. Bd. *Leipzig, Hirzel.*

Blondel (G.). — Etude sur la politique de l'empereur Frédéric II en Allemagne et sur les transformations de la Constitution allemande dans la première moitié du XIIIe siècle (thèse) ; In-8, XLVI-421 p. *Paris, Picard.*

Ernst II. (Herzog v. Sachsen-Coburg-Gotha). — Aus meinem Leben u. a. meiner Zeit. Bearbeitg. in 1 Bde. (In 10 Lfgn.) 1. Lfg. *Berlin, Besser.*

Fester (R.). — Regesten der Markgrafen v. Baden u. Hachberg, 1050-1515. Hrsg. v. d. bad. histor. Commission. 1. Lfg. *Innsbruck, Wagner.*

Frederic (Harold). — The young emperor William II. of Germany : A study in character development on a throne. *2nd ed.* In-8, 251 p. *London, T. Fisher Unwin.*

Haller (J.). — Die deutsche Publizistik in d. J. 1668-1674. Ein Beitr. z. Geschichte d. Raubkriege Ludwigs XIV. *Heidelberg, Winter.*

Heimweh. (J.) Triple alliance et Alsace-Lorraine. In-16, IV-143 p. *Paris. Lahure. Colin et Cie.*

Janssen (J.). — L'Allemagne et la Réforme. III : l'Allemagne depuis la fin de

la révolution sociale jusqu'à la paix d'Augsbourg (1525-1555) ; par Jean Janssen. Traduit de l'allemand sur la 15e édition par E. Paris. In-8°. XLV-824 p. *Paris, Plon, Nourrit et Ce.*

Kanngiesser (O.). — Geschichte d. Krieges v. 1866. Nebst e. Vorbericht : « Die deutsche Frage in d. 1850er Jahren ». 1. Bd. *Basel, Verlags-Druckerei.*

Kohl (H.). — Politische Reden des Fürsten Bismarck. Historisch-krit. Gesammtausg., (In 10 Bdn.) 1. Bd. *Stuttgart Cotta Nf.* — Die Reden d. Abgeordneten v. Bismarck-Schönhausen im Vereinigten Landtage, im Deutschen Parlament zu Erfurt u. in d. 2. Kammer d. preuss. Landtags 1847 1852.

Lamprecht (K.) Deutsche Geschichte. 2. Bd. *Berlin, Gaertner.*

Laurent (P.). — Correspondance de Frédéric II avec Duhan de Jandun. In-8, 55 p. *Paris, Picard.*

Marina (G.) Romania e Germania, ovvero il mondo germanico secondo le relazioni dit Tacito e nei suoi veri caratteri, rapporti ed influenza sul mondo romano. In-8, XI-280 p. *Trieste, F. H. Schimpff.*

Meili (F.). — Geschichte u. System d. internat. Privatrechts im Grundriss. *Leipzig, Duncker u. Humblot.*

Meisner (Heinr.). — Die Herzogin Maria Anna von Bayern und der preussische Reichstagsgesandt von Schwarzenau. Ein Beitrag zur Geschichte der preuss. Diplomatie in den J. 1778 bis 1785. In-8, 34 p. *Jauer Guercke.*

Meyer (Dr Chr.). — Geschichte der europäischen Staaten. Geschichte der Provinz Posen. In-8, XI-371 p. *Gotha, Perthes.*

Neukomm (E.) et P. d'**Estrée**. — Les Hohenzollern. In-16, 351 p. *Paris, Perrin et Ce.*

Nitzsch (K. W.). — Geschichte d. deutschen Volkes bis z. Augsburger Religions frieden. Nach dessen hinterlassenen Papieren u. Vorlesgn. hrsg. v. G. Matthäi. (In 3 Bdn.) 1. Bd. Bis z. Ausgang d. Ottonen. 2. Aufl. *Leipzig, Duncker et Humblot.*

Pribram (Alfr. Fr.). — Urkunden und Actenstücke zur Geschichte des Kurfürsten Friedrich Wilhelm von Brandenburg. XIV. Auswärtig : Acten III. [Œsterreich]. In-8, V-1428 p. *Berlin, G. Reimer.*

Priepatsch (F.). — Die deutschen Städte im Kampfe m. d. Fürstengewalt. Untersuchgn. z. Geschichte d. Entwickelg. d. fürstl. Landeshoheit. 1. Bd. Die Hohenzollern u. d. Städte d. Mark im 15. Jahrh. *Berlin, Weidmann.*

Richter (J. W. O.). — Die Ahnen der preuss. Könige. Volkstüml. Lebensbilder d. hohenzollernschen Burggrafen v. Nürnberg u. Kurfürsten v. Brandenburg. *Hannover, Ost.*

Rittberg (K. G. von). Ein Beitrag zu 1813. Die Belagerung der Festung Spandau und damit in Zuzammemhang steh. krieger. Ereignisse im Königr. Preussen, vornehmlich in der Kurmark bis gegen Ende 1813. In-8, VIII-343 p. *Graudenz, J. Gaebel.*

Schlief (E.). — Der Friede in Europa. Eine völkerrechtlich-polit. Studie. *Leipzig, Veit u. Co.*

Schuler (E.). — Dislocations-Karte der indo-brit. Streitkräfte in Ost-Indien u. d. russ. Streitkräfte in Asien. Farbendr. 90 × 71 cm. Nebst tabellar. Uebersicht d. Organisation dieser Streitkräfte im Frieden u. im Kriege. 60 × 81 cm. *Wien, Artaria u. Co.*

Schwarz (W. E.). — Briefe u. Akten z. Geschichte Maximilians II. 2 Thl. : Zehn Gutachten üb. d. Lage d. kathol. Kirche in Deutschland [1573-76], nebst d. Protokolle d. deutschen Congregation [1573-78]. *Paderborn, Bonifacius-Druckerei.*

Simson (Dr Paul). — Zeitschrift des westpreussischen Geschichtsvereins XXIX. Danzig im 13 jährigen Kriege (1454-1466). In-8, 132 p. *Danzig, Hertling.*

Stoerk (F.). — Nouveau recueil général de traités et autres actes relatifs aux rapports de droit international. Continuation du grand recueil de G. Fr. de Martens. 2e série. Tome XVI, 1re livraison. In-8, 300 p. *Göttingen, Dieterich.*

Tanera (C.). — Deutschlands Kriege v. Fehrbellin bis Königgrätz. Die Kriege Friedrichs d. Grossen. 1. Tl. 1. u. 2. schles. Krieg. — 3. Dasselbe. 2. Tl. Der 7 jähr. Krieg. *München, Beck.*

Verdy du Vernois (J. v.) — Studien üb. d. Krieg. Auf Grundlage d. deutsch-franz. Krieges 1870-71. 1. Tl. : Ereignisse in d. Grenzbezirken. [Vom 15. Juli bis 2. Aug. 1870.] 3. Hft. *Berlin, Mittler u. Sohn.*

Wegmann (F.). — Die Ratifikation v. Staatsverträgen. Insbes. d. Verhältnis d. Ratifikation z. parlamentar. Zustimmg. beim Vertragsabschluss. *Berlin, Siemenroth et W.*

Werunsky (E.). — Geschichte Kaiser Karls IV. u. seiner Zeit. 3. Bd. [1355-1368]. *Innsbruck, Wagner.*

Zimmermann (Dr Fr.). — Acta Karoli IV imperatoris inedita. Ein Beitrag zu den Urkunden Kaiser Karls IV. Aus italienischen. Archiven gesammelt. In-8, IX-273 p. *Innsbruck, Wagner.*

AUTRICHE

Broglie (Duc de). — Marie-Thérèse, impératrice (1744-1746) ; 3e *éd.* 2 vol. in-18 T. 1er, 458 p.; t. 2, 423 p. *Paris, C. Lévy.*

Du Hamel de Breuil (J.). — Le Testament politique de Charles V de Lorraine. In-8, 65 p. *Nogent-le-Rotrou, Daupeley-Gouverneur.*

Felbermann (Louis). — Hungary and its people. In-8, 390 p. *London, Griffith, Farran and co.*

Krones (F. Ritter v.). — Aus. Oesterreichs stillen u. bewegten Jahren 1810-1812 u. 1813-1815. — I. Zeitgeschichtl. Studien a. d. Tachebuche Erzh. Johanns v. Oesterreich 1810-1812. H. Hormayr's Lebensgang bis 1816 u. seine Briefe an d. Vorgenannten 1813-1816. *Innsbruck, Wagner.*

∴ — Œsterreichische Statistik. XXVIII. 1. Bewegung der Bevölkerung der im Reichsrathe vertretenen Königreiche und Länder im J. 1889. In-4, XVII-169 p. *Wien, Gerold.*

Prozor. — La Bohème diplomatique. In-16, 297 p. *Paris, Perrin et C.*

Pribram (Dr Alfr. Francis). — Die Heirat Kaiser Leopold I. mit Margareta Theresia von Spanien, In-8, 57 p. *Wien, F. Tempsky.*

Woynar (Dr Karl). — Osterreichs Beziehungen zu Schweden und Dänemarck, vornehmlich seine Politik bei der Vereinigung Norwegens m. Schweden in den J. 1813 und 1814. In-8, 166 p. *Wien, F. Tempsky.*

BELGIQUE

REVUE DE BELGIQUE. — *Juillet* **H. Pergameni** : Les Russes et les Anglais dans l'Asie centrale.

REVUE DE DROIT INTERNATIONAL ET DE LÉGISLATION COMPARÉE. — N° 4. — **Ed. Engelhardt** : Considérations historiques et juridiques sur les protectorats. **Michel Revon** : Les traités d'arbitrage permanent.

Amphoux (L.). — La neutralité de la Belgique et de la Suisse. In-8, 12 p. *Paris, Baudoin.*

Rio (Martin-Antoine del). — XVIe siècle. Mémoires sur les troubles des Pays-Bas durant l'administration du comte de Fuentès, 1592-1596. Trad. du latin et annoté par Ad. Delvigne. In-8, VI-129. *Bruxelles, Société belge de librairie.*

DANEMARK

Detlefsen (Dr H). — Geschichte der holsteinischen. Elbmarschen I. Von der Entstehung der Marschen bis zu ihrem Uebergange an die Könige von Danemarck (1460). Erste Lieferung. In-8, 210 p. *Glückstadt, Delleffen.*

ESPAGNE

REVISTA LA ESPAÑA REGIONAL. — *Avril.* **E. Audinet** : El derecho internacional privado en el nuego Código civil español (suite). **A. Campion** : Como fué proclamada reina de Nabarra Da Isabel II de Castilla (suite).

Armstrong (Edward). — Elizabeth Farnese, The Termagant of Spain. In-8, *New-York, Longmans, Green and. Co.*

Baumgarten (H.). Geschichte Karls V. 3. Bd. *Stuttgart, Cotta Nf.*

Gomez de Bretechè y Moro (José). — Guerra de la Indépendencia. Historia militar de España de 1808 à 1814. Tomo VII. In-4, 589 p. *Madrid, tip. del Depósito de la Guerra.*

Olivart (M. de). — Colección de los tratados, convenios y documentos internacionales celebrados por nuestro Gobiernos con los Estados extranjeros, desde el reinado de Doña Isabel II hasta nuestros dias. In-4, 298 p. Madrid, « *El Progreso Editorial* ».

ÉTATS-UNIS

∴ — Annual cyclopædia register of important events of the year 1891. New Series, Vol. 16. In-8, *New. York, D. Appleton. and Co.*

Campbell (Douglas). — The Puritan in Holland, England and America. An introduction to american history. 2 vol. In-8, *New-York, Harper and Bros.*

Kempin (Dr Emily). — Die Rechtsquellen der Gliedstaaten und Territorien der Vereinigten Staaten von Amerika mit vornehmlicher Berücksicht. des burgerlichen Rechts. In-8. 80 p. *Zürich, Orell Füssli.*

GRANDE-BRETAGNE

CONTEMPORARY REVIEW. — *Février.* **Em. de Laveleye** : The foreing Policy of Italy. — **H. Norman** : The evacuation of Egypt. — *Mai.* — **Poultney Pigelow** : Bismarck. — **Foxite** : Pitt's War Policy.

GOVERNMENT PUBLICATIONS. — **Civil Service Commission** : Competitions for Situations of Clerk in the Foreign Office and Attaché in the Diplomatic Service. Regulations, Examination Papers, and Table of Marks. — Military. — **Captain C. E. Callwel** : Handbook of the Turkish Army. Prepared in the in telligence Division of the War Office.

Parliamentary Debates (The Authorised ed.). — *4 th. ser. Vol 1.* from

Feb. 9th to March 3rd, 1892. *London, Reuter's Telegram Co.*

Beesley (Prof. E. S.). — Queen Elizabeth : a monograph. Twelve English Statesmen Series. In-12. *New-York, Macmillan and Co.*

Brazil. — British Immigrants in. Further correspondence Treaties and Tariffs. Further correspondence respecting commercial treaties and tariffs. West Indies: Trade between West India Colonies and United States. Correspondence.

Cleife (H. H T.). — England's greatest national sin : Being selections and reflections on our Asiatic opium policy and traffic. In-8, *London, E. Stock.*

Kingsford (William). — The history of Canada. Vol. 5. (1763-1775). In-8. XVII-494. *London, Paul Trubner and Co.*

Meyer (P.). — L'Histoire de Guillaume Le Maréchal, comte de Striguil et de Pembroke, régent d'Angleterre de 1216 1219, poème français, publié pour la Société de l'histoire de France. T. 1er. In-8, II-372 p. *Paris. Laurens.*

Saintsbury (G.). — The earl of Derby. (Queen's Prime Ministers). In-8, 220 pp. *London. Low.*

Teissier (F.). — Les Français au Canada. Historique de cette ancienne colonie (1562-1763). In-8, 143 p. avec grav. *Limoges, E. Ardant et Cie.*

ITALIE

(par le Dr C. Merkel).

Archivio della R. Societa Romana di Storia patria. — *XV, 1-2.* — **Fontana** (B.) : Documenti Vaticani contro l'eresia Luterana in Italia.

Archivio Storico Lombardo. *S. 2a, XIX, 1.* — **Ghinzoni** (P.) : La battaglia di Morat narrata dall'ambasciatore Milanese presso il duca di Borgogna, testimonio oculare.

Archivio Storico Napoletano. — *XVII, 2* — **Nynziante** (E.) : I primi anni di Ferdinando d'Aragona e l'invasione di Giovanni d'Angiò.

Atti della Societa Ligure di Storia patria. — *Vol. XXII, XXIII e XXIV, fasc. 1.* — **Roberti** (G.) : Due diari inediti dell'assedio di Genova nel 1800. Diario scritto da Giacobbe Christiansson Graeberg. Testo svedese colla, versione italiana a fronte. Diario anonimo.

Miscellanea di Storia Italiana edita per cura della R. Deputazione di Storia patria (Torino). — *S. 2a, XIV.* — **Roberti** (G.) : Il cittadino Ranza : Studio documentato.

Nuovo Archivio Veneto. — *II, 6.* — **Gandino** (F.) : Ambasceria di Marco Foscarini a Torino, 1741-1742.

Bersezio (V.). — Il Regno di Vittorio Emanuele II : trent'anni di vita Italiana. Libro VI. In-8, 518 p. *Torino, Roux.*

Berti (D.). — Scritti vari. Vol. I, in-8, 371 p. *Torino, Roux.*

Bertini (A.). — Alfonso Lamartine e l'Italia. In-16°, 32 p. *Livorno, Giusti.*

Bloch (H.). — Forschungen zur Politik Kaiser Heinrich VI in den Jahren 1191-1194. In-8, VI-5, 105, p. *Berlin, Behr.*

Bompiani (S.).—Italian explorers in Africa. With many portraits. In-16, 202 p. *Oxford, Religious tract Society, 1891.*

Bonetti (A.). — I martiri Italiani : 'Risposta all'opuscolo i martiri pontifici [di A. Lucatelli e L. Micucci], ossia storia dei mezzi morali della rivoluzione italiana. Vol. 3, in-8, 163, 160, 157 p. *Modena, tipografia del commercio.*

Calvi (F.). — Storia del castello di Milano detto di porta Giovia dalla sua fondazione al di 22 marzo 1848. In-8, fig., 547 p. *Milano, Vallardi.*

∴ — Campagne del principe Eugenio di Savoia : opera pubblicata dalla divisione storica dell' i. e r. archivio di guerra in base a documenti officiali e ad altre fonti autentiche [fatta tradurre e stampare da S. M. Umberto I, re d'Italie]. S. 1a, vol. IV (Guerra per la successione di Spagna, campagna del 1701 : redazione di **Leandro Enrico Wetzer**). In-8, XVII-672, 281 p. *Torino, Roux.*

Cappelletti (L.). — Vita di Carlo Emanuele I il grande, duca di Savoia, narrata al popolo italiano. In-8, 39 p. *Roma, Voghera, 1891.*

Cavallotti (F.). — Martirologio Italiano : Santorre di Santa Rosa, i martiri di Rubiera, i giustiziati del 1833 : monografie storiche inedite. In-16, 106 p. *Milano, Sonzogno.*

Chiala (L.). — Dal 1858 al 1892 : pagine di storia contemporanea. Fasc. 1 (dal convegno di Plombières al congresso di Berlino, 1858-1878). In-8, VII-298 p. *Torino, Roux.*

Claretta (G.). — Il duca di Savoia Emanuele Filiberto e la corte di Londra negli anni 1554 e 1555 reminiscenze storico-diplomatiche raccolte su documenti inediti. In-8, IX-76, 47 p. *Pinerolo, tipografia sociale.*

Demaria. (G.). — Carlo Emanuele II e la congiura di Raffaele Torre : racconto storico con ducumenti inediti. In-8, 54 p. *Novara, Miglio.*

Di Revel Genova. — Da Ancona a Napoli : miei ricordi. In-8, 216 p. *Milano, Dumolard.*

Fabris (C.). e **Zanelli** (S.). Storia della brigata Aosta dalle origini ai nostri

tempi. In-4, fig., 488 p. *Città di Castello, Lapi.*

Farges (L.). — Stendhal diplomate. Rome et l'Italie de 1829 à 1842 d'après sa correspondance officielle inédite. In-16, 295 p. *Paris, Plon, Nourrit et Cᵉ.*

Freeman (Prof. E. A.). — The history of Sicily from the earliest times. Vol. III. The Athenian and Carthagenian invasion. In-8, 750 p. *New-York, Macmillan and. Co.*

Gaffarel (P.). Histoire de la découverte de l'Amérique depuis les origines jusqu'à la mort de Christophe Colomb. Vol. 2, in-8. *Paris, Rousseau.*

Intra (G.-B.). — Le due Eleonore Gonzaga imperatrici. In-8, 52 p. *Mantova, Mondovi.*

Kanngiesser (O.). — Geschichte des Krieges von 1866. Nebst einem Vorbericht : Die Deutsche Frage, in dem 1850 Jahren I. In-8, VI-388 p. *Basel, Schweizerische Verlags-Druckerei.*

Lubomirski (prince). — Histoire contemporaine de la transformation politique et sociale de l'Europe. L'Italie et la Pologne (1860-1864). In-8, 900 p. *Paris C. Lévy.*

Marselli (C.). — Cenni biografici del principe Eugenio di Savoia. In-8, 46 p. *Roma, tipografia Italiana.*

Musoni (F.). — Sulle incursioni dei Turchi nel Friuli. Fasc. 2. In-16, 50 p. *Udine, tipografia del Patronato.*

O'Clery. — The making of Italy. In 8, XXIII-552 p. *London, Kegal, Trench, Trübner and Co.*

Palmer (J.-F.). — Spola. Easter day in Rome, 1849. Alink in the chain of Italian unity. In-16, 27 p. *London. Spottiswoode.*

Pélissier (L. G.). — La politique du marquis de Mantoue pendant la lutte de Louis XII et de Ludovic Sforza (1498-1500). *Le Puy, Marchessou fils.*

Peragallo (P.). — Due documenti riguardanti le relazioni di Genova col Portogallo. In-4, 18 p. *Genova, Sordomuti.*

Piazza (L.). — Menelik II, imperatore dell'Etiopia. In-8, 35 p. *Montova, Mondovi.*

Probyn (J.-W.). — Italy from the fall of Napoleon I, in 1815 to the year 1890. In-16, XVI-312 p. *London, Cassel, 1891.*

Ricasoli (B.). — Lettere e documenti pubblicati per cura di M. Tabarrini e A. Gotti. Vol. VII (dal 9 marzo 1862 al 13 giugno 1866). In-8, XXXXVIII-397 p, *Firenze, succ., Le Monnier.*

Romano (G.). — Cronaca del soggiorno di Carlo V in Italia (dal 26 luglio 1529 al 25 aprile 1530) : documento di storia italiana estratto da un codice della R. Biblioteca universitaria di Pavia. In-16, 286 p. *Milano, Höpli.*

Roveri (M.) e **Fiorentini** (L.). — Annali Ferraresi : 1830-1880. Disp. 1-3. In 8, 96 p. *Ferrara, tipografia sociale, 1891.*

Ruge (S.). — Christoph Columbus. In 16, 163 p. *Dresden, Eblermann.*

Sanuto (M.). — *J. Diari.* Tomi XXXII-XXXV, fascic. 147-51, in-4, coll. 541-646, 545-764, I-482, I-96. *Venezia, Visentini.*

Schak (Ad. Fr. von). — Joseph Mazzini und die italienische Einheit. In-8, VI-185 p. *Stuttgart, J. G. Cotta.*

Tivaroni (C.). — L'Italia durante il dominio Austriaco. To. I (L'Italia settentrionale). In 16, VIII-662 p. *Torino, Roux.*

Wimpffen (E.-F. de). — Crimée-Italie. Notes et correspondances de campagne, du général de Wimpffen, publiées par H. Galli. In-8, 380 p. *Paris, Lavauzelle.*

Visalli (V.). — I Calabresi nel Risorgimento Italiano, fasci. 10-15, in-8, fig., 273-344, 1-128. *Torino, Tarizzo.*

Zanelli (S.). — Il Reggimento Piemonte Reale cavalleria dalle origini ai nostri tempi (1692-1892) : narrazione. In-4, fig., VIII-235 p. *Città di Castello, Lapi.*

Zanichelli (D.). — Ubaldino Peruzzi : discorso commemorativo. In-16, 40 p. *Bologna, Zanichelli.*

PAYS-BAS

Geigel (D. F.). — Hollandisches, luxemburgisches und belgisches Staatskirchenrecht. I. Schule und Kirche. In-8, 97 p. *Colmar, E. Barth.*

Muller (P.-L.) et **Diegerigk** (Alph.). — Documents concernant les relations entre le duc d'Anjou et les Pays-Bas (1576-1583). T. III (février 1579-janvier 1581). In-8, XI-694 p. *Utrecht, Nyhoff.*

PERSE

Curzon (G. N.). — Persia and the Persian question. 2 vols. In-8, 1310. p. *London, Longmans.*

PORTUGAL

Marquardsen (H.). — Handbuch des öffentl. Rechts d. Gegenwart in Monographien. 4. Bd. 1. Halbbd. 9. Abth. Das Staatsrecht d. Kgr. Portugal. Bearb. v. J. J. Tavares de Medeiros. *Freib. i/B. J. C. B. Mohr.*

RÉPUBLIQUE-ARGENTINE

Lopez (J. F.). — Neutralidad y Partidos

beligerantes en la guerra civil de Chile ; Tarifas aduaneras ; Sistema proteccionista y Estudio de la crisis argentina ; Responsabilidad civil de los patrones. Memorias presentadas al ministerio de relaciones exteriores. In-8, xv-166 p. *Paris, Garnier hermanos.*

Sassenay (de). — Napoléon Ier et la fondation de la République Argentine. Jacques de Liniers, comte de Buenos-Ayres, vice-roi de la Plata, et le marquis de Sassenay (1808-1810) ; In-18, VIII-287. *Paris, Plon, Nourrit et Cie.*

RUSSIE

Bilbassoff (B. von). — Geschichte Katharina II. Autoris. Uebersetzg. aus dem Russ. von M. von Pezold. I. Katharina bis zu ihrer Thronbesteigung (1729-1762). II. Forschungen. Briefe und Dokumente In-8, x-543 et 185 p. *Berlin, Mittler und Sohn.*

Danielson (Joh. Rich.). — Finlands Vereinigung mit dem russischen Reiche. In-8, 199 p. *Leipzig, K. F. Koehler.*

Korzeniowski (Jos). — Bernardi Vapovii de bello a Sigismundo I. rege Poloniæ contra Moscos gesto a MDVIII. In-8. 11 p. *Krakau Verlags-Gesellschaft.*

Pantschoff (Mladen). — Kaiser Alexander I. und der Aufstand Ypsilantis (1821). *Leipzig, Kössling.*

SAINT-SIÈGE

(*par le Dr C. Merkel*).

Archivio della R Societa Romana di Storia patria. — *XV, 1-2.* — **Calisse** : Costituzione del patrimonio di S. Pietro in Tuscia.

***. — Acta et decreta sacrosancti oecumenici concilii Vaticani. Cum permultis aliis documentis ad concilium ejusque historiam spectantibus. Auctoribus presbyteris S. J. e domo B. V. M. sine labe conceptae ad Lacum. 4. *Freiberg i/B., Herder.*

Amati (S.). — Solenne ambascieria dal Giappone al sommo pontifice Paolo V affidata al padre Luigi Sotelo, eletto poi vescovo della parte orientale di quell'impero e martire ultimamente annoverato dalla Chiesa tra i beati del Cielo. In-8, 108 p. *Prato, Giachetti, 1891.*

Guérin (P.). — Le pouvoir temporel. Etude sur la chute et sur le rétablissement de la souveraineté territoriale du Pape. In-8, XI-384 p. *Lyon, Vitte.*

Ingram (T.-D.). — England and Rome : a history of the relations between the papacy and the English state and church from the Norman conquest to the revolution of 1688. In-8, XIX-430 p. *London, Longman Green and Co.*

Langlois (Ernest). — Les Registres de Nicolas IV. Recueil des bulles de ce pape, publiées ou analysées d'après les manuscrits originaux des archives du Vatican, 7e fascicule. Feuilles 103 à 121. (20 avril 1892.) In-4° à 2 col., p. 817 à 968. *Paris, Thorin.*

Nitti (F.). — Leone X e la sua politica, secondo documenti e carteggi inediti. In-16 XII-463 p. *Firenze, Barbèra.*

Pichon (S.). — La Diplomatie de l'Eglise sous la troisième République. In-8, 79 p. *Paris, Doin.*

Rodenberg (C.). — Innocenz IV u. d. Kgr. Sicilien 1245 1254, *Halle, Niemeyer.*

***. — Vatikanische Akten, zur deutschen Geschichte in der Zeit Kaiser Ludwigs des Bayern. In-8, xxiv-926 p. *Innsbrück, Wagner.*

Tesi Passerini (C.). — Leone XIII e il suo tempo : storia contemporanea, continuata dal cav. G. Cinquemani. Vol. I, fasc. 6. 7-8, in-4, 125-196 p. *Torino, Negro.*

SUISSE

Baumgartner (A). — Gallus Jakob Baumgartner, Landammann v. St. Gallen, u. d. neuere Staatsentwicklg. d. Schweiz (1797 bis 1869). *Freiberg i/B., Herder.*

Huch (R.,). — Die Neutralität d. Eidgenossenschaft bes. d. Orte Zürich u. Bern, während d. span. Erbfolgekrieges. *Zürich, Höhr.*

Salis (Dr L. R. von). — Schweizerisches Bundesrecht. Staatsrechtliche und verwaltungsrechtliche Praxis des Bundesrates und der Bundesversammlung seit dem 29. Mai 1874. In-8, xv-497 p. *Bern, K. J. Wyss.*

TURQUIE

Adameck (O.). — Beiträge sur Geschichte des byzantinischen Kaisers Mauricius (582-602). In-8, 32 p. *II. Graz, Deuschner und Zubensky.*

A. (H.). — Die türkische Wehrmacht u. d. Armeen d. Balkanstaaten Bulgarien, Griechenland, Rumänien, Serbien u. Montenegro. *Wien, Verlags-Anstalt Reichswehr.*

Alric (Arthur). — Un diplomate ottoman en 1836 (affaire Churchill). Traduction annotée de « l'Eclaircissement » (Tebsireh) d'Akif-Pacha, ministre des affaires-étrangères de Turquie. In-18, XII-155 p. *Paris, Leroux.*

Fresneaux (M.). — L'Orient ; les Osmanlys : Chrétiens des Balkans (étude d'a-

près les documents inédits) ; par Marcel Fresneaux. In-18. v-314 p. *Paris, Dentu.*

Kauffmann (Dr Wilh.). — Das internationale Recht der egyptischen Staatsschuld. In-8, vi-189 p. *Berlin, Puttkammer und Mühlbrecht.*

Mijatovich (Chedomil). — Constantine, the last emperor of the Greeks; or, The conquest of Constantinople by the Turks (A. D. 1453). After the latest historical researches. In-8, xiv-238 p. *London, Low.*

Oman (C. W. C.). — The Byzantine Empire. Illust. (The Story of the Nations). In-8, 364 p. *London, T. Fisher Unwin.*

Testa (I. de). — Recueil des traités de la Porte Ottomane avec les puissances étrangères, depuis le premier traité conclu en 1536 entre Suleyman Ier et François Ier jusqu'à nos jours. Continué par le baron Alfred et le baron Léopold de Testa. T. 7 : France. In-8, 783 p. *Paris, Leroux.*

Le Gérant : E. JAMIN.

JX
3
R48
1892

Revue d'histoire diplomatique

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY